PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME
*Liberté
Égalité
Fraternité*

CAMPAGNE
DE CAUX

FRANCE
RELANCE

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE CAMPAGNE DE CAUX

ENTRE

• La Communauté de communes Campagne de Caux,
représentée par son président Franck RÉMOND.
ci-après, la « **Collectivité** bénéficiaire» ;
d'une part,

ET

• L'Etat
représenté par le Préfet du département de la Seine-Maritime,
ci-après, les « **Partenaires** financeurs»
d'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

Table des matières

Préambule	4
Objet du contrat	5
Engagement général des parties	5
Projet de territoire	6
Présentation générale du territoire	6
Les usages : attentes et priorités en matière de transition écologique	6
Les enjeux et les ambitions en matière de transition écologique	8
La participation des habitants et des acteurs de la société civile	33
Présentation des priorités stratégiques du territoire	36
Budget prévisionnel	42
Gouvernance	44
Comité de pilotage	45
Comité technique	45
Equipe projet	45
Organisation générale	45
La coopération inter-territoriale	46
Le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des indicateurs.	48
Durée, évolution et fonctionnement général du contrat	48
Traitement des litiges	49

ANNEXES

Annexe 1– Liste des contrats en cours signés avec l'État

Annexe 2 – Carte des documents de planification (territoriale, …)

Annexe 3 – Diagnostic territorial (incluant le bilan écologique)

Annexe 4 – Budget pluriannuel détaillé et financement prévisionnel du projet

Annexe 5 – Fiches Actions

Annexe 5 bis – Fiches projet

Annexe 6 - Annuaire équipe projet

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020 et des mesures importantes visant à atténuer les conséquences de cette crise qu'ont pu prendre les acteurs locaux, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.
Ce projet de territoire est formalisé entre la collectivité et l'Etat par des contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent en effet des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales.
Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités, faisant converger les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les acteurs locaux, pour en faciliter la mise en œuvre coordonnée par l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'Etat et les partenaires financeurs, ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser.

Ce contrat liste, à l'aide d'un tableau en annexe, les projets portés par la collectivité signataire ou ses communes membres et co-financés par l'Etat qui concourent, en 2021, à la réalisation de ces objectifs. Le CRTE ne pouvant s'envisager que dans une perspective pluriannuelle, il mentionne les projets d'investissement de la Communauté de communes Campagne de Caux et de ses communes au-delà de 2021, sans que l'État ne puisse, en vertu du principe d'annualité budgétaire, s'engager financièrement quant à leur financement.

Il s'agit aussi, dans la durée du mandat municipal 2020-2026, d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les projets portés dans le cadre de ces contrats devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat de relance et de transition écologique (« le contrat ») a pour objet de consacrer l'ambition commune des parties d'apporter une réponse efficiente aux conséquences de la crise que traverse notre pays, en soutenant de manière renforcée les secteurs économiques et l'emploi et en plaçant au cœur du projet de territoire l'objectif transversal de transition écologique incluant les transitions démographique, économique et numérique.
En s'appuyant sur un diagnostic, il décrit les ambitions du territoire en identifiant des axes de travail et les modalités de mise en œuvre dans le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale de Campagne de Caux au travers d'actions concrètes à court, moyen et long terme.
Il expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche et précise leurs engagements réciproques.

Article 2 : Engagement général des parties

Les parties sont garantes de la bonne mise en œuvre de la démarche et de la réalisation des actions inscrites dans le contrat. En particulier :
- L'État s'engage à animer le réseau des partenaires du contrat afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ; à désigner au sein de ses services un référent chargé de coordonner l'instruction et le suivi des projets ; à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

L'Etat s'engage, dans le respect du principe d'annualité budgétaire, à examiner le moment venu la possibilité de cofinancer les projets d'investissement de Campagne de Caux et de ses communes qui s'engageraient au-delà de 2021, qu'ils figurent ou non à ce stade en annexe au présent CRTE.
- La collectivité s'engage à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace de la démarche sur le territoire ; à solliciter des moyens complémentaires nécessaires, notamment ceux du plan de relance, auprès des co-financeurs, à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du présent contrat, notamment en matière d'étalement urbain.
- Les partenaires financeurs s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités du territoire ; mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

Article 3 : Projet de territoire

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE

Le territoire de la Communauté de communes Campagne-de-Caux compte 22 communes pour un peu plus de 15 000 habitants. Il est délimité au Nord par la Communauté d'agglomération de Fécamp-Caux-Littoral, à l'Est par la Communauté d'agglomération Caux-Vallée-de-Seine (Fauville-en-Caux, Bolbec), au Sud et à l'Ouest par la Communauté urbaine du Havre. C'est un territoire est à dominante rurale dont l'économie locale est essentiellement tournée vers l'agriculture et les activités présentielles. La Communauté de communes est située au croisement d'importants axes routiers (RD925, RD910) qui place Goderville à

15 minutes de Fécamp et de Bolbec, à 20 minutes d'Etretat ou du Pont de Normandie, à 25 minutes du Havre et à 1 heure de Rouen. Son territoire attractif tend donc à s'urbaniser avec l'installation de néo-ruraux venus des villes avoisinantes et y travaillant.
La Communauté fait partie du syndicat mixte du Pays des hautes Falaises regroupant la Communauté d'agglomération de Fécamp-Caux-Littoral et la Communautés de Communes du canton de Criquetot-L'Esneval, avec qui elle a réalisé un Schéma de Cohérence Territorial (SCoT).

I • LES USAGES - Attentes & priorités en matière de transition écologique | données issues de la concertation

Aujourd'hui, la Communauté de Communes s'est engagée dans une démarche participative afin de co-construire avec les habitants le futur projet de territoire, véritable feuille de route constituant une vision partagée à moyen et long terme pour le territoire autour de thématiques liées à la transition écologique. Porteur d'une véritable ambition pour imaginer le territoire de demain en totale synergie avec les 22 communes et les forces vives du territoire, ce projet de territoire est un document fédérateur.

Un sondage complémentaire aux ateliers a été réalisé en mai-juin 2021 auprès des administrés.
620 répondants, soit environ 5% de la population, y ont participé.

La synthèse des résultats est intéressante à exploiter dans le prolongement de la concertation menée via le CRTE. Ils soulignent des besoins et des attentes prégnants sur le territoire, en adéquation avec les forces et les faiblesses identifiées via les diagnostics réalisés préalablement (dans le cadre du PLUI, de la CTG avec la CAF, des ateliers J'ose, je propose...).

A/ Préoccupations principales des usagers

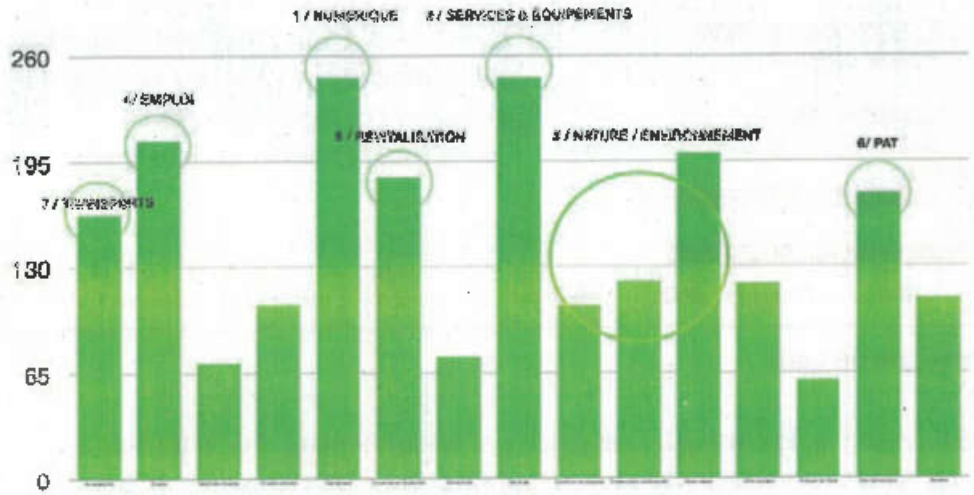

1 • La nature, l'environnement, la biodiversité, la création, l'entretien et la valorisation des sites en lien avec la nature (parcs, chemins, jardins partagés, oasis…) (22%) *> cf. II / Axe 4 & III / Axe 8 Projet Territoire*

2 • Le renforcement de l'offre de services (horaires plus adaptés), de commerces, d'équipements et de santé (23%) *> cf. I / Axes 1 et 3 & III / Axe 9 Projet Territoire*

3 • La mise en œuvre et l'accompagnement du numérique (13%) *> cf. I / Axes 1*

4 • L'amélioration de l'accessibilité (ponctualité, nouvelles liaisons, plus de trains…) et les mobilités douces (13%) *> cf. III / Axes 8 & 9 Projet Territoire*

5 • Le maintien et la création d'emplois (11%) *> cf. III / Axe 8 Projet Territoire*

6 • Le dynamisme de la ville centre (revitalisation) (10%) *> cf. III / Axes 7, 8 & 9 Projet Territoire*

7 • Un projet alimentaire (soutien aux agriculteurs, développement des circuits courts, réflexion sur le gaspillage, synergies…) (10%) *> cf. II / Axe 5 Projet Territoire*

B/ Attente en matière d'habitat

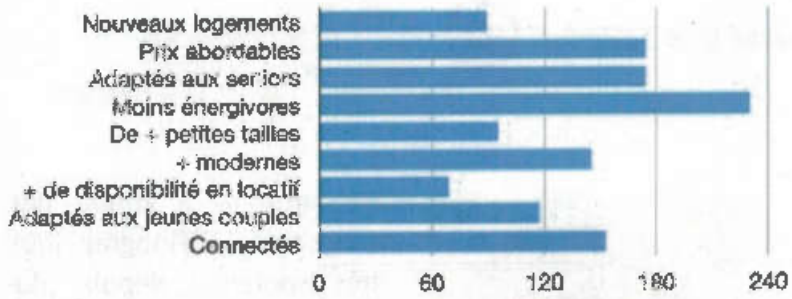

Les usagers recherchent des logements principalement moins énergivores (48%) Mais aussi adaptés aux seniors, aux primo-accédants donc des logements de plus petites tailles à des tarifs modérés et dans des zones connectées

> cf. III / Axe 9 Projet Territoire

C/ Attente en matière de mobilités

80% des sondés se déplacent en voiture mais 41% d'entre eux projettent à terme a minima de passer à l'hybride ou de favoriser le vélo (+38%) et le train (+35%).

> cf. III / Axes 8 & 9 Projet Territoire

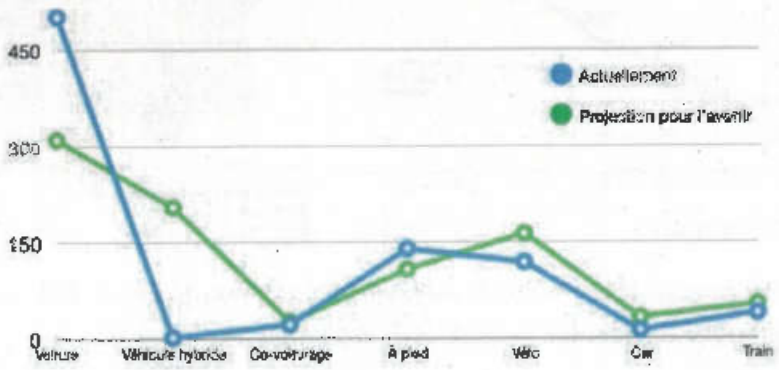

D/ Attente en matière de loisirs

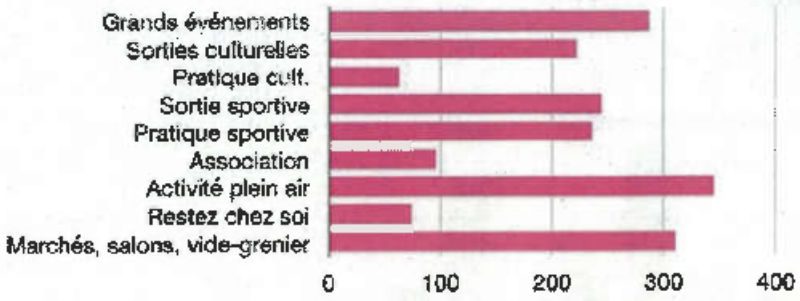

Les activités de plein air sont largement plébiscitées avec **62%** des sondés qui privilégient ce type d'activités.
> cf. I Axe 2 & III / Axe 8 Projet Territoire

E/ Manques exprimés sur Campagne de Caux

Une question ouverte a permis de recenser les manques ressentis par les administrés sur le territoire.

1. Commerces de proximité (21%) > *cf. III / Axe 9*
2. Santé (médecins généralistes, laboratoire d'analyses, spécialistes) (19%) > *cf. III / Axe 9*
3. Accès au numérique (12%) > *cf. I/ Axe 1*
4. Transports en commun et mobilités douces (voie verte et aménagements cyclables) (18%) > *cf. III/ Axes 8 & 9*
5. Parcs et jardins (11%) > *cf. III/ Axes 4 & 5*

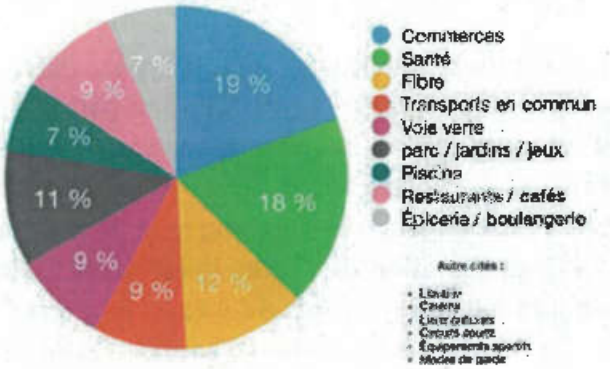

II • DIAGNOSTICS : enjeux et ambitions en matière de transition écologique

A/ DÉMOGRAPHIE

1. Une croissance démographique soutenue qui tend à ralentir

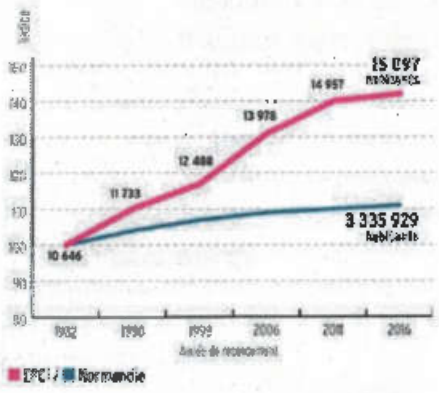

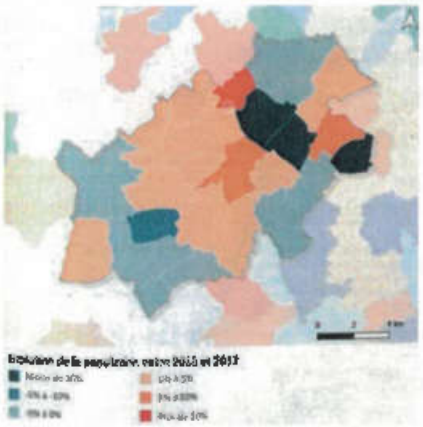

Le territoire a connu une croissance démographique très soutenue depuis plusieurs décennies. On constate cependant un fort ralentissement sur la partie sud-ouest, notamment à Goderville, ainsi qu'au nord-ouest sur la période récente.
Cette croissance est alimentée par un solde naturel nettement positif et un solde migratoire également positif. Cela traduit une forte attractivité résidentielle, sauf pour Goderville. *(> cf. III / Axes 7-9 Projet Territoire)*

2. Une population jeune, mais un vieillissement à prendre en compte

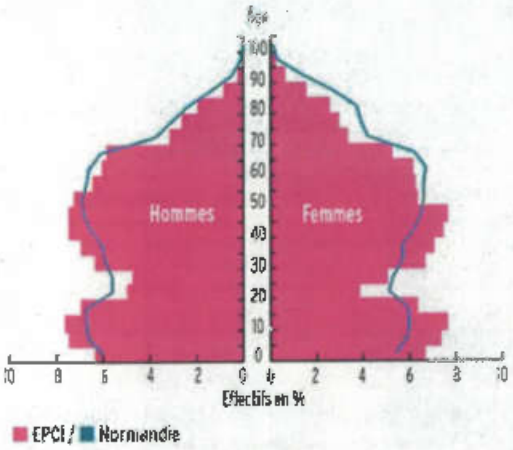

Catégories socio-professionnelles

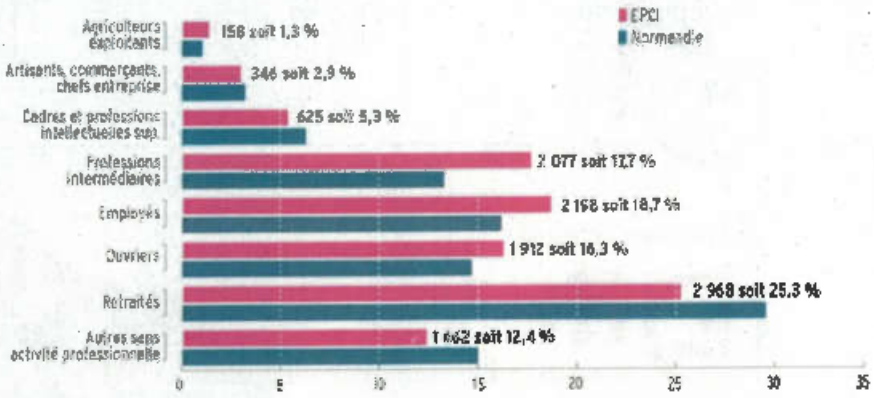

Données migrations résidentielles

Données migrations résidentielles

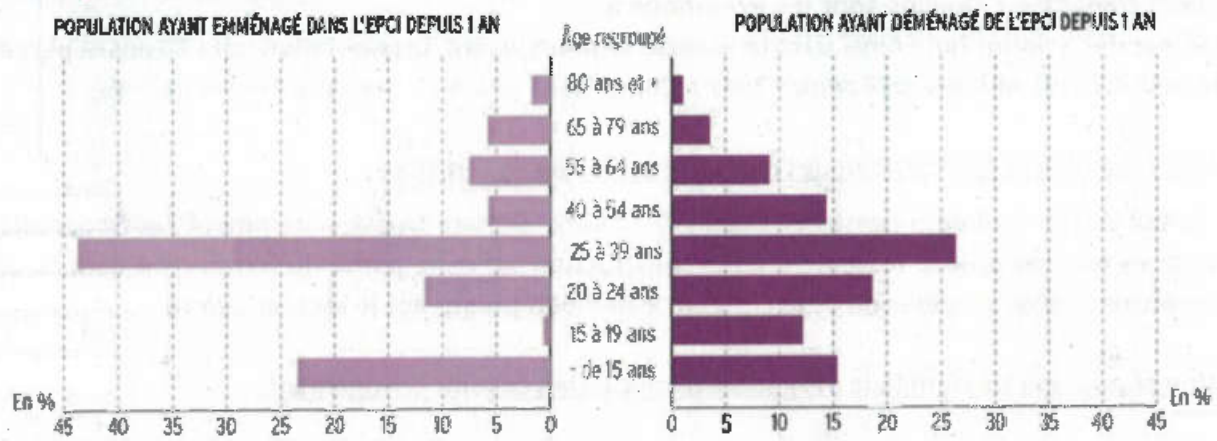

L'attractivité résidentielle concerne **principalement les familles avec enfants** *(> cf. I/ Axes 2-3 et III / Axe 7 Projet Territoire)*, contrairement à l'ensemble de la zone d'emploi. Elle est fondée principalement sur la dynamique d'accession à la propriété en maisons individuelles.

On constate également un départ important des jeunes de 15-24 ans vers les pôles de formation et d'emploi. Le territoire est aussi peu attractif pour les seniors, ce qui n'empêche pas un vieillissement progressif de la population (arrivée à l'âge de la retraite des générations des années 50-60). Ce phénomène de vieillissement de la population est également plus prononcé sur la commune de Goderville.

Composition des familles

Une famille est la partie d'un ménage composée d'au moins deux personnes. Il peut s'agir d'un couple avec ou sans enfant(s) appartenant au même ménage, ou d'un adulte avec enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Couples sans enfant

Normandie : 45 %

Couples avec enfant(s)

Normandie : 41 %

Familles monoparentales

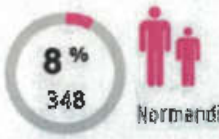

Normandie : 14 %

Indice de vieillissement

Nombre de personnes de + de 65 ans pour 10 jeunes de - de 20 ans

Projection des plus de 60 ans

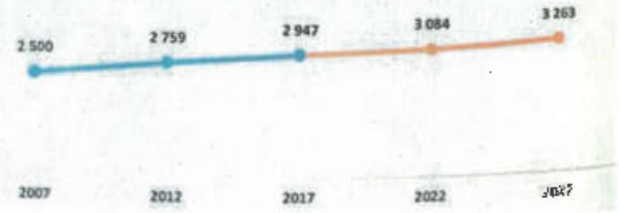

En progressant dans les âges, il est possible de projeter la population sur Campagne de Caux, en particulier pour la tranche 60 ans et plus. Construit à partir des tendances de ces 10 dernières années cet exercice permet de se poser plusieurs questions essentielles : **comment la population va-t-elle évoluer ? Dans quelle mesure les services de la collectivité doivent s'adapter ? Quelles sont les évolutions à anticiper dès aujourd'hui ? Ainsi si les tendances se poursuivent, la population ndes 60 ans et plus devrait être de 3263 individus en 2026 contre 2947 aujourd'hui.** *> cf. I/ Axe 1 et III / Axe 9 Projet Territoire*

3. Des dynamiques démographiques contrastées au sein du territoire

La baisse de la population constatée depuis 2008 sur le secteur Ouest, notamment sur Goderville, est à mettre en relation avec le tassement de la construction sur cette partie du territoire. À côté de cela, on constate une nette accélération de la croissance démographique sur le secteur Centre

4. Une population très familiale qui génère d'importants besoins en logements

Une taille moyenne des ménages élevée qui témoigne du **caractère très familial** de la population.
La taille moyenne des ménages est nettement supérieure à celle du département. Une moindre part des jeunes de 25 à 29 ans disposant de leur propre logement, peut témoigner des difficultés de décohabitation en l'**absence d'offre adaptée.**
Le profil très familial de la population est très homogène sur le territoire, à l'exception de Goderville qui accueille une majorité de personnes seules et de couples sans enfant. *> cf. I/ Axe 1 et III / Axe 9 Projet Territoire*

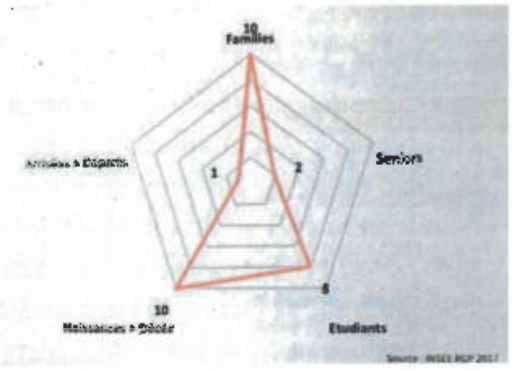

5. Synthèse des enjeux démographiques

- Veiller au maintien de l'attractivité des polarités principales et secondaires en termes de démographie,
- Permettre la décohabitation et l'installation des jeunes ménages,
- Favoriser le parcours résidentiel des personnes âgées au sein du territoire,
- Conserver l'attractivité auprès des ménages familiaux

B/ HABITAT / LOGEMENT

1. Un secteur locatif relativement développé

Structure du parc de logements

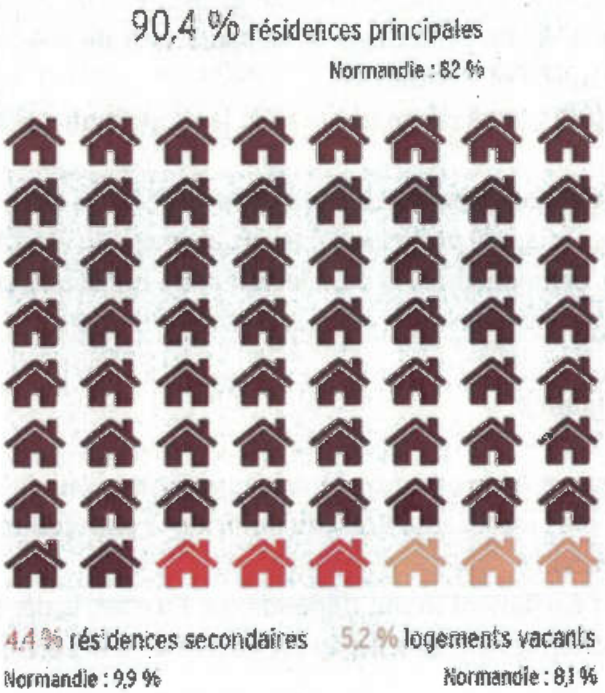

Statut d'occupation

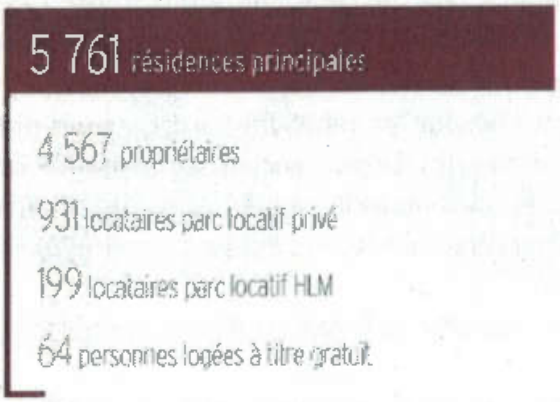

Le parc de logement est majoritairement occupé par des propriétaires occupants.
Le secteur locatif, tant social que privé, est relativement peu développé en comparaison avec le département et de la demande potentielle. Dans la commune de Goderville, plus d'un tiers des habitants sont dans un logement locatif privé et 8% dans un logement locatif social.

Le secteur locatif, tant privé que HLM, a une vocation plutôt familiale avec une assez forte proportion de 4 pièces +. **Plus de la moitié du parc de logements est constituée de 5 pièces et +**, contre seulement un tiers dans la zone d'emploi du Havre.

2. Un parc social peu important mais présent dans toutes les communes

Bien qu'il soit assez peu développé, le logement locatif social est présent dans 13 communes sur 22 communes. Le parc locatif social est surtout présent sous forme de maisons individuelles.
La demande est relativement soutenue sur la commune de Goderville.
> cf. III / Axe 9 Projet Territoire

3. Un parc de résidences principales relativement ancien dont la qualité doit être maintenu

Période de construction du parc de logements avant 2014

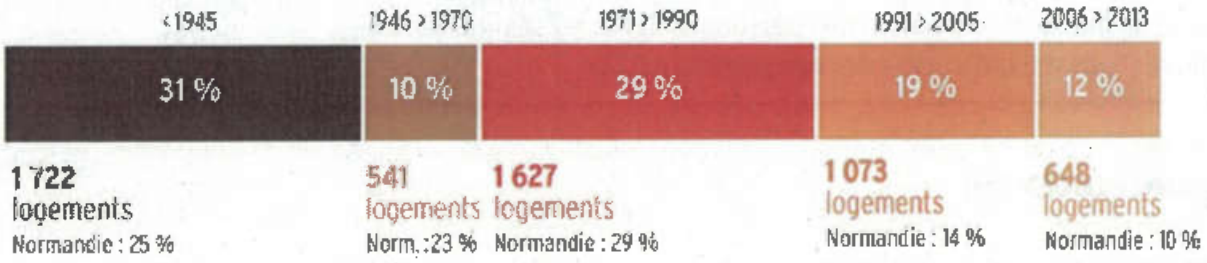

Le parc de logements est majoritairement composé de maisons individuelles (90%).
Ce **parc est relativement ancien** avec un tiers de résidences principales construites avant 1946 (33,5%) en comparaison avec la Seine-Maritime qui en compte 27%. Ce chiffre égal ou dépasse 45% dans 4 communes : Bec-de-Mortagne, Bornambusc, Grainville-Ymauville et Mentheville.
En 2009, la part du parc privé potentiellement indigne (PPPI) était comparable avec la proportion que l'on retrouve au niveau départemental (4,5%).
Des besoins en réhabilitation ponctuels ont été signalés lors des entretiens qui se sont tenus avec les communes. Ce parc ancien peut entraîner de la vacance lorsqu'il ne répond pas aux attentes du marché. C'est davantage la paupérisation de certains ménages présents dans le parc locatif privé qui alerte, plus que l'état du bâti. *> cf. III / Axe 9 Projet Territoire*

4. Une offre de logement dédiée aux personnes âgées limitée

Le nombre de personnes de 60 ans et plus du territoire est en proportion moins important qu'au niveau départemental. Le nombre de personnes de 75 ans et plus représente 6,3% du poids de la population de Campagne-de-Caux contre 8,9% au niveau départemental.
On constate que cette population des 75 ans et plus est également moins dépendante. En effet, la densité de bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (à domicile ou en établissement) est inférieure à celle du département.
L'offre de logement dédiée aux personnes âgées est limitée à la résidence de la Chênaie à Goderville (32 logements en T1, et 4 en T2). Cela entraîne un départ d'une partie de cette population vers les territoires voisins. *> cf. III / Axe 9 Projet Territoire*

5. Un tassement de la construction de logement depuis 2008

Le recul de la construction de logement constaté touche tous les secteurs géographiques à l'exception du secteur Centre. Il est particulièrement marqué sur la commune de Goderville. Le niveau de construction de logement sur la période 1999-2007 est inférieur à celui du niveau départemental.

6. Une construction de logements orientée vers l'accueil de populations nouvelles

On constate un recul progressif de la part des résidences secondaires au profit des résidences principales et de la vacance. Le taux de vacance reste très modeste malgré une hausse continue depuis 1999. Il est inférieur à 6% en 2017 contre 8% sur la Seine-Maritime et 8% sur la France métropolitaine. Cela traduit l'attractivité résidentielle du territoire.

La construction de logements se fait prioritairement au bénéfice de la croissance démographique. Elle permet le desserrement des ménages et l'accueil de nouveaux habitants.

7. Environnement / artificialisation des sols

le nombre d'hectares occupés par des territoires artificialisés est passé de 493 en 2006 à 538 en 2018. Cet indicateur est pleinement lié à l'évolution des logements. Ces derniers sont passés de 5 745 en 2006 à 6 473 aujourd'hui. Si l'on revient encore plus en arrière, ce chiffre était même de 2905 en 1968.

ARTIFICIALISATION DES SOLS - LA CC CAMPAGNE-DE-CAUX

	2006	2012	2018
Territoires artificialisés (bâtiments...)	493	538	538
Territoires agricoles	13 753	13 707	13 707
Forêts, milieux humides et milieux semi-naturels	357	358	358

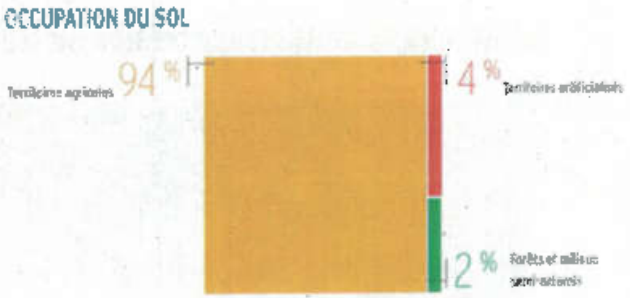

8. Dépenses énergétiques > *cf. II / Axe 5 Projet Territoire*

17,1 années

Durée moyenne de résidence dans le même logement (15,5 en moyenne en Normandie)

7,1 Mwh

Consommation électrique annuelle moyenne des ménages (4,7 Mwh pour la Seine-Maritime)

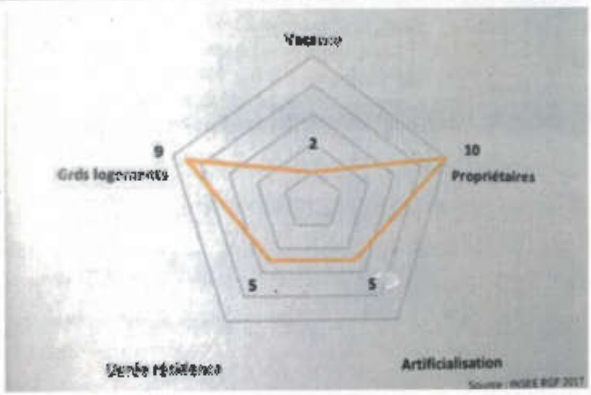

9. Synthèse des enjeux habitat

Le logement est une thématique centrale sur la Communauté. Elle fait écho à plusieurs enjeux :

> Développer le secteur locatif en l'adaptant au mieux à la demande potentielle,

> Répondre au mieux aux besoins spécifiques des différentes catégories de seniors et des jeunes sur le territoire, Adaptation de l'offre à l'évolution de la population, dans un contexte d'accentuation des phénomène de décohabitation (divorces, mutations professionnelles, départs, installations pour les études...). On comptabilise par exemple 1 223 personnes (21%) vivant seules (dont 646 femmes) dans l'ensemble des ménages.

> Le maintien à domicile des seniors le plus longtemps possible

> La lutte contre la vétusté et l'habitat indigne (Veiller à l'amélioration et au maintien de la qualité du parc de logements (thermique, accessibilité et adaptation à la perte d'autonomie),

> La préservation de l'environnement (Maîtriser l'impact de la construction de logements essentiellement individuels, qui favorise l'étalement urbain)

C/ ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

1. Des services publics peu présents et concentrés à Goderville

Quelques constats :
- Les bureaux de Poste ou équivalents sont relativement bien distribués,
- Les banques sont toutes localisées à Goderville,
- Le territoire dispose d'un poste de Gendarmerie situé à Goderville,
- Un Espace France Services a ouvert en mars 2021 sur Goderville proposant un accompagnement individualisé pour les démarches auprès des partenaires suivants : Assurance maladie, Assurance retraite, Pôle Emploi, MSA, Agirc-Arcco, Ministère de la justice, Ministère de l'action et des comptes publics, Ministère de l'Intérieur, La Poste, CAF. Des permanences sont organisées avec un agent des Finances Publiques, l'Espace Faire, La Mission Locale, La Saur et ICARE.

2. Une offre de santé limitée centrée sur Goderville, Bréauté et Bretteville-du-Grand-Caux

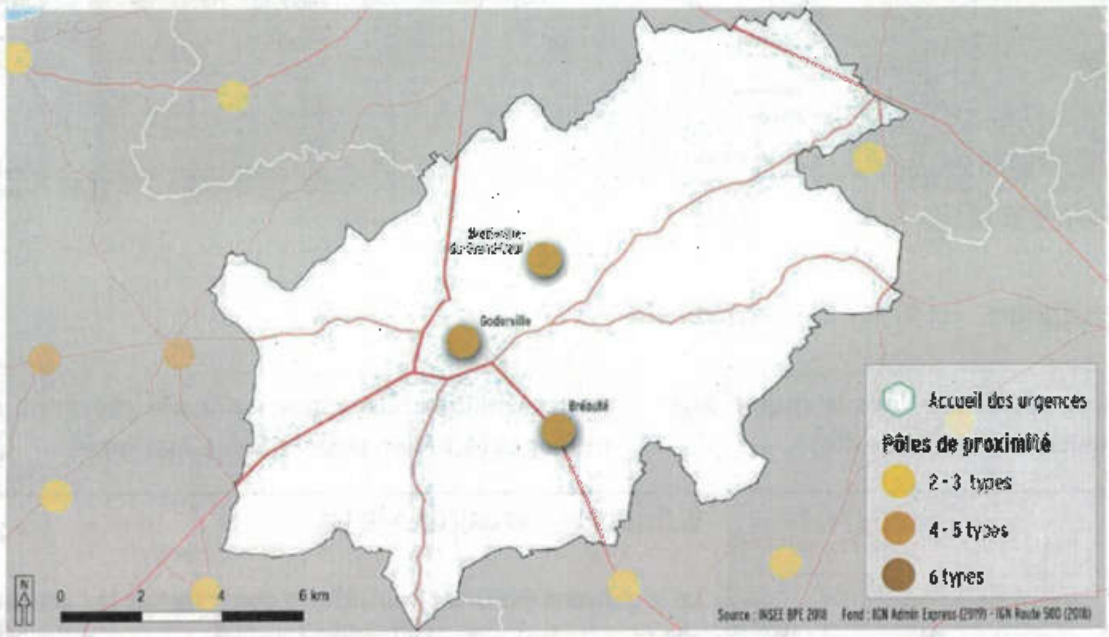

8 médecins généralistes

35 professionnels de santé libéraux

OFFRE DE SOINS DE PROXIMITÉ

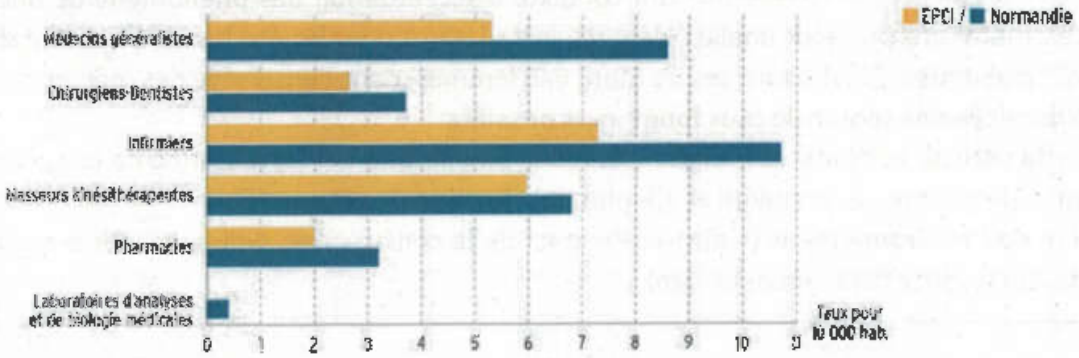

La commune de Goderville dispose d'un centre de santé. La commune de Bréauté dispose de 2 médecins et celle de Bretteville-du-Grand-Caux d'un médecin. Deux regroupements de professionnels médicaux et paramédicaux sont en cours sur ces 2 communes. Le territoire dispose de deux pharmacies à Goderville et à Bréauté.
En 2018, la Communauté de communes accueille 8 médecins généralistes. Cela représente un taux d'équipement de 5,3/10000 hab. contre 9,3 au niveau national. *> cf. III / Axe 9 Projet Territoire*

3. Des équipements petite-enfance diversifiés

Les effectifs scolaires sont en augmentation sur les rentrées 2011 et 2012, se stabilisent en 2013 et diminuent à partir de la rentrée 2014. On constate néanmoins des situations diversifiées selon les communes.
Le taux de natalité de Campagne de Caux est très proche de celui du département de Seine-Maritime, tout comme le pourcentage d'enfants de moins de 3 ans dans la tranche de population de moins de 25 ans.
On constate également un nombre de places en accueil collectif assez limité, mais un nombre important de places chez les assistants maternels.

4. Un niveau d'équipement scolaire assez important

La commune de Goderville est la seule commune qui possède un équipement scolaire complet du 1er degré jusqu'au collège.
Sept communes disposent d'une école maternelle et d'une école élémentaire.
Les autres communes sont couvertes par un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) composé de classes élémentaires et/ou maternelles. Les temps de déplacement entre le domicile et l'école sont assez importants. Une redéfinition de l'offre scolaire est en cours sur le territoire pour permettre la proximité des équipements sportifs et culturels avec les établissements scolaires et pour pallier l'isolement des enseignants, les fermetures de classes et les classes à deux voire trois niveaux.

5. L'implantation en équipements sportifs et culturels à équilibrer

Les diagnostics et concertation dans le cadre de *J'ose, je propose*, ont fait apparaitre des équipements sportifs existants répondant aux besoins (de loisirs) du territoire. Néanmoins pour la pratique associative, les équipements communautaires et communaux sont saturés. Ils ne répondent pas aux exigences permetant aux clubs d'évoluer (tribunes...). Certains équipements sont manquants ce qui entrainent un départ des associations (piste d'athlétisme par exemple).
Avec 273 associations, la Communauté enregistre un taux de 1,8 associations pour 100 habitants (2,5/100 en Normandie). Parmi ces associations, une majorité sont des associations sportives au sein desquelles sont engagés 3439 licenciés sportifs soit 23. contre 21% en Normandie. Pour la culture, les pratiques sont concentrées sur le sud du territoire. Les bibliothèques et point lec-

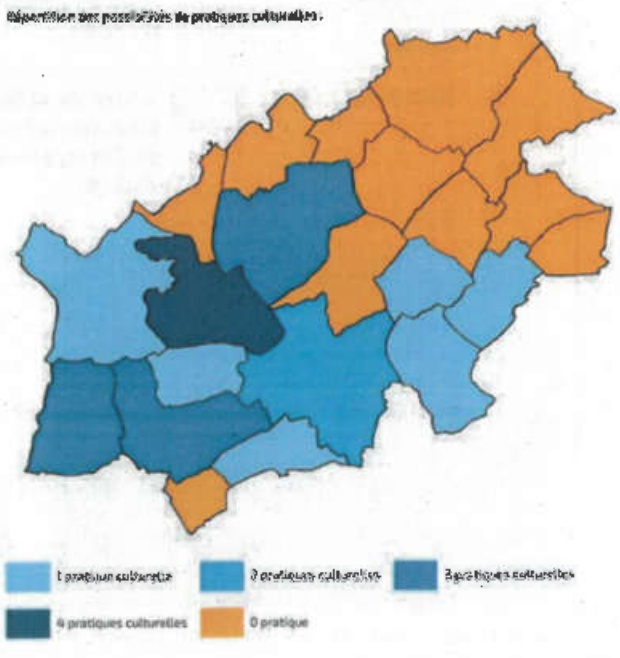

ture sont nombreux mais l'offre est peu étoffée et l'amplitude horaire peu adaptée. Certaines pratiques et disciplines sont peu voire pas représentées (musique, danse, arts graphiques et numériques.
> cf. 1 / Axe 2 Projet Territoire

6. Synthèse des enjeux équipements et services

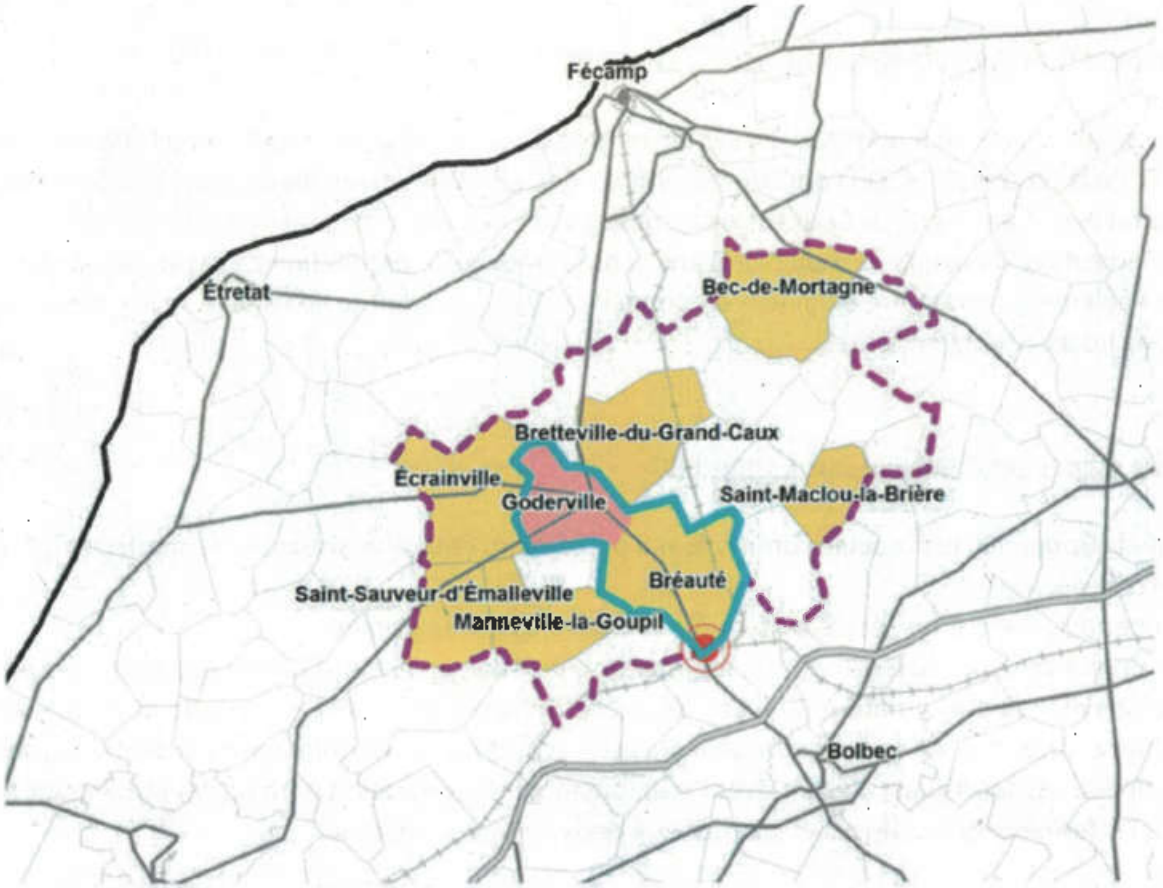

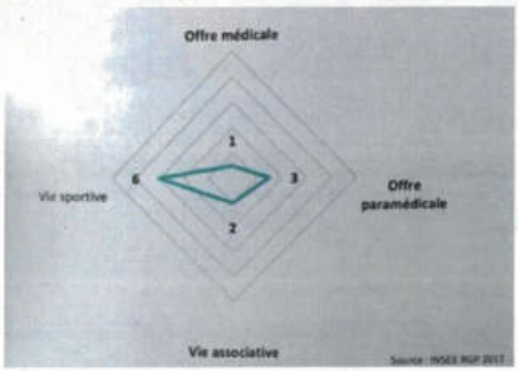

- Assurer la pérennité des équipements de santé et favoriser l'installation des professionnels
- Structurer l'offre scolaire
- Mailler le territoire en équipements culturels,
- Veiller au maintien des équipements sportifs existants et au développement cohérent des nouveaux.
- Veiller au maintien du tissu associatif.

D/ ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

1. Un territoire très résidentiel ou les activités présentielles prédominent

2 525 emplois dans l'EPCI en 2016

Normandie : 1 273 113

Indicateur de concentration d'emploi* : 37,9

(* nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone)

La population active occupée en 2012 et son évolution depuis 2007 (source : INSEE, RP 2012)

Indice de concentration de l'emploi = emplois / actifs résidents occupés	Goderville	CC Campagne-De-Caux	Seine-Maritime	France métropolitaine
Nombre d'actifs occupés en 2012	1123	6538	495934	25875432
Taux d'évolution annuel du nombre d'actifs occupés 2007-2012	-1,01%	0,87%	-0,23%	0,21%
Nombre d'emplois au lieu de travail en 2012 (princ)	876	2423	508095	25771470
Nombre d'emplois au lieu de travail en 2007 (princ)	944	2363	510728	25459773
Indice de concentration de l'emploi en 2012	0,78	0,37	1,02	1,00
Indice de concentration de l'emploi en 2007	0,80	0,38	1,02	0,99

Le territoire ne dénombre que 37 emplois localisés pour 100 actifs résidents occupés. Néanmoins, l'emploi a progressé dans le difficile contexte de crise depuis 2008. Il a cependant progressé moins vite que le nombre d'actifs résidents occupés.

La ville de Goderville concentre une partie très significative des emplois du territoire, bien que leur nombre se soit tassé avec la crise. On constate également l'existence de deux autres pôles d'emplois > 300 emplois) : les communes de Bréauté et de Bretteville-Grand Caux.

2. Une offre en zones d'activités économiques très limitée

On constate un rythme de commercialisation assez lent. La somme des superficies des ZAE existantes représente 25 ha. Elles ont été commercialisées en 25 ans environ, soit un rythme de commercialisation de l'ordre d'un ha par an. Les disponibilités actuelles sont estimées à 3 ha. Ces ZAE offrent peu de services aux entreprises.

Zones d'activités	Commune	Superficie en ha
Goderville nord	Goderville	3,9
Goderville sud	Goderville	6,8
Grande Chaussée	Bretteville-du-Grand-Caux	7,4
La Flacquaire	Bréauté	1,7
Les Sapins	Bréauté	3,7
Saint-Sauveur	Saint-Sauveur-d'Emalleville	1,0
TOTAL		24,5
source: CC Campagne de Caux		

3. Des potentialités de développement à exploiter

Bien qu'étant à forte dominante rurale, le territoire présente un positionnement intéressant pour les entreprises entre plusieurs pôles majeurs : Le Havre, Fécamp, la Vallée de la Seine.

La gare SNCF de Bréauté, la proximité de l'A29 et du pôle industriel et portuaire du Havre offrent des potentialités pour l'accueil d'activités logistiques et industrielles principalement extérieures au territoire.

La demande endogène d'entreprises (agrandissement, relocalisation) sur les zones existantes est limitée mais bien réelle. Il existe une demande potentielle de TPE pour des produits aujourd'hui absents : hôtel d'entreprises, ateliers-relais…

4. Un appareil commercial relativement modeste et centré sur Goderville

LES COMMERCES DE PROXIMITÉ REGROUPÉS PAR PÔLE

Un pôle de proximité est une commune qui contient au moins 3 types de commerce de proximité parmi les 9 types suivants : alimentation générale, boucheries charcuteries traiteurs, boulangeries pâtisseries, fruits et légumes, poissonnerie, supérettes, librairie papeterie presse, tabac, pharmacies.

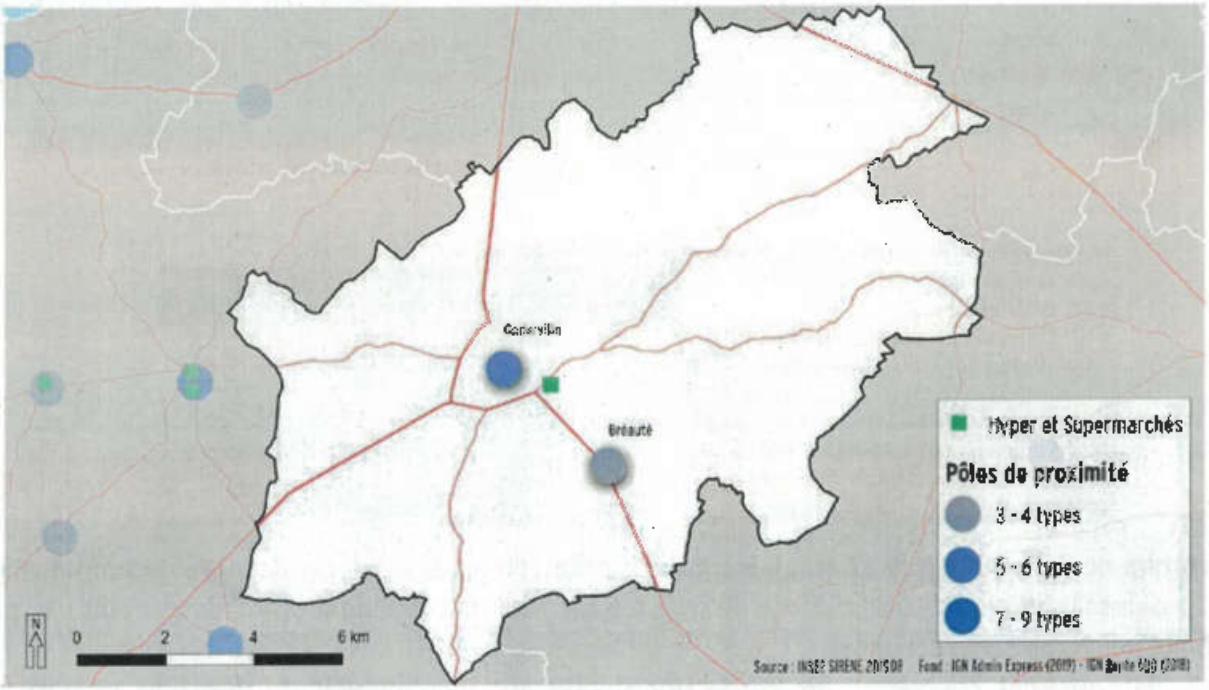

22 commerces de proximité

2 pôles de proximité

TAUX D'ÉQUIPEMENT DU COMMERCE DE PROXIMITÉ

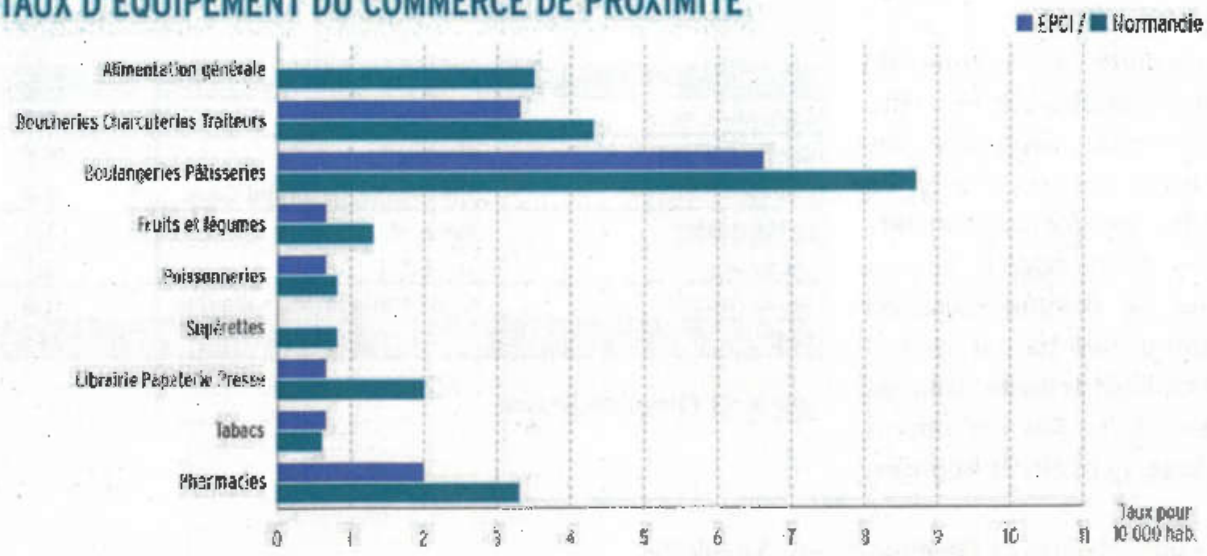

On constate une offre relativement peu dense par rapport à la population résidente. Cela s'explique par la proximité de centres urbains importants (Le Havre, Fécamp, Bolbec). Cette offre est relativement peu diversifiée avec prépondérance de l'alimentaire et fortement concentrée sur Goderville (2/3 des commerces). Il existe également d'autres polarités commerciales, plus ou moins complètes: Bretteville-du-Grand-Caux, Bréauté, Bec-de-Mortagne, Manneville-la-Goupil, Ecrainville, St-Maclou-la-Brière, St-Sauveur-d'Emalleville. On trouve aussi quelques commerces de proximité (supérettes, boulangeries et boucheries-charcuteries) dans plusieurs villages.

5. Une offre importante en hébergement touristique qui constitue un potentiel de développement

281
résidences secondaires
Normandie : 177 789

114
emplacements de camping
Normandie : 41 638

On recense plus de 60 gîtes et chambres d'hôtes sur la Communauté de Communes. Un camping de 114 places et 20 emplacements pour caravanes propose des locations en mobil -home à Bec-de-Mortagne. La Communauté de Communes compte environ 900 lits.
On recense également trois équipements touristiques locaux.
> le Domaine de Grand Daubeuf
> l'Espace de biodiversité de Bénarville
> l'Ecomusée de la Pomme et du Cidre et la Vitrine du Lin à Bretteville-du-Grand-Caux.

6. Premier aperçu de la crise sanistaire

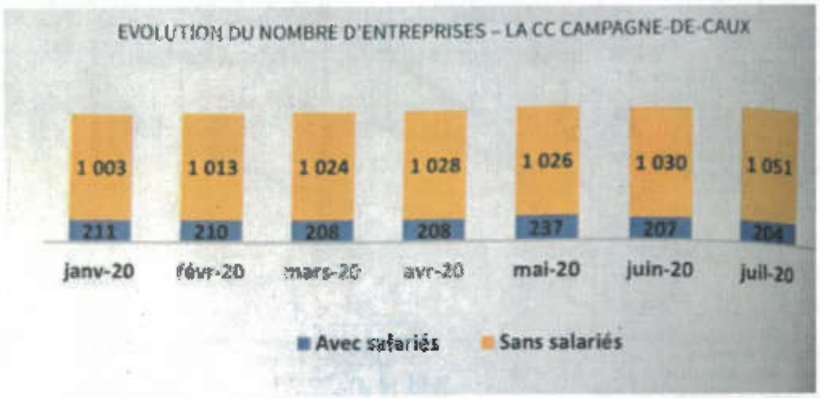

Le nombre total d'entreprises en activités (répertoire SIRENE) est passé de 1214 à 1255 de janvier à juillet 2020. 204 emploient au moins un salarié.
L'EPCI enregistre 2 nouveaux établissement en juin 2020 contre 4 en avril durant le confinement.
Au niveau national, une chute historique est enregistrée en avril avec un niveau de création 34% moins important que l'année précédente.
D'après les premières données, le nombre d'entreprises (auto-entreprises comprises) est donc en augmentation. Le taux de chômage reste bas (4 points en-dessous du niveau régional). L'emploi stable représente 87% (part des personnes occupant un CDi ou travaillant dans la fonction publique). 90% des EPCI de France ont une proportion d'actifs occupant un emploi stable moins élevée que pour la Campagne de Caux.
La crise semble donc avoir peu impacté l'économie de l'intercommunalité.

7. Synthèse des enjeux économiques

Synthèse des enjeux :

- Renforcer et diversifier l'offre de locaux à destination des TPE et PMA dans les pôles déjà équipés,
- Valoriser les zones d'activités existantes,
- Poursuivre la réflexion sur le pôle logistique multimodal de Bréauté-Beuzeville (DTA),
- Favoriser une implantation commerciale dans les pôles de proximité en lien avec l'offre en hébergement touristique,
- Veiller au maintien d'une offre commerciale de proximité

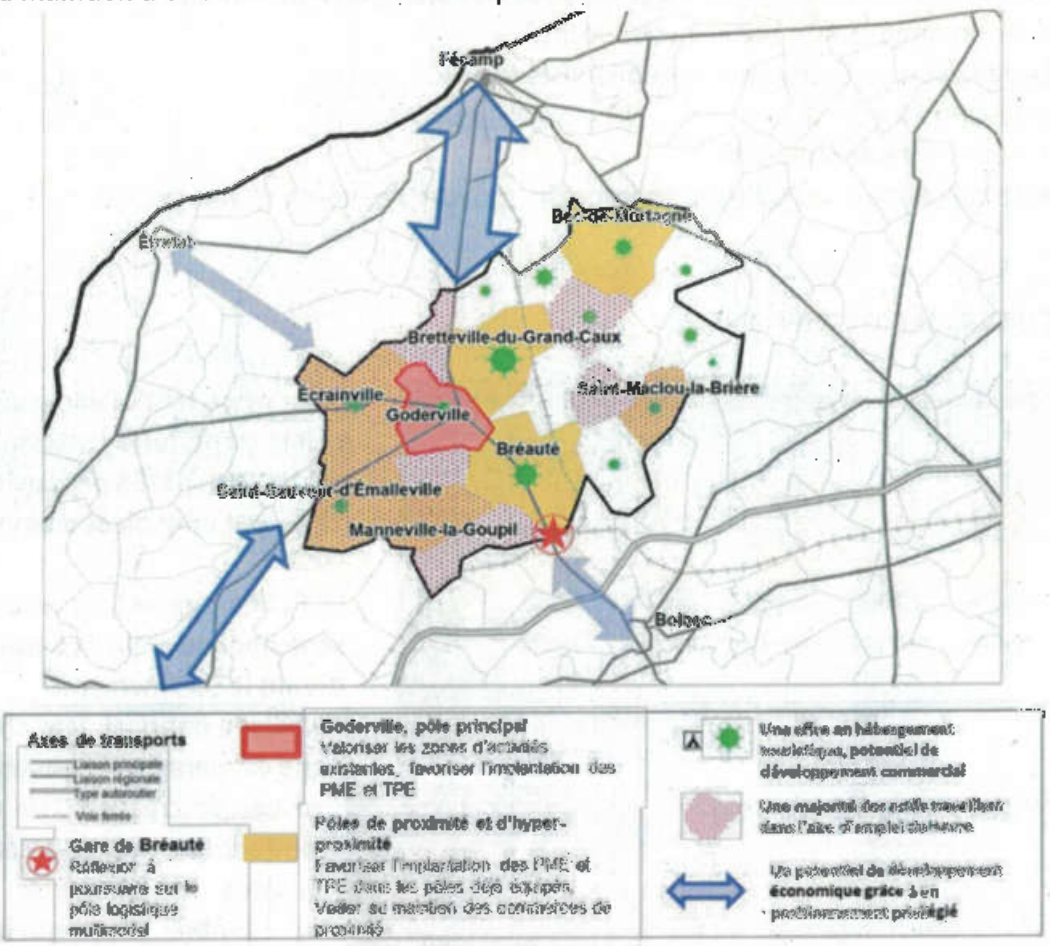

E/ MOBILITÉS

1. Une dispersion de la population propice aux modes individuels

Constats :

- Un territoire à dominante résidentielle avec un poids de population relativement modeste ;
- Des emplois et des habitants relativement dispersés sur la communauté de communes, malgré la présence de Goderville qui constitue le pôle de population, d'emplois, de services et d'équipement le plus important du territoire (respectivement 20% de la population, et 35% des emplois);
- Un territoire dynamique, avec une progression de la population de 1,1% et des emplois de 5% entre 2007 et 2012 (moyenne supérieure à la Seine Maritime).

2. Des enjeux de gestion du stationnement privé

Nom EPCI	Population	Taux de motorisation	place de parking
Caux Estuaire	18022	94%	80%
Campagne de Caux	15022	93%	78%
Canton de Valmont	11309	92%	80%
Canton de Criquetot-L'Esneval	16394	91%	79%
Coeur de Caux	9800	91%	80%
Caux Vallée de Seine	66484	87%	68%
Fécamp Caux Littoral	28656	77%	49%

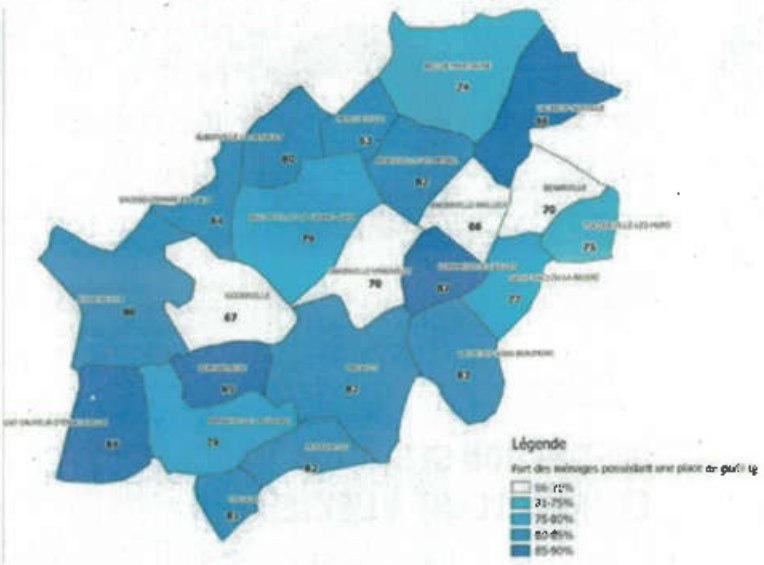

Constats :

- Des ménages très équipés en automobile, témoignant notamment du caractère rural du territoire ;
- Un niveau d'équipement homogène sur le territoire de la Communauté de communes ;
- Une majorité de ménages disposant d'au moins une place de stationnement privé mais un fort taux d'équipement induisant un report sur la voie publique et des problèmes de cohabitation des modes dans les centre-bourgs.

3. Des mobilités professionnelles tournées vers l'extérieur

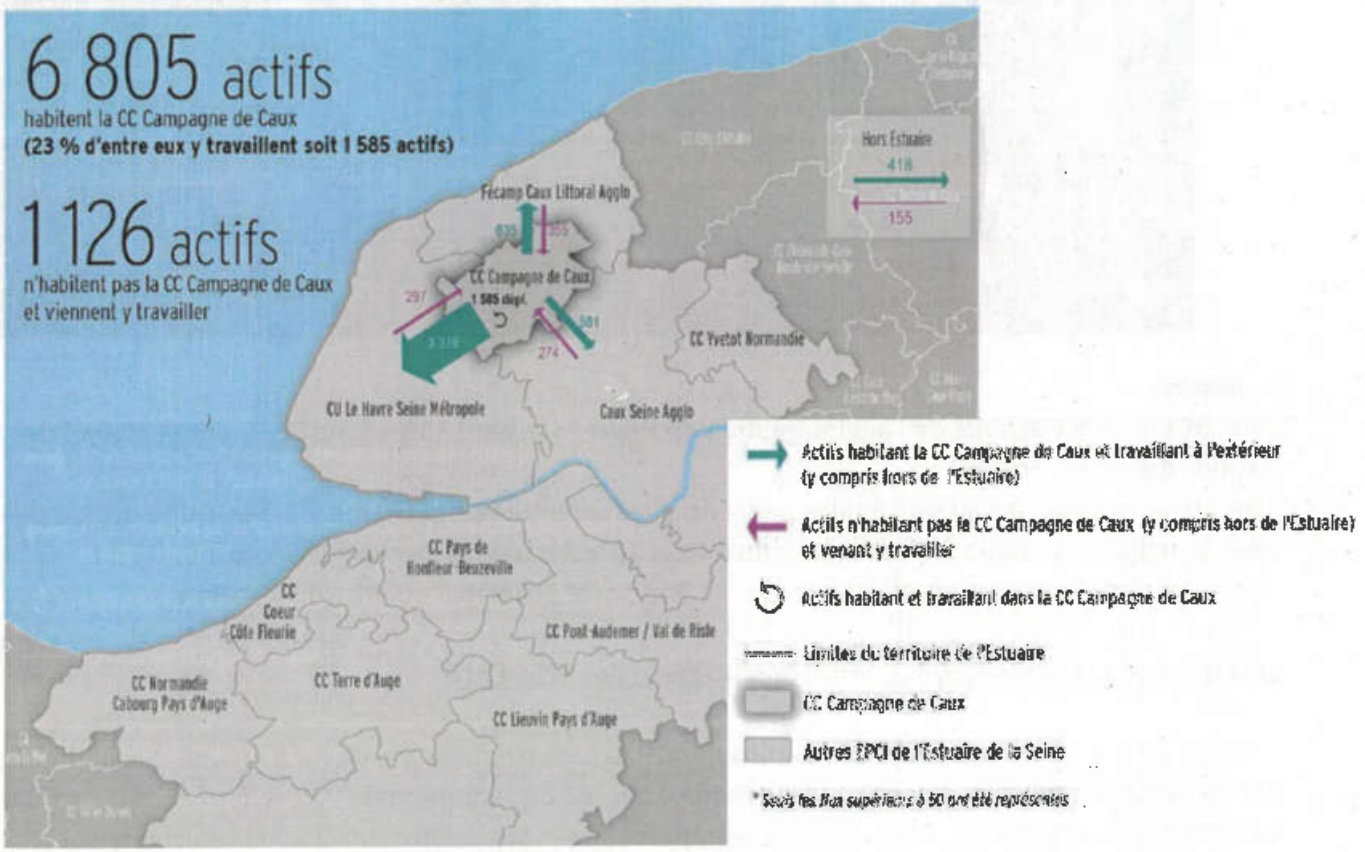

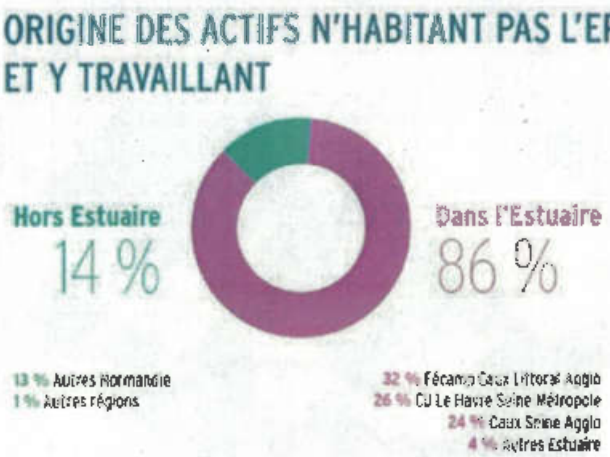

Constats :

- Une très forte attractivité de l'agglomération du Havre totalisant 33% (dont 22% pour Le Havre) des migrations domicile – travail ;
- Une attractivité de niveau secondaire exercée par les communes de Fécamp, Bolbec, Criquetot-L'Esneval, Saint-Romain-de-Colbosc, et représentant au total 20% des migrations domicile travail ;
- Un quart des migrations internes se font avec Goderville, principal polarité du territoire ;

4. Un territoire structuré par les routes départementales 925 et 910

Le territoire est situé à proximité de l'autoroute A29, reliant Honfleur / le Havre à Amiens. Il est irrigué par sept pénétrantes radiales desservant Goderville. La route départementale 925, reliant Fécamp au Havre, via Goderville présente les charges de trafic les plus élevées sur le territoire (16 000 véhicules/jour).

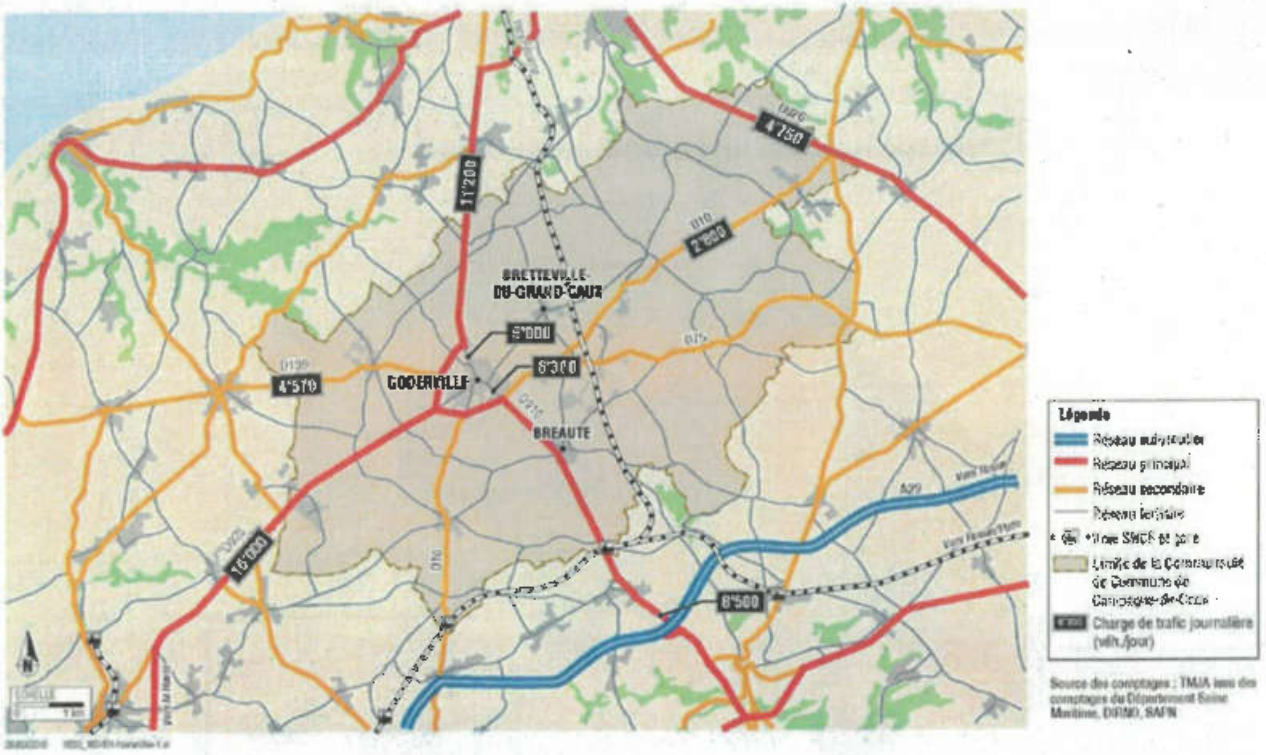

5. Des enjeux de sécurité routière

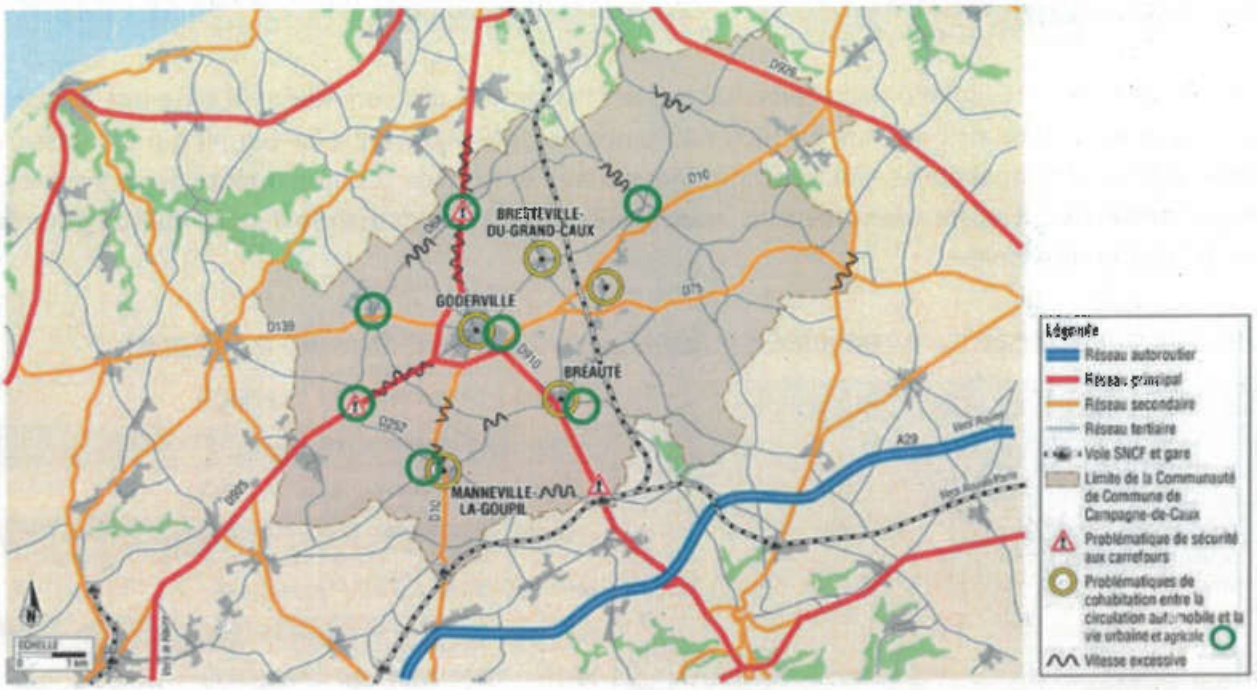

Deux carrefours présentent des problèmes de sécurité routière aigus (croisements RD925 avec RD68 et RD252).

Deux carrefours présentent des problèmes de sécurité routière aigus (croisements RD925 avec RD68 et RD252).

Il est proposé de mener des réflexions sur la cohabitation entre l'automobile, les engins agricoles et les modes actifs dans les centre-bourgs.

6. Une offre de transports en commun desservant l'ensemble des communes à valoriser en lien avec Le Havre et Fécamp

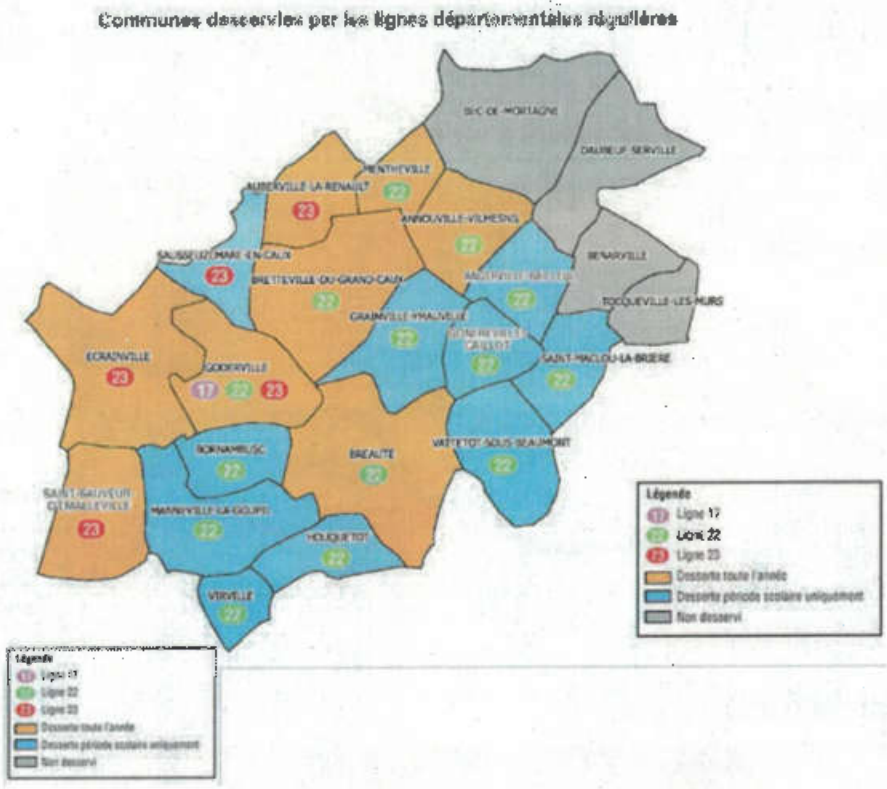

Le service de transport scolaire départemental dessert l'ensemble des communes. Il offre une liaison régulière pour les communes de plus de 1000 habitants, excepté Manneville-La-Goupil qui est desservie uniquement en période scolaire. Quatre communes situées au Nord de la Communauté de communes ne sont pas desservies. Il existe néanmoins un service de transport à la demande départemental pour desservir les communes isolées.

7. Une gare connectée au réseau national et régional : un potentiel multimodal à développer

Lignes SNCF

Bréauté – Le Havre (TER / Intercités)

25 trains par jour ; tarif à 5€70; temps de parcours 15-20mn

Bréauté – Fécamp (ligne de car SNCF)

12 cars par jour ; tarif à 4€60; temps de parcours 30mn

Bréauté – Rouen (TER / Intercités)

18 trains par jour ; tarif à 12€; temps de parcours 45-60mn

Virville-Manneville – Le Havre (TER)

4 trains par jour ; tarif à 4€60; temps de parcours 20mn

Virville-Manneville – Rouen(TER)

4 trains par jour ; tarif à 12€; temps de parcours 70mn

La gare de Bréauté propose une offre ferroviaire à destination du Havre, de Rouen/Paris et de Fécamp. Elle dispose de plusieurs parkings voiture et d'un parking vélo sécurisé. Elle est également connectée au réseau de bus départemental (fonction multi modal

8. Des modes de déplacement doux peu présents

Il n'y a pas d'aménagements cyclables sur la communauté de communes Campagne de Caux. Il existe cependant des itinéraires cyclables vocation principalement touristique. Le développement d'un itinéraire doux en lien avec la gare de Bréauté constitue un enjeu important. La cohabitation des modes actifs avec l'automobile est à améliorer dans les centre-bourgs et les chemins de randonnée sont à valoriser (entretiens, jalonnement, continuités).

9. Synthèse des enjeux mobilités

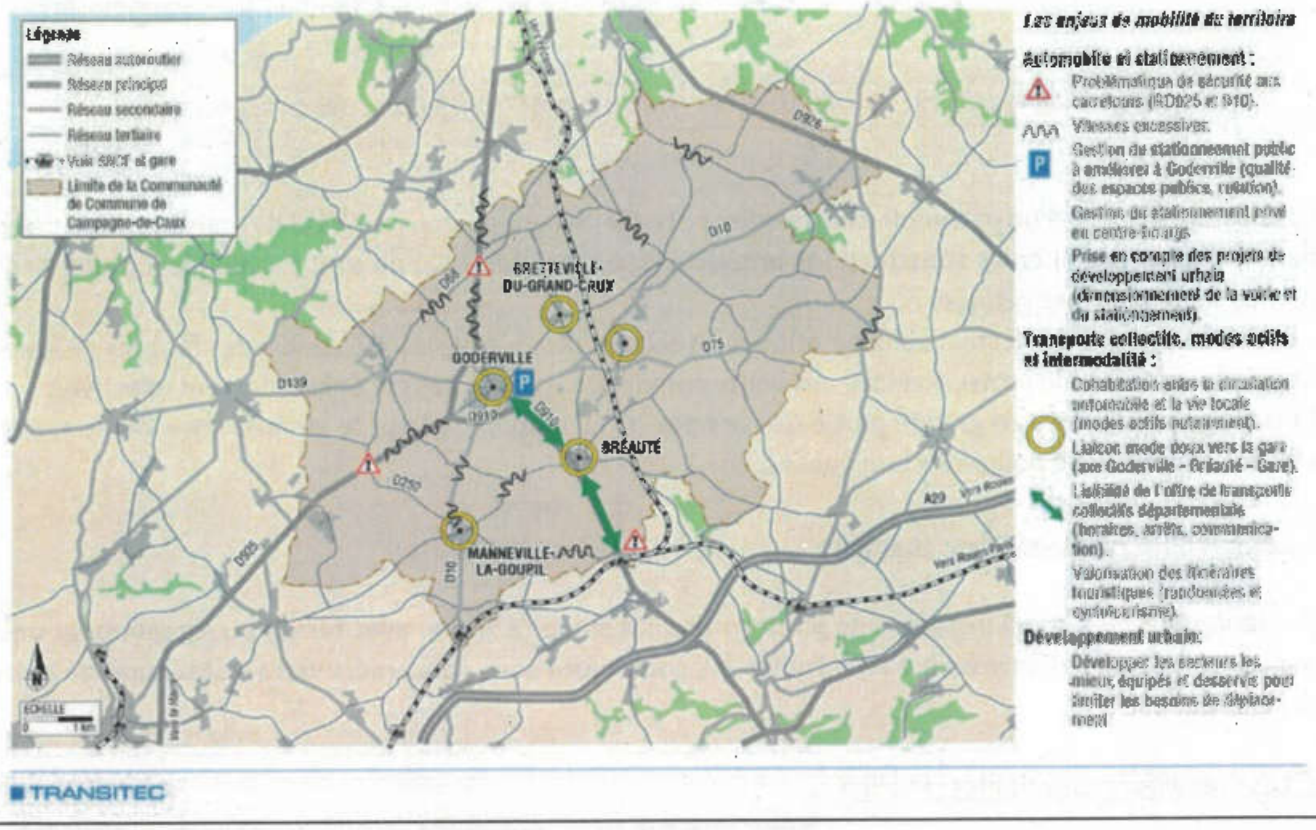

F/ ÉNERGIES

1. La maîtrise de la consommation d'énergie

Localement, la consommation d'énergie est essentiellement liée au résidentiel (46 %) et au transport (37 %), dans une moindre mesure à l'agriculture (7 %), au tertiaire (6 %) et à l'industrie (4 %). Le territoire se démarque des résultats du département où l'industrie représente à elle seule 76 % de la consommation, contre 10 % pour le résidentiel, 5 % pour le tertiaire, 8 % pour les transports et 1 % pour l'agriculture.

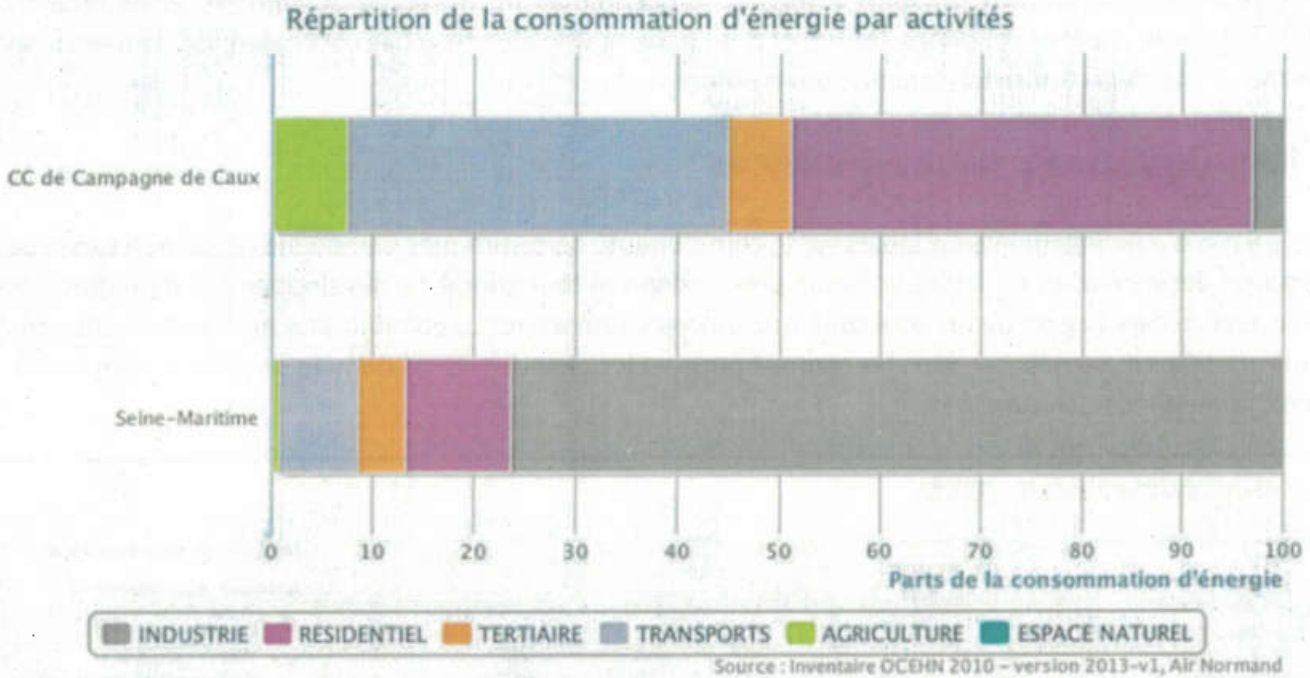

Le territoire dispose d'un patrimoine bâti ancien potentiellement énergivore (> 1/3 de maisons principales datant d'avant 1946) et les constructions antérieures aux années 2000 ne sont pas beaucoup plus économes sur le plan énergétique.
La prise en compte des facteurs bioclimatiques en secteur pavillonnaire (orientation des façades en fonction de la voirie, faible protection face aux vents dominants...) n'est pas encore réellement effective.
L'éclairage public date en grande partie des années 80-90 où prédominait le lampadaire « boule », peu efficace et vecteur de pollutions lumineuses.

2. Les énergies renouvelables : le solaire

On dénombre plus de 50 installations photovoltaïques sur le territoire avec renvoi au réseau pour une puissance installée d'environ 0,4 MW. Toutes les communes sont concernées par l'installation de panneaux solaires.

3. Les énergies renouvelables : l'éolien

La plus grande partie du territoire de la Communauté de communes est propice au développement de l'éolien. Seule la partie nord-est, avec notamment la vallée de la Ganzeville, et une légère frange à l'ouest sont définies comme non-favorables. Le petit éolien se développe également sur le territoire.

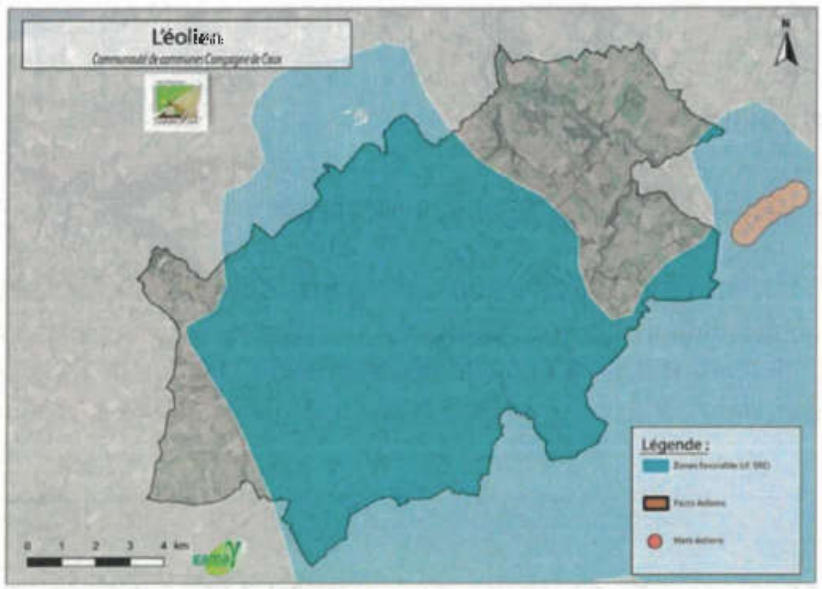

4. Les énergies renouvelables : la méthanisation

Le milieu agricole commence à s'organiser pour développer des projets de méthanisation. Un groupement d'agriculteurs de Bréauté envisage de créer une unité de méthanisation sur le territoire pour traiter ses effluents issus de l'élevage (projet Méthacaux).

G/ ENVIRONNEMENT / BIODIVERSITÉ

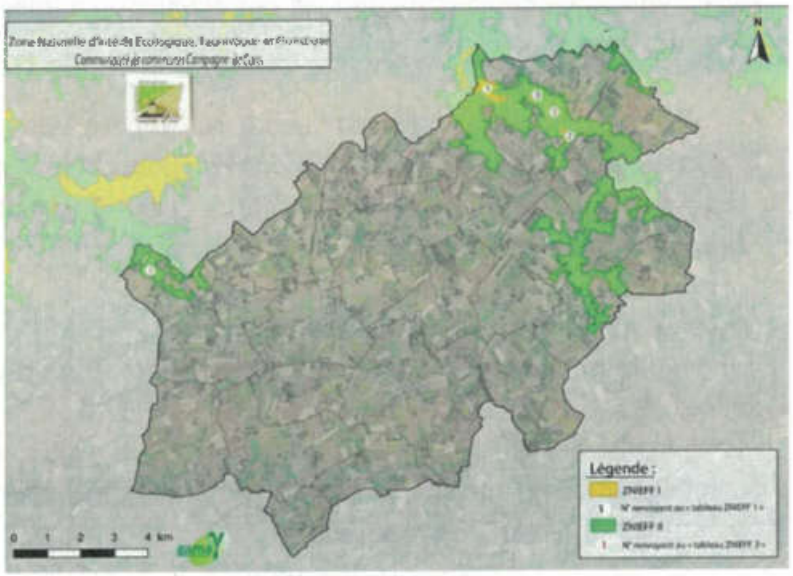

1. Millieux naturels

On recense sur le territoire les espaces naturels remarquables suivants :
• 3 ZNIEFF de type 1 (Bec-de-Mortagne)
• 2 ZNIEFF de type 2 (la Valleuse d'Étretat et la Valleuse de la Valmont et de la Ganzeville)
• 1 site classé au titre de l'environnement (le château de Mirville et les bois à Vattetot-sous-Beaumont)
• 2 sites inscrits au titre de l'environnement :
- Les bois autour du château de Mirville à Mirville et Vattetot-sous-Beaumont
- La vallée de la Ganzeville

2. Trame verte / trame bleue

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique identifie :
• La vallée de la Ganzeville, concentrant les principaux corridors boisés
• L'extrême amont de la valleuse d'Etretat et de la vallée du Commerce
• Sur le plateau : des corridors pour des espèces à fort déplacement (grande faune) reliant les petits espaces boisés et/ou de prairies
• Des éléments fragmentant : routes à fort trafic et taches urbaines
Peu de réservoirs et/ou corridors sur la partie sud-ouest.
Une trame bleue quasi inexistante, en dehors du fond de vallée de la Ganzeville au niveau de Bec-de-Mortagne.
La trame verte et bleue est constituée localement par :
• Les vallées (ou fonds de vallon), milieux humides, prairies et coteaux boisés associés
• Les bois, bosquets et autres entités arborées (clos masures, parcs des châteaux…), qui jalonnent le plateau agricole et qui peuvent constituer des zones de passage, d'habitat, de repos, d'alimentation, pour plusieurs espèces
• Les mares (habitat pour le triton, la libellule déprimée…)
La proximité et/ou l'absence d'obstacles entre ces différents éléments peuvent favoriser la circulation des espèces.

3. Dynamiques paysagères

Les principales dynamiques paysagère de ces dernières années :
• Une urbanisation en extention sur l'espace agricole (habitat ou activité) avec des problèmes d'intégration en secteur de paysage ouvert, en lien notamment avec :

• Le manque de traitement des transitions entre bâti et cultures
• Le développement d'un habitat "standardisé", en décalage avec les codes architecturaux traditionnels du Pays de Caux
• Une urbanisation pas seulement en extension depuis les bourgs mais également depuis des secteurs d'habitat isolé avec là aussi un impact paysager du fait du mitage du territoire
Cette dynamique de construction est par ailleurs bien mise en exergue par l'analyse de l'évoltion de la tache urbaine

Sur la période "récente" (depuis le début des années 1980), l'État Initial de l'Environnement ne fait pas ressortir un recul du végétal aussi net que l'on pourrait le penser :
• Les espaces boisés conservent leur emprise et certains petits espaces boisés apparaissent confortés
• Les alignements d'arbres

Ceci peut notamment s'expliquer par :
• Une mutation du monde agricole (et des paysages support de cette activité) déjà bien entamée avant les années 1980
• La difficulté de répérer certains végétaux de taille limitée sur photos aériennes (buissons, arbustres...). Ainsi, l'évolution du parcellaire (agrandissement des parcelles) laisse à penser que plusieurs talus (plantés ou non) ont disparu sur la période.

Quelques éléments de synthèse sur la dynamique paysagère récente
En parallèle, l'analyse de l'espace agricole fait ressortir :
• Une modification du parcellaire plus marquée sur la période 1978-1994, même si la dynamique reste à l'œuvre sur la période 1994-2012 (à vérifier)
• Un changement de mode d'occupation du sol avec une diminution de la surface en herbe au profit des cultures (à confirmer avec le diagnostic agricole...). A noter qu'en secteur agricole ouvert, le mode de culture influt fortement sur la perception du paysage selon les périodes de l'année :
• La réduction des surfaces toujours en herbe (STH) au profit des cultures laisse moins de place à la verdure en période hivernale
• A contrario, l'encouragement aux cultures intermédiaires (CIPAN) favorise la présence prolongée d'un couvert végétal qui vient colorer le paysage

4. Payages, garants de l'identité Cauchoise du territoire

- Un plateau agricole (paysage dominant), se caractérisant par :
  • Des vues lointaines et des horizons étirés.
  • L'habitat : très présent car diffus sur l'ensemble du plateau (bourgs, hameaux...), avec des extensions urbaines très visibles
  • Les structures végétales : clos masures, parcs de châteaux, boisements, bosquets, alignements d'arbres, vergers traditionnels, arbres remarquables...
  • Des bâtiments d'activité isolés (agricoles) et autres infrastructures (châteaux d'eau par exemple)
- Les vallées / vallons

Les éléments végétaux qui agrémentent le paysage :
• Clos masures
• Parcs des châteaux
• Les boisements et bosquets
• Les vergers de pommiers
• Les arbres isolés
• Les alignements d'arbres de haut jet

Le territoire est par ailleurs composé de plusieurs sites inventoriés et protégés pour leur intérêt patrimonial remarquable. 16 monuments historiques sont recensés ainsi que 2 sites inscrits et 1 site classé

5. Biodiversité

Un atlas intercommunal de la biodiversité est sollicité dans le cadre de ce contrat afin de sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité ; mieux connaître la biodiversité sur le territoire et identifier les enjeux spécifiques liés ; faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales.

6. Vulnérabilité du territoire

- La Communauté de Communes est est très sensible aux érosions et soumise à un risque spécifique **d'inondation par ruissellement** depuis certaines parcelles cultivées situées à l'amont de secteurs urbanisés. De plus, les nombreux points d'infiltration rapide des eaux superficielles vers les eaux souterraines existants rendent la ressource en eau particulièrement sensible aux transferts de pollutions par le ruissellement.
- Les **effondrements de cavités souterraines** sont très prégnants sur le territoire : des cavités sont recensées sur toutes les communes et en grand nombre = 1 569 cavités localisées. 4 communes fortement concernées : Bréauté (220), Ecrainville (193), Manneville-la-Goupil (190) et Bretteville-du-Grand-Caux (135)
- Le risque de **mouvements de terrain** est également présent sur la CdC, essentiellement sous la forme d'effondrement = 17 des 22 communes concernées pour 77 mouvements localisés. 4 communes fortement concernées : Bréauté (13), Goderville (13), Angerville-Bailleul (11) et Bretteville-du-Grand-Caux (8)

Les remontées de nappes

- Un risque de **remontées de nappes** est localisé uniquement sur la commune de Bec-de-Mortagne

7. Synthèse des enjeux environnementaux

- Des espaces remarquables à protéger et valoriser
- Une trame verte / bleue peu structurante
- Des secteurs plus propices à une éventuelle restauration de la TVB (dans le cadre d'un programme de plantation ou de développement de l'agroforesterie par exemple) à cibler
- Des espaces végétalisés et surfaces en eau, relativement limités sur le territoire à préserver
- Un phénomène d'artificialisation des terres à enrayer
- Améliorer l'intégration paysagère des futures constructions en privilégiant un développement à l'intérieur du tissu bâti existant (comblement de dents creuses), travaillant les transitions avec l'espace agricole (haie par exemple), valorisant les éléments végétaux qui soulignent et structurent le paysage et qui jouent un rôle de masque ou de transition paysagère
- Maintenir des surfaces enherbées actuelles est donc un enjeu fort pour la protection contre l'érosion et pour la protection de la ressource.

NB : En matière de transition écologique, notamment sur les enjeux environnementaux, un état des lieux plus exhaustif de la situation, au regard des indicateurs présentés dans la circulaire du premier ministre, sera réalisé au travers de ce CRTE, le diagnostic environnemental figurant parmi les fiches actions de l'axe 5 : Initier une politique environnementale forte, multi-partenariale et transversale. Cette partie sera complétée à partir de ces éléments.

III. Synthèse des atouts et faiblesses

A • POLITIQUE SOCIALE ET SOLIDAIRE

1. Les diagnostics et la concertation ont soulevées trois faiblessses majeures :
> Des dispositifs de cohésion sociale trop rares et/ou isolés
> Une politique locale en faveur des plus fragiles à construire
> Un accès aux services, à l'emploi et aux soins difficiles
> une fracture numérique importante

2. Les ambitions de la Collectivités :
> Permettre un niveau d'équipements et de services de proximité maillés et acccessibles à tous sur l'ensemble du du territoire
> Animer la vie sociale
> Améliorer l'accessibilité et la lisibilité des services et des offres

B • SPORT & CULTURE,

1. Les diagnostics et la concertation permettent de dégager des faiblessses :
> Un patrimoine culturel peu mis en valeur et pe aidé à sa sauvegarde
> Des difficultés à trouver des intervenants dans les milieux scolaires
> Des domaines culturels et artistiques délaissés / inexploités
> Une offre musicale peu accessible et diversifiée
> Un manque en équipements sportifs permettant de répondre aux besoins associatifs
> Une offre d'activités de plein air à développer et valoriser
> Des équipements sportifs et culturels dispersés, sans réel maillage et sous exploités

2. Les ambitions de la Collectivité :
> Coordonnéer les actions culturelles à l'échelle du territoire
> Développer et conforter l'offre culturelle
> Se doter de moyens et d'équipements adaptés aux besoins
> Mutualiser et harmoniser les équipements sportifs sur le territoire

C • POLITIQUE FAMILIALE INTERCOMMUNALE

1. Les diagnostics et la concertation permettent de dégager des faiblessses :
> Un manque de lieux dédiés à la jeunesse
> Une offre de services trop peu développée pour les +13 ans
> Des manques en modes de garde non satisfaits (horaires décalés, soirées, mercredi...)
> Un manque de lisibilité des services et initiatives dédiés à la famille

2. Les ambitions de la Collectivité :
> Faire évoluer l'offre de services pour s'adapter aux besoins
> Permettre une couverture du territoire et une complémentarité des modes de garde

D • PRÉSERVERVATION DU PATRIMOINE ET INVESTISSEMENTS DURABLES

1. Les diagnostics et la concertation ont soulevées des faiblessses :

> Un territoire / paysage fortement marqué par l'étalement urbain :
- Consommation importante des espaces agricoles
- Évolution du paysage (perte de l'identité cauchoise)
- Une trop grande proximité entre habitat et parcelles agricoles
- Peu d'espaces naturels remarquables
- Une perte de la vocation agricole des clos-masures
- Un retournement de prairies au profit des cultures

> Un territoire impacté par les risques naturels

> Des activités humaines (changements d'utilisation de terres, polllution, changement climatique) qui appauvrissent la biodiversité

2. Les ambitions de la Collectivité :

> Restaurer la fonction des sols (desartificialisation / renaturation)

> Réaliser des investissement durables

> Favoriser la biodiversité, recréer des écosystèmes

> Respect de la « zéro artificialisation nette » (ZAN)

> Protéger contre les risque naturels et anthropiques

E • POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

1. Les diagnostics et la concertation ont soulevées des faiblessses :

> Aucune politique énergétique engagée ou formalisée

> Une pression financière sur le milieu agricole

> Des conversions en bio et pratiques raisonnées encore trop peu répandues

> Des acteurs de l'économie sociale et solidaire trop confidentiels en local

> Peu d'installations de start-ups (2)

> Aucune association à vocation environnementale

> Des mobilités douces nons facilitées / développées

2. Les ambitions de la Collectivité :

> Être exemplaire en matière de performance énergétique notamment sur les nouveaux bâtiments

> Devenir un territoire à énergie positive

> Soutenir l'innovation au profit du durable

> Rester un territoire attractif en matière d'agriculture

> Mener une politique globale autour de la production, du gaspillage et de l'alimentation en favorisant les synergies, en lien avec les territoires voisins et les politiques régionales

> Mettre en réseau et valoriser les acteurs et initiatives de l'ESS

> Intégrer un plan vélo à l'échelle du Pôle métropolitain

F • QUALITÉ DE SERVICE AUX USAGERS ET PERFORMANCES

1. Les diagnostics et la concertation ont soulevées des faiblessses :

> Une prise de compétence Eau/Assainissement récente avec un historique complexe
> Des investissements importants à réaliser en matière d'Eau/Assainissement
> Un contexte (baisse des coûts de reprise des matériaux, coût de collecte et de traitement...) mettant en difficulté l'équilibre budgétaire entre dépenses et recettes
> Une politique tarifaire ne prenant pas en compte les réalités et n'incitant pas à la réduction des déchets
> Des refus de tri en augmentation
> Des déchets sauvages trop nombreux dans les campagnes
> L'économie circulaire pas assez valorisée

2. Les ambitions de la Collectivité :

> Maintenir le prix de l'eau en cohérence avec les exigence de qualité de services
> Devenir un territoire exemplaire en matière de politique de déchets
> Diminuer l'empreinte écologique, préserver les ressources et réduire les émissions de gaz à effets de serre au niveau local

G • QUALITÉ DU CADRE DE VIE

1. Les diagnostics et la concertation ont soulevées des faiblessses :

> Un territoire «traversée» : des infrastructures routières sources de nuisances (flux de véhicules importants, infrastructures bruyantes (RD926, RD910, RD925)
> Une offre scolaire hétérogène ne permettant pas à tous les enfants l'accès au même niveau d'équipemements
> Une évolution paysagère qui pourrait entrainer une perte d'identité du territoire, voire de banalisation
> Une proximité entre habitat et parcelles agricoles

2. Les ambitions de la Collectivité :

> Structurer le développement d'un maillage scolaire cohérent et réparti de façon équilibré sur le territoire
> Promouvoir un développement du territoire respectueux des spécificités agricoles

H • DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE ET EMPLO

1. Les diagnostics et la concertation ont soulevées des faiblessses :

> Des mobilités professionnelles tournées vers l'extérieur / des pôles d'emplois extérieurs au territoire
> Un appareil commercial relativement modeste et concentré sur Goderville
> Un manque d'accompagnement et de valorisation de l'entrepreunariat responsable
> Une offre limitée en ZAE
> L'absence d'espaces de coworking, fab lab et un accès au numérique parfois difficile
> Des potentialités touristiques inexploitées
> Des chemins de randonnée à baliser et repenser

2. Les ambitions de la Collectivité :

> Assurer un développement de l'emploi local parallèle à celui de la population pour ne pas accentuer le caractère «dortoir» du territoire
> Impulser un développement touristique du territoire

1. Les diagnostics et la concertation ont soulevées des faiblessses :

> Une dispersion de la population propice aux modes de transport individuels
> Un manque de desserte de la gare de Bréauté en transports collectifs
> Des services à développer (offre de santé, services peu présents et concentrés sur Goderville)
> Un parc de logements relativement ancien potentiellement énergivore et nécessitant d'être entretenu
> une offre de logements spécifiques pour les personnes âgées limitée.

2. Les ambitions de la Collectivité :

> S'appuyer sur une organisation réaliste et durable des mobilités
> Garantir une proximité des équipements, services et commerces structurants sur l'ensemble du territoire
> Favoriser une plus grande diversification de l'habitat pour permettre des parcours résidentiels au sein du territoire.

IV. La participation des habitants et des acteurs de la société civile

Le CRTE se construit avec les acteurs du territoire. L'élaboration du diagnostic, de la vision et de la stratégie d'actions qui en découle, font l'objet d'une association large et d'une co-construction avec l'ensemble des parties prenantes.

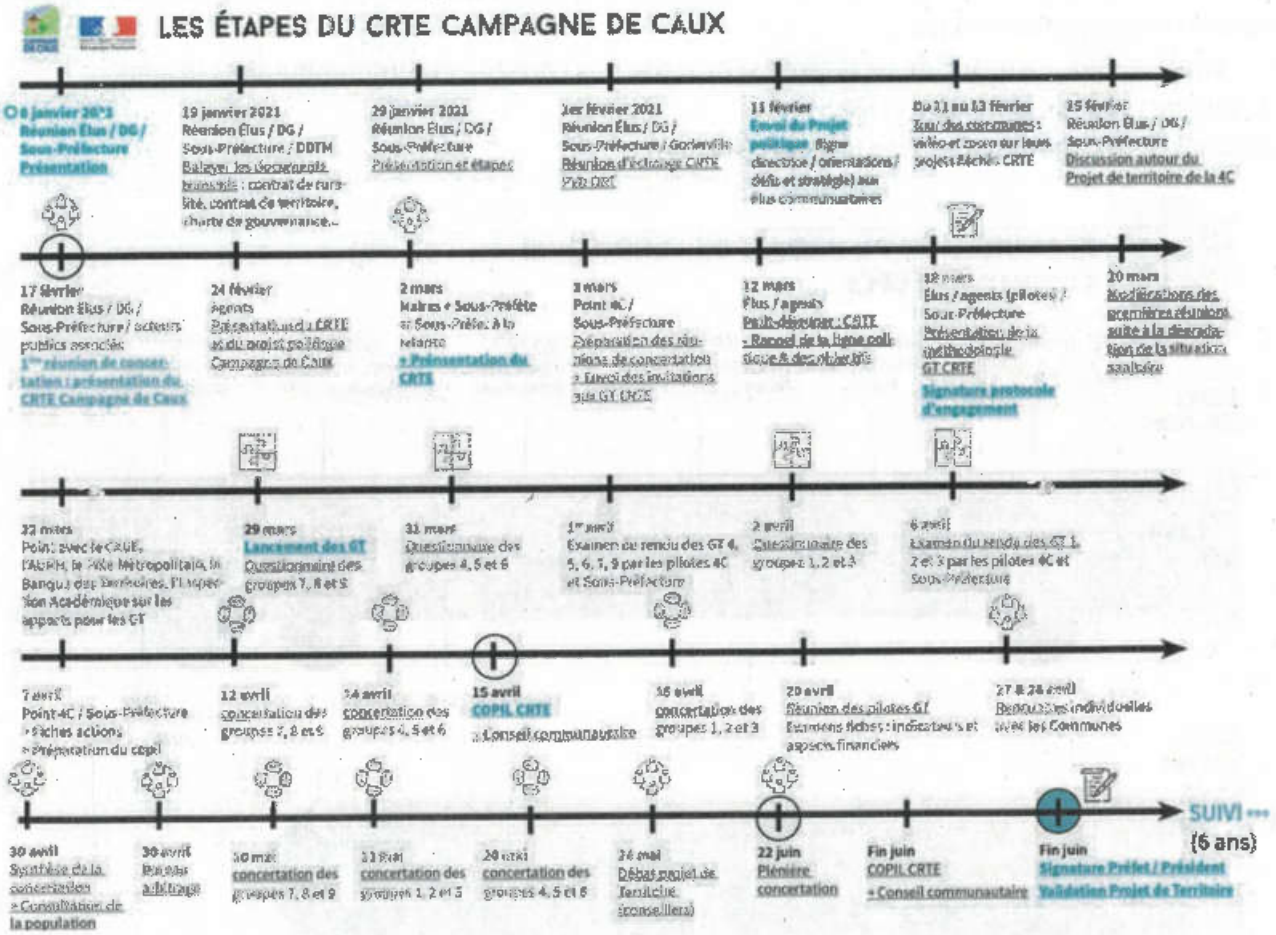

Concertation : L'élaboration du CRTE Campagne de Caux est réalisé de manière concertée avec le territoire. Ainsi, 4 types d'acteurs ont été identifiés pour participer à son élaboration et à sa mise en œuvre :

• Les partenaires du projet : cofinanceurs, porteurs d'actions, appuis techniques, ils participent à la mise en œuvre des actions identifiés dans le CRTE, et peuvent également participer à son élaboration.

• La société civile et ses représentants: associations, syndicats, entreprises, etc. Ils sont consultés lors de l'élaboration du CRTE pour donner des idées, apprécier les actions prévues dans le projet, les compléter.

• Les élus du territoire : ils sont consultés à chacune des étapes, contribuent à fournir des projets et à l'arbitrage général

• Les habitants : ils sont consultés via un formulaire en ligne sur leurs attentes et besoins

A/ LES PARTENAIRES DU PROJET

1. Les Communes

▪ Le Projet politique est transmis aux élus communautaires le 11 février.

▪ Des échanges se déroulent mensuellement lors des Conseils communautaires pour expliquer les enjeux, les contours, les projets + newsletter

▪ Une présentation du CRTE est assurée auprès des Maires le 2 mars en présence du Sous-Préfet à la Relance

• Les Communes sont associées aux groupes de travail dans le cadre de la concertation

• Un agent assure le lien entre les communes et la Communauté de communes pour les projets communaux et communautaires inscrits dans le CRTE (février-avril)

• Deux journées sont consacrées à des entretiens individuels avec les communes pour échanger sur les projets qui s'inscrivent dans le cadre de la Transition écologique (27 et 28 avril)

• Un débat autour du projet des enjeux de mutualisation et de répartition d'équipements est proposé aux adjoints des communes (4 juin)

▪ Un débat autour du projet de territoire est proposé aux conseillers communautaires (8 juin)

▪ Les Maires sont associés aux COPIL

• Le Conseil communautaire vote le projet (fin juin)

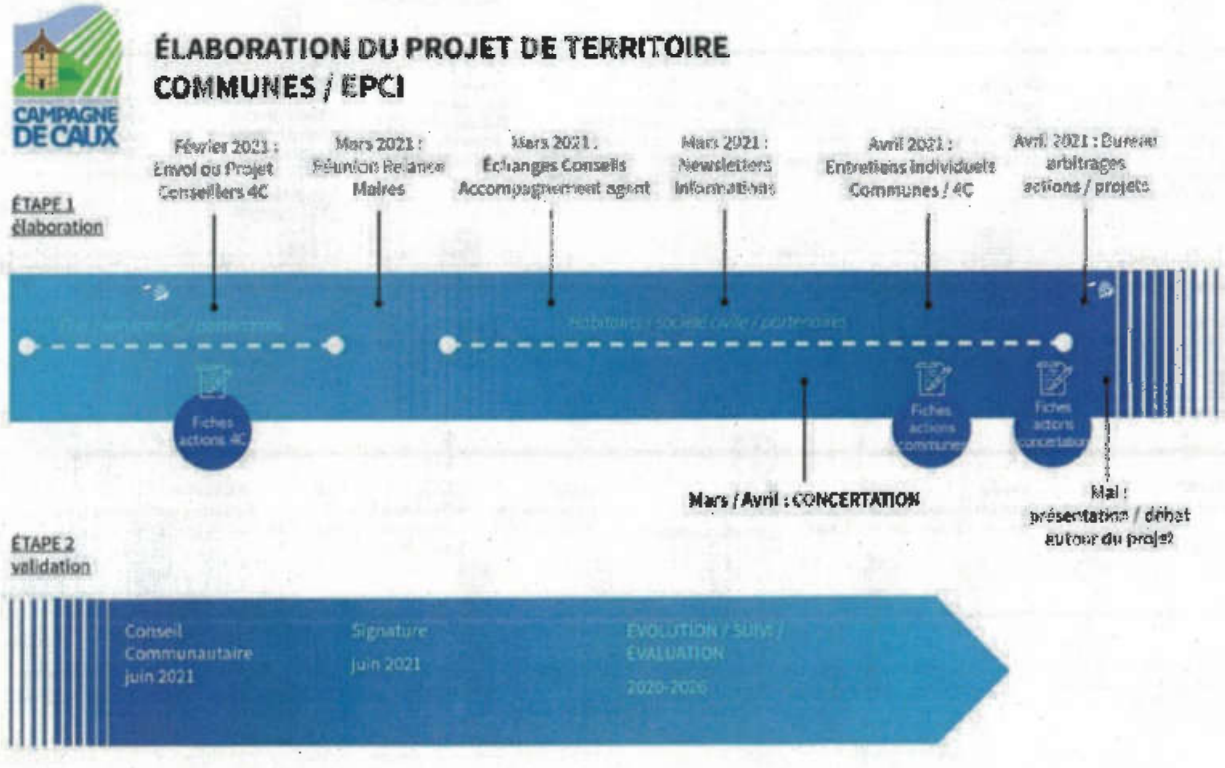

2. Les partenaires

> La Banque des Territoires / La Chambre de Commerce et d'Industrie / Le CAUE 76 / Le Pôle Métropolitain / La Chambre d'Agriculture / La DDTM / La CAF / La Direction des services départementaux de l'Éducation nationale / Le CRESS / Agy Lin / Le Domaine du Grand Daubeuf / Le Collectif Normand des ressourceries et des acteurs du réemploi / Réseau National des Ressourceries / le NECI / Normandie Équitable / Seine-Maritime Attractivité

- Présentation du pré-projet aux partenaires (mars)
- Intégration des partenaires dans l'élaboration du projet (concertation)
- Rencontres avec les différents partenaires et réception de leurs commentaires (avril)
- Participation aux COPIL et à la réunion plénière
- Rendez-vous individuels sur les axes définis conjointement

3. La société civile et les habitants

- Présentation du pré-projet (plénière) (17 février)
- Communications régulières autour du projet (février à juin)
- Participation aux groupes de travail à savoir : 2 réunions plénières, un questionnaire en distanciel, 2 réunions de groupes en présentiel (mars/avril/mai)
- Consultation des habitants via un questionnaire (mai-juin)

B/ DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

Les principes de la Charte de la participation du public sont appliqués : cadre, état d'esprit, mobilisation, encouragement de l'initiative citoyenne

- Nombre de participants : 90
- Animation : binômes de pilotes Campagne de Caux / Sous-Préfecture du Havre
- Kit fourni : vidéo de présentation, projet, atouts, ambitions, orientations, compétences, calendrier, déroulé

- Étape 1 : Présentation du pré-projet (diagnostic, atouts, faiblesses, ambitions, orientations et axes) - échanges
- Étape 2 : Consultation à distance sur les grandes thématiques de chaque axe, les partenaires, communes et la société civile sont invités à se prononcer individuellement, formuler leurs idées et priorités au regard des diagnostics fournis.
- Étape 3 : Les services de la Communauté et de la Sous-Préfecture travaillent en chambre à l'élaboration de fiches actions à partir des réponses obtenues
- Étape 4 : Les partenaires, communes et la société civile sont réunis par sous-groupe (axe). Les réponses aux questionnaires leur sont présentées, ils en débattent. Les fiches actions réalisées à partir des réponses sont relues collectivement, corriger et compléter. Au besoin des fiches projets sont réalisés en complément. Les indicateurs sont déterminés collectivement.
- Étape 5 : La Communauté de communes retravaillent les fiches à partir des éléments soulevés lors des réunions. Elle propose les plans de financement, recherche les partenaires, hiérachise et évalue la faisabilité eut égard à ses capacités (humaines, financières...) et à ses objectifs en terme de développement du territoire et de transition écologique.

• Étape 6 : Présentation des fiches complétées à l'ensemble du groupe (orientation) - débat, complément, correction, explication
• Étape 7 : Présentation en plénière de la restitution globale des groupes et des fiches validées qui feront émerger des actions.

V. Présentation des priorités stratégiques du territoire

Objectifs stratégiques et les axes du projet *(cf. Projet Territoire annexe 1)*

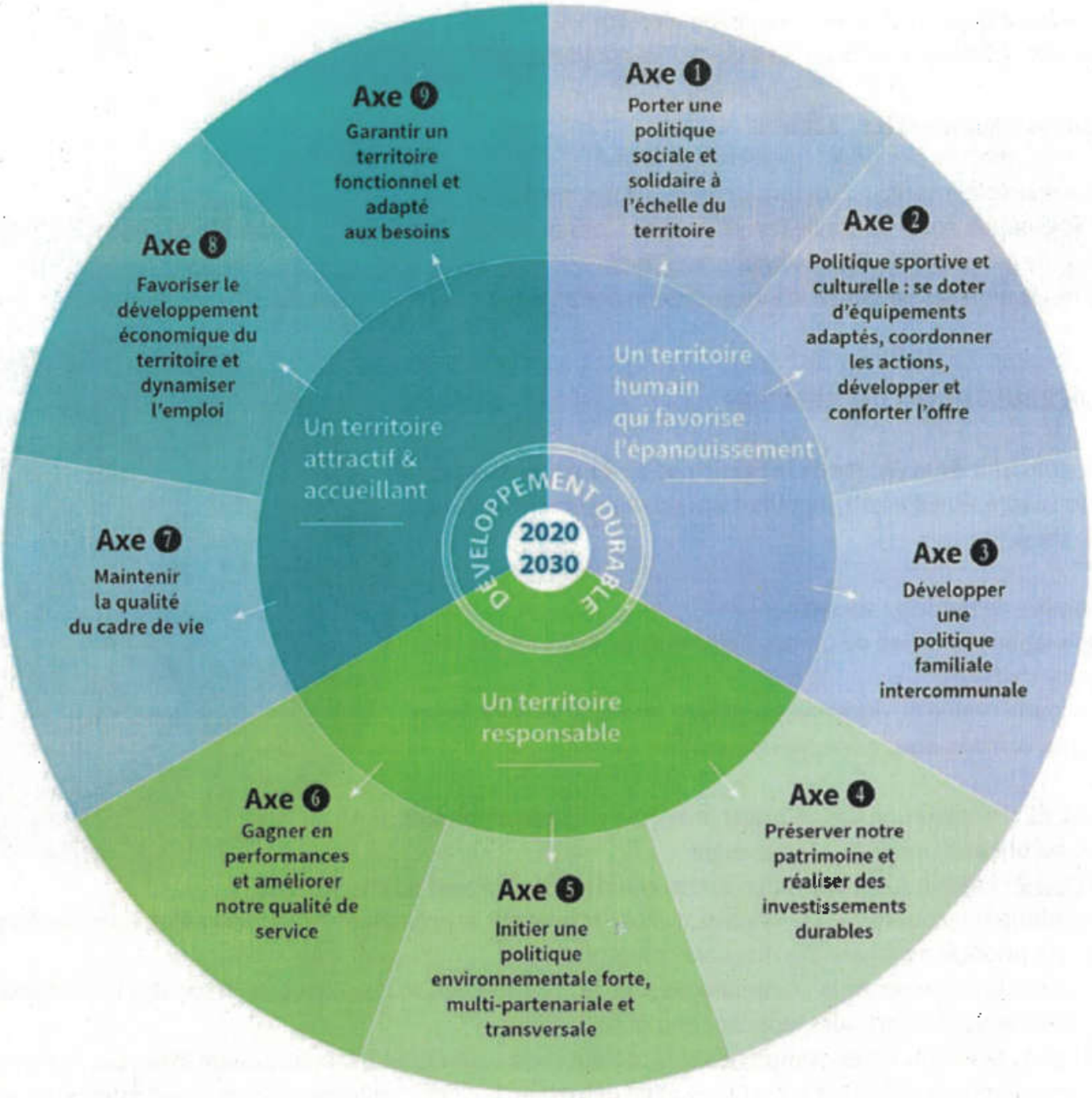

L'avancement de l'élaboration du projet fera l'objet de présentation lors de séances du Comité de pilotage.
Programme d'actions
Chaque Axe (et sous axe) est détaillé en actions qui sont ensuite instruites par le ou les partenaire(s) financeur(s) concerné(s) par la dite Action.
Le tableau de l'ensemble des actions figure ci-après.

Chaque action fait l'objet d'une Fiche action annexée au présent contrat et est rappelée dans le tableau de synthèse en *annexe [5]*.

Le plan d'action est mis à jour annuellement

Les parties s'entendent pour que la mise en œuvre du projet puisse se faire par les actions décrites ci-après, déployées conformément aux axes ci-avant exposés. Elles pourront être complétées ou révisées conformément aux dispositions de l'article "Durée, évolution et fonctionnement général du contrat."

AXE	Fiches (CRTE)	Porteur	Calendrier	
ORIENTATION I - UN TERRITOIRE HUMAIN QUI FAVORISE L'ÉPANOUISSEMENT				
AXE 1 **Porter une politique sociale et solidaire**	1/ Acquisition de matériel de visio conférence mobile - accès aux services	Campagne de Caux	30/04 – 15/05/21	
	2/ Pôle Culturel et social	Campagne de Caux	2023-2025	
	3/ Dématérialisation des actes d'urbanisme	Campagne de Caux	30 avril 2021	
	4/ Conseiller numérique France Relance	Campagne de Caux	30 septembre 2021	
	5/ VTA aide au déploiement d'une politique sociale et familiale – diagnostic de territoire	Campagne de Caux	Sept 2021 – janvier 2023	
	6/ Mise en place de transport pour les personnes en difficulté	Campagne de Caux / CIAS	PROJET	CONCERTATION
	7/ Portage de repas pour les personnes âgées	Campagne de Caux / CIAS	2022	
	8/ Adapter la communications aux besoins de la population	Campagne de Caux / CIAS	2022	
	9/ Animation de la vie sociale	Campagne de Caux / CIAS	PROJET	
	10/ Création d'un forum des métiers	Campagne de Caux / CIAS	2022	
AXE 2 : Sport & Culture, se doter d'équipements adaptés, coordonner les actions, développer et conforter l'offre	11/ Future piscine	Campagne de Caux	PROJET	
	12/ Plaine sportive (PVD)	Commune de Goderville	PROJET	
	13/ Briqueterie (PVD)	Commune de Goderville	PROJET	
	14/Réfection église Notre Dame de la nativité	Vattetot-Sous-Beaumont	Avril - 31/08/2021	
	15/Création d'une piste d'athéltisme	Campagne de Caux	2023	
	16/ Rénovation énergétique et extension de la maison des associations	Houquetot	15/06/2021-31/12/2021	
	17/ Création d'un espace de sport et de santé intergénérationnel	Houquetot	30/04/21 - 15/06/2021	
	18/ Création d'une micro folie et fab lab	Bretteville-du-grand-Caux	Juillet - Sept 2021	
	19/ Itinérance micro folie	Campagne de Caux	PROJET - 2022	
	20/ Réfection Église Écrainville	Écrainville	Projet - 2023	
	21/ Réfection Église Brelleville	Brelleville-du-grand-Caux	Fin 2021	
	22/ Labellisation 100% EAC	Campagne de Caux	Rentrée 2024	CONCERTATION
	23/ Mise en réseau de la lecture publique	Campagne de Caux	PROJET	
	24/ Création d'un PAVA	Campagne de Caux	PROJET	
	25/ Développement du festival Mon Printemps Sonore	Campagne de Caux	Printemps 2022	
	26/ Requalification des bâtiments scolaires suite aux regroupements 2022-2023	Campagne de Caux	PROJET	
	27 / Terrain de foot synthétique	Bretteville-du-grand-Caux	2022	
	28 / Agrandissement du gymnase	Brelleville-du-grand-Caux	2023	
	29 / Création d'un gymnase adapté au sport compétition	Bréauté / Campagne de Caux	2023-2025	

AXE	Fiches (CRTE)	Porteur	Échéance	
ORIENTATION I - UN TERRITOIRE HUMAIN QUI FAVORISE L'ÉPANOUISSEMENT				
AXE 3 : Développer une politique familiale intercommunale	30/ Centralisation des services dédiés à la famille (CIAS)	Campagne de Caux	Janvier 2022	CONCERTATION
	31/ Développement de la Coordination Petite Enfance – 0 à 11 ans	Campagne de Caux	2021	
	32/ Diagnostic de territoire	Campagne de Caux	2021-2022	
	33/ Temps de rencontres-échanges	Campagne de Caux	2021	
	34/ Développer l'itinérance des accueils RAM et LAEP	Campagne de Caux	à déterminer	
	35/ Mettre en place un guichet unique	Campagne de Caux	PROJET	
	36/ Livret/guide numérique de l'ensemble des offres de services du territoire de la petite enfance à la post-adolescence	Campagne de Caux	PROJET	
	37/ Temps de rencontres-échanges parents/ enfants/adolescents	Campagne de Caux	PROJET	
ORIENTATION II - UN TERRITOIRE RESPONSABLE				
AXE 4 : Préserver notre patrimoine et réaliser des investissements durables	38/ Réduction de la vulnérabilité du territoire en matière de cavités sous-terraines	Campagne de Caux	2021-2026	CONCERTATION
	39 / Renaturation écoles / cours oasis	Campagne de Caux	2023	
	40 / Réalisation d'une étude «Plan Paysage»	Campagne de Caux	2022	
	41 / Des milliers d'arbres pour demain	Campagne de Caux	2021-2026	
	42/ Jardins partagés	Campagne de Caux	Avril 2022	
	43/ Atlas de la biodiversité	Campagne de Caux	Mars 2022	
	44 / jardins partagés & mare	Commune d'Houquetot	2022	
	45/ Aménagement de jardins partagés	Commune de Bénarville	2022	
AXE 5 : Initier une politique environnementale forte, multi-partenariale et transversale	46/ Diagnostic environnemental	Campagne de Caux	Juillet 2021	CONCERTATION
	47/ Réseau de chaleur biomasse	Campagne de Caux	30/03/2022	
	48/ Élaboration d'un PAI	Campagne de Caux / PMES*	2023	
	49/ Développer une stratégie énergétique	Campagne de Caux	PROJET	
	50/ Aider à l'installation des agriculteurs	Campagne de Caux	PROJET	
AXE 6 : Gagner en performances et améliorer notre qualité de service	51/ Étude Biodéchets	Campagne de Caux	2022	CONCERTATION
	52 / Renforcement des réseaux fuyards d'eau	Campagne de Caux	Avril 2022	
	53/ Transfert des effluents de Bréauté et Vattetot-Sous-Beaumont vers la STEP de Gruchet-le-Valasse	Campagne de Caux	30/11/2021	
	54/ Création d'une recyclerie / repair café	Campagne de Caux	PROJET	
	55/ Sensibilisation aux bonnes pratiques	Campagne de Caux	PROJET	
	56/ Gestion des dépôts sauvages	Campagne de Caux	PROJET	

ORIENTATION III - UN TERRITOIRE ATTRACTIF & ACCUEILLANT			
AXE 7 : Maintenir la qualité du cadre de vie	57/ Aménagement du bourg (PVD)	Commune de Saint-Maclou	2021-2023
	58/ Reconversion de l'îlôt dit du Credit Agricole (PVD)	Commune de Goderville	PROJET
	59/ Réaménagement des espaces publics du coeur de bourg - places (PVD)	Commune de Goderville	PROJET
	60/ Schéma communal de signalisation (PVD)	Commune de Goderville	PROJET
	61/ Harmoniser la signalétique à l'échelle communautaire	Campagne de Caux	PROJET
	62/ Structurer le maillage scolaire	Campagne de Caux	2022
	63 / Optimiser le maillage des équipements sportifs et culturels à proximité des équipements scolaires	Campagne de Caux	PROJET
	64/ Rénover les centre-bourgs > Mettre en oeuvre les conventions PVD et Operation de Revitalisation de Territoire > Requalifier les espaces de centre-bourg des communes de Bréauté, Manneville-la-Goupil, Saint-Maclou-la-Brière	Campagne de Caux	PROJET
	65/ Réaménagement centre-bourg (sécurisation)	Bec-de-Mortagne	PROJET
	66/ Réaménagement centre-bourg	Vattetot-sous-Beaumont	PROJET
	67/ Aménagement accessibilité commerces/ écoles / sécurisation	Commune d'Annouville-Vilmesnil	PROJET
	68/ Réflexion sécurisation et cheminement mobilités douces	Commune d'Houquetot	PROJET
	69/ Réflexion sécurisation et cheminement mobilités douces	Commune de Sausseuzemare-En-Caux	PROJET
	70/ Réaménagement bourg	Commune de Manneville La Goupil	2022-2023
	71 / Aménagement bourg et entrée de bourg	Commune de Bréauté	2022-2023
	72/ Mutualisation des équipements communaux et communautaires	Commune de Goderville & Campagne de Caux	2021-2022

CONCERTATION

ORIENTATION III - UN TERRITOIRE ATTRACTIF & ACCUEILLANT				
AXE 8 : Favoriser le développement économique du territoire et dynamiser l'emploi	73/ Aménagement touristique, sportif et social de centre-bourg	Commune de Virville	2022-2025	
	74/ Création d'un site d'attractivité touristique avec Moulin à vent	Campagne de Caux	PROJET	
	75 / Développement de la vallée de la Ganzeville (Tourisme durable)	Campagne de Caux	PROJET	
	76 / Réflexion sur la mise en place d'une aire de camping-cars	Campagne de Caux	PROJET	
	77 / Création d'une rando équestre Bréauté-Le Tilleul	Campagne de Caux	2022-2023	
	78 / Création d'un conservatoire de la menthe	Commune de Mentheville	PROJET	
	79/ Développement d'une offre de slow tourisme - réhabilitation de bâtiments	PRIVÉ : Ecomusée de la pomme & du Cidre	2022	
	80/Aménagement et rénovation d'un jardin public et aire de pique-nique	Commune de Daubeuf Serville	PROJET	
	81/ Maillage du territoire en mobilité douce	Campagne de Caux	2021-2023	CONCERTATION
	82/ Mise en place d'AAP sur la commercialisation des produits locaux	Campagne de Caux	PROJET	
	83/ Création d'un Office de Tourisme Intercommunal	Campagne de Caux	PROJET	
	84/ Réalisation d'un schéma directeur de l'hébergement touristique marchand	Campagne de Caux	Janvier 2023	
	85/ Accompagner l'entrepreneriat local - Espace de co working / incubateur	PRIVÉ : Le Nichoir	Septembre 2021	
	86/ Accueillir l'entrepreneriat local - Valorisation et développement des ZAE	Campagne de Caux	PROJET	
AXE 9 : Garantir un territoire fonctionnel et adapté aux besoins	87/ Extension du bâtiment communautaire	Campagne de Caux	Sept 2021 – janvier 2023	
	88/ Pôle d'échange multimodal	Campagne de Caux	2021-2022	
	89/ Voirie communale	Campagne de Caux	PROJET	
	90/ Requalification rd925 - entrée Nord	Campagne de Caux	PROJET	
	91 / Extension de la ZA Bretteville / Goderville	Campagne de Caux	2022-2023	
	92/ Extension du Pôle paramédical	Commune de Bréauté	PROJET	
	93/ Création d'un éco-quartier	Commune de Bréauté	PROJET	
	94/ Réhabilitation du presbytère (kines, dentistes...)	Commune de Bréauté	PROJET	
	95/ Construction de locaux associatifs	Commune de Bréauté	2021	
	96/ Réaménagement des liaisons piétonnes et parcours de santé	Commune de St Sauveur	PROJET	
	97/ Aménagement d'un pump track sur espace de santé	Commune de Bretteville	2021-2022	
	98/ Soutien aux initiatives locales en faveur de la santé	Campagne de Caux	PROJET	CONCERTATION
	99/ Développement & maillage des mobilités	Campagne de Caux	PROJET	
	100/ Favoriser un parcours résidentiel au sein du territoire	Campagne de Caux	PROJET	

VI. Actions communautaires matures

Le programme doit permettre de stimuler l'investissement public et privé dans des délais assez rapides, en complément d'actions déjà engagées par les collectivités, avec des premières actions soutenues dès 2021 et dont l'achèvement sera réalisé fin 2022.
Pour cette raison, les Parties ont convenu que des actions suffisamment matures et en cohérence avec ce que devrait être le projet de territoire pourraient être lancées dès la signature du présent contrat.
Il s'agit des actions suivantes :

Référence	Description succincte	Axe TE	Porteur	Budget (€ HT)	Partenaires Financeurs concernés	Financements 2021-2022 attendus
Action 3	Dématérialisation des actes d'urbanisme	1	Campagne de Caux	**23 759** **Soit 28 510,80 € TTC**	**État**	**DETR (23,5%)** **+ Fonds pour la transformation numérique (formation) (53,8%)**
Action 5	VTA aide au déploiement d'une politique sociale et familiale diagnostic de territoire	1	Campagne de Caux	**En fonction du profil**		
Action 2	Construction d'un pôle social et culturel	2	Campagne de Caux	**5 138 000** **Soit 6 165 600 € TTC**		
Action 4	Conseiller numérique France Relance	3	Campagne de Caux	-		
Action 43	Création d'un atlas de la biodiversité	4	Campagne de Caux	-		
Action 46	Réalisation d'un pré-diagnostic énergétique	5	Campagne de Caux	-	**ANCT**	**100%**
Action 47	Étude de faisabilité et mission AMO dans le cadre d'un marché global pour la création d'un réseau de chaleur biomasse	5	Campagne de Caux	**17 760** **Soit 21 312 € TTC**	**Ademe** **DSIL excep.**	**50% (validé)** **30% (validé)**
Action 52	Renforcement des réseaux fuyards d'eau	6	Campagne de Caux	**257 442** **Soit 308 930,40 € TTC**	**Agence de l'eau** **État**	**19%** **DSIL 20%**

Action 53	Transfert des effluents de Bréauté et Vatte-tot-Sous-Beau-mont vers la STEP de Gruchet-le-va-lasse	6	Campagne de Caux	**1 667 158,9** **Soit**	**Département** **Agence de l'eau** **État**	**17,5%** **37,1%** **DSIL 20%**
Action 87	Extension du bâti-ment communau-taire	9	Campagne de Caux	**484 000** **Soit 580 800 € TTC**	**État** **Département**	**DETR 30%** **20%**
Action 88	Pôle d'échange multimodal	9	Campagne de Caux	**795 000** **Soit 954 000 € TTC**		
Action 89	Voirie communale	9	Campagne de Caux	**403 747,71** **Soit 484 497,25 € TTC**	**État** **Département**	**DETR 30%** **30%**

VII. Budget prévisionnel

A/ Préambule :

Un projet de territoire répond à différents enjeux :

- Formaliser une ambition partagée par l'intercommunalité, les communes et les acteurs du territoire.
- Définir les actions prioritaires à mettre en œuvre sur le territoire.
- Mettre en adéquation les ambitions et les moyens.

Les finances et la fiscalité conditionnent la capacité d'intervention des collectivités.
Réfléchir à son avenir et définir une stratégie financière et fiscale doit permettre d'identifier les leviers disponibles pour mettre en œuvre le projet de territoire.
En parallèle, les actions qui y sont intégrées doivent être suffisamment précises, opérationnelles et assorties de préconisations de moyens pour s'assurer de leur mise en œuvre effective dans un calendrier réaliste.

B/ Plan pluriannuel d'investissement *(cf. Annexe 4)* :

Dans cette optique d'élaboration de stratégie financière, le Plan Pluriannuel d'Investissement s'inscrit comme un des premiers outils à mettre en place.
Il dresse la liste des projets programmés pour la durée du mandat et leurs financements.
Il permet aux élus de définir les opérations d'équipements prioritaires au regard de :
- la politique fiscale,
- du niveau de dépenses nécessaire au fonctionnement des services,
- de la capacité d'autofinancement,
- du niveau d'endettement pouvant être supporté par la collectivité.

C/ Quelques données financières :

- Capacité d'autofinancement :

Au vu du dernier compte administratif, la 4C dégage sur sa section de fonctionnement un excédent d'exercice de 1 003 564.19 € hors opérations d'ordre.

Le budget 2021 laisse entrevoir une diminution de la capacité d'autofinancement.
Estimation de la CAF : 800 000 € hors opérations d'ordre.

• Endettement :
Le taux d'endettement de la 4C est faible.
Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette sera de 38 668.01 €.

Année	Capital restant dû au 01/01	Capital versé	Intérêts versés	Annuité versée	Capital restant dû au 31/12
2021	451 791,55	206 561,83	3 438,03	209 999,86	245 229,72
2022	245 229,72	206 561,71	1 322,32	207 884,03	38 668,01
2023	38 668,01	10 662,67		10 662,67	28 005,34
2024	28 005,34	10 662,67		10 662,67	17 342,67
2025	17 342,67	10 662,67		10 662,67	6 680,00
2026	6 680,00	6 680,00		6 680,00	0
Total		451 791,55	4 760,35		

En matière de fiscalité, avec la mise en place du PLUi, les bases d'imposition du territoire vont évoluer. Difficile à ce stade d'en évaluer les répercussions sur nos recettes fiscales et surtout dans quelle proportion et sur quel calendrier.

D/ Réflexions à venir :
Dans un contexte de contraintes financières des collectivités publiques, le projet de territoire amène
> à prioriser nos actions. Chaque année, le PPI se doit d'évoluer. Il conviendra de se saisir de l'opportunité des appels à projet, ce qui pourrait avoir une répercussion sur la hiérarchisation des projets ;
> à faire évoluer nos recherches de partenaires financiers, outre les financements de droit commun, de contractualisation avec l'Etat, la Région et le Département, se tourner vers la mobilisation de fonds structurels, ainsi que vers le développement de modes de financement innovants tels que les partenariats public/privé ;
> à déclencher de nouvelles logiques d'organisation plus performantes parmi lesquelles la gestion organisationnelle des emplois et des compétences, l'impulsion d'une démarche de mutualisation sur le territoire avec les communes partenaires ;
> à réfléchir sur une approche collective des finances sur le territoire, par le biais d'un pacte fiscal et financier, document tendant à organiser les relations financières entre les communes et la 4C.

Le budget estimatif consolidé du projet est évalué à 11 660 868,7 € TTC d'investissement pour la période 2021-2026.

RESTE À CHARGE 4C 2021-2026 :

Budget principal Campagne de Caux : 1 693 695,97 €
Budget déchets : 156 852 €
Budget eau 115 395,384
Budget Assainissement 400 124,232 €

Il fait l'objet d'un détail annuel, identifiant l'ensemble des financements sollicités auprès de l'Etat et de ses opérateurs (Agence de l'eau, Ademe,...) ainsi que les appels à projets qui seront mobilisés.
Le budget détaillé du projet, mis à jour annuellement, figure en *Annexe 4*.

Article 4 : Gouvernance

A / COMITÉ DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage est co-présidé par le Président de la Communauté de communes Campagne de Caux et par le Préfet de département représenté à l'échelon territorial le plus adapté.
Les Partenaires Financeurs et les Partenaires Locaux y sont représentés :

- Les Maires des 22 communes de Campagne de Caux
- La Chambre de Commerce et d'Industrie
- La Chambre d'Agriculture
- La DDTM
- L'ANCT
- La CAF
- La Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
- Chargé de mission PVD

Le Comité valide les orientations et les priorités et est en charge de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure des validations des conventions d'application
Il se réunit de façon formelle à minima de façon annuelle pour faire le bilan de la mise en œuvre du contrat et proposer des évolutions, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

B/ COMITÉ TECHNIQUE

Le Comité technique est co-animé par l'Etat et la Collectivité. D'autres partenaires, techniques ou financiers, pourront être associés tout au long de la vie du Projet.
Le comité technique prépare les travaux du COPIL et assure la mise en œuvre opérationnelle du CRTE.
Il se réunit autant que besoin au moins 1 fois par an pour :
- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;

- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Liste des membres :

- Chef de l'équipe projet (Campagne de Caux)
- Chargé de mission Transition écologique (Campagne de Caux)
- Directrice Générale des Services (Campagne de Caux)
- Responsable Finances (Campagne de Caux)
- Chef Chef du bureau des collectivités locales (Sous-Préfecture)
- Secrétaire Générale (Sous-Préfecture)
- Chef du Action Économique et de la Cohésion Sociale (Sous-Préfecture)

C/ ÉQUIPE PROJET DE LA COLLECTIVITÉ

Pour assurer le pilotage efficace des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, la collectivité s'engage à constituer une équipe projet :

• La désignation et le rôle qui sera joué par le chef de projet : Le projet est suivi par un chef de projet placé sous l'autorité du président de l'établissement public de coopération intercommunale.

• Il s'appuie sur une équipe projet mobilisée. *Annuaire des fonctions en annexe [6].*

L'État s'engage à désigner des interlocuteurs dédiés afin de participer avec l'équipe projet Campagne de Caux à l'animation et au suivi du CRTE. Ces interlocuteurs seront en charge de mobiliser les différents services de l'État et ses opérateurs afin d'accompagner la mise en œuvre du CRTE. Des équipes-projet par action pourront être désignées, si l'importance et la complexité de l'action à mettre en œuvre le nécessitent.

ORGANIGRAMME 2021-2026

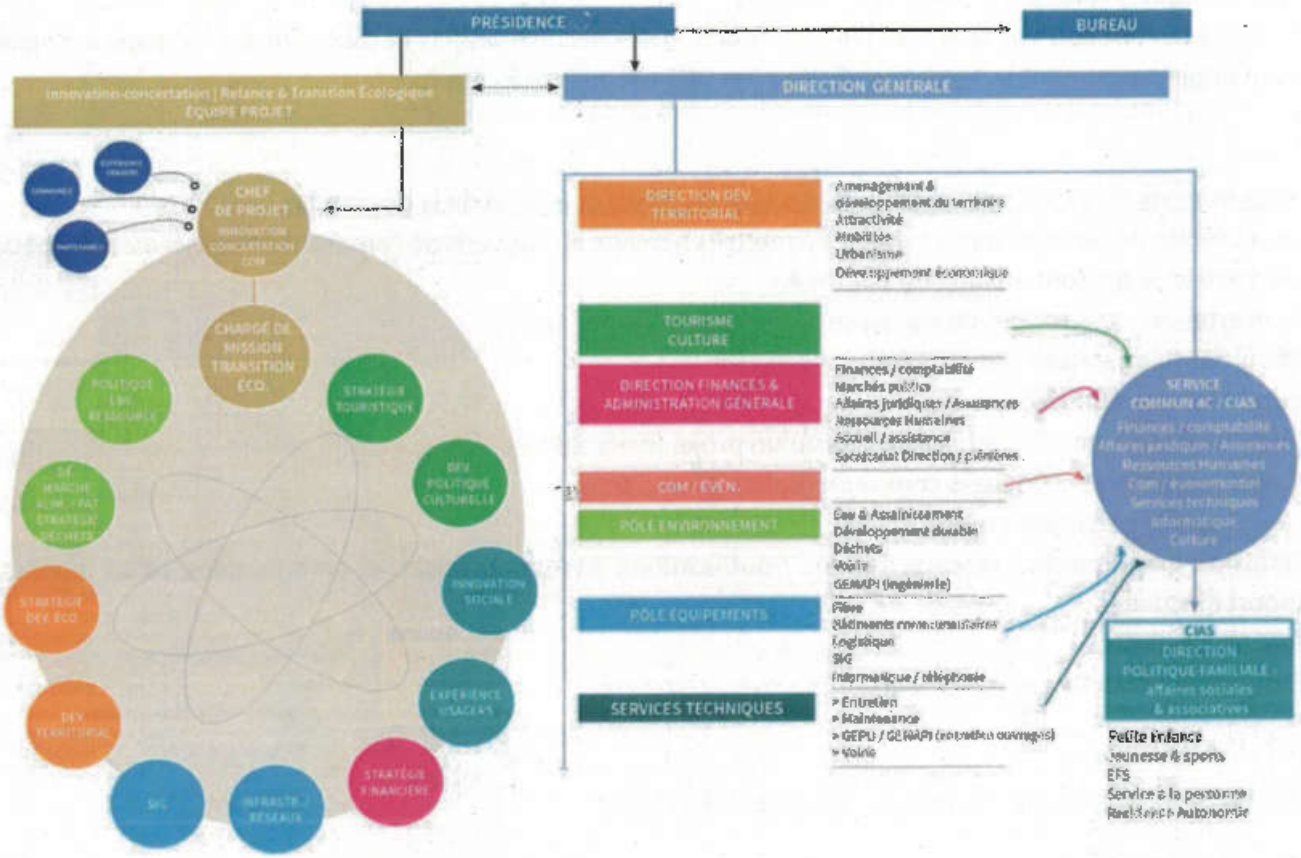

D/ ORGANISATION GÉNÉRALE

Pour assurer l'ordonnancement général du projet la collectivité met en œuvre l'organisation :

1 • Modes de collaboration

La Communauté de communes élabore son CRTE en partenariat avec les services de l'État, les partenaires et acteurs locaux qu'il convient de mobiliser en fonction des thématiques et projets abordés. Leurs avis et expertises sont mobilisés au travers des groupes de travail, à la relecture et formalisation de fiches et du projet global mais également tout au long du mandat via les comités de pilotages et comités techniques.
Ces points seront affinés pour la convention définitive.

2 • Outils ou méthodes garantissant l'ambition, la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre

La Communauté de communes met en place une équipe projet garantissant l'ambition et la qualité du projet (voir chapitre précédent). Le chef d'équipe projet traduit les besoins, coordonne, interconnecte et joue le rôle d'intégrateur. En accord avec la stratégie politique de l'Éxécutif, définit les orientations de la politique d'innovation et accompagne le développement des projets. Il facilite les échanges entre acteurs internes et externes, permet une gestion et une mobilisation des systèmes organisationnels, simplifie le fonctionnement interne et la transversalité.
Des outils sont mis en place : feuille de route, lettres de mission, fiches projets, revue de projets, copil et Codir. Il joue également le rôle d'interface avec le chargé de mission de PVD de la Commune de Goderville pour la mise en synergie des projets et l'implique dans le CRTE.
Le chargé de mission pilote les études et diagnostics partagés entre les acteurs, opère les choix techniques en cohérence avec la politique des élus, repère les facteurs politiques, juridiques, techniques, économiques et démographiques et les partage avec l'équipe.
Les membres de l'équipes sont mobilisés en fonction des besoins projets et thématiques. L'équipe est agile et son organisation évolue. Le chargé de mission ORT est intégré à l'équipe.

3 • Les moyens et étapes pour la communication du projet et le suivi de la démarche

La Communauté de communes s'engage à mettre en œuvre les moyens de communication nécessaires pour faire vivre le projet tout au long de sa durée.
- Concertation : les groupes de travail se réunissent 2 fois par an
- Réunions thématiques ponctuelles
- Copil : se réunit une fois par an
- Comités techniques : se réunissent dès qu'un projet le nécessite
- Conseil des Maires / Conseils communautaires 3 fois par an
- Newsletters / webinaires mensuels
- Diffusion grand public : réseaux sociaux / publications intercommunales et communales, relais médias, rapport d'activités
- Revues de projets
- Évaluation annuelle par indicateurs

Article 5 : La coopération inter-territoriale

Le contrat intègre, un volet relatif à la coopération inter-territoriale, dans une logique d'alliance entre le territoire signataire et ceux avec lesquels il interagit.

Dans ce cadre, les élus du Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine ont acté le principe d'intégrer dans les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) des 8 EPCI membres certains axes communs et partagés d'intérêt estuarien.
Cette contribution prend la forme d'un texte chapeau stratégique global et de clauses thématiques à insérer dans les fiches actions : Les enjeux métropolitains dans les CRTE.

Existant sous son statut actuel depuis 2017 mais fruit d'un dialogue qui perdure depuis plus de 20 ans, le Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine réunit aujourd'hui 8 intercommunalités constituant un ensemble de près de 550 000 habitants et couvrant 275 communes.
Son territoire s'étend depuis Fécamp au nord jusqu'à Lisieux au sud, ayant l'estuaire de la Seine en partage.
Le Pôle métropolitain est un outil de dialogue et de concertation entre les EPCI, levier d'influence collective mais aussi d'expérimentations.
Concrètement, il s'agit d'une communauté de projets dont l'action repose sur un double positionnement :
> La mise en cohérence des politiques publiques
> La mise en place d'actions de visibilité de l'estuaire de la Seine,

La feuille de route portée par les élus repose sur les 4 axes de travail historiques du PMES : le développement durable et la santé, l'attractivité et le tourisme, les mobilités, le développement économique.
Les priorités affichées par l'Etat dans le cadre du plan de relance et de la construction des Contrats de Relance et de Transition Ecologique résonnent particulièrement dans l'estuaire de la Seine, au croisement des stratégies portées par les intercommunalités membres et des orientations du Pôle métropolitain.
Dans cette logique, les élus ont souhaité valoriser la démarche du Pôle au sein de leurs CRTE et y intégrer certains enjeux communs et partagés d'intérêt métropolitain.

LES THÉMATIQUES ET SUJETS PRIORISÉS SONT LES SUIVANTS :

Mobilités :

1/ Schéma cyclable : Mise en cohérence à l'échelle de l'estuaire de la Seine des grands axes cyclables jalonnés et aménagés par les EPCI, parfois les communes, et les Départements.
L'objectif à terme est de positionner l'estuaire comme une destination cyclable complète et sécurisée pour les touristes et les habitants en s'appuyant sur un futur réseau interurbain.
• Cet axe pourrait venir en appui de tous les projets liés aux aménagements cyclables mais aussi aux équipements liés à la pratique du vélo (type maison du vélo, halte de services, location de vélo…).
2/ Stratégie mobilités électriques et interopérabilité : Le Pôle métropolitain travaille avec l'ensemble des opérateurs de mobilité électrique afin de construire une stratégie d'interopérabilité (moyens de paiement, tarification, communication/information) à l'intérieur du Pôle et vis-à-vis de territoires extérieurs ciblés (Vallée de la Seine, Ile de France, marchés étrangers, à déterminer).
• Cet axe pourrait venir en appui de tous les projets liés aux mobilités électriques, y compris publiques (acquisition de bus etc).

Développement durable et santé :

3/ Démarche alimentaire : Accompagnement de l'émergence des PAT au sein des EPCI à travers la mise en place d'ateliers de sensibilisation faisant appel à des intervenants de portée nationale et de nombreux exemples concrets puis d'une démarche de diagnostic/émergence d'enjeux collectifs et territorialisés qui

alimentera les projets des EPCI. L'objectif à terme est d'assurer une cohérence entre les différentes stratégies locales et de faire émerger des actions communes.
• Cet axe pourrait venir en appui des EPCI qui portent des projets de PAT et des actions concrètes (restauration collective, agriculture, etc).

Développement économique :

4/ Tiers-Lieux : L'estuaire de la Seine propose un cadre de vie qualitatif, l'ensemble de ses EPCI contribuent à l'émergence de tiers-lieux qui sont de réels atouts pour enrichir l'écosystème économique et associatif local et pour valoriser une effervescence attractive (nouveaux habitants, nouvelles entreprises/startup). Le Pôle métropolitain a lancé un état des lieux quantitatif et qualitatif de l'offre pour aboutir à une stratégie de communication commune à destination de futurs nouveaux arrivants et des habitants du territoire.
• Cet axe pourrait venir en appui des EPCI qui portent des projets de tiers lieux.

Tourisme et attractivité :

5/ Stratégie touristique de l'estuaire : Depuis 2019, les élus du PMES se sont dotés d'une stratégie touristique en 3 volets qui visent à s'appuyer sur les complémentarités des uns et des autres pour optimiser les séjours des touristes dans l'estuaire: favoriser les mobilités au sein de l'estuaire, proposer des expériences toujours plus qualitatives pour capter les publics, consolider un réseau d'acteurs qui anticipe les tendances touristiques de demain.
• Cet axe pourrait venir en appui des EPCI qui portent des projets touristiques.

Article 6 : Le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des indicateurs.

L'équipe projet définie ci-dessus, assure de manière annuelle, le suivi de la mise en œuvre des actions et des indicateurs du territoire pour alimenter les réflexions et les orientations qui seront prises par comité de pilotage.
Les dispositifs de suivi sont décrits dans les fiches actions. Il seront reprécisés ultérieurement en annexe 6 sous forme de tableau récapitulatif.
Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet.

Article 7 : Durée, évolution et fonctionnement général du contrat

La présente convention-cadre est signée pour une durée de 5 ans, à savoir jusqu'au 30/06/2026.
Toute évolution de l'économie générale du contrat, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable des partenaires financiers
Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une gestion évolutive du plan d'actions, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial. L'Etat s'engage, dans le respect du principe d'annualité budgétaire, à examiner le moment venu la possibilité de cofinancer les projets d'investissement de la Communauté de communes et de ses communes qui s'engageraient au-delà de 2021, qu'ils figurent ou non à ce stade en annexe au présent CRTE
Les annexes sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elle

sera soumise au préalable à l'analyse du comité de pilotage.
A tout moment, l'EPCI et ses communes membres peuvent proposer au Comité de pilotage installé l'ajout d'une ou plusieurs actions supplémentaires au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action(s), au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.
La modification d'une action est proposée et validée pareillement.
La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

Article 8 : Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Rouen.

Convention signé en 3 exemplaires, le 29 juin 2021

EPCI	ÉTAT
Franck RÉMOND Président de Campagne de Caux	**Vanina NICOLI** Sous-Préfète du Havre

PROJET POLITIQUE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CAMPAGNE DE CAUX

2020-2030

PRÉPARER L'AVENIR | LE PROJET POLITIQUE

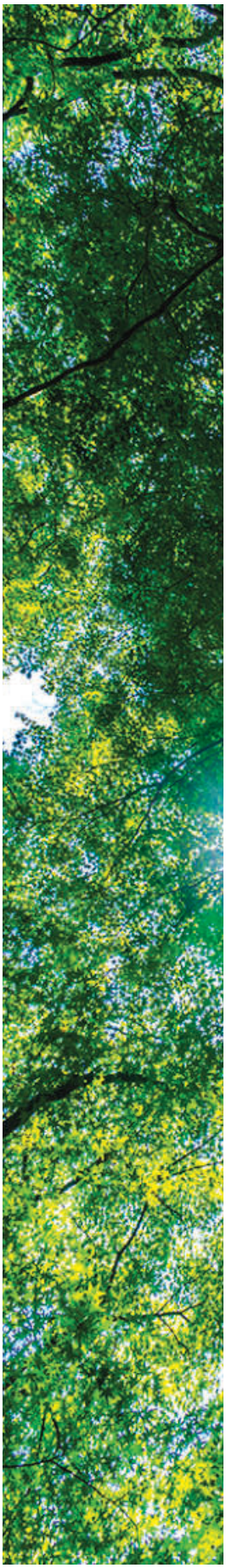

Campagne de Caux est un territoire dynamique et agréable à vivre, qui gagne des habitants à l'heure où les agglomérations environnantes en perdent.

Depuis sa création en 1997, la Communauté évolue et acquiert des compétences supplémentaires pour servir le territoire. De nouvelles seront d'ailleurs très prochainement en discussion comme les Mobilités dans le cadre de la loi LOM. Ce phénomène s'adosse aux mutations et aux évolutions de notre société. Il s'agit de rester attractif.

Urbanisme, emploi, économie, mobilités, environnement, habitat, énergie, culture, santé, commerces et services, numérique, toutes les évolutions et/ou révolutions, et bien sûr la crise sanitaire, ont fait naitre de nouveaux enjeux.

Les habitants, qu'ils aient ici leurs racines ou qu'ils viennent tout juste de s'installer, apprécient la qualité de vie que leur offre ce territoire à dominante rurale, à deux pas de grandes villes : vivre à la campagne en ayant tous les avantages de la ville est un scénario qui séduit de plus en plus. Ils cherchent ici uà bien vivre, bien grandir, bien vieillir, avoir de l'espace, un coin de verdure. Mais ils ont tendance à délaisser les centres bourgs au profit des lotissements et hameaux au risque de dénaturer les espaces agricoles et les paysages. La différence entre urbain et rural s'estompe. Les administrés veulent être loin de l'agitation des centres urbains mais leurs attentes sont proches de celles de citadins : proximité de crèches, de bibliothèques, de services publics, de pôles médicaux, de tous les commerces, accès rapide à internet, sorties, écoles et formations.

La Communauté se doit d'accompagner ces transitions, les besoins et nouveaux usages.

À l'occasion de ce nouveau mandat, une gouvernance et une organisation sont mises en place pour soutenir la réalisation d'un projet politique ambitieux prenant en compte ces nouveaux enjeux et ces mutations.
Une réflexion de fond a conduit la nouvelle équipe à moderniser les services pour gagner en performances tout en garantissant l'aboutissement des dossiers précédemment engagés. Les grands chantiers sont lancés, ils transformeront le territoire sur les dix prochaines années.
Ce document, vise à formaliser la stratégie et les orientations prises. Quels éléments favorables et porteurs permettent d'y parvenir ? Quelles énergies coordonner ou mutualiser pour y parvenir ? Au travers des champs d'actions de la collectivité, il s'agit de mobiliser tous les partenaires autour d'une ligne directrice partagée.

Sur la base des éléments de diagnostics réalisés (dans le cadre du PLUI, de la Convention territoriale Globale, des ateliers *J'ose, je propose*…) et des concertations menées, mais aussi du PADD, les élus de Campagne de Caux, ont établi cette feuille de route. Au cœur de celle-ci, une évolution durable et des priorités : la cohésion sociale et notamment les services de proximité, la politique familiale et le déploiement d'une politique sportive et culturelle sur un schéma intercommunal, la qualité de vie (habitat, mobilités, emploi…), l'attractivité et, bien entendu, une politique environnementale ambitieuse et transversale.
Le programme d'actions proposé, établi au travers de 30 défis (ambitions politiques), n'est pas une fin en soi. Il sera nécessaire de l'animer, l'évaluer et l'adapter dans un souci d'amélioration de l'action publique, mais aussi dans un principe de hiérarchisation des actions, au regard des ressources et capacités financières et humaines. Pour permettre cette hiérarchisation et la précision des enjeux et objectifs qui préfigureront l'élaboration du projet de territoire, certains diagnostics manquants devront être réalisés, en particulier sur le volet Environnement (diagnostic énergétique, diagnostic déchets, diagnostic biodiversité).

Il appartient désormais à la Communauté de communes de s'assurer que tous les acteurs du territoire seront fédérés autour de la mise en œuvre de ce projet partagé et concerté.

PRÉPARER L'AVENIR | LE PROJET POLITIQUE 2020-2030

>> 30 défis pour 2030

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

- **2020-2021 :** Projet de mandat (rencontres et entretiens avec les membres du Bureau)
- **2021-2022 :** Diagnostics complémentaires et réalisations d'études pour préciser les actions
- **Dès le second semestre 2021 :**
  > Lancement des premiers projets
  > Montage administratif
  > Recherche de Financements
  > Présentation / débat en Conseil communautaires et en commissions
- **2022 :** Lancement des travaux

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

AXES	DÉFIS	Fiches projets (CRTE)
ORIENTATION I - UN TERRITOIRE HUMAIN QUI FAVORISE L'ÉPANOUISSEMENT		
AXE 1 : Porter une politique sociale et solidaire	Défi 1 - Définir une politique locale en faveur des plus fragiles	
	Défi 2 - Améliorer la visibilité de nos actions	Pôle Culturel et social
	Défi 3 - Améliorer l'accessibilité pour les personnes vulnérables (accès aux soins, aux service administratifs, emploi…)	
	Défi 4 - Animer la vie sociale	Tiers Lieux
AXE 2 : Sport & Culture, se doter d'équipements adaptés, coordonner les actions, développer et conforter l'offre	Défi 5 - Coordonner les actions culturelles à l'échelle du territoire	• Étude reconversion ancienne piscine • Maison des associations de Goderville • Projet Moulin
	Défi 6 - Développer et conforter l'offre culturelle	Médiathèque de Goderville
	Défi 7 - Coordonner les actions sportives à l'échelle de l'EPCI	Plaine sportive : Maison du sport et gymnase
	Défi 8 - Se doter de moyens & d'équipements adaptés aux besoins	• Plaine sportive : gymnase + terrain foot • Gymnase St Sauveur • Voie verte • Pôle multimodal • Briqueterie • Des milliers d'arbres pour demain • Future piscine
AXE 3 : Développer une politique familiale intercommunale	Défi 9 - Faire évoluer l'offre de services pour s'adapter aux besoins	
	Défi 10 - Permettre une couverture totale du territoire en terme de modes de garde	
	Défi 11 - Proposer une offre lisible et claire pour tous	Conseiller Numérique France Relance
ORIENTATION II - UN TERRITOIRE RESPONSABLE		
AXE 4 : Préserver notre patrimoine et réaliser des investissements durables	Défi 12 - Désartificialisation et restauration des fonctions des sols	• Des milliers d'arbres pour demain • Tourisme durable vallée de la Ganzeville
	Défi 13 - Réalisation d'investissements durables	• Ruissellements Impasse des Lilas • Ouvrage Givout à Bréauté
	Défi 14 - Favoriser la biodiversité	• Des milliers d'arbres pour demain • Atlas de la biodiversité
AXE 5 : Initier une politique environnementale forte, multi-partenariale et transversale	Défi 15 - Réduire les énergies polluantes	• Diagnostic environnemental • Réseau de chaleur biomasse
	Défi 16 - Rester un territoire attractif en matière d'agriculture	
	Défi 17 - Soutenir l'innovation au profit du durable	• Volontariat territorial en administration • Voie verte • Pôle multimodal • Restructuration gare / Maison des mobilités

AXE 6 : Gagner en performances et améliorer notre qualité de service	Défi 18 - Maintenir un prix de l'eau en cohérence avec une exigence de qualité de services	• Travaux châteaux d'eau • Usine traitement turbidité • Renouvellement et renforcement réseaux eau et assainissement
	Défi 19 - Eaux usées, répondre aux exigences réglementaires malgré les contraintes	• Redimensionnement STEP pour St Sauveur, Ecrainville et Sausseuzemare
	Défi 20 - Création d'un Service Recyclage	• Restructuration de la déchetterie • Étude Biodéchets
	Défi 21 - Appliquer une tarification plus équitable	• Mise en régie pour passage à la redevance incitative
	Défi 22 - Accentuer les politiques de prévention en matière de déchets, préserver les ressources et diminuer l'empreinte écologique, réduire les émissions de gaz à effet de serres au niveau local	• Volontariat territorial en administration • Ressourcerie
ORIENTATION III - UN TERRITOIRE ATTRACTIF & ACCUEILLANT		
AXE 7 : Maintenir la qualité du cadre de vie	Défi 23 - Structurer le développement par un maillage cohérent et réparti de façon équilibrée sur l'ensemble du territoire	
	Défi 24 - Développer l'urbanisation en fonction du contexte local	
	Défi 25 - Promouvoir un développement du territoire respectueux des spécificités de son environnement naturel et agricole, et de ses paysages	
AXE 8 : Favoriser le développement économique du territoire et dynamiser l'emploi	Défi 26 - Assurer un développement de l'emploi local parallèle à celui de la population pour ne pas accentuer le caractère « dortoir » du territoire	• Fonds pour le recyclage des friche • Volontariat territorial en administration
	Défi 27 - Impulser un développement touristique du territoire	• Tourisme durable Vallée de la Ganzeville • Devenir de la Cressonnière • Création d'un site d'attractivité touristique avec moulin à vent • Développement Domaine du Grand Daubeuf • Voie verte • Maison des Mobilités / Restructuration du secteur de la gare (EPF) • Étude de faisabilité extension de la liaison bus Caux Seine Agglo • Création d'une rando équestre Bréauté-Le Tilleul
AXE 9 : Garantir un territoire fonctionnel et adapté aux besoins	Défi 28 - S'appuyer sur une organisation réaliste et durable des mobilités	• Voie verte • Maison des Mobilités / gare • Pôle multimodal
	Défi 29 - Garantir une proximité des équipements, services et commerces structurants sur l'ensemble du territoire	• Future piscine • Pôle culturel et social • Pôle multimodal • Plaine sportive • Extension bâtiments communautaires
	Défi 30 - Favoriser une plus grande diversification de l'habitat pour permettre des parcours résidentiels au sein du territoire	

ORIENTATION I
UN TERRITOIRE HUMAIN QUI FAVORISE L'ÉPANOUISSEMENT

cohésion sociale

Thématiques / mots clés :

Développement Durable | Environnement | Mobilités | Culture | Accès aux services | Santé | Emploi | Numérique | Sport | Accès aux équipements | Attractivité | Espaces publics | Jeunesse

Références & diagnostics : Concertation J'ose, je propose (mars 2019) / PLUI / Diagnostic CAF - CTG (déc. 2019) / Étude besoins en mode de garde (en cours)

AXE 1 : Porter une politique sociale et solidaire à l'échelle du territoire

Défi 1 - Définir une politique locale en faveur des plus fragiles Accès aux services | Santé | Emploi | Numérique

> Se servir de l'EFS comme d'un outil de centralisation des publics et des outils
> Identifier tous les acteurs locaux et permettre la mise en réseau – travailler avec les forces du territoire sur les dispositifs d'inclusion
> Mettre en place avec les associations et organismes spécialisés des plans / parcours d'accompagnement pour les personnes en fracture (sociale, numérique…)
> Accompagner les associations caritatives pour la tenue de permanences et d'actions sur le territoire (santé, précarité, accès aux droits…)
> Rendre accessibles tous nos services pour tous les usagers
> Aider à l'autonomie en favorisant le maintien à domicile (réseaux clic), les services de portage et l'aide à domicile

Défi 2 - Améliorer la visibilité de nos actions Accès aux services | Environnement

> Centralisation des missions affaires sociales, familiales et associatives eu sein du CIAS
> Création d'un Pôle Culturel et social (**Pôle Culturel et social > fiche projet**)
> Communication / animations accrues
> Coordination et conduite d'une politique familiale définie sur l'ensemble des structures et des dispositifs Petite Enfance-Jeunesse (LAEP, RAM, EAJE, ACM…)

Défi 3 - Améliorer l'accessibilité pour les personnes vulnérables (accès aux soins, aux service administratifs, emploi…): aménagements, tarifs préférentiels Accès aux services | Santé | Emploi | Mobilités | Environnement

Défi 4 - Animer la vie sociale Numérique | Culture

> Mener une réflexion sur la création d'un espace de vie social (CTG)
> Créer une chaîne et l'animer avec des ateliers participatifs **(Tiers Lieux > Fiche projet)**

AXE 2 : Politique sportive et culturelle : se doter d'équipements adaptés, coordonner les actions, développer et conforter l'offre

Défi 5 - Coordonner les actions culturelles à l'échelle du territoire Culture | Accès aux équipements | Mobilités

> Créer un Pôle de ressources culturelles :
- Créer un lieu dédié à la Culture pluridisciplinaire
- Créer un pôle entièrement dédié à l'action culturelle

> Soutenir l'action culturelle locale : Contractualiser avec la DRAC dans le cadre d'un CTEJ
> Améliorer les mobilités Culture-École : mettre en place un plan de mobilité
> Identifier et faire monter en puissance certaines offres à potentiel, les irriguer sur le territoire :
- Soutenir la mise en réseau des bibliothèques et points de lecture
- Ouvrir le nord du territoire à la lecture publique
- Soutenir la mise en réseau des associations musicales
- Réfléchir à de l'itinérance : arts vivants-théâtre (adulte) dans les villages
- Repenser et accentuer la mise en valeur de notre patrimoine pour permettre une redécouverte (médias, habitants, touristes…), créer de nouveaux partenariats

(**Maison des associations de Goderville / Projet Moulin > fiches projets**)
> Inscrire le patrimoine remarquable et accompagner investissements dans les monuments historiques appartenant aux collectivités territoriales et aux propriétaires privés

Défi 6 - Développer et conforter l'offre culturelle (4c / Communes / asso) Numérique | Culture | Attractivité

> Saisir les opportunités face aux révolutions numériques (**Médiathèque de Goderville > fiche projet**)
> Investir les secteurs non représentés dans l'offre locale :
- Augmenter le nombre de spectacles dans les domaines moins représentés comme la danse et bonifier l'offre culturelle destinée aux adolescents (musiques actuelles)
- Soutenir et publiciser le 1% culturel (arts visuels, architecture, métiers d'art)
- Mettre sur pied un concours d'art public prévoyant l'installation d'une œuvre d'art sur un site phare

Défi 7 - Coordonner les actions sportives à l'échelle de l'EPCI Jeunesse Santé Sport Accès aux services Mobilités

> Accompagner le milieu associatif :

- Mettre en place des réunions assos/élus à l'échelle de la Communauté
- Présenter les Pôles ressources agréés Jeunesse et Sport
- Permettre le partage et l'échange entre les associations
- réfléchir à un lieu unique permettant d'accueillir les associations sportives **(« plaine sportive » : Maison du sport > fiche projet)**

> Impulser une politique sportive partagée :

- Organiser des échanges entre les mairies disposant de structures
- Mutualiser les équipements, les moyens humains et matériels
- Rendre l'offre sportive plus accessible à tous

> Conclure une alliance Sport-éducation :

- Recruter des encadrants agréés par l'Éducation Nationale pour la pratique à l'école
- Mettre à disposition des écoles des kits sportifs
- Mettre des équipements à disposition pour le cadre éducatif scolaire

> Améliorer les mobilités Sport-École : plan mobilité à élaborer

> Identifier et faire monter en puissance certaines offres à potentiel, les irriguer sur le territoire :

- Soutenir la mise en réseau des assos sportives
- Développer l'offre sportive à destination des seniors et le sport santé
- Développer les activités dédiées à la Petite Enfance et à la Jeunesse
- Accompagner le développement du sport féminin

> Accompagner l'offre sportive fédérale :

- Sponsoriser les jeunes sportifs aux niveau national
- Adapter les équipements pour pouvoir accueillir des compétitions **(« plaine sportive » : gymnase > fiche projet)**

Défi 8 - Se doter de moyens & d'équipements adaptés aux besoins Sport Mobilités Attractivité Environnement Espaces publics

> Répondre aux manques identifiés en terme d'équipements :

- Implanter un nouveau gymnase **(« plaine sportive » : gymnase + gymnase St Sauveur +** (**Étude reconversion ancienne piscine > fiches projet)**
- Implanter un nouveau terrain extérieur **(« plaine sportive » : terrain > fiche projet)**
- Créer des pistes et voies dédiées aux modes de transports doux **(Voie verte + Pôle multimodal > fiches projets)**
- Créer une zone verte et boisée à vocation de détente, sport, santé **(Briqueterie + Projet Des milliers d'arbres pour demain > fiches projets)**
- Construire une nouvelle piscine répondant aux besoins du territoire **(Piscine > fiche projet)**
- Permettre la mise en œuvre d'un urbanisme de projet partagé en réfléchissant l'espace parcellaire à Goderville accueillant le dojo, le gymnase, la future piscine… comme une véritable « plaine sportive » - mener une réflexion commune sur le regroupement dans les 10 prochaines années de tous les équipements sportifs et l'accueil des associations sportives situés sur la commune. (PLUI - OAP conjointe Campagne de Caux / Goderville)

AXE 3 : Développer une politique familiale intercommunale

Défi 9 - Faire évoluer l'offre de services pour s'adapter aux besoins Numérique Culture Jeunesse

> Développer l'offre à destination des +13 ans (CTG) :

- Accueils jeunes
- Appels à projets / Soutien pédagogique et logistique aux projets de groupes
- Accompagnement à la création d'association
- Création d'un lieu dédié (par exemple aux MAO…)

Défi 10 - Permettre une couverture totale du territoire en terme de modes de garde Attractivité Emploi

> Accompagner la diversification des modes de garde (micro-crèches, mam, crèches, assistants maternels…)

> Piloter une réflexion sur l'itinérance du service Petite Enfance

> Évaluer le besoin de modes de garde (mercredi, petites vacances...)

Défi 11 - Proposer une offre lisible et claire pour tous Accès aux services Numérique

> Lieu de ressource unique et connecté (EFS) **(Conseiller Numérique France Relance > Fiche projet)**

> Centralisation des services dédiés (CIAS) - dotation de moyens (communication, portail famille...)

ORIENTATION II
UN TERRITOIRE RESPONSABLE

Préservation de l'environnement

Thématiques / mots clés :

Santé | Développement Durable | Agriculture | Habitat | Environnement | Maîtrise foncière | Patrimoine / Espaces publics | Économie circulaire | Mobilités

Références & diagnostics : PLUI & atlas cartographique (éléments paysagers d'intérêts hydrauliques) / diagnistic agricole / Schémas directeurs Eau & Assainissement (en cours)
Besoins : Bilan carbone & diagnostic environnemental / Atlas de la biodiversité

AXE 4 : Préserver notre patrimoine et réaliser des investissements durables

Défi 12 - Désartificialisation et restauration des fonctions des sols Développement Durable

> Conservation des 130 ha de foncier non bâti en vue d'échange ou compensation lorsqu'une terre est fléchée pour la réalisation d'ouvrages hydrauliques ou la plantation d'arbres **(Des milliers d'arbres pour demain > Fiche projet)**
> Mise en valeur et en sécurité de la vallée de la Ganzeville **(projet de tourisme durable vallée de la Ganzeville > Fiche projet)**
> Accentuation de l'animation agricole
> Aménagement en périphérie de bétoires de surfaces enherbées ou de plantations (400m²)

Défi 13 - Réalisation d'investissements durables Environnement Développement Durable

> Se tourner vers des techniques innovantes permettant de prolonger la durée de vie de nos routes (interventions ponctuelles de nouveaux matériaux plus écologiques)
> Optimisation du traitement de l'eau
- Construction d'une usine de traitement
- Déconnexion des eaux pluviales à Goderville : fiabilisation de la station pour le 1er semestre 2021
- Remise en état des réseaux fissurés ou sur lesquels sont constatés des eaux claires parasites (Bec-de-Mortagne, Annouville-Vilmesnil, St Maclou) pour un fonctionnement optimal

> Eau : développer les actions touchant au développement durable
- Fiabilisation de notre ressource
- Sécurisation de la distribution de l'eau potable

> Gestion de la protection des vies humaines et des biens
- Protection contre les risques naturels et anthopiques **(réduction de la vulnérabilité du territoire en matière de cavités souterraines > Fiches projets)**
- Entretien des bassins de rétention créés
- Programmation pluriannuelle de réhabilitation de mares à fonction hydraulique
- Création d'aménagements d'Hydraulique douce pour lutter contre l'érosion des sols

Défi 14 - Favoriser la biodiversité Développement Durable Énergie

> Création d'aménagements en hydraulique douce (haies multi -espèces, mares...)
> Rationnaliser les fréquences de fauchage et de tonte en prenant en compte les cycles naturels
> Investir les espaces délaissés (espaces communaux et communautaires, anciennes STEP, bassins...) pour y planter des milliers d'arbres sur un principe de trame verte dans le cadre d'une politique globale d'aménagement du territoire (volet préservation des sols (bandes sur les axes de ruissellements...), volet action sociale (caractère participatif et multipartenarial), Volet énergie (bois énergie pour réseau de chaleur biomasse), volet pédagogique (sensibilisation), volet environnemental (décarbonation et biodiversité) **(Des milliers d'arbres pour demain > Fiche projet)**
> Création d'un Atlas de la biodiversité du territoire **(Atlas de la biodiversité > Fiche projet)**

AXE 5 : Initier une politique environnementale forte, multi-partenariale et transversale

Défi 15 - Réduire les énergies polluantes Développement Durable Habitat Énergie

> Réalisation d'un état des lieux énergétique et bilan carbone **(Réalisation de diagnostics Environnementaux > Fiche projet)**
> Accompagnement des initiatives publiques et privées qui visent à assurer une autonomie énergétique (Méthanisation, éolien, solaire…) - viser l'objectif territoire à énergie positive
> Développement de bioénergies : mise en commun d'une chaufferie Biomasse et d'un réseau de chaleur pour des bâtiments communautaires, communaux et départementaux sur Goderville et éventuellement pour de l'habitat **(Réseau mutualisé de chaleur biomasse > Fiche projet)**
> Sensibilisation et accompagnement des communes et des administrés aux possibilités offertes quant aux économies d'énergies (Service FAIRE d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique)

Défi 16 - Rester un territoire attractif en matière d'agriculture Agriculture Santé
> Accompagner la pérennisation et la diversification d'une agriculture raisonnée
> Limiter la consommation des terres agricoles
> Soutenir l'installation de nouveaux exploitants bio (terres, espace test…)

Défi 17 - Soutenir l'innovation au profit du durable Économie circulaire Mobilités
> Recenser et mettre en réseau les acteurs locaux de l'ESS
> Favoriser l'innovation sociale pour faire émerger de nouvelles pratiques (constitution d'une association environnement…) **(Volontariat territorial en administration > fiche projet)**
> Favoriser la mobilité durable (favoriser les modes de transport moins énergivores et l'intermodalité, développer les mobilités douces) **(Voie verte + Pôle multimodal + Projet gare / Maison des mobilités > fiches projets)**
> Aider à l'installation de start-ups locales

AXE 6 : Gagner en performances et améliorer notre qualité de service

Défi 18 - Maintenir un prix de l'eau en cohérence avec une exigence de qualité de services Accès aux services
> Définir une politique tarifaire raisonnée
> Mener une réflexion et une négociation avec les délégataires lors des renouvellements de DSP
> Répondre à la règlementation (turbidité, qualité de l'eau et seuils) **(Travaux châteaux d'eau + usine traitement turbidité > fiches actions)**
> Renouveler nos réseaux en tendant vers le 1% du linéaire / an (soit une canalisation tous les 100 ans) **(Renouvellement et renforcement réseaux eau et assainissement > Fiche projet)**

Défi 19 - Eaux usées, répondre aux exigences réglementaires malgré les contraintes Environnement
> Réaliser les Schémas directeurs et programmation
> Réfléchir aux options permettant le traitement des eaux usées d'Écrainville, St Sauveur d'Emalleville et Sausseuzemare-En-Caux (Extension des STEP de Manneville-La Goupil et de Bretteville-du-Grand-Caux à l'étude) **(Redimensionnement STEP pour St Sauveur Ecrainville Sausseuzemare > Fiche projet)**
> Transfert de la lagune de Vattetot-sous-Beaumont et de la STEP de Bréauté vers Gruchet-le-Valasse
> Hygiénisation des boues **(procédé d'hygiénisation des boues > Fiche projet)**

Défi 20 - Création d'un Service Recyclage Développement Durable
> Augmenter les performances en matière de tri sélectif et de recyclage
> Améliorer la communication et l'information sur le tri et le recyclage
> Réorganiser la déchetterie pour augmenter le réemploi et le recyclage **(Restructuration de la déchetterie > Fiche projet)**
> Tendre vers un refus de tri inférieur à 15%
> Réduire la production de déchets sur le territoire (OMR notamment) **(Étude Biodéchets > Fiche projet)**
> Recherche élargie sur les filières potentielles
> Fiabilisation des contrats repreneurs vieilles matières

Défi 21 - Appliquer une tarification plus équitable Accès aux services Développement Durable
> Tarification des professionnels
> Politique tarifaire incitant à la réduction des déchets : outils économiques **(Mise en régie pour passage à la redevance incitative > Fiche projet)**
> Prendre en compte les « zéro déchet »
> Fixer des exigences qualitatives de collecte
> Obtenir un équilibre budgétaire entre les dépenses et les recettes en tenant compte du contexte (baisse du cout de reprise des matériaux, coût de collecte, traitement…)

Défi 22 - Accentuer les politiques de prévention en matière de déchets, préserver les ressources et diminuer l'empreinte écologique, réduire les émissions de gaz à effet de serres au niveau local Développement Durable
> Améliorer la communication, les animations et l'information sur la réduction des déchets **(Volontariat territorial en administration > Fiche projet)**
> Développer les rencontres et actions pédagogiques à destination des classes et du grand public
> Contrôles de bacs
> Soutien aux initiatives favorisant l'économie circulaire (AMPRESSE...)**(Ressourcerie > Fiche projet)**

ORIENTATION III
UN TERRITOIRE ATTRACTIF & ACCUEILLANT

aménagement | cadre de vie
économie | attractivité

Thématiques / mots clés :

Attractivité | Accès aux équipements | Commerces | Habitat | Maîtrise foncière | Agriculture | Environnement | Économie locale | Emploi | Sport | Culture | Vieillissement | Patrimoine | Numérique | Santé

Référence & diagnostics : PLUI (diagnostic agricole)

AXE 7 : Maintenir la qualité du cadre de vie

Défi 23 - Structurer le développement par un maillage cohérent et réparti de façon équilibrée sur l'ensemble du territoire Attractivité | Accès aux équipements | Commerces

> Affirmer le pôle prioritaire de Goderville, moteur de développement à l'échelle intercommunale
> Confirmer le développement des communes structurantes de Bréauté, Ecrainville et Bretteville-du-Grand-Caux, relais de l'animation à l'échelle intercommunale
> Conserver une vie active au sein des communes rurales
> Piloter une réflexion sur le devenir des écoles à l'échelle intercommunale

Défi 24 - Développer l'urbanisation en fonction du contexte local (pôles influents extérieurs, contexte paysager et environnemental, prise en compte des risques) Habitat | Maîtrise foncière

> Tenir compte des influences extérieures en termes de besoins en logements
> Tenir compte des caractéristiques paysagères et environnementales des communes
> Des objectifs de construction et de densité adaptés au regard du positionnement dans le territoire
> Permettre la densification des hameaux historiques du territoire
> Permettre le changement de destination d'anciens bâtiments agricoles afin de limiter
> Prendre en compte les risques dans les projets d'urbanisation

Défi 25 - Promouvoir un développement du territoire respectueux des spécificités de son environnement naturel et agricole, et de ses paysages Agriculture | Environnement

> Optimiser le foncier disponible et lutter contre l'étalement urbain
> S'inscrire au mieux dans le territoire et composer avec ses éléments naturels
> Préserver les caractéristiques paysagères fortes du territoire qui lui confèrent une identité particulière

AXE 8 : Favoriser le développement économique du territoire et dynamiser l'emploi

Défi 26 - Assurer un développement de l'emploi local parallèle à celui de la population pour ne pas accentuer le caractère « dortoir » du territoire Commerces | Économie locale | Emploi | Attractivité

> Maintenir le même ratio emplois/habitants, pour les 10 ans à venir, grâce notamment à la requalification et au développement des pôles et zones d'activités économiques existants ou à créer
- Étudier les surfaces et les solutions possibles dans nos bâtiments pour du co-working
- Développer de l'immobilier d'entreprises sur la zone près d'AMPRESSE **(Fonds pour le recyclage des friches > Fiche Projet)**
- Poursuite des dispositifs d'aide aux investissements immobiliers d'entreprises
- Accompagnement des professionnels de santé (implantation en centres-bourgs)
- Développer l'offre foncière à vocation d'activité économique :
  - Requalifier et étendre la ZAE Bretteville-du-Grand-Caux/Goderville
  - Interroger de nouveaux secteurs en partenariat avec SMA (Friches agricoles derrière AMPRESSE)

> Offrir aux entreprises un niveau de service attendu
- signalétique / réseaux / adressage…
- Animer le réseau d'entreprises **(Volontariat territorial en administration > Fiche projet)**

> Accompagner les changements **(Volontariat territorial en administration > Fiche projet)**
- Développer les démarches ESS sur le territoire
- Améliorer le recensement des entreprises vertueuses du territoire
- Participer à des réseaux et proposer de l'animation sur l'entrepreneuriat responsable (en lien avec filières universitaires)

> Favoriser le développement commercial au niveau des communes structurantes du territoire
> Favoriser le maintien des commerces de proximité en milieu rural, en y maintenant le potentiel démographique et en s'appuyant sur le développement du tourisme

Défi 27 - Impulser un développement touristique du territoire Attractivité Économie locale

> S'appuyer sur potentialités de développement touristique existantes et la complémentarité entre vallée et plateau **(Tourisme durable Vallée de la Ganzeville + Devenir de la Cressonnière du Bec-de-Mortagne + Création d'un site d'attractivité touristique avec la construction d'un moulin à vent ex-nihilo sur le modèle des moulins à vent cauchois traditionnels sur un site cohérent > Fiches projets)**

> Appuyer les projets et initiatives de développement touristique **(Développement Domaine du Grand Daubeuf > Fiche Projet)**

> Mettre en place des synergies avec les territoires voisins **(Voie verte + Maison des Mobilités / Restructuration du secteur de la gare (EPF) + Étude de faisabilité d'une extension de la liaison bus Caux Seine Agglo de la gare vers Goderville + Création d'une rando équestre Bréauté-Le Tilleul > Fiches projets)**

> Établir une jonction entre Tourinsoft et le site www.campagne-de-caux.fr

> Mesurer notre attractivité et nos performances par une analyse de la fréquentation et des déplacements (flux vision tourisme)

> Répondre aux besoins logistiques des hébergeurs et touristes (signalétique des hébergeur, carte d'hôte dématérialisée sous forme d'appli…)

> Refaire le balisage de nos chemins de randonnée

AXE 9 : Garantir un territoire fonctionnel et adapté aux besoins

Défi 28 - S'appuyer sur une organisation réaliste et durable des mobilités Mobilités

> Rechercher une cohérence entre croissance démographique et nombre d'emplois pour équilibrer les dynamiques territoriales et limiter les flux domicile-travail

> Favoriser le rabattement vers la gare de Bréauté-Beuzeville**(Voie verte + Pôle multimodal +Maison des Mobilités / Gare > Fiches projets)**

> Favoriser la pratique des modes actifs pour les usages de proximité dans les bourgs, les usages de loisirs et l'intermodalité

> Faciliter la maîtrise du stationnement pour favoriser les modes actifs et la qualité des espaces publics

> Renforcer la sécurité routière notamment sur les axes structurants

> Viser la valorisation et l'optimisation du réseau de transports collectifs notamment au niveau des pôles du territoire

Défi 29 - Garantir une proximité des équipements, services et commerces structurants sur l'ensemble du territoire Commerces Sport Culture Numérique Vieillissement Santé

> Renforcer le niveau d'équipements, commerces et services au niveau des pôles structurants **(piscine + Pôle culturel et social + pôle multimodal + plaine sportive + extension bâtiments communautaires > Fiches projets)**

> Maintenir l'offre de commerces de proximité existante au sein des communes pôles et des communes rurales du territoire

> Faciliter la rationalisation des équipements scolaires, sportifs et de loisirs, la création de structures d'accueil pour les jeunes et une offre de loisirs lors des vacances scolaires, le développement de projets de structures d'accueil pour la petite enfance (de type MAM)

> Appuyer le développement du numérique notamment au niveau des pôles

> Favoriser l'installation des professionnels de santé

Défi 30 - Favoriser une plus grande diversification de l'habitat pour permettre des parcours résidentiels au sein du territoire Habitat Vieillissement Patrimoine

> Développer une offre de logements pour personnes âgées au niveau des pôles de Goderville -Bréauté -Ecrainville – Bretteville-du-Grand-Caux

> Maintenir et favoriser l'offre de logements locatifs, notamment sociaux et en accession, pour le pôle prioritaire et les communes structurantes

> Préserver le patrimoine remarquable, tout en permettant son évolution

> Garantir l'accueil de familles sur l'ensemble du territoire

1. HARMONISER LES INTERACTIONS ENTRE LES ACTEURS DU TERRITOIRE ET LEUR ENVIRONNEMENT

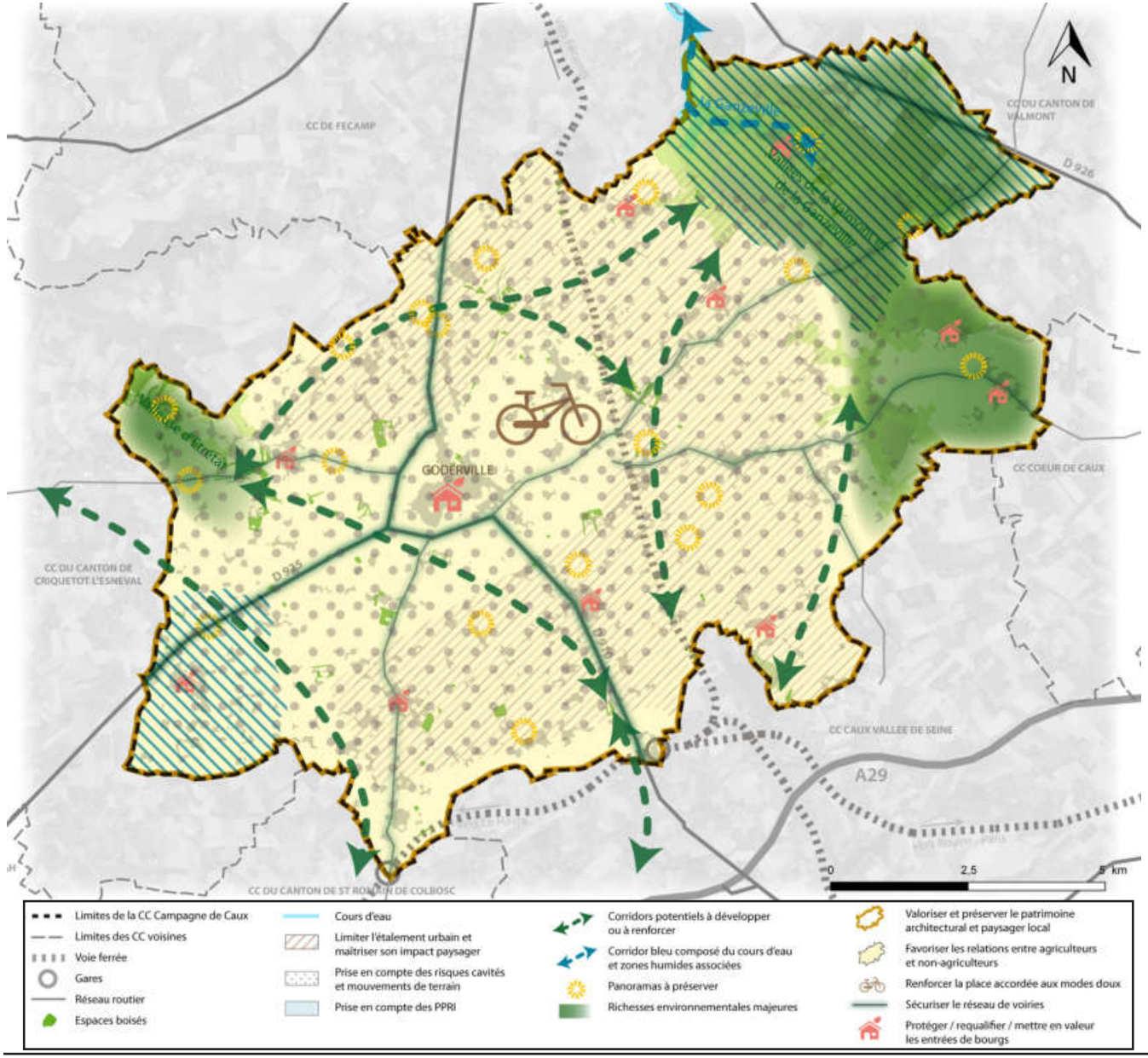

Maîtriser l'impact de la construction de logements essentiellement individuels :

. optimiser la gestion du foncier : limiter l'étalement urbain, la consommation et le mitage de l'espace agricole

. lutter contre la banalisation du paysage et chercher une bonne intégration paysagère des nouveaux aménagements

Composer avec le territoire et ses éléments naturels :

. prendre en compte l'ensemble des risques dans la localisation et/ou conception des aménagements

. conforter et restaurer le maillage de continuités écologiques

. intégrer la trame verte et bleue dans les choix d'aménagement et de mise en valeur du territoire

. protéger certains points de vue ou panoramas

. faciliter / inciter à la mise en oeuvre de dispositifs de production d'énergie renouvelable

Améliorer les conditions d'usage du territoire :

. sensibiliser les habitants et les élus aux richesses patrimoniales et paysagères que le territoire recouvre et inciter à leur entretien

. faciliter et favoriser les interactions entre usagers agricoles et non agricoles du territoire

. renforcer la place accordée aux modes doux, sécuriser le réseau routier et protéger / requalifier / mettre en valeur les entrées de bourgs

2. ORGANISER / STRUCTURER LE TERRITOIRE POUR UN DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX

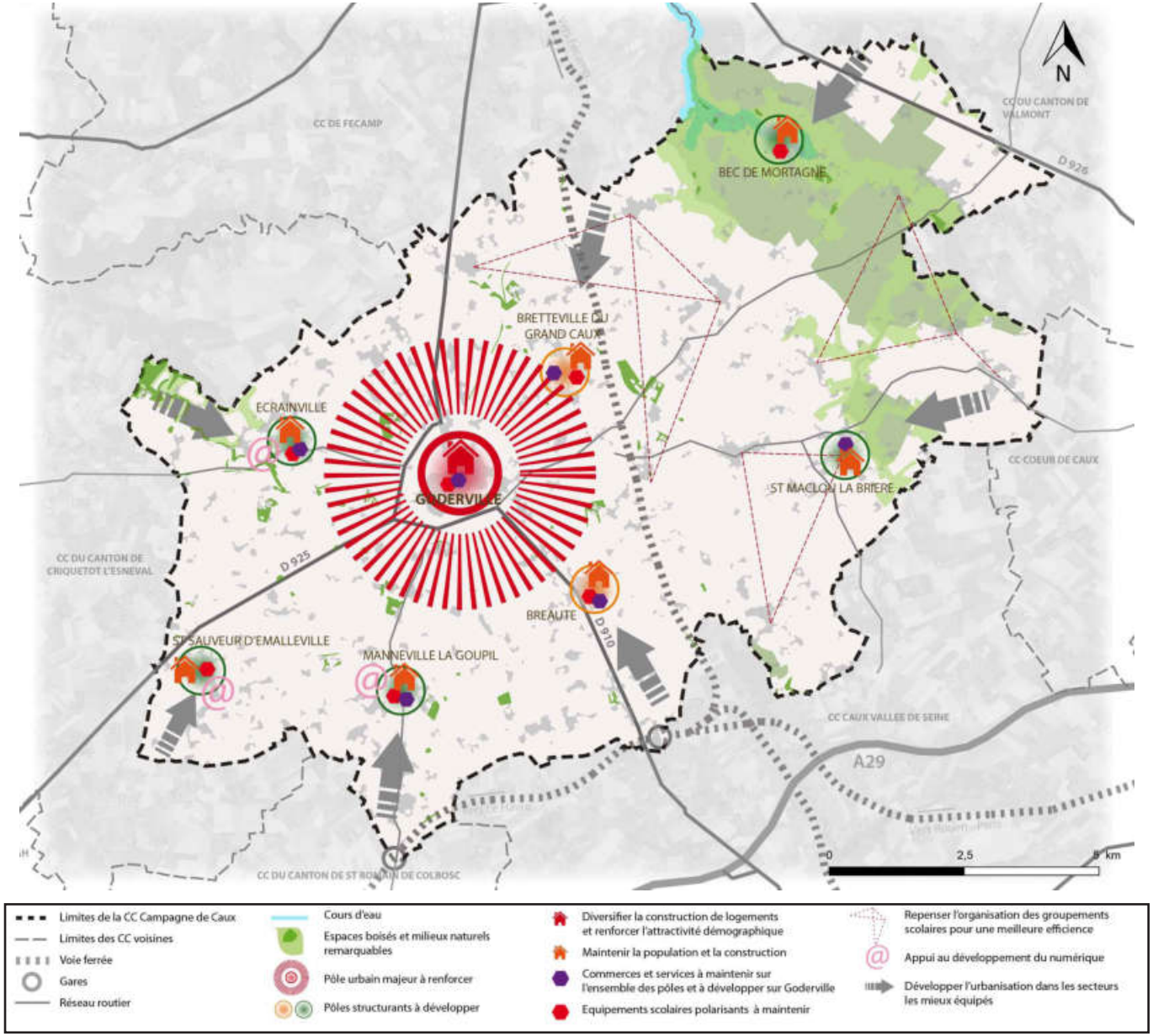

Renforcer le pôle urbain majeur :

. diversifier la construction de logements (personnes âgées, jeunes) et renforcer l'attractivité démographique du pôle
. réorganiser le centre-ville
. maintenir et favoriser le développement de l'offre commerciale et de services / équipements polarisants à l'échelle intercommunale

Appuyer le développement des pôles structurants :

. maintenir la population, la construction (diversifier les formes urbaines) et favoriser l'installation des nouveaux ménages
. maintenir l'offre commerciale et services/ équipements de proximité
. appui au développement du numérique, notamment au niveau des pôles structurants de l'Ouest du territoire

Repenser de manière générale l'organisation du territoire :

. privilégier une plus grande mixité des formes bâties, vers des formes urbaines plus compactes, moins consommatrices en énergie et en foncier
. veiller à rendre compatible la répartition des logements en fonction des capacités d'assainissement collectif
. développer les secteurs les mieux équipés et desservis pour limiter les besoins en déplacement
. repenser l'organisation des groupements scolaires pour une meilleure efficience

3. AMELIORER LES CONDITIONS D'ÉCHANGE ET LIMITER LA DÉPENDANCE DU TERRITOIRE AVEC L'EXTÉRIEUR

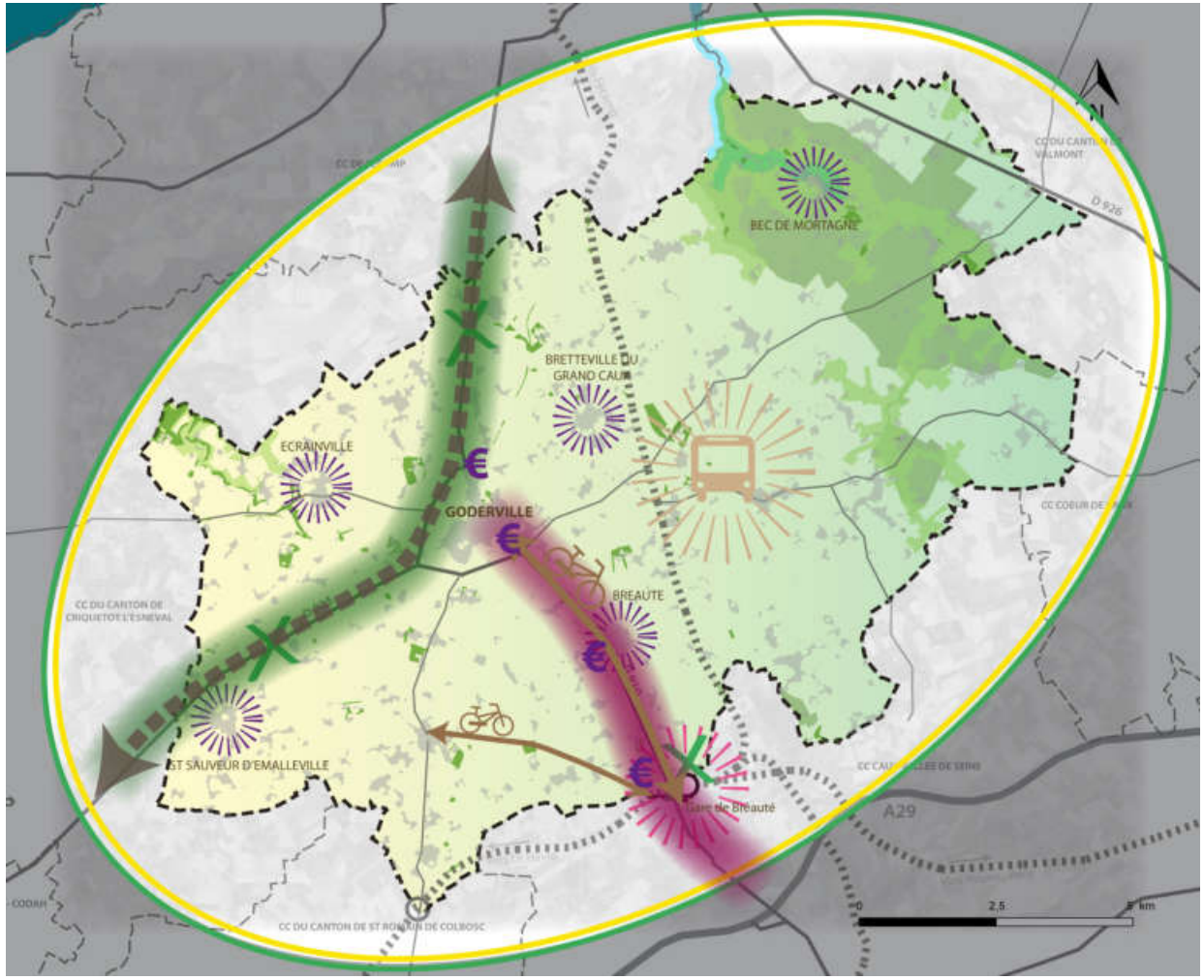

Accompagner les mobilités pendulaires :

. développer les modes doux vers la gare de Bréauté (axe Goderville - Bréauté - gare)
. améliorer la lisibilité de l'offre de transports collectifs départementale
. sécuriser les carrefours accidentogènes au niveau des RD 925 et 910

S'appuyer sur les potentialités de développement existantes :

. favoriser une implantation commerciale dans les pôles structurants en lien avec l'offre en hébergement touristique
. valoriser les itinéraires touristiques (randonnées et cyclotourisme)
. accompagner les projets agricoles
. conforter les activités économiques en place et s'appuyer sur les potentialités de développement existantes

Impulser le développement économique du territoire :

. renforcer et diversifier l'offre de locaux à destination des TPE et PMA dans les pôles déjà équipés
. valoriser les zones d'activités existantes
. poursuivre la réflexion sur le pôle logistique multimodal de Bréauté

La Communauté de Communes Campagne de Caux

Eléments de diagnostic préalable à la signature d'une CTG

Le 28/11/2018

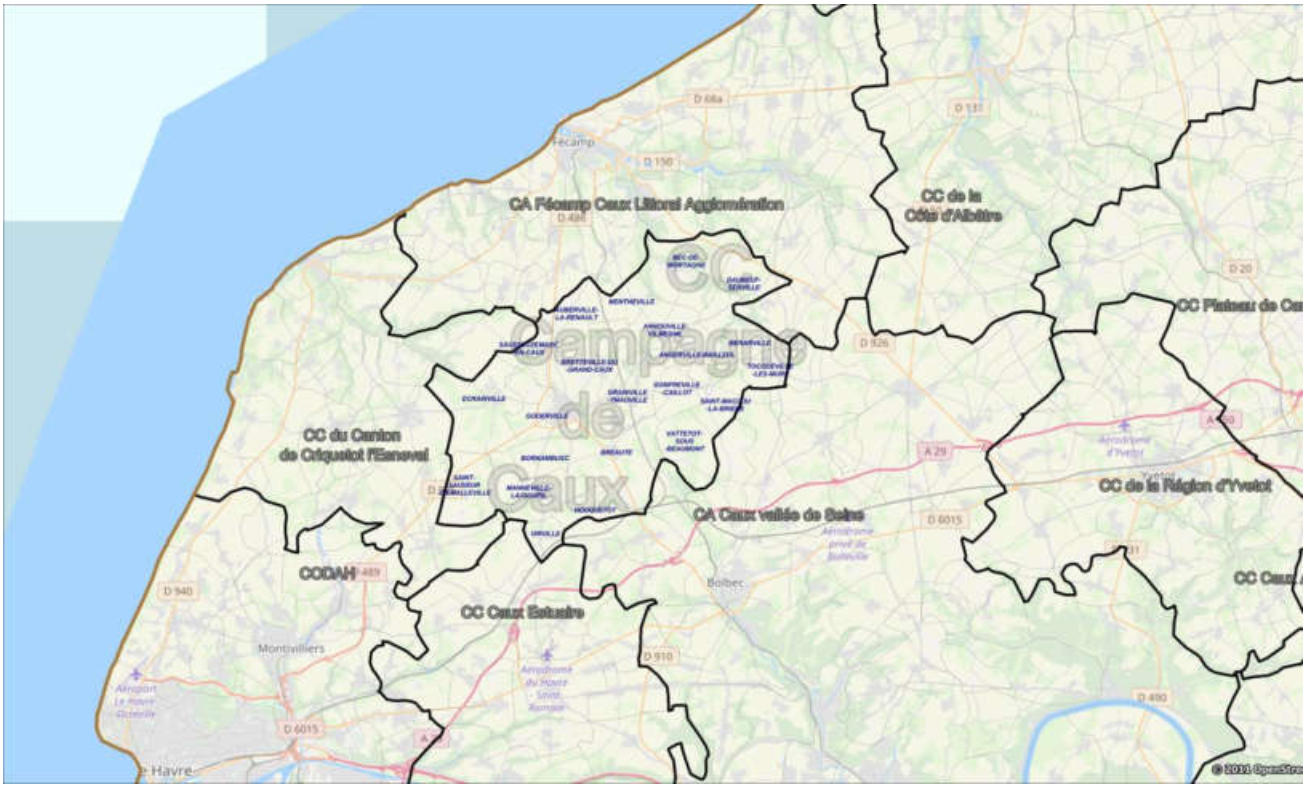

Caractéristiques du territoire

1. La population

La Communauté de Communes Campagne de Caux a été créée en décembre 1997 et s'est établie sur les bases de l'ancien canton de Goderville.

Elle réunit 22 communes de tailles variables (6 communes comprennent entre 1.000 et moins de 5.000 habitants et les autres communes ont moins de 1.000 habitants).

Les communes de Goderville, Bréauté et Bretteville-du-Grand-Caux regroupent 36,4% de la population de la communauté de communes.

Au 1er janvier 2015, ce territoire compte 15.092 habitants, soit 1,2% de la population du département de Seine-Maritime, répartis sur plus de 15 000 hectares, pour une densité de population de 104 habitants par km² (200 habitants par km² pour le département).

Entre les années 2010 et 2015, la population de la Communauté de Communes Campagne de Caux a augmenté annuellement de 0,3% en raison d'un solde naturel positif (+0,7%/an) qui annule un solde migratoire déficitaire (-0,4%/an).

Au sein même de ce territoire, 59% des communes ont leur population qui s'accroît entre 2010 et 2015 (entre +0,2% par an et +2,7% par an) :

- 8 communes grâce à un solde naturel positif et un solde migratoire positif ou nul,
- 5 communes en raison d'un solde naturel positif qui annule un solde migratoire déficitaire ou nul.

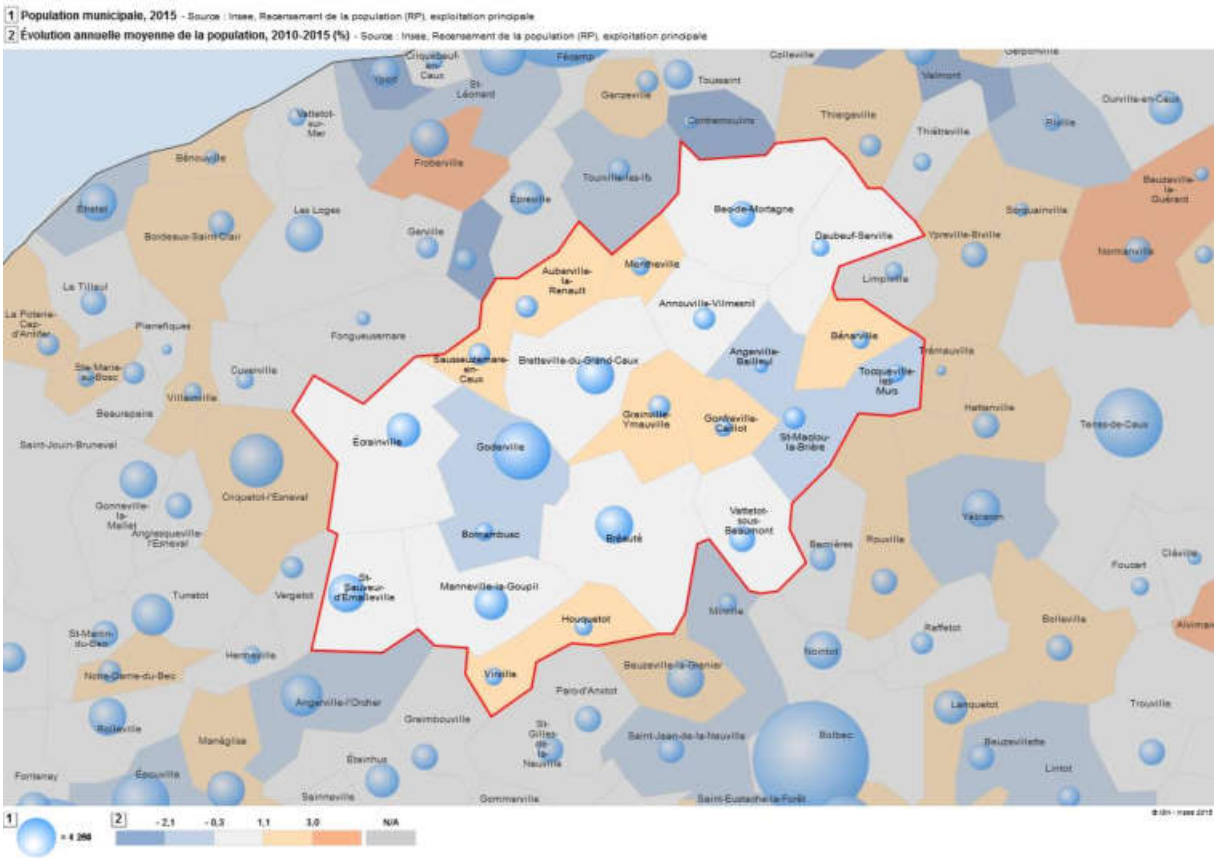

1.1 Evolution et structure familiale des foyers allocataires

A fin 2017, la Caf de Seine-Maritime verse des prestations à 2.242 foyers allocataires domiciliés sur la Communauté de Communes Campagne de Caux, soit 0,85% de ses allocataires.

Ce chiffre représente 7.395 personnes couvertes, soit 49% de la population totale de la communauté de communes (51% à l'échelle du département).

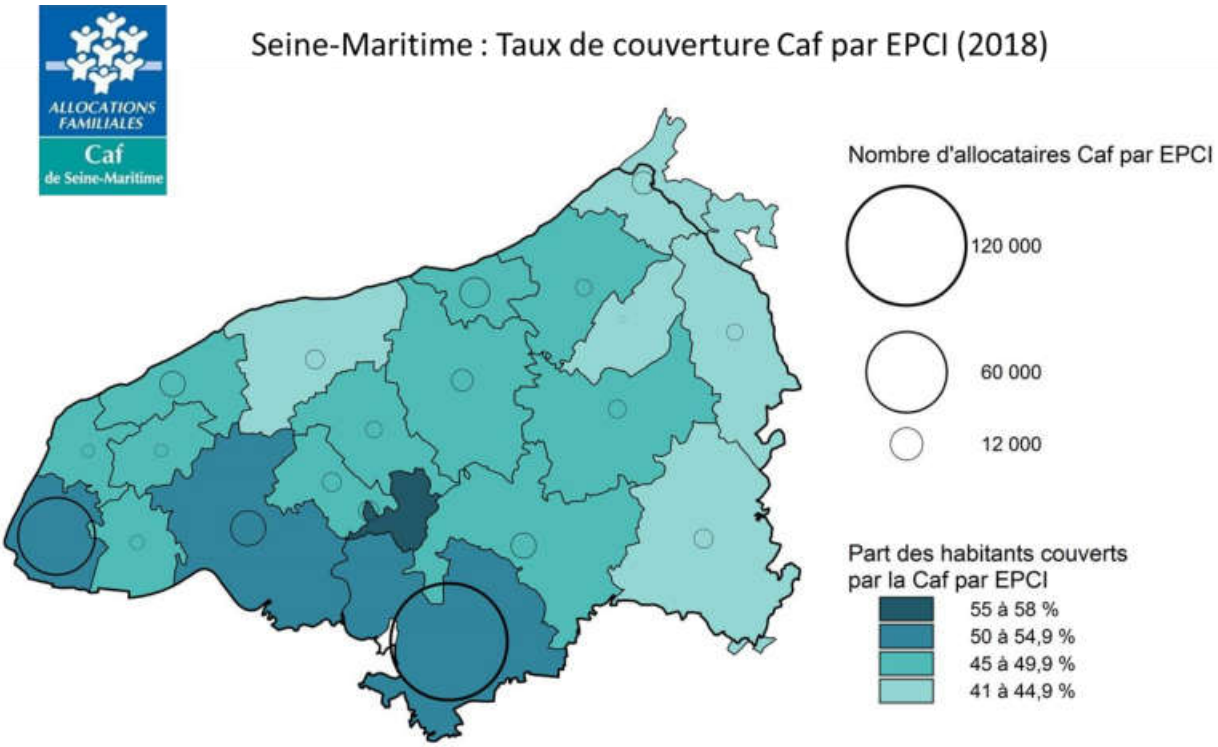

Depuis 2014, la population allocataire de ce territoire a augmenté en moyenne de +2,0% par an, soit une progression quasi équivalente à celle du département de Seine-Maritime (+2,4% par an).

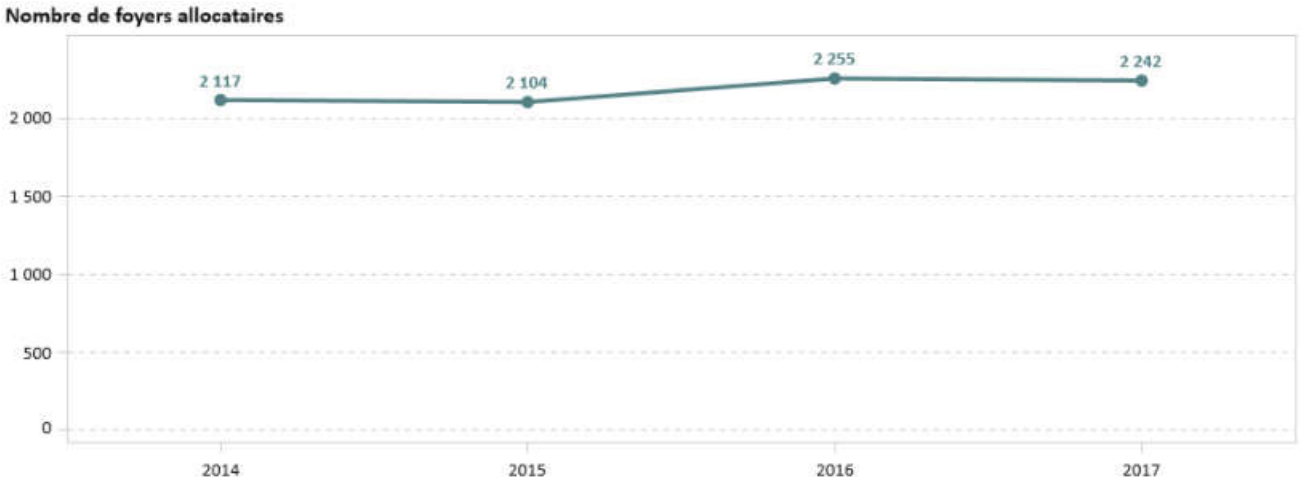

La structure familiale de la population allocataire de ce territoire diffère sensiblement de celle du département. En effet, 77,6% constituent des familles avec enfant(s) à charge contre 51,6%.

Les monoparents sont sous-représentés au sein du territoire comparativement à l'ensemble du département, ils représentent 10,4% de la population allocataire (15,9% pour le département). Sur la commune de Goderville, le taux de familles monoparentales atteint les 14,5%.

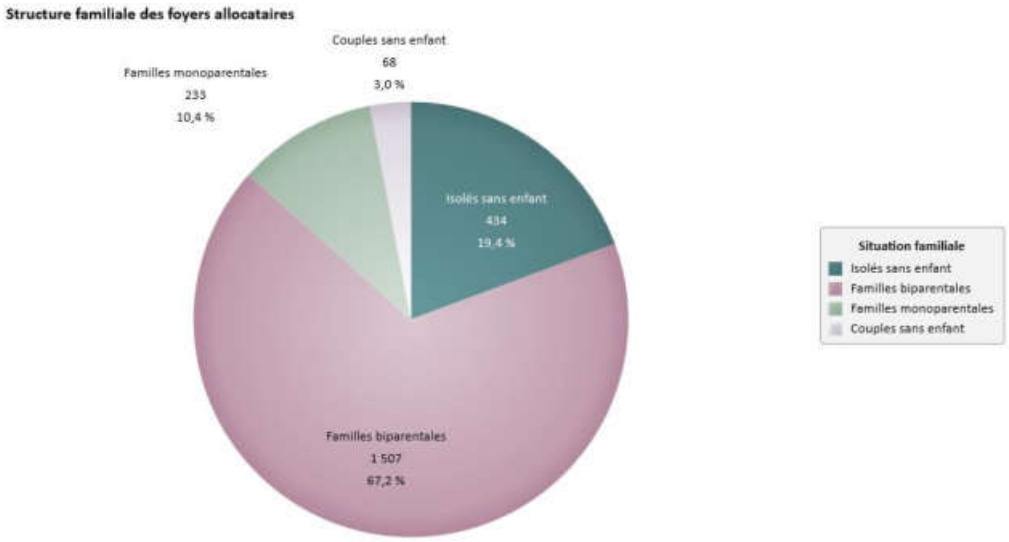

Le territoire est caractérisé par une sous-représentation des allocataires de moins de 29 ans (16,8%) en comparaison avec les chiffres constatés à l'échelle du département (26,0%).

A contrario, la proportion d'allocataires de 30 à 49 ans (70,2%) est supérieure à la moyenne départementale (51,3%).

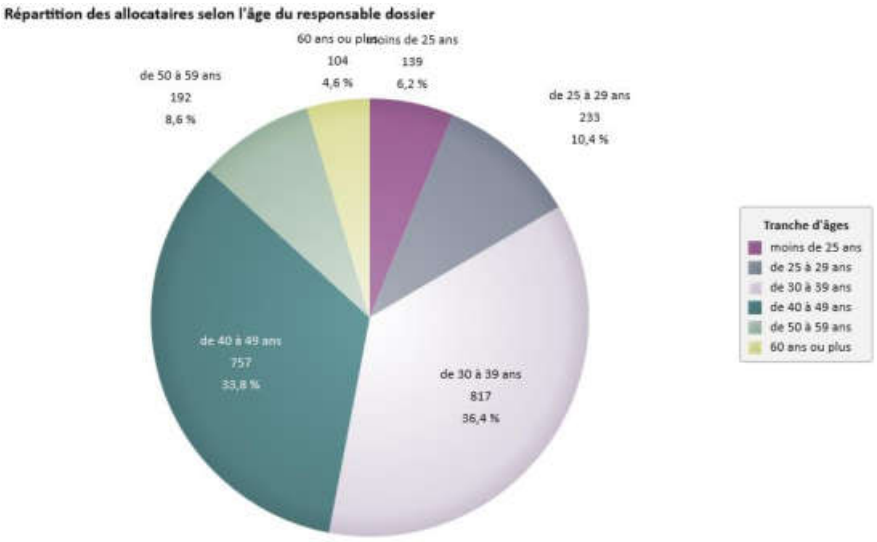

1.2 Les enfants à charge des allocataires

La Communauté de Communes Campagne de Caux compte 460 enfants de moins de 3 ans (soit 457 familles), 565 enfants âgés de 3 à 5 ans, 1.165 enfants âgés de 6 à 11 ans et 1.345 enfants âgés de 12 à 19 ans, pour un total de 3.577 jeunes et adolescents de 0 à 24 ans sur son territoire.

La répartition par âge des enfants de moins de 25 ans à charge des allocataires est quasi semblable à celle observée au niveau du département de Seine-Maritime :

- Les enfants de moins de 6 ans représentent 28,7% des enfants à charge (contre 30,7% pour le département).
- Les adolescents de 12 à moins de 19 ans représentent 37,6% des enfants (contre 35,4% pour le département).

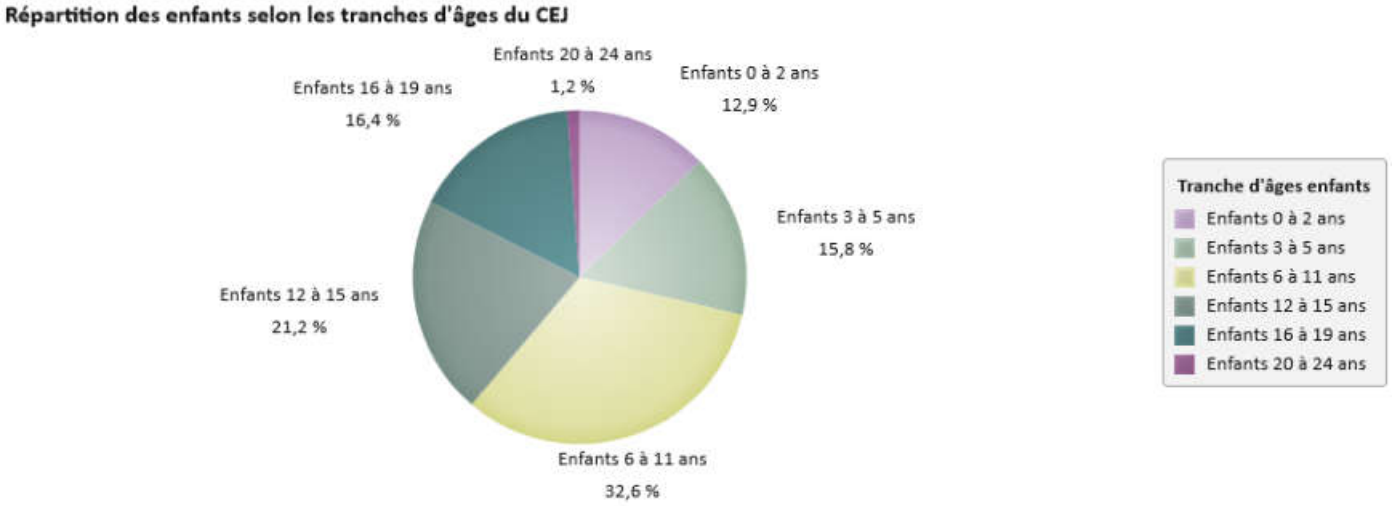

Par ailleurs, le taux de familles allocataires ayant 2 enfants à charge (56,8%) est largement supérieur au taux départemental qui s'élève à 46,8%. Le taux de familles ayant 3 enfants et plus est de 21,9% contre 22,4% à l'échelle du département.

Le taux de monoparents avec 1 enfant à charge, bien que significatif sur le territoire (27,3%) reste malgré tout largement inférieur au taux constaté sur le département (49,3%).

Le taux de monoparents avec enfant(s) de moins de 3 ans (5,0%) reste lui aussi inférieur à la moyenne départementale (17,0%).

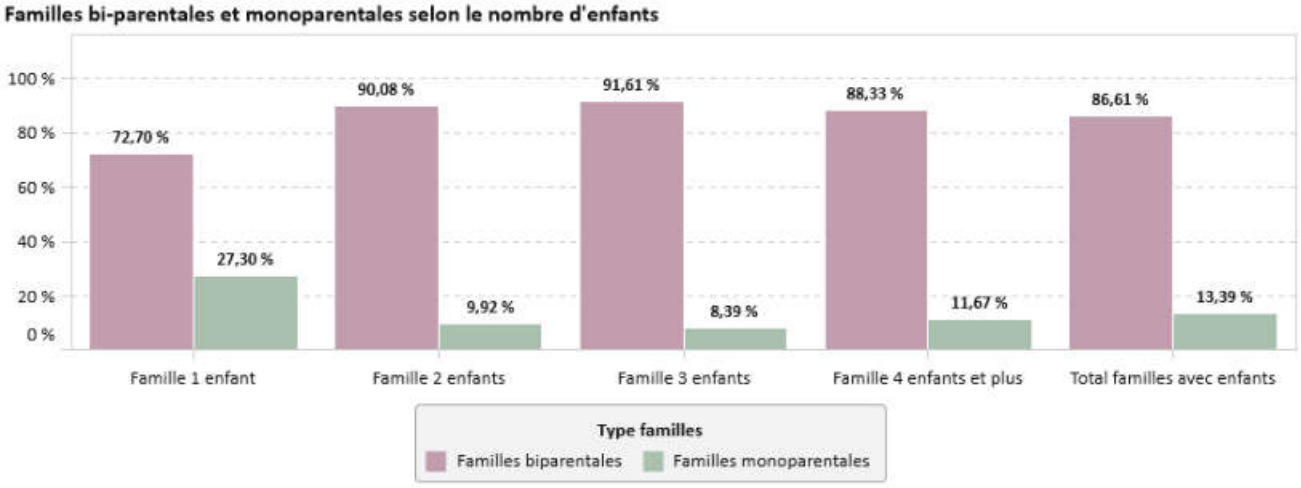

2. Les caractéristiques socio-économiques

2.1 L'activité des ménages allocataires

Sur la Communauté de Communes Campagne de Caux, la part de population active occupée (68,8%) est plus importante que sur l'ensemble du département de Seine-Maritime (61,1%).

En ce qui concerne les familles allocataires avec de jeunes enfants (moins de 6 ans), 74,0% d'entre elles sont des familles où les parents travaillent. Ce taux est largement supérieur à la moyenne du département (54,5%).

2.2 L'activité des femmes

Sur la Communauté de Communes Campagne de Caux, le taux d'activité des femmes est supérieur à celui observé au niveau de l'ensemble du département de Seine-Maritime, quel que soit le prisme d'observation :

- Un taux d'activité féminin de 71,3% contre 69,2% à l'échelle du département,
- Un taux de femmes actives occupées (c'est-à-dire en emploi) de 64,6% contre 58,3% pour le département,
- Un taux de femmes actives occupées avec enfant(s) de moins de 6 ans de 82,4% contre 69,8% à l'échelle de la Seine-Maritime.

2.3 Les revenus des ménages

Le dispositif Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi) produit par l'Insee permet d'appréhender le revenu disponible des ménages.

En 2014, 5.628 ménages de la Communauté de Communes Campagne de Caux ont déclaré des revenus aux services fiscaux. C'est 62,0% des ménages fiscaux qui sont imposés, proportion plus élevée que celle identifiée au niveau du département de Seine-Maritime (56,6%).

Le niveau de vie médian de ce territoire (1.776 euros par mois) est légèrement supérieur à celui du département (1.665 euros par mois).

Le 1er décile du niveau de vie des ménages, c'est-à-dire le revenu disponible par unité de consommation (UC) en dessous duquel se situent les 10% des ménages disposant des revenus les plus faibles, égal à 1.107 euros par mois, est supérieur à celui du département de Seine-Maritime (903 euros par mois).

10% des ménages disposant des revenus les plus élevés vivent avec plus de 2.858 euros par mois. Ce revenu est 34 euros moins élevé que celui du département de Seine-Maritime (2.892 euros par mois).

Les ménages les plus aisés (9ème décile) ont un revenu disponible par unité de consommation qui est 2,6 fois supérieur à celui des ménages les plus modestes (1er décile). A l'échelle du département, cet écart se monte à 3,2.

Sur la communauté de communes, 7,2% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, en 2014, contre 14,4% sur le département.

Les données de la Caf de Seine-Maritime viennent affiner les constats précédents.

A fin 2017, 19,0% des familles allocataires du territoire vivent sous le seuil de bas revenus, soit avec moins de 1.052 euros par mois et par unité de consommation, proportion largement inférieure à celle observée au niveau du département (35,5%).

Ce taux monte à 27,7% sur la commune de Goderville.

14,7% des foyers allocataires avec enfant(s) de moins de 6 ans ont un revenu mensuel par unité de consommation inférieur au seuil de bas revenus. Ce taux est de 30,8% en Seine-Maritime.

Sur le territoire de la communauté de communes, ce sont donc 419 enfants âgés de 0 à 17 ans sur les 3.297 que compte le territoire, soit 12,7%, qui vivent dans un foyer allocataire à bas revenus. Cette tendance est d'autant plus saillante chez les familles monoparentales.

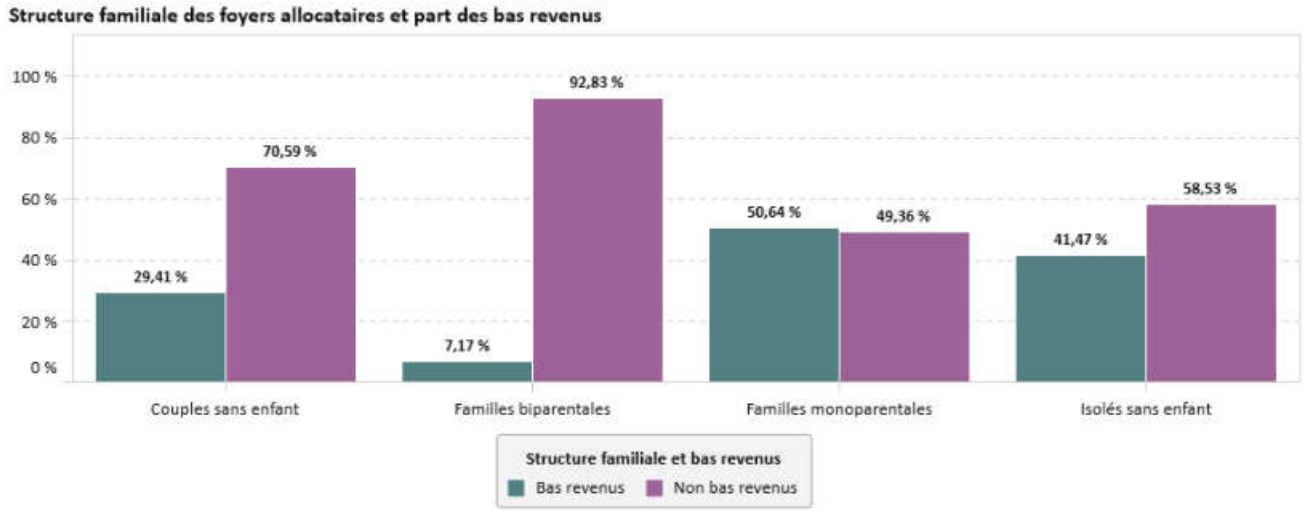

2.4 Les prestations versées par la Caf

A fin 2017, la Caf de Seine-Maritime a versé des prestations à 2.242 allocataires de la Communauté de Communes Campagne de Caux.

Il convient de noter que parmi ceux-ci :

- 267 d'entre eux ont bénéficié de minimas sociaux (11,9%), soit un taux largement inférieur à celui du département (25%),
- 1.373 ont perçu les prestations familiales seules (61,2%), soit un taux bien supérieur de à celui du département (28%),
- 568 ont bénéficié de prestations jeune enfant et 484 de prestations pour le logement.

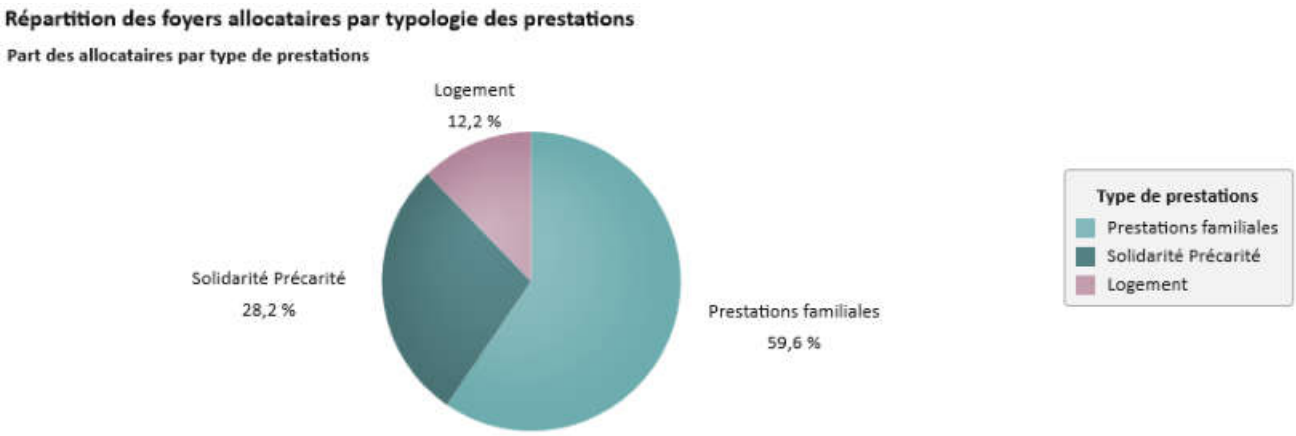

Le montant moyen de prestations familiales versé par famille se chiffre à 494,0 €, alors que celui-ci s'élève à 892,1 € à l'échelle de la Seine-Maritime.

Les enjeux de la convention territoriale globale

1. La petite enfance

1.1 L'accueil du jeune enfant

1.1.1 Les assistants maternels agréés actifs

A fin 2017, 150 assistants maternels agréés sont en activité sur la Communauté de Communes Campagne de Caux. Entre 2013 et 2017, le nombre d'assistants maternels agréés actifs a diminué de -3,3% par an, à un rythme légèrement supérieur à celui constaté sur l'ensemble du département (-2,8% par an).

A l'échelle intercommunale, ce sont 414 familles qui emploient un assistant maternel et 505 gardés, dont 412 âgés de moins de 3 ans.

Sur le territoire, sont recensés 31,2 assistants maternels en activité pour 100 enfants Caf et Msa de moins de 3 ans, soit une densité supérieure à celle constatée sur le département (17,2).

Les assistants maternels gardent en moyenne 3,3 enfants (de moins de 6 ans), soit un nombre équivalent à celui observé au niveau du département de Seine-Maritime (3,2).

Le temps moyen de garde est légèrement moins important que celui observé sur le département : 87 heures contre 96 heures.

Enfin, avec un salaire horaire moyen de 3,33 €, le salaire mensuel net moyen des assistants de la Communauté de Communes Campagne de Caux est légèrement inférieur à celui observé sur le département : 934,54 € contre 1.039,20 €.

L'offre d'accueil des assistants maternels est complétée par la présence de 2 Maisons d'Assistants Maternels (Mam) situées à Bretteville-du-Grand-Caux et à Ecrainville.

1.1.2 Les Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

La Communauté de Communes Campagne de Caux compte 2 EAJE gérés par l'association les Pitchouns sur son territoire, pour une offre d'accueil totale de 40 places.

Ces deux établissements, de 20 places chacun, sont situés sur les communes de Goderville et de Bréauté.

A fin 2017, 162 enfants de moins de 6 ans étaient inscrits en accueil collectif, soit 15,1% des enfants de moins de 6 ans habitant sur le territoire (17,7% en Seine-Maritime). La part des enfants de moins de 3 ans y est largement prépondérante.

Enfin, le nombre d'enfants inscrits par place agréée dans les Eaje s'élève à 4,1. Ce chiffre est de 2,9 à l'échelle du département.

1.2 L'information des familles au titre de l'accueil du jeune enfant via le Relais Assistants Maternels

La Communauté de Communes Campagne de Caux compte 1 Relais Assistants Maternels (Ram) sur son territoire pour 1,5 Equivalents Temps Plein (Etp) dédiés à l'animation du Ram, soit 100,0 assistants maternels pour 1 Etp Ram (contre 187,4 pour le département de Seine-Maritime).

La Communauté de Communes envisage la mise en place d'une itinérance du Ram sur 8 sites afin de pallier au problème de mobilité des assistants maternels sur certaines communes.

1.3 Taux de couverture petite enfance

A fin 2015, le taux de couverture global de la Communauté de Communes Campagne de Caux est de 87,0% alors que ce taux est de 62,6% à l'échelle départementale.

Sur les communes de Goderville, Bréauté, Manneville-la-Goupil et Bretteville-du-Grand-Caux, on observe des taux largement supérieurs à la moyenne intercommunale. Le besoin en mode de garde sur ces territoires est donc plus limité que sur la communauté de communes et que sur le département.

Classement des communes en Zones Prioritaires Petite Enfance et géolocalisation des structure d'accueil

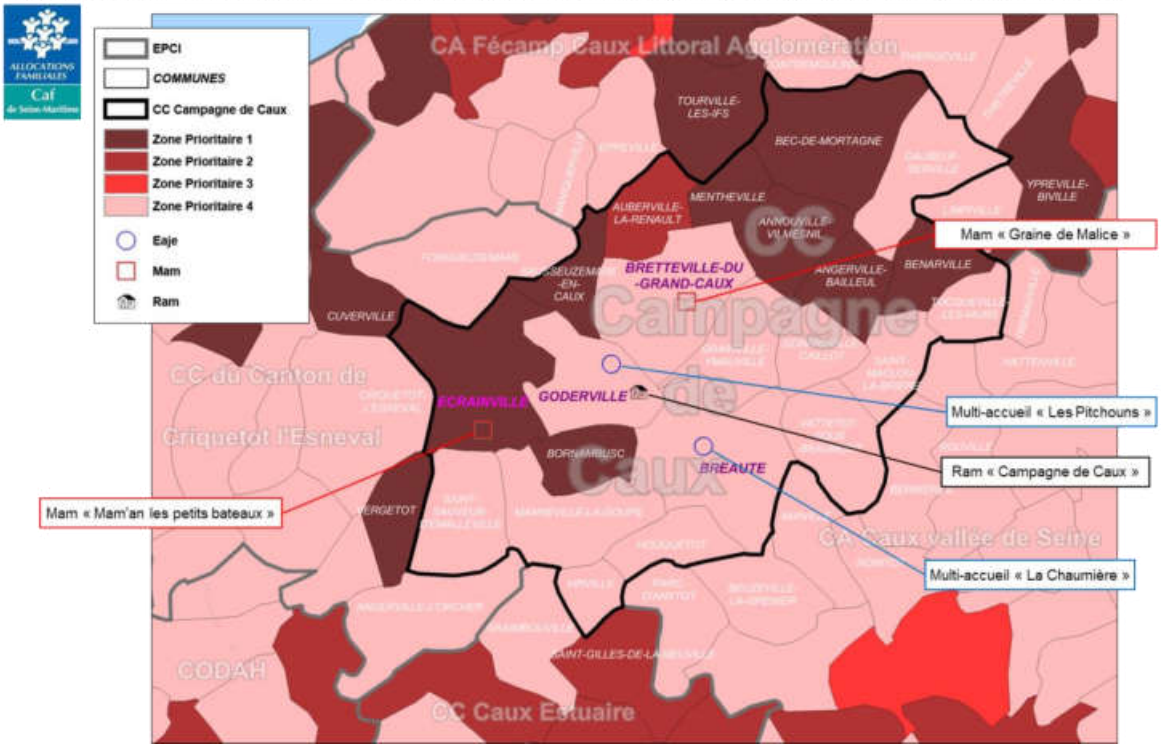

Au vu de la cartographie, il semblerait pertinent de réfléchir au développement d'un nouvel Eaje, sous la forme classique ou sous la forme d'une micro-crèche Psu, sur l'un des territoires définis comme prioritaires de la Communauté de Communes. Cette préconisation est d'autant plus prégnante que le taux de fréquentation en accueil permanent des 2 Eaje existants atteint son maximum et que toute la demande en accueil régulier sur le territoire ne peut actuellement pas être satisfaite.

2. L'enfance et la jeunesse

Un contrat enfance jeunesse (Cej) signé avec la Caf de Seine-Maritime couvre l'ensemble de la Communauté de Communes Campagne de Caux. Celui-ci arrive à échéance au 31/12/2018.

2.1 Les accueils de loisirs sans hébergement (Alsh)

Sur le territoire de la communauté de communes, la Communauté de Communes Campagne de Caux propose 3 accueils extrascolaires, à Goderville, Bretteville-du-Grand-Caux et Bec-de-Mortagne.

Par ailleurs, jusqu'en juillet 2017, le Sivos des communes de Fongueusemare et Sausseuzemare, ainsi que les communes de Bec-de-Mortagne et Bretteville-du-Grand-Caux proposaient des accueils périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Poids financier de la Caf	Financement 2017
Eaje	259.721,73 €
Alsh	19.858,24 €
Ram	36.220,49 €
Laep	2.458,05 €
Cej	160.920,86 €
Total	**479.179,37 €**

Des aides à l'investissement, notamment dans le domaine de la petite enfance, viennent compléter ces financements institutionnels. Ainsi, l'association les Pitchouns s'est récemment vue octroyer une aide à l'investissement d'un montant de 15.555 euros en vue de travaux de réhabilitation du multi-accueil Saint-François, qui permettra d'offrir davantage de places en accueil régulier.

La Communauté de Communes, quant à elle, est bénéficiaire d'un plan crèche d'un montant de 465.200 euros en vue du programme de transplantation du multi-accueil Saint-François de Goderville vers de nouveaux locaux (ce programme ayant dû être reporté du fait de retards dans les travaux suite à la découverte de marnières sur le terrain pressenti).

3. La parentalité

3.1 Le Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap)

Sur le territoire de la Communauté de Communes Campagne de Caux, aucune action n'est financée dans le cadre du Reaap.

3.2 Le Lieu d'accueil enfants parents (Laep)

La Communauté de Communes Campagne de Caux est gestionnaire d'un Laep situé sur la commune de Goderville. Il est ouvert 70h par an.

3.3 Les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas)

Sur le territoire de la Communauté de Communes Campagne de Caux, aucune action n'est financée dans le cadre du Clas.

3.4 La Médiation familiale

Aucun service de médiation familiale n'est présent sur le territoire.

4. L'Animation de la vie sociale

Le territoire ne présente aucune implantation de centre social ou d'espace de vie sociale.

Le territoire de la communauté de communes Campagne de Caux possède un grand nombre d'associations sportives, 45 au total, ainsi qu'une vingtaine d'associations proposant des activités de loisirs.

Au vu du dynamisme associatif constaté sur le territoire, la perspective d'un nouvel agrément Espace de Vie Sociale serait à étudier.

5. L'information des familles pour leur accès aux droits Caf

5.1 Les Points d'accueil et bornes interactives

Le bassin de vie de la Communauté de Communes Campagne de Caux est un bassin de vie actuellement non-couvert par un point d'accès numérique.

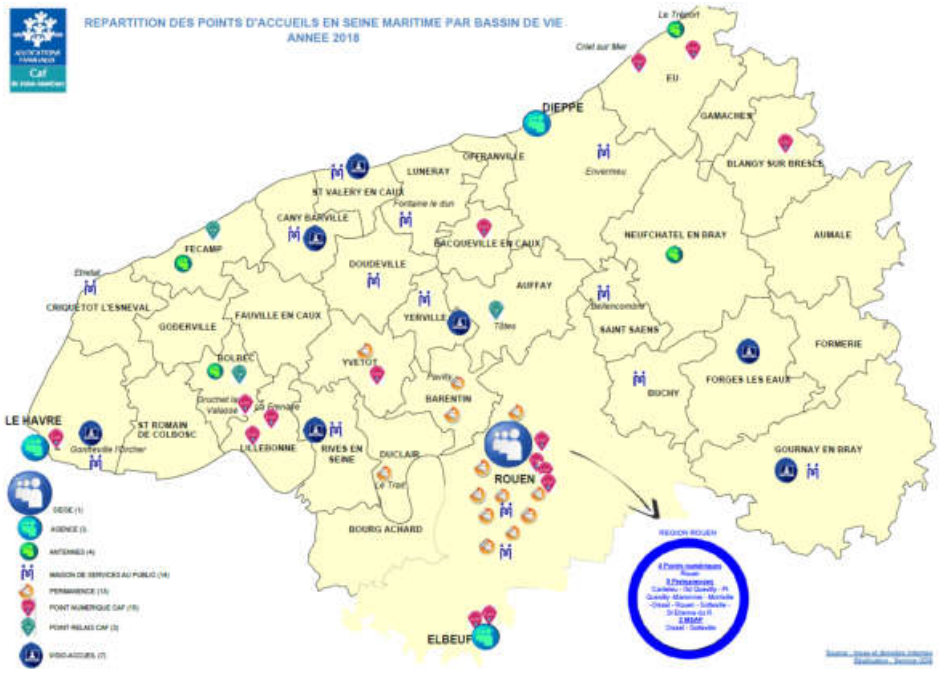

5.2 L'offre de service de travail social

Une offre de service assurée par une équipe de travailleurs sociaux, qui n'est pas dédiée exclusivement à ce territoire, est déployée afin d'apporter des conseils ponctuels ou assurer un accompagnement dans la durée.

Ainsi, des accompagnements personnalisés sont proposés aux familles, au sens des prestations avec enfant(s) ou enfant à naître, dans le cadre de parcours attentionnés en fonction de la situation et des besoins des allocataires, selon 3 axes :

- La Parentalité : naissances multiples, séparation/divorce, décès d'un conjoint ou d'un enfant,
- Le Logement : impayés de loyer, impayés de loyer sans plan d'apurement, non-décence, surpeuplement,
- L'Insertion : accompagnement Rsa (familles monoparentales) conventionné avec le Département, accompagnement global.

Les modalités d'intervention auprès des familles allocataires de la communauté de communes se font de manière individualisée.

A fin 2017, il y a eu 52 demandes traitées (soit 0,6% de l'ensemble des demandes sur le département) et 49 rendez-vous effectués. Les demandes concernaient :

- 57,7% sur la séparation/le divorce (30),
- 13,5% sur l'accès aux droits et les vacances (7),
- 9,6% sur le décès d'un conjoint ou d'un enfant (5),
- 9,6% sur le Rsa (5),
- 5,8% sur le logement (3),
- 3,8% sur les naissances multiples (2).

e

POLITIQUE SPORTIVE

Etat de situation et diagnostic stratégique

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CAMPAGNE DE CAUX

Janvier 2019

TABLE DES MATIERES

1. MISE EN CONTEXTE
1.1 Contexte de réalisation
1.2 Cadre Législatif et terminologie
1.2.1 La loi Notre
1.2.2 Un contexte législatif riche
1.2.3 Les institutions administratives
1.2.4 Sport et Libertés fondamentales
1.2.5 Les atouts d'une intercommunalité sportive

2. BILAN SPORTIF
2.1 Notre rapport au contexte normand
2.2 Analyse de l'évolution budgets consentis à la pratique du sport

3. PORTRAIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX
3.1 Portrait synthétique du territoire
3.2 Profil sociodémographique
3.3 Mobilité et propriété

4. OFFRE ET PRATIQUE SPORTIVE DANS LA CAMPAGNE DE CAUX
4.1 Portrait global de la pratique du sport
4.1.1 Sport performance
4.1.2 Sport santé
4.1.3 Sport loisirs
4.2 Lieux de pratiques sportives
4.3 Les associations sportives sur le territoire
4.4 Domaines d'action possible
4.4.1 Développement du sport pour tous
4.4.2 Organisation du sport de haut niveau
4.4.3 Prévention et protection des sportifs
4.4.3.1 Lutte contre le dopage
4.4.3.2 Violence
4.4.3.3 Racisme
4.4.3.4 Tricherie
4.4.4 Développement de l'emploi sportif

5. GESTION DE LA PRATIQUE SPORTIVE DANS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX
5.1 Rôles et responsabilités
5.2 Bilan global

6. PROPOSITION D'INTERVENTION DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE SPORTIVE

1. MISE EN CONTEXTE

1.1 Contexte de réalisation

La Communauté de Communes Campagne de Caux lance une réflexion sur sa politique sportive. Dans ce cadre, les élus de la Communauté de Communes Campagne de Caux ont sollicité le service Action Sociale pour rédiger un diagnostic sportif du territoire. Ce diagnostic, pourra ainsi accompagner la Communauté de Communes qui détiendra alors tous les éléments nécessaires pour répondre aux mieux aux attentes des habitants, des membres d'associations sportives, des usagers des équipements sportifs ou autres.

Un comité de pilotage participera à l'élaboration de l'énoncé de la politique et du plan d'action, qui tiendra compte des avis exprimés par les habitants et les organismes lors de consultations.

QU'EST-CE QU'UN DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE ?

« Le diagnostic est un processus de travail participatif qui met en évidence les points forts, les points faibles, les potentialités et les menaces du territoire. Il recherche des écarts entre les représentations des différents acteurs, met en évidence des atouts et des attentes, il recherche les causes des dysfonctionnements et surtout recherche des axes de progrès. »

A QUOI SERT UN DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE ?

Le diagnostic de territoire sert à :

- Connaître son territoire, ses forces, ses faiblesses et les opportunités,
- Connaître son public, ses attentes ses besoins,
- Éclairer la décision, orienter ou réorienter son action,
- Instaurer un dialogue entre les acteurs.

Pour rédiger ce diagnostic plusieurs recherches ont été nécessaires, notamment la consultation de documents sur le sujet :

- http://www.lettreducadre.fr/8910/interco-sportive-tout-reste-a-faire
- http://www.sports.gouv.fr/organisation/missions-organisation/Missions-11062
- http://www.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/bin/view/vitrine/Les+lois+sur+le+sport
- http://cnosf.franceolympique.com/cnosf/actus/4722-historique-et-cadre-lgislatif.html
- https://www.lagazettedescommunes.com/telechargements/ia_42_le_service_public_du_sport1.pdf
- https://www.lepetitjuriste.fr/droit-du-sport/sport-libertes-fondamentales
- http://clamartiens.free.fr/dossiers/intercommunalite/intercommunalite_atouts_et_dangers.html
- https://www.communaute.paysdechateaugiron.bzh/medias/2015/09/etude-des-pratiques-sportives.pdf
- https://www.diagnostic-territoire.org/uploads/documents/4631231778d3f4865b08fea327a5ff1659e733c8.pdf
- https://www.sportsantenormandie.fr/
- http://www.sport-normandie.fr/sport-sante/

1.2 Cadre législatif et terminologie

1.2.1 La loi Notre

Le sport a toujours fait l'objet d'une libre intervention des collectivités territoriales et locales, en raison de son absence dans les grandes lois de décentralisation. Par conséquent l'intervention dans le champ du sport s'est construire au fil du temps et des opportunités. On parle alors de compétence partagée pour le sport.

Dans la loi NOTRe, (Loi n° 2015-991 du 7 août 2015) portant sur la clarification des compétences, il faut noter la reconnaissance pour la première fois sur le plan législatif du caractère partagé de la compétence sport aux côtés du tourisme et de la culture.

1.2.2 Un contexte législatif riche

Le sport a été régi, selon l'importance que les différents chefs de gouvernement lui donnaient, soit par des ministres, des ministres délégués, des secrétaires d'Etat ou encore des hauts commissaires comme ce fut le cas en 1958 avec Maurice Herzog. Il faudra attendre le gouvernement de Léon Blum, le 4 juin 1936, pour voir apparaître pour le titre de sous-secrétaire d'Etat des loisirs et des sports (Léo Lagrange).

Jusqu'en 1940, le mouvement sportif vivait en quasi-indépendance sans règle et sans structure. Naissent alors des « sociétés » ou « unions sportives », qui, dans un but unificateur regroupent des clubs au sein d'une sorte de fédérations qui ne porte pas encore de nom.
Depuis 1940, l'Etat intervient dans l'organisation et le fonctionnement du sport à travers les textes de lois et règlements votés par le parlement. De nombreux textes ont été promulgués permettant aux institutions sportives d'évoluer au rythme de la société dans laquelle elles s'insèrent.

. Loi **du 29 octobre 1975** dite loi « Mazeaud ». Elle donne aux associations et aux fédérations un rôle éminemment éducatif en précisant les prérogatives de puissance publique (mission de service public).

. Loi **du 16 juillet 1984** dite loi « Avice ». Elle actualise les principes d'organisation et de développement des APS, comme l'avait précédemment fait la loi Mazeaud, mais apporte des nouveautés en prenant en compte de :

- la séparation des deux ministères (Education Nationale et Jeunesse et Sports)
- la loi sur la décentralisation
- la loi de 1982 (Auroux) relative à la formation professionnelle (L 16/7/84 titre II).
- la loi informatique et libertés

. Loi **du 13 juillet 1992** dite loi « Bredin ». La loi « Bredin » vient modifier en partie la loi « Avice » faisant suite à plusieurs mutations, notamment :

- la professionnalisation du sport
- la poussée du « sportif citoyen »
- la montée du consumérisme sportif

. Loi **du 21 janvier 1995**, loi d'orientation sur la sécurité. Elle impose aux organisateurs de manifestations sportives importantes la mise en place d'un service d'ordre (art 23) (stadiers).

. Loi **du 6 mars 1998**, loi relative à la sécurité et à la promotion des APS. Cette loi apporte de nombreuses modifications relatives aux enceintes sportives, aux médias et à l'enseignement sportif.

. Loi **du 6 juillet 2000** « dite « loi Buffet ». Dans son article 1er, cette loi reprend les termes de l'art 1er de la loi du 16/7/84. « Les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent également à la santé. Leur promotion et leur développement sont d'intérêt général.

. Loi **du 3 juillet 2008 relative à la lutte contre le trafic de produits dopants.**

. Loi **du 9 juin 2010 encadrant la profession d'agent sportif.**

. Loi **du 1er février 2012 visant à renforcer l'éthique du sport et les droits des sportifs.** Ayant pour objectif de « préserver l'exemplarité du sport », cette loi prévoit différents dispositifs pour lutter contre les déviances auxquelles le sport peut être confronté (violence des supporters, dopage, trucage de compétitions, etc..)

. Loi **du 1er mars 2017.**

Cette loi poursuit quatre objectifs principaux :

- Préserver l'éthique du sport et renforcer la lutte contre la manipulation des compétitions sportives professionnelles
- Mieux contrôler les flux financiers du sport professionnel et l'activité des agents sportifs
- Améliorer la compétitivité des clubs professionnels et la professionnalisation de leurs acteurs
- Promouvoir le développement et la médiatisation du sport féminin

1.2.3 Les institutions administratives

. Ministère des Sports

L'État est responsable de la conduite des politiques sportives en France. Il délègue aux fédérations sportives le pouvoir d'organiser et de promouvoir la pratique de leurs disciplines et les soutient par le biais des conventions d'objectif et la mise à disposition des cadres techniques.
Les missions du Ministère des Sports en matière de sport sont centrées autour d'axes prioritaires :

a) Le sport de haut niveau.

Le Ministère des Sports est le garant du dispositif qui vise à aider le sportif à se préparer dans les meilleures conditions aux grandes compétitions de référence (Jeux olympiques, championnats du monde et d'Europe) pour atteindre les podiums, sans hypothéquer sa santé et son avenir professionnel.

b) L'environnement juridique et à la réglementation du sport.

Pour l'édiction des normes, le Ministère des Sports intervient dans le cadre des pouvoirs dévolus aux institutions pour préparer et faire voter des lois et prendre les décrets d'application. Il veille également par des contrôles à ce que la règle de droit soit appliquée. Trois domaines principaux peuvent être identifiés : l'encadrement juridique général du sport qui s'adresse plutôt au sport amateur, qu'il soit de masse ou de haut niveau, la préservation de la santé et de la sécurité des athlètes, des spectateurs et des pratiquants de sport, la lutte contre le dopage, et enfin la régulation du sport professionnel.

c) Le développement des pratiques sportives et de la vie associative locale.

Le Ministère des Sports impulse les efforts des fédérations sportives au niveau national et ceux des ligues, clubs et comités au niveau local, en faveur de la structuration de l'offre sportive, de la diversification des pratiques et de l'élargissement des publics. Il favorise l'accès de la pratique sportive pour le plus grand nombre et, notamment, des publics rencontrant des difficultés particulières qu'elles soient sociales ou liées au handicap.

d) La protection des pratiquants et la lutte contre les dérives en matière de sport.

Le Ministère des Sports organise la lutte contre le dopage afin de protéger la santé du sportif et de préserver son exemplarité. Il s'attache à mettre en œuvre des stratégies de prévention et de contrôle, et à préserver, par la pratique sportive, le capital santé de chacun.

e) La valorisation de la fonction éducative et sociale du sport.

Le Ministère des Sports entend animer et conduire une politique qui permette d'intégrer cette dimension sociale du sport en la déclinant à tous les niveaux.

f) La mise en œuvre d'une politique sportive rationnelle et équilibrée de l'aménagement du territoire et du développement durable.

Le Ministère des Sports soutient les actions de sensibilisation et d'information concernant le développement durable ainsi que les pratiques qui intègrent cette dimension par un usage équilibré des sites, dans le domaine de la pleine nature notamment.

g) Le rayonnement international de la France.

Il comprend la promotion de l'accueil en France de grandes compétitions internationales et le soutien au développement de l'influence française dans les instances sportives internationales.

. Le Centre national de développement du sport (CNDS)

Le Centre national de développement du sport, géré en étroite concertation avec le mouvement sportif, contribue fortement au développement du sport en France.

Ses missions :

- Le développement de la pratique sportive par tous les publics (au travers de subventions de fonctionnement aux associations et groupement sportifs, réparties au plan régional et départemental)
- L'aménagement du territoire dans le domaine sportif (par des subventions d'équipement aux collectivités territoriales et associations sportives)
- La promotion du rayonnement international du sport français (par le financement des actions du Cnosf et la mise en œuvre du programme national de développement du sport 2006-2008).

L'ensemble des engagements contractés par l'État envers les collectivités territoriales et les associations au titre du Fonds national pour le développement du sport (FNDS) sera repris par le CNDS, de même que l'exécution des contrats de plan État-région concernant les projets d'équipements sportifs.

. Le Comité national olympique et sportif français (CNOSF)

Le Comité national olympique et sportif français (Cnosf), association reconnue d'utilité publique, est composé de l'ensemble des fédérations sportives (fédérations uni sport olympiques, fédérations uni sport non olympiques, fédérations multisports).

Le Cnosf représente en France le Comité international olympique (CIO) et est donc soumis aux exigences de la Charte olympique.

Ses missions :

- de représenter le sport français auprès des pouvoirs publics et des organismes officiels
- de faire respecter les règles qui régissent les sports olympiques
- de collaborer à la préparation et à la sélection des sportifs français et d'assurer leur participation aux Jeux olympiques
- de favoriser la promotion des sportifs sur le plan social
- d'apporter une aide effective aux fédérations adhérentes.

Il est chargé d'une mission de conciliation dans les conflits opposant les licenciés, les groupements sportifs et les fédérations agréées, à l'exception des conflits mettant en cause des faits de dopage.

1.2.4 Sport et libertés fondamentales

« La pratique du sport est un droit de l'homme. Chaque individu doit avoir la possibilité de faire du sport sans discrimination d'aucune sorte et dans l'esprit olympique, qui exige la compréhension mutuelle, l'esprit d'amitié, de solidarité et de fair-play. »

La rencontre entre le sport et les libertés fondamentales est ainsi issue de la Charte Olympique où figurent les principes régissant l'ensemble du mouvement sportif : « La jouissance des droits et libertés reconnus dans la présente Charte olympique doit être assurée sans discrimination d'aucune sorte, notamment en raison de la race, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation. »

3 questions sur l'articulation entre sport et libertés fondamentales pour un aperçu des enjeux à soulever dans des dossiers de droit du sport.

Le sport constitue-t-il un droit fondamental ?

Si en France, le droit de pratiquer un sport ne constitue pas une liberté fondamentale, il existe néanmoins un principe de libre accès aux activités sportives consacré par le Conseil d'Etat comme principe général du droit.

L'Etat doit alors garantir le droit à la pratique du sport à tous niveaux. Tout individu doit pouvoir pratiquer l'activité sportive de son choix et être en mesure de participer à des compétitions, sans que puisse lui être opposé une incompatibilité ou un refus lié à sa situation sociale, son sexe, son âge, son origine ou son éventuel handicap.

Il revient donc aux institutions sportives, clubs et fédérations d'assurer un droit fondamental à la pratique du sport et de veiller au respect de ses valeurs et principes déontologiques que sont la laïcité, l'éthique ou l'égalité.

Le sport pourrait constituer un droit fondamental s'il était constitutionnellement garanti, comme c'est dans plusieurs pays européens, tels que le Portugal ou l'Espagne dotés de constitutions plus récentes que celle française. Il revient à l'ensemble du mouvement sportif ainsi qu'au système juridique de diffuser les droits fondamentaux à travers les règlementations et jurisprudences sportives.

Comment sont appliquées les libertés fondamentales au sein du mouvement sportif ?

Le système juridictionnel sportif est spécifique dans la mesure où il est fondé sur une juridiction imposée aux athlètes, qui doivent se présenter devant le Tribunal Arbitral du Sport pour contester les décisions prises par leur fédération sportive. Ce recours imposé aux sportifs ne peut constituer une modalité d'exercice du droit au juge qu'à la condition d'une réelle indépendance de cette juridiction et l'assurance du respect des droits fondamentaux des athlètes.

Dans les procédures à l'encontre des athlètes sont ainsi toujours avancées leurs libertés fondamentales, notamment le droit au respect de leur vie privée, la liberté de religion, le droit à l'image ou la liberté d'association. Les affaires sportives où les athlètes invoquent pour leur défense ces droits fondamentaux sont en particulier celles de dopage et de transferts de joueurs.

Par exemple, dans l'affaire opposant en 2013 le FC des Girondins de Bordeaux à la FIFA, fut reconnu qu'en vertu de la liberté de circulation des travailleurs, droit fondamental issu du droit communautaire, des joueurs mineurs entre 16 et 18 ans ayant la nationalité d'un Etat membre pouvaient faire l'objet d'un transfert international de club, malgré l'interdiction de principe des transferts de joueurs mineurs. Si l'ordre juridique sportif dispose d'une certaine autonomie, le droit de l'Union européenne contient toutefois plusieurs droits fondamentaux dont l'application s'impose au mouvement sportif : depuis le Traité de Lisbonne en 2009, le sport est une compétence de l'Union européenne et aucune dérogation à la liberté de circulation et de concurrence n'est admise.

L'importance des droits fondamentaux des sportifs sont tout autant reconnus au sein du système juridique national : Fabien Barthez avait ainsi obtenu la suppression d'un article de presse publié à son sujet, accompagné d'une photographie prise sans son accord, au motif que cette publication portait atteinte à sa vie privée et à son droit à l'image.

Enfin, le mouvement sportif applique à bon escient l'ensemble des droits fondamentaux de la défense, comme stratégies de défense ou pour de réels arguments de fond dans des dossiers où la procédure paraît arbitraire envers les athlètes. On retrouve ainsi dans la plupart des décisions pour dopage la contestation du système de présomption de responsabilité (sanction automatique dès la présence d'une substance prohibée dans l'organisme) au moyen de la présomption d'innocence. La jurisprudence rejette pourtant de façon unanime cet argument. En effet, le système de présomption de responsabilité dans les cas de dopage est légal dans la mesure où il permet au sportif soupçonné de dopage de se libérer de sa responsabilité en apportant toute preuve contraire pour sa défense. Autre droit de la défense invocable, le principe de proportionnalité des sanctions : le mouvement sportif admet la recevabilité de ce droit fondamental pour réviser à la baisse les lourdes sanctions infligées par les fédérations sportives.

Vers une prise en compte croissante des libertés fondamentales dans le sport ?

Depuis une dizaine d'années, avec l'impact des droits fondamentaux issus de l'ordre juridique communautaire, le milieu sportif est réceptif aux libertés fondamentales devant être garanties auprès des athlètes. La France a récemment adopté une Loi sur l'éthique, la régulation et la transparence du sport dans laquelle est consacré le droit à l'image pour les sportifs professionnels. Même si derrière cet arsenal législatif figure un objectif financier pour les joueurs, qui verront leur salaire distingué de leur redevance pour l'exploitation par leur club de leur image, cela illustre aussi une tendance vers la prise en compte croissante de la protection dont doivent bénéficier tous les sportifs. Au niveau de la lutte antidopage, un réel changement s'est opéré depuis la mise en place du passeport biologique : ce dispositif permet la traçabilité de toutes les performances de l'athlète au cours de sa carrière, révélant ainsi indirectement les effets biologiques du dopage. Auparavant, était recherchée la substance au sein de l'organisme, via des contrôles inopinés dont l'efficacité était relative face au développement de produits masquants et substances dérivées. Désormais sont analysés tous les effets de la substance sur l'organisme de l'athlète. Si ce passeport biologique garantit davantage le principe d'éthique et de sincérité des compétitions sportives, il porte réellement atteinte au droit fondamental à la vie privée des sportifs, susceptibles d'être contrôlés tout au long de l'année, y compris hors compétition, tout en étant soumis à un système de localisation permanente.

Sport et libertés fondamentales sont articulés d'une façon délicate : d'une part les droits des athlètes sont davantage reconnus par le mouvement sportifs mais d'autre part ils sont soumis aux limitations issues d'une tendance générale vers la multiplication des dérives du sport professionnel.

1.2.5 Les atouts d'une intercommunalité sportive

Beaucoup reste à faire dans le domaine de la prise de compétence sportive des intercommunalités. Pourtant, les enjeux sont importants, tant en termes de pratiques sportives que de cohésion sociale ou d'aménagement.

Il n'est plus besoin de démontrer que l'intervention des collectivités est capitale dans l'organisation du sport en France. En tant que **premier financeur public**, les collectivités locales ont consacré aux politiques sportives 10,8 milliards d'euros dont 9,4 milliards d'euros à la seule charge des communes et des structures intercommunales en 2010.

Les enjeux liés au développement des pratiques physiques et sportives quelles que soient leurs formes (spectacle, éducation, santé, compétition, loisir,…) sont multiples et dépassent le simple développement des disciplines sportives. En voici le détail :

Enjeux territoriaux et d'aménagement

- Constituer des réserves foncières pour avoir les moyens d'agir.
- Préserver les espaces naturels pour les pratiques de pleine nature.
- Programmer des plans d'aménagement.

Enjeux de développement du territoire, enjeux économiques

- Soutenir le développement économique (création de richesses).
- Développer des activités de tourisme sportif.
- Favoriser la création d'emplois dans le domaine sportif.

Enjeux de développement des pratiques physiques et sportives, d'éducation par le sport

- Favoriser le développement de la pratique sportive et répondre aux attentes de la population locale.
- Rendre accessible le patrimoine sportif.
- Répartir les pratiques spécialisées sur le territoire.
- Assurer la continuité éducative des différents acteurs.

Enjeux d'image, de notoriété d'identité

- Positionner l'image de la communauté sur une dimension de bien-être d'accès à la culture sportive.
- Choisir des signes des symboles (clubs, événements sportifs).
- Agir sur le positionnement de la communauté dans un contexte concurrentiel.

Enjeux de cohésion sociale de solidarité de mixité sociale

- Garantir un niveau d'équipements de proximité en organisant le maillage du territoire et l'accès aux pratiques de tous.
- Programmer des équipements comme des lieux de vie.

Enjeux d'environnement, de préservation, de développement durable

- Préserver les espaces naturels.
- Construire HQE.
- Limiter l'impact des événements sportifs.

Enjeux liés au cadre de vie, au bien-être

- Favoriser la pratique physique à des fins de santé publique.
- Renforcer l'accessibilité aux équipements et aux espaces sportifs.
- Aménager des parcs et espaces naturels.

Ces multiples enjeux plaident pour une intervention des communautés dans le domaine sportif. Et ceci est d'autant plus nécessaire que les communes n'ont pas, n'ont plus les moyens de construire et d'exploiter des équipements pour répondre à la grande diversité des pratiques physiques et sportives.

2 BILAN SPORTIF

2.1 Notre rapport au contexte normand

1 200 000 hauts normands déclarent pratiquer une activité sportive une fois par semaine. Classée au 14ème rang en terme de population, la région Haute-Normandie s'inscrit dans la dynamique du « Grand Paris » et compte 1 836 954 habitants soit 2,84 % de la population française avec deux départements, la Seine-Maritime 1 250 411 habitants et l'Eure 586 543 habitants.

La pratique sportive mesurée en nombre de licences semble se stabiliser avec 376 506 licenciés, ce qui représente une augmentation d'environ 1 600 licenciés (67 % en Seine-Maritime et 33 % dans l'Eure) soit, 20,3 % de la population régionale. C'est avec l'appui des quatre antennes du Centre Régional Jeunesse et Sport et des deux grandes infrastructures sportives que sont le Stade Océane du Havre et le Palais des sports de Rouen « Kindarena », que s'organise le développement du sport haut normand, terre d'accueil du sport de haut niveau, avec un effectif de 166 sportifs de Haut-niveau.

Répartition du nombre de sportifs en lien avec le sport de haut niveau selon la catégorie.

	HAUTE-NORMANDIE	EURE	SEINE-MARITIME
Nombre de sportifs en catégorie Elite	14	1	13
Nombre de sportifs en catégorie Sénior	70	18	52
Nombre de sportifs en catégorie Jeune	78	18	60
Nombre de sportifs en catégorie Reconversion	4	0	4
Nombre total de sportifs de Haut Niveau	166	37	129
Nombre de sportifs en catégorie Espoir	171	42	129
Nombre de sportifs en catégorie Partenaire d'entrainement	11	1	10
Pôles sportifs labellisés et structures associées	-	-	-
Nombre de pôle France	1	0	1
Nombre de pôle France Jeune	0	0	0
Nombre de structures associées	2	0	2
Nombre de pôles Espoirs	8	1	7
Nombre total des pôles sportifs labellisés et de Structures associées en 2013-2014	11	1	10

Source : Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports

Répartition du nombre d'équipements sportifs par famille.

Equipements sportifs (hors sport de nature) (données du 28 octobre 2014)	**HAUTE-NORMANDIE**	**EURE**	**SEINE-MARITIME**
Ensemble des équipements hors sport nature	7906	2996	4910
Terrains de grands jeux (foot, rugby….)	1404	524	880
Courts de tennis	1088	374	714
Plateaux EPS	720	289	431
Boulodromes	689	649	40
Equipements équestres	524	266	258
Salle multisports	489	146	343
Terrains extérieurs de petits jeux collectifs	486	174	312
Salle de combat	210	79	131
Pas de tir	161	86	75
Bassins de natation	139	41	98
Structure artificielle d'escalade	56	26	30
Stade d'athlétisme	55	23	32
Taux d'équipement en équipements sportifs pour 100 habitants	**0.4**	**0.5**	**0.4**

Source : Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports – Recensement des équipements sportifs

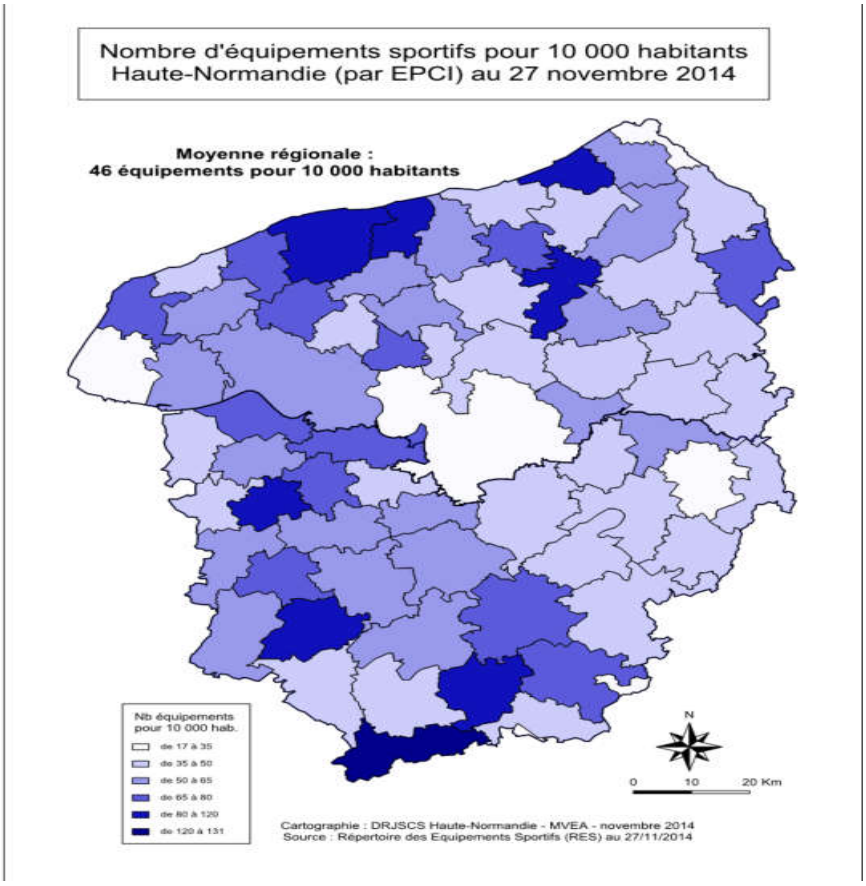

2.2 Analyse de l'évolution budgets consentis à la pratique du sport

La Communauté de Communes intervient au travers de deux grands principes quant au développement de la pratique sportive sur le territoire :

- D'un point de vue opérationnel avec la mise à disposition des équipements sportifs aux associations et partenaires le sollicitant fonction des disponibilités des équipements
- D'un point de vue organisationnel avec la mise en place de dispositifs sportifs tels que le Ludisports 76, le Pass'Sport Vacances et des évènementiels

En 2018, 664 000.00 € de budget de fonctionnement ont été octroyé par la Communauté de Communes Campagne de Caux à la promotion du sport au travers des points évoqués ci-dessus ; 486 000.00 € pour le fonctionnement de la Piscine Plein Ciel, 54 000.00€, pour le fonctionnement du gymnase Communautaire, 95 000.00 € pour le fonctionnement du dojo et 28 000.00 € pour la mise en place des dispositifs sportifs développés par la Collectivité.

Concernant l'investissement des 10 dernières années, la Communauté de Communes a effectué les opérations suivantes :

- Investissement de 3 242 000.00 € HT pour la construction du Dojo Communautaire finalisé en septembre 2014,
- Un projet de construction de piscine en remplacement de l'actuel piscine, datant du plan 1000 piscines des années 1970 est envisagé par la Communauté de Communes :
- Investissement prévisionnel de 5 900 000.00 € HT

3 PORTRAIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX

3.1 Portrait synthétique du territoire

POPULATION DES COMMUNES DE L'EPCI EN 2014

	Population
Angerville-Bailleul	197
Annouville-Vilmesnil	527
Auberville-la-Renault	466
Bec-de-Mortagne	685
Bénarville	255
Bornambusc	262
Bréauté	1 307
Bretteville-du-Grand-Caux	1 338
Daubeuf-Serville	374
Ecrainville	1 036
Goderville	2 840

	Population
Gonfreville-Caillot	343
Grainville-Ymauville	442
Houquetot	365
Manneville-la-Goupil	1 026
Mentheville	288
Saint-Maclou-la-Brière	493
Saint-Sauveur-d'Emalleville	1 188
Sausseuzemare-en-Caux	431
Tocqueville-les-Murs	298
Vattetot-sous-Beaumont	590
Virville	362

Les données clés de l'Estuaire de la Seine – Communauté de Communes Campagne de Caux

CC CAMPAGNE DE CAUX

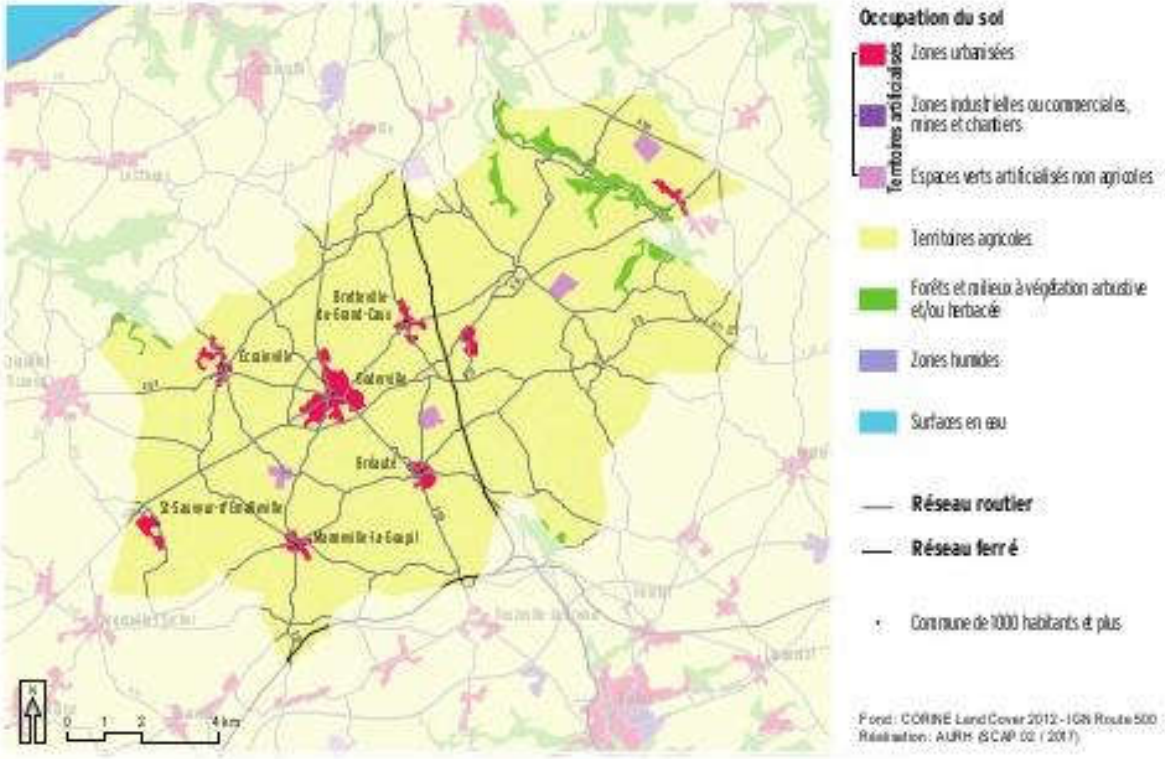

14 628 ha
de superficie totale

103 hab./km²
Normandie 111 hab./km²

OCCUPATION DU SOL

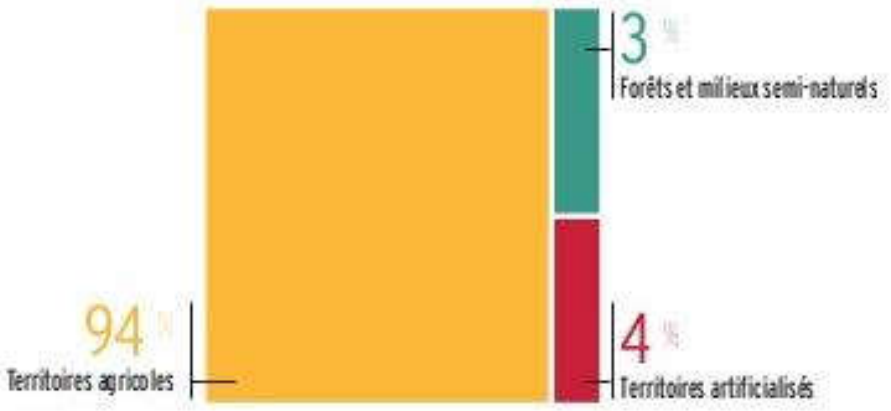

3.2 Profil sociodémographique

15 034 habitants en 2013

+ 3,5 % depuis 2008
Normandie : + 1,2 %
soit + 505 habitants

ÉVOLUTION DE LA POPULATION

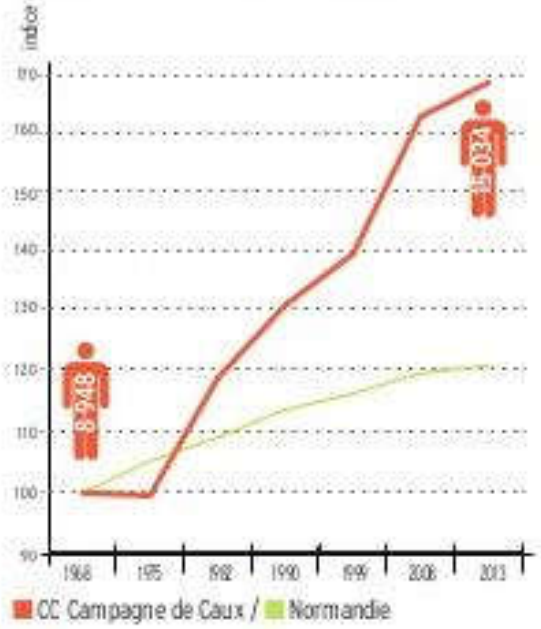

POPULATION PAR GROUPE D'ÂGES

Normandie : 0 à 19 ans 24,7 % / 20 à 64 ans 56,8 % / 65 ans et + 18,5 %

FORMATION - DIPLÔME

POST-BACCALAURÉAT ET POURSUITE D'ÉTUDES

21 %
Pop 15 ans ou + non scolarisée
titulaire d'un bac+2 ou plus
Normandie : **21%**

24 %
des 18/29 ans
sont élèves ou étudiants
Normandie : **30%**

CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

POPULATION DE 15 ANS ET +

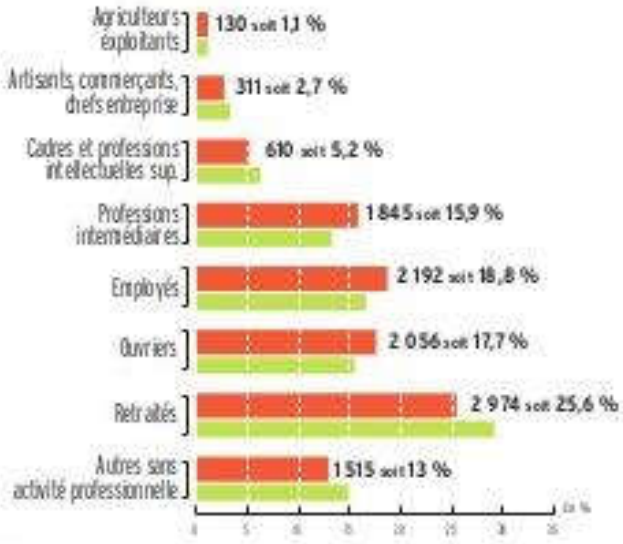

TYPE DE MÉNAGE

Un ménage, au sens du recensement, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne.

2,7
personnes par ménage

Normandie : **2,2**

19 %
de ménages d'une seule personne

Normandie : **34 %**

REVENU MÉDIAN PAR UNITÉ DE CONSOMMATION

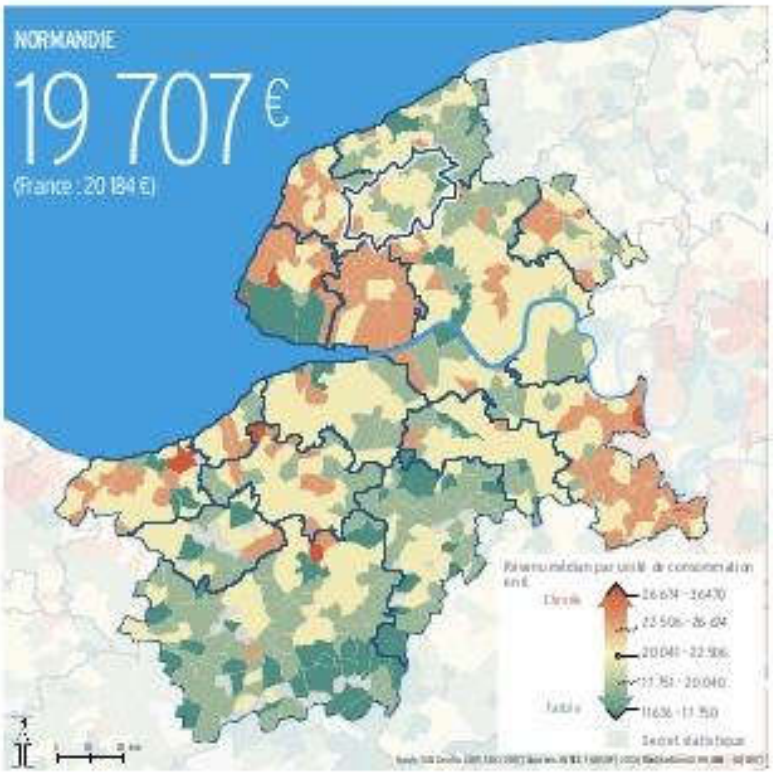

COMPOSITION DES FAMILLES

Une famille est la partie d'un ménage composée d'au moins deux personnes. Il peut s'agir d'un couple avec ou sans enfant(s) appartenant au même ménage, ou d'un adulte avec enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Couples sans enfant

Normandie : **45 %**

Couples avec enfant(s)

Normandie : **42 %**

Familles monoparentales

Normandie : **13 %**

INDICE DE VIEILLISSEMENT

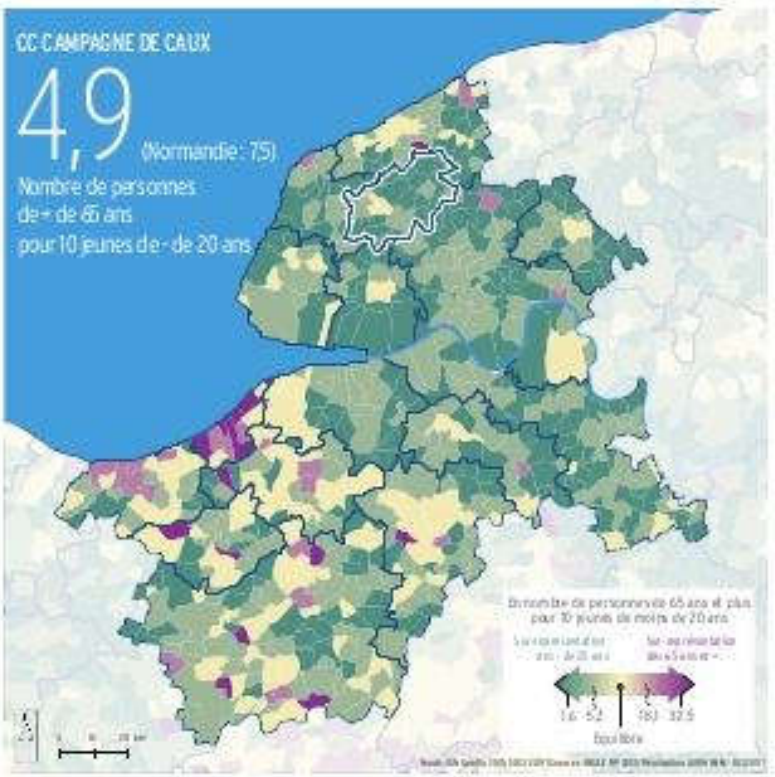

Des entrées sur le territoire au ralenti

L'augmentation de la population ne doit pas cacher qu'après avoir connu une forte croissance entre 1990 et 2010, la Communauté de communes connaît une chute de sa croissance. En effet, depuis 1982 sa croissance est au-dessus de la moyenne nationale. La plus forte croissance a été enregistrée entre 1999 et 2010 avec une évolution annuelle de 1.6% soit 2.5 fois le niveau national. Depuis 2010, l'évolution a chuté sous la moyenne nationale.
Ainsi en 2015, la variation annuelle était de 0.3% dont 0.7 grâce au solde naturel et -0.4 grâce aux entrées et sorties. Cela signifie qu'en 2015 plus de personnes ont quitté le territoire qu'il en est entré.

Le territoire le plus jeunes de la Pointe de Caux

L'âge médian en France est de 42 ans pour les femmes et 40 ans pour les hommes. Sur le territoire de la Campagne de Caux l'âge médian est de 39 ans pour les femmes et de 38 ans pour les hommes.
Ceci est confirmé par un indice de vieillissement particulièrement bas par rapport à celui normand : 4.9 sur le territoire contre 7.5 pour la Normandie. La Campagne de Caux est d'ailleurs le territoire le plus jeune de la rive nord du Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine.
L'explication est en partie dû au nombre important de couple avec enfants : 52% (contre 42% en Normandie) mais aussi à la difficulté des seniors à vieillir à la campagne. Ces derniers sont bien souvent contraints à partir dans les pôles plus urbanisés pour bénéficier plus facilement des soins, des commerces et des activités sportives et culturelles.

Indice de vieillissements des intercommunalités de la rive nord du Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine

Intercommunalités	Indice de vieillissement
Agglomération Fécamp Caux Littoral	**7.8**
Normandie	**7.5**
CODAH	**7**
Communauté de Communes de la région d'Yvetot	**6.9**
Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine	**6.2**
Communauté de Communes de Criquetot l'Esneval	**6**
Communauté de Communes Caux Estuaire	**5.7**
Communauté de Communes Campagne de Caux	**4.9**

Le territoire parmi les « plus familiaux »
Le territoire de la Communauté de Communes compte seulement 19% de foyers ne comptant qu'une seule personne, ce qui le place bien en-dessous du taux normand de 39%.

Pourcentage de personne seule dans un foyer

Intercommunalités	Foyer ne comptant qu'une personne
Agglomération Fécamp Caux Littoral	**38.2%**
Normandie	**34%**
CODAH	**32%**
Communauté de Communes de la région d'Yvetot	**29%**
Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine	**27%**
Communauté de Communes de Criquetot l'Esneval	**22%**
Communauté de Communes Caux Estuaire	**19%**
Communauté de Communes Campagne de Caux	**19%**

Parmi les 81% de foyers comptant des familles, plus de la moitié sont composés de familles avec enfants. Cela implique une population scolarisée importante qui représente un quart de la population.

-

Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2015

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	831	591	71.1	72.6	69.8
6 à 10 ans	1161	1141	98.3	99.2	97.4
11 à 14 ans	944	936	99.2	99.4	98.9
15 à 17 ans	685	675	98.5	98.8	98.3
18 à 24 ans	977	399	40.9	37.0	45.2
25 à 29 ans	742	14	1.9	1.1	2.6
30 ans ou plus	9391	44	0.5	0.4	0.6

Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

Un territoire financièrement disparate

Le revenu médian d'un foyer sur le territoire est de 21 584 euros, soit bien au-dessus des moyennes régionales (19 707 euros) et française (20 184 euros). Cela cache cependant une grande disparité locale avec des communes au revenu médian en-dessous des valeurs nationales (Bénarville=19 482 euros) et d'autres bien au-dessus (Saint Sauveur d'Emalleville=23431 euros).
Le nord du territoire concentre les communes au plus faible revenu médian.

3.3 Mobilité et propriété

MIGRATIONS DOMICILE - LIEU DE TRAVAIL ENTRE LA CC CAMPAGNE DE CAUX ET LES AUTRES EPCI DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE EN 2013

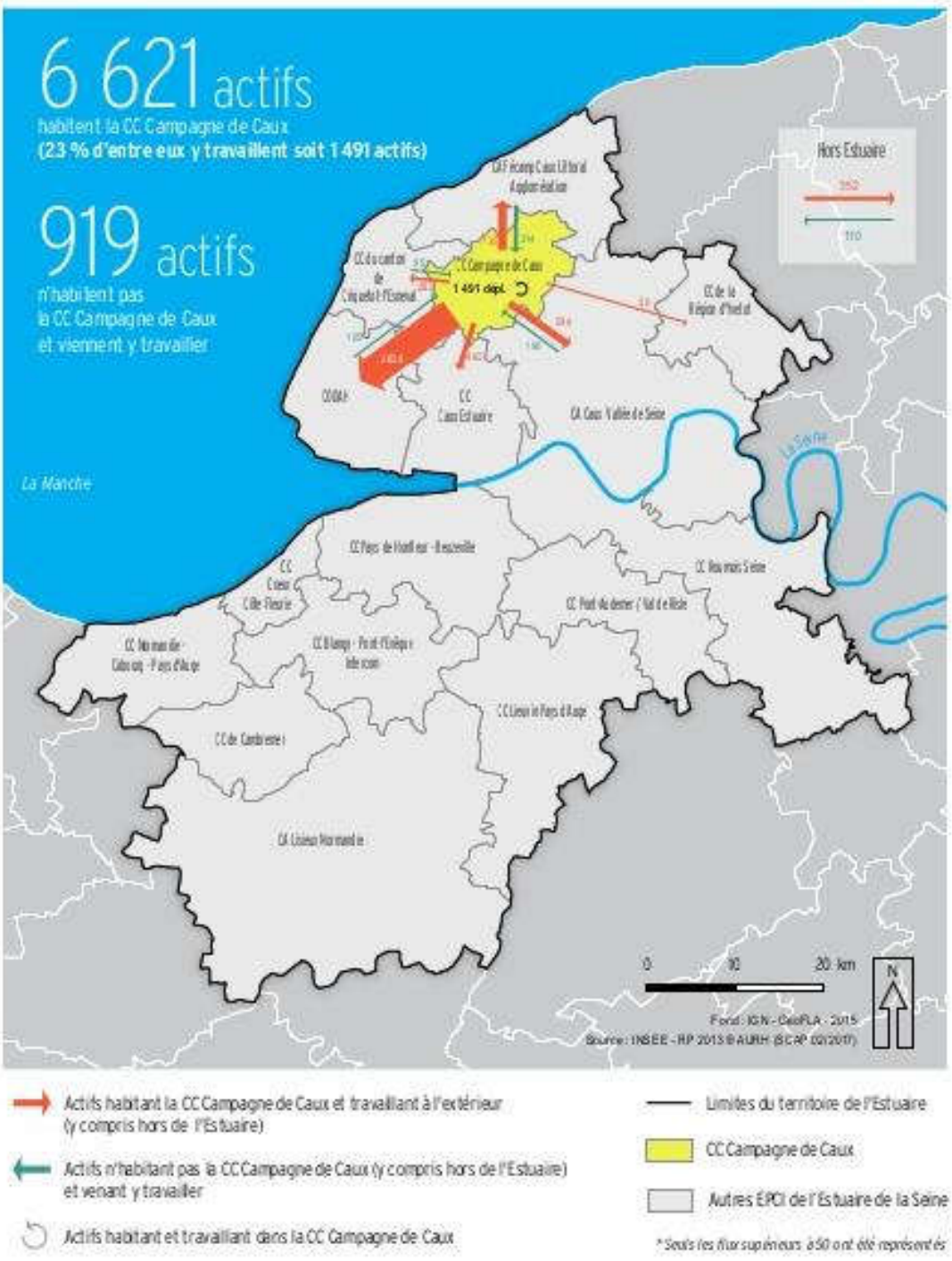

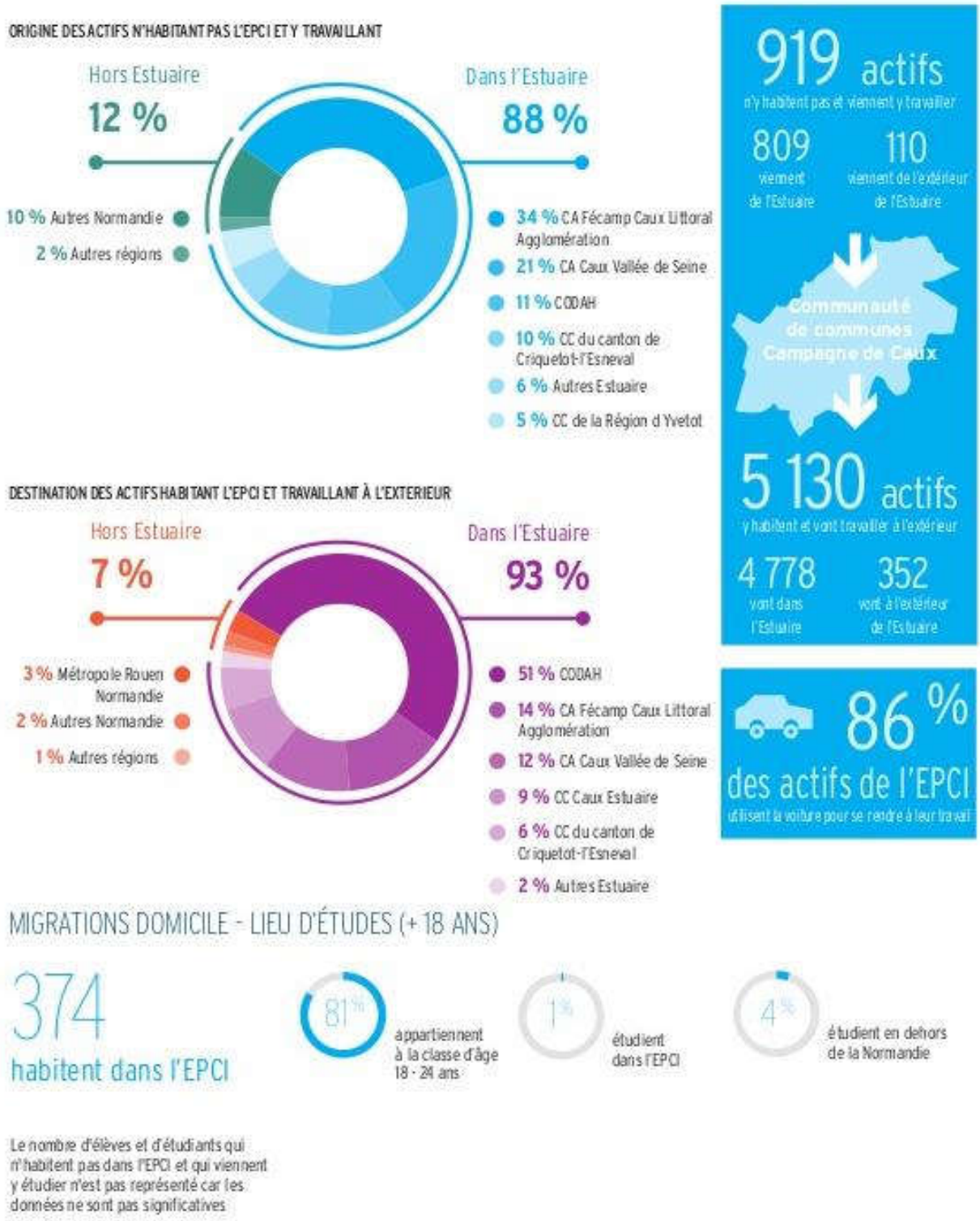

Le territoire de la Communauté de Communes est un territoire « dortoir » : seul 23% des actifs vivent et travaillent sur place. Donc plus des ¾ de la population active quittent chaque jour le territoire pour le travail. Il y a en outre, au cours de ces mouvements pendulaires dans le cadre professionnel, 5 fois plus de sorties que d'entrées. En d'autres termes, en comptant les actifs et les lycéens/étudiants, le territoire se vide d'un tiers de sa population.

Cela joue sur l'équipement des ménages : plus de 9 ménages sur 10 disposent d'au moins un véhicule, plus de la moitié disposent de 2 véhicules, ce qui est bien au-dessus des taux normands.

Communauté de Communes Campagne de Caux

Équipement automobile des ménages

	2015	%
Ensemble	**5689**	**100,0**
Au moins un emplacement réservé au stationnement	**4468**	**78.2**
Au moins une voiture	**5291**	**93**
1 voiture	2067	36.3
2 voitures ou plus	3224	56.7

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principale

Normandie

Équipement automobile des ménages

	2015	%	2010	%
Ensemble	**1 469 72**	**100,0**	**1 422 549**	**100,0**
Au moins un emplacement réservé au stationnement	**966 614**	**65,8**	**918 729**	**64,5**
Au moins une voiture	**1 238 915**	**84.3**	**1 190 077**	**83.7**
1 voiture	687 127	46,8	671 718	47.2
2 voitures ou plus	555 787	37.5	518 359	36.4

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principale

Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2015

	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par	
				logement	personne
Ensemble	**5 689**	**100.0**	**15 085**	**4.7**	**1.8**
Depuis moins de 2 ans	437	7.7	1130	4.0	1.6
De 2 à 4 ans	882	15.5	2373	4.2	1.6
De 5 à 9 ans	1080	19.0	3317	4.7	1.5
10 ans ou plus	3290	57.8	8 265	5.0	2.0

Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

Plus d'une personne sur 5 réside sur le territoire depuis moins de 5 ans

Le territoire de la Communauté de Communes est donc marqué par la mobilité : quotidienne pour le travail notamment, mais aussi plus général avec un apport conséquent de nouvelle population venue d'ailleurs.

4 OFFRE ET PRATIQUE SPORTIVE DANS LA CAMPAGNE DE CAUX

4.1 Portrait global de la pratique du sport

La compétence Jeunesse et Sports est récente à la Communauté de Communes. Elle a été prise en janvier 2009. Cette compétence regroupe :

- Des ACCUEILS DE LOISIRS : 3 structures sont présentes sur le territoire, les accueils de Bec de Mortagne, Bretteville du Grand Caux et Goderville. Leur objectif, « proposer aux jeunes du territoire de participer à des activités ludiques et éducatives durant le temps périscolaire et extrascolaire, tout en contribuant à l'épanouissement culturel, intellectuel et psychomoteur dans un cadre individuel ou collectif ». Des accueils sont aussi proposés le mercredi, durant les petites et les grandes vacances scolaires.
- Du LUDISPORT : dispositif sportif s'adressant aux jeunes scolarisés en école primaire se déroulant après l'école. Celui-ci permet aux jeunes de connaître une multitude d'activités sportives et l'orientera dans le choix de sa pratique régulière. La gratuité est un axe majeur permettant l'accès à tous.
- Le dispositif Pass'Sport Vacances développé depuis début 2010 en remplacement de Tickets Sport. En partenariat avec les associations locales, ce dispositif est axé sur l'orientation sportive durant les vacances scolaires.

Jeunesse & Sports en chiffres, ce sont plus de 250 familles, plus de 350 enfants accueillis au travers des Accueils de Loisirs encadrés par 25 animateurs en pleine période soit plus de 4000 journées enfant. Ce sont 220 enfants pris en charge par 6 éducateurs sportifs sur 10 sites toutes les semaines pour le Ludisport. Ce sont environ 300 jeunes accueillis durant les vacances scolaires sur Pass'Sport vacances. Ce sont environ 200 000 euros investis par la Communauté pour nos jeunes.

4.1.1 Sport performance

Le sport performance appelé aussi sport de haut niveau représente l'excellence sportive. Il est reconnu par différents textes législatifs et réglementaires et par la charte du sport de haut niveau qui consacrent l'exemplarité du sportif de haut niveau.

Le sport de haut niveau repose sur des critères bien établis qui sont :

- La reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines sportives
- Les projets de performance fédéraux
- Les compétitions de référence
- La liste des sportifs de haut niveau

Les compétitions de référence

Ce sont les compétitions officielles figurant au calendrier des fédérations sportives internationales et conduisent à l'établissement d'un classement mondial de référence. Il s'agit :

- des Jeux Olympiques
- des championnats du monde
- des championnats d'Europe

D'après la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) de Haute-Normandie 129 sportifs de haut niveau sont en Seine Maritime.

4.1.2 Sport santé

Le projet de Stratégie Nationale Sport Santé s'inscrit dans les orientations de la Stratégie Nationale de Santé et du Plan National de Santé Publique. Son ambition est de promouvoir l'activité physique et sportive comme un élément déterminant, à part entière, de santé et de bien-être, pour toutes et tous, tout au long de la vie.

Cette stratégie s'articule avec d'autres plans et notamment le PLAN DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES en cours d'élaboration par le Ministère des Sports. Il s'agit de s'adresser à tous les publics en veillant en particulier à la réduction des inégalités sociales d'accès à la pratique d'activité physique et sportive et au développement de l'offre d'activité physique adaptée.

Recommandations de l'OMS en matière d'activité physique et de santé

Les recommandations ont pour but de déterminer des seuils de pratique d'activité physique qui permettent d'atteindre un objectif de santé. Elles sont basées sur la relation dose / effet entre la fréquence, la durée, l'intensité, le type et la quantité totale d'activité physique nécessaire pour prévenir les maladies non transmissibles. Ces recommandations concernent trois groupes d'âge :

► les enfants et les jeunes de 5-17 ans,

► les adultes de 18-64 ans,

► les seniors de plus de 64 ans.

Enfants et jeunes

L'activité physique englobe notamment le jeu, les sports, les déplacements, les activités récréatives, l'éducation physique ou l'exercice planifié, dans le contexte familial, scolaire ou communautaire.

► Accumuler au moins 60 minutes par jour d'activité physique d'intensité modérée à soutenue.

► La pratique d'une activité physique pendant plus de 60 minutes par jour apportera un bénéfice supplémentaire pour la santé.

► L'activité physique quotidienne devrait être essentiellement une activité d'endurance. Des activités d'intensité soutenue, notamment celles qui renforcent le système musculaire et l'état osseux, devraient être incorporées, au moins trois fois par semaine.

Adultes

L'activité physique englobe notamment les activités récréatives ou les loisirs, les déplacements, les activités professionnelles, les tâches ménagères, le jeu, les sports ou l'exercice planifié, dans le contexte quotidien, familial ou communautaire.

1. Pratiquer au moins, au cours de la semaine :

► 150 minutes d'activité d'endurance d'intensité modérée,

► ou au moins 75 minutes d'activité d'endurance d'intensité soutenue,

► ou une combinaison équivalente d'activité d'intensité modérée et soutenue.

2. L'activité d'endurance devrait être pratiquée par périodes d'au moins 10 minutes.

3. Pour des bénéfices supplémentaires, pratiquer :

► 300 minutes par semaine d'activité d'endurance d'intensité modérée,

► ou 150 minutes par semaine d'activité d'intensité soutenue,

► ou une combinaison équivalente d'activité d'intensité modérée et soutenue.

4. Des exercices de renforcement musculaire faisant intervenir les principaux groupes musculaires devraient être pratiqués au moins deux jours par semaine.

Seniors

L'activité physique englobe notamment les activités récréatives ou les loisirs, les déplacements, les tâches ménagères, les activités ludiques, les sports ou l'exercice planifié, dans le contexte quotidien, familial ou communautaire.

Les points 1, 2 et 3 sont identiques aux recommandations pour l'adulte. Il est cependant précisé que :

4. Les adultes de cette classe d'âge dont la mobilité est réduite devraient pratiquer une activité physique visant à améliorer l'équilibre et à prévenir les chutes au moins trois jours par semaine.

5. Des exercices de renforcement musculaire faisant intervenir les principaux groupes musculaires devraient être pratiqués au moins deux jours par semaine.

6. Lorsque des personnes âgées ne peuvent pas pratiquer la quantité recommandée d'activité physique en raison de leur état de santé, elles devraient être aussi actives physiquement que leurs capacités et leur état le leur permettent.

4.1.3 Sport loisirs

Le sport loisirs aussi appelé « sport pour tous » ou « sport amateur » regroupe des activités conçues et réalisées pour des sportifs n'ayant pas l'intention première de se spécialiser dans un domaine et de se confronter à des compétitions. Il s'agit de sportifs amateurs désirant un cadre pour une pratique de loisir qui peut être variée (pratique multisport).

Quelle définition et quelles représentations ?

- La notion dominante est la dimension non compétitive de la pratique par opposition au sport d'Elite ou au sport de compétition.
- Le sport loisir cependant n'exclut pas la confrontation (aux autres ou à soi-même) ni la performance physique (ex : 4 heures de randonnée est une performance en soi mais non compétitive).
- La notion de plaisir partagé, de convivialité de valorisation de l'effort reste centrale comme celle du libre choix de l'activité qui reste ludique avant tout.
- Le sport loisir est celui de la solidarité, de l'émulation et de l'entraide ce qui exclue les « niveaux », pas ou peu de règlements ou alors auto régulés, auto arbitrés.
- Le Sport Loisir s'adresse à un public différent, à une envie différente qui peut englober les publics les plus
- éloignés de la pratique et même les déficiences les plus lourdes.
- Ce peut être un moyen très efficace de découvrir une activité ou un milieu différent (ex : les activités nautiques).

Quels supports et quelles activités sont concernées ?

- Il semble que toutes les activités et toutes les pratiques puissent être concernées y compris celles qui ne sont pas vraiment des sports (laser games), les parcours multisports et les pratiques émergentes.
- De même la mixité de public (handicap, âge, sexe, niveau…), y compris avec des pratiquants valides, semble recherchée.

4.2 Lieux de pratiques sportives sur le territoire

Goderville	. Dojo communautaire . Boulodrome . Gymnase Communautaire . Terrain multisports . Gymnase Mamie Briand . Skate parc . Stade de Football . Terrains de tennis couverts . Piscine
Ecrainville	. Terrain de Football . Terrain de tennis . Terrain multisports . Boulodrome . Centre équestre
Mentheville	. Terrain multisports . Boulodrome
Virville	. Terrain multisports équipé de 2 buts de football . Boulodrome . 1 panier de basket . 2 tables de ping pong
Manneville la Goupil	. Terrain multisports . Stade de Football . Boulodrome
Vattetot sous Beaumont	. Boulodrome . Terrain multisports
Bretteville du Grand Caux	. Gymnase . Terrain multisports . Boulodrome
Bec de Mortagne	. Terrain multisports . Terrain de foot . Salle d'évolution . Table de ping pong
Gonfreville Caillot	. Terrain de tennis . Terrain multisports
Angerville Bailleul	. Terrain de football . Terrain multisports
Tocqueville les murs	. Terrain multisports . Boulodrome
Saint Maclou la Brière	. Terrain de football . Terrain multisports . Boulodrome
Bréauté	. Terrain de football . Boulodrome . Terrain multisports
Annouville Vilmesnil	. Centre équestre . Terrain de tennis . Boulodrome . Terrain multisports

Saint Sauveur d'Emalleville	. Terrain de tennis . Terrain de football . Boulodrome . Gymnase . Terrain multisports
Vattetot sous Beaumont	. Boulodrome . Terrain multisports
Bornambusc	. Terrain multisports
Houquetot	. 2 Boulodromes (de plein air et couvert)
Sausseuzemare en Caux	. Boulodrome . Terrain multisports
Auberville la Renault	. Terrain multisports
Bénarville	. Boulodrome . Terrain multisports
Daubeuf Serville	. Terrain multisports

Le territoire compte 21 terrains multisports.

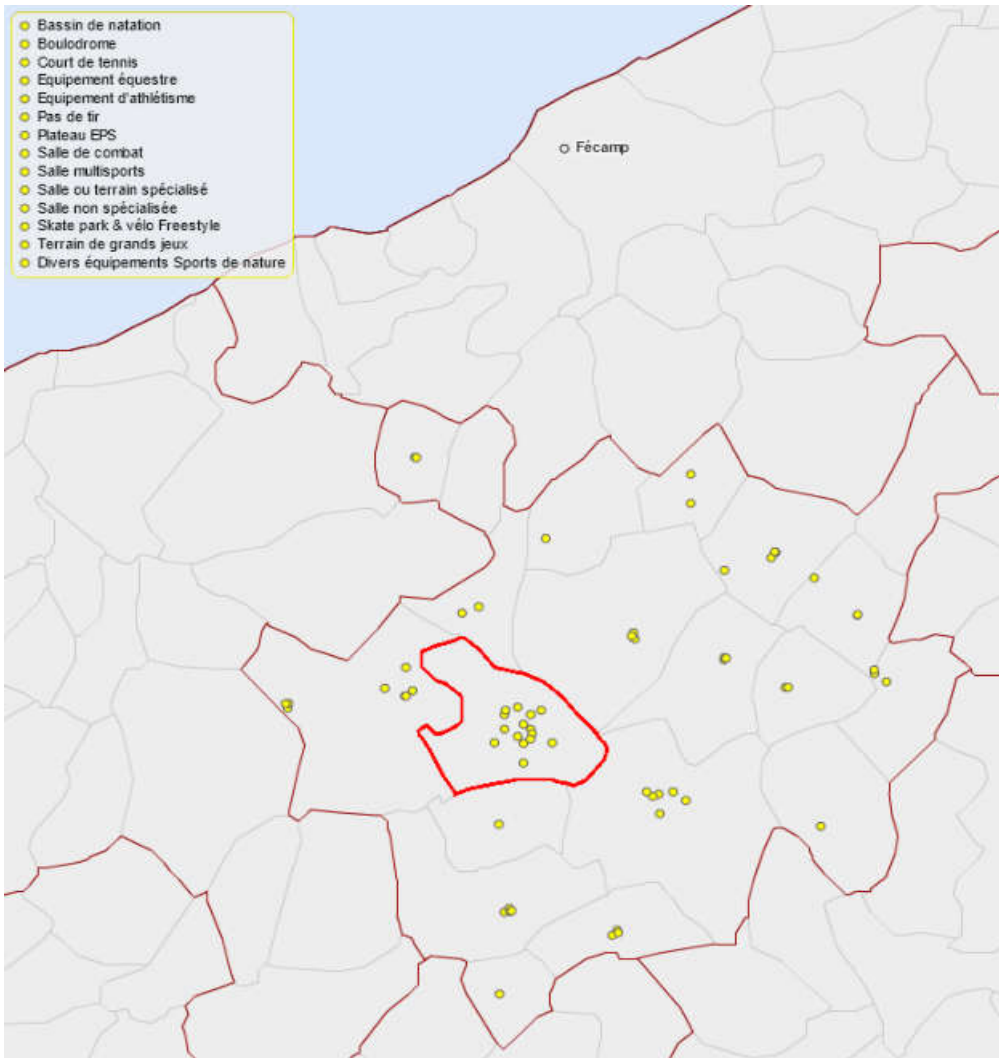

Nombre total d'équipements sportifs - BassinVie : Goderville

	Code géographique	Nb total d'équipements	% total d'équipements	Population
Angerville-Bailleul	76012	3	3,80 %	204
Annouville-Vilmesnil	76021	6	7,59 %	549
Auberville-la-Renault	76033	1	1,27 %	464
Bornambusc	76118	1	1,27 %	270
Bréauté	76141	11	13,92 %	1 312
Bretteville-du-Grand-Caux	76143	5	6,33 %	1 319
Écrainville	76224	9	11,39 %	1 034
Gerville	76300	4	5,06 %	387
Goderville	76302	16	20,25 %	2 788
Gonfreville-Caillot	76304	3	3,80 %	343
Grainville-Ymauville	76317	3	3,80 %	429
Houquetot	76368	3	3,80 %	359
Manneville-la-Goupil	76408	4	5,06 %	1 024
Mentheville	76425	2	2,53 %	282
Saint-Maclou-la-Brière	76603	3	3,80 %	496
Sausseuzemare-en-Caux	76669	2	2,53 %	423
Vattetot-sous-Beaumont	76725	2	2,53 %	582
Virville	76747	1	1,27 %	361
TOTAL		**79**	**100,00 %**	**12 626**

Source : ministère en charge des sports - RES (23/01/2019)

4.3 Les associations sportives sur le territoire

Communes	Associations	Activités
Ecrainville	Le Buvard Parlez chemins Ecrain gym Ecrain Jump	Danse et Ping Pong Randonnée pédestre Gymnastique Equitation
Vattetot sous Beaumont		
Annouville Vilmesnil	A Nous le Sport Annouv Equid	 Equitation
Mentheville		
Virville		
Saint Maclou la Briere	Union Sportive de Saint Maclou	Football
Vattetot	Vattetot Loisirs	Section marche
Houquetot	Le Chat	Section Ping Pong
Gonfreville Caillot	Atelier n'Caux	Gymnastique
Bec de Mortagne	La Championnerie	Equitation
Tocqueville les Murs		
Auberville la Renault		
Goderville	ASGHB (Handball)	Handball

	Plongée Club Côte d'Albâtre Association Les Pastourelles Fécamp pour tous "La Rose" Cami76 Sport et Cancer Association Sportive de Basketball Boxing Club Godervillais Club des Jeunes Energym KyokushinKaraté Tennis Club de Goderville Union Sportive Goderville Association cyclo-marche	Plongée Danse, pilate, tissu aérien Basket Ball Boxe Judo Gymnastique Karaté Tennis Football Cyclisme et marche
Sausseuzemare en Caux		
Grainville Ymauville		
Bréauté	Cyclo Sportif Bréautais Viva L'Solbar76 FCBB Bouger Ensemble Club de Tir à L'arc "Les Archers" La Quintefeuille	Cyclisme Danse Football Tir à l'arc
Daubeuf Serville		
Angerville Bailleul		
Bretteville du Grand Caux	Association Fêtes et Sports A.S.B.R Club Omnisports Brettevillais	
Bornambusc		
Saint Sauveur d'Emalleville	Club de Football Club Omnisports de Saint-Sauveur d'Emalleville(COSSE) COSSE Section Danse Africaine COSSE Section Cardio Danse COSSE Section Animation Danse Enfants COSSE Section Danse Adultes COSSE Section Gym COSSE Section Gym Retraités Actifs COSSE Section Course à pied COSSE Section Badminton Hand-Ball Saint Sauveur	Football Hand Ball
Manneville la Goupil	Amicale Bouliste Goupil Rando Football Club Gymnastique rythmique goupilaise Amicale Féminine	Pétanque Randonnée-marche Football Gymnastique

4.4 Domaines d'action possible

4.4.1 Développement du sport pour tous

L'objectif du sport pour tous est de garantir à tous l'accès à la pratique d'une activité sportive. Cette politique vise en priorité les jeunes scolarisés. Mais, depuis les états généraux du sport, en décembre 2002, le ministère entreprend une politique de valorisation de la fonction sociale et éducative du sport afin de permettre l'accès de tous à la pratique sportive, notamment par le biais de la politique de la ville.

Cette politique est basée sur 5 grands axes :

Sport au Féminin

D'un enjeu d'affirmation du droit des femmes pour participer au sport dans toutes ses dimensions, la politique de féminisation du sport évolue vers l'enjeu d'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans le sport. Cette égalité réelle doit être mise en œuvre autant dans les conditions d'accès à la pratique sportive, que celles aux fonctions de direction et d'encadrement du sport ou de sa valorisation médiatique, économique et sociale. Ce parcours devrait conduire à lutter contre les stéréotypes et les violences sexistes et, in fine, à valoriser les bénéfices de la mixité pour le sport.

Education et insertion

Les activités physiques et sportives sont des supports essentiels de la vie sociale. Elles sont sources d'engagement et d'épanouissement personnel. Elles constituent des expériences éducatives.

Sport et handicap

Le ministère des Sports conduit depuis 2003 une politique volontariste afin que le sport soit un outil de promotion individuelle, d'intégration sociale et professionnelle favorisant la santé et l'autonomie des personnes en situation de handicap. L'accès aux pratiques sportives et aux activités physiques de leur choix est une priorité. Depuis 2005 la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées apporte un cadre législatif précis en rendant obligatoire l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté.

Sport et école

Le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative et le Ministère de l'Education Nationale partagent l'objectif commun de développer la pratique sportive des jeunes sous toutes ses formes. Les effets bénéfiques sur la réussite scolaire, sur la santé, sur le développement de l'enfant et sa confiance en lui ne sont plus en effet à démontrer.

Le sport scolaire représente une composante originale de la politique éducative française. Il est l'objet d'un partenariat entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère chargé des sports.

Il implique fortement les collectivités locales, qui lui apportent leur soutien sous différentes formes : subventions aux associations scolaires, soutien au fonctionnement des structures encadrant le sport dans l'enseignement primaire et secondaire, aide aux déplacements des élèves vers les lieux de compétition, etc.

4.4.2 Organisation du sport de haut niveau

Une association sportive est concerné par la sport de haut niveau à savoir le Karaté Kyokushin Goderville.

Plusieurs sportifs ont un niveau national voir européen.

Le responsable de l'association est dirigeant au niveau de la fédération française de karaté et disciplines associées.

Aujourd'hui l'association est totalement autonome quant à la mise en place de ses compétiteurs. Le dojo Campagne de Caux est mise à disposition lors de demande de compétition de niveau national par la Communauté de Communes à titre gratuit.

4.4.3 Prévention et protection des sportifs

4.4.3.1 Lutte contre le dopage

L'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) est une autorité publique indépendante française chargée de lutter contre le dopage. Elle a été créée en 2006 à partir d'autres services préexistants, juridiquement considérés comme des autorités administratives indépendantes. Elle a une mission de conseil, de contrôle, de réglementation et de sanction. Elle contribue à la coopération internationale anti-dopage.

4.4.3.2 Violence

Le sport est reconnu comme un exutoire sain et constructif des passions humaines. Il n'est cependant pas imperméable aux maux qui affectent la société dans son ensemble. La multiplication des incivilités et des violences dans l'enceinte même des arènes sportives ces dernières années ont démontré qu'un engagement renforcé des pouvoirs publics et des acteurs du sport, pour conserver à ce dernier son caractère festif et éducatif, était plus que jamais nécessaire.

Après la répétition d'incidents graves ces dernières années, les ministères de l'Intérieur et des Sports ont fait de la prévention et de la répression des violences dans le sport l'une de leurs principales priorités. Trois priorités en ressortent : traiter la violence en amont, déceler et punir les comportements violents et interdire les accès au stade pour les personnes à risque.

4.4.3.3 Racisme

Une commune sur deux constate des dérives racistes, sexistes ou homophobes dans le cadre des pratiques sportives. 75% de ces dérives concerne le racisme. Voilà des chiffres effrayants, en effet aujourd'hui le milieu sportif est pollué par le racisme alors que le sport est censé être avant tout synonyme de plaisir, mais comment prendre du plaisir lorsque l'on est victime d'injures racistes ?

L'objectif aujourd'hui est donc de limiter ce fléau en employant s'il le faut des moyens draconiens.

4.4.3.4 Tricherie

La protection des athlètes intègres et la promotion d'un sport propre sont deux des priorités absolues du CIO. La manipulation des compétitions sportives étant devenue une question extrêmement préoccupante ces dernières années, le CIO demeure plus que jamais attaché à la lutte contre toutes les formes de tricherie qui sapent l'intégrité et l'essence du sport.

Si le dopage consiste à tricher pour remporter une compétition et/ou obtenir un avantage indu sur les autres concurrents, la manipulation de compétition revient à perdre délibérément tout ou partie d'une compétition. Le dopage et les manipulations de compétitions impliquent non seulement l'athlète mais aussi son entourage, par exemple son entraîneur ou le personnel médical.

<u>À PROPOS DE LA MANIPULATION DES COMPÉTITIONS</u>

On entend par manipulation de compétition le fait pour un athlète ou un officiel de tricher pour ôter le caractère imprévisible d'une compétition. La manipulation peut conduire à perdre de manière volontaire tout ou partie d'une compétition, ce qui est contraire à l'esprit olympique. Tous les sports et tous les pays peuvent être touchés par les manipulations de compétitions. Ci-après quelques définitions en lien avec les manipulations de compétitions :

- Interdiction de parier : Les athlètes, arbitres et officiels ne sont pas autorisés à parier sur leur sport, leurs compétitions ou d'autres sports inscrits au programme d'une épreuve multisportive – comme les Jeux Olympiques.

- Interdiction de parier : Les athlètes, arbitres et officiels ne sont pas autorisés à parier sur leur sport, leurs compétitions ou d'autres sports inscrits au programme d'une épreuve multisportive – comme les Jeux Olympiques.
- Informations d'initié : Toutes les informations exclusives (tactique, blessures, etc.) auxquelles les athlètes et les officiels ont accès. Ces informations doivent demeurer privées car elles peuvent être utilisées à des fins de paris frauduleux.
- Trucage de match : Ce type de manipulation liée aux paris consiste à modifier le cours d'une compétition en toute irrégularité afin de gagner de l'argent grâce aux paris sportifs ou à s'assurer qu'un parieur (qui pourrait avoir versé un pot-de-vin) gagne son pari. La manipulation liée aux paris peut porter non seulement sur le résultat final de la compétition, mais aussi sur des éléments bien précis de son déroulement (le "spot-fixing").
- Tanking : Acte malveillant qui consiste à obtenir volontairement un avantage sportif indu dans une compétition. Citons l'exemple d'athlètes qui perdent volontairement une épreuve afin d'affronter des adversaires moins dangereux lors des phases suivantes de la compétition en question.
- Les paris sportifs : Les paris sportifs ne sont pas une mauvaise chose en soi. C'est un moyen pour le public de prouver son attachement au sport et aux athlètes. Les services proposés par les opérateurs nationaux réglementés constituent l'une des principales sources de financement du sport dans bien des pays. Les problèmes surviennent lorsque les athlètes et officiels parient sur leur sport ou – dans le pire des scénarios – lorsque les paris s'accompagnent de tentatives de manipulation des compétitions.

4.4.4 Développement de l'emploi sportif

Depuis 20 ans, le secteur des activités sportives a connu une croissance continue de ses effectifs. Au cours de cette période, l'emploi salarié a cru trois fois plus vite que dans l'ensemble de l'économie et n'a pas été affecté par la crise. Si les données en matière d'emploi et de formation dans le secteur existent, elles sont toutefois dispersées et peu organisées.

Le portrait statistique de l'emploi sportif réalisé par le ministère des Sports et le Céreq permet d'apprendre que parmi les personnes déclarant une activité principale en 2013 :

- 154 000 travaillent dans le secteur du sport.
- 104 300 occupent la profession d'éducateurs sportifs, 61 % d'entre eux travaillent dans le secteur privé sportif (hors fonction publique) et 28 % sont en emploi dans une collectivité territoriale.
- L'emploi salarié privé se concentre dans de petites structures : 60 % ne dépassent pas cinq salariés.
- Près de 40 % des emplois du secteur sont à durée limitée et 20 % des individus déclarent exercer une autre activité professionnelle.

Si le secteur est encore jeune par rapport à d'autres, sa population tend néanmoins à vieillir et à se féminiser :

- 44 % des emplois sont exercés par des femmes, 15 % des actifs ont moins de 25 ans.
- 38 % des jeunes de la Génération 2010 qui travaillent dans le secteur des activités sportives après trois ans de vie active sont titulaires du bac ou équivalent. Ils pâtissent de conditions d'emploi souvent moins favorables que celles de leurs aînés et de l'ensemble des jeunes de leur génération.

5 GESTION DE LA PRATIQUE SPORTIVE DANS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX

5.1 Rôles et responsabilités

Aujourd'hui, les politiques sportives territoriales sont très différentes d'une collectivité à une autre. Cette disparité est due à une absence de règlement obligeant les collectivités à intervenir dans le domaine des activités physiques et sportives. Cependant, dans le cadre de la clause générale de compétence, une collectivité territoriale peut décider de créer un service public territorial des sports, jugeant nécessaire son intervention pour satisfaire les besoins de la population. Autrement dit, une politique sportive est inscrite dans une politique globale, porteuse de finalités et d'enjeux, elle est donc beaucoup plus que l'attribution de subventions ou la construction d'équipements.

La Communauté de Communes Campagne de Caux intervient dans le cadre sportif au travers de la mise à disposition gratuite d'équipements tels que le Dojo Communautaire, le Gymnase Communautaire et la Piscine Communautaire.

Un dossier de demande de mise à disposition est disponible pour les associations sollicitant des créneaux quant au développement de leur activité. Ces créneaux sont octroyés fonction de la complétude du dossier de demande mise à disposition, du rayonnement communautaire des associations concernées, du nombre de pratiquants et de catégories et de la disponibilité des équipements sportifs.

Une convention de mise à disposition gratuite est ensuite contractualisée avec les associations bénéficiaires. Celle-ci permet de cadrer et de réglementer les temps octroyés. Cette convention est annuelle et sujette à une nouvelle demande chaque année.

La Communauté est en charge de l'entretien, des vérifications obligatoires, des gros aménagements éventuellement sollicités pour le bon fonctionnement des associations et de la sécurité de ceux-ci. Elle prend aussi en charge l'ensemble des charges énergétiques et fluides inhérentes au bâtiment.

Des réunions de concertations sont organisées annuellement avec les associations bénéficiaires.

D'autre part, les dispositifs sportifs Ludisports 76, partenariat avec le Département de Seine Maritime et le dispositif Pass'Sport Vacances, partenariat avec la Commune de Goderville sont développés par la collectivité dans le cadre de la promotion de la pratique sportive au travers d'initiation pluridisciplinaire et ludique.

Le Ludisports 76 est proposé sur le temps périscolaire aux enfants scolarisés du CP au CM2 à hauteur d'une heure par semaine.

Le Pass'Sport Vacances est proposé sur le temps des vacances scolaires aux enfants âgés de 6 à 16 ans. Certaines associations du territoire sont partenaires de ce dispositif.

Différents évènementiels sont organisés par la Collectivité au travers du service des sports, de la Piscine Plein Ciel tels que la fête du sport, l'après-midi glisse…

L'ensemble est géré par le pôle Action Sociale de la Collectivité.

5.2 Bilan global

Si le territoire de Campagne de Caux est de faible superficie, l'offre sportive est néanmoins importante. Les équipements sont relativement nombreux et diversifiés avec des installations spécialisées dans certaines communes.

Certains clubs sportifs ont une forte présence sur le territoire, c'est le cas du football, de la gymnastique et de la danse, alors que d'autres structures participent à l'offre touristique de l'intercommunalité. C'est le cas de l'équitation ou des activités de randonnées pédestres.

Les associations, qu'elles soient affiliées ou non affiliées, multisports ou unisport, spécialisées ou non spécialisées, proposent un panel large et diversifié de pratiques physiques et sportives ; c'est le cas par exemple des Clubs de Karaté et de Judo de Goderville qui proposent des activités dédiées aux plus jeunes ou des disciplines affinitaires.

Plusieurs d'entre elles ont un intérêt dépassant les simples frontières de leur commune, par leur zone d'activités notamment. Elles participent au rayonnement du territoire à l'extérieur grâce à leur niveau de pratique en participant à des compétitions hors territoire, voire même nationales.

6 PROPOSITION D'INTERVENTION DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE SPORTIVE

La Communauté de Communes a proposé aux acteurs sportifs du territoire, aux élus des communes membres et aux citoyens de participer à des ateliers de discussion et débat autour du sport.

Deux temps de partage ont été mis en place, où citoyens, membres de l'Education Nationale, Elus du territoire et association ont pu débattre autour de la thématique sport sur le territoire Campagne de Caux. 4 grands axes ressortent de ce recensement dans le cadre de « J'ose et je propose » :

- Une thématique MOBILITE-ACCESSIBILITE
- Une thématique EQUIPEMENT
- Une thématique COMMUNICATION
- Une thématique MUTUALISATION

Après traitement de la donnée et analyses des discussions, des sous thématiques sont ressorties. Des différentes discussions ont émanées des propositions et d'éventuelles solutions.

Ces trois thématiques sont traitées comme suit :

THEMATIQUE	SOUS THEMATIQUE	Objectifs	Moyens

Nous pouvons distinguer 3 grands axes d'interventions :

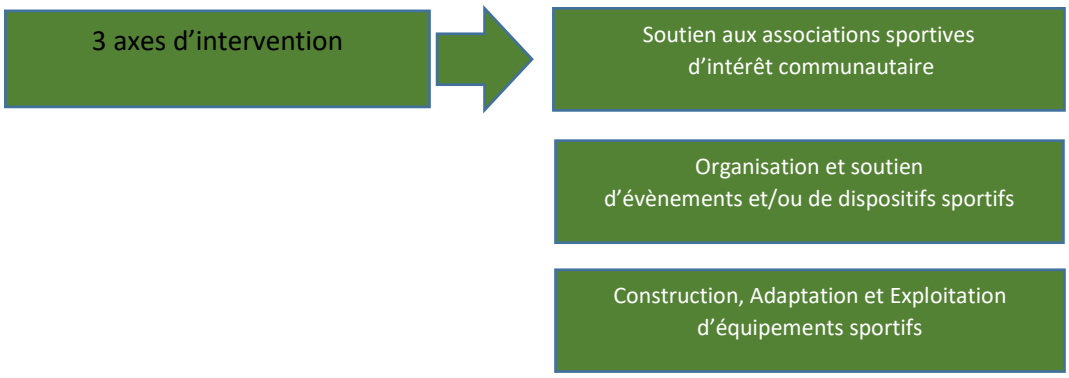

MOBILITE ACCESSIBILITE	ACCES DES SCOLAIRES A LA PRATIQUE SPORTIVE ET/OU AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS	Mise en place d'un système de transports des scolaires à destination des équipements sportifs du territoire	Financement de la CC octroyé au transport
			Passation d'un marché transport équivalent aux transports piscine actuel
			Mutualisation des équipements sportifs communaux et communautaires
		Mise en place d'encadrants diplômés agréés par l'EN dans le cadre de la pratique sportive en milieu scolaire	Recrutement du personnel dédié à l'encadrement et conventionnement avec l'EN
			Financement de la CC octroyé à l'encadrement de personnel diplômé
	ACCES DES SCOLAIRES AUX MATERIELS SPORTIFS	Mise à disposition des kits sportifs de la CC Campagne de Caux aux école du territoire	Mise en place d'un système de prêt des kits avec suivi par cycle
			Nécessité de personnel chargé du transport et du suivi des prêts
			30 kits disponibles actuellement et budget octroyé au renouvèlement
	CREATION DE PISTES OU VOIES DEDIEES	Chemin de Randonnée	Balisage et entretien des existants
		Pistes et voies dédiées type voie verte	Création de pistes roulantes douces intercommunales
	ACCES AU SPORT POUR TOUS	Mise en place d'activités dédiées à la Petite Enfance et Jeunesse	Proposition d'activités du milieu associatif (généralement sur le temps périscolaire et mercredi)
			Développement d'activités et dispositifs par la CC sur ces équipements sportifs encadrées par de éducateurs diplômés durant le temps extra-scolaire
		Mise en place d'activités dédiées aux Séniors	Proposition d'activités du milieu associatif (généralement sur le temps périscolaire et mercredi)
			Développement d'activités et dispositifs par le CIAS de la CC encadrés par des éducateurs diplômés ou en partenariat avec le milieu associatif

EQUIPEMENT	EXISTANT	Adaptation des gymnases aux différents niveaux de pratique du milieu associatif	Octroi des équipements existants communaux et communautaires fonction de leur homologation - Mutualisation CC/Communes Planification
			Travaux d'adaptation des équipements fonction des besoins associatifs – étude de besoin et budget à établir
			Travaux de conformité et de remise en état des équipements – étude de besoin et budget à établir
	CREATION	Implantation d'un nouveau gymnase	Prise en compte des flux, des évolutions démographiques, du PLUI sur l'implantation d'un équipement structurant
			Définition du Maitre d'ouvrage (Commune ou intercommunalité)
			Définition d'un plan de financement (fond de concours, subvention…)
			Définition de l'exploitant (Commune ou intercommunalité)
		Implantation d'un nouveau terrain extérieur (Synthétique ou herbe)	Prise en compte des flux, des évolutions démographiques, du PLUI sur l'implantation d'un équipement structurant
			Définition du Maitre d'ouvrage (Commune ou intercommunalité)
			Définition d'un plan de financement (fond de concours, subvention…)
			Définition de l'exploitant (Commune ou intercommunalité)
	CREATION DE PISTES OU VOIES DEDIEES	Chemin de Randonnée	Balisage et entretien des existants
		Pistes et voies dédiées type voie verte	Création de pistes roulantes douces intercommunales
	CREATION D'ESPACES VERTS AVEC PARCOURS DE SANTE	Implantation d'une zone boisée accessible au public à vocation détente, sociale et sport-Santé	Définition d'une zone dédiée avec Prise en compte des flux, des évolutions démographiques, du PLUI
			Aménagement de l'espace à destination tous publics avec création d'un lieu de vie

COMMUNICATION	Inter associations	Permettre le partage et l'échange entre les différentes associations	Création d'un listing mail référentiel partagé de l'∑ des associations dont le porteur serait la CC
			Mutualisation des moyens associatifs
	Associations et Collectivités	Faciliter l'échange entre les différentes collectivités du territoire et le milieu associatif	Mise en place de réunions d'échanges ASSO/ELU à l'échelle intercommunale
			Mise en place de réunions d'échanges avec les mairies disposant de structure sportive
	Associations et Partenaires	Soutenir le milieu associatif et l'accompagner	Mise en place de réunions de présentation des Pôles Ressources agréé Jeunesse et Sports
			Mise en place de réunions thématiques d'information et d'accompagnement
MUTUALISATION	Associations	Matériels et moyens	Mise en commun des matériels éducatifs associatifs
			Mise en commun des ressources humaines associatives
			Fusion/Regroupement des associations sportives à même but
	Collectivités	Matériels et moyens	Mise en commun des matériels éducatifs
			Mutualisation et mise à disposition des ressources humaines à vocation sportive
		Equipements	Mise à disposition des équipements sportives pour le cadre associatif, scolaire de l'ensemble du territoire

1ère proposition fonctionnelle

Disposer d'une équipe d'agents polyvalents au sein du pôle Action Sociale, pour sa compétence Jeunesse et Sports avec pour objectifs de :

- Proposer des interventions sportives au sein du milieu scolaire,
- Maintenir et développer les dispositifs sportifs communautaires,
- Pérenniser les postes et favoriser un référentiel stable pour les familles et les enfants,
- Optimiser les budgets Jeunesse et Sports.

Aujourd'hui, la collectivité dispose d'agent vacataires intervenant dans le cadre des dispositifs Ludisports et Pass'Sport Vacances. Ces éducateurs coutent à la collectivité, de faite de la vacation, 47.86 € par heure. Ces éducateurs interviennent en moyenne entre 4 et 6 heures hebdomadaire sur le temps périscolaire (Ludisports) et jusque 35h sur le temps extrascolaire (Pass'Sport Vacances) pour un coût global annuel d'environ 20 000.00 €.

Ces postes sont difficiles à recruter du fait de la précarité de ceux-ci.

D'autre part, la collectivité dans le cadre des Accueils de loisirs recrute chaque année deux directeurs sur une période de 4 à 5 mois (préparation, organisation et encadrement des ACM). Ces directions sont régulièrement à renouveler, les candidats souhaitant des postes pérennes et non temporaires. Ce turn-over n'est pas toujours rassurant pour les familles et les enfants qui ont besoin d'un référentiel sur les accueils et donc de stabilité dans au moins l'équipe de direction. Une direction ACM coûte environ 9 000.00 € pour la collectivité. Un manque de ressources humaines est constant dans ce domaine et nous éprouvons de réelle difficulté à recruter.

Afin de répondre à ses remarques, d'optimiser les coûts de fonctionnement et de disposer de stabilité, il est proposé la création de deux postes agent polyvalent intervenant dans le domaine sportif et dans le domaine Jeunesse, disposant d'une formation BPJEPS TLP-APS ou ETAPS.

Etude de besoin avec pour objectifs :

- La mise en place du dispositif Pass'Sport Vacances
- La mise en place du dispositif Ludisports 76
- La direction des Accueils Collectifs pour Mineurs
- L'intervention sportive au sein des scolaires pour les classe de CM1-CM2
- L'organisation d'évènementiels à vocation sportive

Analyse fonction de l'activité :

Pass'Sport'Vacances	Nbre Jours	Nbre H/J	Nbre J préparation	Nbre H/J	Vol H Annuel
	30	8,00 h	10	7,00 h	310,00 h

	Intervention auprès du Public				Gestion Kits			Dvplt Ludisports		
Ludisports	Nbre créneau Hebdo	Nbre H/C	Prépa	Total Hebdo	Contrôle et répartition Kits nbre J	Nbre H/J	Total H	Dvplt Ludisports nbre J	Nbre H/J	Total H
	4	1,50 h	0,50 h	8,00 h	10	7,00 h	70,00 h	10,00 h	7,00 h	70,00 h

Intervention au sein des scolaires	Nbre classes	Intervention				Durée Cycle		Vol Horaire Annuel
	CM1-CM2 (voir CE2)	Preparation	Encadrement	Fin	Total	Nbre Séances	Vol H	CM1-CM2 (voir CE2)
	18	0,5	1	0,5	2	6	12	216,00 h

Direction ACM	Nbre Jours Ouv	Nbre H/J	Nbre J prépa/bilan	Nbre H/J	Vol H Annuel
	30	10,00 h	40	7,00 h	580,00 h

	Fête du Sport					Manifestation diverses					
Manifestation	nbre jours prepa	nbre h par jour prepa	nbre jours manif	nbre h par jour manif	TOTAL	nbre de manif	nbre de jours de prepa	nbre h par jour prepa	nbre jours manif	nbre h par jour manif	TOTAL
	5	7,00 h	1	12,00 h	38,00 h	3	9	7,00 h	3	7,00 h	84,00 h

Soit par éducateur (au nombre de 2 pour répondre au besoin) = 1 ETP

Par Educateur Annualisé	Scolaire	Ludi	Pass'Sport	ACM	Manifestation	TOTAL
	216,00 h	380,00 h	310,00 h	580,00 h	122,00 h	**1 608,00 h**

Un agent à temps plein sur une base salariale de 1500 € net /mois coûte à la collectivité environ 35 000.00 €

Aujourd'hui	Nbre Jour par an	Nbre h par jour	Nbre h Total	Taux Horaire	Budget annuel
Intervention dans le cadre du Ludisports (encadrement)	120	1,50 h	180,00 h	47,86 €	8 614,80 €
Gestion des kits sports dans le cadre du ludisport	10	7,00 h	70,00 h	20,00 €	1 400,00 €
Intervention dans le cadre du Pass'Sport'Vacances	28	8,00 h	224,00 h	47,86 €	10 720,64 €
Réunion de préparation dans le cadre du Pass'Sport 'Vacances	9	2,00 h	18,00 h	47,86 €	861,48 €
Direction ACM					9 000,00 €
					30 596,92 €

Aujourd'hui, ce même type de poste, sans l'encadrement scolaire et les manifestations, coûte à la collectivité un peu plus de 30 000.00 €

2ème proposition fonctionnelle

Rendre accessible les équipements sportifs du territoire de la Communauté de Communes aux scolaires.

Aujourd'hui, seules 3 communes disposent d'équipements sportifs sur leur territoire et les mettent à disposition de leurs scolaires (Bretteville du Grand Caux, Goderville et Saint Sauveur d'Emalleville).

La mutualisation de ces équipements entre communes et intercommunalité permettrait l'accès à la pratique sportive dans de bonnes conditions d'une partie des élèves primaires du territoire sur le temps scolaire.

Afin d'étudier cette proposition, il faut :

- Disposer des plannings de chaque équipement sportif communal ou intercommunal,
- Rencontrer les élus des communes disposant d'équipements sportifs,
- Discuter des conditions de mise à disposition,

Il faudra ensuite envisager la mise en place de transports en commun équivalent à ceux existants sur la natation scolaire en direction de la Piscine Plein Ciel.

Aujourd'hui, pour amener l'ensemble des classes du CP au CM2 sur la Piscine à hauteur de 12 à 14 séances, c'est un coût de 25 000.00 € annuellement. Nous pouvons estimer un coût de 12 000.00 € pour emmener 20 classes de CM1-CM2 à hauteur de 1 cycle de 6 séances par an, soit 120 séances.

3ème proposition fonctionnelle

Mettre à disposition des kits sportifs de la Communauté de Communes aux écoles le souhaitant afin de disposer d'une matériel adapté et varié.

La Communauté de Communes dispose de Kits Sportifs (30) servant dans le cadre du Ludisports et du Pass'Sport Vacances. Ces kits lorsqu'ils ne sont pas utilisés par la Collectivité peuvent être mis à disposition à titre gratuit des écoles souhaitant en bénéficier.

Pour se faire, il est nécessaire d'attribuer le suivi et le contrôle à une personne type éducateur sportif (inclus dans la proposition 1). Un budget annuel de 1 000.00 € environ est à envisager (déjà octroyé dans le cadre des dispositifs sportifs) afin de renouveler et maintenir les kits sportifs.

Deux possibilités, une dépose des kits sur l'école par nos services ou un retrait des enseignants sur la Communauté.

4ème proposition fonctionnelle

Accompagner les associations et leurs dirigeants dans leur quotidien

Des pôles ressources labellisés CRIB (Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles) par la DDJS (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports) existe et sont dédié à tous les acteurs associatifs. Ils ont vocation à informer, accompagner les associations tant sur l'administration, la vie statutaire que sur leur gestion comptable, leur fiscalité et l'emploi.

La mise en place d'une réunion de présentation d'un partenaire local, Profession Sports et Loisirs 76 peut être mis en place gratuitement et destiné à l'ensemble des associations de tous types pour exposer leurs missions attribuées par la DDJS.

Ensuite fonction des besoins des réunions thématiques peuvent être mise en place concernant le monde associatif.

D'autres propositions peuvent émaner mais nécessite des rencontres préalables avec les différents acteurs locaux.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CAMPAGNE DE CAUX

POLITIQUE CULTURELLE ET PATRIMONIALE

État de situation et diagnostic stratégique

Décembre 2018

TABLE DES MATIÈRES

1. MISE EN CONTEXTE 3
1.1. Contexte de réalisation 3
1.2. Cadre législatif et terminologie 4
1.2.1. La Loi Notre 5
1.2.2. La Loi MAPAM et culture : craindre la décentralisation ou parier sur elle ? ... 6
1.2.3. Réforme territoriale, une opportunité pour le secteur culturel ? 8
1.2.4. La Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine .. 10
1.2.5. En résumé, que peut apporter l'intercommunalité culturelle 12
1.2.6. Terminologie 14

2. BILAN CULTUREL 15
2.1. Notre rapport au contexte normand 15
2.2. Analyse de l'évolution budgets consentis à la culture et au patrimoine 19

3. PORTRAIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX 21
3.1. Portrait synthétique du territoire 21
3.2. Profil sociodémographique 23
3.3. Mobilité et propriété 28

4. OFFRE ET PRATIQUE CULTURELLE DANS LA CAMPAGNE DE CAUX 33
4.1. Portrait global de la pratique culturelle et patrimoniale 33
4.2. Lieux de diffusion culturelle 36
4.3. Les artistes professionnels résidant sur le territoire 38
4.4. Les Monuments Historiques 39
4.5. Portrait du secteur des Arts de la scène 41
4.6. Portrait du secteur des arts visuels 41
4.7. Portrait du secteur des lettres et de la littérature 42
4.8. Portrait du secteur des arts médiatiques et des communications 43
4.9. Portrait du secteur des Métiers d'art 43
4.10. Portrait du secteur du patrimoine, de l'histoire et de la muséologie 43

5. GESTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE DANS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX 45
5.1. Rôles et responsabilités 45
5.2. Plans, politiques et études concernant la culture et le patrimoine 45

6. CONSTATS ET ENJEUX 46
6.1. Principaux constats 46
6.2. Principaux enjeux et défis 47

1. MISE EN CONTEXTE

1.1. Contexte de réalisation

Mandat et étapes de la démarche
Les élus de la Communauté de Communes Campagne de Caux ont mandaté le service Tourisme et Culture pour les accompagner dans l'élaboration de sa première politique culturelle et patrimoniale. Cette politique a pour objectif de fournir à la Communauté de Communes les balises nécessaires à l'exercice de ses pouvoirs et responsabilités, notamment dans le respect des compétences de chacun. Un comité de pilotage participera à l'élaboration de l'énoncé de la politique et du plan d'action, qui tiendra compte des avis exprimés par les citoyens et les organismes lors de consultations.

La politique culturelle et patrimoniale de la Communauté de Communes permettra de développer une vision commune et rassembleuse, reflétant les valeurs et les ambitions de ses citoyens. Plus précisément, la politique donnera à l'intercommunalité l'occasion de :

- Cerner sa mission et le rôle qu'elle entend jouer en matière de culture et de patrimoine ;
- Définir les orientations qui seront intégrées dans sa planification stratégique ;
- Planifier son développement culturel et patrimonial ;
- Mobiliser les intervenants du milieu et les citoyens ;
- Se doter d'un plan d'action établissant des priorités à court, moyen et long terme.

Notre démarche a débuté par une cueillette d'information. Pour ce faire, nous avons parcouru la documentation sur le sujet :

- http://www.lettreducadre.fr/15735/que-peut-apporter-lintercommunalite-culturelle/
- http://www.lettreducadre.fr/8418/loi-mapam-et-culture-craindre-la-decentralisation-ou-parier-sur-elle/
- http://www.lettreducadre.fr/11827/droits-culturels-la-france-va-devoir-respecter-ses-engagements-internationaux/
- https://www.lagazettedescommunes.com/381313/loi-notre-et-politiques-culturelles-les-analyses-du-politologue-emmanuel-negrier-avignon2015/
- https://www.lagazettedescommunes.com/381313/loi-notre-et-politiques-culturelles-les-analyses-du-politologue-emmanuel-negrier-avignon2015/
- https://www.commeon.com/blog/reforme-territoriale-une-opportunite-pour-le-secteur-culturel-4249
- https://www.senat.fr/dossier-legislatif/pjl15-015.html
- évolution annuelle de la population : https://statistiques-locales.insee.fr/#bbox=-14346,6423310,116955,74272&c=indicator&i=evolpop.tx_var_pop&s=2010-2015&selcodgeo=247600505&view=map4
- DOSSIER COMPLET INSEE : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-247600505#

Notre analyse a été complétée par la consultation de documents produits par d'autres organismes ou instances publiques, par une recherche sur différents sites Internet ainsi que par des entretiens avec des informateurs-clés ayant été identifiés par les mandataires.

Déroulé et étapes

CONSTATS GÉNÉRAUX
Quels sont les enjeux et défis qui ressortent du diagnostic?

VISION DE DÉVELOPPEMENT
Positionner la culture et le patrimoine dans une perspective de développement durable et doter la Communauté de Communes et ses partenaires d'une vision d'avenir commune et intégrée

PRINCIPES DIRECTEURS :
Ils reflètent nos valeurs et notre lecture commune des enjeux, et motivent des actions structurantes.

ORIENTATIONS
Elles traduisent les principales préoccupations découlant de chacun des enjeux.

AXES D'INTERVENTION
Quelles sont les priorités?

OBJECTIFS ET MOYENS DE RÉALISATION
Ils sont réalistes, mesurables et observables.

DIFFUSION DE LA POLITIQUE ET DU PLAN D'ACTION
Mise en œuvre et suivi de la politique et du plan d'action.

1.2. Cadre législatif et terminologie

Adoptés en 1948 par 58 Etats, les Droits de l'Homme Universels n'imposent pas une norme culturelle, mais plutôt une norme juridique relative à la protection minimale au-dessous de laquelle la dignité humaine cesse d'exister.
Complétés par la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, ratifiée en 2001, les Droits de l'Homme facilitent le respect et la protection de la diversité et de l'intégrité des cultures grâce à l'institution de droits culturels inscrits dans les instruments du droit international s'y rapportant. Les droits de l'homme relatifs à la diversité et à l'intégrité des cultures englobent un large éventail de concepts, à savoir :

- le droit à la participation culturelle ;
- le droit à jouir des arts ;
- la préservation, l'essor et la diffusion de la culture ;
- la protection du patrimoine culturel ;
- la liberté de l'activité créatrice ;
- la protection des personnes appartenant à des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques ;
- la liberté de réunion et d'association ;
- le droit à l'éducation ;
- la liberté de pensée, de conscience et de religion ;
- la liberté d'opinion et d'expression ;
- et le principe de non-discrimination.

Cependant, aucune application dans le droit français ne permet de clairement définir les obligations des territoires en matière de Culture.
Quatre lois successives ont marqué le troisième mouvement de décentralisation en 2015 : la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale et Régionale de l'Etat), la loi MAPTAM, la loi du 16 janvier 2015 et la Loi

relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016. Toutes ont un impact sur l'action culturelle des territoires.

1.2.1. La Loi Notre

Analyse du politologue Emmanuel Négrier, directeur de recherche au CNRS-CEPEL

Tout d'abord, il faut noter que cette loi laisse aux différents niveaux de collectivités la liberté de s'engager dans la culture. Ce, dans un contexte budgétaire où cet engagement est compté. Certains élus voulaient en faire une obligation. Ils n'ont pas obtenu satisfaction, pour des raisons qui ne sont pas toujours mauvaises : une compétence obligatoire, pour un pouvoir local qui ne serait pas convaincu de la nécessité de cet engagement, peut être contreproductive. De même que l'accès à la culture doit être garanti, sans comporter une obligation de pratique culturelle, l'engagement des collectivités dans **la culture est une ardente obligation – c'est-à-dire l'expression d'une volonté – mais pas une obligation légale**, sauf rares exceptions.

Autre élément à souligner : la culture fait non seulement l'objet d'une compétence partagée, mais aussi d'une « responsabilité exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat ». Cela implique l'association de plusieurs contributeurs publics aux projets culturels. Dans un pays d'administration directe – sans le filtre d'un conseil des arts, par exemple – cela garantit une certaine neutralisation de l'influence d'un seul pouvoir politique, sans toutefois en garantir l'absence totale. C'est une conception des choses que ne renierait pas Montesquieu : le pouvoir arrête le pouvoir.
On touche là le paradoxe du rapport entre politique et culture : on souhaite l'engagement des élus dans la culture, tout en voulant les dissuader de toute forme d'ingérence.

L'autre élément majeur de ce texte est la reconnaissance des droits culturels. A la surprise générale, cette notion a finalement été adoptée, alors qu'elle constituait un point de désaccord entre les députés et les sénateurs.
Deux scénarios sont possibles : soit cette notion reste purement rhétorique ; soit les élus s'en emparent pour ouvrir le débat sur les politiques culturelles. Et, dans ce cas, il peut y avoir une perspective intéressante, en lien avec le projet de loi « CAP » (voir 1.2.).
Là encore deux chemins sont possibles pour ce débat : soit les politiques culturelles, percluses de contraintes budgétaires, restent dans une logique de consécration de l'existant et de ce qui est déjà reconnu par le monde de l'art et de la culture, et elles deviennent donc de plus en plus conservatoires et conservatrices ; soit, on rebat les cartes, avec une approche ouverte des droits culturels, et les politiques culturelles consacrent nos héritages sans jamais cesser de s'ouvrir à l'émergence, ou plutôt aux émergences, puisque les droits culturels imposent la pluralité, donc le débat.

Toutefois, il est trop tôt pour dire qu'avec la Loi NOTRe les publics sont entrés dans les politiques culturelles. il ne s'agit, pour le moment, que d'un discours. De plus, les publics n'ont pas attendu l'article 28A de la loi NOTRe pour être un objet de préoccupation et de légitimation des politiques culturelles. Ce, quel que soit le bord politique depuis lequel on regarde les choses : qu'il s'agisse de la fameuse lettre de mission envoyée en 2007 par Nicolas Sarkozy, alors Président de la République, à sa ministre de la Culture Christine Albanel ou de l'affirmation de la nécessaire « politique des publics » par le ministère de la Culture et les différents partis de gauche.
Ensuite, la question de fond est de savoir comment on intègre les publics dans les politiques culturelles et quels sont les risques. En bref quels sont les enjeux.
Pour résumer, il s'agit de déjouer les déterminismes sociaux les plus scandaleux, sans tomber dans l'angélisme de l'acteur libre et sans contraintes.
Cela pose beaucoup de questions, car il y a différentes modalités pour faire rentrer le public dans les politiques culturelles. Avec quel statut le fait-on entrer ? Comme public participant ? Mais, participant à quoi ? A la décision artistique ? Dans ce cas, que devient le programmateur artistique ? Est-ce que ce dernier

devient le facilitateur qui s'auto-abstient de tout choix artistique au motif que le public est roi ? Mais qui l'a fait roi ? Et sur quoi règne-t-il ? Lui donne-t-on le droit, en tant public critique, de participer à la décision artistique aux côtés des programmateurs et en discussion avec les artistes ? Auquel cas, il faut une sorte de formation du public, pour lui proposer ce à quoi il n'est pas forcément préparé : savoir juger de ce qui est pertinent pour lui-même, mais aussi pour les autres.

Une autre disposition de la loi NOTRe ouvre la possibilité, pour les compétences partagées entre l'Etat et les collectivités locales, d'une délégation de l'instruction et de l'octroi des subventions. Quels en sont les enjeux ?

A court terme, cette disposition ouvre une perspective intéressante, dans la mesure où la loi NOTRe va se mettre en oeuvre au moment où certaines régions procèderont à leur fusion : elles n'harmoniseront ni tout de suite, ni facilement leurs compétences et politiques culturelles. Certaines régions pourront considérer qu'une délégation, soit vers l'Etat, d'un côté, soit vers les conseils départementaux, ou les métropoles, de l'autre, est une façon d'alléger le fardeau.
Au-delà, la délégation d'instruction et d'octroi des subventions comporte un risque énorme : la tentation peut être grande, pour une collectivité locale, de dire à la collectivité délégataire : « occupez-vous de tout, nous n'intervenons plus financièrement. » Ce qui serait, bien sûr, le scénario du pire, car c'en serait fini de la responsabilité conjointe dont nous parlions plus haut.
L'autre danger est, dans le sens ascendant, vers l'Etat, la recentralisation. Dans le rapport de forces actuel entre l'Etat et les collectivités, on peut, certes, imaginer que le risque n'existe pas, qu'une éventuelle délégation ne porterait que sur la gestion des subventions.
Cependant, qu'est-ce qui, à l'avenir, pourrait empêcher l'Etat de dire : « vous m'avez délégué la gestion des subventions, eh bien je vais les accorder selon telle et telle condition. » Or, même si l'Etat, globalement, partage à peu près les mêmes valeurs que les collectivités, ses critères de subvention ne sont pas nécessairement les mêmes.
Autrement dit, par le biais d'un instrument en apparence neutre, à savoir la gestion de subventions, on peut avoir une sorte de reprise en main par l'Etat des dispositifs de financement de la culture en région, au niveau territorial. Ce risque n'est donc pas à écarter. Ce qui est paradoxal, c'est que cela se déroule dans un contexte où le ministère ne fait pas vraiment preuve d'une grande capacité à définir un vrai projet politique pour la culture. Il pare au plus pressé, fait, ici et là, le pompier, comme c'est le cas avec les pactes culturels. Il donne l'impression d'être écartelé entre des clientèles, des références culturelles et des paradigmes potentiellement contradictoires entre eux. Sans parler des tiraillements budgétaires.

1.2.2. La loi MAPAM et culture : craindre la décentralisation ou parier sur elle ?

Analyse par François Deschamps, président de la FNADAC, Fédération Nationale des Associations des Directeurs des Affaires Culturelles

Les possibilités de délégation de certaines compétences de l'État vers des collectivités ont semé le trouble dans le milieu culturel. Les craintes soulevées par ces dispositions nouvelles sont nombreuses, sont-elles pour autant justifiées ? Éléments de réponse.

Si l'on a surtout insisté, dans la loi MAPAM (loi Lebranchu), sur les compétences – y compris culturelles – des nouvelles métropoles, c'est en fait son article 2 qui a mis en émoi un certain nombre d'organisations professionnelles du monde culturel. Un article qui prévoit que l'État peut déléguer, par convention, à une collectivité ou à un EPCI qui en fait la demande, l'exercice de certaines de ses compétences, y compris dans le domaine culturel. L'inquiétude aurait été moindre si on ne connaissait pas de sévères contraintes budgétaires tant pour l'État que pour les collectivités.

On peut le comprendre car les lois de décentralisation sont de moins en moins pensées, concertées,

expérimentées, financées et accompagnées dans le domaine culturel (cf. les enseignements artistiques après la loi de 2004). L'inquiétude s'est enfin cristallisée avec son application dans le cadre du Pacte d'avenir pour la Bretagne, avec une région volontariste dans la défense de la langue bretonne et de la diversité culturelle.

Quelle est la nature de cette inquiétude ? Tout d'abord la crainte d'un transfert insidieux de compétences qu'abandonnerait l'État. S'ajoute l'argument que là où les services déconcentrés exerçaient une fonction de régulation, la collectivité délégataire puisse « imposer ses orientations à d'autres collectivités». Quid ensuite de la mobilisation des moyens humains nécessaires à l'exercice des compétences déléguées : ne se ferait-elle pas par réduction de certains personnels de l'État (Drac) ? Enfin « la décentralisation culturelle ne vaut en France que si l'État culturel existe, non seulement au nom de l'égalité des territoires [...] mais aussi parce qu'il y a une nécessité pour l'État d'exercer son contrôle scientifique ».

Une délégation n'est pas un transfert de compétences
Le président de la République a précisé aux organisations professionnelles que les délégations de compétence en matière culturelle seront réversibles ou provisoires, limitées dans leur périmètre et que dans ce cadre législatif, elles ne s'accompagneront pas d'un transfert des moyens administratifs des Drac. Pour autant, il est vrai que cet article sur la délégation n'a pas fait une distinction très claire entre gestion d'une compétence et responsabilité. La compétence culturelle doit être assumée par toutes les formes de la puissance publique ; la loi aurait donc dû préciser, comme l'avait suggéré la FNCC (Fédération des collectivités pour la culture), que dans le domaine culturel, la délégation de compétences concerne « la gestion de certains outils avec lesquels l'État exerce ses compétences», et non l'exercice de la compétence elle-même. Une telle formulation aurait été en phase avec l'esprit souhaitable de la décentralisation culturelle, à savoir une coconstruction aussi étroite que possible au nom de l'égale responsabilité nationale de l'État et des collectivités en la matière.

Quoi qu'il en soit, cette délégation n'est pas immédiate. Elle n'advient qu'après une négociation, adaptée au territoire, entre l'État et la collectivité, notamment sur la répartition des moyens à affecter. « Pourquoi ne pas en profiter pour rénover les missions publiques confiées aux professionnels des arts, estime le président de la FNCC, « il ne s'agit pas de se figer sur des acquis, le monde change et l'organisation politique doit s'adapter et aiguiller l'avenir vers plus de respect de la diversité, des droits culturels des personnes, et des spécificités des territoires ».

L'égalité des territoires
La garantie de l'égalité des territoires disparaîtrait-elle si certaines compétences de services culturels de l'État étaient déléguées pour un temps à une collectivité ? Pourquoi craindre une inégalité territoriale qui se serait globalement accrue du fait de la décentralisation (que l'on songe à l'état de nos bibliothèques départementales de prêt, de nos collèges et de nos lycées aujourd'hui, en regard de ce qu'ils étaient avant la décentralisation). De nouvelles dynamiques en matière de politiques publiques territoriales, la fonction d'équilibre que jouent les intercommunalités, les aides des régions et des départements sont autant d'outils pour œuvrer pour l'égalité territoriale... L'État n'en a pas le monopole, notamment dans le domaine culturel où ses efforts récents de rééquilibrage territorial sont restés bien modestes en regard du poids des crédits centraux majoritairement consacrés au financement des grandes institutions parisiennes.

La qualité artistique des projets
Cela fait bien longtemps maintenant que les collectivités n'ont plus à rougir du niveau de compétences de leurs chargés de mission culturels, tout autant compétents que leurs collègues de l'État pour savoir évaluer la qualité artistique des projets artistiques qui leur sont soumis (ce qui n'est jamais une science exacte et ne peut faire l'objet d'un contrôle « scientifique »). Dans une certaine continuité avec les « protocoles de décentralisation » qu'avait lancés en son temps le secrétaire d'état Michel Duffour, la délégation de compétence sur telle ou telle question culturelle est à remettre à sa juste place : c'est un outil de la décentralisation, dont l'intérêt dépendra de la manière dont il est négocié, financé... et évalué. Tout en

restant vigilant, on ne peut que souscrire à l'idée d'expérimenter de nouveaux modes d'action publique dans le cadre d'une nouvelle étape de la décentralisation, y compris en matière culturelle.

Une décentralisation sans la présence de l'État ?
La poursuite sur les territoires d'une politique nationale doit certes être réaffirmée dans ce secteur qui s'est construit petit à petit sur des financements croisés. Lors de la Biennale du spectacle (BIS) de Nantes en janvier dernier, la ministre de la Culture a cherché à rassurer : « La culture doit être « la » compétence partagée mais, tous ministères compris, le poids de l'État est vital en matière culturelle. Si la culture n'est pas exclue des nouvelles « délégations de compétences » prévues par la loi MAPAM, nous continuerons à travailler en confiance avec les collectivités, et les Drac ne seront pas démembrées ; au contraire je poursuivrai la déconcentration des moyens vers les Drac, qui ont été très affaiblies par la RGPP ».

1.2.3.Réforme territoriale, une opportunité pour le secteur culturel ?

Analyse par le Blog Commeon

La loi du 16 janvier 2015 a largement redéfini la géographie française en portant le nombre de régions en France à 13 contre 22 précédemment.

Ce nouveau découpage territorial se traduit par deux mouvements complémentaires dans l'écosystème culturel :
> La fusion de certaines DRAC pour en devenir une direction déconcentrée unique dans les nouvelles régions. Ainsi les DRAC Nouvelle-Aquitaine, Normandie, Hauts de France, Auvergne-Rhône-Alpes, Grand-Est, Occitanie et Bourgogne Franche Comté sont créées ;
> De nouvelles Régions, collectivités territoriales, sont créées et les élections régionales suivantes donnent lieu le plus régulièrement à un renouvellement de leurs projets politiques.

Peu de recul encore a été pris par rapport aux impacts de ces modifications pour le secteur culturel. Essayons d'en éclairer quelques aspects.

Très immédiatement, ce qui marque dans ces différents territoires lors des échanges avec divers acteurs locaux, c'est le sentiment de désorganisation qui perdure. Que ce soit du côté des DRACS ou des Régions, les orientations politiques et les circuits de décision apparaissent peu clairs. Cela se traduit de plusieurs façons :
•Si au sein des DRACs, les organigrammes sont clairs et établis, ce n'est pas forcément le cas au sein de nombreuses Régions dans lesquelles les organigrammes sont encore en définition. Même dans le cas d'une entité stabilisée, les modes de fonctionnement sont encore en train de se mettre en place et de se préciser.
•Certaines nouvelles régions, comme par exemple Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts de France ou Nouvelle-Aquitaine, sont marquées par un déséquilibre territorial d'origine. Cette réorganisation est perçue comme entraînant la mise en place d'un système au sein duquel certaines puissantes anciennes régions seront amenées à en dominer d'autres, au poids plus relatif.
•Enfin, dans les ensembles où les anciennes Régions étaient assez équilibrées (comme en Normandie par exemple), le maintien d'une double dynamique se traduit par une volonté de maintenir l'existant tout en préparant une nouvelle répartition.

Pour les acteurs locaux, et particulièrement les associations (compagnies de danse, de théâtre,...), la réforme territoriale constitue une véritable difficulté pour rencontrer les bons interlocuteurs et proposer des projets dans le cadre de la définition de ces nouvelles politiques régionales. Nous constatons donc souvent des stratégies d'attente de la part des DRACs et des nouvelles Régions, qui vont de pair avec un raccourcissement des durées de conventionnements et de soutien.

Les enjeux pour les nouvelles collectivités

Une réalité géographique s'impose : les nouvelles Régions s'étendent sur un territoire important. La Région Nouvelle Aquitaine est d'une superficie plus importante que l'Autriche, la Région Auvergne-Rhône Alpes accueille une population plus nombreuse que le Danemark.

Ces espaces se traduisent donc par une multitude d'identités régionales : comme le Tyrol n'est pas comparable à la Région de Vienne, les identités régionales du Puy de Dôme ne sont vraisemblablement pas les mêmes que celles de la Bresse. La recherche d'un nom régional pour certaines Régions en a été l'illustration la plus marquante : les Régions Hauts-de-France, Grand-Est et Occitanie ont ainsi mené des consultations régionales pour trouver un nouveau nom.

Au-delà de l'anecdote sémantique, la question de l'identité est réelle pour certaines Régions qui mènent des réflexions majeures pour renforcer leur visibilité dans leur territoire.

Certaines Régions s'interrogent sur la création d'un événement culturel majeur, alors que la plus grande majorité de ces temps forts culturels est souvent associée à certaines villes : Angoulême pour son Festival autour de la BD, Nantes pour les Folles-Journées, Cannes pour son Festival... Comment marquer une Région d'une empreinte culturelle à travers un événement ? Les directions culturelles régionales sont en pleine réflexion. Cela va-t-il se traduire par un renfort de la participation, voire la prise de contrôle par certaines Régions ?

Le besoin de visibilité de ces nouvelles collectivités territoriales se marque aussi pour de nombreuses Régions par une volonté de renforcer la visibilité de leur soutien aux institutions et associations culturelles, quelle que soit leur taille. De nombreuses Régions sont en train de revoir leurs conventions, afin de renforcer la visibilité de leur soutien, via l'insertion de logo, de mentions...etc.

Alors que les Régions sont collectivement un petit financeur de la culture en France (773 millions d'€, soit environ 2 fois moins que l'ensemble des départements et 7 fois moins que l'ensemble des communes françaises), la création de ces « supers » collectivités territoriales semble pouvoir leur donner un poids majeur dans les négociations avec les opérateurs culturels territoriaux et une volonté de visibilité forte.

Malgré ces tensions fortes, la réforme territoriale pourrait-elle devenir une opportunité pour le secteur culturel ?

Les financements privés, un levier pour les Régions ?
La question du mécénat, appréhendée dans le cadre de la réforme territoriale, mérite également d'être posée. Ces dernières années, de nombreuses collectivités ont choisi d'engager une politique de mécénat tournée vers les entreprises et reposant sur les dispositions offertes en la matière.

À l'heure d'une baisse généralisée des dotations de l'État aux collectivités locales, le mécénat est une opportunité indéniable pour renforcer les liens sur le territoire entre l'ensemble des acteurs (institutionnels, économiques) qui contribuent à sa dynamique et son rayonnement. Certaines collectivités, le plus souvent à l'échelon communal ou métropolitain, ont engagé des démarches de financement participatif, afin d'ouvrir le financement de leurs projets ou de ceux de leurs établissements au grand public.

Quel système pourrait être imaginé à l'échelle des Régions ? Une politique intégrée de nouveaux financements (mécénat, crowdfunding et autres formes de générosité) pourrait-elle être imaginée et structurée à l'échelle des Régions ? Alors que les politiques de création d'entreprises sont souvent menées à travers des opérateurs comme Initiative France et le Réseau Entreprendre qui permettent de nouer des liens forts entre Régions et acteurs privés, est-ce que de telles politiques pourraient être imaginées dans les Régions suite à la réforme territoriale, pour donner accès à l'ensemble des habitants à une offre culturelle de qualité et de proximité ?

Alors que certaines villes mettent en place des fonds de dotation (à l'instar de la Ville de Montreuil), que la Région Grand-Est met en place une politique de crowdfunding pour stimuler l'innovation territoriale, l'action et le poids des Régions pourraient être renforcés et tirer les bénéfices de telles initiatives . Il reste à espérer que le temps de stabilisation des organisations pourra permettre à de telles réflexions d'émerger rapidement dans les politiques culturelles régionales de demain.

1.2.4. La Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine :

Analyse du Sénat de la Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 parue au JO n° 0158 du 8 juillet 2016

Par le présent projet de loi, le Gouvernement entend conforter le service public de la culture, tout en refondant l'intervention publique.

Le projet de loi est concentré autour de quatre priorités fortes :

La libre création des œuvres et la libre programmation des spectacles : le texte du gouvernement rappelle qu'elles sont des biens communs qui doivent être, à ce titre, mis à l'écart de choix de pure opportunité politique et garantis par la loi, et prévoit le cadre précis de la politique publique qui lui donne corps, en particulier au travers de la politique de labellisation.

Les nouveaux usages numériques : le texte modernise les relations entre acteurs des filières musicales et cinématographiques pour assurer leur meilleur équilibre et vise à favoriser l'accessibilité aux livres.

Les patrimoines : le projet de loi vise à conforter et moderniser leur protection en simplifiant le droit des espaces protégés, tout en le rendant plus intelligible pour les citoyens en consacrant la notion de Cité historique. Il ambitionne également de renforcer l'efficacité de la politique de l'archéologie, notamment préventive, et la légitimité de la protection du patrimoine archéologique.

Le projet de loi énonce enfin une ambition nouvelle pour l'architecture, en rappelant l'enjeu de la qualité architecturale, qui constitue le cadre de vie des Français.

Le projet de loi se divise en 4 titres.
Le titre Ier comporte les dispositions relatives à la liberté de création et à la création artistique. Il se divise en 5 chapitres.

Le chapitre 1er (articles 1 à 3) contient les dispositions relatives à la liberté de création artistique. Le Gouvernement propose notamment :
- de consacrer dans la loi le principe de liberté de création artistique, "qui tire sa force du principe constitutionnel de la liberté d'expression" (art 1er) ;
- de préciser les objectifs de la politique de soutien à la création artistique et la liberté de programmation artistique (art 2).

Le chapitre 2 (articles 4 à 10) est consacré au partage et à la transparence des rémunérations dans les secteurs de la création artistique. Il a pour "objectifs d'une part, de replacer les artistes au centre de la réflexion en assurant une meilleure transparence et une plus grande protection de leurs droits et, d'autre part, de mieux réguler les relations entre les artistes-interprètes, les producteurs phonographiques et les plateformes de musique en ligne". Parmi les mesures inscrites à ce chapitre figurent :
- l'introduction dans le code de la propriété intellectuelle (CPI) d'une section consacrée aux contrats conclus entre un artiste-interprète et un producteur de phonogrammes, comprenant cinq nouveaux articles destinés à garantir un meilleur équilibre dans les relations contractuelles entre les artistes-interprètes et les producteurs en leur appliquant des dispositions comparables à celles qui régissent les

contrats d'auteur (art 5) ;
- l'introduction dans le CPI de dispositions visant à garantir que les contrats entre les producteurs de phonogrammes et les éditeurs de musique en ligne fixent les conditions d'exploitation des phonogrammes de manière objective, équitable et non discriminatoire (art 6) ;
- l'institution d'un médiateur de la musique (art 7) ;
- l'amélioration de la transparence au sein de la filière cinématographique à l'heure du numérique (art 8 et 9).

Le chapitre 3 (articles 11 à 13) vise à promouvoir la diversité culturelle et élargir l'accès à l'offre culturelle. Il prévoit ainsi notamment d'élargir le bénéfice de l'exception à l'ensemble des personnes empêchées, du fait de leur handicap, de lire ou de comprendre une œuvre compte tenu de la forme sous laquelle elle est mise à la disposition du public (art 11).

Le chapitre 4 (articles 14 à 16) a pour objet de développer et pérenniser l'emploi et l'activité professionnelle. Dans ce chapitre, le Gouvernement projette notamment :
- de compléter la liste des artistes du spectacle prévue par le code du travail pour y ajouter les artistes de cirque et les marionnettistes (art 14) ;
- de clarifier les conditions d'emploi des artistes du spectacle vivant engagés par les collectivités territoriales ou leurs groupements agissant en qualité d'entrepreneur de spectacles vivants (art 15).

Le chapitre 5 (article 17) entend structurer l'enseignement supérieur de la création artistique, du cinéma et de l'audiovisuel afin de le moderniser (art 17).

Le titre II, intitulé Dispositions relatives au patrimoine culturel et à la promotion de l'architecture comporte 3 chapitres.

Le chapitre 1er (articles 18 et 19) tend à renforcer la protection et à améliorer la diffusion du patrimoine culturel. L'une des mesures de ce chapitre consiste à consacrer dans la loi les fonds régionaux d'art contemporain (art 18).

Le chapitre 2 (article 20) réforme le régime juridique des biens archéologiques et des instruments de la politique scientifique archéologique.

Le chapitre 3 (articles 21 à 27) vise à valoriser les territoires par la modernisation du droit du patrimoine et la promotion de la qualité architecturale. Le Gouvernement propose notamment de réformer les instances consultatives nationales et locales du patrimoine (art 23). Il propose également des dispositions relatives à l'outre-mer (art 27).

Le titre III (art 28 à 31) contient les habilitations à légiférer par ordonnance. Il comporte 3 chapitres :
- le chapitre 1er sur les habilitations relatives au code du cinéma et de l'image animée (art 28 et 29) ;
- le chapitre 2 sur les habilitations relatives au code du patrimoine (art 30) ;
- le chapitre 3 sur les habilitations relatives au code de la propriété intellectuelle et au code du patrimoine s'agissant du droit des collectivités ultra-marines (art 31).

Le titre IV comporte les dispositions diverses, transitoires et finales. Il contient également 3 chapitres.

Le chapitre 1er (articles 32 à 37) sur les dispositions diverses propose, entre autres mesures :
- d'élargir l'incrimination relative à la destruction, la dégradation ou la détérioration lorsqu'elle porte sur le patrimoine archéologique ou un édifice affecté au culte (art 32)
- de déroger, après avis de la CRPA, aux règles d'urbanisme pour permettre des projets architecturaux particulièrement créatifs et innovants (art 36)

Le chapitre 2 (articles 38 à 42) contient les dispositions transitoires.

Le chapitre 3 (articles 43 à 46) précise les conditions d'application de la loi en outre-mer.

1.2.5. En résumé, Que peut apporter l'intercommunalité culturelle par François Deschamps

La tendance est lente mais régulière, vers la prise de compétence « culture » des intercommunalités, bien qu'elle ne soit pas obligatoire. Il s'agit avant tout d'un choix politique, influencé par des choix économiques et/ou de réputation. Dans cette nouvelle donne, l'importance des réseaux d'élus et de techniciens est un outil précieux pour avancer vers des politiques culturelles plus intégrées et de nouvelles relations d'action, au service d'un meilleur accès des habitants du territoire à la culture.

La politique culturelle locale est-elle un service public de proximité, devant rester attaché à la commune ? Ou bien, présentant un intérêt commun pour l'ensemble des habitants d'un même territoire et favorisant son attractivité, a-t-elle vocation à être pilotée à l'échelle intercommunale ? Il n'y a pas de réponse unique à cette question, un certain nombre d'équipements culturels ayant à la fois un rôle de proximité tout en attirant des publics plus lointains.

Le choix de transférer ou non la compétence culture est guidé par des considérations d'ordre politique : le refus de transférer, pour garder au sein de la commune un événement ou équipement qui renvoie une image valorisante pour le maire ; la volonté de transférer pour favoriser une solidarité territoriale dans la politique culturelle, voire plus prosaïquement pour répartir les lourdes charges financières de tel ou tel équipement à l'échelle intercommunale.

Les compétences culturelles transférées sont donc très différentes d'un endroit à l'autre :
- parfois, il s'agira des grands équipements et seulement eux, notamment dans l'un ou plusieurs des domaines que sont l'enseignement artistique, la lecture publique et le spectacle vivant ;
- parfois il s'agira de tous les équipements culturels, mais sans que d'autres initiatives puissent être prises (conséquence d'une application littérale de la loi qui ne parle que de gestion d'équipements) ;
- parfois enfin, il peut s'agir de la politique culturelle dans son ensemble, y compris ce qui relève des politiques de subvention aux associations, d'appels à projets, d'aide à la création, d'éducation artistique et culturelle… autant de domaines que les municipalités souhaitent souvent garder dans leur giron.

La gouvernance se traduit de ce fait par des organigrammes différents : ici, un directeur des affaires culturelles (DAC) à l'échelle de l'intercommunalité (collaborant avec des responsables culturels communaux) ; ailleurs, un DAC mutualisé intercommunalité/commune-centre.

Une évolution inéluctable de la compétence culture
On constate une tendance lente mais régulière dans la prise de compétence « culture » des intercommunalités, bien qu'elle ne soit pas obligatoire. Si l'on s'en tient aux budgets, en 2014, 77 % des dépenses culturelles des collectivités provenaient du « bloc local » : 5,8 milliards d'euros pour les communes (133 euros par habitant), et 1,7 milliard d'euros pour les intercommunalités (40/habitant). Cela peut sembler peu, alors qu'on estime que 80 % des structures intercommunales interviennent d'une façon ou d'une autre dans le secteur culturel (elles le font parfois même sans avoir transféré la compétence, en créant des espaces de dialogue entre les communes dans tel ou tel domaine culturel).

Ces derniers temps en tout cas, les dépenses culturelles intercommunales progressent : + 26 % entre 2010 et 2014, alors que les dépenses culturelles globales des collectivités restaient relativement stables (+ 1 %) durant cette période. Parallèlement, le phénomène de fusion de communes s'accélère, impliquant là aussi des évolutions vers des politiques culturelles plus harmonisées.

Les réseaux, vecteurs de la dynamique intercommunale
En soi, un équipement culturel, en termes de finances, de RH ou d'entretien de son patrimoine, n'a pas plus d'intérêt à être géré par une commune que par un groupement de communes. L'intercommunalité ne crée pas automatiquement, du moins rapidement, d'économies. Elle peut en revanche augmenter le niveau de service pour les habitants (dans le cas par exemple de la création d'un service de prêt de livres/CD/DVD entre médiathèques avec transport vers celle qui est la plus proche de l'usager qui en a fait la demande par internet).

La construction de réseaux élus/techniciens, indispensables pour parvenir à l'harmonisation des différentes politiques sectorielles, est fondatrice de nouvelles relations, ainsi que de progression dans un accès plus juste des habitants d'un même territoire aux services culturels.

Quelques exemples de projets pouvant être élaborés au sein de réseaux
On peut :
- décentraliser et décloisonner les services de tel ou tel équipement rayonnant (création d'une antenne de l'école d'art pour les pratiques artistiques amateurs dans l'une des communes; extension d'un festival hors-les-murs dans différentes communes);
- mettre à niveau telle commune ayant un retard par rapport aux autres (commune n'ayant pas de service culturel, pas de médiathèque, ou bien encore une médiathèque gérée par des bénévoles);
- harmoniser les horaires d'ouverture (complémentarité des lieux), les tarifs (parfois créer un «pass-culture»), ou encore les dispositifs d'éducation artistique et culturelle;
- mutualiser les compétences (un seul webmaster pour l'ensemble des médiathèques), l'action culturelle (animations et expositions tournantes) dans les médiathèques, musée, CCSTI; des temps forts comme des Journées du patrimoine communes; ou encore les ressources (l'ouverture du centre documentaire du principal conservatoire aux autres écoles de musique), l'information culturelle ou la logistique des événements (prêt de salles, matériels de scène);
- créer un service de prêt de livres inter-médiathèques, des ressources numériques communes, un projet de création artistique commune à plusieurs équipements, un temps fort de diffusion «jeune public» (cinéma, spectacle) dans les différentes communes; un médiabus ou un projet innovant de nouvel événement ou équipement lié à une thématique portée fortement par les élus du territoire.

L'intercommunalité ne crée pas automatiquement d'économies, mais elle peut augmenter le niveau de service pour les habitants.
L'essentiel réside souvent autant dans la démarche que dans les résultats. La mise en réseau des élus délégués à la culture et des directeurs d'équipements, l'association à différents stades des habitants concernés permettent de mieux se connaître, de confronter des points de vue pour rechercher les solutions les plus efficientes, une fois dépassées les craintes, soit de «se faire manger» s'agissant des communes périphériques et des équipements de proximité, soit de «se voir affaiblis» s'agissant de la ville-centre et des équipements rayonnants.

Enfin, les Drac, ainsi que de nombreuses régions et départements, ont réaffirmé l'intercommunalité comme la base de leurs partenariats. Ainsi les groupements de communes peuvent, par convention, bénéficier de subventions qui parfois ne sont plus attribuées qu'à cette échelle.

Et les habitants ?
Les personnes habitant un «bassin de vie» ont en général une demande de simplification et de proximité, qu'il s'agisse de la localisation de certaines manifestations culturelles, des horaires d'ouverture ou des tarifs, ou encore des modes de subventionnement s'agissant des associations. Ils n'en sont pas moins attachés à leur «identité», d'où la nécessité d'être attentif à la notion de diversité culturelle, en sachant préserver des traditions et des spécificités locales dans telle ou telle commune (exemples: une manifestation patrimoniale locale, un fonds dédié à telle communauté linguistique dans une médiathèque...).

1.2.6. Terminologie

En l'absence d'une définition clairement établie par l'Etat, dans le processus d'élaboration de la politique culturelle et patrimoniale, afin d'adopter un langage commun et de faciliter les échanges, nous appuyons nos propos sur les définitions suivantes:

Culture: Ensemble des manifestations entourant l'expression créatrice et l'appréciation des arts, des lettres, de l'histoire et du patrimoine. La culture inclut aussi le savoir et le savoir-faire propre à une collectivité.
Pratique culturelle: Activité à laquelle une personne s'adonne en amateur ou professionnellement dans le but d'apprendre à maîtriser une technique, d'explorer sa créativité. Dans ce contexte, la pratique culturelle peut être une activité de formation, de création ou de production se réalisant à divers niveaux, tels ceux liés à la sensibilisation et à l'initiation, au développement ou encore au perfectionnement.
Loisir: Ensemble des activités éducatives, expressives, de divertissement, de développement d'habiletés, de dépassement personnel et d'accomplissement social auxquelles un individu s'adonne en dehors de toute contrainte scolaire ou professionnelle.
Loisir culturel: Toute forme de loisir suscitant la participation, la créativité ou la diffusion, dans les domaines des arts, de l'histoire et du patrimoine, des lettres, des sciences et de la technologie, des productions ou des œuvres qui en découlent.
Médiation culturelle: Un ensemble d'actions et de moyens visant à créer des situations d'échange et de rencontre entre les citoyens et les artistes et artisans.
Développement durable: Un développement qui permet de répondre aux besoins de la génération actuelle sans remettre en cause la capacité des générations futures à répondre aux leurs; un développement qui concilie les dimensions sociales, économiques et environnementales ; la culture est de plus en plus reconnue comme le quatrième pilier du développement durable.

2. BILAN CULTUREL

2.1. Notre rapport au contexte normand

Extrait de l'Atlas Régional de la Culture 2017 - Ministère de la Culture et de la Communication - Département des études, de la prospective et des statistiques
A noter que dans les études du Ministère de la Culture et de la Communication, les données des communes de moins de 3500 habitants ne sont pas recensées.

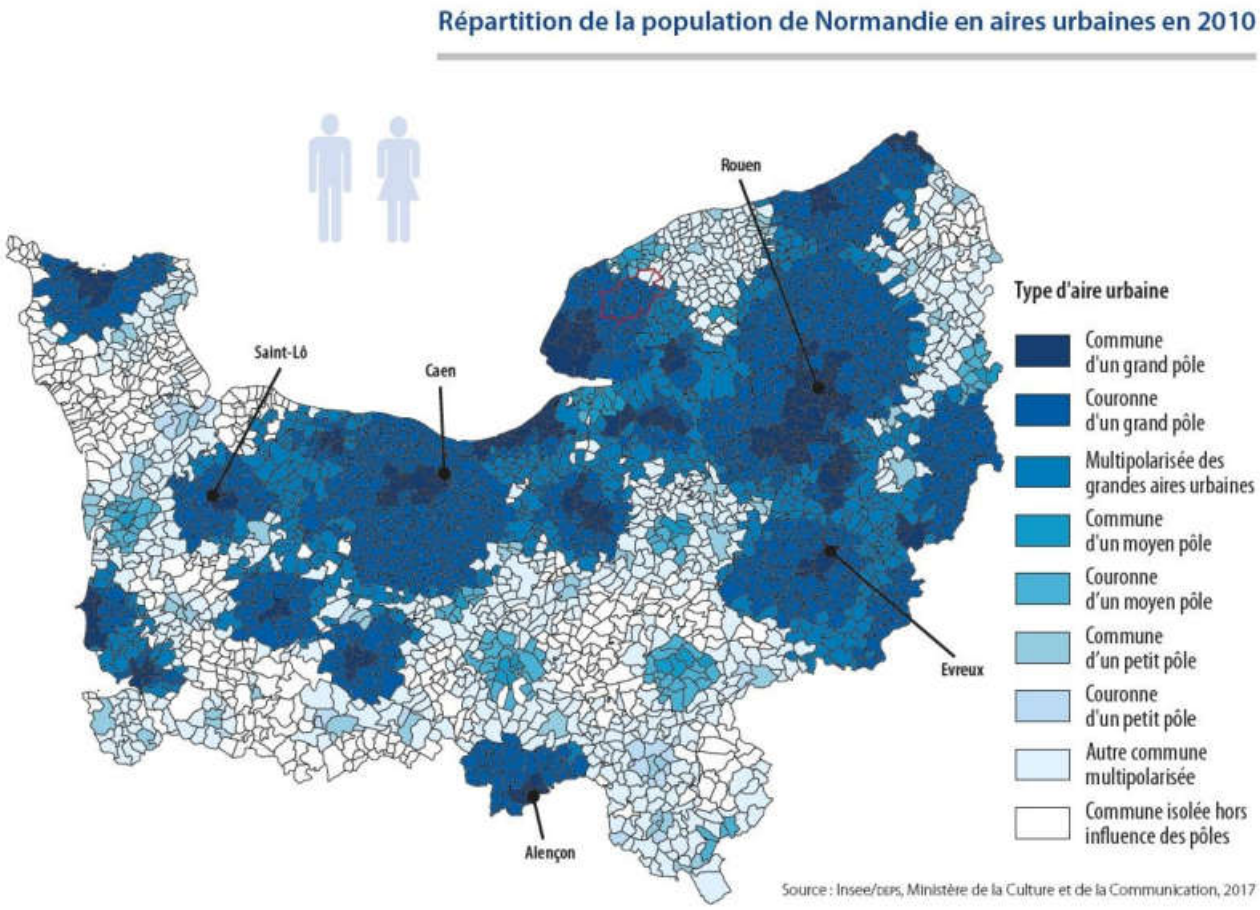

La répartition de la population place le territoire intercommunal quasiment en intégralité dans la couronne d'un grand pôle qui est Le Havre.
Les 2 communes les plus au Nord (Bec-de-Mortagne, Daubeuf-Serville) du fait de leur proximité avec Fécamp sont juges comme commune multipolarisée par Le Havre mais aussi Fécamp.
Tocqueville-les-Murs, par sa position à l'Est du territoire est placée en commune multipolarisée des grandes aires urbaines : Le Havre, Yvetot, la Vallée du Commerce.

La Communauté de Communes Campagne de Caux n'est donc pas auto-centrée.

Répartition de la dépense culturelle publique en Normandie, 2014 et 2015

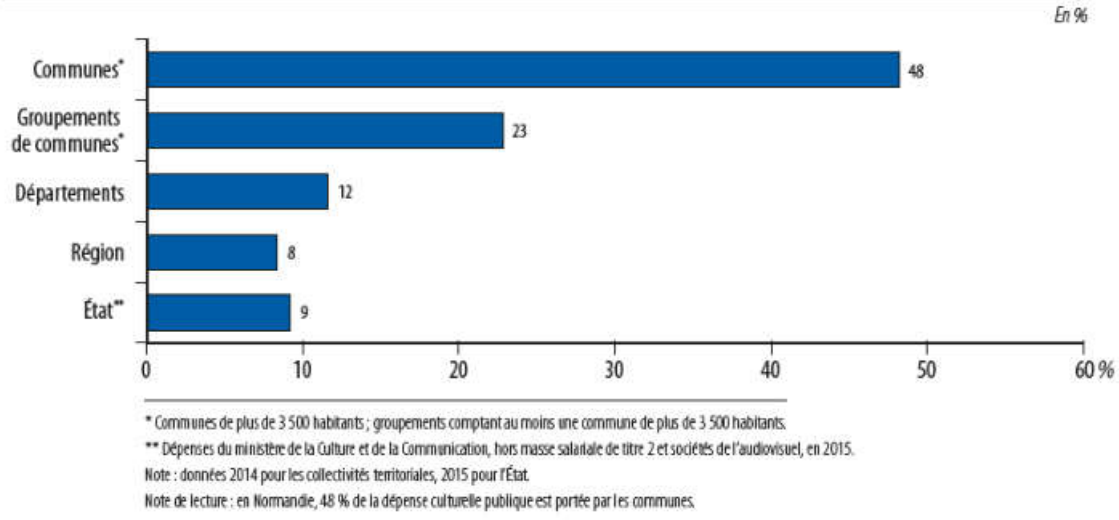

* Communes de plus de 3 500 habitants ; groupements comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.
** Dépenses du ministère de la Culture et de la Communication, hors masse salariale de titre 2 et sociétés de l'audiovisuel, en 2015.
Note : données 2014 pour les collectivités territoriales, 2015 pour l'État.
Note de lecture : en Normandie, 48 % de la dépense culturelle publique est portée par les communes.

Source : DAEI/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

Dépenses culturelles des collectivités territoriales de Normandie en 2014

En milliers d'euros, euros et %

	Région	Départements	Groupements de communes*	Communes*
En milliers d'euros				
Dépenses culturelles	44 011	60 977	120 089	255 359
dont fonctionnement	*33 463*	*46 048*	*72 842*	*169 489*
dont investissement	*10 549*	*14 929*	*47 247*	*85 869*
En euros par habitant				
Dépenses culturelles	13,2	18,3	51,0	156,7
dont fonctionnement	*10,0*	*13,8*	*30,9*	*104,0*
dont investissement	*3,2*	*4,5*	*20,1*	*52,7*
En % du budget de la collectivité				
Dépenses culturelles	3,1	1,6	9,2	9,3
dont fonctionnement	*3,6*	*1,5*	*8,4*	*8,4*
dont investissement	*2,1*	*2,1*	*10,6*	*4,3*

* Communes de plus de 3 500 habitants ; groupements comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Quelle soit prise en charge par la commune ou l'intercommunalité, la dépense culturelle représente un peu plus de 8 % de son budget de fonctionnement. En 2017 la dépense en matière de Culture de la Communauté de Communes représente seulement **1,1 % du budget général de fonctionnement**.

Dépenses culturelles des communes et groupements de communes de Normandie par secteur d'intervention en 2014

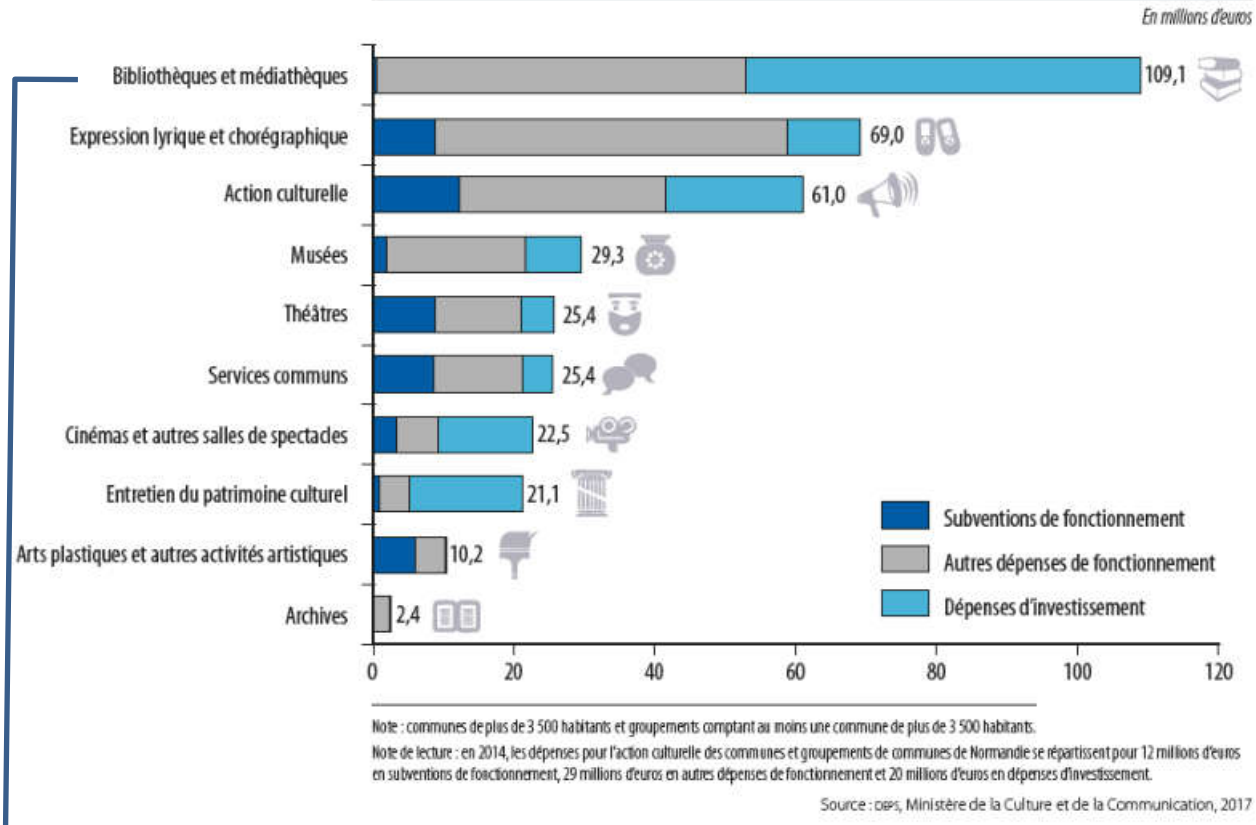

Note : communes de plus de 3 500 habitants et groupements comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.
Note de lecture : en 2014, les dépenses pour l'action culturelle des communes et groupements de communes de Normandie se répartissent pour 12 millions d'euros en subventions de fonctionnement, 29 millions d'euros en autres dépenses de fonctionnement et 20 millions d'euros en dépenses d'investissement.

Source : DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

La Communauté de Communes n'investit aucunement dans les 2 premiers secteurs d'intervention des communes et groupement de communes normands, à savoir la lecture et l'expression lyrique et chorégraphique. Elle investit dans le troisième secteur d'intervention, l'action culturelle ainsi que dans le théâtre.

Répartition des équipements culturels par département de Normandie en 2014

En %

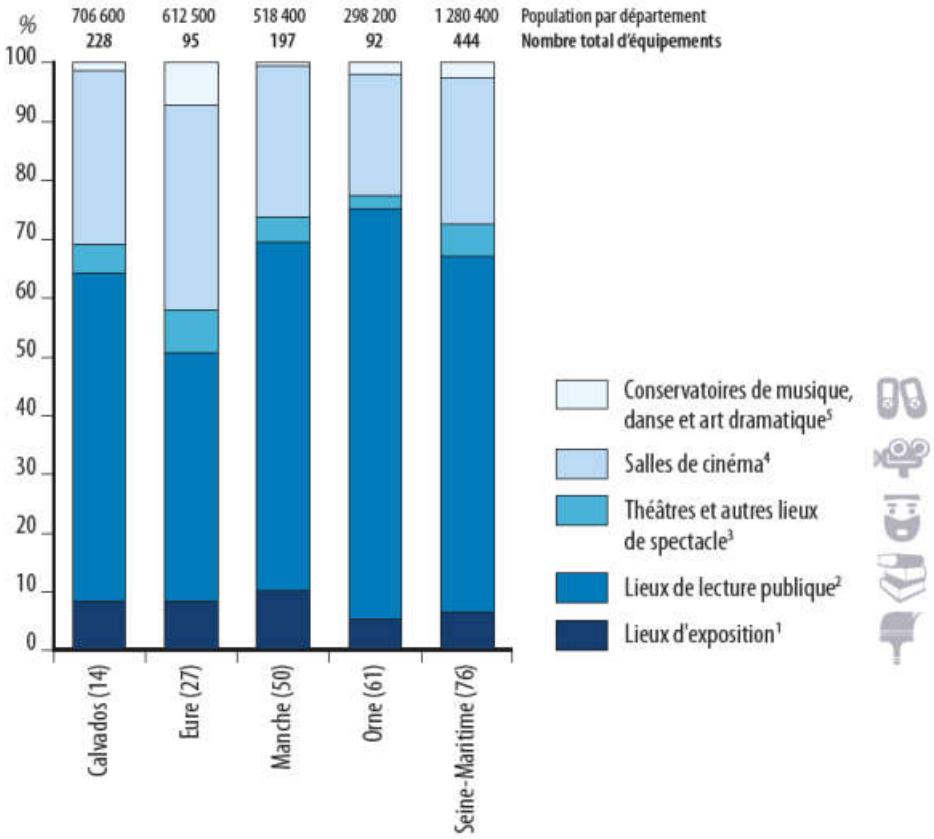

Note 1 : ce graphique ne prend pas en compte les monuments historiques et lieux de création et de diffusion musicales et chorégraphiques.

Note 2 : données 2016 pour les lieux de lecture publique.

Note de lecture : les lieux d'exposition représentent 8 % des équipements culturels du Calvados, les lieux de lecture publique 56 %.

1. Musées de France ouverts au public, centres d'art contemporain et fonds régionaux d'art contemporain.
2. Bibliothèques, médiathèques et points d'accès au livre.
3. L'ensemble des théâtres regroupe les théâtres nationaux, les réseaux et labels du ministère de la Culture et de la Communication (centres dramatiques, scènes nationales, scènes conventionnées), les théâtres municipaux ainsi que les théâtres privés.
4. Nombre d'écrans.
5. Conservatoires à rayonnement régional, départemental, communal et intercommunal.

Source : DGP/DGCA/DGMIC/CNT/CNC/DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

2.2. Analyse de l'évolution des budgets de la Communauté de Communes consentis à la culture et au patrimoine

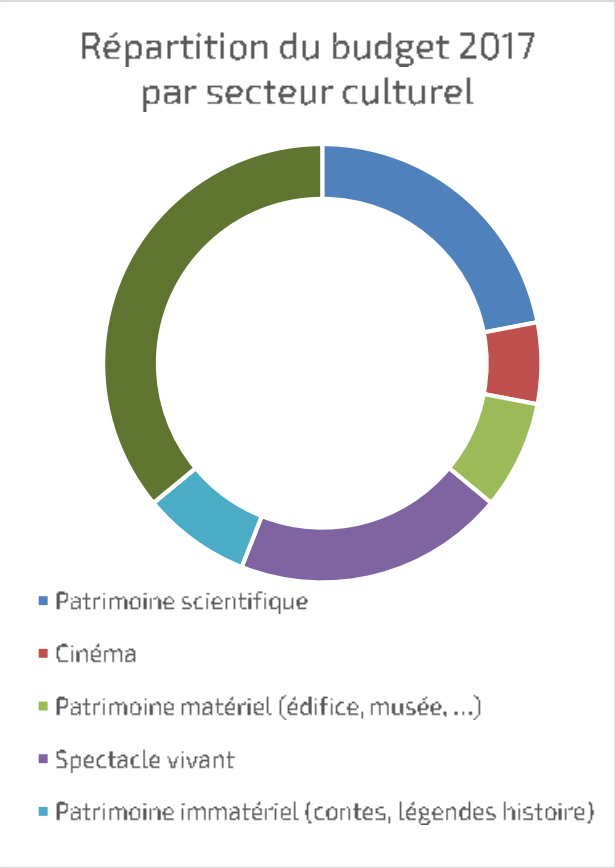

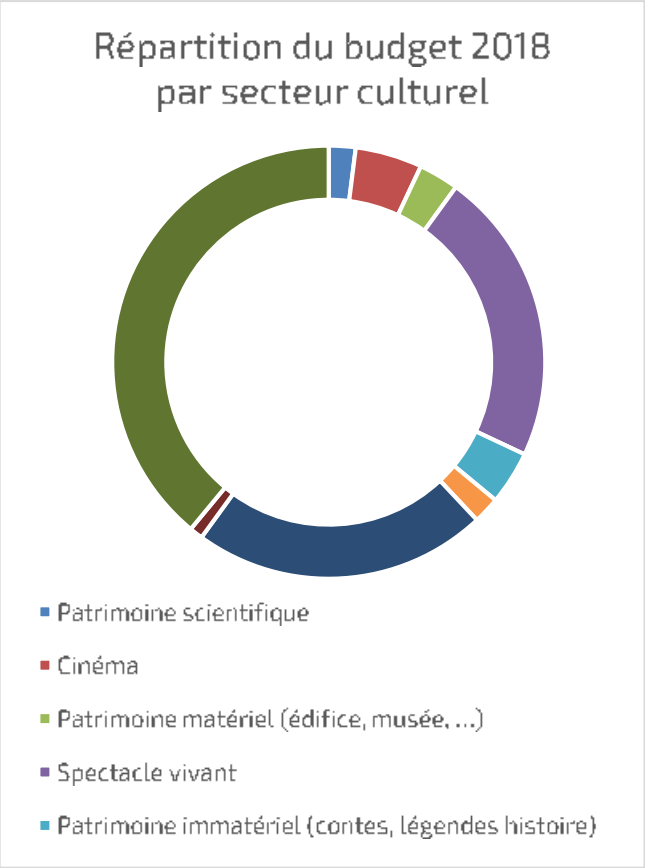

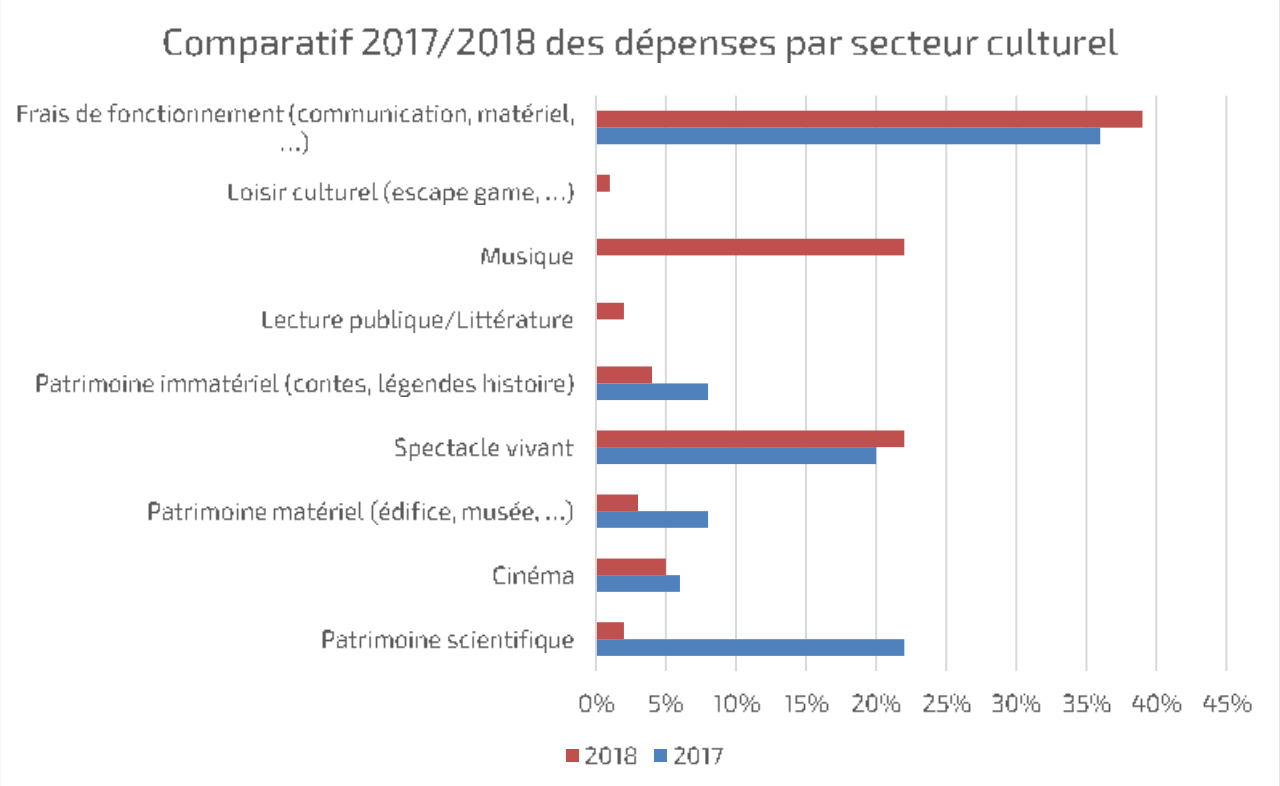

La répartition des dépenses par secteur illustre que la Communauté de Communes a investi en 2018 dans plus de domaines culturels : le patrimoine, la musique et le spectacle vivant sont les plus financés. On remarque également qu'aucune somme n'est allouée à la conservation d'archives, à l'art public et au design.

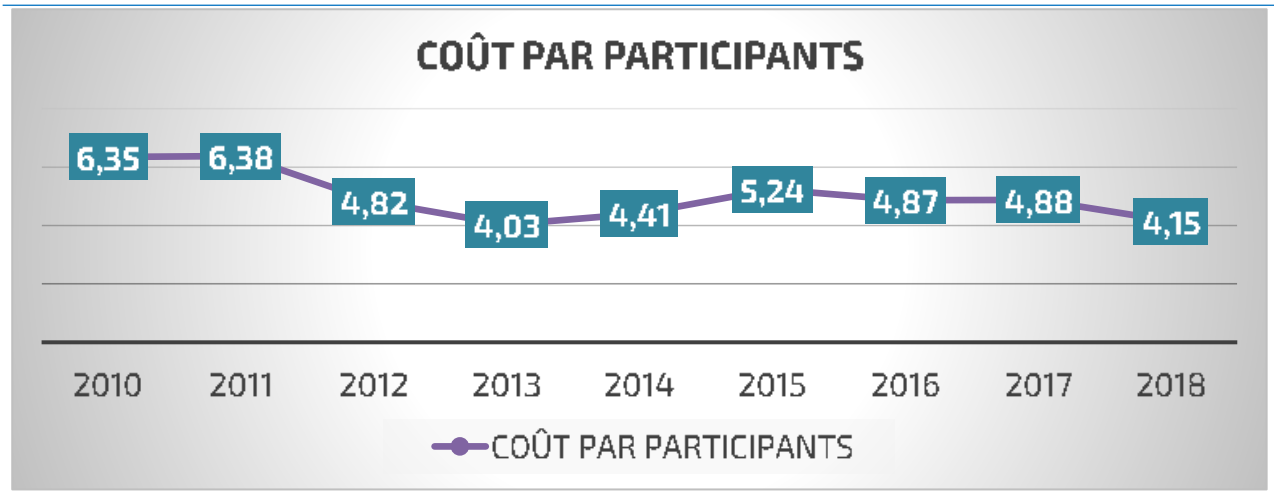

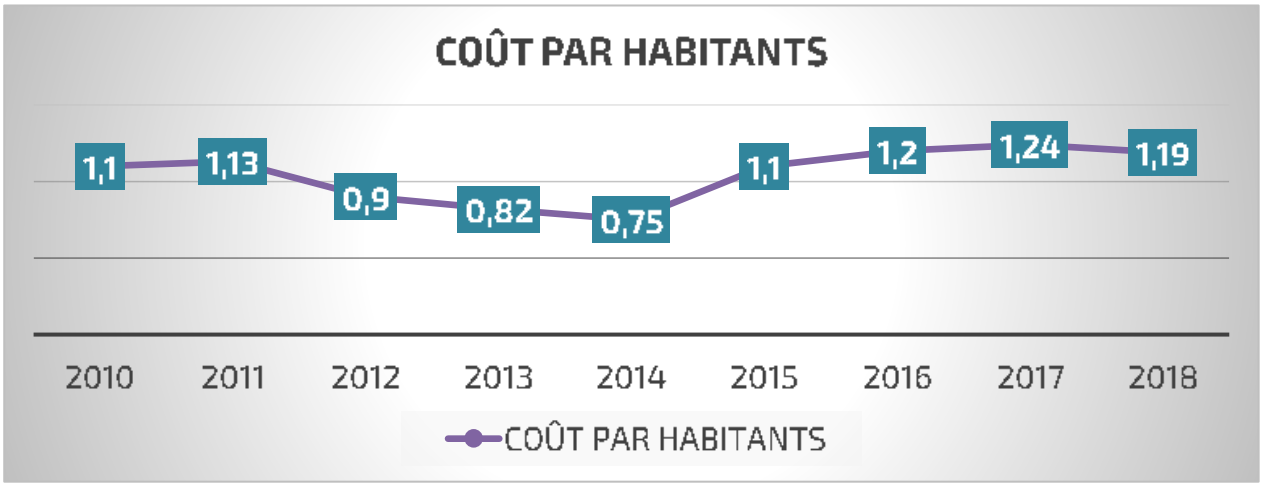

Dépenses culturelles des collectivités territoriales de Normandie en 2014

En milliers d'euros, euros et %

	Région	Départements	Groupements de communes*	Communes*
En milliers d'euros				
Dépenses culturelles	44 011	60 977	120 089	255 359
dont fonctionnement	*33 463*	*46 048*	*72 842*	*169 489*
dont investissement	*10 549*	*14 929*	*47 247*	*85 869*
En euros par habitant				
Dépenses culturelles	13,2	18,3	51,0	156,7
dont fonctionnement	*10,0*	*13,8*	*30,9*	*104,0*
dont investissement	*3,2*	*4,5*	*20,1*	*52,7*
En % du budget de la collectivité				
Dépenses culturelles	3,1	1,6	9,2	9,3
dont fonctionnement	*3,6*	*1,5*	*8,4*	*8,4*
dont investissement	*2,1*	*2,1*	*10,6*	*4,3*

* Communes de plus de 3 500 habitants ; groupements comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Source : DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

Le programme d'animations culturelles proposées par la Communauté de Communes s'est stabilisé durant ces 3 dernières années autour d'**1,20 euros par habitants**, très loin de la moyenne des groupements de communes normands (51 euros/habitants).

3. PORTRAIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX

3.1 Portrait synthétique du territoire

Données issues de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Havraise (AURH) - Les données clés de l'Estuaire de la Seine : Communauté de communes Campagne de Caux - Edition 2017.

POPULATION DES COMMUNES DE L'EPCI EN 2014

	Population
Angerville-Bailleul	197
Annouville-Vilmesnil	527
Auberville-la-Renault	466
Bec-de-Mortagne	685
Bénarville	255
Bornambusc	262
Bréauté	1 307
Bretteville-du-Grand-Caux	1 338
Daubeuf-Serville	374
Ecrainville	1 036
Goderville	2 840

	Population
Gonfreville-Caillot	343
Grainville-Ymauville	442
Houquetot	365
Manneville-la-Goupil	1 026
Mentheville	288
Saint-Maclou-la-Brière	493
Saint-Sauveur-d'Emalleville	1 188
Sausseuzemare-en-Caux	431
Tocqueville-les-Murs	298
Vattetot-sous-Beaumont	590
Virville	362

CC CAMPAGNE DE CAUX

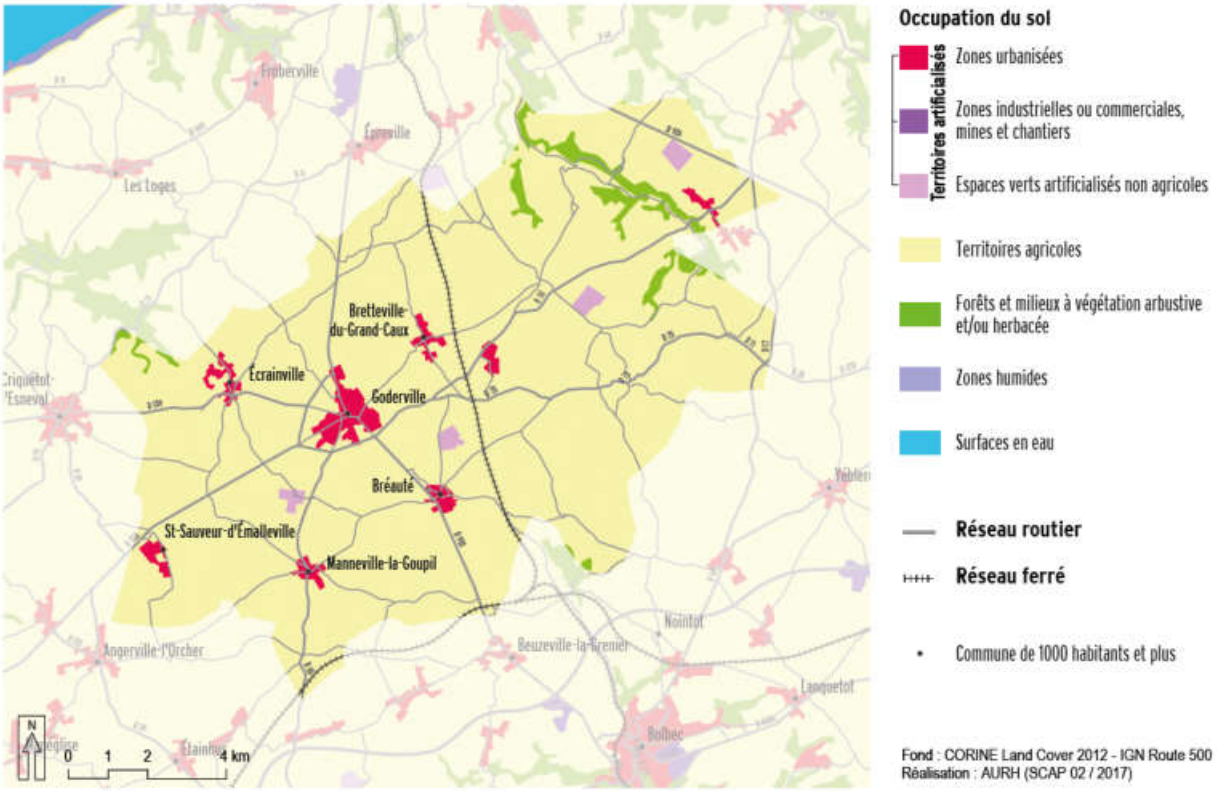

14 628 ha
de superficie totale

103 hab./km²
Normandie 111 hab./km²

OCCUPATION DU SOL

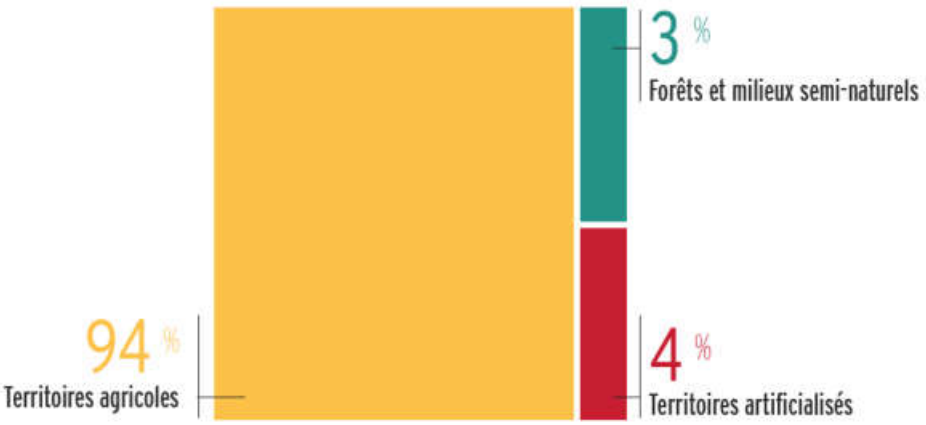

3.2 Profil sociodémographique

15 034 habitants en 2013

+ 3,5 % depuis 2008 soit + 505 habitants

Normandie : **+ 1,2 %**

ÉVOLUTION DE LA POPULATION

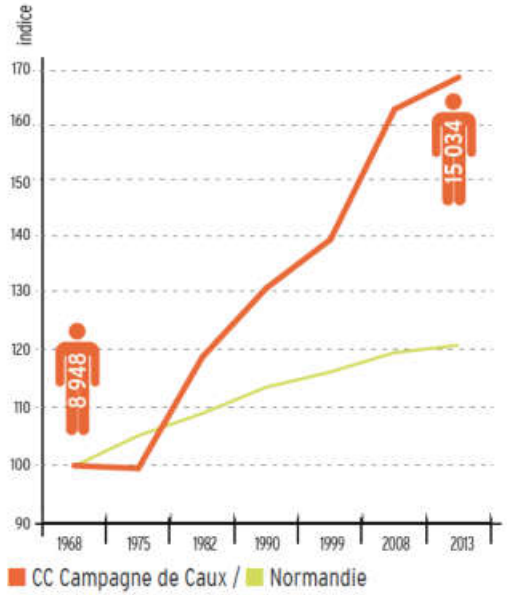

POPULATION PAR GROUPE D'ÂGES

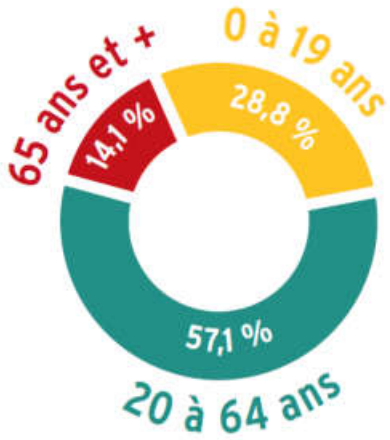

Normandie 0 à 19 ans 24,7 % / 20 à 64 ans **56,8 %** / 65 ans et + **18,5 %**

FORMATION - DIPLÔME

POST-BACCALAURÉAT ET POURSUITE D'ÉTUDES

21 %

Pop 15 ans ou + non scolarisée

titulaire d'un bac +2 ou plus

Normandie : **21 %**

24 %

des 18/29 ans

sont élèves ou étudiants

Normandie : **30 %**

CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

POPULATION DE 15 ANS ET +

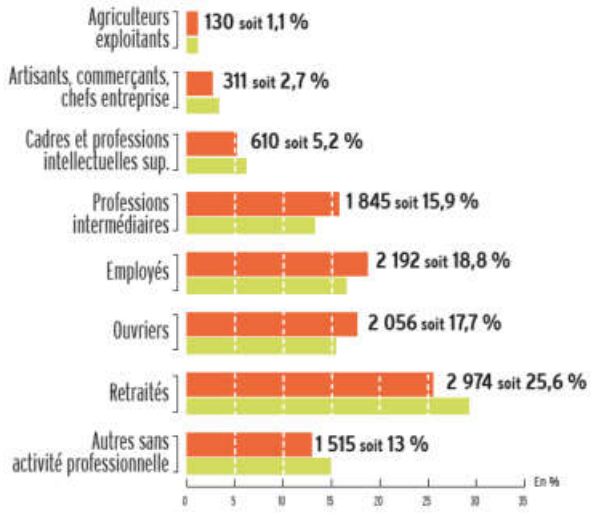

TYPE DE MÉNAGE

Un ménage, au sens du recensement, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne.

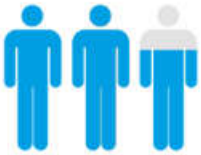

2,7

personnes par ménage

Normandie : **2,2**

19 %

de ménages d'une seule personne

Normandie : **34 %**

REVENU MÉDIAN PAR UNITÉ DE CONSOMMATION

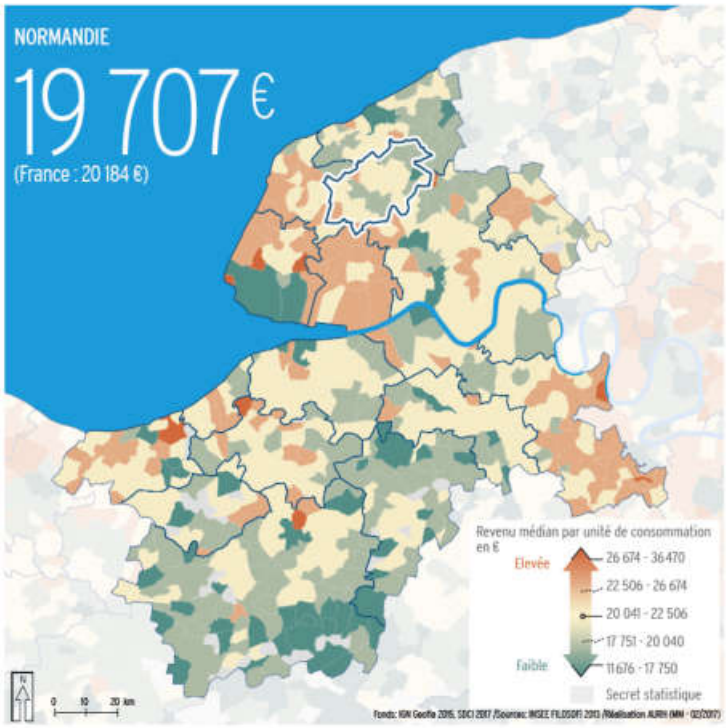

COMPOSITION DES FAMILLES

Une famille est la partie d'un ménage composée d'au moins deux personnes. Il peut s'agir d'un couple avec ou sans enfant(s) appartenant au même ménage, ou d'un adulte avec enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Couples sans enfant

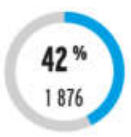

Normandie : **45 %**

Couples avec enfant(s)

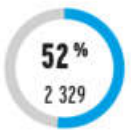

Normandie : **42 %**

Familles monoparentales

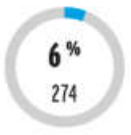

Normandie : **13 %**

INDICE DE VIEILLISSEMENT

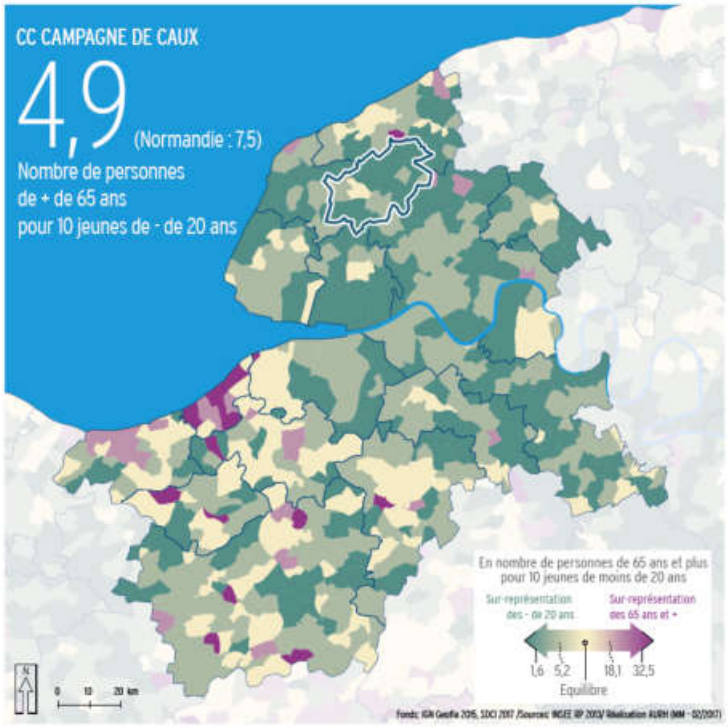

Des entrées sur le territoire au ralenti

L'augmentation de la population ne doit pas cacher qu'après avoir connu une forte croissance entre 1990 et 2010, la Communauté de Communes connaît une chute de sa croissance. En effet, depuis 1982 sa croissance est au-dessus de la moyenne nationale. La plus forte croissance a été enregistrée entre 1999 et 2010 avec une évolution annuelle de 1,6% soit 2,5 fois le niveau national. Depuis 2010, l'évolution a chuté sous la moyenne nationale.

Ainsi en 2015, la variation annuelle était de 0,3 %, dont 0,7 grâce au solde naturel et -0,4 grâce aux entrées et sorties. Cela signifie qu'en 2015 plus de personnes ont quitté le territoire qu'il n'en est entré.

Le territoire le plus jeune de la Pointe de Caux

L'âge médian en France est de 42 ans pour les femmes et 40 ans pour les hommes. Sur le territoire de la Campagne de Caux l'âge médian est de 39 ans pour les femmes et 38 ans pour les hommes.

Ceci est confirmé par un indice de vieillissement particulièrement bas par rapport à celui normand : 4,9 sur le territoire contre 7,5 pour la Normandie. La Campagne de Caux est d'ailleurs le territoire le plus jeune de la rive nord du Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine.

L'explication est en partie dû au nombre important de couple avec enfants : 52 % (contre 42 % en Normandie) mais aussi à la difficulté des seniors à vieillir à la campagne. Ces derniers sont bien souvent contraints à partir dans les pôles plus urbanisés pour bénéficier plus facilement des soins, des commerces et des activités sportives et culturelles.

Indice de vieillissement des intercommunalités de la rive nord du Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine

Intercommunalités	Indice de vieillissement
Agglomération Fécamp Caux Littoral	**7,8**
Normandie	**7,5**
CODAH	**7**
Communauté de Communes de la région d'Yvetot	**6,9**
Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine	**6,2**
Communauté de Communes de Criquetot-l'Esneval	**6**
Communauté de Communes Caux Estuaire	**5,7**
Communauté de Communes Campagne de Caux	**4,9**

Le territoire parmi les « plus familiaux »

Le territoire de la Communauté de Communes compte seulement 19 % de foyers ne comptant qu'une seule personne, ce qui le place bien en-dessous du taux normand de 34 %.

Pourcentage de personne seule dans un foyer

Intercommunalités	Foyer ne comptant qu'une personne
CODAH	**38,2 %**
Normandie	**34 %**
Agglomération Fécamp Caux Littoral	**32 %**
Communauté de Communes de la région d'Yvetot	**29 %**
Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine	**27 %**
Communauté de Communes de Criquetot-l'Esneval	**22 %**
Communauté de Communes Caux Estuaire	**19 %**
Communauté de Communes Campagne de Caux	**19 %**

Parmi les 81 % de foyers comptant des familles[1], plus de la moitié sont composés de familles avec enfants. Cela implique une **population scolarisée importante qui représente un quart de la population**.

[1] Une famille est la partie d'un ménage composée d'au moins deux personnes. Il peut s'agir d'un couple avec ou sans enfant(s) appartenant au même ménage, ou d'un adulte avec enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2015

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	831	591	71,1	72,6	69,8
6 à 10 ans	1 161	1 141	98,3	99,2	97,4
11 à 14 ans	944	936	99,2	99,4	98,9
15 à 17 ans	685	675	98,5	98,8	98,3
18 à 24 ans	977	399	40,9	37,0	45,2
25 à 29 ans	742	14	1,9	1,1	2,6
30 ans ou plus	9 391	44	0,5	0,4	0,6

Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

Un territoire financièrement disparate

Le revenu médian d'un foyer sur le territoire est de 21 584 euros, soit bien au-dessus des moyennes régionale (19 707 euros) et française (20 184 euros). Cela cache cependant une grande disparité locale avec des communes au revenu médian en-dessous des valeurs nationales (Bénarville = 19 482 euros) et d'autres bien au-dessus (Saint-Sauveur-d'Emalleville = 23 431 euros).

Le nord du territoire concentre les communes au plus faible revenu médian.

Cet examen de la population permet de cibler un enjeu pour la Communauté de Communes en matière culturelle : concilier les exigences/revendications du public scolarisés en terme de découverte d'accès à la pratique culturelle en générale, les envies des actifs (qui n'ont pas forcément ni le temps ni les moyens) et les besoins des retraités qui ont du temps mais pas forcément les propositions culturelles qui leur conviennent (et qui potentiellement vont les chercher ailleurs).

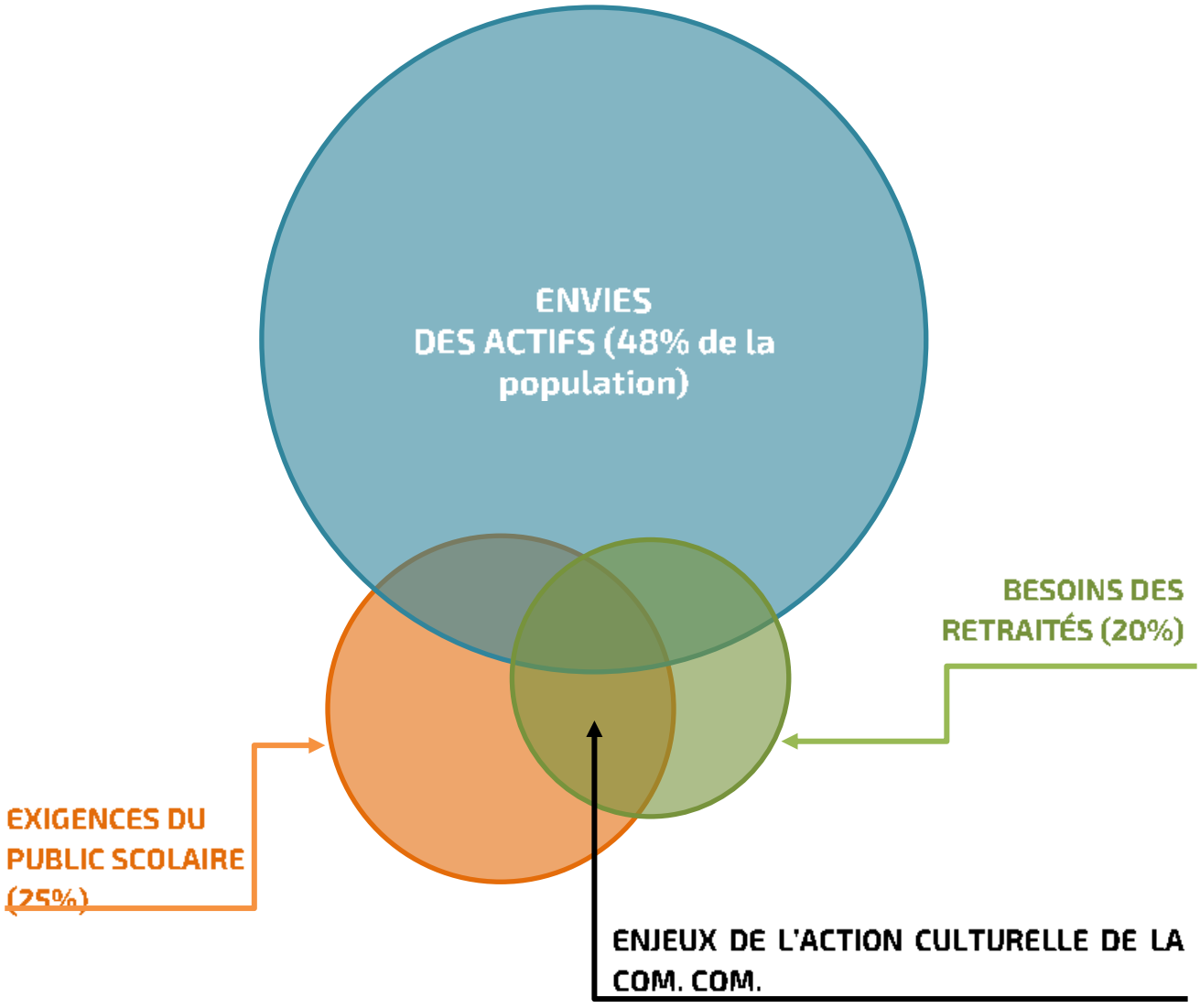

3.3. Mobilité et propriété

MIGRATIONS DOMICILE - LIEU DE TRAVAIL ENTRE LA CC CAMPAGNE DE CAUX ET LES AUTRES EPCI DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE EN 2013

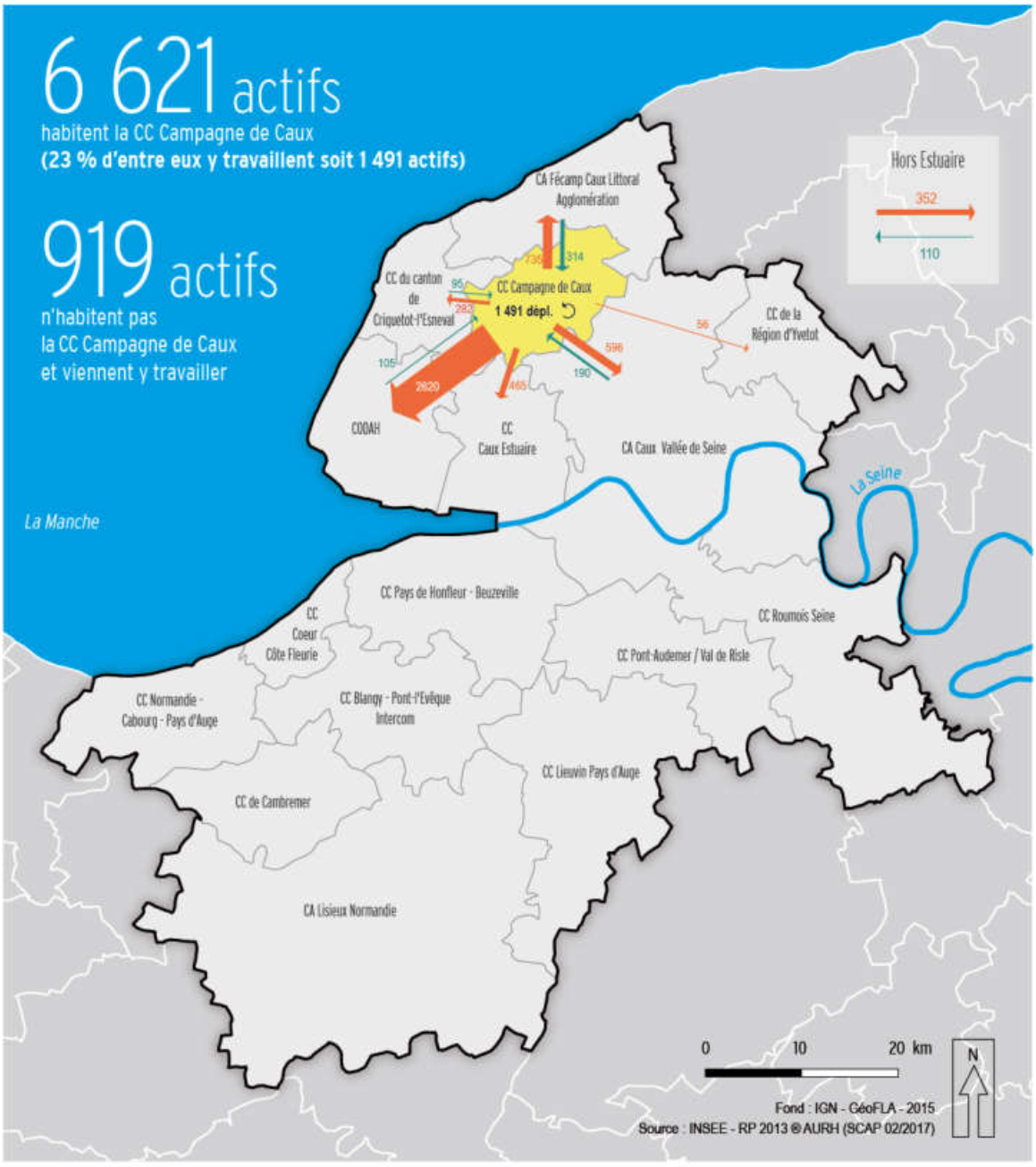

Actifs habitant la CC Campagne de Caux et travaillant à l'extérieur (y compris hors de l'Estuaire)

Actifs n'habitant pas la CC Campagne de Caux (y compris hors de l'Estuaire) et venant y travailler

Actifs habitant et travaillant dans la CC Campagne de Caux

Limites du territoire de l'Estuaire

CC Campagne de Caux

Autres EPCI de l'Estuaire de la Seine

** Seuls les flux supérieurs à 50 ont été représentés*

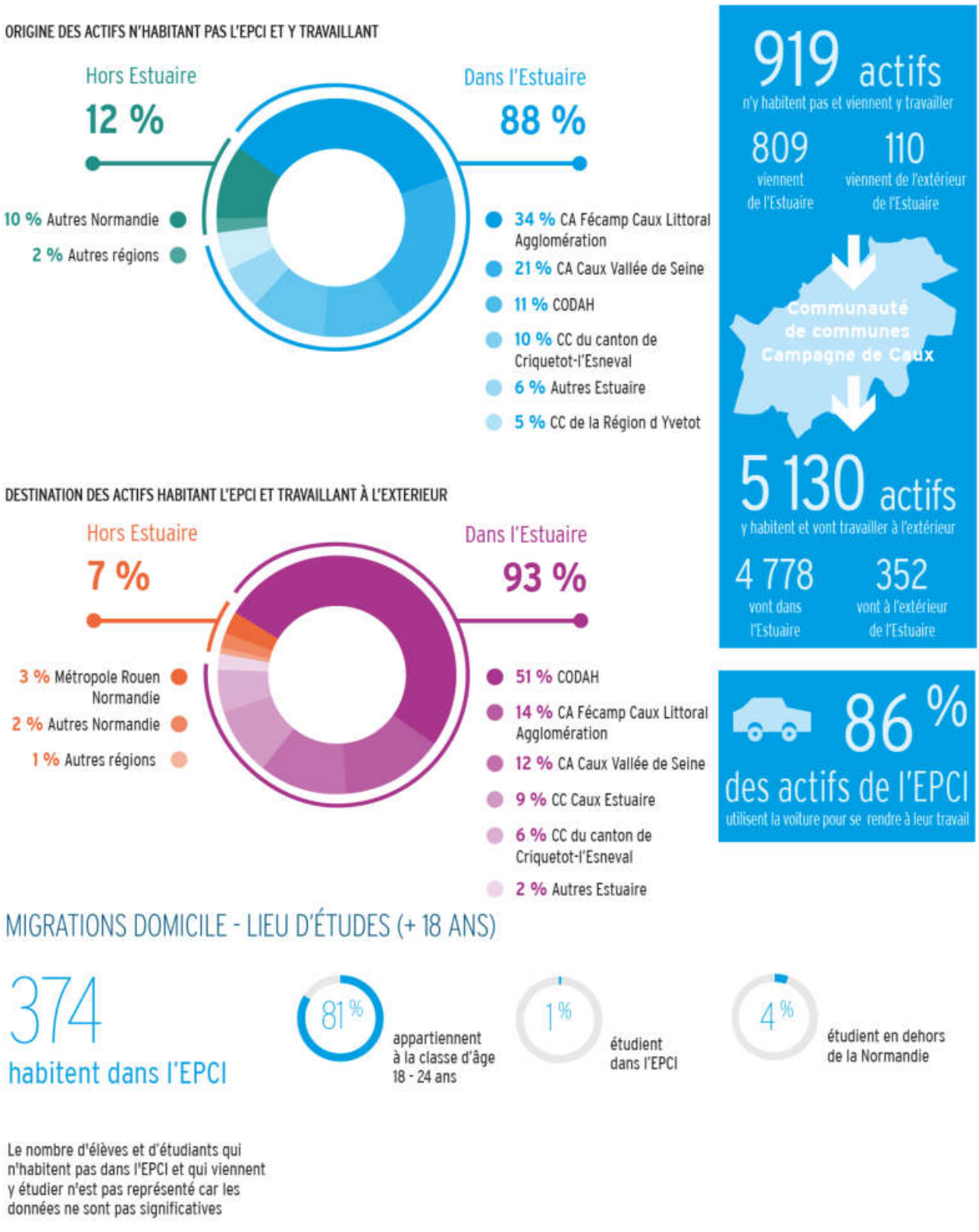

Le territoire de la Communauté de Communes est un **territoire « dortoir »** : seul 23 % des actifs vivent et travaillent sur place. Donc plus des ¾ de la population active quittent chaque jour le territoire pour le travail. Il y a en outre, au cours de ces mouvements pendulaires dans le cadre professionnel, 5 fois plus de sorties que d'entrées.

En d'autres termes, en comptant les actifs et les lycées/étudiants, le territoire se vide d'un tiers de sa population.

Cela joue sur l'équipement des ménages : plus de 9 ménages sur 10 disposent d'au moins un véhicule, plus de la moitié disposent de 2 véhicules, ce qui est bien au-dessus des taux normands.

Communauté de Communes Campagne de Caux

LOG T9 - Équipement automobile des ménages

	2015	%
Ensemble	**5 689**	**100,0**
Au moins un emplacement réservé au stationnement	**4 448**	**78,2**
Au moins une voiture	**5 291**	**93,0**
1 voiture	2 067	36,3
2 voitures ou plus	3 224	56,7

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

Normandie

LOG T9 - Équipement automobile des ménages

	2015	%	2010	%
Ensemble	**1 469 720**	**100,0**	**1 422 549**	**100,0**
Au moins un emplacement réservé au stationnement	**966 614**	**65,8**	**918 729**	**64,6**
Au moins une voiture	**1 238 915**	**84,3**	**1 190 077**	**83,7**
1 **voiture**	687 127	46,8	671 718	47,2
2 **voiture**s ou plus	551 787	37,5	518 359	36,4

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

Plus d'une personne sur 5 réside sur le territoire depuis moins de 5 ans.

LOG T6 - Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2015

	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par	
				logement	personne
Ensemble	**5 689**	**100,0**	**15 085**	**4,7**	**1,8**
Depuis moins de 2 ans	437	7,7	1 130	4,0	1,6
De 2 à 4 ans	882	15,5	2 373	4,2	1,6
De 5 à 9 ans	1 080	19,0	3 317	4,7	1,5
10 ans ou plus	3 290	57,8	8 265	5,0	2,0

Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

Le territoire de la Communauté de Communes est donc marqué par la mobilité : quotidienne pour le travail notamment, mais aussi plus général avec un apport conséquent de nouvelle population venue d'ailleurs.

Il est possible de résumer en une ligne notre constat territorial aux conséquences pourtant multiples : notre territoire rural est devenu un lieu de vie au-delà de l'espace de production qu'il a longtemps été.
Notre territoire, devenu en 10 ans un espace entre campagne et banlieue des zones urbaines que sont les agglomérations du Havre, de Fécamp et de Lillebonne/Notre-Dame de Gravenchon, doit donc se réinventer, être capable de faire face à ces mutations souvent difficiles mais nécessaires pour créer une forte cohésion sociale essentielle à la notion de « vivre ensemble ».

Ces mutations sous-entendent trois grands enjeux auxquels la politique culturelle et patrimoniale doit apporter une réponse inédite et innovante :

> **un paysage abimé, malmené :** les jeunes populations locales manifestent des besoins d'urbanité et réclament des modes de vie différents, tandis que s'installent en milieu rural de plus en plus de résidents venus d'horizons les plus divers. Cet essor de la population entraîne une transformation importante du paysage. En témoignent les clos-masures qui tendent à laisser leur place à des lotissements uniformisés. Que dire ainsi des façades modernes blanches qui ont remplacé les couleurs traditionnelles : le gris de la pierre de Fécamp et des silex, l'ocre du torchis et le rouge des briques ...
Comme l'ont souligné dès 2004 les Sociétés historiques et scientifiques lors de leur 129ème congrès annuel, notre paysage a vécu ses trois temps : celui des paysans, celui des artistes et aujourd'hui celui des paysagistes et des aménageurs du territoire.
L'intérêt de la création d'une politique culturelle et patrimoniale partagée est de faire se rencontrer et même percuter ces trois temps : artistes et paysans, et plus largement les « mémoires » du territoire, pour écrire et réécrire nos paysages.

> un développement culturel à construire : l'attrait que doit exercer aujourd'hui notre territoire rural implique qu'il soit en mesure d'offrir un accueil et des services à la hauteur de l'attente qu'ils suscitent auprès des populations. Une présence culturelle de qualité participe de cette attractivité et répond aux enjeux de démocratie culturelle.
Par ailleurs, l'action culturelle sur les territoires ruraux a considérablement évolué depuis ces 20 dernières années. L'émergence de l'intercommunalité, puis son renforcement, « redistribue les cartes » entre les différentes strates du territoire et place aujourd'hui notre Communauté de Communes comme la structure moteur, acteur et promoteur d'un développement culturel inédit.
Ce nouveau rôle reste cependant complexe à mettre en œuvre, faute d'ingénierie et de moyens. Nous devons donc, impérativement, nous connecter avec un projet de territoire appuyé sur des ressources locales bien référencées et des professionnels formés aux différentes pratiques de l'action culturelle et artistique.
L'élaboration de cette politique culturelle répond à cet enjeu en tissant des liens avec les forces vives du territoire sur un projet qui doit surtout être compris comme un choix collectif, riche de perspectives partagées par tous les acteurs artistiques mais aussi locaux que sont les associations, les musées, les sites patrimoniaux, ...

> reconstruire un « vivre ensemble » : la mobilité des nouvelles populations, aux racines parfois lointaines, fissure l'identité cauchoise collective. Par exemple, comment promouvoir la préservation des clos-masures si les habitants n'en connaissent ni l'histoire ni le rôle environnemental. Cette déliquescence de l'identité collective rend plus difficile le « vivre ensemble » et impacte les liens intergénérationnels, le cadre de vie, ...
Le projet de politique culturelle a, dans cette optique, l'objectif de favoriser la prise de conscience collective des enjeux liés aux problématiques des patrimoines, depuis la connaissance et la conservation jusqu'à la mise en valeur. Cette démarche est essentielle à la construction positive de l'identité des jeunes citoyens et à la compréhension du territoire dans lesquels ils vivent.

Enfin, ce projet doit permettre de décloisonner des microcosmes qui se sont encore rarement rencontrés : par exemple le collège, la résidence autonomie, un château privé, une association de gestion d'un musée, le Théâtre Le Passage et une compagnie, ...

4. OFFRE CULTURELLE ET PATRIMONIALE ET PRATIQUE DE LA CAMPAGNE DE CAUX

4.1. Portrait global de la pratique culturelle et patrimoniale

INTERVENANT	STATUT	SECTEUR D'INTERVENTION	ACTIVITES CULTURELLES	CLIENTELE VISE
GODERVILLE				
CLUB DES JEUNES	ASSOCIATION	ARTS VISUELS ARTS DE LA SCENE LOISIRS CULTURELS	COURS DE DANSE DE SOCIETE	ADULTES
			COURS D'ARTS PLASTIQUES/DESSINS/ PEINTURES	ADULTES
			CHORALE	ENFANTS ET ADULTES
			COURS D'INSTRUMENTS	ENFANTS ET ADULTES
			COURS DE THEATRE	ADO/ADULTES
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA CREATION ARTISITIQUE	ASSOCIATION	ARTS VISUELS	COURS DE DESSIN/PEINTURE	ADULTES
			EXPOSITION	ADULTES
BIBLIOTHEQUE PHILIPPE LAURENT	ASSOCIATION	LITTÉRATURE	PRÊT DE LIVRES	ENFANTS ET ADULTES
			LECTURE/CONTE	ENFANT
ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CAUCHOIS	ASSOCIATION	PATRIMOINE	SAUVEGARDE ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE GODERVILLAIS	ADULTES
			COLLECTE DE DOCUMENTS	ADULTES
BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX				
FETES ET SPORTS	ASSOCIATION	ARTS VISUELS ARTS DE LA SCENE LOISIRS CULTURELS	COURS DE PEINTURE ET SCULPTURE	ADULTES
			EXPOSITION	ADULTES
			COURS DE DANSE	ENFANTS ET ADULTES
			COURS DE MUSIQUE	ENFANTS ET ADULTES
			GALA DE DANSE	ENFANTS ET ADULTES
MINI MAXI	ASSOCIATION	ARTS DE LA SCENE	COURS COMEDIE MUSICALE	ENFANTS ET ADULTES
			SPECTACLE	ENFANTS ET ADULTES
MEDIATHEQUE LE PRESSOIR	COMMUNE	LITTÉRATURE	PRÊT DE LIVRES	ENFANTS ET ADULTES
			ATELIERS	ENFANTS ET ADULTES
			LECTURE/CONTE	ENFANTS ET ADULTES
			LUDOTHEQUE	ENFANTS ET ADULTES
MANNEVILLE-LA-GOUPIL				
ARC EN CIEL	ASSOCIATION	ARTS VISUELS	COURS/ATELIERS D'ARTS PLASTIQUES	ENFANTS
COMPAGNIE DES SCENES MARITIMES	ASSOCIATION	ARTS DE LA SCENE	COURS DE THEÂTRE	ADO/ADULTES
A LIVRE OUVERT	ASSOCIATION	LITTÉRATURE	PRÊT DE LIVRES	ENFANTS ET ADULTES
			LECTURE/CONTE	ENFANTS
BREAUTE				
QUINTEFEUILLE	ASSOCIATION	ARTS VISUELS ARTS DE LA SCENE	COURS DE DANSE	ENFANTS ET ADULTES
			COURS DE THEATRE	ENFANTS ET ADULTES

			SPECTACLES	ENFANTS ET ADULTES
ASSOCIATION PROTECTRICE DE PATRIMOINE ET DE L'ENVIRONNEMENT DU GIVOUT	ASSOCIATION	PATRIMOINE NATUREL	PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL	RIVERAINS
SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE				
BIBLIOTHEQUE	COMMUNE	LITTÉRATURE	PRÊT DE LIVRES	ENFANTS ET ADULTES
CLUB OMNISPORT DE SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE (COSSE)	ASSOCIATION	ARTS DE LA SCENE	CHORALE	ENFANTS ET ADULTES
			DANSE	ENFANTS ET ADULTES
GOB'LAIDS	ASSOCIATION	LOISIRS CULTURELS	JEUX DE SOCIETE	ENFANTS ET ADULTES
BORNAMBUSC				
POINT LECTURE	COMMUNE	LITTÉRATURE	PRÊT DE LIVRES	ENFANTS ET ADULTES
			LUDOTHEQUE	ENFANTS ET ADULTES
ECRAINVILLE				
BIBLIOTHEQUE ASSOCIATIVE "LA MARE AUX LIVRES"	ASSOCIATION	LITTÉRATURE	PRÊT DE LIVRES	ENFANTS ET ADULTES
			LECTURE/CONTE	ENFANTS ET ADULTES
GONFREVILLE-CAILLOT				
ATELIERS N'CAUX	ASSOCIATION	ARTS VISUELS ARTS DE LA SCENE	ATELIERS CREATIFS	ENFANTS ET ADULTES
			CHORALE	ADULTES
HOUQUETOT				
COMITE HOUQUETOTAIS D'ACTIVITES THEMATIQUES (CHAT)	ASSOCIATION	ARTS VISUELS LITTÉRATURE	COURS/ATELIERS VITRAIL	ENFANTS ET ADULTES
			COURS/ATELIERS PEINTURE	ADULTES
			CHAT RIVALIVRE / MICRO-BIBLIOTHEQUE DE RUE	ENFANTS ET ADULTES
SAINT-MACLOU-LA-BRIERE				
ASSOCIATION CAUCHOISE DES TRADITIONS NORMANDES	ASSOCIATION	PATRIMOINE	GESTION ET ANIMATIONS DE LA MAISON DES TRADITIONS NORMANDES	ENFANTS ET ADULTES
VATTETOT-SOUS-BEAUMONT				
VATTETOT LOISIRS CREATIFS	ASSOCIATION	ARTS VISUELS	COURS/ATELIERS	ENFANTS ET ADULTES
ANGERVILLE-BAILLEUL				
ANNOUVILLE-VILMESNIL				
AUBERVILLE-LA-RENAULT				
BEC-DE-MORTAGNE				
BENARVILLE				
DAUBEUF-SERVILLE				
GRAINVILLE-YMAUVILLE				
MENTHEVILLE				
SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX				
TOCQUEVILLE-LES-MURS				
VIRVILLE				

Répartition des possibilités de pratiques culturelles :

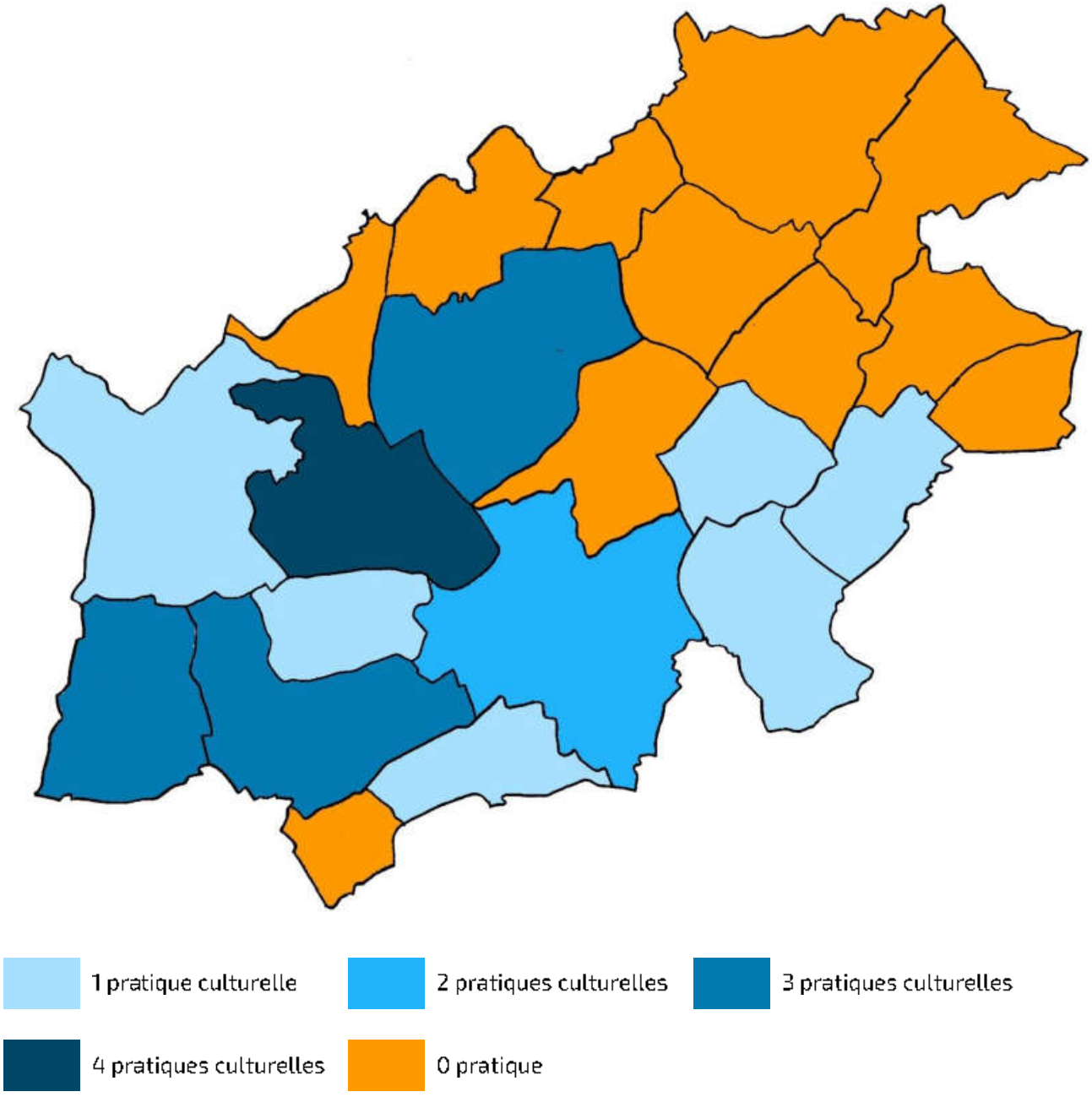

Cette carte permet de constater une disparité entre le nord et le sud du territoire quant aux possibilités d'avoir accès à une pratique culturelle localement.

4.2. Lieux de diffusion culturelle

BÂTIMENT OU LIEUX	COMMUNE	PROPRIETAIRE	OCCUPANTS	TYPE	TYPE DE DIFFUSION	HEURES D'OUVERTURE HEBDOMADAIRE	RÉFÉRENCÉ DANS UN RÉSEAU AU - DÉPARTEMENTAL
LIEUX DE LECTURE PUBLIQUE							
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	BORNAMBUSC	COMMUNE	COMMUNE	POINT LECTURE	Prêt de livres Ludothèque	7	OUI
MEDIATHEQUE "LE PRESSOIR"	BRETTEVILLE DU GRAND CAUX	COMMUNE	COMMUNE	BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE	Prêt de livres Ludothèque Ateliers à thème Expositions Cinéma Animations	12	OUI
BIBLIOTHEQUE ASSOCIATIVE "LA MARE AUX LIVRES"	ECRAINVILLE	COMMUNE	ASSOCIATION LA MARE AUX LIVRES	BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE	Prêt de livres Animations	6	OUI
BIBLIOTHEQUE PHILIPPE LAURENT	GODERVILLE	COMMUNE	ASSOCIATION	ASSOCIATION	Prêt de livres	4,5	NON
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	MANNEVILLE LA GOUPIL	COMMUNE	COMMUNE/ASSO	BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE	Prêt de livres Animations	9	OUI
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	SAINT SAUVEUR D'EMALLEVILLE	COMMUNE	COMMUNE	BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE	Prêt de livres	6,5	OUI
SALLE DE SPECTACLES							
SALLE CULTURELLE LA FICELLE	GODERVILLE	COMMUNE	COMMUNE	SALLE MUNICIPALE NON CONVENTIONNÉE	Concerts Spectacles Cinéma Exposition		OUI
GALERIE D'EXPOSITION							
LE CHENIL	GRAINVILLE YMAUVILLE	PRIVÉ	PRIVÉ		Exposition de peintures	28	NON
MUSÉE / CENTRE D'INTERPRÉTATION							
ECOMUSEE DE LA POMME ET DU CIDRE	BRETTEVILLE DU GRAND CAUX	PRIVÉ	PRIVÉ	ECOMUSÉE	Visite guidée ou audioguidée pour individuels, groupes et scolaires	MOY: 32 [2]	OUI
MAISON DES TRADITIONS NORMANDES	SAINT MACLOU LA BRIÈRE	PRIVÉ	ASSOCIATION	MUSÉE PRIVÉ	Visite guidée pour individuels, groupes et scolaires Exposition temporaire	MOY: 30[2]	OUI
LA VITRINE DU LIN	BRETTEVILLE DU GRAND CAUX	PRIVÉ	PRIVÉ	MUSÉE PRIVÉ	Visite libre pour individuels, groupes et scolaires	MOY: 16[2]	OUI
JARDINS							
DOMAINE DU GRAND DAUBEUF	DAUBEUF SERVILLE	PRIVÉ	PRIVÉ / ASSO	JARDIN PRIVÉ	Visite libre ou guidée pour individuels, groupes et scolaires Atelier pédagogiques Expositions Animations à thème	MOY: 21[2]	OUI

[2] Moyenne effectuée sur la période d'ouverture AU PUBLIC INDIVIDUEL

Répartition des lieux de diffusion sur le territoire

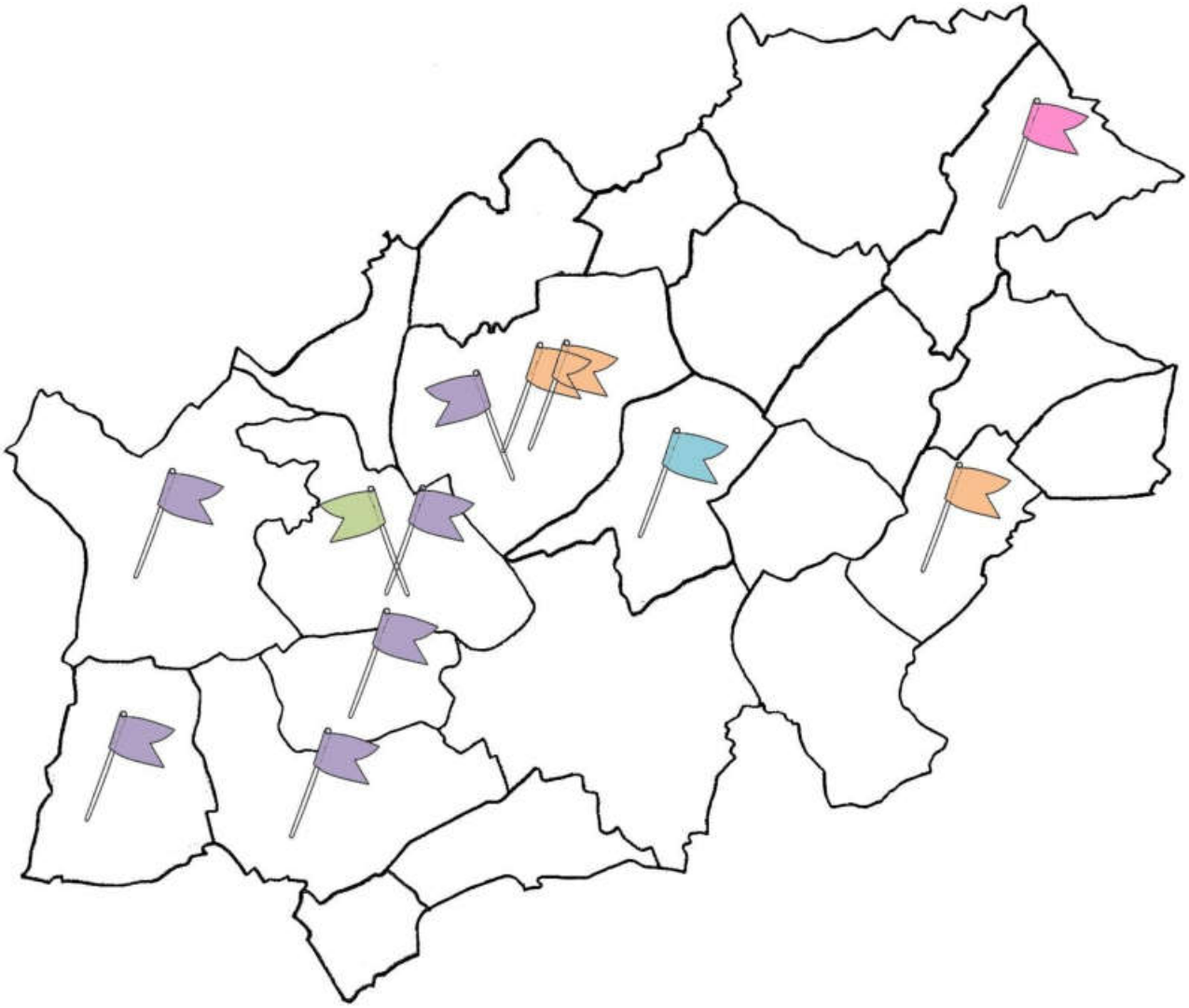

Plus qu'une disparité Nord/Sud, on constate ici une disparité Est/Ouest en matière d'équipement, d'autant plus flagrant quand il s'agit des bibliothèques.

On recense donc 12 équipements de diffusion culturelle sur le territoire, soit au global 1 équipement pour environ 1 250 habitants.
Toutefois, dans la nomenclature de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, notre territoire est bien moins loti avec seulement 7 équipements, ce qui nous place toutefois dans la moyenne de la Pointe de Caux.
Notons toutefois que cette moyenne tient au nombre important de lieux de lecture publique présents sur le territoire, deux fois plus nombreux par habitant que sur le reste de la Normandie.

	NORMANDIE	SEINE-MARITIME	CAMPAGNE DE CAUX
Lieux d'exposition[1]	82	30	0
Lieux de lecture publique[3]	616 1 pour 5 402 habitants	268 1 pour 4 700 habitants	6 1 pour 2 500 habitants
Théâtres et autres lieux de spectacles[4]	52	24	0
Lieux de création et de diffusion musicales et chorégraphiques[5]	13	5	0
Salles de cinéma[6]	280 1 pour 11 351 habitants	111 1 pour 11 886 habitants	1 1 pour 15 034 habitants
Conservatoires de musique, danse et art dramatique[7]	26	11	0

Sources : Atlas régional de la Culture 2017 - Ministère de la Culture et de la Communication, Département des études, de la prospective et des statistiques

1. Musées de France ouverts au public, centres d'art contemporain et fonds régionaux d'art contemporain.
3. Bibliothèques, médiathèques et points d'accès au livre.
4. L'ensemble des théâtres regroupe les théâtres nationaux, les réseaux et labels du ministère de la Culture et de la Communication (centres dramatiques, scènes nationales, scènes conventionnées), les théâtres municipaux ainsi que les théâtres privés.
5. Théâtres lyriques, zénith, scènes de musiques actuelles, centres nationaux de création musicale, centres chorégraphiques nationaux et centres de développement chorégraphique.
6. Nombre d'écrans.
7. Conservatoires à rayonnement régional, départemental, communal et intercommunal.

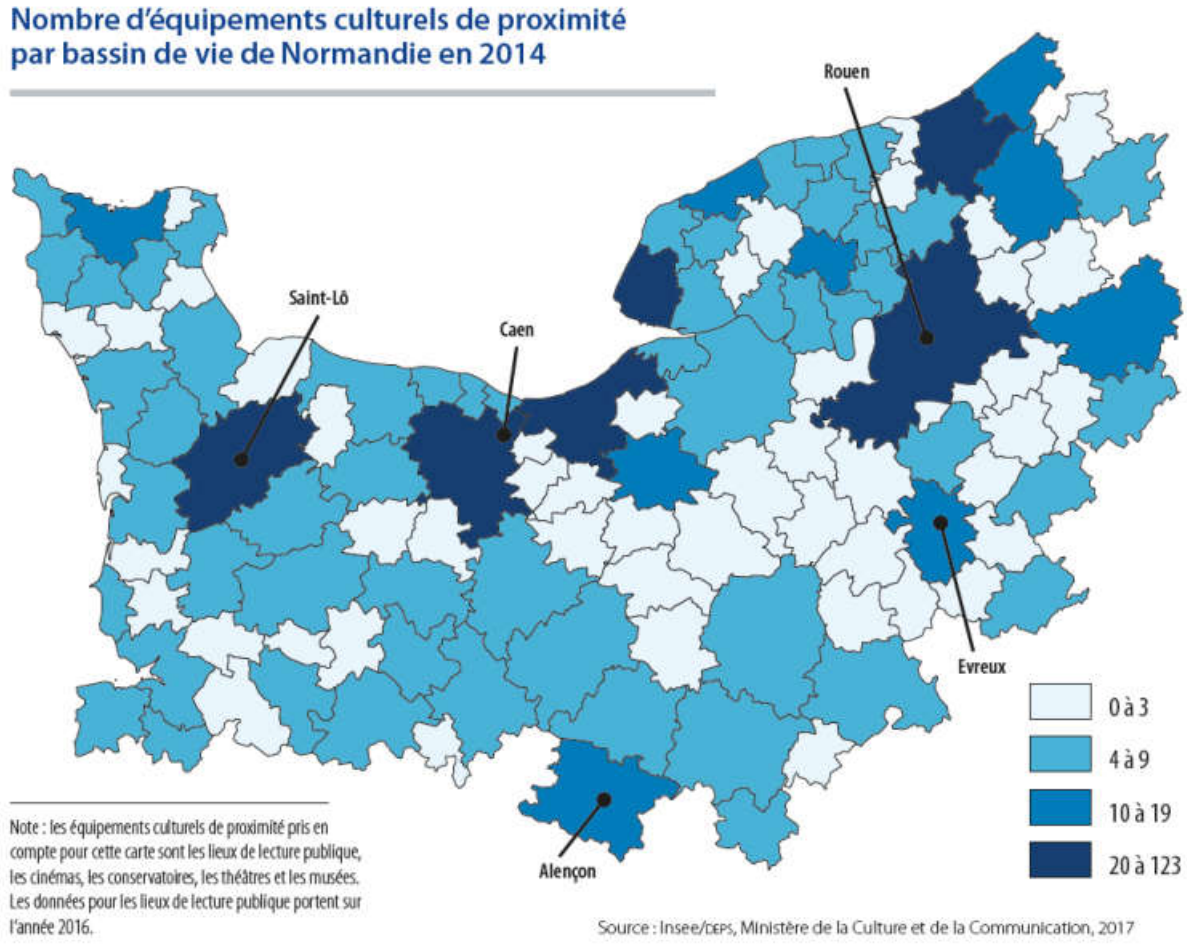

4.3. Les Artistes professionnels résidant sur le territoire

Le service Tourisme & Culture a comptabilisé **2 artistes ou groupements d'artistes professionnels résidant sur le territoire**. A défaut de répertoire officiel, ce nombre n'est pas exhaustif et ne comprend que les artistes avec qui le service a été en contact au cours des dernières années. Il est fort probable que le nombre réel d'artistes professionnels résidant sur le territoire soit supérieur à 2, sans compter les artistes amateurs.

INTITULÉ	COMMUNE	DOMAINE DE TRAVAIL
LES MARMOUSETS	BÉNARVILLE	ARTS DE LA SCÈNE/MARIONNETTES
ERIC JONQUAIS	BRETTEVILLE DU GRAND CAUX	ARTS VISUELS / SCULPTURE

4.4. Les Monuments Historiques

Source : Base Mérimée - Edifices

EDIFICE	ELEMENTS PROTEGES	PRECISIONS	DESCRIPTION	PROPRIETE
ANGERVILLE BAILLEUL				
CHATEAU DE BAILLEUL	clôture ; communs ; parc ; enclos ; colombier ; chapelle ; grange ; pavillon ; conciergerie ; étable ; écurie ; logis	Le domaine avec l ensemble de la clôture et du bâti, les sols et plantations, ainsi que la grande perspective (cad. A 2, 3, 5, 8 à 11, 14 à 17, 21 à 24, 45, 145, 147, 153, 155, 241, 244, 247, 248) : inscription par arrêté du 28 juillet 2005 Le château en totalité (cad. A 270) : classement par arrêté du 8 juillet 2010	Château construit vers 1560, situé dans un enclos où existaient une chapelle et un colombier. L'ensemble a fait l'objet de profondes transformations dans la seconde moitié du 18e siècle. Une vaste composition régulière a été alors mise en place, avec plantations d'alignements, création d'une grande perspective, suivie de la réalisation d'un projet paysager en 1850. Une grande campagne de construction et restauration a été réalisée de 1870 à 1890, donnant au domaine son aspect actuel. Le château, de plan massé, est cantonné de pavillons carrés, et présente un décor sculpté.	Propriété privée fermée au public
ANNOUVILLE VILMESNIL				
AUBERVILLE LA RENAULT				
BEC DE MORTAGNE				
BENARVILLE				
MAISON FORTE DU BOIS-ROZE	enclos ; colombier	Maison forte, y compris le mur la prolongeant vers le nord, les parties subsistantes de l'enclos, le colombier et l'emprise foncière des parcelles 146, 145 et 276 (cad. A 145 à 148, 276) : inscription par arrêté du 22 mai 1996	Maison forte en brique et calcaire de plan rectangulaire à deux tourelles d'angle, remarquable par les dispositions défensives de son étage, invisibles de l'extérieur (sas d'entrée et salles de garde à canonnières), et accessible uniquement par une passerelle extérieure. La partie supérieure, ravagée par un incendie, a été en partie arasée (toiture moderne). Selon la tradition, cette maison forte fut construite (ou modifiée) par Charles de Goustimesnil, capitaine ligueur rallié à Henri IV en 1593.	Propriété privée fermée au public
BORNAMBUSC				
BREAUTE				
BRETTEVILLE DU GRAND CAUX				
DAUBEUF SERVILLE				
DOMAINE DU GRAND DAUBEUF	enclos ; portail ; clôture ; jardin ; écurie ; décor intérieur ; avenue ; chenil ; dépendance	Enclos ; éléments subsistants de la composition d ensemble et des aménagements de jardins ; avenue sud ouest ; écuries (cad. A 1 à 3, 24 à 27, 298, 299) : inscription par arrêté du 12 avril 1994 Château ; portail monumental et clôture ; ensemble des éléments bâtis du parc, à l'exception du bassin (cad. A 25, 24, 27, 299, 298) : classement par arrêté du 3 novembre 1997	Le château attribué à François Mansart, a été construit en 1629, ainsi que le domaine enclos.. Le château avec corps de logis flanqué de deux pavillons construits sur une légère éminence est très caractéristique des constructions de la fin du règne de Louis XIII. Malgré les travaux d amélioration du 19e siècle, il est encore très représentatif de cette architecture robuste mais très soignée. Le parc a été redessiné au 18e siècle, des perspectives ont été créées se prolongeant à l'extérieur du domaine au delà du saut de loup. Dans son emprise foncière et dans sa composition, les grandes lignes en sont préservées, y compris la clôture. Au 19e siècle, il a été modifié par Bühler (adjonction de la pièce d'eau et du jardin bas). L'ensemble des dépendances, construites par Alexandre Pinchon et E. Boulanger dans la seconde moitié du 19e siècle, sont d'un intérêt moindre, sauf en ce qui concerne les grandes écuries réalisées	Propriété privée ouverte au public

			selon un parti ambitieux avec leur grand hall éclairé d une verrière et leurs amples ailes en hémicycle. L'intérêt de ce château vient surtout de son mobilier, ensemble exceptionnel dont il n'est pas douteux qu'en partie il ait été conçu ou acquis pour ce château et ne l'ait pas quitté depuis le 18e siècle.	
ECRAINVILLE				
EGLISE SAINT DENIS	Eglise	Eglise : inscription par arrêté du 24 novembre 1926		Propriété de la commune ouverte au public
GODERVILLE				
MAISON PARTICULIERE (29 rue Emile Bénard - 8 rue de la Voie Romaine)	Maison	Maison particulière (cad. A 61) : inscription par arrêté du 18 juin 1986	1ère moitié 19e siècle Période Restauration.	Propriété privée fermée au public
MAISON FORTE DITE LE VIEUX CHATEAU	Logis ; basse cour ; site archéologique	Façades et toitures du bâtiment principal, ainsi que l'emprise foncière de l'ancienne basse cour, soit les parcelles A 271, 544, 267, 264, 268, 542, 543 et 270 : inscription par arrêté du 25 janvier 1996	Le Vieux Château est situé à l'intérieur d une structure parcellaire circulaire correspondant à une implantation de type castral du 11e ou 12e siècle, comprenant encore une partie des anciens fossés. Il a été construit à la fin du 14e ou au début du 15e siècle, puis modifié au 16e siècle. Les intérieurs ont été très modifiés récemment. Le bâtiment présente un plan en L, et est construit en briques et pierre.	Propriété privée fermée au public
GONFREVILLE CAILLOT				
GRAINVILLE YMAUVILLE				
DOMAINE DU CHATEAU DE TREBONS	mur de clôture ; jardin ; avenue	Le domaine en totalité avec l'ensemble du bâti et de la clôture, des aménagements de jardins et des avenues et le sol des parcelles A 351, 368, 370, 372, 133, 139 ; ZE 1, 21, et l'emprise de l'ancienne parcelle A 333 en bordure de la voie communale n° 10 sur lesquels il est situé : inscription par arrêté du 19 décembre 2008	Grande demeure classique édifiée dans les années 1760 par l'architecte Joseph-Abel Couture, qui traça également le parc. Entièrement construit en pierre de taille, le château conserve l'essentiel des aménagements intérieurs, distribution et décors de la seconde moitié du 18e siècle. Cette réalisation a été mise en place sur une structure antérieure d'enclos manorial dont subsistent encore l'organisation générale de la cour avec bâtiments agricoles adossés à l'enceinte, d'importantes portions de l'ancienne enceinte avec ses tourelles et une partie des caves du château. L'agrandissement du domaine dans ses limites actuelles a été réalisé entre 1781 et 1826.	Propriété privée fermée au public
HOUQUETOT				
MANNEVILLE LA GOUPIL				
CHATEAU DE BOURDEMARE	logis	Le château comprenant le logis en totalité et son assiette foncière, y compris les talus et les alignements (cad. A 330, 477, 478) : inscription par arrêté du 10 décembre 2003	Ce manoir en brique et pierre à corps principal et ailes saillantes d'origine date de la fin du 16e siècle. Le logis se compose d un corps central flanqué de deux tourelles d angle. La distribution intérieure reproduit un type manorial classique, avec vestibule transversal ouvrant sur deux salles à cheminée. La charpente est d'origine. L'édifice est situé dans un grand clos masure avec un beau talus planté et d anciens bâtiments de ferme. Au 18e siècle, le domaine devient exploitation agricole. L'architecture paraît représentative d'une	Propriété privée fermée au public

			noblesse militaire de la fin du 16e ou du début du 17e siècle, au point de passage entre le manoir et le château.	
MENTHEVILLE				
MANOIR DE MENTHEVILLE	four à pain ; colombier ; cheminée ; salon ; salle à manger ; sous sol ; élévation ; décor intérieur	Façades et toitures ; salon avec sa cheminée et la cheminée de la salle à manger au rez de chaussée ; deux cheminées de l'étage ; cheminée, four à pain dans la cave ; façades du colombier (cad. A 38) : classement par arrêté du 2 mars 1981	1er quart 17e siècle	Propriété privée fermée au public
SAINT MACLOU LA BRIERE				
SAINT SAUVEUR D'EMALLEVILLE				
ANCIEN PRIEURE DE SAINT-SAUVEUR	Eglise	Eglise : inscription par arrêté du 9 décembre 1929		Propriété de la commune ouverte au public sur demande
SAUSSEUZEMARE EN CAUX				
TOCQUEVILLE LES MURS				
VATTETOT SOUS BEAUMONT				
VIRVILLE				
EGLISE SAINT AUBIN	Eglise	Eglise : classement par arrêté du 10 septembre 1913		Propriété de la commune ouverte au public

Le territoire compte donc 11 Monuments Historiques (classés ou inscrits), soit 1 MH pour 1370 habitants. Nous sommes dans la moyenne : la Seine-Maritime compte 1 MH pour 1800 habitants et la Normandie 1 pour 1100 habitants.

Cet apport culturel est à nuancer, car parmi ces 11 édifices, seuls 3 sont ouverts au public de manière régulière.

4.5. Portrait du secteur des Arts de la scène

La commune de Goderville est dotée d'une salle multifonctionnelle, la Ficelle, utilisée pour la tenue d'activités culturelles, associatives et communales, notamment comme lieu de diffusion de spectacles. La salle sert également à d'autres usages dont les cérémonies, les galas des associations, ...
Bien qu'on y présente des spectacles, la salle culturelle La Ficelle ne reçoit pas de soutien financier au fonctionnement en tant que lieu de diffusion.
Pour convenir à la présentation de diverses formules de spectacles, cette salle peut adopter différentes configurations permettant d'accueillir entre 289 et 500 personnes. Les spectacles qui y sont présentés sont produits dans le cadre d'un contrat de cession conclu avec la Municipalité.
Les spectacles pour adultes attirent un auditoire provenant en partie de Goderville mais également des autres communes du territoire et même d'ailleurs.

4.6. Portrait du secteur des Arts visuels

La pratique de diverses disciplines des arts visuels ainsi que la visite d'expositions sont encouragées par une offre de cours et d'ateliers dispensée par les associations locales et les communes.
A l'heure actuelle, ni la Communauté de Communes ni les communes n'agissent comme diffuseur d'artistes professionnels puisqu'elles ne possèdent pas de centre d'exposition.

De même, sachant que le décret n° 2002-677 du 29 avril 2002, modifié par le décret n° 2005-90 du 4 février 2005 portant sur le 1% artistique[3] n'oblige pas la Communauté de Communes a appliqué ce principe dans le cadre des constructions dont elle est le maître d'ouvrage, elle n'a jamais pris l'initiative d'une procédure « 1% » lors de ses projets comme le Dojo, le RAM, la crèche, ...
Enjeu important du développement de la création contemporaine dans le domaine des arts visuels, le "1%" permet à des artistes de tendances diverses de créer des œuvres pour un lieu de vie quotidien, de collaborer avec des architectes et d'éveiller le public à l'art de notre temps.

4.7. Portrait du secteur des Lettres et de la littérature

Le secteur des lettres et de la littérature est l'un des principaux créneaux d'intervention des communes en culture par l'entremise des bibliothèques municipales et des points lectures, associatifs ou communaux, qui fournit des services, pour la plupart gratuits, à l'ensemble de la population. En plus de disposer d'une collection de qualité regroupant environ **XX XXX documents disponibles** au prêt ou à la consultation, les bibliothèques proposent diverses activités liées à la lecture telles des soirées contes, des conférences, des ateliers thématiques, ...

En 2018, les bibliothèques municipales comptent :

- Xx xxx usagers adultes inscrits et XX XXX enfants pour un total de **xx xxx usagers inscrits, soit un taux de pénétration de xx %**. Il s'agit d'un taux élevé/bas comparativement à la moyenne française/normande qui se situe à près de 36 %.
- Xx xxxx entrées physiques. Globalement, les responsables ont noté une hausse/**baisse de la fréquentation des bibliothèques** au cours des cinq dernières années.
- Xxx xxx prêts aux usagers (xx prêts / habitant vs xx en moyenne normande).

A l'instar de leurs modes de gestion, en matière d'installations et d'équipements, les bibliothèques se trouvent à divers niveaux, compte tenu de la population qu'elles desservent.
Associative, communale, bibliothèque, médiathèque, avec personnel, avec bénévoles formés, avec bénévoles non-formés, bâtiment neuf, bâtiment ancien, la bibliothèque sur le territoire est protéiforme.
Les liens entre elles sont donc quasi-inexistants même au sein de la Médiathèque Départementale de Seine-Maritime. Il n'y a aucune mise en réseau localement.
De ce fait, mis à part la Médiathèque de Bretteville-du-Grand-Caux, la bibliothèque en général **tarde à amorcer le virage vers une nouvelle génération d'offre de services où la bibliothèque publique se veut un « troisième lieu » de vie** pour ses usagers, soit un lieu axé non seulement sur la lecture, mais aussi sur l'apprentissage et l'information en général ainsi que la socialisation.

Outre la bibliothèque, la Communauté de Communes, les communes et/ou associations proposent également des activités de loisir en lien avec le domaine des lettres : contes, exposition, dictée, ...
Ainsi en 2018, pour la Communauté de Communes, 760 personnes (17,5% de la fréquentation totale) ont participé à une animation autour du domaine des lettres.

Enfin, bien qu'il n'y ait plus de librairies sur le territoire, le magasin AMPRESSE vend des livres et il est possible d'en trouver régulièrement dans les vide-greniers, bourse aux livres et aux jouets, ... organisés sur le territoire.

[3] La procédure relative à l'obligation de décoration des constructions publiques communément appelée "1% artistique" consiste à consacrer un pour cent du coût d'une construction publique à la commande ou à l'achat d'une ou plusieurs œuvres d'art originales à des artistes vivants et à leur installation dans ledit bâtiment.

4.8. Portrait du secteur des Arts médiatiques et des communications

Ce secteur culturel comprend notamment les activités reliées aux médias écrits, électroniques ou autres, aux productions multimédias ainsi qu'à la radio, la télévision et au cinéma. Nous avons répertorié quelques activités offertes dans ce secteur, mais elles portent essentiellement sur des loisirs culturels en arts médiatiques. Aucune activité n'a été recensée dans le domaine des communications.

Intervenant	Discipline	Activité	Clientèle visée
Commune de Goderville / Salle Culturelle La Ficelle	Cinéma	Projection de films et de documentaire	Enfant / famille Adulte / aîné
La Quintefeuille / Bréauté	Communications	Cours de langue anglaise	Adultes
Ateliers n'Caux / Gonfreville-Caillot		Cours de langue anglaise	Adultes

4.9. Portrait du secteur des Métiers d'art

Le recensement de l'offre d'activités de loisir révèle que le secteur des Métiers d'art est peu représenté. Il est principalement porté par l'association le CHAT d'Houquetot qui, par son atelier Griffe de Verre, propose des ateliers de création de vitraux.
Pourtant le territoire compte plusieurs artisans dans divers domaines des Métiers d'art :

COMMUNE	INTITULE	NOM	DOMAINE
BREAUTE	FONDERIE BOCQUEL	Régis Bocquel	Fonderie d'Art
BREAUTE	ATELIER BRIN D'ARGILE	Céline Vandermeersch	Céramique artisanale/Bijoux
ECRAINVILLE	ATELIER RAVAGE	Arnold Van Geuns	Design
GODERVILLE	DEMEILLIERS ET FILS	Franck Demeilliers	Couvreur ornemaniste
MENTHEVILLE	ATELIER MAR	Marie-Agnès Rémond	Bijoux

4.10. Portrait du secteur du Patrimoine, de l'histoire et de la muséologie

Les principales ressources patrimoniales de la Campagne de Caux, comme le noyau des villages, les ensembles bâtis et les paysages d'intérêt, ont fait l'objet de quelques études générales, mais demeurent encore méconnues, peu protégées et peu valorisées. Un projet visant à faire connaître ces ressources est toutefois en cours de réalisation sur la commune de Goderville. En effet, la Communauté de Communes, en collaboration avec la commune et le Conseil Municipal des Enfants, prépare un circuit patrimonial qui aura pour but de mettre en valeur des éléments du patrimoine godervillais.
De plus, le service Urbanisme a **réalisé en 2017 un inventaire du patrimoine bâti présent sur le territoire** dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il s'agit de pas posés dans la voie de de la protection du patrimoine local, sans notion d'amélioration, de connaissance ou de mise en valeur. La Communauté de Communes aurait néanmoins avantage à inscrire ce projet dans une démarche globale planifiée de connaissance, de conservation et de mise en valeur du patrimoine (que l'on peut appeler un plan de gestion du patrimoine), afin d'assurer une cohésion des actions entreprises vers l'atteinte des objectifs fixés.
Cet inventaire liste un certain nombre d'édifices à protéger dans le cadre de l'urbanisation du territoire mais il n'offre aucune protection au titre des Monuments Historiques. Ceux-ci sont au nombre de 11 sur le territoire. Parmi eux, seuls 1 a des obligations d'ouverture au public en vertu des aides octroyées par la Direction régionales des affaires culturelles.

Notons également que le territoire intercommunal ne compte aucun musée selon la définition de la loi n° 2002-510 du 4 janvier 2002 dite « loi Musée ». Si celle-ci a élargi la définition du musée comme « toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public

et organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public » dans une logique de démocratisation culturelle, ce n'est pas pour autant que tous les lieux d'exposition patrimoniaux sont des musées.
Dans ce sens, notre territoire compte plutôt 3 centres d'interprétation[4], un sur la vie cauchoise (Maison des Traditions Normandes), un sur la production cidricole (Ecomusée de la Pomme et du Cidre) et un sur la liniculture (la Vitrine du Lin).
En France, les centres d'interprétation ont commencé à vraiment se développer autour des années 2000, en touchant des thématiques variées : histoire, archéologie, ethnographie, environnement, histoire naturelle, etc. Pour l'essentiel, il s'agit dorénavant de pouvoir présenter au public, en un lieu dédié et sans forcément avoir recours à des guides interprètes, soit un patrimoine immatériel ou intangible, soit un patrimoine diffus, difficile d'accès, ou bien trop grand pour être exposé dans un musée. Dans ces espaces, le sens du discours est alors plus important que la mise en valeur de vrais objets. Cependant, ces nouveaux établissements ont souvent été créés comme des outils de développement des territoires et de référence identitaire, dans le cadre d'une volonté politique et économique, et en opposition aux musées classiques jugés élitistes. Certains centres d'interprétation sont parfois jugés comme plus proches des parcs d'attraction que des musées.
Ici, les trois centres d'interprétation rentrent toutefois dans l'optique de développement du territoire et de référence identitaire, ce qui n'est pas sans conséquence parfois: à l'heure où la population change et ne partage pas forcément une identité cauchoise, retrouver des bénévoles est compliqué pour la Maison des Traditions Normandes.

Enfin en matière de patrimoine et d'histoire, la Communauté de Communes a mené et mène encore une politique de mise en valeur et d'ouverture au plus grand nombre :
- création de 7 expositions itinérantes (empruntables gratuitement) :
    > Le « petit » patrimoine local
    > La Seconde Guerre Mondiale sur le territoire
    > Plans anciens et évolution de nos communes
    > Les églises du territoire
    > Les écoles du territoire
    > L'activité économique vue par les cartes postales
    > La Première Guerre Mondiale sur le territoire
- mise en place d'un « service » ressource documentaire : cartes postales, expositions, archives, monographies d'édifices, ...
- réalisation de visites guidées dans des lieux patrimoniaux habituellement fermés au public
- réalisation de randonnées et balades à la découverte du patrimoine et de l'histoire locale

[4] Un centre d'interprétation est un type de musée particulier qui ne dépend pas d'une collection constituée et dont l'objectif est de mettre en valeur et de faciliter la compréhension, auprès d'un large public, d'un patrimoine singulier et impossible à réunir dans un musée classique, en recourant de préférence aux émotions et à l'expérience du visiteur. Ce type d'espace muséal peut s'appliquer à un lieu de mémoire, une unité écologique, un site naturel ou culturel (paysage, monument, site archéologique ou historique, etc.), un territoire, un personnage, un sujet scientifique ou technique.

5. GESTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE DANS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

5.1. Rôles et responsabilités

Plusieurs services Communauté de Communes Campagne de Caux assument des rôles ayant trait directement ou indirectement au secteur de la culture et du patrimoine. Il s'agit donc d'une responsabilité partagée entre plusieurs intervenants, principalement les suivants:

Service Tourisme et Culture
- Planifie et organise des activités culturelles et patrimoniales ouvertes à tous
- Assure le fonctionnement d'un service « Ressources documentaires ».

Service Urbanisme
- Planifie l'organisation et le développement du territoire par la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et la mise en place de politiques et d'orientations en matière d'environnement et d'aménagement.
- Applique les règlements locaux dans le cadre des autorisations de droit des sols

Service Communication
- Assure les communications internes et externes de la Communauté de Communes, dont la diffusion de l'information concernant les activitésculturelles.

5.2. Plans, politiques et études concernant la culture et lepatrimoine

Etant donné qu'il s'agit pour la première fois par la collectivité de coucher sur le papier un diagnostic stratégique pour la réalisation d'une politique culturelle et patrimoniale intercommunale, aucune politique existante n'est actuellement à disposition.
La Communauté de Communes Campagne de Caux possède toutefois des plans et politiques qui sont indirectement reliés à la culture ou au patrimoine et qui ont une influence sur la gestion en ces domaines. Nous présentons ici les principaux plans et politiques et décrivons brièvement leur application aux secteurs culturel et patrimonial. Par la suite, nous recensons les études et exercices de planification réalisés au cours des dernières années en matière de culture et de patrimoine.

5.2.1. Plans et politiques adoptés par la Communauté de Communes

- **Statuts de la Communauté de Communes (2017, en cours derévision):**

- Article 2-1 Alinéas 1 et 2 des compétences obligatoires :
  1- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :
  Schéma de Cohérence Territoriale et schéma de secteur
  Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

  2 – Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT:
  Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires
  Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
  Se référer à la définition de l'intérêt communautaire
  Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
- Article 2-3 Alinéa 4 des compétences facultatives :
  - Mise en œuvre d'une politique culturelle communautaire

- Mise en œuvre d'un programme d'animations sur le patrimoine culturel, matériel et immatériel, et naturel, sur les arts vivants et la lecture publique.
- Mise à disposition de ressources documentaires (expositions, archives, textes de visites guidées, ...)
- Elaboration d'animations pour les groupes et les scolaires
- Mise en œuvre de spectacles vivants
- Participation financière au Collège dans le cadre d'activités culturelles

- **Plan local d'urbanisme intercommunal (à venir) et règlements afférents:**
  Devant entré en vigueur en 2019, le plan d'urbanisme encadre la planification et l'aménagement du territoire en complétant et en précisant les orientations contenues dans le Schéma de Cohérence Territorial du Pays des Hautes Falaises. On y relate les grandes étapes de développement et d'évolution du territoire. Les principaux sites d'intérêt patrimonial et paysager y sont identifiés ainsi que des enjeux, des objectifs et des actions liés à leur conservation.
  L'article L. 123-1 du code de l'urbanisme précise que le PADD « définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune ». Le PADD apparaît comme la « clef de voûte » du PLUi. Il doit présenter de manière claire et concise les grandes lignes de la politique d'aménagement et d'urbanisme que le territoire met en œuvre dans les autres parties du plan (orientations d'aménagement, règlement et documents graphiques) en prenant en compte les enjeux du développement durable. Il comporte l'essentiel de l'économie générale du plan.
  Le PADD fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports, de développement économique, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, de lutte contre l'étalement urbain, de prévention et de remise en état des continuités écologiques.

5.2.2. Etudes et exercices réalisés

- **PLU de Bretteville-du-Grand-Caux**
- **PLU de Saint-Sauveur-d'Emalleville**
- **Etude VAE**

6. CONSTATS ET ENJEUX

6.1. Principaux constats

À la lumière de l'état de situation présenté précédemment, voici ce qui nous apparait comme les principaux constats devant être pris en compte dans d'élaboration d'une future politique culturelle et patrimoniale pour la Communauté de Communes Campagne de Caux :

Du point de vue sociodémographique

- La Communauté de Communes Campagne de Caux compte une population de 15 034 en 2013, 15092 en 2015, en faible croissance depuis plusieurs années. Cette **croissance se maintiendra,** selon les projections de l'Insee, **pour atteindre 15 250 habitants en 2030** (+ 2,5% entre 2010 et 2030 contre + 23% entre 1990 à 2010).
- La population ne sera pas forcément de **plus en plus âgée.** En effet, l'âge médian en dessous de la moyenne nationale et l'indice très bas de vieillissement, combinés à un solde entrée/sortie négatif laisse supposer que les anciens quittent le territoire vers des territoires voisins plus où l'accès aux commerces, aux soins et aux activités est plus facile.
- **58 % des familles comptent au moins un enfant,** ce qui en fait une clientèle cible de premierchoix.
- La population de la Communauté de Communes Campagne de Caux est **aisée et scolarisée**.

Du point de vue de la programmation et des infrastructures

- Outre la Communauté de Communes, il y a **une vingtaine d'organismes** qui offrent des **activités** à caractère culturel et patrimonial.
- Parmi ces organismes **85 % sont associatifs**. Plusieurs d'entre elles ont déjà signalé leur difficulté à recruter de nouveaux bénévoles.
- La programmation culturelle institutionnelle (Com. Com. / Communes / Théâtre Le Passage hors les Murs) compte plus de **120 activités par année** à caractère culturel et patrimonial (spectacles, conférences, animations, etc.), et ce, sans compter les concerts musicaux, les expositions et autres représentations scéniques présentés par des élèves et des groupes amateurs. On estime qu'il y a annuellement plus de **57 600 jours/activités culturelles** sur le territoire de la Communauté de Communes Campagne de Caux, c'est-à-dire d'activités culturelles pratiquées par une personne, qu'il s'agisse par exemple d'assister à un spectacle, de suivre une session de cours, d'entendre une conférence ou d'effectuer une visite à la bibliothèque ou dans un musée. Cela équivaut à **3,8 jours/activités culturelles par citoyen**. En excluant les visites à la bibliothèque cela équivaut à 2,5 jours/activités culturelles par citoyen.
- Avec plus de **xxx xxx visites** (physiques et virtuelles) **en 2018, la bibliothèque est de loin l'activité culturelle** la plus populaire.
- **Une disparité Nord/Sud** dans l'accès à la pratique culturelle.
- **Une disparité Est/Ouest** dans l'accès à la lecture publique.
- **4 236 personnes** ont assisté en 2018 aux animations culturelles proposées par la Communauté de Communes Campagne de Caux.
- On note une **absence de véritables études de besoins ou de satisfaction** en matière de loisir culturel et patrimonial.
- La représentativité des **secteurs culturels est inégale**. Les secteurs disciplinaires les mieux représentés au niveau de l'offre de loisirs sont les arts de la scène et les arts visuels. Si le secteur des lettres et littérature semble faire bonne figure, c'est essentiellement en raison de la présence de la bibliothèque. Un nombre proche de 0 d'activités sont offertes dans les secteurs des arts médiatiques et des communications, des métiers d'art ainsi que de l'histoire, du patrimoine et de la muséologie.
- Des projets tels qu'un inventaire du patrimoine bâti et la mise sur pied d'un circuit de visite sont faits ou en cours, afin d'**améliorer la connaissance, la protection et la mise en valeur du patrimoine.** Outre les règlements d'urbanisme, peu d'outils de gestion du patrimoine sont toutefois en place présentement.

6.2. Principaux enjeux et défis

En considérant les constats qui précèdent, voici les principaux enjeux et défis à relever et qui doivent être pris en compte dans l'élaboration de la politique culturelle et patrimoniale de Saint-Bruno-de-Montarville :

ENJEU 1 : Le renforcement du **positionnement** culturel et patrimonial de la Communauté de Communes comme un des facteurs d'attractivité et de rétention des résidents, des visiteurs et des commerces.
ENJEU 2 : Le repositionnement des **infrastructures culturelles** en fonction des besoins.
ENJEU 3 : L'innovation, la créativité et le dynamisme dans l'offre culturelle communale et intercommunale.

Actions générales	CT[5]	MT	LT
Coordonner l'action culturelle			
Créer 1 ETP entièrement dédié à l'action culturelle	X		
Améliorer la diffusion de l'offre			
Créer un répertoire des associations culturelles	X		
Soutenir l'action associative			

[5] CT : Court Terme / MT : Moyen Terme / LT : Long Terme

Organiser des Journées de l'engagement associatif pour faire se rencontrer les acteurs et recruter des bénévoles	X		
Organiser des formations de proximité (comptabilité, obligations légales, ...) et publiciser cette offre		X	
Identifier de nouveaux locaux pour tenir des activités culturelles		X	

Actions ciblées par secteur culturel	CT	MT	LT
Arts de la scène			
Augmenter le nombre de spectacles, notamment dans les domaines moins représentés comme la danse		X	
Bonifier l'offre culturelle destinée aux adolescents (musique actuelle)	X		
Arts visuels, architecture et métiers d'art			
Offrir des démonstrations de peinture, de sculpture et d'artisanat lors de divers événements intercommunaux	X		
Mettre sur pied un concours d'art public, prévoyant l'installation d'une œuvre d'art sur un site phare de la collectivité.		X	
Organiser des cycles de conférences portant sur les arts	X		
Cinéma et arts médiatiques			
Créer une radio "Com. Com." et l'animer par des ateliers		X	
Lecture et livre			
Mettre en réseau les bibliothèques et points lecture pour mutualiser les ressources.	X		
Ouvrir le nord du territoire à la lecture publique (bibliobus, ...)		X	
Créer des activités type l'heure du conte destiné aux 18 à 36 mois et aux 3 à 5 ans à proposer dans les bibliothèques, RAM, ...	X		
Créer au moins deux activités type Escape Game pour les adolescents de 13 à 17 ans à proposer dans les bibliothèques	X		
Muséologie			
Patrimoine			
Autres			

Sommaire

Approche contextuelle, réglementaire et administrative

Approche spatiale

Population

Habitat

Activités et tissu économique

Diagnostic Agricole

Équipements

Mobilités

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Synthèse des enjeux croisés

Milieu physique (relief, géologie, hydrographie…)
Milieux naturels / biodiversité / Paysages
Climat / énergie (climat, consommation, ENR…)
Risques (naturels, technologiques…) et nuisances
Equipements structurants (AEP, assainissement,…)

Une topographie de plateau

Un plateau mollement ondulé entaillé par :

- La vallée de la Ganzeville (Bec-de-Mortagne, Daubeuf-Serville), à l'Est
- Le début de la valleuse d'Etretat (Ecrainville), à l'Ouest

On compte **115** m de dénivelé entre le point haut et le point bas du territoire : 32 m à Bec-de-Mortagne pour le point le plus bas contre 147 m pour le point culminant à Vattetot-sous-Beaumont.

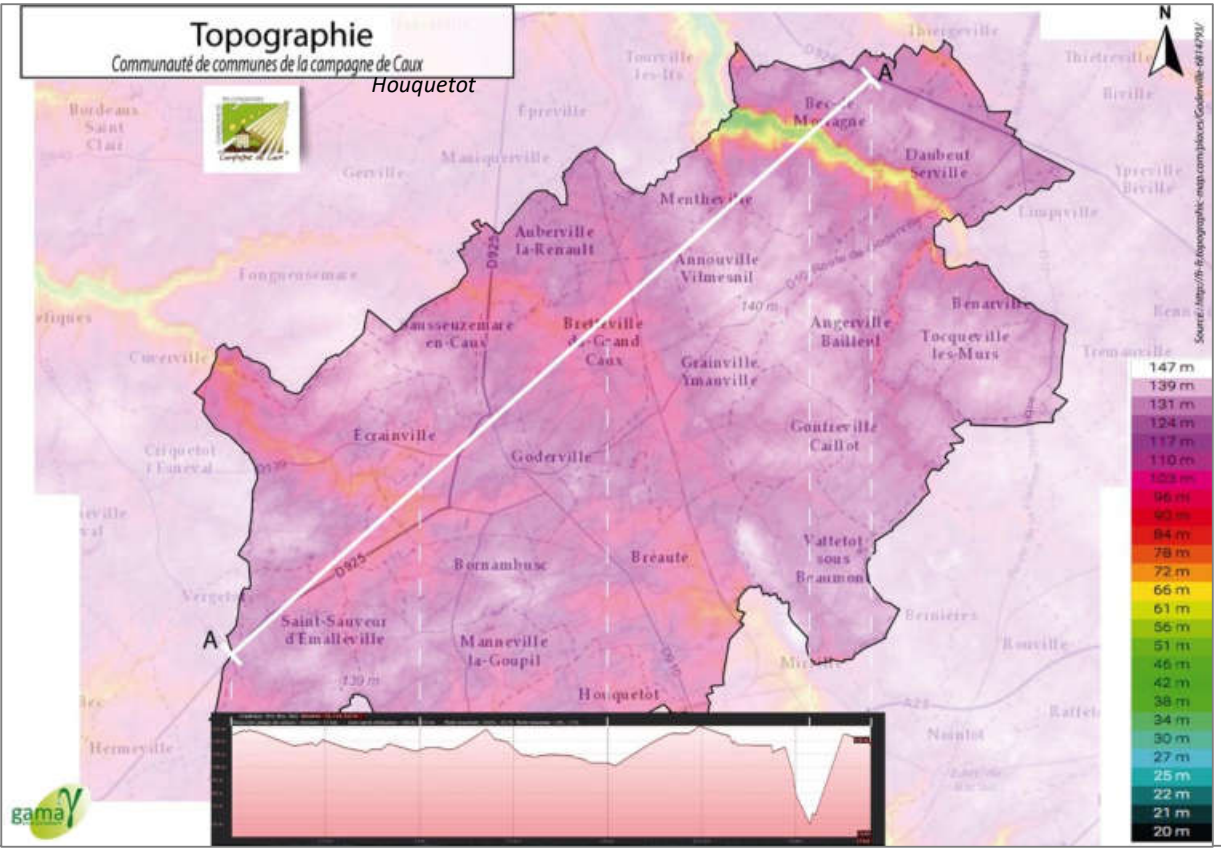

Vallée de la Ganzeville (Bec-de-Mortagne)

Plateau agricole (Houquetot)

Sensibilités :

- **Paysage : vues lointaines en secteur agricole ouvert**
- **Ruissellement : formation d'axes de ruissellement le long des talwegs**

Géologie et pédologie

Sous sol :

Un territoire assis sur (du plus ancien au plus récent) :

- Une ossature géologique crayeuse (« Mer de Craie » au crétacé supérieur)
- Un manteau d'argile à silex lié à l'altération de la craie durant l'ère tertiaire
- Des limons éoliens en surface (quaternaire) : couche épaisse et fertile propice à de bons rendements agricoles. Ces sols sont toutefois sensibles à l'érosion et au ruissellement

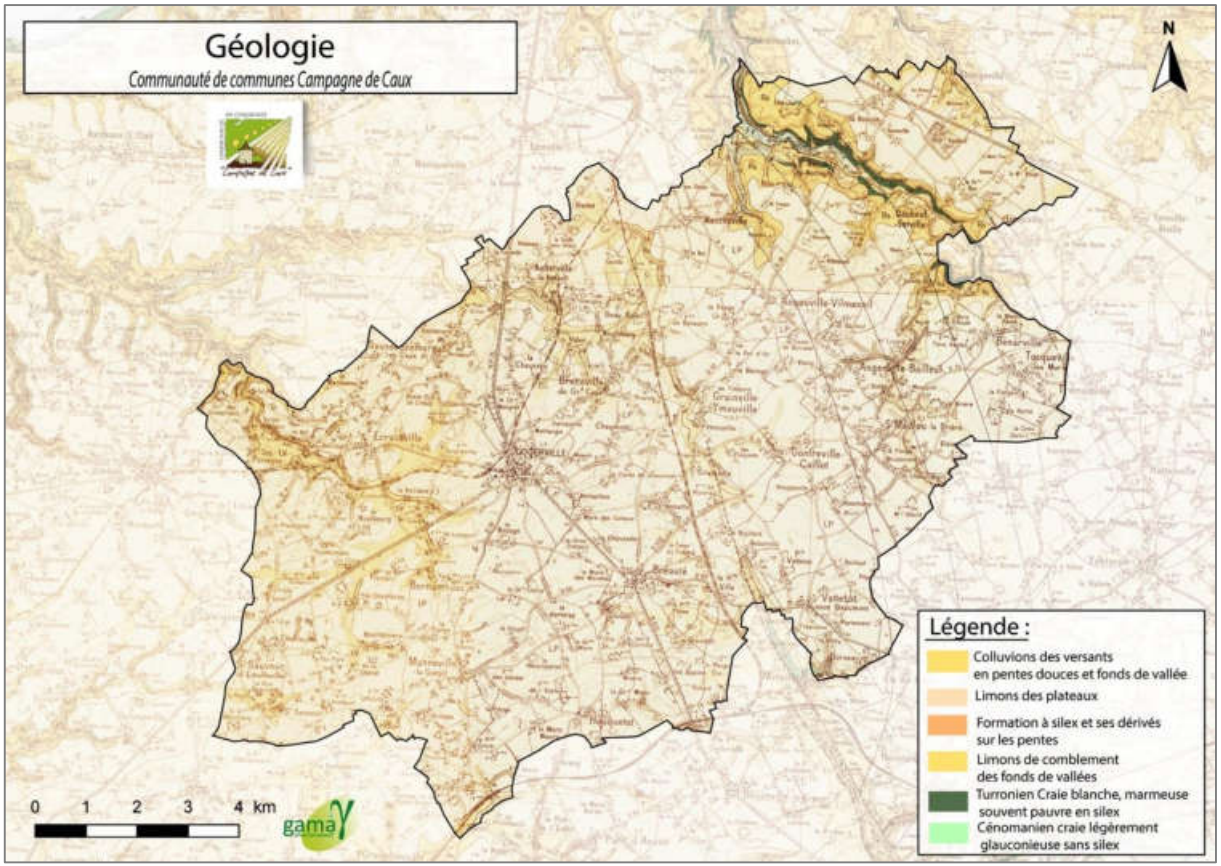

Sous climat périglaciaire, la permanence des sols gelés a favorisé les écoulements de surface et la mise en place du réseau de talwegs (vallons).

Durant les périodes de réchauffement, les infiltrations d'eau dans la masse crayeuse ont développé un réseau karstique de circulation souterraine des eaux.

Sensibilités :

- **Des nappes d'eau souterraines vulnérables aux pollutions**
- **Des sols et talwegs qui accentuent le risque de ruissellement et les effets associés (inondations, érosion)**

Un réseau hydrographique très peu dense

Hydrographie :

Un réseau hydrographique quasi inexistant sur le plateau, malgré la présence de plusieurs talwegs qui concentrent temporairement les eaux d'écoulement.

Un plateau entaillé au Nord-est du territoire par la vallée de la Ganzeville, ruisseau de 9,2 km se jetant dans la rivière Valmont au niveau de Fécamp.

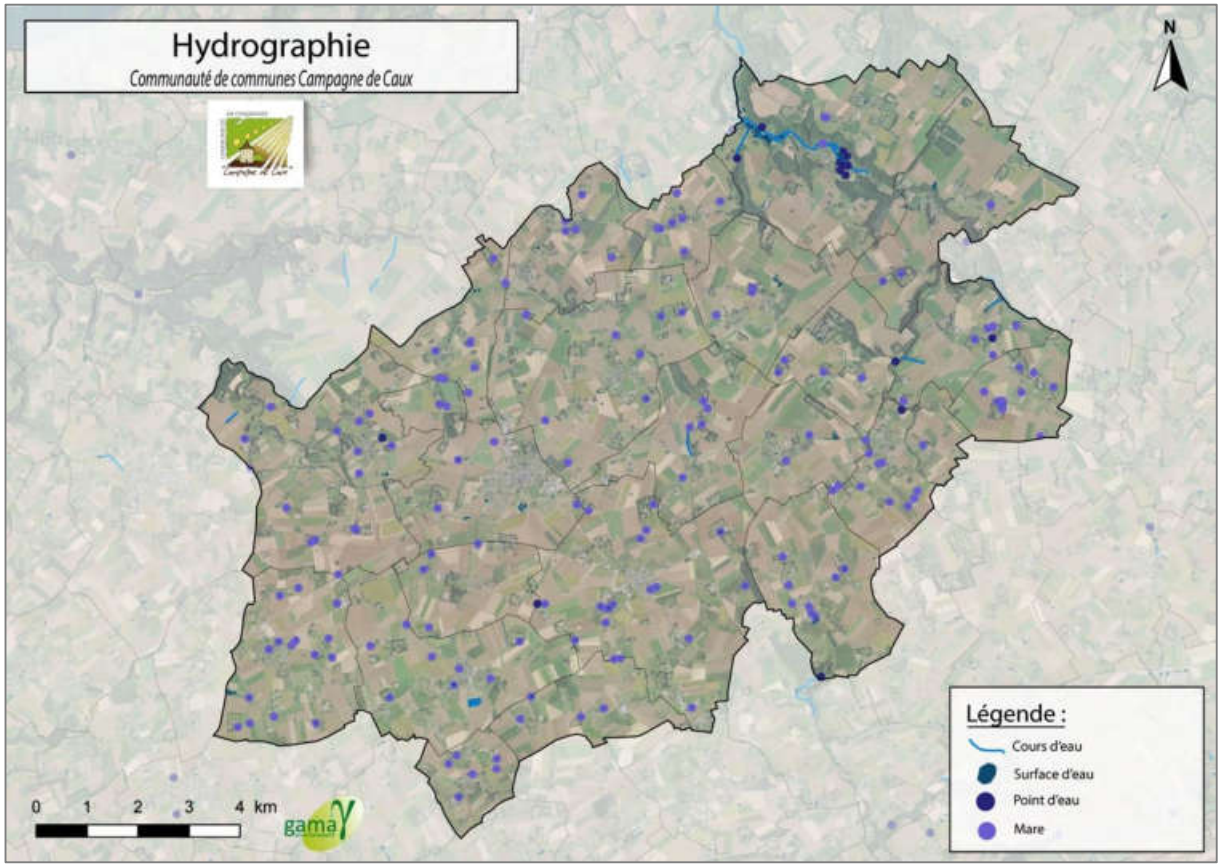

De nombreuses mares disséminées sur le territoire jouant un rôle important pour la gestion de l'eau localement (tampon, épuration…).

Ruisseau de la Ganzeville (Bec-de-Mortagne)

Un réseau hydrographique très peu dense

Eutrophisation

Bec-de-Mortagne

Un territoire à cheval sur plusieurs grands bassins versants

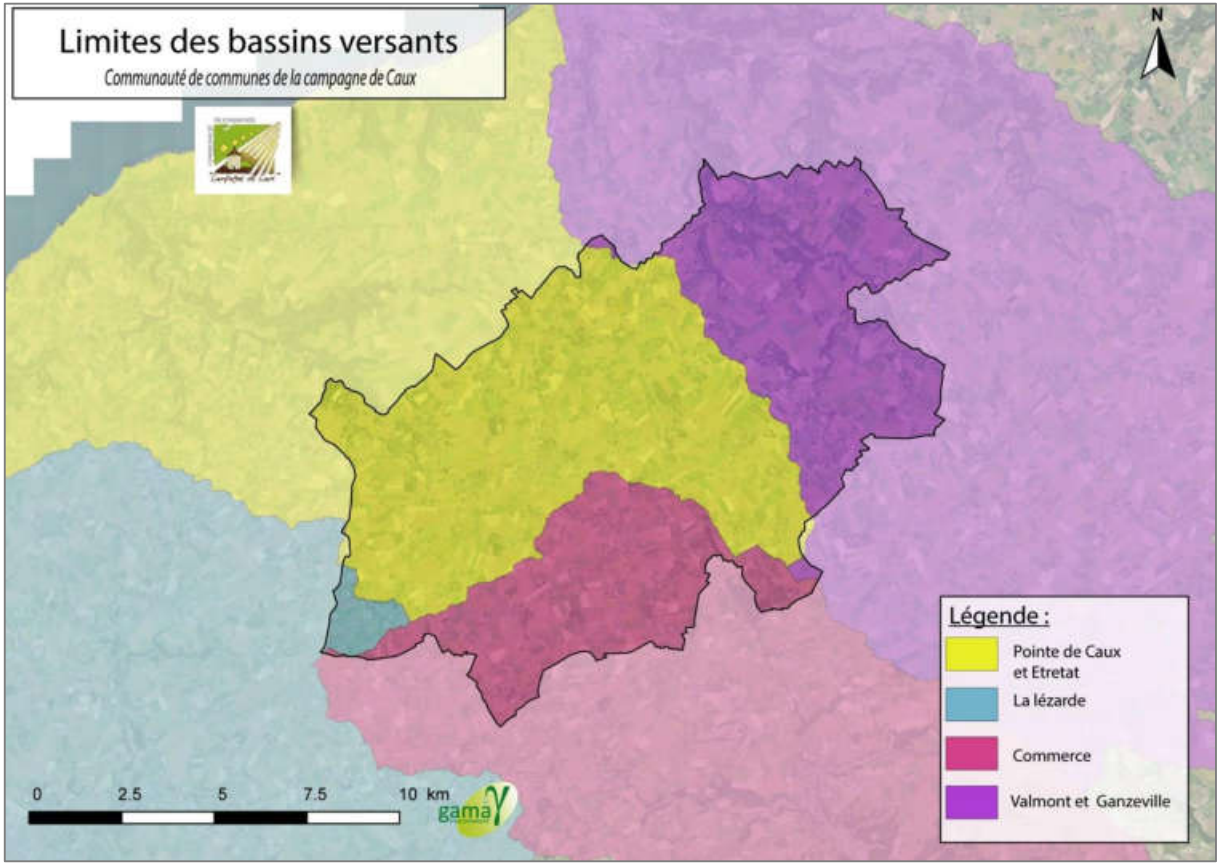

Un territoire en tête de 4 bassins versants :

- Pointe de Caux et Etretat sur les parties centre et Nord-ouest du territoire
- La Lézarde sur la commune de Saint-Sauveur-d'Emalleville
- Le bassin de la vallée du Commerce sur la partie sud
- Le bassin du ruisseau Ganzeville au Nord-est

Le territoire est ainsi couvert par 1 SAGE (SAGE de la vallée du commerce) et 2 Syndicats Mixtes de Bassins Versants :

- SMBV Pointe de Caux – Etretat
- SMBV du Valmont et de la Ganzeville

ENJEUX :

- **S'inscrire en cohérence avec le SAGE**
- **Recenser et prendre en compte les actions menées par les 2 SMBV**

SDAGE Seine-Normandie : des orientations à prendre en compte

Le territoire de la CdC Campagne de Caux est couvert par le SDAGE « Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands ».

Ce dernier fixe 8 orientations fondamentales devant être prises en compte dans le cadre de l'élaboration du PLU :

- Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants « classiques »
- Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques ;
- Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses
- Réduire les pollutions micro biologiques des milieux ;
- Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques humides
- Gérer la rareté de la ressource en eau
- Limiter et prévenir le risque inondation

ENJEUX

- **Prendre en compte les 8 orientations fondamentales du SDAGE et les enjeux et objectifs du SAGE dans le PLU intercommunal**

SAGE de la vallée du commerce : des orientations à prendre en compte

Comme vu précédemment, le territoire intercommunal est couvert dans sa partie sud par le SAGE de la Vallée du Commerce.

SAGE de la Vallée du Commerce : 6 enjeux ont été validés suite à l'état des lieux et 20 objectifs

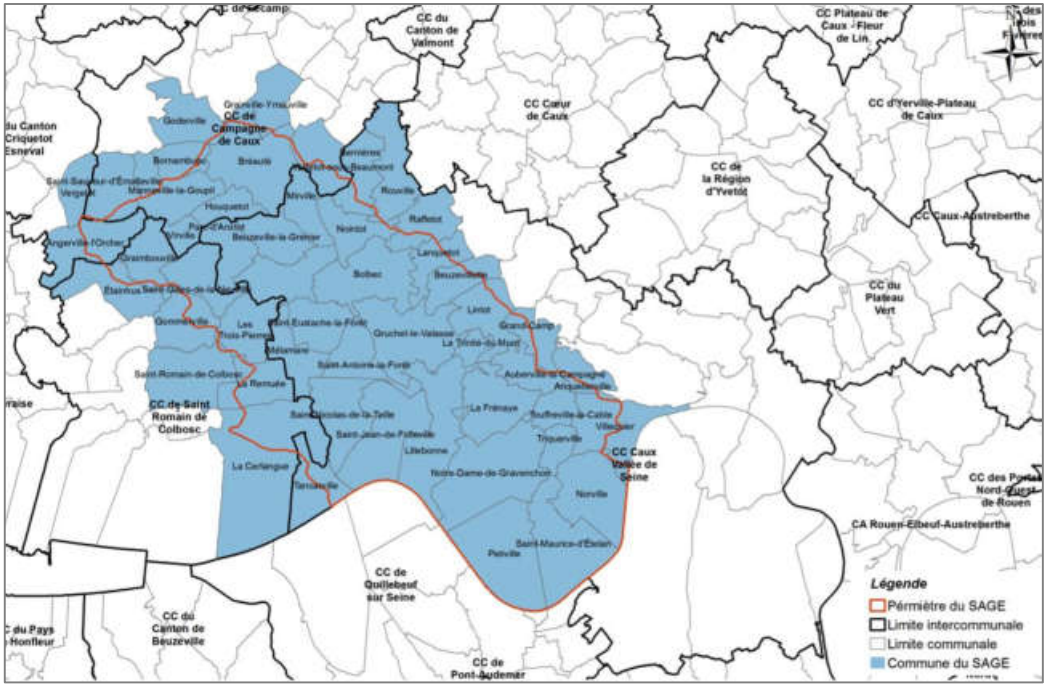

1. Reconquérir les milieux aquatiques et accroître la biodiversité
    1. Préserver et restaurer les zones humides
    2. Rétablir la continuité écologique des cours d'eau
    3. Préserver et restaurer la fonctionnalité et la biodiversité des cours d'eau
2. **Maîtriser les ruissellements et lutter contre les inondations**
    1. Améliorer la connaissance des phénomènes d'inondation
    2. Opérer la transition du curatif vers le préventif
    3. Limiter le ruissellement et l'érosion des sols
    4. Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes face au risque inondation
    5. Apprendre à vivre avec le risque inondation
3. **Améliorer la qualité des eaux souterraines et de l'eau potable**
    1. Réduire les pollutions diffuses des eaux souterraines
    2. Réduire les pollutions ponctuelles des eaux souterraines
4. **Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau**
    1. Garantir une répartition de la ressource en eau pour tous
    2. Améliorer les ouvrages de production et de distribution d'eau
    3. Encourager les économies d'eau
5. Améliorer la collecte et le traitement des rejets
    1. Améliorer l'assainissement collectif
    2. Améliorer l'assainissement des industriels et des artisans
    3. Améliorer la gestion des eaux pluviales
    4. Améliorer l'assainissement non-collectif
6. Connaissance, communication, gouvernance
    1. Amélioration, centralisation et partage des connaissances
    2. Communication au service des objectifs du SAGE
    3. Une gouvernance adaptée pour la mise en œuvre du SAGE

Des milieux naturels très localisés

Espaces naturels remarquables

On recense sur le territoire intercommunal :

- 3 ZNIEFF de type 1
- 2 ZNIEFF de type 2
- 1 site classé au titre de l'environnement (le château de Mirville et les bois à Mirville et Vattetot-sous-Beaumont)
- 2 sites inscrits au titre de l'environnement :
  - Les bois autour du château de Mirville à Mirville et Vattetot-sous-Beaumont
  - La vallée de la Ganzeville

	N°	Nom	Communes concernées
ZNIEFF de type 1	1	BEC-DE-MORTAGNE	Bec-de-Montagne
	2	LE BOIS DE LA VIEILLE TOUR	Bec-de-Montagne
	3	LA CAVITE DU BOIS DU CARREAU	Bec-de-Montagne
ZNIEFF de type 2	1	LA VALLEUSE D'ETRETAT	Ecrainville
	2	LES VALLEES DE LA VALMONT ET DE LA GANZEVILLE	Angerville-Bailleul, Annouville-Vilmesnil, Bec-de-Mortagne, Bénarville, Daubeuf-Serville, Mentheville, Saint-Maclou-la-Brière et Toqueville-les-Murs

ENJEUX :

- **Protection / valorisation des espaces remarquables**
- **Communication / sensibilisation autour des richesses écologiques du territoire**

Les ZNIEFF de Type I et II du territoire:

- La ZNIEFF I de **Bec de Mortagne,** dans le site inscrit de la vallée de la Ganzeville, est une des vallées les plus préservées du point de vue paysager de tout le Pays de Caux, épargnée de sites industriels et de constructions modernes. Elle réunit des bois de pente thermophiles, ripisilves à aulnes et saules, mégaphorbiaies et des fonds humides avec un complexe d'étangs en bordure de la rivière. Les bois de pente environnants présentent une remarquable population de buis et diverses espèces d'orchidées. La zone comporte également une ancienne carrière calcaire où se développe le genévrier sur pelouses calcicoles.

- Le **Bois de la Vieille Tour** fait partie des quelques rares bois de la rive gauche de la vallée de la Ganzeville. Le bois accueille une belle chênaie à luzule des bois, espèce atlantique se raréfiant vers l'Est de la région, et en bas de pente une hêtraie à jacinthe des bois, lamier jaune et sceau de Salomon. L'ancienne carrière demeure une zone refuge pour la faune (nombreux indices de présence du chevreuil), et contribue à lutter contre les phénomènes d'inondation.

- La ZNIEFF de la **cavité du Bois du Carreau** accueille plusieurs espèces déterminantes de chiroptères, notamment le Grand Murin, le Murin de Natterer, le Grand et Petit rhinolophe.

- **La Valleuse d'Etretat** concerne une petite partie de la commune d'Ecrainville, la ZNIEFF couvre la totalité de la grande vallée sèche (à l'exclusion des zones bâties) jusqu'au littoral, digitée en de multiples vallons sinueux et encaissés. Les milieux boisés occupent une grande surface, ils sont essentiellement localisés sur les versants Nord et Est, aux fortes pentes. Les habitats sont variés, des formations acidiphiles développées sur les biefs à silex, aux boisements mésotrophes et frais à fortement humides, en bas de pente et sur les fonds (hêtraie à Jacinthe des bois, frênaie-érablière, frênaie à fougères); des bois de conifères sont aussi présents.

- **Les vallées de la Valmont et de la Ganzeville** ont un caractère très boisé et naturel. Elles concentrent la biodiversité avec des fonds humides où serpente la rivière. Les flancs des coteaux et vallons peuvent comporter des milieux prairiaux originaux. Des haies plus ou moins continues, prolongent les strates arborées et arbustives jusqu'au fond humide de la vallée. De nombreuses espèces végétales et animales se nourrissent et se reproduisent dans ces habitats de fort intérêt écologique.

Des milieux naturels très localisés

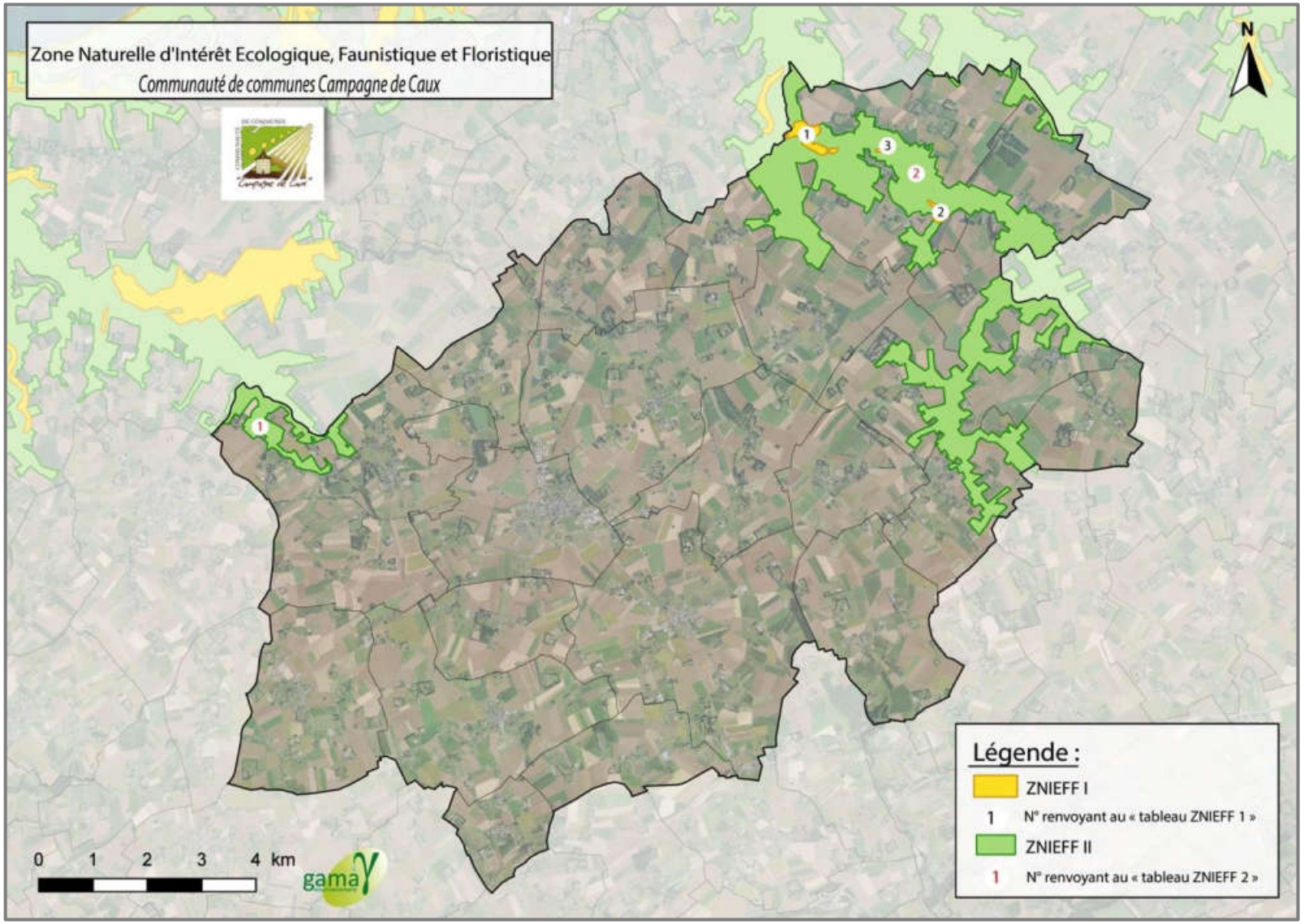

Une Trame Verte et Bleue peu structurante

La Trame Verte et Bleue, un outil d'aménagement du territoire :

- instauré par le Grenelle 1 et 2 de l'Environnement
- Visant à constituer ou reconstituer un réseau écologique cohérent à l'échelle nationale, pour permettre aux espèces de réaliser leur cycle de vie et de survivre

2 grands types d'espaces :

- Les réservoirs de biodiversité: zones les plus riches en biodiversité, où les espèces peuvent réaliser l'ensemble de leur cycle biologique (alimentation, reproduction, repos)
- Les corridors écologiques : voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité

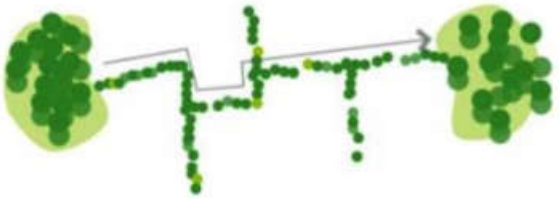

Corridor écologique linéaire

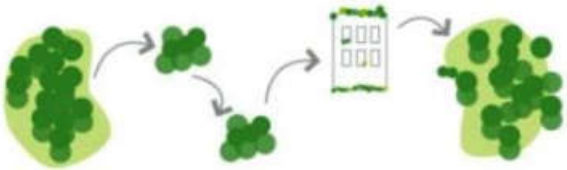

Corridor écologique en pas japonais

Source : Types de corridors (source : Even conseil)

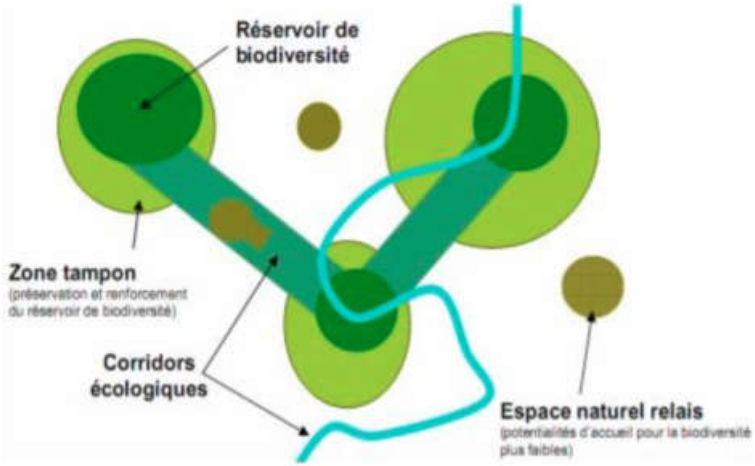

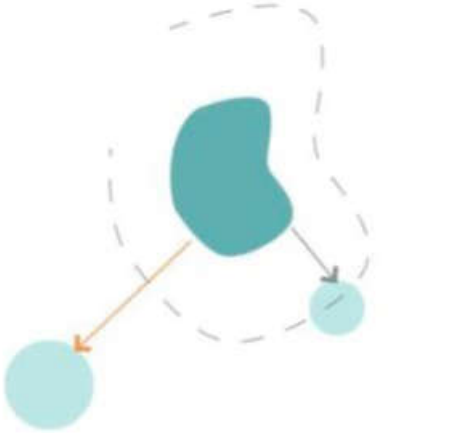

Réservoir - corridor de la trame humide

Une Trame Verte et Bleue peu structurante

SRCE de Haute-Normandie :

La région Haute-Normandie est couverte par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique approuvé le 13 Octobre 2014.

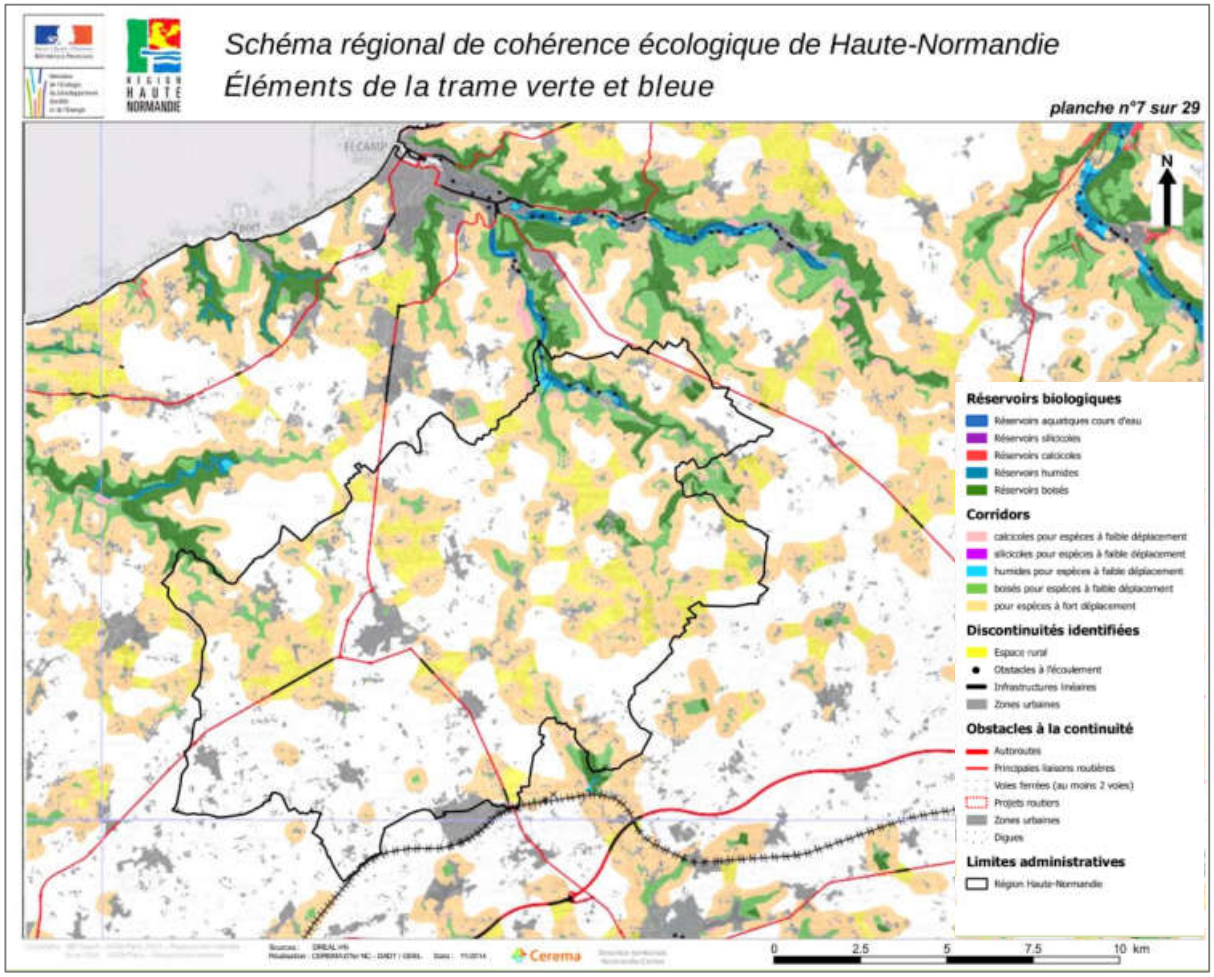

Le SRCE identifie :

- La vallée de la Ganzeville, concentrant les principaux corridors boisés
- L'extrême amont de la valleuse d'Etretat et de la vallée du Commerce
- Sur le plateau : des corridors pour des espèces à fort déplacement (grande faune) reliant les petits espaces boisés et/ou de prairies
- Des éléments fragmentant : routes à fort trafic et taches urbaines

Peu de réservoirs et/ou corridors sur la partie sud-ouest.

Une trame bleue quasi inexistante, en dehors du fond de vallée de la Ganzeville au niveau de Bec de Mortagne.

ENJEUX :

- **Compatibilité du PLUi avec le SRCE**
- **Ne pas accentuer l'effet fragmentant des espaces urbanisés**

Une Trame Verte et Bleue peu structurante

Orientation du SCOT sur la trame verte et bleue :

Construire la trame verte et bleue : Capitaliser le patrimoine environnemental et valoriser les espaces naturels sensibles

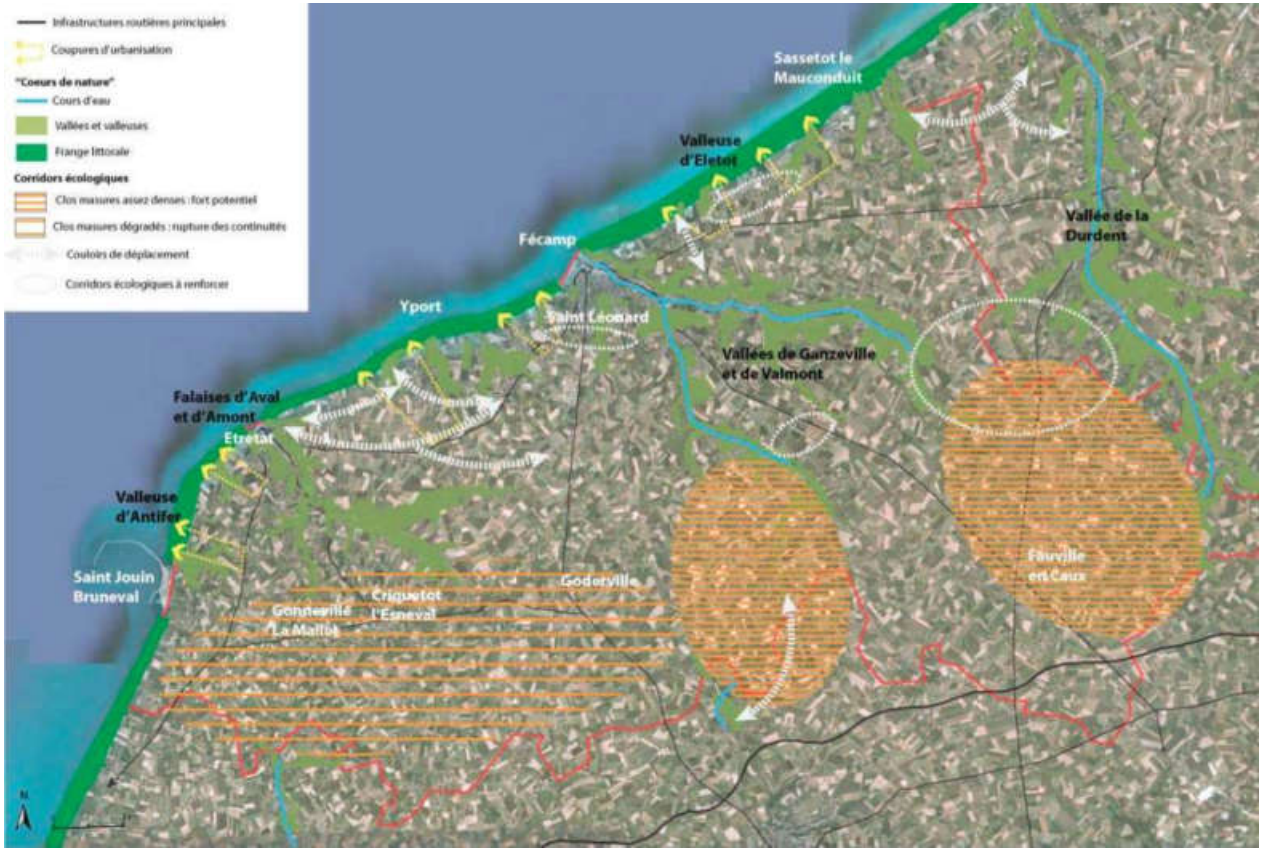

Trame verte et bleue du SCOT :

Une définition de la TVB antérieure au SRCE.

Le SCOT définit trois éléments de la trame verte et bleue à l'échelle de la CdC:

- La vallée de la Ganzeville est définie comme un coeur de nature
- La partie Est du territoire comme un corridor écologique essentiel : des clos masures assez denses avec un fort potentiel
- La partie Ouest du territoire comme un corridor écologique dégragé : des clos masures dégradés avec des ruptures de continuités

Une Trame Verte et Bleue peu structurante

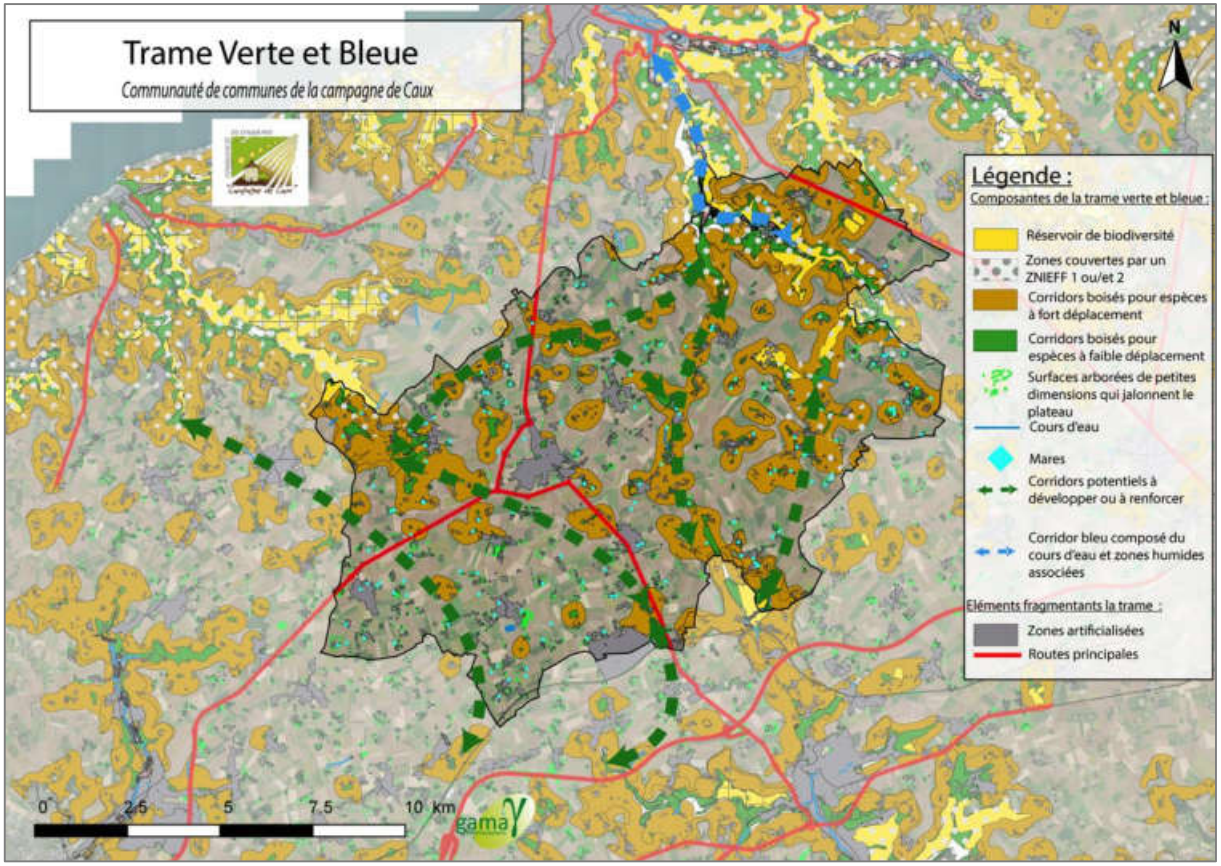

La trame verte et bleue constituée localement par :

- Les vallées (ou fonds de vallon), milieux humides, prairies et coteaux boisés associés
- Les bois, bosquets et autres entités arborées (clos masures, parcs des châteaux…), qui jalonnent le plateau agricole et qui peuvent constituer des zones de passage, d'habitat, de repos, d'alimentation, pour plusieurs espèces
- Les mares (habitat pour le triton, la libellule déprimée…)

La proximité et/ou l'absence d'obstacles entre ces différents éléments peuvent favoriser la circulation des espèces.

ENJEUX :

- **Protection / valorisation des éléments constitutifs d'une trame verte et bleue relativement peu structurée localement**
- **Cibler les secteurs plus propices à une éventuelle restauration de la TVB (dans le cadre d'un programme de plantation ou de développement de l'agroforesterie par exemple)**
- **Choix / adaptation des outils de protection / valorisation en fonction de l'enjeu**

Le paysage, garant de l'identité Cauchoise du territoire

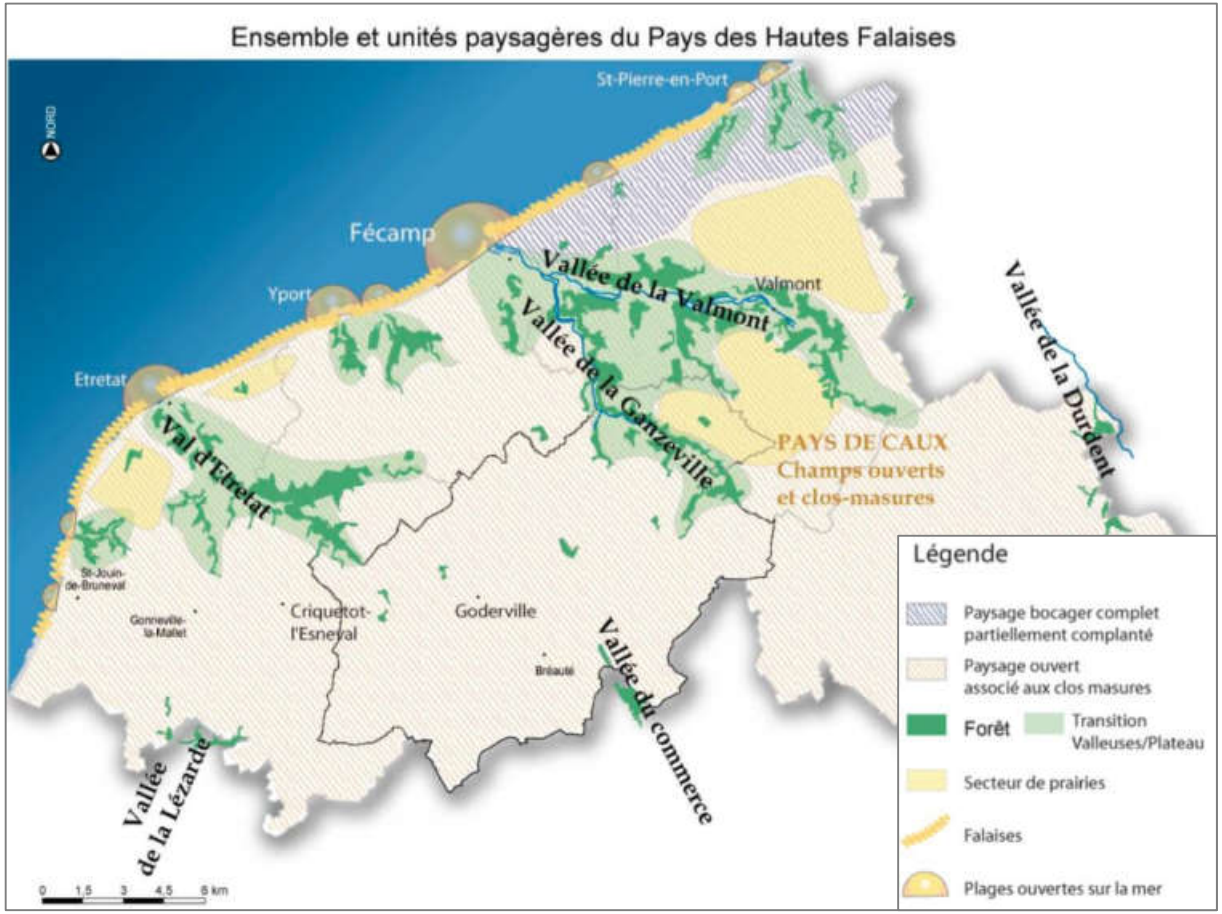

Le paysage vu par le SCOT :

Le SCOT définit trois entités différentes sur le territoire :

- La quasi-totalité du territoire est un paysage ouvert associé aux clos masures
- Quelques bois et forêts sont recensés sur les deux vallées et disséminés sur une dizaine de points du territoire
- Un espace appelé « transition valleuse / plateau » essentiellement sur la vallée de la Ganzeville et plus légèrement sur la valleuse d'Etretat

Le paysage, garant de l'identité Cauchoise du territoire

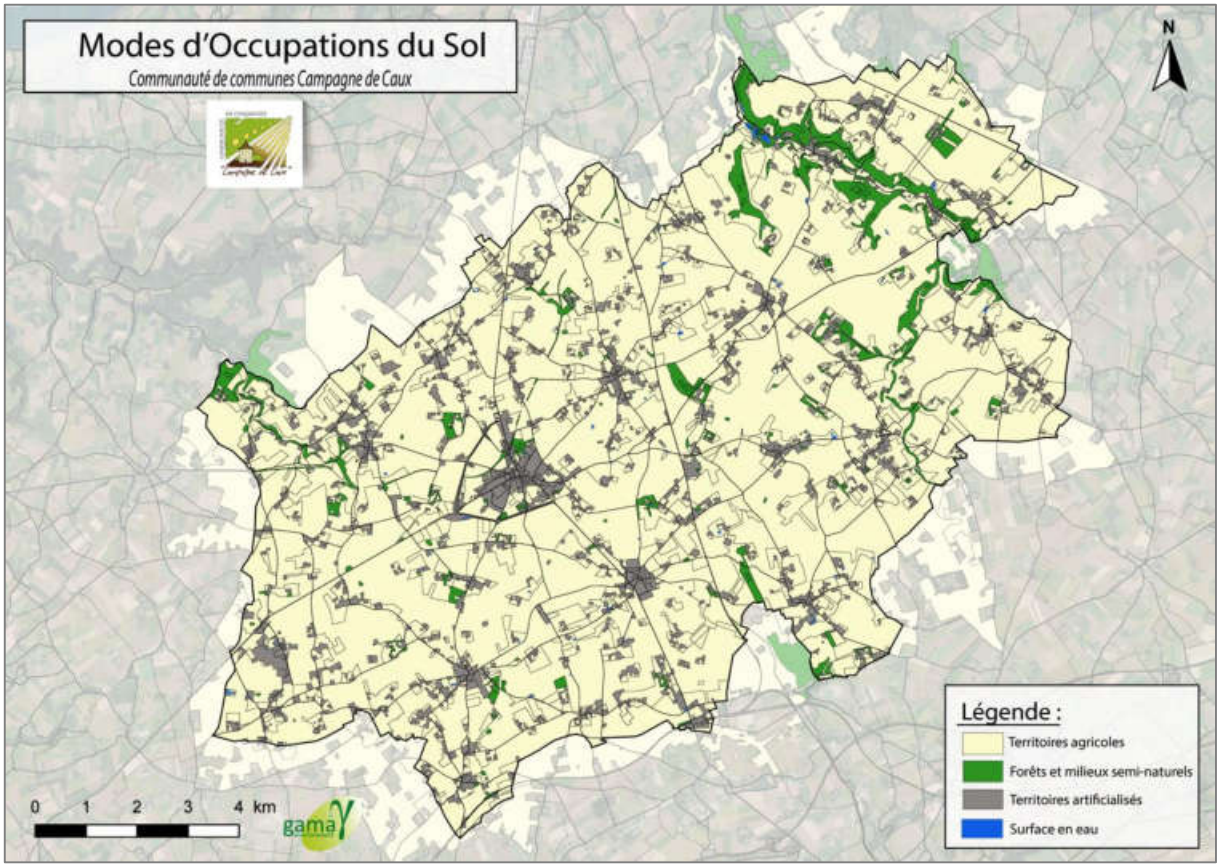

Le Mode d'Occupation du Sol (MOS)

Une occupation du sol en grande majorité agricole

Quelques pénétrations vertes sur le territoire avec les boisements des vallées de la Ganzeville et de la Valleuse d'Etretat

Présence des clos masures disséminés sur le territoire

Les territoires artificialisés sont également très présents et morcellés sur l'ensemble du territoire

Un territoire très faiblement concernés par les eaux superficielles, uniquement sur la vallée de la Ganzeville

A noter tout de même la présence relativement importante des mares

ENJEUX

- **Préserver les espaces végétalisées et les surfaces en eau, relativement limitées sur le territoire**
- **Ne pas amplifier le phénomène d'artificialisation des terres**

Le paysage, garant de l'identité Cauchoise du territoire

Un paysage en perpétuelle évolution : une identité Cauchoise à préserver

XIXème siècle :

- Une association étroite entre culture et élevage
- L'élevage bovin se développe = les prairies avec
- De nouveaux bâtiments s'implantent dans les fermes (étables), les clos s'agrandissent
- La culture de lin se développe

XXème / début du XXIème siècle :

- Modification des structures agricoles en lien avec la modernisation
- Intensification des cultures (agrandissement des parcelles, arasement de talus plantés, changement de MOS…)
- Perte de la fonctionnalité des clos masures (pommiers arrachés, bâtiments abandonnés..)

Source: CAUE 76

Dynamique paysagère : à petite échelle

Mentheville / Bec-de-Mortagne / Daubeuf-Serville (1978)

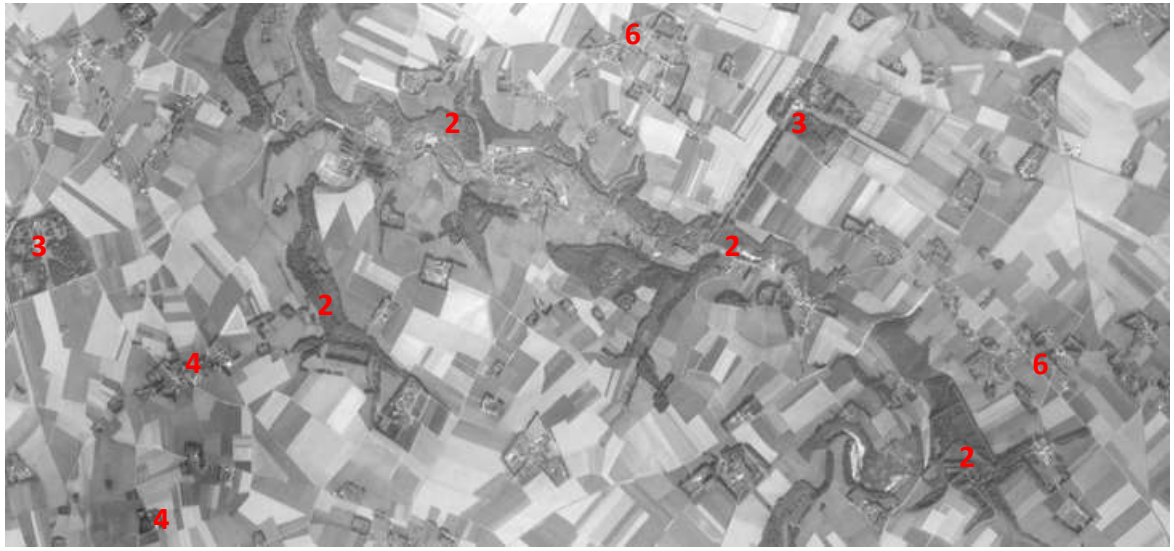

Mentheville / Bec-de-Mortagne / Daubeuf-Serville (1994)

Premiers constats à petite échelle, depuis 1978 :

1) Modification progressive du parcellaire (agrandissements de parcelles)

2) Préservation des grands ensembles boisés de versant (vallée de la Ganzeville)

3) Préservation des ensembles boisés, allées plantées et parcs associés aux châteaux

4) Conservation des alignements d'arbres délimitant les clos masures

5) Développement progressif de l'urbanisation (moins marqué que sur la partie Ouest du territoire, sous influence du Havre)

6) Investissement du plateau dèjà bien visible dès 1978, conforté progressivement jusqu'à aujourd'hui

Dynamique paysagère : à petite échelle

Mentheville / Bec-de-Mortagne / Daubeuf-Serville (1994)

Mentheville / Bec-de-Mortagne / Daubeuf-Serville (2012)

Premiers constats à petite échelle, depuis 1978 :

1) Modification progressive du parcellaire (agrandissements de parcelles)

2) Préservation des grands ensembles boisés de versant (vallée de la Ganzeville)

3) Préservation des ensembles boisés, allées plantées et parcs associés aux châteaux

4) Conservation des alignements d'arbres délimitant les clos masures

5) Développement progressif de l'urbanisation (moins marqué que sur la partie Ouest du territoire, sous influence du Havre)

6) Investissement du plateau dèjà bien visible dès 1978, conforté progressivement jusqu'à aujourd'hui

Dynamique paysagère : à plus grande échelle

Saint-Maclou-la-Brière 1978

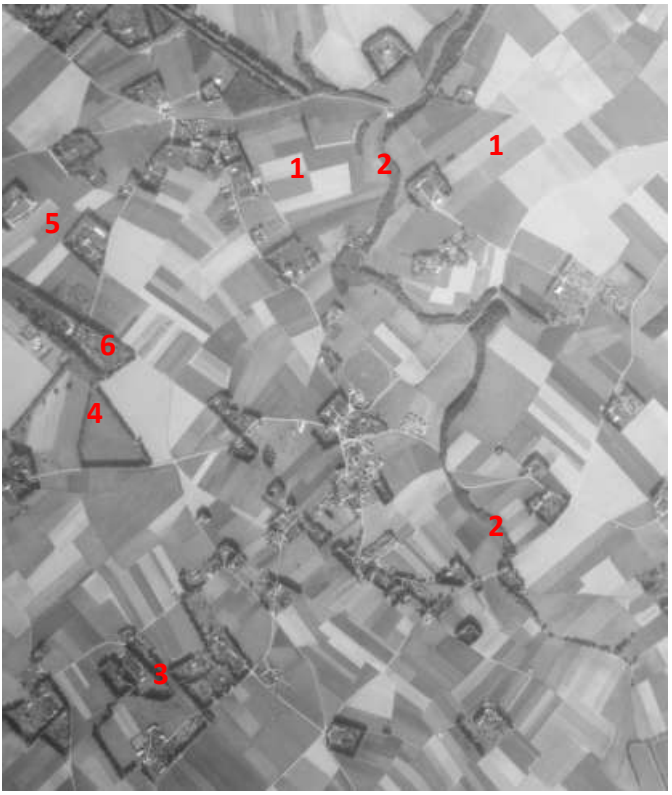

Saint-Maclou-la-Brière 1994

Saint-Maclou-la-Brière 2012

1) Modification progressive du parcellaire (agrandissement des parcelles) associée à une place plus importante aux grandes cultures et aux sols nus
2) Maintien de la bande boisée en fond de vallon
3) Globalement, maintien des éléments végétaux en limite des secteurs urbanisés (clos masure, alignements d'arbres...), avec ponctuellement :
- 4) la disparition de certains linéaires
- 5) La plantation de nouveaux linéaires

6) Disparision / éclaircissement de certains vergers au sein des clos masures (peu visible sur le terrain)

Dynamique paysagère : à plus grande échelle

Goderville 1978

Goderville 1994

Une extension nette de l'urbanisation avec :

- 1) La création ou le renforcement de zones d'activités
- 2) Des opérations d'habitat en extension (pavillonaires principalement)

Ces extensions d'urbanisation ont un impact direct sur le paysage, notamment au niveau des franges entre les espaces bâtis et agricoles.

3) Une volonté, a priori, de conserver les éléments végétaux dans les projets d'aménagement en extension.

Goderville 2012

Dynamique paysagère : à plus grande échelle

Montages photographiques permettant de visualiser l'évolution de la tache urbaine sur Goderville entre 1960 et aujourd'hui.

Dynamique paysagère : à plus grande échelle

2012 1960

Montages photographiques permettant de visualiser l'évolution de la tache urbaine sur Bretteville-du-Grand-Caux entre 1960 et aujourd'hui.

1960 2012

Eléments de synthèse / enjeux

Quelques éléments de synthèse sur la dynamique paysagère récente (de 1978 à aujourd'hui) :

Préambule :

- L'analyse des photos aériennes ne permet pas de rendre compte de la totalité des mutations paysagères (l'arasement de talus non plantés pour l'agrandissement de parcelle n'est pas ou peu perceptible sur les photos)
- La présente analyse peut parfois s'inscrire en décalage avec le paysage perçu, ou vécu par les locaux, selon l'âge, la sensibilité… de chacun
- Les propos ci-dessous sont des constats généraux à l'échelle du territoire intercommunal qui doivent être nuancés localement

Les principales dynamiques paysagère de ces dernières années :

- Une urbanisation en extention sur l'espace agricole (habitat ou activité) avec des problèmes d'intégration en secteur de paysage ouvert, en lien notamment avec :
    - Le manque de traitement des transitions entre bâti et cultures
    - Le développement d'un habitat "standardisé", en décalage avec les codes architecturaux traditionnels du Pays de Caux
- Une urbanisation pas seulement en extension depuis les bourgs mais également depuis des secteurs d'habitat isolé avec là aussi un impact paysager du fait du mitage du territoire

Cette dynamique de construction est par ailleurs bien mise en exergue par l'analyse de l'évoltion de la tache urbaine (cf. partie VEA)

Sur la période "récente" (depuis le début des années 1980), l'analyse des photos aériennes ne fait pas ressortir un recul du végétal aussi net que l'on pourrait le penser :

- Les espaces boisés conservent leur emprise et certains petits espaces boisés apparaissent confortés
- Les alignements d'arbres repérables sur photos aériennes sont visibles sur les trois périodes retenues pour l'analyse

Ceci peut notamment s'expliquer par :

- Une mutation du monde agricole (et des paysages support de cette activité) dèjà bien entamée avant les années 1980
- La difficulté de répérer certains végétaux de taille limitée sur photos aériennes (buissons, arbustres...). Ainsi, l'évolution du parcellaire (agrandissement des parcelles) laisse à penser que plusieurs talus (plantés ou non) ont disparu sur la période.

Eléments de synthèse / enjeux

Quelques éléments de synthèse sur la dynamique paysagère récente (suite) :

En parallèle, l'analyse de l'espace agricole fait ressortir :

- Une modification du parcellaire plus marquée sur la période 1978-1994, même si la dynamique reste à l'œuvre sur la période 1994-2012 (à vérifier)

- Un changement de mode d'occupation du sol avec une diminution de la surface en herbe au profit des cultures (à confirmer avec le diagnostic agricole…). A noter qu'en secteur agricole ouvert, le mode de culture influt fortement sur la perception du paysage selon les périodes de l'année :
    - La réduction des surfaces toujours en herbe (STH) au profit des cultures laisse moins de place à la verdure en période hivernale
    - A contrario, l'encouragement aux cultures intermédiaires (CIPAN) favorise la présence prolongée d'un couvert végétal qui vient colorer le paysage

ENJEUX

- **Améliorer l'intégration paysagère des futures constructions. Les leviers sont multiples :**
    - **Privilégier un développement à l'intérieur du tissu bâti existant (comblement de dents creuses)**
    - **En cas d'extension, travailler les transitions avec l'espace agricole (haie par exemple)**
- **Préserver / valoriser les éléments végétaux (clos masures, bois, bosquets, parcs de chateaux, alignements d'arbres...) qui soulignent / structurent le paysage et qui jouent un rôle de masque ou de transition paysagère**

Le paysage, garant de l'identité Cauchoise du territoire

Plateau agricole (Tocqueville-les-Murs)

Vallée de la Ganzeville (Bec-de-Mortagne)

Les grandes unités paysagères :

Le plateau agricole (paysage dominant), se caractérisant par :

- Des vues lointaines et des horizons étirés. Plusieurs éléments viennent construire, souligner, agrémenter, marquer le paysage :
  - L'habitat : très présent car diffus sur l'ensemble du plateau (bourgs, hameaux…), avec des extensions urbaines très visibles
  - Les structures végétales : clos masures, parcs de châteaux, boisements, bosquets, alignements d'arbres, vergers traditionnels, arbres remarquables…
  - Des bâtiments d'activité isolés (agricoles) et autres infrastructures (châteaux d'eau par exemple)

Les vallées / vallons :

- La vallées de la Ganzeville avec :
  - Le fond de vallée en herbe avec des vues plus fermées
  - Un habitat et une trame viaire qui s'organisent en long, suivant le cours d'eau
  - Des coteaux boisés
- La partie amont de la valleuse d'Etretat (Ecrainville), relativement arborée
- Certains vallons ou dépressions en cœur de plateau, occupés par des surfaces en herbe et des bandes boisées

Le paysage, garant de l'identité Cauchoise du territoire

Alignements d'arbres de haut jet

Tocqueville-les-Murs

Saint-Maclou-la-Brière

Les éléments végétaux qui agrémentent le paysage :

- Clos masures
- Parcs des châteaux
- Les boisements et bosquets
- Les alignements d'arbres de haut jet
- Les vergers de pommiers
- Les arbres isolés

Bosquets sur le plateau agricole (Virville)

Clos masure sur le plateau (Daubeuf-Serville)

Boisements de coteaux et de fond de vallée (Bec-de-Mortagne)

Bande boisée le long d'un talweg sur le plateau agricole (Goderville)

Boisements du parc du Châteaux de Bailleul

Enjeux :

- **Prise en compte des éléments végétaux jouant un rôle paysager**

Le paysage, garant de l'identité Cauchoise du territoire

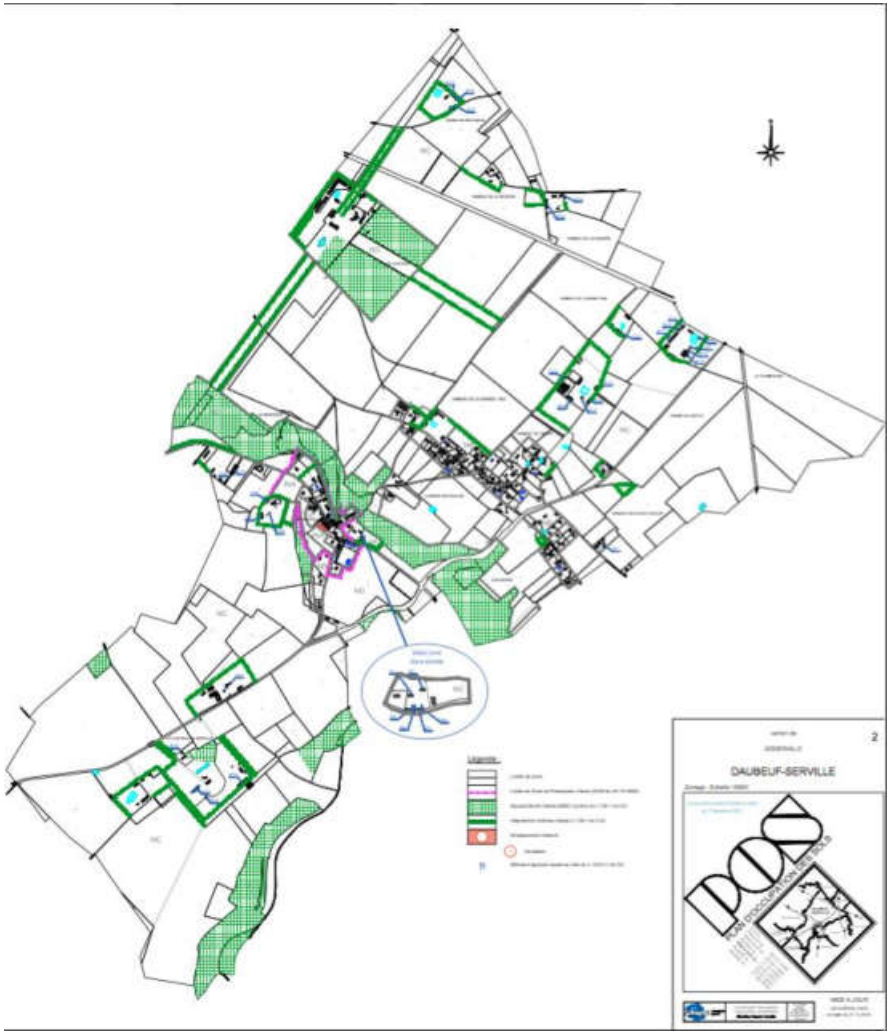

Des protections mises en œuvre dans différents documents d'urbanisme communaux.

Enjeux :

- **Réinterroger les éléments protégés dans les documents d'urbanisme actuels et les outils mobilisés ?**
- **Homogénéiser la prise en compte des éléments de paysage à l'échelle de la CdC**

Le paysage, garant de l'identité Cauchoise du territoire

Clos-masure (Auberville-la-Renault)

L'habitat :

Un habitat dispersé qui s'organise autour de plusieurs noyaux de taille variable :

- **Les clos-masures isolés**
- Les hameaux (souvent formés par le regroupement de clos-masures et de petite propriétés)
- Le bourg ou village se distinguant des hameaux par leur taille et la présence d'équipements (mairie, école...) ou de commerces

Des espaces qui abritent un patrimoine bâti riche

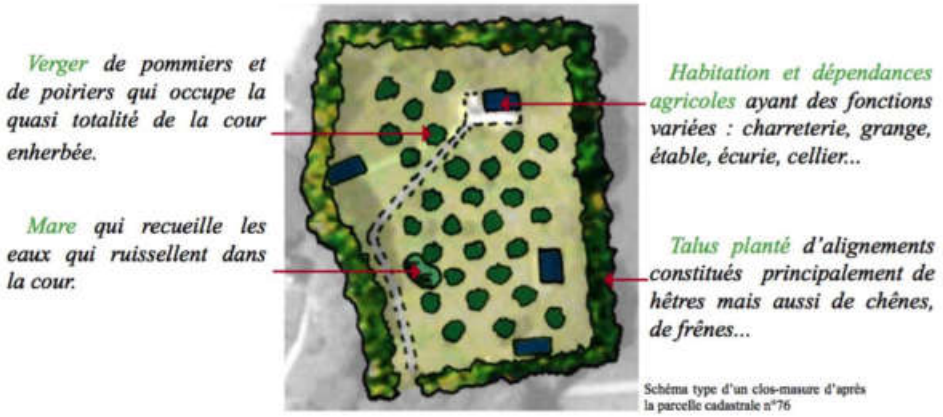

Source: CAUE 76, recensement des éléments de paysage à préserver sur la commune Bénarville

Enjeux :

- **Concilier les enjeux d'économie de foncier et de polarisation avec l'occupation traditionnelle du bâti sur le territoire**
- **Identification / protection / valorisation du patrimoine bâti**

Le paysage, garant de l'identité Cauchoise du territoire

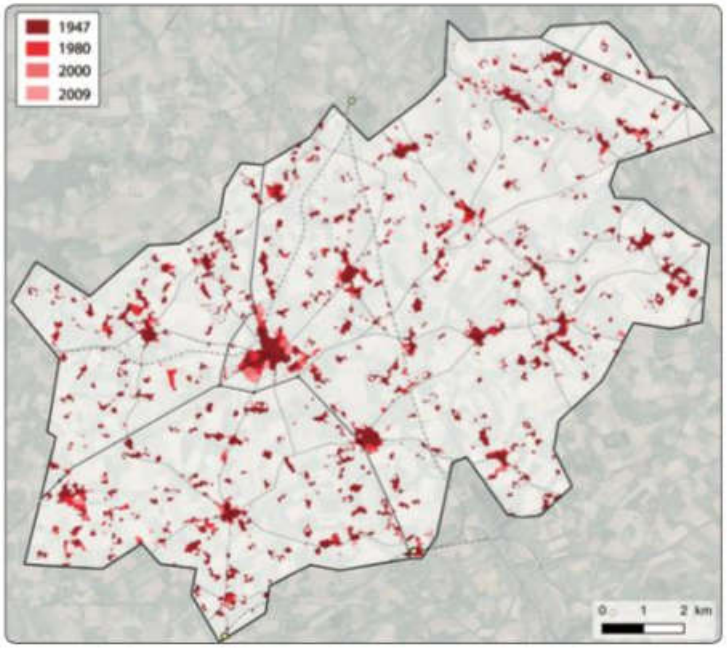

Etalement urbain de 1947 à 2009
Source : Cabinet VEA

L'habitat :

Des extensions urbaines progressives avec l'apparition dans le grand paysage de nouvelles formes bâties et architecturales (pavillonnaire essentiellement).

Un manque de traitement paysager en limite de bourg.

Extension pavillonnaire (Manneville-la-Goupil)

Extension pavillonnaire (Houquetot)

Enjeux :

- **Permettre une intégration paysagère harmonieuse des opérations en extension dans le grand paysage**
- **S'inspirer des formes urbaines et bâties traditionnelles dans les futurs projets d'aménagement**
- **Lutter contre la banalisation des paysages**

Le paysage, garant de l'identité Cauchoise du territoire

Extension linéaire de l'urbanisation (Saint-Maclou-la-Brière)

L'habitat :

Une urbanisation linéaire avec des extensions urbaines le long des axes de communication et des impacts sur certaines entrées de bourg.

Entrée Nord de St-Sauveur-d'Emalleville, avant et après

Le paysage, garant de l'identité Cauchoise du territoire

Mentheville

Saint-Maclou-la-Brière

Extension urbaines en entrée de bourg

Les entrées de bourg :

Ecrainville

Bénarville

Manneville-la-Goupil

Entrées de bourg peu qualitatives

Transition paysagère entre espaces bâtis et agricoles (Route du Pont, Bretteville-du-Grand-Caux)

Entrée de bourg préservée (Gonfreville-Caillot)

Enjeu :

- **Selon le contexte, protéger /requalifier / mettre en valeur les entrées de bourg**

Le paysage, garant de l'identité Cauchoise du territoire

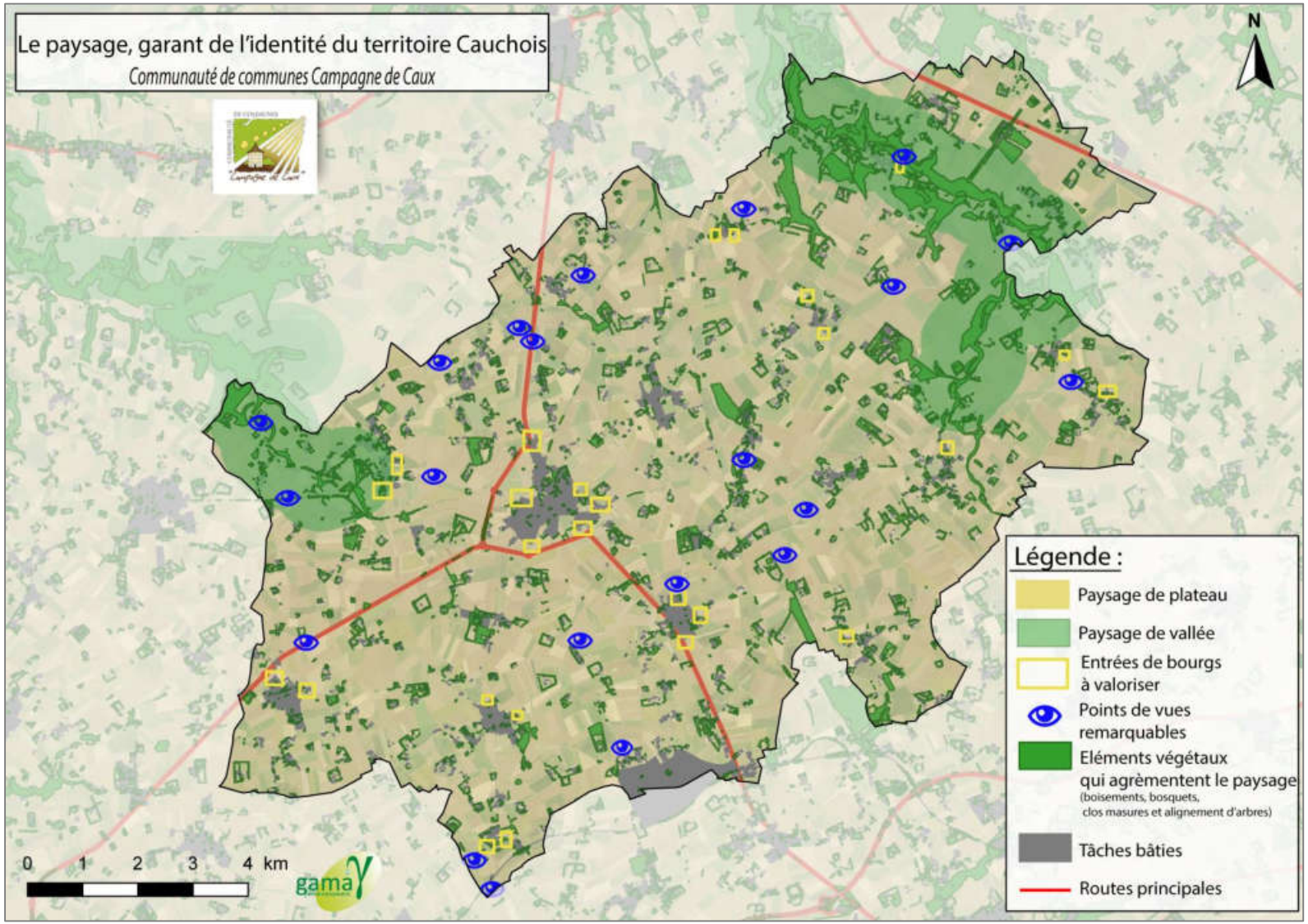

Le paysage, garant de l'identité Cauchoise du territoire

Les espaces publics :

- En secteur pavillonnaire (moins vrai sur les opérations récentes) :
  - Une forte minéralisation des espaces publics (peu de place au végétal)
  - Une hétérogénéité de traitement des limites d'emprise (matériaux variés, haies le plus souvent mono-spécifiques…)
- Des espaces sans usages ou sous utilisés, à requalifier ?

Vattetot-sous-Beaumont

Espaces publics minéralisés, dédié principalement à la voiture

Tocqueville-les-Murs

Saint-Sauveur-d'Emalleville

Gonfreville-Caillot

Daubeuf-Serville

Le paysage, garant de l'identité Cauchoise du territoire

Les espaces publics :

Des espaces publics fédérateurs, au traitement qualitatif et permettant de créer une centralité.

Sausseuzemare-en-Caux

Aires de piquenique

Espace paysager autour de la mare, face à la mairie (Gonfreville-Caillot)

Tocqueville-les-Murs

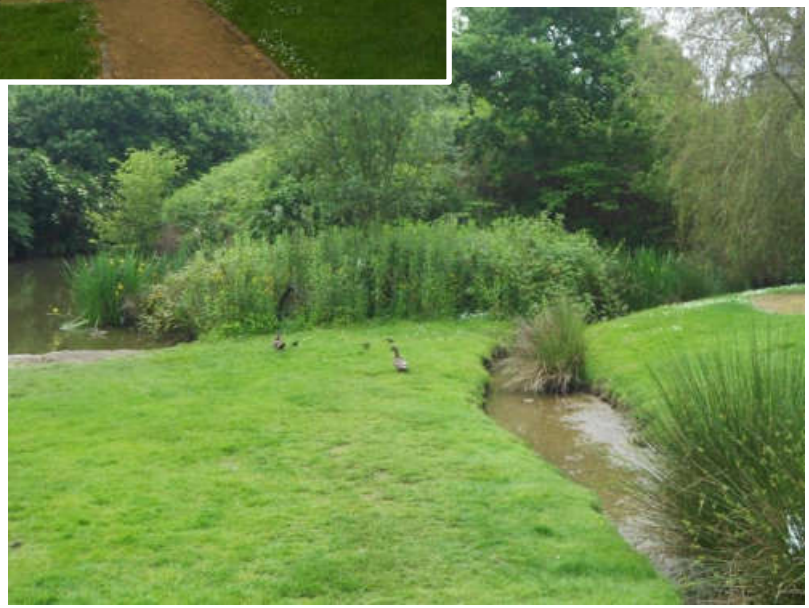

Le paysage, garant de l'identité Cauchoise du territoire

Des mares multifonctionnelles :

Ecrainville

Mare d'agrément (Mentheville)

Mare peu entretenue, en cours d'eutrophisation (Ecrainville)

Mare d'agrément (Sausseuzemare-en-Caux)

Houquetot

La mare comme point d'acceuil de la biodiversité (Grainville-Ymauville)

Un abandon progressif des mares du fait d'un approvisionement en eau plus facile, modernisé et de meilleure qualité.

Pourtant, les mares offrent d'autres intérêts :

- Une fonction hydraulique "tampon"
- Une fonction épuratoire (sédimentation, phytoépuration…)
- Une fonction d'habitat pour une faune et une flore originale
- Une fonction sociale (lieu de détente, support de pédagogie à l'environnement...)

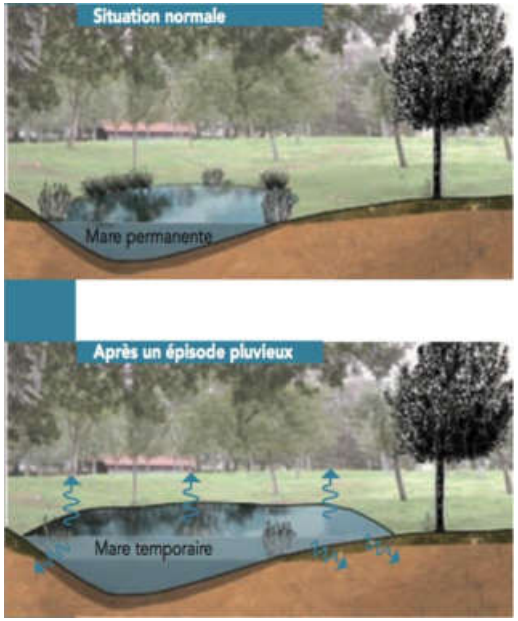

Source : CAUE 76

Le patrimoine, garant de l'identité Cauchoise du territoire

Le territoire est composé de plusieurs sites inventoriés et protégés pour leur intérêt patrimonial remarquable.
16 monuments historiques sont recensés ainsi que 2 sites inscrits et 1 site classé:

N°	Nom du monument historique	Date de l'arrêté préfectoral	Communes concernées
1	Château de Bailleul	24/11/1926	Angerville-Bailleul, Annouville-Vilmesnil
2	Eglise d'Ecrainville	24/11/1926	Ecrainville
3	Maison particulière	18/06/1986	Bretteville-du-Grand-Caux, Goderville
4	Croix du XVIIème dans le cimetière de Daubeuf-Serville	27/12/1913	Daubeuf-Serville
5	Manoir	02/03/1981	Mentheville, Annouville-Vilmesnil
6	Château	13/03/1975	Vattetot-sous-Beaumont
7	Eglise de l'ancien prieuré	09/12/1929	Saint-Sauveur d'Emalleville
8	Croix du cimetière	07/12/1970	Tocqueville-les-Murs
9	Eglise	10/09/1913	Virville
10	Domaine du Grand Daubeuf: l'enclos, les écuries et l'avenue sud-ouest	12/04/1994	Bec-de-Mortagne, Daubeuf-Serville
11	Façades et toitures du bâtiment principal de la maison-forte dite « le vieux château »	25/01/1996	Goderville
12	La maison-forte du Bois-Rozé	22/05/1996	Benarville
13	Le château du domaine du Grand Daubeuf, le portail monumental et la clôture, l'ensemble des bâtiments du parc, à l'exception du bassin	3/11/1997	Bec-de-Mortagne, Daubeuf-Serville
14	Manoir de Bourdemare	10/12/2003	Manneville-la-Goupil
15	Domaine de Bailleul avec l'ensemble de la clôture et du bâti, les sols et les plantations ainsi que la grande perspective	28/07/2005	Angerville-Bailleul, Annouville-Vilmesnil
16	Château de Trébons	19/12/2008	Grainville-Ymauville

Eglise de Virville

Protection	Intitulé	Date de l'arrêté ministériel
Site classé	Ensemble formé par le Château de Mirville et ses bois	30/12/1976
Site inscrit	Ensemble formé par les bois situés aux abords du Château de Mirville	30/12/1976
Site inscrit	Vallée de la Ganzeville	21/02/1989

Le patrimoine, garant de l'identité Cauchoise du territoire

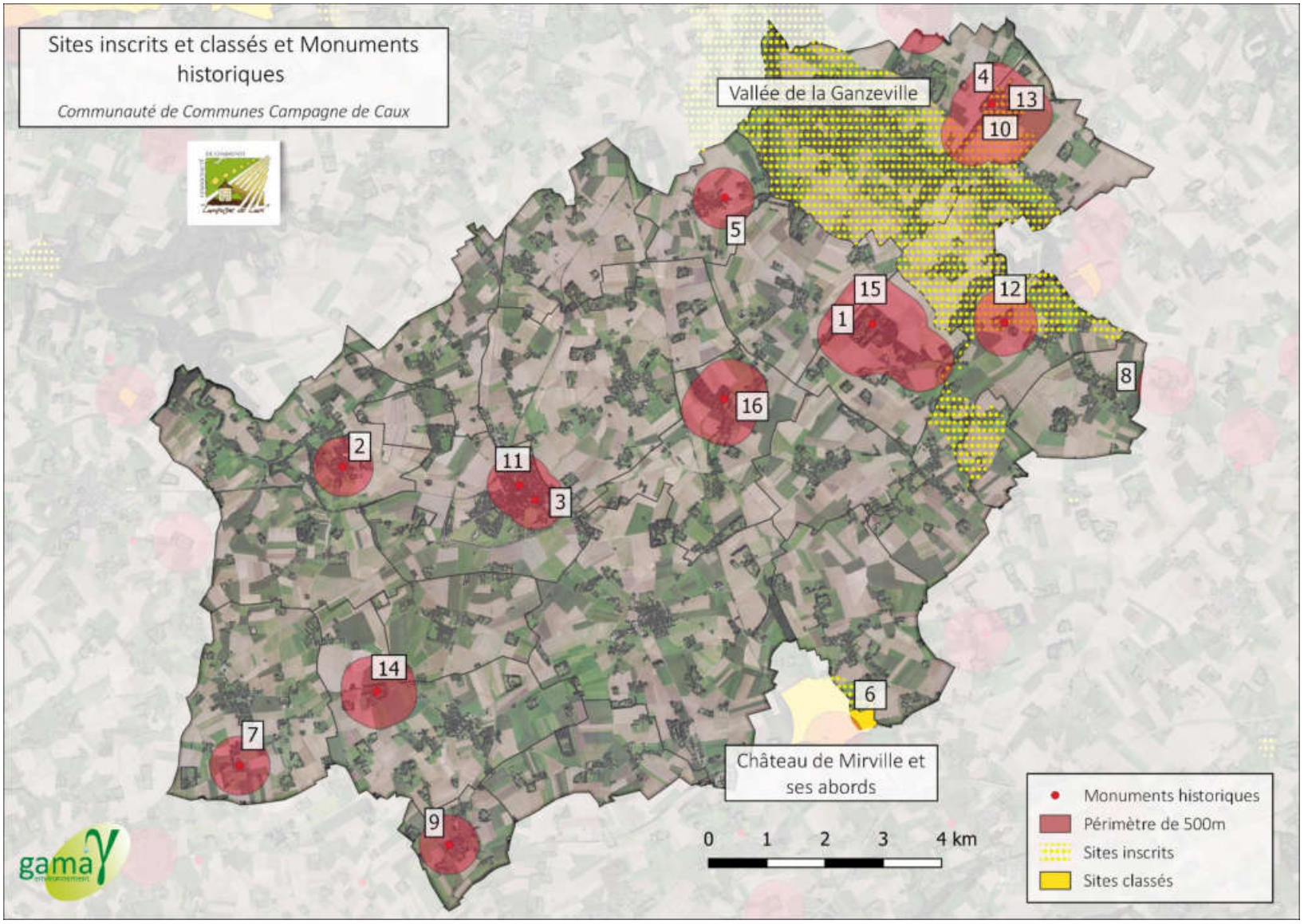

Le patrimoine, garant de l'identité Cauchoise du territoire

Un inventaire du patrimoine a été réalisé sur l'ensemble du territoire de Campagne de Caux par la Communauté de Communes. Cet inventaire a permis de recenser de manière exhaustive les différents éléments du patrimoine par typologie:

- Eléments naturels (arbres isolés, boisements, haies, parcs et jardins, vergers),
- Eléments bâtis (habitat, Bâtiments, petit patrimoine bâti, équipements publics),
- Ensembles patrimoniaux (clos-masure, parc...).

Le territoire dispose d'un patrimoine bâti et naturel important et diversifié (cf. tableau ci-dessous et carte ci-après).

Typologie	Nbre d'entités à l'échelle de la CdC	Superficie (km²) / Longueur (ml)
Elément bâti linéaire	91	8,6 kml
Elément bâti ponctuel	2671	--
Ensembles patrimoniaux	600	10,1 km²
Elément naturel linéaire	438	158,2 kml
Elément naturel ponctuel	60	--
Elément naturel surfacique	252	1,4 km²

L'inventaire s'est appuyé sur un travail de collecte de données mais également de terrain et d'implication des communes pour obtenir un résultat exhaustif et réaliste. Les étapes méthodologiques se sont déroulées de manière suivante:

1- Collecte des données en amont

2 - Préparation du travail de terrain

3 - Phase de terrain

4 - Mise en forme des données terrain par la réalisation d'une fiche par élément inventorié

5 - Retranscription des éléments (carte et numérotation)

6 - Détermination des critères de choix des éléments à protéger (en commun avec les commissions géographiques et bilan partagé à l'échelle intercommunale)

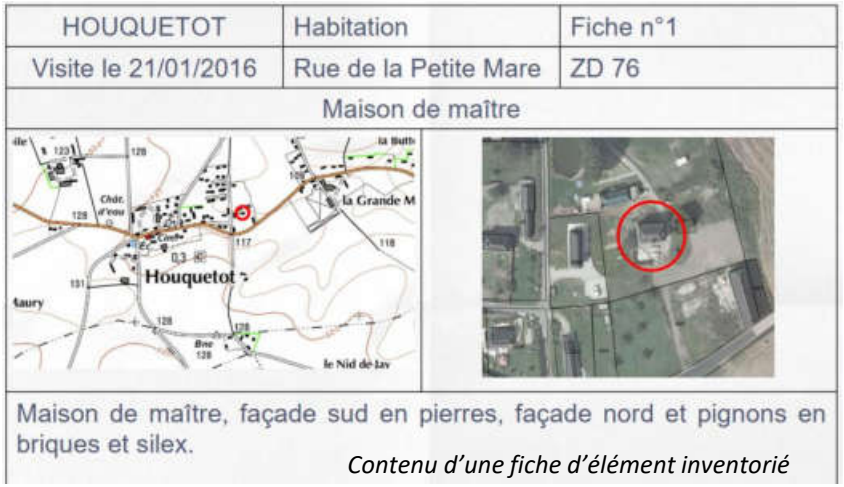

Contenu d'une fiche d'élément inventorié

Le patrimoine, garant de l'identité Cauchoise du territoire

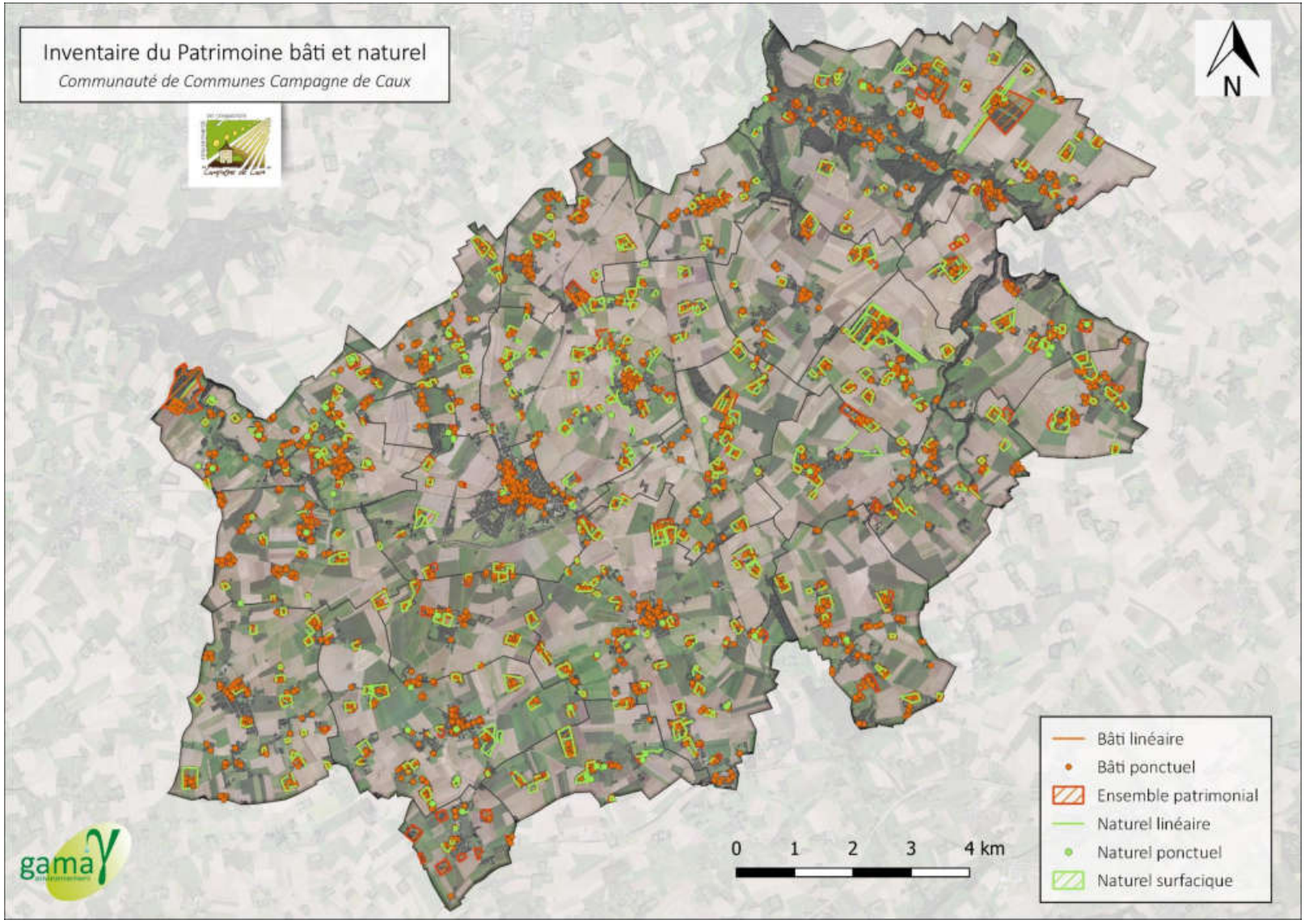

Climat / énergie : Eléments de contexte

Un climat de type océanique se caractérisant par :

- Une répartition régulière des pluies tout au long de l'année (126 jours de pluie par an)
- Une faible amplitude thermique et un hiver relativement doux (seulement 3 jours par an où la température maximale est inférieure à 0°C)
- Des vents dominants de secteur Sud-Ouest (40 % des vents enregistrés)
- Un climat tempéré qui n'empêche en rien la survenue d'événements météorologiques extrêmes
- Un record de pluie de 73 mm en 24 h à la station de Cap-de-la-Heve sur la période 1971-2000

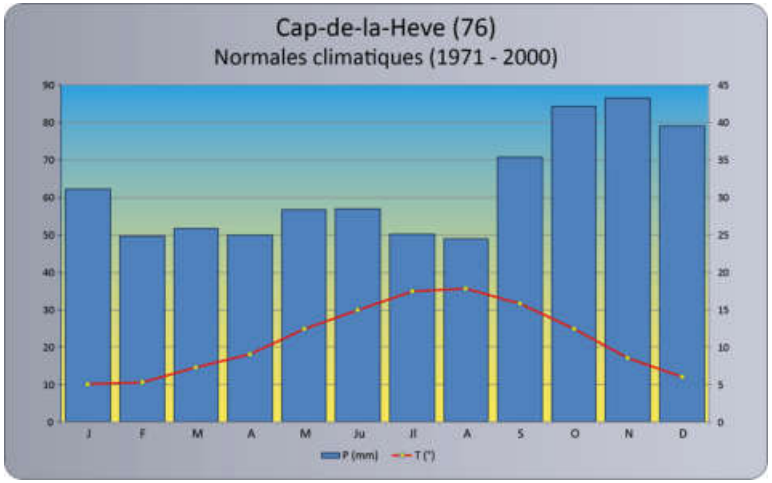

	J	F	M	A	M	Ju	Jl	A	S	O	N	D	Années
Rr >= 1 mm	11,8	10,1	10,9	9,9	10,7	8,3	7,5	8,0	10,3	119	13,5	13,4	126,1
Rr >= 5 mm	4,4	3,7	3,2	3,3	4,2	3,4	3,1	3,2	4,8	5,5	6,3	5,6	50,7
Rr >= 10 mm	1,5	1,1	0,8	1,0	1,5	1,4	1,3	1,3	2,3	2,8	2,4	2,0	19,5

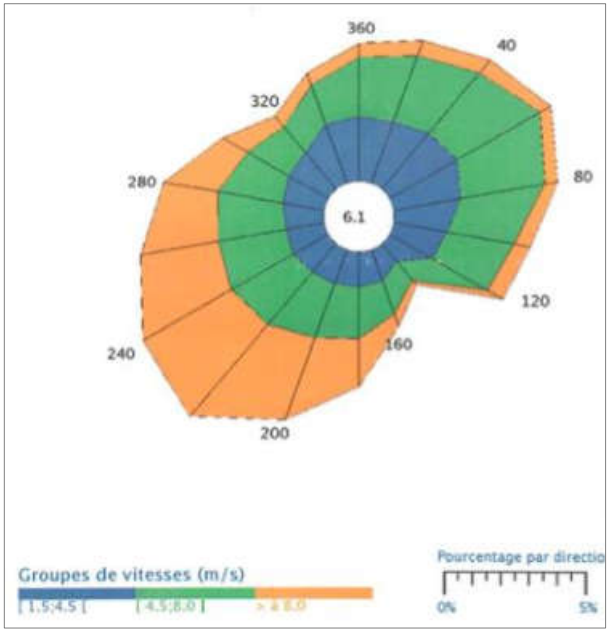

	J	F	M	A	M	Ju	Jl	A	S	O	N	D	Années
Tx >= 30°C	-	-	-	-	-	0,4	0,6	0,7	0,0	-	-	-	1,7
Tx >= 25°C	-	-	-	0,0	0,9	2,1	4,1	3,8	1,2	0,1	-	-	12,3
Tx <= 0°C	1,7	0,7	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0	0,5	3,0
Tn <= 0°C	6,1	6,2	1,5	0,2	-	-	-	-	-	0,0	1,7	5,2	20,9
Tn <= -5°C	1,7	0,5	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	0,3	2,6
Tn <= -10°C	0,3	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,3

Climat / énergie : la consommation locale

Localement, une consommation d'énergie essentiellement liée au résidentiel (46 %) et au transport (37 %), dans une moindre mesure à l'agriculture (7 %), au tertiaire (6 %) et à l'industrie (4 %).

Le territoire se démarque des résultats du département car l'industrie représente à elle seule 76 % de la consommation, contre 10 % pour le résidentiel, 5 % pour le tertiaire, 8 % pour les transports et 1 % pour l'agriculture.

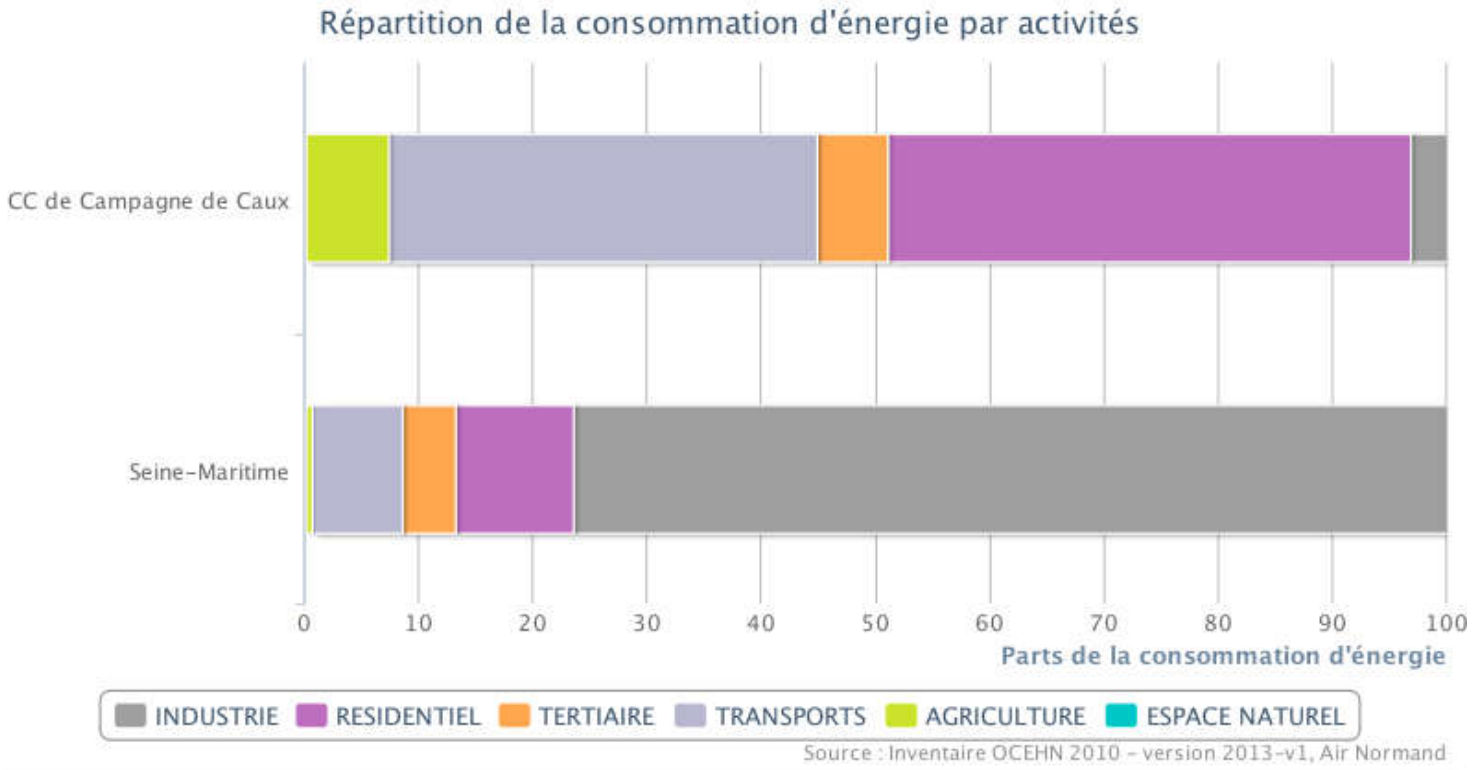

Energies renouvelables : potentiel photovoltaïque

Considérons :

- Une installation de 2 KW (16 m2)
- Une orientation Sud, inclinaison de 30°, sans masque
- Un rendement de conversion électrique du module photovoltaïque vers réseau de 75 %
- Un investissement initial de l'ordre de 2,5 €/W crête
- Un taux de subvention de 0 %
- Un tarif de rachat de 26,15 c€/kWh
- Un coût de la maintenance annuel correspondant à 1 % de l'investissement initial
- Un taux d'actualisation de 2 % (« valeur temps de l'argent »)
- Une durée de vie de l'installation estimée à 20 ans

Dans les conditions décrites ci-contre :

- Une production d'environ 1 800 kWh par an = plus de 50 % de la consommation d'électricité d'un foyer moyen (4 personnes), sans eau chaude ni chauffage
- Un retour sur investissement < 15 ans
- Un temps de retour énergétique > 3 ans

Une situation qui pourrait s'inverser dans le cas d'une :

- Augmentation de l'électricité (ce qui est prévu)
- Revalorisation du tarif de rachat
- Baisse relative du coût du Wc installé
- Réhabilitation de toiture existante

	J	F	M	A	M	Ju	Jl	A	S	O	N	D	an
IGP (kWh/m²)	35	54	104	136	156	156	164	143	107	79	45	31	1211
Prod (kWh)	53	82	156	204	234	234	246	214	161	118	68	47	1816

Energies renouvelables : Solaire thermique

Considérons :

- Un logement de 4 personnes consommant chacune 50 l d'eau chaude par jour (soit 200 l) à une température max. de 55°C
- 1 installation de 5 m² orientée Sud, inclinée de 30°, sans masque
- Un rendement thermique de l'échangeur et du stockage de 70 %
- Un investissement initial de 1 000 € / m²
- Un taux de subventions à l'investissement de 30 %
- Un coût de la maintenance annuel de l'investissement initial de 0,5 %
- Un coût de l'énergie substituée de 0,1 €/kWh
- Un taux d'actualisation de 2 % (« valeur temps de l'argent »)
- Une durée de vie de l'installation de 20 ans

Dans les conditions décrites ci-contre :

- Des besoins comblés à 57 % avec des fluctuations fortes entre Juillet (99 %) et Décembre (16 %)
- Un retour sur investissement < à 20 ans
- Une rentabilité potentiellement plus importante dans le cas d'une augmentation générale du coût de l'énergie ou d'une réduction de l'investissement

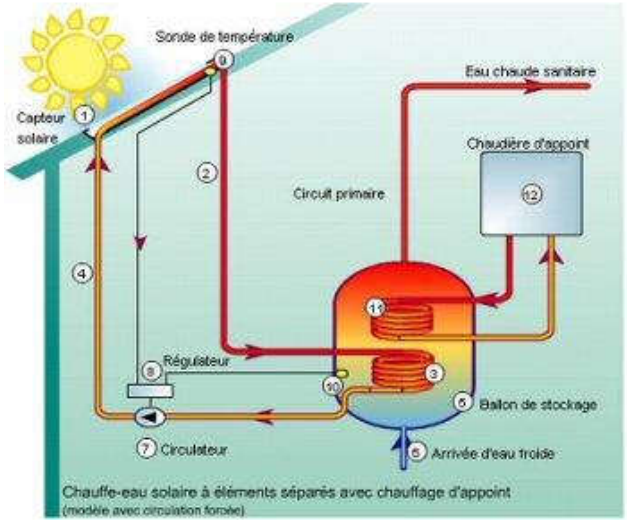

	J	F	M	A	M	Ju	Jl	A	S	O	N	D	an
T eau (C°)	6,8	7,1	8,6	9,9	12	13	14	14	13	11	8,5	7,3	10,4
Besoins (kWh)	383	344	370	349	346	327	331	331	327	353	359	379	4200
Apports (kWh)	67	106	206	263	301	306	327	292	221	162	92	61	2405
Couverture (%)	17,6	30,9	55,6	75,3	87,1	93,4	98,9	88,2	67,4	46	25,6	16,2	57,3

ENJEUX

- **L'incitation à l'installation de dispositifs de production d'énergie renouvelable, dans le respect de l'architecture locale**
- **La sensibilisation des habitants aux économies d'énergie**

Climat / énergie : les ENR

Communes		Solaire photovoltaïque	
Code commune	Nom de la commune	Nombre d'installations	Puissance installée (MW)
76012	Angerville-Bailleul	s	0,003
76021	Annouville-Vilmesnil	4	0,0404
76033	Auberville-la-Renault	s	0,0051
76068	Bec-de-Mortagne	s	0,00575
76076	Bénarville	3	0,0073
76118	Bornambusc	s	0,0047
76141	Bréauté	5	0,0435
76143	Bretteville-du-Grand-Caux	3	0,041875
76213	Daubeuf-Serville	s	0,0059
76224	Écrainville	5	0,0128
76302	Goderville	11	0,12708
76304	Gonfreville-Caillot	s	0,0065
76317	Grainville-Ymauville	Absence de données	
76368	Houquetot	s	0,006
76408	Manneville-la-Goupil	5	0,01296
76425	Mentheville	s	0,0056
76603	Saint-Maclou-la-Brière	s	0,0025
76650	Saint-Sauveur-d'Émalleville	7	0,021452
76669	Sausseuzemare-en-Caux	3	0,00772
76695	Tocqueville-les-Murs	5	0,0177
76725	Vattetot-sous-Beaumont	5	0,01727
76747	Virville	s	0,0059
		56	**0,401007**

http://www.climats-energies.hautenormandie.fr

Plus de 50 installations photovoltaïque sur le territoire avec renvoi au réseau au 31 Décembre 2014, pour une puissance installée d'environ 0,4 MW.

Toutes les communes sont concernées par l'installation de panneaux solaires

Mentheville

Climat / énergie : l'éolien

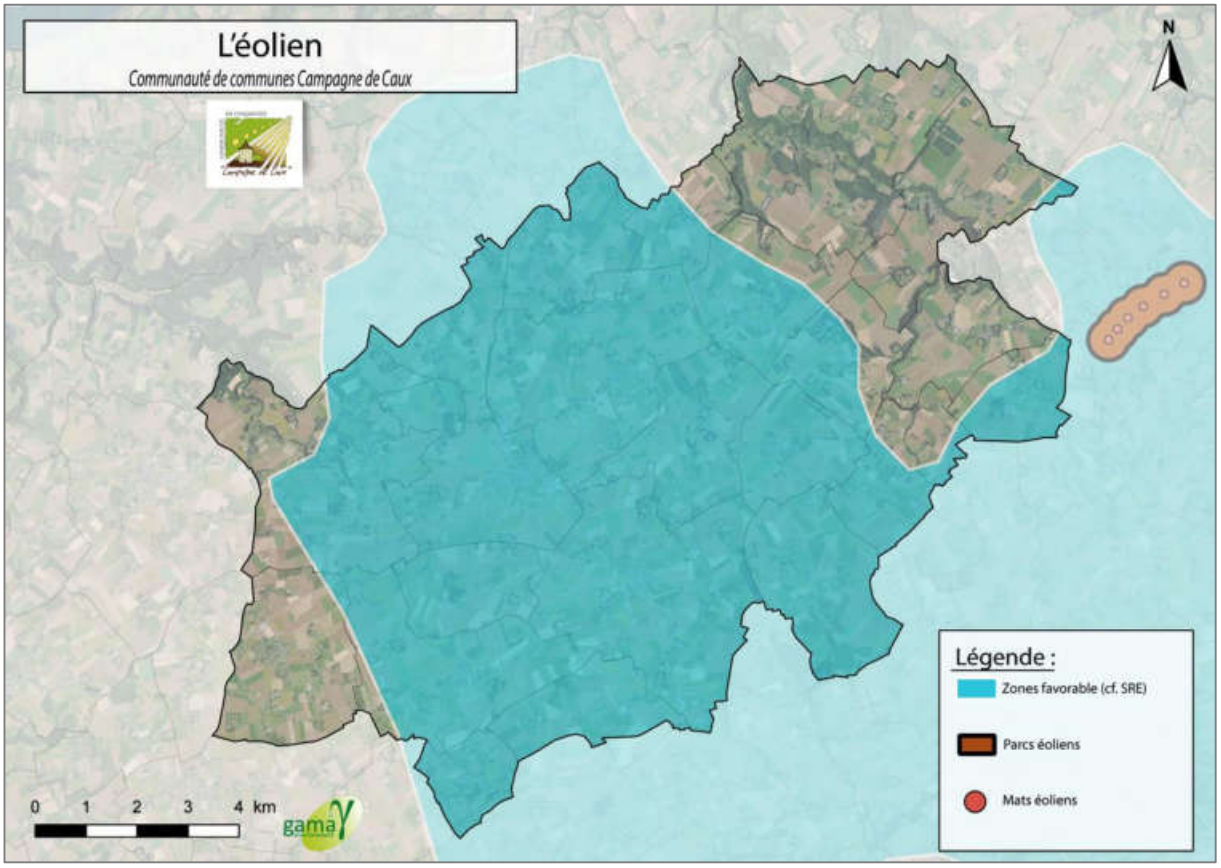

Un secteur en grande partie propice au développement de l'éolien.

Seule la partie nord-est avec notamment la vallée de la Ganzeville et une légère frange à l'ouest sont définies comme non-favorables.

Le petit éolien se développe également sur le territoire (cf photos ci-dessous).

Sausseuzemare-en-Caux

Houquetot

Climat / énergie : la biomasse

Energies renouvelables : Biomasse

En Normandie, une filière bois qui se développe avec :

- Une biomasse disponible de 1,7 million de tonnes par an, à 70 % d'origine forestière
- 69 chaufferies bois collectives en 2014, dont plus de 50 en fonctionnement (les autres en AO ou en construction)
- 24 plateformes de stockage et de conditionnement du bois en Haute-Normandie, dont une à Saint-Vigor-d'Ymonville
- Des objectifs ambitieux fixés par le SRCAE pour 2020 = capacité supplémentaire de 290 MW, pour + 400 000 tonnes de bois par an, répartis entre le chauffage collectif (140 000 tonnes) et le chauffage industriel (260 000 tonnes), par rapport au bilan établi fin 2013.

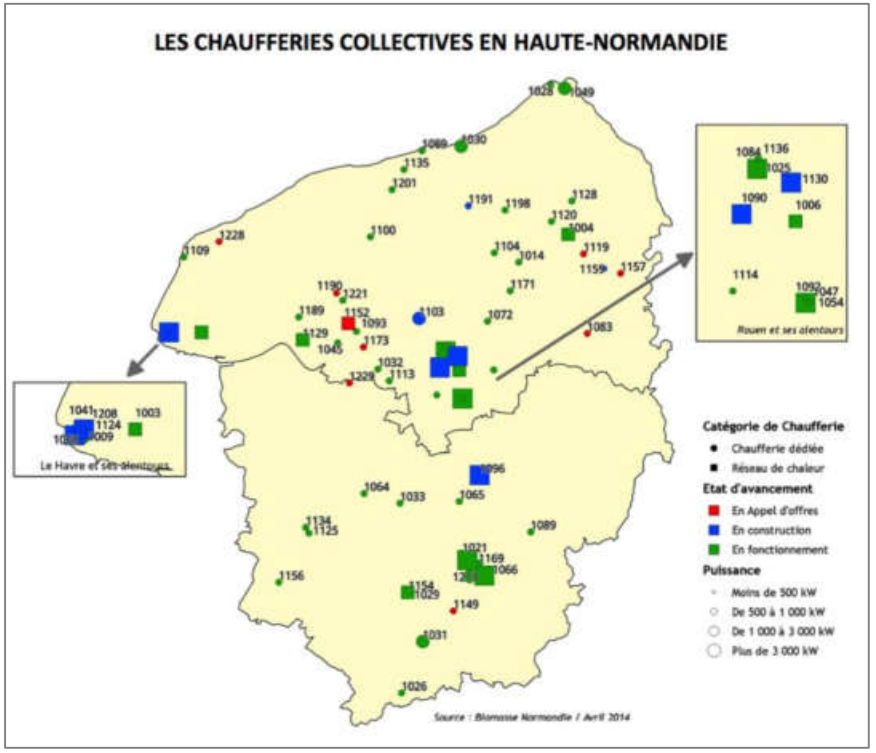

Climat / énergie : la méthanisation

Energies renouvelables : Méthanisation

Résultats d'une étude commandée par l'ADEME Haute-Normandie et rendue publique en 2013 sur la filière « méthanisation » :

- 11 unités de méthanisation existantes :
  - 2 unités agricoles
  - 2 unités collectives
  - 6 unités d'assainissement d'effluents industriels
  - 1 station de traitement des eaux usées (agglomération d'Evreux) avec production d'électricité
- Une production 88 000 MWh par an soit 7 600 TEP
- 16 unités en construction au moment de l'étude
- Un flux théorique de substrat « méthanisable » de 17 millions de tonnes par an (plus de 70 % en lien avec l'agriculture)

ENJEUX

- **Evaluer plus finement le potentiel local de DVP de certaines filière de production d'ENR**
- **Sensibiliser et accompagner les initiatives locales**

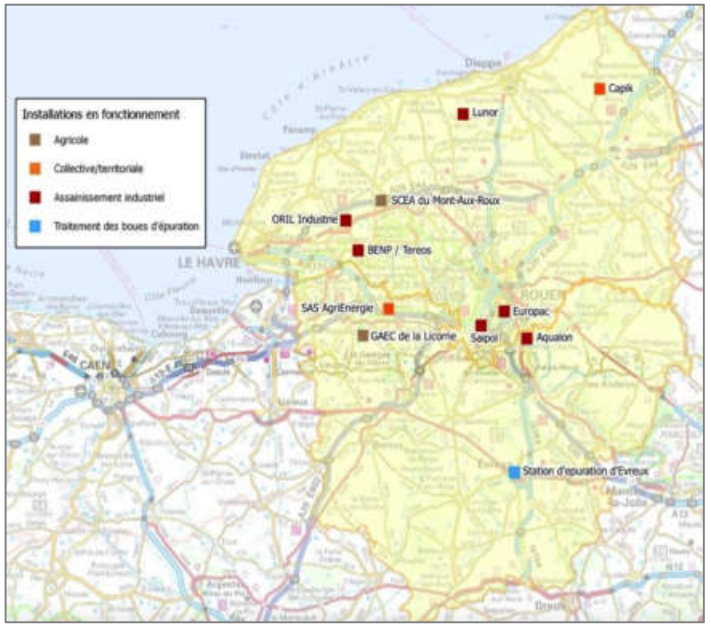

Une étude menée en 2011 sur la filière « géothermie basse température » en Haute-Normandie (ADEME HN, Rouen Seine Aménagement, FEDER) a conclut à :

Potentiel régional important au niveau de la ressource (2 000 MW), sous exploité

Existence d'opérations en service ou en projet, en nombre limité, mais avec un bon niveau de performance et de satisfaction des maîtres d'ouvrage

Existence de soutiens financiers mobilisables.

Technologie mature mais encore coûteuse et souffrant d'un déficit d'image,

Manque de connaissance sur la géothermie au niveau des acteurs de la demande (maîtres d'ouvrage),

Manque de structuration de la filière

Climat / énergie : La maîtrise énergétique

Maitrise énergétique :

- Un patrimoine bâti ancien, potentiellement énergivore (> 1/3 de maisons principales datant d'avant 1946). Des constructions des années avant 2000 pas forcement plus étanches
- Peu de prise en compte du contexte bioclimatique en secteur pavillonnaire (orientation des façade dictée par la la voirie, faible protection face aux vents dominants…)
- Eclairage public : sur les opérations des années 80-90, prédominance du lampadaire « boule » (peu efficace et vecteur de pollutions lumineuses)
- Un développement pavillonnaire avec des formes bâties peu compactes, consommatrices en foncier et en VRD

Lampadaire « boule »
Manneville-la-Goupil

Gonfreville-Caillot

ENJEUX

- **Favoriser une plus grande mixité des formes bâties**
- **Appréhender le contexte bioclimatique (orientation, ombres portées, vents…) dans la localisation et la conception des futures opération d'aménagement**
- **Ne pas contraindre outre mesure la rénovation du bâti ancien, tout en protégeant le patrimoine et les modes constructifs originels**

Qualité de l'air

La qualité de l'air en France est surveillée en permanence par 35 organismes répartis sur tout le territoire. En Normandie, c'est l'association Air Normand qui effectue ce travail ainsi que l'information auprès des autorités concernées.

Pour exprimer la qualité de l'air d'une journée on utilise l'indice ATMO. Cet indice s'appuie sur une échelle allant de 1 à 10, 1 étant un indice « très bon » et 10 « très mauvais ». Il permet de caractériser de manière simple et globale la qualité de l'air d'une agglomération urbaine. Il se calcule à partir des mesures quotidiennes de quatre polluants : le dioxyde de souffre, le dioxyde d'azote, l'ozone et les particules en suspension.

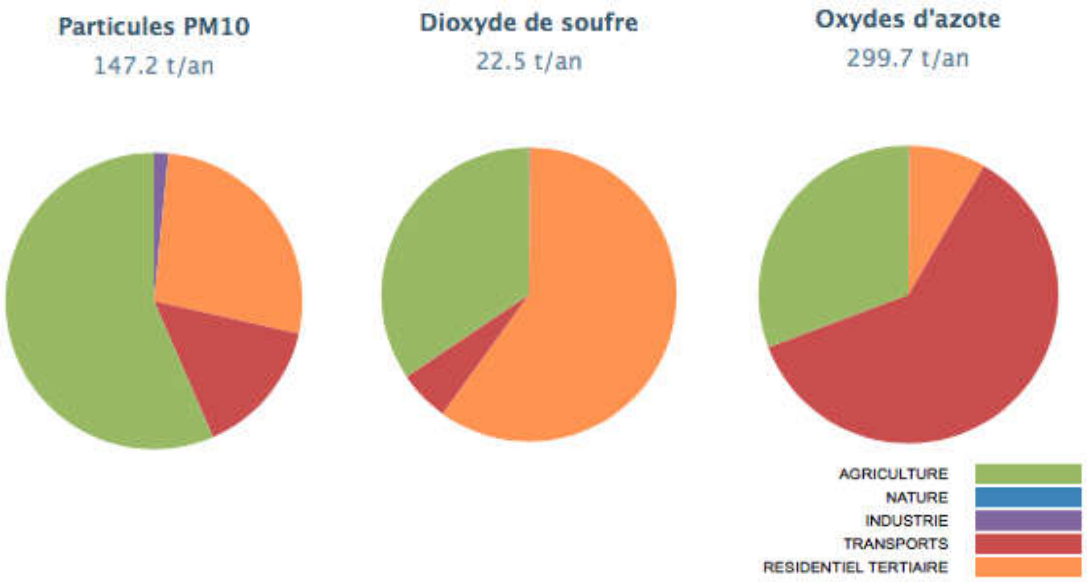

Les chiffres donnés par l'association Air Normand montrent que la Communauté de Communes, de part son occupation du sol et les activités qu'elle abrite, participe relativement peu au dégagement de gaz dégradant la qualité de l'air, comparativement à d'autres territoires comme les agglomérations de grandes villes (Le Havre, Rouen). Sont présentés ci-dessous les trois paramètres utilisés pour définir le niveau de l'indice ATMO et les principales activités responsables des émissions de polluants, (inventaire de 2008) :

En cumulant les données l'on obtient :

Particules (PM 10) : 1,01 t/km2/an. L'activité polluante principale est l'agriculture puis ce sont les activités liées au secteur résidentiel tertiaire (bureaux, services) et aux transports,

Dioxyde de souffre (SO2) : 0,15 t/km2/an. Les activités polluantes principales sont le secteur résidentiel tertiaire ainsi que l'agriculture.

Oxyde d'azote (NOx) : 2,06 t/km2/an. L'activité polluante principale est celle des transports, loin devant l'agriculture.

L'activité agricole présente sur le territoire, engendre une production de **méthane** assez élevée (environ 6,86 t/km2/an). Le méthane faisant partie des gaz dit à effet de serre et donc mis en cause dans le réchauffement climatique.

L'orientation du DOO SCOT sur la gestion des risques : « Développer une gestion exemplaire des risques naturels et intégrer la protection des espaces naturels fragiles »

Prescriptions :

- La prise en compte des risques au même titre que les espaces naturels fragiles sera indispensable dans la définition de projets d'aménagement responsables et adaptés
- Il est rappelé que l'article L 121 - 1 du code de l'urbanisme devra être respecté et appliqué, les risques devront être recensés et le principe d'inconstructibilité dans les zones à fort risque s'imposer. La capitalisation et la meilleure connaissance des aléas devront être renforcées.

Recommandations :

- Amélioration constante de la connaissance du risque comme base pour développer une stratégie de prévention et d'adaptation : le recensement du risque, notamment relatif aux cavités souterraines, doit être poursuivi.
- Prise en compte de nouvelles variables désormais indispensable : multiplication des phénomènes météorologiques à risque (tempêtes, fortes précipitations) liés au changement climatique.
- Prévention efficace et niveau d'information homogène sur le territoire concernant les risques et l'aboutissement des démarches des plans de prévention et des DICRIM qui devront se généraliser.
- Développer une culture du risque inondation par des actions de communication et d'information en direction de l'ensemble des acteurs et usagers.
- Engager des choix d'aménagement responsables qui prennent en compte en priorité la minoration de l'exposition aux risques. D'une part par une localisation qui expose les extensions urbaines ou les Zones d'Activités à un minimum de risques identifiés et d'autre part que ces projets minimisent les risques qu'ils pourraient à leur tour générer.
- Une lutte intégrée et durable contre les phénomènes de ruissellement reste une priorité. L'augmentation constante des surfaces imperméabilisées et la diminution des surfaces en prairie et des éléments arborés rendent la situation préoccupante en augmentant les facteurs de risque pour les ruissellements, l'érosion des sols et les inondations.
- Au travers des syndicats de bassins versants, une réflexion doit être menée et une attention permanente doit être maintenue pour faciliter la vie et le maintien des exploitations d'élevage qui sont au cœur du système des prairies qui préservent le territoire.

Risques et nuisances

Communes	Risque inondation / ruissellement	Mouvements de terrain localisés	Cavités inventoriées	Transport Matières Dangereuses	Risques sismiques	Risques et nuisances technologiques (ICPE)	Nombre de sites BASIAS recensés
ANGERVILLE-BAILLEUL		11	37		Faible		
ANNOUVILLE-VILMESNIL		3	73		Faible		1
AUBERVILLE-LA-RENAULT		1	69		Faible		
BEC-DE-MORTAGNE	AZI Valmont et Ganzeville		5		Faible	SARL PIERRU PISCICULTURES	1
BENARVILLE			16		Faible		2
BORNAMBUSC		3	52		Faible		
BREAUTE		13	220		Faible	EARL DU COLOMBIER GAEC DU HERTELAY	1
BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX		8	135		Faible	QUENOT NICOLAS SCL BLONDEL DAUBEUF LEVESQUE	1
DAUBEUF-SERVILLE	AZI Valmont et Ganzeville		31		Faible		
ECRAINVILLE		3	193		Faible		2
GODERVILLE		13	70		Faible	CAP SEINE COOPERATIVE AGRICOLE LINIERE	7
GONFREVILLE-CAILLOT		1	17		Faible		
GRAINVILLE-YMAUVILLE		2	47		Faible	ELEVAGE D'YMAUVILLE	1
HOUQUETOT		4	99		Faible		
MANNEVILLE-LA-GOUPIL		4	190		Faible		2
MENTHEVILLE			4		Faible		
SAINT-MACLOU-LA-BRIERE		3	6		Faible		
SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE		2	88		Faible		1
SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX		2	42		Faible		
TOCQUEVILLE-LES-MURS		2	40		Faible		
VATTETOT-SOUS-BEAUMONT			82		Faible		
VIRVILLE		2	53		Faible	EARL VAUCHEL	1

Risques naturels

- Un risque inondation présent sur 18 des 22 communes

2 communes recensées dans l'atlas des zones inondables (AZI) Valmont et Ganzeville = Bec-de-Mortagne et Daubeuf-Serville

1 commune située dans le TRI du Havre (Territoire à Risque important d'Inondation) = Saint-Sauveur d'Emalleville

- Un risque de mouvement de terrain très présent sur le territoire = 17 des 22 communes concernées pour 77 mouvements localisés
- Des cavités **recensées** présentes sur toutes les communes et en grand nombre = 1 569 cavités localisées (en attente de compléments suite à l'étude « cavités »)

Risques technologiques

9 ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) sur le territoire (6 communes concernées)

20 sites BASIAS (Base des Anciens Sites Industriels et des Activités de Service)

Risques et nuisances : les arrêtes de catastrophe naturelle

	Angerville-Bailleul	Annouville-Vilmesnil	Auberville-la-Renault	Bec-de-Mortagne	Bénarville	Bornambusc	Bréauté	Bretteville-du-Grand-Caux	Daubeuf-Serville	Ecrainville	Goderville	Gonfreville-Caillot	Grainville-Ymauville	Houquetot	Manneville-la-Goupil	Mentheville	Saint-Maclou-la-Brière	Saint-Sauveur-d'Emalleville	Sausseuzemare-en-Caux	Tocqueville-les-Murs	Vattetot-Sous-Beaumont	Virville	Total
Mouvements de terrain du 05/01/1989									■														1
Inondations et coulée de boue du 24/07/1990											■												1
Inondations et coulée de boue du 23/06/1993								■			■												2
Inondations et coulée de boue du 20/08/1993							■	■		■					■			■				■	6
Inondations et coulée de boue du 11/01/1994	■						■	■			■			■								■	6
Inondations et coulée de boue du 06/02/1995	■	■		■			■	■	■	■	■	■	■					■					11
Inondations et coulée de boue du 21/02/1995				■																		■	2
Inondations et coulée de boue du 20/04/1995														■									1
Glissement de terrain du 20/04/1995											■												1
Effondrement de terrain du 03/05/1995								■															1
Eboulement, glissement et affaissement de terrain du 18/07/1995		■																					1
Effondrement de terrain du 24/10/1995														■									1
Affaissement de terrain du 09/04/1998								■															1
Inondations et coulée de boue du 12/06/1998	■	■		■	■				■			■				■				■			8
Inondations et coulée de boue du 22/10/1998													■										1
Effondrements / Eboulements du 19/05/1999								■															1
Inondations, coulée de boue et glissements du 29/12/1999	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	22
Inondations et coulée de boue du 07/02/2000	■	■		■				■	■		■		■									■	8
Mouvements de terrain du 03/03/2000								■															1
Inondations et coulée de boue du 14/06/2000	■	■		■				■		■		■	■						■				8
Inondations et coulées de boue du 21/07/2000											■												1
Inondations par remontées de nappe phréatique du 19/07/2001									■														1
Mouvements de terrain du 15/11/2001														■									1
Mouvements de terrain du 17/12/2002																		■					1
Inondations et coulées de boue du 03/10/2003																		■					1
TOTAL	6	6	1	6	2	1	4	11	6	4	8	4	5	5	2	2	1	5	2	2	1	5	

Risques naturels : les arrêtés de catastrophe naturelle

- 89 arrêtés de catastrophe naturelle ont été pris sur le territoire entre 1989 et 2003
- Toutes les communes sont concernées par au minimum 1 arrêté de catastrophe naturelle entre 1989 et 2003
- La majeure partie de ces arrêtés sont du aux inondations
- Plusieurs communes (9 sur 22) sont concernées par maximum 2 arrêtés
- Une commune, Bretteville-du-Grand-Caux est concernée par 11 arrêtés en 10 ans
- Goderville concernée par 8 arrêtés en 10 ans
- Une dizaine de communes concernées par 4, 5 ou 6 arrêtés entre 1989 et 2003

Risques et nuisances : les arrêtes de catastrophe naturelle

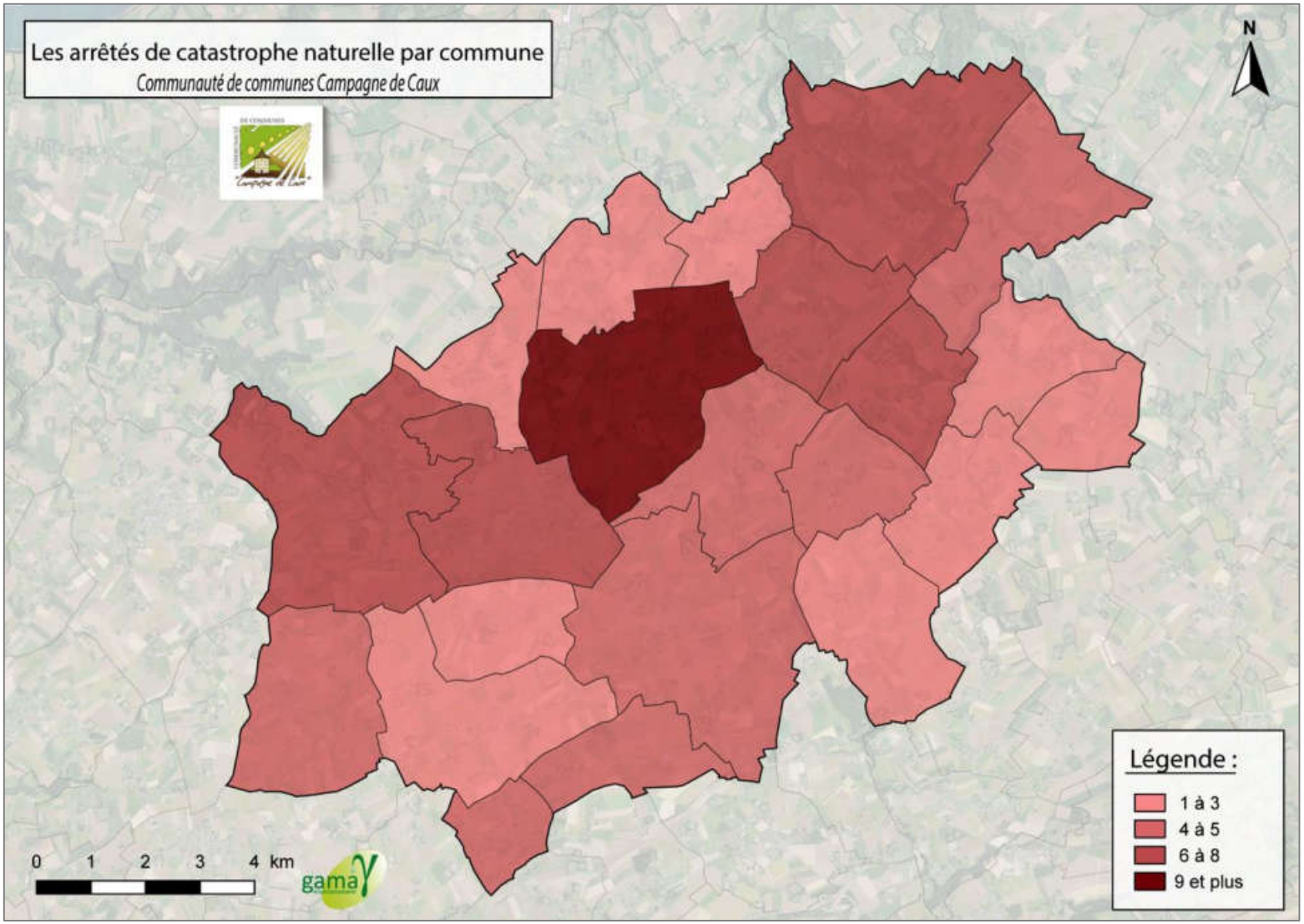

Risques et nuisances : le risque inondation / ruissellement

Le SAGE de la Vallée du Commerce

Le bassin versant du Commerce est très sensible aux érosions : 2 930 ha sont soumis à un aléa érosion, soit environ 11,5% de la surface totale du bassin versant, dont 480 ha concernés par un aléa moyen à très fort.

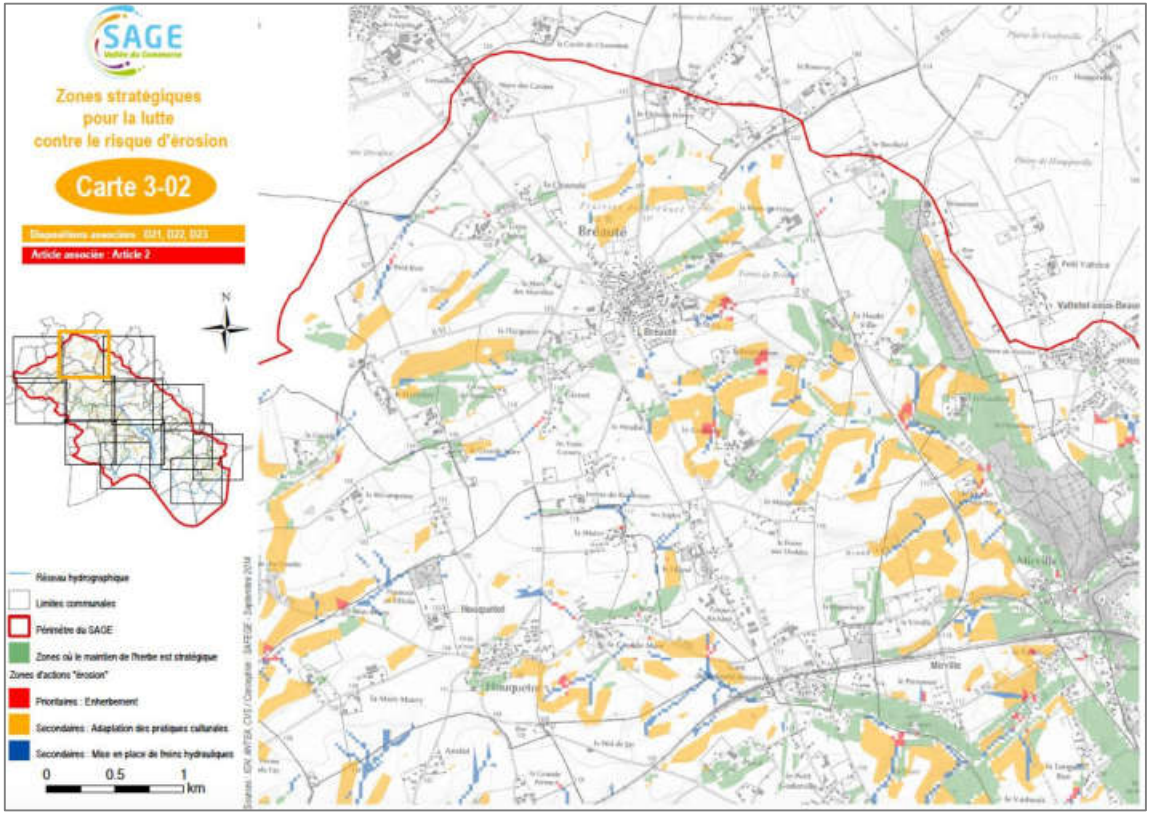

De plus, les nombreux points d'infiltration rapide des eaux superficielles vers les eaux souterraines existants sur le territoire rendent la ressource en eau particulièrement sensible aux transferts de pollutions par le ruissellement.

L'étude réalisée en 2013 a démontré que la mise en culture des surfaces enherbées augmenterait significativement les surfaces soumises à l'aléa érosion qui atteindraient plus de 6000 ha.

Le maintien des surfaces enherbées actuelles est donc un enjeu fort pour la protection contre l'érosion et pour la protection de la ressource.

La carte ci-contre fait ressortir que:

- de nombreux secteurs de la CdC sont définis comme stratégiques pour le maintien de l'herbe (en vert)
- quelques secteurs sont classés en prioritaires à l'enherbement (en rouge)
- De nombreux secteurs en secondaires où il doit y avoir une adaptation des pratiques culturales (en jaune) ou la mise en place de freins hydrauliques

ENJEUX

- **La prise en compte du SAGE et de son étude sur la définition des zones stratégiques pour la lutte contre le risque d'érosion**

Risques et nuisances : le risque inondation / ruissellement

Les Plans de Prévention du Risque Inondation

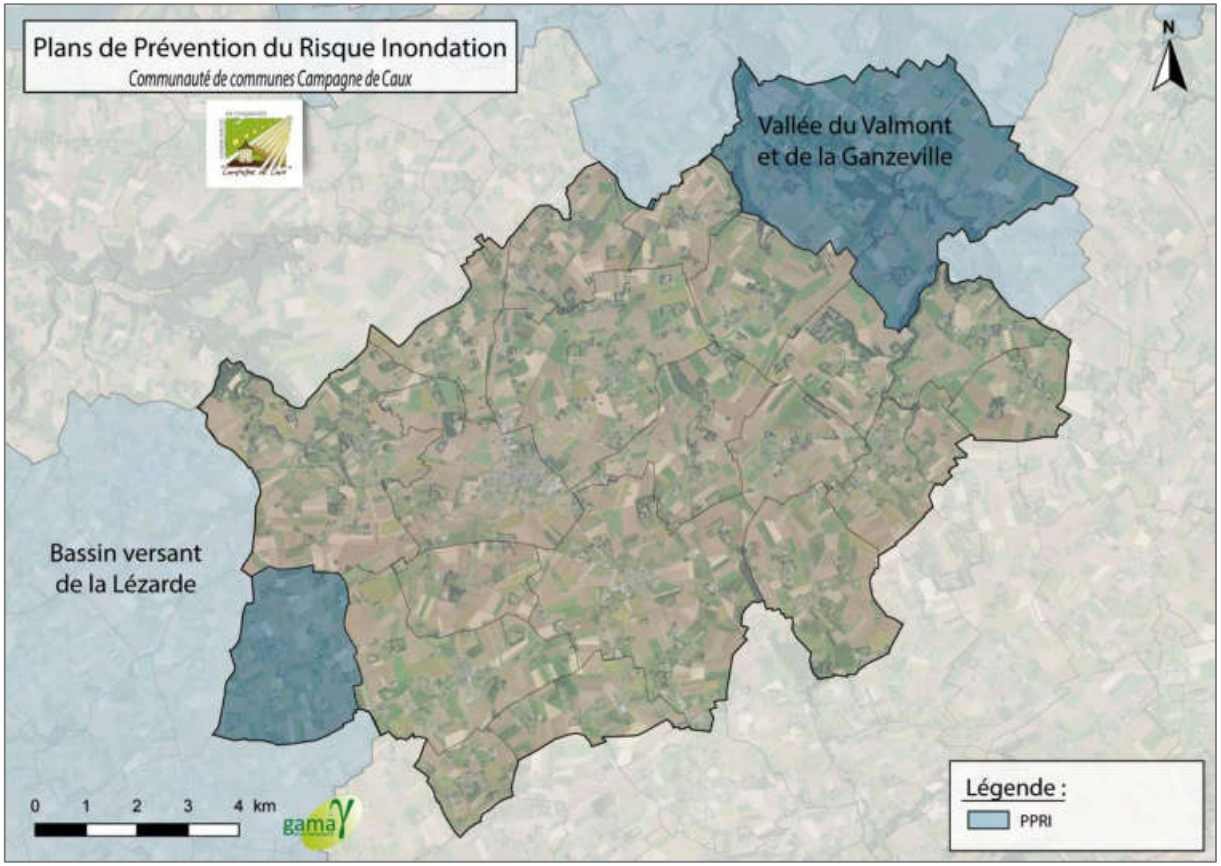

La Communauté de Communes est soumise à un risque spécifique d'inondation par ruissellement depuis certaines parcelles cultivées situées à l'amont de secteurs urbanisés.

L'ampleur du phénomène et multifactoriel :

- Intensité et durée des précipitations
- Surface et pente du bassin versant
- Couverture végétale et capacité d'absorption du sol
- Présence d'obstacles à la circulation des eaux

Dans ce cadre, une partie du territoire (3 communes) est concernée par 2 Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI).

- 2 communes (Bec-de-Mortagne et Daubeuf-Serville) font partie du PPRI de la Vallée du Valmont et de la Ganzeville
- La commune de Saint-Sauveur-d'Emalleville est quant à elle sur le PPRI de la Lézarde

Le PPRI a pour objectif d'identifier sur le territoire les secteurs soumis à l'aléa.

ENJEUX

- **La prise en compte des 2 PPRI recensés sur le territoire, de l'aléa défini à la réglementation qui en découle**

Le Plan de Prévention du Risque Inondation de la Lézarde : les aléas

Le PPRI de la Lézarde recense 2 aléas sur le territoire de la commune de Saint-Sauveur-d'Emalleville :

- L'aléa ruissellement
- L'aléa érosion

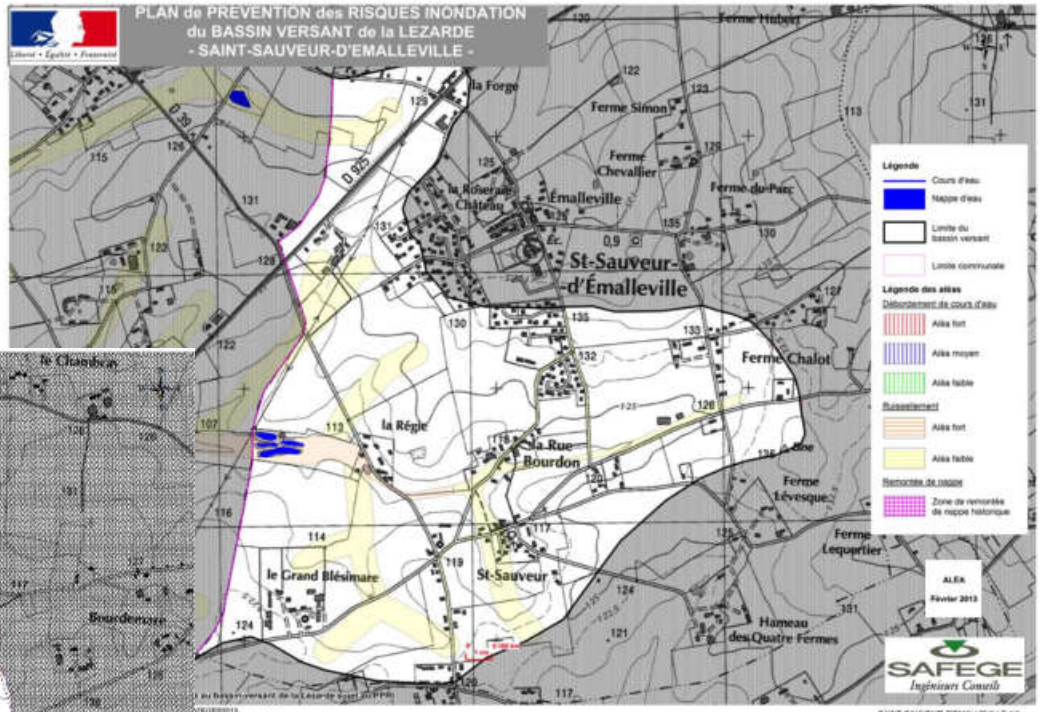

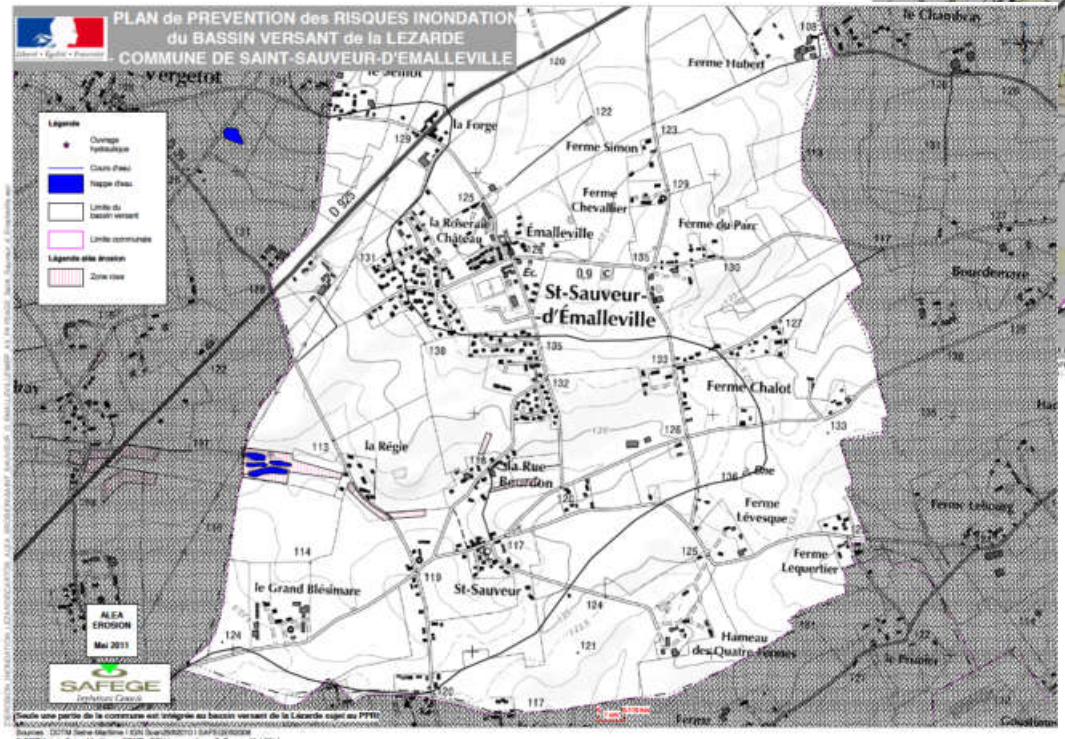

Comme le montre la carte ci-dessus, l'aléa ruissellement est bien présent sur le territoire. De nombreux secteurs sont définis comme faibles mais l'aléa est également défini comme fort au niveau du Hameau de la Régie mais aussi entre ce même hameau et « la rue Bourdon ».

Concernant la carte ci-contre, le risque d'érosion est bien recensé sur la commune, toujours au niveau des hameaux de la Régie et de la Rue Bourdon.

Risques et nuisances : le risque inondation / ruissellement

Le Plan de Prévention du Risque Inondation de la Lézarde : l'aspect réglementaire

La carte ci-contre définit la réglementation en rapport avec l'aléa ruissellement.

Ainsi, en marron, les constructions autorisées doivent être en dehors de l'axe de ruissellement et placées à une côte supérieure à 0,80 mètre.

En vert clair, il s'agit d'une zone de précaution où sont interdites toute installations sensibles, polluantes ou dangereuses pour l'environnement.

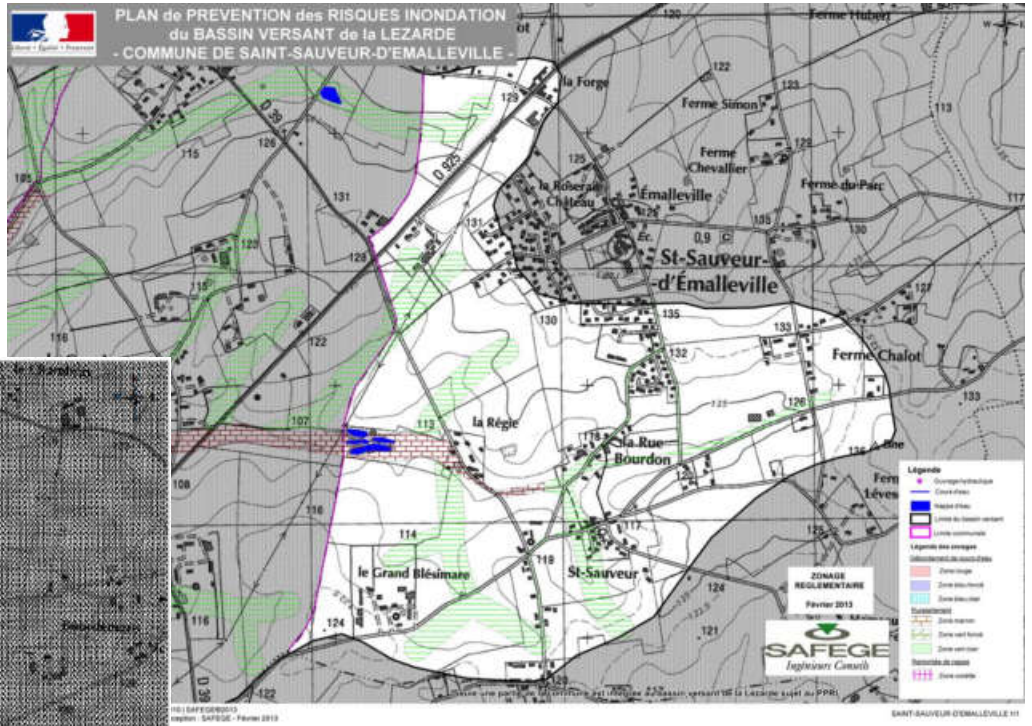

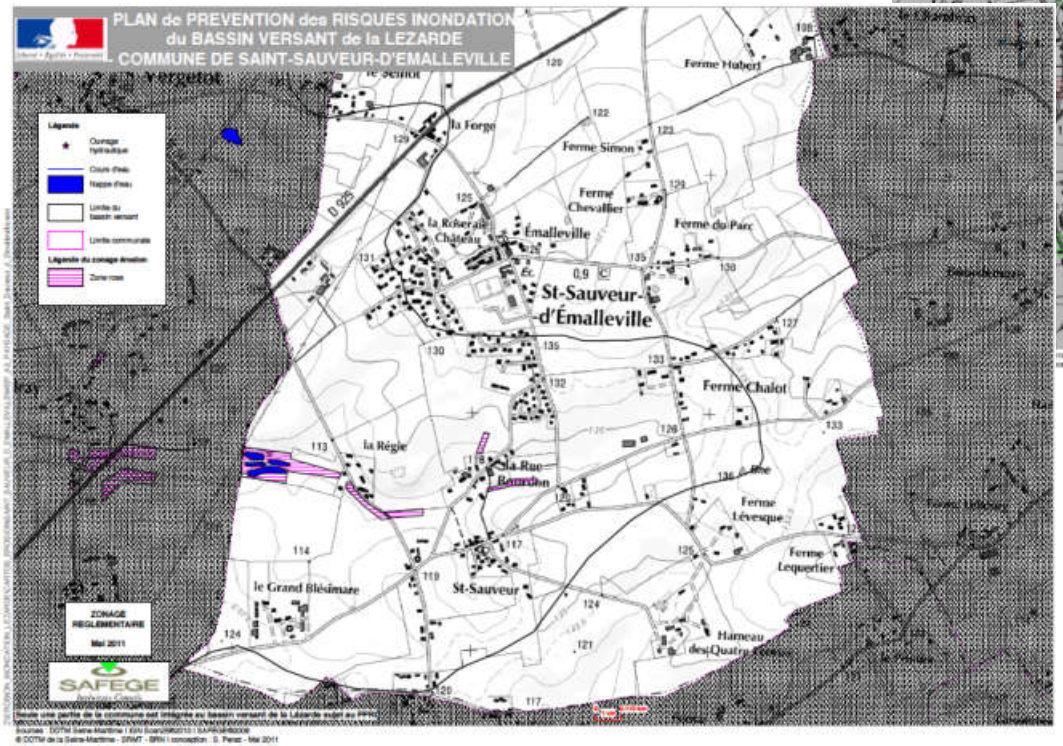

Sur la carte ci-contre propre à l'érosion, on retrouve en rose les secteurs où le déboisement est interdit et le maintien des surfaces en herbe (prairie) est encouragé.

Risques et nuisances : le risque inondation / ruissellement

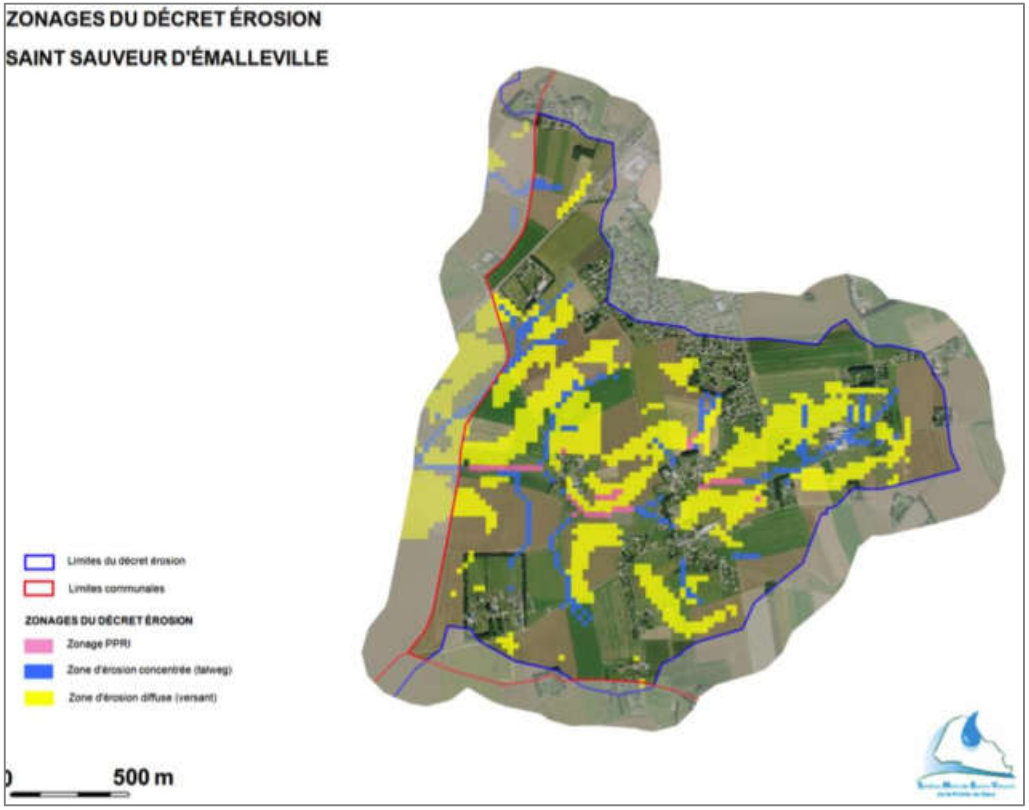

Le SMBV de la Pointe de Caux / Etretat a également participé à la mise en œuvre du « décret érosion » qui vient en complément du PPRI du bassin versant de la Lézarde. Ce décret est relatif à certaines zones soumises à des contraintes environnementales.

Il vise à mettre en place, dans un dispositif réglementaire, un programme d'actions à destination des exploitants agricoles et des propriétaires fonciers.

Son objectif principal est le maintien de tous les éléments fixes du paysage ayant un rôle de frein aux ruissellements (mares, étangs, haies, fascines, fossés, talus,…).

Sur la carte ci-contre propre à la commune de Saint-Sauveur-d'Emalleville, on remarque les 3 niveaux de mesures applicables sur les parcelles en herbe et en cultures :

zones concernées	mesures applicables (en rouge : réglementaire; en orange : prioritaire* ; en noir : recommandé)	
	Parcelles en herbe	Parcelles en cultures
Zonage érosion du PPRI (870 ha)	maintien en herbe	Implantation d'un couvert permanent + implantation de freins au ruissellement (haies, fascines,...)
Zones d'érosion concentrée (talwegs) 687 ha	maintien en herbe ou	implantation d'un couvert permanent sur longueur talweg (largeur à déterminer) ou implantation de freins au ruissellement (haies, fascines,...) à l'aval avec bande enherbée d'au moins 3 m de large.
Zones d'érosion diffuse (versants) 3510 ha	maintien en herbe	implantation d'un couvert permanent ou implantation de freins au ruissellement (haies, fascines,...) à l'aval et bande enherbée d'au moins 3 m de large ou bande enherbée sur fourrière aval de largeur : 5 m si linéaire de pente de l'îlot < 100 m 10m --> entre 100 et 200m 15m --> entre 200 et 500m 20m --> si > 500 m pas d'obligation si l'agriculteur exploite une prairie limitrophe en aval immédiat

Risques et nuisances : le risque inondation / ruissellement

Le Plan de Prévention du Risque Inondation de la vallée du Valmont et de la Ganzeville

Le PPRI définit dans la carte ci-dessous l'aléa inondation par débordement de cours d'eau, par remontée de nappes et par ruissellement.

Sur Bec-de-Mortagne, l'aléa ruissellement est très présent, qu'il soit potentiel ou même torrentiel. L'aléa inondation par débordement de cours d'eau est également présent le long de la Ganzeville, l'aléa allant de faible à moyen.

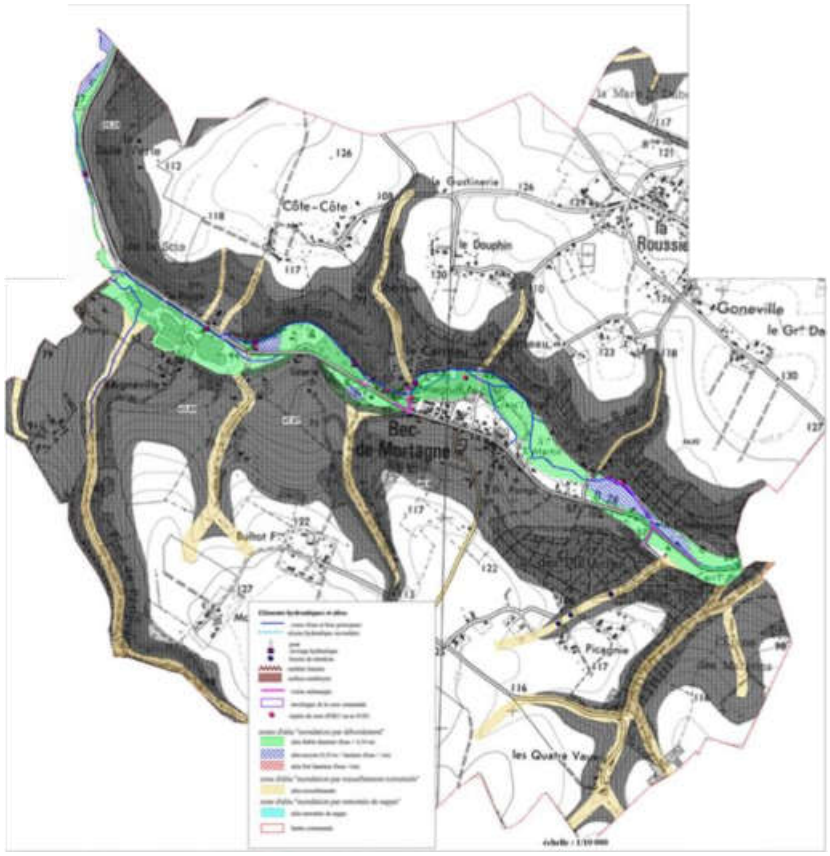

Risques et nuisances : le risque inondation / ruissellement

Le Plan de Prévention du Risque Inondation de la vallée du Valmont et de la Ganzeville

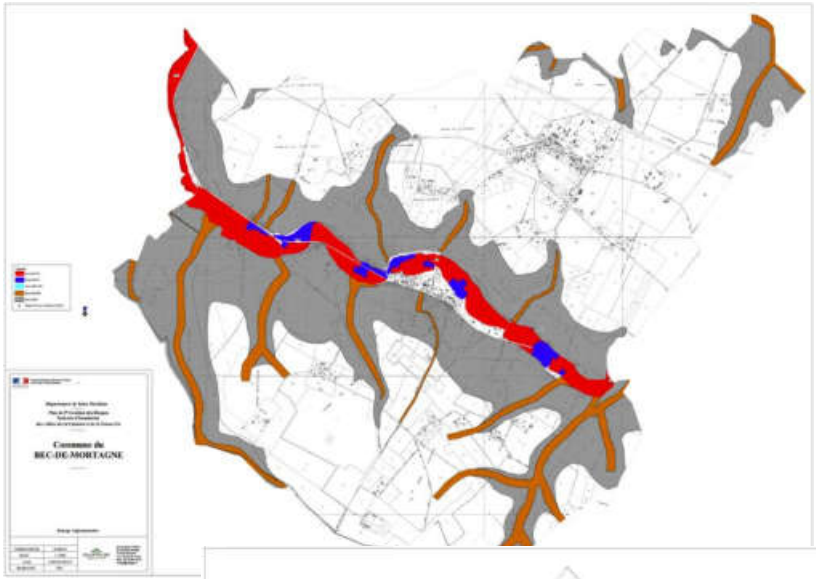

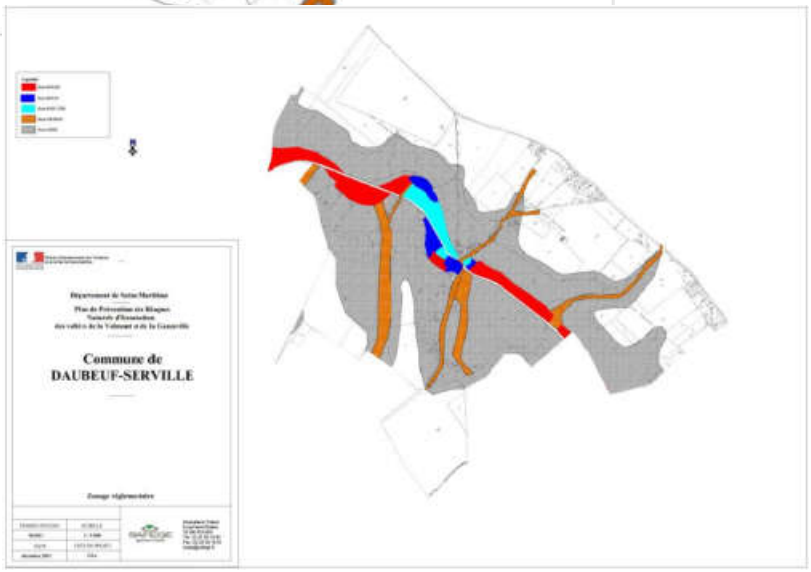

Sur la carte ci-dessus, les zones rouges qui sont les plus contraignantes sont très présentes sur la commune et cette zone a pour objectif de stopper tout développement urbain ou aménagement vulnérable ou susceptible d'accroître le niveau d'aléa sur les zones voisines.

La zone bleue quant à elle est définie comme un espace moyennement à faiblement exposé. L'objectif de cette zone est de limiter la vulnérabilité de ces zones en mettant en œuvre des mesures d'adaptations.

La zone orange correspond aux terrains fortement exposés aux risques de ruissellements torrentiels. Dans ces espaces, il convient d'interdire tout projet de construction ou d'aménagement de nature à augmenter l'exposition des populations.

La zone grise correspond aux secteurs exposés aux effets de ruissellements diffus ou à une zone de précaution.

Risques et nuisances : le risque inondation / ruissellement

Exemple d'actions réalisées pour lutter contre le risque inondation : la réalisation d'ouvrages

Par le Syndicat Mixte des Bassins Versants du Valmont et de la Ganzeville :

2 Etudes Globales et Intégrées :

- Sur le bassin versant de Valmont pour le Nord de Bec-de-Mortagne et de Daubeuf-Serville : 72 000 € de travaux programmés
- Sur le bassin versant de Ganzeville pour l'ensemble des communes : 2 000 000 € de travaux programmés

En 2009, les travaux réalisés sur la Communauté de Communes Campagne de Caux depuis sa création représentaient la réalisation de 27 ouvrages différents types (mares, digues, bassins, noues…) pour un stockage total de 47 600 m3 et un investissement global de l'ordre de 984 733,67 €.

Exemple ci-dessous sur Bec-de-Mortagne ou encore Daubeuf-Serville avec en rouge les ouvrages réalisés, en bleu les ouvrages en cours d'enquête parcellaire et en jaune les ouvrages où les négociations se sont révélées infructueuses.

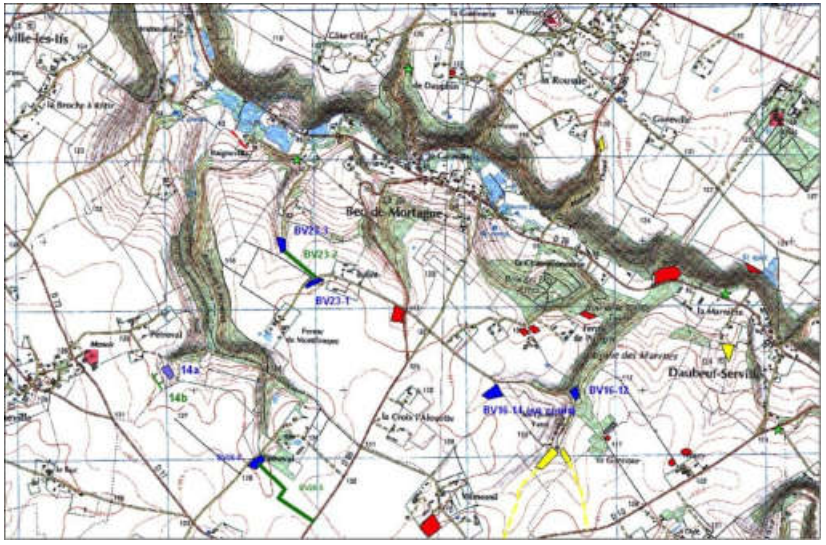

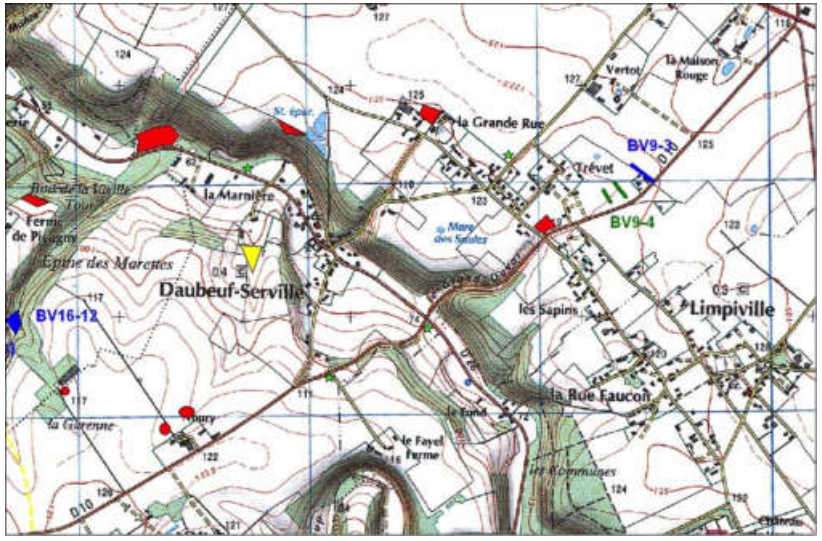

Risques et nuisances : le risque inondation / ruissellement

Exemple d'actions réalisées pour lutter contre le risque inondation : les CIPAN

Par le Syndicat Mixte des Bassins Versants du Valmont et de la Ganzeville :

Un travail a été mené par le Syndicat Mixte quant à la mise en place de CIPAN (Cultures Intermédiaires Pièges A Nitrates) sur le territoire du SMBVVG.

Une CIPAN est une culture temporaire de plantes à croissance rapide destinées à protéger les parcelles entre deux cultures de vente. Semées lors de la période d'interculture, elles jouent un rôle essentiel dans la lutte contre la pollution en nitrates des eaux superficielles et souterraines.

Les CIPAN permettent d'infiltrer 6 fois plus les ruissellements.

Lors de la campagne CIPAN 2009-2010, le territoire de la CC Campagne de Caux a été recouvert par 443 ha, soit 1/5ème de ce qui a été recouvert sur le territoire du SMBVVG.

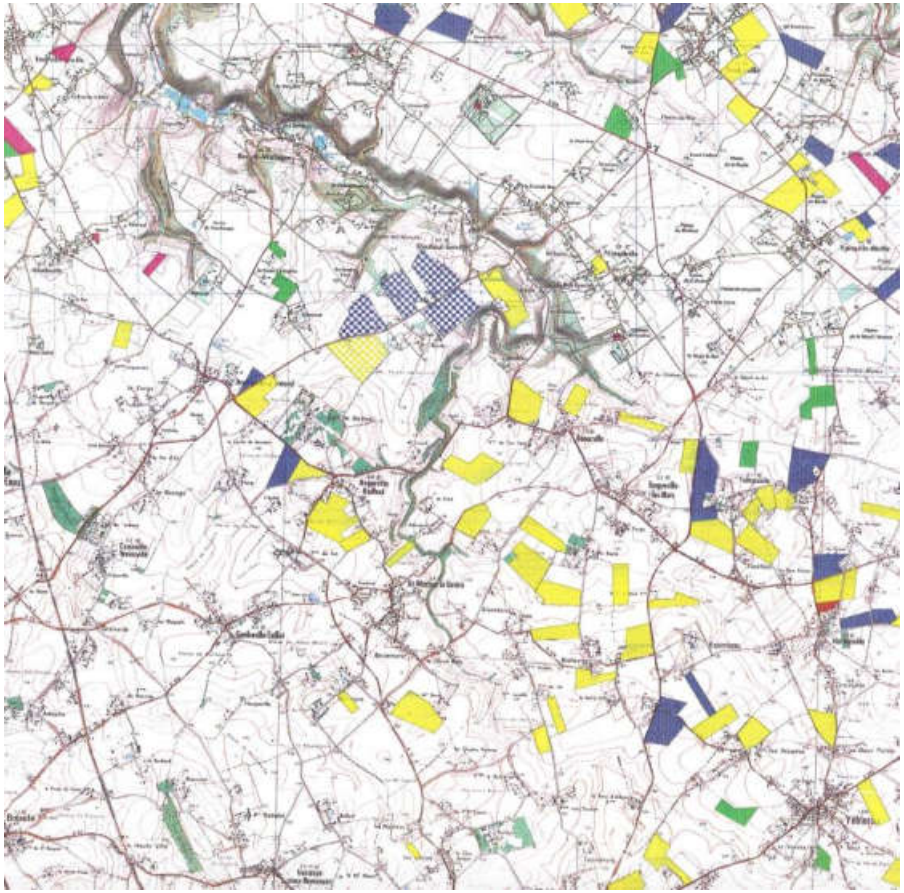

ENJEUX

- **La prise en compte des études réalisées sur le SMBV du Valmont et de la Ganzeville**

Risques et nuisances : le risque inondation / ruissellement

Exemple d'actions réalisées pour lutter contre le risque inondation : PAHD

Elaboration du Plan d'Aménagements d'Hydraulique Douce (PAHD) du BAC (Bassin d'Alimentation des Captages) d'Angerville-Bailleul et de Saint-Maclou-la Brière par le Syndicat Mixte des Bassins Versants du Valmont et de la Ganzeville (2014-2015).

L'objectif de cette étude consiste à proposer des zones tampons appelées « aménagements d'hydraulique douce » telles que des haies hydrauliques anti-érosives, des fascines, des fossés, des mares, des talus, des noues ou des bandes enherbées sur des zones stratégiques.

De nombreux aménagements ont été proposés (cf tableau ci-dessous) et une cartographie a été réalisée par commune reprenant les aménagements proposés (cf carte ci-contre avec l'exemple de Saint-Maclou-la-Brière)

Type d'aménagements	Nombre proposé	Linéaire	Surface	Coûts (€ TTC)	Animation envisagée
Fascine	42	1 294 ml		**105 124,82**	CCCVS + Syndicat d'eau
Haie	34	3 807.5 ml		**95 186,70**	CCCVS + Syndicat d'eau
Talus	2	53 ml		**957,29**	CCCVS + Syndicat d'eau
Talus busé	7	274.1 ml		**4 933,08**	CCCVS + Syndicat d'eau
Fossé d'infiltration	5	320.5 ml		**3 205,24**	CCCVS + Syndicat d'eau
Fossé à redents	3	499.4 ml		**8 490,39**	CCCVS + Syndicat d'eau
Passage sous voirie	3				
Bande enherbée protection bétoire	17		1.3 ha	**Financement à hauteur de 25 cts du m²**	CCCVS + Syndicat d'eau
Bande enherbée	8		1.1 ha		
Noue enherbée	9		0.7 ha	**6 750,00**	CCCVS + Syndicat d'eau
Mare	1			**15 000,00**	SMBV Valmont-Ganzeville
Curage de mare	18			**270 000,00**	SMBV Valmont-Ganzeville
Aménagement d'entrée de parcelle	1			**1 600,00**	CCCVS + Syndicat d'eau
TOTAL	**150**			**511 247,52**	

Risques et nuisances : le risque inondation / ruissellement

Photos de ruissellement sur le territoire du SMBV du Valmont et de la Ganzeville

Risques et nuisances : le risque inondation / ruissellement

Daubeuf-Serville

Daubeuf-Serville

Ecrainville

Bec-de-Mortagne (axe de ruissellement)

Virville

Houquetot

Risques et nuisances : le risque inondation / ruissellement

Mentheville

Saint-Maclou-la-Brière

Bec-de-Mortagne (plantations du versant pour limiter le ruissellement)

Bretteville-du-Grand-Caux

Bretteville-du-Grand-Caux

Bec-de-Mortagne (bassin d'orage en pied de versant)

Risques et nuisances : le risque inondation / ruissellement

Les données relatives aux axes de ruissellement sont diverses sur le territoire et sont issues de plusieurs études et/ou acteurs du territoire, certains axes étant théoriques ou anciens, un travail de hiérarchisation et harmonisation des données sera réalisé dans la phase de zonage règlementaire du PLUi. Les données disponibles proviennent de:

- *PPRi de la Lézarde et Valmont-Ganzeville,*
- *Les axes de ruissellement issus du Syndicat Mixte de Bassin Versant Pointe de Caux,*
- *L'étude aléa érosion réalisée sur le bassin de la vallée du Commerce (emprises surfaciques d'axes de ruissellement),*
- *Les axes de ruissellement issus des documents d'urbanisme en vigueur des communes,*
- *Les axes de ruissellement théoriques du bassin versant Valmont-Ganzeville,*
- *Le bilan hydrologique et hydraulique des communes de Bec-de-Mortange, Bréauté, Ecrainville, Manneville-la-Goupil et Saint-Maclou-la-Brière et le schéma de gestion des eaux pluviales de Goderville en cours de réalisation par ALISE Environnement.*

Bilan hydrologique et hydraulique (6 communes)/ Schéma de gestion des eaux pluviales de Goderville

L'étude hydrologique en cours sur certaines communes du territoire a pour objectif de:

- Dresser un état exhaustif des talwegs naturels et anthropiques sur les communes concernées,
- Identifier les éléments de paysage à conserver,
- Dresser un plan d'ensemble du système d'assainissement pluvial,
- Préciser la vulnérabilité aux inondations et pollutions des communes limitrophes situées en aval,
- Recenser et hiérarchiser les enjeux sur le territoire et les dysfonctionnements,
- Identifier les sources de pollution et la vulnérabilité de la collectivité,
- Caractériser le risque de ruissellement/inondation et l'emprise des zones inondables,
- Définir la crue historique connue.

Deux étapes ont été mises en place pour la réalisation des diagnostics hydrologiques et hydrauliques:

- La constitution d'une base de données bibliographiques,
- Des investigations terrain, permettant de caractériser et d'analyser à l'échelle parcellaire le fonctionnement hydrologique (axes de ruissellement) et la gestion hydraulique sur la commune.

6 communes ont été identifiées dans le cadre de la réalisation de cette étude, au regard de plusieurs critères, dont les suivants:

- La localisation de la commune (proximité de captages, sitation dans un BAC)
- De la sensibilité ou vulnérabilité du bourg (PPRi, karst…)
- Problèmes de gestion des eaux pluviales connus,
- Enjeux en matière de développement du bourg.

Risques et nuisances : le risque inondation / ruissellement

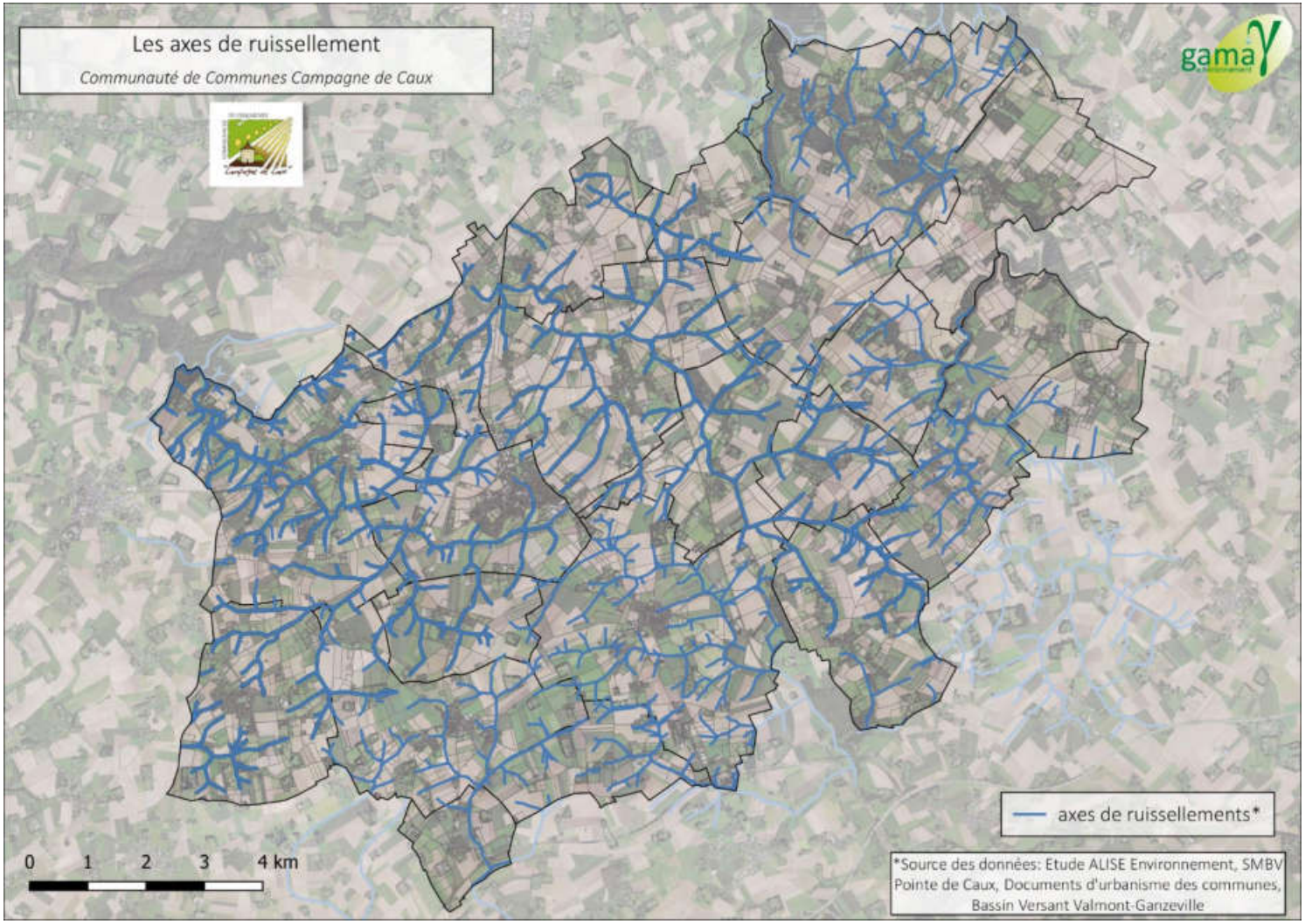

Risques et nuisances : le risque lié aux cavités

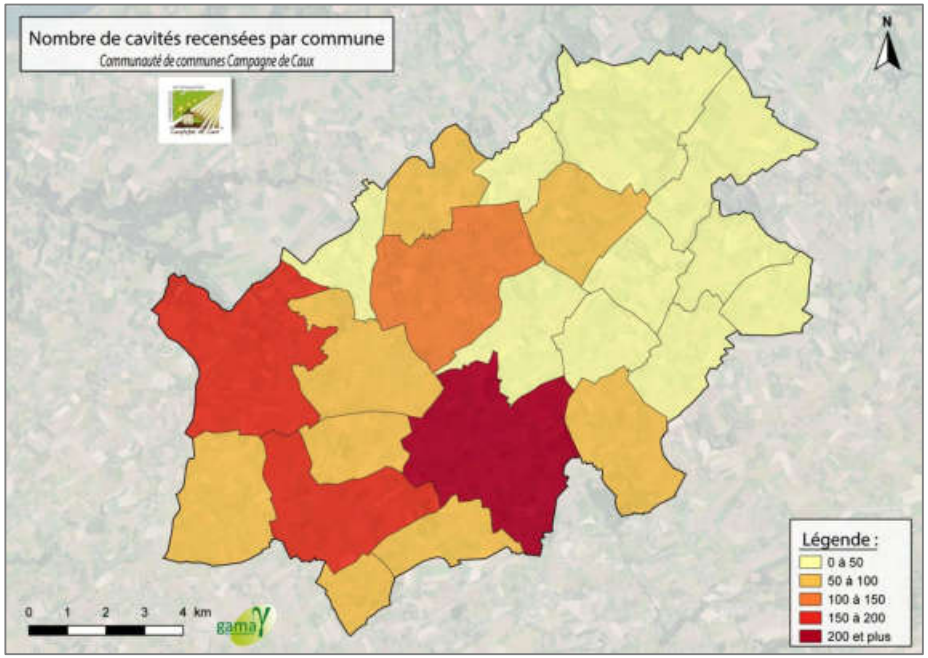

Les effondrements de cavités souterraines correspondent à l'évolution des cavités souterraines naturelles (dissolution de gypse) ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains) qui peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression généralement visible, le plus souvent comme un trou de forme circulaire.

- Des cavités **recensées** présentes sur toutes les communes et en grand nombre = 1 569 cavités localisées
- 4 communes fortement concernées : Bréauté (220), Ecrainville (193), Manneville-la-Goupil (190) et Bretteville-du-Grand-Caux (135)

Cette prise en compte du risque lié aux cavités est renforcée par le recensement en cours sur le territoire.

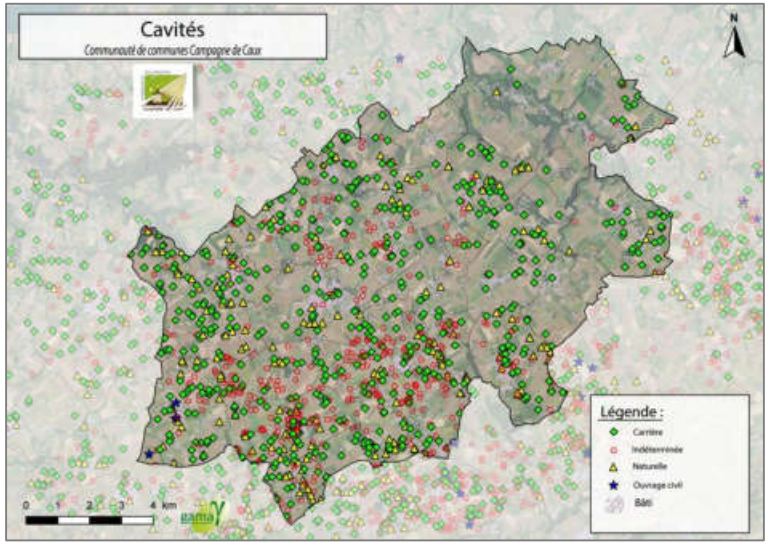

Un RICS est en effet réalisé par Explor-E, cette étude recense les indices de cavités souterraines sur le territoire. Les protocoles d'études mis en œuvre, dans le cadre de ce recensement, pour les communes disposant ou ne disposant pas d'un RICS sont synthétisés ci-dessous:

- Mise à jour des RICS réalisés précédemment (pour 15 communes) par la consultation des archives (départementales, communales, récentes), la vérification de l'exhaustivité du RICS initial, la photointerprétation et une phase de terrain,
- Réalisation intégrale du RICS (pour 7 communes) par la consultation des archives, le report des informations, la photointerprétation, une consultation publique et une phase de terrain.

Le RICS aboutie a une carte « instantanée » des indices de cavités à mettre à jour en permanence en fonction de la découverte d'indices ou suppression.

Risques et nuisances : les mouvements de terrain

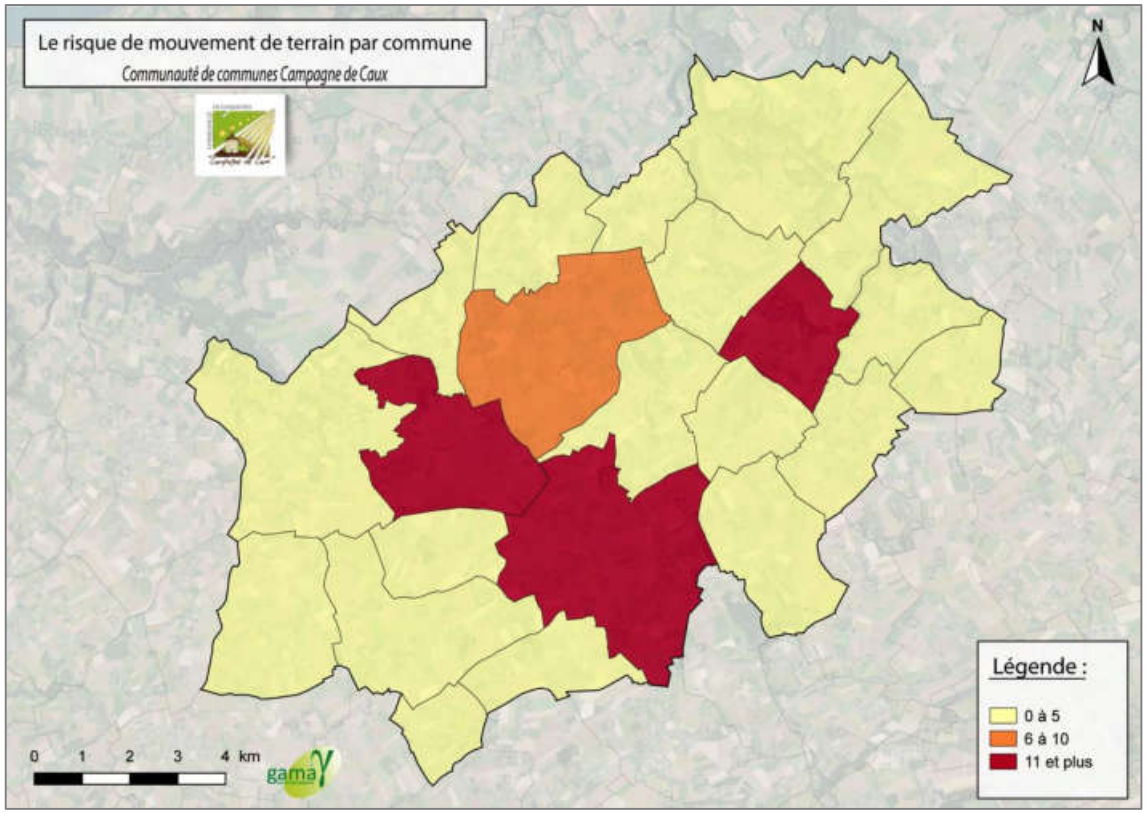

Les mouvements de terrain

- Le risque de mouvements de terrain est également présent sur la CdC, essentiellement sous la forme d'effondrement = 17 des 22 communes concernées pour 77 mouvements localisés
- 4 communes fortement concernées : Bréauté (13), Goderville (13), Angerville-Bailleul (11) et Bretteville-du-Grand-Caux (8)

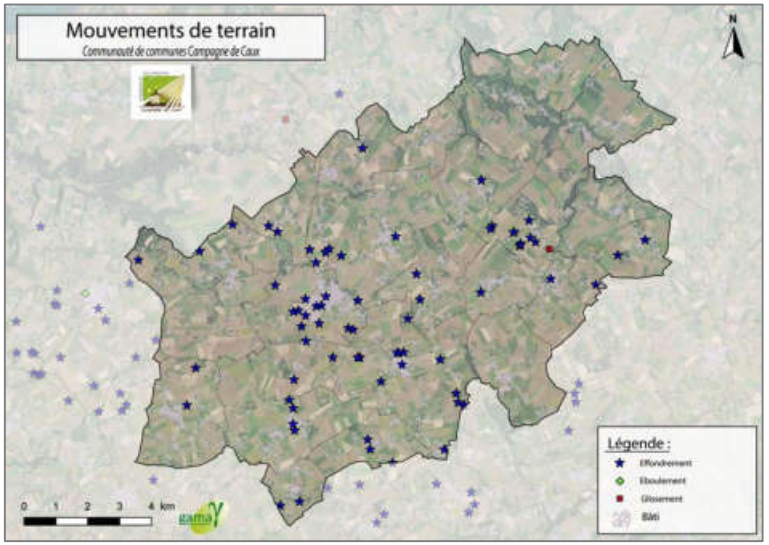

Risques et nuisances : les remontées de nappes

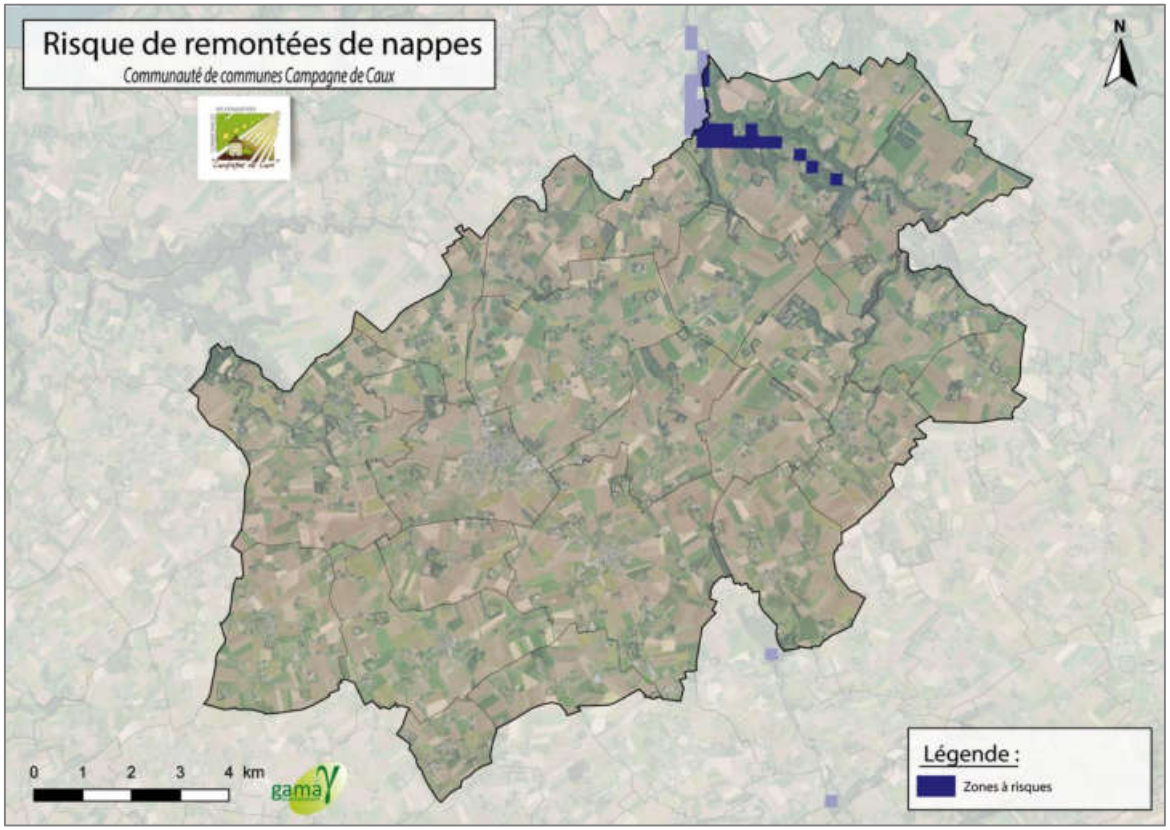

Les remontées de nappes

Le risque de remontées de nappes est localisé uniquement sur la commune de Bec-de-Mortagne

ENJEUX

- **Intégration du paramètre « risques » (ruissellement et cavité principalement) dans la réflexion portant sur la définition des secteurs préférentiels de développement. Intégrer l'étude « cavités » (actualisation des connaissances)**
- **Respect des périmètres et limitation des conflits d'usage aux abords d'activités sources de nuisances (routières notamment)**
- **Renforcer l'information et la communication auprès de la population et des acteurs concernés sur les différents risques**

Risques et nuisances : les risques technologiques

Les ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)

9 ICPE (soumises au registre d'enregistrement ou d'autorisation) sont recensées sur 6 communes du territoire :

- BEC-DE-MORTAGNE
  - SARL Perru Pisciculture
- BREAUTE :
  - EARL du Colombier
  - GAEC du Hertelay
- BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX :
  - Quenot Nicolas
  - SCL Blondel Daubeuf Levêque
- GODERVILLE :
  - CAP SEINE
  - Coopérative Agricole linière
- GRAINVILLE-YMAUVILLE :
  - Elevage d'Ymauville
- VIRVILLE :
  - EARL Vauchel

Les sites BASIAS (Base des Anciens Sites Industriels et d'Activités de Service)

BASIAS est une base de données faisant l'inventaire de tous les sites industriels ou de services, anciens ou actuels, ayant eu une activité potentiellement polluante.

Aucun site pollué (BASOL) n'est recensé mais 20 sites potentiellement pollués (BASIAS) le sont.

Commune	Raison sociale	Etat d'occupation	Activité
Annouville-Vilmesnil	Lebertois Roland	Activité terminée	Dépôt de liquides inflammables
Bec-de-Mortagne	Leboucher Rémi	En activité	Station service
Bénarville	Desjardins	Activité terminée	Décharge de Déchets Industriels Spéciaux
Bénarville	Auber	En activité	Dépôt de liquides inflammables
Bréauté	SHELL	Activité terminée	Station service
Bretteville-du-Grand-Caux	Patey Lucien	En activité	Dépôt de liquides inflammables
Ecrainville	Syndicat Mixte pour l'élimination des OM de la Pointe de Caux	Activité terminée	Décharge d'OM, déchetterie
Ecrainville	?	Activité terminée	Dépôt de liquides inflammables
Goderville	Renard – Quincaillier Artificier	?	Fabrication de produits explosifs
Goderville	Lalouette	En activité	Station service
Goderville	Leclerc C	Activité terminée	Dépôt de liquides inflammables
Goderville	Lhomme A	Activité terminée	Station service
Goderville	Société continentale d'acétylène	?	Production et distribution de combustibles gazeux
Goderville	Dutot Alain	En activité	?
Goderville	Société Havraise de bougies	En activité	Industrie chimique
Grainville-Ymauville	Duval Philippe	En activité	Dépôt de liquides inflammables
Manneville-la-Goupil	Commune de Manneville	?	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les OM
Manneville-la-Goupil	Bellanger Jacques	?	Production animale
Saint-Sauveur-d'Emalleville	Guéroult Bernard	?	Carrosserie, peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques
Virville	Aubry Michel	Activité terminée	Production animale

Risques et nuisances : Nuisances sonores

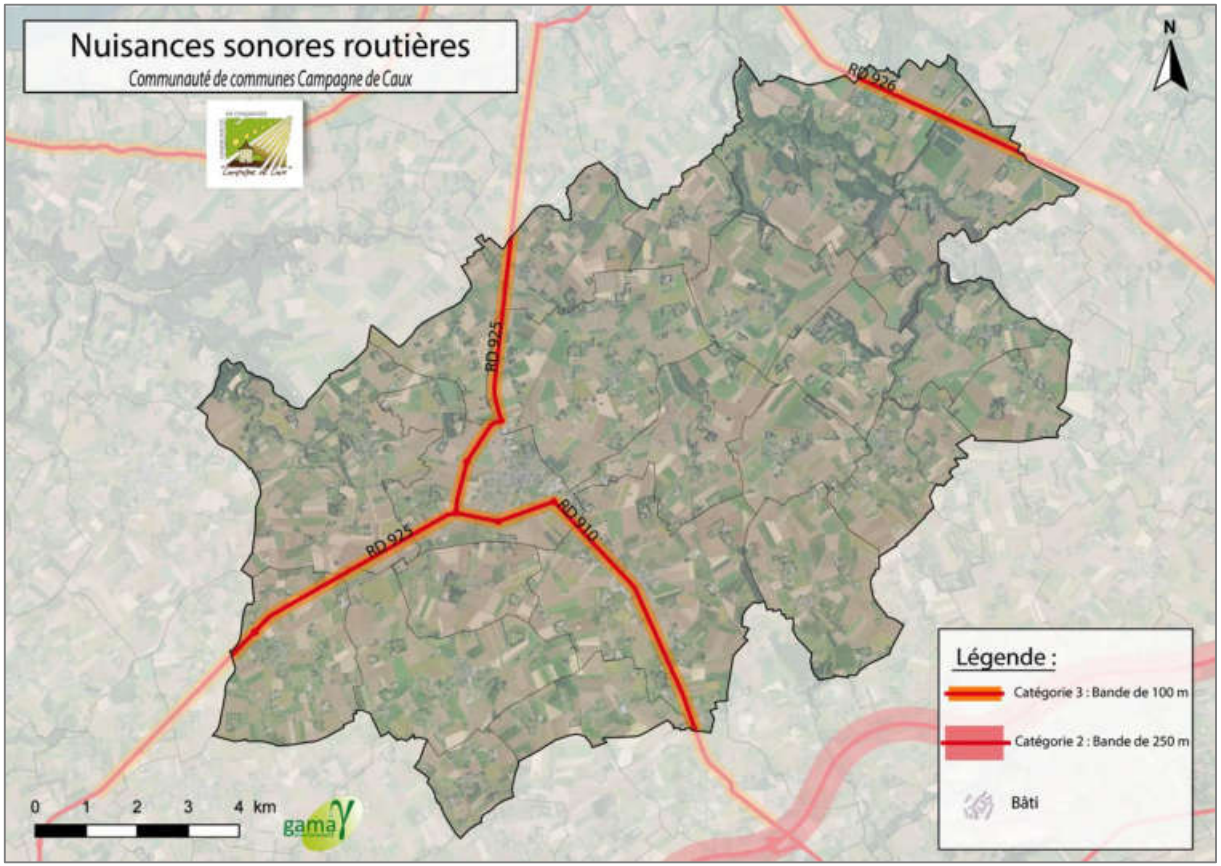

Les nuisances sonores :

3 voies localisées sur le territoire sont considérées comme des infrastructures bruyantes.

La RD926, la RD910 et la RD925 sont classées en catégorie 3, ce qui indique qu'il est nécessaire de prendre les dispositions d'isolement acoustique nécessaires sur une bande affectée de 100 m hors agglomération et 30 m en agglomération, de part et d'autre de la limite d'emprise.

Equipements structurants : les stations d'épuration

Communes connectées	Mise en service	Mode de fonctionnement	Capacité nominale	Capacité utilisée	Capacité restante
BEC-DE-MORTAGNE	07/2013	Boues activées	3 200 EH	1940 EH	1 260 EH
BENARVILLE		Lagune supprimée en 2014			
BREAUTE	01/1999	Boues activées	Transfert des eaux usées de Bréauté et Vattetot-sous-Beaumont prévu vers la STEP de Gruchet-le-Valasse		
VATTETOT-SOUS-BEAUMONT	01/1989	Lagunage naturel			
BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX	01/2001	Boues activées	1 500 EH	1153 EH	347 EH
DAUBEUF-SERVILLE	1996	Lagunage naturel	750 EH	590 EH	160 EH
SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE	12/1979	Lagunage naturel	Raccordement à une nouvelle station prévu		
ECRAINVILLE	12/1982	Lagunage naturel			
GODERVILLE	2010	Boues activées	3 600 EH	2 972 EH	1 080 EH
GONFREVILLE-CAILLOT		Lagune supprimée en 2014			
MANNEVILLE-LE-GOUPIL	01/2013	Boues activées	1 300 EH	771 EH	529 EH
MENTHEVILLE		Filtre à sable supprimé en 2012			
SAUSSEZEMARE-EN-CAUX	2007	Lagunage naturel	400 EH	311 EH	89 EH
VIRVILLE	06/2008	Boues activées	630 EH	186 EH	444 EH

- Plusieurs stations d'épuration qui couvrent bien le territoire
- Des STEP obsolètes supprimées et raccordées aux nouvelles
- Des projets de transfert d'eaux usées de STEP aux capacités limitées
- Une capacité épuratoire restante = 3909 EH = raccordement potentiel de nouveaux habitants
- Des STEP globalement récentes avec des résultats satisfaisants

ENJEUX

- **Veiller à la bonne adéquation entre l'offre d'équipements en terme de capacité d'assainissement collectif et la répartition de la population**
- **Le développement de l'urbanisation prioritairement sur les secteurs déjà desservis par l'assainissement collectif**
- **La prise en compte de la topographie, notamment sur la partie Est du territoire pour un bon écoulement gravitaire des eaux usées jusqu'à la STEP**

Equipements structurants : les stations d'épuration

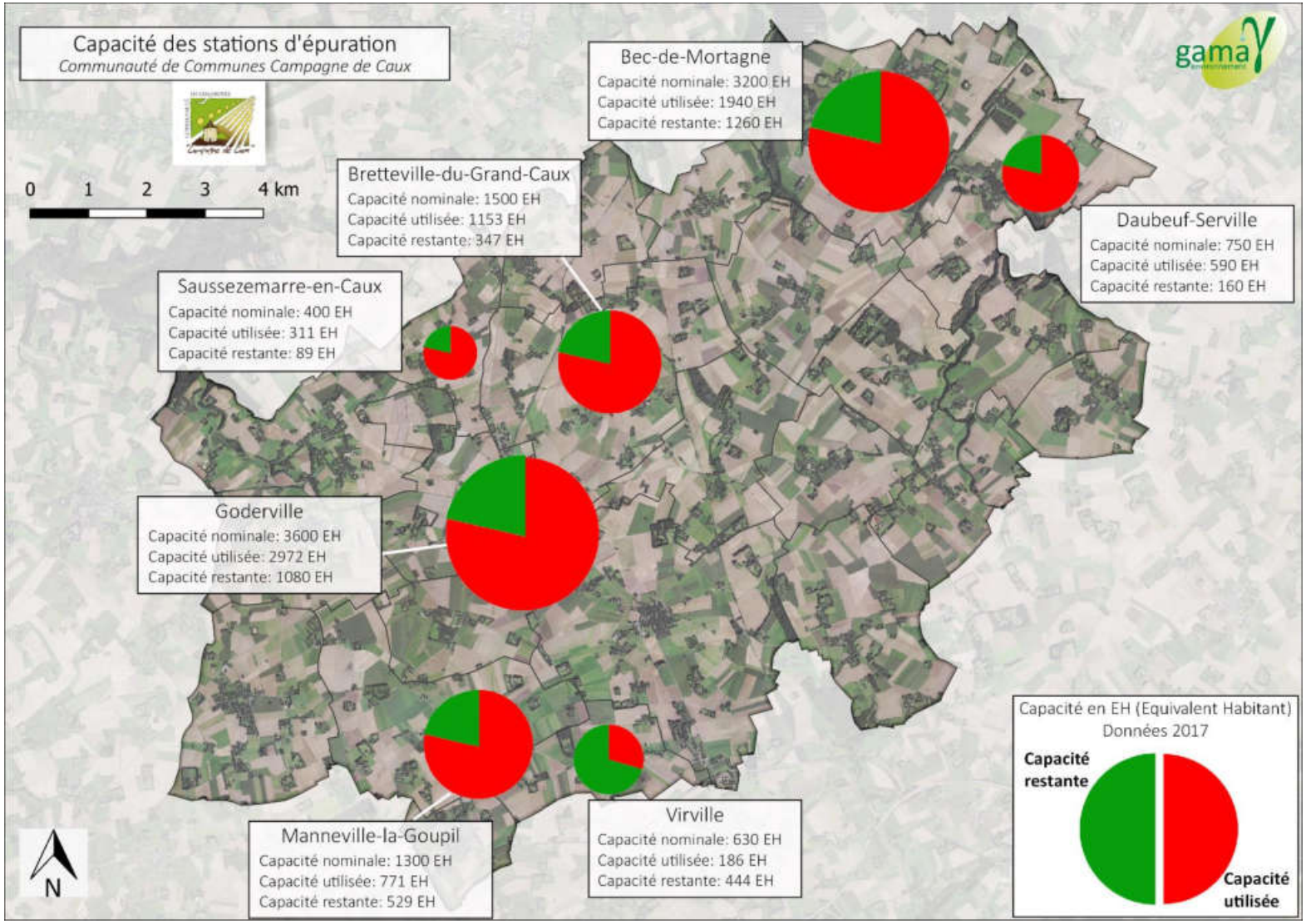

Equipements structurants : l'assainissement non-collectif

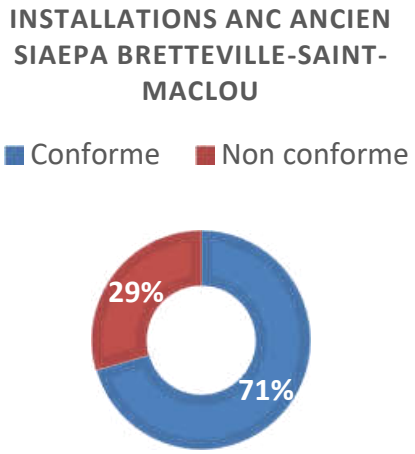

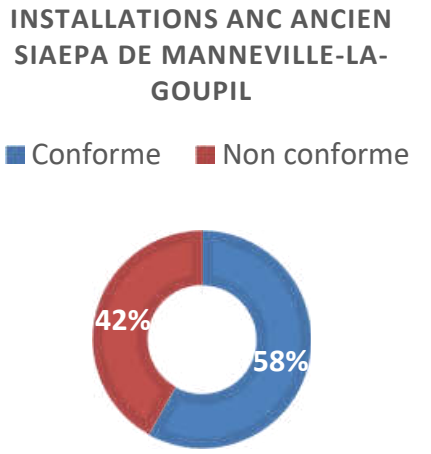

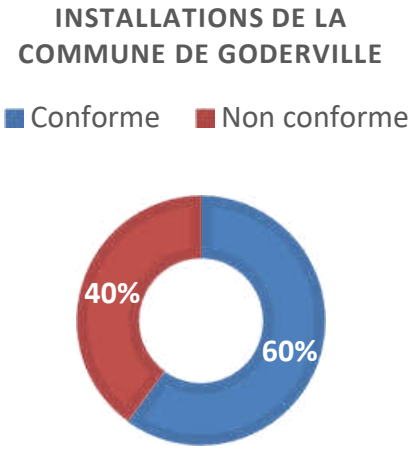

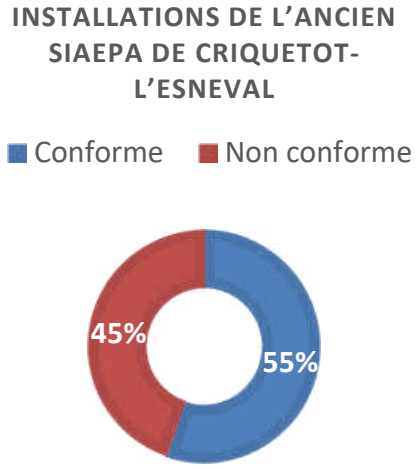

ENJEUX

- **Evaluer les opportunités de raccordement de certains groupes d'habitations en ANC vers la STEP**

Le service d'assainissement non collectif est géré par la CdC Campagne de Caux. Il regroupe les collectivités suivantes:

- L'ancien SIAEPA de Bretteville-Saint-Maclou,
- L'ancien SIAEPA de Manneville-la-Goupil,
- La commune de Goderville,
- Une partie de l'ancien SIAEPA de Criquetot l'Esneval.

Au 31/12/2017, les différents services d'assainissement non collectif desservaient 1 800 usagers. Le parc d'assainissement non collectif comportait 1 822 installations (RPQS 2017).

Le taux de conformité des parcs des anciennes collectivités est compris entre 55% et 71%. La moyenne de ces quatre taux atteint 61%.

Sont considérées dans le taux de conformité les installations qui ont les critères suivants :

- Absence de défaut ou conforme
- Installation nécessitant des recommandations de travaux
- Non conforme mais fonctionnel

Equipements structurants : l'alimentation en eau potable

Comme le service d'assainissement collectif et non-collectif, l'adduction d'eau potable est gérée par la Communauté de Communes Campagne de Caux depuis le 1er janvier 2018.

L'eau distribuée sur le périmètre communautaire provient de deux ressources propres à la collectivité: le forage de Saint-Maclou et le captage de Bec-de-Mortagne. L'eau est également importée depuis des sources extérieures à la Communauté de Communes (cf. tableau ci-dessous).

Source principale	Communes desservies	Volume mis en distribution	Volume vendu en m3 (année 2017)	Rendement du réseau en %
Forage Saint-Martin-du-Bec	Ecrainville, Saint-Sauveur-d'Emalleville, Sausseuzemare-en-Caux	1 323 992	791 168	73,35
Forage Saint-Maclou-la-Brière	Angerville-Bailleul, Annouville-Vilmesnil, Auberville-la-Renault, Bec-de-Mortagne, Bénarville, Bréauté, Bretteville-du-Grand-Caux, Daubeuf-Serville, Gonfreville-Caillot, Grainville-Ymauville, Mentheville, Saint-Maclou-la-Brière,Tocqueville-les-Murs et Vattetot-sous-Beaumont	370 994	292 765	86,2
Caux Seine Agglo (Saint-Antoine la Forêt)	Houquetot, Manneville-la-Goupil, Virville	87 501	81 416	96,4
Captage de Bec-de-Mortagne	Goderville	153 708	115 298	76,7

Equipements structurants : l'alimentation en eau potable

Etudes de Bassin d'Alimentation de Captage (Yport et Radicatel)

Le territoire est également situé en partie (cf. Carte page suivante) dans deux Bassins d'Alimentation de Captage (BAC). Ces deux captages d'eau potable sont classés prioritaires au titre du SDAGE et du Grenelle de l'Environnement, une étude a donc été réalisée pour chacun de ces BAC, l'objectif étant de délimiter le bassin, d'analyser la vulnérabilité intrinsèque de l'aquifère, les risques et de définir des zones prioritaires d'intervention.

Bassin d'Alimentation de Captage	Communes concernées
BAC discontinu de Radicatel	Manneville-la-Goupil, Virville, Saint-Sauveur d'Emalleville, Bornambusc, Houquetot
BAC continu d'Yport	Ecrainville, Saint-Sauveur d'Emalleville, Manneville-la-Goupil, Bornambusc, Goderville, Sausseuzemare-en-Caux, Auberville-la-Renault, Mentheville, Annouville-Vilmesnil, Angerville-Bailleul, Gonfreville-Caillot, Saint-Maclou-la-Brière, Vattetot-sous-Beaumont, Bréauté, Houquetot, Bretteville-du-Grand-Caux

Plan d'Aménagement d'Hydraulique Douce (sous bassin du BAC d'Yport)

La Chambre d'agriculture 76 a également élaborée un plan d'Aménagements d'Hydraulique Douce sur un sous bassin versant stratégique du BAC d'Yport. Le plan concerne notamment les communes de **Bréauté, Houquetot, Mirville et Vattetot-sous-Beaumont**. L'objectif est de protéger les bêtoires et de proposer des aménagements d'hydraulique douce (haies, fascines, bandes enherbées…) voire de petits aménagements de stockage (mare, noue…) pour limiter les phénomènes d'érosion et de ruissellement, ainsi que leurs conséquences sur la qualité de la ressource en eau.

Ce sous bassin est un secteur particulièrement sensible au phénomène de ruissellement et d'érosion des sols. La ressource en eau captée subit une contamination par des produits phytosanitaires et connait une dégradation de sa qualité par des phénomènes de turbidité liée à la présence de bêtoires.

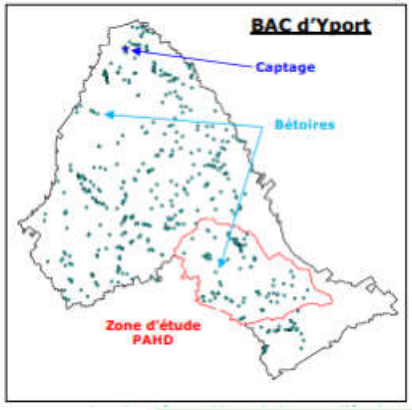

L'étude du sous bassin versant a permis d'identifier un certain nombre de dysfonctionnements hydrauliques sur les 3000 ha de la zone d'étude. Egalement de proposer 198 réalisations d'aménagements d'hydraulique douce, de type haie, fascine ou bande enherbée pour diminuer le ruissellement et l'érosion mais aussi améliorer la qualité des eaux captées .

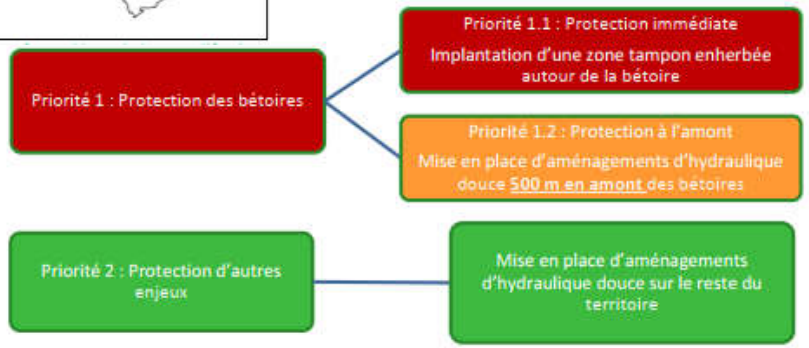

Equipements structurants : l'alimentation en eau potable

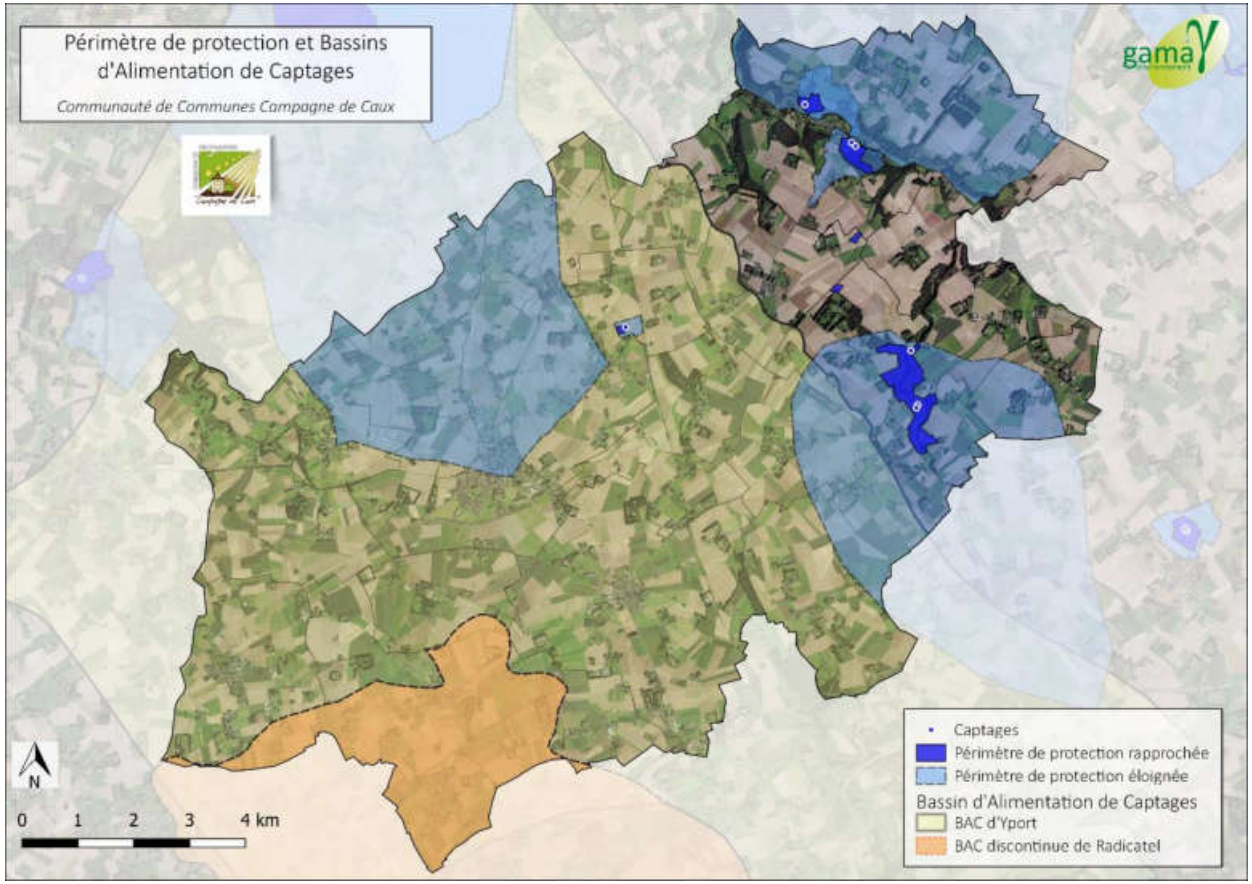

Des rendements de réseaux contrastés qui vont de 73,35% pour le moins performant jusqu'à 96,4% pour le plus performant.

Une prise en compte forte de la vulnérabilité du territoire aux pollutions diffuses = risque de pollution de la nappe et dégradation des eaux brutes prélevées pour l'AEP (périmètres de protection de captages et BAC d'Yport et Radicatel)

D'où la réalisation de nombreuses actions pour préserver la ressource : PPRI, ouvrages, CIPAN, PAHD du BAC,…

Houquetot

ENJEUX

- **Préserver et développer des rendements de réseau performants sur l'ensemble des forages**
- **Continuer à œuvrer en amont pour la préservation de la ressource brute**

Bec-de-Mortagne (station de pompage)

Equipements structurants : la gestion des déchets

La gestion des ordures ménagères (OM) :

Depuis 2009, on observe une baisse continue du tonnage des ordures ménagères résiduelles, de l'ordre de 11,3% entre 2009 et 2014 (et surtout une diminution de 12,1% entre 2012 et 2013)

Cette baisse peut s'expliquer de différentes manières : la mise en place de la collecte des recyclables secs en porte-à-porte, ou encore les changements de consommation des ménages

En 2014, la CdC présentait un ratio de 210,87 kg/an/hab, soit nettement moins que la moyenne française qui était d'environ 268 kg/an/hab en 2013.

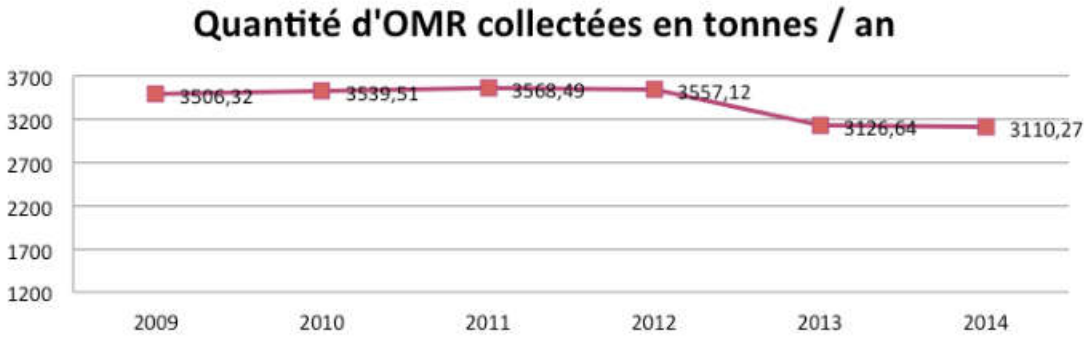

Les déchets recyclables :

Entre 2010 et 2012, il y a eu une légère augmentation du tonnage collecté de recyclables secs, et une plus conséquente entre 2012 et 2013 dû au passage en porte-à-porte pour la collecte des emballages et papiers.

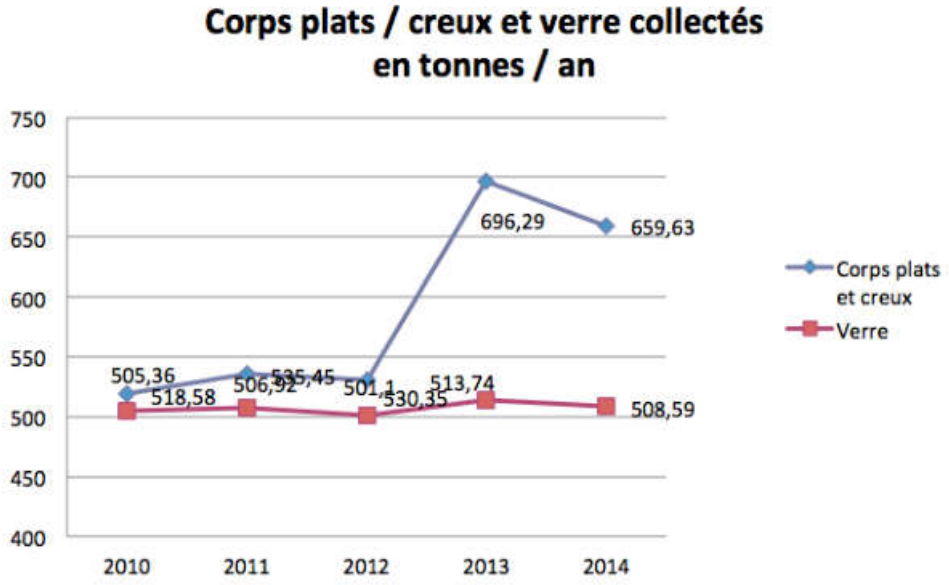

ENJEUX

- **Poursuivre la politique de diminution et de tri des déchets mises en place**

Évaluation Environnementale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes de Campagne de Caux

Version pour Arrêt

Septembre 2019

Table des matières

1 Cadre réglementaire de l'évaluation environnementale.....5

1.1 Cadre réglementaire de l'évaluation environnementale 5

1.2 Pourquoi une évaluation du PLUi de la Communauté de Commune de Campagne de Caux 5

2 Approche méthodologique de la mise en œuvre de l'évaluation environnementale..... 6

2.1 Contenu de l'évaluation environnementale 6

2.2 Approche générale..... 6

2.3 Evaluation environnementale des pièces réglementaires 9

3 Rappel des enjeux environnementaux définis lors de l'EIE11

4 Evaluation environnementale du zonage, du règlement et des OAP thématiques 20

4.1 Biodiversité – Espaces naturels remarquables – Trame Verte et Bleue21

4.2 Paysage et patrimoine 31

4.3 Gestion de la ressource en eau..... 43

4.4 Risques et nuisances 56

4.5 Mobilités/déplacements..... 67

4.6 Climat/ Energie/ Qualité de l'air..... 74

4.7 Bilan de la consommation foncière et impacts sur l'activité agricole 78

5 Evaluation Environnementale sur les secteurs de développement..... 88

5.1 Pôle prioritaire de Goderville..... 90

5.2 Pôle structurant de Bréauté 109

5.3 Pôle structurant de Bretteville-du-Grand-Caux 121

5.4 Les pôles secondaires 127

5.5 Les communes rurales à conforter 160

6 Evaluation Environnementale sur les Secteurs de Taille et Capacité d'Accueil Limitées (STECAL).....224

7 Note d'incidence NATURA 2000 229

7.1 La ZSC « Le réseau de cavités du nord-ouest de la Seine-Maritime » 230

7.1.1 Description du site 230

7.1.2 Incidences potentielles du projet de PLUi 230

7.2 La ZPS « Le littoral seino-marin »..... 231

7.2.1 Description du site 231

7.2.2 Incidences potentielles du projet de PLUi.....231

7.3 La ZSC « Le littoral cauchois »..... 232

7.3.1 Description du site 232

7.3.2 Incidences potentielles du site 233

8 Évaluation environnementale du Plan d'Aménagement et de Développement Durables 235

9 Prise en compte des documents supra-communaux 240

9.1 SCOT Pays des Hautes Falaises..... 241

9.2 SAGE de la vallée du commerce 251

9.3 Le Plan de Gestion du Risque d'inondation du bassin de Seine Normandie 256

9.4 La prise en compte des objectifs du SRCE de Haute-Normandie 258

10 Indicateurs de suivis 261

11 Résumé non technique 272

11.1 Pourquoi une évaluation du PLUi de la Communauté de Commune de Campagne de Caux 272

11.2 Contenu de l'évaluation environnementale 272

11.3 Approche méthodologique générale 273

11.4 Rappel des principaux enjeux 275

11.5 Evaluation environnementale du zonage, du règlement et des OAP thématiques 284

11.5.1 Les milieux naturels et la biodiversité 285

11.5.2 Les paysages et le patrimoine 287

11.5.3 La ressource en eau 289

11.5.4 Les risques et les nuisances 290

11.5.5 La mobilité et les déplacements 292

11.5.1 Le climat et l'énergie 293

11.5.2 La consommation de foncier et l'activité agricole 294

11.6 Analyse des secteurs de développement 297

11.6.1 Les secteurs de développement couverts par une OAP 297

11.6.2 Les Secteurs de Taille et de Capacité Limitées 300

11.7 Étude d'incidences Natura 2000 301

11.8 Prise en compte des documents supra-communaux 302

11.9 Les indicateurs de suivi 303

11.10 Conclusion générale 304

1 Cadre réglementaire de l'évaluation environnementale

1.1 Cadre réglementaire de l'évaluation environnementale

La nécessité de prendre en compte les incidences des documents d'urbanisme sur l'environnement est formulée par la loi SRU du 13 décembre 2000 dite « Solidarité et Renouvellement Urbains », qui rend obligatoire l'étude des incidences des PLUi sur l'environnement. De fait, l'environnement dans toutes ses composantes se retrouve au cœur des objectifs assignés aux PLUi, au même titre que les autres considérations d'aménagement du territoire. La loi SRU et ses décrets d'application ont également posé les bases d'une évaluation au regard de l'environnement en prévoyant que le Rapport de Présentation comporte un État Initial de l'Environnement (EIE), une évaluation des incidences des orientations sur l'environnement et un exposé de la manière dont le plan prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

Suite à la loi SRU, la directive européenne de juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement (directive EIPPE) a introduit une évaluation environnementale des plans et programmes. Cette directive prévoit que l'évaluation environnementale soit intégrée au rapport de présentation des documents d'urbanisme, et précise les documents de planification locale soumis à cette évaluation. Il s'agit notamment de certains PLUi, selon l'importance de la commune, l'ampleur du projet de développement et le risque d'incidences sur des sites NATURA 2000.

Dès lors, l'évaluation environnementale constitue une véritable démarche à l'intérieur du PLUi visant à garantir une qualité environnementale du projet d'urbanisme au regard des sensibilités du territoire. Les dispositions légales relatives à l'évaluation environnementale sont aujourd'hui codifiées au Chapitre IV, à l'article L104-1 (et suivants) du Code de l'Urbanisme. Ce dernier précise notamment les modalités d'application de la procédure d'évaluation environnementale pour les PLUi susceptibles de créer des incidences sur l'environnement. Hors de ces critères, dont la lecture relève de l'appréciation des services de l'État, la procédure d'évaluation environnementale est remplacée par une étude des incidences de type loi SRU. Celle-ci est moins exhaustive et n'est pas soumise à l'avis de l'Autorité Environnementale.

1.2 Pourquoi une évaluation du PLUi de la Communauté de Commune de Campagne de Caux

Au regard des enjeux environnementaux mis en exergue lors du diagnostic, la communauté de communes a choisi de réaliser une évaluation environnementale sans solliciter préalablement l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale via une demande d'examen au cas par cas.

A ce titre, la collectivité souhaite mieux expliquer à la fois les enjeux et contraintes spécifiques au territoire (en matière de risques notamment) et les leviers actionnés dans le PLUi pour éviter, réduire, ou compenser les incidences du projet sur l'environnement au sens large.

2 Approche méthodologique de la mise en œuvre de l'évaluation environnementale

2.1 Contenu de l'évaluation environnementale

L'application de la procédure « d'évaluation environnementale » nécessite d'intégrer au rapport de présentation les éléments suivants, repris de l'article R.153-1, alinéa 3 du Code de l'Urbanisme et replacés ici dans l'ordre logique du déroulement et de la formalisation de l'évaluation :

- Une description de la manière dont l'évaluation a été conduite (approche méthodologique).
- Une analyse de « l'État Initial de l'Environnement »
- Une explication des « choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établi au niveau international, communautaire ou national, et, le cas échéant, les raisons qui justifient le choix opéré par rapport aux autres solutions envisagées ».
- La présentation des mesures envisagées pour éviter, réduire les conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement.
- Une analyse des « incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du plan sur l'environnement » et un exposé des « conséquences éventuelles de l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement ».
- Une description de « l'articulation du plan avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes [...] » soumis à évaluation environnementale au titre de l'article L.122-4 du code de l'environnement « avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération ».
- Les indicateurs qui devront être élaborés pour l'analyse « des résultats de l'application du plan, notamment en ce qui concerne l'environnement, au plus tard à l'expiration d'un délai de 6 ans à compter de son approbation ».
- Un « résumé non technique

2.2 Approche générale

Le bureau d'études GAMA Environnement, en charge de l'évaluation environnementale, a participé à la phase d'élaboration du PLUi de Campagne de Caux en collaboration avec le cabinet d'urbanistes VE2A et en accompagnement de la maîtrise d'ouvrage.

GAMA Environnement a donc accompagné la collectivité sur l'ensemble de la durée de la démarche, intervenant à chaque étape (diagnostic, projet, traduction réglementaire) et participant à différentes réunions (techniques, de pilotage, ateliers…) au cours desquels les acteurs parties prenantes ont été sollicités (élus, partenaires techniques comme les SMBV par exemple, Personnes Publiques Associées…).

Ce travail à la fois itératif et continu avait pour buts d'assurer la meilleure intégration possible des enjeux environnementaux dans les différentes pièces constitutives du PLUi (PADD, zonage, règlement, OAP). Il s'agit à la fois :

- D'anticiper les possibles incidences négatives du projet pour les éviter, les réduire, ou les compenser
- D'apporter des points d'éclairage réguliers aux questions posées par l'avancée du projet et de proposer des traductions réglementaires adaptées en concertation avec les acteurs impliqués
- De connaitre l'historique des réflexions pour être en mesure de justifier certains partis d'aménagement (absence d'alternative, moindre coût, choix délibéré de la collectivité sur la base

L'évaluation environnementale a donc été utilisée comme un outil :

- **D'examen** des impacts potentiels du PLUi sur l'environnement, l'objectif étant de soulever ces impacts en amont pour les corriger en cours de démarche
- **D'amendement :** Le travail d'évaluation ne s'est pas « cantonné » à prévoir les incidences du PLUi sur l'environnement. « L'équipe projet » s'est attachée à faire des propositions visant à répondre aux éventuelles incidences ou à amender le PLUi
- **De sensibilisation et d'aide à la décision** pour fournir les clés de compréhension et pour des choix faits en connaissance de cause. Les incidences potentielles des choix effectués et la manière de les prendre en compte ont été présentées au maitre d'ouvrage. Ce travail d'explication a permis d'apporter des modifications au document, acceptées et partagées par le plus grand nombre
- **De justification** des choix effectués eu égard aux enjeux, aux contraintes éventuelles, aux possibilités (ou non) de mettre en œuvre des mesures alternatives selon la doctrine « éviter-réduire-compenser ». Le présent rapport vient à la fois valoriser les choix qui apportent un « mieux environnemental » et mettre en perspective les facteurs qui viennent conditionner certains choix par manque d'alternative notamment

Est résumé dans le schéma page suivante l'approche méthodologique de mise en œuvre de l'évaluation environnementale.

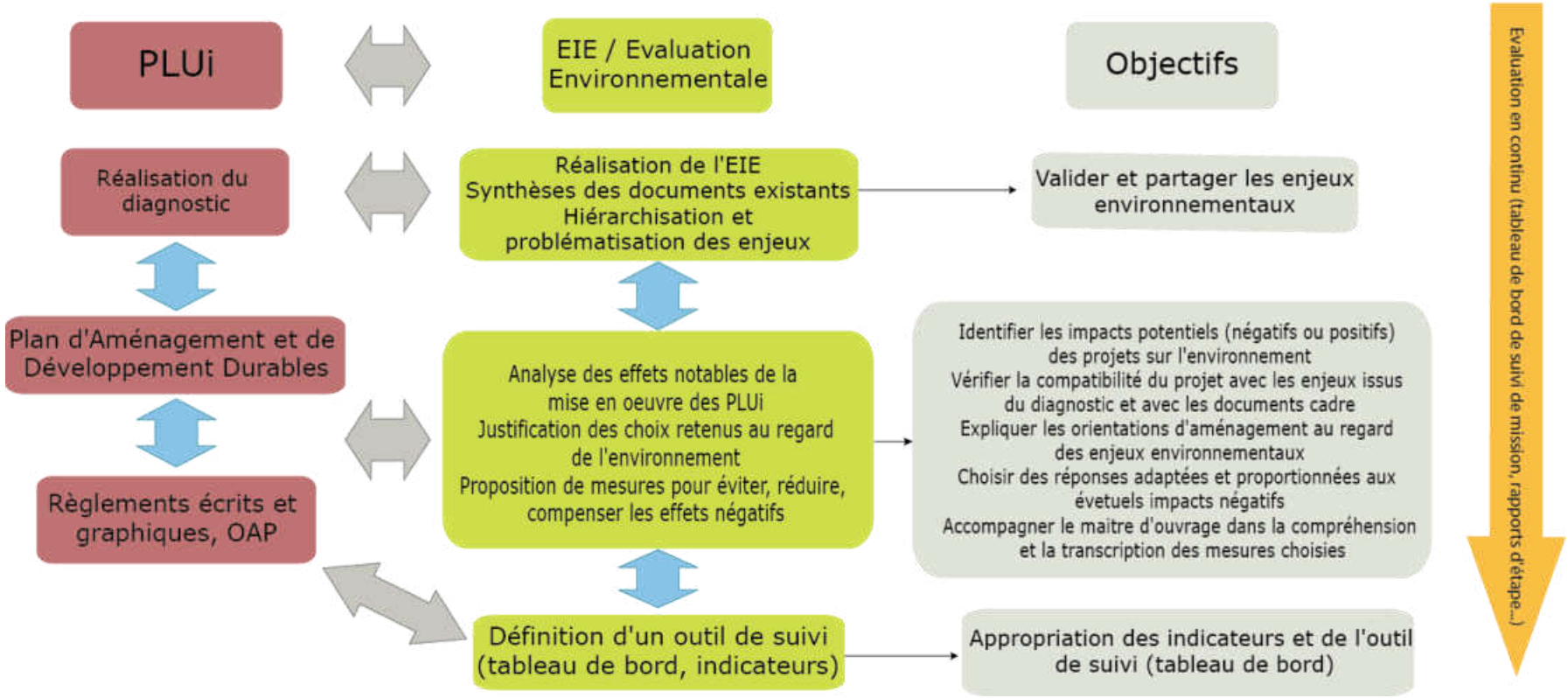
PLUi
EIE / Evaluation Environnementale
Objectifs
Réalisation du diagnostic
Réalisation de l'EIE
Synthèses des documents existants
Hiérarchisation et problématisation des enjeux
Valider et partager les enjeux environnementaux
Plan d'Aménagement et de Développement Durables
Analyse des effets notables de la mise en oeuvre des PLUi
Justification des choix retenus au regard de l'environnement
Proposition de mesures pour éviter, réduire, compenser les effets négatifs
Identifier les impacts potentiels (négatifs ou positifs) des projets sur l'environnement
Vérifier la compatibilité du projet avec les enjeux issus du diagnostic et avec les documents cadre
Expliquer les orientations d'aménagement au regard des enjeux environnementaux
Choisir des réponses adaptées et proportionnées aux évetuels impacts négatifs
Accompagner le maitre d'ouvrage dans la compréhension et la transcription des mesures choisies
Règlements écrits et graphiques, OAP
Définition d'un outil de suivi (tableau de bord, indicateurs)
Appropriation des indicateurs et de l'outil de suivi (tableau de bord)
Evaluation en continu (tableau de bord de suivi de mission, rapports d'étape...)

2.3 Evaluation environnementale des pièces réglementaires

➢ Évaluation par grande thématique du règlement (écrit et graphique) sur l'ensemble du territoire (zones N, A, U, AU)

L'approche par thématique permet une évaluation globale qui doit faire ressortir :

- La cohérence d'ensemble de la démarche (déclinaison entre les enjeux, orientations et la traduction règlementaire)
- La prise en compte d'enjeux à une échelle élargie, comme la préservation de la Trame Verte et Bleue qui nécessite une approche multiscalaire
- La notion d'équilibre du projet (entre développement projeté et capacité d'accueil notamment)

Pour chaque thématique, seront exposés :

- Les incidences potentielles d'un projet d'aménagement. **Attention, il s'agit bien d'incidences potentielles et non réelles ou probables, déduites du travail d'évaluation. L'idée est simplement de faire ressortir la vulnérabilité du territoire face à un projet d'aménagement inadapté, pour mieux valoriser les choix positifs faits par la collectivité pour minimiser les impacts**
- Les mesures prises dans le projet de PLUi pour annuler, réduire ou compenser ces incidences potentielles, ou apporter une plus-value quant à la prise en compte d'un enjeu en particulier
- Les points de vigilance ou les incidences résiduelles pouvant nécessiter des compléments

Les grandes thématiques traitées dans le cadre de la présente évaluation sont les suivantes (non hiérarchisées) :

- Les milieux naturels et la biodiversité (trame verte et bleue)
- Les paysages et le patrimoine
- Les risques et les nuisances
- La ressource en eau
- La mobilité (qui fait l'objet ici d'une OAP thématique)
- Le climat et l'énergie
- La consommation de foncier et l'activité agricole

➢ Evaluation des secteurs susceptibles d'être touchés de manière notable par la mise en œuvre du PLUi

Est entendu par « secteur susceptible d'être touché de manière notable » un terrain visé par un aménagement ou dont le zonage permet une évolution significative de l'utilisation du sol. Seront principalement étudiées ici :

- Les zones AU en extension du bourg
- Les STECAL (Secteurs de Taille et Capacité d'Accueil Limitées)

Les autres espaces zonés en U ne faisant pas l'objet d'une OAP seront étudiés de manière plus générale au travers de l'évaluation des règlements écrit et graphique.

Sur les secteurs susceptibles d'être touchés de manière notable par la mise en œuvre du PLUi, l'analyse se fera à deux niveaux, en croisant :

- Les sensibilités ou les enjeux propres au terrain
- Les mesures prévues dans le PLUi pour y répondre (OAP par exemple)

Une synthèse viendra ensuite conclure sur la bonne prise en compte des enjeux spécifiques à chaque secteur et sur les éventuels impacts résiduels nécessitant une adaptation au PLUi

3 Rappel des enjeux environnementaux définis lors de l'EIE

Le diagnostic constitue le « point 0 » de référence pour évaluer les impacts du futur document d'urbanisme sur l'environnement. Les incidences (positives ou négatives) liées à la mise en œuvre du PLUi seront observées par rapport au portrait de territoire dressé lors du diagnostic. Les éléments de synthèse et les enjeux environnementaux issus de l'Etat Initial de l'Environnement (EIE) sont rappelés ci-dessous, par thématique. L'objectif est de garder en mémoire ces enjeux ou de pouvoir s'y référer rapidement pour évaluer leur prise en compte dans les différents documents du PLUi (PADD, zonage, règlement, OAP).

Milieux physiques	
Élément de synthèse du diagnostic	**Enjeux mis en perspective**
Une topographie : • Peu accidentée favorable à l'utilisation du vélo sur la majeure partie du territoire • Qui participe à la diversité paysagère du territoire (fonds de vallée de la Ganzeville / plateau agricole ouvert) • Une sensibilité paysagère du fait de la topographie de plateau offrant des vues lointaines avec des impacts potentiellement importants en cas de projets d'aménagement sans réflexion sur leur bonne intégration (extension d'urbanisation, nouveaux bâtiments agricoles…) • Des talwegs (même peu encaissés) qui favorisent la concentration des eaux de ruissellement et les effets associés (érosion, crues turbides) • Qui ne vient pas contraindre l'accès au soleil, que ce soit pour l'exploitation du solaire passif ou l'installation de panneaux solaires (sauf peut-être en fond de vallée) • Un plateau ouvert avec peu de protections contre le vent, et des impacts potentiels sur la consommation d'énergie des logements	***Composer avec la topographie locale en :*** • Cherchant une bonne intégration paysagère des nouveaux aménagements en secteur ouvert • Prenant en compte les axes de ruissellement (talwegs) dans la localisation et/ou conception des aménagements • Appréhendant le contexte bioclimatique (protection contre les vents) • Préservant les éléments de paysage qui peuvent souligner le relief ou jouer un rôle antiérosif sur les secteurs pentus

Milieux physiques	
Élément de synthèse du diagnostic	**Enjeux mis en perspective**
• Une ossature géologique crayeuse dans laquelle s'est développé un réseau karstique avec des nappes phréatiques, véritables réservoirs pour l'accès à l'eau (AEP notamment) • Au-dessus de la craie, un manteau d'argile à silex. On retrouve ce silex dans de nombreuses constructions caractéristiques de l'identité locale. • En surface, une couche de limon éolien très épaisse, fertile et propice à de bons rendements agricoles • Des sols battants, sensibles à l'action abrasive des précipitations et favorables aux ruissellements, et aux risques induits • Une sensibilité de la ressource en eau souterraine qui s'explique notamment par un réseau karstique directement relié à la surface via des cavités naturelles nommées bétoires (risque accru de pollution diffuse ou ponctuelle)	• Garder à l'esprit l'histoire géologique du Pays de Caux avec les atouts et contraintes que cela suppose

• Un réseau de mares conséquent avec des rôles multiples (paysager, hydraulique, biologique…)
• De nombreuses études / actions menées pour la protection de la ressource en eau : PPRI, SAGE, actions des SMBV (Syndicat Mixtes de Bassin Versant)
• Une diminution progressive du nombre de mares et une dégradation de plusieurs d'entre elles
• Des traces d'eutrophisation visibles, que ce soit au niveau du ruisseau de la Ganzeville ou de certaines mares
• Un territoire en tête de plusieurs bassins versants avec :
  ○ Des politiques de gestion de l'eau et des actions menées différentes, pas toujours faciles à harmoniser
  ○ Une responsabilité quant à la protection de la ressource vis-à-vis des territoires situés en aval
	• Protéger les mares, voire rétablir leur fonctionnalité écologique (épuratoire notamment)
	• Lutter contre le ruissellement, l'érosion et le transfert latéral de polluants vers les eaux de surface, ce qui implique d'agir en amont, à l'échelon de l'unité hydrographique comme c'est le cas aujourd'hui (notons que la Ganzeville est également alimentée par des nappes qu'il convient de protéger)
	• Sensibiliser et rendre visible auprès des élus, acteurs, habitants du territoire les actions menées sur les différents bassins versants

Milieux naturels : espaces remarquables et Trame Verte et Bleue	
Élément de synthèse du diagnostic	**Enjeux mis en perspective**
• Un SRCE qui fixe les principaux éléments de connaissance et de préservation de la TVB localement (une définition de la TVB à l'échelle du SCOT, relativement générale et antérieure au SRCE) • Des extensions d'urbanisation qui viennent augmenter le pouvoir fragmentant des taches urbaines • Des infrastructures routières / ferroviaires d'importance ciblées comme éléments fragmentant dans le SRCE • 2 grands corridors écologiques clairement identifiés : o La vallée de la Ganzeville (cours d'eau, zones humides, prairies et boisements de coteaux associés) o La valleuse d'Etretat (partie amont uniquement au niveau d'Ecrainville) • Peu d'espaces naturels remarquables sur le territoire : o 3 ZNIEFF de type 1 et 2 ZNIEFF de type 2 o 1 site classé et 2 sites inscrits au titre de l'environnement Ces espaces constituent toutefois des « réservoirs de biodiversité » dans la cadre de la définition de la TVB. • Une biodiversité ordinaire présente en dehors des espaces jugés remarquables, avec des fonctionnalités écologiques et cynégétiques • Globalement, une trame verte et bleue peu structurante (ou structurée) sur le plateau agricole. Néanmoins, on note une présence « héritée » du végétal (boisements, bosquets, clos masures, parcs de châteaux) et de l'eau (mares) qui peut constituer un point d'appui pour valoriser, voire restaurer la TVB.	• Conforter et restaurer le maillage de continuités écologiques : o Préserver les cœurs de nature d'intérêt écologique majeur (ZNIEFF 1) = réservoir de biodiversité o Protéger les éléments de « nature ordinaire identitaire » qui peuvent recouvrir une fonctionnalité écologique dans le cadre de la définition de la TVB : ✓ Unités arborées sur le plateau ✓ Espaces végétalisés à l'intérieur des espaces bâtis (atour des mares notamment) o S'appuyer sur la définition de la TVB pour favoriser certains espaces dans le cadre de programmes de replantation ou d'un éventuel DVP de vergers ou de l'agroforesterie • Intégrer la trame verte et bleue dans les choix d'aménagement et de mise en valeur du territoire o Ne pas accentuer le pouvoir fragmentant des espaces urbanisés et de certaines routes en limitant l'étalement urbain o Intégrer aux projets d'aménagement les éléments végétaux sur site qui présentent un intérêt (via les OAP notamment) o Réfléchir à la place du végétal au sein des espaces bâtis • Favoriser les interactions entre les habitants et acteurs du territoire avec leur environnement : o Développer les pratiques de loisirs de nature dans le respect de la sensibilité des milieux o Retisser des liens avec la nature en améliorant la visibilité, l'accessibilité et la connaissance du patrimoine naturel local

Paysage / Patrimoine	
Élément de synthèse du diagnostic	**Enjeux mis en perspective**

• Un paysage garant de l'identité Cauchoise du territoire
• De nombreux éléments de petit patrimoine (bâti, murs, ensembles…) qui viennent agrémenter le paysage et qui constituent une richesse pour le territoire (attractivité, DVP touristique…)
• 2 entités paysagères bien distinctes et caractéristiques du pays de Caux :
  ○ Plateau agricole (grandes cultures) avec des vues lointaines
  ○ Vallée taillée dans la Craie, plus verte (prairies, boisements de coteaux) avec des bourgs étirés le long du cours d'eau
• Un habitat dispersé, de multiples entités végétales (clos masures, alignements d'arbres, parcs de châteaux, bandes boisées sur certains talwegs…) et un relief mollement ondulé qui viennent caractériser et différentier le paysage local par rapport à d'autres secteurs « d'open field »
• De multiples points de vue sur le plateau et depuis les hauts de versant
• Une évolution du paysage qui pourrait entraîner une perte d'identité du territoire, voire une banalisation des paysages :
  ○ Des extensions urbaines très visibles, avec des modes constructifs et des matériaux standardisés. Les extensions linéaires le long des routes peuvent ainsi dénaturer l'entrée de bourg
  ○ L'agrandissement des parcelles et l'arasement des talus plantés pour optimiser le travail de culture
  ○ La disparition de prairies sur les rebords de plateau et/ou en secteurs pentus, en lien avec la difficile valorisation économique ces espaces par l'activité agricole
• Une faible appréhension (ou disparate) de la richesse paysagère et patrimoniale du territoire par les habitants et certains élus.
	• Lutter contre la banalisation du paysage :
	  ○ Favoriser par une localisation appropriée et une conception pensée en amont pour une bonne intégration des nouveaux projets d'aménagement
	  ○ Protéger ce qui fait l'identité paysagère et patrimoniale du territoire (grand et petit patrimoine)
	• Sensibiliser les habitants et les élus aux richesses patrimoniales et paysagères que le territoire recouvre
	• Concilier ce qui fait l'identité du territoire avec les grands enjeux actuels d'économie d'espace par exemple (dispersion / polarisation)
	• Protéger certains points de vue ou panoramas

Paysage / Patrimoine (suite)	
Élément de synthèse du diagnostic	**Enjeux mis en perspective**

• Selon les bourgs, des espaces publics fédérateurs, au traitement qualitatif et permettant de créer une centralité
• Sur les opérations pavillonnaires des années 80 à début 2000 :
  o Une place limitée du végétal (espaces publics minéralisés)
  o Peu ou pas d'harmonisation dans le traitement des limites d'emprise publique
• Des outils de protection du paysage et du patrimoine déjà mis en place dans certains documents d'urbanisme en vigueur (à harmonier à l'échelle de l'ensemble du territoire)
• Un inventaire exhaustif du patrimoine local mené par la collectivité, classé selon 3 grandes typologies :
  o Eléments naturels (arbres isolés, boisements, haies, parcs et jardins, vergers),
  o Eléments bâtis (habitat, Bâtiments, petit patrimoine bâti, équipements publics),
  o Ensembles patrimoniaux (clos-masure, parc…)
Au total, plus de 4000 éléments ont été inventoriés et ont fait l'objet d'une caractérisation via une fiche dédiée.
	• Valoriser le patrimoine riche du territoire en trouvant une traduction réglementaire à l'inventaire réalisé par la collectivité
	• Trouver l'équilibre entre protection et possibilités d'évolutions (nécessaires à faire vivre le patrimoine)
	• Adapter la prise en compte réglementaire aux caractéristiques du patrimoine local
	• Tenter d'harmoniser le traitement de la question patrimoniale sur l'ensemble du territoire (consensus)

Climat/Air/Energie	
Élément de synthèse du diagnostic	**Enjeux mis en perspective**

• Un climat océanique se caractérisant par :
  ○ Une faible amplitude thermique et un hiver relativement doux, favorable à la limitation des consommations d'énergie liées au chauffage
  ○ Une répartition régulière des pluies plus favorable à la prise en charge des eaux pluviales
Malgré cela, des événements météorologiques extrêmes peuvent survenir et renforcer le risque de ruissellement par exemple
• Un potentiel intéressant pour le développement des énergies renouvelables (solaire, éolien, géothermie, méthanisation…)
• Des initiatives locales (Méthacaux, projets éoliens…) pour une production d'énergie renouvelable
• Un parc de logements ancien (potentiellement énergivore)
• Par endroit, un système d'éclairage public pas toujours efficace, source de dépenses énergétiques et de pollutions lumineuses (lampadaires « boules » notamment)
• Globalement en secteur pavillonnaire, une faible prise en compte du contexte bioclimatique : Alignement des façades dicté par la voirie sans réflexion sur l'exploitation du solaire passif, sur l'exposition au vent…
• Localement, une consommation d'énergie essentiellement liée au résidentiel (46 %) et au transport (37 %), dans une moindre mesure à l'agriculture (7 %), au tertiaire (6 %) et à l'industrie (4 %) = une répartition qui s'explique par le fonctionnement de plus en plus périurbain et résidentiel du territoire.
	• S'inscrire dans les politiques énergétiques définies aux échelons supérieurs (SRCAE)
	• Œuvrer localement et au travers des leviers offerts par le PLUi pour limiter les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre :
	  ○ Privilégier une plus grande mixité des formes bâties, vers des typologies de logements plus compactes, moins consommatrices en énergie et en foncier
	  ○ Appréhender le contexte bioclimatique dans les futurs aménagements (orientation et ombrage, protection contre les vents dominants, utilisation des végétaux…)
	  ○ Porter une réflexion sur le « rapprochement des lieux » (proximité entre habitat, commerces et services) et la diversification des modes de déplacement
	• Inciter ou encourager, selon les opportunités, l'exploitation de sources d'énergies renouvelables disponibles localement
	• Concilier les enjeux d'efficacité énergétique des bâtiments, de développement des énergies renouvelables avec la préservation des paysages et du patrimoine
	• Penser le végétal pour valoriser son rôle de puits carbone et de lutte contre la formation de petits îlots de chaleur (en lien avec les thématiques paysagères et écologiques)
	• Anticiper un renforcement de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes pour la gestion du risque de ruissellement (notamment)

Risques et nuisances	
Élément de synthèse du diagnostic	**Enjeux mis en perspective**

• Des documents cadre (SCOT, SAGE notamment) déclinant des orientations / prescriptions / recommandations pour la prise en compte des risques naturels (ruissellement notamment)
• Un territoire très impacté par les risques naturels de différents types (ruissellement et mouvements de terrain)
• Un bon niveau de connaissance des risques permettant, a priori, de bien les prendre en compte :
  ○ Secteurs d'aléa au ruissellement et à l'érosion sur lesquels s'appuient les 2 PPRI et le SAGE de la Vallée du commerce
  ○ Axes de ruissellement
• Un retour d'expérience des acteurs de terrain (SMBV par exemple) sur les secteurs sensibles
• De nombreuses études réalisées en parallèle de la démarche PLUi et pour alimenter cette dernière, notamment :
  ○ 5 bilans hydrologiques et un SGEP (Schéma de Gestion des Eaux Pluviales) réalisés sur 6 communes de la CdC
  ○ Un inventaire des cavités souterraines sur l'ensemble du territoire (5928 cavités pour une surface couverte par les périmètres d'environ de 53 km, plus d'1/3 du territoire)
Il s'agit ici d'affiner et d'actualiser la connaissance sur des risques évolutifs
• Des actions réalisées à différentes échelles et différents niveaux pour lutter contre les risques :
  ○ Sensibilisation des élus et acteurs (agriculteurs par ex.) de territoire
  ○ Règlementaire (PPRI, SAGE)
  ○ Opérationnel (hydraulique douce)
• 25 arrêtés de catastrophe naturelle depuis 1989 ; toutes les communes sont concernées
• Un risque de remontée de nappe localisée en fond de vallée de la Ganzeville, dont l'emprise reste toutefois limitée
• 3 Voies considérées comme infrastructures bruyantes (RD 926, 910 et 925), susceptibles de générer des nuisances
	• Prendre en compte les documents d'orientation et documents réglementaires (PPRI, SAGE) dans la protection contre le risque de ruissellement et d'érosion
	• Adapter traduction réglementaire au niveau de connaissance poussé des risques sur le territoire
	• Intégrer le paramètre « risque » dans la localisation et la conception des futurs aménagements
	• Évaluer (avec les élus et partenaires techniques) la possibilité d'autoriser certains aménagements en fonction du niveau de risque et de l'enjeu lié au projet
	• Évaluer dans quelle mesure le PLUi peut participer à limiter le ruissellement et l'érosion : Protection d'éléments de paysage jouant un rôle hydraulique par exemple = trouver les synergies entre protection de la TVB et lutte contre le risque de ruissellement
	• Informer et communiquer auprès de la population et des acteurs concernés sur les risques en présence

Gestion de la ressource en eau	
Élément de synthèse du diagnostic	***Enjeux mis en perspective***
Une prise de compétence récente de la communauté de communes sur les questions d'assainissement collectif et d'alimentation en eau potable. ***Assainissement :*** • De nombreuses stations d'épuration, récentes pour la plupart, avec globalement une capacité épuratoire restante (3909 hab.) qui permet d'accueillir de nouveaux habitants • Deux STEP hors d'usage, interdisant en l'état les nouveaux raccordements (les STEP d'Ecrainville et de Saint-Sauveur-d'Emalleville) • Plusieurs actions prévues à court ou moyen terme pour adapter les capacités épuratoires aux projections de développement (transfert des eaux usées sur des STEP bien dimensionnées, projet d'une nouvelle STEP commune pour les commune d'Ecrainville et de Saint-Sauveur) • Plus d'1/3 des installations d'assainissement autonome jugées non conformes dans le rapport du SPANC	• Veiller à rendre compatible la répartition des logements en fonction des capacités d'assainissement collectif • Prioriser le développement sur des secteurs desservis par l'assainissement collectif, dans une logique de rentabilisation, de mutualisation, et pour une meilleure maitrise de la qualité des rejets au milieu naturel • Dans le cas d'une STEP aux capacités limitées sur des secteurs stratégiques, veiller à programmer le développement sur le long terme de manière à laisser du temps pour une mise à niveau de l'équipement • Etablir un programme de travaux en fonction des priorités ou opportunités de manière à mettre à niveau les équipements sur le temps du PLUi • Améliorer la connaissance sur le fonctionnement de l'alimentation en eau potable à une échelle « supra-communautaire » pour anticiper au mieux les besoins de demain en fonction de la ressource disponible, de sa vulnérabilité, de la demande sur les territoires voisins…

Gestion de la ressource en eau	
Élément de synthèse du diagnostic	***Enjeux mis en perspective***

Alimentation en eau potable :
• Une ressource en eau brute vulnérable aux pollutions (turbidité et intrants agricoles en lien avec la problématique ruissellement)
• De nombreuses actions mises en œuvre pour la protection de la ressource :
  ○ Aide à la mise en place de CIPAN (Cultures Intermédiaires Piège à Nitrate) par les SMBV
  ○ Lutte contre l'érosion et mise en place de dispositif d'hydraulique douce à l'échelle des bassins d'alimentation de captage (BAC)
  ○ Identification des bétoires (exutoires naturels)
  ○ Périmètres de protection des captages
  ○ Réalisation d'un SGEP à Goderville pour gérer au mieux les eaux pluviales urbaines
• Un rendement des réseaux globalement satisfaisant
• Plusieurs aires d'alimentation (sur et hors du territoire) alimentées par plusieurs captages (sur et hors du territoire) = fonctionnement complexe rendant difficile l'appréhension de la bonne adéquation entre ressource disponible et demande à moyen terme
	• Préserver (a minima) le rendement des réseaux AEP au niveau actuel
	• Continuer à travailler en amont pour la préservation de la ressource (eaux brutes)
	  ○ Intégrer au mieux ou ne pas contraindre les différentes actions pour gérer au mieux les eaux de ruissellement
	  ○ Inciter fortement à gérer les eaux pluviales à la parcelle en secteur bâti

Est évaluée dans la suite du document, la manière dont le PADD et les pièces règlementaires du PLUi, répondent, ou prennent en compte les enjeux environnementaux listés ci-dessus

4 Evaluation environnementale du zonage, du règlement et des OAP thématiques

L'évaluation environnementale des règlements graphique et écrit consistera à :

- Analyser les incidences du PLUi sur l'environnement, sur l'ensemble du territoire
- Mettre en exergue les leviers mobilisés pour répondre aux incidences potentielles
- Proposer, en cas d'incidence résiduelle, des mesures alternatives, correctives ou compensatoires selon la doctrine « éviter – réduire – compenser »

Cette analyse sera thématique et se déclinera comme suit :

Thèmes analysés (non hiérarchisés)	***Déclinaison par thème***

• Les milieux naturels et la biodiversité
• Les paysages et le patrimoine
• La ressource en eau
• Les risques et les nuisances
• Le climat et l'énergie
• La mobilité et les déplacements
• La consommation de foncier et l'activité agricole
	• Les incidences potentielles locales sur l'environnement. **Attention, il s'agit bien d'incidences potentielles et non réelles ou probables, déduites du travail d'évaluation. L'idée est simplement de faire ressortir la vulnérabilité du territoire face à un projet d'aménagement inadapté, pour mieux valoriser les choix positifs faits par la collectivité pour minimiser les impacts**
	• Les réponses apportées dans le projet de PLUi
	• Le cas échéant, des propositions complémentaires pour intégrer au mieux l'environnement dans le PLUi
	• Une note de synthèse reprenant :
	  ○ Les principaux leviers mobilisés dans le PLUi
	  ○ Les points de vigilance ou les incidences résiduelles

L'approche est volontairement thématique pour faciliter la rédaction et la lecture du présent document. Néanmoins :

- Les impacts, plus prégnants sur certains secteurs de la commune, seront spatialisés et caractérisés de manière à appréhender leur ampleur
- La rédaction du résumé non technique permettra une approche transversale visant à :
  - Faire ressortir la compatibilité ou la cohérence des différentes mesures entre elles
  - Mettre en exergue les éventuels impacts cumulés de mesures, qui, prises séparément, n'induisent pas d'incidence notable, mais qui peuvent avoir des effets négatifs une fois combinées

4.1 Biodiversité – Espaces naturels remarquables – Trame Verte et Bleue

➢ Incidences potentielles

Le principal risque d'un développement mal maîtrisé est la destruction / dégradation d'habitats naturels et de leur fonctionnalité (Trame Verte et Bleue). Localement, cela peut se traduire par :

- Arrachage de haies, déboisements, comblement de mares, destruction de milieux humides en fond de vallée…
- Création de coupures dans la Trame Verte et Bleue (TVB) :
  - Urbanisation en extension
  - Nouvelles infrastructures routières ou augmentation de leur effet fragmentant par une urbanisation linéaire le long des axes de communication

Détérioration du milieu (aquatique par exemple) par des pollutions générées depuis les secteurs urbains ou urbanisables (zones d'activités)

➢ Réponses apportées par le PLU

	Zonage	*Règlement*
Espaces naturels / TVB	Un zonage « N » sur les espaces recouvrant une richesse et/ou une sensibilité environnementale (écologique, paysagère…) : - Les ZNIEFF du territoire sont en quasi-totalité en zone « N » (100% des ZNIEFF de type I, environ 79% de ZNIEFF de type II) : la vallée de la Ganzeville et l'amont de la valleuse d'Etretat au niveau d'Ecrainville - Les principaux espaces boisés (en complément est utilisé l'outil EBC sur les principaux boisements, 5,74km² d'Espaces Boisés Classés sont identifiés) 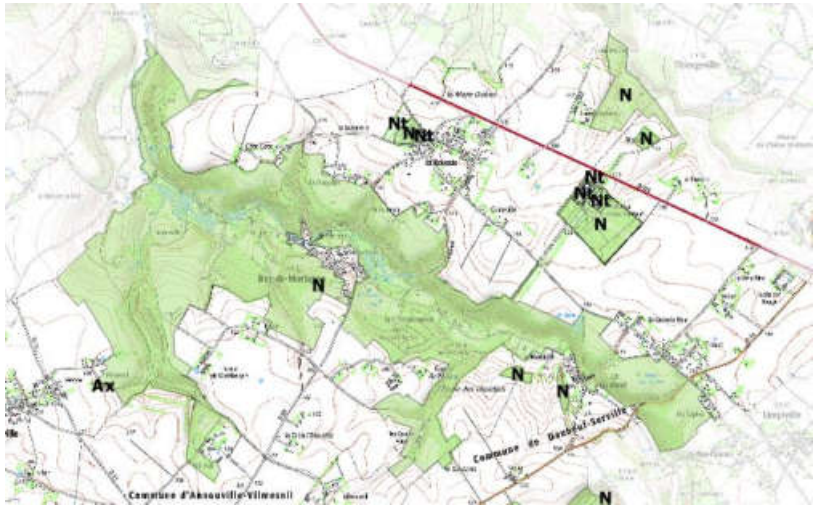 Cette zone est également délimitée selon le critère « boisement », elle concerne les petits boisements dispersés sur le territoire (Château de Bailleul, Bois de Trébon, la Chênaie, Crétot, Château du Bel-Air, Château de Diane, Château de Bornambusc, Ferme des Genêts…).	Des possibilités de constructions limitées en zone N, limitant le risque de destruction / fragmentation des milieux tout en assurant une prise en compte de l'existant : extensions mesurées des constructions existantes à destination d'habitation (40% de l'emprise au sol avec une limite maximum de 50m²). Des possibilités d'aménagements en zone N permettant la valorisation des milieux en place : - Possibilités d'installations légères liées à la protection et à la découverte des espaces naturels, - Autorisation de travaux de restauration et d'aménagements des cours d'eau et des berges, - Autorisation de travaux permettant de rétablir les continuités piscicoles et hydrauliques. La zone Nt limite également les constructions et les potentielles atteintes à l'environnement, sans interdire le développement des pratiques de loisirs et touristiques. Elle autorise les constructions nécessaires aux pratiques touristiques sous réserve qu'elles s'intègrent dans l'environnement naturel. Il y est également autorisé les exhaussements et affouillements uniquement liés à la création d'espaces paysagers et de loisirs comme les plans d'eau.

	Zonage	*Règlement*
Espaces naturels / TVB	Une volonté de réduire l'étalement urbain et son impact sur la TVB par : - Le choix d'une armature territoriale qui polarise l'effort de production de logements sur les bourgs les mieux équipés et acceptant des densités supérieures à celles observées jusqu'à lors - Une priorité donnée à la densification douce et au renouvellement à l'intérieur des espaces bâtis existants (tout en conservant des espaces d'aération favorables à la présence du végétal en secteurs bâti) - Une sélection / délimitation / conception des secteurs à urbaniser en extension qui intègre le critère écologique (cf. analyse des OAP ci-après) **Les justifications quant à la consommation foncière font l'objet d'une partie dédiée dans le présent rapport.** **En point de vigilance, notons toutefois que 14 secteurs en zone AU sont localisés dans des corridors fort déplacement définis par le SRCE Haut-Normand. Environ 11 hectares de zones AU sont situés au sein de ces corridors.**	Au-delà d'une volonté de limiter l'impact du développement urbain sur les espaces naturels ou agro-naturels. Le règlement prévoit plusieurs dispositions favorables à la présence du végétal en secteur bâti : - Une attention particulière portée au maintien et à la valorisation des éléments végétaux présents sur les secteurs de développement (cf. analyse des OAP) - Une obligation de plantation ou de part minimale d'espaces verts dans certains cas sur les zones U et AU : o Proportion minimale d'espaces verts communs au moins égale à 10 % de la superficie totale de l'opération pour toute opération faisant l'objet d'une procédure d'aménagement d'ensemble o Sur les zones d'équipements et d'activités (AUe, Ue, AUx, Ux…), « les espaces libres et les espaces délaissés des aires de stationnement feront l'objet de plantation et / ou d'aménagement paysager de qualité. […]. La plantation d'un arbre de moyenne tige par tranche de 200 m² de terrain libre est obligatoire dans le cadre de l'aménagement des espaces libres » - Le maintien d'une superficie minimale perméable à la parcelle sur les zones U et AU (cf. tableau page suivante), favorable aux plantations - La possibilité de traiter les limites parcellaires (emprises publique et limites séparatives) en plantant « une haie vive composées d'essences locales dont la liste figure en annexe et éventuellement accompagnées d'un grillage » - Clôtures perméables à la petite faune en transition avec les zones A et N <u>Propositions complémentaires soumises par l'évaluation environnementale :</u> En secteurs pavillonnaires moins dense, UC voire UB, pourrait être incitée plus explicitement, voire imposée, la plantation de haies vives en limite séparative. En parallèle, un principe de perméabilité de ces limites à la petite faune pourrait être inscrit, a minima sur les limites parcellaires en contact avec des zones A ou N.

Emprises au sol maximale des constructions et coefficient de perméabilité par zone :

	UA				UB				UC1 et UC2	UC3	UE	Ux	Uh
Superficie de l'unité foncière	<200m²	200 à 400m²	400 à 600m²	>600m²	<200m²	200 à 400m²	400 à 600m²	>600m²	-	-	-	-	-
Emprise au sol	80%	60%	50%	40%	80%	50%	40%	30%	30%	25%	50%	50%	25%
Coefficient de perméabilité	NR	20%	30%	40%	10%	30%	40%	50%	40%	50%	25%	20%	40%

	AUB				AUC1 et AUC2	AUC3	AUE	AUX	A	At	Ax	N	Nt
Superficie de l'unité foncière	<200m²	200 à 400m²	400 à 600m²	>600m²	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprise au sol	80%	50%	40%	30%	30%	25%	50%	50%	40% (limite maximale de 50m²)	12%	25% (limite maximale de 800m²)	40% (limite maximale de 50m²)	12%
Coefficient de perméabilité	10%	30%	40%	50%	40%	50%	25%	20%	40%	40%	40%	40%	40%

	Zonage	*Règlement*
Espaces naturels / TVB	**Une identification / préservation des éléments de patrimoine naturel constitutifs de la TVB au titre de l'article L 151-23 du code de l'urbanisme :** - 1,06 km² (106 ha) de vergers, parcs arborés, jardins et bois - Protection des zones humides en fond de vallée de la Ganzeville (32,6 ha d'inventoriés par la DREAL)	La traduction écrite des éléments repérés au zonage vise à la fois à : - Valoriser l'existant, notamment au regard de sa fonctionnalité - Permettre des interventions ponctuelles, limitées et respectueuses de la valeur écologiques et patrimoniale de l'élément Est donc prévu au règlement écrit : **Le patrimoine naturel surfacique (art. L. 151-23 du CU) :** *Pour les vergers et les parcs arborés :* - Interdiction des occupations ou interventions qui dénatureraient le site - Possibilités d'interventions limitées pour des questions d'entretien, de sécurité, d'intérêt général… - Principe de remplacement des plantations supprimées (continuité, même type d'arbre)

	Zonage	*Règlement*
Espaces naturels / TVB	Une identification / préservation des éléments de patrimoine naturel constitutifs de la TVB au titre de l'article L 151-23 du code de l'urbanisme : - Protection de 573,6 ha en EBC - Protection de 2,8 ha de trame paysagère en secteurs bâtis - Protection de 32,6 ha en zones humides en fond de vallée de la Ganzeville (inventoriés par la DREAL)	**Le patrimoine naturel surfacique (suite) :** *Pour les espaces boisés :* En plus de l'utilisation de la zones N, les principaux espaces boisés sont protégés par l'outil « Espace Boisé Classé » qui interdit : - tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements - le défrichement - les recouvrements du sol par tout matériau imperméable : ciment, bitume ainsi que les remblais. *Pour les zones humides :* - Interdiction d'assécher, de mettre en eau, d'imperméabiliser ou de remblayer

	Zonage	*Règlement*
Espaces naturels / TVB	Une identification / préservation des éléments de patrimoine naturel constitutifs de la TVB au titre de l'article L 151-23 du code de l'urbanisme : - 25,2 km d'alignements d'arbres et 153 km de talus plantés et merlons - 46,7 km de fossés et noues ainsi que 34,9 km de haies et fascines constituant des éléments de paysage recouvrant une fonctionnalité hydraulique	**Le patrimoine naturel linéaire (art. L. 151-23 du CU) :** *Pour les alignements d'arbres :* - Protection stricte interdisant les coupes et abatages - Principe de remplacement en cas d'abattage ou d'arrachage - Possibilités d'interventions sans remplacement pour des questions d'entretien, de sécurité (routière par exemple), ou sanitaires (arbres malades) ; dans le cas de la création d'un accès ou si l'espace créé par la disparition de l'arbre est inférieur à 5 m (possibilité de combler cet espace par les arbres situés de part et d'autre) *Pour les talus plantés ou non :* En cas de talus plantés, les dispositions définies pour les alignements d'arbres s'appliquent aux plantations. - Maintien des talus - Non imperméabilisation - Possibilité d'intervention conditionnée au nécessaire entretien de l'élément, ou au déplacement L'ensemble des dispositions réglementaires ci-dessus doivent être perçues comme positives pour le maintien d'éléments de paysages multifonctionnels (TVB, patrimoine, gestion des eaux de ruissellement…). Elles permettent à la fois une préservation tout en laissant des possibilités d'intervention nécessaires à leur mise en valeur. <u>Propositions complémentaires soumises par l'évaluation environnementale :</u> - Permettre les interventions sur les alignements d'arbres et les talus à la condition qu'elles n'engendrent pas de désordres hydrauliques supplémentaires. A ce titre, la création d'accès ne doit pas favoriser la concentration des ruissellements et la largeur de l'accès créé pourrait être plafonnée à 10 m

	Zonage	*Règlement*
Espaces naturels / TVB	Une identification / préservation des éléments de patrimoine naturel constitutifs de la TVB au titre de l'article L 151-23 du code de l'urbanisme : - 598 mares - Protection de 22 arbres isolés Les mares ont été sélectionnées à partir des différents inventaires effectués sur le territoire (SMBV Pointe de Caux). Ces données ont été filtrées, notamment au regard de la fonctionnalité de certaines mares. Ne sont pas protégées celles s'avérant uniquement ornementales ou constituant des bassins n'ayant pas de rôle particulier pour la TVB.	**Le patrimoine naturel ponctuel (art. L. 151-23 du CU) :** *Pour les arbres isolés :* - Principe de conservation ou de remplacement, sauf dans les cas précités (entretien, sécurité, intérêt général…) - Cadrage des conditions de remplacement (sur place ou à proximité, essences végétales locales inscrites sur la liste du CAUE 76). A ce titre, l'utilisation d'essences locales adaptées au territoire devrait être étendue aux parcs arborés et aux alignements d'arbres. *Pour les mares :* - Interdiction de comblement ou de modifications qui nuiraient à leurs aspects ou leur fonctionnalité - Possibilités d'interventions justifiées par la volonté d'améliorer la fonctionnalité hydraulique ou écologique (taille d'arbres en bord de mares, aménagement d'un abreuvoir, enlèvement de végétation en cas d'eutrophisation…) - En cas d'intervention, obligation de réserver 10 % de berge non travaillée de manière à favoriser le refuge des batraciens <u>Propositions complémentaires soumises par l'évaluation environnementale pour les mares :</u> - Imposer un recul minimum de 10 mètres par rapport aux berges des mares pour toutes les nouvelles constructions. Cette disposition ne s'appliquant pas aux bâtiments à vocation agricole, forestière et aux bâtiments d'intérêt collectif - Les abords des mares doivent faire l'objet d'un aménagement paysager végétal n'intégrant que des espèces végétales locales traditionnelles.

➢ Synthèse

L'évaluation Environnementale porte un regard positif sur la prise en compte des enjeux écologiques au travers du projet de PLUi.

L'ensemble des leviers mis à disposition par le code de l'urbanisme sont ainsi mobilisés pour protéger et valoriser à la fois les espaces remarquables du territoire et les éléments de « nature ordinaires » recouvrant une multitude de fonctions environnementales (habitat naturel, paysage, eaux pluviales…).

Ainsi, le zonage protège au travers de la zone N les espaces sensibles, réservoirs de biodiversité ; principalement les vallées (surtout celle de la Ganzeville) et les boisements ou parcs arborés du plateau.

Sur ce même plateau agricole très ouvert du pays de Caux, le PLUi s'efforce de repérer et de protéger au titre de l'article L 151-23 du CU l'ensemble des éléments de nature qui concourent à donner du liant et de la fonctionnalité à la TVB locale, relativement peu structurée sur le plateau.

Sont ainsi protégés, les parcs arborés, les mares, les alignements d'arbres, les talus plantés ou non, les vergers, les arbres remarquables… L'inventaire exhaustif mené par la collectivité permet une bonne connaissance et une bonne caractérisation des éléments repérés pour ensuite adapter le règlement aux enjeux et aux fonctionnalités de chacun.

Même si l'identification des éléments ci-dessus s'est faite principalement sur un critère patrimonial, ils recouvrent des fonctionnalités écologiques importantes pour le territoire :

- La protection des espaces boisés favorise le maintien d'habitats, de zones de refuge et de nourrissage pour les espèces sur un plateau agricole relativement dégarni. Par ailleurs, la protection des linéaires arborés permet une mise en lien des espaces boisés favorables à la circulation de la faune,
- La protection des mares doit là aussi favoriser le maintien d'un réseau assez dense pour être fonctionnel et permettre la circulation d'espèces comme le triton crêté par exemple

En parallèle, la démarche PLUi a aussi consisté à limiter l'impact du développement urbain sur la trame verte et bleue par une réflexion prioritairement menée à l'intérieur de l'enveloppe bâtie pour :

- Essayer de limiter l'étalement urbain et son effet fragmentant
- Faire une place accrue au végétal en secteur urbain (conservation d'aérations, obligations de plantations…)

En complément des dispositions réglementaires présentées ci-dessus, avait été évoquée en cours de démarche la possibilité de réaliser une OAP thématique « trame verte et bleue ». Néanmoins, cette idée a été écartée du fait que l'OAP en question n'apportait pas de plus-value par rapport aux dispositions déjà inscrites aux règlements graphique et écrit.

Néanmoins, notons 2 principaux points de vigilance pouvant suggérer des ajustements :

1- L'ensemble des éléments de nature inventoriés ne font pas l'objet d'un report au zonage. Ainsi :
   - 27 km d'éléments linéaires naturels ne sont pas protégés sur les 161 km inventoriés (soit environ 17%)
   - 0,46 km² d'éléments naturels surfaciques (vergers, parcs arborés) ne sont pas protégés sur les 1,5 km² inventoriés (soit environ 30%)
   - 37 éléments naturels ponctuels (arbre isolé) ne sont pas protégés sur les 60 (soit environ 62%)

2- 14 secteurs de développement en extension concernent des corridors « fort déplacement » définis par le SRCE Haut-Normand (sur 11 ha environ). Ce constat doit néanmoins être relativisé par :
   - Le fait que les corridors ne sont pas rompus par les projets
   - Ces secteurs de développement ont été choisis en intégrant une logique multicritère donnant la priorité à la prise en compte des risques (absence d'alternative)
   - La délimitation des corridors doit être appréhendée au regard de l'échelle d'analyse du SRCE (1 /100 000), avec une interprétation des données qui ne peut s'opérer à la parcelle

Comme déjà évoqué, les dispositions présentées ci-dessus comme favorables à la biodiversité comportent également des implications (majoritairement positives) sur d'autres aspects tels que la protection du patrimoine et des paysages ; la gestion des eaux pluviales, que ce soit en matière de risques ou de qualité de la ressource.

C'est pourquoi les dispositions ci-dessus ne seront pas représentées dans le détail au sein des parties suivantes. Seront simplement rappelées les implications positives de ces dispositions pour chacun des thèmes étudiés.

4.2 Paysage et patrimoine

➢ Incidences potentielles

Perte de la qualité et de la diversité des paysages « naturels » et agricoles :

- Réduction de la coupure d'urbanisation entre les différentes entités paysagères du territoire (fermeture de vue, développement urbain linéaire impactant la lisibilité du paysage et la qualité des entrées de bourg)
- Problème de mitage de l'espace agricole (impact potentiellement important dans le grand paysage d'une construction isolée en fonction de sa taille, de la couleur des matériaux utilisés…)

Perte de l'identité paysagère, architecturale et patrimoniale du territoire par des opérations d'aménagement « hors-sol » dont la conception et l'architecture contribuent à banaliser le paysage :

- Non prise en compte des vues proches et lointaines sur le bourg
- Dégradation ou non-protection du patrimoine remarquable et du petit patrimoine (murs, bâti…)
- Choix architecturaux (implantation, volume, aspect extérieur…) déconnectés de ce qui fait le caractère du bourg et des hameaux

➢ Réponses apportées par le PLUi

	Zonage	*Règlement*
Paysage et patrimoine	**En dehors des bourgs, on remarque une volonté de lutter contre le mitage et de protéger des grandes entités paysagères que sont la vallée de la Ganzeville (en zone N) et le plateau agricole (en zone A).** La zone A « agricole » est généreusement dimensionnée sur le plateau cultivé et exclusivement réservée aux constructions à vocation agricole (même si ces dernières peuvent comporter un impact paysager notable). Ont été identifiés lors du diagnostic des ensembles bâtis « à préserver » (zonés en A ou N), pour lutter contre la banalisation des paysages. En secteurs isolés, sont délimités des STECAL venant encadrer les possibilités d'évolution de l'existant pour en limiter l'impact paysager notamment. On dénombre 36 STECAL parmi lesquels : - Des équipements touristiques moteurs (At ou Nt), cas du domaine du Grand Daubeuf par exemple avec un enjeu fort pour le développement du tourisme local - Des artisans, commerces, industries en développement (Ax) Les STECAL font l'objet d'une analyse dédiée dans le présent rapport **Au niveau des bourgs et des hameaux structurants, une volonté de réduire l'étalement urbain et son impact sur le grand paysage par :** - Une priorité donnée à la densification douce et au renouvellement à l'intérieur des bourgs (tout en conservant des espaces d'aération favorables à la qualité du cadre de vie), favorisant ainsi l'intégration des constructions au sein des tissus existants. Les zones UH (hameaux) sont délimitée au plus juste pour ne permettre que les constructions en densification - Une localisation / délimitation des secteurs à urbaniser en extension qui intègre les critères paysagers et patrimoniaux. Les zones AU en extension à vocation résidentielle sont dans la mesure du possible délimitées en épaississement du bourg, sur des terrains moins exposés, et de manière à ne pas impacter outre mesure la qualité du bourg. Certaines zones AU (majoritairement celles à vocation économique ou d'équipements) sont néanmoins situées en entrée de bourg sur des axes passants avec un enjeu en matière d'intégration et d'image pour le territoire (cf. analyse des OAP).	En dehors des bourgs, sont notamment prévus les STECAL suivants : - 9 STECAL At, à vocation touristique permettant de développer des activités de loisirs ou d'hébergements correspondant à 9,7 ha de superficie, - 14 STECAL Ax à vocation économique, où la construction et l'extension de bâtiments et annexes destinées aux commerces, artisanats, industries sont autorisés. Ils correspondent à environ 11 ha de superficie, - 13 STECAL Nt à vocation touristique (hébergements et loisirs) correspondant à environ 17 ha de superficie. (cf. analyse spécifique dédiée aux STECAL)

	Zonage	*Règlement*
Paysage et patrimoine	**Au sein des bourgs, a été réalisée une délimitation fine des zones en fonction de la vocation des lieux et de leurs caractéristiques urbaines, patrimoniales, paysagères…** **Cette délimitation permet ensuite d'attribuer à chaque zone un règlement adapté aux enjeux paysagers et patrimoniaux, afin de préserver les secteurs d'intérêt et de permettre plus de liberté sur les secteurs recouvrant une valeur moindre.** Sont présentés dans le tableau page suivante, de manière très synthétique les différentes zones (vocation, caractère et principales traductions règlementaires en termes de d'implantation, de volumes, d'aspect extérieur, de traitement des espaces libres privés ou publics…).	-

Déclinaison de la zone urbaine U et principales implications réglementaires associées en matière d'implantation, de volumes et d'aspect extérieur :

Zones	UA (déclinée en sous-zones UAa, UAb1, UAb2 sur les principaux pôles)	UB	UC (déclinée en sous-zones UC1, UC2 et UC3)
Caractère / vocation	Elle correspond aux espaces centraux des bourgs structurants identifiés au sein du PADD. Elle présente un caractère historique avec une forte densité bâtie et regroupe de l'habitat (maisons de ville anciennes, habitat individuel plus récent voire petits collectifs), des équipements publics, des commerces et des services. La morphologie urbaine est marquée par de nombreuses constructions en R+1/R+2 implantées le long des voies et de nombreuses constructions mitoyennes.	**Zone urbaine à vocation principale d'habitat de moyenne densité** Elle correspond aux quartiers résidentiels et périphériques des bourgs structurants et à certains bourgs moins structurés. A destination principale d'habitat, elle peut aussi accueillir des activités et des équipements compatibles avec la proximité des habitations.	**Zone urbaine à vocation principale d'habitat individuel** Elle correspond à des espaces urbains de faible densité et est caractérisés par la prédominance d'un habitat individuel de type pavillonnaire. Ce type d'habitat parfois hétérogène confère à ces espaces une identité moins forte. On peut y trouver ponctuellement, quelques activités artisanales ou commerciales
Principales implications réglementaires	- Implantation préférentiellement à l'alignement de l'emprise publique pour favoriser une certaine continuité et soutenir la rue par le front bâti (en cohérence avec l'existant) - Possibilité d'implantations autres si justifiées par une volonté de continuité et d'harmonie avec l'existant - Implantation à minima sur une limite séparative pour favoriser la constitution d'un front bâti continu - Emprise au sol non réglementée en UA et UAa, favorable à la constructibilité des petites parcelles restantes - Emprise au sol relativement élevée en zone UAb et modulable selon la taille des parcelles, en cohérence avec la densité des lieux - Hauteurs élevées pouvant aller jusqu'à RDC + 4 étages (16 m) en cœur de bourg de Goderville	- Implantation préférentiellement dans le respect de l'alignement du bâti existant ou en retrait de 3 mètres minimum par rapport aux emprises publiques pour favoriser une certaine continuité avec l'existant et éviter les ruptures visuelles en front de rue - Implantation en limite séparative ou à une distance égale ou supérieure à la moitié de la hauteur - Une emprise au sol élevée pour les petites unités foncières, favorisant la constructibilité des petites parcelles - Une emprise au sol modulable selon la superficie de l'unité foncière, réduite à 30% pour les parcelles de plus de 600m² - Hauteur limitée à R+1+C afin de ne pas porter atteinte aux constructions voisines et éviter les contrastes de hauteur	- Implantation avec un retrait minimum de 2 à 3 mètres par rapport aux emprises publiques évitant les impacts visuels des constructions depuis la rue et favorisant une certaine « intimité » des constructions par rapport aux voies - Implantation aux limites séparatives adaptées selon les sous-secteurs et les implantations existantes des constructions pour conserver une certaine harmonie dans l'implantation - Une emprise au sol peu élevée (25 à 30%) limitant les emprises fortes et disproportions des constructions - Hauteur limitée à R+1+C en UC1 et UC2 afin de ne pas porter atteinte aux constructions voisines et éviter des contrastes de hauteur

Zones	UA (déclinée en sous-zones UAa, UAb1, UAb2 sur les principaux pôles)	UB	UC (déclinée en sous-zones UC1, UC2 et UC3)
Principales implications réglementaires	- Unité de volume et de matériaux (notamment pour les extensions) - Intégration des dispositifs techniques avec soin - Interdiction de tout pastiche d'une architecture étrangère à la région - Incitation forte à une utilisation de matériaux traditionnels et de teintes adaptés sur les façades - Conditionnement des constructions contemporaines à insertion de qualité - Recherche de continuité dans le traitement des limites (murs en matériaux locaux par ex.)	- Unité de volume et de matériaux (notamment pour les extensions) - Intégration des dispositifs techniques avec soin - Interdiction de tout pastiche d'une architecture étrangère à la région - Conditionnement des constructions contemporaines à insertion de qualité - Incitation à une utilisation de matériaux traditionnels ou bardage et de teintes adaptés sur les façades - Incitation à la composition de clôtures en matériaux traditionnels ou grillages et interdiction de parements d'aspect médiocre - Interdiction de clôtures maçonnées en limite de zone A et N et obligation de perméabilité des clôtures	- Unité de volume et de matériaux (notamment pour les extensions) - Intégration des dispositifs techniques avec soin - Interdiction de tout pastiche d'une architecture étrangère à la région - Conditionnement des constructions contemporaines à insertion de qualité - Incitation à une utilisation de matériaux traditionnels ou bardage et de teintes adaptés sur les façades - Incitation à la composition de clôtures en matériaux traditionnels ou grillages et interdiction de parements d'aspect médiocre - Interdiction de clôtures maçonnées en limite de zone A et N et obligation de perméabilité des clôtures

Même s'il est très synthétique, le tableau ci-dessous montre bien en quoi la délimitation fine des zones permet d'adapter le règlement en fonction de caractéristiques locales recouvrant un enjeu de conservation / valorisation plus ou moins fort.

De manière générale, « tous les travaux effectués doivent être conçus en évitant toute dénaturation des caractéristiques conférant leur intérêt. » Cette protection n'interdit pas toute évolution du bâti mais suppose que les projets ne portent pas atteinte aux caractéristiques des éléments du patrimoine localisé aux documents graphiques. Un soin particulier est notamment porté à la qualité de la perception depuis l'espace public des bâtiments avec des règles précises sur les façades, les toitures, les menuiseries, le traitement des limites d'emprise publique en zone UA particulièrement.

Zones	UE	UX
Caractère / vocation	**Zone urbaine à vocation particulière d'équipements publics, d'intérêt collectif et de services publics.**	**Zone urbaine à vocation économique** Cette zone correspond aux secteurs regroupant une part importante du tissu économique local. Elle se caractérise par une très forte spécialisation des constructions avec une diversité fonctionnelle limitée.
Principales implications réglementaires	- Implantation préférentiellement en limite de l'emprise publique ou avec un retrait de 4m par rapport aux voies de manière à éviter les décalages d'implantation en front de rue et les ruptures visuelles - Retrait de 5m minimum par rapport aux limites séparatives pour éviter les accolements entre bâtiments - Emprise au sol règlementée à 50% sur une unité foncière associée à un coefficient de perméabilité 25% - Une hauteur non règlementée mais qui ne devra pas porter atteinte aux constructions voisines ou / et à la qualité des lieux - Unité de volume et des matériaux - Intégration des dispositifs techniques avec soin - Interdiction de tout pastiche d'une architecture étrangère à la région - Conditionnement des constructions contemporaines à insertion de qualité - Incitation à une utilisation de matériaux traditionnels ou bardage et de teintes adaptés sur les façades - Incitation à la composition de clôtures en matériaux traditionnels ou grillages et interdiction de parements d'aspect médiocre - Interdiction de clôtures maçonnées en limite de zone A et N et obligation de perméabilité des clôtures	- Implantation préférentiellement en limite de l'emprise publique ou avec un retrait de 4m par rapport aux voies de manière à éviter les décalages d'implantation en front de rue et les ruptures visuelles - Retrait de 5m minimum par rapport aux limites séparatives sauf pour les limites avec les zones AUX - Emprise au sol règlementée à 50% associée à un coefficient de perméabilité 20% - Une hauteur non règlementée mais qui ne devra pas porter atteinte aux constructions voisines ou / et à la qualité des lieux - Autorisation de différentes formes de toitures favorisant des formes contemporaines (toitures terrasses ou végétalisées) - Incitation à une utilisation de matériaux traditionnels ou bardage et de teintes adaptés sur les façades - Possibilité de teintes secondaires pour mettre en valeur des éléments aux teintes dominantes - Règlementation des clôtures pour former des ensembles homogènes et éviter l'occultation et les éléments de préfabriqués - Interdiction de clôtures maçonnées en limite de zone A et N et obligation de perméabilité des clôtures

	Zonage	*Règlement*
Paysage et patrimoine	**En complément de la délimitation des différentes zones, sont identifiés au zonage pour répondre aux enjeux paysagers et patrimoniaux :** - Les éléments de nature recouvrant une fonctionnalité paysagère importante localement : parcs arborés, mares, alignements d'arbres, talus plantés ou non, vergers, les arbres remarquables (cf. partie précédente)	<u>Patrimoine naturel :</u> Les dispositions spécifiques aux éléments de patrimoine naturel sont présentées de manière exhaustive dans la partie précédente relative aux milieux naturels et à la TVB. Elles ne seront donc pas représentées ici. Notons simplement que la préservation / valorisation de ces éléments constitue un point positif du projet. Les espaces boisés, alignements d'arbres en limite de clos masure ou isolés en secteur ouvert sont autant de marqueurs du paysage Cauchois et de points de repère venant égrener le paysage agricole ouvert du plateau, le différentiant des paysages d'openfield que l'on retrouve dans d'autres régions. A une échelle plus fine, la protection des vergers, des arbres isolés… sont autant d'éléments valorisant le paysage du quotidien et de références à une histoire commune à laquelle les habitants peuvent-être attachés. En complément, notons que les différents leviers réglementaires (déjà présentés) favorables à la présence du végétal en secteur bâti visent à faire la « part belle » aux espaces verts plantés pour répondre au constat fait lors du diagnostic d'espaces parfois trop minéralisés, particulièrement en zone pavillonnaire.

	Zonage	*Règlement*

Paysage et patrimoine	**En complément de la délimitation des différentes zones, sont identifiés au zonage pour répondre aux enjeux paysagers et patrimoniaux :**
	- Le patrimoine bâti au titre de l'article L151-19 du CU avec l'identification de :
	  - 2,9 km² d'ensembles patrimoniaux
	  - 1058 bâtiments d'intérêt patrimonial
	  - 6,1 km de murs et clôtures
		Sont exposées ci-dessous les principales dispositions réglementaires relatives au patrimoine bâti :
		<u>Ensembles patrimoniaux :</u>
		- Interdiction des occupations ou interventions qui dénatureraient le site
		- Conception fidèle à l'esprit et aux caractéristiques architecturales du lieu (volume, matériaux, composition des façades...)
		<u>Bâtiments d'intérêt patrimonial :</u>
		- Dispositions spécifiques quant à la qualité des matériaux utilisés pour les toitures (selon toiture d'origine)
		- Règles sur la proportion, la localisation et la mise en œuvre des ouvertures (lucarnes et fenêtres)
		- Une volonté de bonne intégration des extensions à l'existant (harmonie d'ensemble)
		<u>Patrimoine bâti linéaire (Murs / grilles) :</u>
		- Démolition interdite
		- Possibilité de reconstruction à l'identique sur place ou en continuité
		- Possibilité de création d'un accès mais de dimension limitée (5 m). Cette disposition peut être complétée par un nombre maximal de création d'accès
		
		Globalement, les dispositions ci-dessus visent à conserver l'intégrité et l'harmonie de l'ensemble des éléments repérés. Les règles sont adaptées au contexte local et proportionnées aux enjeux. Elles peuvent prendre la forme de principes généraux laissant une certaine liberté dans la mise en œuvre, sans perdre l'essentiel et incitant ainsi à une valorisation du patrimoine. Elles peuvent aussi être plus précises sur les éléments qui forgent le caractère du patrimoine local (toitures, ouvertures…).

	Zonage	*Règlement*
Paysage et patrimoine	**En complément de la délimitation des différentes zones, sont identifiés au zonage pour répondre aux enjeux paysagers et patrimoniaux :** - 632 bâtiments susceptibles de faire l'objet d'un changement de destination et donc potentiellement valorisables. Il s'agit ici de « donner une chance » au patrimoine, qui sans intervention pourrait se dégrader ou disparaitre à terme - 193 km de chemins de promenade à protéger qui donnent à voir le territoire (au titre de l'article L 151-38 du CU) et qui participent ainsi à mettre en scène certains points de vue	En cas de changements de destination de bâtiments repérés au sein dans les zones A et N, le règlement écrit prévoit dans ses dispositions générales que le « changement de destination doit respecter le caractère traditionnel de la construction ». Par ailleurs, il est rappelé que « conformément à l'article L151-11 du code de l'urbanisme, le changement de destination est soumis à l'avis conforme : - de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces agricoles, Naturels et Forestiers (CDPENAF) en zone Agricole ; - de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) en zone Naturelle. » L'article L 151-38 du CU prévoit que « le règlement peut préciser le tracé et les caractéristiques des voies de circulation à conserver, à modifier ou à créer, y compris les rues ou sentiers piétonniers et les itinéraires cyclables, les voies et espaces réservés au transport public. »

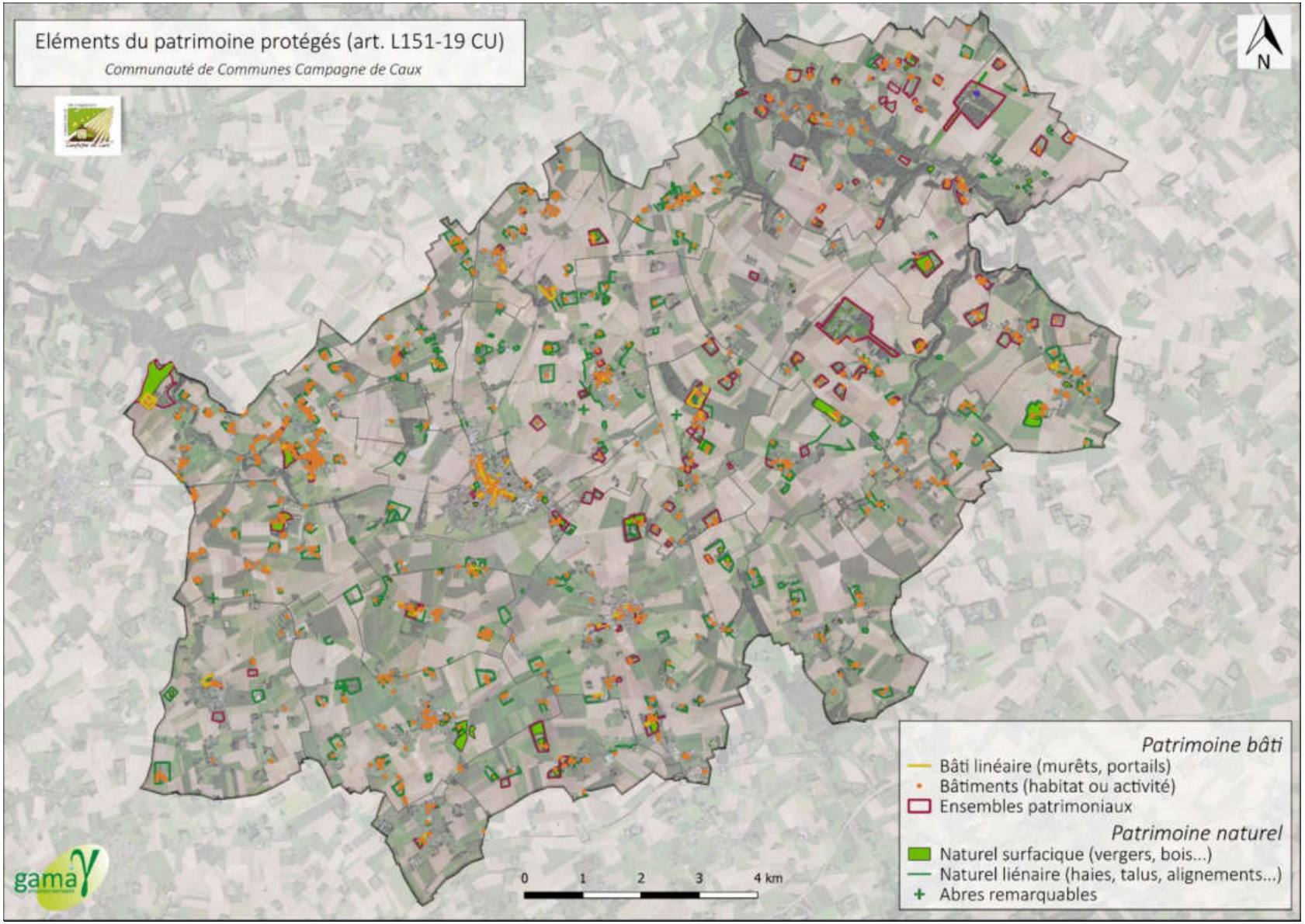
Eléments du patrimoine protégés (art. L151-19 CU)
Communauté de Communes Campagne de Caux
N
0 1 2 3 4 km
Patrimoine bâti
Bâti linéaire (murêts, portails)
Bâtiments (habitat ou activité)
Ensembles patrimoniaux
Patrimoine naturel
Naturel surfacique (vergers, bois...)
Naturel liénaire (haies, talus, alignements...)
Abres remarquables

➢ Synthèse

Globalement, l'évaluation environnementale porte un regard positif sur la prise en compte des paysages et du patrimoine local dans le PLUi.

Les principales entités paysagères sont protégées et valorisées au travers de zones dédiées :

- La zone N sur la vallée de la Ganzeville et sur l'amont de la valleuse d'Etretat, intégrant le fond de vallée mais aussi les versants et les rebords de plateau. La zone N a notamment été délimitée au regard du mode d'occupation du sol (surfaces en herbe, boisements de coteaux),
- La zone A sur la majeure partie du plateau agricole, à l'exception des secteurs bâtis constitués (bourgs, principaux hameaux) et des ensembles non cultivés d'une certaine dimension (boisements, parcs…). La zone A qui couvre 85 % du territoire est réservée à l'activité agricole, interdit tout mitage lié à la construction de nouveaux logements en secteur ouvert. La préservation / valorisation des vues sur le plateau passe aussi par une protection ciblée des éléments surfaciques, linéaires et ponctuels qui agrémentent et structurent le paysage Cauchois. Sont notamment protégés les clos masure, alignements d'arbres, talus, arbres isolés…
- Les zones U et AU sur les secteurs urbanisés ou urbanisables, en viellant dans la mesure du possible à réduire l'impact paysager des zones en extension à différentes échelles (vues lointaines ou rapprochées, entrées de bourg…). A l'intérieur des secteurs urbanisés, la déclinaison de zones (UA, UB, UC…) en fonction de leurs caractéristiques urbaines, paysagères, patrimoniales, architecturales… permet d'adapter le règlement aux enjeux. Est conservée une place importante aux espaces verts végétalisés (publics ou privés) constitutifs du cadre de vie et de l'attractivité résidentielle du territoire.

La qualité de l'inventaire patrimonial réalisé par la collectivité permet à la fois :

- Une connaissance exhaustive du patrimoine local pour une protection la plus complète possible via différents leviers (art. L 151-19 du CU, changement de destination…),
- Une caractérisation des éléments utiles à la rédaction d'un règlement adapté aux enjeux. Chacun des éléments inventoriés a fait l'objet d'une fiche descriptive. Ces dernières ne sont pas annexées au projet de PLUi mais seront utiles pour mieux interpréter et guider les futures demandes d'intervention sur le patrimoine,
- Une sensibilisation des élus, propriétaires et habitants aux richesses patrimoniales du territoire, les incitant à y porter attention,
- Une réelle appropriation par le service instructeur des problématiques de terrain relatives au patrimoine. Notons, à ce titre que le règlement a fait l'objet d'un travail partagé avec les élus, le service instructeur et le CAUE.

Dans l'ensemble, la rédaction du règlement vise à concilier la protection du patrimoine (naturel, bâti..) avec une certaine liberté d'entreprendre nécessaire à son entretien et à sa valorisation sur le long terme. Il est également rédigé dans une philosophie générale de cohérence et d'harmonie d'ensemble visant une intégration réussie des projets.

En complément des dispositions prises par le PLUi, rappelons que d'autres dispositifs sont prévus pour protéger le patrimoine et les paysage. Ainsi, le territoire est concerné par un site classé, 2 sites inscrits, et 16 périmètres associés à un monument historique.

Principaux points de vigilance :

Sans qu'ils puissent être interprétés comme des impacts négatifs re-questionnant le projet sur le fond, l'évaluation environnementale souhaite néanmoins lister quelques points de vigilance à garder à l'esprit lors de la durée de vie du PLUi :

Sur la traduction réglementaire de l'inventaire patrimonial :

L'exhaustivité de l'inventaire patrimonial ne se retrouve pas totalement dans la traduction règlementaire. Autrement dit, plusieurs éléments jugés plus ou moins remarquables lors de l'inventaire ne bénéficient pas de protection ciblée dans le PLUi :

- 35 linéaires bâtis, (murs et clôtures) ne sont pas protégés sur les 90 inventoriés, soit 2,4 km sur les 8,6 km inventoriés (environ 28%),
- 1613 bâtiments ne sont pas protégés sur les 2671 inventoriés, soit environ 60% de l'inventaire intercommunal,
- 483 ensembles patrimoniaux ne sont pas protégés sur les 603 inventoriés, soit 0,4 km² sur les 10 km² inventoriés.

Ceci s'explique par la méthode de travail qui a consisté à associer les élus communaux pour la sélection des éléments à protéger. Il en résulte une protection non harmonisée sur l'ensemble du territoire.

Sur l'impact « grand paysage » du droit à construire ouvert par le PLUi :

Le besoin foncier induit nécessairement des extensions urbaines parfois notables, dont l'impact paysager peut-être significatif en fonction de la plus ou moins bonne conception des opérations. Sur ce point, notons que les OAP concourent à minimiser l'impact paysager des nouvelles opérations par différents leviers : couture à l'existant, franges arborées… (cf. analyse des OAP).

Néanmoins, la localisation et la configuration de certains terrains en extension interrogent. C'est notamment le cas sur les communes de Bretteville-du-Grand Caux, de Virville, ou de Houquetot (cf. analyse des secteurs de développement).

4.3 Gestion de la ressource en eau

➢ Incidences potentielles

- Pollutions ponctuelles ou diffuses de la ressource liées à une localisation inappropriée d'occupations / utilisations du sol (activités, stockages…) potentiellement polluantes (proximité avec une bétoire, non prise en compte des périmètres de captage…) = impact sur l'alimentation en eau potable et/ou sur les milieux aquatiques. Rappelons qu'en pays de Caux, assis sur un réseau karstique très important, une pollution des eaux souterraine entraine des impacts qui vont bien au-delà des limites du territoire
- Capacités limitées ou dysfonctionnement des systèmes d'assainissements au regard du projet de développement avec des impacts sur le milieu récepteur
- Raréfaction de la ressource du fait d'une consommation trop importante au regard de la disponibilité en eau brute
- Accentuation des risques liés au ruissellement par une gestion inappropriée des eaux de pluie. Pour éviter les doublons, ce point sera plus particulièrement développé dans la partie « risques » même si la gestion des eaux pluviales a nécessairement des implications sur la ressource (qualité, quantité…).

➢ Réponses apportées par le PLUi

	Zonage	*Règlement*
Ressource en eau	- **Une armature territoriale qui priorise le développement sur les espaces équipés. Ainsi, la grande majorité (quasi-intégralité en dehors des STECAL) de la production de logements et de l'accueil de nouvelles activités se fera sur des secteurs couverts par l'assainissement collectif**. L'objectif est ici de mieux maîtriser la qualité des rejets au milieu naturel. Reste que certains équipements ont une capacité limitée, voire dépassée, ce qui peut contraindre le développement des secteurs concernés. La question de l'assainissement collectif fait l'objet d'une partie spécifique pages suivantes. De la même manière, la totalité des secteurs urbanisables sont desservis par les réseaux d'alimentation en eau potable, ce qui n'exclut pas la nécessité de redimensionner certains d'entre eux en fonction des besoins. - **La double protection du fond de vallée de la Ganzeville par le zonage N et la trame zones humides (au titre de l'art. L 151-23 du CU)**. Outre le rôle tampon des zones humides, favorable à la régulation des débits, les milieux humides bénéficient de propriétés épuratrices améliorant la qualité de l'eau (sédimentation, phyto-épuration)	**Le maintien d'un coefficient de perméabilité à la parcelle sur les zones urbanisées ou urbanisables**. L'objectif premier est de réduire à minima le volume renvoyé au réseau pour une gestion quantitative optimisée. Néanmoins, la gestion *in situ* des eaux pluviales offre également des intérêts sur le plan qualitatif : - Epuration par la « matrice sol » des eaux infiltrées - En cas de réseau unitaire (Goderville), limitation de la charge hydraulique en entrée de STEP pour un meilleur fonctionnement de l'équipement

L'ensemble des leviers mobilisés pour une gestion optimisée des eaux pluviales, en contexte agricole ou urbain, sera développé dans la partie de l'évaluation environnementale dédiée aux risques, tout en gardant à l'esprit que la finalité poursuivie est aussi une protection de la ressource.

En complément des éléments précédemment exposés, l'évaluation environnementale porte ici un regard sur 2 points spécifiques que sont :

- L'assainissement des eaux usées
- L'alimentation en eau potable

Assainissement des eaux usées :

Est disponible ci-dessous un tableau faisant le bilan actualisé du fonctionnement de l'assainissement collectif sur le territoire couvert par la Communauté de Communes Campagne de Caux :

Stations d'épuration (STEP)						*Commentaires*
Localisation	*Mise en service*	*Mode de fonctionnement*	*Capacité nominale*	*Capacité utilisée*	*Capacité restante*	
BEC-DE-MORTAGNE	07/2013	Boues activées	3 200 EH	1940 EH	1 260 EH	La STEP reçoit les eaux usées de Bec-de-Mortagne, Annouville-Vilmesnil, Angerville-Bailleul, Gonfreville-Caillot, Mentheville, Bénarville, Grainville-Ymauville, Tocqueville-les-Murs, Saint-Maclou-la-Brière
BENARVILLE		Lagune supprimée en 2014				Eaux usées renvoyées vers la STEP de Bec-de-Mortagne
BREAUTE	01/1999	Boues activées	1 100 EH	1083 EH	17 EH	Capacité restante limitée voire nulle Projet à court terme (en cours) de renvoi des eaux usées des 2 communes sur la STEP de Gruchet-le-Valasse (en capacité)
VATTETOT-SOUS-BEAUMONT	01/1989	Lagunage naturel	300 EH	386 EH	-86 EH	
BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX	01/2001	Boues activées	1 500 EH	1153 EH	347 EH	Bien dimensionnée Reçoit les eaux usées de Auberville-la-Renault
DAUBEUF-SERVILLE	1996	Lagunage naturel	750 EH	590 EH	160 EH	Projet de renvoi des eaux usées sur la STEP de Bec à moyen terme.

Stations d'épuration (STEP)						*Commentaires*
Localisation	*Mise en service*	*Mode de fonctionnement*	*Capacité nominale*	*Capacité utilisée*	*Capacité restante*	
SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE	12/1979	Lagunage naturel				Problèmes de saturation et de fonctionnement interdisant tout développement en l'état. Un projet est prévu sur le long terme d'aménagement d'une nouvelle STEP collectant les eaux usées des 2 communes. Un emplacement réservé est délimité au zonage en ce sens.
ECRAINVILLE	12/1982	Lagunage naturel				
GODERVILLE	2010	Boues activées	3 600 EH	2 520 EH	1 080 EH	Bien dimensionnée pour le développement projeté. Travaux prévus à court terme pour réduire la charge hydraulique
GONFREVILLE-CAILLOT		Lagune supprimée en 2014				Renvoi des eaux usées vers la STEP de Bec-de-Mortagne
MANNEVILLE-LE-GOUPIL	01/2013	Boues activées	1 300 EH	771 EH	529 EH	Capacité suffisante a priori. Collecte également les eaux usées de Bornambusc
MENTHEVILLE		Filtre à sable supprimé en 2012				Renvoi des eaux usées vers la STEP de Bec-de-Mortagne
SAUSSEZEMARE-EN-CAUX	2007	Lagunage naturel	400 EH	380 EH	20 EH	En limite de capacité Projet de renvoi vers la STEP de Bretteville-du-Grand-Caux (bien dimensionnée) en transitant par Auberville-la-Renault
VIRVILLE	06/2008	Boues activées	630 EH	186 EH	444 EH	Prend en charge aussi les eaux usées de Houquetot

La carte ci-dessous permet à la fois de :

- Vérifier que l'intégralité des bourgs est couverte par l'assainissement collectif
- Visualiser la connexion des communes aux STEP, ceci afin de mettre en parallèle la capacité de l'équipement avec le développement projeté

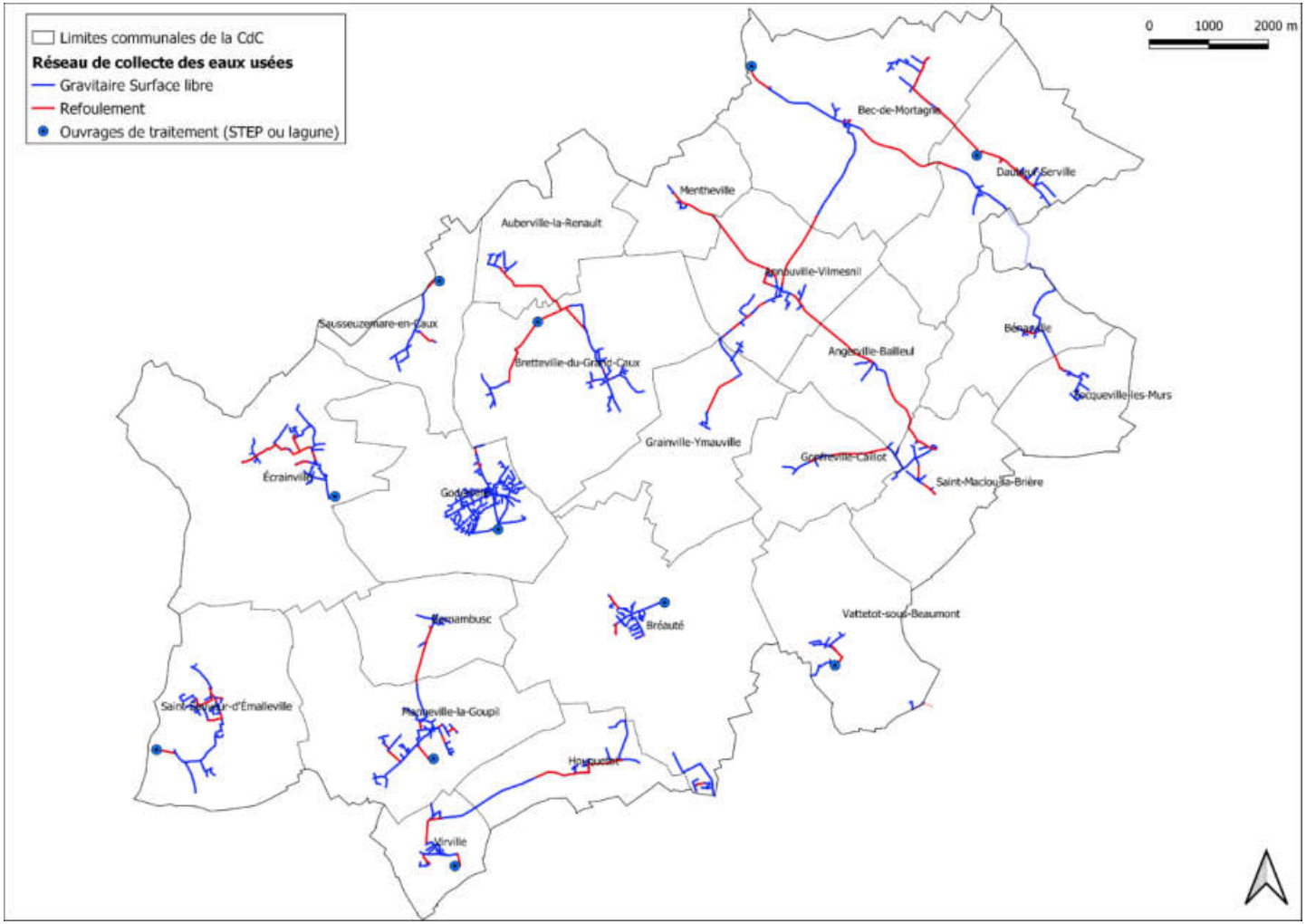

L'évaluation de la capacité des équipements à faire face au développement projeté dans le PLUi est réalisée au travers du tableau page suivante, dont la légende est déclinée ci-dessous :

- **STEP :** Station d'épuration en fonctionnement en 2019
- **Capacité restante en 2019 (EH) :** calcul théorique de la capacité restante des STEP en 2019 (capacité nominale moins la charge entrante en 2019)
- **Communes raccordées :** bourgs raccordés à l'équipement
- **Nombre de logements supplémentaires :** estimation de la production de logements prévue au PLUi sur les communes concernées (intégrant le potentiel en dents creuses et les opérations en extension)
- **Surface des zones d'activités en extension :** sert au calcul de la charge entrante supplémentaire ci-dessous
- **Charge entrante supplémentaire :** Estimation de la charge entrante à l'échéance du PLUi en appliquant le calcul théorique suivant :
  - Conversion de la production de logements en nombre d'habitants en appliquant un taux d'occupation des ménages (2,1 personnes par ménage), puis conversion en EH sur la base d'un habitant équivaut à 0,8 EH
  - Ajout d'une charge supplémentaire liée aux activités sur la base d'un postulat arbitraire de 15 EH/ha de zones d'activités supplémentaires
- **Capacité théorique restante :** capacité restante à échéance du PLUi suite à mise en œuvre de l'ensemble des projets. Cette colonne vise à déterminer globalement si les capacités des systèmes d'assainissement peuvent faire face aux développements prévus. Le chiffre obtenu est toutefois largement relativisé dans les conclusions de la présente évaluation

STEP	*Capacité restante en 2019 (EH)*	*Communes raccordées*	*Nombre de logements supplémentaires*	*Surface de zones d'activités supplémentaires*	*Charge entrante supplémentaire théorique à échéance du PLUi (EH)*		*Capacité théorique restante à échéance du PLUi (EH)*
BEC-DE-MORTAGNE	1 260	Bec-de-Mortagne (bourg)	30		50	351	909
		Annouville-Vilmesnil	28		47		
		Angerville-Bailleul	11		18		
		Gonfreville-Caillot	18		30		
		Mentheville	22		37		
		Bénarville	14		24		
		Grainville-Ymauville	33		55		
		Tocqueville-les-Murs	18		30		
		Saint-Maclou-la-Brière	35		59		
BREAUTE	17	Bréauté	104		175	175	- 158
VATTETOT-SOUS-BEAUMONT	- 86	Vattetot-sous-Beaumont	42		71	71	- 157
BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX	347	Bretteville-du-Grand-Caux	136		228	274	73
		Auberville-la-Renault	27		45		
DAUBEUF-SERVILLE	160	Daubeuf-Serville	22		37	62	98
		Bec-de-Mortagne (plateau)	15		25		

STEP en fonctionnement	*Capacité restante en 2019 (EH)*	*Communes raccordées*	*Nombre de logements supplémentaires*	*Surface de zones d'activités supplémentaires (ha)*	*Charge entrante supplémentaire théorique à échéance du PLUi (EH)*		*Capacité théorique restante à échéance du PLUi (EH)*
SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE	0	Saint-Sauveur-d'Emalleville	82		138	138	- 138
ECRAINVILLE	0	Ecrainville	97		163	163	- 163
GODERVILLE	1 080	Goderville	328	4,8	623	623	
MANNEVILLE-LE-GOUPIL	529	Manneville-la-Goupil	57		96	123	457
		Bornambusc	16		27		
SAUSSEZEMARE-EN-CAUX	20	Saussezemare-en-Caux	31		52	52	- 32
VIRVILLE	444	Virville	20		34	68	376
		Houquetot	20		34		
TOTAL	3771	22 communes	1206	4,8	2098	2098	1673

En préambule à l'analyse du tableau, nous tenons dans le cadre de la présente évaluation environnementale, à relativiser la portée des chiffres ci-dessus pour une meilleure compréhension du lecteur. L'objectif du tableau est bien de donner un ordre d'idée permettant d'anticiper les éventuels décalages entre le développement voulu et les capacités d'accueil. Les chiffres restent donc indicatifs même si la méthode de calcul se veut être la plus précise possible.

Par ailleurs, il est à noter que la méthode de calcul à tendance à maximiser la charge entrante supplémentaire théorique à échéance du PLUi, considérant que :

- **Le nombre de logements supplémentaires comprend la quasi intégralité du potentiel en dent creuse, dont la réalisation effective reste hypothétique à ce stade, sachant qu'une partie du potentiel en densification se trouve sur des hameaux non raccordés,**
- **Le calcul de la charge entrante supplémentaire se base sur le nombre de logements supplémentaires et sur l'augmentation de population induite, sans prendre en compte qu'une partie de ces logements sert uniquement à maintenir le niveau de population actuel (sous-entendu sans charge entrante supplémentaire).**

Principales conclusions à la lecture du tableau ci-dessus :

Globalement, la capacité des équipements en place est suffisante pour faire face au développement projeté. Néanmoins, l'analyse affinée à l'échelle de chaque STEP fait ressortir des points de vigilance sur lesquels il convient d'apporter des réponses dans le cadre de la présente évaluation :

- Le développement prévu sur les communes de Bréauté et de Vattetot-sous-Beaumont est supérieur à la capacité des équipements existants. Toutefois et comme déjà évoqué, un projet en cours de réalisation / finalisation à court terme, vise à renvoyer les eaux usées des 2 communes sur la STEP de Gruchet-le-Valasse, en capacité de les absorber,
- La capacité de la STEP de Saussezemare-en-Caux apparait également légèrement déficitaire à l'horizon du PLUi. Pour relativiser ce constat, notons que :
  - Le développement prévu sur la commune est très limité avec une seule zone de développement de dimension réduite et dont la capacité d'accueil est d'environ 10 logements. Le reste des logements comptabilisés sont issus du potentiel en densification,
  - Des réflexions sont en cours pour raccorder, le cas échéant, la commune à la STEP de Bretteville-du-Grand-Caux, dimensionnée pour.
- **Le développement prévu sur les communes de Saint-Sauveur-d'Emalleville et Ecrainville est conséquent (300 logements au total), alors même que les STEP sont dépassées ou connaissent des problèmes de fonctionnement importants. Sur ce point notons que :**
  - **La production de logements s'inscrit en accord avec le rôle joué par ces 2 communes au sein de l'armature territoriale définie au PADD (pôles de proximité)**
  - **Les secteurs en extension sont zonés en 2AU de manière à conditionner leur aménagement à une mise à niveau du système d'assainissement**
  - **La communauté de communes (compétente en la matière) prévoit à terme la réalisation d'équipements venant remplacer les STEP actuelles. Un Emplacement Réservé est prévu pour l'accueil d'une nouvelle STEP commune aux 2 bourgs.**
  - **La constructibilité des secteurs desservis est d'ores et déjà très limitée, même en densification. A titre d'exemple, le bourg de Saint-Sauveur-d'Emalleville ne peut en l'état recevoir aucun développement. Tout permis de construire est refusé au motif que la STEP ne peut accueillir d'effluents supplémentaires.**

Ainsi, l'évaluation environnementale entend les choix de développement faits sur ces 2 bourgs sur la base des arguments suivants :

- **Des garde-fous sont mis en œuvre pour interdire tout développement pouvant impacter la ressource en eau (zonage 2AU)**
- **L'équilibre général du projet, prévu au PADD, nécessite un développement des 2 communes. Il apparait difficile de compromettre cet équilibre au seul motif de l'assainissement collectif, en faisant fi des logiques territoriales, urbaines, géographiques…**

Alimentation en eau potable :

En préambule, notons que l'évaluation de l'adéquation entre nouveaux besoins et capacités d'alimentation en eau potable (eaux brutes, infrastructures…) est rendue difficile pour les raisons suivantes :

- Un grand nombre d'anciennes structures en charge de l'AEP, avec des interconnexions possibles (importations / exportations), des communes alimentées par plusieurs points de captages, des aires d'alimentation qui ne se callent pas sur les limites administratives…
- Une organisation de l'AEP qui dépasse les limites du territoire. Ainsi, les captages alimentant le territoire approvisionnent aussi des communes extérieures à la CdC sans pouvoir connaitre les hypothèses de développement des territoires voisins
- Une estimation complexe des nouveaux besoins générés par le secteur économique (selon le type d'activité)
- Une difficile appréhension sur le long terme de la disponibilité en eaux brutes en fonction par exemple :
  - De la fermeture de points de captage du fait de pollutions impactant la qualité
  - De l'ouverture de nouveaux points de captage
  - De l'amélioration des infrastructures (nouvelles interconnexions, réduction des pertes sur le réseau…)

Dans le cadre de la démarche d'évaluation environnementale, l'absence de données spatialisées intégrant les projections de développement des territoires limitrophes ne permet pas une approche chiffrée précise. Le parti pris méthodologique a donc été de calculer et de relativiser les besoins supplémentaires par rapport aux volumes actuellement mis en distribution et par rapport aux pertes. Sont donc déclinés dans le tableau page suivante :

- **Source principale :** captage principal alimentant les communes couvertes par une même aire d'alimentation (ne prend pas en compte les éventuelles interconnexions)
- **Nombre de logements supplémentaires :** Nombre de logements supplémentaires prévus à échéance du PLUi, par commune ou groupe de communes
- **Volume d'eau sup. annuel :** Volume supplémentaire annuel induit par le développement démographique d'ici à 2030 sur la base d'une consommation moyenne par abonnement domestique de 91 m3/an (chiffre issu du RPQS 2014 du SIAEP de la région de Bretteville - Saint-Maclou).
- **Volume annuel mis en distribution :** volume envoyé dans les réseaux (sur l'aire d'alimentation correspondante), issu du RPQS de 2017
- **Pertes annuelles :** Volumes perdus du fait des fuites sur le réseau (sur l'aire d'alimentation correspondante), déduits du rendement issu du RPQS de 2017

Source principale	Bourgs desservis	Nombre de logements supplémentaires		Volume d'eau sup./ an en m3	Volume mis en distribution en m3	Pertes en m3
Forage St Maclou Ancien SIAEPA de Bretteville Saint Maclou	Gonfreville-Caillot	18	555	50 505	370 994	51 197
	Grainville-Ymauville	33				
	Mentheville	22				
	Saint-Maclou-la-Brière	35				
	Angerville-Bailleul	11				
	Annouville-Vilmesnil	28				
	Auberville-la-Renault	27				
	Bec-de-Mortagne	45				
	Bénarville	14				
	Bréauté	104				
	Bretteville-du-Grand-Caux	136				
	Daubeuf-Serville	22				
	Tocqueville-les-Murs	18				
	Vattetot-sous-Beaumont	42				
Forage St Martin du Bec Ancien SIEPA de Criquetot l'Esneval	Ecrainville	97	210	19 110	1 323 992	352 844
	Saint-Sauveur-d'Emalleville	82				
	Sausseuzemare-en-Caux	31				
Forage Bec de Mortagne	Goderville	328	328	29 848	153 708	35 814
Caux Seine Agglo Ancien SIEPA de la région de Manneville la Goupil	Bornambusc	16	113	10 283	87 501	3 150
	Houquetot	20				
	Manneville-la-Goupil	57				
	Virville	20				
Total		1 206	1 206	109 746	1 936 195	443 005

Principales conclusions à la lecture du tableau ci-dessus :

Au regard des données disponibles, les conclusions ne peuvent être que partielles. Notons simplement que :

- Le besoin supplémentaire est toujours inférieur à 13 % du volume mis en distribution à l'échelle des ex syndicats
- Le besoin est toujours inférieur au volume perdu excepté sur le périmètre de l'ancien SIEPA de la région de Manneville la Goupil où le rendement est très élevé (96 %) et n'offre pas de marge

Sans pouvoir conclure fermement à une disponibilité de la ressource au regard du développement projeté, il résulte des chiffres ci-dessus que les besoins supplémentaires restent mesurés au regard des actuels volumes mobilisés et des pertes enregistrées sur le réseau.

Néanmoins, ces chiffres doivent être relativisés au regard des aires d'alimentation qui peuvent dépasser largement les limites du territoire avec des besoins à prendre en compte par ailleurs.

Sont également listés ci-dessous quelques constats qui permettent d'alimenter la réflexion :

Points de vigilance :

- Un territoire globalement dépendant des importations. Le volume prélevé au niveau des 2 captages du territoire s'élève à 534 123 m3 pour un volume consommé supérieur à 600 000 m3 sur le territoire. Par ailleurs, les communes de la CdC couvertes par les anciens SIEPA de Criquetot l'Esneval et de Manneville la Goupil ne disposent pas de ressource propre sur le territoire
- Des problèmes de turbidité au niveau du captage de Saint-Maclou peuvent fragiliser ponctuellement et à terme la disponibilité d'une ressource locale

Points positifs :

- Une étude de sécurisation pour l'alimentation en eau potable est en cours ou va être lancée prochainement, permettant de mieux appréhender les besoins et ressources disponibles à une échelle élargie
- Des interconnexions avec Fécamp permettent déjà une prise de relais si la qualité des eaux brutes se dégrade au niveau du captage de Saint-Maclou
- Le pôle de Goderville dispose d'une ressource locale en quantité suffisante (captage de Bec)

En conclusion, notons qu'à court terme, la disponibilité de la ressource et les infrastructures en place doivent faire face au développement souhaité par la communauté de communes. Au fur et à mesure, les informations apportées par l'étude de sécurisation en eau potable devront permettre d'adapter et d'optimiser l'alimentation des territoires à différentes échelles.

➢ Synthèse

Globalement, la question de la bonne gestion de la ressource en eau a fait l'objet de réflexions à de nombreux égards lors de la démarche d'élaboration du PLUi.

Dans la mesure du possible et au regard de la situation actuelle, plusieurs choix ont été fait pour préserver la ressource :

- Priorisation du développement sur les secteurs équipés de manière à mieux distribuer les abonnés en eau potable (limitation des pertes) et à mieux maitriser la qualité des effluents restitués au milieu naturel,
- Protection du fond de vallée de la Ganzeville et des éléments de paysage recouvrant une fonctionnalité antiérosive sur le plateau. Le but est ici de limiter l'érosion et le transfert de matière en suspension causant des problèmes de turbidité,
- Gestion en amont des eaux pluviales en secteur bâti pour favoriser une infiltration / filtration des eaux *in situ*, et une limitation de la charge hydraulique en entrée de STEP de Goderville notamment.

Concernant l'assainissement, sont néanmoins identifiés 2 points de vigilance relatifs à l'inadéquation entre développement et capacité d'accueil :

- Dans une moindre mesure la STEP de Saussezemare-en-Caux pourrait être en limite de capacité si l'intégralité du potentiel en densification se réalise. Ce constat doit néanmoins être relativisé au regard de la méthode de calcul et des réflexions déjà engagées par la CdC sur un éventuel transfert des eaux usées vers la STEP de Bretteville-du-Grand-Caux,
- Plus particulièrement les communes de Saint-Sauveur-d'Emalleville et d'Ecrainville, visées par un développement notable mais dont les STEP sont dépassées. Ce développement se justifie par l'armature urbaine. Sur ce point, l'évaluation porte donc un regard « conciliant » sur la nécessité de ne pas re-questionner l'équilibre d'un projet validé par l'ensemble des parties prenantes. **Par ailleurs, l'utilisation du zonage 2AU suspend le développement des 2 communes visées à la réalisation d'une nouvelle STEP, en capacité, et sur un terrain déjà identifié via un emplacement réservé dans le projet de PLUi**

Concernant l'alimentation en eau potable, l'approche menée dans le cadre de la présente évaluation a consisté à relativiser et à mettre en perspective les besoins futurs par rapport aux volumes actuellement mobilisés. A court terme et dans le cadre d'un développement progressif du territoire, la disponibilité en eaux brutes et les infrastructures en place doivent normalement permettre d'alimenter correctement les abonnés. A long terme, l'étude de sécurisation en eau potable devra permettre d'adapter et d'optimiser l'alimentation des territoires à différentes échelles. D'ores et déjà, la réduction des fuites constitue un potentiel intéressant.

4.4 Risques et nuisances

➢ Incidences potentielles

- Exposition accrue des personnes et des biens face aux risques :
  - d'inondations par ruissellement, ou par débordement de cours d'eau en fond de vallée de la Ganzeville
  - de mouvements de terrain (effondrements de cavités souterraines), très présent sur le territoire
- Exposition accrue des personnes aux nuisances liées :
  - Au trafic routier (bruit), principalement aux abords des 3 voies considérées comme infrastructures bruyantes (RD 926, RD 910 et RD 925)
  - Aux activités économiques en place, à proximité des zones dédiées mais également en secteur de cultures avec des risques de conflits d'usage entre exploitants agricole et tiers

➢ Réponses apportées par le PLUi

Au regard des enjeux locaux issus du diagnostic, l'évaluation environnementale se concentrera principalement sur les risques de ruissellement et de mouvement de terrain, les plus prégnants sur le territoire. Notons d'ores et déjà que la traduction réglementaire relative à la prise en compte de ces risques s'appuie en grande partie sur la doctrine départementale et sur l'expertise de terrain des acteurs compétents en la matière (SMBV et SAGE).

Risque de ruissellement :

	Zonage	*Règlement*
Risques et nuisances	Des dispositions spécifiques aux risques d'inondation s'appliquent sur les secteurs concernés par un PPRI. Le PPRI de la Valmont et de la Ganzeville et le PPRi de la Lézarde s'appliquent à l'est et à l'ouest du territoire. Le plan des risques reprend les enveloppes couvertes par le PPRi	
	Sont représentées sur le plan des risques (opposable) les zones d'expansion définies à partir des axes de ruissellement : - 1017 ha de l'intercommunalité sont impactés par des zones d'expansion de ruissellement, soit environ 7% du territoire.	**Dans la zone d'expansion :** *Occupations et utilisations du sol interdites dans les zones de risques liées au ruissellement identifiées sur le plan de zonage :* - La suppression de tout obstacle aux ruissellements (haies, talus…) - Les clôtures faisant obstacle au libre écoulement des eaux de surface - Toutes les nouvelles constructions *Occupations et utilisations du sol soumises à conditions particulières dans les zones de risques liées au ruissellement identifiées sur le plan de zonage :* - Les extensions mesurées des constructions existantes (hors établissements recevant du public) ainsi que les annexes de faible emprise, dans le cadre de l'amélioration de l'habitat et de la mise aux normes des bâtiments d'activités sont autorisées sous réserve : o que la vocation de la construction principale soit autorisée o de ne pas construire au droit du passage de l'axe de ruissellement o que ces travaux n'aient pas pour effet d'augmenter le nombre de logements Une étude dédiée peut venir ajuster l'emprise de la zone d'expansion Dans la zone de risques liée au ruissellement, sont interdits le comblement de mares et tout remblai pouvant induire une modification des écoulements.

	Zonage	*Règlement*
Risques et nuisances	Sont représentées sur le plan des risques (opposable) : - Les zones inondables où l'accumulation des eaux de ruissellement rend le secteur exposé à une présence d'eau prolongée, - Les emplacements réservés (ER) dédiés à l'aménagement d'ouvrages hydrauliques (6 ER correspondant à 1,5 ha du territoire). Ces derniers sont issus des ER déjà présents dans les documents en vigueur mais toujours d'actualité. Plusieurs propositions de nouveaux ER ont également vu le jour sur la base de propositions du SMBV Valmont Ganzeville (commune de Saint-Maclou par ex.)	**Sur les secteurs couverts par une zone inondable, sont interdits :** - Toutes nouvelles constructions dans les périmètres de risques liés aux axes de ruissellement repérés sur le règlement graphique - Les extensions soumises à dépôt de permis de construire - Le projet ne devra pas diminuer la distance existante entre le bâti et l'axe de ruissellement concentré - Les changements de destination des constructions existantes ayant pour effet d'exposer davantage de biens et de personnes au risque inondation - Les sous-sols - Les clôtures pleines et leurs reconstructions - La reconstruction de l'habitation après un sinistre lié à un phénomène d'inondation - Le comblement de mare - La destruction des éléments existants du paysage, jouant un rôle hydraulique (mare, haie, talus, prairie...) **Sur les secteurs couverts par une zone inondable, sont autorisés sous conditions :** - La reconstruction après sinistre à condition que celle-ci ne résulte pas d'inondation ; en cas de reconstruction totale, le seuil de porte ou « cote plancher » sera rehaussé d'au moins 30cm au-dessus du sol naturel, par ailleurs, les sous-sols seront interdits - Les aménagements nécessaires à la mise aux normes des bâtiments agricoles - Les ouvrages de lutte contre les inondations et l'érosion des sols - En éloignement de l'axe de ruissellement (dans les parties plus hautes des terrains où passe l'axe), les extensions jointives mesurées à 20 m2. La « cote plancher », sera rehaussée d'au moins 30 cm au-dessus du sol naturel. Les sous-sols seront interdits - Les éléments existants du paysage, jouant un rôle hydraulique, seront conservés, entretenus et restaurés (mare, haie, talus, fossé…)

Afin de mieux expliquer / justifier la délimitation des zones soumises à un risque d'inondation, sont exposées ici les données utilisées et la méthode suivie.

Ont été mis à disposition des bureaux d'études en charge de l'élaboration du PLUi une multitude de données relativement disparates (couverture du territoire, précisions…). Ces dernières sont déclinées dans le tableau ci-dessous en précisant pour chaque :

- La méthode de représentation sur le zonage (les couches risques « ruissellement »et « cavités » font l'objet d'un plan à part)
- Des éléments de justifications quant aux choix de représentation

En complément, notons que les données sont présentées selon un ordre de priorité visant à définir quelle est l'information à représenter en cas de superposition.

Données mises à disposition	*Choix de représentation et justifications*
Les zones couvertes par un PPRI (PPRI de la Ganzeville/Valmont et de la Lézarde)	Sont repris au zonage les enveloppes les plus larges des 2 PPRI, indiquant au pétitionnaire les espaces à l'intérieur desquels il est nécessaire de se reporter aux PPRi en question. L'enveloppe PPRi est représentée en priorité du fait de sa portée réglementaire (servitude s'imposant au PLUi), de la précision des données, et de la traduction réglementaire adaptée.
Les données issues de l'étude menée par le bureau d'études « ALISE » sur 6 communes du territoire.	Afin de préciser le risque de ruissellement et d'optimiser la gestion des eaux pluviales au sein du PLUi, la CdC a missionné le bureau d'études « ALISE » pour la réalisation d'un Schéma de gestion des eaux pluviales sur la commune de Goderville et de 5 bilans hydrologiques et hydrauliques sur les communes de Bec-de-Mortagne, Bréauté, Ecrainville, Manneville-la-Goupil et Saint-Maclou-la-Brière. Le parti pris d'une sélection des communes à investiguer se justifie par : - L'impossibilité à mener de front et parallèlement à la démarche PLUi une démarche « eaux pluviales » à l'échelle intercommunale (planning, portage politique et financier) - La disponibilité par ailleurs de données complémentaires pouvant être utilisées pour le PLUi A donc été choisi de conduire des études spécifiques sur les secteurs jugés plus problématiques. Les communes concernées ont été choisies via une grille multicritères partagée et co-construite avec les partenaires compétents en la matière (SMBV et SAGE). Sont issues des études les données suivantes, reprises dans le zonage : - Axes de ruissellement et zones d'expansion caractérisés sur le terrain - Zones inondables où l'accumulation des eaux de ruissellement rend le secteur exposé à une présence d'eau prolongée - Eléments de paysage jouant un rôle hydraulique (protégés au titre de l'art. L 151-23 du CU) En cas de superposition (hors PPRi), les données « ALISE » sont représentées en priorité car récentes et précises du fait de l'approche terrain. L'ajustement des zones d'expansion permet par ailleurs de limiter dans l'espace les contraintes réglementaires sans accentuer le risque d'exposition des biens et personnes.

Données mises à disposition	*Choix de représentation et justifications*
Les axes de ruissellement transmis par le SMBV Pointe de Caux	Il s'agit d'axes de ruissellement caractérisés sur le terrain par le SMBV, relativement récents, disponibles uniquement sur le bassin versant concerné. Les zones d'expansion associées n'ont pas été délimitées. C'est pourquoi le parti pris méthodologique a été de définir à partir de chaque axe, suivant un principe de précaution, une bande tampon large de 25 m de part et d'autre de l'axe, à l'intérieur de laquelle s'applique le règlement. Cette bande est probablement surdimensionnée à l'amont des axes, avec pour conséquence une limitation du droit à bâtir sur des parties de territoire qui ne seraient pas nécessairement exposées au risque. C'est pourquoi le règlement permet d'ajuster l'emprise de la zone d'expansion sur la base d'une étude dédiée. En cela, le règlement répond également à l'enjeu d'adaptation au risque, sachant que le risque de ruissellement est évolutif (au même titre que le risque « cavités » dont la couche est aussi actualisable).
Les axes de ruissellement issus des documents d'urbanisme en vigueur.	En dehors du bassin « Pointe de Caux » et sur les communes n'ayant pas fait l'objet d'un bilan hydrologique et hydraulique, ont été représentées en priorité les zones d'expansion actuellement effectives via les documents d'urbanisme en vigueur. Ces dernières sont issues d'études de terrain dédiées mais sont relativement anciennes comparativement aux données du SMBV Pointe de Caux.
Les axes de ruissellement sur le bassin de la vallée du Commerce issus de l'étude Aléa Erosion menée en 2015	Ces données sont relativement récentes mais moins précises car utilisées dans le cadre d'une approche « érosion » avec une délimitation plus vaste des secteurs impactés. Par ailleurs, les données ne couvrent qu'une part minime au sud du territoire, où existaient déjà des données jugées plus fiables. Ces données n'ont pas trouvé de traduction au zonage mais ont néanmoins été croisées avec les autres données disponibles pour les corroborer.
Les axes de ruissellement théoriques fournis par le SMBV Valmont Ganzeville	Il s'agit d'axes théoriques sans vérification de terrain. Cette donnée n'a donc pas fait l'objet de traduction règlementaire. Il en résulte que quelques communes du bassin de la Ganzeville ne sont pas ou peu couvertes par une couche réglementaire liée au risque de ruissellement. Notons toutefois que : - Ces communes font l'objet d'un PPRi qui a délimité les secteurs « à risques » - La sélection des communes « à risque » s'est opérée en préambule à la réalisation du SGEP et des bilans hydrologiques. Les secteurs problématiques, couverts par l'étude « ALISE », ont été confirmés lors des orages de l'été 2019 - Les axes de ruissellement théoriques ont été pris en compte dans le choix des secteurs à urbaniser En complément, il est proposé dans la présente évaluation de produire un plan d'information avec les axes théoriques pour sensibiliser les porteurs de projet au risque potentiel en présence.

En s'appuyant sur la hiérarchisation et les principes de représentation ci-dessus, la couche réglementaire « ruissellement » a fait l'objet d'un important travail d'harmonisation pour un rendu homogène sur l'ensemble du territoire.

	Zonage	*Règlement*
Risques et nuisances	-	**Au sein des zones urbanisées et urbanisables, le règlement privilégie la gestion des eaux pluviales *in situ*, particulièrement via la définition d'un coefficient de perméabilité à la parcelle, adapté à chaque zone (cf. tableau de coefficient de perméabilité détaillé dans la partie « biodiversité » précédente).** Néanmoins, l'évaluation environnementale porte un point de vigilance sur la définition du « coefficient de perméabilité ». Ce dernier correspond selon le règlement aux « surfaces devant rester perméables aux eaux pluviales par un traitement de sol favorisant les infiltrations naturelles. Ces surfaces peuvent être dédiées à des espaces de stationnement ou de circulation aménagés avec des matériaux perméables (dalles alvéolées, pavés engazonnés, allées naturelles constituées d'un mélange terre / pierres par exemple) ». Peuvent ainsi être comptabilisées dans le coefficient des surfaces avec un pouvoir filtrant / stockant très différent. Sur ce point, l'évaluation environnementale propose 2 alternatives qui peuvent ou non se cumuler : - Remplacer le terme de « coefficient de perméabilité » par « part minimale de pleine terre », à savoir des espaces végétalisés dont la profondeur de terre est supérieure ou égale à 1 m - Ouvrir à une prise en compte des espaces semi-perméables tels que les dalles gazons, le stabilisé… mais avec un coefficient adapté. Par exemple, les espaces aménagés en matériaux perméables pourraient être comptés pour 50 % en pleine terre (1 m² en mélange terre / pierre équivaudrait à 0,5 m² de pleine terre)

	Zonage	*Règlement*
Risques et nuisances	-	Pour compléter la gestion des eaux pluviales à la parcelle, l'évaluation environnementale propose également les principes réglementaires suivant : - Une gestion globale, à l'échelle de l'opération des eaux pluviales pour les opérations d'ensemble - Une limitation du débit de fuite (2 l/s/ha) sur la base d'une pluie centennale, pour les opérations de minimum 3 lots ou d'une surface de plus d'un hectare - Une incitation au tamponnage des eaux pluviales par l'utilisation de cuves bien intégrées passagèrement, favorisant par la même occasion la réutilisation des eaux pluviales et donc d'amener une gestion économe de la ressource - La possibilité, en l'absence d'alternative, de renvoyer « au réseau public s'il existe, ou le cas échéant vers un autre exutoire (fossé, caniveau, talweg…) à condition de ne pas aggraver la concentration du flux ruisselé » - Une conception des aménagements qui ne doit pas créer de désordres d'inondations aux futures constructions ou constituer une aggravation des risques d'inondation en aval ou en amont par rapport à la situation préexistante Si l'avancement de l'étude SGEP le permet, il conviendrait d'ajuster le règlement en intégrant les dispositions réglementaires du SGEP en matière de prise en charge des eaux pluviales.

Risque de mouvements de terrain liés à la présence de cavités :

	Zonage	*Règlement*

Risques et nuisances	Sont représentés sur le plan des risques (opposable) les périmètres associés aux indices de cavités inventoriés sur l'ensemble de la communauté de communes, à l'intérieur desquels la réglementation ci-contre est associée.
	
	On note que le territoire est concerné par une superficie non négligeable de périmètres de sécurité lié aux cavités souterraine, le dernier recensement (Explor-E, aout 2019) en comptabilise 5928 ha, soit plus de 40% du territoire.
		Occupations et utilisations du sol interdites :
		Dans les zones de risque liées à la présence d'un indice de cavité souterraine :
		- Les affouillements et exhaussements de sol à l'exception de ceux (…) permettant de lever ou réduire un indice de cavité souterraine
		- Toutes les nouvelles constructions principales dans les zones de risque liées à un indice de cavité souterraine (…) représentées sur le règlement graphique
		
		Occupations et utilisations du sol soumises à conditions particulières :
		Dans les zones de risque liées à la présence d'un indice de cavité souterraine :
		- les extensions mesurées des constructions existantes ainsi que les annexes, dans la limite de 20 m² d'emprise au sol, dans le cadre de l'amélioration de l'habitat et de la mise aux normes des bâtiments d'activités sont autorisées sous réserve :
		  - que la vocation de la construction principale soit autorisée dans le secteur
		  - de ne pas construire au droit de l'indice
		  - que ces travaux n'aient pas pour effet d'augmenter le nombre de logements
		- la reconstruction des constructions détruites à la suite d'un sinistre et leur extension mesurée, dans la limite de 20 m² d'emprise au sol, à condition que :
		  - le sinistre ne soit pas lié à un effondrement du sol
		  - la vocation de la construction soit admise dans le secteur de ne pas construire au droit de l'indice
		La reconstruction et l'extension mesurées devront, dans la mesure du possible, s'éloigner de la source du risque.
		Avant tout aménagement, qui pourrait être concerné par les périmètres de protections des cavités, il sera nécessaire de réaliser les études de sol ou autres sondages qui permettront éventuellement de lever les indices et les risques par des mesures adaptées.

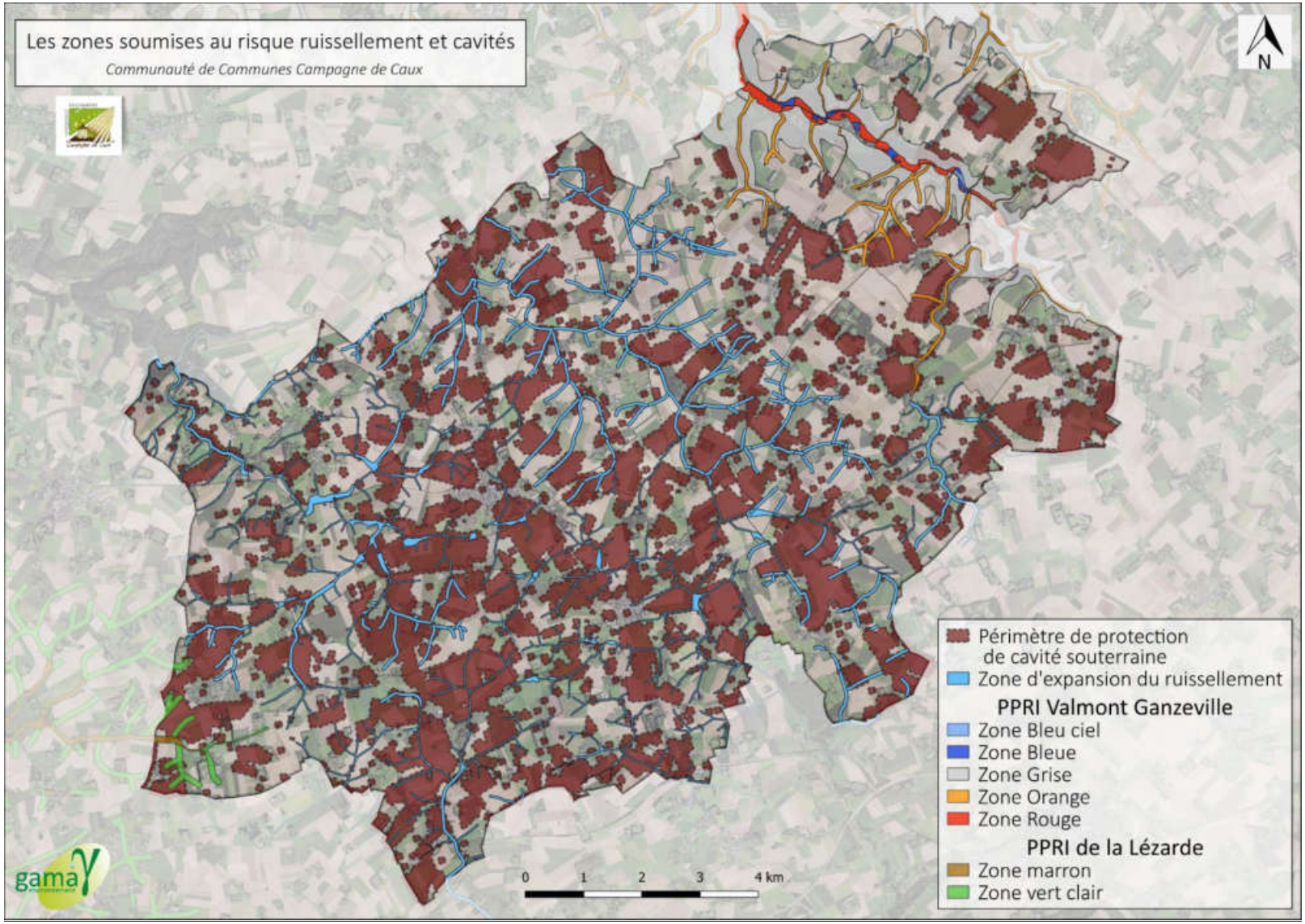
Les zones soumises au risque ruissellement et cavités
Communauté de Communes Campagne de Caux
N
Périmètre de protection de cavité souterraine
Zone d'expansion du ruissellement
PPRI Valmont Ganzeville
Zone Bleu ciel
Zone Bleue
Zone Grise
Zone Orange
Zone Rouge
PPRI de la Lézarde
Zone marron
Zone vert clair
0 1 2 3 4 km
gama

➢ Synthèse

Globalement, le projet de PLUi intègre bien la question des risques par une approche adaptée au territoire, qui a fait l'objet de nombreux échanges avec les acteurs de terrain (SMBV) et d'études dédiées venant caractériser le risque (localisation, intensité…) pour une traduction réglementaire la plus précise possible.

La connaissance du risque a notamment guidé le choix des secteurs de développement même si certains d'entre eux, du fait d'une absence d'alternative, restent concernés par des périmètres liés aux risques (cf. analyse des OAP sectorielles).

La compilation et le croisement des données en matière de ruissellement ont permis, dans la mesure du possible, d'harmoniser la prise en compte du risque à l'échelle de la communauté de communes. Les secteurs problématiques ont par ailleurs fait l'objet d'une approche plus précise dans le cadre de la réalisation de bilans hydrologiques et d'un Schéma de Gestion des Eaux Pluviales, qui ont alimenté le PLUi.

Sont représentés au zonage :

- Les secteurs soumis à un risque de ruissellement ou d'inondation, à l'intérieur desquels les possibilités d'aménagement sont limitées, en cohérence avec la doctrine départementale et en vue de limiter l'exposition des biens et des personnes
- Des emplacements réservés dédiés à un aménagement hydraulique (bassins tampons principalement) sur des secteurs connus pour être problématiques. Le PLUi s'est notamment appuyé sur l'expertise de terrain des élus et des SMBV.

Au sein des zones urbanisées, le règlement écrit incite à une gestion à la parcelle des eaux pluviales par le maintien de surfaces perméables. Sur ce point, le règlement pourrait être complété en intégrant les propositions faites dans la partie précédente.

Concernant le risque de mouvement de terrain, le zonage reprend les périmètres associés aux indices inventoriés sur l'ensemble du territoire, avec une actualisation à l'été 2019.

Les couches « ruissellement » et « cavités » peuvent faire l'objet d'actualisations (précisions, levées de doute ou ajouts de nouveaux périmètres) de manière à répondre à l'enjeu d'adaptation sur le temps du PLUi.

Au total, les zonages « risques » couvrent 46 % du territoire. Cette donnée doit être gardée à l'esprit pour intégrer les contraintes qui se sont imposées au PLUi et qui ont conditionnées en partie les choix d'aménagement.

Un point de vigilance est néanmoins soulevé par l'évaluation environnementale. Assez peu d'éléments de paysage recouvrant un rôle hydraulique sont identifiés au zonage et protégés au titre de l'article L 151-23 du code de l'urbanisme.

Ceci s'explique par le fait que la disponibilité et la mise en forme tardive de ces données n'a pas permis de les intégrer au processus de concertation / validation avec les élus communaux.

Ainsi, il est recommandé d'envisager suite à l'arrêt de projet la manière dont ces éléments pourraient trouver une place au sein du PLUi pour renforcer encore les dispositifs de lutte contre le ruissellement. L'inventaire de ces éléments est relativement disparate car il a été réalisé principalement sur le bassin de Pointe de Caux et sur les communes concernées par les études « bilans hydrologiques » et « SGEP »

Néanmoins, et pour relativiser l'impact du PLUi dans sa forme actuelle, notons que :

- Plusieurs éléments de paysage recouvrant un rôle hydraulique sont déjà protégés. C'est le cas des mares inventoriées par le SMBV Pointe de Caux. C'est aussi vrai pour certains talus plantés repérés pour leur valeur patrimoniale mais jouant aussi un rôle antiérosif
- A l'intérieur des zones d'expansion définies depuis les axes de ruissellement, le règlement interdit « la destruction des éléments existants du paysage, jouant un rôle hydraulique (mare, haie, talus, prairie...) ». Autrement dit, le règlement protège de fait les éléments de paysage jouant un rôle hydraulique à l'intérieur des secteurs les plus soumis au risque de ruissellement

En complément, pourraient également être identifiées au zonage les bétoires caractérisées pour interdire leur comblement, l'idée étant de conserver des exutoires naturels favorables à l'évacuation des eaux de ruissellement.

4.5 Mobilités/déplacements

➢ Incidences potentielles

- Augmentation de la dépendance à la voiture du fait :
  - D'un éloignement des espaces résidentiels par rapport aux emplois, aux commerces, aux équipements…
  - D'un manque d'alternatives (liaisons douces, transports en commun)
- Problèmes d'insécurité ou de nuisances routières en lien avec :
  - L'augmentation du trafic sur une voie non-dimensionnée ou en raison d'un nouvel accès mal positionné
  - Le manque de lisibilité ou d'articulation des espaces dédiés à différents modes de transport

➢ Réponses apportées par le PLUi

La question des mobilités a fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique. Cette dernière vaut pour l'ensemble du territoire. Son contenu est donc analysé ici comme un complément au règlement écrit et les principes de l'OAP repris dans la colonne de droite du tableau ci-dessous.

	Zonage	*Règlement / OAP thématique*
Mobilité / déplaements	Une volonté claire de proximité et de « rapprochement des lieux », favorables aux modes doux, via : - Une armature territoriale qui flèche le développement sur les secteurs les mieux équipés. Notons en complément que la gare de Bréauté-Beuzeville reste assez facilement accessible depuis les principaux pôles du territoire (Goderville, Bréauté, Bretteville-du-Grand Caux), notamment en modes doux - Une priorité donnée à la densification des enveloppes bâties existantes - Le choix de secteurs de développement en continuité de l'existant, le plus proche possible des centres bourgs - La définition de secteurs d'accueil pour de nouvelles activités, notamment en prolongement de la zone d'activités existante au Nord de Goderville. L'idée est ici de maintenir de l'emploi en local pour contenir le fonctionnement résidentiel et périurbain du territoire qui suppose une dépendance des habitants à la voiture pour rejoindre les pôles d'emplois extérieurs. Notons toutefois que le développement économique local ne bénéficie pas forcement aux actifs habitant sur la CdC	En parallèle du zonage, la proximité entre habitat, commerce, équipements, services… passe aussi par un règlement écrit qui ouvre à une mixité fonctionnelle. Ainsi, la zone UA est définie comme zone urbaine mixte relativement dense, susceptible d'accueillir en plus de nouveaux logements, des commerces, des équipements publics, des services… Les zones UB et UC permettent également l'accueil d'activités commerciales voire artisanales même si ce n'est pas leur vocation première. En complément, l'OAP thématique « habitat » favorise également « une plus grande diversification de l'habitat » et des pôles de proximité qui allient résidentiel, services et équipements.

	Zonage	*Règlement / OAP thématique*
Mobilité / déplaements	Le règlement graphique permet un maintien et une amélioration des tracés de voirie et des liaisons douces avec: - 193 km de linéaire de sentier à protéger au titre de l'article L151-38 du CU - 30 km de linéaire de sentier à créer, relié aux continuités existantes au titre de l'article L151-38 du CU, notamment la valorisation de l'ancienne voie ferrée entre Trouville les Ifs – Goderville et Criquetot l'Esneval par le développement d'une voie verte (environ 11 km) - 38 emplacements réservés (ER) dédiés à la création de liaisons ou au prolongement de liaisons douces ou au recalibrage de voies, aménagements d'accès de manière à sécuriser les déplacements, quelques exemples sont listés ci-dessous - L'aménagement d'un tronçon piéton depuis les limites du bourg de Gonfreville-Caillot pour renforcer un itinéraire existant, - L'élargissement des voiries en sortie de bourgs de manière à sécuriser les déplacements piétons d'Ecrainville (cf.cartes suivantes), - Un sentier piéton pour rejoindre le sud du bourg de Saint-Maclou-la-Brière, - Un sentier piéton à recréer d'une longueur de 1,4 km dans la continuité d'un sentier protégé à Annouville-Vilmesnil, cet aménagement permettra de renforcer et de sécuriser les connexions des itinéraires existants avec le centre-bourg (cf. cartes suivantes).	Pour soutenir l'utilisation du vélo ou a minima prévoir une possible évolution des pratiques en la matière, le règlement prévoit des obligations de stationnement pour les vélos : « Pour les immeubles d'habitation et de bureaux, un espace dédié au stationnement des vélos est obligatoire pour les constructions d'une surface de plancher supérieure à 250 m². Cet espace devra être situé en rez-de-chaussée et facilement accessible depuis les différentes constructions de l'opération en cas de mutualisation du stationnement à l'échelle de l'opération ». L'OAP thématique « Déplacements » vient préciser des principes d'aménagement relatifs aux modes de déplacements doux et à la multimodalité sur le territoire intercommunal : - Elle appuie le projet de voie verte dans une perspective touristique et de loisirs avec l'inscription du tracé à l'échelle départementale dans une perspective touristique - Elle renforce le pôle de Bréauté (Gare SNCF) et crée un pôle multimodal à Goderville afin de promouvoir et de faciliter l'utilisation de déplacements alternatifs et collectifs - Elle vise à la déclinaison d'un réseau complet d'itinéraires doux ou sécurisés support de l'activité touristique mais incitant également à une utilisation régulière du vélo (proposition de panneaux directionnels)

Emplacements réservés pour l'élargissement d'une voie à Ecrainville
0 50 100 m
Emplacement réservé
Sentier à créer
Sentier à protéger

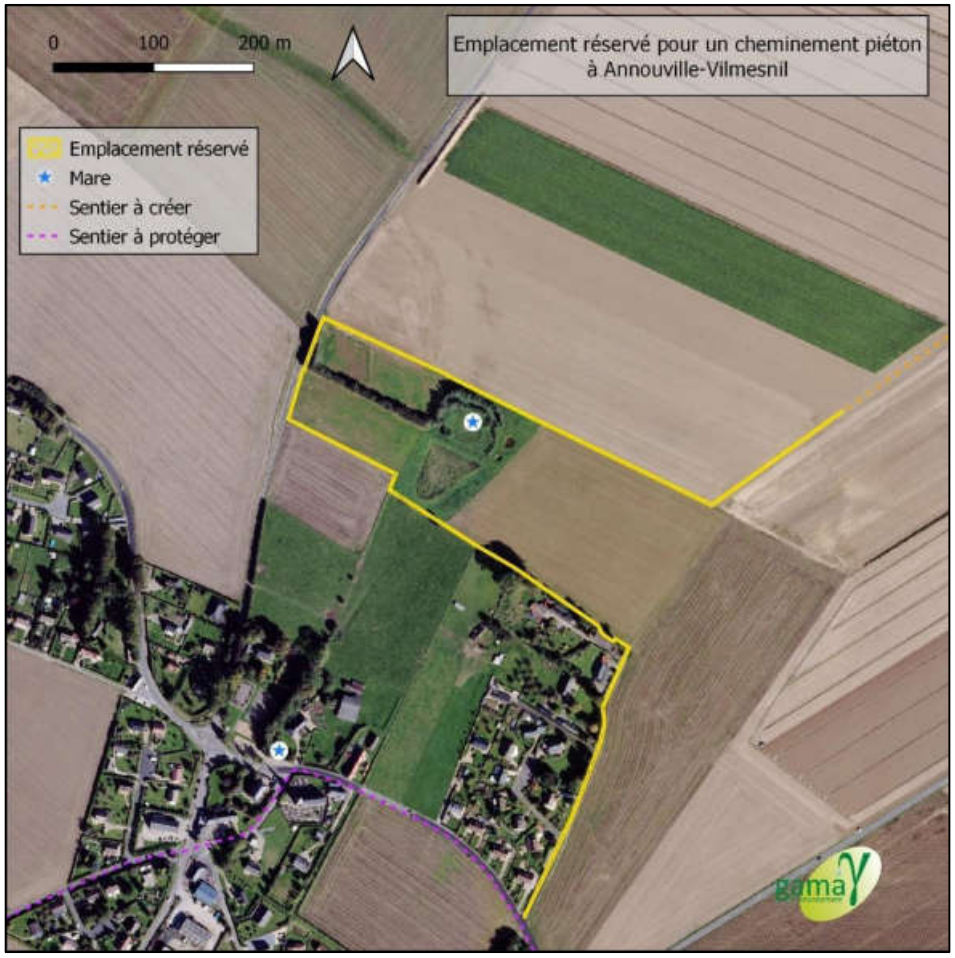
0 100 200 m
Emplacement réservé pour un cheminement piéton à Annouville-Vilmesnil
Emplacement réservé
Mare
Sentier à créer
Sentier à protéger

	Zonage	*Règlement / OAP thématique*
Mobilité / déplaements	La « liaison douce directe sécurisée à établir entre la gare de Bréauté et Goderville » ne trouve pas de traduction « ER ». Le parti pris a été d'identifier un itinéraire sécurisé (via la route des sapins) et de le protéger au titre l'article L151-38 du CU Outre la promotion des modes doux, le choix des itinéraires et leur traduction au zonage visent à créer du lien entre des espaces de vie relativement proches mais parfois déconnectés (cas des ER prévus entre les différentes zones urbanisées de Manneville-la-Goupil, cf. carte page suivante).	L'OAP thématique prévoit également une stratégie spécifique en vue de redynamiser le centre-bourg de Goderville. Plusieurs objectifs et des aménagements spécifiques sectorisés sont inscrits : - Renforcement de la rocade afin d'améliorer la gestion du trafic de transit, - L'intégration d'aménagements dédiés aux vélos et de voies cyclables en lien avec les hameaux alentours, les communes les plus proches et la gare de Bréauté, - Aménager le cœur de bourg pour favoriser le déplacement piéton avec des voies partagées, la création de cheminements piétons, la hiérarchisation des espaces de stationnement, - Réaménager les places de Godard et Célestin Bellet de manière à apaiser les circulations dans le cœur de ville Globalement, les principes spécifiques à la commune de Goderville vont permettre de créer ou de favoriser des interactions douces depuis les communes alentours et au cœur du bourg. De plus, les OAP sectorielles prennent en compte le réseau de liaison douce afin de relier les secteurs de développement ou de créer de nouvelles continuités structurantes (notamment OAP A de Goderville Sud). Une attention particulière est également portée à l'aménagement de voies partagées, de manière à créer des déplacements apaisés et plus sécurisés pour les piétons et cyclistes. *Proposition complémentaire :* En prévision des futurs aménagements, l'OAP thématique (page 5) pourrait intégrer les principes généraux suivants : - Hiérarchisation des voies de dessertes - Juste dimensionnement aux usages (largeur des voies, nombre de places de parking…) - Mutualisation des usages (multifonction des espaces de parking par exemple) - Recherche de bouclage pour éviter les impasses et places de retournement - Lisibilité des espaces (marquage des intersections, choix des revêtements…)

Emplacement réservé
Sentier à créer
Sentier à protéger
Emplacements réservés
Connexion des espaces urbanisés à Manneville-la-Goupil
UC3
UB
UB
UE
UC3
AUC2
UE
UC3
UC3
UC3
0 100 200 m

➢ Synthèse

Le PLUi actionne nombre d'outils favorables à une évolution des pratiques en matière de mobilité, dans la limite de ce que permet le fonctionnement résidentiel et périurbain du territoire.

L'armature territoriale flèche le développement sur les secteurs les mieux équipés, à l'intérieur desquels le règlement permet une mixité fonctionnelle favorable à une proximité entre logements, commerces, équipements… pour une incitation à l'utilisation des modes actifs.

Le renforcement des pôles vise aussi à mieux canaliser les flux de déplacement sur les axes structurants du territoire (RD 910 par exemple) et d'éviter ainsi des déplacements diffus sur des voies parfois inadaptées.

En parallèle des choix faits en faveur de la proximité, le PLUi soutient de manière directe les modes doux à différentes échelles. Les réflexions portent notamment sur :

- La place des piétons et des cyclistes au niveau des bourgs (Goderville notamment), et dans le cadre des futurs aménagements (cf. analyse des OAP sectorielles),
- Une amélioration des liaisons (douces notamment) entre différents bourgs, particulièrement entre les différents pôles (Goderville, Bréauté, gare…). Le lien privilégié entre les pôles et la gare de Bréauté vise à favoriser la multimodalité,
- La place du territoire au sein du réseau de voies touristiques (circuits de randonnée, vélo routes…),

Globalement, le règlement et l'OAP thématique mobilisent des dispositifs pour réduire la dépendance des habitants à la voiture individuelle avec pour incidences positives attendues la limitation des nuisances induites par le trafic routier (bruit, insécurité, pollutions et émissions de gaz à effet de serre).

La prise en compte des questions de mobilité est complète du fait qu'elle est traitée :

- A différentes échelles (bourgs, liaisons inter-bourgs, liaisons touristiques avec les territoires voisins et vers la mer via la vallée de la Ganzeville…)
- Pour différentes fonctions (liaison du quotidien, promenade, loisir et développement touristique…)
- Pour différents modes (réflexions quant au partage de l'espace, à la complémentarité des différents modes dans une logique d'intermodalité…)
- A différents pas de temps (planification sur le long terme d'un réseau d'itinéraires doux à l'échelle de la CdC, principes d'aménagement en phase opérationnelle à court terme…)

Au regard des éléments ci-dessus, l'évaluation environnementale conclut que :

- **les dispositions du PLUi en matière de mobilité ont des incidences globalement positives pour l'environnement au sens large,**
- **le traitement de la question des déplacements à l'échelle intercommunale permet de réfléchir aux continuités, apportant une plus-value par rapport aux réflexions menées jusqu'à ce jour au niveau de chaque commune.**

4.6 Climat/ Energie/ Qualité de l'air

➢ Incidences potentielles

- Augmentation non maitrisée de la demande énergétique en lien avec l'accueil de nouveaux habitants (chauffage, éclairage…) ou d'activités
- Réduction de la capacité d'absorption des Gaz à Effet de Serre (GES) par le défrichement ou une gestion non durable du patrimoine arboré jouant un rôle de « puits carbone »
- Impact carbone des opérations d'aménagement en lien avec :
  - Le déstockage du carbone contenu dans les sols notamment
  - La non-prise en compte du contexte bioclimatique et du potentiel de développement des énergies renouvelables à l'échelle de l'opération
- Impact visuel ou autres nuisances (réelles ou ressenties) en lien avec le développement de dispositifs de production d'énergies renouvelables

➢ Réponses apportées par le PLUi

Globalement, notons que :

- Les efforts relatifs consentis en matière de réduction de la consommation foncière (cf. partie dédiée) doivent également permettre de limiter les dégagements de gaz à effet de serre générés par les futures opérations (décaissement du carbone contenu dans les sols en phase de terrassement notamment)
- Les dispositions du PLUi relatives à la mobilité (cf. partie dédiée) s'inscrivent en faveur de la lutte contre le changement climatique et pour une limitation de la pollution atmosphérique générée par le trafic automobile
- L'ensemble des dispositions évoquées dans la partie relative à la trame verte et bleue (protection du patrimoine arboré avec possibilité de coupes d'entretien ou d'exploitation) doivent permettre de :
  - Maximiser la captation du carbone par les plantes
  - Filtrer les polluants atmosphériques par les végétaux
  - Laisser une place aux espaces verts et végétalisés en sein des bourgs pour lutter contre la formation de petits îlots de chaleur (espaces verts conservés, pourcentage d'espaces perméables à la parcelle…)
- La volonté affichée au travers du PLUi de travailler sur l'existant avec un impact positif attendu sur la réhabilitation énergétique de certains bâtiments :
  - Certaines OAP envisagent ou proposent (sous réserve des possibilités techniques et financières) la réhabilitation de bâtiments:
    - Le secteur B à Manneville-la-Goupil où deux bâtiments sont repérés avec un potentiel de réhabilitation et de mise en valeur,
    - Le secteur C de Mentheville composé de 4 bâtiments d'intérêt patrimonial à réhabiliter à la ferme du cœur de bourg.
  - L'OAP thématique « Habitat » vise à l'amélioration du parc privé ancien avec des objectifs qui incitent directement ou indirectement à la réhabilitation des logements tels que :
    - Favoriser l'adaptation des logements privés anciens au vieillissement et au handicap,
    - Réduire la dépense énergétique des ménages,
    - Traiter les situations d'habitat indigne,
    - Préserver le patrimoine remarquable.
- Dans la mesure du possible, les OAP intègrent des objectifs de densité pouvant faire émerger des formes bâties plus compactes (moins consommatrices en énergie), notamment sur les pôles principaux et de proximité. L'OAP thématique « Habitat » inscrit notamment un objectif de réduction de la dépense énergétique des ménages par l'appui de dispositifs d'aides existants en matière d'amélioration de l'habitat.

Sont proposées ci-dessous 2 compléments :

- Proposer des dispositions particulières en matière d'implantation à la parcelle (en zone UB et UC notamment) pour :
  - Permettre une isolation par l'extérieur des bâtiments pouvant l'accepter (enjeu patrimonial à prendre en compte)
  - Permettre une meilleure prise en compte des ombrages et optimiser les apports solaires passifs
- Compléter certaines OAP sectorielles sur des principes de prise en compte du bio-climatisme (accès au soleil, protection contre les vents dominants en secteur ouvert…)

➢ Synthèse

Dans un contexte rural, et sur un sujet où la collectivité ne dispose pas de l'ensemble des moyens d'action nécessaires, il en ressort que PLUi répond « à son niveau » aux enjeux globaux de lutte contre le changement climatique de par :

- Une volonté de travailler sur le patrimoine bâti existant et de maitriser la consommation foncière
- Des dispositions incitatives pour l'utilisation de modes de déplacement alternatifs à la voiture
- Une protection du patrimoine végétal pour maintenir la capacité de stockage du carbone sur le territoire
- Une volonté d'intégrer la question énergétique sur les futures opérations d'aménagement et sur les futurs projets de construction à l'intérieur des zones U

Par ailleurs :

- Les dispositions du PLUi permettant de lutter contre la pollution de l'air doivent être perçues comme une réponse aux enjeux sanitaires, au regard des problèmes de santé publique imputables à la pollution atmosphérique
- Les dispositions du PLUi favorables à une meilleure maîtrise énergétique et à une diversification des sources d'énergie visent aussi à réduire la vulnérabilité des ménages face à une augmentation générale du coût de l'énergie

Ainsi, l'évaluation environnementale porte un regard positif sur la prise en compte de la question « climat – air – énergie » dans le futur document d'urbanisme.

4.7 Bilan de la consommation foncière et impacts sur l'activité agricole

➢ Incidences potentielles

- Consommation non maîtrisée de terres agricoles avec des impacts multiples, notamment sur l'activité agricole (production, pérennité des exploitations concernées…)
- Conflits d'usages entre la profession agricole et les autres habitants du territoire, en cas d'arrivée de tiers en secteur de culture notamment
- Freins règlementaires à la nécessaire mutation / adaptation de l'activité agricole (évolution des sièges d'exploitation, des types de production en fonction des nouvelles demandes…)

➢ Réponses apportées par le PLUi

L'objet de la présente évaluation ne sera pas de porter un jugement sur l'opportunité ou le niveau de développement souhaité par la communauté de communes Campagne de Caux. Par ailleurs, le calcul du besoin en logements pour satisfaire le projet démographique, la démonstration de la bonne traduction des objectifs du PADD et de la compatibilité du PLUi avec le SCoT (en matière de production de logements et de consommation foncière) est réalisée dans la partie justificative du rapport de présentation à laquelle le lecteur peut se reporter.

Dans cette partie, l'évaluation environnementale se concentrera sur l'impact potentiel du PLUi en matière de consommation foncière et sur l'activité agricole. L'objectif est ici de vérifier que :

- le zonage traduit bien un effort de la collectivité en matière de réduction de la consommation foncière (par rapport à la période précédente notamment)
- le règlement écrit et les OAP permettent une utilisation optimisée du foncier mobilisé
- le projet ne porte pas atteinte au maintien, au développement, voire à la mutation de l'activité agricole sur le territoire

Pour rappel, le projet communautaire en matière d'habitat vise à la réalisation d'environ 1 255 logements nouveaux sur la période 2018-2030 pour satisfaire une croissance démographique de + 0,9 % par an (+ 2 500 habitants à l'horizon 2030). L'explication du scénario démographique choisi et les hypothèses de calcul pour le besoin en logements figurent dans la partie justificative du rapport de présentation.

Les dispositions prises par le PLUi pour limiter l'empreinte du développement urbain en matière de consommation foncière sont les suivantes :

1- **Une armature territoriale visant à répartir la production de logements en priorité sur les pôles du territoire. L'objectif est ici de :**

- Flécher la production de logements sur les secteurs plus propices aux opérations de renouvellement et en acceptant un niveau de densité supérieur
- Proposer des objectifs de densité adaptés au lieu avec la nécessité d'être plus dense que par le passé

Le PADD décline 4 niveaux en s'appuyant notamment sur le SCoT et en le déclinant localement selon des critères de poids de population, de disponibilité des équipements… :

- Pôle secondaire du SCoT (Goderville)
- Pôles de proximité principaux (Bréauté, Bretteville-du-Grand-Caux)
- Autres pôles de proximité (Bec-de-Mortagne, Ecrainville…)

La « ventilation » de la production de logements selon cette armature territoriale a également nécessité un travail :

- D'identification des secteurs urbanisés stratégiques d'accueil. Ces derniers sont présentés dans le tableau ci-dessous
- La capacité d'accueil des enveloppes bâties sur les secteurs stratégiques (cf. page suivante)

Secteurs stratégiques pour l'habitat	*Vocation*
Des secteurs de développement et de densification	Recentrer sur les bourgs et les hameaux structurants pour améliorer la lisibilité du territoire et préserver le foncier naturel et agricole (les zones U). Tous les bourgs sont concernés ainsi que 7 hameaux structurants
Des hameaux historiques	A conforter et pouvant accueillir un développement modéré de l'habitat au sein de leur enveloppe bâtie existante sans générer d'incidences particulières sur l'activité agricole et les espaces naturels (identification en STECAL habitat - Ah)
Des ensembles bâtis à préserver	En zone rurales pour lutter contre la banalisation des paysages et maintenir la complémentarité des communes et de leurs espaces (les zones A ou N)

2- Une priorisation de la production de logement à l'intérieur des espaces actuellement urbanisés

Le PADD affiche un objectif global de production de 35 % des logements au sein des enveloppes urbaines existantes. Le potentiel urbanisable au sein du bâti existant a été estimé à 411 logements (cf. diagnostic) sur les 1 206 restants à produire sur la période 2019-2030, soit environ 34 %. 1/3 des logements à produire le seront en densification, sans consommation d'espaces agricoles ou naturels extérieurs aux enveloppes bâties actuelles.

Cet effort en renouvellement doit être valorisé au regard des contraintes en présence. Notons à titre d'information que les zones U à vocation résidentielles (UA, UB, UC) sont en partie couvertes par des périmètres « cavités » et/ou des secteurs soumis au risque de ruissellement. Sans interdire totalement la faisabilité des projets, notons que le coût d'une étude visant à lever le doute sur le risque en lien avec une cavité impacte fortement la faisabilité économique d'un projet de particulier.

La nécessité de garder des espaces de respiration au sein des bourgs justifie également la non comptabilisation de certains espaces recouvrant un potentiel, même si la question des risques est souvent conjuguée.

Pour maximiser la faisabilité des projets sur des petits terrains (en dents creuses ou suite à des division parcellaire), le règlement écrit offre une relative flexibilité en matière :

- d'implantation à la parcelle, avec des possibilités d'implantation en limite ou avec des retraits réduits. Pour renforcer ce point positif, il pourrait néanmoins être autorisé en UB, voire en UC, avec une implantation sur la limite séparative
- d'emprise au sol et de coefficient de perméabilité ; ces derniers étant modulable selon la taille de la parcelle offrant un « bonus » de constructibilité aux plus petits terrains de manière à valoriser ce potentiel foncier

3- Des objectifs de densité notablement supérieurs aux densités observables sur les opérations passées

Les objectifs assignés par le PADD en matière de densité sont les suivants :

	Tripôle structurant	Pôles de DVP secondaires	Communes rurales
En renouvellement	15log/ha à environ 20 log/ha	10log/ha à environ 12 log/ha	7log/ha à environ 10 log/ha
En extension urbaine	25log/ha à environ 30 log/ha	15log/ha à environ 20 log/ha	*10log/ha à environ 15 log/ha*

Ces objectifs sont donc traduits dans les OAP sectorielles avec, le cas échéant, une adaptation aux caractéristiques du terrain et à la présence de contraintes (risques principalement).

Globalement, la densité moyenne prévue sur la période 2018 2030 est d'environ 15,8 log. / ha en comptant un programme de 1250 logement sur 79,2 ha (51,7 ha en extension et 27,5 en densification). A titre de comparaison, la densité moyenne sur la période précédente (2009-2019) été d'environ 8,5 log. / ha (production de 526 logements sur 62,2 hectares). Le PLUi prévoit ainsi un quasi doublement de la densité. Ces chiffres traduisent une réelle volonté des élus de faire évoluer les pratiques d'aménagement pour une gestion plus optimisée du foncier, même si la consommation foncière globale reste élevée en valeur absolue.

Au-delà de la question quantitative sur l'emprise des surfaces consommées, le choix des secteurs de développement a également intégré le critère « agricole », sachant que la prédominance des risques sur le territoire a globalement guidé « de fait » la localisation des zones AU par absence d'alternative (suivant la doctrine « éviter-réduire-compenser »).

En cohérence avec les objectifs de densité, l'OAP thématique « habitat » vise à une diversification / adaptation de l'offre de logements vers des typologies plus économes en foncier. Ainsi :

- L'action 2 de l'OAP, relative au développement de l'offre sociale locative préconise de « renforcer progressivement l'offre en T1-T2 qui doit représenter au moins 30 % de l'offre nouvelle de locatif social, ce qui suppose un développement relatif plus important du petit collectif, notamment sur Goderville »
- L'action 3 de l'OAP, a pour objectif de « favoriser une offre ciblée en direction des familles via notamment une accession à la propriété diversifiée, plus économe en foncier »

L'objectif porté par le PLUi de diversification de l'offre en logements est double :

- Favoriser l'émergence de formes bâties plus compactes, moins consommatrices en foncier
- Adapter l'offre à la demande et notamment à l'évolution des besoins pour éviter le risque d'une « consommation foncière perdue », à savoir pour des logements qui ne « trouvent pas preneur »

4- Une temporisation ou une planification dans le temps du développement

Des OAP sectorielles prévoient un phasage permettant d'inscrire les opérations dans le temps et d'adapter la constructibilité de secteurs étendus selon les besoins (au regard de la commercialisation des premières phases). La production d'une part notable de logements est donc conditionnée à la bonne commercialisation des lots compris dans les 1ères tranches. Ce principe offre la possibilité de :

- Continuer à valoriser les terrains agricoles concernés avant leur viabilisation
- Rebasculer à terme une partie des zones AU en A ou N en cas de commercialisation difficile des terrains

A cet égard, il est intéressant de rappeler que la consommation foncière prévue au PLUi, que ce soit en densification ou en extension, reste un potentiel à comparer avec la consommation passée qui est réelle.

5- Une valorisation de l'existant, à relativiser

En effet, le plan de zonage identifie 632 bâtiments susceptibles de changer de destination, potentiellement pour du logement. La conversion d'un bâtiment en habitation permet de fait la production d'un logement sans consommation effective d'espace. Néanmoins, l'évaluation souhaite émettre une remarque et un point de vigilance :

- *Remarque :* le potentiel en changement de destination n'est pas comptabilisé dans les 1 255 logements à produire et ne participe donc pas à la réduction de la consommation foncière. « L'étoilage » de plus de 600 bâtiments répond à une logique « d'affichage » de la CdC qui souhaitait donner une traduction concrète à l'inventaire patrimonial. Dans les faits et si l'on intègre les différentes contraintes, le potentiel réalisable est bien moindre. Il est estimé à 115 logements dans les justifications du présent projet
- *Point de vigilance :* même s'il ne cause pas de consommation foncière, le changement de destination pour un logement peut générer des contraintes en zone agricole (périmètre de réciprocité, réduction des surfaces d'épandage…). Hors, dans le cas présent, l'identification des bâtiments s'appuie essentiellement sur le critère patrimonial, pas sur le critère agricole. Néanmoins, le changement de destination est soumis à l'avis conforme de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces agricoles, Naturels et Forestiers (CDPENAF) en zone agricole ; ce qui offre une sécurité supplémentaire pour la prise en compte des enjeux agricoles

Par ailleurs, le taux de vacance relativement bas (autour de 5 %), quasi incompressible, sur le territoire ne permet pas la mobilisation d'un potentiel existant sur la période du PLUi. Ainsi, le calcul du besoin en logements ne prend pas en compte une réduction du taux de vacance mais plutôt un ralentissement de son augmentation (5,1 % à l'horizon 2030) par rapport aux périodes précédentes.

6- Approche chiffrée

Au regard des éléments présentés ci-dessus, l'idée est ici de mettre en perspective la consommation foncière prévue par le PLUi en matière d'habitat.

La consommation foncière globale prévue au PLUi pour l'habitat est de 79,2 hectares. En valeur absolue, cette surface reste importante et supérieure à celle observée sur la période précédente (62,2 ha entre 2009 et 2019). Néanmoins, ce constat doit être relativisé par les éléments suivants :

- **La densité prévue dans le projet de PLUi est quasiment 2 fois supérieure à celle observée sur la période précédente (15,8 contre 8,5 log / ha). Autrement dit, chaque logement prévu consomme presque 2 fois moins d'espace que ceux construit au cours des 10 dernières années. La consommation foncière s'explique en fait par un scénario démographique plus ambitieux mais néanmoins réaliste (cf. justification du rapport de présentation en la matière). Le projet communautaire vise à la réalisation d'environ 1 255 logements nouveaux sur la période 2018-2030, contre « seulement » 526 logements sur la période précédente**
- Selon les données SCoT, la consommation d'espace dédiée à l'habitat sur le territoire était de 164 ha entre 2001 et 2010 soit 2 fois supérieure à celle prévue d'ici à 2030. Ceci vient relativiser la faible consommation foncière entre 2009 et 2019
- La consommation foncière prévue constitue un potentiel en comparaison à une consommation réelle sur la période 2009-2019. En effet, la réalisation du potentiel en densification est largement dépendante du phénomène de rétention foncière. Par ailleurs, la consommation de certaines surfaces zonées en AU est soumise à la bonne commercialisation des 1ères tranches
- La notion de consommation d'espace est ici étendue à la notion d'artificialisation. En effet, est généralement entendue par consommation d'espace les superficies prélevées à l'agriculture ou à la nature. Hors, sont comptabilisés ici plus de 27 ha en densification dont la grande majorité ne recouvre pas d'enjeu agricole

Globalement, même si la consommation foncière projetée est significative et supérieure à celle des 10 dernières années en valeur absolue, les éléments de réflexion exposés ci-dessus permettent de faire ressortir l'effort important consenti par les élus pour modifier leurs pratiques en matière d'aménagement. La méthode suivie est par ailleurs conforme à la doctrine « éviter-réduire-compenser », avec un regard porté en priorité sur le potentiel en « intensification » des espaces bâtis existants pour en limiter les extensions. A ce titre, rappelons que les zonages « risques » (ruissellements et cavités) couvrent 46 % du territoire, réduisant considérablement le potentiel en densification et obligeant à trouver des capacités d'accueil en extension.

En matière de développement économique :

De manière générale, le projet économique porté par la collectivité se justifie par la volonté de prévoir le maintien / développement de l'emploi en local pour essayer de rééquilibrer le fonctionnement très résidentiel et périurbain du territoire (dépendance des actifs habitants le territoire à des pôles d'emplois extérieurs avec ce que cela suppose en matière de mobilité pendulaire). Le parti pris méthodologique a été de maintenir au minimum le même nombre d'emplois pour 1 000 habitants à l'horizon 2030 par rapport à 2013, en s'appuyant sur les postulats suivants :

- 33 % des nouveaux emplois seront créés sur les nouvelles zones d'activité
- Un nombre moyen d'emplois sur les nouvelles zones d'activités de 15 emplois par ha

Il en résulte un besoin d'environ 9 ha qui prend en compte le potentiel en comblement des zones d'activités actuelles, et qui se décline comme suit :

- Un projet d'extension d'environ 5 ha de la zone existante Goderville / Bretteville-du-Grand-Caux (en partie impactée par des périmètres « cavités »)
- Une disponibilité d'environ 2,8 ha sur la ZAE des Sapins à Bréauté
- Un potentiel de densification des ZAE existantes de l'ordre de 1,2 ha

Les 2 secteurs de développement, au Nord de Goderville et sur la zone des Sapins à Bréauté se justifie au regard :

- Du diagnostic, qui identifie ces secteurs parmi les 3 « espaces économiques majeurs ». En effet, les secteurs se situent en continuité des zones économiques les plus importantes et offrant le plus fort potentiel en raison de leur localisation proche des infrastructures (RD 925, gare de Bréauté)
- Des objectifs du PADD parmi lesquels :
  - « Permettre la requalification et l'extension de la ZAE Goderville / Bretteville »
  - « Permettre le développement des zones d'activités économiques nouvelles au niveau de l'axe économique existant Bréauté / Goderville / Bretteville du Grand Caux, qui doit être conforté et renforcé »

En conclusion, notons que le niveau de développement économique souhaité par la collectivité est raisonnable au regard du développement démographique. Les secteurs de développement économique représentent moins de 15 % du besoin foncier alloué à l'accueil de nouveaux habitants. Par ailleurs, la localisation / délimitation des zones apparait cohérente (cf . analyse des secteurs de développement). Notons simplement que rien ne permet de présumer que les nouveaux emplois seront occupés par des habitants du territoire.

En matière d'équipements :

La consommation des terres agricoles sur le territoire de Campagne de Caux est également concernée par les emplacements réservés et des zones à vocation d'équipements :

- Environ 6,1 ha du territoire est situé en zone AUE (à vocation d'équipements),
- 4 ER en zone N correspondant à 0,17 ha du territoire,
- 30 ER en zone A correspondant à 9,2 ha du territoire (soit 0,08% des zones agricoles). Il est notamment prévu une zone de 3 ha dédiée à la nouvelle station d'épuration d'Ecrainville

➢ Synthèse

Globalement, et même si le projet de PLUi prévoit une consommation foncière notable, l'évaluation environnementale relève l'effort consenti par la collectivité pour minimiser l'impact du développement sur l'artificialisation des espaces naturels et agricoles. La méthode suivie et partagée avec l'ensemble des acteurs a permis de mobiliser l'ensemble des leviers du PLUi pour limiter le besoin foncier et localiser les secteurs de développement pour un impact moindre sur l'agriculture (dans la mesure ou des alternatives étaient possibles) :

- L'opportunité d'une démarche intercommunale a permis de définir une armature territoriale priorisant le développement sur les principaux pôles, avec la possibilité d'y réaliser plus facilement des opérations denses et/ou en renouvellement
- Le travail d'identification du potentiel en densification et la priorité donnée au comblement des enveloppes bâties existantes viennent réduire le besoin en extension
- La traduction SCoT en matière de « densité », et le volontarisme des élus locaux, doit permettre de changer les pratiques d'aménagement vers plus de sobriété foncière
- Une réflexion a été portée sur l'existant même si le potentiel en résorption de vacance et en changement de destination ne participe pas directement à la réduction du besoin foncier
- La conception et la programmation dans le temps des nouveaux aménagements au travers des OAP sectorielles permettent une gestion optimisée du foncier mobilisé en extension (densités, phasage, formes bâties et typologies de logements…)

L'ensemble de ces dispositifs doivent être perçus comme une plus-value en comparaison aux pratiques d'aménagement à l'œuvre ces dernières décennies. En cela, la démarche PLUi, partagée avec les élus, marque un tournant favorable et une étape vers une modification des pratiques d'aménagement à moyen terme.

Par ailleurs, la volonté de prioriser le développement sur les pôles et à l'intérieur des enveloppes bâties existantes répond à la doctrine « éviter – réduire – compenser » promue par l'évaluation environnementale.

Enfin, et sans pouvoir refaire en intégralité l'historique des réflexions, rappelons que cette version « arrêt » du PLUi résulte de nombreux échanges et amendements au fur et à mesure, avec l'abandon de plusieurs secteurs à urbaniser.

Ainsi, la volonté de réduire l'emprise du développement doit aussi être perçue positivement pour le maintien d'une activité agricole locale dynamique. La question agricole a par ailleurs été intégrée à plusieurs niveaux parmi lesquels :

- Un dimensionnement généreux de la zone A, réservée aux activités agricoles. Même, si la zone N a été élargie sur les rebords de plateau, il n'en demeure pas moins que les espaces considérés restent valorisables par l'agriculture
- Un souci de prévoir des cônes de développement pour les sièges d'exploitation entourés par la zone N

Quelques points de vigilance sont néanmoins formulés dans la présente évaluation :

1- Un nombre important de bâtiments (632) sont identifiés au zonage pour un potentiel changement de destination. La sélection de ces derniers s'est principalement faite sur le critère patrimonial. A ce titre, il conviendra d'être vigilant à ce que le changement des destinations de certains bâtiments n'entraine pas d'impact sur l'agriculture suite à la création d'un logement et à l'accueil d'un tiers en zone A ou N, avec la création de périmètres supplémentaires Sur ce point, rappelons que :

- « Conformément à l'article L151-11 du code de l'urbanisme, le changement de destination est soumis à l'avis conforme :
    - de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces agricoles, Naturels et Forestiers (CDPENAF) en zone Agricole ;
    - de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites(CDNPS) en zone Naturelle. »
- Le nombre important de bâtiments étoilés au zonage correspond à une volonté forte de la collectivité et des élus communaux de donner une traduction réglementaire au travail d'inventaire réalisé en interne
- Les 632 bâtiments ne constituent qu'un potentiel dont la réalisation concrète apparait hypothétique dans bien des cas au regard des contraintes liées au risque de cavité. En effet, 177 changements de destination sont situés dans un périmètre de risque de cavité souterraine sur les 632.
- L'absence de dispositif pour s'assurer de l'utilisation optimale du potentiel en dent creuse

2- En l'état, le PLUi ne prévoit pas de dispositif permettant le respect des objectifs de densité sur les secteurs en densification du tissu existant, non couverts par une OAP sectorielle. Dans les faits, et même si les cas de figure restent limités, un terrain zoné en U en cœur de bourg, supérieur 3 000 m2 peut être consommé pour 1 seul logement. Sur ce point, pourrait être précisé, sous forme de tableau, une OAP précisant pour chaque bourg le niveau de densité minimum sur les terrains d'une superficie supérieure à 3 000 m2. L'idée serait également d'ouvrir à des densités moindres en cas de justifications fournies sur les contraintes (topographie, capacité des réseaux, configuration de la parcelle, accessibilité limitée…).

3- L'interdépendance entre la réalisation de certains équipements et de certains projets d'aménagement fait qu'au foncier nécessaire à l'accueil des nouveaux logements s'ajoute le foncier nécessaire à l'accueil des dits équipements. C'est notamment le cas pour la future station d'épuration d'Ecrainville, avec un emplacement réservé d'environ 6 ha qui s'ajoute à la consommation foncière liée à l'habitat. Pour autant :

- La nouvelle STEP se justifie par la nécessité de protéger la ressource en eau, enjeu fort localement
- La surface de l'emplacement réservé est volontairement confortable mais pourrait ne pas être utilisée en entier selon les besoins

5 Evaluation Environnementale sur les secteurs de développement

À ce stade, un zoom est réalisé sur les secteurs visés par un développement, l'idée étant à la fois d'anticiper les impacts potentiels liés à la mise en œuvre d'un projet opérationnel au regard des sensibilités locales, mais aussi de visualiser dans quelle mesure les OAP sectorielles viennent ou non apporter des réponses adaptées aux enjeux soulevés.

Le projet de PLUi de la Communauté de Communes de Campagne de Caux compte 45 Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles :

Pour chaque secteur, la présente analyse mettra en évidence sous la forme de tableaux (cf. pages suivantes) :

- Les enjeux ou les objectifs en lien avec le projet et les sensibilités présentes sur et aux abords du secteur
- Les réponses apportées dans l'OAP

La dernière colonne du tableau (à droite) donne une indication sous forme de code couleur à 3 niveaux pouvant être traduits de la manière suivante :

: L'OAP répond bien aux enjeux environnementaux spécifiques au secteur, ce qui limite à minima les impacts induits et inhérents à tout projet d'aménagement selon son ampleur.

: L'OAP répond en partie aux enjeux environnementaux spécifiques au secteur. Néanmoins subsistent certains points de vigilance ou des questionnements quant à la prise en compte de certains impacts potentiels, dont l'ampleur reste limitée.

: L'OAP n'apporte pas de réponse à certains enjeux environnementaux, induisant des impacts probables et potentiellement forts lors de la mise en œuvre du projet en question.

Une synthèse vient ensuite conclure pour chaque secteur sur :

- La plus ou moins bonne prise en compte des enjeux environnementaux au travers des intentions d'aménagement affichées,
- Les éventuels impacts résiduels ou les points de vigilance sur lesquels doit être portée une attention particulière.

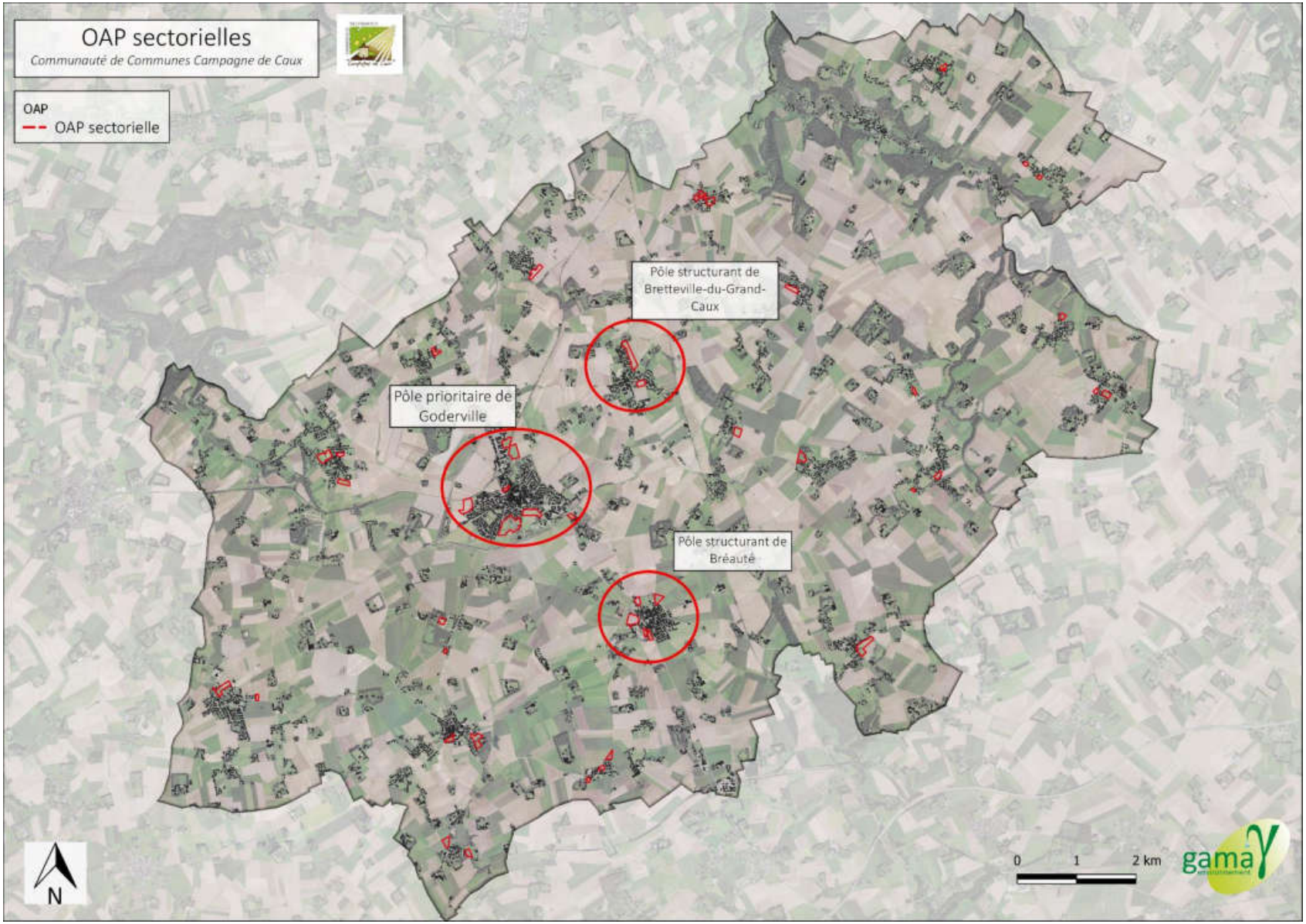
OAP sectorielles
Communauté de Communes Campagne de Caux
OAP
OAP sectorielle
Pôle structurant de Bretteville-du-Grand-Caux
Pôle prioritaire de Goderville
Pôle structurant de Bréauté
N
0
1
2 km

5.1 Pôle prioritaire de Goderville

OAP—GODERVILLE – SECTEUR A	Synthèse
Programme	
- Surface brute du site : 14,5 ha - Vocation dominante : Habitat - Densité: 37 lgmts /ha (site 1), 23 lgmts / ha (site 2), 19 lgmts/ ha (site 3) - Densité recherchée : 17 logements / ha pour l'individuel et 30 logements/ha pour le collectif et intermédiaire - Objectifs de logements : 251 logements 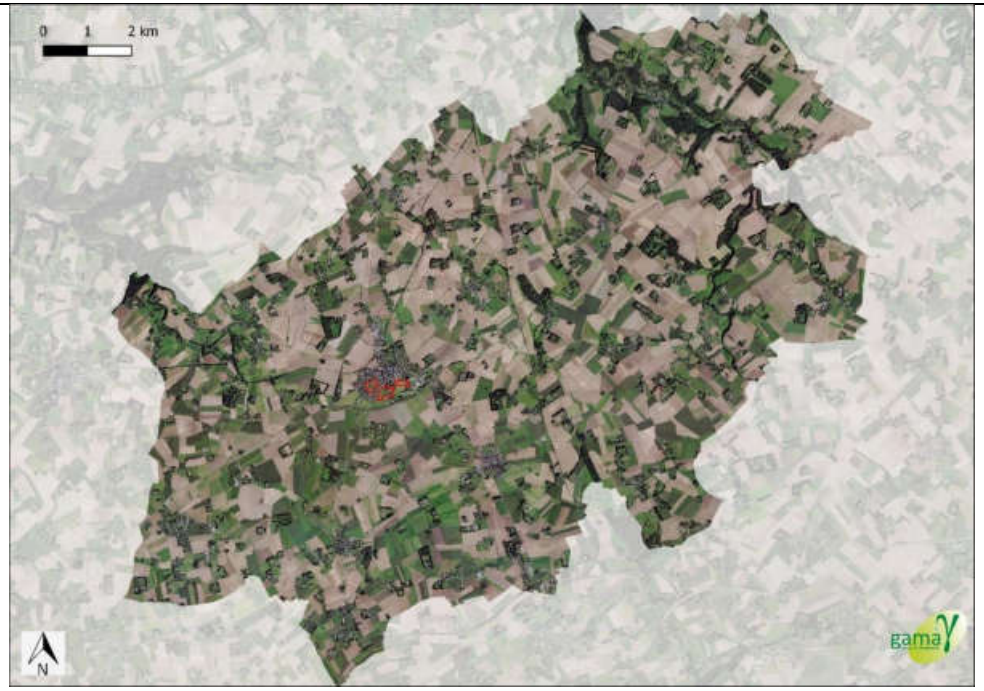	
Objectifs	
- Réaliser deux extensions urbaines et une opération de renouvellement urbain au Sud de Goderville, - Créer une continuité douce structurante, - Hiérarchiser les liaisons des trois sites (liaisons inter-quartiers et voies de desserte résidentielles) afin de réaliser un réseau viaire cohérent à l'échelle du secteur sud, - Maintenir ou créer des franges paysagères et arborées (haies, talus plantés),	

- Mettre en place une gestion des eaux pluviales douce en privilégiant des aménagements paysagers de qualité et agrémentant les espaces publics.

Évaluation des incidences – Propositions complémentaires

Cette OAP rassemble les trois principaux sites de développement résidentiel situé au sud du bourg de Goderville.

Le site 1 s'étend sur 3 ha constructibles afin d'accueillir 83 logements. Le site 2 s'étend sur 7,2 ha pour accueillir 123 logements. Le site 3 s'étend sur 4,3 ha pour accueillir 45 logements.

Site 1 :

Ce secteur présente des sensibilités aux risques :

- Entièrement localisé dans un périmètre de sécurité d'une cavité souterraine,
- Concerné par une zone d'expansion d'un axe de ruissellement traversant le cœur de la zone,
- En termes d'insertion paysagère, sa localisation en extension sur des parcelles agricoles ouvertes lui confère des enjeux à prendre en compte pour éviter les ruptures visuelles entre tissu urbain et paysage agricole.

Pour répondre à ces enjeux, il est prévu de réaliser une frange arborée sur la limite sud du secteur, permettant d'atténuer la coupure visuelle par rapport aux champs.

Concernant le risque ruissellement, il est prévu de prendre en compte l'axe par l'aménagement d'une coulée verte qui participera à un cadre de vie agréable et vecteur de biodiversité au sein du futur quartier. Ce principe est également associé à l'aménagement d'un espace public / espace d'interface qui jouera le rôle d'espace structurant, de convivialité vecteur de mixité et d'interactions.

Site 2 :

Ce secteur, particulièrement étendu et occupé en partie par une pépinière, présente plusieurs enjeux, notamment

- La proximité directe à une zone d'expansion d'axe de ruissellement en limite sud-est ainsi qu'une zone inondable et un aménagement d'intérêt hydraulique,
- La proximité avec la station d'épuration de Goderville au droit de la zone d'expansion de l'axe de ruissellement,
- La présence d'un périmètre de sécurité d'une cavité souterraine sur la limite est du secteur,
- La présence d'un périmètre de sécurité de 500m par rapport à un monument historique sur 1/5ème de la zone (nord-est),
- Un linéaire de haie au sud-ouest de la zone,
- Cette zone présente également des sensibilités paysagères, puisqu'il s'étend sur plus de 7 hectares, accueillant 123 logements en entrée de bourg, sur un espace aujourd'hui agricole et végétalisé (pépinière).

Pour répondre à ces enjeux, l'OAP prévoit de réaliser des franges arborées pour atténuer la coupure visuelle entre les parcelles agricoles au sud et le futur quartier. Ces franges sur le pourtour sud vont masquer les vues sur la STEP, mais également jouer un rôle tampon d'écoulement des eaux venant compléter l'aménagement d'intérêt hydraulique situé au niveau de la zone d'expansion de l'axe de ruissellement. Il est également prévu de conserver un arbre isolé au nord de la zone dans la continuité d'une future liaison douce. **Un aménagement au sud de l'opération adapté en amont de la zone inondable et la zone d'expansion aurait pu être indiqué afin d'anticiper les eaux pluviales issues de l'imperméabilisation des sols. Un espace paysager ou non constructible favoriserait la gestion des eaux pluviales à l'échelle de l'opération permettrait d'anticiper la potentielle accélération des ruissellements.**

On note également qu'il n'est pas prévu de conserver la haie identifiée dans l'inventaire des éléments patrimoniaux de la Communauté de Communes. Il aurait été intéressant de l'indiquer d'autant plus qu'elle pourra jouer un rôle de ralentissement de l'écoulement des eaux jusqu'à la zone d'expansion de ruissellement.

Deux carrefours seront aménagés depuis les routes départementales afin d'établir des accès sécurisés et gérer les flux entre les trois secteurs. Ces deux accès vont permettre de créer une voie structurante en cœur de secteur qui distribuera des liaisons internes. La hiérarchisation de la voirie et les flux sont anticipés dans cette OAP.

Concernant les mobilités douces, trois linéaires internes sont prévus pour desservir le quartier, celui-ci rejoindra le réseau communal de cheminements qui rejoindra le bourg et les deux autres secteurs de développement. Ce principe tend à proposer un réseau de cheminements transversal entre les trois futurs quartiers et en lien avec le bourg.

Deux accès futurs sont prévus vers les parcelles agricoles au sud pour un futur développement (long terme). Il convient d'être particulièrement vigilant, puisque cette parcelle est occupée la zone d'expansion de ruissellement (à son amont), il s'agira d'éviter que l'accès le plus à l'est ne forme une zone de concentration des eaux pluviales (propice à l'érosion) accélérant le phénomène d'expansion du ruissellement en aval.

Site 3 :

La particularité de l'opération est la mixité des fonctions du futur site, la piscine de Goderville est située dans la partie nord du site et de l'habitat collectif et individuel est prévu dans la partie sud de l'opération. Deux stades sont actuellement aménagés sur le site.

Le secteur présente quelques sensibilités :

- Situé entièrement dans un périmètre de sécurité de cavité souterraine,
- En termes d'insertion paysagère, il est situé le long d'un axe principal d'entrée de bourg de Goderville,
- Concernant la mobilité, il est important de proposer des connexions avec le bourg et les futurs sites de développement, en vue de conforter la situation de pôle et les mobilités douces au sein de la commune.

Pour répondre à ces enjeux, le schéma de l'OAP prévoit plusieurs principes de connexions douces au sein du quartier. Ces derniers vont relier la piscine aux logements, et contourner un espace public qui pourra jouer le rôle d'espace structurant de convivialité. Ces aménagements vont favoriser la création d'un espace d'interface et de vie de quartier. Il est également prévu de relier le secteur 3 au secteur 2, et de l'intégrer dans le réseau de cheminements doux menant au centre bourg. Au regard de l'étendue de la zone et du nombre de logements attendus (45), ces principes vont favoriser les interactions au sein même du quartier tout en le connectant au centre bourg et aux équipements existants. Concernant l'intégration paysagère du site, il est prévu d'intégrer un alignement arboré qui pourra jouer le rôle de frange paysagère par rapport au gymnase situé au nord-ouest du site. Il n'est en revanche pas envisagé d'intégration paysagère avec les limites sud et nord directement visibles depuis les deux axes d'entrée de bourg, il aurait été intéressant de l'indiquer. Les trois sites seront reliés par une voie douce structurante qui permettra de créer un lien transversal entre les sites, qui pourra également être raccordé au centre-bourg de Goderville.	

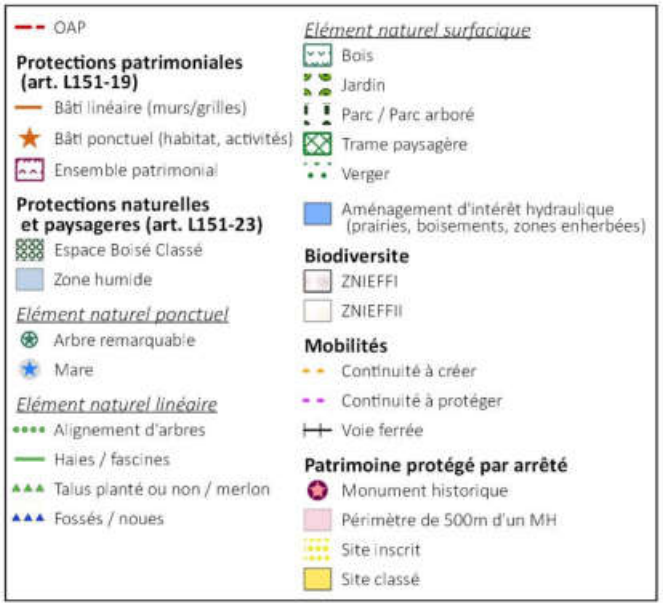
OAP
Protections patrimoniales (art. L151-19)
Bâti linéaire (murs/grilles)
Bâti ponctuel (habitat, activités)
Ensemble patrimonial
Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
Espace Boisé Classé
Zone humide
Elément naturel ponctuel
Arbre remarquable
Mare
Elément naturel linéaire
Alignement d'arbres
Haies / fascines
Talus planté ou non / merlon
Fossés / noues
Elément naturel surfacique
Bois
Jardin
Parc / Parc arboré
Trame paysagère
Verger
Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)
Biodiversite
ZNIEFFI
ZNIEFFII
Mobilités
Continuité à créer
Continuité à protéger
Voie ferrée
Patrimoine protégé par arrêté
Monument historique
Périmètre de 500m d'un MH
Site inscrit
Site classé

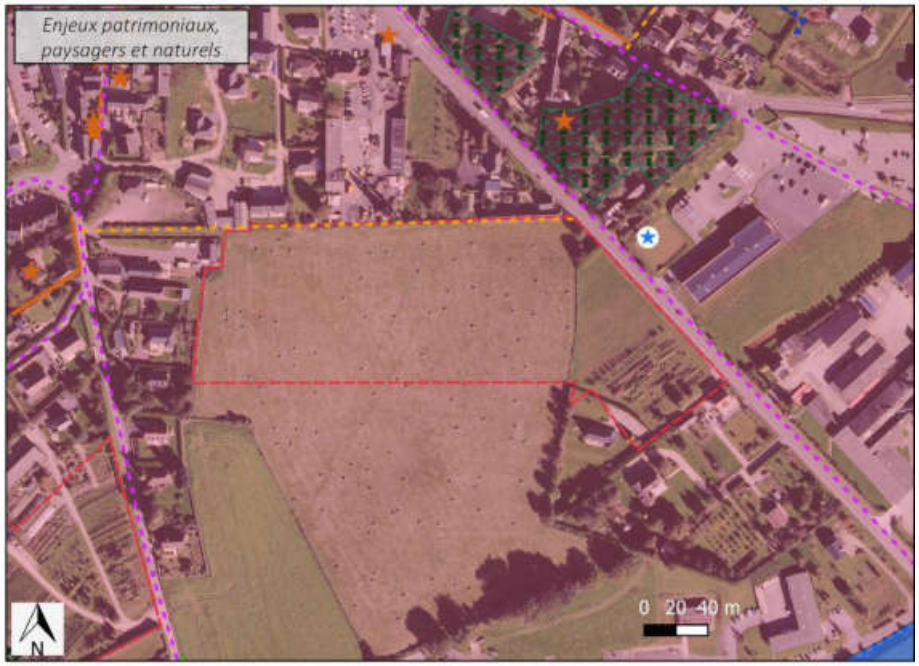
Enjeux patrimoniaux, paysagers et naturels
0 20 40 m
N

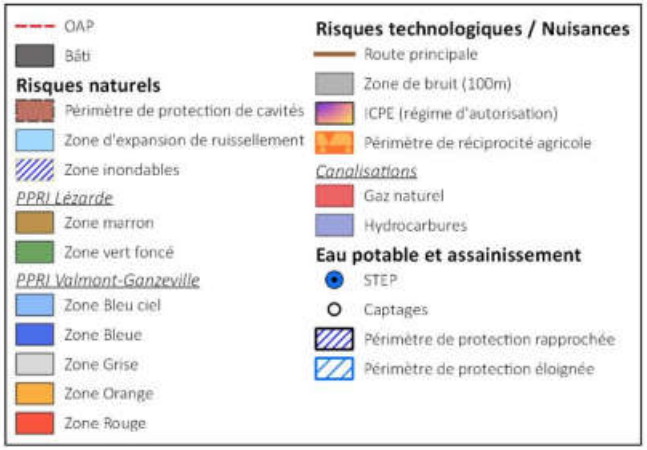
OAP
Bâti
Risques naturels
Périmètre de protection de cavités
Zone d'expansion de ruissellement
Zone inondables
PPRI Lézarde
Zone marron
Zone vert foncé
PPRI Valmont-Ganzeville
Zone Bleu ciel
Zone Bleue
Zone Grise
Zone Orange
Zone Rouge
Risques technologiques / Nuisances
Route principale
Zone de bruit (100m)
ICPE (régime d'autorisation)
Périmètre de réciprocité agricole
Canalisations
Gaz naturel
Hydrocarbures
Eau potable et assainissement
STEP
Captages
Périmètre de protection rapprochée
Périmètre de protection éloignée

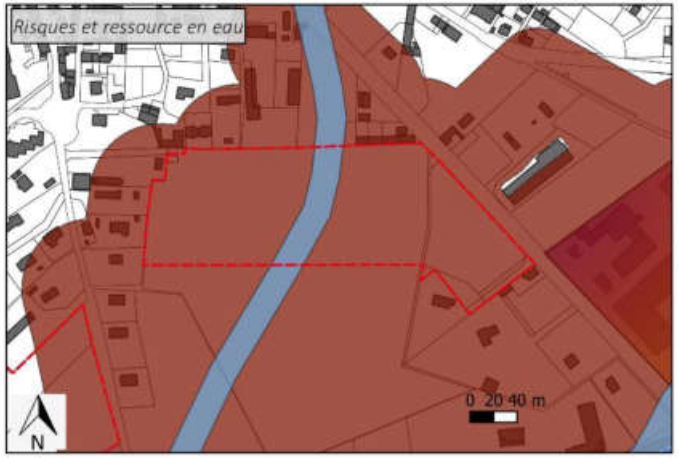
Risques et ressource en eau
0 20 40 m
N

SECTEUR A

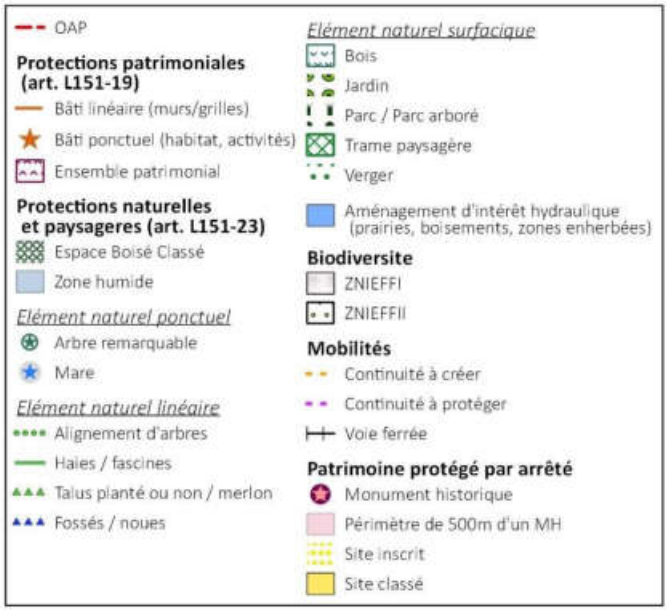
OAP
Protections patrimoniales (art. L151-19)
Bâti linéaire (murs/grilles)
Bâti ponctuel (habitat, activités)
Ensemble patrimonial
Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
Espace Boisé Classé
Zone humide
Elément naturel ponctuel
Arbre remarquable
Mare
Elément naturel linéaire
Alignement d'arbres
Haies / fascines
Talus planté ou non / merlon
Fossés / noues
Elément naturel surfacique
Bois
Jardin
Parc / Parc arboré
Trame paysagère
Verger
Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)
Biodiversite
ZNIEFFI
ZNIEFFII
Mobilités
Continuité à créer
Continuité à protéger
Voie ferrée
Patrimoine protégé par arrêté
Monument historique
Périmètre de 500m d'un MH
Site inscrit
Site classé

Enjeux patrimoniaux, paysagers et naturels
N
0 20 40 m

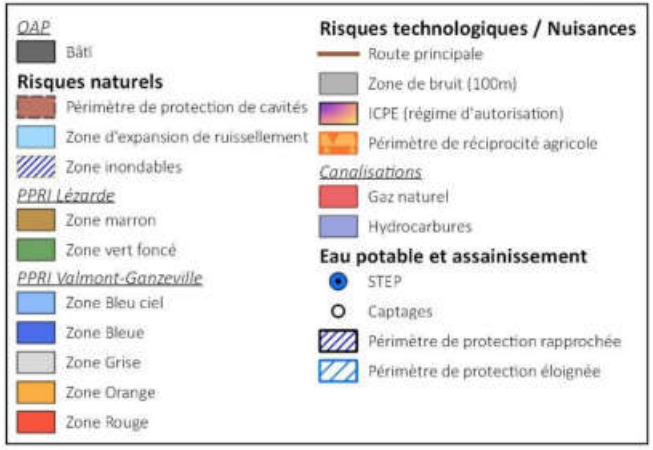
OAP
Bâti
Risques naturels
Périmètre de protection de cavités
Zone d'expansion de ruissellement
Zone inondables
PPRI Lézarde
Zone marron
Zone vert foncé
PPRI Valmont-Ganzeville
Zone Bleu ciel
Zone Bleue
Zone Grise
Zone Orange
Zone Rouge
Risques technologiques / Nuisances
Route principale
Zone de bruit (100m)
ICPE (régime d'autorisation)
Périmètre de réciprocité agricole
Canalisations
Gaz naturel
Hydrocarbures
Eau potable et assainissement
STEP
Captages
Périmètre de protection rapprochée
Périmètre de protection éloignée

Risques et ressource en eau
N
0 20 40 m

SECTEUR B

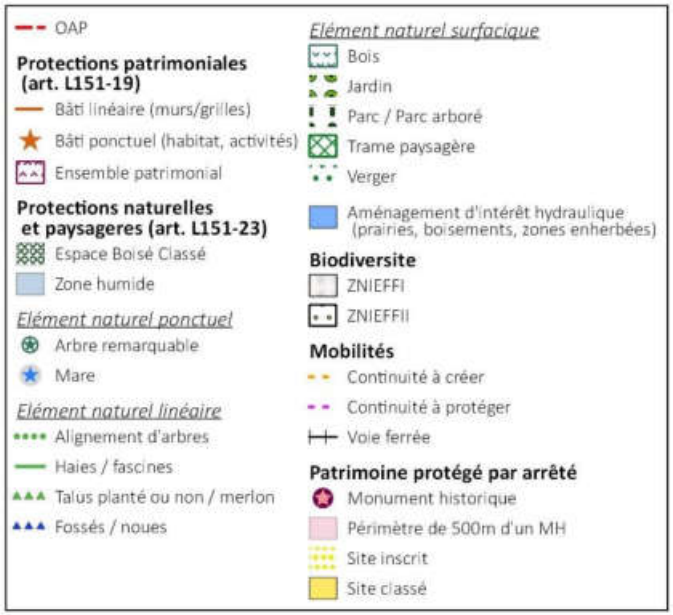
OAP
Protections patrimoniales (art. L151-19)
Bâti linéaire (murs/grilles)
Bâti ponctuel (habitat, activités)
Ensemble patrimonial
Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
Espace Boisé Classé
Zone humide
Elément naturel ponctuel
Arbre remarquable
Mare
Elément naturel linéaire
Alignement d'arbres
Haies / fascines
Talus planté ou non / merlon
Fossés / noues
Elément naturel surfacique
Bois
Jardin
Parc / Parc arboré
Trame paysagère
Verger
Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)
Biodiversite
ZNIEFFI
ZNIEFFII
Mobilités
Continuité à créer
Continuité à protéger
Voie ferrée
Patrimoine protégé par arrêté
Monument historique
Périmètre de 500m d'un MH
Site inscrit
Site classé

Enjeux patrimoniaux, paysagers et naturels
N
0 2040 m

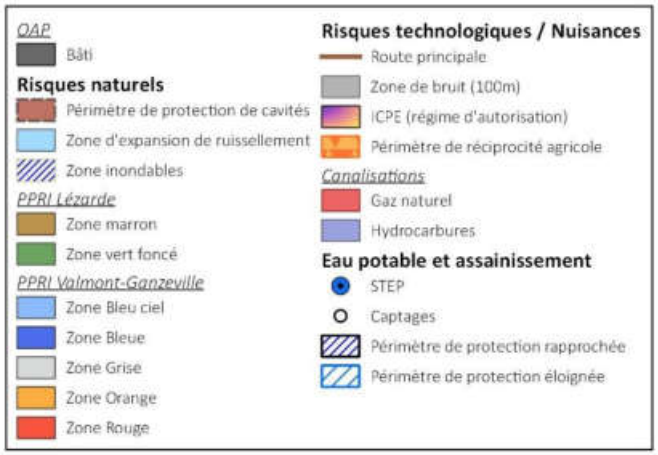
OAP
Bâti
Risques naturels
Périmètre de protection de cavités
Zone d'expansion de ruissellement
Zone inondables
PPRI Lézarde
Zone marron
Zone vert foncé
PPRI Valmont-Ganzeville
Zone Bleu ciel
Zone Bleue
Zone Grise
Zone Orange
Zone Rouge
Risques technologiques / Nuisances
Route principale
Zone de bruit (100m)
ICPE (régime d'autorisation)
Périmètre de réciprocité agricole
Canalisations
Gaz naturel
Hydrocarbures
Eau potable et assainissement
STEP
Captages
Périmètre de protection rapprochée
Périmètre de protection éloignée

Risques et ressource en eau
N
0 20 40 m

SECTEUR C

OAP—GODERVILLE – SECTEUR B – Ilot Saint-Jacques	Synthèse
Programme	
- Surface brute du site : 0,5 ha - Vocation dominante : Habitat à mixte - Densité : 42 logements / ha - Densité recherchée : 17 logements / ha pour l'individuel et 30 logements/ha pour le collectif et intermédiaire - Objectifs de logements : 16 logements (10 collectifs / intermédiaires et 6 individuels) 	
Objectifs	
- Revitaliser le centre-ville de Goderville en proposant une offre de logements qui pourra être complétée par des équipements, commerces, services, locaux tertiaires - Proposer un aménagement permettant le développement de modes de déplacements doux et sécurisés - Conserver la physionomie de la rive est de la rue de la Chênaie	
Évaluation des incidences – Propositions complémentaires	
Cette opération stratégique pour la revitalisation du centre-ville de Goderville est dédiée en priorité à des logements, qui pourra être complétée par l'implantation de commerces, services locaux tertiaires… L'opération présente plusieurs enjeux :	

- Paysagers, située dans le périmètre d'un monument historique, elle est également localisée à proximité du centre-ville de Goderville, dans la continuité de la rue Jean Prévost en entrée de bourg. On note également une habitation d'intérêt patrimonial en limite est du périmètre. - En termes de ressource en eau, une partie de la zone étant située dans le périmètre de protection rapprochée d'un captage, - En termes de mobilités, le site étant situé à proximité de continuités douces et comporte un linéaire à créer, - Environnemental, un aménagement d'intérêt hydraulique est localisé à proximité nord-ouest du site et un talus longe la limite ouest. Pour répondre à ces enjeux l'OAP prévoit une densification dégressive depuis la rue Jean Prévost jusqu'à la rue Chenaie, permettant de garder la rive est moins dense, où seront conservés le talus et le patrimoine arboré. Il est donc prévu de préserver les arbres aujourd'hui existants et la continuité douce. Un principe de liaison viaire est envisagé, avec un accès dans les deux rues (est et ouest) permettant de créer un bouclage viaire, il est précisé la réalisation d'une voie partagée, ce principe va sécuriser les déplacements et réduire la consommation foncière de la voirie Deux accès en liaisons douces sont également prévus, en vue de relier la continuité existante au futur quartier. Concernant les enjeux environnementaux liés à la ressource en eau ou aux potentiels axes de ruissellement, la zone ne semble pas soumise à un risque ou à d'éventuels impacts directs. Le captage étant particulièrement éloigné (Yport) et le talus étant préservé en limite est de l'opération. Cette OAP prend en compte les enjeux de mobilités douces et d'intégration paysagère, en préservant les éléments existants et s'insérant dans le contexte urbain. L'aménagement de cette dent creuse démontre un effort de la part de la collectivité de réduire la consommation foncière en extension du bourg de Goderville en vue de valoriser des parcelles en milieu urbain.	

OAP

Protections patrimoniales (art. L151-19)
- Bâti linéaire (murs/grilles)
- Bâti ponctuel (habitat, activités)
- Ensemble patrimonial

Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide

Elément naturel ponctuel
- Arbre remarquable
- Mare

Elément naturel linéaire
- Alignement d'arbres
- Haies / fascines
- Talus planté ou non / merlon
- Fossés / noues

Elément naturel surfacique
- Bois
- Jardin
- Parc / Parc arboré
- Trame paysagère
- Verger
- Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)

Biodiversite
- ZNIEFFI
- ZNIEFFII

Mobilités
- Continuité à créer
- Continuité à protéger
- Voie ferrée

Patrimoine protégé par arrêté
- Monument historique
- Périmètre de 500m d'un MH
- Site inscrit
- Site classé

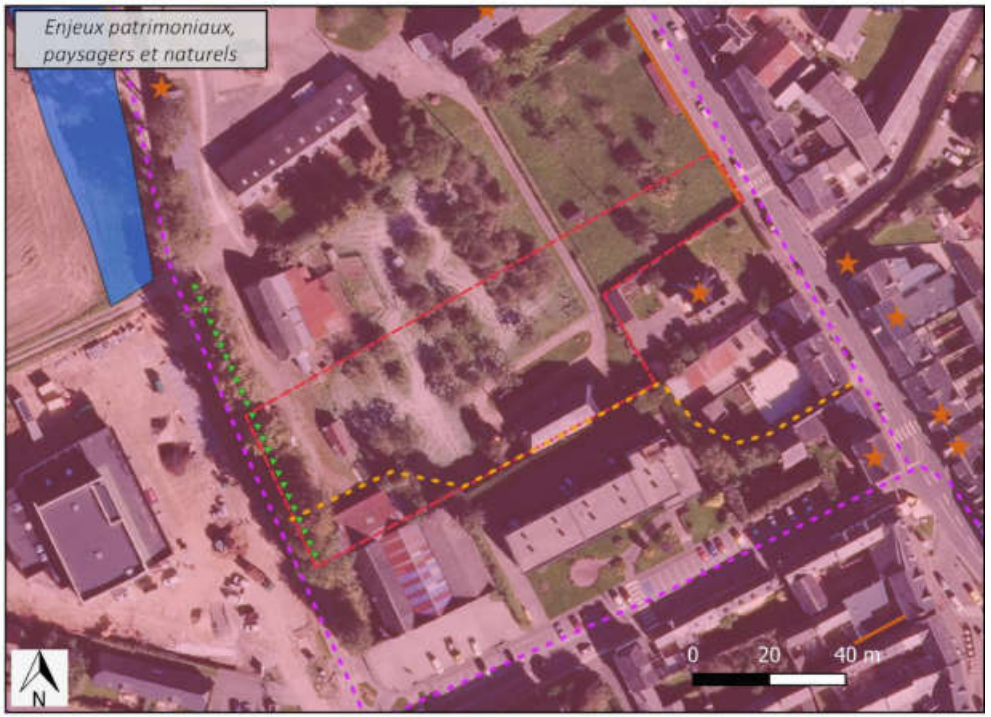

OAP
Bâti

Risques naturels
- Périmètre de protection de cavités
- Zone d'expansion de ruissellement
- Zone inondables

PPRI Lézarde
- Zone marron
- Zone vert foncé

PPRI Valmont-Ganzeville
- Zone Bleu ciel
- Zone Bleue
- Zone Grise
- Zone Orange
- Zone Rouge

Risques technologiques / Nuisances
- Route principale
- Zone de bruit (100m)
- ICPE (régime d'autorisation)
- Périmètre de réciprocité agricole

Canalisations
- Gaz naturel
- Hydrocarbures

Eau potable et assainissement
- STEP
- Captages
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

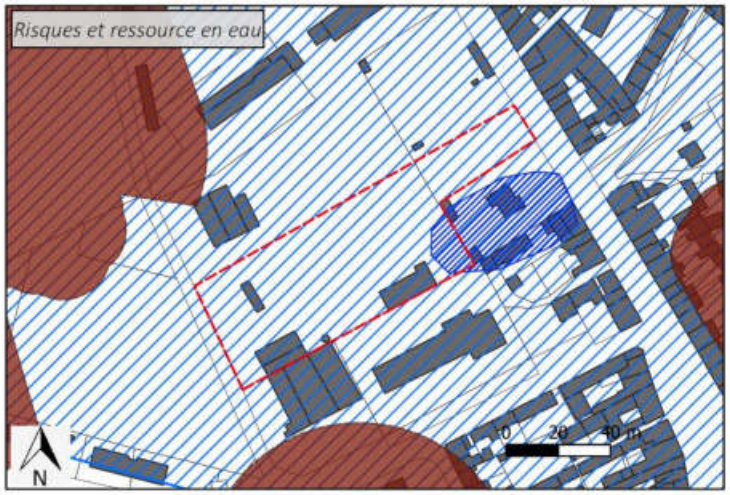

OAP—GODERVILLE – SECTEUR C	Synthèse
Programme	
- Surface brute du site : 3,4 ha - Vocation dominante : Equipements et commerces 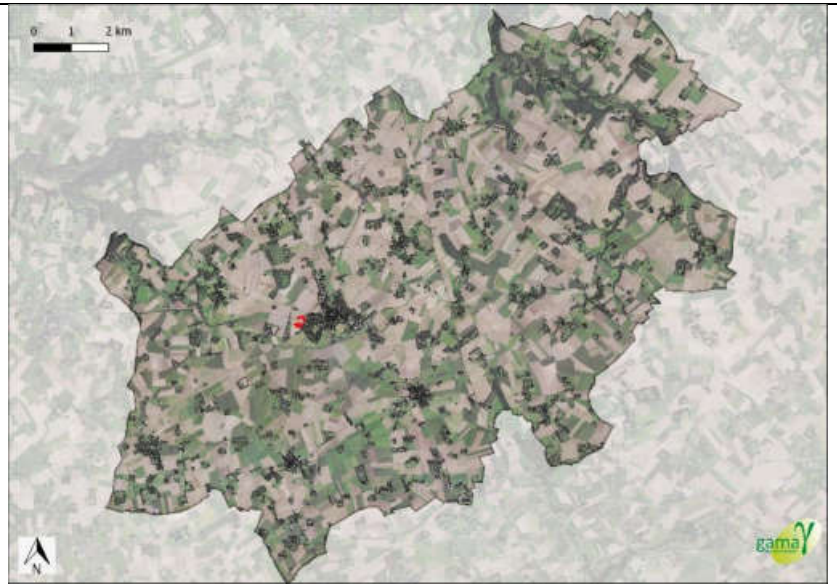	
Objectifs	
- Renforcer un pôle d'équipements à Goderville, dans le prolongement du collège et des équipements sportifs existants - Créer une liaison douce et un accès automobile - Conserver et créer des franges paysagères et arborées en bordure du parcellaire agricole	
Évaluation des incidences – Propositions complémentaires	
Cette opération vise à implanter des équipements publics et sportifs (centre aquatique et terrains sportifs) à proximité directe du collège et dans la continuité du gymnase existant. Les enjeux de ce site sont principalement paysagers et environnementaux : - Le site est situé à l'interface entre des espaces agricoles et le front urbain de Goderville, limitrophe à l'ancienne voie ferrée, - Il présente un indice et deux périmètres de protection de cavités souterraines,	

- Un talus est présent en limite ouest du périmètre Pour répondre à ces enjeux, l'OAP prévoit l'implantation d'une frange paysagère en limite ouest en vue de traiter l'interface paysagère entre espace bâti et parcelles agricoles. Il est à noter que le talus en frange est du site n'est pas identifié dans l'OAP. En termes de mobilités, il est prévu de relier la continuité existante au futur sentier sur l'ancienne voie ferrée. Ce principe va permettre de créer une connexion et de proposer un maillage de voies douces plus dense et accessible. Deux accès potentiels sont également prévus, formant un bouclage viaire et reliant les futurs équipements au gymnase existant. La haie en bordure de l'ancienne voie ferrée sera préservée, pouvant constituer un masque végétal entre le futur site et le sentier. **Concernant le traitement des risques, les périmètres de protection auraient mérités une identification sur le schéma de l'opération, notamment dans un objectif de pédagogie et sensibilisation aux risques pour les habitants. Il convient de préciser que les pièces règlementaires du PLUi répondent à ces enjeux par des dispositions particulières associées aux zones concernées par ces risques. Il est également à noter que ces zones devront faire l'objet d'une étude approfondie (levée ou précision) en vue de réaliser des travaux.**	

OAP

Protections patrimoniales (art. L151-19)
- Bâti linéaire (murs/grilles)
- Bâti ponctuel (habitat, activités)
- Ensemble patrimonial

Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide

Elément naturel ponctuel
- Arbre remarquable
- Mare

Elément naturel linéaire
- Alignement d'arbres
- Haies / fascines
- Talus planté ou non / merlon
- Fossés / noues

Elément naturel surfacique
- Bois
- Jardin
- Parc / Parc arboré
- Trame paysagère
- Verger
- Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)

Biodiversite
- ZNIEFFI
- ZNIEFFII

Mobilités
- Continuité à créer
- Continuité à protéger
- Voie ferrée

Patrimoine protégé par arrêté
- Monument historique
- Périmètre de 500m d'un MH
- Site inscrit
- Site classé

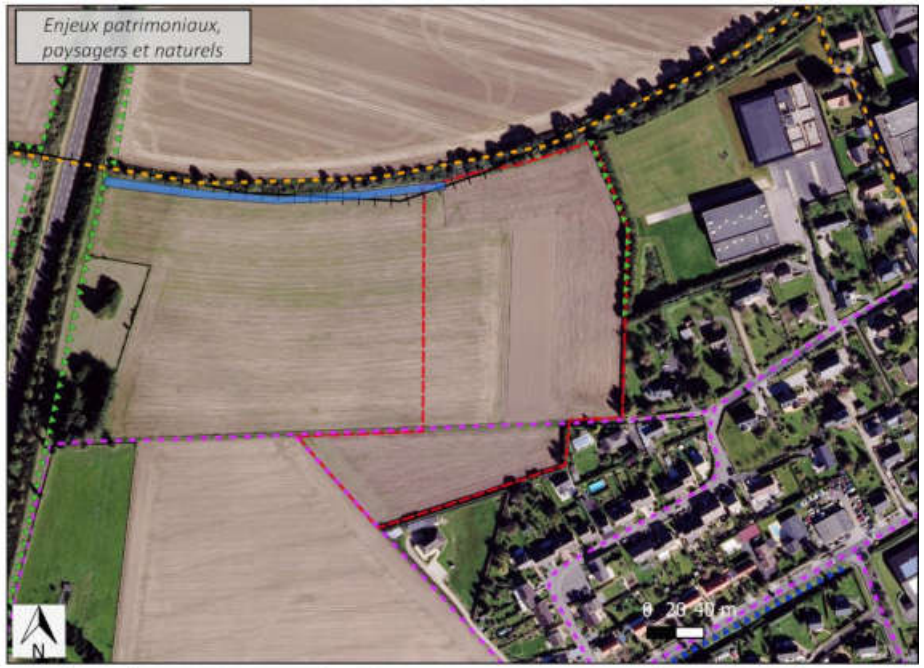

OAP
Bâti

Risques naturels
- Périmètre de protection de cavités
- Zone d'expansion de ruissellement
- Zone inondables

PPRI Lézarde
- Zone marron
- Zone vert foncé

PPRI Valmont-Ganzeville
- Zone Bleu ciel
- Zone Bleue
- Zone Grise
- Zone Orange
- Zone Rouge

Risques technologiques / Nuisances
- Route principale
- Zone de bruit (100m)
- ICPE (régime d'autorisation)
- Périmètre de réciprocité agricole

Canalisations
- Gaz naturel
- Hydrocarbures

Eau potable et assainissement
- STEP
- Captages
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

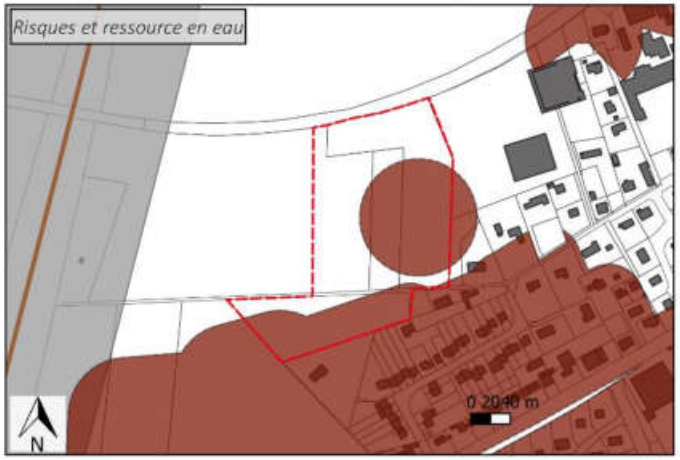

OAP—GODERVILLE – SECTEUR D	Synthèse
Programme	
- Surface brute du site: 4,8 ha - Vocation dominante: Economique 	
Objectifs	
- Etendre la zone économique existante de Goderville - Recomposer l'accessibilité et les liaisons piétonnes du secteur	
Évaluation des incidences – Propositions complémentaires	
Cette OAP est composée de deux sites séparés par la rue de l'ancienne Briqueterie. L'objectif de cette opération est d'étendre la ZA existante au nord de Goderville et développer l'emploi et l'activité du territoire communautaire. **Secteur 1 :** Ce site est soumis à plusieurs contraintes, notamment en termes de risques et d'environnement : - La moitié du site se situe dans le périmètre de protection d'une cavité souterraine - Une zone d'expansion de ruissellement traverse le site - Le secteur est situé dans le périmètre de protection éloignée d'un captage d'eau potable	

- Deux mares sont situées en limite nord et sud

Il est prévu de préserver l'alignement d'arbres en limite est du secteur, en revanche il n'est pas prévu d'aménagements relatifs aux risques énoncés précédemment. Les aménagements connus en limite de site, notamment talus, fossés auraient mérité d'être identifiés en vue d'atténuer les risques potentiels d'écoulement et d'érosion dus aux ruissellements.

Secteur 2 :

Ce site est également soumis à plusieurs contraintes :

- Situé quasiment entièrement dans un périmètre de protection d'indice de cavités souterraines
- Une zone d'expansion d'axe de ruissellement passe en limite sud-est du site
- Il est également situé dans le périmètre de protection éloignée d'un captage d'eau potable

Ce site présente également des enjeux paysagers importants, situé à l'interface entre espace agricole et zones d'activités, l'opération sera particulièrement visible depuis la rue de l'ancienne Briqueterie. Il est prévu de préserver la frange paysagère en limite est du site et de créer une liaison douce au sud du site qui passera également en entrée du futur parc paysager. Ce parc jouera le rôle de masque végétal et de transition paysagère avec la future zone d'activités.

On note également que ce secteur se situe dans un corridor fort déplacement, propice aux déplacements de la grande faune, défini par le SRCE haut-normand.

Le projet de transformation de l'ancienne voie ferrée en voie verte est pris en compte en vue de développer les mobilités douces, celui-ci est intégré dans le projet de carrefour de la ZAE. Le bouclage viaire prévu entre les deux sites va permettre de réaliser une desserte sécurisée et intégrée au réseau de voies douces du territoire.

Concernant le traitement des risques, les périmètres de protection et zones d'expansion auraient mérités une identification sur les schémas de principes d'aménagement de l'OAP, notamment dans un objectif de pédagogie et sensibilisation aux risques pour les habitants. Les pièces règlementaires du PLUi répondent à ces enjeux par des dispositions particulières associées aux zones concernées par ces risques. Il est également à noter que le traitement de ces risques devra faire l'objet d'une étude approfondie (levée ou précision) en vue de réaliser des travaux.

OAP

Protections patrimoniales (art. L151-19)
- Bâti linéaire (murs / grilles)
- Bâti ponctuel (habitat, activités)
- Ensemble patrimonial

Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide

Elément naturel ponctuel
- Arbre remarquable
- Mare

Elément naturel linéaire
- Alignement d'arbres
- Haies / fascines
- Talus planté ou non / merlon
- Fossés / noues

Elément naturel surfacique
- Bois
- Jardin
- Parc / Parc arboré
- Trame paysagère
- Verger
- Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)

Biodiversite
- ZNIEFFI
- ZNIEFFII

Mobilités
- Continuité à créer
- Continuité à protéger
- Voie ferrée

Patrimoine protégé par arrêté
- Monument historique
- Périmètre de 500m d'un MH
- Site inscrit
- Site classé

OAP
Bâti

Risques naturels
- Périmètre de protection de cavité
- Zone d'expansion de ruissellement
- Zone inondables

PPRI Lézarde
- Zone marron
- Zone vert foncé

PPRI Valmont-Ganzeville
- Zone Bleu ciel
- Zone Bleue
- Zone Grise
- Zone Orange
- Zone Rouge

Risques technologiques / Nuisances
- Route principale
- Zone de bruit (100m)
- ICPE (régime d'autorisation)
- Périmètre de réciprocité agricole

Canalisations
- Gaz naturel
- Hydrocarbures

Eau potable et assainissement
- STEP
- Captages
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

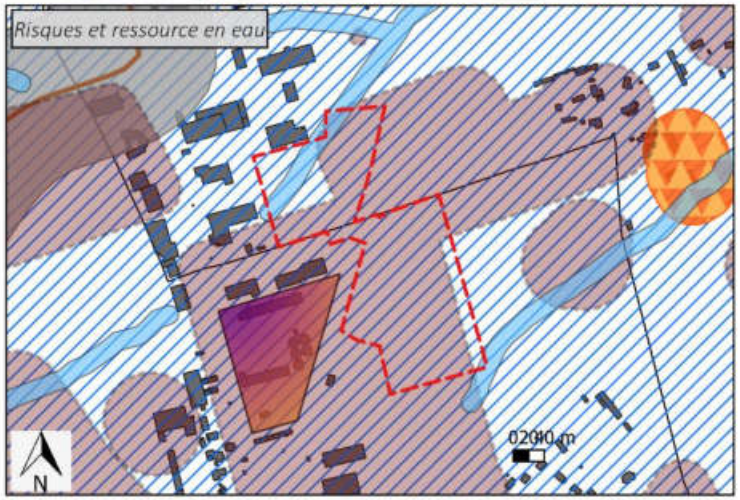

OAP—GODERVILLE – SECTEUR E	Synthèse
Programme	
- Surface brute du site: 0,7 ha - Vocation dominante: Equipements / services publics 	
Objectifs	
- Proposer un espace dédié aux équipements et aux services publics (centre technique du Conseil Départemental, centre de secours…) à proximité du réseau routier structurant - Conserver et renforcer la trame bocagère existante	
Évaluation des incidences – Propositions complémentaires	
L'objectif de cette opération est de réaliser une zone d'équipements et de services publics à la sortie de Goderville, en limite de la RD10 et du rond-point. Sa position par rapport à la route et des habitations en limite sud lui confère des enjeux en termes d'intégration et de transition paysagère. **La quasi-totalité des limites du site est marquée par un talus planté, les limites nord, sud et ouest de ce talus sont prises en compte dans l'OAP, en revanche la limite est n'est pas identifiée. Il aurait été intéressant de préserver ce linéaire pour des raisons paysagères, notamment pour gérer les visibilités depuis la route de Versailles.**	

On note également que ce secteur se situe dans un corridor fort déplacement, propice aux déplacements de la grande faune, défini par le SRCE haut-normand. **Les continuités douces situées sur les pourtours de l'OAP ne sont pas schématisées dans l'OAP.** Un principe de voirie est prévu, cet accès est déjà existant (selon l'orthophotographie) et évite de percer le talus existant.	

OAP

Protections patrimoniales (art. L151-19)
- Bâti linéaire (murs/grilles)
- Bâti ponctuel (habitat, activités)
- Ensemble patrimonial

Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide

Elément naturel ponctuel
- Arbre remarquable
- Mare

Elément naturel linéaire
- Alignement d'arbres
- Haies / fascines
- Talus planté ou non / merlon
- Fossés / noues

Elément naturel surfacique
- Bois
- Jardin
- Parc / Parc arboré
- Trame paysagère
- Verger
- Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)

Biodiversite
- ZNIEFFI
- ZNIEFFII

Mobilités
- Continuité à créer
- Continuité à protéger
- Voie ferrée

Patrimoine protégé par arrêté
- Monument historique
- Périmètre de 500m d'un MH
- Site inscrit
- Site classé

OAP
Bâti

Risques naturels
- Périmètre de protection de cavités
- Zone d'expansion de ruissellement
- Zone inondables

PPRI Lézarde
- Zone marron
- Zone vert foncé

PPRI Valmont-Ganzeville
- Zone Bleu ciel
- Zone Bleue
- Zone Grise
- Zone Orange
- Zone Rouge

Risques technologiques / Nuisances
- Route principale
- Zone de bruit (100m)
- ICPE (régime d'autorisation)
- Périmètre de réciprocité agricole

Canalisations
- Gaz naturel
- Hydrocarbures

Eau potable et assainissement
- STEP
- Captages
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

5.2 Pôle structurant de Bréauté

OAP—BREAUTE – SECTEUR A – LES MARETTES	Synthèse
Programme	
- Surface brute du site: 0,7 ha - Vocation dominante: Habitat - Densité : 24 logements / ha - Densité recherchée : 17 logements / ha pour l'individuel et 30 logements/ha pour le collectif et intermédiaire - Objectif de logements : 54 logements 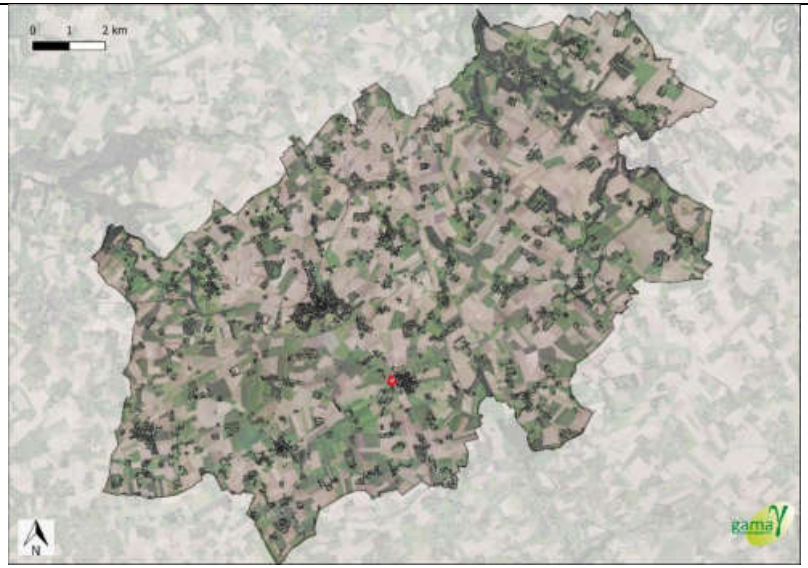	
Objectifs	
- Proposer une offre de logements mixte (collectifs, intermédiaires et individuels – Locatif social, accession sociale) - Garantir l'insertion paysagère du site - Prendre en compte et concevoir les aménagements incitant aux modes de déplacements doux sécurisés	
Évaluation des incidences – Propositions complémentaires	
L'OAP est concernée par une canalisation de gaz naturel soumise à une servitude d'utilité publique. Une consultation du gestionnaire et du plan de servitude de la canalisation devra être réalisée avant tous travaux sur ou à proximité de la canalisation de gaz naturel.	

Ce site est également en limite d'une zone soumise à un risque lié à la présence d'un indice de cavité souterraine et de son périmètre de protection dans la partie sud de l'OAP. Les pièces règlementaires du PLUi répondent à ces enjeux par des dispositions particulières associées aux zones concernées par ces risques. Il est à noter que l'indication de ces risques sur l'OAP pourrait constituer des éléments de pédagogie pour les habitants et futurs habitants. Un des enjeux du site est également son intégration paysagère, situé entre des parcelles agricoles et la trame urbaine, un traitement paysager est envisagé. Une frange paysagère est prévue sur toute la limite ouest du site ainsi qu'une zone non constructible paysagère créant un masque végétal et une transition avec l'entreprise MC Patey au sud du site. Des aménagements spécifiques au site seront également intégrés, notamment un cœur d'îlot / espace public paysager végétalisé permettra de réaliser un espace structurant et potentiellement fédérateur dans le futur quartier. On note également une prise en compte de la gestion des eaux pluviales à l'échelle du quartier. Un principe de structuration du bâti en frange est va permettre de réaliser un front bâti par rapport à la voirie existante. Il aurait intéressant de proposer également une transition paysagère à ce niveau, au regard des covisibilités possibles entre la rue et le futur front bâti. Une hiérarchisation de la voirie est envisagée, notamment avec un principe d'accès prioritaire depuis la rue principale du Hertelay et d'un principe secondaire sur l'avenue du 8 mai 1945, une desserte interquartier est ensuite prévue depuis la future voirie principale. Ce système viaire va permettre de réaliser un bouclage viaire. Des accès futurs sur la frange ouest sont anticipés en vue d'une extension de l'opération Post-PLUi. Les mobilités douces sont également anticipées avec un principe de connexion douce relié au sentier existant au sud de l'OAP. Cette continuité permettra de créer un lien avec le centre bourg et d'inciter à l'utilisation de mode de déplacements doux.	

OAP

Protections patrimoniales (art. L151-19)
- Bâti linéaire (murs/grilles)
- Bâti ponctuel (habitat, activités)
- Ensemble patrimonial

Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide

Elément naturel ponctuel
- Arbre remarquable
- Mare

Elément naturel linéaire
- Alignement d'arbres
- Haies / fascines
- Talus planté ou non / merlon
- Fossés / noues

Elément naturel surfacique
- Bois
- Jardin
- Parc / Parc arboré
- Trame paysagère
- Verger
- Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)

Biodiversite
- ZNIEFFI
- ZNIEFFII

Mobilités
- Continuité à créer
- Continuité à protéger
- Voie ferrée

Patrimoine protégé par arrêté
- Monument historique
- Périmètre de 500m d'un MH
- Site inscrit
- Site classé

OAP
Bâti

Risques naturels
- Périmètre de protection de cavités
- Zone d'expansion de ruissellement
- Zone inondables

PPRI Lézarde
- Zone marron
- Zone vert foncé

PPRI Valmont-Ganzeville
- Zone Bleu ciel
- Zone Bleue
- Zone Grise
- Zone Orange
- Zone Rouge

Risques technologiques / Nuisances
- Route principale
- Zone de bruit (100m)
- ICPE (régime d'autorisation)
- Périmètre de réciprocité agricole

Canalisations
- Gaz naturel
- Hydrocarbures

Eau potable et assainissement
- STEP
- Captages
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

OAP—BREAUTE – SECTEUR B et C – ROUTE DE LA SABLIERE	Synthèse
Programme	
- Surface brute du site: 0,6 ha (secteur B) et 0,82 ha (secteur C) - Vocation dominante: Habitat - Densité : 14 logements / ha (secteur B) et 35 logements / ha (secteur C) - Densité recherchée : 17 logements / ha pour l'individuel et 30 logements/ha pour le collectif et intermédiaire - Objectif de logements : 23 logements 	
Objectifs	
- Proposer des logements mixtes en continuité du centre bourg (programme intergénérationnel et logements individuels) - Favoriser les déplacements doux au sein du futur quartier et vers le bourg - Aménager un espace public paysager structurant et fédérateur en cœur d'ilôt	
Évaluation des incidences – Propositions complémentaires	
Ces deux secteurs sont concernés par plusieurs enjeux : - Paysager et patrimonial, le secteur C étant situé en limite directe d'un ensemble patrimonial, - En termes de risques naturels, secteur C présente un périmètre de protection d'un indice de cavité souterraine, - Les deux secteurs sont également situés dans une zone de bruit liée à la route départementale D910. Secteur B :	

Ce secteur accueillera des logements individuels, il se situe en limite de la Route de la Sablière et s'étend dans une dent creuse, entre le cimetière et le tissu urbain. Pour répondre aux enjeux paysagers, il est prévu de conserver l'alignement d'arbres du pourtour ouest et nord de la zone, une implantation du bâti structurant le long de la route de la Sablière est prévu de manière à structurer les abords de cette voie. Il aurait été également intéressant de proposer une intégration paysagère via des éléments végétalisés. Un accès est prévu depuis la route de la Sablière, permettant de limiter la consommation foncière de la voirie par plusieurs accès. Secteur C : Ce site accueillera un programme intergénérationnel sur la partie nord ainsi qu'un espace public de convivialité. Cet espace jouera le rôle de lien entre l'espace intergénérationnel et le futur quartier de logements individuels, l'usage de cet espace sera à préciser en accord avec les futurs habitants. Il s'insère dans la continuité de la voirie projetée, qui sera partagée et conçue de manière à permettre des déplacements doux sécurisés. La partie sud sera dédiée à de l'habitat individuel, l'espace public permettre de créer du lien entre la partie de logements individuels et l'espace dédié aux personnes âgées, créant une dimension intergénérationnelle au quartier. Ce site est également concerné par un risque lié à la présence d'un indice de cavité souterraine et de son périmètre de protection dans la partie sud de l'OAP. Les pièces règlementaires du PLUi répondent à ces enjeux par des dispositions particulières associées aux zones concernées par ces risques. Il est à noter que l'indication de ces risques sur l'OAP pourrait constituer des éléments de pédagogie pour les habitants et futurs habitants. L'OAP prend en compte la topographie et la légère pente (dans le sens nord-sud), puisqu'un principe d'implantation d'ouvrages pour la gestion des eaux pluviales est prévu au point bas. Ce principe sera accompagné d'une zone non constructible paysagère qui intègrera la gestion des eaux pluviales et une lisière verte traitant l'interface entre le futur quartier et les parcelles agricoles au sud. **Le talus délimitant le pourtour de l'ensemble patrimonial au sud-ouest aurait mérité d'être identifié dans le schéma de l'OAP en principe de transition paysagère et de masque végétal**. Cette OAP prend en compte l'enjeu mobilité de ces deux secteurs, notamment via l'aménagement d'un carrefour et la sécurisation des déplacements piétons (voies partagées). En revanche, un seul accès est prévu pour chaque secteur indiquant potentiellement des impasses sur chacun des sites. La gestion des eaux pluviales est également anticipée et adaptée à la topographie du site.	

OAP

Protections patrimoniales (art. L151-19)
- Bâti linéaire (murs/grilles)
- Bâti ponctuel (habitat, activités)
- Ensemble patrimonial

Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide

Elément naturel ponctuel
- Arbre remarquable
- Mare

Elément naturel linéaire
- Alignement d'arbres
- Haies / fascines
- Talus planté ou non / merlon
- Fossés / noues

Elément naturel surfacique
- Bois
- Jardin
- Parc / Parc arboré
- Trame paysagère
- Verger
- Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)

Biodiversite
- ZNIEFFI
- ZNIEFFII

Mobilités
- Continuité à créer
- Continuité à protéger
- Voie ferrée

Patrimoine protégé par arrêté
- Monument historique
- Périmètre de 500m d'un MH
- Site inscrit
- Site classé

OAP
Bâti

Risques naturels
- Périmètre de protection de cavités
- Zone d'expansion de ruissellement
- Zone inondables

PPRI Lézarde
- Zone marron
- Zone vert foncé

PPRI Valmont-Ganzeville
- Zone Bleu ciel
- Zone Bleue
- Zone Grise
- Zone Orange
- Zone Rouge

Risques technologiques / Nuisances
- Route principale
- Zone de bruit (100m)
- ICPE (régime d'autorisation)
- Périmètre de réciprocité agricole

Canalisations
- Gaz naturel
- Hydrocarbures

Eau potable et assainissement
- STEP
- Captages
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

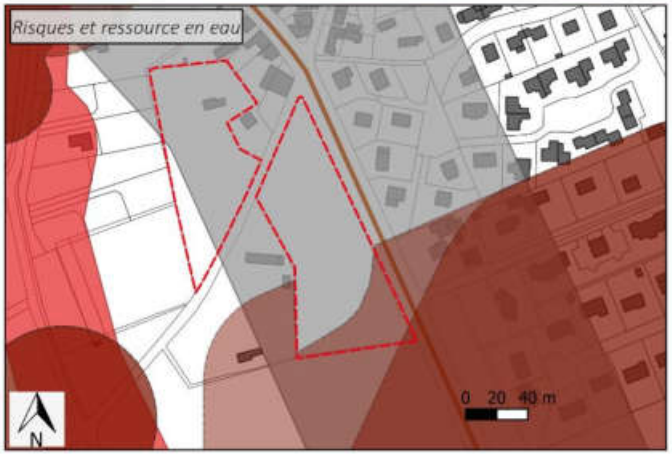

OAP—BREAUTE – SECTEUR D – ROUTE DE LA VOIE ROMAINE	Synthèse
Programme	
- Surface brute du site: 0,96 ha - Vocation dominante: Habitat - Densité : 16 logements /ha - Densité recherchée : 17 logements / ha pour l'individuel et 30 logements/ha pour le collectif et intermédiaire - Objectif de logements : 12 logements 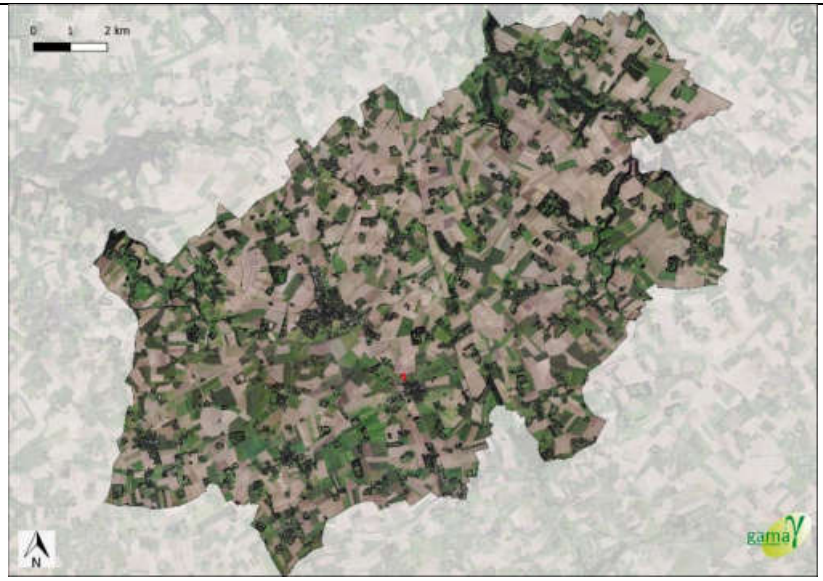	
Objectifs	
- Proposer une offre de 12 logements individuels dans la continuité du centre bourg de Bréauté - Garantir l'intégration paysagère du site	
Évaluation des incidences – Propositions complémentaires	
Cette opération se situe dans la continuité nord du centre bourg, localisée en entrée de bourg, cette OAP comporte des enjeux paysagers à prendre en compte, notamment des visibilités induites depuis la route de la Voie Romaine. Une frange arborée est prévue au nord du site, en vue de traiter l'interface avec la parcelle agricole. Les haies situées sur le pourtour seront préservées et joueront le rôle de masque végétal avec les terrains de football limitrophes. Un principe d'intégration paysagère aurait mérité d'être indiqué en limite ouest de l'opération, en vue de traiter les visibilités potentielles en entrée de bourg sur les futurs logements. **Concernant les risques, l'OAP est localisée dans deux périmètres de protection d'indices de cavités souterraines, les pièces règlementaires du PLUi répondent à cet enjeu par des dispositions spécifiques (cf. Evaluation de la prise en compte dans le règlement).**	

Concernant les mobilités, il est prévu de réaliser un bouclage viaire au sein du futur quartier, permettant de distribuer l'ensemble des logements et limiter la consommation d'espace liée à la voirie (évitant les impasses notamment). On note également que des principes de liaisons douces sont envisagés vers le stade et au nord du site, ce principe permettra de connecter les équipements au futur quartier. La liaison douce projetée au nord du site n'est à ce jour relier à aucune autre continuité existante.	

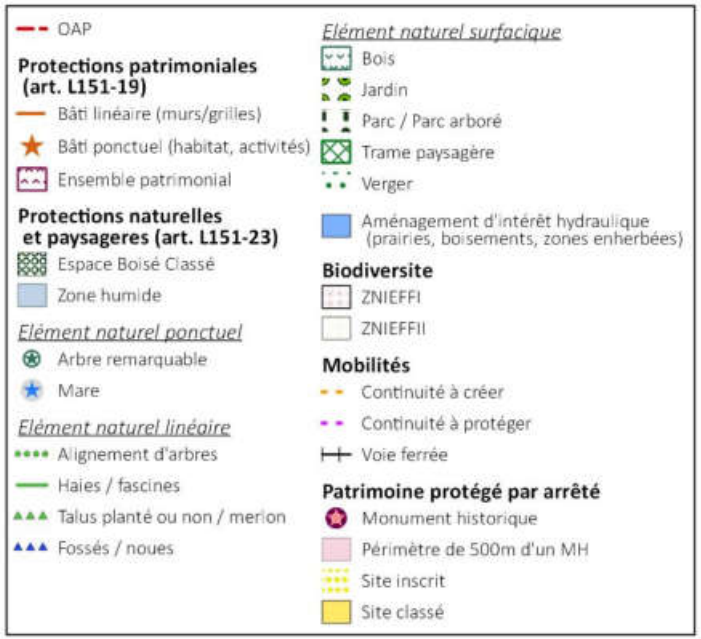
OAP
Protections patrimoniales (art. L151-19)
Bâti linéaire (murs/grilles)
Bâti ponctuel (habitat, activités)
Ensemble patrimonial
Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
Espace Boisé Classé
Zone humide
Elément naturel ponctuel
Arbre remarquable
Mare
Elément naturel linéaire
Alignement d'arbres
Haies / fascines
Talus planté ou non / merlon
Fossés / noues
Elément naturel surfacique
Bois
Jardin
Parc / Parc arboré
Trame paysagère
Verger
Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)
Biodiversite
ZNIEFFI
ZNIEFFII
Mobilités
Continuité à créer
Continuité à protéger
Voie ferrée
Patrimoine protégé par arrêté
Monument historique
Périmètre de 500m d'un MH
Site inscrit
Site classé

Enjeux patrimoniaux, paysagers et naturels
N
0 20 40 m

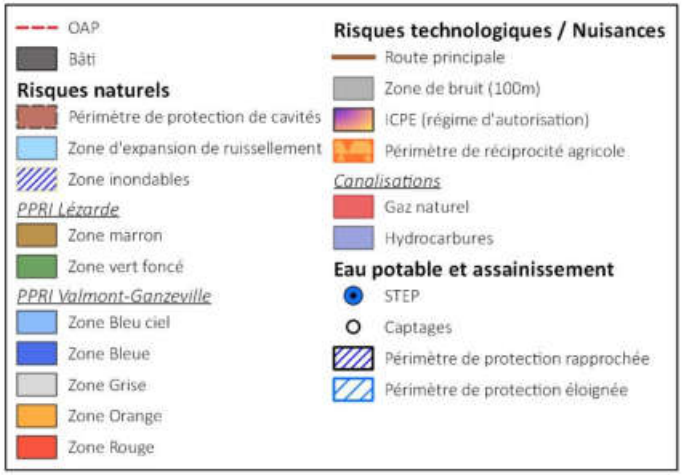
OAP
Bâti
Risques naturels
Périmètre de protection de cavités
Zone d'expansion de ruissellement
Zone inondables
PPRI Lézarde
Zone marron
Zone vert foncé
PPRI Valmont-Ganzeville
Zone Bleu ciel
Zone Bleue
Zone Grise
Zone Orange
Zone Rouge
Risques technologiques / Nuisances
Route principale
Zone de bruit (100m)
ICPE (régime d'autorisation)
Périmètre de réciprocité agricole
Canalisations
Gaz naturel
Hydrocarbures
Eau potable et assainissement
STEP
Captages
Périmètre de protection rapprochée
Périmètre de protection éloignée

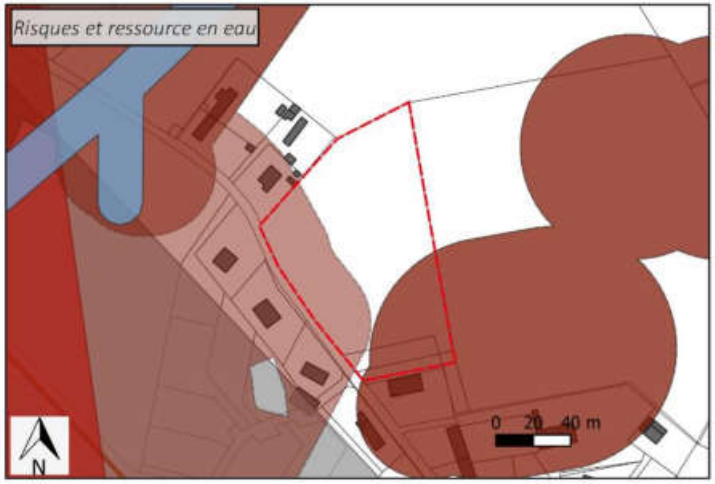
Risques et ressource en eau
N
0 20 40 m

OAP—BREAUTE – SECTEUR E – SECTEUR DES EQUIPEMENTS	Synthèse
Programme	
- Surface brute du site: 1,5ha - Vocation dominante: Equipements 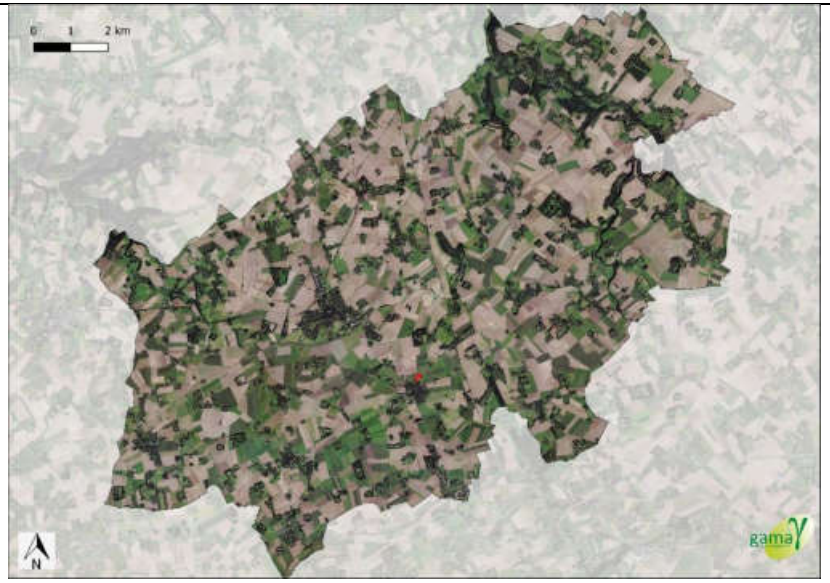	
Objectifs	
- Accueillir un nouveau groupe scolaire à proximité des équipements sportifs de la commune - Favoriser la connexion avec les équipements sportifs par une sécurisation des déplacements doux - Garantir l'insertion paysagère du site	
Évaluation des incidences – Propositions complémentaires	
Ce site est dédié à l'accueil d'un nouveau groupe scolaire, cette opération est stratégique du fait de sa localisation à proximité des équipements sportifs existants. Les deux principaux enjeux de cette OAP sont : - L'intégration paysagère du projet, celui-ci étant situé en entrée de bourg sur une parcelle ouverte sur les prairies de Bréauté au nord - La présence d'un périmètre de protection lié à un indice de cavité souterraine sur la totalité de la zone. Pour répondre à l'enjeu paysager et traiter l'interface avec le parcellaire agricole au nord, un principe de frange paysagère est envisagé, celui-ci permettra de créer une transition végétale mais aussi un obstacle potentiel aux écoulements (les parcelles au nord étant légèrement en pente, avec un sens	

d'écoulement des eaux potentiellement vers le site). **Le traitement des limites est et ouest ne sont en revanche pas précisées dans le schéma de principe, ce pourtour étant en limite directe de deux routes d'entrée de bourg, il aurait été intéressant de proposer une façade intégrant des linéaires bocagers.** **Concernant le risque lié à l'effondrement de cavité, le règlement du PLUi y répond par le biais de dispositions spécifiques (nécessité de réaliser les études de sol ou autres sondages avant tout aménagement).** Le schéma de principes anticipe la liaison entre le stade (à l'ouest) et le site par un une connexion douce et sécuriser permettant aux futurs usagers de rejoindre les équipements sportifs à pied.	

OAP

Protections patrimoniales (art. L151-19)
- Bâti linéaire (murs/grilles)
- Bâti ponctuel (habitat, activités)
- Ensemble patrimonial

Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide

Elément naturel ponctuel
- Arbre remarquable
- Mare

Elément naturel linéaire
- Alignement d'arbres
- Haies / fascines
- Talus planté ou non / merlon
- Fossés / noues

Elément naturel surfacique
- Bois
- Jardin
- Parc / Parc arboré
- Trame paysagère
- Verger
- Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)

Biodiversite
- ZNIEFFI
- ZNIEFFII

Mobilités
- Continuité à créer
- Continuité à protéger
- Voie ferrée

Patrimoine protégé par arrêté
- Monument historique
- Périmètre de 500m d'un MH
- Site inscrit
- Site classé

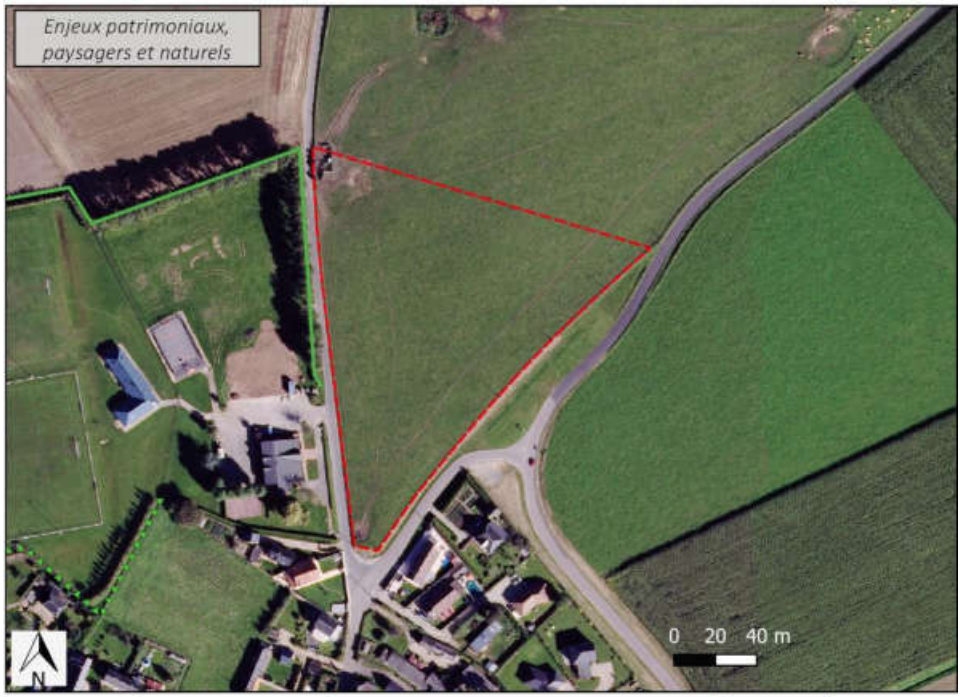

OAP
Bâti

Risques naturels
- Périmètre de protection de cavités
- Zone d'expansion de ruissellement
- Zone inondables

PPRI Lézarde
- Zone marron
- Zone vert foncé

PPRI Valmont-Ganzeville
- Zone Bleu ciel
- Zone Bleue
- Zone Grise
- Zone Orange
- Zone Rouge

Risques technologiques / Nuisances
- Route principale
- Zone de bruit (100m)
- ICPE (régime d'autorisation)
- Périmètre de réciprocité agricole

Canalisations
- Gaz naturel
- Hydrocarbures

Eau potable et assainissement
- STEP
- Captages
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

5.3 Pôle structurant de Bretteville-du-Grand-Caux

OAP—BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX – SECTEUR A – EXTENSION EST	Synthèse
Programme	
- Surface brute du site: 3,9 ha - Vocation dominante: Habitat - Densité : 24 logements / ha - Densité recherchée : 17 logements / ha pour l'individuel et 30 logements/ha pour le collectif et intermédiaire - Nombre de logements : 72 logements 	
Objectifs	
- Proposer une offre de logements conséquente et mixte en continuité du bourg de Bretteville-du-Grand-Caux - Préserver et prolonger la liaison douce existante et prévoir une voie interne reliant les deux routes en limite de l'opération (route du Neufbourg et rue du Château d'Eau) - Garantir l'insertion paysagère du site	
Évaluation des incidences – Propositions complémentaires	

Cette OAP est la plus conséquente de la commune, avec un peu moins de 4 hectares, cette opération permettra d'accueillir 72 logements mixtes dans la continuité du centre bourg. Sa morphologie (étendue en longueur en parallèle d'une zone pavillonnaire) implique un traitement spécifique lié aux accès et aux mobilités au sein du site.

En termes d'enjeux, le site est concerné par :

- Des sensibilités paysagères, du fait de son ouverture sur les parcelles agricoles à l'est, de sa morphologie plutôt linéaire et étendue et de sa position limitrophe à plusieurs ensembles patrimoniaux (protégés au titre de l'article L151-19 du CU) et de vergers (protégés au titre de l'article L151-23 du CU)
- Des enjeux liés aux mobilités, comme évoqué précédemment, son étendue et sa forme impliquent un aménagement spécifique permettant de relier le futur site aux continuités douces existantes et desservir les différentes habitations en évitant la consommation d'espace liée à la voirie et l'aménagement d'impasses,
- Des sensibilités liées au risque, notamment d'effondrement de cavités souterraines

Pour répondre aux enjeux paysagers, le schéma de principes prévoit la création d'une frange paysagère en limite est du site, de manière à traiter l'interface avec les parcelles agricoles limitant la rupture visuelle entre tissu urbain et plateau agricole. **La trame bocagère au nord du secteur sera préservée ainsi que la liaison douce aux limites ouest, il aurait été intéressant d'indiquer le talus planté le long de cette voie, constituant un masque végétal avec les ensembles patrimoniaux inventoriés. La limite sud de l'OAP est située le long de la rue du Château d'Eau, directement en entrée de bourg, un traitement paysager de cette limite aurait mérité d'être indiqué dans le schéma.**

Au-delà des principes de transitions projetés, cette zone reste particulièrement étendue et impactante en termes de consommation foncier. On note en effet qu'elle correspond à une bande du nord au sud qui longe le bourg sur environ 500 mètres. Au regard de sa proportion par rapport au bourg, il pourrait être envisagé de réduire le secteur à urbaniser, ou (en vue d'un évitement plutôt que d'une réduction) programmer dans le temps des phases de constructibilités pour aménager progressivement le quartier en prenant en compte la commercialisation des lots et les impacts visuels progressifs.

La partie sud du secteur est privilégiée comme implantation de l'habitat intermédiaire ou collectif, créant une zone plus dense et compacte, le traitement de ces façades pourra faire l'objet d'un traitement spécifique notamment par rapport à l'ensemble patrimonial situé directement à l'ouest.

Concernant les mobilités, le schéma de l'OAP prévoit trois accès (dont un existant en impasse) pour les voitures qui seront reliés à une voie interne formant une boucle (de la route du Neufbourg à la rue du Château d'eau). Plusieurs connexions douces avec l'existant sont également prévues, permettant de rejoindre le bourg par voie piétonne. Deux accès sont également anticipés en limite est pour une éventuelle extension post-PLUi.

OAP

Protections patrimoniales (art. L151-19)
- Bâti linéaire (murs/grilles)
- Bâti ponctuel (habitat, activités)
- Ensemble patrimonial

Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide

Elément naturel ponctuel
- Arbre remarquable
- Mare

Elément naturel linéaire
- Alignement d'arbres
- Haies / fascines
- Talus planté ou non / merlon
- Fossés / noues

Elément naturel surfacique
- Bois
- Jardin
- Parc / Parc arboré
- Trame paysagère
- Verger
- Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)

Biodiversite
- ZNIEFFI
- ZNIEFFII

Mobilités
- Continuité à créer
- Continuité à protéger
- Voie ferrée

Patrimoine protégé par arrêté
- Monument historique
- Périmètre de 500m d'un MH
- Site inscrit
- Site classé

OAP
Bâti

Risques naturels
- Périmètre de protection de cavités
- Zone d'expansion de ruissellement
- Zone inondables

PPRI Lézarde
- Zone marron
- Zone vert foncé

PPRI Valmont-Ganzeville
- Zone Bleu ciel
- Zone Bleue
- Zone Grise
- Zone Orange
- Zone Rouge

Risques technologiques / Nuisances
- Route principale
- Zone de bruit (100m)
- ICPE (régime d'autorisation)
- Périmètre de réciprocité agricole

Canalisations
- Gaz naturel
- Hydrocarbures

Eau potable et assainissement
- STEP
- Captages
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

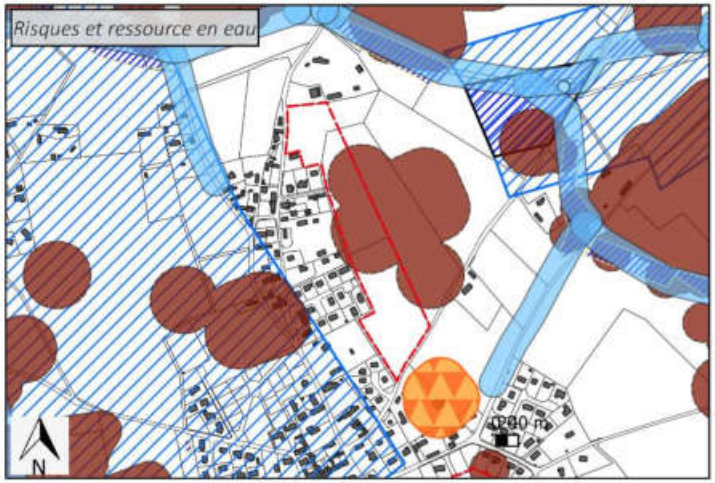

OAP—BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX – SECTEUR B – ROUTE D'ANNOUVILLE	Synthèse
Programme	
- Surface brute du site: 1,3 ha - Vocation dominante: Habitat - Densité : 20 logements / ha - Densité recherchée : 17 logements / ha - Nombre de logements : 18 logements 	
Objectifs	
- Proposer une offre de 18 logements individuels à proximité directe du bourg de Bretteville-du-Grand-Caux - Garantir l'insertion paysagère du site - S'appuyer sur les accès existants (Clos de la Roseraie et Route d'Annouville) pour réaliser la voirie interne de l'opération	
Évaluation des incidences – Propositions complémentaires	
Ce site est concerné par une contrainte environnementale avec un périmètre de protection lié au risque d'effondrement de cavité souterraine. Ce risque est pris en compte dans les pièces règlementaires du PLUi et notamment par les dispositions du règlement relatives à l'aménagement en zone de risque d'effondrement. En termes de sensibilités, le site est localisé sur une parcelle ouverte sur un espace agricole. Pour y répondre, l'OAP prévoit une frange paysagère végétalisée sur toute la limite sud du secteur gérant l'interface avec les parcelles agricoles.	

Le talus planté situé en limite ouest de l'OAP aurait mérité d'être indiqué, celui-ci étant protégé au titre de l'article L151-23 du CU. Il constitue une barrière végétale avec le bâtiment d'intérêt patrimonial inventorié. Concernant les mobilités, une liaison viaire sera établie entre la route d'Annouville et le Clos de la Roseraie, depuis des accès déjà existants.	

OAP

Protections patrimoniales (art. L151-19)
- Bâti linéaire (murs/grilles)
- Bâti ponctuel (habitat, activités)
- Ensemble patrimonial

Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide

Elément naturel ponctuel
- Arbre remarquable
- Mare

Elément naturel linéaire
- Alignement d'arbres
- Haies / fascines
- Talus planté ou non / merlon
- Fossés / noues

Elément naturel surfacique
- Bois
- Jardin
- Parc / Parc arboré
- Trame paysagère
- Verger
- Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)

Biodiversite
- ZNIEFFI
- ZNIEFFII

Mobilités
- Continuité à créer
- Continuité à protéger
- Voie ferrée

Patrimoine protégé par arrêté
- Monument historique
- Périmètre de 500m d'un MH
- Site inscrit
- Site classé

OAP
Bâti

Risques naturels
- Périmètre de protection de cavités
- Zone d'expansion de ruissellement
- Zone inondables

PPRI Lézarde
- Zone marron
- Zone vert foncé

PPRI Valmont-Ganzeville
- Zone Bleu ciel
- Zone Bleue
- Zone Grise
- Zone Orange
- Zone Rouge

Risques technologiques / Nuisances
- Route principale
- Zone de bruit (100m)
- ICPE (régime d'autorisation)
- Périmètre de réciprocité agricole

Canalisations
- Gaz naturel
- Hydrocarbures

Eau potable et assainissement
- STEP
- Captages
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

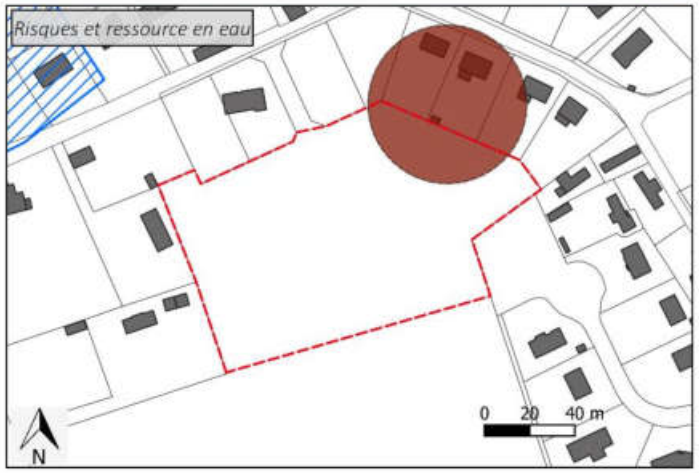

5.4 Les pôles secondaires

OAP—BEC-DE-MORTAGNE – SECTEUR A – LA ROUSSIE	Synthèse
Programme	
- Surface brute du site: 0,8 ha - Vocation dominante: Habitat - Densité : 14 logements / ha - Densité recherchée : 16 logements / ha - Nombre de logements : 8 à 9 logements 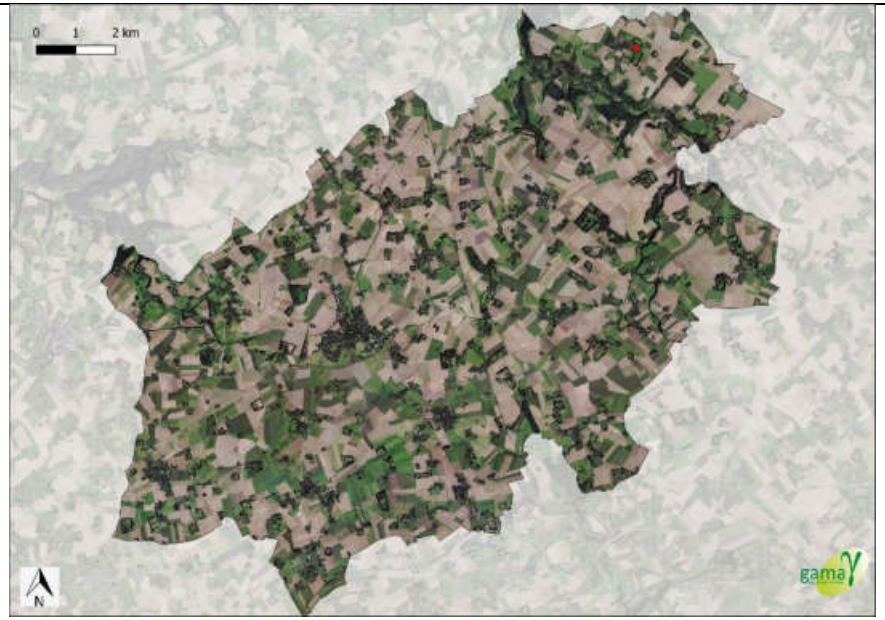	
Objectifs	
- Proposer une offre de logements individuels dans le hameau de la Roussie - Prendre en compte le risque ruissellement existant sur le site en veillant à ne pas augmenter le ruissellement des eaux de pluie - Relier la zone d'habitat au centre du hameau et ses équipements par une liaison piétonne	
Évaluation des incidences – Propositions complémentaires	
Cette zone est particulièrement sensible en termes de ruissellement et de ressource en eau. L'OAP est située :	

- En limite de la zone d'expansion d'un axe de ruissellement et dans une parcelle concernée par une prairie stratégique d'intérêt hydraulique (cf. étude hydraulique ALISE Environnement) - En partie situé dans une zone considérée comme inondable (1/4 du périmètre de l'OAP) - Concernant les enjeux patrimoniaux et paysagers, le site est situé en limite sud d'un ensemble d'intérêt patrimonial et en limite est d'une trame paysagère (cf. inventaire réalisé par le CdC Campagne de Caux) L'OAP répond aux risques de ruissellement par une logique d'évitement, le périmètre de l'opération est ajusté à la zone d'expansion de l'axe de ruissellement. La prairie considérée comme stratégique par son intérêt hydraulique de ralentissement des écoulements et de l'érosion est en partie prise en compte par un principe de gestion adaptée des eaux pluviales à la parcelle. **La schématisation d'un aménagement hydraulique / de gestion des eaux pluviales mériterait d'être ajoutée dans le schéma de l'OAP, que ce soit pour anticiper la gestion hydraulique du site et la présence d'une zone inondable par ruissellement mais également d'alerter et sensibiliser les futurs habitants au risque existant sur et à proximité du site.** Concernant les enjeux paysagers et patrimoniaux, une frange paysagère est prévue en limite est de l'opération, traitant l'interface avec la RD 69, il est également prévu de préserver la haie située au nord du site. Une continuité douce est envisagée depuis le chemin à l'est du site permettant de relier la zone d'habitat et le centre du hameau et ses équipements (sportifs notamment). **Cette liaison passera au niveau de la zone d'expansion de ruissellement, il conviendra de porter un point de vigilance à l'aménagement de cette continuité, notamment en veillant à ne pas augmenter le ruissellement des eaux ou dévier l'axe.**	

OAP

Protections patrimoniales (art. L151-19)
- Bâti linéaire (murs/grilles)
- Bâti ponctuel (habitat, activités)
- Ensemble patrimonial

Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide

Elément naturel ponctuel
- Arbre remarquable
- Mare

Elément naturel linéaire
- Alignement d'arbres
- Haies / fascines
- Talus planté ou non / merlon
- Fossés / noues

Elément naturel surfacique
- Bois
- Jardin
- Parc / Parc arboré
- Trame paysagère
- Verger
- Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)

Biodiversite
- ZNIEFFI
- ZNIEFFII

Mobilités
- Continuité à créer
- Continuité à protéger
- Voie ferrée

Patrimoine protégé par arrêté
- Monument historique
- Périmètre de 500m d'un MH
- Site inscrit
- Site classé

OAP
Bâti

Risques naturels
- Périmètre de protection de cavités
- Zone d'expansion de ruissellement
- Zone inondables

PPRI Lézarde
- Zone marron
- Zone vert foncé

PPRI Valmont-Ganzeville
- Zone Bleu ciel
- Zone Bleue
- Zone Grise
- Zone Orange
- Zone Rouge

Risques technologiques / Nuisances
- Route principale
- Zone de bruit (100m)
- ICPE (régime d'autorisation)
- Périmètre de réciprocité agricole

Canalisations
- Gaz naturel
- Hydrocarbures

Eau potable et assainissement
- STEP
- Captages
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

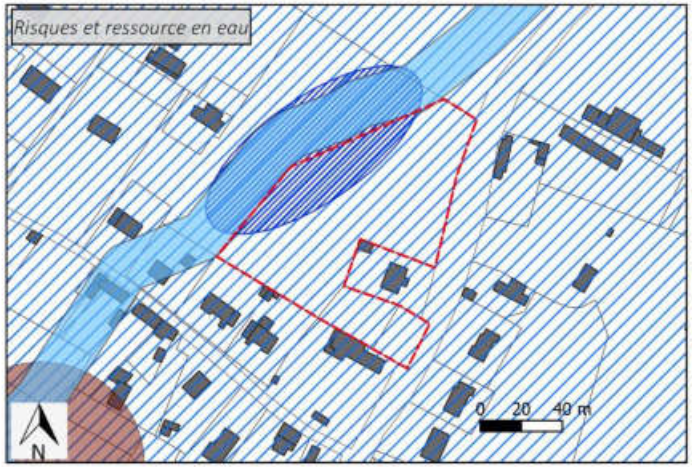

OAP—ECRAINVILLE – SECTEUR A – MARE RECHER	Synthèse
Programme	
- Surface brute du site: 3 ha - Vocation dominante: Habitat - Densité : 22 logements / ha - Densité recherchée : 16 logements / ha - Nombre de logements : 48 logements 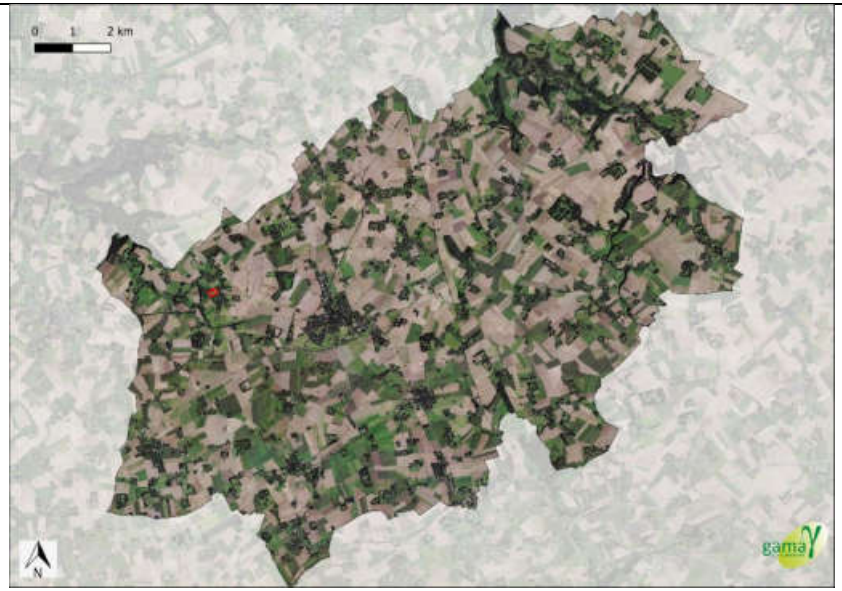	
Objectifs	
- Proposer une offre de logements individuels en continuité nord-ouest du centre bourg d'Ecrainville - Préserver les milieux boisés existants au sein du site - Conserver et mettre en valeur la mare au sud du site	
Évaluation des incidences – Propositions complémentaires	
Cette OAP est l'opération la plus conséquente de la commune d'Ecrainville, située dans la continuité du centre bourg, elle présente des sensibilités environnementales à prendre compte dans le cadre de son aménagement. En effet, la zone est concernée : - Par une mare (protégée au titre de l'article 151-23 du CU) au sud, - Par une prairie stratégique d'intérêt hydraulique sur toute la partie ouest de l'OAP (1/2 du périmètre) et un linéaire de fossé en limite sud, - Par plusieurs éléments d'intérêt patrimonial (bâti et ensemble patrimonial) en limite directe, - Par des linéaires de talus et un alignement d'arbre sur le pourtour nord-ouest et ouest,	

- Par une continuité douce en milieu de zone et en limite nord-est.

L'OAP répond à ces enjeux par différents aménagements et principes paysagers. La mare apparaît comme un élément central de l'opération, avec 0,3 ha non constructible autour de celle-ci valorisé en espace paysager à créer, un axe de ruissellement pouvant correspondre au débit de fuite de la mare est schématisé et pris en compte dans cette zone non constructible. Il est envisagé de réaliser des aménagements légers et perméables aux alentours de la mare pour créer un espace public de rencontre et de vie au sud du futur quartier. La mise en valeur de cette mare est donc bien prise en compte dans les principes de cette OAP, elle est valorisée et associée à un projet d'espace public et cadre de vie qualitatif.

Concernant les pourtours de la zone concernés par des éléments naturels linéaires, ces derniers sont en partie préservés et une attention particulière est apportée à la trame végétale. Cette trame formant des masques végétaux par rapport aux bâtis existants et des zones tampons (haies / fossés) favorisant l'infiltration des eaux, pouvant notamment éviter les transferts des polluants vers la mare au sud. **Dans ce cadre, il aurait été intéressant de schématiser le fossé en limite nord de la mare.**

Un cheminement doux est prévu au niveau de l'espace vert de la mare (parallèle au fossé) existante relié directement au bourg. Celui-ci permettra de créer une zone tampon par rapport à la mare (si le fossé est préservé) et de proposer un sentier dans un cadre support de biodiversité. Plusieurs accès voirie sont prévus depuis le chemin existant à l'ouest, deux autres sont envisagés au nord, dont un au niveau d'un sentier existant. **L'aménagement de cet accès impliquerait la destruction de la haie et la requalification de la route de la Mare (recalibrage de la route aujourd'hui étroite). Un seul accès au nord pourrait être envisagé afin d'éviter les impacts potentiels du recalibrage de ce chemin. De plus, la voirie interne percera la haie longeant la continuité douce en cœur de l'opération.**

Il est également à noter que ce secteur est soumis à la mise aux normes du traitement des eaux usées de la commune, notamment par le biais d'un projet de raccordement à une nouvelle station prévu.

OAP

Protections patrimoniales (art. L151-19)
- Bâti linéaire (murs/grilles)
- Bâti ponctuel (habitat, activités)
- Ensemble patrimonial

Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide

Elément naturel ponctuel
- Arbre remarquable
- Mare

Elément naturel linéaire
- Alignement d'arbres
- Haies / fascines
- Talus planté ou non / merlon
- Fossés / noues

Elément naturel surfacique
- Bois
- Jardin
- Parc / Parc arboré
- Trame paysagère
- Verger
- Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)

Biodiversite
- ZNIEFFI
- ZNIEFFII

Mobilités
- Continuité à créer
- Continuité à protéger
- Voie ferrée

Patrimoine protégé par arrêté
- Monument historique
- Périmètre de 500m d'un MH
- Site inscrit
- Site classé

OAP
Bâti

Risques naturels
- Périmètre de protection de cavités
- Zone d'expansion de ruissellement
- Zone inondables

PPRI Lézarde
- Zone marron
- Zone vert foncé

PPRI Valmont-Ganzeville
- Zone Bleu ciel
- Zone Bleue
- Zone Grise
- Zone Orange
- Zone Rouge

Risques technologiques / Nuisances
- Route principale
- Zone de bruit (100m)
- ICPE (régime d'autorisation)
- Périmètre de réciprocité agricole

Canalisations
- Gaz naturel
- Hydrocarbures

Eau potable et assainissement
- STEP
- Captages
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

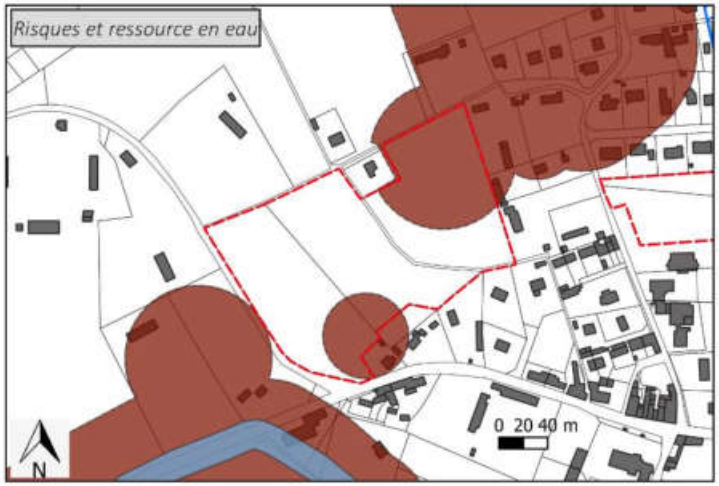

OAP—ECRAINVILLE – SECTEUR B – SECTEUR DES ECOLES	Synthèse
Programme	
- Surface brute du site: 0,61 ha - Vocation dominante: Habitat et équipements - Densité : 25 à 40 logements / ha - Densité recherchée : 16 logements / ha - Nombre de logements : 10 à 15 logements 	
Objectifs	
- Réaliser un programme mixte permettant l'extension des équipements scolaires et le développement d'une offre nouvelle en matière d'habitat individuel - S'appuyer sur les cheminements existants et intégrer des perméabilités piétonnes au sein du site afin de relier l'opération d'aménagement au centre-bourg et aux équipements à proximité - Gérer les interfaces paysagères entre les secteurs d'habitat et les secteurs d'équipement	
Évaluation des incidences – Propositions complémentaires	
Cette zone constitue l'une des opérations de densification du territoire communautaire et se trouve à proximité immédiate de plusieurs équipements scolaires, sportifs et culturels de la commune. Un programme mixte est envisagé sur ce site, avec la programmation de l'extension des équipements scolaires, le développement d'une offre d'habitat individuel incluant des logements locatifs sociaux et/ou en accession sociale. Elle représente un des	

efforts de la collectivité de diminuer les extensions en dehors des enveloppes urbaines et en proposant des programmes mixtes favorisant les déplacements doux. Cette parcelle s'insérant dans le tissu urbain, elle présente des enjeux paysagers, elle est également située à proximité de bâtis d'intérêt patrimonial en limite ouest. On note également qu'elle est concernée par un linéaire de haie en limite sud-ouest et de plusieurs tronçons de liaisons douces en limite ouest, sud et est. La zone est également située (un petite partie) en limite d'un périmètre de protection de captage d'eau potable. **L'OAP ne prévoit pas de préservation de la haie existante, il aurait été intéressant de la mentionner afin de gérer l'interface avec le parking ouest existant.** La gestion des interfaces avec les rues ouest et est (route de Fongueusemare et RD 68) n'est pas prévue, un traitement paysager aurait également mérité d'être mentionné, notamment au regard des potentielles visibilités induites des maisons de villes / intermédiaires. Il est en revanche envisagé des aménagements paysagers au sein du site pour gérer les interfaces entre les secteurs d'habitat et les secteurs d'équipements. Les mobilités douces sont également prises en compte puisque les liaisons projetées s'appuient sur l'existant, et permettront de créer du lien entre le centre bourg et les équipements existants. Deux accès de voirie sont prévus de part et d'autre de la zone, afin de créer une voie interne partagée et sécurisée.	

OAP

Protections patrimoniales (art. L151-19)
- Bâti linéaire (murs/grilles)
- Bâti ponctuel (habitat, activités)
- Ensemble patrimonial

Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide

Elément naturel ponctuel
- Arbre remarquable
- Mare

Elément naturel linéaire
- Alignement d'arbres
- Haies / fascines
- Talus planté ou non / merlon
- Fossés / noues

Elément naturel surfacique
- Bois
- Jardin
- Parc / Parc arboré
- Trame paysagère
- Verger
- Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)

Biodiversite
- ZNIEFFI
- ZNIEFFII

Mobilités
- Continuité à créer
- Continuité à protéger
- Voie ferrée

Patrimoine protégé par arrêté
- Monument historique
- Périmètre de 500m d'un MH
- Site inscrit
- Site classé

OAP
Bâti

Risques naturels
- Périmètre de protection de cavités
- Zone d'expansion de ruissellement
- Zone inondables

PPRI Lézarde
- Zone marron
- Zone vert foncé

PPRI Valmont-Ganzeville
- Zone Bleu ciel
- Zone Bleue
- Zone Grise
- Zone Orange
- Zone Rouge

Risques technologiques / Nuisances
- Route principale
- Zone de bruit (100m)
- ICPE (régime d'autorisation)
- Périmètre de réciprocité agricole

Canalisations
- Gaz naturel
- Hydrocarbures

Eau potable et assainissement
- STEP
- Captages
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

OAP—ECRAINVILLE – SECTEUR C – SECTEUR DU CIMETIERE	Synthèse
Programme	
- Surface brute du site: 1,3 ha - Vocation dominante: Habitat et équipements - Densité : 22 logements / ha - Densité recherchée : 16 logements / ha - Nombre de logements : 20 logements 	
Objectifs	
- Proposer une offre de 20 logements individuels dans la continuité sud du centre bourg d'Ecrainville - Aménager un bassin de collecte des eaux pluviales de manière à mettre en valeur l'entrée de ville et gérer les eaux pluviales	
Évaluation des incidences – Propositions complémentaires	
Cette zone présente une contrainte environnementale forte avec la présence d'un périmètre de risque d'effondrement de cavité souterraine dans sa partie sud. Elle est également située à proximité directe d'aménagements d'intérêt hydraulique. Cette OAP présente également des sensibilités paysagères, située en entrée de bourg et ouverte sur la parcelle agricole au sud. On note également que ce secteur se situe dans un corridor fort déplacement, propice aux déplacements de la grande faune, défini par le SRCE haut-normand.	

Concernant le risque d'effondrement, les pièces règlementaires du PLUi y répondent par le biais de dispositions spécifiques aux aménagements dans ce type de zone. Concernant le risque lié aux ruissellements, l'OAP identifie un axe en limite est de l'opération et prévoit l'implantation d'ouvrages pour la gestion des eaux pluviales. Cet espace jouera également un rôle paysager en entrée de bourg. Concernant l'insertion paysagère du site, il est prévu de réaliser des franges sur le pourtour ouest (par rapport au futur parking du cimetière), sud et est. Ces franges joueront le rôle de masque végétal par rapport aux équipements et également pour diminuer les covisibilités depuis l'entrée de bourg. Les mobilités sont traitées avec deux accès depuis les voies existantes et une voirie interne desservant le futur quartier. Une voie partagée est envisagée de manière à privilégier des déplacements doux sécurisés. De futurs accès vers le sud sont anticipés afin d'étendre le quartier à long terme.	

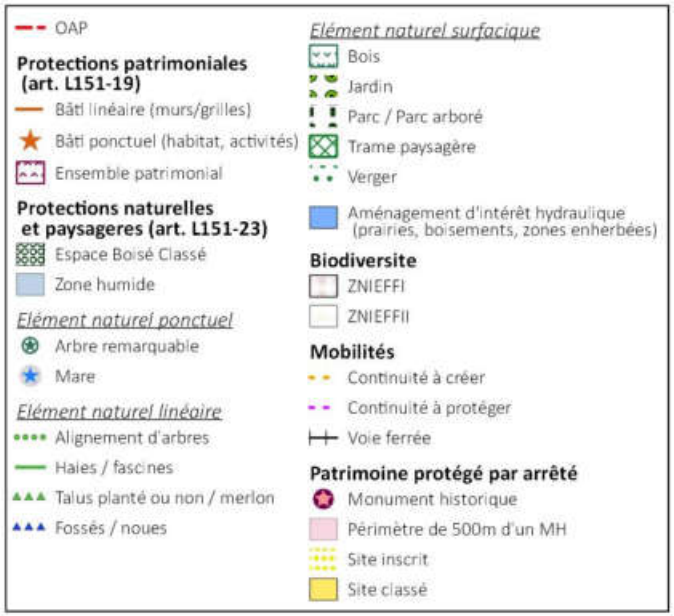
OAP
Protections patrimoniales (art. L151-19)
Bâti linéaire (murs/grilles)
Bâti ponctuel (habitat, activités)
Ensemble patrimonial
Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
Espace Boisé Classé
Zone humide
Elément naturel ponctuel
Arbre remarquable
Mare
Elément naturel linéaire
Alignement d'arbres
Haies / fascines
Talus planté ou non / merlon
Fossés / noues
Elément naturel surfacique
Bois
Jardin
Parc / Parc arboré
Trame paysagère
Verger
Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)
Biodiversite
ZNIEFFI
ZNIEFFII
Mobilités
Continuité à créer
Continuité à protéger
Voie ferrée
Patrimoine protégé par arrêté
Monument historique
Périmètre de 500m d'un MH
Site inscrit
Site classé

Enjeux patrimoniaux, paysagers et naturels
N
0 20 40 m

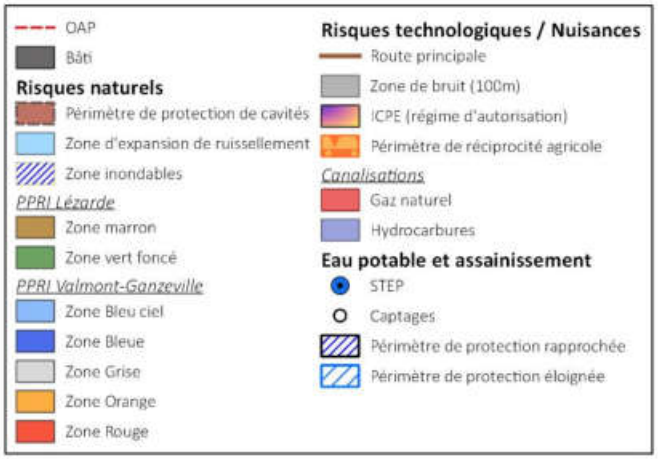
OAP
Bâti
Risques naturels
Périmètre de protection de cavités
Zone d'expansion de ruissellement
Zone inondables
PPRI Lézarde
Zone marron
Zone vert foncé
PPRI Valmont-Ganzeville
Zone Bleu ciel
Zone Bleue
Zone Grise
Zone Orange
Zone Rouge
Risques technologiques / Nuisances
Route principale
Zone de bruit (100m)
ICPE (régime d'autorisation)
Périmètre de réciprocité agricole
Canalisations
Gaz naturel
Hydrocarbures
Eau potable et assainissement
STEP
Captages
Périmètre de protection rapprochée
Périmètre de protection éloignée

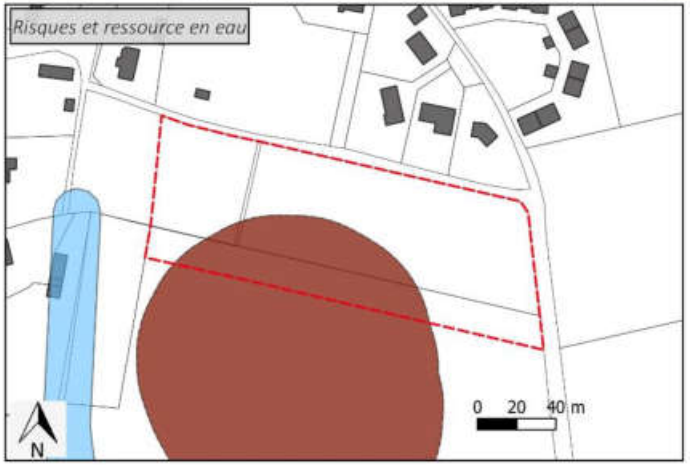
Risques et ressource en eau
N
0 20 40 m

OAP—MANNEVILLE-LA-GOUPIL – SECTEUR A – ROUTE DES GENETS	Synthèse
Programme	
- Surface brute du site: 2,5 ha - Vocation dominante: Habitat - Densité : 22 logements / ha - Densité recherchée : 19 logements / ha - Nombre de logements : 38 logements 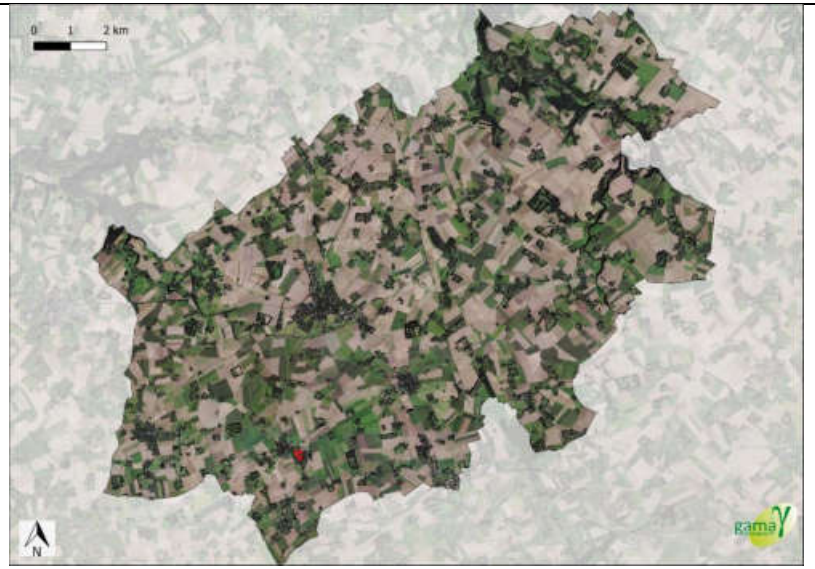	
Objectifs	
- Réaliser une opération conséquente de 38 logements dans la continuité sud-ouest du centre bourg en respectant un principe de phasage - Envisager une perméabilité piétonne avec l'allée des Rosiers et concevoir des rues permettant des déplacements doux sécurisés - Créer un aménagement paysager au niveau de la zone concernée par un axe de ruissellement	
Évaluation des incidences – Propositions complémentaires	
Cette OAP constitue l'opération la plus importante de la commune, afin d'adapter l'aménagement de la zone à son étendue, un phasage est programme, avec 3 phases qui s'étaleront selon la commercialisation des lots. L'objectif est de développer de l'habitat à dominante individuelle mais diversifiée en termes de financement (locatif social, accession sociale et privé). Au regard de la topographie du site, de son étendue et de sa proximité par rapport à des éléments inventoriés et protégés dans le cadre du PLUi, ce secteur présente plusieurs sensibilités qu'il s'agira de prendre en compte dans le cadre du programme d'aménagement. Le secteur présente : - Une mare protégée au titre de l'article L151-23 du CU à la limite nord-est de l'OAP,	

- Une prairie stratégique d'intérêt hydraulique (cf. ALISE Environnement) - Un talus planté au cœur du projet et en limite est, - Des bois et vergers à proximité directe du site (en limite sud-est), - Une zone d'expansion d'un axe de ruissellement au nord de l'opération, - Une partie de l'OAP est concerné au nord-est par un périmètre de risque d'effondrement de cavité souterraine. Les risques sont pris en compte par l'aménagement aux alentours de la mare d'un espace paysager permettant de valoriser cette mare mais également de ne pas imperméabiliser le secteur concerné par l'axe de ruissellement et sa zone d'expansion. Il est également prévu de préserver les alignements d'arbres présents en limite de site, ceci permettant de freiner l'écoulement des eaux (notamment dans le sens de la pente est – ouest) qui pourra être induit de l'imperméabilisation de cette prairie. Cependant il est à noter les impacts potentiels provoqués par l'imperméabilisation de ces 2,5 ha, il conviendra d'être vigilant quant à la gestion des eaux pluviales à l'échelle du quartier et de la parcelle en vue de ne pas aggraver le phénomène de ruissellement jusqu'à la rue des Genêts et le bâtiment situé au sud-est. Cette frange permettra également de préserver un masque végétal en vue de gérer l'interface avec la rue des Genêts et l'habitation existante. Un traitement de la frange ouest aurait mérité d'être précisé, notamment avec la présence d'habitations existantes. Concernant le risque d'effondrement du à un indice de cavité souterraine, les pièces règlementaires du PLUi émettent des dispositions spécifiques à ces zones soumises à des études approfondies en cas d'aménagement. Concernant les mobilités, les accès de voirie se feront exclusivement par la rue des Genêts, impliquant le percement du talus planté à l'est de l'opération. Les phases 1 et 2 seront aménagées avec un bouclage viaire, la phase 3 présentera en revanche une impasse, qui pourra à long terme s'étendre au sud de la parcelle. Il est prévu de réaliser une liaison douce depuis l'ouest de la phase 1 qui pourra directement être reliée au bourg et ses équipements.	

OAP

Protections patrimoniales (art. L151-19)
- Bâti linéaire (murs/grilles)
- Bâti ponctuel (habitat, activités)
- Ensemble patrimonial

Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide

Elément naturel ponctuel
- Arbre remarquable
- Mare

Elément naturel linéaire
- Alignement d'arbres
- Haies / fascines
- Talus planté ou non / merlon
- Fossés / noues

Elément naturel surfacique
- Bois
- Jardin
- Parc / Parc arboré
- Trame paysagère
- Verger
- Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)

Biodiversite
- ZNIEFFI
- ZNIEFFII

Mobilités
- Continuité à créer
- Continuité à protéger
- Voie ferrée

Patrimoine protégé par arrêté
- Monument historique
- Périmètre de 500m d'un MH
- Site inscrit
- Site classé

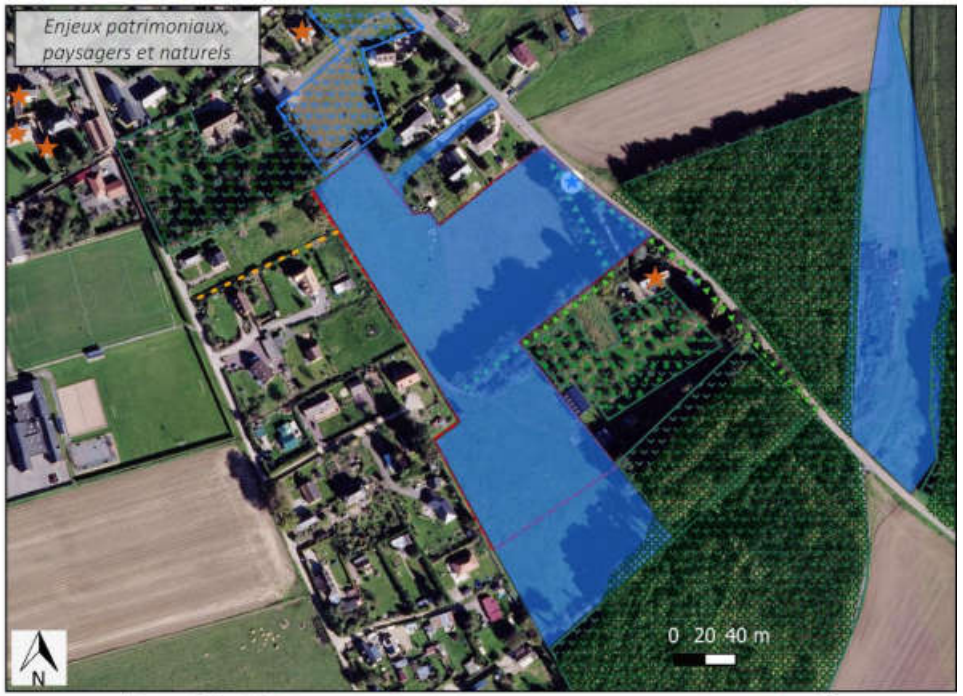

OAP
Bâti

Risques naturels
- Périmètre de protection de cavités
- Zone d'expansion de ruissellement
- Zone inondables

PPRI Lézarde
- Zone marron
- Zone vert foncé

PPRI Valmont-Ganzeville
- Zone Bleu ciel
- Zone Bleue
- Zone Grise
- Zone Orange
- Zone Rouge

Risques technologiques / Nuisances
- Route principale
- Zone de bruit (100m)
- ICPE (régime d'autorisation)
- Périmètre de réciprocité agricole

Canalisations
- Gaz naturel
- Hydrocarbures

Eau potable et assainissement
- STEP
- Captages
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

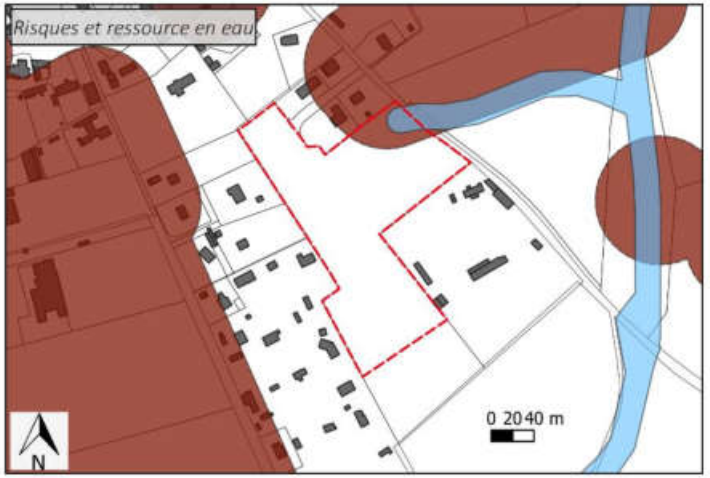

OAP—MANNEVILLE-LA-GOUPIL – SECTEUR B – ROUTE DES JONQUILLES	Synthèse
Programme	
- Surface brute du site: 0,98 ha - Vocation dominante: Habitat - Densité : 25 logements / ha - Densité recherchée : 19 logements / ha - Nombre de logements : 20 logements 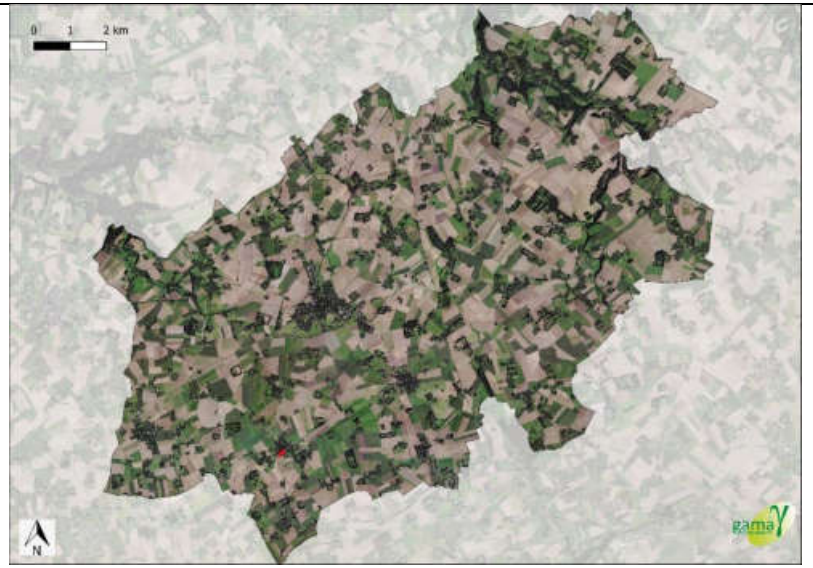	
Objectifs	
- Proposer une offre de 20 logements dans la continuité du centre bourg de Manneville-la-Goupil - Réhabiliter et mettre en valeur deux bâtiments existants au sein du site - Mettre en place des perméabilités piétonnes de manière à permettre les circulations douces entre le secteur des équipements à l'est et la route des Jonquilles à l'ouest	
Évaluation des incidences – Propositions complémentaires	
Cette OAP constitue une grande dent creuse et une parcelle au potentiel de réhabilitation, permettant d'éviter la consommation foncière en extension des bourgs mais plutôt au sein de l'enveloppe urbaine. La particularité de ce terrain est la présence de deux bâtiments existants au potentiel de réhabilitation et de mise en valeur. Une zone non constructible est donc prévue à cet effet. Cependant, il est à noter que l'état du bâti questionne la possibilité financière et technique de réhabiliter ces bâtiments.	

Concernant les enjeux du secteur, mise à part la présence de ces deux bâtiments pris en compte dans les principes d'aménagement de l'opération, la zone est entièrement située dans un périmètre de risque d'effondrement de cavité souterraine Les pièces règlementaires du PLUi répondent à ce risque par des dispositions spécifiques. L'insertion paysagère du site est en partie garantie par la préservation des franges arborées situées en limite ouest et est. Il est prévu également de mettre en place une perméabilité piétonne dont les accès se feront depuis la route des Jonquilles et la route de Guy de Maupassant afin de relier les futures habitations aux équipements existants (stade situé à l'est de l'OAP).	

OAP

Protections patrimoniales (art. L151-19)
- Bâti linéaire (murs/grilles)
- Bâti ponctuel (habitat, activités)
- Ensemble patrimonial

Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide

Elément naturel ponctuel
- Arbre remarquable
- Mare

Elément naturel linéaire
- Alignement d'arbres
- Haies / fascines
- Talus planté ou non / merlon
- Fossés / noues

Elément naturel surfacique
- Bois
- Jardin
- Parc / Parc arboré
- Trame paysagère
- Verger
- Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)

Biodiversite
- ZNIEFFI
- ZNIEFFII

Mobilités
- Continuité à créer
- Continuité à protéger
- Voie ferrée

Patrimoine protégé par arrêté
- Monument historique
- Périmètre de 500m d'un MH
- Site inscrit
- Site classé

OAP
Bâti

Risques naturels
- Périmètre de protection de cavités
- Zone d'expansion de ruissellement
- Zone inondables

PPRI Lézarde
- Zone marron
- Zone vert foncé

PPRI Valmont-Ganzeville
- Zone Bleu ciel
- Zone Bleue
- Zone Grise
- Zone Orange
- Zone Rouge

Risques technologiques / Nuisances
- Route principale
- Zone de bruit (100m)
- ICPE (régime d'autorisation)
- Périmètre de réciprocité agricole

Canalisations
- Gaz naturel
- Hydrocarbures

Eau potable et assainissement
- STEP
- Captages
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

OAP—SAINT-MACLOU-LA-BRIERE – SECTEUR A – CHEMIN DES ROSES	Synthèse
Programme	
- Surface brute du site: 1 ha - Vocation dominante: Habitat - Densité : 15 logements / ha - Densité recherchée : 14 logements / ha - Nombre de logements : 12 logements 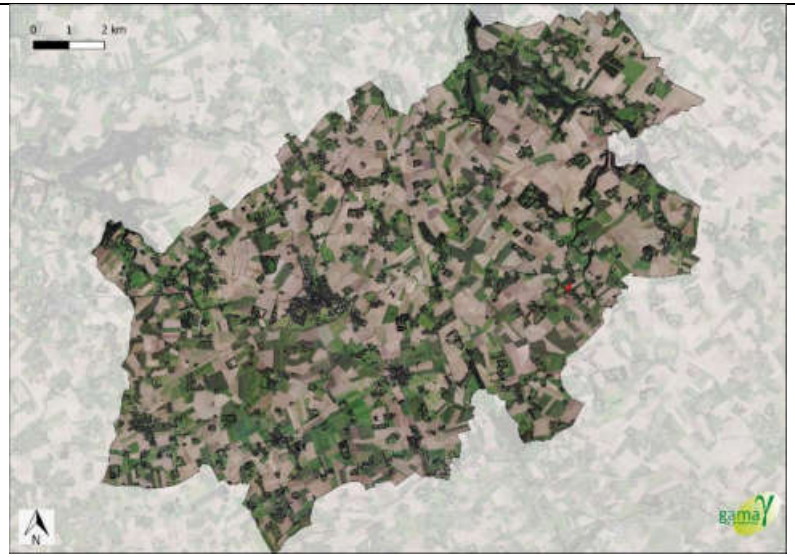	
Objectifs	
- Proposer une offre de 12 logements dans la continuité est du bourg de Saint-Maclou-la-Brière - Réaliser une desserte qui s'insère dans les infrastructures des lotissements existants à proximité du site - Aménager des perméabilités piétonnes sur la frange ouest et nord du site	
Évaluation des incidences – Propositions complémentaires	
Cette opération s'inscrit dans la continuité d'un lotissement situé sur la frange nord de l'OAP. Ce site ne présente pas de contraintes environnementales majeures, on note quelques sensibilités notamment paysagères avec les visibilités potentielles depuis la route du cheval blanc qui accède directement au bourg et par rapport aux lotissements et bâtis alentours existants. Pour éviter les impacts visuels de cette opération, il est prévu de réaliser une frange paysagère végétalisée en limite sud-ouest du site. Un principe de connexion à la liaison douce existante est également prévu, il longera le nord du site et permettra de créer une frange paysagère et gérer l'interface avec les lotissements nord. Un traitement de la frange est aurait mérité d'être indiqué afin de gérer les visibilités depuis et vers la route du cheval blanc.	

Concernant les mobilités, deux accès sont prévus depuis des infrastructures de lotissements déjà présentes, permettant de réaliser un bouclage viaire au sein du quartier et quartiers voisins et d'éviter le percement de haies et/ou talus. La gestion des eaux pluviales est également anticipée avec un principe d'implantation au nord-ouest du site, qui pourra recueillir les eaux du lotissement situé au nord, au regard de la topographie.	

OAP

Protections patrimoniales (art. L151-19)
- Bâti linéaire (murs/grilles)
- Bâti ponctuel (habitat, activités)
- Ensemble patrimonial

Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide

Elément naturel ponctuel
- Arbre remarquable
- Mare

Elément naturel linéaire
- Alignement d'arbres
- Haies / fascines
- Talus planté ou non / merlon
- Fossés / noues

Elément naturel surfacique
- Bois
- Jardin
- Parc / Parc arboré
- Trame paysagère
- Verger
- Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)

Biodiversite
- ZNIEFFI
- ZNIEFFII

Mobilités
- Continuité à créer
- Continuité à protéger
- Voie ferrée

Patrimoine protégé par arrêté
- Monument historique
- Périmètre de 500m d'un MH
- Site inscrit
- Site classé

OAP
Bâti

Risques naturels
- Périmètre de protection de cavités
- Zone d'expansion de ruissellement
- Zone inondables

PPRI Lézarde
- Zone marron
- Zone vert foncé

PPRI Valmont-Ganzeville
- Zone Bleu ciel
- Zone Bleue
- Zone Grise
- Zone Orange
- Zone Rouge

Risques technologiques / Nuisances
- Route principale
- Zone de bruit (100m)
- ICPE (régime d'autorisation)
- Périmètre de réciprocité agricole

Canalisations
- Gaz naturel
- Hydrocarbures

Eau potable et assainissement
- STEP
- Captages
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

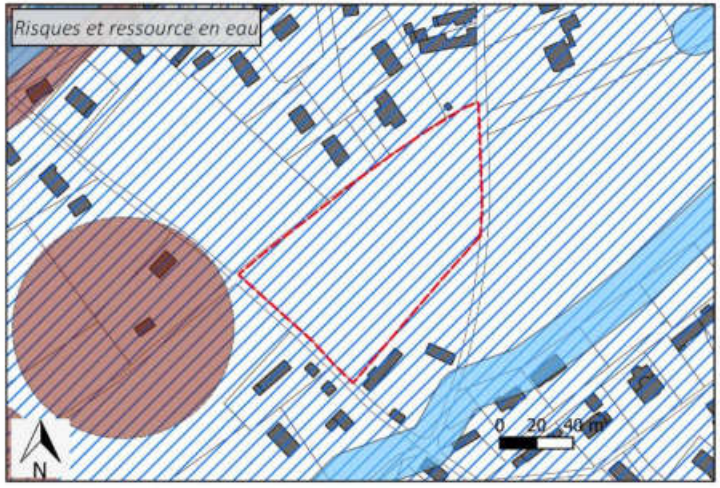

OAP—SAINT-MACLOU-LA-BRIERE – SECTEUR B – ROUTE DES JONQUILLES	Synthèse
Programme	
- Surface brute du site: 0,23 ha - Vocation dominante: Habitat - Densité : 17 à 21 logements / ha - Densité recherchée : 14 logements / ha - Nombre de logements : 3 à 4 logements 	
Objectifs	
- Proposer une offre de 3 à 4 logements individuels dans la continuité sud du bourg de Saint-Maclou-la-Brière - Réaliser une entrée / sortie unique au sud du site de manière à garantir la sécurité routière du site	
Évaluation des incidences – Propositions complémentaires	
Ce petit secteur de développement vise à accueillir quelques logements en extension du bourg de Saint-Maclou-la-Brière. Cette opération n'est pas soumise à de fortes contraintes environnementales, elle est tout de même concernée en petite partir (au sud) par un périmètre de risque d'effondrement de cavité souterraine et entièrement pas un périmètre de protection éloignée de captage. On note des sensibilités paysagères, ce terrain étant ouvert et visible depuis la RD273, il est également limitrophe d'habitations existantes. On note également que ce secteur se situe dans un corridor fort déplacement, propice aux déplacements de la grande faune, défini par le SRCE haut-normand.	

Les principes d'aménagement prévoient de réaliser une frange paysagère au nord du secteur afin d'atténuer les visibilités depuis la route, des franges paysagères pourraient également être envisagées sur les pourtours est et sud. Concernant les mobilités, un accès est prévu afin de garantir la sécurité routière (entrée et sortie) du secteur.	

OAP

Protections patrimoniales (art. L151-19)
- Bâti linéaire (murs/grilles)
- Bâti ponctuel (habitat, activités)
- Ensemble patrimonial

Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide

Elément naturel ponctuel
- Arbre remarquable
- Mare

Elément naturel linéaire
- Alignement d'arbres
- Haies / fascines
- Talus planté ou non / merlon
- Fossés / noues

Elément naturel surfacique
- Bois
- Jardin
- Parc / Parc arboré
- Trame paysagère
- Verger
- Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)

Biodiversite
- ZNIEFFI
- ZNIEFFII

Mobilités
- Continuité à créer
- Continuité à protéger
- Voie ferrée

Patrimoine protégé par arrêté
- Monument historique
- Périmètre de 500m d'un MH
- Site inscrit
- Site classé

OAP
Bâti

Risques naturels
- Périmètre de protection de cavités
- Zone d'expansion de ruissellement
- Zone inondables

PPRI Lézarde
- Zone marron
- Zone vert foncé

PPRI Valmont-Ganzeville
- Zone Bleu ciel
- Zone Bleue
- Zone Grise
- Zone Orange
- Zone Rouge

Risques technologiques / Nuisances
- Route principale
- Zone de bruit (100m)
- ICPE (régime d'autorisation)
- Périmètre de réciprocité agricole

Canalisations
- Gaz naturel
- Hydrocarbures

Eau potable et assainissement
- STEP
- Captages
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

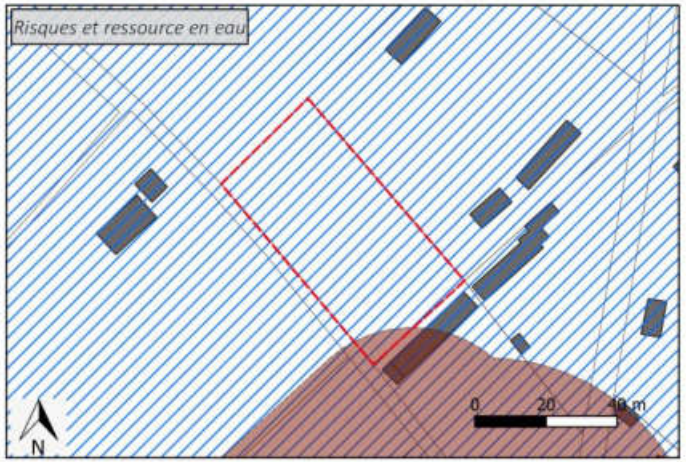

OAP—SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE – SECTEUR A – ENTREE NORD DU BOURG	Synthèse
Programme	
- Surface brute du site: 2,3 ha - Vocation dominante: Habitat - Densité : 22 logements / ha - Densité recherchée : 18 logements / ha - Nombre de logements : 37 logements 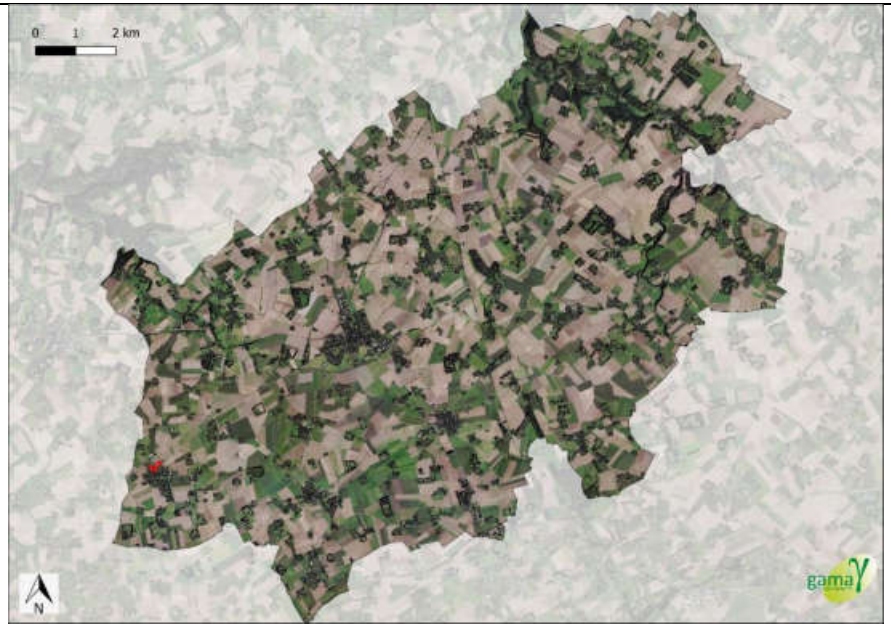	
Objectifs	
- Proposer une offre de 37 logements dans la continuité nord du centre bourg en respectant un principe de phasage - Assurer une liaison entre la rue des Thuyas et la route des Deux Eglises et une liaison piétonne directe avec le centre-bourg - Garantir l'insertion paysagère en limite du parcellaire agricole	
Évaluation des incidences – Propositions complémentaires	
Cette opération est la plus conséquente de la commune, avec plus de deux hectares de zone constructible et 37 logements prévus. AU regard de l'étendue du secteur, il est prévu un programme en phasage avec une première phase au sud-ouest qui sera reliée à la rue des Thuyas par un accès voirie et une deuxième phase reliée par la route des Deux Eglises qui sera lancée lorsque la première sera intégralement commercialisée. Le secteur est composé de quelques enjeux environnementaux et patrimoniaux, avec notamment : - La moitié de l'opération est concernée par un périmètre de protection lié au risque d'effondrement de cavité souterraine,	

- Un linéaire de mur protégé au titre de l'article L151-19 du CU entourant le château de la Roseraie Pour répondre aux enjeux paysagers, il est prévu de préserver la haie en milieu de parcelle pour la phase 1 et de réaliser une frange paysagère en phase sur le pourtour nord, permettant de gérer l'interface avec la parcelle agricole au nord et les potentielles visibilités depuis la route des Deux Eglises. Le mur situé au sud de la zone n'a pas été indiqué sur le schéma de principe. Concernant les mobilités deux accès sont prévus à long terme (lorsque les deux phases seront arrêtées) reliant la rue des Thuyas et la route des Deux Eglises. Il est prévu d'aménager un carrefour à la sortie est afin de sécuriser les entrées et sorties. Cette voirie interne permettra de desservir une majorité du futur quartier, seul le sud de la phase 1 demandera une voirie complémentaire. Les mobilités douces sont prises en compte avec un principe de connexion douce depuis la route est qui rejoindra le chemin longeant la route des Deux Eglises, rejoignant directement le bourg. Les principes de cette OAP prennent en compte l'insertion paysagère de la partie nord du site, mais ne traite pas spécifiquement l'impact paysager vers le sud, on peut supposer que la conservation des franges arborées permettra un masque végétal avec les habitations existantes.	

OAP

Protections patrimoniales (art. L151-19)
- Bâti linéaire (murs/grilles)
- Bâti ponctuel (habitat, activités)
- Ensemble patrimonial

Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide

Elément naturel ponctuel
- Arbre remarquable
- Mare

Elément naturel linéaire
- Alignement d'arbres
- Haies / fascines
- Talus planté ou non / merlon
- Fossés / noues

Elément naturel surfacique
- Bois
- Jardin
- Parc / Parc arboré
- Trame paysagère
- Verger
- Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)

Biodiversite
- ZNIEFFI
- ZNIEFFII

Mobilités
- Continuité à créer
- Continuité à protéger
- Voie ferrée

Patrimoine protégé par arrêté
- Monument historique
- Périmètre de 500m d'un MH
- Site inscrit
- Site classé

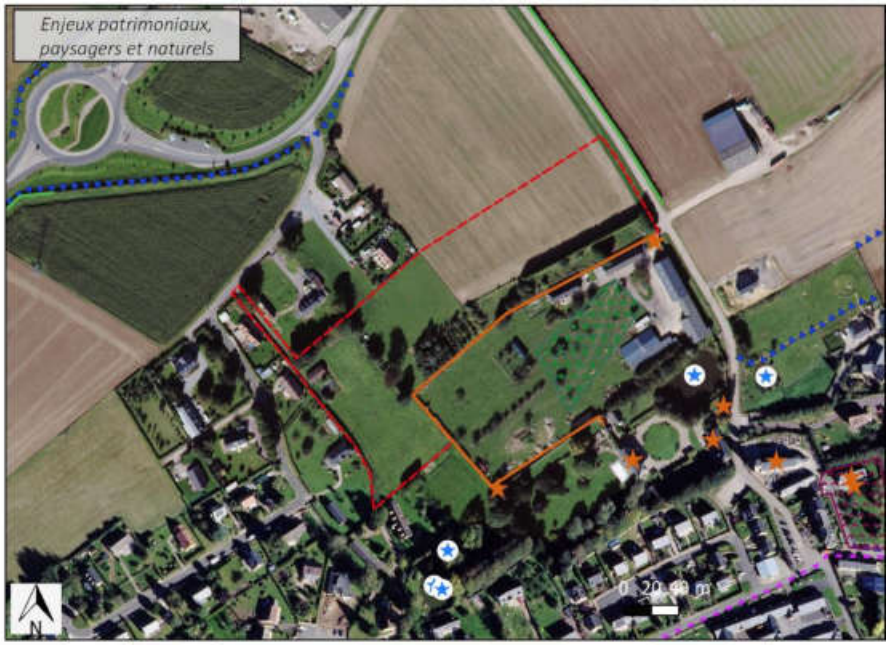

OAP
- Bâti

Risques naturels
- Périmètre de protection de cavités
- Zone d'expansion de ruissellement
- Zone inondables

PPRI Lézarde
- Zone marron
- Zone vert foncé

PPRI Valmont-Ganzeville
- Zone Bleu ciel
- Zone Bleue
- Zone Grise
- Zone Orange
- Zone Rouge

Risques technologiques / Nuisances
- Route principale
- Zone de bruit (100m)
- ICPE (régime d'autorisation)
- Périmètre de réciprocité agricole

Canalisations
- Gaz naturel
- Hydrocarbures

Eau potable et assainissement
- STEP
- Captages
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

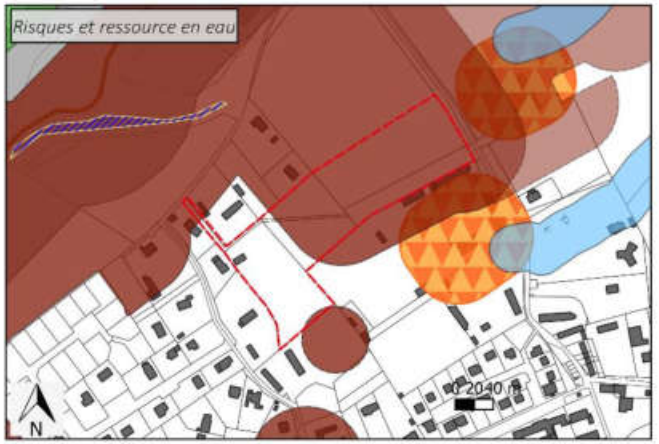

OAP—SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE – SECTEUR B – CENTRE-BOURG	Synthèse
Programme	
- Surface brute du site: 0,65 ha - Vocation dominante: Habitat - Densité : 40 logements/ha - Densité recherchée : 18 logements / ha - Nombre de logements : 20 à 24 logements 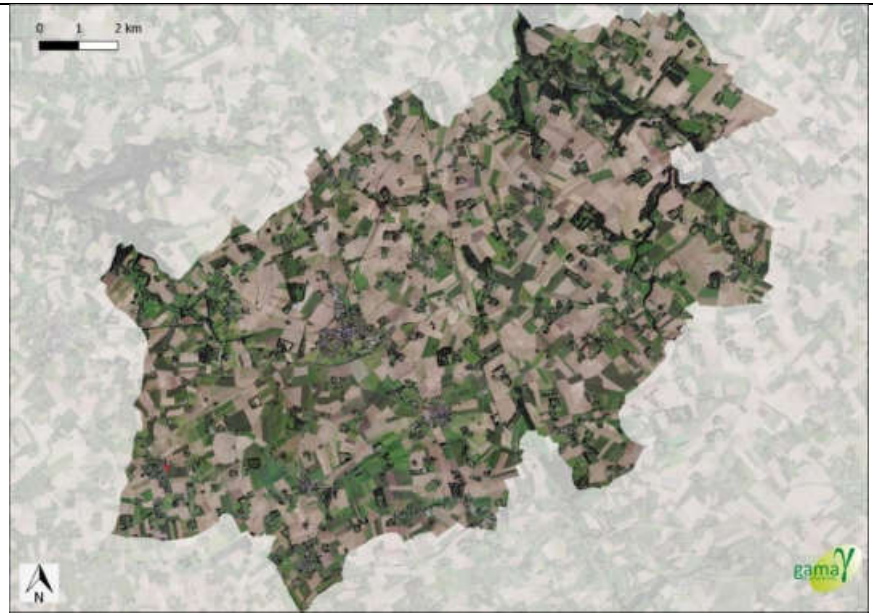	
Objectifs	
- Requalifier un espace du centre-bourg pour y accueillir des habitations - Réaliser un espace paysager / de convivialité dans le prolongement du parvis de la mairie - Aménager une frange arborée ou paysagères pour accompagner le principe de liaison douce sur la partie ouest du site - Instaurer des perspectives vers l'espace public devant la mairie sur la partie nord du site	
Évaluation des incidences – Propositions complémentaires	
Située en dent creuse, cette opération va permettre de créer une vingtaine de logements en requalification du centre-bourg. Elle participe ainsi à la valorisation du bourg et comprend des enjeux en termes de mixité sociale, de préservation du patrimoine et valorisation du paysage en centre-bourg. Le site présente quelques sensibilités, à savoir : - Un cheminement doux est existant au nord et au sud du secteur,	

- Le secteur est situé à proximité directe d'équipements publics (stade, école), la connexion entre le futur quartier et les équipements est à intégrer dans les principes d'aménagement, - Une noue est située en limite nord du site, - Un ensemble d'intérêt patrimonial est localisé à proximité de l'opération (nord). Pour répondre à ces différents enjeux, l'OAP prévoit la réalisation d'un principe de liaison douce en limite ouest qui pourra rejoindre les sentiers existants et relier les équipements cités plus haut. Un carrefour sera aménagé au nord-ouest, favorisant la sécurisation des entrées / sorties et la circulation au sein du centre-bourg. De manière à accueillir les futurs habitants, un espace de stationnement est prévu au sud, dans la continuité d'un espace paysager, favorisant l'insertion paysagère des stationnements. Concernant l'intégration paysagère, l'OAP prévoit plusieurs principes qui répondent aux enjeux. D'une part, un espace paysager va traverser du nord au sud le site, offrant un espace de convivialité et de « nature » au cœur d'un quartier aux logements plutôt denses. Cet espace conservera une visibilité sur la mairie avec un cône de vue sur le parvis, qui forme un ensemble patrimonial caractéristique du territoire. Un front bâti est prévu afin de structurer les abords de voie et accentuer le percement de l'espace paysager sur la voie et face au parvis de la mairie. Un linéaire arboré est prévu le long de la limite ouest du site, permettant ainsi que gérer l'interface avec la route des deux Eglises et masquer la zone d'implantation du stationnement au sud. Ainsi, le traitement structurant et paysager de l'OAP va permettre de créer des espaces publics favorables à la revitalisation et requalification du centre-bourg. En termes de densité et de consommation de foncier, cette OAP répond largement aux objectifs avec une vingtaine de logements en accession sociale sur moins d'un hectare et au sein du tissu urbain. De plus, les aménagements vont favoriser un cadre de vie qualitatif et des connexions avec le centre bourg de la commune.	

OAP

Protections patrimoniales (art. L151-19)
- Bâti linéaire (murs/grilles)
- Bâti ponctuel (habitat, activités)
- Ensemble patrimonial

Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide

Elément naturel ponctuel
- Arbre remarquable
- Mare

Elément naturel linéaire
- Alignement d'arbres
- Haies / fascines
- Talus planté ou non / merlon
- Fossés / noues

Elément naturel surfacique
- Bois
- Jardin
- Parc / Parc arboré
- Trame paysagère
- Verger
- Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)

Biodiversite
- ZNIEFFI
- ZNIEFFII

Mobilités
- Continuité à créer
- Continuité à protéger
- Voie ferrée

Patrimoine protégé par arrêté
- Monument historique
- Périmètre de 500m d'un MH
- Site inscrit
- Site classé

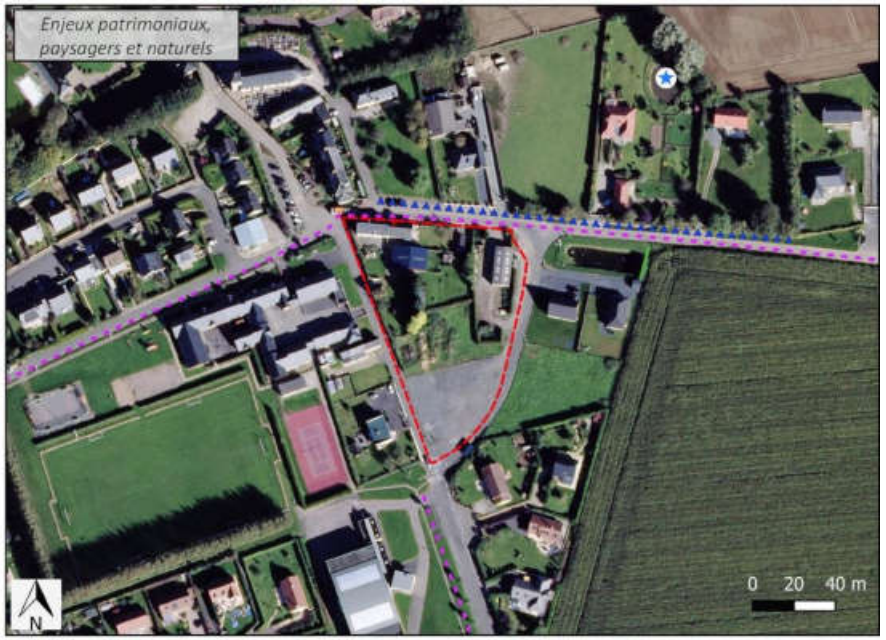

OAP
- Bâti

Risques naturels
- Périmètre de protection de cavités
- Zone d'expansion de ruissellement
- Zone inondables

PPRI Lézarde
- Zone marron
- Zone vert foncé

PPRI Valmont-Ganzeville
- Zone Bleu ciel
- Zone Bleue
- Zone Grise
- Zone Orange
- Zone Rouge

Risques technologiques / Nuisances
- Route principale
- Zone de bruit (100m)
- ICPE (régime d'autorisation)
- Périmètre de réciprocité agricole

Canalisations
- Gaz naturel
- Hydrocarbures

Eau potable et assainissement
- STEP
- Captages
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

OAP—SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE – SECTEUR C – ENTREE EST	Synthèse
Programme	
- Surface brute du site: 0,47 ha - Vocation dominante: Equipements 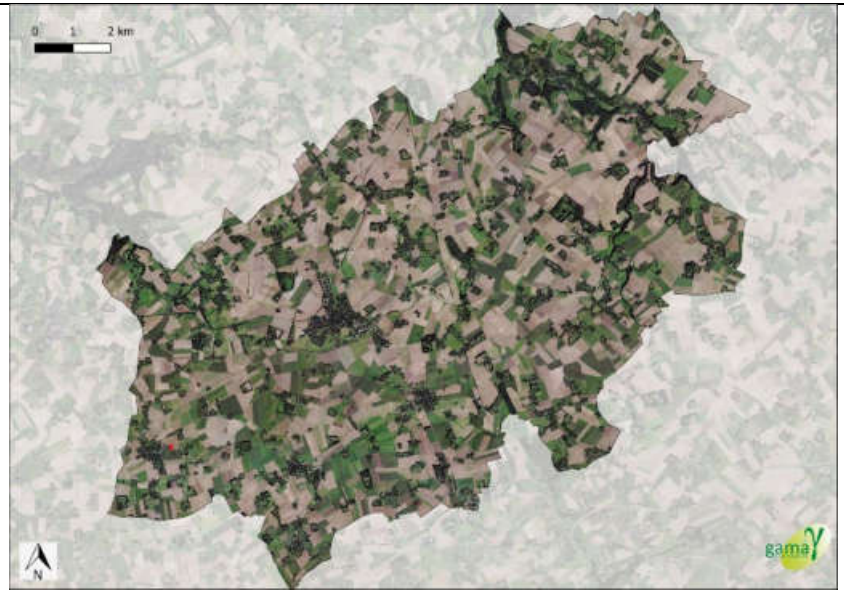	
Objectifs	
- Construire un nouveau bâtiment technique pour la commune et libérer le foncier communal occupé par l'actuel bâtiment technique en cœur de bourg - Porter une attention particulière à la gestion hydraulique par la présence d'un axe de ruissellement en bordure ouest du site	
Évaluation des incidences – Propositions complémentaires	
Cette zone est dédiée à la construction d'un nouveau bâtiment technique pour la commune, le choix de ce site est dirigé par la volonté de la commune de libérer la parcelle occupé par le bâtiment actuel en cœur de bourg afin de réaliser une opération de densification par la construction d'un nouveau quartier d'habitat. Cette opération est donc issue d'un effort de la commune de limiter la construction de logements en extension du bourg.	

Cette parcelle est aujourd'hui agricole et présente une contrainte environnementale forte puisqu'elle est concernée (1/2 de la zone) par une zone d'expansion d'un axe de ruissellement à l'ouest. Un fossé est aujourd'hui existant sur le pourtour ouest de l'OAP avec une zone inondable à l'exutoire du fossé (sur la route). Les pièces règlementaires du PLUi répondent à ce risque de ruissellement par des dispositions particulières sur ces zones L'intégration du site est également prise en compte avec deux principes de franges paysagères sur les limites nord et est du site, ceci permettant de gérer l'interface avec les parcelles agricoles de plateau et anticiper également les covisibilités probables avec la route d'entrée de bourg. Il reste tout de même à garder en point de vigilance sa position en front d'entrée de bourg, particulièrement visible et impactante en termes de paysage.	

OAP

Protections patrimoniales (art. L151-19)
- Bâti linéaire (murs/grilles)
- Bâti ponctuel (habitat, activités)
- Ensemble patrimonial

Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide

Elément naturel ponctuel
- Arbre remarquable
- Mare

Elément naturel linéaire
- Alignement d'arbres
- Haies / fascines
- Talus planté ou non / merlon
- Fossés / noues

Elément naturel surfacique
- Bois
- Jardin
- Parc / Parc arboré
- Trame paysagère
- Verger
- Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)

Biodiversite
- ZNIEFFI
- ZNIEFFII

Mobilités
- Continuité à créer
- Continuité à protéger
- Voie ferrée

Patrimoine protégé par arrêté
- Monument historique
- Périmètre de 500m d'un MH
- Site inscrit
- Site classé

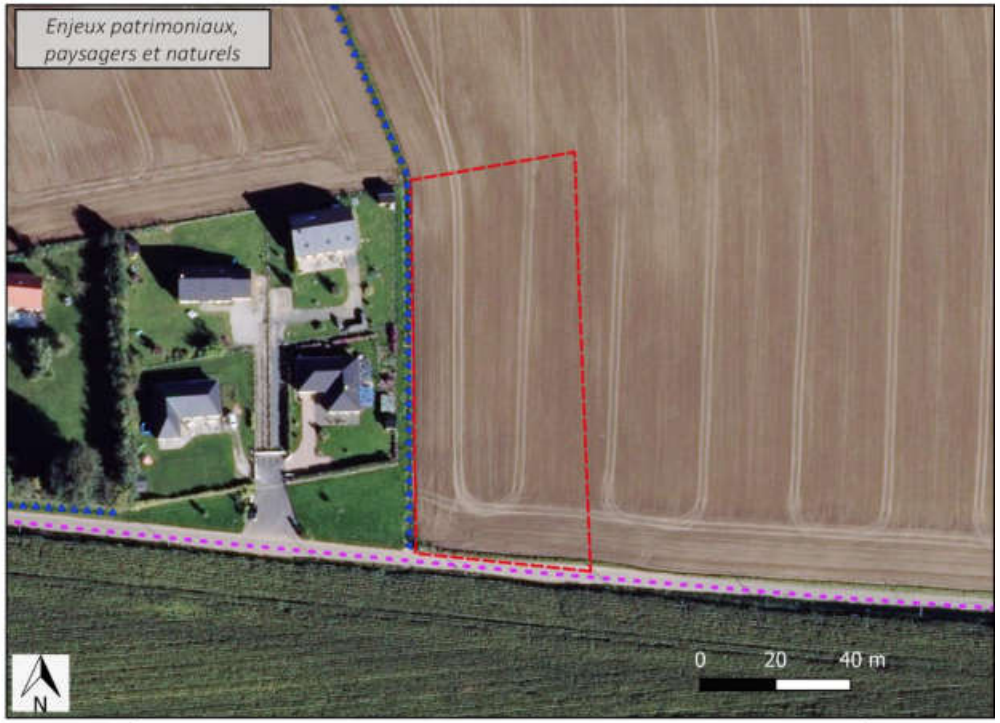

OAP
Bâti

Risques naturels
- Périmètre de protection de cavités
- Zone d'expansion de ruissellement
- Zone inondables

PPRI Lézarde
- Zone marron
- Zone vert foncé

PPRI Valmont-Ganzeville
- Zone Bleu ciel
- Zone Bleue
- Zone Grise
- Zone Orange
- Zone Rouge

Risques technologiques / Nuisances
- Route principale
- Zone de bruit (100m)
- ICPE (régime d'autorisation)
- Périmètre de réciprocité agricole

Canalisations
- Gaz naturel
- Hydrocarbures

Eau potable et assainissement
- STEP
- Captages
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

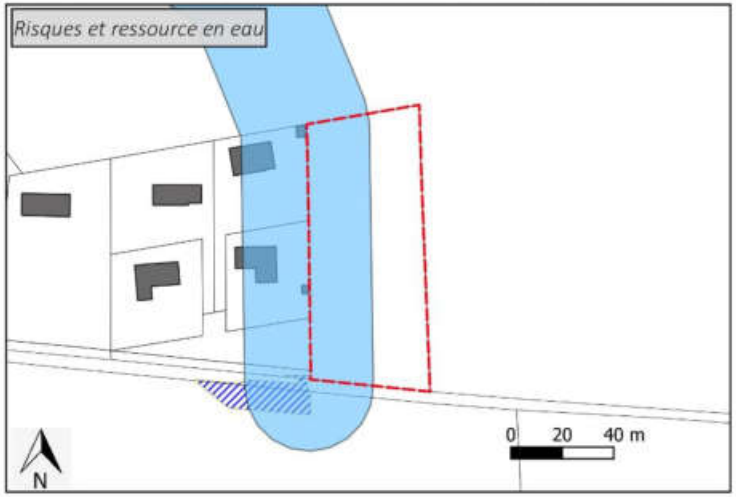

5.5 Les communes rurales à conforter

OAP—ANGERVILLE-BAILLEUL – SECTEUR A ET B	Synthèse
Programme	
- Surface brute du site: 0,46 ha (secteur A) et 0,6 ha (secteur B) - Vocation dominante: Habitat - Densité : 12 à 14 logements / ha (secteur A) et 13 à 15 logements / ha (secteur B) - Densité recherchée : 15 logements / ha - Nombre de logements : 4 à 5 logements (secteur A) et 6 à 7 logements (secteur B)	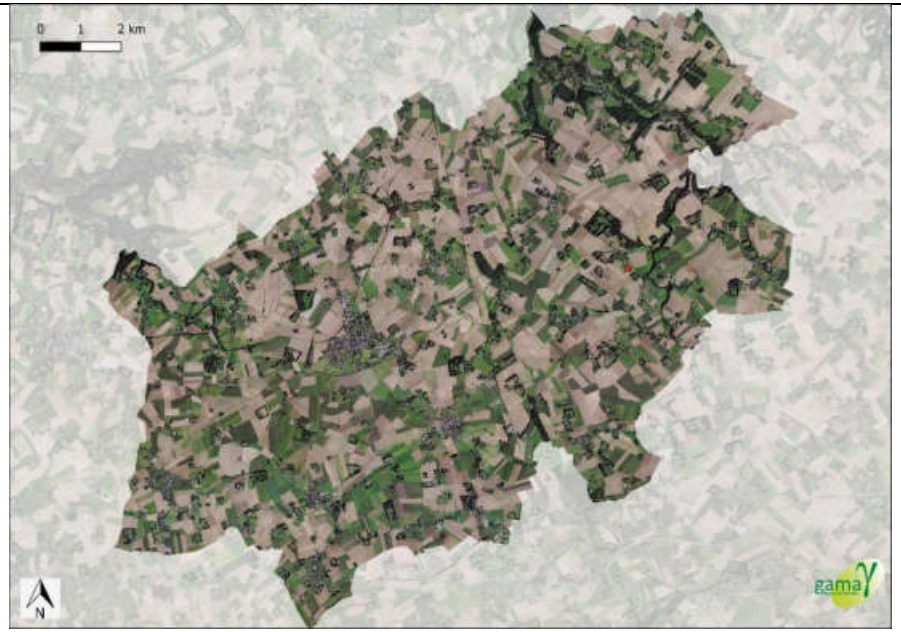
Objectifs	
- Proposer une offre de logements sur deux secteurs dans la continuité du bourg de la commune - Conserver ou instaurer des franges arborées et des talus afin de garantir l'insertion paysagère des constructions des sites	
Évaluation des incidences – Propositions complémentaires	
Cette OAP présente deux secteurs en continuité du centre-bourg de la commune. Les deux secteurs présentent des sensibilités paysagères, environnementales : - Les deux secteurs sont ouverts sur des paysages agricoles et en entrée de bourg,	

- Ils sont tous deux situés dans un périmètre éloigné de point de captage,
- Le secteur B est localisé dans une ZNIEFF de type II,
- Le secteur A se situe à proximité d'un bâti patrimonial (au nord) et dans le périmètre d'un monument historique.

Pour répondre à ces enjeux, il est prévu d'aménager les franges paysagères des deux secteurs, pour le secteur A, directement par rapport à la route d'entrée de bourg, formant un masque végétal par rapport au bâti patrimonial. Le secteur B verra une frange en limite de la parcelle agricole à l'est, permettant d'atténuer la rupture visuelle entre la parcelle agricole à l'est et le futur quartier.

On note également que le secteur B se situe dans un corridor fort déplacement, propice aux déplacements de la grande faune, défini par le SRCE haut-normand.

La question de la mobilité est traitée dans les deux secteurs, pour le secteur A, une connexion au centre-bourg et au sentier de randonnée existant est prévu par des perméabilités piétonnes, permettant de favoriser les déplacements doux jusqu'aux équipements publics. Pour le secteur B, il n'est pas envisagé d'accès piéton, la route limitrophe au site ne présente pas d'itinéraire existant, la connexion au bourg n'est donc pas envisagé via un cheminement. **Il aurait intéressant de l'indiquer pour proposer des interactions entre ce futur quartier (6 à 7 logements) et le centre bourg**. Deux accès sont prévus pour desservir les logements, et un accès pour l'exploitation de la parcelle agricole est conservé en vue de maintenir l'activité existante.

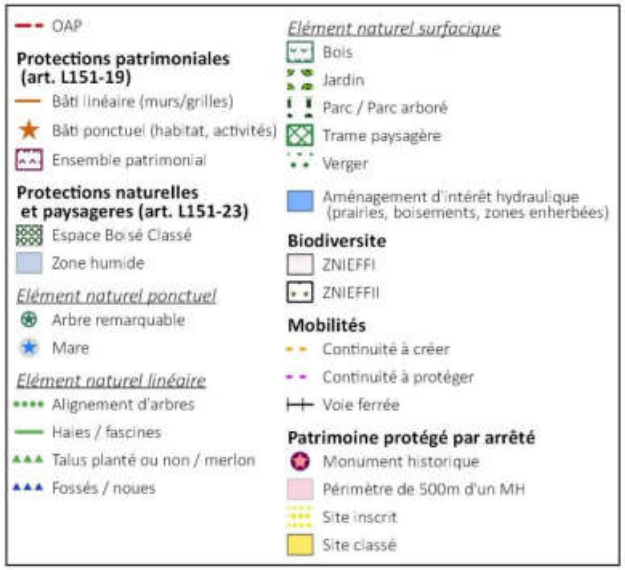
OAP
Protections patrimoniales (art. L151-19)
Bâti linéaire (murs/grilles)
Bâti ponctuel (habitat, activités)
Ensemble patrimonial
Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
Espace Boisé Classé
Zone humide
Elément naturel ponctuel
Arbre remarquable
Mare
Elément naturel linéaire
Alignement d'arbres
Haies / fascines
Talus planté ou non / merlon
Fossés / noues
Elément naturel surfacique
Bois
Jardin
Parc / Parc arboré
Trame paysagère
Verger
Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)
Biodiversite
ZNIEFFI
ZNIEFFII
Mobilités
Continuité à créer
Continuité à protéger
Voie ferrée
Patrimoine protégé par arrêté
Monument historique
Périmètre de 500m d'un MH
Site inscrit
Site classé

Enjeux patrimoniaux, paysagers et naturels
N
0
20
40 m

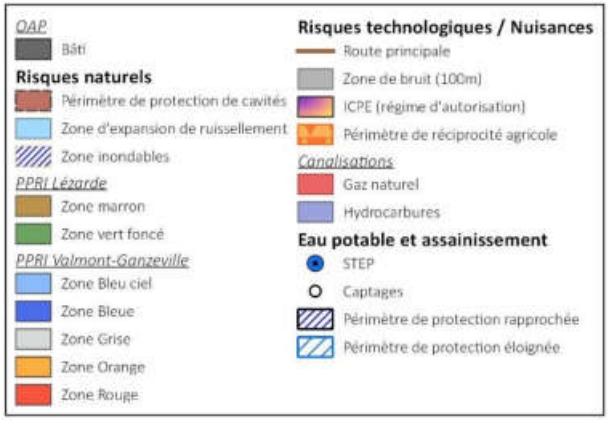
OAP
Bâti
Risques naturels
Périmètre de protection de cavités
Zone d'expansion de ruissellement
Zone inondables
PPRI Lézarde
Zone marron
Zone vert foncé
PPRI Valmont-Ganzeville
Zone Bleu ciel
Zone Bleue
Zone Grise
Zone Orange
Zone Rouge
Risques technologiques / Nuisances
Route principale
Zone de bruit (100m)
ICPE (régime d'autorisation)
Périmètre de réciprocité agricole
Canalisations
Gaz naturel
Hydrocarbures
Eau potable et assainissement
STEP
Captages
Périmètre de protection rapprochée
Périmètre de protection éloignée

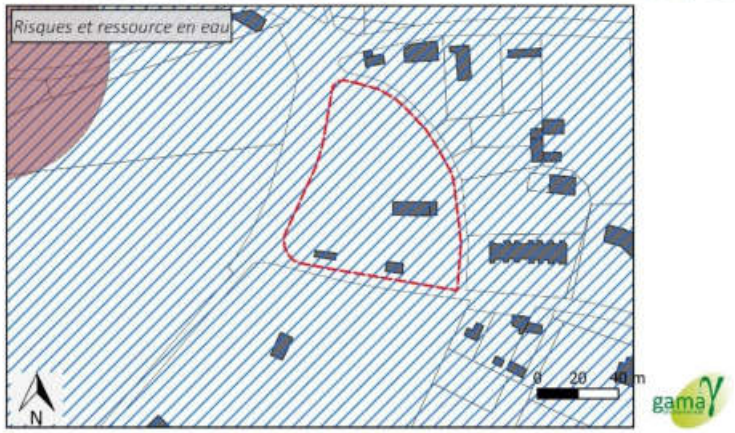
Risques et ressource en eau
N
0
20
40 m
gama

SECTEUR A

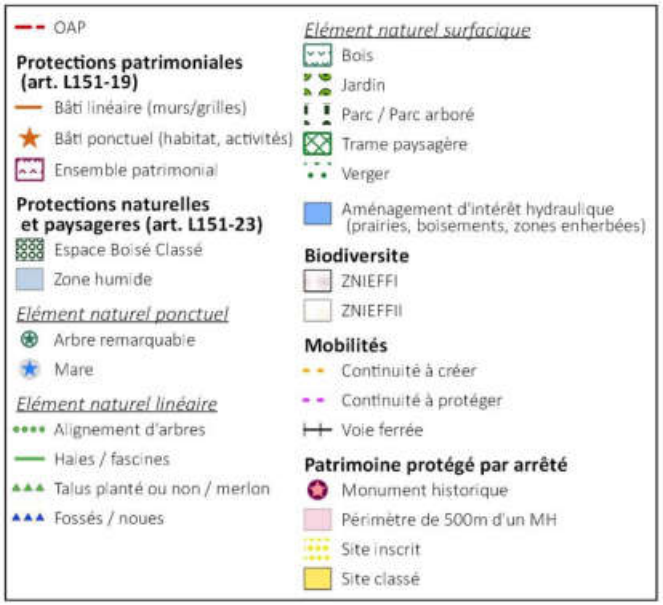
OAP
Protections patrimoniales (art. L151-19)
Bâti linéaire (murs/grilles)
Bâti ponctuel (habitat, activités)
Ensemble patrimonial
Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
Espace Boisé Classé
Zone humide
Elément naturel ponctuel
Arbre remarquable
Mare
Elément naturel linéaire
Alignement d'arbres
Haies / fascines
Talus planté ou non / merlon
Fossés / noues
Elément naturel surfacique
Bois
Jardin
Parc / Parc arboré
Trame paysagère
Verger
Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)
Biodiversite
ZNIEFFI
ZNIEFFII
Mobilités
Continuité à créer
Continuité à protéger
Voie ferrée
Patrimoine protégé par arrêté
Monument historique
Périmètre de 500m d'un MH
Site inscrit
Site classé

Enjeux patrimoniaux, paysagers et naturels
N
0
20
40 m

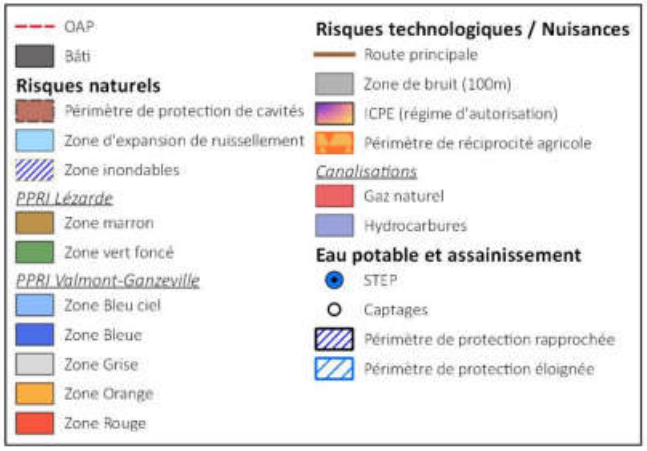
OAP
Bâti
Risques naturels
Périmètre de protection de cavités
Zone d'expansion de ruissellement
Zone inondables
PPRI Lézarde
Zone marron
Zone vert foncé
PPRI Valmont-Ganzeville
Zone Bleu ciel
Zone Bleue
Zone Grise
Zone Orange
Zone Rouge
Risques technologiques / Nuisances
Route principale
Zone de bruit (100m)
ICPE (régime d'autorisation)
Périmètre de réciprocité agricole
Canalisations
Gaz naturel
Hydrocarbures
Eau potable et assainissement
STEP
Captages
Périmètre de protection rapprochée
Périmètre de protection éloignée

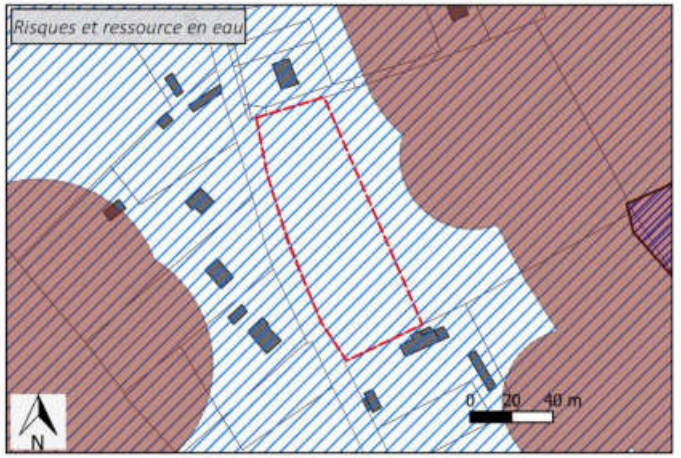
Risques et ressource en eau
N
0
20
40 m

SECTEUR B

OAP—ANNOUVILLE-VILMESNIL – SECTEUR A – RUE DE LA MARE	Synthèse
Programme	
- Surface brute du site: 1,4 ha - Vocation dominante: Habitat - Densité : 15 logements / ha - Densité recherchée : 15 logements / ha - Nombre de logements : 17 logements 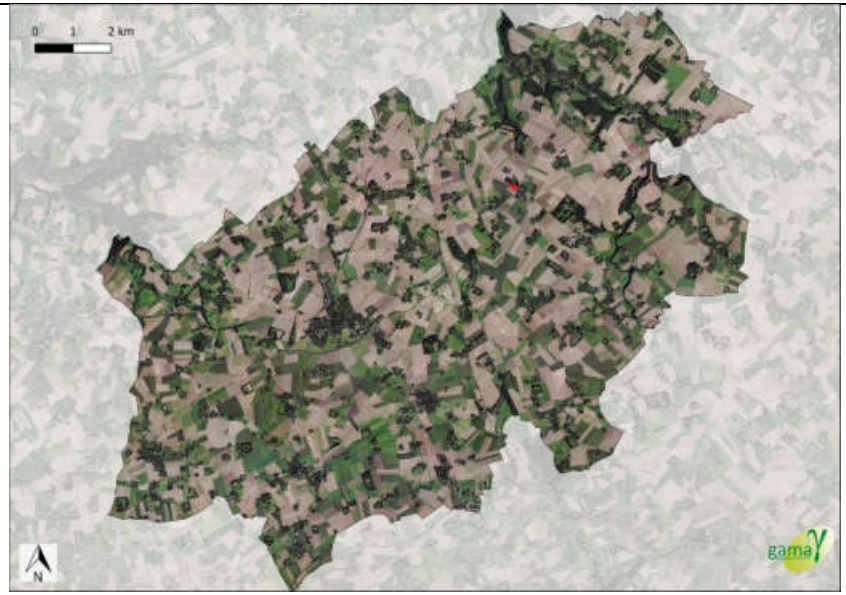	
Objectifs	
- Proposer une offre de logements dans la continuité ouest du centre bourg d'Annouville-Vilmesnil - Réaliser un principe de bouclage pour desservir le futur quartier - Aménager et sécuriser une liaison piétonne avec le cœur de bourg	
Évaluation des incidences – Propositions complémentaires	
Au regard de la relative étendue du site par rapport à la taille de la commune, l'opération devra respecter un principe de phasage, selon la commercialisation de la première phase. Le site ne présente aucune contrainte environnementale spécifique, on note tout de même quelques sensibilités, notamment la proximité d'une mare protégée au titre de l'article L151-23 du CU et l'interface avec une parcelle agricole au sud et sur le plateau ouvert.	

On note également que ce secteur se situe dans un corridor fort déplacement, propice aux déplacements de la grande faune, défini par le SRCE haut-normand. Il est prévu de réaliser un bouclage viaire en sens unique dès la phase 1 avec deux accès depuis la rue de la Mare permettant de réduire les circulations (double sens notamment) et la consommation de foncier lié à la voirie. Une liaison piétonne est prévue au nord-est de la zone, celle-ci étant directement reliée au centre bourg d'Annouville-Vilmesnil elle va permettre de créer une connexion entre le futur quartier et le cœur de bourg. L'OAP anticipe également l'insertion paysagère du site, en gérant l'interface avec la parcelle agricole au sud via une frange paysagère arborée. Il n'est en revanche pas prévu de transition paysagère avec les limites est et ouest. **Il est également à noter qu'un axe de ruissellement donné par le syndicat mixte du bassin versant Valmont-Ganzeville débute dans la partie nord-est du site. Cet axe constitue un point de vigilance à prendre en compte dans le cadre de l'aménagement de la zone.**	

OAP

Protections patrimoniales (art. L151-19)
- Bâti linéaire (murs/grilles)
- Bâti ponctuel (habitat, activités)
- Ensemble patrimonial

Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide

Elément naturel ponctuel
- Arbre remarquable
- Mare

Elément naturel linéaire
- Alignement d'arbres
- Haies / fascines
- Talus planté ou non / merlon
- Fossés / noues

Elément naturel surfacique
- Bois
- Jardin
- Parc / Parc arboré
- Trame paysagère
- Verger
- Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)

Biodiversite
- ZNIEFFI
- ZNIEFFII

Mobilités
- Continuité à créer
- Continuité à protéger
- Voie ferrée

Patrimoine protégé par arrêté
- Monument historique
- Périmètre de 500m d'un MH
- Site inscrit
- Site classé

OAP
Bâti

Risques naturels
- Périmètre de protection de cavités
- Zone d'expansion de ruissellement
- Zone inondables

PPRI Lézarde
- Zone marron
- Zone vert foncé

PPRI Valmont-Ganzeville
- Zone Bleu ciel
- Zone Bleue
- Zone Grise
- Zone Orange
- Zone Rouge

Risques technologiques / Nuisances
- Route principale
- Zone de bruit (100m)
- ICPE (régime d'autorisation)
- Périmètre de réciprocité agricole

Canalisations
- Gaz naturel
- Hydrocarbures

Eau potable et assainissement
- STEP
- Captages
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

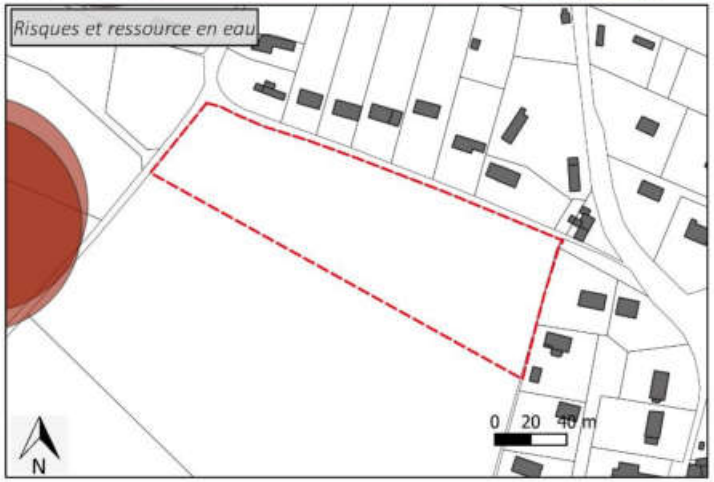

OAP—AUBERVILLE-LA-RENAULT – SECTEUR A – CENTRE BOURG	Synthèse
Programme	
- Surface brute du site: 2 ha - Vocation dominante: Habitat - Densité : 15 logements / ha - Densité recherchée : 15 logements / ha - Nombre de logements : 25 logements 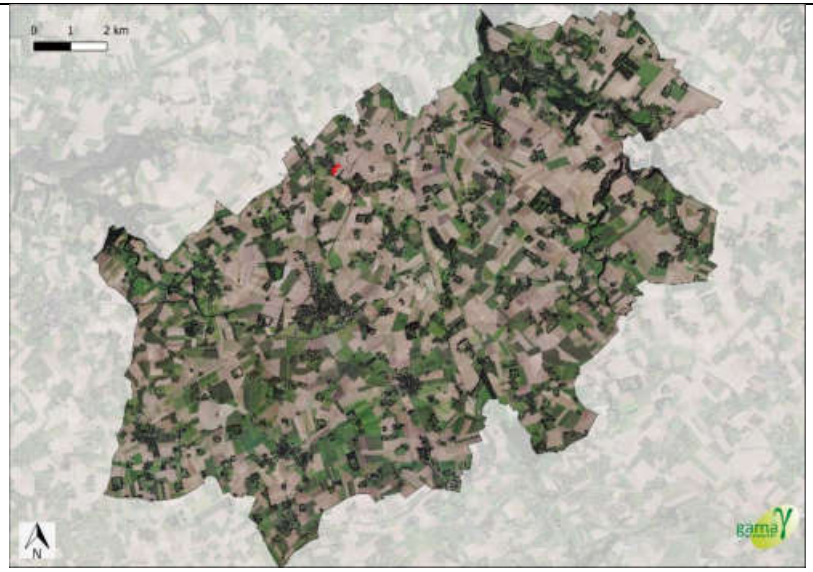	
Objectifs	
- Proposer une offre de logements individuels dans la continuité directe du centre bourg - Réaliser une liaison piétonne sécurisée et directe avec le cœur de bourg - Garantir l'insertion paysagère du site et conserver des percées visuelles sur la frange est de l'OAP	
Évaluation des incidences – Propositions complémentaires	
Cette opération de deux hectares est programmée en deux phases de manière à aménager progressivement les parcelles agricoles selon la commercialisation de la phase 1. Ce secteur apparaît sensible sur certains aspects : - Sa localisation et son étendue par rapport aux parcelles agricoles et le vallon boisé de la Chenaie lui confère également des enjeux paysagers - Il est également situé à proximité directe de bâti d'intérêt patrimonial - Ce secteur est concerné par un périmètre de protection éloignée de captage.	

Afin de répondre à ces enjeux il est prévu de préserver les alignements d'arbres à l'ouest de la zone et de créer une frange paysagère arborée sur tout le pourtour en lien avec la parcelle agricole existante. Afin de valoriser les visibilités sur le vallon boisé de la Chenaie, des cônes de vue sont envisagés avec des percées visuelles. Un bouclage viaire est envisagé à long terme avec deux accès permettant de réduire la circulation et limiter la consommation d'espace liée à la voirie. Un espace de stationnement est anticipé qui pourra être mutualisé avec l'accueil de public de l'église. Une connexion douce avec le centre bourg est prévue afin de favoriser les déplacements doux et sécurisés. **Au regard de la topographie il conviendra également de veiller à la gestion des eaux pluviales du futur quartier, l'imperméabilisation des sols pouvant induire des ruissellements et des écoulements plus importants vers les parcelles agricoles et le vallon.**	

OAP

Protections patrimoniales (art. L151-19)
- Bâti linéaire (murs/grilles)
- Bâti ponctuel (habitat, activités)
- Ensemble patrimonial

Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide

Elément naturel ponctuel
- Arbre remarquable
- Mare

Elément naturel linéaire
- Alignement d'arbres
- Haies / fascines
- Talus planté ou non / merlon
- Fossés / noues

Elément naturel surfacique
- Bois
- Jardin
- Parc / Parc arboré
- Trame paysagère
- Verger
- Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)

Biodiversite
- ZNIEFFI
- ZNIEFFII

Mobilités
- Continuité à créer
- Continuité à protéger
- Voie ferrée

Patrimoine protégé par arrêté
- Monument historique
- Périmètre de 500m d'un MH
- Site inscrit
- Site classé

OAP
Bâti

Risques naturels
- Périmètre de protection de cavités
- Zone d'expansion de ruissellement
- Zone inondables

PPRI Lézarde
- Zone marron
- Zone vert foncé

PPRI Valmont-Ganzeville
- Zone Bleu ciel
- Zone Bleue
- Zone Grise
- Zone Orange
- Zone Rouge

Risques technologiques / Nuisances
- Route principale
- Zone de bruit (100m)
- ICPE (régime d'autorisation)
- Périmètre de réciprocité agricole

Canalisations
- Gaz naturel
- Hydrocarbures

Eau potable et assainissement
- STEP
- Captages
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

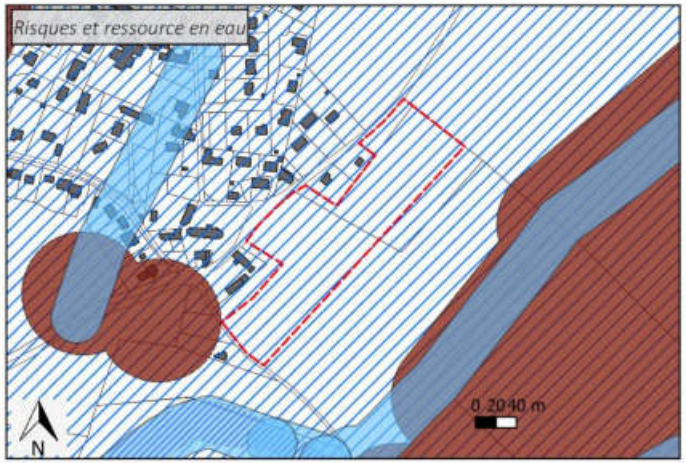

OAP—BENARVILLE – SECTEUR A – ENTREE NORD	Synthèse
Programme	
- Surface brute du site: 0,8 ha - Vocation dominante: Habitat - Densité : 14 logements / ha - Densité recherchée : 15 logements / ha - Nombre de logements : 10 logements 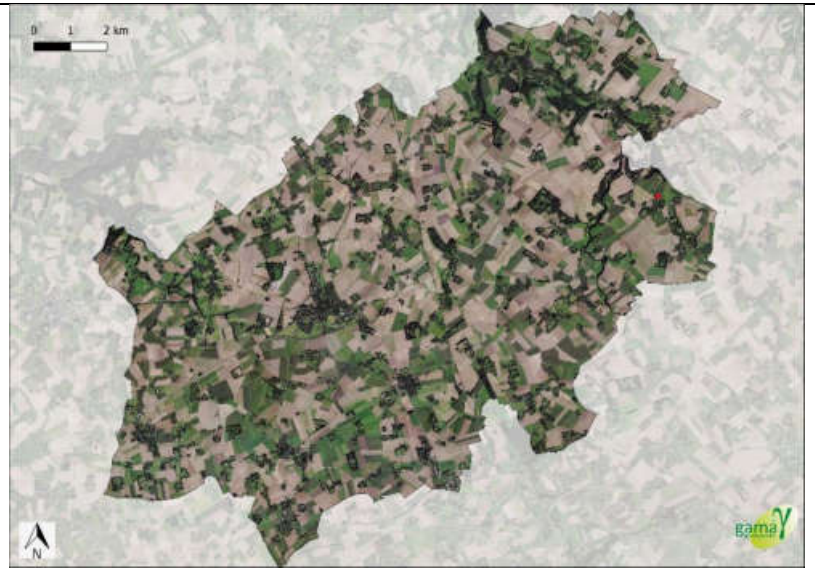	
Objectifs	
- Proposer une offre de 10 logements en extension du bourg de Benarville - Garantir l'insertion paysagère des constructions dans le site	
Évaluation des incidences – Propositions complémentaires	
Cette OAP constitue la seule opération envisagée sur la commune. Elle est située dans le site inscrit de la vallée de la Ganzeville, en tête de versant. Les sensibilités de ce secteur sont donc principalement paysagères, puisqu'au regard de la topographie, des covisibilités peuvent être induites. Afin d'y répondre il est prévu de réaliser des franges paysagères sur les limites nord et est du site, permettant de gérer l'interface visuelle avec les parcelles agricoles mais également le fond de vallée de la Ganzeville. Il convient tout de même de porter une attention particulière à l'intégration de ce site, qui s'avère particulièrement étendu au regard du bourg de la taille de la commune et de son bourg. **En termes d'écoulement des eaux, il conviendra de porter une vigilance accrue à la gestion des eaux pluviales du secteur, la topographie pouvant accélérer des phénomènes de ruissellement vers le fond de vallée. La frange paysagère participera à l'absorption des eaux.**	

Concernant les mobilités, un accès est prévu depuis la route principale et une extension est prévue à long terme vers le nord du projet. La route principale est reliée au bourg par une liaison douce, permettant aux futurs habitants de rejoindre le cœur de bourg par des déplacements piétons.	

OAP

Protections patrimoniales (art. L151-19)
- Bâti linéaire (murs/grilles)
- Bâti ponctuel (habitat, activités)
- Ensemble patrimonial

Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide

Elément naturel ponctuel
- Arbre remarquable
- Mare

Elément naturel linéaire
- Alignement d'arbres
- Haies / fascines
- Talus planté ou non / merlon
- Fossés / noues

Elément naturel surfacique
- Bois
- Jardin
- Parc / Parc arboré
- Trame paysagère
- Verger
- Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)

Biodiversite
- ZNIEFFI
- ZNIEFFII

Mobilités
- Continuité à créer
- Continuité à protéger
- Voie ferrée

Patrimoine protégé par arrêté
- Monument historique
- Périmètre de 500m d'un MH
- Site inscrit
- Site classé

OAP
Bâti

Risques naturels
- Périmètre de protection de cavités
- Zone d'expansion de ruissellement
- Zone inondables

PPRI Lézarde
- Zone marron
- Zone vert foncé

PPRI Valmont-Ganzeville
- Zone Bleu ciel
- Zone Bleue
- Zone Grise
- Zone Orange
- Zone Rouge

Risques technologiques / Nuisances
- Route principale
- Zone de bruit (100m)
- ICPE (régime d'autorisation)
- Périmètre de réciprocité agricole

Canalisations
- Gaz naturel
- Hydrocarbures

Eau potable et assainissement
- STEP
- Captages
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

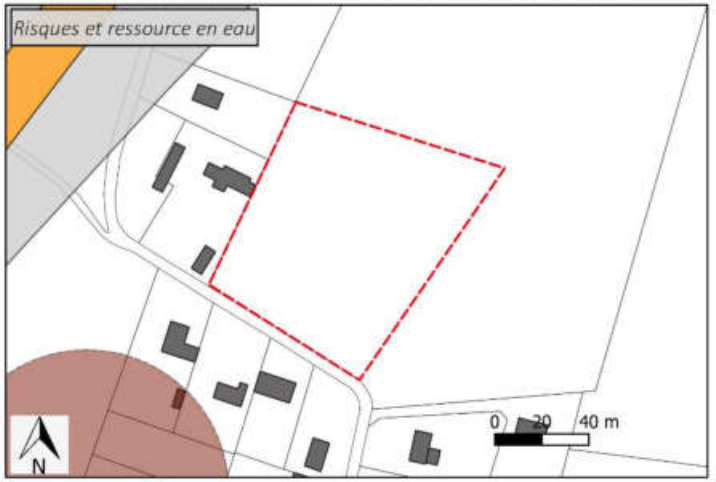

OAP—BORNAMBUSC – SECTEUR A – ROUTE DU CHATEAU	Synthèse
Programme	
- Surface brute du site: 0,7 ha - Vocation dominante: Habitat - Densité : 19 logements / ha - Densité recherchée : 15 logements / ha - Nombre de logements : 11 logements 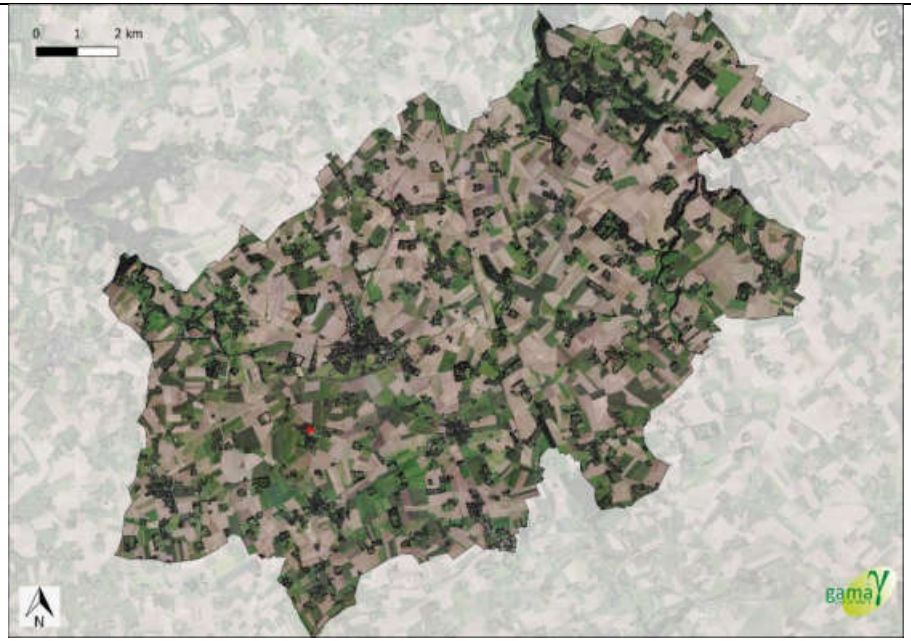	
Objectifs	
- Conserver deux bâtiments existants d'intérêt patrimonial sur le site - Proposer une offre de 11 logements en respectant un aménagement progressif des parcelles (par phase)	
Évaluation des incidences – Propositions complémentaires	
Cette opération de moins d'un hectare est programmée en deux phases de manière à aménager progressivement les parcelles agricoles selon la commercialisation de la phase 1. Ce secteur est concerné par plusieurs élément d'intérêt patrimonial et naturel avec notamment : - Deux linéaires de talus plantés en limite ouest et nord - Deux bâtiments d'intérêt patrimonial au sein du site	

- Le mur du château de la commune au sud-ouest du site Pour répondre à ces sensibilités, l'OAP prévoit de conserver l'ensemble des talus du pourtour énoncés précédemment mais également de réaliser des franges paysagères en limite est et sud. Ces éléments vont permettre de gérer l'interface avec les parcelles agricoles et le château par un masque végétal mais également des linéaires végétalisé ralentissant de potentiels écoulements issus de l'imperméabilisation des sols. Les deux bâtiments à usage d'habitation du site seront conservés. Les accès prévus ne coupent pas les jardins privatifs de ces deux bâtiments et permettent de réaliser un bouclage viaire. Finalement, cette OAP s'appuie sur les éléments existants afin de garantir l'insertion paysagère du site et valoriser le bâti.	

OAP

Protections patrimoniales (art. L151-19)
- Bâti linéaire (murs/grilles)
- Bâti ponctuel (habitat, activités)
- Ensemble patrimonial

Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide

Elément naturel ponctuel
- Arbre remarquable
- Mare

Elément naturel linéaire
- Alignement d'arbres
- Haies / fascines
- Talus planté ou non / merlon
- Fossés / noues

Elément naturel surfacique
- Bois
- Jardin
- Parc / Parc arboré
- Trame paysagère
- Verger
- Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)

Biodiversite
- ZNIEFFI
- ZNIEFFII

Mobilités
- Continuité à créer
- Continuité à protéger
- Voie ferrée

Patrimoine protégé par arrêté
- Monument historique
- Périmètre de 500m d'un MH
- Site inscrit
- Site classé

OAP
Bâti

Risques naturels
- Périmètre de protection de cavités
- Zone d'expansion de ruissellement
- Zone inondables

PPRI Lézarde
- Zone marron
- Zone vert foncé

PPRI Valmont-Ganzeville
- Zone Bleu ciel
- Zone Bleue
- Zone Grise
- Zone Orange
- Zone Rouge

Risques technologiques / Nuisances
- Route principale
- Zone de bruit (100m)
- ICPE (régime d'autorisation)
- Périmètre de réciprocité agricole

Canalisations
- Gaz naturel
- Hydrocarbures

Eau potable et assainissement
- STEP
- Captages
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

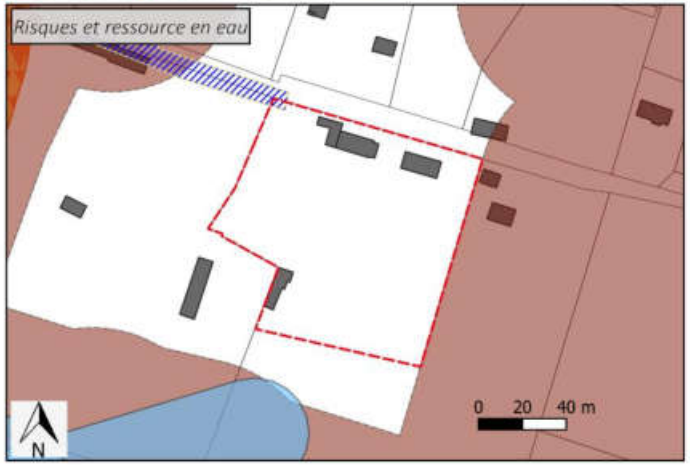

OAP—BORNAMBUSC – SECTEUR B – ROUTE DE GODERVILLE	Synthèse
Programme	
- Surface brute du site: 0,3 ha - Vocation dominante: Habitat - Densité : 21 logements / ha - Densité recherchée : 15 logements / ha - Nombre de logements : 5 logements 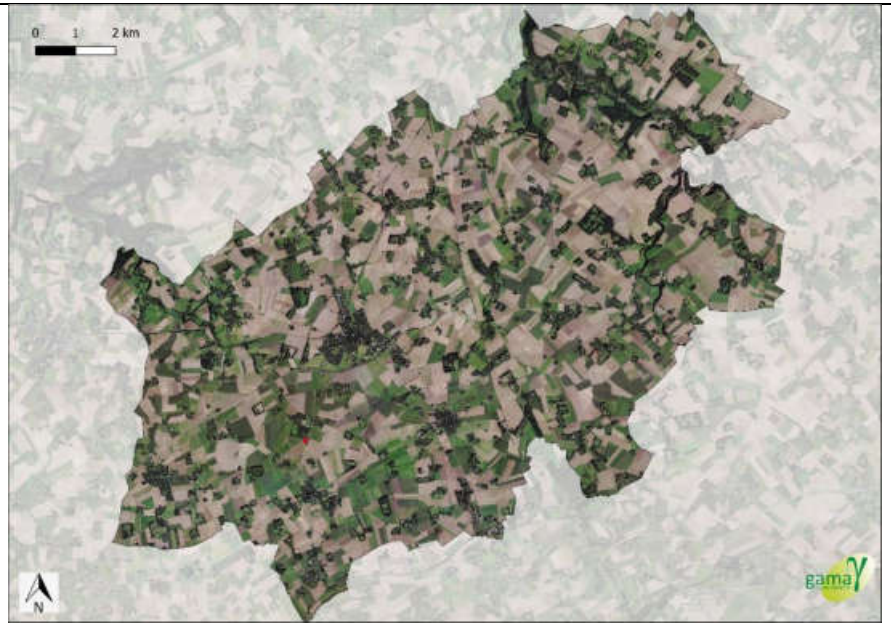	
Objectifs	
- Proposer une offre de logement individuel en densification au sud du bourg de Bornambusc - Assurer la transition paysagère avec les espaces ouverts du milieu agricole	
Évaluation des incidences – Propositions complémentaires	
Cette opération dépasse largement la densité attendue dans la commune de Bornambusc et permet de proposer 5 logements sur 3000m². Ce site est situé entre des espaces déjà bâtis et la RD principale, s'inscrivant ainsi comme espace de densification. Ce secteur est concerné par une petite partie de périmètre de protection de cavité souterraine. Les pièces règlementaires du PLUi répondent à ce risque par le biais de dispositions applicables sur ces zones soumises au risque.	

Cette opération présente quelques sensibilités paysagères, notamment l'insertion paysagère avec les espaces ouverts agricoles au sud. Afin d'y répondre l'OAP prévoit une frange paysagère végétalisée afin de limiter la rupture visuelle entre le futur lotissement et les parcelles agricoles. On note également qu'un traitement paysager aurait pu être indiqué sur le pourtour est de la zone notamment pour atténuer les visibilités en entrée de bourg depuis le RD.	

OAP

Protections patrimoniales (art. L151-19)
- Bâti linéaire (murs/grilles)
- Bâti ponctuel (habitat, activités)
- Ensemble patrimonial

Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide

Elément naturel ponctuel
- Arbre remarquable
- Mare

Elément naturel linéaire
- Alignement d'arbres
- Haies / fascines
- Talus planté ou non / merlon
- Fossés / noues

Elément naturel surfacique
- Bois
- Jardin
- Parc / Parc arboré
- Trame paysagère
- Verger
- Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)

Biodiversite
- ZNIEFFI
- ZNIEFFII

Mobilités
- Continuité à créer
- Continuité à protéger
- Voie ferrée

Patrimoine protégé par arrêté
- Monument historique
- Périmètre de 500m d'un MH
- Site inscrit
- Site classé

OAP
Bâti

Risques naturels
- Périmètre de protection de cavités
- Zone d'expansion de ruissellement
- Zone inondables

PPRI Lézarde
- Zone marron
- Zone vert foncé

PPRI Valmont-Ganzeville
- Zone Bleu ciel
- Zone Bleue
- Zone Grise
- Zone Orange
- Zone Rouge

Risques technologiques / Nuisances
- Route principale
- Zone de bruit (100m)
- ICPE (régime d'autorisation)
- Périmètre de réciprocité agricole

Canalisations
- Gaz naturel
- Hydrocarbures

Eau potable et assainissement
- STEP
- Captages
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

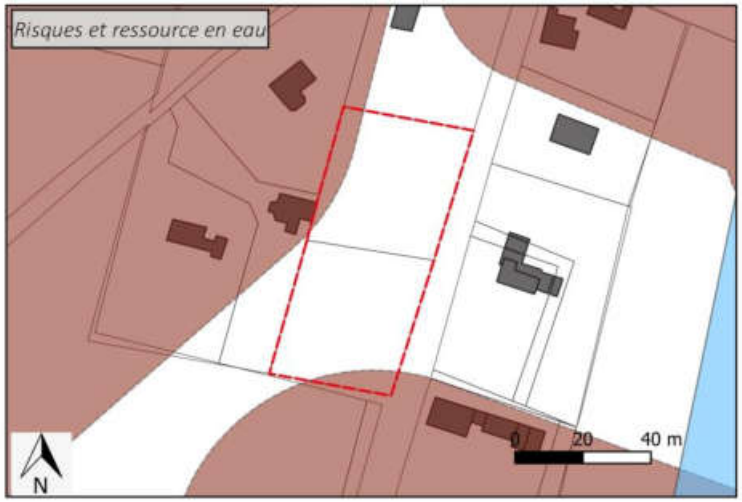

OAP—DAUBEUF-SERVILLE – SECTEURS A ET B - HAMEAU	Synthèse
Programme	
- Surface brute du site: 0,4 ha (secteur A) et 0,46 (secteur B) - Vocation dominante: Habitat - Densité : 14 logements / ha - Densité recherchée : 15 logements / ha - Nombre de logements : 4 à 5 logements 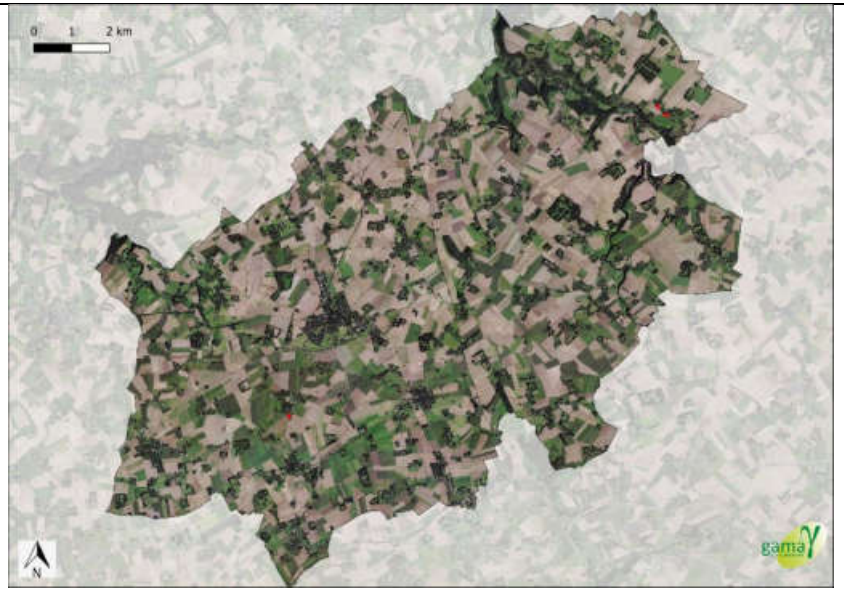	
Objectifs	
- Proposer des offres de logements individuels sur deux secteurs de développement (l'un en densification, l'autre en extension) - Garantir l'insertion paysagère de ces deux sites	
Évaluation des incidences – Propositions complémentaires	
Cette opération est distinguée en deux secteurs, l'un à l'ouest qui constitue un espace interstitiel du hameau, en densification (secteur A) et l'un au sud-est en extension du hameau (secteur B). Les deux secteurs sont analysés distinctement ci-dessous : **SECTEUR A :**	

Ce site est localisé dans le site inscrit de la vallée de la Ganzeville, en tête de versant. Il est également situé dans un périmètre éloigné de captage d'eau potable. Ce secteur présente donc des sensibilités assez fortes en termes de paysage, notamment de par sa localisation dans le site inscrit mais également de sa position en tête de versant et ouverte sur les parcelles agricoles au sud. Afin de diminuer la rupture visuelle entre milieu agricole ouvert, il est prévu de réaliser une frange paysagère sur toute la limite sud. Un accès est prévu depuis la route principale accédant au hameau. **SECTEUR B :** Comme le secteur A, ce site est situé en tête de versant de la vallée de la Ganzeville, sur un point plutôt haut, avec des vues sur le versant voisin de la vallée, l'OAP étant complètement ouverte sur le milieu agricole au sud. Un GR longe également les limites nord du site, l'intégration paysagère est donc un point particulièrement important de cette opération Il se trouve également dans un périmètre de protection éloignée de captage. On note que ce secteur se situe dans un corridor fort déplacement, propice aux déplacements de la grande faune, défini par le SRCE haut-normand. Les principes paysagers de l'OAP prévoient la réalisation d'une frange arborée sur les pourtours ouverts sur les parcelles agricoles. Celles-ci permettant de diminuer l'impact visuel de la coupure tissu urbain /parcellaire agricole. Il aurait été cependant intéressant de traiter l'interface avec la rue principale et notamment par rapport au GR, des covisisibilités pouvant être induites et aussi réduire les vues du GR sur la vallée. Il conviendra aussi d'être particulièrement vigilant aux impacts sur l'écoulement des eaux vers le fond de vallée, en effet, situé sur un point haut, l'imperméabilisation des sols pourrait accélérer des phénomènes de ruissellement. **Finalement, l'insertion paysagère des deux secteurs sont prises en compte notamment par rapport aux ruptures visuels que ceux-là peuvent produire par rapport au milieu agricole et à la vallée de la Ganzeville au sud.**	

OAP
Protections patrimoniales (art. L151-19)
Bâti linéaire (murs/grilles)
Bâti ponctuel (habitat, activités)
Ensemble patrimonial
Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
Espace Boisé Classé
Zone humide
Elément naturel ponctuel
Arbre remarquable
Mare
Elément naturel linéaire
Alignement d'arbres
Haies / fascines
Talus planté ou non / merlon
Fossés / noues
Elément naturel surfacique
Bois
Jardin
Parc / Parc arboré
Trame paysagère
Verger
Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)
Biodiversite
ZNIEFFI
ZNIEFFII
Mobilités
Continuité à créer
Continuité à protéger
Voie ferrée
Patrimoine protégé par arrêté
Monument historique
Périmètre de 500m d'un MH
Site inscrit
Site classé

Enjeux patrimoniaux, paysagers et naturels
N
0
20
40 m

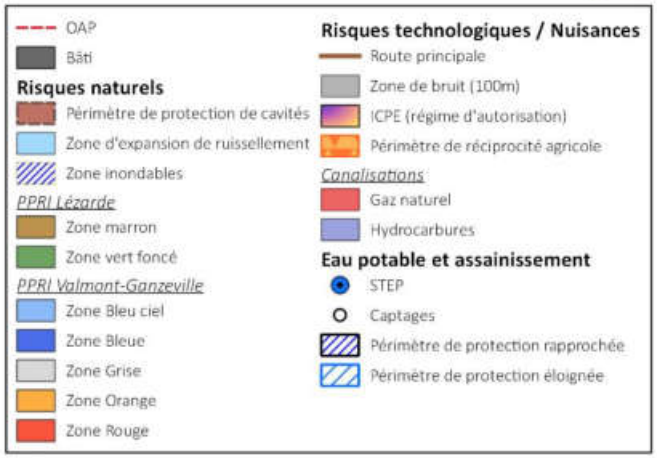
OAP
Bâti
Risques naturels
Périmètre de protection de cavités
Zone d'expansion de ruissellement
Zone inondables
PPRI Lézarde
Zone marron
Zone vert foncé
PPRI Valmont-Ganzeville
Zone Bleu ciel
Zone Bleue
Zone Grise
Zone Orange
Zone Rouge
Risques technologiques / Nuisances
Route principale
Zone de bruit (100m)
ICPE (régime d'autorisation)
Périmètre de réciprocité agricole
Canalisations
Gaz naturel
Hydrocarbures
Eau potable et assainissement
STEP
Captages
Périmètre de protection rapprochée
Périmètre de protection éloignée

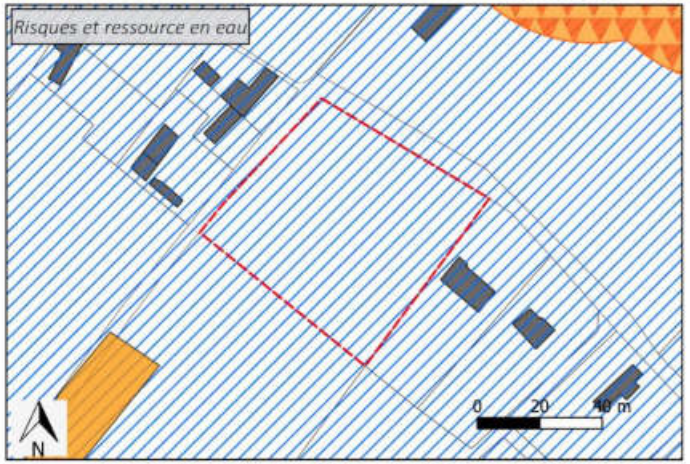
Risques et ressource en eau
N
0
20
40 m

Secteur A

OAP
Protections patrimoniales (art. L151-19)
Bâti linéaire (murs/grilles)
Bâti ponctuel (habitat, activités)
Ensemble patrimonial
Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
Espace Boisé Classé
Zone humide
Elément naturel ponctuel
Arbre remarquable
Mare
Elément naturel linéaire
Alignement d'arbres
Haies / fascines
Talus planté ou non / merlon
Fossés / noues
Elément naturel surfacique
Bois
Jardin
Parc / Parc arboré
Trame paysagère
Verger
Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)
Biodiversite
ZNIEFFI
ZNIEFFII
Mobilités
Continuité à créer
Continuité à protéger
Voie ferrée
Patrimoine protégé par arrêté
Monument historique
Périmètre de 500m d'un MH
Site inscrit
Site classé

Enjeux patrimoniaux, paysagers et naturels
N
0
20
40 m

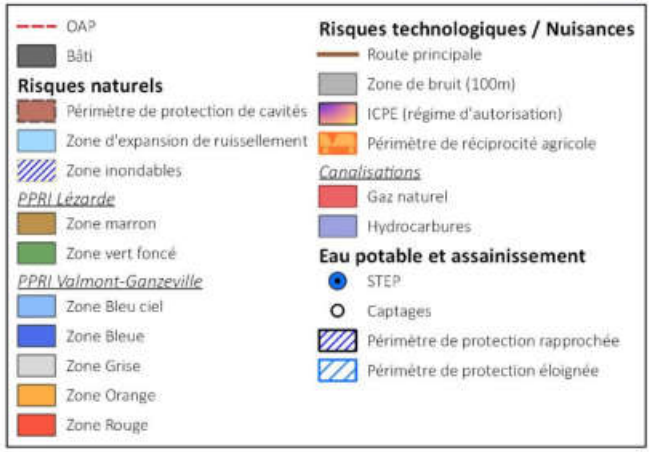
OAP
Bâti
Risques naturels
Périmètre de protection de cavités
Zone d'expansion de ruissellement
Zone inondables
PPRI Lézarde
Zone marron
Zone vert foncé
PPRI Valmont-Ganzeville
Zone Bleu ciel
Zone Bleue
Zone Grise
Zone Orange
Zone Rouge
Risques technologiques / Nuisances
Route principale
Zone de bruit (100m)
ICPE (régime d'autorisation)
Périmètre de réciprocité agricole
Canalisations
Gaz naturel
Hydrocarbures
Eau potable et assainissement
STEP
Captages
Périmètre de protection rapprochée
Périmètre de protection éloignée

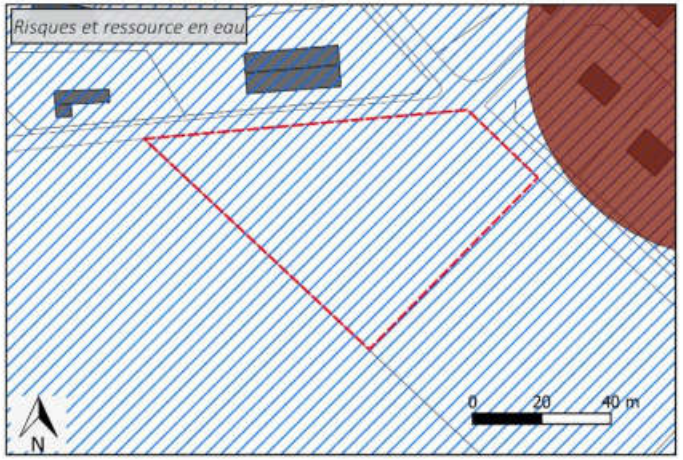
Risques et ressource en eau
N
0
20
40 m

Secteur B

OAP—GONFREVILLE-CAILLOT – SECTEUR A – CHEMIN DE LA FERME FLEURY	Synthèse
Programme	
- Surface brute du site: 1,8 ha - Vocation dominante: Habitat - Densité : 14 logements / ha - Densité recherchée : 15 logements / ha - Nombre de logements : 15 logements 	
Objectifs	
- Proposer une offre de logements dans la continuité ouest du centre-bourg - Assurer des perméabilités piétonnes sur la frange ouest du site, afin de maintenir l'accessibilité de la sente piétonne et récupérer les aménagements et circuits pédestres de la commune.	
Évaluation des incidences – Propositions complémentaires	
Cette OAP est la seule opération de la commune, permettant de développer l'offre résidentielle communale. Ce site présente plusieurs sensibilités, notamment aux risques (comme une grande partie du territoire intercommunal) mais également naturelles et paysagères. En effet, le site est concerné par : - Une zone d'expansion d'un axe de ruissellement au nord, - Une petite partie d'un périmètre de protection lié à un indice de cavité souterraine,	

- Un alignement d'arbres en limite ouest, - Une continuité douce à protéger sur tout le pourtour nord-ouest et nord-est. L'OAP prend bien en compte la topographie du site ainsi que le risque en termes de ruissellement. Un principe d'axe de ruissellement à prendre en compte est illustré, on note également un principe d'implantation d'ouvrage pour la gestion des eaux au point bas du site. Il est également prévu de réaliser une frange paysagère sur le pourtour nord, pouvant ralentir les écoulements des eaux issus de l'imperméabilisation de la parcelle par absorption. L'alignement d'arbres est également pris en compte sur le pourtour ouest, celui-ci jouera le rôle de masque végétal par rapport aux parcellaires agricoles limitrophes. On note également que ce secteur se situe dans un corridor fort déplacement, propice aux déplacements de la grande faune, défini par le SRCE haut-normand. Concernant les mobilités du site, l'OAP s'appuie sur la liaison douce existante avec des perméabilités qui seront assuré sur la frange ouest (3 accès piétons), permettant de maintenir l'accessibilité piétonne au futur quartier (particulièrement étendu avec 1,8 ha). La desserte en voirie se fera par une voie principale reliant la RD75 au Chemin de la Ferme Fleury qui pourra desservir ensuite le quartier par des voies interquartiers. Afin de développer un cadre de vie qualitatif mais également fédérateur au sein du futur quartier, il est envisagé l'aménagement d'un espace public permettant de favoriser les rencontres. Ce principe peut produire des effets positifs sur le quartier et sur la commune, par l'utilisation des modes de déplacements doux et de lieux communs pouvant développer l'attractivité de la commune et le lien du quartier avec le centre bourg.	

OAP

Protections patrimoniales (art. L151-19)
- Bâti linéaire (murs/grilles)
- Bâti ponctuel (habitat, activités)
- Ensemble patrimonial

Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide

Elément naturel ponctuel
- Arbre remarquable
- Mare

Elément naturel linéaire
- Alignement d'arbres
- Haies / fascines
- Talus planté ou non / merlon
- Fossés / noues

Elément naturel surfacique
- Bois
- Jardin
- Parc / Parc arboré
- Trame paysagère
- Verger
- Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)

Biodiversite
- ZNIEFFI
- ZNIEFFII

Mobilités
- Continuité à créer
- Continuité à protéger
- Voie ferrée

Patrimoine protégé par arrêté
- Monument historique
- Périmètre de 500m d'un MH
- Site inscrit
- Site classé

OAP
- Bâti

Risques naturels
- Périmètre de protection de cavités
- Zone d'expansion de ruissellement
- Zone inondables

PPRI Lézarde
- Zone marron
- Zone vert foncé

PPRI Valmont-Ganzeville
- Zone Bleu ciel
- Zone Bleue
- Zone Grise
- Zone Orange
- Zone Rouge

Risques technologiques / Nuisances
- Route principale
- Zone de bruit (100m)
- ICPE (régime d'autorisation)
- Périmètre de réciprocité agricole

Canalisations
- Gaz naturel
- Hydrocarbures

Eau potable et assainissement
- STEP
- Captages
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

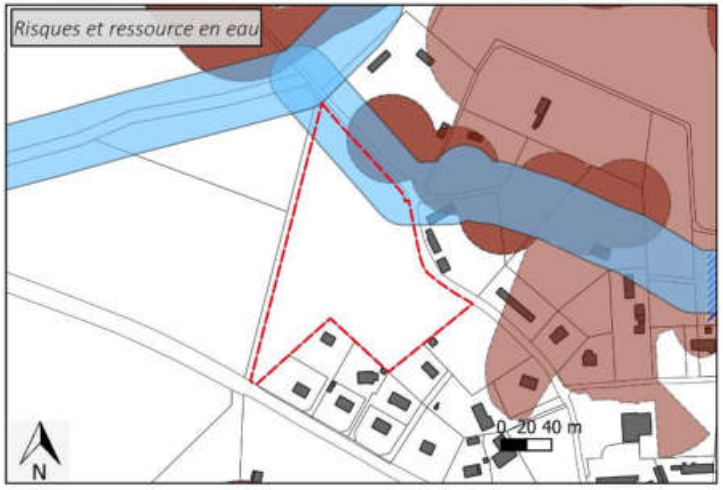

OAP—GRAINVILLE-YMAUVILLE – SECTEUR A – SECTEUR DE LA MAIRIE	Synthèse
Programme	
- Surface brute du site: 1,55 ha - Vocation dominante: Habitat - Densité : 20 logements / ha - Densité recherchée : 15 logements / ha - Nombre de logements : 22 logements 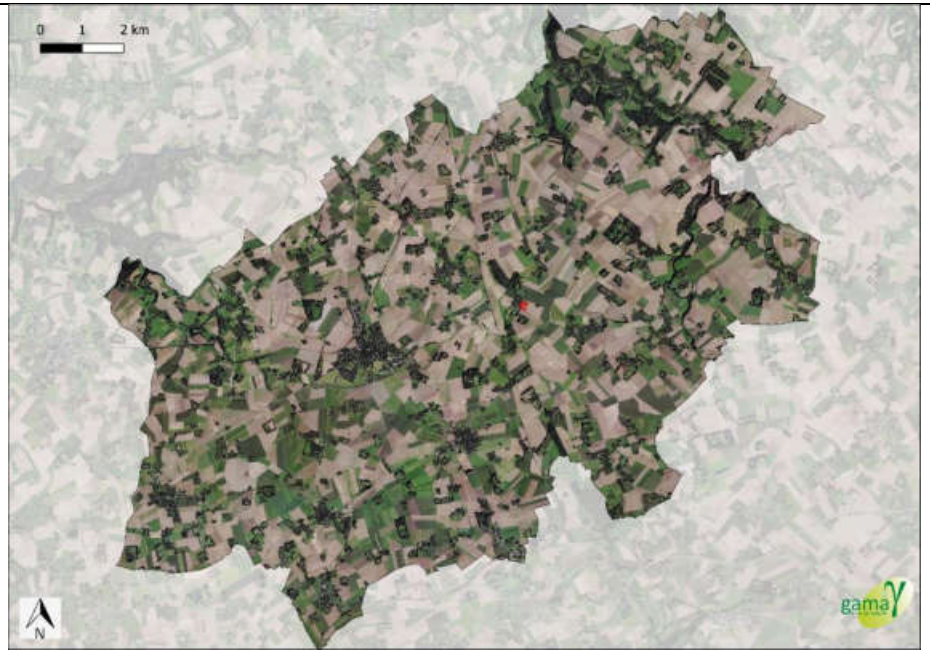	
Objectifs	
- Proposer une offre de 22 logements en extension du bourg de la commune de Grainville-Ymauville en respectant un principe de phasage - Assurer des perméabilités piétonnes sur la frange nord du site afin de maintenir l'accessibilité aux équipements sportifs de la commune - Garantir l'intégration paysagère du site	
Évaluation des incidences – Propositions complémentaires	
Cette importante opération est programmée en deux phases, une première phase particulièrement étendue, et une deuxième phase qui empiète sur 1/3 du terrain de football actuel. Cette temporalité permet de déclencher la construction de la phase deux seulement si la phase est entièrement commercialisée, pouvant éviter l'aménagement de l'actuel stade.	

Concernant les enjeux du site, on note que le périmètre de la phase 1 est concerné par un périmètre de cavité souterraine et sera soumis à des dispositions particulières et étude dans le cadre de son aménagement. On note également que ce secteur se situe dans un corridor fort déplacement, propice aux déplacements de la grande faune, défini par le SRCE haut-normand. L'OAP est située dans le périmètre de 500m d'un monument historique et se trouve dans la continuité d'habitations existantes et d'un milieu agricole ouvert. L'insertion paysagère et la gestion des interfaces est donc un point de vigilance à prendre en compte dans le cadre de l'aménagement de la zone. L'insertion paysagère du site est prévue avec des franges arborées aux limites avec le parcellaire agricole afin d'atténuer la rupture visuelle entre espace agricole ouvert et tissu urbain. Concernant les mobilités, il est envisagé de relier le futur quartier au centre bourg par une connexion douce, permettant de créer du lien entre cœur de bourg et quartier. Il est prévu deux accès depuis des rues existantes, permettant de former un bouclage viaire au sein du quartier, limitant la consommation liée à la voirie et limitant les circulations. Une extension de la zone est envisagée vers le stade, ceci ayant un impact potentiellement négatif puisque limitant la commune en termes d'équipement.	

OAP

Protections patrimoniales (art. L151-19)
- Bâti linéaire (murs/grilles)
- Bâti ponctuel (habitat, activités)
- Ensemble patrimonial

Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide

Elément naturel ponctuel
- Arbre remarquable
- Mare

Elément naturel linéaire
- Alignement d'arbres
- Haies / fascines
- Talus planté ou non / merlon
- Fossés / noues

Elément naturel surfacique
- Bois
- Jardin
- Parc / Parc arboré
- Trame paysagère
- Verger
- Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)

Biodiversite
- ZNIEFFI
- ZNIEFFII

Mobilités
- Continuité à créer
- Continuité à protéger
- Voie ferrée

Patrimoine protégé par arrêté
- Monument historique
- Périmètre de 500m d'un MH
- Site inscrit
- Site classé

OAP
Bâti

Risques naturels
- Périmètre de protection de cavités
- Zone d'expansion de ruissellement
- Zone inondables

PPRI Lézarde
- Zone marron
- Zone vert foncé

PPRI Valmont-Ganzeville
- Zone Bleu ciel
- Zone Bleue
- Zone Grise
- Zone Orange
- Zone Rouge

Risques technologiques / Nuisances
- Route principale
- Zone de bruit (100m)
- ICPE (régime d'autorisation)
- Périmètre de réciprocité agricole

Canalisations
- Gaz naturel
- Hydrocarbures

Eau potable et assainissement
- STEP
- Captages
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

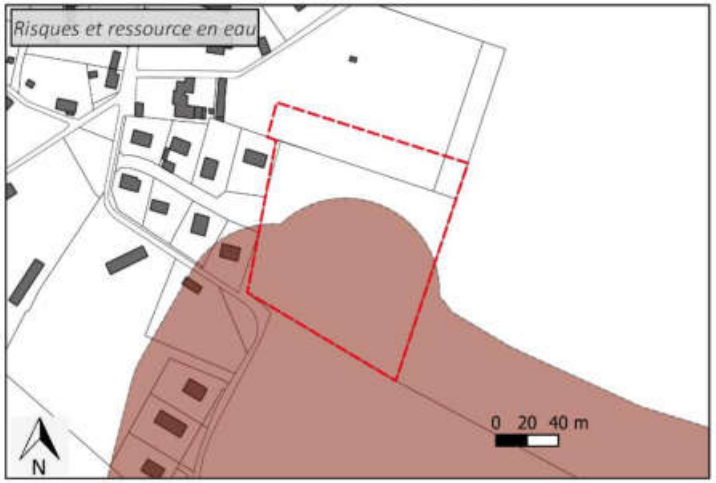

OAP—HOUQUETOT – SECTEURS A ET B – RUE DU PRESBYTERE	Synthèse
Programme	
- Surface brute du site: 0,84 ha (secteur A) et 0,58 ha (secteur B) - Vocation dominante: Habitat - Densité : 13 à 15 logements / ha (secteur A) et 12 à 14 logements / ha (secteur B) - Densité recherchée : 15 logements / ha - Nombre de logements : 8 à 9 logements (secteur A) et 4 logements (secteur B) 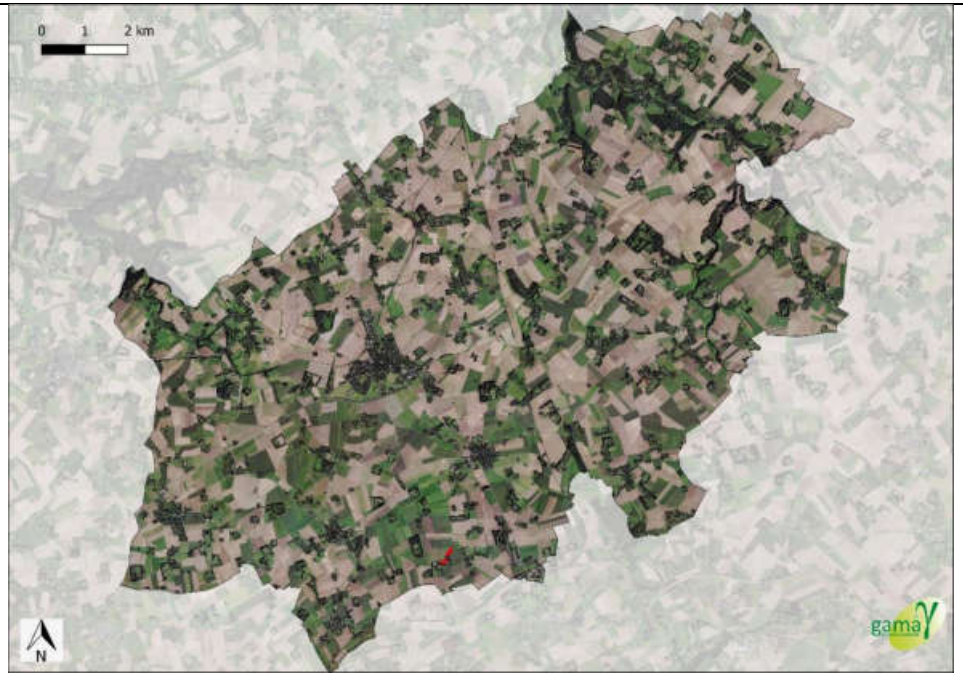	
Objectifs	
- Proposer une offre de logements individuels sur deux secteurs de la commune de Houquetot - Prendre en compte la gestion des ruissellements des eaux sur le secteur B - Réaliser des perméabilités piétonnes depuis les deux secteurs - Garantir l'insertion paysagère des deux sites et mettre en valeur l'entrée de bourg (secteur A)	
Évaluation des incidences – Propositions complémentaires	
Cette OAP est délimitée en deux secteurs, le secteur A étant situé en extension nord du bourg, entre la rue du Presbytères et la route de la petite mare, le secteur B est un espace densifiable le long de la rue du Presbytère.	

Secteur A :

Le secteur A présente des sensibilités paysagères importantes, situé directement en entrée de bourg (en forme de pointe enserrée par deux routes accédant au bourg) et le long d'une liaison douce. L'impact paysager de cette zone peut donc s'avérer important, pour atténuer ces derniers il est prévu de réaliser un petit espace vert / paysager sur la pointe nord de la parcelle. **Une frange arborée aurait pu être indiquée le long de la rue du Presbytère rejoignant directement le bourg, formant un masque végétal et un linéaire végétalisé. Il convient donc d'apporter un point de vigilance sur la localisation de cette zone de développement et des incidences négatives potentielles sur la qualité visuelle de l'entrée de bourg de la commune. Il pourrait être envisagé (afin d'éviter ces impacts) de localiser cette parcelle sur un secteur moins apparent, ou à défaut (afin de réduire ces impacts), projeter une intégration du site par un espace paysager plus étendu au nord et une transition paysagère sur le pourtour ouest.**

Concernant le risque, le secteur A est situé en partie dans la zone de la canalisation d'hydrocarbures (en limite nord), il conviendra donc de se référer aux servitudes associées à cette canalisation pour la construction de cette zone.

Il est envisagé de relier le futur secteur à la liaison douce existante par une perméabilité piétonne depuis la rue de la Petite Mare, permettant de relier le lotissement au cœur de bourg. Deux accès sont prévus depuis les deux rues limitrophes, un accès rue de la petite mare reste en option, un unique accès pouvant être suffisant et limitant également la consommation de foncier liée à la voirie.

Secteur B :

Ce secteur est soumis à une seule contrainte, une zone d'expansion de ruissellement au sud-est. Celui-ci est pris en compte par l'aménagement d'un parc paysager qui pourra accueillir un ouvrage de collecte des eaux pluviales. Ce principe va mutualiser les usages de cette zone, en proposant un élément paysager mais aussi de gestion hydraulique. Il est également prévu d'ajouter des talus en bordure d'opération afin de ne pas aggraver le ruissellement et le phénomène d'érosion potentiel.

Concernant l'intégration paysagère du site, il est prévu d'aménager une frange arborée le long de la rue du Presbytère, en plus de former un masque végétal, ce linéaire pourra également jouer un rôle d'absorption des eaux pouvant être induites de l'imperméabilisation de la parcelle.

Concernant les mobilités, il est prévu de relier un sentier piéton à l'est de la zone, afin de connecter le futur lotissement au bourg sans passer par la rue du Presbytère mais par les liaisons existantes.

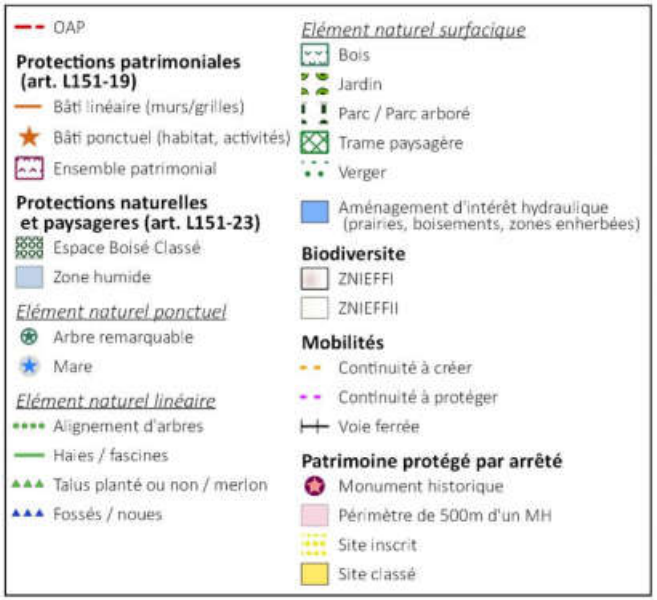
OAP
Protections patrimoniales (art. L151-19)
Bâti linéaire (murs/grilles)
Bâti ponctuel (habitat, activités)
Ensemble patrimonial
Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
Espace Boisé Classé
Zone humide
Elément naturel ponctuel
Arbre remarquable
Mare
Elément naturel linéaire
Alignement d'arbres
Haies / fascines
Talus planté ou non / merlon
Fossés / noues
Elément naturel surfacique
Bois
Jardin
Parc / Parc arboré
Trame paysagère
Verger
Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)
Biodiversite
ZNIEFFI
ZNIEFFII
Mobilités
Continuité à créer
Continuité à protéger
Voie ferrée
Patrimoine protégé par arrêté
Monument historique
Périmètre de 500m d'un MH
Site inscrit
Site classé

Enjeux patrimoniaux, paysagers et naturels
N
0 20 40 m

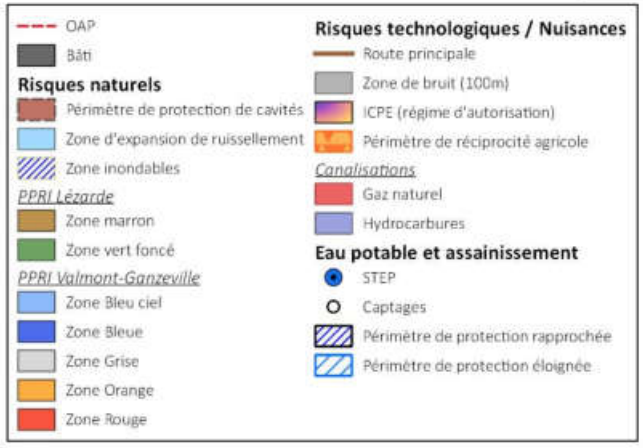
OAP
Bâti
Risques naturels
Périmètre de protection de cavités
Zone d'expansion de ruissellement
Zone inondables
PPRI Lézarde
Zone marron
Zone vert foncé
PPRI Valmont-Ganzeville
Zone Bleu ciel
Zone Bleue
Zone Grise
Zone Orange
Zone Rouge
Risques technologiques / Nuisances
Route principale
Zone de bruit (100m)
ICPE (régime d'autorisation)
Périmètre de réciprocité agricole
Canalisations
Gaz naturel
Hydrocarbures
Eau potable et assainissement
STEP
Captages
Périmètre de protection rapprochée
Périmètre de protection éloignée

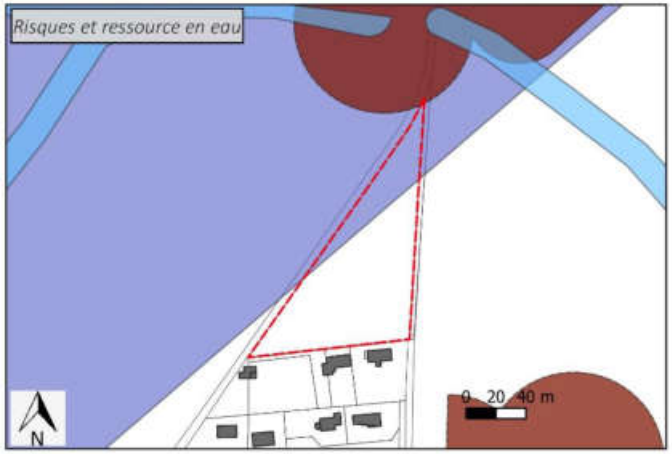
Risques et ressource en eau
N
0 20 40 m

SECTEUR A

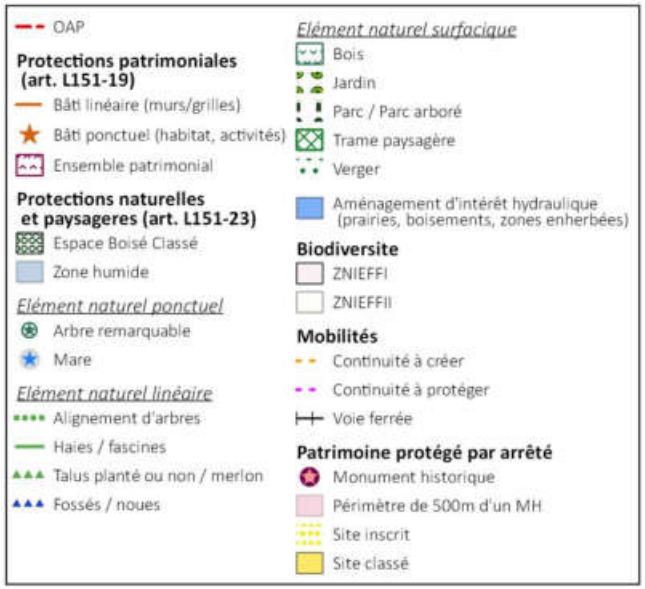
OAP
Protections patrimoniales (art. L151-19)
Bâti linéaire (murs/grilles)
Bâti ponctuel (habitat, activités)
Ensemble patrimonial
Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
Espace Boisé Classé
Zone humide
Elément naturel ponctuel
Arbre remarquable
Mare
Elément naturel linéaire
Alignement d'arbres
Haies / fascines
Talus planté ou non / merlon
Fossés / noues
Elément naturel surfacique
Bois
Jardin
Parc / Parc arboré
Trame paysagère
Verger
Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)
Biodiversite
ZNIEFFI
ZNIEFFII
Mobilités
Continuité à créer
Continuité à protéger
Voie ferrée
Patrimoine protégé par arrêté
Monument historique
Périmètre de 500m d'un MH
Site inscrit
Site classé

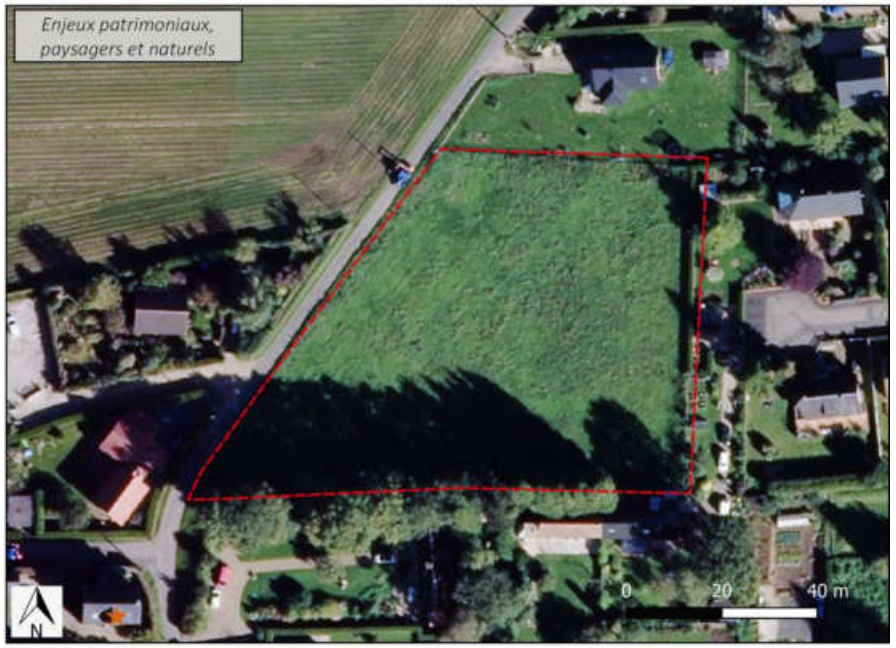
Enjeux patrimoniaux, paysagers et naturels
N
0
20
40 m

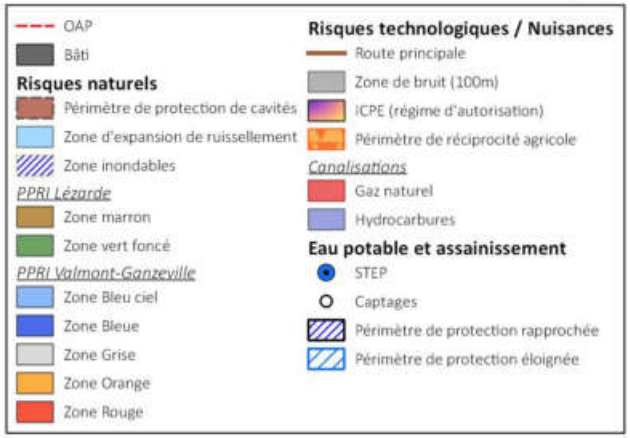
OAP
Bâti
Risques naturels
Périmètre de protection de cavités
Zone d'expansion de ruissellement
Zone inondables
PPRI Lézarde
Zone marron
Zone vert foncé
PPRI Valmont-Ganzeville
Zone Bleu ciel
Zone Bleue
Zone Grise
Zone Orange
Zone Rouge
Risques technologiques / Nuisances
Route principale
Zone de bruit (100m)
ICPE (régime d'autorisation)
Périmètre de réciprocité agricole
Canalisations
Gaz naturel
Hydrocarbures
Eau potable et assainissement
STEP
Captages
Périmètre de protection rapprochée
Périmètre de protection éloignée

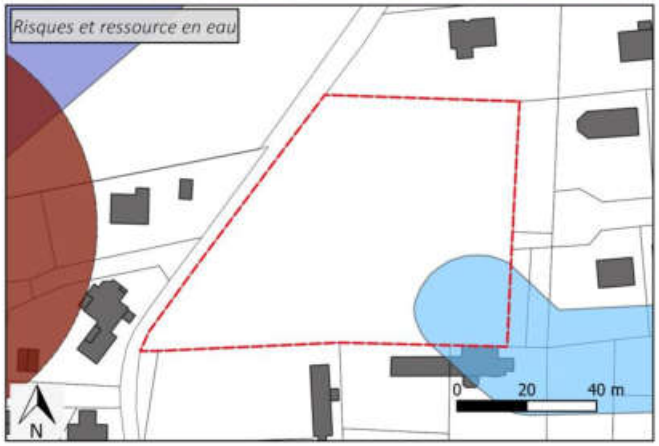
Risques et ressource en eau
N
0
20
40 m

SECTEUR B

OAP—HOUQUETOT – SECTEUR C – CENTRE BOURG	Synthèse
Programme	
- Surface brute du site: 0,44 ha - Vocation dominante: Habitat et équipement - Densité : 15 à 18 logements / ha - Densité recherchée : 15 logements / ha - Nombre de logements : 4 à 5 logements 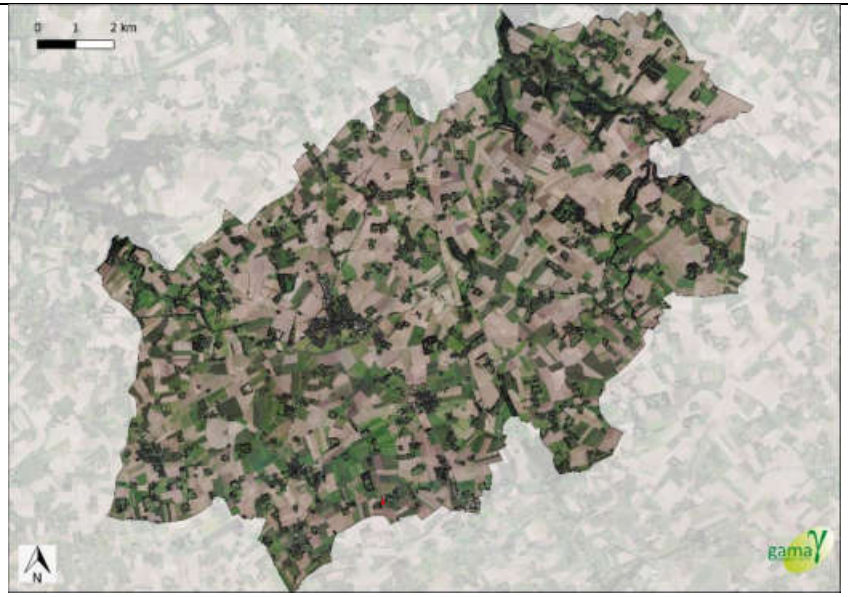	
Objectifs	
- Proposer une offre de logement à proximité du centre bourg et renouveler l'espace de stationnement des équipements - Garantir l'insertion paysagère du site en préservant des percées visuelles vers l'espace agricole sur la partie sud du site	
Évaluation des incidences – Propositions complémentaires	
Cette OAP est organisée en deux espaces à vocation différente : une zone d'habitat au sud et une zone dédiée à un espace de stationnement pour les équipements de la commune. Cette zone est aujourd'hui un terrain de football. Ce secteur est concerné par deux risques : - Avec une zone d'expansion d'un axe de ruissellement au nord - Un périmètre de protection lié à un indice de cavité souterraine	

Concernant ces risques, le règlement du PLUi répond à l'enjeu cavité souterraine par des dispositions spécifiques aux zones concernées. **Pour le risque ruissellement, il conviendra d'être vigilant lors de l'aménagement d'espace de stationnement en privilégiant un revêtement perméable n'aggravant pas le phénomène.** L'insertion paysagère de l'opération est traitée avec la conservation des linéaires arborés en limite de parcelle. Il est prévu de garder des percées visuelles sur le pourtour sud afin de préserver et mettre en valeur les vues sur l'espace agricole au sud. Concernant les mobilités, un bouclage viaire est anticipé avec deux accès depuis la rue principale du bourg et la route du parc d'Anxtot, évitant les impasses au sein du site et la consommation foncière due à la voirie. Finalement, la mixité des usages de cette opération va permettre de créer du lien entre les équipements de la commune et le futur lotissement.	

OAP

Protections patrimoniales (art. L151-19)
- Bâti linéaire (murs/grilles)
- Bâti ponctuel (habitat, activités)
- Ensemble patrimonial

Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide

Elément naturel ponctuel
- Arbre remarquable
- Mare

Elément naturel linéaire
- Alignement d'arbres
- Haies / fascines
- Talus planté ou non / merlon
- Fossés / noues

Elément naturel surfacique
- Bois
- Jardin
- Parc / Parc arboré
- Trame paysagère
- Verger
- Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)

Biodiversite
- ZNIEFFI
- ZNIEFFII

Mobilités
- Continuité à créer
- Continuité à protéger
- Voie ferrée

Patrimoine protégé par arrêté
- Monument historique
- Périmètre de 500m d'un MH
- Site inscrit
- Site classé

OAP
Bâti

Risques naturels
- Périmètre de protection de cavités
- Zone d'expansion de ruissellement
- Zone inondables

PPRI Lézarde
- Zone marron
- Zone vert foncé

PPRI Valmont-Ganzeville
- Zone Bleu ciel
- Zone Bleue
- Zone Grise
- Zone Orange
- Zone Rouge

Risques technologiques / Nuisances
- Route principale
- Zone de bruit (100m)
- ICPE (régime d'autorisation)
- Périmètre de réciprocité agricole

Canalisations
- Gaz naturel
- Hydrocarbures

Eau potable et assainissement
- STEP
- Captages
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

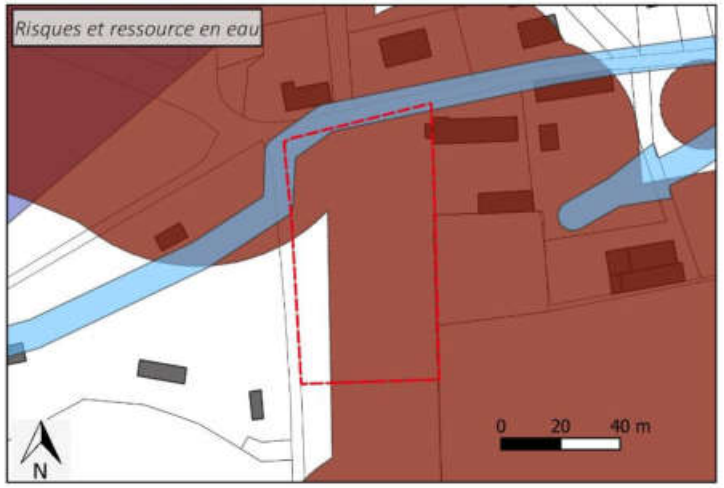

OAP—MENTHEVILLE – SECTEURS A ET B – ROUTE D'EPREVILLE	Synthèse
Programme	
- Surface brute du site: 0,55 ha (secteur A) et 1 ha (secteur B) - Vocation dominante: Habitat - Densité : 14 logements / ha - Densité recherchée : 15 logements / ha - Nombre de logements : 6 logements (secteur A) et 9 logements (secteur B) 	
Objectifs	
- Proposer une offre de logements mixtes (logements sociaux avec possibilités d'habitations mitoyennes) - Préserver et valoriser la mare dans le cadre d'un aménagement paysager et naturel - Garantir l'insertion paysagère du site	
Évaluation des incidences – Propositions complémentaires	
Cette opération est structurée en deux secteurs plutôt sensibles en termes de paysage et de gestion hydraulique. Le secteur A est une zone en extension du bourg et le secteur B est une dent creuse d'environ 1 ha. **Secteur A :**	

Le nord du secteur est soumis au risque d'expansion d'un axe de ruissellement, un talus est situé en limite de cette zone. Ce talus aurait mérité d'être indiqué sur le schéma de principes de l'OAP, jouant le rôle de zone tampon pour l'axe de ruissellement. Il est prévu de conserver l'alignement d'arbres au nord et à l'ouest, pouvant jouer le rôle d'obstacle aux inondations issus de l'axe de ruissellement. Un bouclage viaire à sens unique est prévu, permettant de réduire la circulation sur le site et limiter la consommation d'espace par la voirie. **Secteur B :** Cette zone présente une mare relativement large au sud, qui sera mise en valeur par l'aménagement d'un parc paysager. Ce principe permettra de créer un cadre de vie qualitatif support de biodiversité au sein du futur quartier. Cette zone est entourée et ponctuée d'élément d'intérêt hydraulique et paysager, à savoir des talus, des fossés et un alignement d'arbres au nord. Il est prévu de préserver un alignement en cœur de la zone. **Les autres éléments auraient mérité d'être indiqués, leur conservation permettrait d'éviter des écoulements et transferts d'eaux issus de l'imperméabilisation des sols vers la mare ou la route, notamment les talus plantés au nord et le fossé au sud-ouest de l'OAP** Concernant les mobilités, deux accès depuis la route d'Epreville et l'impasse de la Mare permettront de réaliser une voirie interne qui sera reliée à des liaisons piétonnes existantes ou projetées.	

OAP

Protections patrimoniales (art. L151-19)
- Bâti linéaire (murs/grilles)
- Bâti ponctuel (habitat, activités)
- Ensemble patrimonial

Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide

Elément naturel ponctuel
- Arbre remarquable
- Mare

Elément naturel linéaire
- Alignement d'arbres
- Haies / fascines
- Talus planté ou non / merlon
- Fossés / noues

Elément naturel surfacique
- Bois
- Jardin
- Parc / Parc arboré
- Trame paysagère
- Verger
- Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)

Biodiversite
- ZNIEFFI
- ZNIEFFII

Mobilités
- Continuité à créer
- Continuité à protéger
- Voie ferrée

Patrimoine protégé par arrêté
- Monument historique
- Périmètre de 500m d'un MH
- Site inscrit
- Site classé

OAP
Bâti

Risques naturels
- Périmètre de protection de cavités
- Zone d'expansion de ruissellement
- Zone inondables

PPRI Lézarde
- Zone marron
- Zone vert foncé

PPRI Valmont-Ganzeville
- Zone Bleu ciel
- Zone Bleue
- Zone Grise
- Zone Orange
- Zone Rouge

Risques technologiques / Nuisances
- Route principale
- Zone de bruit (100m)
- ICPE (régime d'autorisation)
- Périmètre de réciprocité agricole

Canalisations
- Gaz naturel
- Hydrocarbures

Eau potable et assainissement
- STEP
- Captages
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

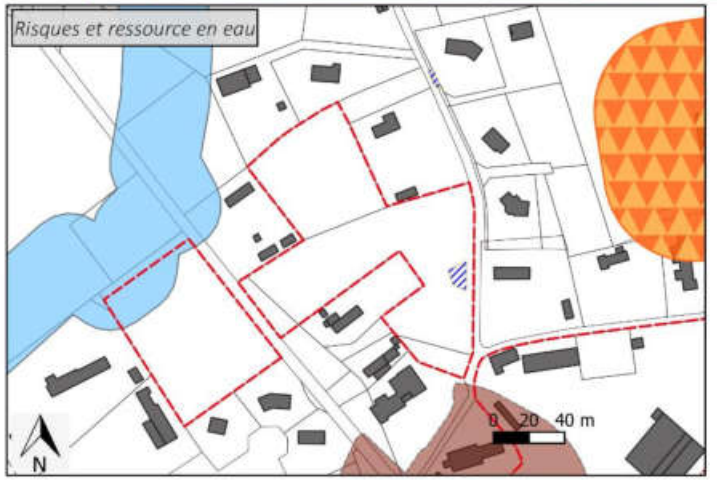

OAP—MENTHEVILLE – SECTEUR C – FERME DU CŒUR DE BOURG	Synthèse
Programme	
- Surface brute du site: 1,5 ha - Vocation dominante: Habitat et équipement - Densité : 14 logements / ha - Densité recherchée : 15 logements / ha 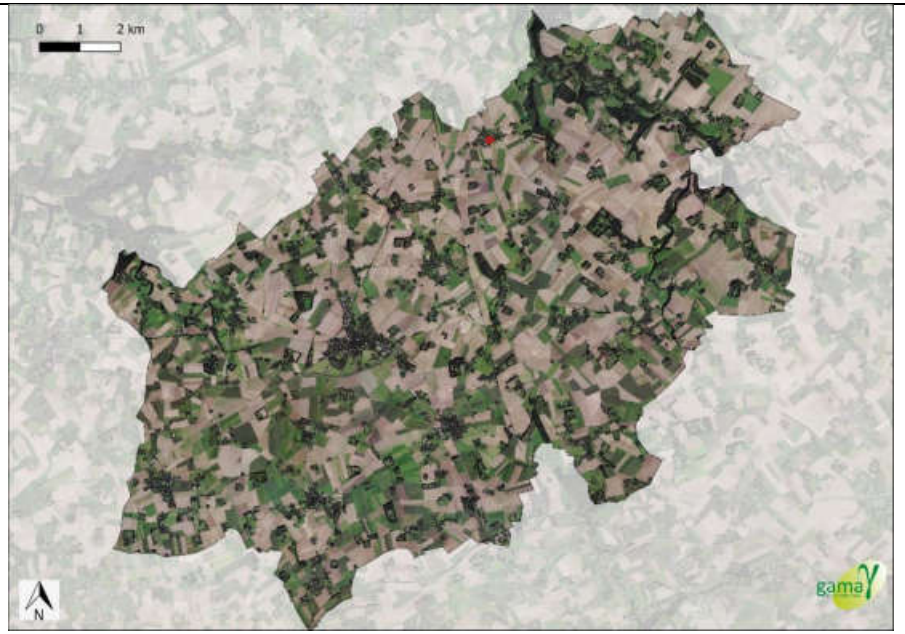	
Objectifs	
- Accueillir une opération de renouvellement urbain à vocation principale d'habitat et d'équipements, - Réaliser un bouclage viaire afin d'éviter les impasses, - Connecter l'opération avec le centre-bourg via la route d'Annouville - Garantir l'insertion paysagère du site - Maintenir une perspective visuelle sur le clocher de l'Eglise - Permettre l'extension du cimetière et la création d'un espace de stationnement	
Évaluation des incidences – Propositions complémentaires	

Ce secteur est destiné à une opération de renouvellement urbain, l'objectif est de préserver et potentiellement réhabiliter les bâtiments du corps de ferme. L'aménagement du site permettra également l'extension du cimetière et la création d'un espace de stationnement. Le reste du secteur sera dédié à de nouveaux logements. Les enjeux sont principalement liés à l'intérêt patrimonial et paysager du site. Les 4 bâtiments existants sont identifiés en vue de leur préservation et réhabilitation. Le verger situé en cœur d'opération sera préservé et valorisé, jouant le rôle d'espace central et naturel de l'opération. L'OAP est également composé d'un alignement d'arbres en limite nord-est qui sera conservé. Il est aussi prévu de s'appuyer sur la liaison douce nord pour relier le site au centre bourg. En termes d'intérêt patrimonial et paysager, l'opération prévoit donc la préservation et la valorisation des éléments identifiés, les effets s'avèrent positifs notamment dans le cadre de la conservation du patrimoine de la commune. On note également qu'une vue sur le clocher sera maintenue afin de valoriser les vues sur l'église et proposer un cadre qualitatif depuis le site. L'OAP répond donc aux enjeux identifiés au préalable. Il est également à noter que la zone est concernée au sud-ouest par un périmètre de cavité souterraine. La zone sera soumise aux dispositions relatives à ces périmètres dans le règlement du PLUi.	

OAP

Protections patrimoniales (art. L151-19)
- Bâti linéaire (murs/grilles)
- Bâti ponctuel (habitat, activités)
- Ensemble patrimonial

Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide

Elément naturel ponctuel
- Arbre remarquable
- Mare

Elément naturel linéaire
- Alignement d'arbres
- Haies / fascines
- Talus planté ou non / merlon
- Fossés / noues

Elément naturel surfacique
- Bois
- Jardin
- Parc / Parc arboré
- Trame paysagère
- Verger
- Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)

Biodiversite
- ZNIEFFI
- ZNIEFFII

Mobilités
- Continuité à créer
- Continuité à protéger
- Voie ferrée

Patrimoine protégé par arrêté
- Monument historique
- Périmètre de 500m d'un MH
- Site inscrit
- Site classé

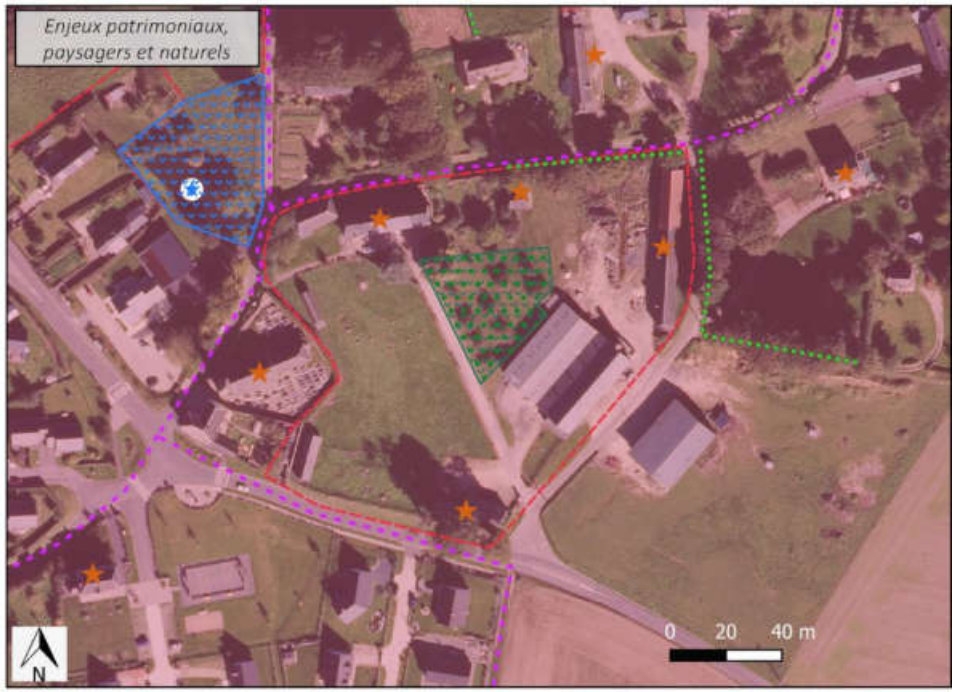

OAP
Bâti

Risques naturels
- Périmètre de protection de cavités
- Zone d'expansion de ruissellement
- Zone inondables

PPRI Lézarde
- Zone marron
- Zone vert foncé

PPRI Valmont-Ganzeville
- Zone Bleu ciel
- Zone Bleue
- Zone Grise
- Zone Orange
- Zone Rouge

Risques technologiques / Nuisances
- Route principale
- Zone de bruit (100m)
- ICPE (régime d'autorisation)
- Périmètre de réciprocité agricole

Canalisations
- Gaz naturel
- Hydrocarbures

Eau potable et assainissement
- STEP
- Captages
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

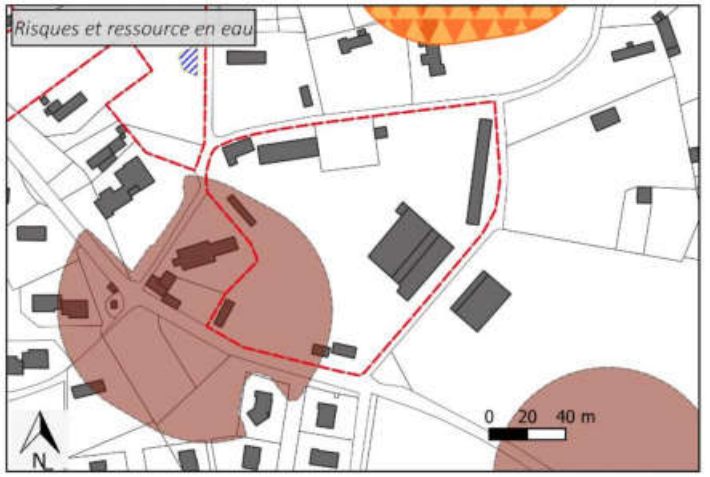

OAP—SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX – SECTEUR A – CENTRE BOURG	Synthèse
Programme	
- Surface brute du site: 0,95 ha - Vocation dominante: Habitat - Densité : 20 logements / ha - Densité recherchée : 15 logements / ha - Nombre de logements : 10 logements 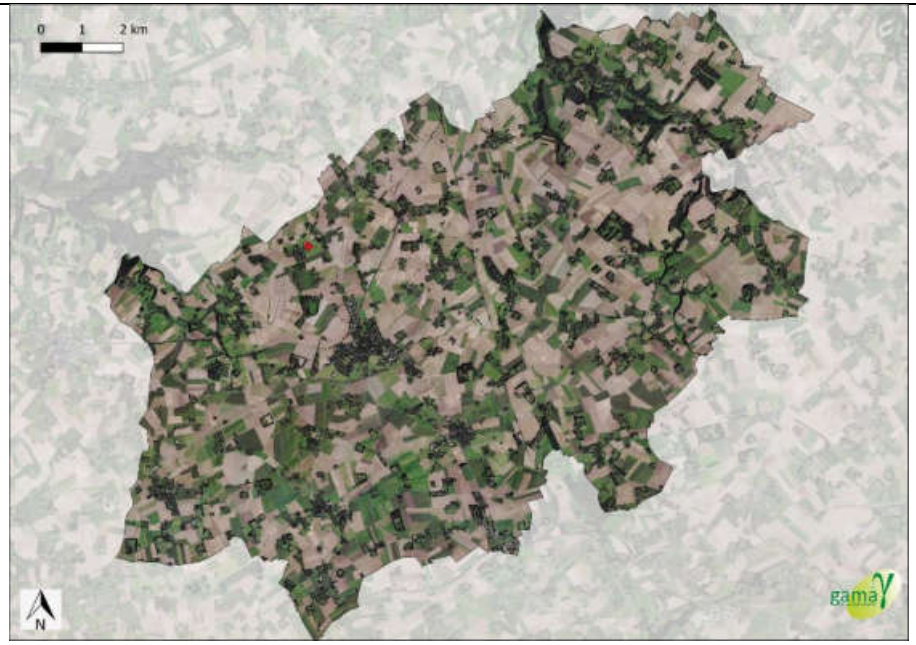	
Objectifs	
- Proposer une offre de 10 logements dans la continuité est du centre bourg - Mettre en place des perméabilités piétonnes avec les espaces environnants - Garantir l'insertion paysagère du site	
Évaluation des incidences – Propositions complémentaires	
Il est prévu de préserver la partie nord-ouest de la zone en zone inconstructible paysagère afin de créer un espace tampon entre les équipements et les espaces d'habitat. **Cette zone est particulièrement étendue et pourraient être construite en partie, des habitations pourraient être envisagées sur cette bande, notamment sur la frange ouest, en évitant la proximité avec les équipements à l'est. Ceci permettant de réduire l'extension de la zone sur l'espace agricole au sud-est et de concentrer les habitations vers l'emprise publique de la rue principale.**	

Concernant l'intégration paysagère du site, les franges arborées envisagées vont permettre de réduire les ruptures visuelles entre l'espace agricole ouvert et le tissu urbain. Ce secteur est situé en totalité dans un périmètre éloigné de captage d'eau potable, mais l'aménagement de l'opération n'implique pas d'impacts sur la ressource en eau. Plusieurs liaisons douces sont prévues permettant de relier les espaces environnant, notamment le lotissement voisin et le parc paysager. Ces différentes sentes piétonnes vont relier le centre bourg au futur quartier et également au parc paysager pouvant être fréquenté par les habitants de la commune.	

OAP

Protections patrimoniales (art. L151-19)
- Bâti linéaire (murs/grilles)
- Bâti ponctuel (habitat, activités)
- Ensemble patrimonial

Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide

Elément naturel ponctuel
- Arbre remarquable
- Mare

Elément naturel linéaire
- Alignement d'arbres
- Haies / fascines
- Talus planté ou non / merlon
- Fossés / noues

Elément naturel surfacique
- Bois
- Jardin
- Parc / Parc arboré
- Trame paysagère
- Verger
- Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)

Biodiversite
- ZNIEFFI
- ZNIEFFII

Mobilités
- Continuité à créer
- Continuité à protéger
- Voie ferrée

Patrimoine protégé par arrêté
- Monument historique
- Périmètre de 500m d'un MH
- Site inscrit
- Site classé

OAP
Bâti

Risques naturels
- Périmètre de protection de cavités
- Zone d'expansion de ruissellement
- Zone inondables

PPRI Lézarde
- Zone marron
- Zone vert foncé

PPRI Valmont-Ganzeville
- Zone Bleu ciel
- Zone Bleue
- Zone Grise
- Zone Orange
- Zone Rouge

Risques technologiques / Nuisances
- Route principale
- Zone de bruit (100m)
- ICPE (régime d'autorisation)
- Périmètre de réciprocité agricole

Canalisations
- Gaz naturel
- Hydrocarbures

Eau potable et assainissement
- STEP
- Captages
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

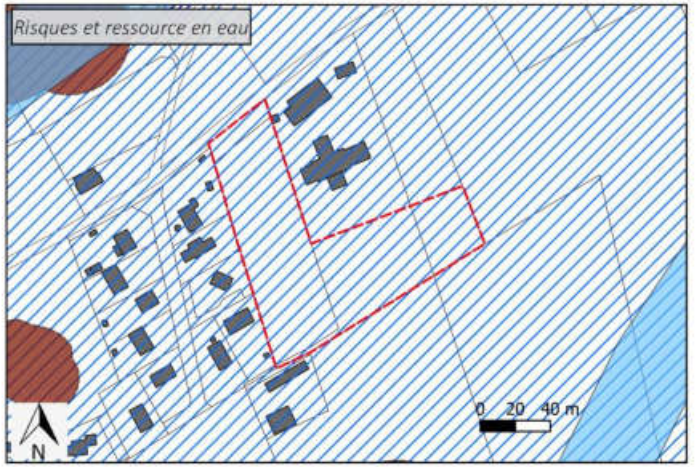

OAP—SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX – SECTEUR B – LA FERME COMMUNALE	Synthèse
Programme	
- Surface brute du site: 0,9 ha - Vocation dominante: Habitat - Densité : 14 logements / ha - Densité recherchée : 15 logements / ha - Nombre de logements : 4 à 5 logements 	
Objectifs	
- Proposer une offre de 4 à 5 logements à proximité de la mairie et de l'école de la commune - Aménager un espace paysager da manière à mettre en valeur la mare existante - Porter une attention particulière à la gestion hydraulique du site et à la présence d'un axe de ruissellement	
Évaluation des incidences – Propositions complémentaires	
Cette opération s'inscrit en extension du Hameau de la rue d'Enfer, dans la continuité du centre bourg de la commune, il est prévu d'y construire 4 à 5 logements tout en conservant le bâtiment existant au nord. Cette zone présente plusieurs sensibilités qu'il convient de prendre en compte dans son aménagement afin de réduire au maximum les impacts sur le paysage, sur la biodiversité et la vulnérabilité du site au risque.	

En effet, on constate plusieurs sensibilités sur ce secteur, celles-ci sont présentées ci-dessous avec les réponses apportées par les principes de l'OAP :

Vulnérabilité au risque :

Deux zones de risques sont identifiées sur le secteur:

- Un axe de ruissellement au nord-ouest a été identifié par le SMBV Pointe de Caux, une zone tampon de25 m a été définie dans le cadre du zonage du PLUi, restant une zone hypothétique d'expansion,
- Environ ½ de l'opération se situe dans un périmètre de risque lié à un indice de cavité souterraine.

Afin de limiter le risque d'inondation lié au ruissellement, l'OAP prévoit de conserver la mare située au sud, jouant le rôle de tampon et pouvant potentiellement recueillir les écoulements. Un parc paysager correspondant à une partie de la zone d'expansion théorique est également envisagé, limitant d'une part la construction sur la zone à risques d'inondation et réduisant d'autre part l'écoulement existant par l'aménagement d'un espace végétalisé et la préservation du talus planté (interceptant une partie des écoulements).

Concernant le risque lié à la présence d'une cavité souterraine, le règlement écrit intègre des dispositions spécifiques aux zones identifiées dans un périmètre de ce type.

Sensibilités environnementales :

L'opération présente également des sensibilités environnementales, liées à la présence d'éléments naturels linéaires, ponctuels et surfaciques, on constate la présence :

- D'une mare au nord de la zone,
- ½ de la zone de développement se situe dans un corridor sylvo-arboré défini par le SRCE haut-normand,
- Le pourtour nord et sud de la zone est occupé par deux linéaires de talus plantés, jouant potentiellement un rôle support pour la TVB
- Un bosquet se situe au nord de l'opération ainsi qu'une végétation haute au nord-ouest, participant au déplacement de la petite ou grande faune.

L'OAP prévoit de conserver la mare et de réaliser le parc paysager suivant le parcours de l'axe de ruissellement identifié. Ce parc paysager pourra :

- d'une part préserver la mare existante et sa fonctionnalité de tampon et obstacle au ruissellement,

- d'autre part la valoriser selon son état actuel, avec par exemple l'aménagement de bandes végétalisées, le maintien d'une végétation étagée et l'entretien de berges. Des aménagements de ce type permettront d'éviter les impacts directs (comblement, pollutions) et la détérioration de la mare.

Ce parc paysager participera également à la préservation des haies au nord, dans la continuité de la végétation existante au nord-ouest du secteur, contribuant ainsi au maintien de milieux support du corridor sylvo-arboré identifié au SRCE. Il est également envisagé de conserver le talus planté en limite sud du secteur, celui-ci pouvant être d'intérêt hydraulique, écologique (dans le cadre de la TVB) mais également paysager.

Sensibilités paysagères :

Cette opération présente effectivement des sensibilités paysagères, située en entrée de bourg, elle s'inscrit également dans une situation d'extension urbaine au sud du hameau. La préservation du linéaire de talus planté au sud de la zone est prévue, de manière à limiter l'impact visuel des futures habitations depuis la route d'entrée de commune. Ce talus jouera un rôle de masque végétal important, il est en effet occupé par des arbres de haute tige qui gèreront l'interface avec la parcelle agricole au sud.

Le parc paysager et la préservation de l'habitation existante réduit donc les impacts visuels et les covisibilités entre la route et les futurs logements.

Mobilités, accès et connexion au bourg :

Concernant les mobilités, il est prévu un accès, celui-ci correspondant à un accès existant, formant une entrée unique et donc une impasse au futur lotissement. De plus, il n'est pas schématisé de liens doux au centre-bourg ou encore vers le chemin piétonnier projeté à proximité ouest du site. Il aurait donc été intéressant de localiser un principe de connexion aux équipements situés en continuité nord (école, mairie) ainsi qu'au chemin à créer à l'ouest du site.

Finalement, ce site est soumis à plusieurs contraintes que l'OAP tend à prendre en compte par des aménagements et des principes spécifiques aux sensibilités, notamment concernant le risque de ruissellement et les enjeux environnementaux. Cependant, il serait intéressant de préciser comment s'insère cette opération dans la continuité des équipements de la commune et dans le réseau de liaisons douces.

OAP—TOCQUEVILLE-LES-MURS – SECTEURS A ET B – LE BOURG	Synthèse
Programme	C
- Surface brute du site: 1,1 ha (secteur A) et 0,45 ha (secteur B) - Vocation dominante: Habitat - Densité : 14 logements / ha - Densité recherchée : 15 logements / ha - Nombre de logements : 10 logements (secteur A) et 6 logements (secteur B)	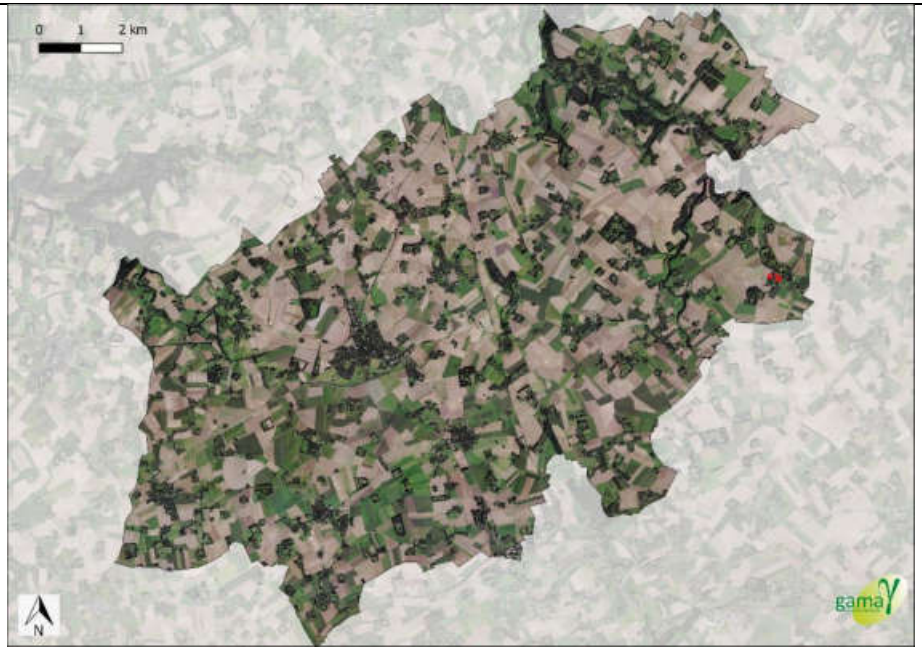
Objectifs	
- Proposer une offre de logements sur deux secteurs en extension urbaine - Aménager un espace paysager pour l'implantation d'ouvrage de collecte des eaux pluviales sur le secteur A - Garantir l'insertion paysagère des sites avec le parcellaire agricole et les espaces ouverts	
Évaluation des incidences – Propositions complémentaires	
Cette OAP se structure en deux secteurs à proximité directe du bourg de la commune. Le premier secteur (A) est d'une superficie de 1,1 ha et le deuxième (B) d'une superficie d'environ 4500m². **Secteur A :**	

Concernant la thématique risques, le secteur A évite le périmètre de réciprocité agricole situé à sa limite est il est en revanche situé (en partie) dans un périmètre de sécurité de cavité souterraine. L'aménagement prévoit la mise en place d'une frange paysagère en limite est, permettant d'intégrer le projet dans le paysage agricole. On note également la mise en place d'un parc paysager qui intègre le risque ruissellement du secteur. Cet espace va permettre de mutualiser les usages en fond de parcelle avec un espace paysager qui servira de collecte des eaux. Ce secteur sera relié au centre bourg par des liaisons douces. **Secteur B :** L'enjeu principal de ce secteur est son intégration paysagère dans l'espace agricole ouvert dans lequel il s'inscrit. Pour y répondre, il est prévu de réaliser une frange arborée en limite nord et ouest de l'opération, permettant ainsi d'atténuer la coupure visuelle entre espace agricole et tissu urbain. Il est également à noter qu'¼ de la zone est situé dans un périmètre de point de captage d'eau potable. Le site se situe également en limite d'un périmètre de protection lié à un indice de cavité souterraine.	

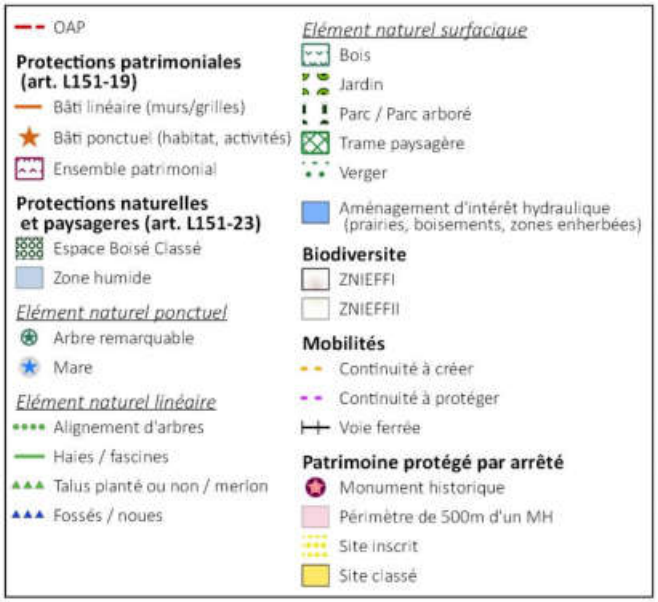
OAP
Protections patrimoniales (art. L151-19)
Bâti linéaire (murs/grilles)
Bâti ponctuel (habitat, activités)
Ensemble patrimonial
Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
Espace Boisé Classé
Zone humide
Elément naturel ponctuel
Arbre remarquable
Mare
Elément naturel linéaire
Alignement d'arbres
Haies / fascines
Talus planté ou non / merlon
Fossés / noues
Elément naturel surfacique
Bois
Jardin
Parc / Parc arboré
Trame paysagère
Verger
Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)
Biodiversite
ZNIEFFI
ZNIEFFII
Mobilités
Continuité à créer
Continuité à protéger
Voie ferrée
Patrimoine protégé par arrêté
Monument historique
Périmètre de 500m d'un MH
Site inscrit
Site classé

Enjeux patrimoniaux, paysagers et naturels
0 20 40 m
N

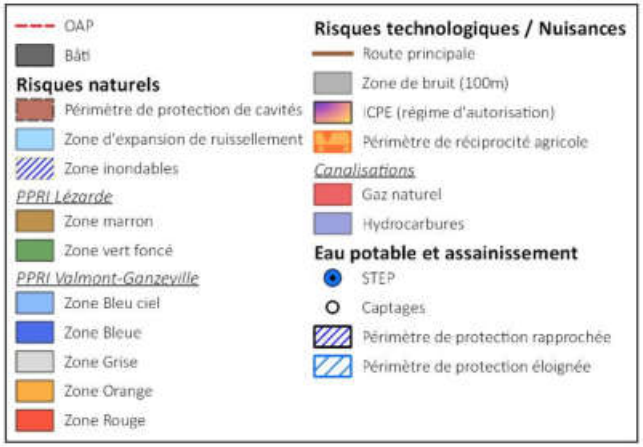
OAP
Bâti
Risques naturels
Périmètre de protection de cavités
Zone d'expansion de ruissellement
Zone inondables
PPRI Lézarde
Zone marron
Zone vert foncé
PPRI Valmont-Ganzeville
Zone Bleu ciel
Zone Bleue
Zone Grise
Zone Orange
Zone Rouge
Risques technologiques / Nuisances
Route principale
Zone de bruit (100m)
ICPE (régime d'autorisation)
Périmètre de réciprocité agricole
Canalisations
Gaz naturel
Hydrocarbures
Eau potable et assainissement
STEP
Captages
Périmètre de protection rapprochée
Périmètre de protection éloignée

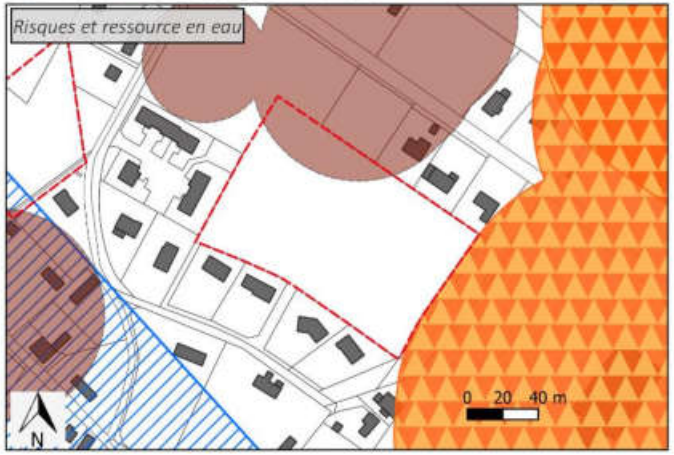
Risques et ressource en eau
0 20 40 m
N

SECTEUR A

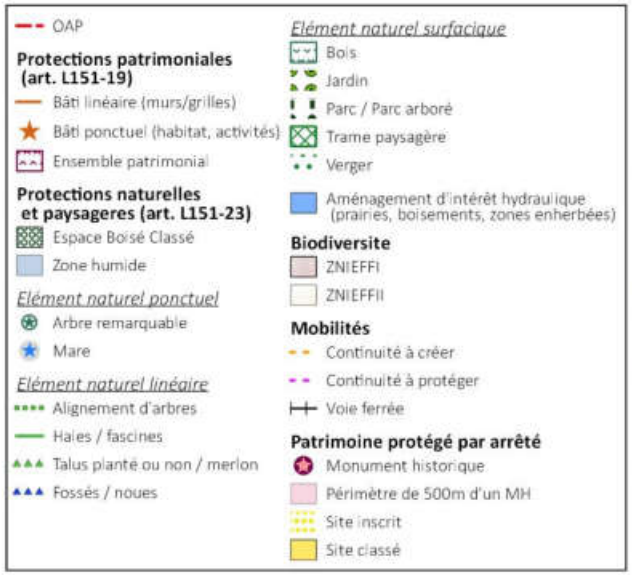
OAP
Protections patrimoniales (art. L151-19)
Bâti linéaire (murs/grilles)
Bâti ponctuel (habitat, activités)
Ensemble patrimonial
Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
Espace Boisé Classé
Zone humide
Elément naturel ponctuel
Arbre remarquable
Mare
Elément naturel linéaire
Alignement d'arbres
Haies / fascines
Talus planté ou non / merlon
Fossés / noues
Elément naturel surfacique
Bois
Jardin
Parc / Parc arboré
Trame paysagère
Verger
Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)
Biodiversite
ZNIEFFI
ZNIEFFII
Mobilités
Continuité à créer
Continuité à protéger
Voie ferrée
Patrimoine protégé par arrêté
Monument historique
Périmètre de 500m d'un MH
Site inscrit
Site classé

Enjeux patrimoniaux, paysagers et naturels
N
0
20
40 m

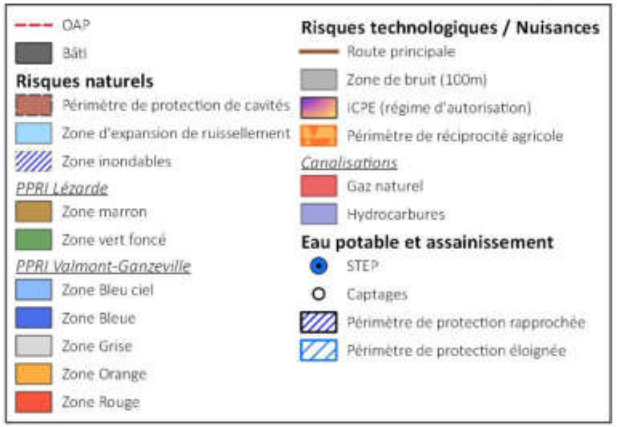
OAP
Bâti
Risques naturels
Périmètre de protection de cavités
Zone d'expansion de ruissellement
Zone inondables
PPRI Lézarde
Zone marron
Zone vert foncé
PPRI Valmont-Ganzeville
Zone Bleu ciel
Zone Bleue
Zone Grise
Zone Orange
Zone Rouge
Risques technologiques / Nuisances
Route principale
Zone de bruit (100m)
ICPE (régime d'autorisation)
Périmètre de réciprocité agricole
Canalisations
Gaz naturel
Hydrocarbures
Eau potable et assainissement
STEP
Captages
Périmètre de protection rapprochée
Périmètre de protection éloignée

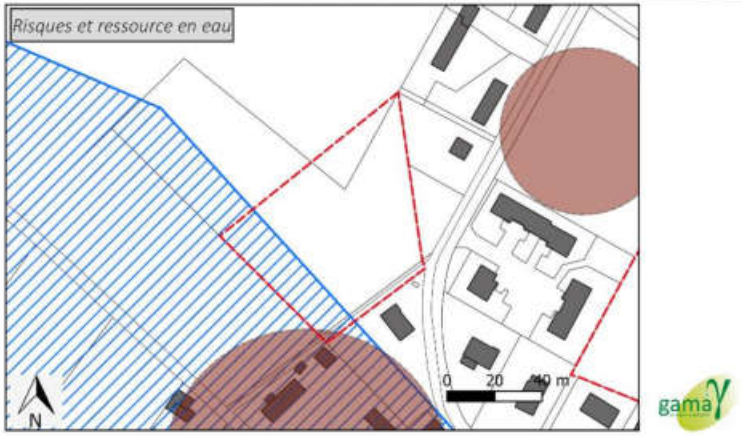
Risques et ressource en eau
N
0
20
40 m

SECTEUR B

OAP—VATTETOT-SOUS-BEAUMONT – SECTEUR A – CENTRE BOURG	Synthèse
Programme	
- Surface brute du site: 3,6 ha - Vocation dominante: Habitat et équipement - Densité : 14 logements / ha - Densité recherchée : 15 logements / ha - Nombre de logements : 29 logements 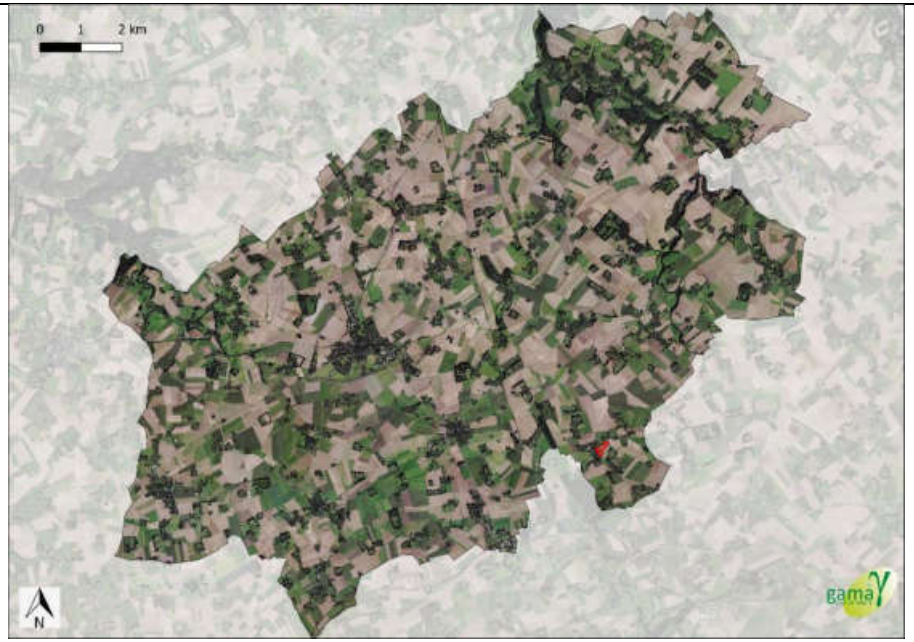	
Objectifs	
- Proposer une offre de logements mixtes (dont offre de logements sociaux / maisons de ville) en respectant un principe de phasage - Conforter un secteur d'équipement (terrain de sport ou salle des fêtes) - Mettre en place des perméabilités piétonnes pour permettre les interactions entre les secteurs d'habitat et d'équipements existants et relier l'opération au centre bourg - Garantir l'insertion paysagère du site en conservant ou instaurant des franges arborées et des talus	
Évaluation des incidences – Propositions complémentaires	
Ce site est particulièrement étendu (avec 3,6 ha de superficie) et sera aménagé par phase, permettant de progressivement développer l'habitat selon la commercialisation des logements.	

Les sensibilités du site sont les suivantes : - Le site est concerné en petite partie par deux périmètres de protection cavité souterraine, - L'enjeu de l'intégration paysagère du site, particulièrement étendu au regard du bourg, il est localisé sur des parcelles agricoles ouvertes et à proximité de bâti d'intérêt patrimonial L'OAP prend en compte ces éléments par : - Une proposition d'un aménagement progressif de l'opération afin d'assurer la commercialisation des premiers lots et de ne pas viabiliser un site sans potentiel commercialisable, - Des franges paysagères avec les parcelles agricoles pour atténuer l'effet de coupure visuelle entre le tissu urbain et la plaine agricole, - La conservation des alignements d'arbres entre le secteur équipement et habitat afin de garder un masque végétal et offrir un cadre plus « intimiste », - Le bouclage viaire permettant de limiter la circulation au sein du site et la consommation de foncier lié à la voirie, - La proposition de liaisons douces entre le secteur d'équipements et le secteur d'habitat pour des interactions entre les deux zones, - L'anticipation d'une zone de stationnement, - L'anticipation d'extension des phases 1 et 2 Finalement l'aménagement de cette opération répond aux enjeux identifiés et à l'étendue de la zone par un principe de phasage et d'intégration paysagère. La zone peut tout de même induire des incidences négatives en termes de paysage et de structure urbaine, celle-ci étant particulièrement étendue proportionnellement aux zones urbanisées de la commune, cet aspect reste un point de vigilance à soulever.	

OAP

Protections patrimoniales (art. L151-19)
- Bâti linéaire (murs/grilles)
- Bâti ponctuel (habitat, activités)
- Ensemble patrimonial

Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide

Elément naturel ponctuel
- Arbre remarquable
- Mare

Elément naturel linéaire
- Alignement d'arbres
- Haies / fascines
- Talus planté ou non / merlon
- Fossés / noues

Elément naturel surfacique
- Bois
- Jardin
- Parc / Parc arboré
- Trame paysagère
- Verger
- Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)

Biodiversite
- ZNIEFFI
- ZNIEFFII

Mobilités
- Continuité à créer
- Continuité à protéger
- Voie ferrée

Patrimoine protégé par arrêté
- Monument historique
- Périmètre de 500m d'un MH
- Site inscrit
- Site classé

OAP
Bâti

Risques naturels
- Périmètre de protection de cavités
- Zone d'expansion de ruissellement
- Zone inondables

PPRI Lézarde
- Zone marron
- Zone vert foncé

PPRI Valmont-Ganzeville
- Zone Bleu ciel
- Zone Bleue
- Zone Grise
- Zone Orange
- Zone Rouge

Risques technologiques / Nuisances
- Route principale
- Zone de bruit (100m)
- ICPE (régime d'autorisation)
- Périmètre de réciprocité agricole

Canalisations
- Gaz naturel
- Hydrocarbures

Eau potable et assainissement
- STEP
- Captages
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

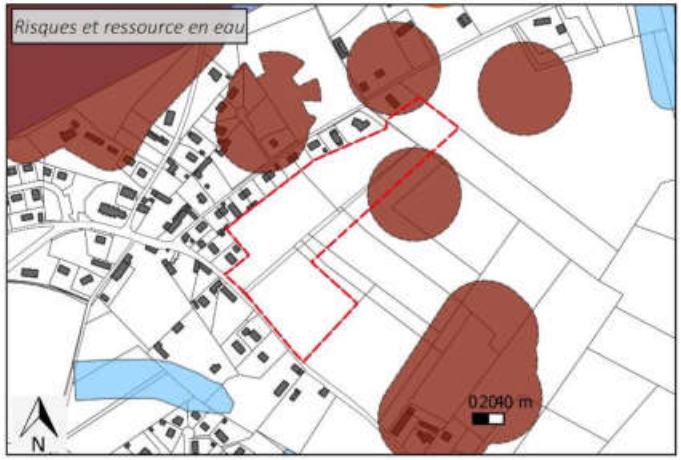

OAP—VIRVILLE – SECTEUR B – ENTREE EST	Synthèse
Programme	
- Surface brute du site: 1 ha - Vocation dominante: Habitat - Densité : 14 logements / ha - Densité recherchée : 15 logements / ha - Nombre de logements : 8 logements 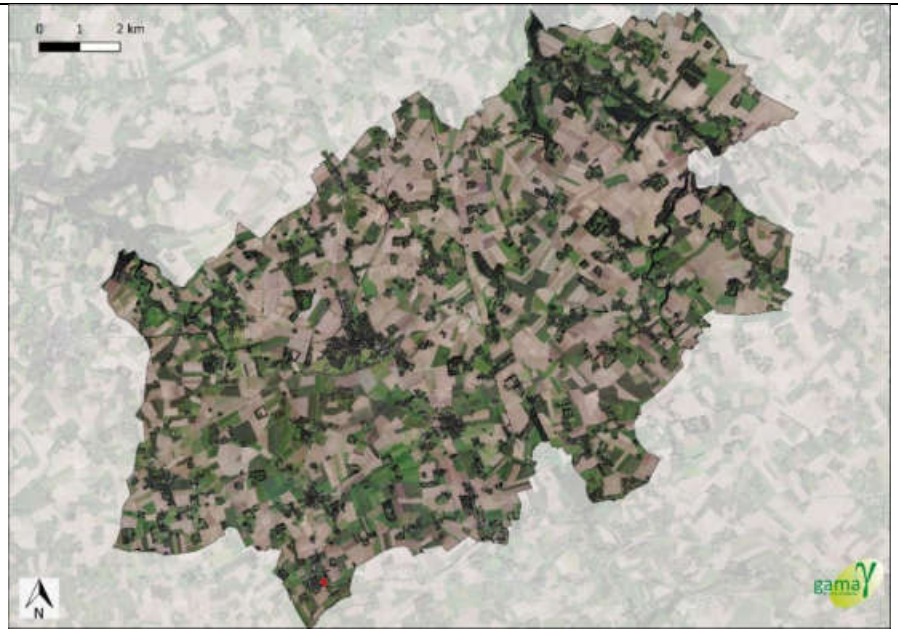	
Objectifs	
- Proposer une offre de 8 logements individuels dans la continuité est du centre bourg - Prendre en compte le risque de ruissellement par la création d'un espace paysager qui pourra intégrer des ouvrages de régulation des eaux pluviales - Garantir l'insertion paysagère du site	
Évaluation des incidences – Propositions complémentaires	
Ce secteur est soumis à plusieurs risques et présente des sensibilités: - Au risque de ruissellement avec une zone d'expansion d'un axe passant au sud-est de la zone - Au risque d'effondrement de cavité souterraine en limite sud-est de l'opération - La totalité de l'OAP est située dans le périmètre de 500m d'un monument historique	

- L'opération est située sur une parcelle agricole en limite de fonds de jardin d'un lotissement à l'ouest et ouverte sur un espace agricole au nord et à l'est. L'OAP prend en compte ces éléments par différents principes paysagers et aménagements : - La conservation d'une zone non constructible paysagère d'environ 2000m² au niveau de l'axe de ruissellement identifié et sa zone d'expansion permettant de limiter les impacts et laisser une zone tampon qui puisse ralentir les potentiels écoulements issus de l'imperméabilisation des sols. Cette zone jouera également un rôle paysager mettant en valeur l'entrée de bourg. - L'aménagement de deux franges arborées sur le pourtour nord et est de l'opération permettant d'atténuer une potentielle rupture visuelle avec l'espace agricole. **Il n'est en revanche pas prévu de frange arborée avec le lotissement existant à l'ouest** - L'OAP prévoit une liaison douce sécurisée vers le centre bourg depuis le futur lotissement, permettant de créer du lien via des déplacements doux entre futur quartier et cœur de bourg. Finalement cette OAP prend en compte la dimension risque et paysagère du site (de par sa localisation, sa topographie, en son environnement voisin) en proposant des aménagements adaptés à l'existant (axe de ruissellement, liaison douce).	

OAP

Protections patrimoniales (art. L151-19)
- Bâti linéaire (murs/grilles)
- Bâti ponctuel (habitat, activités)
- Ensemble patrimonial

Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide

Elément naturel ponctuel
- Arbre remarquable
- Mare

Elément naturel linéaire
- Alignement d'arbres
- Haies / fascines
- Talus planté ou non / merlon
- Fossés / noues

Elément naturel surfacique
- Bois
- Jardin
- Parc / Parc arboré
- Trame paysagère
- Verger
- Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)

Biodiversite
- ZNIEFFI
- ZNIEFFII

Mobilités
- Continuité à créer
- Continuité à protéger
- Voie ferrée

Patrimoine protégé par arrêté
- Monument historique
- Périmètre de 500m d'un MH
- Site inscrit
- Site classé

OAP
Bâti

Risques naturels
- Périmètre de protection de cavités
- Zone d'expansion de ruissellement
- Zone inondables

PPRI Lézarde
- Zone marron
- Zone vert foncé

PPRI Valmont-Ganzeville
- Zone Bleu ciel
- Zone Bleue
- Zone Grise
- Zone Orange
- Zone Rouge

Risques technologiques / Nuisances
- Route principale
- Zone de bruit (100m)
- ICPE (régime d'autorisation)
- Périmètre de réciprocité agricole

Canalisations
- Gaz naturel
- Hydrocarbures

Eau potable et assainissement
- STEP
- Captages
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

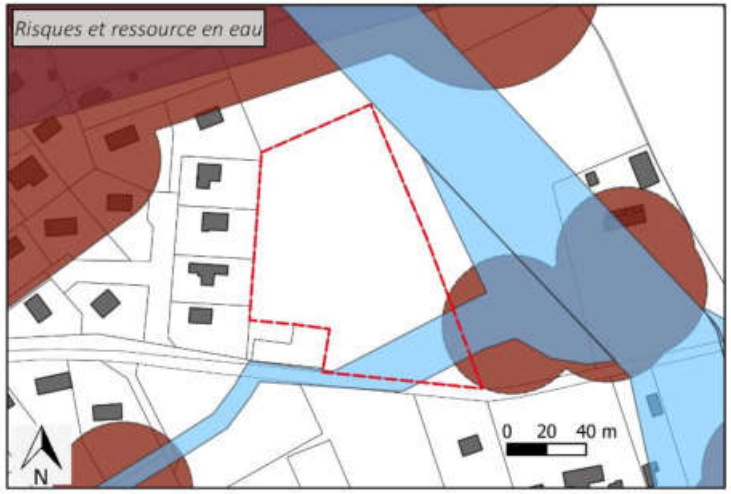

OAP—VIRVILLE – SECTEUR A – ENTREE NORD	Synthèse
Programme	
- Surface brute du site: 1,4 ha - Vocation dominante: Habitat - Densité : 14 logements / ha - Densité recherchée : 15 logements / ha - Nombre de logements : 14 logements 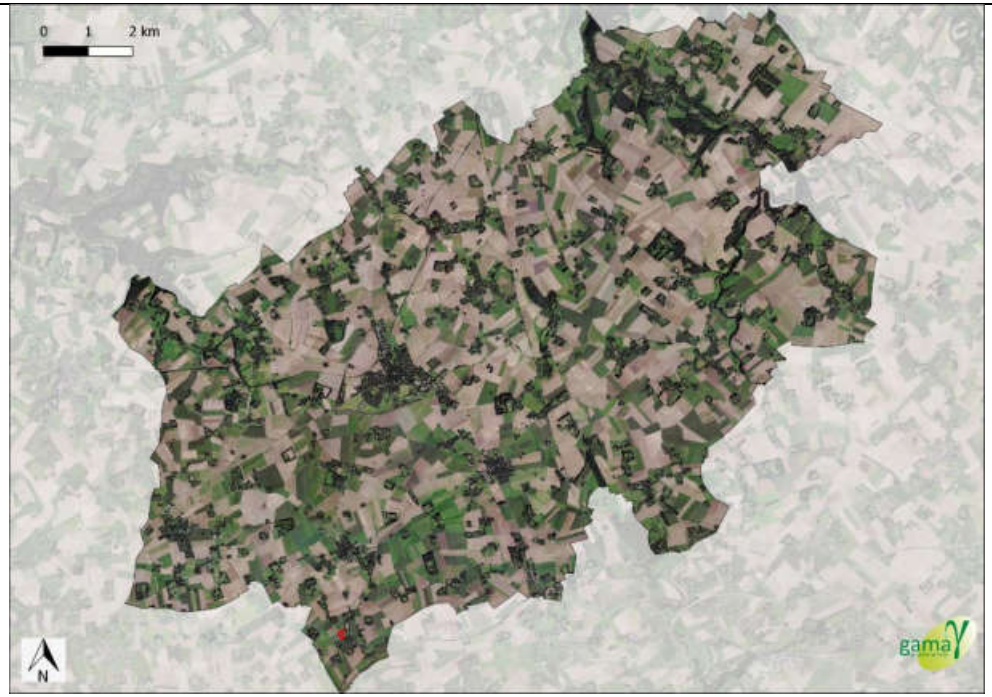	
Objectifs	
- Proposer une offre de 14 logements individuels dans la continuité nord du centre bourg - Aménager un réseau viaire relient deux accès et évitant les impasses - Assurer la transition du site avec les espaces ouverts au nord et une entrée d'agglomération qualitative à l'est	
Évaluation des incidences – Propositions complémentaires	
Ce site de 1,4 ha va accueillir 14 logements, il présente plusieurs sensibilités, notamment en termes de risques et insertion paysagère :	

- Situé dans les 500m de périmètre de protection d'un monument historique - **Dans la zone de servitude d'une canalisation d'hydrocarbures** - Dans le périmètre de protection lié à un indice de cavité souterraine - **Des sensibilités paysagère sont également à préciser avec une ouverture et des perceptions sur et depuis la route d'entrée de bourg et les parcelles agricoles ouvertes au nord et à l'ouest** - On note également une proximité à des bâtiments d'intérêt patrimonial Pour répondre à ces enjeux et prendre en compte ces sensibilités dans les aménagements, l'OAP prévoit : - Une frange arborée paysagère le long du pourtour nord et est limitant la coupure visuelle et les potentiels impacts de nouvelles habitations sur l'entrée de bourg et les habitations voisines. Ceci permettra également de mettre en valeur l'entrée de l'agglomération par un linéaire arboré. **Il n'est en revanche pas prévu de frange en limite ouest du site, le long de la route de Goderville. Il est à noter que cette parcelle située en entrée directe de bourg est ouverte sur toute sa frange nord sur deux routes et se trouve dans la continuité d'un mur d'intérêt patrimonial protégé au zonage. Les incidences visuelles peuvent donc s'avérer importantes après l'aménagement de 14 logements (discontinuité du linéaire patrimonial du bourg…). Une localisation différente de ce développement résidentiel pourrait être envisagée, sur des parcelles moins sensibles et signifiantes de l'entrée de commune.** - La réalisation d'un bouclage viaire depuis la route du Puys Varin desservant et sécurisant le site.	

OAP

Protections patrimoniales (art. L151-19)
- Bâti linéaire (murs/grilles)
- Bâti ponctuel (habitat, activités)
- Ensemble patrimonial

Protections naturelles et paysageres (art. L151-23)
- Espace Boisé Classé
- Zone humide

Elément naturel ponctuel
- Arbre remarquable
- Mare

Elément naturel linéaire
- Alignement d'arbres
- Haies / fascines
- Talus planté ou non / merlon
- Fossés / noues

Elément naturel surfacique
- Bois
- Jardin
- Parc / Parc arboré
- Trame paysagère
- Verger
- Aménagement d'intérêt hydraulique (prairies, boisements, zones enherbées)

Biodiversite
- ZNIEFFI
- ZNIEFFII

Mobilités
- Continuité à créer
- Continuité à protéger
- Voie ferrée

Patrimoine protégé par arrêté
- Monument historique
- Périmètre de 500m d'un MH
- Site inscrit
- Site classé

OAP
Bâti

Risques naturels
- Périmètre de protection de cavités
- Zone d'expansion de ruissellement
- Zone inondables

PPRI Lézarde
- Zone marron
- Zone vert foncé

PPRI Valmont-Ganzeville
- Zone Bleu ciel
- Zone Bleue
- Zone Grise
- Zone Orange
- Zone Rouge

Risques technologiques / Nuisances
- Route principale
- Zone de bruit (100m)
- ICPE (régime d'autorisation)
- Périmètre de réciprocité agricole

Canalisations
- Gaz naturel
- Hydrocarbures

Eau potable et assainissement
- STEP
- Captages
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

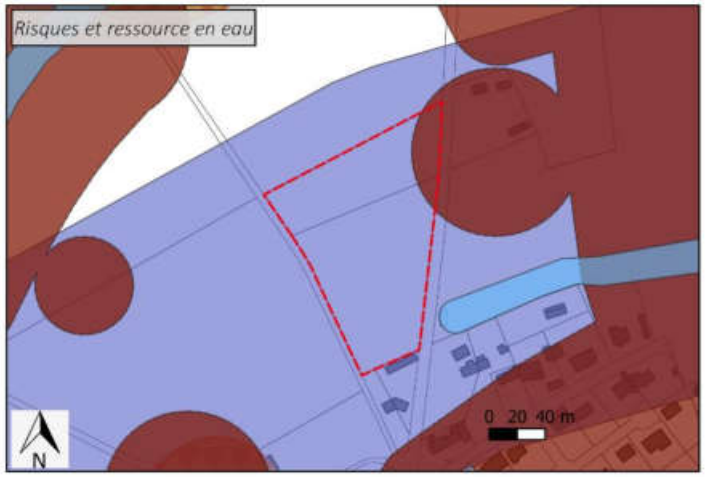

➢ Synthèse de l'analyse des OAP sectorielles

D'une manière générale, l'étude des OAP sectorielles a permis de mettre en avant qu'une majorité d'entre elles prennent en compte l'environnement existant et les enjeux connus (en termes de patrimoine, de paysage, de risques…). Des points de vigilance sont tout de même à indiquer concernant quelques secteurs de développement :

- L'OAP D de Goderville où 4,8 ha d'extension de zones d'activités sont prévus. Cette zone est concernée au nord et au sud par des zones d'expansion de ruissellement non indiquées sur le schéma,
- Quatre OAP sont soumises à la mise aux normes des équipements des eaux usées de la commune :
    - Secteurs A, B et C d'Ecrainville
    - Secteur A de Saint-Sauveur d'Emalleville
- Trois OAP posent question quant à leur localisation, la consommation de foncier proportionnellement aux zones urbanisées de la commune d'implantation ou leur insertion paysagère :
    - Le secteur A de Bretteville-du-Grand-Caux
    - Le secteur A de Houquetot
    - Le secteur A de Virville

Finalement l'analyse fait ressortir des OAP qui s'appuient principalement sur l'intégration paysagère des sites, sur la connexion des futures opérations aux cheminements doux existants mais également sur la gestion des eaux pluviales à l'échelle des secteurs (pour une partie des OAP). De plus, elles répondent dans les grandes lignes aux densités affichées dans le PADD du PLUi, notamment sur les secteurs de pôles qui affichent des densités élevées. 7 OAP sont construites selon un programme de phasage qui permet d'inscrire les opérations dans le temps et d'adapter la constructibilité de secteurs étendus selon les besoins (au regard de la commercialisation des premières phases). Ces conditions particulières de développement font écho à l'absence de zones 2AU, et vont favoriser un développement progressif et étalé dans le temps de l'urbanisation.

Une proportion assez large des OAP est concernée par des zones de risques, particulièrement présentes sur le territoire communal, qui contraint largement le développement de l'urbanisation. Pour répondre à ces enjeux liés aux cavités souterraines et au ruissellement, le règlement vient compléter la gestion du risque avec des dispositions particulières limitant la vulnérabilité de ces sites.

Tableau synthétique d'analyse des OAP :

Commune	Secteur	Synthèse
Goderville	Secteur A – Sud Goderville	
Goderville	Secteur B – Ilot Saint-Jacques	
Goderville	Secteur C – Equipements	
Goderville	Secteur D – Extension de la ZAE Goderville/Bretteville	
Goderville	Secteur E – Route de Versailles	
Bréauté	Secteur A – Les marettes	
Bréauté	Secteurs B et C – Route de la Sablière	
Bréauté	Secteur D – Route de la voie romaine	
Bréauté	Secteur E – Equipements	
Bretteville-du-Grand-Caux	Secteur A – Extension Est	
Bretteville-du-Grand-Caux	Secteur B – Route d'Annouville	
Bec-de-Mortagne	Secteur A – La Roussie	
Ecrainville	Secteur A – Mare Recher	
Ecrainville	Secteur B – Secteur des Ecoles	
Ecrainville	Secteur C – Cimetière	
Manneville-la-Goupil	Secteur A – Route des Genets	
Manneville-la-Goupil	Secteur B – Route des Jonquilles	
Saint-Maclou-la-Brière	Secteur A – Chemin des roses	
Saint-Maclou-la-Brière	Secteur B – Route des Jonquilles	
Commune	**Secteur**	**Synthèse**
Saint-Sauveur-d'Emalleville	Secteur A – Entrée nord du bourg	
Saint-Sauveur-d'Emalleville	Secteur B – Centre-bourg	
Saint-Sauveur-d'Emalleville	Secteur C – Entrée Est	

Commune	Secteur	Synthèse
Angerville-Bailleul	Secteurs A et B - Bourg	
Annouville-Vilmesnil	Secteur A – Rue de la mare	
Auberville-la-Renault	Secteur A – Centre bourg	
Bénarville	Secteur A – Entrée Nord	
Bornambusc	Secteur A – Route du Château	
Bornambusc	Secteur B – Route de Goderville	
Daubeuf-Serville	Secteurs A et B – Hameau	
Gonfreville-Caillot	Secteur A – Chemin de la Ferme Fleury	
Grainville-Ymauville	Secteur A – Secteur de la mairie	
Houquetot	Secteurs A et B – Rue du Presbytère	
Houquetot	Secteur C – Centre bourg	
Mentheville	Secteurs A et B – Route d'Epreville	
Mentheville	Secteur C – Ferme du cœur de Bourg	
Sausseuzemare-en-Caux	Secteur A –Centre bourg	
Sausseuzemare-en-Caux	Secteur B –Ferme communale	
Tocqueville-les-Murs	Secteurs A et B – Le bourg	
Vattetot-sous-Beaumont	Secteur A – Centre bourg	
Virville	Secteur B – Entrée Est	
Virville	Secteur A – Entrée Nord	

6 Evaluation Environnementale sur les Secteurs de Taille et Capacité d'Accueil Limitées (STECAL)

Le projet prévoit 36 STECAL, elles sont analysées dans le tableau ci-dessous :

Numéro de STECAL	Zonage	Enjeux / Impacts de la zone
1 – Ecrainville – 0,9 ha	At	Dans un périmètre éloigné de captage d'eau potable Présence d'une mare et 2 bâtiments d'intérêt patrimonial sur la zone
2 – Goderville – 4,2 ha	At	Une zone d'expansion de ruissellement en milieu de secteur Secteur limitrophe à des aménagements d'intérêt hydraulique
3 – Grainville – Ymauville – 1ha	Ax	Dans un périmètre MH. Un bâtiment d'intérêt patrimonial et un ensemble patrimonial limitrophe à la limite est. Un talus planté sur le pourtour est. Une liaison douce sur le pourtour nord-ouest. Un périmètre de cavité souterraine en limite ouest.
4 – Ecrainville – 0,2 ha	At	Une ZNIEFF de type II en limite nord du STECAL Un talus planté et une liaison douce sur la limite nord
5 – Bretteville-du-Grand-Caux – 0,42 ha	At	Situé dans un périmètre éloigné de captage d'eau potable. Une zone d'expansion passe aux limites nord-est du site. Un périmètre de protection de cavités souterraines passe au nord du secteur. Une mare est située au sud-est et toute la zone longe un verger à l'ouest.
6 – Bretteville-du-Grand-Caux – 1,1 ha	At	Est situé dans un ensemble patrimonial et dans un périmètre de protection éloignée de captage d'eau potable.
7 – Daubeuf-Serville – 1,2 ha	Nt	Dans un ensemble patrimonial bâti, dans le périmètre de protection d'un MH et du site inscrit de la vallée de la Ganzeville. Dans une zone de bruit liée à une route principale. Dans un périmètre de protection éloignée d'un captage d'eau potable.
8 – Bretteville-du-Grand-Caux -	Ax	Dans un périmètre éloigné de captage d'eau potable. Des linéaires de talus planté en limites nord, est et sud ainsi qu'au centre du secteur. Une liaison douce en limite ouest.
9 – Vattetot-sous-Beaumont – 0,75 ha	Ax	Plus de la moitié de la zone est située dans le périmètre de la canalisation d'hydrocarbure
10 – Vattetot-sous-Beaumont – 0,75 ha	Ax	Talus planté sur tout le pourtour du clos masure.

11 – Mentheville – 0,21 ha	Ax	Dans la zone grise du PPRI Valmont-Ganzeville Dans un périmètre de 500m à un MH Dans un périmètre de protection lié à un indice de cavité souterraine (1/2 de la zone) ZNIEFF de type II au nord du site
12 – Mentheville – 0,68 ha	At	Dans deux zones d'expansion d'axes de ruissellement (nord et sud) Présence d'une mare au sud-ouest Un linéaire de talus planté au nord-est. Un alignement d'arbres au sud-ouest. Deux bâtiments d'intérêt patrimonial au sein du secteur.
13 – Mentheville – 0,8 ha	At	Une zone d'expansion d'un axe de ruissellement au sud (1/3 du STECAL) Un périmètre de protection de cavité souterraine au nord-est. Deux mares au nord-est. Un linéaire de fossé au nord et un bâtiment d'intérêt patrimonial au sein du secteur.
14 – Tocqueville-les-Murs – 1,7 ha	Ax	Dans un périmètre de protection éloignée de captage d'eau potable.
15 – Tocqueville-les-Murs – 0,35 ha	Ax	Les 2/3 du secteur sont situés dans un périmètre de protection lié à un risque d'effondrement de cavité souterraine. Une mare à l'ouest de la zone.
16 – Saussezeumare-en-Caux – 0,08 ha	Ax	Dans un périmètre éloigné de point de captage.
17 – Daubeuf – 2,2 ha	Nt	En totalité dans un ensemble d'intérêt patrimonial, dans un site inscrit (vallée de la Ganzeville) et un périmètre de 500m d'un MH. **Le Château du Grand Daubeuf (MH) au sud du secteur.** Dans un périmètre de protection éloignée de point de captage. Une mare au centre du secteur. Périmètre de protection lié à un indice de cavité souterraine au sud du secteur.
18 – Daubeuf – 2,2 ha	Nt	En totalité dans un ensemble d'intérêt patrimonial, dans un site inscrit (vallée de la Ganzeville) et un périmètre de 500m d'un MH. **A proximité directe du Château du Grand Daubeuf.** Dans un périmètre de protection éloignée de point de captage. Une mare au centre du secteur. Périmètre de protection lié à un indice de cavité souterraine au nord du secteur.
19 – Bec-de-Mortagne – 3,3 ha	Nt	Dans un périmètre de protection éloignée de point de captage. Linéaire de talus planté sur la limite est et passant au centre du secteur. Linéaire de haie sur le pourtour ouest du site. En limite sud, présence du site inscrit de la vallée de la Ganzeville.
20 – Angerville-Bailleul – 2 ha	Nt	Dans le périmètre MH du Château de Bailleul (dépendances du château ?). ZNIEFF de Type UI au sud-est du secteur. En limite directe d'EBC (pourtour est et sud).

21 – Angerville-Bailleul – 1,2 ha	Nt	4/5 du secteur est dans un périmètre de protection d'un indice de cavité souterraine. EBC en limite nord-ouest. Dans le périmètre MH du château de Bailleul.
22 – Angerville-Bailleul – 0,21 ha	Nt	Dans le périmètre MH du château de Bailleul. En limite de ZNIEFF de type II au sud-est du secteur. EBC en limites nord et sud-ouest. En limite de périmètre de protection de cavité souterraine.
23 – Angerville-Bailleul – 0,47	Nt	Dans le périmètre de protection MH du château de Bailleul.
24 – Angerville-Bailleul – 0,62 ha	Nt	En totalité dans un périmètre de ZNIEFF de type II. Le pourtour sud-est est concerné par un périmètre de protection de cavité souterraine. Dans le périmètre de protection MH du château de Bailleul.
25– Bec-de-Mortagne – 0,7 ha	Nt	5 bâtiments d'intérêt patrimonial au sein du secteur. Dans un périmètre de protection éloignée de point de captage. Un talus planté en limite nord et est du site.
26- Saint-Sauveur d'Emalleville – 0,8 ha	Ax	Limite nord du site dans la zone de bruit de la D925 (1/4 du secteur). Une toute petite partie au nord-est de la zone est dans un périmètre de protection de cavité souterraine.
27 – Saint-Sauveur-d'Emalleville – 0,94 ha	Ax	¾ du secteur dans un périmètre de protection lié à un indice de cavité souterraine. Mare au nord de l'habitation du site. Ce STECAL est longé au nord par une zone d'expansion liée à un axe de ruissellement (extérieure au site).
28 – Saint-Sauveur-d'Emalleville – 0,9 ha	Ax	Dans un périmètre de protection lié à un indice de cavité souterraine. Mare à proximité du secteur, à la limite sud-ouest. Une zone d'expansion de ruissellement à l'extérieur sud du secteur.
29 – Bretteville – 0,37 ha	At	Dans un périmètre de protection éloignée d'un point de captage. En limite d'un verger au nord-ouest. En limite d'une zone d'expansion de ruissellement à l'est (légère pente depuis le STECAL jusqu'à l'axe à prendre en compte dans le cadre de l'extension du bâtiment et l'imperméabilisation d'une partie de la parcelle - ceci pouvant provoquer une accélération des écoulements d'eau vers la zone à risques, n'ayant pas d'obstacle entre le bâtiment et l'axe de ruissellement). Un linéaire de talus planté au sud du secteur.
30 – Saint-Maclou-la-Brière – 0,2 ha	Ax	Un périmètre de protection lié à un indice de cavité souterraine sur la limite sud-ouest du secteur. En totalité dans un périmètre de protection éloignée d'un captage d'eau potable. Un linéaire de talus planté en limite sud-est.
31 – Saint-Maclou-la-Brière – 0,81	Ax	Dans un périmètre de protection éloignée de captage d'eau potable. Un linéaire de talus planté au nord-est faisant obstacle aux potentiels écoulements vers la prairie d'intérêt hydraulique en limite du site. Ce talus joue également le rôle de zone tampon en amont d'une zone d'expansion de ruissellement. Linéaire de haie sur le pourtour ouest du secteur ainsi qu'une liaison douce rejoignant le GR passant par le bourg au nord.

32 – Saint-Sauveur-d'Emalleville – 1,1 ha	At	Deux périmètres de protection de cavité souterraine (au nord et au sud du secteur, ½ du site). Deux bâtiments d'intérêt patrimonial au sein du STECAL (dont un château).
33 – Saint-Maclou-la-Brière- 2,2 ha	Nt	En totalité dans le site inscrit de la vallée de la Ganzeville. Dans un périmètre de protection éloignée d'un captage d'eau potable. Présence d'un verger au nord du site Un bâtiment d'intérêt patrimonial au nord. Alignements d'arbres sur les limites est et sud. Secteur en tête de versant, un point de vigilance est à mettre sur la nécessité de préserver les franges arborées du site pour éviter le ruissellement et les écoulements vers le fond du vallon et le captage d'eau au sud-ouest.
34- Saint-Maclou-la-Brière – 0,1 ha	Nt	En totalité dans le site inscrit de la vallée de la Ganzeville. En totalité dans un périmètre de protection lié à un indice de cavité souterraine. Un bâtiment d'intérêt patrimonial (musée). Secteur en tête de versant, un point de vigilance est à mettre sur la nécessité de préserver les franges arborées du site pour éviter le ruissellement et les écoulements vers le fond du vallon et le captage d'eau au sud-ouest.
35 – Saint-Maclou-la-Brière – 0,7ha	Nt	Secteur en extension du clos masure. En totalité dans un périmètre de protection lié à un indice de cavité souterraine. Une bande à l'est du STECAL est dans le site inscrit de la vallée de la Ganzeville. Deux périmètres de protection de cavité souterraine (nord-est et sud-est) qui concerne 1/5ème du site. Une liaison douce à créer en limite sud du secteur. On note également sur ce secteur est localisé au nord d'une bande d'intérêt hydraulique, une attention particulière devra être portée aux effets potentiels de l'aggravation du ruissellement vers cette zone.

➢ Synthèse de l'analyse des STECAL

Le plan de zonage comporte 35 STECAL, sachant que les hameaux susceptibles d'accueillir de nouvelles constructions en densification sont zonés en UH et ne sont donc pas comptés ici comme STECAL.

Sur ces 35 STECAL :

- l'immense majorité vise à encadrer le développement et permettre le maintien d'activités existantes, avec un dimensionnement qui semble cohérent avec le besoin
- 12 s'inscrivent en zone N, notamment au niveau de parcs arborés en lien des châteaux. C'est notamment le cas sur le domaine du Grand Daubeuf. Tous sont zonés en Nt et répondent à des enjeux patrimoniaux, paysagers et touristiques promus au travers du Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- 5 présentent des sensibilités en termes de ruissellement et de risques d'inondation invitant à une vigilance particulière

7 Note d'incidence NATURA 2000

Le travail d'évaluation environnementale doit inclure un regard spécifique sur l'incidence du projet de PLUi sur le réseau Natura 2000. Le territoire n'est pas concerné par un site Natura 2000 au sein de ses limites territoriales, les sites Natura 2000 les plus proches sont :

- **La ZSC « le réseau de cavités du nord-ouest de la Seine-Maritime » dont le secteur le plus proche se trouve à 2 km de Sausseuzemare-en-Caux et 4,2 km d'Auberville-la-Renault**
- **La ZPS du « Littoral seino-marin » située à 6 km d'Ecrainville**
- **La ZSC du « Littoral cauchois » située à 6,2 km d'Ecrainville**

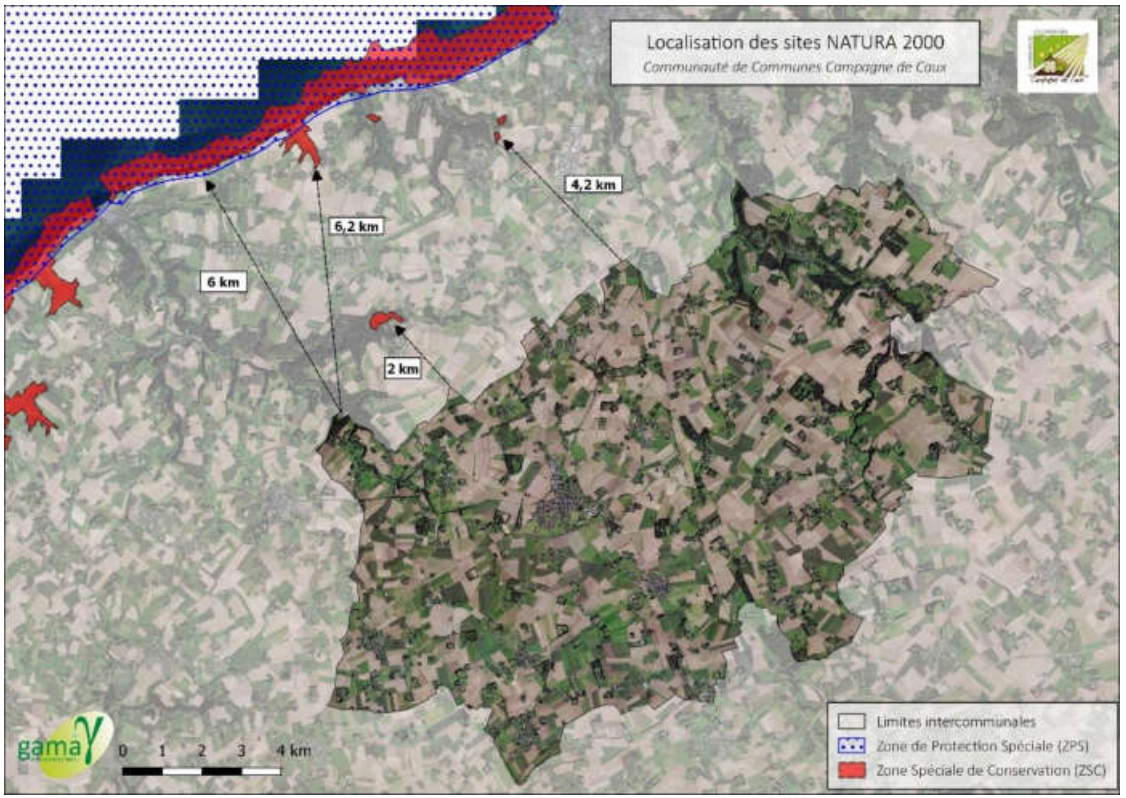

La note d'incidence va présenter chacun de ces sites en deux parties distinctes, premièrement la description du site et de ses milieux, deuxièmement l'analyse des incidences potentielles sur ces derniers.

7.1 La ZSC « Le réseau de cavités du nord-ouest de la Seine-Maritime »

7.1.1 Description du site

Ce site regroupe quatre secteurs unitaires entièrement recouverts de forêts caducifoliées (100% de couverture), le secteur des Loges (au plus près du territoire de Campagne de Caux), le Fond Pitron nord et sud, et les Vaucottes. Ces secteurs sont situés sur des versants de talwegs creusés dans le plateau crayeux normand. Les cavités formées dans le plateau accueillent aujourd'hui des grottes à chauve-souris, elles constituent en effet des habitats pour le petit rhinolophe en Haute-Normandie. Elles participent aujourd'hui au maintien de populations de chiroptères dans un secteur essentiellement constitué de grandes cultures.

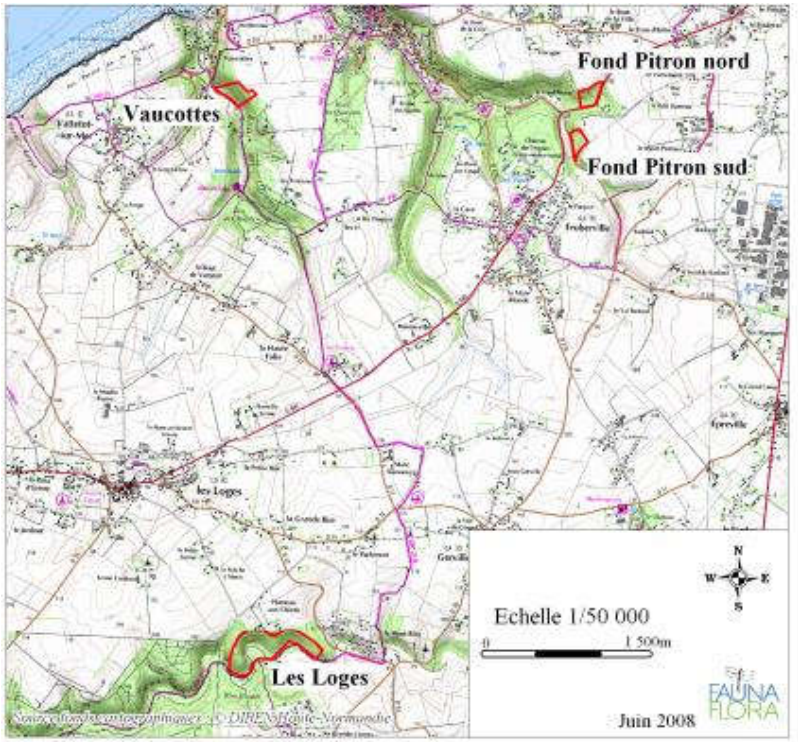

Des menaces et pressions peuvent s'exercer sur le site, il s'agira d'étudier si le projet de PLUi de Campagne de Caux ne vient pas accélérer ces pressions. « Le réseau de cavités du nord-ouest de la Seine-Maritime » est donc soumis à plusieurs types de pressions et menaces pour les chiroptères présents :

- Coupe forestière (éclaircie, coupe rase),
- Exploitation forestière, sans reboisement ou régénération naturelle,
- Sentiers, chemins, pistes cyclables,
- Chasse.

Les principales pressions qui peuvent être exercées sur le site sont donc anthropiques et liées au dérangement et à la fréquentation humaine qui pourraient détériorer ce milieu aujourd'hui forestier et préservé.

7.1.2 Incidences potentielles du projet de PLUi

Au regard de la carte de localisation présentée en introduction de la note d'incidence Natura 2000, le territoire intercommunal n'est pas connecté au réseau de cavités par le réseau hydrographique ou par l'entité de boisement qui caractérise le site Natura. Le site se trouve également à plus de 2 km des limites communales de Sausseuzemare-en-Caux et le projet de PLUi n'impactera pas les boisements du site des Loges par de l'exploitation forestière ou de la coupe. De plus, au regard des pressions identifiées, le PLUi n'aura pas d'incidences directes sur le phénomène de fréquentation ou de dérangement des chiroptères, aucun sentier n'étant prévu. De plus, au regard de sa distance au site, le projet n'entraînera pas de pollution lumineuse directe pouvant limiter le passage des chauves-souris.

7.2 La ZPS « Le littoral seino-marin »

7.2.1 Description du site

Le site du littoral seino-marin s'étend sur 180 050 hectares, il est constitué à 99% de surface marine et à 1% de plages, falaises et hauts de falaise. Cette partie terrestre correspond à 0,3% de la surface du site et se situe sur le front de falaise taillé par la mer dans le plateau crayeux du Pays de Caux. Le site comprend ainsi quatre types de milieux : le front de falaise et les pelouses littorales aérohalines associées, les dépôts de galets situés en pied de falaises, la zone intertidale et la mer. L'intérêt écologique majeur du littoral seino-marin est la présence d'oiseaux majeurs d'intérêt communautaire en grand nombre, migrateurs pour l'essentiel ou visés dans l'annexe 1 de la Directive Oiseaux. Plusieurs espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats sont également présentes comme la Lamproie marine, de rivière, le Saumon Atlantique, le Triton crêté, le petit et grand Rhinolophe, la Barbastelle d'Europe, le Murin, le Marsouin commune ou le Phoque gris.

Les pressions pouvant s'exercer sur le site et menacer les espèces et milieux existants sont décrites ci-dessous. Il conviendra de prendre en compte ces menaces et leur importance par rapport au projet de PLUi et de ses potentielles incidences sur le site. :

- Eboulements et glissements de terrain,
- L'extraction de sable et graviers,
- La chasse,
- La randonnée, l'équitation et les véhicules non-motorisés,
- Le vol-à-voile, le delta-plane, le parapente, le ballon,
- L'érosion.

Au regard de la configuration des falaises et de la côte, la vulnérabilité du site est faible concernant les aménagements et infrastructures. Pour les nicheurs et les migrateurs, le dérangement constitue la menace la plus forte. Il sera nécessaire de veiller à ce que le PLUi de Campagne de Caux ne vienne pas accroître ces menaces.

7.2.2 Incidences potentielles du projet de PLUi

Au regard de la carte de localisation des sites Natura en introduction de cette note d'incidence, le territoire intercommunal se trouve particulièrement éloigné du littoral seino-marin (6 km). Il reste cependant connecté au littoral par le cours d'eau de la Ganzeville qui rejoint Fécamp pour se jeter dans la Manche. Les menaces et pressions aux incidences négatives sur les oiseaux ne peuvent cependant pas être directement issues de la Ganzeville et du projet de Campagne de Caux. En effet, le dérangement pour les nicheurs, en termes de fréquentation, d'éboulements, d'extraction sera provoqué par des activités au sein du site même ou alentours pouvant perturber le vol et le nichage des oiseaux.

Le seul impact direct potentiel serait le transfert de polluants depuis l'amont de la Ganzeville se jetant dans la Mer de la Manche. Au regard des différentes espèces présentées précédemment, des incidences directes peuvent en effet être provoquées sur les poissons, amphibiens ou mammifères marins. Pour éviter et réduire ces impacts, le PLUi prévoit une double protection de la vallée de la Ganzeville (cf. Analyse de la gestion de la ressource en eau de la présente évaluation) avec notamment la protection de la trame humide, favorable à la régulation des débits, les milieux humides bénéficiant de propriétés épuratrices améliorant la qualité de l'eau.

7.3 La ZSC « Le littoral cauchois »

7.3.1 Description du site

En comparaison du littoral seino-marin, la ZSC du littoral cauchois n'est pas entièrement occupée par le milieu marin. Elle est constituée de falaises, bras de mer, et prairies. Le tableau ci-dessous présente les différents milieux du site et leur pourcentage de couverture :

Classe d'habitat	**Pourcentage de couverture**
Mer, bras de mer	57%
Galets, falaises maritimes, ilots	14%
Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées	9%
Autres terres arables	2%
Forêts caducifoliées	9%
Autres terres (incluant les zones urbanisées et industrielles, routes, décharges, mines)	9%

Sur la partie terrestre, les falaises crayeuses pouvant atteindre plus de 100m d'altitude, constituent un milieu très original en Europe, notamment par la présence de pelouses aérohalines. Les valleuses et vallées sèches débouchent sur la mer, souvent occupées par des forêts de ravin. La partie marine au large du littoral prend l'ensemble des platiers rocheux immergés à marée basse, ils composent les fonds marins du site.

La richesse du site s'appuie essentiellement sur les secteurs de tourbières, de landes et de forêts de ravins en arrières des falaises. Le platier rocheux voit se développer des algues, avec des espèces de chaque grande famille de végétaux marins : algues vertes, brunes et rouges. L'habitat récifs est aussi très original car constitué d'un substrat calcaire.

Les pressions pouvant s'exercer sur le site et menacer les espèces et milieux existants sont décrites ci-dessous. Il conviendra de prendre en compte ces menaces et leur importance par rapport au projet de PLUi et de ses potentielles incidences sur le site. :

- Pêche de loisirs,
- Véhicules motorisés.

On note que la zone de falaises au sens strict est peu vulnérable du fait des difficultés d'accès. Les zones comprises au débouché des valleuses peuvent être sujettes à des dépôts d'ordures sauvages. Les éboulements de falaises naturels et relativement fréquents peuvent affecter à la fois le front de falaise qui s'éboule et les zones inférieures (zone de balancement des marées, zone infralittorale de récifs).

7.3.2 Incidences potentielles du site

Au regard de la carte présentée précédemment, on comprend que le site est particulièrement éloigné du territoire de Campagne de Caux. Aucun réseau hydrographique n'est commun entre les deux sites, le site ne concernant pas la ville de Fécamp et donc l'embouchure de la Valmont et de la Ganzeville. Cependant, les eaux marines restent connectées à cette embouchure dont une partie découle de l'amont de la Ganzeville située à l'est du territoire intercommunal. Tout comme sur le site du littoral seino-marin, le seul impact direct potentiel serait le transfert de polluants depuis l'amont de la Ganzeville se jetant dans la Mer de la Manche. Au regard des enjeux écologiques présentés précédemment, des incidences directes peuvent en effet être provoquées sur les zones de platiers rocheux et les végétaux marins présents. Pour éviter et réduire ces impacts, le PLUi prévoit une double protection de la vallée de la Ganzeville (cf. Analyse de la gestion de la ressource en eau de la présente évaluation) avec notamment la protection de la trame humide, favorable à la régulation des débits, les milieux humides bénéficiant de propriétés épuratrices améliorant la qualité de l'eau.

➢ Synthèse

Le territoire de Campagne de Caux ne dispose pas sur son territoire de zone Natura 2000, en revanche deux ZSC et une ZPS se trouvent à proximité du territoire :

- La ZSC « le réseau de cavités du nord-ouest de la Seine-Maritime » dont le secteur le plus proche se trouve à 2 km de Sausseuzemare-en-Caux et 4,2 km d'Auberville-la-Renault
- La ZPS du « Littoral seino-marin » située à 6 km d'Ecrainville
- La ZSC du « Littoral cauchois » située à 6,2 km d'Ecrainville

Au regard de l'analyse précédente, l'évaluation conclut à l'absence d'impact direct sur les trois sites, notamment par l'éloignement des sites, l'absence de connexion fonctionnelle directe (pour le réseau de cavités). Dans le cas d'une connexion par l'embouchure de la Ganzeville dans la Mer de la Manche, la protection de la vallée en amont (au niveau des communes de Bec-de-Mortagne et Daubeuf-Serville), limite et évite les potentielles incidences négatives directes ou indirectes sur le littoral cauchois et seino-marin.

8 Évaluation environnementale du Plan d'Aménagement et de Développement Durables

La présente partie s'attachera à évaluer la corrélation entre l'analyse des pièces réglementaires et le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), l'idée étant d'évaluer si le PLUi traduit bien les grandes orientions portés par la communauté de communes.

Pour ce faire, le tableau page suivante met en parallèle les orientations du PADD (lignes) avec les thèmes étudiés précédemment (colonnes).

Le sigle ✅ vient valider que l'orientation en question trouve une traduction dans le projet, directement ou indirectement, dans l'une des thématiques traitées ci-avant.

OBJECTIF 1 : UN TERRITOIRE AU DEVELOPPEMENT ENCADR2 ET EQUILIBRE POUR MAINTENIR LA QUALITE DU CADRE DE VIE	Biodiversité-Espaces naturels remarquables – TVB	Paysages et patrimoine	Ressource en eau	Risques et nuisances	Climat-Air-Energie	La mobilité et les déplacements	La consommation du foncier -Activité agricole	Zonage	OAP
Axe 1 : Structurer le développement par un maillage cohérent et reparti de façon équilibrée sur l'ensemble du territoire									
Affirmer le tripôle structurant du territoire, moteur de développement à l'échelle intercommunale						✓	✓	✓	✓
Appuyer le développement des pôles de développement secondaires, relais de l'animation de l'espace rural							✓	✓	✓
Conserver une vie active au sein des communes rurales									
Axe 2 : Développer l'urbanisation en fonction du contexte locale									
Tenir compte des influences extérieures en termes de besoins en logements							✓	✓	
Tenir compte des caractéristiques paysagères et environnementales des communes		✓							
Des objectifs de construction et de densité adaptés au regard du positionnement dans le territoire							✓	✓	✓
Prendre en compte les risques dans les projets d'urbanisation			✓	✓				✓	✓
Axe 3 : Promouvoir un développement du territoire respectueux des spécificités de son environnement naturel agricole et de ses paysages									
Optimiser le foncier disponible et lutter contre l'étalement urbain							✓	✓	✓
S'inscrire au mieux dans le territoire et composer avec ses éléments naturels	✓	✓					✓	✓	✓
Préserver les caractéristiques paysagères fortes du territoire qui lui confèrent une identité particulière	✓	✓					✓	✓	✓

OBJECTIF 2 : APPUYER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE LIE AUX DYNAMIQUES EXTERIEURES LOCALES	Biodiversité-Espaces naturels remarquables – TVB	Paysages et patrimoine	Ressource en eau	Risques et nuisances	Climat-Air-Energie	La mobilité et les déplacements	La consommation du foncier - Activité agricole	Zonage	OAP
Axe 1 : Conforter et renforcer l'axe économique Bréauté-Goderville- Breteville du Grand Caux									
Maintenir le même ratio emplois/habitants à l'horizon 10 ans grâce au développement des zones d'activités économiques							✓	✓	
Favoriser le développement commercial au niveau de Goderville, polarité majeure du territoire						✓		✓	
Favoriser le maintien des commerces de proximité en milieu rural						✓		✓	
Axe 2 : Impulser un développement touristique de l'Est du territoire bénéficiant d'un cadre paysager et environnemental privilégié									
S'appuyer sur les potentialités de développement touristique existantes						✓		✓	✓
Appuyer les projets et initiatives de développement touristique								✓	✓
Mettre en place des synergies avec les territoires voisins						✓			
Axe 3 : Préserver le foncier agricole et ses activités, appuyer les projets de diversification									
Préserver l'activité agricole existante							✓	✓	
Appuyer les projets de diversification agricole									

OBJECTIF 3 : METTRE EN PLACE LES CONDITIONS D'UN TERRITOIRE FONCTIONNEL ET ADAPTE AUX BESOINS	Biodiversité-Espaces naturels remarquables – TVB	Paysages et patrimoine	Ressource en eau	Risques et nuisances	Climat-Air-Energie	La mobilité et les déplacements	La consommation du foncier -Activité agricole	Zonage	OAP
Axe 1 : S'appuyer sur une organisation réaliste et durable des mobilités									
Favoriser le rabattement vers la gare de Bréauté Beuzeville						✓		✓	✓
Favoriser la pratique des modes actifs pour les usages de proximité dans les bourgs, les usages de loisirs et l'intermodalité						✓		✓	✓
Faciliter la maîtrise du stationnement pour favoriser les modes actifs et la qualité des espaces publics									
Renforcer sécurité routière notamment sur les axes structurants						✓			✓
Viser la valorisation et l'optimisation du réseau de transports collectifs						✓			✓
Axe 2 : Garantir une proximité des équipements, services et commerces structurants sur l'ensemble e du territoire									
Renforcer le niveau d'équipements, commerces et services au niveau du tripôle structurant du territoire						✓		✓	✓
Mettre en place une offre d'équipements et services essentiels au niveau des pôles de développement secondaires								✓	
Axe 3 : Favoriser une plus grande diversification de l'habitat pour permettre des parcours résidentiels au sein du territoire									
Développer une offre de logements pour personnes âgées au niveau du tripôle Goderville - Bréauté – Bretteville du Grand Caux									✓
Maintenir voire développer l'offre locative de logements sur les communes du tripôle structurant à proximité des services et équipements.									✓
Préserver le patrimoine remarquable, tout en permettant son évolution		✓							
Garantir l'accueil de familles sur l'ensemble du territoire								✓	✓

➢ Conclusion

Au regard du tableau ci-avant, il apparait que les orientations du PADD (notamment celles ayant trait à l'environnement en général) sont bien prises en compte dans la traduction réglementaire du PLUi. Ceci permet de conclure à la fois à :

- La cohérence d'ensemble du document PLUi
- La compatibilité du PADD avec les enjeux environnementaux du territoire

9 Prise en compte des documents supra-communaux

Au regard des éléments présentés précédemment, l'objectif est ici de vérifier que le PLUi prend bien en compte les orientations de portée supérieure qui s'imposent à lui. Ne seront étudiés dans le cadre de l'évaluation environnementale que les principaux documents déclinant des orientations spécifiques à l'environnement et à l'énergie, et pouvant trouver une traduction directe ou indirecte dans le PLUi. Par ailleurs et considérant le rôle intégrateur du SCoT, les documents antérieurs au SCoT (en orange dans le tableau ci-dessous) ne seront pas analysés.

Documents supra-communautaires	***Rapport du PLUi avec le document***
Le Schéma de Cohérence Territoriale des Hautes Falaises (approuvé en Mars 2014), uniquement au regard des objectifs environnementaux. L'étude globale de la compatibilité du PLU par rapport au SCoT est réalisée dans la partie « justifications » du rapport de présentation	Compatibilité
Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Seine-Normandie 2010-2015 adopté le 29 octobre 2009 *Nota bene : Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) réglementairement en vigueur est le SDAGE 2010-2015 suite à l'annulation de l'arrêté du 1er décembre 2015 adoptant le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands 2016-2021 et arrêtant le programme de mesures (PDM) 2016-2021*	Compatibilité
Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la vallée du commerce approuvé le 14/10/2015	Compatibilité
Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRi) du bassin de Seine Normandie (7 décembre 2015)	Compatibilité
Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Haute-Normandie, approuvé le 18/11/2014	Prise en compte
Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie de Haute-Normandie (approuvé en Conseil Régional le 18 mars 2013)	Compatibilité

9.1 SCOT Pays des Hautes Falaises

La présente analyse s'attache à montrer en quoi le PLUi s'inscrit en compatibilité avec le SCoT, et intègre des traductions réglementaires adaptées pour répondre aux orientations « environnementales » inscrites dans le Schéma de Cohérence Territoriale.

En effet, la compatibilité du PLUi par rapport au SCoT n'est analysée ici qu'au travers des orientations du SCoT qui traitent de l'environnement, des paysages, de l'énergie… La compatibilité du PLUi sur des critères urbains (production de logements, densité…) et socio-économiques est expliquée dans la partie « justifications » du rapport de présentation.

Légende :

	Partie I du DOO
	Partie II du DOO
	Partie III du DOO

	Objectifs du DOO	***Réponses apportées dans le PLUi***
I.C.2	La qualité de l'aménagement (favoriser la mixité fonctionnelle des centres-bourg et un urbanisme plus respectueux de l'environnement via des procédés bioclimatiques et des approches politiques d'aménagement en accord avec l'environnement)	Comme évoqué plus haut, plusieurs choix opérés dans le cadre de l'élaboration du PLUi concourent à un aménagement futur plus respectueux de l'environnement : - Un développement centré sur le bourg, associé à une mixité fonctionnelle admise en zone UA, pour favoriser le maintien des équipements, voire l'installation de commerces ; les rendre accessibles en mode doux et ainsi réduire les impacts liés aux déplacements motorisés. - Un développement qui se veut raisonné, avec un changement des pratiques d'aménagement qui donne la priorité à l'intensification urbaine et à des opérations en extension plus denses (maîtrise de la consommation foncière, mixité des formes bâties et des types de logements…) - Une réflexion dans le zonage sur la consolidation du maillage de cheminements piétons, avec des accroches notamment depuis les zones à urbaniser - Un règlement écrit et des OAP qui apportent une plus-value sur la place du végétal en secteur bâti, la protection des paysages et du patrimoine - …

	Objectifs du DOO	*Réponses apportées dans le PLUi*
I.C.3	Des densités pour raisonner la consommation foncière	Les densités imposées via les OAP sectorielles au sein des secteurs de développement : - Sont compatibles avec les exigences du SCoT - Sont largement supérieures à celles observées sur les opérations passées - Intègrent les éventuelles contraintes (risques par ex.) et la volonté de la collectivité de laisser une place au végétal Il faut néanmoins rester vigilant à ce que les terrains en densification d'une certaine taille (> 3 000m2) soit utilisés de manière optimale.
I.C.4	Formes urbaines : le collectif, l'intermédiaire l'individuel groupé pour favoriser la mixité sociale et fonctionnelle, les parcours résidentiels…	L'OAP thématique « habitat » vise à une diversification / adaptation de l'offre de logements vers des typologies plus économes en foncier. Ainsi : - L'action 2 de l'OAP, relative au développement de l'offre sociale locative préconise de « renforcer progressivement l'offre en T1-T2 qui doit représenter au moins 30 % de l'offre nouvelle de locatif social, ce qui suppose un développement relatif plus important du petit collectif, notamment sur Goderville » - L'action 3 de l'OAP, a pour objectif de « favoriser une offre ciblée en direction des familles via notamment une accession à la propriété diversifiée, plus économe en foncier »

	Objectifs du DOO	***Réponses apportées dans le PLUi***
I.C.5	Habitat et gestion des effluents (penser l'aménagement dans une logique d'équilibre des capacités d'assainissement en fonction des capacités d'accueil des STEP et des possibilités de raccordement dans l'espace)	Sur ce point, il est recommandé au lecteur de se reporter à l'analyse dédiée à la question de l'assainissement ci-avant. Il ressort de cette analyse que : - Le développement prévu sur une majorité de communes est cohérent avec les capacités épuratoires restantes au niveau des STEP concernées - Des travaux sont déjà réalisés ou prévus pour satisfaire le développement sur plusieurs secteurs tendus (cas des communes de Bréauté et Vattetot-sous-Beaumont) - La gestion des eaux usées sur Ecrainville et Saint-Sauveur-d'Emalleville reste critique au regard de la capacité et du fonctionnement des STEP. À ce titre, le PLUi zone en 2AU les secteurs de développement sur ces 2 communes de manière à conditionner leur urbanisation à la mise à niveau des équipements. Cette mise à niveau est par ailleurs prévue via un espace réservé qui doit accueillir une nouvelle STEP.

	Objectifs du DOO	*Réponses apportées dans le PLUi*
I.A.1	Développer une stratégie paysagère et environnementale (renforcer la structure des paysages et l'armature environnementale par la construction de la Trame Verte et Bleue qui permettra la préservation de l'identité paysagère et environnementale du territoire)	Sur ce point, il est recommandé au lecteur de se reporter à l'analyse dédiée à la thématique « biodiversité ». Il ressort de cette analyse que le PLUi mobilise l'ensemble des leviers mis à disposition par le code de l'urbanisme pour permettre à la fois de préserver et mettre en valeur les éléments de nature qui viennent structurer le paysage, agrémenter le cadre de vie, préserver la trame verte et bleue : - Zonage N sur les vallées (Ganzeville notamment) - Une protection via l'art. L 151-23 du CU des éléments de paysages (alignements d'arbres, petits boisements, vergers, mares, clos-masures…) recouvrant des fonctionnalités multiples (structuration du paysage, intégration des bâtiments en secteur ouvert, habitat naturel ou refuge pour la faune…) - Des OAP et un règlement écrit qui font « la part belle » aux espaces végétalisés 2 remarques sont toutefois mises en exergue par l'évaluation environnementale : - Un niveau de protection différentiée des éléments de paysage et non homogène sur l'ensemble du territoire en lien avec la méthode participative mise en place avec les élus communaux - Des secteurs de développement qui peuvent empiéter en partie, sans les rompre, les corridors « grand déplacement » définis par le SRCE (absence d'alternative).

	Objectifs du DOO	*Réponses apportées dans le PLUi*
I.A.2	Renforcer l'attractivité du territoire avec une attention particulière au patrimoine bâti et naturel.	En plus des dispositions présentées ci-dessus, favorables à la protection du patrimoine naturel, le PLUi a permis au travers d'un travail partenarial entre la communauté de communes et le CAUE de porter une attention particulière sur la question patrimoniale et paysagère, par : - Un développement prioritaire à l'intérieur des bourgs et exclusivement en densification des hameaux structurants identifiés (UH), visant à protéger ces entités bâties - Une protection du patrimoine bâti au titre de l'article L151-19 (2,9 km² d'ensembles patrimoniaux, 1058 bâtiments d'intérêt patrimonial, 6,1 km de murs et clôtures) - L'identification de 632 bâtiments susceptibles de faire l'objet d'un changement de destination et donc potentiellement valorisables - 193 km de chemins de promenade à protéger qui donnent à voir le territoire (au titre de l'article L 151-38 du CU) et qui participent ainsi à mettre en scène certains points de vue L'ensemble de ces dispositifs d'écoulent de la volonté locale exprimée dans le PADD, d'accroître l'attractivité du territoire, que ce soit sur le plan résidentiel ou touristique : - Orientation 1 / axe 3 Promouvoir un développement du territoire respectueux des spécificités de son environnement naturel et agricole, et de ses paysages - Orientation 2 / axe 2 : Impulser un développement touristique du territoire Là encore, et pour les raisons méthodologiques évoquées ci-dessus, la protection du patrimoine n'est pas totalement homogène sur le territoire. Néanmoins, l'inventaire patrimonial exhaustif mené par la collectivité constitue une base de données très utile pour le service instructeur et qui a permis une sensibilisation générale de l'ensemble des élus et propriétaires concernés.

	Objectifs du DOO	*Réponses apportées dans le PLUi*
I.B.1	Améliorer la gestion de l'eau et la préservation de la ressource	La question de la bonne gestion de l'eau et de la protection de la ressource fait l'objet d'une partie dédiée à laquelle le lecteur peut se référer. Il ressort de cette partie que le PLUi met en œuvre plusieurs dispositions visant à la satisfaction des enjeux locaux par : - Une approche spécifique relative à la prise en compte des capacités épuratoires - Des leviers spécifiques mobilisés pour la gestion des eaux de ruissellement en secteurs urbains ou agricoles (protection face au risque de ruissellement par un règlement adapté au droit des axes de ruissellement et des zones d'expansion associées, gestion à la parcelle des eaux pluviales via le maintien d'une superficie minimale d'espaces perméables…) L'évaluation environnementale soulève néanmoins quelques limites et fait des propositions complémentaires : - Une absence de donnée et des limites méthodologiques ne permettant pas d'évaluer très précisément l'adéquation entre besoins futurs et disponibilité de la ressource en matière d'eau potable, même si le calcul des besoins est à relativiser par rapport aux volumes actuellement mis en distribution - Peu d'éléments de paysage jouant un rôle hydraulique repérés et protégés au zonage. La disponibilité tardive de ces données doit néanmoins permettre d'envisager leur intégration après arrêt de projet. - Un décalage de calendrier entre les démarches PLUi et SGEP qui n'a pas permis d'intégrer le règlement du SGEP de Goderville relatif à la gestion eaux pluviales. L'intégration de ce dernier après l'arrêt de projet n'est pas exclue. Dans l'ensemble, la gestion des eaux pluviales harmonisée à l'échelle de la Communauté de communes apparaît toutefois comme une plus-value en comparaison à la situation actuelle pour limiter le risque de transfert de polluants vers les eaux souterraines.

	Objectifs du DOO	*Réponses apportées dans le PLU*
I.B.2	Assurer une bonne gestion des déchets du territoire en limitant leur production, en développant leur tri et en optimisant leur valorisation	Le PLUi dispose de peu de leviers, ou très indirects, pour répondre aux enjeux de limitation / valorisation des déchets. Néanmoins, le rapport de présentation participe, à son niveau, à la sensibilisation des habitants sur cette question. Le PLUi s'est par ailleurs évertué à prévoir des aménagements compatibles avec le mode de collecte (OAP).
I.B.3	Développer une gestion exemplaire des risques naturels	La bonne prise en compte des risques naturels, et la lutte contre ces phénomènes fait l'objet d'une partie dédiée à laquelle le lecteur peut se référer. Les principaux leviers mobilisés sont les suivants : - Localisation des zones AU en-dehors des secteurs concernés par des risques, dans la mesure du possible et selon les alternatives possibles (logique ERC) - Identification des secteurs touchés au sein d'un plan dédié (ruissellement, cavités…) avec des traductions réglementaires adaptées (renvoi aux PPRI, limitation du droit à construire, possibilité de préciser et de mettre à jour le risque par des études dédiées…) - Protection de certains éléments de paysages recouvrant un rôle de lutte contre le ruissellement et les inondations Là encore, le traitement à l'échelle intercommunale de la question des risques et l'amélioration de la connaissance via des études dédiées (inventaire des cavités, bilan hydrologiques…) constituent des plus-values du PLUi comparativement à la situation actuelle pour la protection des personnes et des biens.

<table>
<tr><th></th><th>Objectifs du DOO</th><th>Réponses apportées dans le PLU</th></tr>
<tr><td>I.C.1</td><td>Principes et objectifs principaux, faisant référence à la TVB qui se doit d'être :
- Compatible avec les documents-cadres
- Constituer un réseau naturel multifonctionnel
- Engendré une préservation qualitative et quantitative des réservoirs de biodiversité remarquables)</td><td rowspan="2">Sur ce point, il est recommandé au lecteur de se reporter à l'analyse dédiée à la thématique « biodiversité ».

Notons en 1er lieu que l'évaluation environnementale conclue à une absence d'incidence négative du PLUi sur le réseau Natura 2000.

Par ailleurs, les principaux réservoirs de biodiversité (ZNIEFF 1) sont zonés majoritairement en N.

Enfin, nombre d'éléments de patrimoine naturel constitutifs de la TVB sont protégés au titre de l'article L 151-23 du CU (106 ha de vergers, 32,6 ha de zones humides) + 573 ha en EBC

2 remarques sont toutefois mises en exergue par l'évaluation environnementale :
- Un niveau de protection différentiée des éléments de paysage et non homogène sur l'ensemble du territoire en lien avec la méthode participative mise en place avec les élus communaux
- Des secteurs de développement qui peuvent empiéter en partie, sans les rompre, les corridors « grand déplacement » définis par le SRCE (absence d'alternative).

Les dispositions évoquées ci-dessus répondent également aux enjeux de trame verte et bleue supra-communautaire.</td></tr>
<tr><td>I.C.3</td><td>Optimiser le fonctionnement de la TVB (constituer un réseau fonctionnel permettant la jonction dans le territoire intercommunal et sur les extérieures afin de limiter les ruptures régionales)</td></tr>
</table>

	Objectifs du DOO	***Réponses apportées dans le PLU***
I.C.4	Respecter les niveaux de protection et d'occupation des sols selon les espaces : Inconstructibilité des ZNIEFF de type 1 hormis les installations et les ouvrages nécessaires à leur gestion et à leur valorisation (agricole, forestière, ouverture au public).	Le zonage N englobe en grande majorité les ZNIEFF de type 1. Dans la mesure du possible, des cônes de développement (enclave A) sont prévus pour les sièges d'exploitation concernés.
I.C.5	Compléter et ajuster la TVB (les terrains concernés par la Trame Verte et Bleue ne sont pas gelés et pourront évoluer si des projets viennent à se présenter. Ces projets ne devront pas affecter le fonctionnement global de la Trame)	Les règles de protection de la TVB ne s'apparentent à des règles de mise « sous cloche », mais plutôt à des règles de mise en valeur pour une préservation durable des éléments repérés. Une réflexion quant à la prise en compte de la TVB sur les secteurs de développement (particulièrement ceux touchant un corridor « grand déplacement » du SRCE) est à intégrer en phase opérationnelle.

<table>
<tr><th></th><th>Objectifs du DOO</th><th>Réponses apportées dans le PLUi</th></tr>
<tr><td>II.B.1</td><td>Les modes actifs (modes doux) au quotidien (préconiser un aménagement en faveur des modes doux et actifs : piste cyclable, voie piétonne, arceaux vélos…)</td><td rowspan="2">Sur ce point, il est recommandé au lecteur de se reporter à l'analyse dédiée à la thématique « déplacements – mobilité ». Globalement, le PLUi vise à favoriser les modes actifs par :
- Un « rapprochement des lieux » (mixité fonctionnelle, localisation des secteurs de développement à l'intérieur ou à proximité des centres bourg)
- Des actions directement favorables aux modes doux (notamment via la réalisation d'une OAP thématique dédiée) :
- Une place accrue des piétons et des cyclistes au sein des bourgs (Goderville notamment), et dans le cadre des futurs aménagements
- Une amélioration des liaisons (douces notamment) entre différents bourgs, particulièrement entre les différents pôles (Goderville, Bréauté, gare…). Ce lien privilégié entre les pôles et la gare de Bréauté vise à favoriser la multimodalité.
- Un positionnement clair du territoire au sein du réseau de voies touristiques (circuits de randonnée, vélo routes…)
En cela, le PLUi répond bien et va au-delà des objectifs du SCoT en matière de mobilité alternative à la voiture.</td></tr>
<tr><td>II.B.2</td><td>Les modes actifs et le tourisme (renforcer les aménagements déjà présents sur le territoire autour des entités paysagères remarquables du territoire : Véloroute et sentier du littoral…)</td></tr>
</table>

En conclusion, le projet de PLUi de la communauté de communes Campagne de Caux est compatible avec les orientations du SCoT du Pays des Hautes Falaises.

9.2 SAGE de la vallée du commerce

Objectifs du PAGD		*Réponses apportées dans le PLUi*
Enjeu 1	**Reconquérir les milieux aquatiques et accroître la biodiversité**	
Objectif général 1.1	Préserver et restaurer les zones humides	Protection des vallées en N et des zones humides DREAL au titre de l'art. L 151-23 du CU
Objectif général 1.2	Rétablir la continuité écologique des cours d'eau	Le PLUi est un outil limité en la matière. Néanmoins, le projet ne vient aucunement contredire cet objectif
Objectif général 1.3	Préserver et restaurer la fonctionnalité et la biodiversité des milieux aquatiques	Cet objectif s'inscrit dans un objectif global de protection / restauration de la TVB (cf. partie relative à la biodiversité). Sur la trame bleue en particulier, sont prévues : - La protection des vallées (cours d'eau, milieux humides de fond de vallée, boisements de coteaux…) - La protection des mares Par ailleurs l'ensemble des dispositifs de gestion des eaux pluviales en secteurs bâtis et de lutte contre le ruissellement en secteurs agricoles vise à limiter les pollutions diffuses et à protéger la ressource en eau, dont dépend la fonctionnalité des milieux humides et aquatiques. Il en va de même sur les dispositifs mis en œuvre pour gérer au mieux les eaux usées et leur impact sur le milieu récepteur.

Objectifs du PAGD		*Réponses apportées dans le PLUi*
Enjeu 2	**Maîtriser les ruissellements et lutter contre les inondations**	
Objectif général 2.1	Améliorer la connaissance des phénomènes d'inondation	Ce travail a été fait par l'intermédiaire d'études dédiées dont les principaux résultats ont trouvé une traduction dans le PLUi (cf. partie risques). 5 communes ont fait l'objet d'un bilan hydrologique et 1 commune (Goderville) d'un Schéma de Gestion des Eaux Pluviales. Les communes ont été choisies sur la base d'une approche multicritère partagée avec les acteurs impliqués (SMBV et SAGE), visant à sélectionner les secteurs les plus problématiques. Ces études ont permis d'améliorer et d'actualiser la connaissance du risque de ruissellement en précisant le passage des axes de ruissellement et les zones d'expansion associées. Par ailleurs : - Le règlement ouvre un droit à préciser le risque de ruissellement (ajustement d'une zone d'expansion sur les secteurs n'ayant pas fait l'objet d'investigations poussées par exemple) - La présente évaluation environnementale préconise l'adaptation du règlement sur la partie « eaux pluviales » suite à validation du règlement du SGEP
Objectif général 2.2	Opérer la transition du curatif vers le préventif	Le PLUi anticipe le risque de ruissellement, lutte contre et protège les biens et les personnes à différents niveaux : - Identification des secteurs à risques (zones d'expansion) avec application d'un règlement adapté limitant la constructibilité - Choix des secteurs de développement au regard des risques en présence - Limitation du phénomène par des dispositifs favorables à l'infiltration (coefficient de perméabilité) En matière de prévention, l'évaluation environnementale recommande également que soient intégrés plus d'éléments de paysage jouant un rôle antiérosif (base de données disponible, mais qui n'a pas pu faire l'objet d'un échange approfondi avec les élus). En complément de la prévention, le PLUi prévoit aussi du curatif via des Emplacements Réservés à l'aménagement d'ouvrage dédiés (bassins d'orage).
Objectif général 2.3	Limiter le ruissellement et l'érosion des sols	
Objectif général 2.4	Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes face au risque inondation	
Objectif général 2.5	Apprendre à vivre avec le risque inondation	La démarche PLUi a participé à son niveau à l'action de sensibilisation des acteurs au risque. Ce travail est également largement réalisé en local par les SMBV e le SAGE.

Objectifs du PAGD		*Réponses apportées dans le PLUi*
Enjeu 3	**Améliorer la qualité des eaux souterraines et de l'eau potable**	
Objectif général 3.1	Réduire les pollutions diffuses des eaux souterraines	Les actions contre le ruissellement mentionnées plus haut participent à limiter le transfert de polluants vers les eaux souterraines ou superficielles. Comme évoqué, elles peuvent être complétées par une protection plus exhaustive des éléments de paysages qui participent à freiner / filtrer les eaux de ruissellement généralement chargées en milieu agricole (problème de turbidité notamment). En phase d'instruction, un soin particulier devra être porté à anticiper les risques de pollution ponctuelle, en lien notamment avec l'installation de certaines activités plus ou moins proches de bétoires. Ces dernières sont disponibles via les données géo-référencées produites et transmises à la communauté de communes dans le cadre de l'inventaire. Enfin, les mesures prises en matière d'assainissement des eaux usées visent également à protéger le milieu récepteur et les eaux brutes utilisées pour l'AEP : - Conditionnement de l'urbanisation à la construction d'une nouvelle STEP sur les communes d'Ecrainville et de Saint-Sauveur-d'Émalleville - Programmation de travaux pour gérer les effluents supplémentaires à prendre en charge
Objectif général 3.2	Réduire les pollutions ponctuelles des eaux souterraines	
Enjeu 4	**Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau**	
Objectif général 4.1	Garantir une répartition de la ressource en eau pour tous	Comme évoqué précédemment, la satisfaction de ces objectifs se joue à une échelle supra-communautaire et par des actions opérationnelles difficilement traduisibles au sein du PLUi. À ce titre, une étude de sécurisation pour l'alimentation en eau potable est en cours ou va être lancée prochainement à une échelle élargie, permettant de mieux appréhender les besoins, les ressources disponibles, et les travaux à prévoir.
Objectif général 4.2	Améliorer les ouvrages de production et de distribution d'eau	
Objectif général 4.3	Encourager les économies d'eau	Une proposition d'ajustement du règlement sur la question « eaux pluviales » est faite pour inciter (sans pouvoir contraindre) la réutilisation des eaux de pluie.

Objectifs du PAGD		*Réponses apportées dans le PLUi*
Enjeu 5	**Améliorer la collecte et le traitement des rejets**	
Objectif général 5.1	Améliorer l'assainissement collectif	L'assainissement collectif fait l'objet d'une analyse dédiée à laquelle peut se reporter le lecteur. L'assainissement collectif est une compétence relativement récente de la CdC. Cela a nécessité la réalisation d'un bilan des infrastructures pour prioriser à court et moyen terme les travaux à mener, notamment au regard des objectifs de développement du PLUi. À ce titre, l'élaboration du PLUi s'est faite en étroite collaboration avec le service « eau et assainissement » de la collectivité. Les échanges ont permis de mettre en exergue les décalages entre objectifs de développement et capacités d'accueil pour apporter des réponses adaptées. Il en ressort un secteur problématique sur les communes d'Ecrainville et Saint-Sauveur-d'Émalleville, visées par un développement notable, mais dont les STEP sont aujourd'hui dépassées. Ont donc été prévues au PLUi les réponses suivantes : - Un conditionnement de l'urbanisation des zones en extension à la construction d'une nouvelle STEP (zone 2AU) - Un Emplacement Réservé pour l'accueil d'une nouvelle STEP commune aux 2 bourgs. Ce terrain a par ailleurs déjà fait l'objet de sondages pour s'assurer de la faisabilité d'un tel projet à cet endroit
Objectif général 5.2	Améliorer l'assainissement des industriels et des artisans	Le PLUi dispose de peu de leviers à ce sujet. Néanmoins, pourrait être précisé au règlement écrit des zones UX et AUX que « le déversement d'eaux usées, autres que domestiques, dans le réseau public d'assainissement doit faire l'objet d'une autorisation préalable, et peut être subordonnée à la réalisation d'un prétraitement approprié »

Objectifs du PAGD		*Réponses apportées dans le PLUi*
Enjeu 5	**Améliorer la collecte et le traitement des rejets**	
Objectif général 5.3	Améliorer la gestion des eaux pluviales	Au-delà de la gestion des risques en secteur agricole (cf. ci-dessus), la gestion des eaux pluviales en secteur urbain a fait l'objet d'une attention particulière. L'idée principale est de favoriser une gestion et un traitement en amont, à la parcelle ou à l'opération, en favorisant l'infiltration par le maintien d'une part minimale d'espace perméable sur le terrain visé. Ce « coefficient de perméabilité » est modulable en fonction de la taille de parcelle pour ne pas rentrer en contradiction avec l'enjeu de densification douce des enveloppes bâties. Sont néanmoins proposés des compléments dans le cadre de la présente évaluation environnementale, parmi lesquels : - Fixer un débit de fuite de 2 l/s/ha pour une pluie centennale pour les opérations de minimum 3 lots ou d'une surface de plus d'un hectare - Intégrer dès que disponible (après arrêt de projet) le règlement issu de l'étude SGEP sur Goderville - Préférer la notion « d'espaces verts de pleine terre » à celle de « coefficient de perméabilité »
Objectif général 5.4	Améliorer l'assainissement non-collectif	Le PLUi « n'a pas la main » sur l'amélioration des installations autonomes. Néanmoins, a été fait le choix de privilégier un développement sur les secteurs desservis par le collectif, limitant ainsi le recours aux installations individuelles dont l'impact sur le long terme et plus difficile à maîtriser. Par ailleurs, le zonage du PLUi pourra nécessiter la réalisation ou l'actualisation d'un zonage d'assainissement à l'échelle intercommunale, qui posera la question du raccordement ou non de certains secteurs aujourd'hui non desservis, mais pouvant faire l'objet d'une densification (zones UH par ex.).
Enjeu 6	**Connaissance, Communication et Gouvernance**	
Objectif général 6.1	Amélioration, centralisation et partage des connaissances	Le PLUi a participé « à son niveau » au travail d'information, de sensibilisation et de communication au service du SAGE par des réunions dédiées aux questions liées à la gestion de la ressource en eau.
Objectif général 6.2	La communication au service des objectifs du SAGE	
Objectif général 6.3	Une gouvernance adaptée pour la mise en œuvre du SAGE	

En conclusion, et au regard des éléments présentés ci-dessus, le projet de PLUi de la communauté de communes Campagne de Caux est compatible avec les orientations du SAGE de la Vallée du Commerce.

9.3 Le Plan de Gestion du Risque d'inondation du bassin de Seine Normandie

Le PGRI 2016-2021 du bassin Seine Normandie est un document stratégique visant une bonne gestion des inondations à l'échelle du bassin Seine-Normandie. Le PGRI du bassin Seine-Normandie fixe pour six ans quatre grands objectifs pour réduire les conséquences des inondations sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'économie.

Ce document a été arrêté le 7 décembre 2015.

Le PGRI fixe 4 objectifs :

- Réduire la vulnérabilité des territoires
- Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages
- Raccourcir fortement les délais de retour à la normale des territoires sinistres
- Mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque

Le PLUi est principalement concerné par l'objectif n°1 de réduction la vulnérabilité des territoires. Pour y répondre, et comme déjà vu précédemment, le PLUi actionne 3 principaux leviers :

- Un choix des secteurs de développement au regard des risques en présence (dans une logique d'évitement)
- Une identification au zonage des secteurs de risques avec des règles adaptées
- La possibilité d'affiner et de mettre à jour la connaissance du risque sur le temps du PLUi pour répondre à l'enjeu d'adaptation au changement climatique

Le PLUi pourrait toutefois intégrer des compléments sur la protection d'éléments de paysage jouant un rôle de lutte contre le ruissellement.

En complément du PGRi, le territoire de la communauté de communes est concernés par 2 PPRi (cf. EIE) :

- Le Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRi) du bassin versant de la Lézarde (commune de Saint-Sauveurd'Emalleville)
- Le Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRi) de la Vallée du Valmont et de la Ganzeville (communes Bec-de-Mortagne et Daubeuf-Serville)

Ces PPRi s'imposent au PLUi en tant que servitude d'urbanisme. Le plan de zonage dédié aux risques identifie les secteurs du territoire couverts par le PPRi et renvoie au règlement associé

9.4 La prise en compte des objectifs du SRCE de Haute-Normandie

Présentation :

Le SRCE est un outil d'aménagement du territoire. Les SRCE du territoire normand ont été élaborés avant la fusion de la Normandie. Le SRCE Haute-Normandie a été approuvé le 13 octobre 2014 et adopté le 18 novembre 2014. C'est un document cadre élaboré par le Conseil Régional de Haute-Normandie et l'État, en concertation avec les représentants du territoire haut-normand.

Ce document est une déclinaison régionale de l'analyse de la Trame Verte et Bleue, il a pour principal objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, la gestion et la remise en état des milieux nécessaires aux continuités écologiques.

Le SRCE doit être pris en compte par le PLUi.

La prise en compte du SRCE de Haute-Normandie à travers le PLUi

Objectifs du SRCE	Traduction réglementaire à travers le PLU
Éviter la disparition des milieux interstitiels (mares, haies, bosquets, vergers, clos masures, bords de cultures, bandes enherbées, etc.)	• Le règlement graphique identifie des éléments naturels protégés pour leur intérêt paysager ou écologique (L.151-23 du Code de l'urbanisme), notamment des mares, les talus (plantés ou non), les vergers et les clos masures. Les espaces « naturels » présents sur le territoire sont classés en zone Naturelle (N), accompagnée d'un classement au titre de l'article L.113-1 du CU (EBC) sur les boisements de coteaux • Les parcs associés aux châteaux et les clos masures sont protégés au titre de l'art. 151-23 du CU comme ensemble patrimoniale (mais recouvrant un rôle dans la TVB locale) Rappelons ici que ces protections ne s'opèrent pas de manière homogène sur le territoire. Le règlement associé à ces différents éléments vise à une valorisation sur le long terme et à une préservation de leurs fonctionnalités environnementales. L'objectif visé au final est que la densité d'éléments protégés permette le maintien voire le renforcement des continuités écologiques utiles au déplacement des espèces.
Permettre une certaine continuité biologique – même en « pas japonais » - entre les réservoirs biologiques qui bordent les milieux interstitiels.	

Objectifs du SRCE	Traduction réglementaire à travers le PLU
Limiter l'emprise des surfaces artificialisées (limiter l'étalement urbain)	Le PADD (Orientation 1 - Axe 3) prévoit d'optimiser le foncier disponible et de lutter contre l'étalement urbain. L'ensemble des leviers mobilisés pour réduire l'empreinte du développement sont déclinés dans la partie relative à la consommation foncière. Il en ressort notamment que : • L'opportunité d'une démarche intercommunale a permis de définir une armature territoriale priorisant le développement sur les principaux pôles, avec la possibilité d'y réaliser plus facilement des opérations denses et/ou en renouvellement • Le travail d'identification du potentiel en densification et la priorité donnée au comblement des enveloppes bâties existantes viennent réduire le besoin en extension • La traduction SCoT en matière de « densité », et le volontarisme des élus locaux, doit permettre de changer les pratiques d'aménagement vers plus de sobriété foncière • Une réflexion a été portée sur l'existant même si le potentiel en résorption de vacance et en changement de destination ne participe pas directement à la réduction du besoin foncier • La conception et la programmation dans le temps des nouveaux aménagements au travers des OAP sectorielles permettent une gestion optimisée du foncier mobilisé en extension (densités, phasage, formes bâties et typologies de logements…) Néanmoins, 14 secteurs de développement en extension concernent des corridors « fort déplacement » définis par le SRCE Haut-Normand (sur 11 ha environ). Ce constat doit néanmoins être relativisé par : • Le fait que les corridors ne sont pas rompus par les projets • Ces secteurs de développement ont été choisis en intégrant une logique multicritère donnant la priorité à la prise en compte des risques (absence d'alternative) • La délimitation des corridors doit être appréhendée au regard de l'échelle d'analyse du SRCE (1 /100 000), avec une interprétation des données qui ne peut s'opérer à la parcelle

Objectifs du SRCE	Traduction réglementaire à travers le PLU
Mieux préserver les milieux naturels réservoirs de biodiversité	Comme vu précédemment, le PLUi agit à 2 principaux niveaux : - Une protection des espaces sensibles et remarquables localisés au niveau des vallées (ZNIEFF) par un zonage approprié (N) et des protections associées (boisements de coteaux, zones humides…) - Une protection ciblée d'éléments de nature (boisements, parcs, vergers, alignements d'arbres, mares…) constitutifs de la TVB locale ; participant à la mise en lien des réservoirs.
Mieux préserver et multiplier les milieux interstitiels naturels et semi-naturels perméables aux déplacements des espèces sauvages, en particulier : les haies, les mares, les bandes enherbées, les lisières de bois et forêts, les bosquets et les zones humides.	
Identifier les zones les plus sensibles à l'urbanisation en termes de continuités et en les préservant	

En conclusion, le PLUi mobilise les dispositifs visant à satisfaire les orientations du SRCE, en les précisant et en les adaptant au contexte Cauchois, via notamment :

- la protection des parties amont de vallée (Ganzeville, valleuse d'Etretat), réservoirs de biodiversité directement reliés à la mer
- la préservation d'éléments de paysage qui ponctuent le plateau et qui participe à structurer un réseau écologique local multifonctionnel

Notons néanmoins que :

- La méthode de sélection des éléments à protéger au titre de l'art. L 151-23 du CU n'a pas permis une protection exhaustive bien que satisfaisante
- Certains secteurs empiètent sur des corridors « grand déplacement » du SRCE, du fait d'une absence d'alternative et d'une analyse multicritère qui a visé à un « moindre coût » (logique de réduction en cas d'impossibilité d'éviter)

Ainsi, la démarche PLUi a bien pris en compte le SRCE lors de son élaboration.

10 Indicateurs de suivis

La mise en place d'un dispositif de suivi permettra de conduire le bilan du document d'urbanisme tout au long de sa durée de vie, telle que le prévoit le code de l'urbanisme (au plus tard à l'expiration d'un délai de 6 ans).

La conduite d'un bilan ou d'une évaluation au bout de 6 ans de mise en œuvre nécessite que soient mis en place, dès l'élaboration du PLUi, des outils permettant le suivi de ses résultats. Les dispositions retenues pour assurer le suivi doivent être présentées dans le rapport de présentation.

Il s'agit d'être en mesure d'apprécier l'évolution des enjeux sur lesquels le document d'urbanisme est susceptible d'avoir des incidences (tant positives que négatives), d'apprécier ces incidences, la mise en œuvre des dispositions en matière d'environnement et leurs impacts.

Des indicateurs ont donc été définis pour permettre le suivi des incidences positives et négatives du PLUi sur le court à moyen terme.

Sont listés dans le tableau pages suivantes les indicateurs proposés pour suivre l'impact de la mise en œuvre du PLUi sur l'environnement.

Pour chaque indicateur, sont précisés l'enjeu ou l'incidence potentielle qui s'y rapporte, l'unité de mesure, la disponibilité (où se les procurer ?) et la périodicité (combien de temps entre chaque mise à jour ?).

Thème	Indicateurs	Enjeux / incidences	Unité	Périodicité	Source	Commentaire
Pop / logements	Population (nb d'habitants)	Vérifier sur la durée de vie du PLUi : • La bonne mise en œuvre du scénario démographique • La réalisation concrète des possibilités de construction offertes par le PLUi • La corrélation entre le nombre de logements produits et la progression démographique • La réalisation des objectifs de renouvellement, densification…	nb	1 an	INSEE	Information qui pourrait être renseignée et analysée par « grappe » pour suivre les logiques de répartition induites par le PLUi
	Logements (nb de logements)		nb	1 an	Interne	
Pop / logements	Moyenne de l'emprise aux sols des constructions de logements individuels autorisées sur le territoire	Permet d'évaluer la tendance à une réduction de la taille des parcelles pour les logements individuels (et dans quelle proportion)	%	2 ans	Interne	
	Densité de logements par opération sur les zones AU		Log/ha	2 ans	Interne	
	Indice de Jeunesse	Suivre par commune la tendance plus ou moins marquée au vieillissement. L'idée est aussi de comparer l'évolution entre les communes pour appréhender spatialement si les pôles les mieux équipés participent à l'effort d'accueil d'une population vieillissante à proximité des commerces, services, équipements…	%	3 ans	INSEE	
			%			
	Nombre de logements de plain-pied ou dédiés aux séniors.	Évaluer si la production de logements répond aux besoins liés au vieillissement.	nb	3 ans	Interne	

Thème	*Indicateurs*	*Enjeux / incidences*	*Unité*	*Périodicité*	*Source*	*Commentaire*
Pop / logements	Nombre de permis de construire déposés pour une extension, un changement de destination…	Évaluer si le règlement (en fonction des zones) permet ou non l'évolution des logements en fonction des besoins (modes de vie, desserrement…)	nb	1 an	Interne	
	Taux de vacance	Évaluer la dynamique en matière de vacance (ralentissement, inversement…) et de desserrement des ménages. Relativiser les évolutions en cours en matière de production de logements en prenant en compte les éventuels décalages entre hypothèses de calcul et réalité	%	3 ans	INSEE	
	Taille des ménages		nb	3 ans	INSEE	
	Nombre ou proportion de logements construits en densification	Évaluer l'impact positif du PLUi en matière de densification des enveloppes bâties Identifier les éventuels freins à la densification ainsi que le décalage entre potentiel et réalisation effective. Il s'agit notamment de constituer une donnée de référence qui viendrait argumenter ou non le besoin en extension lors des modifications du PLUi.	nb	3 ans	Interne	

Thème	Indicateurs	Enjeux/incidences	Unité	Périodicité	Source	Commentaire
Emplois et attractivité	Nb d'emplois ou Nb d'entreprises sur les nouvelles zones d'activités	Suivre le démarrage (ou non) et la progression de ces nouvelles zones d'activités	nb	3 ans	Interne	
	Densité moyenne d'emplois par hectare de zone d'activité crée		Emploi/ ha	3 ans	Interne	
	Nombre de projets touristiques réalisés (voie verte, création de sites, restauration de château, office de tourisme…)	- Évaluer / caractériser le développement touristique, s'il y en a - Appréhender l'image perçue du territoire par les visiteurs - Mesurer indirectement en quoi le PLUi participe à l'attractivité touristique du territoire (valorisation du patrimoine bâti et paysager notamment)	nb	3 ans	Interne	
	Taux de remplissage des hôtels, gîtes, chambres d'hôte…		%	1 an	Interne	D'autres indicateurs proches peuvent être utilisés comme la capacité d'hébergement touristique en nombre de couchages ou le nombre de nuitées
	Fréquentation des circuits de randonnée (si comptages effectués)		nb	1 an	Interne	
	Fréquentation de certains sites		nb	1 an	Interne	
	Nombre d'éléments de patrimoine remarquable inscrit au sein de parcours touristiques		nb	3 ans	Interne	
	Nombre de commerces de proximité au niveau des centres-villes ou des bourgs.	- Vérifier dans le temps le dynamisme des commerces de proximité - Essayer d'évaluer dans quelles mesures les choix faits dans le cadre du PLUi (densification, mobilité douce…) ont un impact positif en la matière	nb	3 ans	Interne	
	Nb de changements de destinations d'un local commercial vers du logement ou un autre type d'activité		nb	1 an	Interne	

Nota bene : d'autres indicateurs plus « macro », facilement accessibles, et donnant une vue d'ensemble sur la situation économique peuvent aussi être utilisés à différentes échelles (taux de chômage, nombre d'entreprises, d'actifs…).

Thème	Indicateurs	Enjeux/incidences	Unité	Périodicité	Source	Commentaire
Agriculture	Nombre / surface de nouvelles constructions à vocation agricole sur le territoire (en zone A)	Appréhender à la fois le dynamisme de l'activité et les éventuels impacts sur le paysage, les circulations agricoles, la consommation d'espace… Avoir un suivi en continu des consommations foncières sur les terrains agricoles	nb	6 ans	Interne	Nécessite l'utilisation de l'outil SIG
	Distance moyenne des nouvelles constructions agricoles par rapport au siège		m	6 ans	Interne	
	Nombre de constructions agricoles, respectivement en zone A et N	Vérifier le véritable effet du PLUi dans le choix de la localisation des bâtiments agricoles au regard des enjeux paysagers et écologiques	nb	6 ans	Interne	
	Nombre de sièges d'exploitation agricole sur le territoire	Permet de suivre la plus ou moins bonne santé de l'activité sur le territoire	nb	2 ans	Chambre d'agriculture	
	La population active agricole par rapport à l'emploi total		%	6 ans		En valeur absolue ou en valeur relative
	Âge moyen des exploitants agricoles sur le territoire		âge	6 ans	Chambre d'agriculture	
	Nombre de projets de diversification agricole	Appréhender à la fois la diversification agricole (de type gîtes, vente directe) et le développement touristique du territoire	Nb	3 ans	En interne	

Nota bene :

- la thématique agriculture a fait l'objet d'un tableau à part au regard de l'occupation du territoire. Elle peut néanmoins être réintégrée dans une thématique plus large « économie »
- voir pour des indicateurs autres qui ne dépendent pas du PLUi, mais qui peuvent être indirectement révélateurs de la plus ou moins bonne santé environnementale d'un territoire, par exemple :
  - nombre d'exploitations bio
  - surface concernée par des MAEC
  - …

Thème	Indicateurs	Enjeux/incidences	Unité	Périodicité	Source	Commentaire
Consommation foncière	Nombre de logements produits en renouvellement (de manière globale et selon les typologies de communes)	Évaluer l'impact positif du PLUi en matière de densification des enveloppes bâties. Identifier les éventuels freins à la densification ainsi que le décalage entre potentiel et réalisation effective. Il s'agit notamment de constituer une donnée de référence qui viendrait argumenter ou non le besoin en extension lors des modifications du PLUi.	nb	1 an	Interne	
	Consommation effective d'espaces agricoles et naturels	Mesurer la consommation effective des terres agricoles (qualité, rythme…) Appréhender la plus ou moins bonne adéquation entre besoins exprimés dans le cadre de la démarche PLUi et la concrétisation dans le temps Justifier le besoin de modification du document pour le passage des zones 2AU en AU	ha	1 an	Interne	À différencier entre espaces agricoles et naturels
	Densité de logements sur les futures opérations (selon la typologie des communes)	Vérifier la bonne traduction au sein des projets des règles du PLUi Appréhender si des efforts sont consentis pour aller au-delà des objectifs minimums	Log/ha	1 an	Interne	

Thème	Indicateurs	Enjeux/incidences	Unité	Périodicité	Source	Commentaires
Environnement / paysage et patrimoine	Nombre ou superficie de bâtiments agricoles construit en A ou N	Rend compte du mitage et des éventuels impacts associés en matière fragmentation du territoire, de dégradation des vues…	nb	2 ans	Interne	
	Nombre de demandes d'arrachage d'alignements d'arbres protégés au zonage et/ou linéaires concernés	Suivre l'évolution du linéaire de haie et les impacts induits Appréhender les éventuelles contraintes ressenties ou subies, par la profession agricole notamment	nb	1 an	Interne	
	Linéaires replantés en compensation	Vérifier la mise en œuvre effective des mesures compensatoires	m	1 an	Interne	
	Nombre de mares impactées par des projets de constructions en zone agricole ou naturelle	S'assurer de la protection des mares	Nb	3 ans	Interne	
	Ratio m2 d'espaces verts par habitant en zone U « habitat » Ratio m2 d'espaces verts par entreprise en zone U « activités »	Appréhender de manière globale la place laissée au végétal sur les espaces urbanisés	m2/ha	2 ans	Interne	
	Ratio espaces publics verts / espaces publics minéralisés sur les nouvelles opérations	Mesurer à la fois l'effort consenti sur les nouvelles opérations et aussi sur les effets positifs du PLUi (règlement, OAP…)	%	2 ans	Interne	
	Nb de demande d'intervention sur du patrimoine protégé au PLUi (art. L151-19 et 151-23 du CU)	Suivre le bon respect des règles spécifiques au patrimoine identifié Appréhender les éventuelles contraintes ressenties ou subies, par les particuliers propriétaires	nb	1 an	Interne	
	Nb de changements de destination	Appréhender en quoi le PLUi permet de valoriser / pérenniser les bâtiments de caractère Évaluer la traduction concrète des possibilités offertes par la PLUi	nb	6 ans		À analyser aussi au regard des enjeux en matière de logements et de limitation de la consommation foncière

Thème	Définition de l'indicateur	Enjeux / incidences	Unité	Périodicité	Source	Commentaires
Ressource en eau	Rendement des réseaux AEP	Permet d'analyser l'efficacité des réseaux d'adduction en eau sur le territoire ainsi que le potentiel d'économie en eau potable	%	1 an	EPCI	
	Volume d'eau potable prélevé pour l'alimentation humaine	Permet d'évaluer à la fois le besoin et l'évolution des pratiques en la matière	m3 / an	1 an		Nécessite d'être relativisé dans le temps et dans l'espace (où et à quelle période)
	Consommation individuelle par habitant		m3 /jour / hab.	1 an		
	Durée annuelle de période de restriction décidée par la préfecture	Rend compte de la fréquence et la durée des périodes « tendues » autour de la ressource, en fonction de l'évolution des usages et du climat	Nb jours	1 ans	préfecture	
	% d'importation d'eau potable	Rend compte de la dépendance du territoire à des sources extérieures	%	1 an	EPCI	Jeu d'échelle et d'interconnexion qui rend difficile le renseignement de cette donnée
	Nombre de captages sur le territoire	Rend compte de la pression qualitative (fermeture de captage pour pollution) ou quantitative (nécessité de nouveaux captages) sur la ressource	nb	1 an		Doit préciser les captages fermés et ceux ouverts au cours de la période
	Qualité des eaux superficielles et souterraines	Vise à suivre la qualité de la ressource en eau et des éventuelles pollutions				Voir SAGE de la vallée du Commerce pour un indice de qualité des eaux
	Nombre ou proportion de STEP jugées conformes	Vise à suivre les investissements que ne fait pas la collectivité pour améliorer la situation.	Nb	3 ans	EPCI	À relativiser en fonction de la capacité des équipements. L'indicateur peut aussi être économique en parlant de la part du budget alloué à ces questions
	Capacité épuratoire restante (sommes des STEP) en équivalents habitants		EH	3 ans		Voir pour travailler par STEP
	Nombre ou proportion de systèmes ANC jugés conformes	Permet de suivre la situation sur les portions de territoire non couvertes par le collectif	Nb		EPCI	

Thème	Définition de l'indicateur	Enjeux / incidences	Unité	Périodicité	Source	Commentaires
Mobilité	Taux de motorisation des ménages	Indicateurs parlant quant à la dépendance des ménages à la voiture	%	6 ans	INSEE	PLUi et politiques publiques à relativiser par rapport à d'autres facteurs comme le coût du carburant notamment
	Part des déplacements « domicile – travail » effectuée en voiture			6 ans		
	Part des déplacements « domicile – travail » effectuée transport en commun	Rend compte des évolutions de pratiques et du plus ou moins bon fonctionnement des politiques engagées en la matière.		6 ans		
	Part des déplacements « domicile – travail » effectuée à pied			6 ans		
	Part des déplacements « domicile – travail » effectuée en 2 roues			6 ans		
	Comptages routiers sur des axes stratégiques (VL, PL)	Évaluer en quoi le projet participe à réduire le trafic ou à mieux le maîtriser / canaliser sur certains axes.	Nb	3 ans	CD	Nécessite de choisir des axes ou carrefours parlants
	Longueur du réseau de transport collectif	Rend compte de manière concomitante de l'évolution des pratiques et de l'adaptation de l'offre TC en fonction des nouveaux besoins, de l'armature territoriale… Mis en parallèles, ces indicateurs doivent aussi évaluer la bonne adéquation entre offre et besoins	Km	3 ans	EPCI et CD	
	Nombre d'arrêts TC		Nb	3 ans		
	Nombre de voyageurs en TC			3 ans		
	Nombre de voyageurs au départ ou à l'arrivée de la Gare de Bréauté Beuzeville	Rend compte à la fois d'une modification des pratiques de déplacements et de l'attractivité du territoire (en lien avec le DVP touristique notamment)		1 an	SNCF	
	Linéaires d'itinéraires doux (sites propres ou partagés)	Rend compte des efforts faits pour inciter à l'utilisation des modes doux ou simplement satisfaire la demande.	km	3 ans	EPCI et CD	
	Linéaire de rues pacifiées (zones 30, voies partagées)			3 ans	EPCI	
	Nombre d'opération d'installation de bornes de recharges électriques sur le territoire	Evaluer le déploiement de l'utilisation de la voiture électrique sur le territoire et plus largement de la maîtrise du stationnement	Nb	3 ans	EPCI	

Thème	Définition de l'indicateur	Enjeux / incidences	Unité	Périodicité	Source	Commentaire
Risque et nuisances	Nombre ou proportion de constructions réalisées au sein d'un PPR	Suivre la vulnérabilité plus ou moins accrue des personnes et des biens	Nb ou %	1 an	Interne	
	Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle (par commune et par type pour qualifier l'analyse)	Permet d'appréhender de manière générale la vulnérabilité d'un territoire face aux risques	Nb	1 an	Géorisques.com	Rôle du PLUi à relativiser en fonction d'autres facteurs comme le changement climatique par exemple
	Nombre de sinistres (ou désordres) liés à problématique « ruissellement » ou « gestion des eaux pluviales », par exemple : - Destruction de tout ou partie d'un bâtiment, d'une infrastructure… - Inondation d'une cave, d'un logement… - Saturation de réseau ou de bassin avec débordement et accumulation d'eau - …	Évaluer la plus-value du PLUi en matière de gestion du risque, de ruissellement et de prise en charge des eaux pluviales.	nb	1 an	Interne	
	Nombre de mouvements de terrain (effondrements, affaissements) lié à une cavité souterraine d'origine naturelle ou anthropique ayant causé la destruction de tout ou partie d'un bâtiment.	Évaluer la prise en compte du risque cavités souterraines du PLUi intégrant le recensement de cavités souterraines du territoire	Nb	1 an	Interne	

Thème	Indicateurs	Enjeux / incidences	Unité	Périodicité	Source	Commentaires
Énergie	Nombre de déclarations de travaux (et surface) pour la mise en œuvre de panneaux solaires thermiques	Évaluer à la fois : - La traduction des enjeux globaux et locaux de maîtrise énergétique par des actions concrètes - Le contexte plus ou moins favorable à la mise en œuvre des différents types de dispositifs - Les impacts associés (sur le paysage notamment) - Les éventuelles contraintes générées par le PLUi pour favoriser le DVP des énergies renouvelables	nb	1 an	Interne	Voir pour opérer un choix ou une sélection selon l'accessibilité plus ou moins aisée des données et motivation de la CC
	Nombre de déclarations de travaux (et surface) pour la mise en œuvre de panneaux solaires photovoltaïques		nb	1 an	Interne	
	Surface installée (et puissance) dans le cadre de projets de centrale solaire au sol		m2 / Kwh	3 ans	Interne	
	Nombre d'éoliennes (grand éolien) et/ou puissance		nb	3 ans	Interne	
	Nombre de demandes de forage pour exploitation du potentiel géothermique		nb	1 an	DREAL	
	Nombre d'unités de méthanisation et/ou puissance		nb	3 ans	Interne	
	Nombre de déclarations de travaux pour isolation par l'extérieur de logements privés	Permet d'évaluer le niveau d'engagement de la collectivité et des habitants dans la transition énergétique.	nb	3 ans	Interne	
	Nombre d'opérations de réhabilitation énergétique de bâtiments publics (communaux et intercommunaux)		nb	3 ans	Interne	
	Nombre de points lumineux (éclairage public) sur le territoire	Permets d'identifier : - L'état de la trame noire sur le territoire - L'évolution de la consommation électrique de l'éclairage public	nb	1 an	Interne	Indicateur « biodiv » également en lien avec la problématique de la « trame noire »
	Consommation ou facture énergétique de l'éclairage public		Conso / prix	1 an	Interne	

11 Résumé non technique

11.1 Pourquoi une évaluation du PLUi de la Communauté de Commune de Campagne de Caux

Au regard des enjeux environnementaux mis en exergue lors du diagnostic, la communauté de communes a choisi de réaliser une évaluation environnementale sans solliciter préalablement l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale via une demande d'examen au cas par cas.

À ce titre, la collectivité souhaite mieux expliquer à la fois les enjeux et contraintes spécifiques au territoire (en matière de risques notamment) et les leviers actionnés dans le PLUi pour éviter, réduire, ou compenser les incidences du projet sur l'environnement au sens large.

11.2 Contenu de l'évaluation environnementale

L'application de la procédure « d'évaluation environnementale » nécessite d'intégrer au rapport de présentation les éléments suivants, repris de l'article R.153-1, alinéa 3 du Code de l'Urbanisme et replacés ici dans l'ordre logique du déroulement et de la formalisation de l'évaluation :

- Une description de la manière dont l'évaluation a été conduite (approche méthodologique).
- Une analyse de « l'État Initial de l'Environnement »
- Une explication des « choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établi au niveau international, communautaire ou national, et, le cas échéant, les raisons qui justifient le choix opéré par rapport aux autres solutions envisagées ».
- La présentation des mesures envisagées pour éviter, réduire les conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement.
- Une analyse des « incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du plan sur l'environnement » et un exposé des « conséquences éventuelles de l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement ».
- Une description de « l'articulation du plan avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes [...] » soumis à évaluation environnementale au titre de l'article L.122-4 du code de l'environnement « avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération ».
- Les indicateurs qui devront être élaborés pour l'analyse « des résultats de l'application du plan, notamment en ce qui concerne l'environnement, au plus tard à l'expiration d'un délai de 6 ans à compter de son approbation ».
- Un « résumé non technique

11.3 Approche méthodologique générale

Le bureau d'études GAMA Environnement, en charge de l'évaluation environnementale, a participé à la phase d'élaboration du PLUi de Campagne de Caux en collaboration avec le cabinet d'urbanistes VE2A et en accompagnement de la maîtrise d'ouvrage.

GAMA Environnement a donc accompagné la collectivité sur l'ensemble de la durée de la démarche, intervenant à chaque étape (diagnostic, projet, traduction réglementaire) et participant à différentes réunions (techniques, de pilotage, ateliers…) au cours desquels les acteurs parties prenantes ont été sollicités (élus, partenaires techniques comme les SMBV par exemple, Personnes Publiques Associées…).

Ce travail à la fois itératif et continu avait pour buts d'assurer la meilleure intégration possible des enjeux environnementaux dans les différentes pièces constitutives du PLUi (PADD, zonage, règlement, OAP). Il s'agit à la fois :

- D'anticiper les possibles incidences négatives du projet pour les éviter, les réduire, ou les compenser
- D'apporter des points d'éclairage réguliers aux questions posées par l'avancée du projet et de proposer des traductions réglementaires adaptées en concertation avec les acteurs impliqués
- De connaître l'historique des réflexions pour être en mesure de justifier certains partis d'aménagement (absence d'alternative, moindre coût, choix délibéré de la collectivité sur la base

L'évaluation environnementale a donc été utilisée comme un outil :

- **D'examen** des impacts potentiels du PLUi sur l'environnement, l'objectif étant de soulever ces impacts en amont pour les corriger en cours de démarche
- **D'amendement :** Le travail d'évaluation ne s'est pas « cantonné » à prévoir les incidences du PLUi sur l'environnement. « L'équipe projet » s'est attachée à faire des propositions visant à répondre aux éventuelles incidences ou à amender le PLUi
- **De sensibilisation et d'aide à la décision** pour fournir les clés de compréhension et pour des choix faits en connaissance de cause. Les incidences potentielles des choix effectués et la manière de les prendre en compte ont été présentées au maître d'ouvrage. Ce travail d'explication a permis d'apporter des modifications au document, acceptées et partagées par le plus grand nombre
- **De justification** des choix effectués eu égard aux enjeux, aux contraintes éventuelles, aux possibilités (ou non) de mettre en œuvre des mesures alternatives selon la doctrine « éviter-réduire-compenser ». Le présent rapport vient à la fois valoriser les choix qui apportent un « mieux environnemental » et mettre en perspective les facteurs qui viennent conditionner certains choix par manque d'alternative notamment

Est résumé dans le schéma page suivante l'approche méthodologique de mise en œuvre de l'évaluation environnementale.

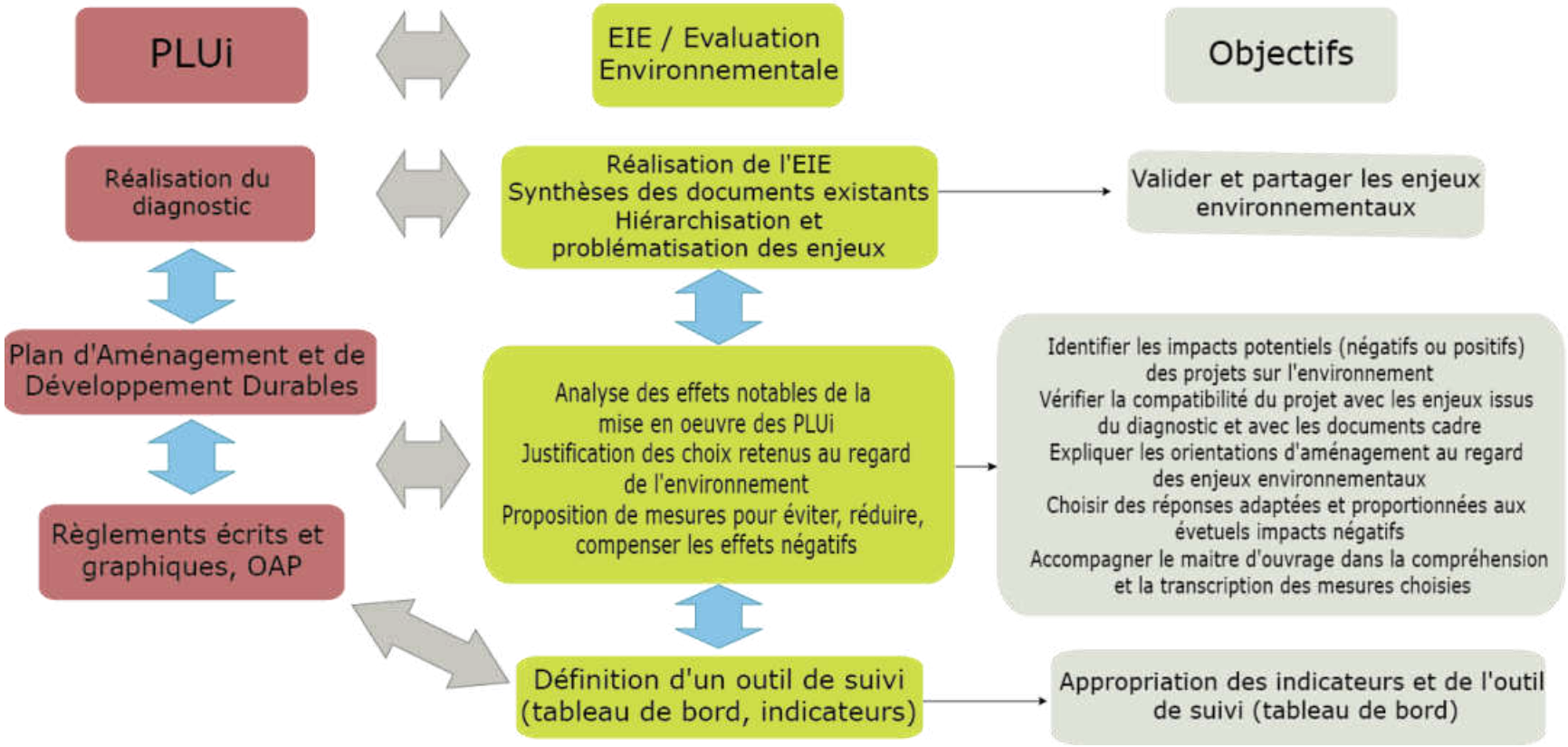
PLUi
EIE / Evaluation Environnementale
Objectifs
Réalisation du diagnostic
Réalisation de l'EIE
Synthèses des documents existants
Hiérarchisation et problématisation des enjeux
Valider et partager les enjeux environnementaux
Plan d'Aménagement et de Développement Durables
Analyse des effets notables de la mise en oeuvre des PLUi
Justification des choix retenus au regard de l'environnement
Proposition de mesures pour éviter, réduire, compenser les effets négatifs
Identifier les impacts potentiels (négatifs ou positifs) des projets sur l'environnement
Vérifier la compatibilité du projet avec les enjeux issus du diagnostic et avec les documents cadre
Expliquer les orientations d'aménagement au regard des enjeux environnementaux
Choisir des réponses adaptées et proportionnées aux évetuels impacts négatifs
Accompagner le maitre d'ouvrage dans la compréhension et la transcription des mesures choisies
Règlements écrits et graphiques, OAP
Définition d'un outil de suivi (tableau de bord, indicateurs)
Appropriation des indicateurs et de l'outil de suivi (tableau de bord)

11.4 Rappel des principaux enjeux

Le diagnostic constitue le « point 0 » de référence pour évaluer les impacts du futur document d'urbanisme sur l'environnement. Les incidences (positives ou négatives) liées à la mise en œuvre du PLUi seront observées par rapport au portrait de territoire dressé lors du diagnostic. Les éléments de synthèse et les enjeux environnementaux issus de l'État Initial de l'Environnement (EIE) sont rappelés ci-dessous, par thématique. L'objectif est de garder en mémoire ces enjeux ou de pouvoir s'y référer rapidement pour évaluer leur prise en compte dans les différents documents du PLUi (PADD, zonage, règlement, OAP).

Milieux physiques	
Élément de synthèse du diagnostic	**Enjeux mis en perspective**
Une topographie : • Peu accidentée favorable à l'utilisation du vélo sur la majeure partie du territoire • Qui participe à la diversité paysagère du territoire (fonds de vallée de la Ganzeville / plateau agricole ouvert) • Une sensibilité paysagère du fait de la topographie de plateau offrant des vues lointaines avec des impacts potentiellement importants en cas de projets d'aménagement sans réflexion sur leur bonne intégration (extension d'urbanisation, nouveaux bâtiments agricoles…) • Des talwegs (même peu encaissés) qui favorisent la concentration des eaux de ruissellement et les effets associés (érosion, crues turbides) • Qui ne vient pas contraindre l'accès au soleil, que ce soit pour l'exploitation du solaire passif ou l'installation de panneaux solaires (sauf peut-être en fond de vallée) • Un plateau ouvert avec peu de protections contre le vent, et des impacts potentiels sur la consommation d'énergie des logements	***Composer avec la topographie locale en :*** • Cherchant une bonne intégration paysagère des nouveaux aménagements en secteur ouvert • Prenant en compte les axes de ruissellement (talwegs) dans la localisation et/ou conception des aménagements • Appréhendant le contexte bioclimatique (protection contre les vents) • Préservant les éléments de paysage qui peuvent souligner le relief ou jouer un rôle antiérosif sur les secteurs pentus

Milieux physiques	
Élément de synthèse du diagnostic	**Enjeux mis en perspective**
• Une ossature géologique crayeuse dans laquelle s'est développé un réseau karstique avec des nappes phréatiques, véritables réservoirs pour l'accès à l'eau (AEP notamment) • Au-dessus de la craie, un manteau d'argile à silex. On retrouve ce silex dans de nombreuses constructions caractéristiques de l'identité locale. • En surface, une couche de limon éolien très épaisse, fertile et propice à de bons rendements agricoles • Des sols battants, sensibles à l'action abrasive des précipitations et favorables aux ruissellements, et aux risques induits • Une sensibilité de la ressource en eau souterraine qui s'explique notamment par un réseau karstique directement relié à la surface via des cavités naturelles nommées bétoires (risque accru de pollution diffuse ou ponctuelle)	• Garder à l'esprit l'histoire géologique du Pays de Caux avec les atouts et contraintes que cela suppose
• Un réseau de mares conséquent avec des rôles multiples (paysager, hydraulique, biologique…) • De nombreuses études / actions menées pour la protection de la ressource en eau : PPRI, SAGE, actions des SMBV (Syndicat Mixtes de Bassin Versant) • Une diminution progressive du nombre de mares et une dégradation de plusieurs d'entre elles • Des traces d'eutrophisation visibles, que ce soit au niveau du ruisseau de la Ganzeville ou de certaines mares • Un territoire en tête de plusieurs bassins versants avec : o Des politiques de gestion de l'eau et des actions menées différentes, pas toujours faciles à harmoniser o Une responsabilité quant à la protection de la ressource vis-à-vis des territoires situés en aval	• Protéger les mares, voire rétablir leur fonctionnalité écologique (épuratoire notamment) • Lutter contre le ruissellement, l'érosion et le transfert latéral de polluants vers les eaux de surface, ce qui implique d'agir en amont, à l'échelon de l'unité hydrographique comme c'est le cas aujourd'hui (notons que la Ganzeville est également alimentée par des nappes qu'il convient de protéger) • Sensibiliser et rendre visible auprès des élus, acteurs, habitants du territoire les actions menées sur les différents bassins versants

Milieux naturels : espaces remarquables et Trame Verte et Bleue	
Élément de synthèse du diagnostic	**Enjeux mis en perspective**
• Un SRCE qui fixe les principaux éléments de connaissance et de préservation de la TVB localement (une définition de la TVB à l'échelle du SCOT, relativement générale et antérieure au SRCE) • Des extensions d'urbanisation qui viennent augmenter le pouvoir fragmentant des taches urbaines • Des infrastructures routières / ferroviaires d'importance ciblées comme éléments fragmentant dans le SRCE • 2 grands corridors écologiques clairement identifiés : o La vallée de la Ganzeville (cours d'eau, zones humides, prairies et boisements de coteaux associés) o La valleuse d'Etretat (partie amont uniquement au niveau d'Ecrainville) • Peu d'espaces naturels remarquables sur le territoire : o 3 ZNIEFF de type 1 et 2 ZNIEFF de type 2 o 1 site classé et 2 sites inscrits au titre de l'environnement Ces espaces constituent toutefois des « réservoirs de biodiversité » dans la cadre de la définition de la TVB. • Une biodiversité ordinaire présente en dehors des espaces jugés remarquables, avec des fonctionnalités écologiques et cynégétiques • Globalement, une trame verte et bleue peu structurante (ou structurée) sur le plateau agricole. Néanmoins, on note une présence « héritée » du végétal (boisements, bosquets, clos masures, parcs de châteaux) et de l'eau (mares) qui peut constituer un point d'appui pour valoriser, voire restaurer la TVB.	• Conforter et restaurer le maillage de continuités écologiques : o Préserver les cœurs de nature d'intérêt écologique majeur (ZNIEFF 1) = réservoir de biodiversité o Protéger les éléments de « nature ordinaire identitaire » qui peuvent recouvrir une fonctionnalité écologique dans le cadre de la définition de la TVB : ✓ Unités arborées sur le plateau ✓ Espaces végétalisés à l'intérieur des espaces bâtis (atour des mares notamment) o S'appuyer sur la définition de la TVB pour favoriser certains espaces dans le cadre de programmes de replantation ou d'un éventuel DVP de vergers ou de l'agroforesterie • Intégrer la trame verte et bleue dans les choix d'aménagement et de mise en valeur du territoire o Ne pas accentuer le pouvoir fragmentant des espaces urbanisés et de certaines routes en limitant l'étalement urbain o Intégrer aux projets d'aménagement les éléments végétaux sur site qui présentent un intérêt (via les OAP notamment) o Réfléchir à la place du végétal au sein des espaces bâtis • Favoriser les interactions entre les habitants et acteurs du territoire avec leur environnement : o Développer les pratiques de loisirs de nature dans le respect de la sensibilité des milieux o Retisser des liens avec la nature en améliorant la visibilité, l'accessibilité et la connaissance du patrimoine naturel local

Paysage / Patrimoine	
Élément de synthèse du diagnostic	**Enjeux mis en perspective**

• Un paysage garant de l'identité Cauchoise du territoire
• De nombreux éléments de petit patrimoine (bâti, murs, ensembles…) qui viennent agrémenter le paysage et qui constituent une richesse pour le territoire (attractivité, DVP touristique…)
• 2 entités paysagères bien distinctes et caractéristiques du pays de Caux :
  ○ Plateau agricole (grandes cultures) avec des vues lointaines
  ○ Vallée taillée dans la Craie, plus verte (prairies, boisements de coteaux) avec des bourgs étirés le long du cours d'eau
• Un habitat dispersé, de multiples entités végétales (clos masures, alignements d'arbres, parcs de châteaux, bandes boisées sur certains talwegs…) et un relief mollement ondulé qui viennent caractériser et différentier le paysage local par rapport à d'autres secteurs « d'open field »
• De multiples points de vue sur le plateau et depuis les hauts de versant
• Une évolution du paysage qui pourrait entraîner une perte d'identité du territoire, voire une banalisation des paysages :
  ○ Des extensions urbaines très visibles, avec des modes constructifs et des matériaux standardisés. Les extensions linéaires le long des routes peuvent ainsi dénaturer l'entrée de bourg
  ○ L'agrandissement des parcelles et l'arasement des talus plantés pour optimiser le travail de culture
  ○ La disparition de prairies sur les rebords de plateau et/ou en secteurs pentus, en lien avec la difficile valorisation économique ces espaces par l'activité agricole
• Une faible appréhension (ou disparate) de la richesse paysagère et patrimoniale du territoire par les habitants et certains élus
	• Lutter contre la banalisation du paysage :
	  ○ Favoriser par une localisation appropriée et une conception pensée en amont pour une bonne intégration des nouveaux projets d'aménagement
	  ○ Protéger ce qui fait l'identité paysagère et patrimoniale du territoire (grand et petit patrimoine)
	• Sensibiliser les habitants et les élus aux richesses patrimoniales et paysagères que le territoire recouvre
	• Concilier ce qui fait l'identité du territoire avec les grands enjeux actuels d'économie d'espace par exemple (dispersion / polarisation)
	• Protéger certains points de vue ou panoramas

Paysage / Patrimoine (suite)	
Élément de synthèse du diagnostic	**Enjeux mis en perspective**

• Selon les bourgs, des espaces publics fédérateurs, au traitement qualitatif et permettant de créer une centralité
• Sur les opérations pavillonnaires des années 80 à début 2000 :
  o Une place limitée du végétal (espaces publics minéralisés)
  o Peu ou pas d'harmonisation dans le traitement des limites d'emprise publique
• Des outils de protection du paysage et du patrimoine déjà mis en place dans certains documents d'urbanisme en vigueur (à harmonier à l'échelle de l'ensemble du territoire)
• Un inventaire exhaustif du patrimoine local mené par la collectivité, classé selon 3 grandes typologies :
  o Eléments naturels (arbres isolés, boisements, haies, parcs et jardins, vergers),
  o Eléments bâtis (habitat, Bâtiments, petit patrimoine bâti, équipements publics),
  o Ensembles patrimoniaux (clos-masure, parc…)
Au total, plus de 4000 éléments ont été inventoriés et ont fait l'objet d'une caractérisation via une fiche dédiée.
	• Valoriser le patrimoine riche du territoire en trouvant une traduction réglementaire à l'inventaire réalisé par la collectivité
	• Trouver l'équilibre entre protection et possibilités d'évolutions (nécessaires à faire vivre le patrimoine)
	• Adapter la prise en compte réglementaire aux caractéristiques du patrimoine local
	• Tenter d'harmoniser le traitement de la question patrimoniale sur l'ensemble du territoire (consensus)

Climat/Air/Energie	
Élément de synthèse du diagnostic	**Enjeux mis en perspective**

• Un climat océanique se caractérisant par :
  ○ Une faible amplitude thermique et un hiver relativement doux, favorable à la limitation des consommations d'énergie liées au chauffage
  ○ Une répartition régulière des pluies plus favorable à la prise en charge des eaux pluviales
Malgré cela, des événements météorologiques extrêmes peuvent survenir et renforcer le risque de ruissellement par exemple
• Un potentiel intéressant pour le développement des énergies renouvelables (solaire, éolien, géothermie, méthanisation…)
• Des initiatives locales (Méthacaux) pour une production d'énergie renouvelable
• Un parc de logements ancien (potentiellement énergivore)
• Par endroit, un système d'éclairage public pas toujours efficace, source de dépenses énergétiques et de pollutions lumineuses (lampadaires « boules » notamment)
• Globalement en secteur pavillonnaire, une faible prise en compte du contexte bioclimatique : Alignement des façades dicté par la voirie sans réflexion sur l'exploitation du solaire passif, sur l'exposition au vent…
• Localement, une consommation d'énergie essentiellement liée au résidentiel (46 %) et au transport (37 %), dans une moindre mesure à l'agriculture (7 %), au tertiaire (6 %) et à l'industrie (4 %) = une répartition qui s'explique par le fonctionnement de plus en plus périurbain et résidentiel du territoire.
	• S'inscrire dans les politiques énergétiques définies aux échelons supérieurs (SRCAE)
	• Œuvrer localement et au travers des leviers offerts par le PLUi pour limiter les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre :
	  ○ Privilégier une plus grande mixité des formes bâties, vers des typologies de logements plus compactes, moins consommatrices en énergie et en foncier
	  ○ Appréhender le contexte bioclimatique dans les futurs aménagements (orientation et ombrage, protection contre les vents dominants, utilisation des végétaux…)
	  ○ Porter une réflexion sur le « rapprochement des lieux » (proximité entre habitat, commerces et services) et la diversification des modes de déplacement
	• Inciter ou encourager, selon les opportunités, l'exploitation de sources d'énergies renouvelables disponibles localement
	• Concilier les enjeux d'efficacité énergétique des bâtiments, de développement des énergies renouvelables avec la préservation des paysages et du patrimoine
	• Penser le végétal pour valoriser son rôle de puits carbone et de lutte contre la formation de petits îlots de chaleur (en lien avec les thématiques paysagères et écologiques)
	• Anticiper un renforcement de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes pour la gestion du risque de ruissellement (notamment)

Risques et nuisances	
Élément de synthèse du diagnostic	***Enjeux mis en perspective***
• Des documents cadre (SCOT, SAGE notamment) déclinant des orientations / prescriptions / recommandations pour la prise en compte des risques naturels (ruissellement notamment) • Un territoire très impacté par les risques naturels de différents types (ruissellement et mouvements de terrain) • Un bon niveau de connaissance des risques permettant, a priori, de bien les prendre en compte : o Secteurs d'aléa au ruissellement et à l'érosion sur lesquels s'appuient les 2 PPRI et le SAGE de la Vallée du commerce o Axes de ruissellement • Un retour d'expérience des acteurs de terrain (SMBV par exemple) sur les secteurs sensibles • De nombreuses études réalisées en parallèle de la démarche PLUi et pour alimenter cette dernière, notamment : o 5 bilans hydrologiques et un SGEP (Schéma de Gestion des Eaux Pluviales) réalisés sur 6 communes de la CdC o Un inventaire des cavités souterraines sur l'ensemble du territoire (1668 cavités pour une surface couverte par les périmètres d'environ de 53 km, plus d'1/3 du territoire) Il s'agit ici d'affiner et d'actualiser la connaissance sur des risques évolutifs • Des actions réalisées à différentes échelles et différents niveaux pour lutter contre les risques : o Sensibilisation des élus et acteurs (agriculteurs par ex.) de territoire o Règlementaire (PPRI, SAGE) o Opérationnel (hydraulique douce) • 25 arrêtés de catastrophe naturelle depuis 1989 ; toutes les communes sont concernées • Un risque de remontée de nappe localisée en fond de vallée de la Ganzeville, dont l'emprise reste toutefois limitée • 3 Voies considérées comme infrastructures bruyantes (RD 926, 910 et 925), susceptibles de générer des nuisances	• Prendre en compte les documents d'orientation et documents réglementaires (PPRI, SAGE) dans la protection contre le risque de ruissellement et d'érosion • Adapter traduction réglementaire au niveau de connaissance poussé des risques sur le territoire • Intégrer le paramètre « risque » dans la localisation et la conception des futurs aménagements • Évaluer (avec les élus et partenaires techniques) la possibilité d'autoriser certains aménagements en fonction du niveau de risque et de l'enjeu lié au projet • Évaluer dans quelle mesure le PLUi peut participer à limiter le ruissellement et l'érosion : Protection d'éléments de paysage jouant un rôle hydraulique par exemple = trouver les synergies entre protection de la TVB et lutte contre le risque de ruissellement • Informer et communiquer auprès de la population et des acteurs concernés sur les risques en présence

Gestion de la ressource en eau	
Élément de synthèse du diagnostic	***Enjeux mis en perspective***
Une prise de compétence récente de la communauté de communes sur les questions d'assainissement collectif et d'alimentation en eau potable. ***Assainissement :*** • De nombreuses stations d'épuration, récentes pour la plupart, avec globalement une capacité épuratoire restante (3909 hab.) qui permet d'accueillir de nouveaux habitants • Deux STEP hors d'usage, interdisant en l'état les nouveaux raccordements (les STEP d'Ecrainville et de Saint-Sauveur-d'Emalleville) • Plusieurs actions prévues à court ou moyen terme pour adapter les capacités épuratoires aux projections de développement (transfert des eaux usées sur des STEP bien dimensionnées, projet d'une nouvelle STEP commune pour les commune d'Ecrainville et de Saint-Sauveur) • Plus d'1/3 des installations d'assainissement autonome jugées non conformes dans le rapport du SPANC	• Veiller à rendre compatible la répartition des logements en fonction des capacités d'assainissement collectif • Prioriser le développement sur des secteurs desservis par l'assainissement collectif, dans une logique de rentabilisation, de mutualisation, et pour une meilleure maîtrise de la qualité des rejets au milieu naturel • Dans le cas d'une STEP aux capacités limitées sur des secteurs stratégiques, veiller à programmer le développement sur le long terme de manière à laisser du temps pour une mise à niveau de l'équipement • Etablir un programme de travaux en fonction des priorités ou opportunités de manière à mettre à niveau les équipements sur le temps du PLUi • Améliorer la connaissance sur le fonctionnement de l'alimentation en eau potable à une échelle « supra-communautaire » pour anticiper au mieux les besoins de demain en fonction de la ressource disponible, de sa vulnérabilité, de la demande sur les territoires voisins…

Gestion de la ressource en eau	
Élément de synthèse du diagnostic	***Enjeux mis en perspective***
Alimentation en eau potable : • Une ressource en eau brute vulnérable aux pollutions (turbidité et intrants agricoles en lien avec la problématique ruissellement) • De nombreuses actions mises en œuvre pour la protection de la ressource : o Aide à la mise en place de CIPAN (Cultures Intermédiaires Piège à Nitrate) par les SMBV o Lutte contre l'érosion et mise en place de dispositif d'hydraulique douce à l'échelle des bassins d'alimentation de captage (BAC) o Identification des bétoires (exutoires naturels) o Périmètres de protection des captages o Réalisation d'un SGEP à Goderville pour gérer au mieux les eaux pluviales urbaines • Un rendement des réseaux globalement satisfaisant • Plusieurs aires d'alimentation (sur et hors du territoire) alimentées par plusieurs captages (sur et hors du territoire) = fonctionnement complexe rendant difficile l'appréhension de la bonne adéquation entre ressource disponible et demande à moyen terme	• Préserver (a minima) le rendement des réseaux AEP au niveau actuel • Continuer à travailler en amont pour la préservation de la ressource (eaux brutes) o Intégrer au mieux ou ne pas contraindre les différentes actions pour gérer au mieux les eaux de ruissellement o Inciter fortement à gérer les eaux pluviales à la parcelle en secteur bâti

Est évaluée dans la suite du document, la manière dont le PADD et les pièces règlementaires du PLUi, répondent, ou prennent en compte les enjeux environnementaux listés ci-dessus

11.5 Evaluation environnementale du zonage, du règlement et des OAP thématiques

L'évaluation environnementale des règlements graphique et écrit a consisté à :

- Analyser les incidences du PLUi sur l'environnement, sur l'ensemble du territoire
- Mettre en exergue les leviers mobilisés pour répondre aux incidences potentielles
- Proposer, en cas d'incidence résiduelle, des mesures alternatives, correctives ou compensatoires selon la doctrine « éviter – réduire – compenser »

Cette analyse est thématique et se décline comme suit :

Thèmes analysés (non hiérarchisés)	***Déclinaison par thème***

• Les milieux naturels et la biodiversité
• Les paysages et le patrimoine
• La ressource en eau
• Les risques et les nuisances
• Le climat et l'énergie
• La mobilité et les déplacements
• La consommation de foncier et l'activité agricole
	• Les incidences potentielles locales sur l'environnement
	• Les réponses apportées dans le projet de PLUi
	• Le cas échéant, des propositions complémentaires pour intégrer au mieux l'environnement dans le PLUi
	• Une note de synthèse reprenant :
	  ○ Les principaux leviers mobilisés dans le PLUi
	  ○ Les points de vigilance ou les incidences résiduelles

L'approche est volontairement thématique pour faciliter la rédaction et la lecture du présent document. Sont reprises pages suivantes les différentes synthèses thématiques.

11.5.1 Les milieux naturels et la biodiversité

L'évaluation environnementale porte un regard positif sur la prise en compte des enjeux écologiques au travers du projet de PLUi.

L'ensemble des leviers mis à disposition par le code de l'urbanisme sont ainsi mobilisés pour protéger et valoriser à la fois les espaces remarquables du territoire et les éléments de « nature ordinaire » recouvrant une multitude de fonctions environnementales (habitat naturel, paysage, eaux pluviales…).

Ainsi, le zonage protège au travers de la zone N les espaces sensibles, réservoirs de biodiversité ; principalement les vallées (surtout celle de la Ganzeville) et les boisements ou parcs arborés du plateau.

Sur ce même plateau agricole très ouvert du pays de Caux, le PLUi s'efforce de repérer et de protéger au titre de l'article L 151-23 du CU l'ensemble des éléments de nature qui concourent à donner du liant et de la fonctionnalité à la TVB locale, relativement peu structurée sur le plateau.

Sont ainsi protégés, les parcs arborés, les mares, les alignements d'arbres, les talus plantés ou non, les vergers, les arbres remarquables… L'inventaire exhaustif mené par la collectivité permet une bonne connaissance et une bonne caractérisation des éléments repérés pour ensuite adapter le règlement aux enjeux et aux fonctionnalités de chacun.

Même si l'identification des éléments ci-dessus s'est faite principalement sur un critère patrimonial, ils recouvrent des fonctionnalités écologiques importantes pour le territoire :

- La protection des espaces boisés favorise le maintien d'habitats, de zones de refuge et de nourrissage pour les espèces sur un plateau agricole relativement dégarni. Par ailleurs, la protection des linéaires arborés permet une mise en lien des espaces boisés favorables à la circulation de la faune,
- La protection des mares doit là aussi favoriser le maintien d'un réseau assez dense pour être fonctionnel et permettre la circulation d'espèces comme le triton crêté par exemple

En parallèle, la démarche PLUi a aussi consisté à limiter l'impact du développement urbain sur la trame verte et bleue par une réflexion prioritairement menée à l'intérieur de l'enveloppe bâtie pour :

- Essayer de limiter l'étalement urbain et son effet fragmentant
- Faire une place accrue au végétal en secteur urbain (conservation d'aérations, obligations de plantations…)

En complément des dispositions réglementaires présentées ci-dessus, avait été évoquée en cours de démarche la possibilité de réaliser une OAP thématique « trame verte et bleue ». Néanmoins, cette idée a été écartée du fait que l'OAP en question n'apportait pas de plus-value par rapport aux dispositions déjà inscrites aux règlements graphique et écrit.

Néanmoins, notons 2 principaux points de vigilance pouvant suggérer des ajustements :

3- L'ensemble des éléments de nature inventoriés ne font pas l'objet d'un report au zonage. Ainsi :

- 27 km d'éléments linéaires naturels ne sont pas protégés sur les 161 km inventoriés (soit environ 17%)
- 0,46 km² d'éléments naturels surfaciques (vergers, parcs arborés) ne sont pas protégés sur les 1,5 km² inventoriés (soit environ 30%)
- 37 éléments naturels ponctuels (arbre isolé) ne sont pas protégés sur les 60 (soit environ 62%)

4- 14 secteurs de développement en extension concernent des corridors « fort déplacement » définis par le SRCE Haut-Normand (sur 11 ha environ). Ce constat doit néanmoins être relativisé par :

- Le fait que les corridors ne sont pas rompus par les projets
- Ces secteurs de développement ont été choisis en intégrant une logique multicritère donnant la priorité à la prise en compte des risques (absence d'alternative)

La délimitation des corridors doit être appréhendée au regard de l'échelle d'analyse du SRCE (1 /100 000), avec une interprétation des données qui ne peut s'opérer à la parcelle

11.5.2 Les paysages et le patrimoine

Globalement, l'évaluation environnementale porte un regard positif sur la prise en compte des paysages et du patrimoine local dans le PLUi.

Les principales entités paysagères sont protégées et valorisées au travers de zones dédiées :

- La zone N sur la vallée de la Ganzeville et sur l'amont de la valleuse d'Etretat, intégrant le fond de vallée, mais aussi les versants et les rebords de plateau. La zone N a notamment été délimitée au regard du mode d'occupation du sol (surfaces en herbe, boisements de coteaux),
- La zone A sur la majeure partie du plateau agricole, à l'exception des secteurs bâtis constitués (bourgs, principaux hameaux) et des ensembles non cultivés d'une certaine dimension (boisements, parcs…). La zone A qui couvre 85% du territoire est réservée à l'activité agricole, interdit tout mitage lié à la construction de nouveaux logements en secteur ouvert. La préservation / valorisation des vues sur le plateau passe aussi par une protection ciblée des éléments surfaciques, linéaires et ponctuels qui agrémentent et structurent le paysage Cauchois. Sont notamment protégés les clos-masures, alignements d'arbres, talus, arbres isolés…
- Les zones U et AU sur les secteurs urbanisés ou urbanisables, en viellant dans la mesure du possible à réduire l'impact paysager des zones en extension à différentes échelles (vues lointaines ou rapprochées, entrées de bourg…). À l'intérieur des secteurs urbanisés, la déclinaison de zones (UA, UB, UC…) en fonction de leurs caractéristiques urbaines, paysagères, patrimoniales, architecturales… permet d'adapter le règlement aux enjeux. Est conservée une place importante aux espaces verts végétalisés (publics ou privés) constitutifs du cadre de vie et de l'attractivité résidentielle du territoire.

La qualité de l'inventaire patrimonial réalisé par la collectivité permet à la fois :

- Une connaissance exhaustive du patrimoine local pour une protection la plus complète possible via différents leviers (art. L 151-19 du CU, changement de destination…),
- Une caractérisation des éléments utiles à la rédaction d'un règlement adapté aux enjeux. Chacun des éléments inventoriés a fait l'objet d'une fiche descriptive. Ces dernières ne sont pas annexées au projet de PLUi, mais seront utiles pour mieux interpréter et guider les futures demandes d'intervention sur le patrimoine,
- Une sensibilisation des élus, propriétaires et habitants aux richesses patrimoniales du territoire, les incitant à y porter attention,
- Une réelle appropriation par le service instructeur des problématiques de terrain relatives au patrimoine. Notons, à ce titre que le règlement a fait l'objet d'un travail partagé avec les élus, le service instructeur et le CAUE.

Dans l'ensemble, la rédaction du règlement vise à concilier la protection du patrimoine (naturel, bâti...) avec une certaine liberté d'entreprendre nécessaire à son entretien et à sa valorisation sur le long terme. Il est également rédigé dans une philosophie générale de cohérence et d'harmonie d'ensemble visant une intégration réussie des projets.

En complément des dispositions prises par le PLUi, rappelons que d'autres dispositifs sont prévus pour protéger le patrimoine et les paysages. Ainsi, le territoire est concerné par un site classé, 2 sites inscrits, et 16 périmètres associés à un monument historique.

Principaux points de vigilance :

Sans qu'ils puissent être interprétés comme des impacts négatifs requestionnant le projet sur le fond, l'évaluation environnementale souhaite néanmoins lister quelques points de vigilance à garder à l'esprit lors de la durée de vie du PLUi :

Sur la traduction réglementaire de l'inventaire patrimonial :

L'exhaustivité de l'inventaire patrimonial ne se retrouve pas totalement dans la traduction réglementaire. Autrement dit, plusieurs éléments jugés plus ou moins remarquables lors de l'inventaire ne bénéficient pas de protection ciblée dans le PLUi :

- 35 linéaires bâtis, (murs et clôtures) ne sont pas protégés sur les 90 inventoriés, soit 2,4 km sur les 8,6 km inventoriés (environ 28%),
- 1613 bâtiments ne sont pas protégés sur les 2671 inventoriés, soit environ 60% de l'inventaire intercommunal,
- 483 ensembles patrimoniaux ne sont pas protégés sur les 603 inventoriés, soit 0,4 km² sur les 10 km² inventoriés.

Ceci s'explique par la méthode de travail qui a consisté à associer les élus communaux pour la sélection des éléments à protéger. Il en résulte une protection non harmonisée sur l'ensemble du territoire.

Sur l'impact « grand paysage » du droit à construire ouvert par le PLUi :

Le besoin foncier induit nécessairement des extensions urbaines parfois notables, dont l'impact paysager peut-être significatif en fonction de la plus ou moins bonne conception des opérations. Sur ce point, notons que les OAP concourent à minimiser l'impact paysager des nouvelles opérations par différents leviers : couture à l'existant, franges arborées… (cf. analyse des OAP).

Néanmoins, la localisation et la configuration de certains terrains en extension interrogent. C'est notamment le cas sur les communes de Bretteville-du-Grand Caux, de Virville, ou de Houquetot (cf. analyse des secteurs de développement).

11.5.3 La ressource en eau

Globalement, la question de la bonne gestion de la ressource en eau a fait l'objet de réflexions à de nombreux égards lors de la démarche d'élaboration du PLUi.

Dans la mesure du possible et au regard de la situation actuelle, plusieurs choix ont été faits pour préserver la ressource :

- Priorisation du développement sur les secteurs équipés de manière à mieux distribuer les abonnés en eau potable (limitation des pertes) et à mieux maîtriser la qualité des effluents restitués au milieu naturel,
- Protection du fond de vallée de la Ganzeville et des éléments de paysage recouvrant une fonctionnalité antiérosive sur le plateau. Le but est ici de limiter l'érosion et le transfert de matière en suspension causant des problèmes de turbidité,
- Gestion en amont des eaux pluviales en secteur bâti pour favoriser une infiltration / filtration des eaux *in situ*, et une limitation de la charge hydraulique en entrée de STEP de Goderville notamment.

Concernant l'assainissement, sont néanmoins identifiés 2 points de vigilance relatifs à l'inadéquation entre développement et capacité d'accueil :

- Dans une moindre mesure la STEP de Saussezemare-en-Caux pourrait être en limite de capacité si l'intégralité du potentiel en densification se réalise. Ce constat doit néanmoins être relativisé au regard de la méthode de calcul et des réflexions déjà engagées par la CdC sur un éventuel transfert des eaux usées vers la STEP de Bretteville-du-Grand-Caux,
- Plus particulièrement les communes de Saint-Sauveur-d'Emalleville et d'Ecrainville, visées par un développement notable, mais dont les STEP sont dépassées. Ce développement se justifie par l'armature urbaine. Sur ce point, l'évaluation porte donc un regard « conciliant » sur la nécessité de ne pas re-questionner l'équilibre d'un projet validé par l'ensemble des parties prenantes. **Par ailleurs, l'utilisation du zonage 2AU suspend le développement des 2 communes visées à la réalisation d'une nouvelle STEP, en capacité, et sur un terrain déjà identifié via un emplacement réservé dans le projet de PLUi**

Concernant l'alimentation en eau potable, l'approche menée dans le cadre de la présente évaluation a consisté à relativiser et à mettre en perspective les besoins futurs par rapport aux volumes actuellement mobilisés. A court terme et dans le cadre d'un développement progressif du territoire, la disponibilité en eaux brutes et les infrastructures en place doivent normalement permettre d'alimenter correctement les abonnés. À long terme, l'étude de sécurisation en eau potable devra permettre d'adapter et d'optimiser l'alimentation des territoires à différentes échelles. D'ores et déjà, la réduction des fuites constitue un potentiel intéressant.

11.5.4 Les risques et les nuisances

Globalement, le projet de PLUi intègre bien la question des risques par une approche adaptée au territoire, qui a fait l'objet de nombreux échanges avec les acteurs de terrain (SMBV) et d'études dédiées venant caractériser le risque (localisation, intensité…) pour une traduction réglementaire la plus précise possible.

La connaissance du risque a notamment guidé le choix des secteurs de développement même si certains d'entre eux, du fait d'une absence d'alternative, restent concernés par des périmètres liés aux risques (cf. analyse des OAP sectorielles).

La compilation et le croisement des données en matière de ruissellement ont permis, dans la mesure du possible, d'harmoniser la prise en compte du risque à l'échelle de la communauté de communes. Les secteurs problématiques ont par ailleurs fait l'objet d'une approche plus précise dans le cadre de la réalisation de bilans hydrologiques et d'un Schéma de Gestion des Eaux Pluviales, qui ont alimenté le PLUi.

Sont représentés au zonage :

- Les secteurs soumis à un risque de ruissellement ou d'inondation, à l'intérieur desquels les possibilités d'aménagement sont limitées, en cohérence avec la doctrine départementale et en vue de limiter l'exposition des biens et des personnes
- Des emplacements réservés dédiés à un aménagement hydraulique (bassins tampons principalement) sur des secteurs connus pour être problématiques. Le PLUi s'est notamment appuyé sur l'expertise de terrain des élus et des SMBV.

Au sein des zones urbanisées, le règlement écrit incite à une gestion à la parcelle des eaux pluviales par le maintien de surfaces perméables. Sur ce point, le règlement pourrait être complété en intégrant les propositions faites dans la partie précédente.

Concernant le risque de mouvement de terrain, le zonage reprend les périmètres associés aux indices inventoriés sur l'ensemble du territoire, avec une actualisation à l'été 2019.

Les couches « ruissellement » et « cavités » peuvent faire l'objet d'actualisations (précisions, levées de doute ou ajouts de nouveaux périmètres) de manière à répondre à l'enjeu d'adaptation sur le temps du PLUi.

Au total, les zonages « risques » couvrent 46 % du territoire. Cette donnée doit être gardée à l'esprit pour intégrer les contraintes qui se sont imposées au PLUi et qui ont conditionné en partie les choix d'aménagement.

Un point de vigilance est néanmoins soulevé par l'évaluation environnementale. Assez peu d'éléments de paysage recouvrant un rôle hydraulique sont identifiés au zonage et protégés au titre de l'article L 151-23 du code de l'urbanisme.

Ceci s'explique par le fait que la disponibilité et la mise en forme tardive de ces données n'a pas permis de les intégrer au processus de concertation / validation avec les élus communaux.

Ainsi, il est recommandé d'envisager suite à l'arrêt de projet la manière dont ces éléments pourraient trouver une place au sein du PLUi pour renforcer encore les dispositifs de lutte contre le ruissellement. L'inventaire de ces éléments est relativement disparate, car il a été réalisé principalement sur le bassin de Pointe de Caux et sur les communes concernées par les études « bilans hydrologiques » et « SGEP »

Néanmoins, et pour relativiser l'impact du PLUi dans sa forme actuelle, notons que :

- Plusieurs éléments de paysage recouvrant un rôle hydraulique sont déjà protégés. C'est le cas des mares inventoriées par le SMBV Pointe de Caux. C'est aussi vrai pour certains talus plantés repérés pour leur valeur patrimoniale, mais jouant aussi un rôle antiérosif

À l'intérieur des zones d'expansion définies depuis les axes de ruissellement, le règlement interdit « la destruction des éléments existants du paysage, jouant un rôle hydraulique (mare, haie, talus, prairie...) ». Autrement dit, le règlement protège de fait les éléments de paysage jouant un rôle hydraulique à l'intérieur des secteurs les plus soumis au risque de ruissellement.

En complément, pourraient également être identifiées au zonage les bétoires caractérisées pour interdire leur comblement, l'idée étant de conserver des exutoires naturels favorables à l'évacuation des eaux de ruissellement.

11.5.5 La mobilité et les déplacements

Le PLUi actionne nombre d'outils favorables à une évolution des pratiques en matière de mobilité, dans la limite de ce que permet le fonctionnement résidentiel et périurbain du territoire.

L'armature territoriale flèche le développement sur les secteurs les mieux équipés, à l'intérieur desquels le règlement permet une mixité fonctionnelle favorable à une proximité entre logements, commerces, équipements… pour une incitation à l'utilisation des modes actifs.

Le renforcement des pôles vise aussi à mieux canaliser les flux de déplacement sur les axes structurants du territoire (RD 910 par exemple) et d'éviter ainsi des déplacements diffus sur des voies parfois inadaptées.

En parallèle des choix faits en faveur de la proximité, le PLUi soutient de manière directe les modes doux à différentes échelles. Les réflexions portent notamment sur :

- La place des piétons et des cyclistes au niveau des bourgs (Goderville notamment), et dans le cadre des futurs aménagements
- Une amélioration des liaisons (douces notamment) entre différents bourgs, particulièrement entre les différents pôles (Goderville, Bréauté, gare…). Le lien privilégié entre les pôles et la gare de Bréauté vise à favoriser la multimodalité
- La place du territoire au sein du réseau de voies touristiques (circuits de randonnée, vélo routes…)

Globalement, le règlement et l'OAP thématique mobilisent des dispositifs pour réduire la dépendance des habitants à la voiture individuelle avec pour incidences positives attendues la limitation des nuisances induites par le trafic routier (bruit, insécurité, pollutions et émissions de gaz à effet de serre)

La prise en compte des questions de mobilité est complète du fait qu'elle est traitée :

- À différentes échelles (bourgs, liaisons inter-bourgs, liaisons touristiques avec les territoires voisins et vers la mer via la vallée de la Ganzeville…)
- Pour différentes fonctions (liaison du quotidien, promenade, loisir et développement touristique…)
- Pour différents modes (réflexions quant au partage de l'espace, à la complémentarité des différents modes dans une logique d'intermodalité…)
- À différents pas de temps (planification sur le long terme d'un réseau d'itinéraires doux à l'échelle de la CdC, principes d'aménagement en phase opérationnelle à court terme…)

Au regard des éléments ci-dessus, l'évaluation environnementale conclut que :

- **les dispositions du PLUi en matière de mobilité ont des incidences globalement positives pour l'environnement au sens large,**
- **le traitement de la question des déplacements à l'échelle intercommunale permet de réfléchir aux continuités, apportant une plus-value par rapport aux réflexions menées jusqu'à ce jour au niveau de chaque commune.**

11.5.1 Le climat et l'énergie

Dans un contexte rural, et sur un sujet où la collectivité ne dispose pas de l'ensemble des moyens d'action nécessaires, il en ressort que PLUi répond « à son niveau » aux enjeux globaux de lutte contre le changement climatique de par :

- Une volonté de travailler sur le patrimoine bâti existant et de maîtriser la consommation foncière
- Des dispositions incitatives pour l'utilisation de modes de déplacement alternatifs à la voiture
- Une protection du patrimoine végétal pour maintenir la capacité de stockage du carbone sur le territoire
- Une volonté d'intégrer la question énergétique sur les futures opérations d'aménagement et sur les futurs projets de construction à l'intérieur des zones U

Par ailleurs :

- Les dispositions du PLUi permettant de lutter contre la pollution de l'air doivent être perçues comme une réponse aux enjeux sanitaires, au regard des problèmes de santé publique imputables à la pollution atmosphérique
- Les dispositions du PLUi favorables à une meilleure maîtrise énergétique et à une diversification des sources d'énergie visent aussi à réduire la vulnérabilité des ménages face à une augmentation générale du coût de l'énergie

Ainsi, l'évaluation environnementale porte un regard positif sur la prise en compte de la question « climat – air – énergie » dans le futur document d'urbanisme.

11.5.2 La consommation de foncier et l'activité agricole

Globalement, et même si le projet de PLUi prévoit une consommation foncière notable, l'évaluation environnementale relève l'effort consenti par la collectivité pour minimiser l'impact du développement sur l'artificialisation des espaces naturels et agricoles. La méthode suivie et partagée avec l'ensemble des acteurs a permis de mobiliser l'ensemble des leviers du PLUi pour limiter le besoin foncier et localiser les secteurs de développement pour un impact moindre sur l'agriculture (dans la mesure ou des alternatives étaient possibles) :

- L'opportunité d'une démarche intercommunale a permis de définir une armature territoriale priorisant le développement sur les principaux pôles, avec la possibilité d'y réaliser plus facilement des opérations denses et/ou en renouvellement
- Le travail d'identification du potentiel en densification et la priorité donnée au comblement des enveloppes bâties existantes viennent réduire le besoin en extension
- La traduction SCoT en matière de « densité », et le volontarisme des élus locaux, doit permettre de changer les pratiques d'aménagement vers plus de sobriété foncière
- Une réflexion a été portée sur l'existant même si le potentiel en résorption de vacance et en changement de destination ne participe pas directement à la réduction du besoin foncier
- La conception et la programmation dans le temps des nouveaux aménagements au travers des OAP sectorielles permettent une gestion optimisée du foncier mobilisé en extension (densités, phasage, formes bâties et typologies de logements…)

L'ensemble de ces dispositifs doivent être perçus comme une plus-value en comparaison aux pratiques d'aménagement à l'œuvre ces dernières décennies. En cela, la démarche PLUi, partagée avec les élus, marque un tournant favorable et une étape vers une modification des pratiques d'aménagement à moyen terme.

Par ailleurs, la volonté de prioriser le développement sur les pôles et à l'intérieur des enveloppes bâties existantes répond à la doctrine « éviter – réduire – compenser » promue par l'évaluation environnementale.

Enfin, et sans pouvoir refaire en intégralité l'historique des réflexions, rappelons que cette version « arrêt » du PLUi résulte de nombreux échanges et amendements au fur et à mesure, avec l'abandon de plusieurs secteurs à urbaniser (cas sur la commune de Saussezemare-en-Caux par exemple).

Ainsi, la volonté de réduire l'emprise du développement doit aussi être perçue positivement pour le maintien d'une activité agricole locale dynamique. La question agricole a par ailleurs été intégrée à plusieurs niveaux parmi lesquels :

- Un dimensionnement généreux de la zone A, réservée aux activités agricoles. Même, si la zone N a été élargie sur les rebords de plateau, il n'en demeure pas moins que les espaces considérés restent valorisables par l'agriculture
- Un souci de prévoir des cônes de développement pour les sièges d'exploitation entourés par la zone N

Quelques points de vigilance sont néanmoins formulés dans la présente évaluation :

1- Un nombre important de bâtiments (632) sont identifiés au zonage pour un potentiel changement de destination. La sélection de ces derniers s'est principalement faite sur le critère patrimonial. À ce titre, il conviendra d'être vigilant à ce que le changement des destinations de certains bâtiments n'entraîne pas d'impact sur l'agriculture suite à la création d'un logement et à l'accueil d'un tiers en zone A ou N, avec la création de périmètres supplémentaires Sur ce point, rappelons que :

- « Conformément à l'article L151-11 du code de l'urbanisme, le changement de destination est soumis à l'avis conforme :
    - de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces agricoles, Naturels et Forestiers (CDPENAF) en zone Agricole ;
    - de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites(CDNPS) en zone Naturelle. »
- Le nombre important de bâtiments étoilés au zonage correspond à une volonté forte de la collectivité et des élus communaux de donner une traduction réglementaire au travail d'inventaire réalisé en interne
- Les 632 bâtiments ne constituent qu'un potentiel dont la réalisation concrète apparaît hypothétique dans bien des cas au regard des contraintes liées au risque de cavité. En effet, 177 changements de destination sont situés dans un périmètre de risque de cavité souterraine sur les 632.
- L'absence de dispositif pour s'assurer de l'utilisation optimale du potentiel en dent creuse

2- En l'état, le PLUi ne prévoit pas de dispositif permettant le respect des objectifs de densité sur les secteurs en densification du tissu existant, non couverts par une OAP sectorielle. Dans les faits, et même si les cas de figure restent limités, un terrain zoné en U en cœur de bourg, supérieur 3 000 m2 peut être consommé pour 1 seul logement. Sur ce point, pourrait être précisé, sous forme de tableau, une OAP précisant pour chaque bourg le niveau de densité minimum sur les terrains d'une superficie supérieure à 3 000 m2. L'idée serait également d'ouvrir à des densités moindres en cas de justifications fournies sur les contraintes (topographie, capacité des réseaux, configuration de la parcelle, accessibilité limitée…).

3- L'interdépendance entre la réalisation de certains équipements et de certains projets d'aménagement fait qu'au foncier nécessaire à l'accueil des nouveaux logements s'ajoute le foncier nécessaire à l'accueil des dits équipements. C'est notamment le cas pour la future station d'épuration d'Ecrainville, avec un emplacement réservé de plus de 6 ha qui s'ajoute à la consommation foncière liée à l'habitat. Pour autant :

- La nouvelle STEP se justifie par la nécessité de protéger la ressource en eau, enjeu fort localement
- La surface de l'emplacement réservé est volontairement confortable, mais pourrait ne pas être utilisée en entier selon les besoins

11.6 Analyse des secteurs de développement

11.6.1 Les secteurs de développement couverts par une OAP

D'une manière générale, l'étude des OAP sectorielles a permis de mettre en avant qu'une majorité d'entre elles prennent en compte l'environnement existant et les enjeux connus (en termes de patrimoine, de paysage, de risques…). Des points de vigilance sont tout de même à indiquer concernant quelques secteurs de développement :

- L'OAP D de Goderville où 4,8 ha d'extension de zones d'activités sont prévus. Cette zone est concernée au nord et au sud par des zones d'expansion de ruissellement non indiquées sur le schéma
- Quatre OAP sont soumises à la mise aux normes des équipements des eaux usées de la commune :
    - Secteurs A, B et C d'Ecrainville
    - Secteur A de Saint-Sauveur d'Emalleville
- Trois OAP posent question quant à leur localisation, la consommation de foncier proportionnellement aux zones urbanisées de la commune d'implantation ou leur insertion paysagère :
    - Le secteur A de Bretteville-du-Grand-Caux
    - Le secteur A de Houquetot
    - Le secteur A de Virville

Finalement l'analyse fait ressortir des OAP qui s'appuient principalement sur l'intégration paysagère des sites, sur la connexion des futures opérations aux cheminements doux existants, mais également sur la gestion des eaux pluviales à l'échelle des secteurs (pour une partie des OAP). De plus, elles répondent dans les grandes lignes aux densités affichées dans le PADD du PLUi, notamment sur les secteurs de pôles qui affichent des densités plus élevées. 7 OAP sont construites selon un programme de phasage qui permet d'inscrire les opérations dans le temps et d'adapter la constructibilité de secteurs étendus selon les besoins (au regard de la commercialisation des premières phases). Ces conditions particulières de développement font écho à l'absence de zones 2AU, et vont favoriser un développement progressif et étalé dans le temps de l'urbanisation.

Une proportion assez large des OAP est concernée par des zones de risques, particulièrement présentes sur le territoire communal, qui contraint largement le développement de l'urbanisation. Pour répondre à ces enjeux liés aux cavités souterraines et au ruissellement, le règlement vient compléter la gestion du risque avec des dispositions particulières limitant la vulnérabilité de ces sites.

Le tableau ci-dessous reprend, pour chaque secteur couvert par une OAP, de manière synthétique, l'avis de l'évaluation environnementale selon le code couleur suivant :

: L'OAP répond aux enjeux environnementaux spécifiques au secteur, ce qui limite à minima les impacts induits et inhérents à tout projet d'aménagement selon son ampleur.

: L'OAP répond en partie aux enjeux environnementaux spécifiques au secteur. Néanmoins subsistent certains points de vigilance ou des questionnements quant à la prise en compte de certains impacts potentiels, dont l'ampleur reste limitée.

: L'OAP n'apporte pas de réponse à certains enjeux environnementaux, induisant des impacts probables et potentiellement forts lors de la mise en œuvre du projet en question.

Commune	Secteurs	Synthèse
Goderville	Secteur A – Sud Goderville	
Goderville	Secteur B – Ilot Saint-Jacques	
Goderville	Secteur C – Equipements	
Goderville	Secteur D – Extension de la ZAE Goderville/Bretteville	
Goderville	Secteur E – Route de Versailles	
Bréauté	Secteur A – Les marettes	
Bréauté	Secteurs B et C – Route de la Sablière	
Bréauté	Secteur D – Route de la voie romaine	
Bréauté	Secteur E – Equipements	
Bretteville-du-Grand-Caux	Secteur A – Extension Est	
Bretteville-du-Grand-Caux	Secteur B – Route d'Annouville	
Bec-de-Mortagne	Secteur A – La Roussie	
Ecrainville	Secteur A – Mare Recher	
Ecrainville	Secteur B – Secteur des Ecoles	
Ecrainville	Secteur C – Cimetière	
Manneville-la-Goupil	Secteur A – Route des Genets	
Manneville-la-Goupil	Secteur B – Route des Jonquilles	
Saint-Maclou-la-Brière	Secteur A – Chemin des roses	

Commune	Secteur	Synthèse
Saint-Maclou-la-Brière	Secteur B – Route des Jonquilles	
Saint-Sauveur-d'Emalleville	Secteur A – Entrée nord du bourg	
Saint-Sauveur-d'Emalleville	Secteur B – Centre-bourg	
Saint-Sauveur-d'Emalleville	Secteur C – Entrée Est	
Angerville-Bailleul	Secteurs A et B - Bourg	
Annouville-Vilmesnil	Secteur A – Rue de la mare	
Auberville-la-Renault	Secteur A – Centre bourg	
Bénarville	Secteur A – Entrée Nord	
Bornambusc	Secteur A – Route du Château	
Bornambusc	Secteur B – Route de Goderville	
Daubeuf-Serville	Secteurs A et B – Hameau	
Gonfreville-Caillot	Secteur A – Chemin de la Ferme Fleury	
Grainville-Ymauville	Secteur A – Secteur de la mairie	
Houquetot	Secteurs A et B – Rue du Presbytère	
Houquetot	Secteur C – Centre bourg	
Mentheville	Secteurs A et B – Route d'Epreville	
Mentheville	Secteur C – Ferme du cœur de Bourg	
Sausseuzemare-en-Caux	Secteur A –Centre bourg	
Sausseuzemare-en-Caux	Secteur B –Ferme communale	
Tocqueville-les-Murs	Secteurs A et B – Le bourg	
Vattetot-sous-Beaumont	Secteur A – Centre bourg	
Virville	Secteur B – Entrée Est	
Virville	Secteur A – Entrée Nord	

11.6.2 Les Secteurs de Taille et de Capacité Limitées

Le plan de zonage comporte 35 STECAL, sachant que les hameaux susceptibles d'accueillir de nouvelles constructions en densification sont zonés en UH et ne sont donc pas comptés ici comme STECAL.

Sur ces 35 STECAL :

- l'immense majorité vise à encadrer le développement et permettre le maintien d'activités existantes, avec un dimensionnement qui semble cohérent avec le besoin
- 12 s'inscrivent en zone N, notamment au niveau de parcs arborés en lien des châteaux. C'est notamment le cas sur le domaine du Grand Daubeuf. Tous sont zonés en Nt et répondent à des enjeux patrimoniaux, paysagers et touristiques promus au travers du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

5 présentent des sensibilités en termes de ruissellement et de risques d'inondation invitant à une vigilance particulière.

11.7 Étude d'incidences Natura 2000

Le travail d'évaluation environnementale doit inclure un regard spécifique sur l'incidence du projet de PLUi sur le réseau Natura 2000. Le territoire n'est pas concerné par un site Natura 2000 au sein de ses limites territoriales, les sites Natura 2000 les plus proches sont :

- La ZSC « le réseau de cavités du nord-ouest de la Seine-Maritime » dont le secteur le plus proche se trouve à 2 km de Sausseuzemare-en-Caux et 4,2 km d'Auberville-la-Renault
- La ZPS du « Littoral seino-marin » située à 6 km d'Ecrainville
- La ZSC du « Littoral cauchois » située à 6,2 km d'Ecrainville

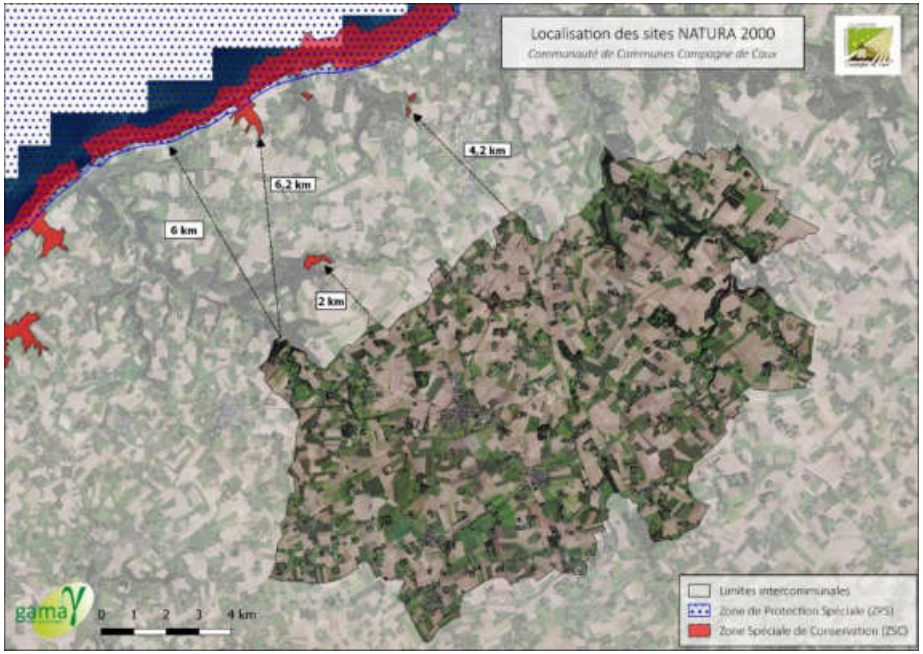

<u>Conclusion de l'étude d'incidences :</u>

Suite à une analyse spécifique à chaque site, l'évaluation environnementale conclut à l'absence d'impact négatif direct ou indirect, du PLUi sur les trois sites, notamment par :

- **L'éloignement des sites (plus de 2 km)**
- **L'absence de connexion fonctionnelle directe (pour le réseau de cavités)**
- **Une protection de la vallée de Ganzeville, cours d'eau qui débouche à Fécamp à proximité des sites Natura 200 côtiers**
- **Une possibilité d'action limitée du PLUi au regard des pressions constatées sur les sites Natura 2000 (pressions essentiellement anthropiques liées à la fréquentation / exploitation des sites et de leurs abords immédiats)**

11.8 Prise en compte des documents supra-communaux

Au regard des éléments présentés précédemment, l'objectif a été de vérifier que le PLUi prend bien en compte les orientations de portée supérieure qui s'imposent à lui. N'ont été étudiés dans le cadre de l'évaluation environnementale que les principaux documents déclinant des orientations spécifiques à l'environnement et à l'énergie, et pouvant trouver une traduction directe ou indirecte dans le PLUi. Par ailleurs et considérant le rôle intégrateur du SCoT, les documents antérieurs au SCoT (en orange dans le tableau ci-dessous) ne seront pas analysés.

Documents supra-communautaires	***Rapport du PLUi avec le document***
Le Schéma de Cohérence Territoriale des Hautes Falaises (approuvé en Mars 2014), uniquement au regard des objectifs environnementaux. L'étude globale de la compatibilité du PLU par rapport au SCoT est réalisée dans la partie « justifications » du rapport de présentation	Compatibilité
Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Seine-Normandie 2010-2015 adopté le 29 octobre 2009 *Nota bene : Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) réglementairement en vigueur est le SDAGE 2010-2015 suite à l'annulation de l'arrêté du 1er décembre 2015 adoptant le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands 2016-2021 et arrêtant le programme de mesures (PDM) 2016-2021*	Compatibilité
Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la vallée du commerce approuvé le 14/10/2015	Compatibilité
Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRi) du bassin de Seine Normandie (7 décembre 2015)	Compatibilité
Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Haute-Normandie, approuvé le 18/11/2014	Prise en compte
Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie de Haute-Normandie (approuvé en Conseil Régional le 18 mars 2013)	Compatibilité

Sur les orientations environnementales, l'évaluation environnementale conclut à une prise en compte et/ou à une compatibilité du PLUi avec les documents listés ci-dessus. Rappelons que le regard porté par l'évaluation environnementale est complété par la partie justificative du rapport de présentation, particulièrement sur la compatibilité du PLUi avec le SCoT des Hautes Falaises

11.9 Les indicateurs de suivi

La mise en place d'un dispositif de suivi permettra de conduire le bilan du document d'urbanisme tout au long de sa durée de vie, telle que le prévoit le code de l'urbanisme (au plus tard à l'expiration d'un délai de 6 ans).

La conduite d'un bilan ou d'une évaluation au bout de 6 ans de mise en œuvre nécessite que soient mis en place, dès l'élaboration du PLUi, des outils permettant le suivi de ses résultats. Les dispositions retenues pour assurer le suivi doivent être présentées dans le rapport de présentation.

Il s'agit d'être en mesure d'apprécier l'évolution des enjeux sur lesquels le document d'urbanisme est susceptible d'avoir des incidences (tant positives que négatives), d'apprécier ces incidences, la mise en œuvre des dispositions en matière d'environnement et leurs impacts.

Des indicateurs ont donc été définis pour permettre le suivi des incidences positives et négatives du PLUi sur le court à moyen terme.

Sont listés dans la partie dédiée les indicateurs proposés pour suivre l'impact de la mise en œuvre du PLUi sur l'environnement, parmi lesquels :

- Nombre de logements de plain-pied ou dédiés aux séniors
- Fréquentation des circuits de randonnée (si comptages effectués)
- Nombre / surface de nouvelles constructions à vocation agricole sur le territoire (en zone A)
- Nombre de sièges d'exploitation agricole sur le territoire
- Consommation effective d'espaces agricoles et naturels
- Nombre de demandes d'arrachage d'alignements d'arbres protégés au zonage et/ou linéaires concernés
- Nombre de changements de destination
- Rendement des réseaux AEP
- Volume d'eau potable prélevé pour l'alimentation humaine
- Part des déplacements « domicile – travail » effectuée en 2 roues
- Nombre de voyageurs au départ ou à l'arrivée de la Gare de Bréauté Beuzeville
- Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle (par commune et par type pour qualifier l'analyse)
- Nombre de mouvements de terrain lié à une cavité souterraine ayant causé la destruction de tout ou partie d'un bâtiment.
- Nombre de déclarations de travaux (et surface) pour la mise en œuvre de panneaux solaires photovoltaïques…

Pour chaque indicateur, sont précisés l'enjeu ou l'incidence potentielle qui s'y rapporte, l'unité de mesure, la disponibilité (où se les procurer ?) et la périodicité (combien de temps entre chaque mise à jour ?).

11.10 Conclusion générale

La présente évaluation environnementale permet de conclure que le projet de PLUi :

- Répond bien aux problématiques environnementales et paysagères du territoire par des réponses diverses mobilisant l'ensemble des leviers règlementaires de la planification. Néanmoins, des propositions complémentaires formulées dans la présente évaluation pourraient venir en complément
- Offre des plus-values par rapport aux documents actuels de par :
    - Une organisation du territoire à une échelle élargie permettant de répondre à des logiques de hiérarchisation et de mutualisation (fléchage du développement sur des secteurs équipés), tout en traduisant de manière plus concrète le SCoT en vigueur
    - Une actualisation et un renforcement des connaissances via des démarches complémentaires à celle du PLUi (étude « eaux pluviales », inventaire des cavités) menées en amont et traduites dans le projet pour mieux prendre en compte les enjeux en lien
    - Une compréhension et un partage du projet intercommunal, et une acceptation d'un changement des pratiques en matière d'aménagement du territoire (niveaux de densité notamment)
    - La mise en œuvre de nouveaux outils comme les OAP sectorielles et thématiques visant à mieux accompagner les projets opérationnels pour les mettre en adéquation avec les enjeux locaux et globaux

  Seule limite, la mise en œuvre d'une démarche intercommunale a permis l'émergence d'un projet commun, mais avec parfois un manque d'homogénéité dans le traitement de certaines thématiques comme la protection du patrimoine.
- Préserve les grands équilibres environnementaux par une consommation de foncier relativement maîtrisée et par une préservation des composantes de la Trame Verte et Bleue locale, dont les implications sont multiples (paysagères, protection de la ressource en eau…)
- Est compatible avec les documents de portée supérieure et cohérent de par la bonne déclinaison entre enjeux, orientations et traduction réglementaire
- Porte une réflexion de projet global et transversal avec des déclinaisons règlementaires compatibles entre elles. L'analyse du PLUi ne révèle pas de contradiction majeure. L'addition des nombreuses mesures prévues n'induit pas d'impacts cumulés pour l'environnement.
- N'aura pas d'impact sur le réseau Natura 2000

- S'inscrit dans une logique « éviter - réduire - compenser ». Cette doctrine a guidé le choix des secteurs de développement en suivant le raisonnement suivant :
    - Priorité donnée à l'investissement des secteurs inclus dans les bourgs, recouvrant des enjeux environnementaux, paysagers, agricoles… généralement moindres (logique d'évitement)
    - Sur les secteurs en extension a été suivi une analyse multicritères (logique urbaine, présence de risques, visibilité, nuisances induites ou subies, présence ou non d'habitats naturels remarquables, enjeux agricoles…) visant à sélectionner « globalement » le secteur le moins impactant (logique d'évitement). Notons que quelques secteurs sont néanmoins pointés par l'évaluation environnementale
    - Sur les secteurs retenus, les OAP viennent cadrer l'aménagement à la fois pour optimiser le foncier mobilisé, mais aussi pour limiter au maximum les impacts induits (logique de réduction).
    - Le règlement vient aussi limiter l'exposition des biens et des personnes aux risques sur les secteurs urbanisables

En conclusion, notons que le projet de développement porté par la collectivité induit nécessairement des incidences qui sont inhérentes à la mise en œuvre opérationnelle des différents projets d'aménagement tel qu'ils sont prévus dans le PLUi. Néanmoins, la démarche et sa traduction dans le document offrent d'une part une plus-value en comparaison à la situation actuelle, et d'autre part permettent de minimiser au maximum les impacts induits par des choix qui ont intégré la question environnementale en amont. À ce titre, le PLUi répond globalement sur le fond et sur la forme aux enjeux environnementaux spécifiques au territoire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CAMPAGNE DE CAUX

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

ve2a
Villes et Architectures en Ateliers - ve2a.com

gama

GUY TAÏEB CONSEIL
POLITIQUES LOCALES ET HABITAT

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE SEINE-MARITIME

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX

RAPPORT DE PRÉSENTATION - volume 1

Diagnostic thématique et enjeux

Version pour arrêt

SOMMAIRE

Préambule _ Les rencontres territoriales : la vision des élus du territoire - p4

I/ Approche contextuelle, réglementaire et administrative - p30

1. Cadre réglementaire et administratif
2. Présentation générale
3. Compatibilité avec le documents supra-communaux
4. Les documents d'urbanisme en vigueur

II/ Approche spatiale - p42

1. Occupation du territoire et consommation de l'espace
2. Formes urbaines et leurs particularités
3. Le territoire en devenir : Potentiel mutable et mobilisable du territoire
4. Projets en cours

III/ Population - p130

1. Une croissance démographique soutenue qui tend à ralentir
2. Une population jeune mais un vieillissement à prendre en compte
3. Des dynamiques démographiques contrastées au sein du territoire
4. Une population très familiale qui génère d'importants besoins en logements
5. Des typologies de ménages relativement homogènes
6. Des revenus des ménages assez resserrés
7. Propriétaires et locataires : des revenus moins dispersés qu'à l'échelle départementale
8. Synthèse des enjeux démographie

IV/ Habitat - p143

1. Un secteur locatif relativement peu développé
2. Un parc social peu développé mais présent dans toutes les communes
3. Un parc de résidences principales relativement ancien dont la qualité doit être maintenue
4. Un parc de logements qui ne présente pas de signes de dégradation manifeste
5. Une offre de logement-hébergement dédiée aux personnes âgées assez limitée
6. Un niveau élevé de construction de logements, porté principalement par Goderville
7. Un tassement marqué de la construction de logements depuis 2008
8. Des prix de terrains destinés au logement individuel compétitifs pouvant accentuer l'étalement urbain
9. Une construction de logements orientée vers l'accueil de populations nouvelles
10. Synthèse des enjeux habitat

V/ Activités et tissu économique - p156

1. Un territoire très résidentiel
2. Une progression de l'artisanat
3. Une évolution différenciée des effectifs salariés dans les activités présentielles
4. La construction : un gros employeur local mais dont les effectifs salariés ont nettement fléchi avec la crise
5. Le commerce : développement des établissements et des effectifs salariés
6. Hébergement - restauration : développement des établissements et des effectifs salariés

SOMMAIRE

7. La santé et l'aide à domicile : des effectifs limités et plutôt en baisse
8. Des activités en hausse : les activités récréatives et sportives, la coiffure
9. Les facteurs de développement de l'emploi dans les activités présentielles et PME locales
10. Une offre en zones d'activités économiques limitée
11. Des potentialités de développement économique
12. Un appareil commercial relativement modeste
13. Un appareil commercial assez fortement concentré sur Goderville
14. Une offre importante en hébergement touristique représentant un potentiel de développement commercial
15. Synthèse des enjeux économiques

VI/ Diagnostic agricole - p173

1. Un territoire marqué par l'agriculture
2. Une activité économique importante
3. Portrait dynamique des exploitations
4. Autres activités, diversification
5. Evolution de l'activité agricole et conséquences
6. Environnement et cadre de vie
7. La perception des agriculteurs du territoire
8. Atouts / faiblesses / enjeux selon les élus
9. Facteurs influençant l'activité agricole
10. Synthèse des enjeux

VII/ Équipements - p186

1. Des services publics peu présents, concentrés à Goderville
2. Une offre de santé limitée et concentrée sur Goderville
3. Des équipements « petite enfance » diversifiés, une légère baisse des effectifs scolaires à confirmer
4. Un niveau d'équipement scolaire assez important
5. Des besoins satisfaits en équipements sportifs, une présence en bibliothèques à renforcer
6. Synthèse des enjeux

VIII/ Mobilités - p193

1. Socio-démographie et mobilité
2. Hiérarchie viaire et enjeux routiers
3. Offre de transports collectifs
4. Modes actifs

IX/ État initial de l'environnement - p210

Se référer au rapport spécifique relatif à l'État Initial de l'Environnement

X/ Synthèse des enjeux croisés - p211

1. Atouts / Faiblesses du territoire
2. Proposition d'enjeux croisés et prospectifs
3. Exercice de prospective

PRÉAMBULE

Les éléments présentés ci-après constituent **la synthèse des rencontres territoriales réalisées en début de procédure d'élaboration du PLUi (fin 2017 / début 2018)**. Ces dernières ont permis de prendre en compte **les visions développées par les élus de leur territoire et de mettre en perspective leurs attentes vis à vis du PLUI de la Communauté de communes Campagne de Caux**.

Le principe retenu a été de rencontrer **l'ensemble des élus du territoire** (cf liste ci-après) afin d'échanger sur leur vision du territoire et de les questionner, entre autres, sur les points suivants :

1. **Qu'est ce que leur territoire peut apporter à la communauté de communes ?** Quelles sont ses forces ? Ses faiblesses ? Les menaces éventuelles qui s'y exercent ?

2. **A l'inverse, qu'est ce que la communauté de communes peut apporter à leur territoire ?** Quelles sont leurs attentes vis-à-vis de ce territoire en construction ?

Lors de ces entretiens, deux volets ont été successivement abordés et ont permis de structurer la réflexion aux deux échelles :

A l'échelle de la commune et du secteur géographique, les échanges ont permis d'identifier les **caractéristiques économique, démographique, environnementale**... du territoire local.

A l'échelle de la communauté de communes et de ses intercommunalités voisines, les échanges ont permis de faire émerger une **vision prospective du territoire.** Cette dernière fait l'objet d'une cartographie permettant de visualiser les enjeux et les interfaces entre les secteurs et la communauté de communes.

Nous remercions les communes rencontrées qui ont fait part de leurs connaissances du territoire lors des rendez-vous d'entretien.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX

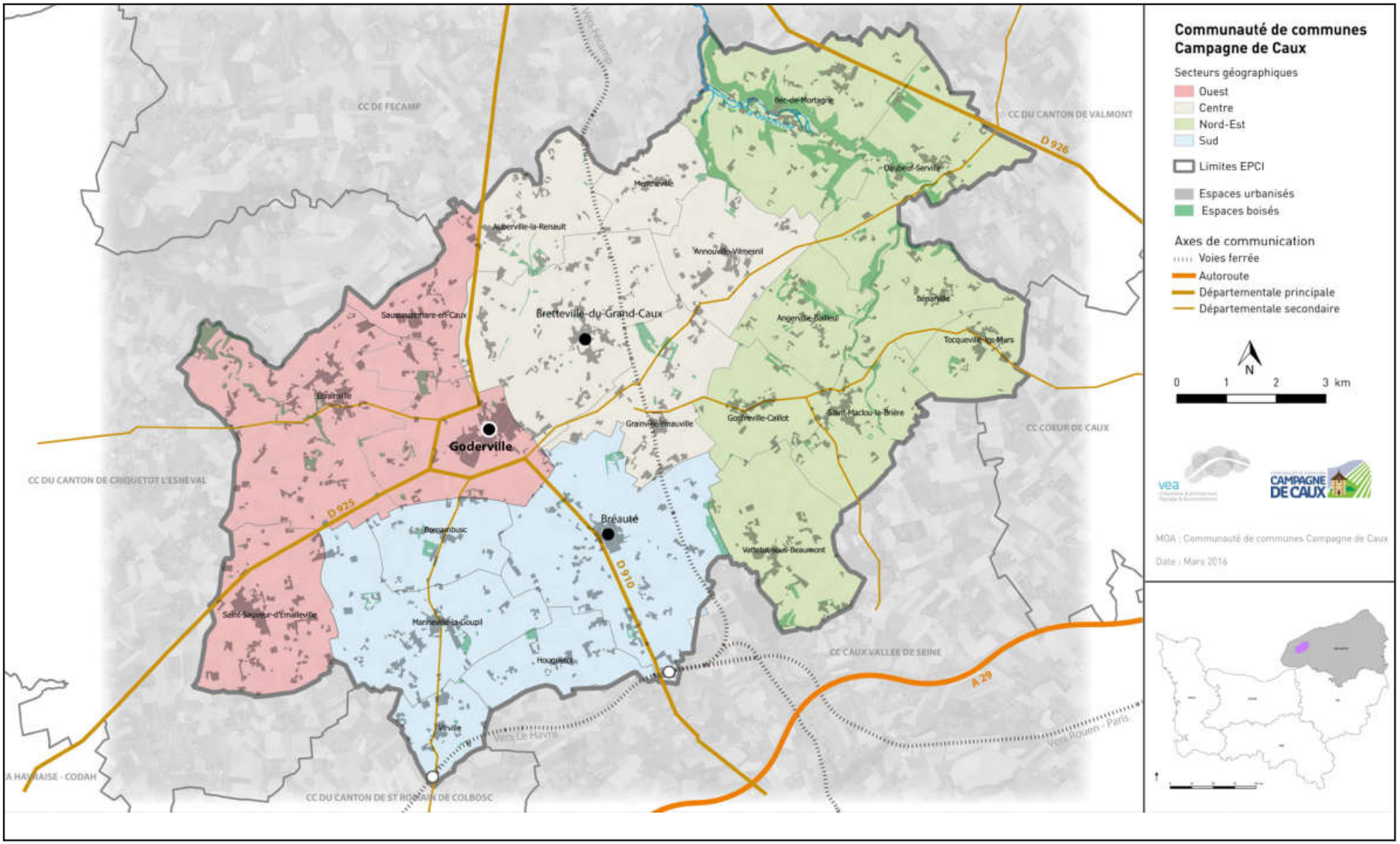

PERSONNES RENCONTRÉES LORS DES ENTRETIENS

Ces différents éléments ont été recueillis au cours des rencontres faites avec les élus suivants :

SECTEUR NORD-EST

- **Angerville-Bailleul :** Huguette LESAUVAGE
- **Bénarville :** Isabelle GUEULIN, Michel LIARD
- **Bec de Mortagne :** Pascal MABIRE, Philippe CUFFEL, Hubert DONNET
- **Daubeuf-Serville:** Pascal DELAMARE, Jacques BLONDEL
- **Gonfreville-Caillot :** Christian LEROUX, Ghislain LEFRANÇOIS
- **St-Maclou la Brière :** Benoît DESCHAMPS, Sébastien SAMSON
- **Tocqueville les Murs :** Nadine MUTEL, Stephane COUROYER, Christian LEBAIR
- **Vattetot-sous-Beaumont :** Hervé Niepceron, Catherine Gilles, Dominique Ricouard

SECTEUR CENTRE

- **Annouville-Vilmesnil :** Nadine MORISSE, Xavier DONNET
- **Auberville la Renault :** Michel LEMESLE
- **Bretteville du Grand Caux :** Pierre-André BLONDEL, Annie DURECU
- **Grainville-Ymauville :** Patrice ROUJOLLE
- **Mentheville :** Franck REMOND, Nadège PELTIER

SECTEUR SUD

- **Bréauté** : Philippe PERIER, Christian LECARPENTIER, Karine BROUTE
- **Bornambusc** : David FLEURY, Alain LEFEBVRE, Valérie CARPENTIER
- **Houquetot** : Mathieu ORANGE, Ludovic HOUEL
- **Manneville la Goupil** : Joël SALAUN, Michèle BUFFET
- **Virville** : Sophie ALLAIS, Francis DRU

SECTEUR OUEST

- **Ecrainville** : Claire GUEROULT, René PAUMELLE, Jean-Yves RENAULT
- **Goderville** : Michel GERON, Philippe REVOL, Florence BELLET, sophie LEBER
- **St Sauveur d'Emalleville** : Hervé DECULTOT, Anthony BAYOU
- **Saussezemare en Caux** : Luc FOUBERT, Benoît VAUCHEL, Patrick LEFEBVRE

SECTEUR NORD-EST

1. Compte-rendu des communes rencontrées

2. Spatialisation des attentes et des enjeux exprimés par les élus du secteur

3. Ébauche de structuration et hiérarchie des communes du secteur

1. SECTEUR NORD-EST : COMPTE-RENDU

Superficie totale : 4839 ha
Population totale (INSEE 2013) : 3274 habs

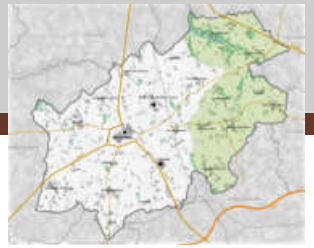

Situation / contexte

- Secteur **le plus éloigné** et **le plus préservé des dynamiques de développement** urbain liées au bassin d'emplois du Havre
- Secteur bénéficiant d'un **cadre paysager remarquable** : sites inscrits de la vallée de la Ganzeville et des bois autour du château de Mirville, site classé du château de Mirville et les bois, présence de ZNIEFF de types I et II

Habitat/démographie

- Une progression démographique relativement stable, voire en légère augmentation sur les dernières années. Un **développement plus marqué entre 2007 et 2012 des communes de Gonfreville-Caillot (+1,8%/an), Vattetot-sous-Beaumont (+1,6%/an) et Tocqueville-les-Murs (+2,4%/an).**
- Objectifs démographiques : souhait d'une croissance modérée, adaptée aux équipements et capacités des communes. La priorité est donnée au maintien des effectifs scolaires.
- Phénomène de «renouvellement urbain naturel» observé : des maisons occupées par des personnes âgées sont revendues à des couples avec enfants. Il n'y a pas forcément beaucoup de constructions.
- Une certaine densification du territoire est observée : comblement de dents creuses, divisions parcellaires.
- Les constructions et demandes consistent essentiellement en de la maison individuelle avec jardin, pour primo-accédants.
- Peu d'offre en logements locatifs mais ceux existants sont tous occupés.
- Secteur souffrant globalement d'un **manque d'attractivité** du fait de son éloignement par rapport aux axes majeurs de déplacement (gare et routes principales) et polarités extérieures (Le Havre, Fécamp). Certaines **communes sont toutefois plus attractives** : **Bec de Mortagne à proximité de Fécamp, Gonfreville-Caillot et Vattetot-sous-Beaumont à proximité de la gare de Bréauté.**

Dynamiques économiques

- Le pôle d'emplois majeur est Le Havre. Viennent ensuite Fécamp et Goderville.
- Pas de ZAE et peu d'activités économiques sur le territoire (excepté les exploitations agricoles). Quelques activités artisanales sur Bec de Mortagne, Gonfreville-Caillot et Vattetot-sous-Beaumont.
- Commerces de proximité : épicerie et boulangerie à St-Maclou la Brière, épicerie et bar-tabac à Tocqueville les Murs.
- Offre de commerçants ambulants (boulangerie, poissonnerie et/ou épicerie) sur les communes de Bénarville, Daubeuf-Serville, Tocqueville les Murs.
- Une **offre assez importante en hébergement touristique** sur l'ensemble du secteur : gîtes et chambres d'hôtes, ainsi qu'1 camping (Bec de Mortagne).
- **Musée des traditions normandes** (3500 entrées / an) à St-Maclou la Brière
- Les pôles d'attractivité commerciale (alimentaire, grandes surfaces, habillement) extérieurs sont Fécamp/St-Léonard, Le Havre, Goderville, Fauville, Yvetot et Bolbec

Equipements et solidarité

- Chaque commune dispose d'un city-stade réalisé par la communauté de communes
- **Bec de Mortagne dispose de son propre groupe scolaire**. Les autres communes sont structurées en regroupements scolaires (avec une école dans chaque commune) :
  . Daubeuf-Serville / Tocqueville-les-Murs / Angerville-Bailleul / Bénarville
  . Vattetot-sous-Beaumont / Gonfreville-Caillot / St-Maclou la Brière
- Groupements scolaires «fragiles» : fermeture d'une classe à Tocqueville les Murs l'année précédente. De plus, certains parents sont mécontents en raison des déplacements effectués par les enfants entre chaque école et des difficultés de gestion du personnel enseignant (si absence, difficultés pour répartir dans d'autres classes). Coûts importants de gestion (transports, cantine, personnel). Problème évoqué de «fuite» vers les écoles privées (Fauville, Fécamp). **Est évoqué le maintien d'une seule école par groupement.**
- Il n'y a globalement **pas de problème rencontré concernant les services à l'enfance et petite enfance offerts** : garderie, assistantes maternelles en nombre relativement suffisant. Bec de Mortagne dispose d'un accueil collectif pour les 6-14 ans ouvert les vacances scolaires (gestion CC)
- Problématique des personnes âgées soulevée : pas d'offre de logements et de services adaptés sur le territoire. Idées de développement de portage de repas à domicile (Tocqueville les Murs et Angerville Bailleul)
- Equipements polarisants : piscines de Goderville et Fécamp

Déplacement/ mobilités/ accessibilité

- Problème soulevé de **vitesses excessives sur les axes routiers secondaires, en traversée de village ou de hameaux.** De nombreux carrefours accidentogènes.
- Souhait de sécurisation des traversées piétonnes dans les centres-bourgs.
- Conflits d'usage avec les engins agricoles (de larges dimensions).
- A part les transports scolaires, peu voire pas d'offre de transports collectifs.
- Pas d'aire de covoiturage et à priori pas de besoins recensés.
- Pas de piste ou projet d'aménagement cyclable.
- Quelques chemins de randonnée inscrits à l'échelle de l'intercommunalité (boucles).

Foncier mutable et contraintes de développement

(Pour le détail du foncier mutable disponible, se reporter à la partie correspondante du diagnostic)

- **Potentiel foncier net disponible à l'échelle du secteur : 17,1 ha (**essentiellement des grandes parcelles divisibles)
- **Principales contraintes de développement rencontrées :** risques de ruissellement et de cavités souterraines, rétention foncière, niveau d'équipement/services insuffisant (commerces, services, débit internet ou réseau de téléphonie mobile, transports)

1.1. SECTEUR NORD-EST : ENJEUX ET INTERFACES AVEC LE PLUI EXPRIMÉS PAR LES ÉLUS

PRINCIPAUX PROJETS ET SOUHAITS D'AMÉNAGEMENT

Angerville Bailleul :
- Réflexion sur le **réaménagement du centre-bourg afin de regrouper les équipements structurants et repenser la centralité** : déplacement de la mairie au niveau de l'école, création d'un vestiaire (à la place d'un préau), amélioration de l'accessibilité et mise en conformité des sanitaires dans l'école, réalisation d'un terrain de pétanque et souhait d'acquisition d'un morceau de terrain pour sécuriser l'arrêt de car scolaire (usage du droit de préemption urbain de la CC).

Bénarville :
- Projet de **structure complémentaire de jeux pour enfants.**

Bec de Mortagne :
- Souhait d'acquisition d'une parcelle adjacente à l'école pour **améliorer l'offre en stationnement du centre-bourg.**
- Projet **de construction de 1 logement.**

Gonfreville-Caillot :
- **Acquisition de terrains** pour construire **3 ou 4 logements locatifs + un équipement** de type maison d'associations ou pour professions libérales.
- Projet d'aménagement d'un **lotissement communal** d'environ 7 parcelles en accession à la propriété.
- Réalisation de trottoirs sur l'ensemble de la commune.

St-Maclou la Brière :
- **2 terrains à aménage**r (7800 et 6330 m²) pour créer une **dizaine de logements en accession** à la propriété (Logéal) **+ entre 5 et 9 maisons** (étude CAUE).
- Projet d'aménagement du parking de la salle polyvalente, ainsi qu'isolation, chauffage et ventilation.
- Projet de **2 éoliennes.**
- Souhait de réfection du terrain de sport.

Tocqueville les Murs :
- Souhait de rénovation de la salle communale.

Vattetot-sous-Beaumont :
- Projet de **2 éoliennes.**
- Souhait de réhabilitation de l'église.
- Souhait d'obtention de droits à construire dans les hameaux

ATTENTES/QUESTIONNEMENTS VIS A VIS DU PLUI et de la CC CAMPAGNE DE CAUX

- **Craintes de perte de pouvoir local, de perte des spécificités/identités des communes, vie de village**

- **Crainte de contraintes supplémentaires**

- **Souhait de préserver la «ruralité» et cadre de vie de qualité du territoire**

- **Sécurisation des centre-bourgs,** amélioration des liaisons douces, développement de sentes piétonnes

- **Développement touristique** : amélioration des chemins de randonnée, axes cyclistes au niveau intercommunal (de type voie verte Dieppe-Forges les Eaux), développement de loisirs pour **renforcer l'attractivité des villages.**

- **Aménagement des lagunages** qui ne sont plus utilisés.

- Traiter la **problématique des personnes âgées et notamment améliorer l'offre en logements adaptés.**

- De nombreux avis tendent vers une **disparition de la CC** => fusion avec CC voisines ou regroupement des 22 communes en 1 seule.

ENJEUX A RETENIR

- **Poursuivre un développement démographique maîtrisé** pour ne pas fermer de classe voire d'école, ne pas devenir un «territoire dortoir» et maintenir le peu d'activités économiques encore présentes sur le secteur.

- **Révéler / préserver les richesses du patrimoine** naturel et du patrimoine bâti (nombreuses offres privées d'hébergement touristique), développer les modes doux et offres de loisirs à l'échelle du secteur et de l'intercommunalité **pour développer l'activité touristique et renforcer l'attractivité du secteur**.

- **Préserver l'identité rurale du territoire** et améliorer la qualité des centre-bourgs (sécurisation routière, amélioration de l'offre en services et équipements).

- Engager une **réflexion sur les groupements scolaires.**

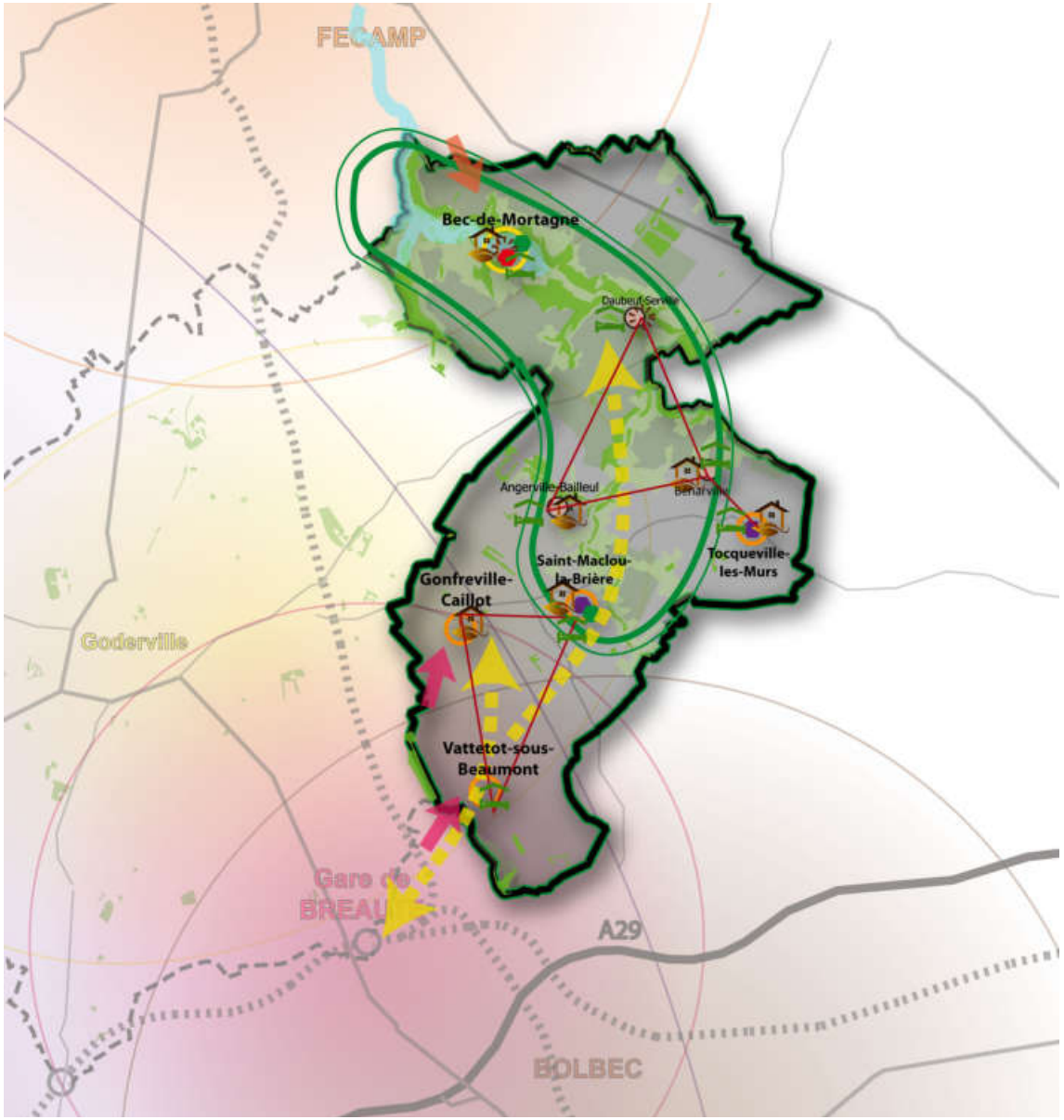

Préserver l'identité rurale et la «vitalité»du secteur en :

- **appuyant le développement du pôle rural structurant**
  - sous influence démographique
  - de polarités internes ou externes
  - et bénéficiant d'équipement polarisant
- **confortant les communes rurales polarisantes**
  - sous influence démographique
  - de polarités internes ou externes
  - et/ou disposant de commerces de proximité
- **permettant le maintien des effectifs scolaires des communes rurales**
- **améliorant la qualité urbaine des centre-bourgs** (sécurisation routière, amélioration de l'offre en services et équipements, réalisation d'opérations de logements)

Favoriser le développement touristique du secteur en s'appuyant sur :

- le patrimoine paysager riche :
  - . vallée de la Ganzeville
  - . ZNIEFF
  - . site inscrit de la vallée de la Ganzeville
  - . Espaces boisés
- l'offre touristique structurante (musée et camping)
- l'offre en hébergement touristique (gîtes, chambres d'hôtes)
- le patrimoine bâti singulier
- le développement de circuits modes doux

Améliorer l'offre en équipements et desserte du secteur :

- **Développer les modes doux utilitaires** (liens avec la gare de Bréauté)
- **Engager une réflexion sur les groupements scolaires** pour une meilleure efficience

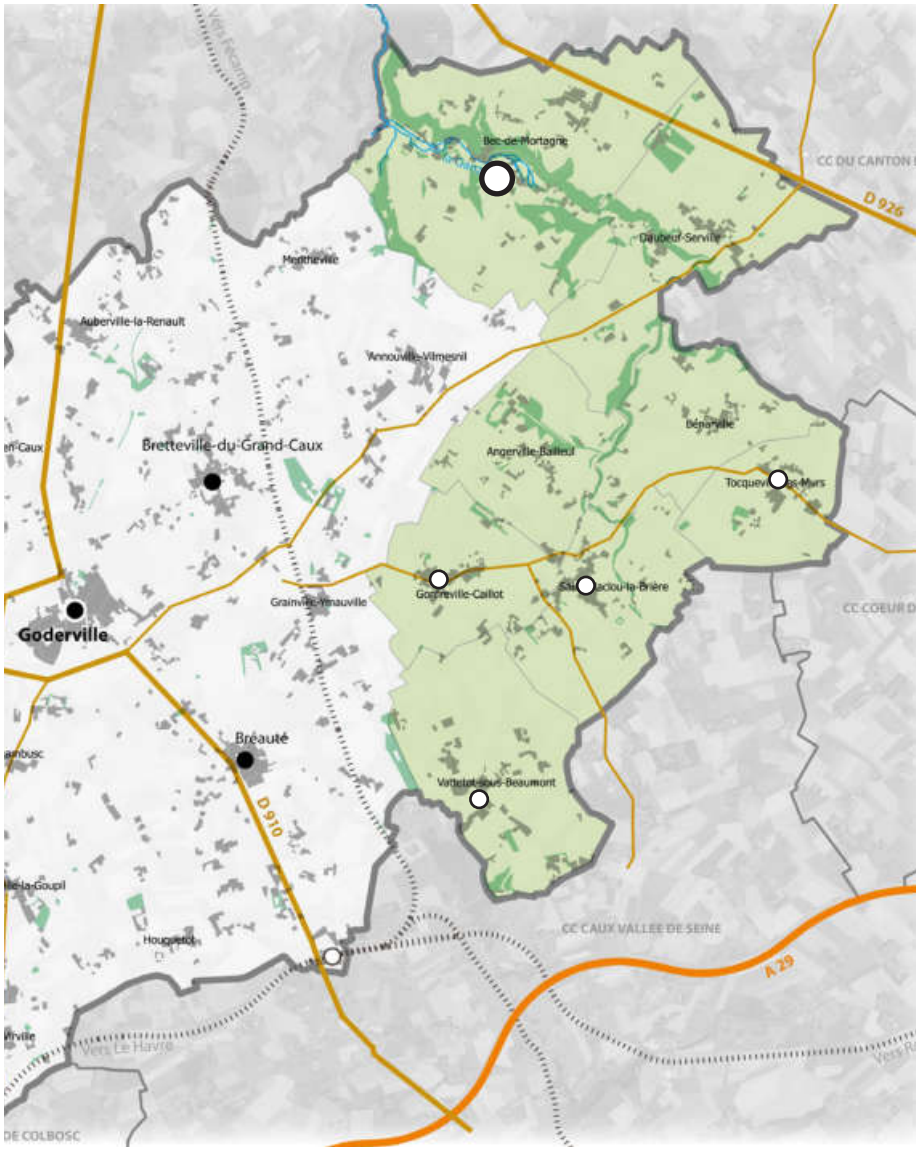

UN PÔLE RURAL STRUCTURANT

Bec-de-Mortagne
- Maire : Pascal MABIRE
- Nombre d'habitants (recensement 2013) : 700
- Superficie : 1208 ha
- Document d'urbanisme: POS

DES COMMUNES RURALES POLARISANTES

Gonfreville-Caillot
- Maire : Christian LEROUX
- Nombre d'habitants (recensement 2013) : 349
- Superficie : 419 ha
- Document d'urbanisme: POS

St-Maclou-la-Brière
- Maire : Benoît DESCHAMPS
- Nombre d'habitants (recensement 2013) : 499
- Superficie : 495 ha
- Document d'urbanisme : carte communale

Tocqueville-les-Murs
- Maire : Nadine MUTEL
- Nombre d'habitants (recensement 2013) : 309
- Superficie : 348 ha
- Document d'urbanisme : RNU

Vattetot-sous-Beaumont
- Maire : Hervé NIEPCERON
- Nombre d'habitants (recensement 2013) : 589
- Superficie : 695 ha
- Document d'urbanisme: carte communale

DES COMMUNES RURALES

Angerville-Bailleul
- Maire : Huguette LESAUVAGE
- Nombre d'habitants (recensement 2013) : 205
- Superficie : 458 ha
- Document d'urbanisme : RNU

Bénarville
- Maire : Isabelle Gueulin
- Nombre d'habitants (recensement 2013) : 245
- Superficie : 440 ha
- Document d'urbanisme : RNU

Daubeuf-Serville
- Maire : Pascal DELAMARE
- Nombre d'habitants (recensement 2013) : 378
- Superficie : 776 ha
- Document d'urbanisme : POS

SECTEUR CENTRE

1. Zoom sur les communes rencontrées

2. Spatialisation des attentes et des enjeux exprimés par les élus du secteur

3. Ébauche de structuration et hiérarchie des communes du secteur

1. SECTEUR CENTRE : COMPTE-RENDU

Superficie totale : 3169 ha
Population totale (INSEE 2013) : 3074 habs

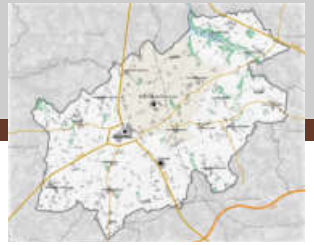

Situation / contexte

- Secteur **traversé par l'axe structurant Le Havre-Fécamp (RD 925) et la voie ferrée Bréauté-Fécamp.**
- Secteur bénéficiant d'un **cadre paysager marqué essentiellement par la culture agricole** et la présence de **nombreux hameaux cernés d'alignements d'arbres remarquables** (clos-masures). Quelques **communes situées en hauteur** avec des points de vue paysagers intéressants.

Habitat/démographie

- Une croissance démographique relativement marquée entre 2007 et 2012, pour les communes **d'Annouville-Vilmesnil (+5,8%/an), Auberville la Renault (+3,1%/ an) et Mentheville (+4,6%/an)** qui ont connu des **constructions récentes de lotissements.**
- Objectifs démographiques :
  . **pour celles ayant une croissance récente assez marquée** : souhait de «digestion» des apports de population, d'un maintien à minima de la population, voire d'une très légère augmentation (Auberville la Renault, Annouville-Vilmesnil, Mentheville)
  . **pour celles ayant connu une croissance plus faible**, voire une perte du nombre d'habitants : souhait d'accueillir des jeunes et de réaliser des opérations de logements.
- Souhait d'**attirer et de maintenir les jeunes** sur les communes. **Manque de logements locatifs** recensé, mais **manque de maîtrise foncière et de logements communaux** en général (excepté pour Bretteville du Grand Caux qui dispose de 40 logements locatifs). un certain vieillissement de la population observé sur Bretteville du Grand Caux.
- Phénomène de «renouvellement» naturel spontané observé sur les communes d'Annouville Vilmesnil, Auberville la Renault et Mentheville (des maisons occupées par des personnes âgées sont revendues à des couples avec enfants).

Dynamiques économiques

- Le pôle d'emplois majeur est Le Havre.
- **Une ZAE** (~200 emplois), des **commerces de proximité** (boulangerie, boucherie, épicerie), **professionnels de santé** (médecin, infirmière, orthophoniste, kiné, psychiatre, ostéopathe), une **MAM ainsi que de nombreuses petites entreprises sur Bretteville du Grand Caux** .
- **Autre commerce de proximité** : épicerie/bat/dépôt de pain à Annouville Vilmesnil.
- **Quelques activités artisanales** sur Annouville-Vilmesnil, Grainville Ymauville et Mentheville. A noter la **particularité de la ferme Ricard** à Annouville Vilmesnil (fait pousser la gentiane pour Pernaud-Ricard).
- Une **offre assez importante en hébergement touristique** sur l'ensemble du secteur (gîtes et chambres d'hôtes), ainsi que quelques pôles d'attractivité : ferme auberge et ferme équestre à Annouville Vilmesnil,
- Les pôles d'attractivité commerciale (alimentaire, grandes surfaces, habillement) extérieurs sont Fécamp/St-Léonard, Le Havre, Goderville.

Equipements et solidarité

- Chaque commune dispose d'un city-stade réalisé par la communauté de communes
- **Bretteville du Grand Caux dispose de son propre groupe scolaire**. Les autres communes sont structurées en regroupements scolaires (avec une école dans chaque commune) :
  . Grainville-Ymauville / Auberville la Renault / Mentheville / Annouville-Vilmesnil
- Le système de groupement scolaire peut présenter quelques inconvénients en termes de gestion (classes éclatées et difficultés de gestion des enseignants absents), de vieillissement de certaines structures. Mais **efforts réalisés par l'ensemble des communes** pour accueillir des enfants (réalisation de lotissements) et refus de dérogation pour inscrire les enfants dans d'autres écoles. **Effectifs scolaires maintenus.**
- Il n'y a globalement **pas de problème rencontré concernant les services à l'enfance et petite enfance offerts** : garderie à Auberville la Renault, assistantes maternelles en nombre relativement suffisant (excepté à Annouville-Vilmesnil) et éventuellement crèches à Goderville et Bréauté. Bretteville dispose d'un accueil collectif pour les 3-14 ans ouvert les vacances scolaires (gestion CC)
- Equipements polarisants : pôle culturel, bibilothèque et gymnase de Bretteville du Grand Caux, ainsi que équipements de Goderville ou Fécamp.

Déplacement/ mobilités/ accessibilité

- **Manque ou amélioration vivement souhaitée de la desserte en transports collectifs vers Bréauté et Fécamp**. Desserte scolaire difficile vers le lycée de Fécamp (peu de ramassage ou proche de la RD925 dangereuse).
- **Dangerosité et surfréquentation soulevées de la RD925.** Projet de passage en 2x2 voies évoqué depuis de nombreuses années (inscription au sein du PLUI de Fécamp). Carrefour problématique au niveau d'Auberville la Renault.
- Amélioration à prévoir au niveau des petites routes rurales de plus en plus fréquentées : étroitesse de voirie et vitesses excessices (Bretteville du Grand Caux), traversée de bourgs par des poids lourds (Grainville Ymauville).
- **Covoiturage se développe de plus en plus** : observé à proximité de la **RD925** au niveau d'Auberville la Renault et Annouville Vilmesnil et à développer au niveau de la ZAE de Bretteville.
- Signalétique à améliorer des **chemins de randonnée** et bouclages à créer avec l'ensemble des chemins du territoire (boucles indépendantes). Potentiel de chemins intéressants en lien avec un paysage remarquable (Mentheville, Auberville la Renault).

Foncier mutable et contraintes de développement

(Pour le détail du foncier mutable disponible, se reporter à la partie correspondante du diagnostic)

- **Potentiel foncier net disponible à l'échelle du secteur : 16,5 ha (**essentiellement des grandes parcelles divisibles)
- **Principales contraintes de développement rencontrées :** SCOT, nombre important de résidences secondaires et difficultés de rénovation de l'ancien, réticences de propriétaires privés, débit internet lent, périmètres de réciprocité, manque de poteaux incendie ou mares.

1.1 SECTEUR CENTRE : ENJEUX ET INTERFACES AVEC LE PLUI EXPRIMÉS PAR LES ÉLUS

PRINCIPAUX PROJETS ET SOUHAITS D'AMÉNAGEMENT

Auberville la Renault :
- Souhait d'**amélioration de l'accès à la RD925** et notamment souhait de **création d'un rond-point pour faciliter les insertions depuis la commune** aux heures de pointe. Un axe le Havre-Fécamp à améliorer (passage en 2x2 voies). Parking de covoiturage bienvenu au niveau de la RD925.
- Envisager le **développement du tourisme** via la **transformation de l'ancienne voie ferrée** (Goderville-Tourville les Ifs) **en voie verte** et souhait d'acquisition d'un terrain en entrée de village pour y aménager un «petit coin touristique»**.**

Bretteville du Grand-Caux :
- **Lotissement de 14 logements** en face de la mairie + **22 logements (dont 12 petits collectifs). Elargissement de la RD10A** menant à la RD925 (emplacement réservé).
- Souhait d'**amélioration de l'entrée de village** où 8 routes se croisent : paysagement et ralentissement des vitesses.

Grainville-Ymauville :
- **Réaménagement de la place du centre-bourg,** en cours (21 places de stationnement gravillonnées sur la partie roulante et terre/pierre au niveau des places de stationnement)

Mentheville :
- Réflexion sur un corps de ferme pouvant être revalorisé en centre-bourg=> **renouvellement urbain.**

ATTENTES/QUESTIONNEMENTS VIS A VIS DU PLUI et de la CC CAMPAGNE DE CAUX

- **Réflexion à engager sur les écoles** et leur concentration sur quelques communes

- **Environnement/cadre de vie, ruralité à préserver**

- **Réflexion à engager sur le regroupement des 22 communes en 1 seule** pour certaines communes, d'autres souhaitent un **rapprochement avec la CC de Fécamp**

- Le PLUI peut permettre une **cohérence de développement du territoire et la réalisation de projets de qualité,** mais craintes également d'une **perte de proximité avec les habitants**

- **Développement du tourisme et des transports**

ENJEUX A RETENIR

- **Un pôle secondaire (Bretteville du Grand Caux) à renforcer** d'un point de vue démographique

- **Renforcer l'offre en logements locatifs** afin d'attirer et maintenir les jeunes

- **Un axe RD925 Fécamp/Le Havre à améliorer** : mise à double voie de circulation, sécurisation des carrefours, création d'aires de covoiturage

- **Préserver l'identité rurale du territoire et maintenir un cadre de vie de qualité, face au développement démographique :** maîtriser le développement démographique et améliorer l'accessibilité aux communes

- Développer et valoriser l'offre en chemins de randonnée, ainsi que l'ancienne voie de chemin de fer pour aider au **développement touristique du territoire**

- Engager une **réflexion sur les groupements scolaires.**

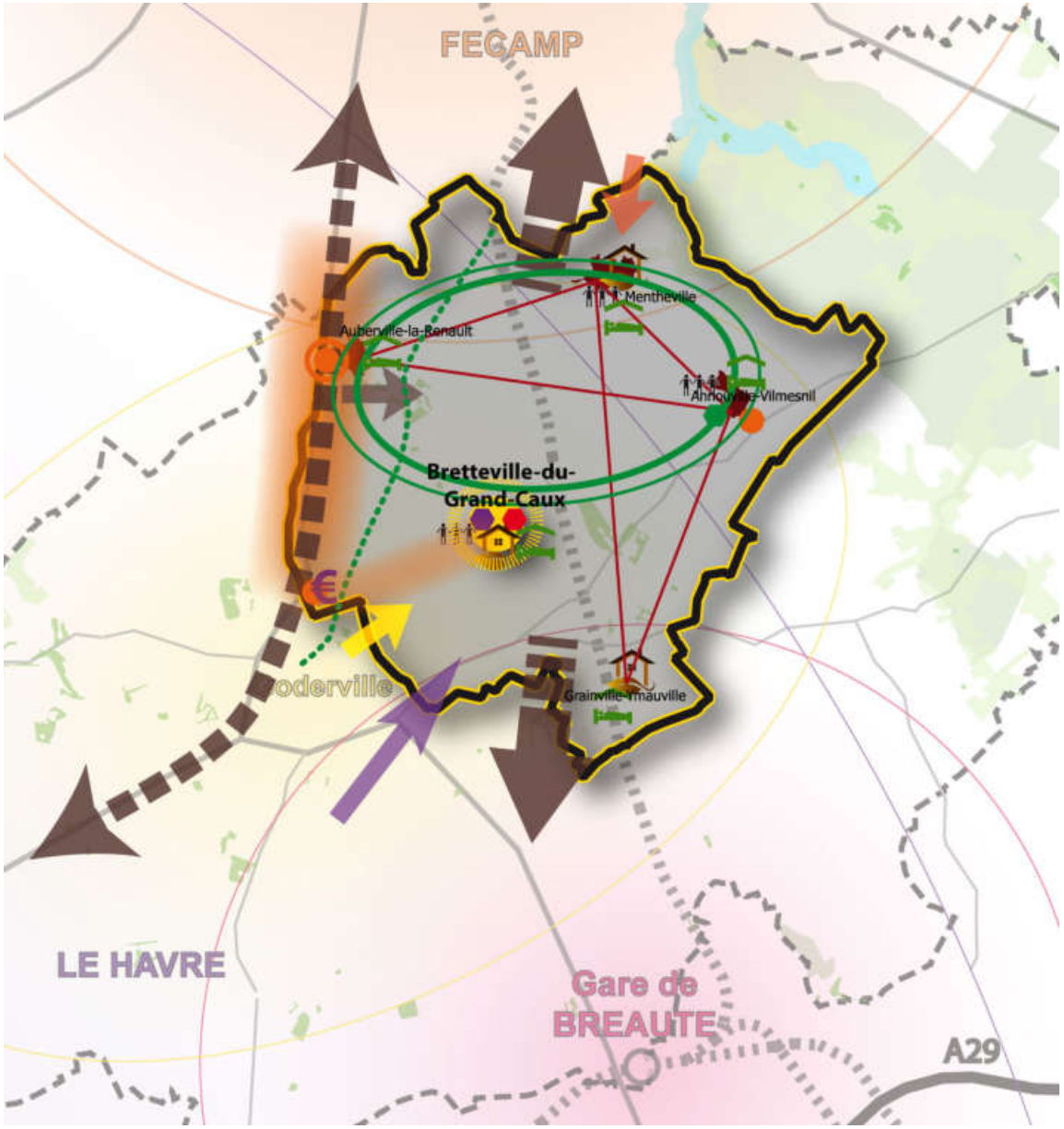

Rétablir les équilibres démographiques du secteur en :

- **relançant la croissance démographique du pôle urbain secondaire**
  - disposant de commerces de proximité,
  - d'une zone d'activités économiques
  - et bénéficiant d'équipements et services polarisants
- **ralentissant le développement des communes ayant connu un fort développement récent**
- **renforçant l'offre en logements locatifs** pour maintenir les jeunes sur le territoire

Améliorer les conditions d'échanges avec l'extérieur du secteur en :

- **renforçant l'axe structurant RD925** (mise en 2x2 voies, réduction des vitesses de circulation, sécurisation des carrefours, ...)
- **sécurisant les carrefours accidentogènes**
- **améliorant les conditions de desserte en transports en commun** vers Bréauté et Fécamp
- **développant les aires de covoiturage**

Maintenir la ruralité et le cadre de vie...

...face aux influences démographiques externes...

...en améliorant la qualité de desserte et d'accès au pôle urbain secondaire et la qualité des centre-bourgs

Mailler le territoire

- Mettre en réseau et améliorer la lisibilité des chemins de randonnée
- S'appuyer sur une offre touristique structurante, les hébergements privés (gîtes, chambres d'hôtes) et valoriser l'ancienne voie de chemin de fer à des fins touristiques?
- **Engager une réflexion sur les groupements scolaires** pour une meilleure efficience

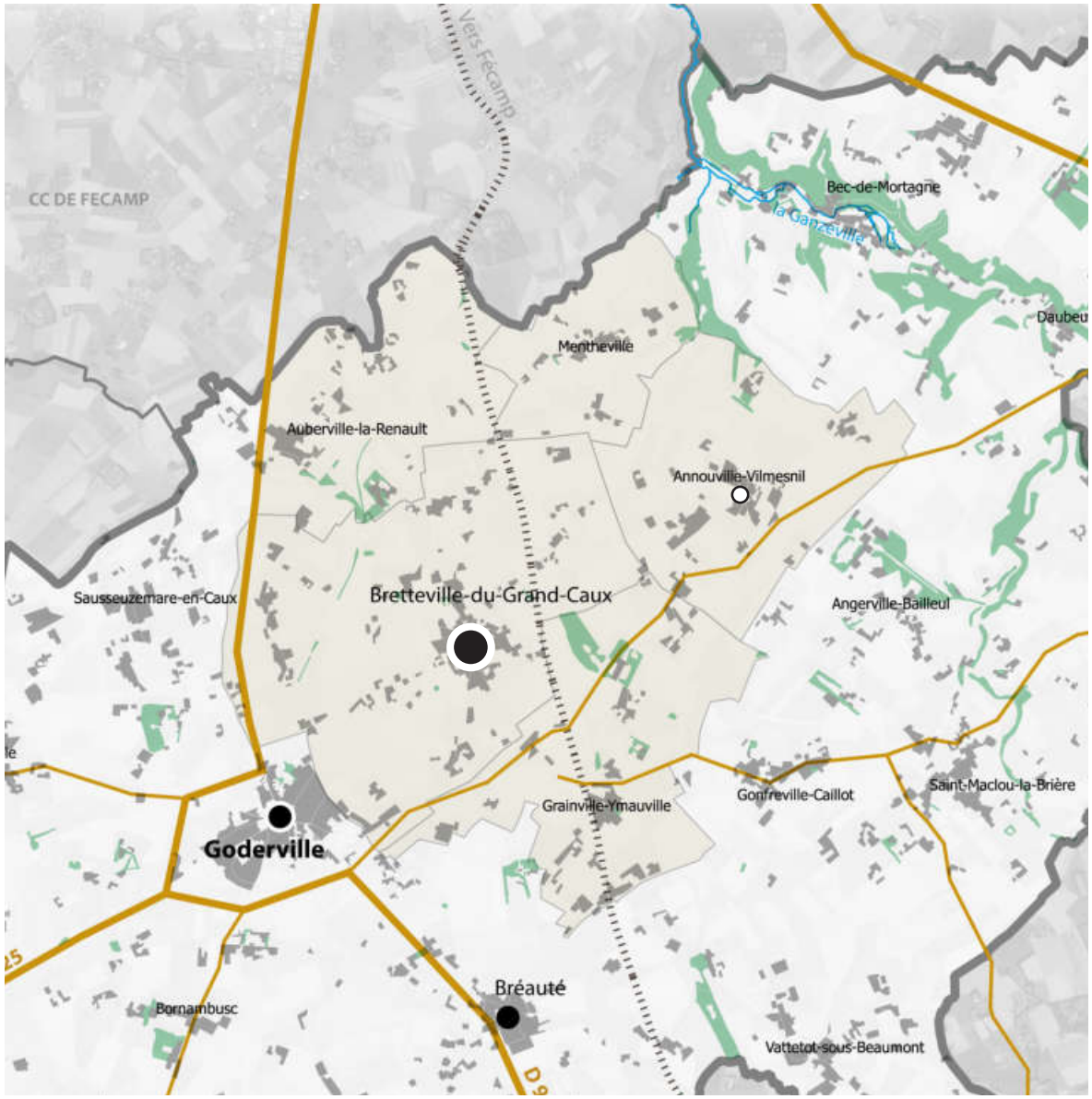

UN PÔLE URBAIN SECONDAIRE

Bretteville-du-Grand-Caux
- Maire : André-Pierre BLONDEL
- Nombre d'habitants (recensement 2013) : 1328
- Superficie : 1141 ha
- Document d'urbanisme: PLU en cours

UNE COMMUNE RURALE POLARISANTE

Annouville-Vilmesnil
- Maire : Nadine MORISSE
- Nombre d'habitants (recensement 2013) : 550
- Superficie : 586 ha
- Document d'urbanisme: POS

DES COMMUNES RURALES

Auberville la Renault
- Maire : Michel LEMESLE
- Nombre d'habitants (recensement 2013) : 473
- Superficie : 498 ha
- Document d'urbanisme : POS

Grainville-Ymauville
- Maire : Patrice ROUJOLLE
- Nombre d'habitants (recensement 2013) : 440
- Superficie : 632 ha
- Document d'urbanisme : POS

Mentheville
- Maire : Franck REMOND
- Nombre d'habitants (recensement 2013) : 283
- Superficie : 312 ha
- Document d'urbanisme : RNU

SECTEUR SUD

1. Compte-rendu des communes rencontrées

2. Spatialisation des attentes et des enjeux exprimés par les élus du secteur

3. Ébauche de structuration et hiérarchie des communes du secteur

1. SECTEUR SUD : COMPTE-RENDU

Superficie totale : 3342 ha
Population totale (INSEE 2013) : 3366 habs

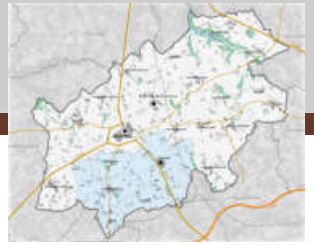

Situation / contexte

- Secteur **stratégique, point d'entrée majeur du territoire intercommunal** via 2 gares ferrées et notamment celle de Bréauté et via la RD910 menant directement à l'A29.
- Secteur bénéficiant d'un **cadre paysager marqué essentiellement par la culture agricole** et la présence de **nombreux hameaux cernés d'alignements d'arbres remarquables** (clos-masures).

Habitat/démographie

- Une croissance démographique relativement marquée entre 2007 et 2012, pour les communes **d'Houquetot (+3,2%/an) et Virville (+3,2%/ an)** qui ont connu des **constructions récentes de lotissements.** Une croissance démographique relative pour les autres communes (de 0,8 à 1,6%/an) mais un **développement démographique plus important à prévoir pour Bréauté** (une vingtaine de logements en cours de construction) et **Manneville la Goupil** (~18 logements prévus).
- Objectifs démographiques : souhait de maintenir une **légère croissance démographique** afin de garantir la pérennité des équipements scolaires notamment, voire de rouvrir une classe sur Bréauté (une fermeture récente).
- Offre de logements pour séniors indépendants à Bréauté.
- Souhait de diversification de l'offre en habitat pour favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle au niveau de Bréauté et Manneville la Goupil. Demandes de personnes âgées pour de petits logements locatifs à Virville et demande de locatifs (maison individuelle ou appartement) pour jeunes coupes ou personnes séparées à Houquetot.

Dynamiques économiques

- Le pôle d'emplois majeur est Le Havre.
- **2 ZAE** (12 entreprises, ~250 emplois), des **commerces de proximité** structurants, **médecin** et **infirmières sur Bréauté**.
- **Commerces de proximité** (café dont dépôt de pain, coiffeur, cabinet d'infirmières) et **quelques activités artisanales** sur Manneville la Goupil
- Une **offre en hébergement touristique** concentrée à Bréauté
- Les pôles d'attractivité commerciale (alimentaire, grandes surfaces, habillement) extérieurs sont Fécamp/St-Léonard, Le Havre, Goderville.

Equipements et solidarité

- Chaque commune dispose d'un city-stade réalisé par la communauté de communes
- **Bréauté dispose de son propre groupe scolaire**. Les autres communes sont structurées en regroupement scolaire ; **l'école se situe à Manneville la Goupil** qui se développe (effectifs stables, voire en augmentation).
- Le fait qu'il y ait **1 école pour 4 communes semble être un point positif,** les communes n'ayant pas d'école se développent tout de même et ne se plaignent pas d'un manque de vie**. En revanche, des difficultés sont rencontrées par Bréauté** pour maintenir les effectifs scolaires : concurrence d'une école privée, manque de place pour les activités péri-scolaires, cantine petite et vieillissante.
- Il n'y a pas de problème rencontré concernant les services à la petite enfance offerts : nombreuses assistantes maternelles, crèche à la gare de Bréauté, garderie.
- Une offre en équipements récente et complète sur Manneville la Goupil.
- Vie associative riche, territoire dynamique en lien avec les équipements communaux et ceux de Goderville

Déplacement/ mobilités/ accessibilité

- **Manque une navette sur l'axe Goderville - gare de Bréauté**.
- **Le problème de la sécurisation des RD, mais également des routes rurales est soulevé au niveau de Bréauté, Manneville la Goupil et Bornambusc.** Ces problèmes se situent essentiellement **au niveau des grands carrefours routiers,** en raison de flux importants, de vitesses excessives, d'étroitesse de voies**.** Différents projets et idées sont mentionnés pour résoudre ces problèmes : déviation de Bréauté, installation de feux tricolores, élargissement de portions de voirie, création de rond-points et chicanes.
- La commune de **Bornambusc réalise une étude pour réaménager l'ensemble de la traversée de bourg et Virville réalise actuellement des réaménagements de carrefours dangereux et réalise une sente piétonne.**
- **Souhait général de donner plus de place aux modes doux** en centre-bourg, entre les hameaux et vers la gare de Bréauté. Des **associations de marche** présentes sur le secteur : souhait d'amélioration des chemins de randonnée (recensement, visibilité, connexions, entretien).
- Aire de covoiturage à Bréauté : 25 places en centre bourg pour lutter contre les voitures ventouses. Une autre pourrait être développée à Manneville la Goupil.
- Aménagements récents, en cours ou projetés pour **faciliter le stationnement en centre-bourgs** à Bréauté (réalisation de zones bleues, aire de covoiturage), Manneville la Goupil (prévision de 20 places en evergreen), Bornambusc (réflexion intégrée à l'étude de réaménagement de la traversée du bourg). En revanche, problème de saturation du parking de la mairie au moment du ramassage scolaire à Houquetot.

Foncier mutable et contraintes de développement

(Pour le détail du foncier mutable disponible, se reporter à la partie correspondante du diagnostic)

- **Potentiel foncier net disponible à l'échelle du secteur : 12,5 ha (**essentiellement des grandes parcelles divisibles et dont 7 ha sur Manneville la Goupil)
- **Principales contraintes de développement rencontrées :** marnières, ruissellements, débit internet à Houquetot, réticences de propriétaires, document d'urbanisme actuel limitant (POS à Bornambusc)

1. SECTEUR SUD : ENJEUX ET INTERFACES AVEC LE PLUI EXPRIMÉS PAR LES ÉLUS

PRINCIPAUX PROJETS ET SOUHAITS D'AMÉNAGEMENT

Bréauté :
- **Projets de développement économique** : création d'un **pôle médical et paramédical** au niveau du centre-bourg, **extension de la ZA des Sapins** à proximité de la gare. Un projet logistique a été évoqué sur près de 80ha, à cheval sur la commune d'Houquetot, mais semble peu probable.
- Projet de construction d'une **vingtaine de logements.**
- **Projet de création d'une bilbiothèque/médiathèque** au niveau de l'ancienne mairie, lorsque le pôle médical sera créé.
- Rénovation de 2 classes vides
- PAVE en cours

Bornambusc :
- Réalisation d'une étude pour le **réaménagement de l'ensemble de la traversée de bourg :** sécurisation, faciliter les déplacements doux, signifier la traversée d'un village, stationnement

Houquetot :
- Projet de réaménagement de carrefours dangereux
- Souhait de rénovation de la salle polyvalente

Manneville la Goupil :
- Aménagement en cours de 20 places de stationnement en evergreen devant l'église.
- **~18 logements prévus.** Une des opérations est cadrée par une OAP avec imposition de **mixité intergénérationnelle** et réalisation de 10 places de stationnement.
- Un emplacement réservé est prévu pour la réalisation d'un **cheminement piéton** menant au centre bourg.
- Construction de 4 classes, ainsi que salle de réunion et préau pour l'école.
- Souhait de sécurisation des routes rurales et carrefours dangereux.

Virville :
- Projet de réalisation de **sente piétonne et cyclable** vers le hameau et la gare
- Réaménagement de carrefours dangereux (plateaux surélevés) en cours et création de trottoirs
- Projet de construction de 3 logements

ATTENTES/QUESTIONNEMENTS VIS A VIS DU PLUI et de la CC CAMPAGNE DE CAUX

- **Apporter une qualité de vie aux habitants, développer les services** (espaces de jeux, culturels, développement du numérique) et **sécuriser les routes**

- **Développer les liens doux entre communes, continuité des chemins entre bourgs et hameaux**

- Les communes les plus importantes (Bréauté et Manneville la Goupil) sont pour le regroupement de communes, voire la fusion de la CC avec CVS. Les communes de plus petite taille (Houquetot, Virville et Bornambusc) craignent de perdre leur indépendance et leur pouvoir décisionnel. Toutefois, globalement les communes sont **pour la mutualisation des moyens et actions.**

- Thématiques les plus importantes à traiter dans le cadre du PLUI : **environnement/cadre de vie, habitat, transports et déplacements.**

ENJEUX A RETENIR

- **Un secteur dynamique à proximité de la gare majeure de Bréauté**, dont les liens avec celle-ci doivent être renforcés (TC et modes doux)**.**

- **Deux communes structurantes** et trois petites communes dynamiques.

- **Pas de souhait de développement outre mesure mais importance accordée aux services et cadre de vie** : des travux engagés pour l'amélioration de la qualité du cadre de vie sur presque l'ensemble du secteur.

- Besoins recensés et **souhait de réaliser des logements locatifs** pour répondre aux besoins des jeunes et personnes âgées

- Enjeux révélés de sécurisation de la voirie et de création de liaisons douces.

- Un territoire structuré et organisé : secteur plutôt en faveur de la mutualisation des moyens.

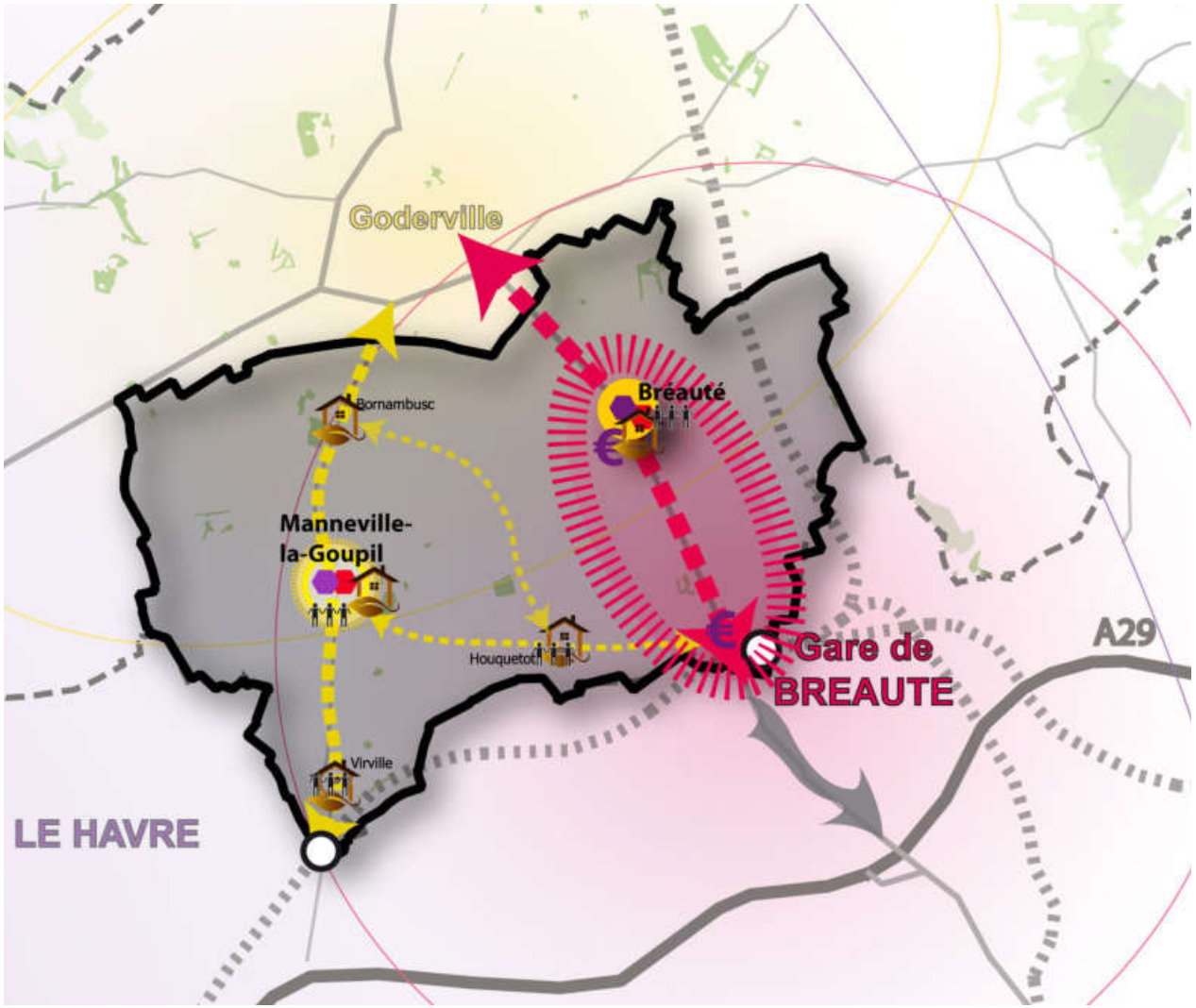

Appuyer le développement :

- **du pôle urbain secondaire** disposant de :
  - . commerces de proximité polarisants,
  - . zones d'activités économiques,
  - . équipements et services polarisants

- **du pôle rural structurant** disposant de :
  - . commerces de proximité
  - . équipement polarisant

Soutenir le dynamisme du secteur disposant d'un lien direct avec le bassin d'emplois majeur du Havre

- . via la gare de Bréauté
- . via l'A29

et situé à la croisée d'influences internes :

- **en développant l'offre de logements, économique et d'équipements** sur Bréauté
- en développant l'offre de logements sur Manneville la Goupil
- en constituant une offre de logements locatifs en réponse aux besoins exprimés et dans l'optique de favoriser la mixité générationnelle

Poursuivre le travail engagé sur l'ensemble du secteur d'amélioration de la qualité du cadre de vie *via :*

- la **création d'une liaison structurante** en transports en commun et modes doux entre Goderville et la gare de Bréauté, ainsi que la **sécurisation de la RD910**
- la **création d'un maillage de modes doux utilitaires et touristiques,** ainsi que la **sécurisation du réseau routier rural**

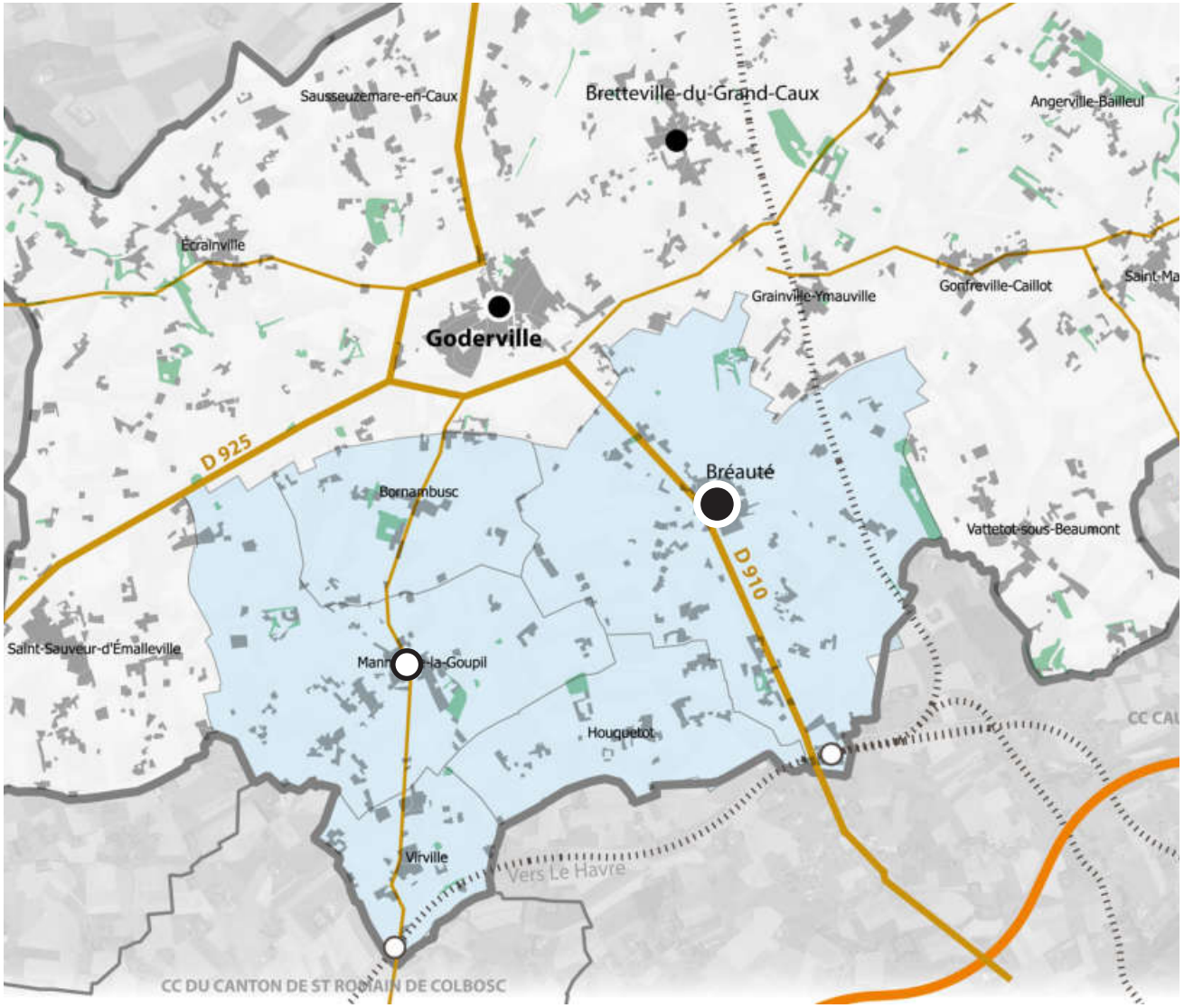

UN PÔLE URBAIN SECONDAIRE

Bréauté
- Maire : Philippe PERIER
- Nombre d'habitants (recensement 2013) : 1324
- Superficie : 1387 ha
- Document d'urbanisme: PLU

UN PÔLE RURAL STRUCTURANT

Manneville-la-Goupil
- Maire : Joël SALAUN
- Nombre d'habitants (recensement 2013) : 1037
- Superficie : 884 ha
- Document d'urbanisme: PLU

DES COMMUNES RURALES

Bornambusc
- Maire : David FLEURY
- Nombre d'habitants (recensement 2013) : 272
- Superficie : 413 ha
- Document d'urbanisme : POS

Houquetot
- Maire : Mathieu ORANGE
- Nombre d'habitants (recensement 2013) : 364
- Superficie : 409 ha
- Document d'urbanisme : carte communale

Virville
- Maire : Sophie ALLAIS
- Nombre d'habitants (recensement 2013) : 369
- Superficie : 249 ha
- Document d'urbanisme : carte communale

SECTEUR OUEST

1. Compte-rendu des communes rencontrées

2. Spatialisation des attentes et des enjeux exprimés par les élus du secteur

3. Ébauche de structuration et hiérarchie des communes du secteur

1. SECTEUR OUEST : COMPTE-RENDU

Superficie totale : ha
Population totale (INSEE 2013) : habs

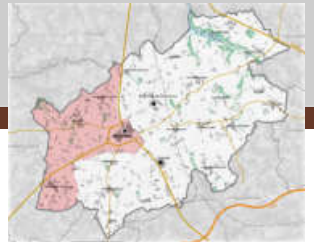

Situation / contexte

- Secteur **contenant la commune majeure et centralisante de la CC**
- Présence d'une ZNIEFF de type II (valleuse d'Etretat) à l'extrémité Ouest du secteur, sur Ecrainville.
- Secteur au coeur de dynamiques d'échanges avec l'extérieur du territoire car situé sur l'axe de circulation stratégique Le Havre-Fécamp.

Habitat/démographie

- Une **croissance démographique constante et modérée** pour l'ensemble du secteur depuis quelques années mais à noter une **baisse démographique récente pour Goderville**.
- Objectifs démographiques : souhait du maintien des effectifs scolaires et donc d'**accueillir prioritairement des familles sur le secteur**, notamment des primo-accédants. Pas de souhait de développement marqué pour l'ensemble des communes.
- Globalement, demande de logements ciblée vers la maison individuelle avec un plus ou moins grand terrain, selon que l'on se situe près de Goderville ou non.
- Problématique soulevée du **manque de logements adaptés pour les personnes âgées et jeunes actifs, soit de petits logements locatifs** à Ecrainville, Goderville et Sausseuzemare en Caux, mais en parallèle, problème soulevé du coût élevé des locations, ainsi que du manque d'entretien des logements anciens sur Goderville.
- Présence d'une résidence pour personnes âgées (Seminor) de 39 petits logements à Goderville.

Dynamiques économiques

- Goderville est un pôle d'emplois local mais le plus gros pôle d'emplois pour le territoire est Le Havre.
- **2 ZAE sur Goderville**, dont la présence d'une linerie de renommée mondiale. De **nombreux commerces de proximité et services structurants pour le territoire de la CC**, une offre quasi complète couvrant l'ensemble des besoins, excepté une poissonnerie.
  Une tendance notée à la disparition d'artisans sur la commune.
- Autres commerces de proximité sur Ecrainville et mise en place par la commune de Saussezemare en Caux d'un camion ambulant-épicerie (fruits, légumes, pain).
- Des artisans ou auto entrepreneurs présents sur l'ensemble des communes. Une tendance notée à l'évolution de petites entreprises et au développement de l'hébergement touristique.
- Une **offre assez importante en hébergement touristique** sur l'ensemble du secteur (gîtes et chambres d'hôtes). Manque un hôtel à Goderville. A noter la présence de 2 châteaux à Ecrainville et 1 château à St Sauveur d'Emalleville.
- Les pôles d'attractivité commerciale (alimentaire, grandes surfaces, habillement) extérieurs sont Fécamp/St-Léonard, Criquetot l'Esneval, Le Havre, Goderville.

Equipements et solidarité

- Chaque commune dispose d'un city-stade réalisé par la communauté de communes
- Les communes de Goderville, Ecrainville et St-Sauveur d'Emalleville disposent de leur propre groupe scolaire. La commune de Sausseuzemare en Caux fonctionne en regroupement scolaire avec la commune voisine de Fongueusemare, située hors du territoire de la CC.
- Des **fermetures de classes observées sur Goderville et un risque de fermeture de classe maternelle sur Ecrainville.**
- Un manque de places en crèches à Goderville et d'assistantes maternelles à Ecrainville.
- Goderville dispose d'un accueil collectif pour les 3-14 ans ouvert les grandes vacances scolaires et d'un accueil pour les 6-14 ans ouvert l'été (gestion CC). Une extension est prévue sur le multi-accueil de 20 à 30 places.
- Une offre en **équipements structurants pour l'ensemble du territoire sur Goderville.** Une offre en équipements récente et complète sur Ecrainville, St Sauveur d'Emalleville.
- Besoin d'une offre en résidence médicalisée pour personnes âgées sur Goderville.

Déplacement/ mobilités/ accessibilité

- **Goderville au coeur des circuits de car** départementaux (4 arrêts), scolaires et professionnels (usine Renault), **à la croisée d'axes routiers structurants : problème majeur soulevé de conflits d'usages en centre-ville.**
- **Un manque de desserte des gares.**
- **Dangerosité soulevée des axes départementaux irrigant le territoire** (carrefour RD68 et RD925)**.**
- Quelques difficultés de **circulations routières communales** :
  . au sein de Goderville, liées à l'apport nouveau d'habitants (lotissement) => rues étroites non prévues pour supporter un trafic trop important.
  . au niveau de Sausseuzemare en Caux : augmentation des trafics routiers, vitesses excessives, carrefours dangereux, arrêts de bus manquant de visibilité, parcours piétons dangereux
- 1 aire de covoiturage existante au niveau du rond-point de la RD925 à St Sauveur d'Emalleville. Des aires possibles à mettre en place au niveau des ronds-points des RD autour de Goderville.
- Existence de chemins de randonnée à Ecrainville, St-Sauveur d'Emalleville (dont cheminements doux entre tous les lotissements, entre les 2 bourgs et jusqu'au rond-point de la RD925).

Foncier mutable et contraintes de développement

(Pour le détail du foncier mutable disponible, se reporter à la partie correspondante du diagnostic)

- **Potentiel foncier net disponible à l'échelle du secteur : 13,2 ha (**essentiellement des grandes parcelles divisibles)
- **Principales contraintes de développement rencontrées :** contraintes humaines, cavités, STEP et débit internet faible à Ecrainville, SCOT pour St Sauveur d'Emalleville

1. SECTEUR OUEST : ENJEUX ET INTERFACES AVEC LE PLUI EXPRIMÉS PAR LES ÉLUS

PRINCIPAUX PROJETS ET SOUHAITS D'AMÉNAGEMENT

Ecrainville :
- Projet de construction d'une dizaine de maisons (logement social)
- Projet de nouvelle station d'épuration.

Goderville :
- Souhait de **résidence médicalisée pour personnes âgées** : en lien avec la RPA Seminor? au niveau d'une zone agricole située en coeur de ville?
- Nécessité d'**améliorer l'équilibre entre stationnement, circulation des modes doux et VL/PL, arrêts de car, stationnement pour livraisons.** Un centre ville à repenser.
- Souhait de mise en place de **ralentisseurs** pour abaisser les vitesses de circulation et d'**élargissement de certaines voies.**
- Travaux en cours au niveau du **gymnase**. **Piscine** nécessitant des travaux.
- Souhait de faire le tour de Goderville en modes doux pour regagner les chemins envahis par la culture => **circuit pédestre autour et au sein de la commune.**

Sausseuzemare en Caux :
- **Sécurisation des accès aux écoles**, rattachement de la mairie au centre bourg par une **voie piétonne**, aménagements pour r**éduire la vitesse** sur la RD68. **Sécurisation de 2 carrefours** routiers.

St-Sauveur d'Emalleville :
- Construction prochaine d'une dizaine de logements collectifs pour jeunes et personnes âgées.
- Prévision d'un parking en centre bourg.
- Souhait de création d'un restaurant / zone commerciale à proximité de la RD925 mais empêché par le SCOT
- Souhait d'obtention de droits à construire dans les hameaux

ATTENTES/QUESTIONNEMENTS VIS A VIS DU PLUI et de la CC CAMPAGNE DE CAUX

- **Craintes d'influence de certains élus.**

- Pas vraiment de souhait de fusion de communes, **pas de vision positive de la CC pour l'avenir** (CC trop petite, peu d'influence par rapport aux CC voisines).
«Rester seuls ou fusionner avec d'autres?»
«Envisager le regroupement des 22 communes en 1 seule?»

- Thématiques importantes à traiter dans le cadre du PLUI : environnement, habitat et **maintien des services de proximité** (écoles, commerces, transports)

ENJEUX A RETENIR

- **Un pôle central disposant d'un ensemble de services à vocation intercommunale (commerces, économie, équipements) mais un pôle faiblement moteur.**
=> Une croissance démographique et économique à relancer.

- **Un pôle central rencontrant de grosses difficultés au niveau de la circulation routière, du stationnement et de la place accordée aux modes doux.**

- **Un secteur plutôt en lien avec l'extérieur de la CC (la CODAH, commune voisine).** Peu d'échanges avec les communes de la CC et peu de vision intercommunale.
=> renforcer les liens avec la CC

- **Une volonté de maintenir et d'offrir des services de qualité aux habitants.**

- **Nombreux problèmes liés à la circulation routière. Une présence d'axes structurants à améliorer pour éviter les reports sur les axes secondaires de circulation.**

- Un mode de développement des communes sous forme de lotissements posant des **problèmes de circulation au niveau des routes rurales** (non prévues pour accueillir un trafic trop important).

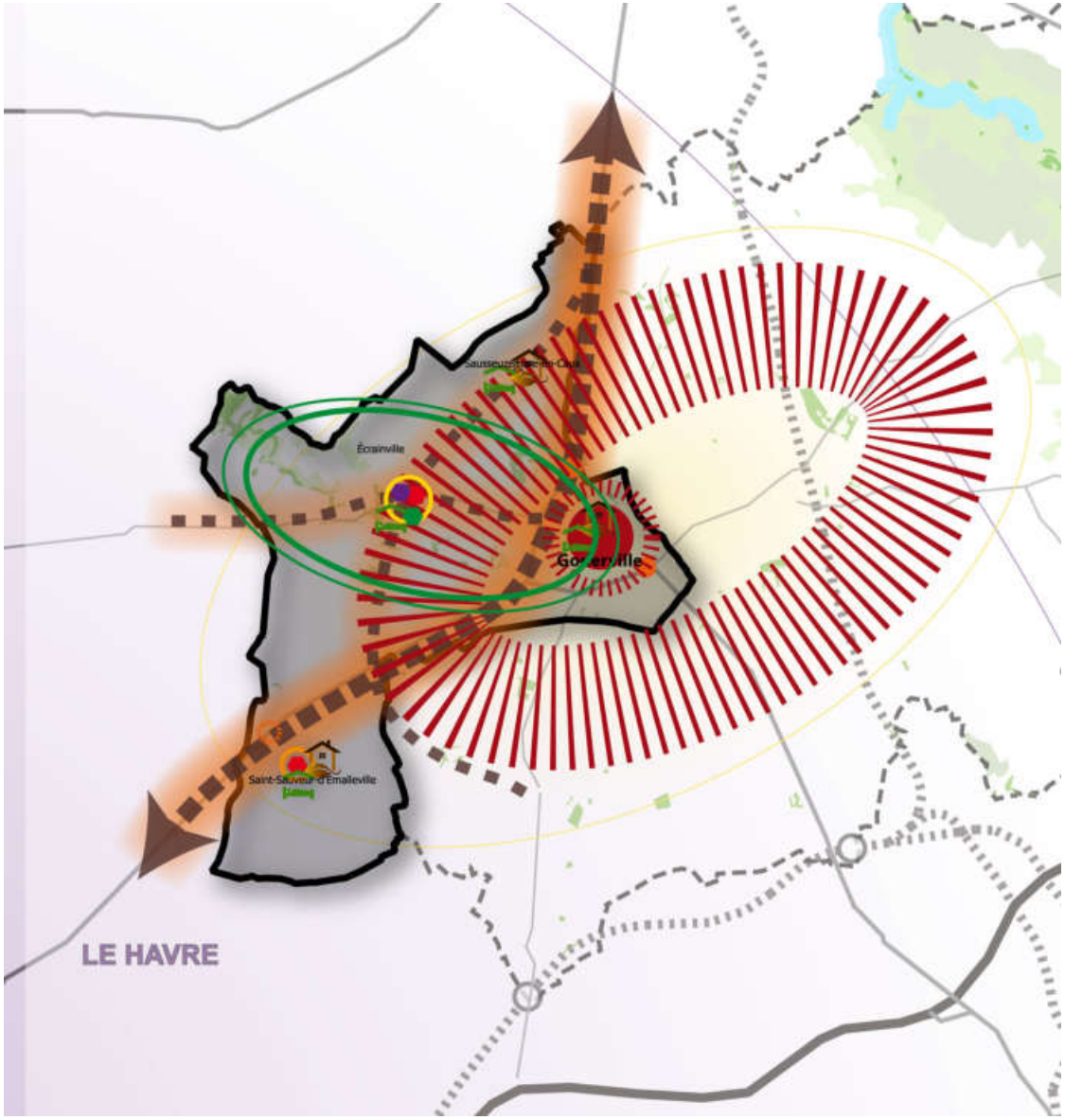

Renforcer et développer le pôle urbain majeur :
- **relancer la croissance démographique**
- **repenser l'organisation du centre-bourg**
- **améliorer l'offre en logements et services répondant aux besoins intercommunaux** : personnes âgées, jeunes

Maintenir les services de proximité :
- du pôle rural structurant disposant :
  - . d'équipement polarisant (école)
  - . commerces de proximité
- du pôle rural polarisant disposant :
  - . d'équipement polarisant (école)

Améliorer la qualité du réseau routier départemental et secondaire :
- **sécurisation des carrefours dangereux**
- **abaissement des vitesses**
- **accorder plus de places aux modes doux**
- **développer les aires de covoiturage** en lien avec les noeuds routiers stratégiques et celles existantes

situé à la croisée d'aires d'influence

Appuyer le potentiel de développement touristique lié :
- au patrimoine paysager et naturel de la valleuse d'Etretat (ZNIEFF)
- à l'offre d'hébergement touristique privée (gîtes, chambres d'hôtes)
- à la création d'un hôtel à Goderville?
- à une offre touristique structurante (patrimoine bâti)

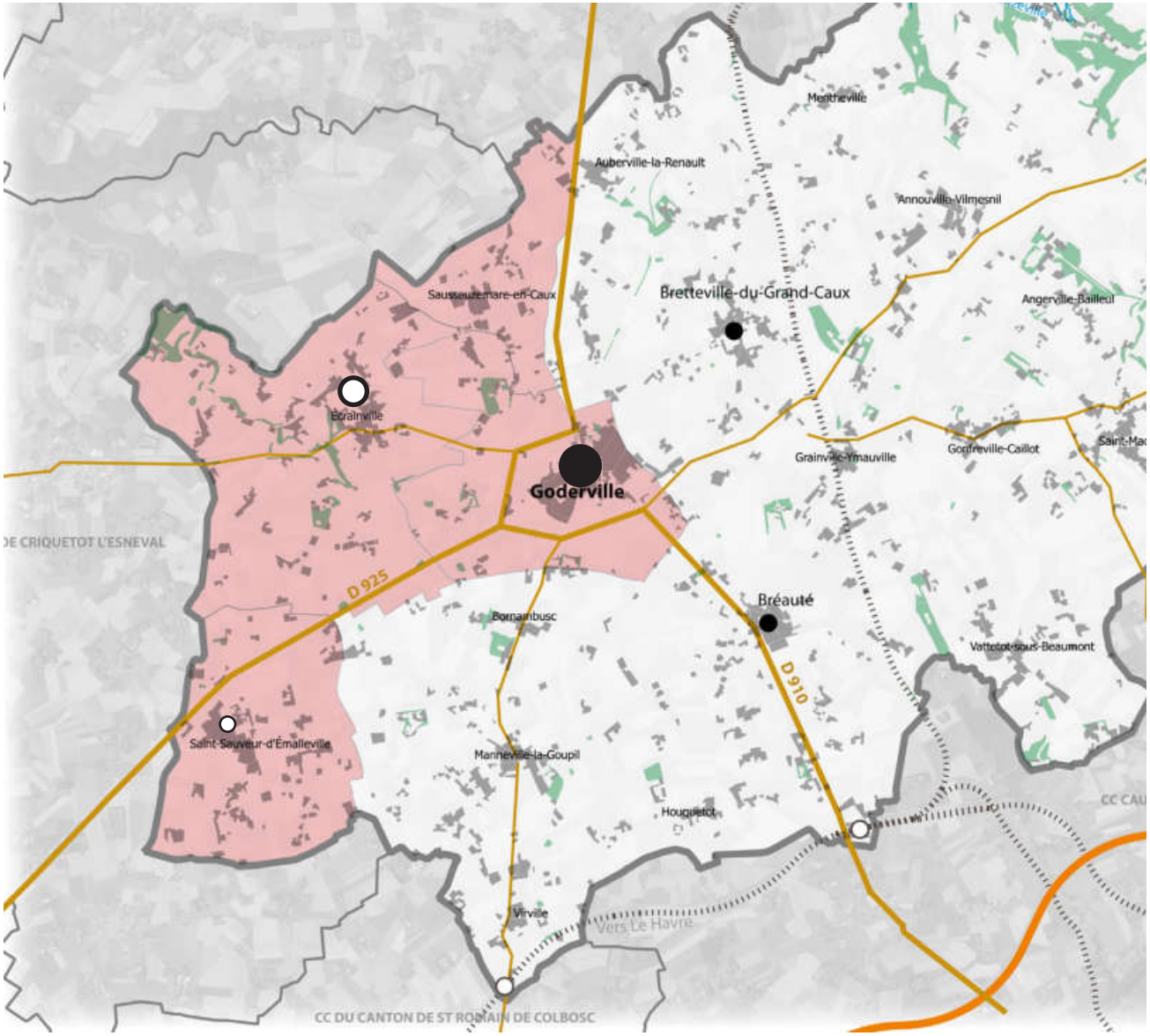

UN PÔLE URBAIN MAJEUR

Goderville
- Maire : Guy FONTANIE
- Nombre d'habitants (recensement 2013) : 2826
- Superficie : 799 ha
- Document d'urbanisme: POS

UN PÔLE RURAL STRUCTURANT

Ecrainville
- Maire : Claire GUEROULT
- Nombre d'habitants (recensement 2013) : 1065
- Superficie : 1293 ha
- Document d'urbanisme: POS

UNE COMMUNE RURALE POLARISANTE

St Sauveur d'Emalleville
- Maire : Hervé DECULTOT
- Nombre d'habitants (recensement 2013) : 1208
- Superficie : 756 ha
- Document d'urbanisme : PLU en cours

UNE COMMUNE RURALE

Sausseuzemare en Caux
- Maire : Luc FOUBERT
- Nombre d'habitants (recensement 2013) : 424
- Superficie : 374 ha
- Document d'urbanisme : POS

PROPOSITION D'INVARIANTS DU PROJET ÉLABORÉS À PARTIR DE LA VISION DES ÉLUS

PROPOSITION D'INVARIANTS DU PROJET ÉLABORÉS À PARTIR DE LA VISION DES ÉLUS

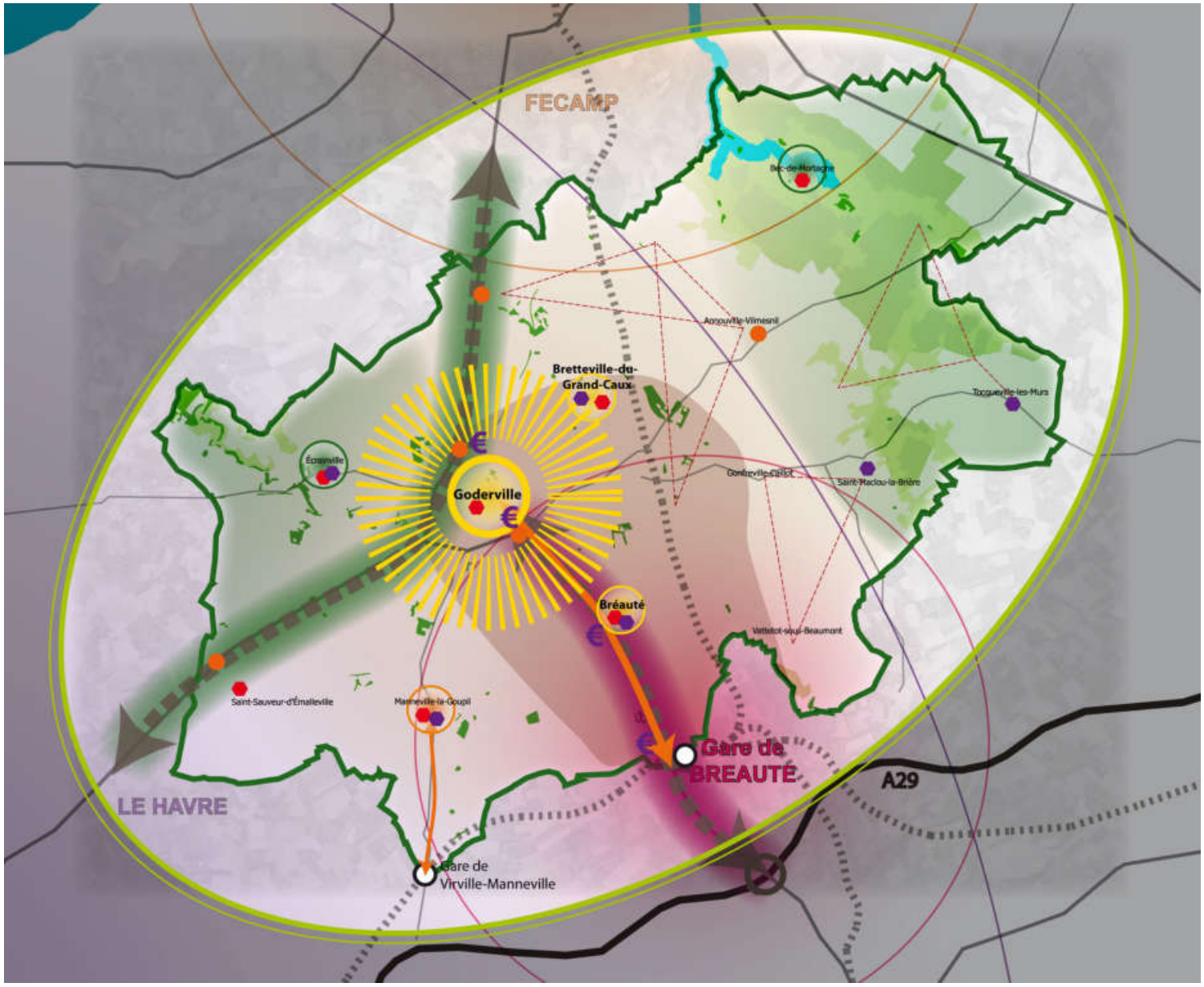

PROPOSITION D'INVARIANTS DU PROJET ÉLABORÉS À PARTIR DE LA VISION DES ÉLUS

Préserver le patrimoine naturel et architectural qui participe à la qualité de vie, à l'identité et à l'attractivité du territoire...

Massifs forestiers
Sites naturels remarquables (ZNIEFF, sites inscrits)
Vallée de la Ganzeville

Une identité à dominante rurale à préserver
(cadre paysager naturel, architecture traditionnelle à respecter, identité et ambiances villageoises)

Une identité à dominante rurbaine/périurbaine à maîtriser
(développement pavillonnaire à limiter, équilibres démographie-équipements-services à respecter et mobilités à repenser)

Une identité à dominante urbaine à affirmer
(offre adaptée en logements, services et équipements structurants, réflexions sur de nouveaux modes d'habiter)

Renforcer et hiérarchiser l'organisation multipolaire du territoire

Tenir compte des pôles d'attractivité extérieurs et internes

Pôle urbain majeur à renforcer :
. Relancer la croissance démographique pour asseoir son statut de commune centre et maintenir les équipements scolaires
. améliorer l'offre en logements et services répondant aux besoins intercommunaux
. réorganiser le centre-ville

Pôle urbain structurant :
Appuyer leur développement

Pôle rurbain ou rural structurant
Assurer le maintien des équipements et commerces de proximité structurants à l'échelle des secteurs géographiques

village Commune rurale polarisante
Permettre le maintien des effectifs scolaires et/ou commerces de proximité

Des villages à préserver sur l'ensemble du territoire

Appuyer, encadrer les dynamiques de développement à l'oeuvre

Appuyer le développement de l'axe RD 910 Goderville- Bréauté-A29
(développement urbain et économique)

Zones économiques,
commerces de proximité
et équipements scolaires polarisants à maintenir

Renforcer la desserte des gares et notamment celle de Bréauté, en transports collectifs et modes doux
Développer les aires de covoiturage

Repenser l'organisation des groupements scolaires pour une meilleure efficience

Développer l'offre touristique en :
. s'appuyant sur l'offre d'hébergement privée nombreuse et de qualité
. améliorant l'offre de chemins de randonnée
. appuyant le développement de projets touristiques structurants

Maintenir la qualité du cadre de vie

Préserver un environnement urbain, architectural, paysager de qualité.
Limiter les nuisances induites par le développement résidentiel :
. surfréquentation des routes principales, secondaires et rurales
. développement d'une forme urbaine et architecturale «banale»
. grignotage des espaces agricoles, naturels et forestiers
Renforcer la place accordée aux modes doux.

Sécuriser le réseau routier
(aménagement de carrefours dangereux, apaisement des vitesses, gabarits de voie adaptés aux flux et usages, aménagements en centre-bourg, ...)

APPROCHE CONTEXTUELLE, RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIVE

Approche spatiale

Population

Habitat

Activités et tissu économique

Diagnostic agricole

Équipements

Mobilités

État initial de l'environnement

Synthèse des enjeux croisés

Cadre réglementaire et administratif : lois SUR, Grenelle I et II et ALUR

Présentation générale

Compatibilités avec les documents supra-communaux

Les documents d'urbanisme en vigueur

CADRE RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF : LOIS SRU, GRENELLE I ET II ET ALUR

Lois Grenelle I (3 août 2009) et Grenelle II (12 juillet 2010)

Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (24 mars 2014)

Cette loi, modifiée par la loi du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat (UH), a adapté le Code de l'Urbanisme pour permettre d'élaborer des documents de planifications mettant en cohérence les différentes politiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'implantations commerciales...

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) constitue donc un **document stratégique et opérationnel** qui doit exprimer le **projet de la commune**.

Élaboré à l'aide du présent diagnostic, le PLU doit exprimer le **projet d'aménagement et de développement durable** de la collectivité en respectant les principes de développement durable définis aux articles L. 110 et L. 121-1 du code de l'urbanisme.

«L'urgence écologique» avec le changement climatique, la perte de biodiversité, la surconsommation d'espace et des ressources énergétiques, a conduit le législateur à **compléter et renforcer les objectifs de développement durable**.

Il s'agit notamment (par la loi «Grenelle II» et son décret d'application du 29 février 2012) d'**affirmer le caractère programmatique** du PLU, de donner la priorité à la **gestion économe de l'espace** et à la **densification**, de **réduire les émissions de gaz à effet de serre.**

La loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014 a été publiée au journal officiel du 26 mars.

La loi Duflot-ALUR a pour objectif de « réguler les dysfonctionnements du marché, à protéger les propriétaires et les locataires, et **à permettre l'accroissement de l'offre de logements dans des conditions respectueuses des équilibres des territoires »**.

Le titre IV, intitulé « Moderniser les documents de planification et d'urbanisme », comporte différentes dispositions visant notamment à **permettre la densification des zones urbanisées** et à **lutter contre l'étalement urbain**. Il prévoit également **la suppression du Coefficient d'occupation des sols** (COS) et de la taille minimale des terrains dans les PLU.

Sans oublier :
- la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF),
- la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
- ainsi que les futures lois à venir.

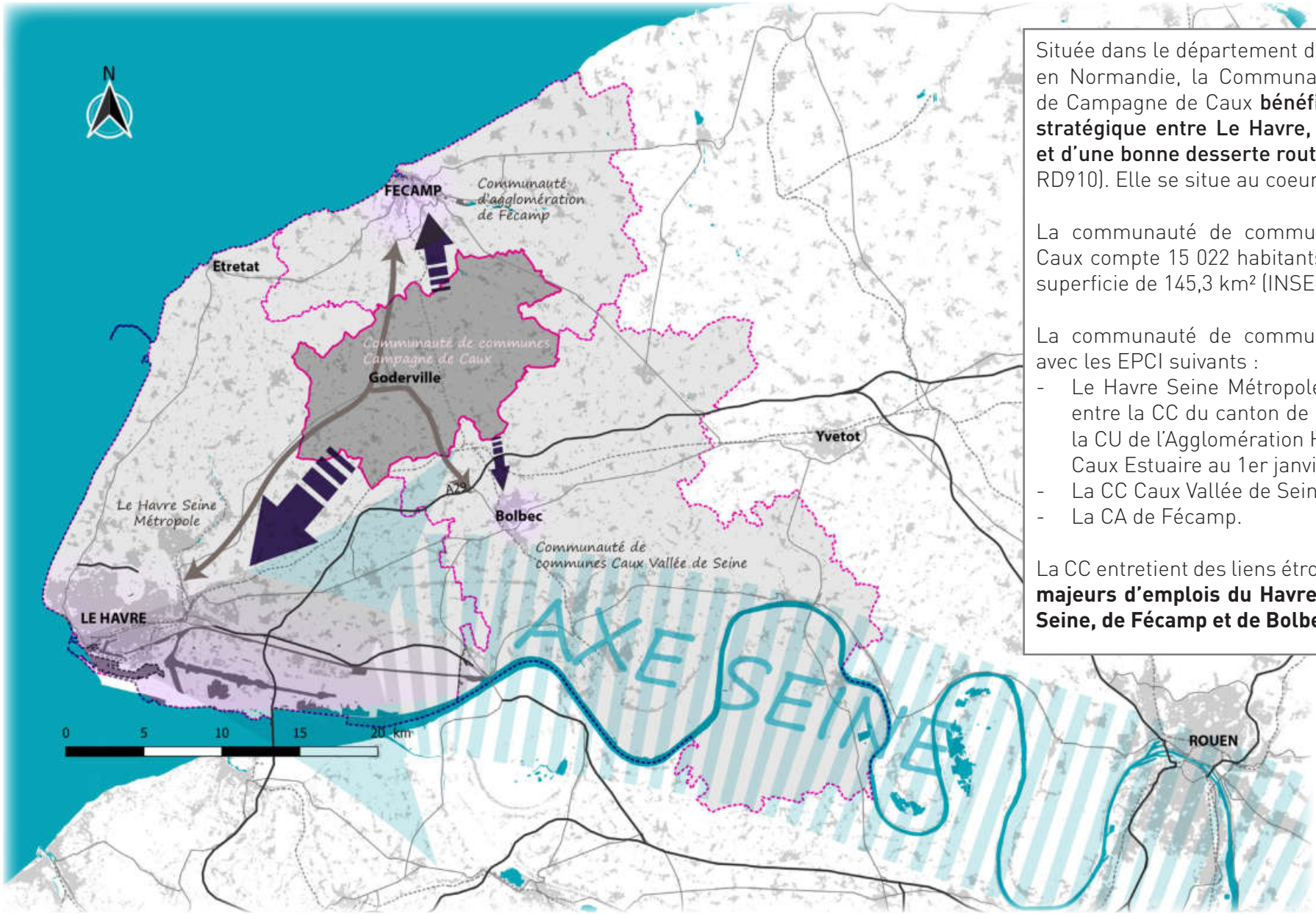

Située dans le département de la Seine Maritime en Normandie, la Communauté de Communes de Campagne de Caux **bénéficie d'une situation stratégique entre Le Havre, Fécamp et Bolbec et d'une bonne desserte routière** (A29, RD925 et RD910). Elle se situe au coeur du **Pays de Caux.**

La communauté de communes Campagne de Caux compte 15 022 habitants en 2012 pour une superficie de 145,3 km² (INSEE).

La communauté de communes est limitrophe avec les EPCI suivants :

- Le Havre Seine Métropole (issu de la fusion entre la CC du canton de Criquetot l'Esneval, la CU de l'Agglomération Havraise et la CC de Caux Estuaire au 1er janvier 2019) ;
- La CC Caux Vallée de Seine ;
- La CA de Fécamp.

La CC entretient des liens étroits avec les **bassins majeurs d'emplois du Havre et de la vallée de Seine, de Fécamp et de Bolbec.**

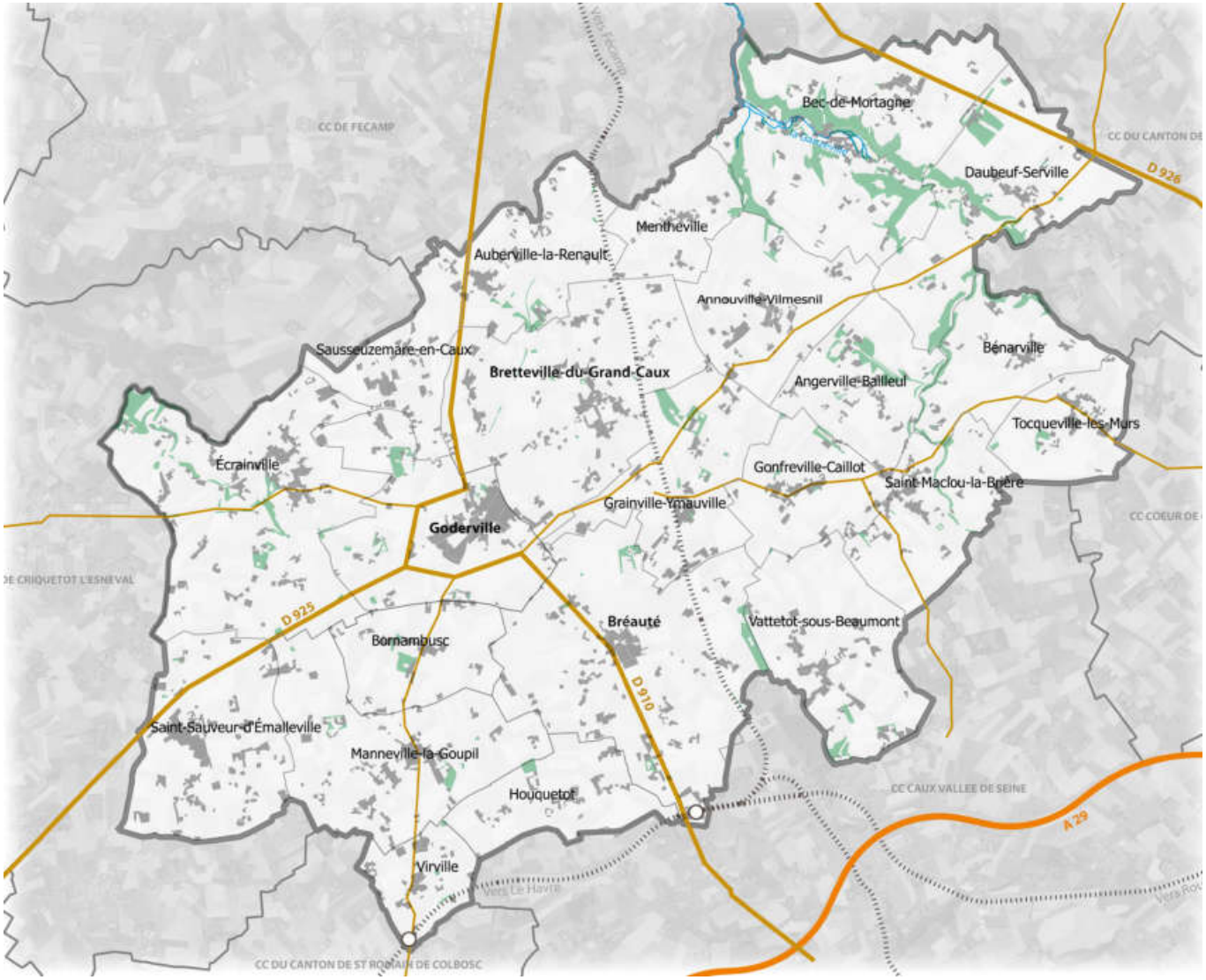

La communauté de communes Campagne de Caux est composée de **22 communes** :

- Angerville Bailleul
- Annouville Vilmesnil
- Auberville la Renault
- Bec de Mortagne
- Bénarville
- Bornambusc
- Bréauté
- Bretteville du Grand Caux
- Daubeuf Serville
- Ecrainville
- Goderville
- Gonfreville Caillot
- Grainville Ymauville
- Houquetot
- Manneville la Goupil
- Mentheville
- Saint Maclou la Brière
- Saint Sauveur d'Emalleville
- Sausseuzemare en Caux
- Tocqueville les Murs
- Vattetot sous Beaumont
- Virville

Les orientations générales d'aménagement

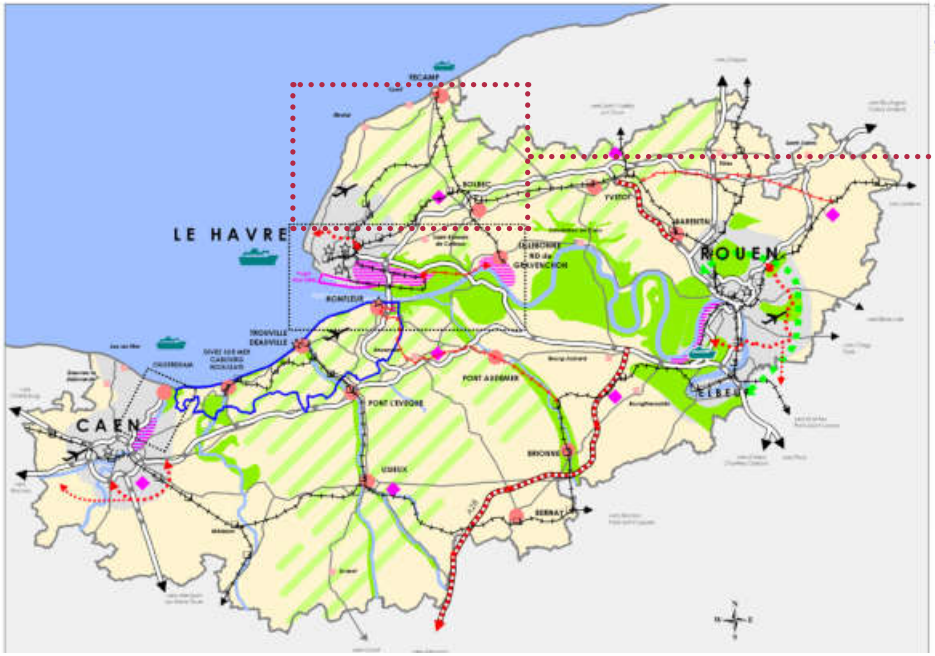

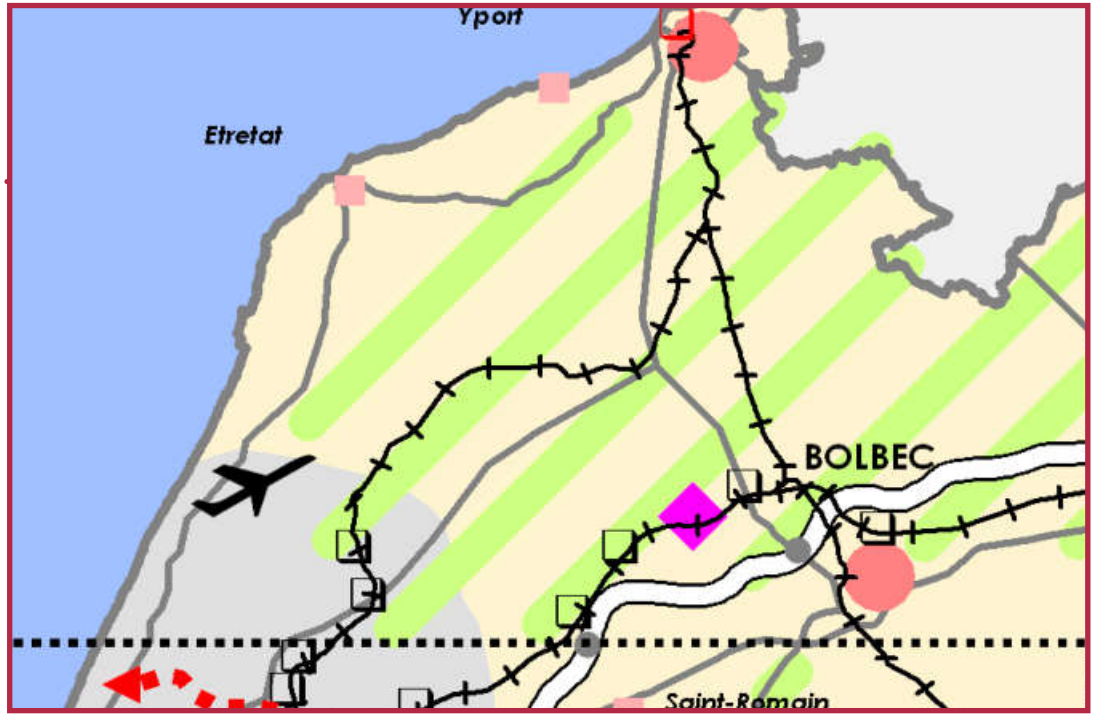

ORIENTATIONS

- **Préserver les structures paysagères caractéristiques du pays de Caux : haies d'arbres entourant les bâtiments d'habitation et d'exploitation agricoles, constituant des « clos-masures »** (seules sont visées les haies constituées d'essences locales).

- **Espace stratégique pour l'activité logistique identifié à proximité de l'échangeur de Bolbec sur l'A29 et de la voie ferrée Le Havre-Rouen-Paris,** au nord ou au sud de cette dernière, en articulation avec la zone de Bolbec / Saint Jean, prévue au schéma directeur de la vallée du commerce. => Le PLUI devra sauvegarder sa faisabilité pour le long terme en prescrivant des orientations sur la vocation de cet espace qui soient compatibles avec la réalisation d'une telle zone (minimum 50 ha) et de sa desserte.

COMPATIBILITÉS AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX
LE SCOT PAYS DES HAUTES FALAISES (APPROUVÉ EN MARS 2014)

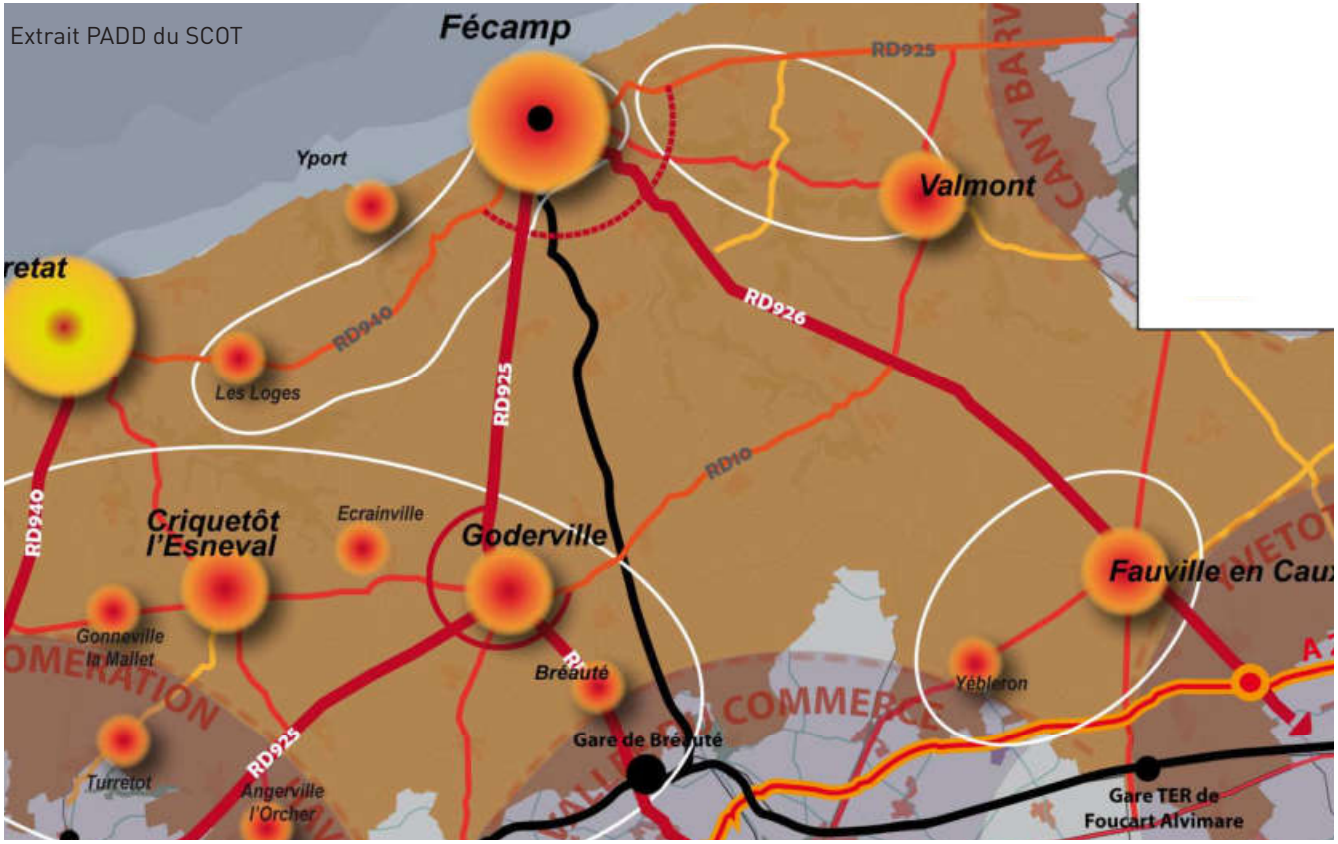

CONFORTER L'ARMATURE URBAINE DU PAYS DES HAUTES FALAISES, MAÎTRISER ÉTALEMENT URBAIN ET CONSOMMATION D'ESPACE

Des centralités sont identifiées et qualifiées au sein du SCOT afin d'encadrer la croissance démographique du Pays des Hautes Falaises.

Fécamp : pôle urbain principal

Les pôles urbains secondaires

Les pôles de proximité

- **Dynamiser les pôles urbains secondaires, dont Goderville**

=> Conforter sa fonction de commune support de services et commerces intermédiaires.

=> Renforcer sa centralité, moderniser et requalifier l'offre en équipements et conforter rôle dans l'armature commerciale du Pays.

- **Les pôles de proximité structurants, dont Bréauté et Ecrainville**

Ont un rôle d'offre de services qualifiés de proximité ou de base, que l'on peut trouver à une échelle communale à moins de 10 min en voiture.

=> Conserver les services et commerces de proximité et favoriser le regroupement des services publics de type maison des services publics.

- **Les communes rurales, un espace de vie à préserver : Sausseuzemare-en-Caux, Bretteville-de-Grand-Caux, Grainville-Ymauville, Bornambusc, Saint Sauveur d'Emaleville**

=> Conserver une vie active dans les villages ruraux. L'objectif est d'y maintenir les commerces et les activités en place.

CONFORTER L'ARMATURE URBAINE DU PAYS DES HAUTES FALAISES, MAÎTRISER ÉTALEMENT URBAIN ET CONSOMMATION D'ESPACE

Le SCOT énonce, à travers son DOO, un certain nombre d'objectifs chiffrés pour les communes identifiées.

Extrait du Document d'Orientations et d'Objectifs du SCOT :

			Population estimée en 2030	Nombre moyen de logements à produire 2009-2030 (par an, en cumul des communes)	Consommation foncière 2009-2030 (moyenne par an autorisée en cumul des communes)	Densité moyenne des nouvelles opérations (valeur plancher de logements/ha pour les communes concernées)
Fécamp et son espace périphérique proche (Pôle Fécampois*)	Pôle urbain principal sur le littoral	Fécamp	20 821	71	2,4	30
	Communes périphériques de Fécamp	Criquebeuf en Caux, Senneville sur Fécamp, Toussaint, Froberville, Saint Léonard, Colleville, Epreville	7 695	57	2,3	25
Espace littoral (Zone littorale*)	Pôle de proximité des communes littorales	Saint-Jouin de Bruneval, Yport, St Pierre en Port, Sassetot-le-Mauconduit et Etretat	6 906	39	2,0	20
	Pôle de proximité rural inclus dans la zone littorale	Les Loges	1 337	9	0,5	20
	Communes touristiques	Vattetot-sur-Mer, La Poterie, Le Tilleul, Benouville	2 017	23	1,4	16
	Communes littorales rurales	Henquevil le, Sainte Hélène Bondeville, Ecretteville-sur-Mer, Ancretteville-sur-Mer, Vinnemerville, Criquetót-le-Mauconduit, Eletot	3 062	19	0,9	20
Espace rural du plateau de Caux (Zone non polarisée à dominante agricole*)	Pôle Secondaire de la partie Sud-Est de l'espace rural	Fauville en Caux	2 646	24	1,2	20
	Pôle secondaire de la partie Est de l'espace rural	Pôle de Valmont : Valmont, Thiertteville, Théroudeville, Angerville-la-Martel	3483	26	1,3	20
	Pôles de Proximité	Yebleron, Angerville l'Orcher	3 273	21	1,1	20
	Communes rurales du plateau de Caux	communes rurales (53 communes)	21 494	131	9,4	14
Espace Sud-Ouest de Pays sous l'influence de la périurbanisation havraise (Zone d'attractivité de la LER prolongée, de la Gare de Bréauté*)	Pôles secondaires, dans le prolongement de la LER	Criquetot l'Esneval - Goderville	6 694	72	3,6	20
	Pôles de proximité, dans le prolongement de la LER	Bréauté, Gonneville la Mallet, Turretot, Ecrainville	6 016	43	2,1	20
	Communes rurales à l'Ouest de la LER, de la Gare de Bréauté	Saint Martin du Bec, Heimeville, Vergetot, Anglesqueville l'Esneval, Sausseuzemare-en-Caux, Bretteville-de-Grand-Caux, Grainville-Ymauville, Bornambusc, Saint Sauveur d'Emalleville	6 301	38	1,9	20
PAYS DES HAUTES FALAISES			91 745	573	30,1	

* La dénomination des espaces renvoie au schéma de structuration du PADD

Les EPCI qui élaborent un PLU intercommunal ont toutefois la possibilité de **ventiler elles-mêmes le nombre de logements à produire sur leur territoire**, sous réserve de respecter le volume global de logements à produire, **ainsi que les objectifs fixés en matière de consommation foncière et de densité.**

ENJEUX

- Proposer une structuration du territoire en adéquation avec le SCOT, l'analyse objective du territoire (diagnostic) et la vision des élus de leur territoire (rencontres territoriales).
- Fixer des objectifs en matière de production de logements, de consommation foncière et de densité, en adéquation avec le DOO.

DÉVELOPPER ET DIVERSIFIER LE TOURISME SUR LE PLATEAU DE CAUX, AFFIRMER LA PLACE DE L'AGRICULTURE DANS LE PROJET TOURISTIQUE

Développer la filière touristique en complétant et coordonnant l'offre entre le littoral et les espaces ruraux pour allonger les séjours touristiques.

Orientations :

- **Développer l'offre rétro-littorale : réseau de gîtes, chambres d'hôtes, hôtels.** Organiser les liens entre les acteurs, coordonner les actions, donner une lisibilité à l'ensemble de l'offre, intégrer les normes standard de qualité, jouer de la complémentarité des différentes formes de tourisme (nature, patrimoine, littoral), favoriser les déplacements des touristes, cibler l'ensemble des publics par des offres diversifiées sont autant de cibles à atteindre.

- **Affirmer la place de l'agriculture dans l'activité touristique** : accueil à la ferme (chambre d'hôtes, gîtes, camping), promotion des produits locaux (marchés, ventes directes, menus de terroir, démarches de labellisation de type AOC), valorisation du patrimoine agricole, découverte pédagogique de l'activité agricole (circuits spécifiques, visites organisées...).

PLATEAU DE CAUX : MAINTENIR LE CADRE DE VIE DE QUALITE ATTRACTIF AVEC UNE STRATEGIE PAYSAGERE ET ENVIRONNEMENTALE

L'évolution de paysages nouveaux, de **formes urbaines liées aux modes de vie contemporains** doit **tenir compte des spécificités bioclimatiques locales** comme un socle qui résulte d'une adaptation à des conditions spécifiques (climat, sols, matériaux de construction).

Il est vivement encouragé de s'inspirer des qualités des **clos-masures** à travers des **réinterprétations contemporaines pour créer des conditions d'accueil favorables à une implantation en adéquation avec les qualités du territoire.**

La qualité des transitions (interfaces ou lisières) entre différentes occupations du sol (agriculture, bâti, espace naturel,...), devra faire l'objet d'une attention particulière afin d'éviter des situations de ruptures ou de confrontations en privilégiant la constitution de transitions qualitatives.

Favoriser les formes de bâti et d'organisation bâtie (formes urbaines) prenant en compte des exigences environnementales plus fortes et intégrant les nouveaux modes de vie.

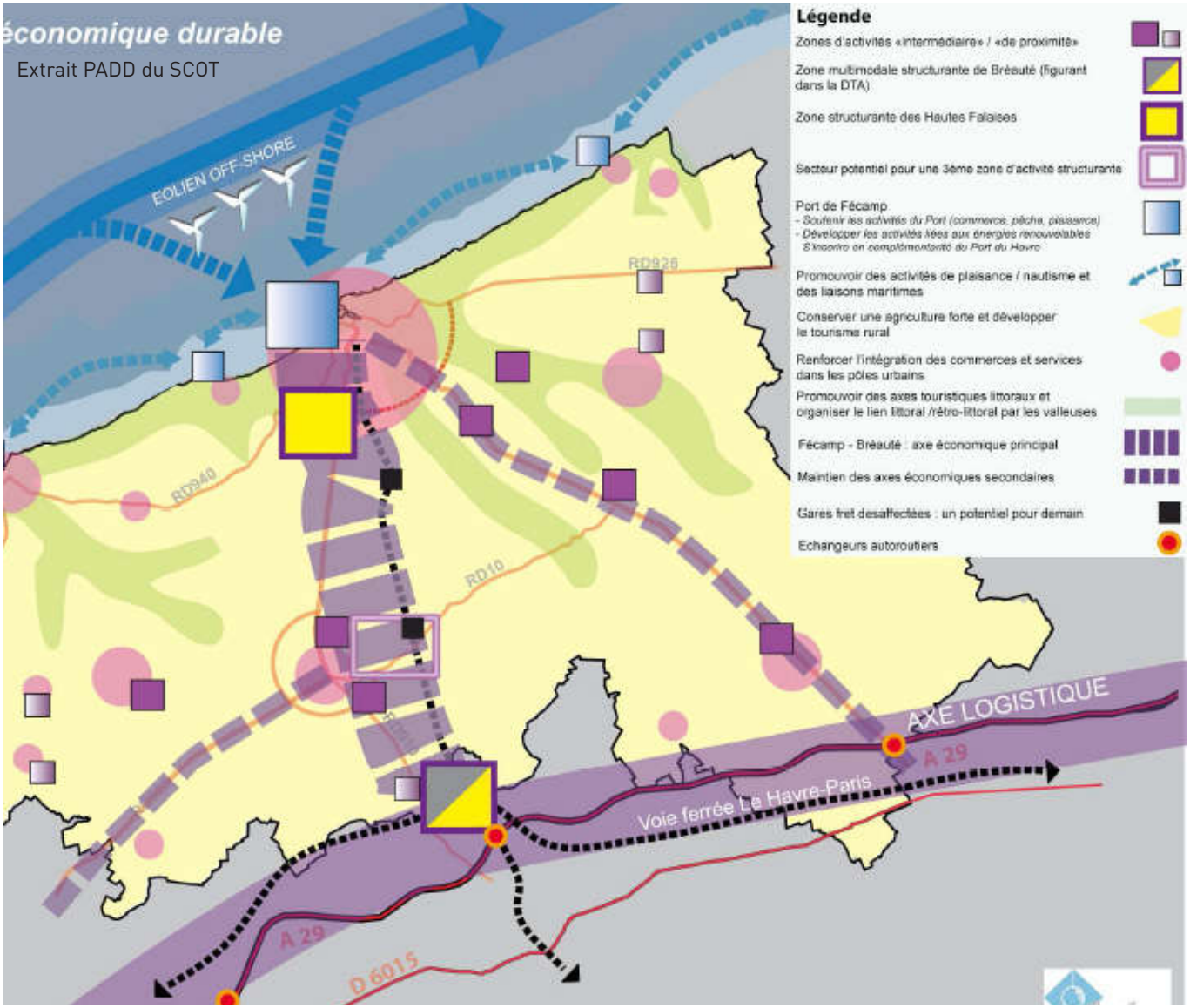

UN CORRIDOR STRUCTURANT ENTRE FÉCAMP ET BRÉAUTÉ QUI PROFITE DES NOEUDS OFFERTS PAR LES RD 926 ET RD 925 AVEC LES AUTRES AXES DE TRANSPORT STRUCTURANTS (VOIE FERRÉE, RD 940 ET RD 910 ET A 29)

Zones d'activités structurantes à l'échelle de l'estuaire :

- La zone d'activité de Bréauté-Beuzeville dont l'extension est en cours d'étude en complémentarité avec Caux Vallée de Seine.
- Une nouvelle zone d'activité structurante, en lien avec le prolongement de la LER, pourrait être réalisée au niveau de **Goderville/Bretteville** pour permettre une interconnexion modale pour le fret, un lien avec la vallée du commerce et la ligne Paris/ Le Havre, et un lien ferré avec le Parc d'activité des Hautes falaises.

Egalemement, la **zone multimodale des Sapins à Bréauté-Beuzeville,** site de taille suffisante pouvant offrir des services communs aux entreprises.

LES DOCUMENTS D'URBANISME EN VIGUEUR

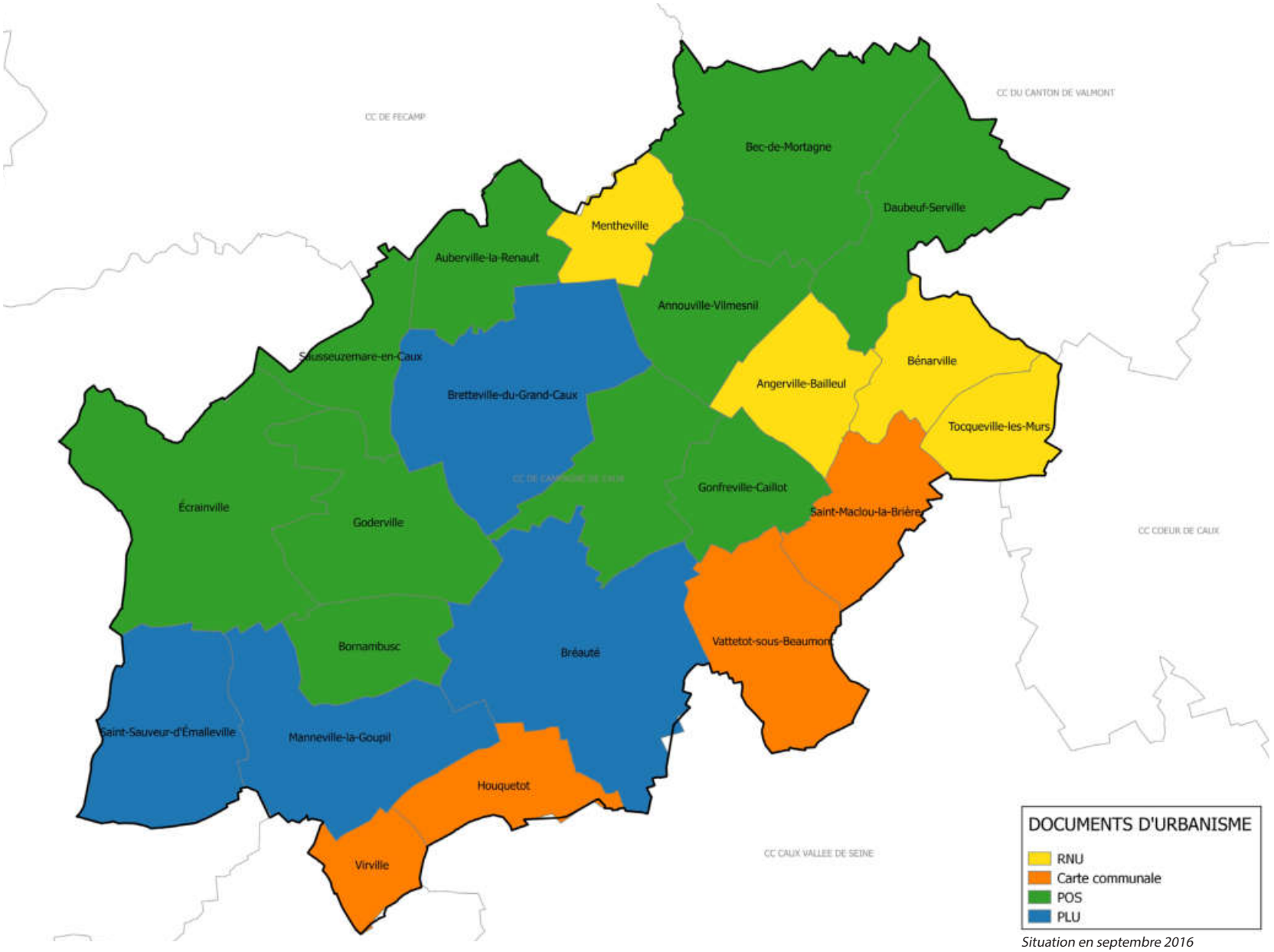

Situation en septembre 2016

LES DOCUMENTS D'URBANISME EN VIGUEUR

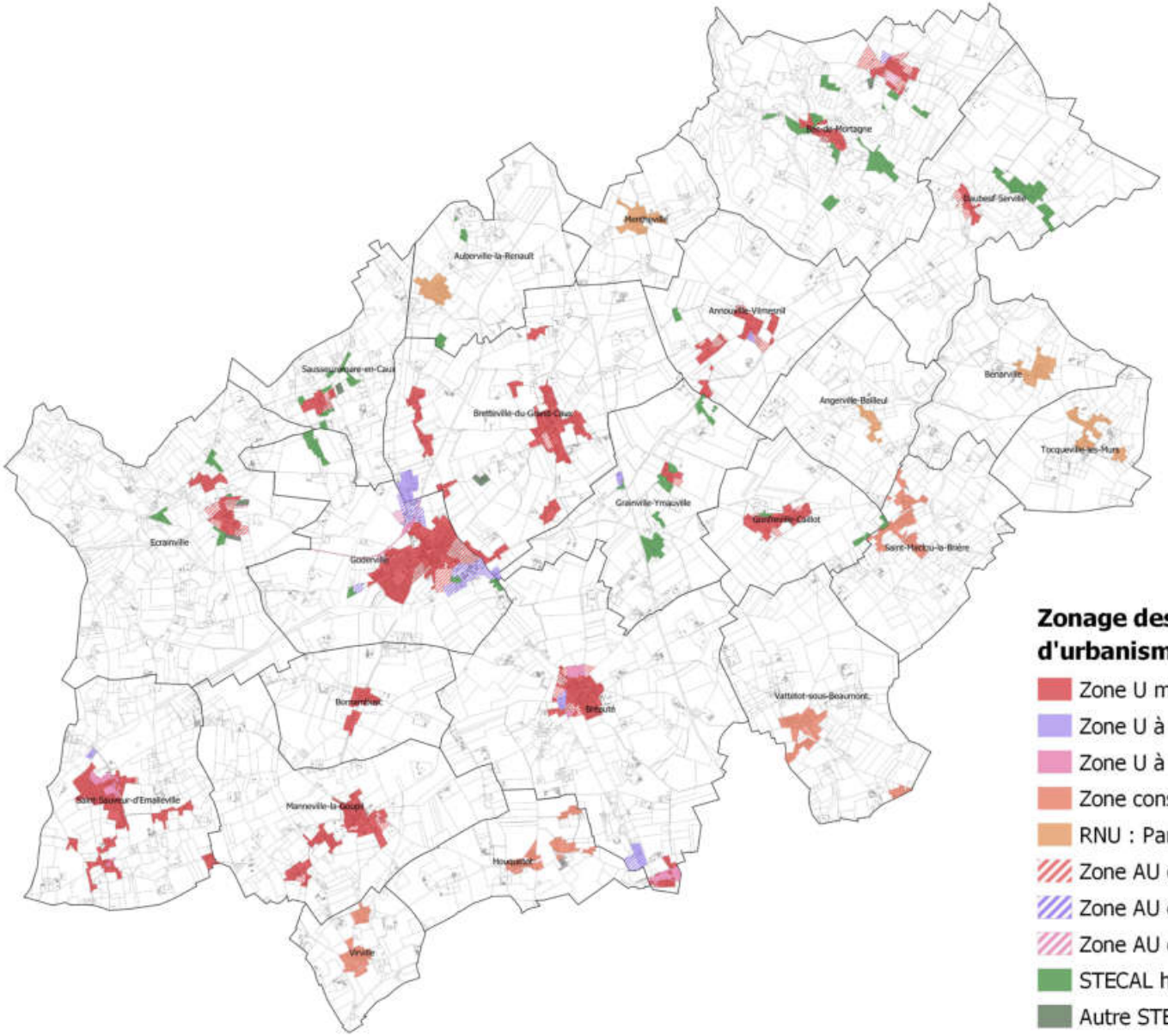

Zonage des secteurs constructible des documents d'urbanisme existants

- Zone U mixte à dominante d'habitat
- Zone U à vocation économique
- Zone U à vocation particulière (équipement, tourisme, ferroviaire...)
- Zone constructible d'une carte communale
- RNU : Partie actuellement urbanisée (délimitation indicative)
- Zone AU ou NA mixte à dominante d'habitat
- Zone AU ou NA à vocation économique
- Zone AU ou NA à vocation particulière (équipement, etc...)
- STECAL habitat ou équivalent (zone NB des POS, etc...)
- Autre STECAL à vocation particulière (tourisme, loisirs, etc...)

Type et vocation des zones constructibles		Superficie (ha)	TOTAL
Zones U ou équivalent	Mixte à dominante d'habitat	426,5	647,2
	Vocation économique	23,1	
	Vocation particulière (équipements,tourisme, ferroviaire...)	23,2	
	Zone constructible (Carte Communale)	100,1	
	Parties Actuellement Urbanisées des communes au RNU (estimation)	*74,2*	
Zones AU ou équivalent	Mixte à dominante d'habitat	79,3	121,8
	Vocation économique	35,3	
	Vocation particulière (équipements,tourisme...)	7,2	
STECAL ou équivalent	Mixte à dominante d'habitat	116,4	124,1
	Vocation particulière (équipements,tourisme...)	7,7	
TOTAL	Mixte à dominante d'habitat *(incluant les ZC des cartes communales et les PAU des communes au RNU)*	796,6	893,1
	Vocation économique	58,4	
	Vocation particulière (équipements,tourisme, ferroviaire...)	38,1	

Tableau de synthèse

DES ZONES CONSTRUCTIBLES RÉFLETANT LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

Le zonage des documents d'urbanisme en vigueur reflète à la fois :

- le caractère peu urbanisé et rural du territoire : seul 6,1% du territoire fait l'objet d'un zonage en espace constructible ;
- le caractère relativement résidentiel de la majorité des communes puisque la majorité des espaces constructibles sont de type mixte à dominante d'habitat.

Les secteurs dédiés aux activités économiques se situent principalement au niveau des communes de Goderville, Bretteville-du-Grand-Caux et de Breauté. Les zones à vocation particulière sont principalement liées aux équipements ou aux services mais ciblent également l'activité ferroviaire (ancienne voie ferrée à Goderville, secteur non résidentiel du quartier de la gare de Bréauté).

Les zones AU des PLU et les zones NA pour les POS) représentent une enveloppe d'environ 122 ha mais au regard de l'ancienneté des documents, une partie est aujourd'hui urbanisée.

Il est à noter la constructibilité relativement importante des hameaux ou des «écarts» à l'urbanisation sur plusieurs communes :

- soit directement par des zones urbaines (Bréauté, Saint-Sauveur-d'Emalleville, etc...) ou par un classement en zone constructible des cartes communales (Houquetot) ;
- soit par l'usage de STECAL dans les PLU ou de zones NB dans les POS (Grainville-Ymauville, Bec-de-Mortagne, Ecrainville, Goderville, etc...).

ENJEUX

- Redéfinir le zonage du territoire par rapport à un projet communautaire et des nouveaux documents supra-communaux et en tenant compte de l'évolution de l'occupation des sols,
- Etablir une gestion économe du foncier agricole et naturel, en priorisant les développements au sein des enveloppes bâties existantes et en définissant des zones AU répondant strictement aux besoins définis dans le projet communautaire,
- Harmoniser les dispositions réglementaires (zonage, règles de construction, etc...) entre les différentes communes.

Approche contextuelle, réglementaire et administrative

APPROCHE SPATIALE

Population

Habitat

Activités et tissu économique

Diagnostic agricole

Équipements

Mobilités

État initial de l'environnement

Synthèse des enjeux croisés

1. Occupation du territoire et consommation de l'espace

- Mode d'occupation du sol en 2009
- Evolution de la nature des sols de 2000 à 2012
- Densités urbaines du territoire
- Consommation foncière depuis 10 ans (2009-2019)

2. Formes urbaines et leurs particularités

- Approche historique : Evolution des formes urbaines
- Formes urbaines en 2009
- Typologies urbaines du territoire
- Synthèse cartographique des typologies urbaines

3. Potentiel mutable et mobilisable du territoire

- Comment déterminer le foncier mutable
- Le potentiel foncier mutable par commune

4. Projets en cours

Cette partie consistera à analyser la consommation de l'espace par quatre entrées :

- le **MODE D'OCCUPATION DU SOL** du territoire
- l'**ÉVOLUTION DE LA NATURE DES SOLS** de 2000 à 2012
- les **DENSITÉS** bâties, résidentielles et démographiques qui le caractérisent
- la **CONSOMMATION FONCIÈRE DEPUIS 10 ANS** (2009-2019) et sa nature

UN TERRITOIRE FORTEMENT RURAL ET MOYENNEMENT ARTIFICIALISÉ

Nature des sols	Surfaces Haute Normandie	Surfaces Campagne de Caux
Territoires artificialisés	**11 %** (141 428 ha)	**9 %** (1 354 ha)
• dont zones d'habitation • dont zones économiques*	6 % (79 936) 3 % (42 874)	6 % (887 ha) 1,3 % (201 ha)
Territoires agricoles	**66 %** (836 816 ha)	**85 %** (12 484ha)
Forêts et milieux naturels	**19 %** (246 688 ha)	**4 %** (616 ha)
Surfaces en eaux et zones humides	**4 %** (46 930 ha)	**0 %** (8 ha)
Surfaces totales	100 % (1 271 863 ha)	100 % (14 462 ha)

*dont zones industrielles, zones commerciales, exploitations agricoles et zones touristiques
(Source : MOS Haute Normandie 2009)

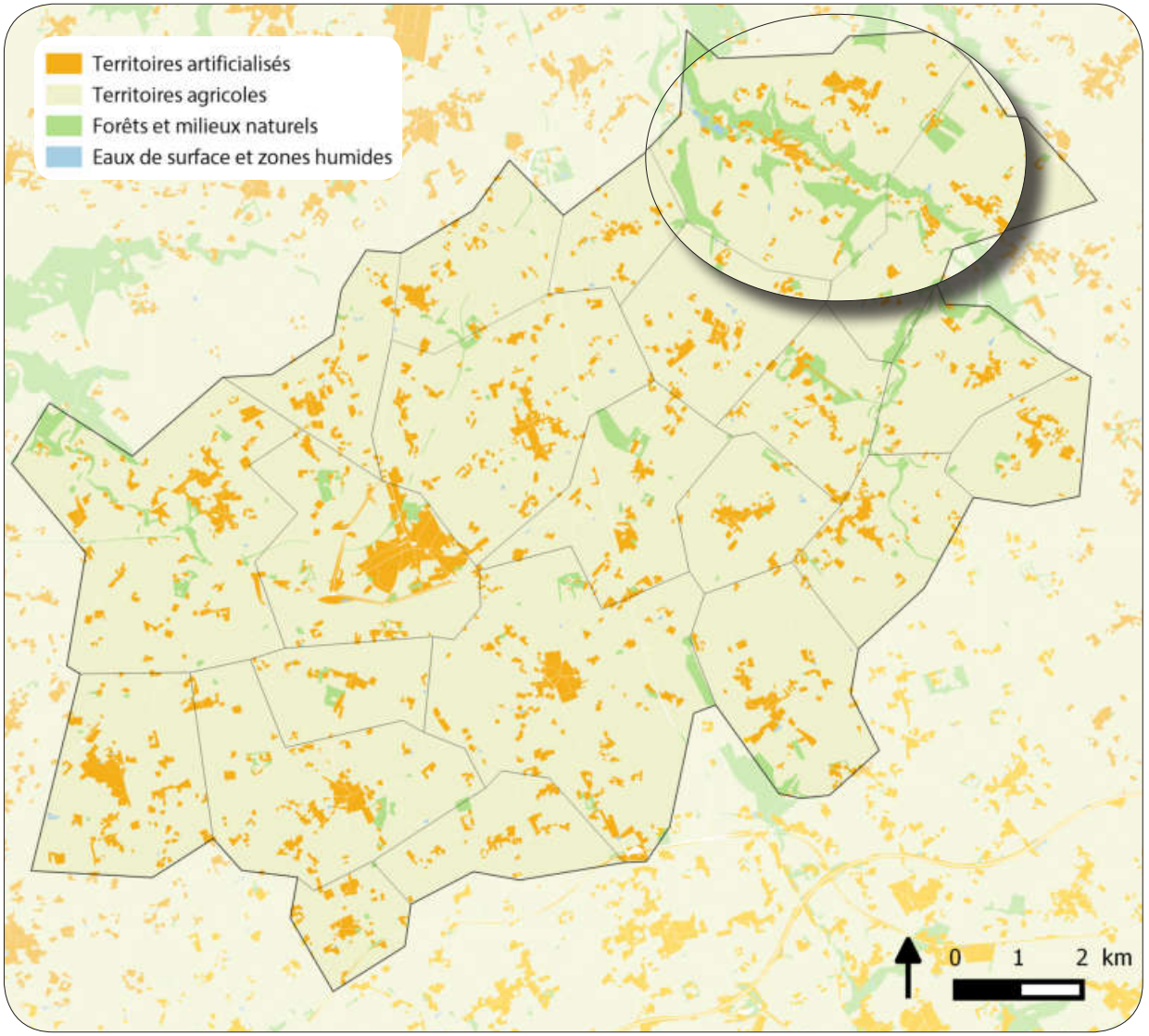

Une **forte part de territoires agricoles** représentant 85% de la surface du territoire de la communauté de communes, contre 66% pour la Haute Normandie.

Une **artificialisation moyenne du territoire** au regard des intercommunalités de la Haute-Normandie (voir carte page suivante) : 9% du territoire contre 11% pour la Haute Normandie, dont la **part des zones d'habitation reste très majoritaire (6%)**.

Des parts de forêts et de milieux naturels, ainsi que d'eaux de surface faibles en comparaison de la Haute Normandie, et situées **majoritairement sur les communes du Nord-Est** du territoire, notamment **Bec-de-Mortagne** et **Daubeuf-Serville**.

OCCUPATION DU TERRITOIRE ET CONSOMMATION DE L'ESPACE
TAUX D'ARTIFICIALISATION

UN TERRITOIRE PLUTÔT FAIBLEMENT ARTIFICIALISÉ AU REGARD DES TERRITOIRES VOISINS

- Un **taux d'arficialisation équivalent à 9% du territoire** pour l'intercommunalité Campagne-de-Caux, contre **9,3% en moyenne pour l'ensemble de la Haute Normandie**.

- L'intercommunalité Campagne-de-Caux fait partie **des 49 EPCI les moins artificialisés de la Haute Normandie** (égal ou inférieur à 10%)**, sur un total de 69 EPCI**. En effet, elle occupe la **46ème place** des EPCI les moins artificialisés.

- Ce territoire se situe au coeur de territoires fortement artificialisés tels la Communauté urbaine du Havre (ex **Communauté d'agglomération Havraise** (38,5%), ex **Communauté de communes Caux Estuaire** (13,5%), et ex **Communauté de communes de Criquetot-l'Esneval** (11%)), la **Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral Agglo** (15, 3%), ainsi que la **Communauté de communes Caux Vallée de Seine** (10,9%).

- Au regard de la Haute Normandie et de sa localisation, le territoire de l'intercommunalité Campagne-de-Caux est donc plutôt **moyennement artificialisé.**

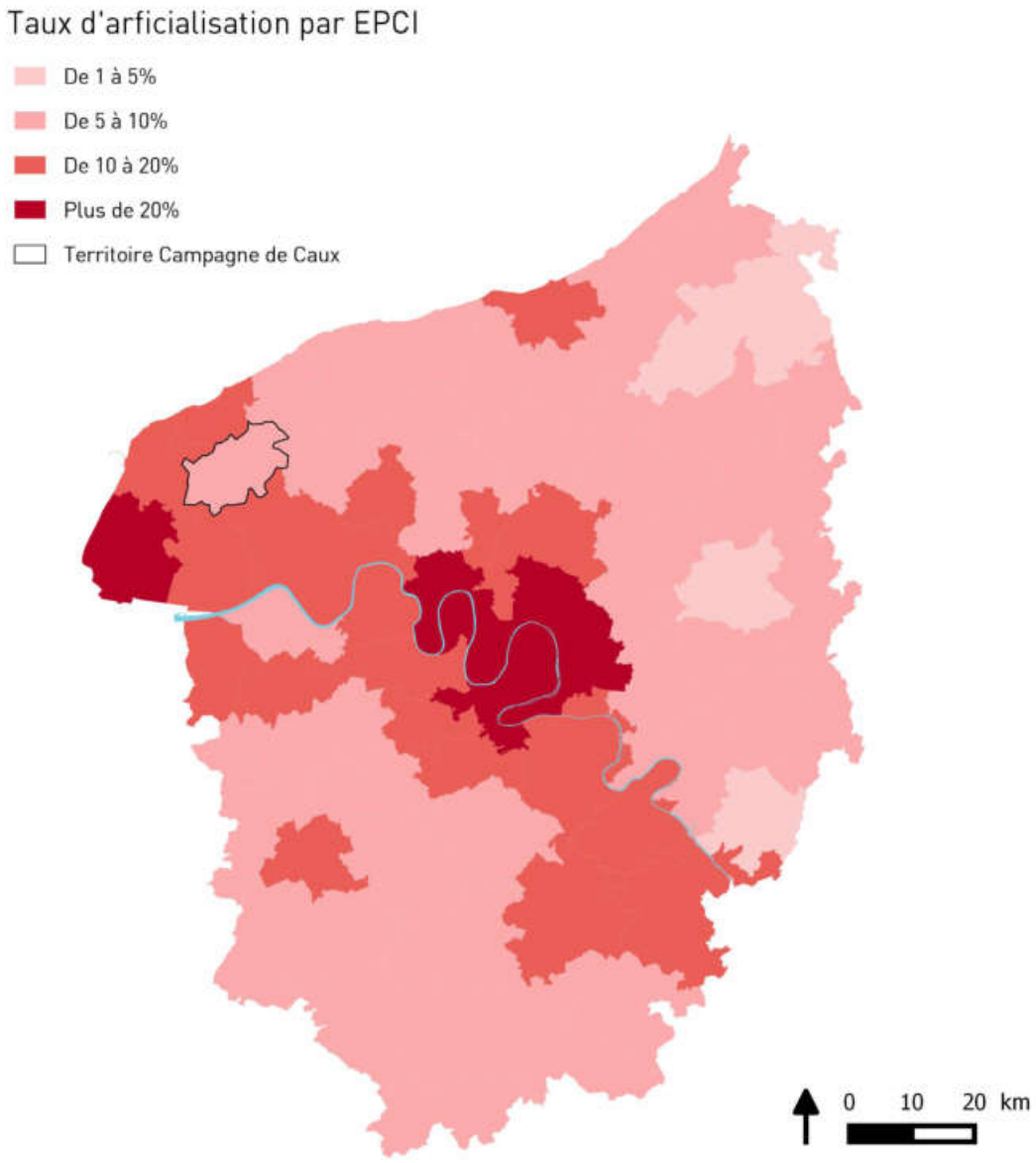

OCCUPATION DU TERRITOIRE ET CONSOMMATION DE L'ESPACE
DENSITÉ BÂTIE DU TERRITOIRE

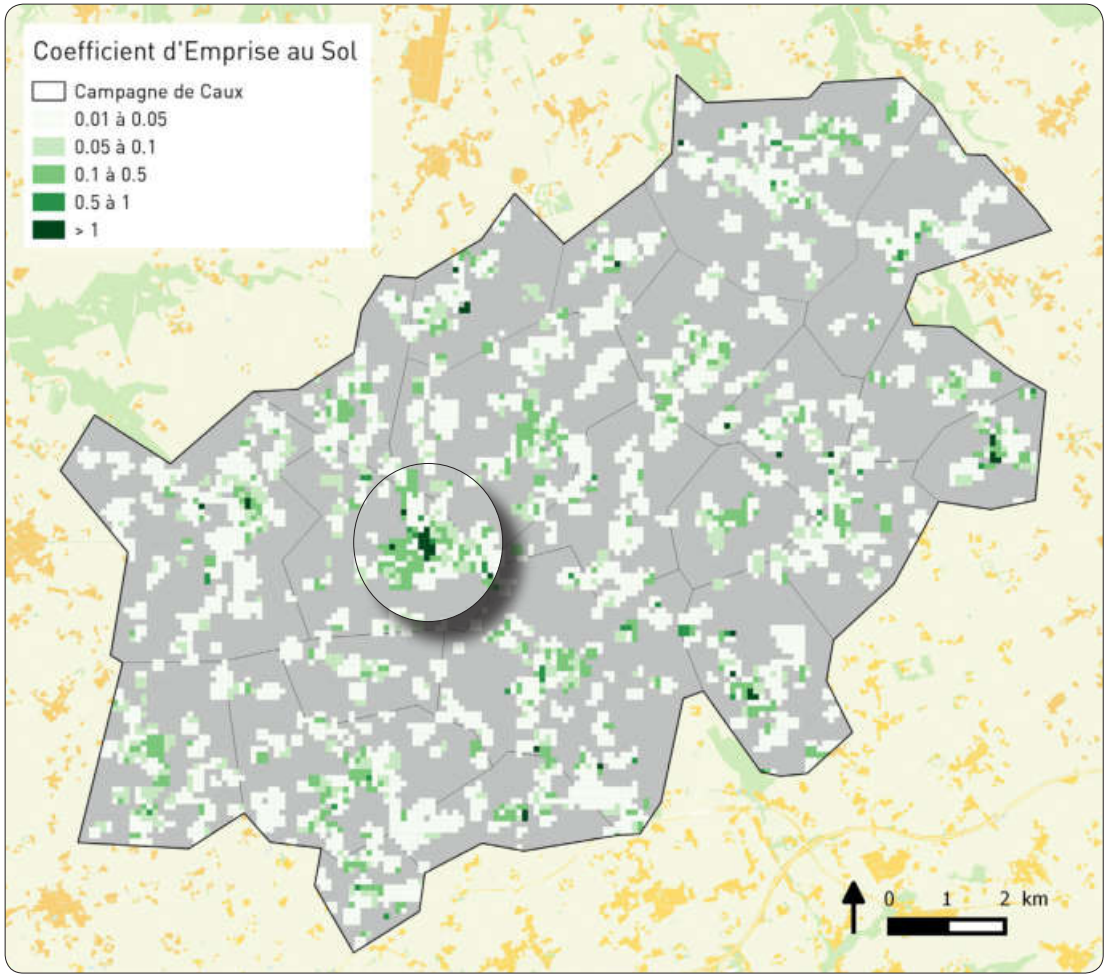

LE COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL, UN BON INDICATEUR DE LA DENSITÉ DE BÂTI

- Le Coefficient d'emprise au sol (CES) est le **rapport entre la surface du bâti et la surface de la parcelle qu'il occupe**. Il permet donc de connaître l'**impact au sol des constructions bâties**.

GODERVILLE, COMMUNE STRUCTURANTE DE LA DENSITE DE BÂTI

- Les communes détenant en moyenne les plus fortes densités de bâti sont **Goderville** (CES: 0,28), **Tocqueville-les-Murs** (CES: 0,15), **Vattetot-sous-Beaumont** (CES: 0,11), **Auberville-la-Renault** (CES: 0,10), **Bréauté** (CES: 0,08) et **Angerville-Bailleul** (CES: 0,08).

- Goderville se positionne donc comme la commune dont la **densité de bâti est en moyenne la plus forte**, avec une densité quasiment **deux fois plus importante** que pour le reste des communes, et regroupe une **grande partie des densités supérieures à 1**.

- En revanche, les communes dont les densités de bâti sont les moins importantes sont **Bornambusc** (CES: 0,04) et **Grainville-Ymauville** (CES: 0,04).

OCCUPATION DU TERRITOIRE ET CONSOMMATION DE L'ESPACE
DENSITÉ RÉSIDENTIELLE DU TERRITOIRE

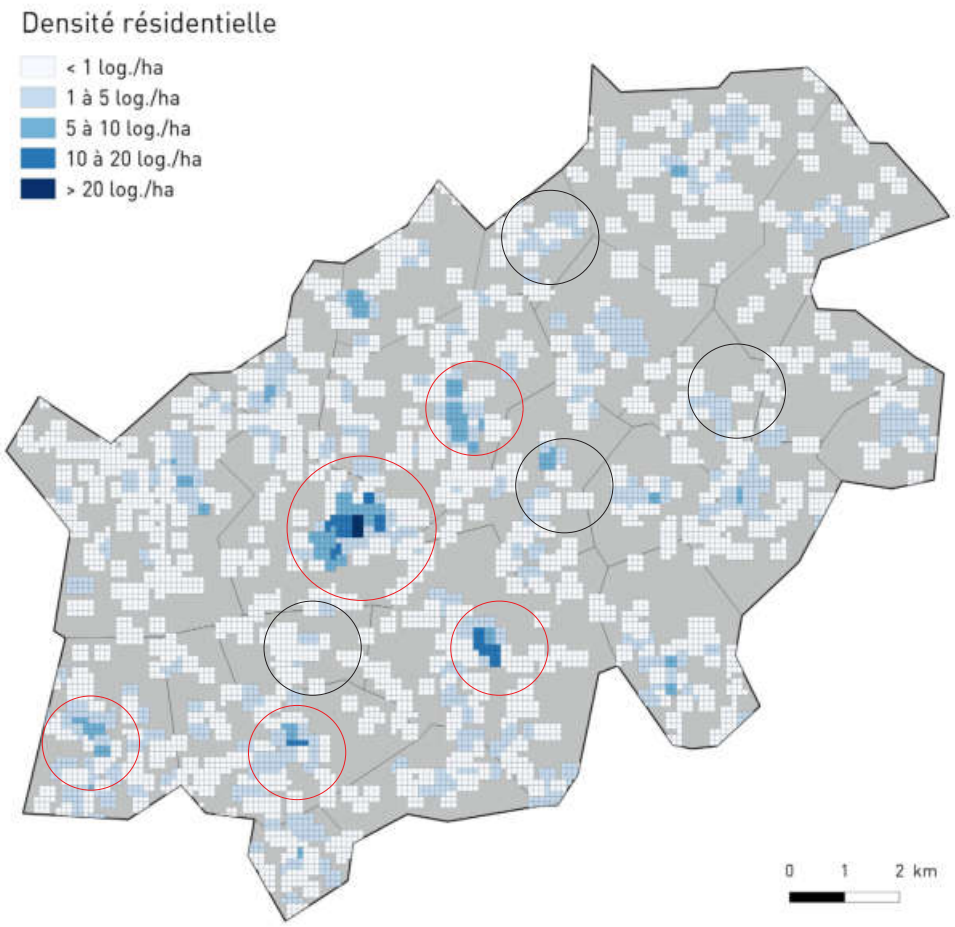

LES PLUS FORTES DENSITÉS RÉSIDENTIELLES LOCALISÉES À L'OUEST

- Une densité résidentielle importante à **Goderville** (qui atteint les plus de 20 logements par hectare) mais également à **Bréauté et Manneville-la-Goupil** (avec certaines densités résidentielles supérieures à 10 logements par hectare)

- Une **concentration des plus fortes densités résidentielles à l'Ouest** avec des secteurs atteignant les **10 à 27 logements par hectare**, caractéristiques que nous ne retrouvons pas à l'Est du territoire

GODERVILLE, COMMUNE POLARISANTE DE LA DENSITÉ RÉSIDENTIELLE

- En moyenne, dans les secteurs résidentiels, les communes les plus denses en matière de logement sont de très loin **Goderville (2,7 log./ha)** puis **Saint-Sauveur-d'Emalleville** (1,3 log./ha), **Bréauté** (1,1 log./ha) et **Bretteville-du-Grand-Caux** (1,1 log./ha). La commune de **Goderville semble donc au moins deux fois plus dense** que les autres en matière de logement

- En revanche, les communes dont les secteurs résidentiels sont les moins denses sont **Angerville-Bailleul** (0,5 log./ha), **Bornambusc** (0,6 log./ha), **Ecrainville** (0,7 log./ha) et **Bénarville** (0,7 log./ha).

OCCUPATION DU TERRITOIRE ET CONSOMMATION DE L'ESPACE
DENSITÉ DÉMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE

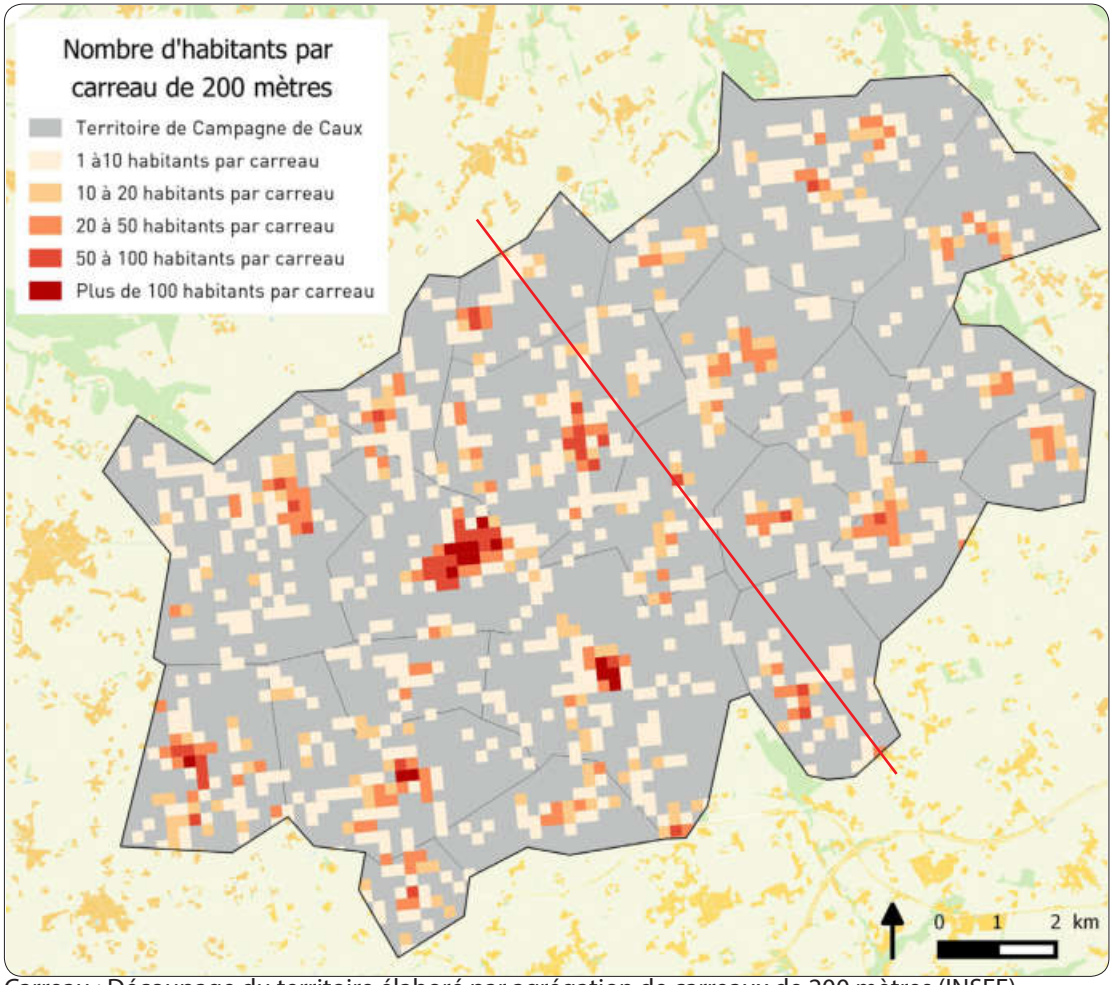

Carreau : Découpage du territoire élaboré par agrégation de carreaux de 200 mètres (INSEE)
(Source : INSEE 2013)

UNE DENSITÉ DE POPULATION RELATIVEMENT FAIBLE AU REGARD DU DÉPARTEMENT

	France	Seine Maritime	Campagne de Caux
Population	64 933 400	1 252 792	15 022
Densité (hab/km²)	102,6	199,6	103,4
Superficie (km²)	632 734,9	6 278	145,3

- Un territoire **globalement peu dense** avec une densité moyenne de 103,4 habitants au km², soit **presque deux fois moins qu'en Seine Maritime** (199,6 hab/km²)

- Un déséquilibre démographique Nord-Est/Sud-Ouest avec une **concentration des plus fortes densités à l'Ouest** du territoire, notamment dans les communes de Goderville, Bréauté, Manneville-la-Goupil, Saint-Sauveur-d'Emalleville et Bretteville-du-Grand-Caux

ENJEUX

- Pousuivre une logique de densification autour des communes structurantes afin de limiter la consommation des espaces agricoles par la création de lotissements pavillonnaires peu denses.

OCCUPATION DU TERRITOIRE ET CONSOMMATION DE L'ESPACE

RÉPARTITION DÉMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE

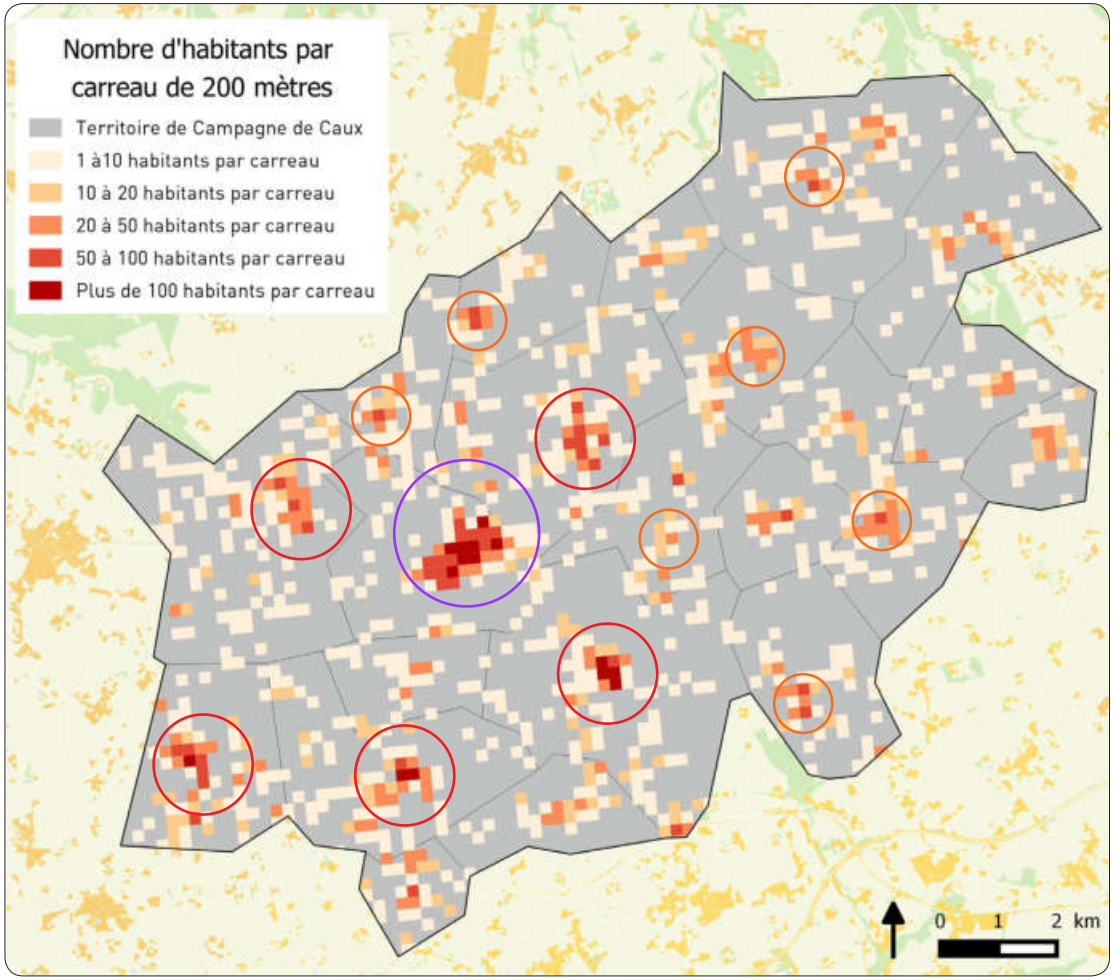

Carreau : Découpage du territoire élaboré par agrégation de carreaux de 200 mètres (INSEE)
(Source : INSEE 2013)

UN POIDS DÉMOGRAPHIQUE DAVANTAGE CONCENTRÉ À L'OUEST DU TERRITOIRE

Commune de plus de 2000 habitants
Goderville : 2 826 hbts (**19%**)

Communes de 1 000 à 1 400 habitants (**40%**)
Bréauté : 1 324 hbts (9%)
Bretteville-du-Grand-Caux : 1 328 hbts (9%)
Saint-Sauveur-d'Émalleville :1 208 hbts (8%)
Écrainville : 1 065 hbts (7%)
Manneville-la-Goupil : 1 037 hbts (7%)

Communes de 400 à 700 habitants (**25%**)
Bec-de-Mortagne : 700 hbts (5%)
Annouville-Vilmesnil : 550 hbts (4%)
Vattetot-sous-Beaumont : 589 hbts (4%)
Saint-Maclou-la-Brière : 499 hbts (3%)
Auberville-la-Renault : 473 hbts (3%)
Grainville-Ymauville : 440 hbts (3%)
Sausseuzemare-en-Caux : 424 hbts (3%)

Communes de moins de 400 habitants (**17,5%**) : Daubeuf-Serville (2,5%), Virville (2%), Houquetot (2%), Gonfreville-Caillot (2%), Tocqueville-les-Murs (2%), Mentheville (2%), Bornambusc (2%), Bénarville (2%) et Angerville-Bailleul (1%)

OCCUPATION DU TERRITOIRE ET CONSOMMATION DE L'ESPACE

CONSOMMATION DU FONCIER SUR 10 ANS (2009 - 2019)

Consommation foncière liée au logement dans le Syndicat mixte des Hautes Falaises (2000-2015)

Consommation foncière liée à l'activité économique dans le Syndicat mixte des Hautes Falaises (2000-2015)

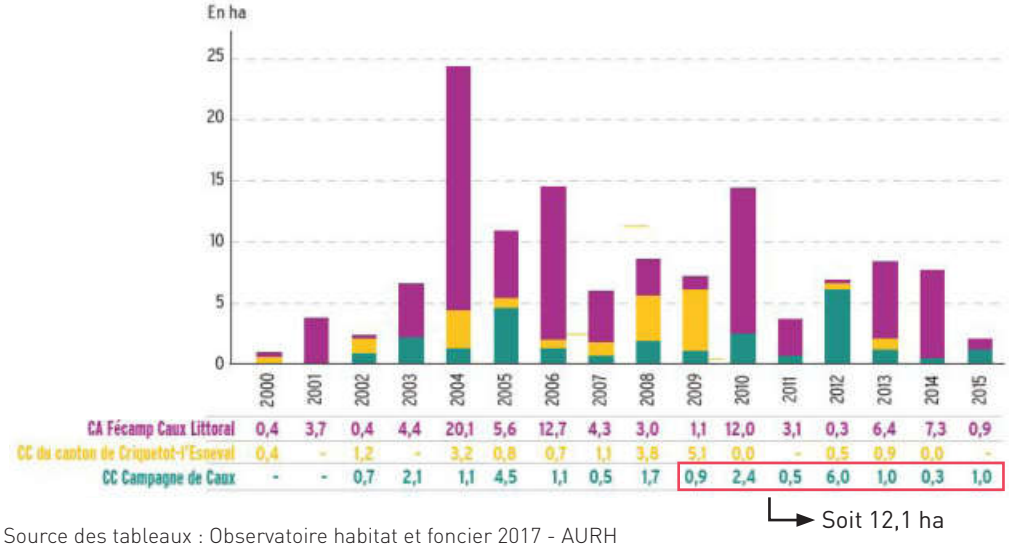

Source des tableaux : Observatoire habitat et foncier 2017 - AURH
Source des données : EPFN - données ETB (Extension du tissu bâti)
Nota : Les surfaces identifiées représentent l'ensemble des surfaces mobilisées y compris en renouvellement urbain

UNE CONSOMMATION FONCIÈRE QUI RALENTIT

	2009-2015 (données EPFN - ETB 2016)	2016-2019 (PC, PA - retours des communes et de l'intercommunalité)	**TOTAL 2009-2019**
Habitat	49,9 ha *soit 7,1 ha/an*	12,3 ha *soit 4,1 ha/an*	**62,2 ha** *soit 6,2 ha/an*
Economie	12,1 ha	3,1 ha	**15,2 ha**
TOTAL	62 ha *soit 8,8 ha/an*	15,4 ha *soit 5,1ha/an*	**77,4 ha** *soit 7,7ha/an*

- Entre 2009 et 2019, **une consommation globale de 77,4 ha** dont 62,2 ha à vocation d'habitat ;
- En matière d'habitat, une consommation annuelle de 6,2 ha/an au cours des 10 dernières années mais qui **est en diminution depuis 2014, tendance qui se confirme durant la période 2016-2019 ;**
- Le constat d'**une réduction de la taille des terrains à bâtir** dont la moyenne à l'échelle de l'intercommunalité est passé d'environ 1400 m² en 2002 à environ 1200 m² en 2008 pour atteindre 826 m² en 2016 (source : Observatoire habitat et foncier 2017 - AURH) ;
- Une tendance qui s'inscrit dans **les objectifs du SCOT du Pays des Hautes Falaises** (réduction par 50% de la consommation foncière en matière d'habitat par rapport à la période 2001-2010).

ENJEUX

- Poursuivre les tendances en cours en établissant une urbanisation économe en foncier dans le respect des objectifs de modération de la consommation d'espaces du SCOT du Pays des Hautes Falaises.

FORMES URBAINES ET LEURS PARTICULARITÉS
MÉTHODOLOGIE

Cette partie consiste à analyser les formes urbaines et leurs particularités par quatre entrées :

- l'**ÉVOLUTION DES FORMES URBAINES** depuis 1947
- les **FORMES URBAINES** du territoire en 2009
- les **TYPOLOGIES URBAINES** recensées sur le territoire
- les **TYPOLOGIES DE BÂTI** existantes par typologie urbaine

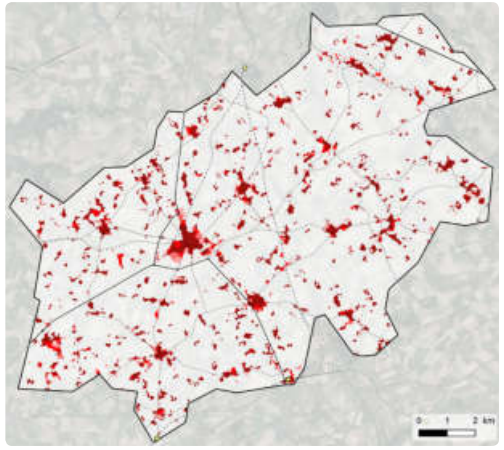
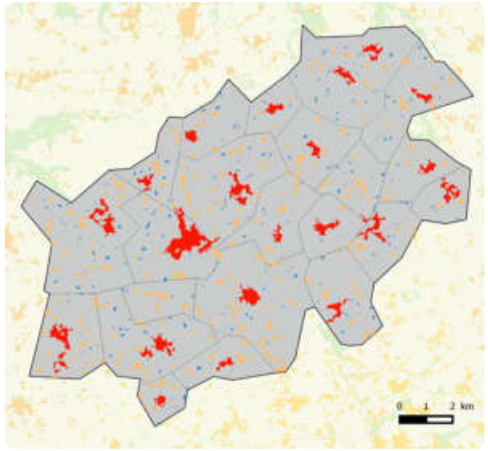
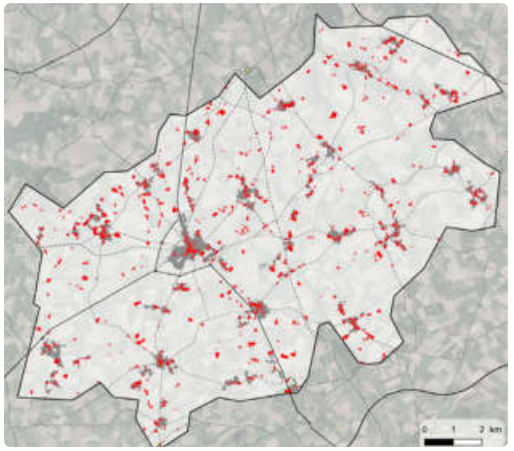

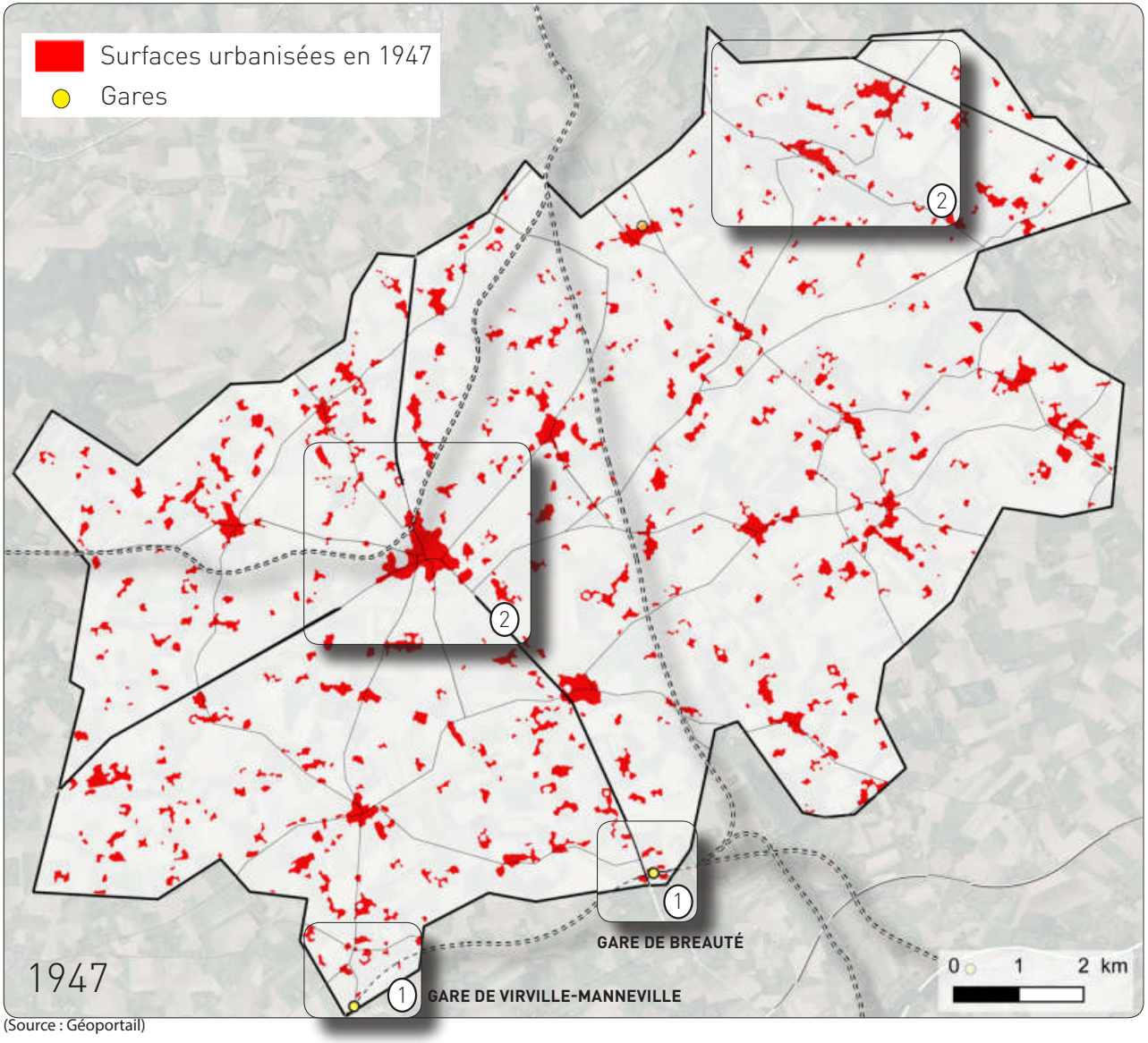

(Source : Géoportail)

1947 : UN TERRITOIRE TRADITIONNELLEMENT RURAL AVEC L'EMERGENCE DE NOMBREUX HAMEAUX

Un réseau ferré ancien traversant le territoire, composé de lignes ferroviaires reliant le **Havre** à **Fécamp**, et Bréauté à **Bolbec**.

(1) Sur ce territoire, le réseau datant du XIXe compte deux gares. Ainsi, la gare de **Bréauté** est mise en service en 1947 et celle de **Virville-Manneville (aujourd'hui fermée)** en 1898. Leur présence semble être à l'origine de l'essor des communes de Bréauté et Manneville-la-Goupil.

(2) En 1947, les **communes du centre et de Bec-de-Mortagne** à l'extrémité Est du territoire semblent davantage urbanisées que le reste du territoire. Cela semblerait dû à la présence d'axes routiers anciens et structurants datant du Moyen-âge. En effet, Goderville, commune la plus développée, se situe **au carrefour de trois routes importantes à destination du Havre, Fécamp** (anciennement **route de l'ivoire et des épices**) **et Bolbec**.

Dans une moindre mesure, sa première couronne comprend des communes importantes profitant de son rayonnement telles que Bréauté, Ecrainville, Bretteville-du-Grand-Caux.

L'urbanisation est marquée par l'émergence d'un fort mitage agricole avec de nombreux hameaux en dehors des centres bourgs.

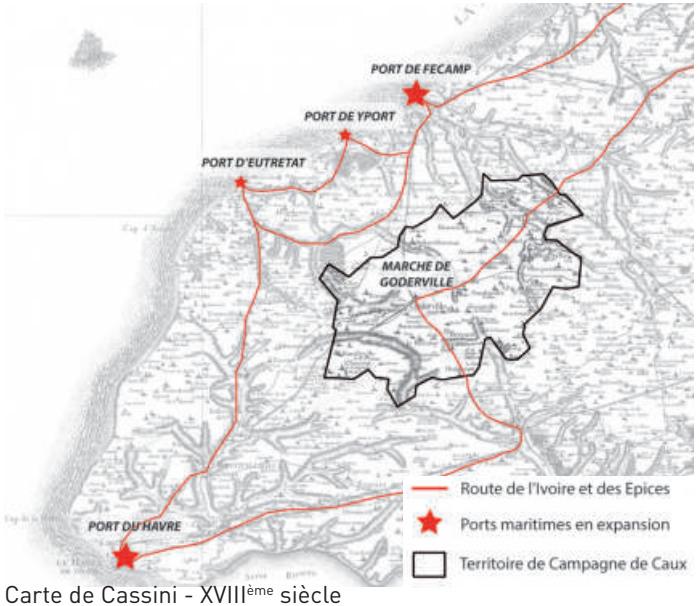

Carte de Cassini - XVIII[ème] siècle

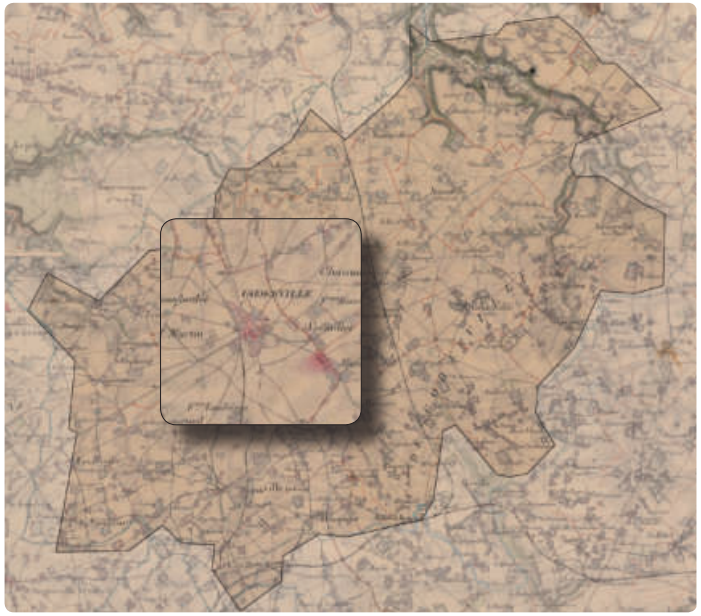
Carte de l'état-major - 1820-1866

UN TERRITOIRE RICHE BÉNÉFICIANT DE L'ESSOR COMMERCIAL DES GRANDS PORTS MARITIMES VOISINS

- Au cœur du triangle le **Havre**, **Fécamp** et **Bolbec**, et appartenant au Pays de Caux, la communauté de Communes Campagne de Caux a évolué sur un territoire riche, composé de vallons et terres agricoles à proximité de la mer.

- Au moyen-âge, une voie romaine, empierrée et bordée d'arbres, entre le Havre et Etretat passait par la commune de **Goderville, chef-lieu du canton**. Cette route, plus connue sous le nom de **Route de l'Ivoire et des épices**, était un haut passage du commerce de marchandises rapportées par les navigateurs. Le marché de Goderville, datant du XVIe siècle, profita de cette économie pour prendre son essor.

- Ce territoire possède un patrimoine riche, issu de la **seigneurie des « Godard des Vaux »**, seigneurs du fief jusqu'en 1492. La proximité de Dieppe, reconnue pendant la Renaissance comme le plus grand centre du travail de l'ivoire, **développe l'artisanat sur tout le territoire**.

- Jusqu'à la révolution française, le territoire est une Sergenterie. Regroupant près de 31 villages et églises en 1790, le canton de Goderville connut de nombreux regroupements communaux pour aboutir à son état actuel avec 22 communes et près de 23 églises.

- En 1820, la tache urbaine de Goderville est visiblement importante et est révélatrice du dynamisme de la commune sur un territoire qui reste très rural.

- C'est au XIXe siècle que **l'industrie et le commerce autour du textile prit de l'ampleur** dans la région, et notamment grâce à la révolution industrielle et à l'arrivée du chemin de fer reliant Rouen à Paris. Cette économie florissante déclina dès les années 1920.

- Depuis les années 1975, le territoire connaît une **croissance démographique rapide** notamment grâce à la proximité des grandes aires urbaines de Rouen, du Havre et de Fécamp. En 1967, naît le SIVOM du canton de Goderville, qui donna lieu en **décembre 1997 à la création de la Communauté de communes « Campagne de Caux »**.

FORMES URBAINES ET LEURS PARTICULARITÉS
APPROCHE HISTORIQUE

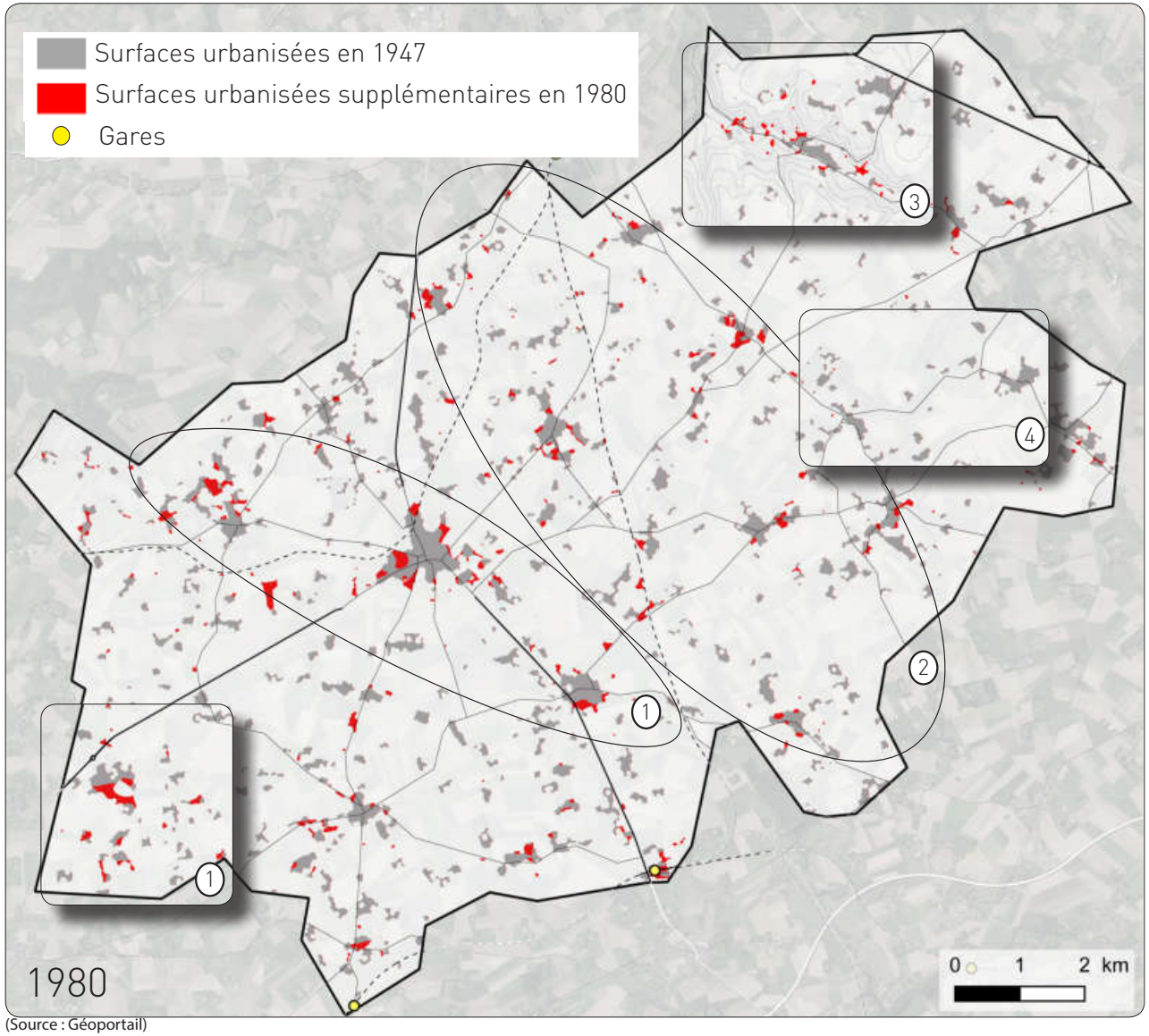

(Source : Géoportail)

1947-1980 : UN RENFORCEMENT DES PÔLES MAJEURS

Dans les années 1970, le territoire connaît un processus d'urbanisation, **parfois par comblement des espaces non bâtis** à proximité des centres bourgs. Il s'agit de la **première vague d'extensions pavillonnaires** du territoire avec le déploiement d'équipements urbains autour du centre-bourg des communes.

(1) Un processus qui gagne d'abord **Goderville**, suivies par les communes de **Saint-Sauveur-d'Emalleville**, d'**Ecrainville** ou encore de **Bréauté**, situées à proximité des grands axes routiers et profitant du rayonnement de Goderville.

(2) Dans une moindre mesure, les communes d'Auberville-la-Renault, de Bretteville-du-Grand-Caux, d'Annouville-Vilmesnil, de Gonfreville-Caillot, de Saint-Maclou-la-Brière et de Vattetot-sous-Beaumont connaissent ce processus à leur tour. L'hypothèse de développement de ces communes rurales tient à leur positionnement, entre d'une part la **proximité de Goderville et de la gare de Bréauté,** et d'autre part, la **présence des voies d'accès existantes entre Fécamp au nord et Bolbec** au Sud les traversant. Ces communes forment dans les années 1980, **la deuxième couronne autour de Goderville**, chef-lieu du canton.

(3) La commune de **Bec-de-Mortagne connaît une urbanisation différente** puisqu'elle s'étale en longueur, conditionnée par la **topographie locale** et un développement en lien avec sa **proximité avec Fécamp.**

(4) En revanche, certaines communes de l'Est semblent ne pas avoir vécu ce processus telles qu'Angerville-Bailleul ou encore Bénarville **dont l'urbanisation stagne.**

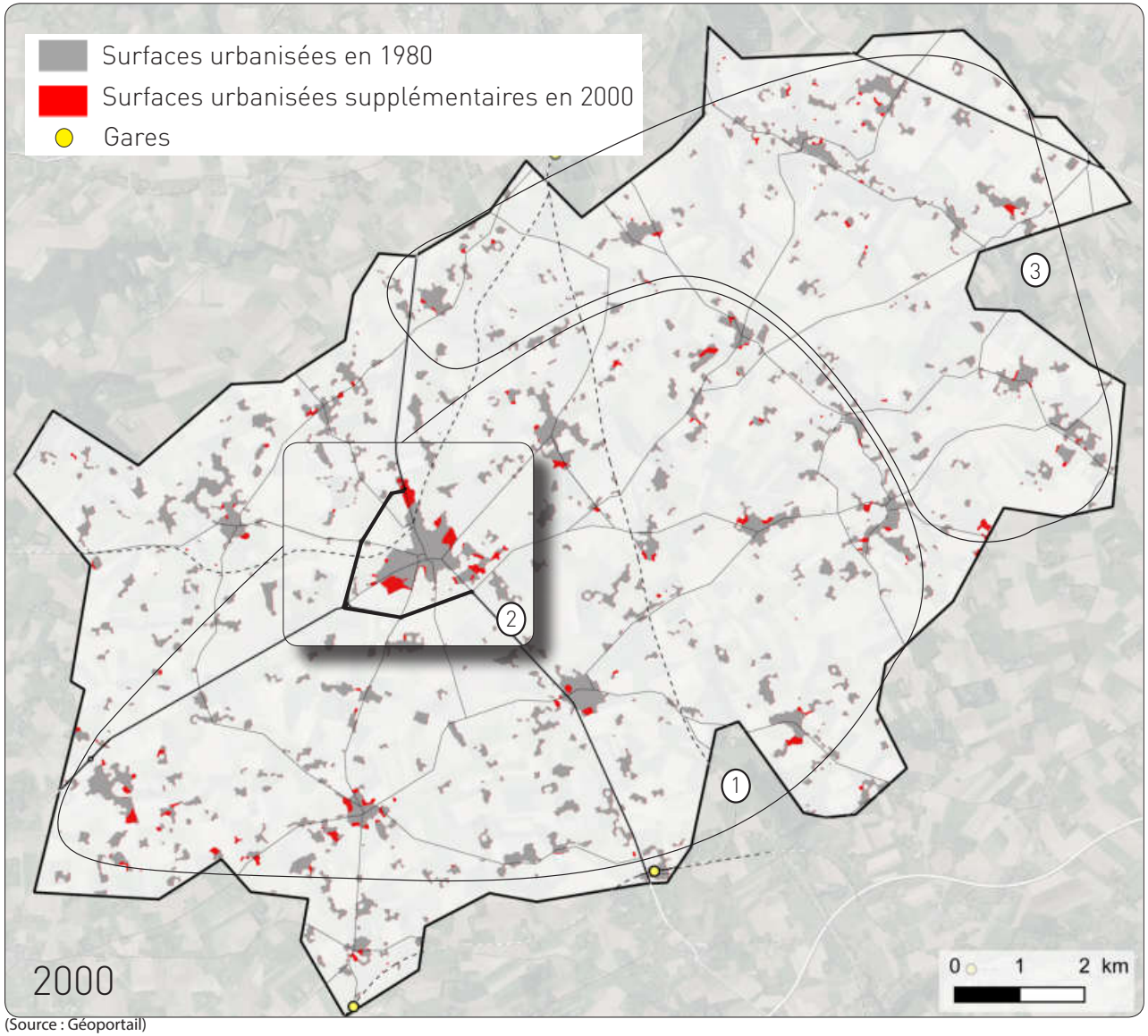

(Source : Géoportail)

1980-2000 : UNE AFFIRMATION DE LA COMMUNE DE GODERVILLE, COMME COMMUNE STRUCTURANTE DU TERRITOIRE

L'urbanisation est moins marquée dans les années 2000, avec cependant une **deuxième vague d'extension pavillonnaire** qui se déroule, cette fois-ci en continuité des zones extérieures urbanisées précédemment.

(1) Un processus vécu **majoritairement par la commune de Goderville et par les communes situées aux alentours**, à savoir Saint-Sauveur-d'Emallville, Manneville-la-Goupil, Bréauté ou encore Bretteville-du-Grand-Caux. Et dans une moindre mesure, Vattetot-sous-Beaumont, Gonfreville-Caillot, Saint-Maclou-la-Brière et Annouville-Vilmesnil.

(2) Au vu de l'ampleur de l'urbanisation de Goderville, **des axes routiers sont construits autour de la commune** pour désengorger le centre bourg. La commune **affirme son positionnement structurant sur le territoire**.

(3) Globalement, certaines communes **connaissent une urbanisation relativement ralentie, voire stagnante** telles que les communes de **Bec-de-Mortagne**, de Tocqueville-les-Murs, Bénarville, Angerville-Bailleul, Mentheville, Auberville-la-Renault ou encore Daubeuf-Serville.

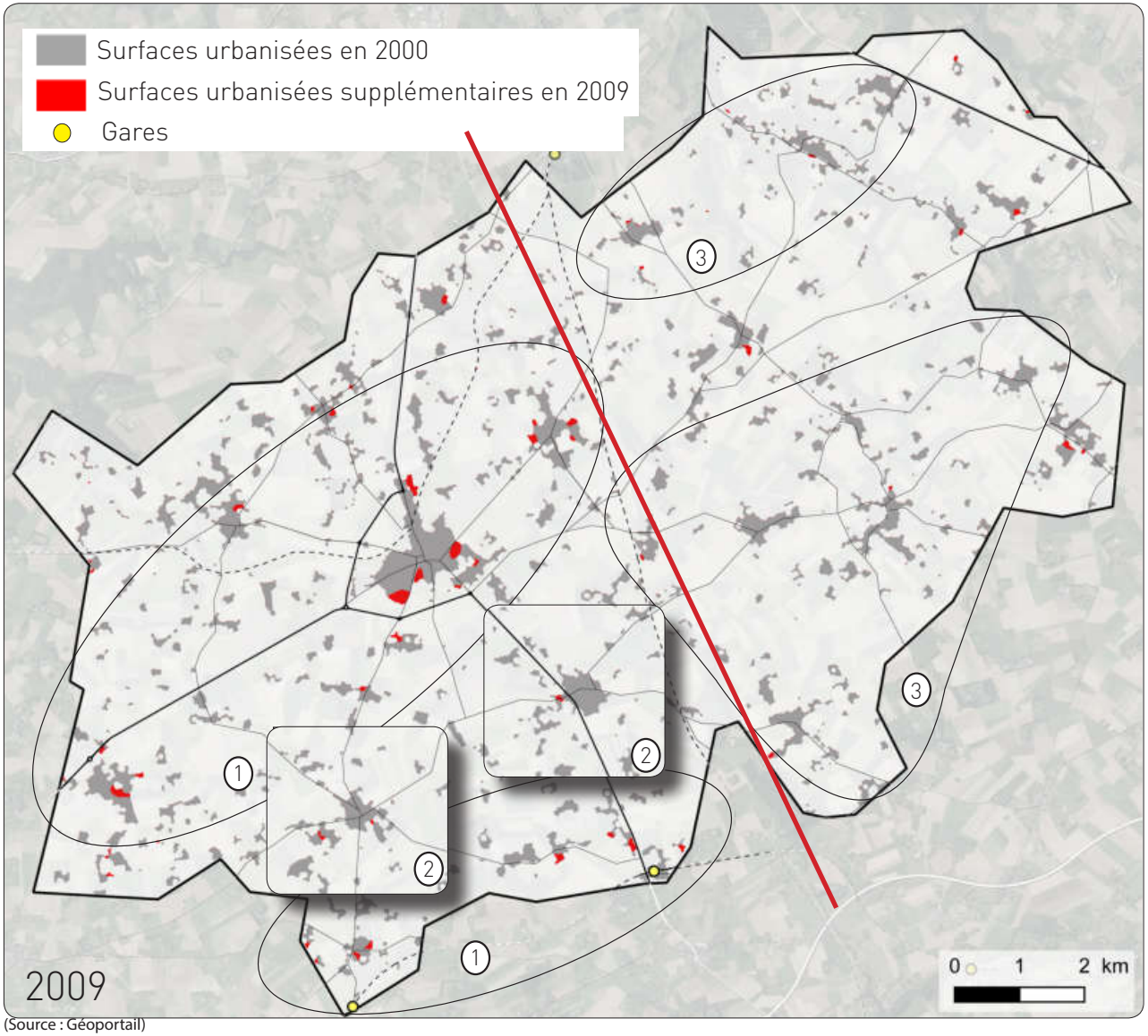

(Source : Géoportail)

2000-2010 : UN DÉVELOPPEMENT URBAIN ACCRU À L'OUEST EN RAISON DE LA PROXIMITÉ DU HAVRE

Dans les années 2010, le phénomène d'urbanisation se poursuit malgré un processus d'urbanisation moins marqué **depuis les années 1980**, avec une **troisième vague d'extension pavillonnaire** le long des axes structurants.

(1) Des extensions qui se localisent **principalement à Goderville**, secondairement dans les communes de Bretteville-du-Grand-Caux, Ecrainville, Saint-Saveur-d'Emalleville et, dans une moindre mesure, Virville et Houquetot.

(2) Certaines communes connaissent **une faible urbanisation malgré un positionnement favorable** telles que Bréauté ou Manneville-la-Goupil.

(3) On peut également citer les communes de Bec-de-Mortagne, d'Angerville-Bailleul, de Mentheville, de Saint-Maclou-la-Brière, de Gonfreville-Caillot, Vattetot-sous-Beaumont ou encore de Grainville-Ymauville dont le développement reste relativement faible.

GLOBALEMENT, UNE TRAME VIAIRE STRUCTURANTE DE L'URBANISATION LOCALE MAIS QUI A PEU ÉVOLUÉ

- Un **réseau ferré ancien** datant du XIXe siècle disposant de deux gares, dont celle de Bréauté qui a été un facteur de développement de l'urbanisation sur le territoire sud de la commune

- Un développement urbain qui se localise **près des centres bourgs et des axes routiers structurants** de l'intercommunalité.

DES TAUX D'EVOLUTION RÉVÉLATEUR DE L'ATTRACTIVITE DE CERTAINES COMMUNES

- Les communes ayant connu les plus fort taux d'évolution sur cette période sont **Saint-Sauveur-d'Emalleville** (77% d'évolution), **Goderville** (64% d'évolution), **Annouville-Vilmesnil** (58% d'évolution), **Auberville-la-Renault** (45% d'évolution), **Gonfreville-Caillot** (42% d'évolution) et **Ecrainville** (40% d'évolution)

- Les communes ayant connu des taux d'évolution importants sont Bec-de-Mortagne (37% d'évolution), Bretteville-du-Grand-Caux (37 % d'évolution), Mentheville (36% d'évolution), Virville (36% d'évolution), Manneville-la-Goupil (32% d'évolution), et Houquetot (30% d'évolution)

- Viennent ensuite les communes de Bréauté (28% d'évolution), Grainville (28% d'évolution), Saint-Maclou-la-Brière (28% d'évolution), Daubeuf-Serville (27% d'évolution) et Bornambusc (27 % d'évolution)

- Enfin, celles ayant vécu un taux d'évolution relativement faible sont **Tocqueville-les-Murs** (23% d'évolution), **Vattetot-sous-Beaumont** (21% d'évolution), **Sausseuzemare-en-Caux** (18 % d'évolution), **Angerville-Bailleul** (15% d'évolution) et **Bénarville** (7% d'évolution)

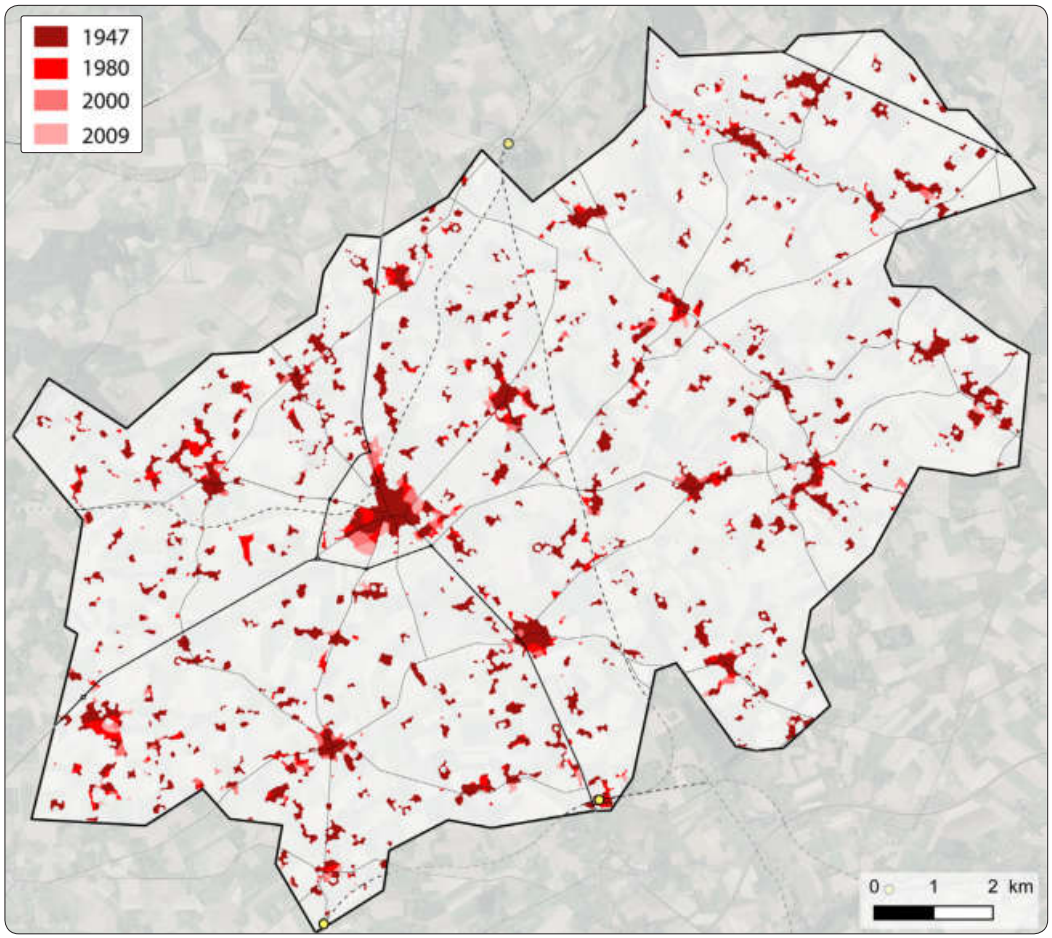

ENJEUX

Un territoire rural, faiblement urbanisé, mais qui a vu l'émergence de très nombreux hameaux.

Un territoire faiblement dense et qui a connu des vagues successives d'urbanisation sous forme de lotissements pavillonnaires et plus particulièrement au sein des communes peu structurantes et peu structurées.

=> Des questionnements relatifs à l'étalement urbain peuvent être soulevés : consommation des espaces agricoles, circulation automobile accrue, équipements et services adaptés, dénaturation du paysage urbain et naturel, ...?

FORMES URBAINES ET LEURS PARTICULARITÉS
MÉTHODOLOGIE

L'ANALYSE DES FORMES URBAINES, DES TYPOLOGIES URBAINES ET DE LEURS TYPOLOGIES DE BÂTI SE PRÉSENTE DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

①	②	③	④
Présentation des différentes **formes urbaines** en 2009 et leurs définitions précises	Présentation des différentes **typologies urbaines** liées au aux formes urbaines définies	Présentation de **chaque typologie urbaine** et de ses caractéristiques générales	**Caractéristiques** architecturales des différentes **types de bâti** de chaque typologie urbaine
Les formes urbaines présentées sont établies à partir des taches urbaines observées et classées selon des caractéristiques qui leur sont propres	Des typologies urbaines découlent de ces formes urbaines, mais également de leur fonction, de leur localisation, de leur époque et de leurs caractéristiques architecturales	Chacune des typologies urbaines dispose d'une localisation et d'enjeux qui lui sont propres et de plusieurs typologies de bâtiment	Des types de bâti définis selon leur densité, l'implantation du bâti, la hauteur du bâti, la taille de la parcelle, le type de clôtures, les matériaux ou encore les types de toitures

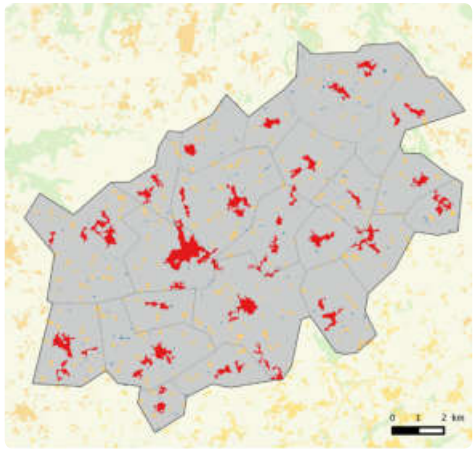

3 formes urbaines

6 typologies urbaines

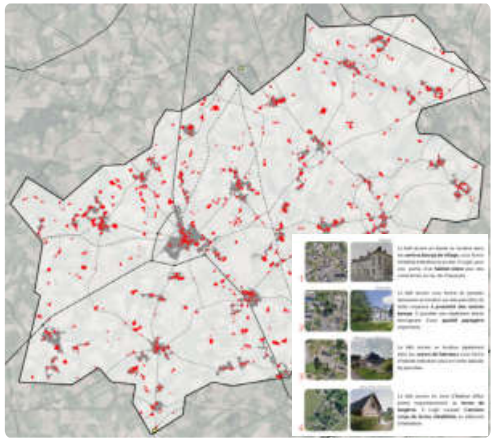

Par typologie urbaine...

... de 2 à 4 types de bâti

FORMES URBAINES ET LEURS PARTICULARITÉS

FORMES URBAINES EN 2009

(Source : MOS Haute Normandie) 2009)

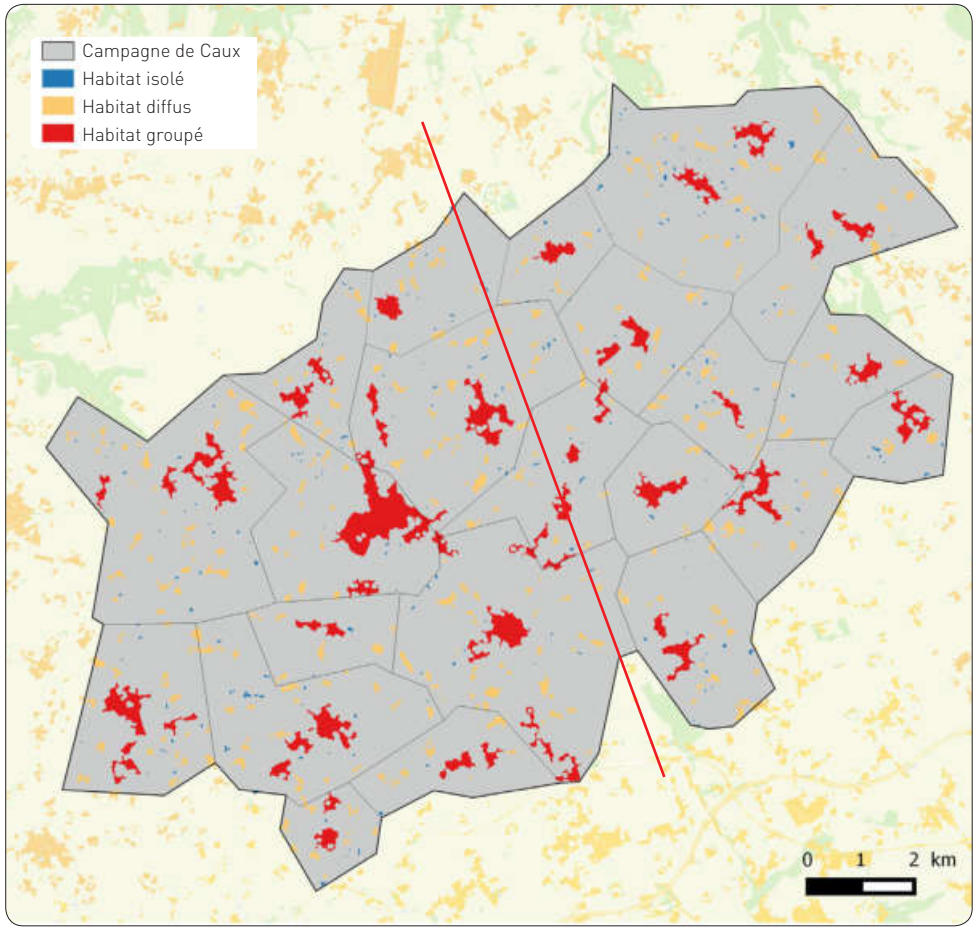

HABITAT GROUPÉ : Tâches urbaines contenant plus de 50 bâtiments

HABITAT DIFFUS : Tâches urbaines contenant de 4 à 50 bâtiments

HABITAT ISOLÉ : Tâches urbaines contenant 1 à 3 bâtiments

Source : Institut national de Recherche en Sciences et Technologies de l'Environnement et l'Agriculture, 2010

UN TERRITOIRE FORTEMENT TOUCHÉ PAR L'ÉTALEMENT URBAIN

Le territoire dispose d'un **habitat majoritairement groupé** et fortement marqué par l'habitat diffus

- En effet, l'habitat groupé représente **59,7%** de la surface urbanisée du territoire, contre **37,9% d'habitat diffus et 2,4% d'habitat isolé**
- Le territoire connaît un **mitage des espaces ruraux prononcé sur l'ensemble du territoire**

UN DÉSÉQUILIBRE DE L'URBANISATION ENTRE LE SUD-OUEST ET LE NORD-EST DU TERRITOIRE

- Un **contraste marqué entre l'Ouest du territoire** qui représente 66% de la surface urbanisée **et l'Est** avec 34%
- Une **urbanisation deux fois plus importante et plus compacte au Sud-Ouest**, qui regroupe 68% de l'habitat groupé, 62% de l'habitat diffus et 63% de l'habitat isolé.

ENJEUX

- Limiter le mitage sur ce territoire fortement touché par l'étalement urbain
- Développer l'habitat groupé autour des pôles structurants

UN TERRITOIRE COMPOSÉ DE 6 TYPOLOGIES URBAINES

Le territoire de la communauté de communes Campagne-de-Caux regroupe **6 typologies urbaines** disposant de formes de bâti diverses révélant des ambiances urbaines variées.

1. Le bâti ancien groupé ou diffus
2. L'habitat pavillonnaire
3. L'habitat collectif
4. L'habitat isolé
5. Les activités économiques et touristiques
6. Les équipements

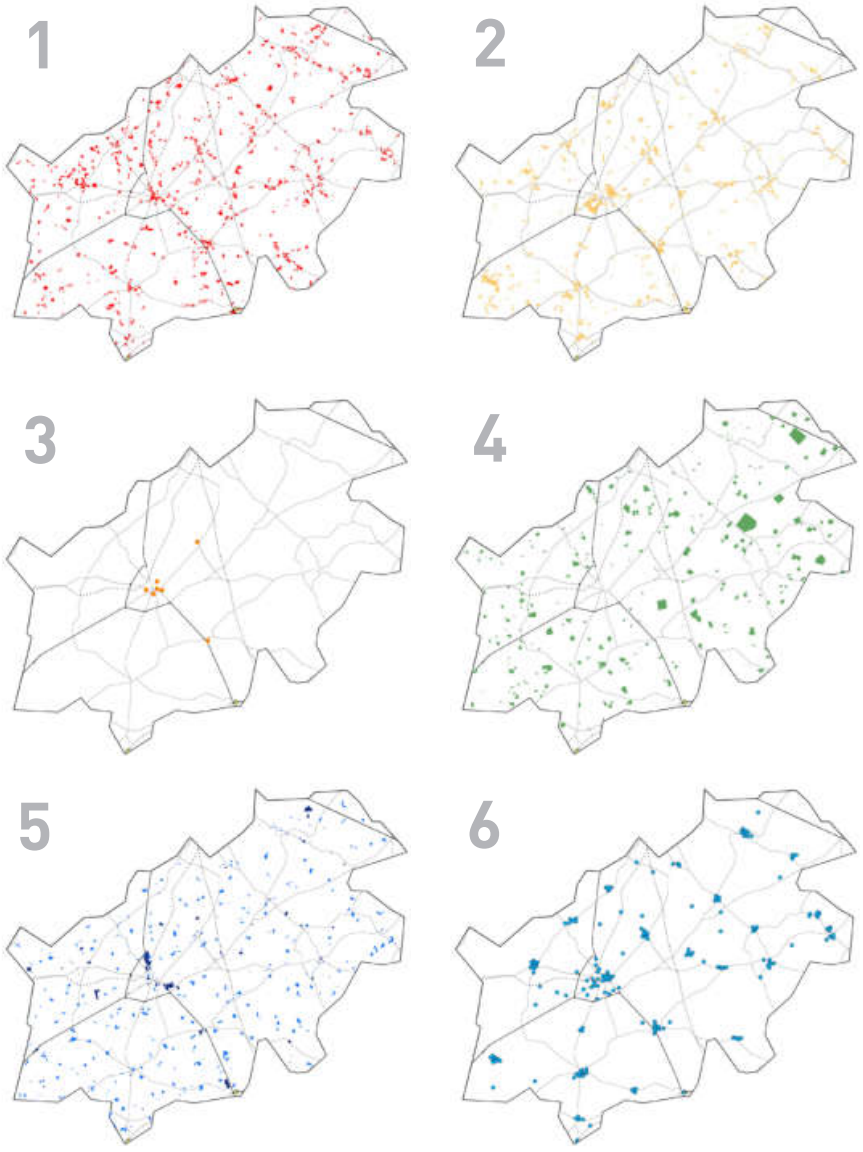

Chaque typologie urbaine sera presentée sous forme de fiches :

- La description de la typologie urbaine et les communes concernées
- Les caractéristiques générales de la typologie urbaine
- Les différentes types de bâti et leurs caractéristiques architecturales

FORMES URBAINES ET LEURS PARTICULARITÉS
TYPOLOGIE URBAINE N°1 : LE BÂTI ANCIEN GROUPÉ OU DIFFUS

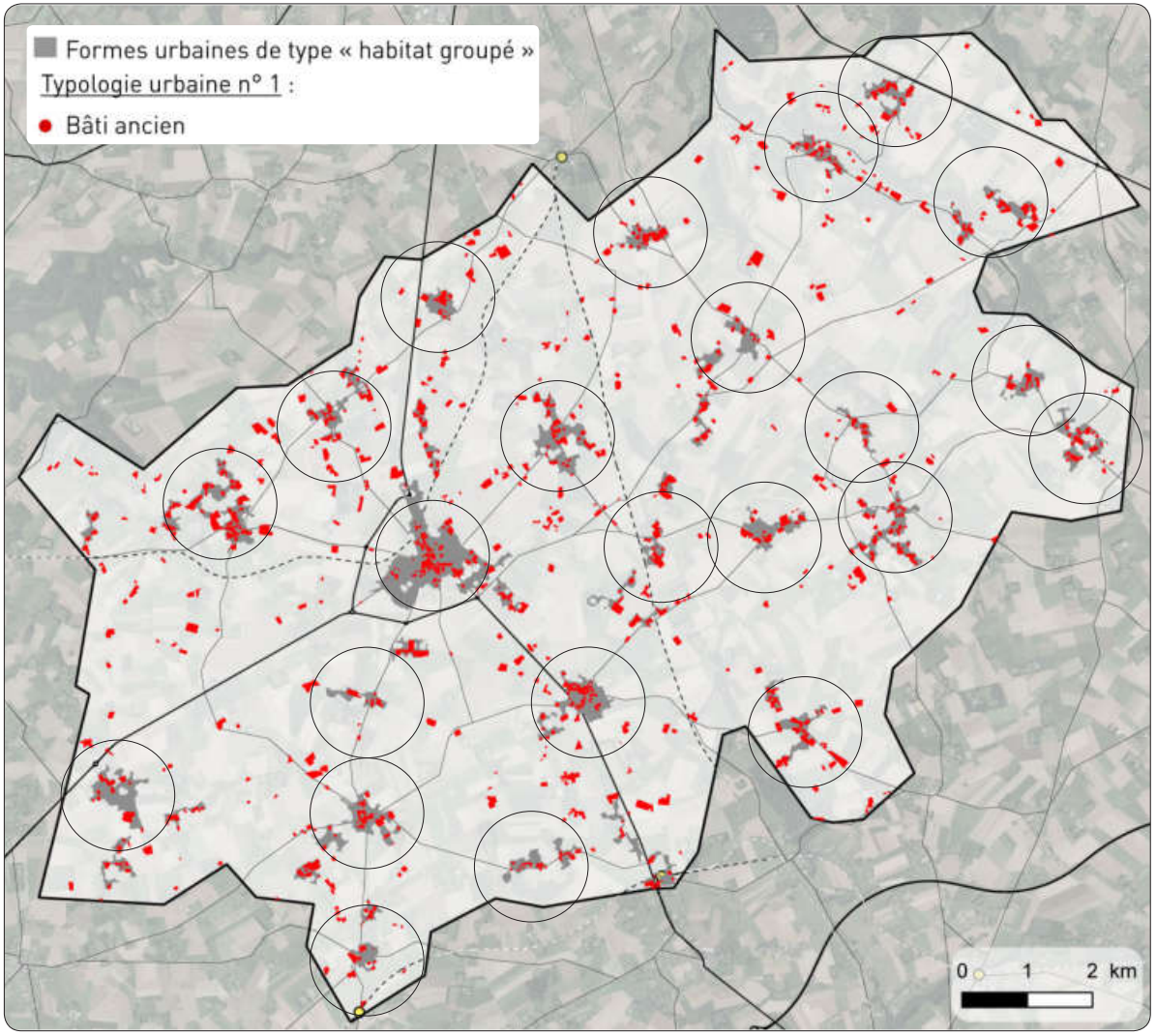

LE BÂTI ANCIEN SITUÉ MAJORITAIREMENT DANS LES CENTRES BOURGS

Le bâti ancien groupé ou diffus recouvre l'ensemble des communes. Il se localise principalement **dans ou proche des centres bourgs et coeurs de hameaux**, et parfois le long des axes routiers structurants.

- Angerville-Bailleul
- Annouville-Vilmesnil
- Auberville-la-Renault
- Bec-de-Mortagne
- Bénarville
- Bornambusc
- Bréauté
- Bretteville-du-Grand-Caux
- Daubeuf-Serville
- Ecrainville
- Goderville
- Gonfreville-Caillot
- Grainville-Ymauville
- Houquetot
- Manneville-la-Goupil
- Mentheville
- Saint-Maclou-la-Brière
- Saint-Sauveur-d'Emalleville
- Sausseuzemare-en-Caux
- Tocqueville-les-Murs
- Vattetot-sous-Beaumont
- Virville

FORMES URBAINES ET LEURS PARTICULARITÉS
TYPOLOGIE URBAINE N°1 : LE BÂTI ANCIEN GROUPÉ OU DIFFUS

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Le bâti ancien groupé ou diffus révèle souvent un patrimoine architectural et paysager à caractère rural riche.

Il regroupe **4 types de bâti** :

1. L'habitat individuel en bande de centre bourg
2. Les grandes demeures individuelles proches du centre bourg
3. L'habitat rural de bourg ou de coeur de hameau
4. Le bâti ancien en zone d'habitat diffus

ENJEUX

- Préserver et valoriser la trame et le bâti ancien dans les centres bourgs et coeurs de hameaux, témoins de l'ambiance des quartiers
- Préserver le bâti ancien et la qualité de la végétation dans les zones d'habitat diffus

1

Bréauté

Le bati ancien en bande se localise dans les **centres bourgs de village et d'agglomération**, sous forme d'habitat individuel et accolé. Il s'agit, pour une partie, d'un **habitat mixte** avec des commerces en rez-de-chaussée.

2

Goderville

Le bâti ancien sous forme de grandes demeures se localise sur des parcelles de taille moyenne **à proximité des centres bourgs**. Il est souvent accompagné d'un **jardin paysager** de qualité.

3

Vattetot-sous-Beaumont

Le bâti ancien se localise également dans les **bourgs et coeurs de hameaux** sous forme d'habitat individuel situé en limite de parcelles.

4

Annouville-Vilmesnil

Le bâti ancien en hameaux prend majoritairement la **forme de longères**. Il s'agit souvent d'**anciens corps de ferme réhabilités** en bâtiment d'habitation.

FORMES URBAINES ET LEURS PARTICULARITÉS
TYPOLOGIE URBAINE N°1 : LE BÂTI ANCIEN GROUPÉ OU DIFFUS

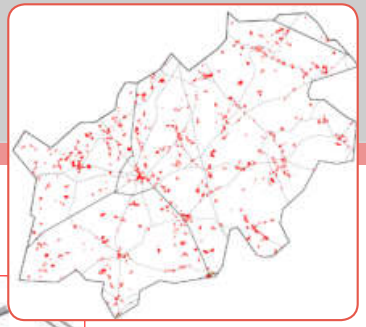

TYPE DE BÂTI N°1 : HABITAT EN BANDE DANS LE CENTRE BOURG

- Densité moyenne : **~ 20 à 40 log./ha**
- Taille moyenne des parcelles : **petite** (< 500 m²)
- Implantation du bâti : **Alignement sur la rue**
- Hauteur du bâti : **R+C à R+3+C**
- Matériaux : pierres, briques, façades enduites, bois (colombages)
- Toitures : généralement à deux pentes recouvertes d'ardoise
- **Commerces en rez-de-chaussée**

Goderville

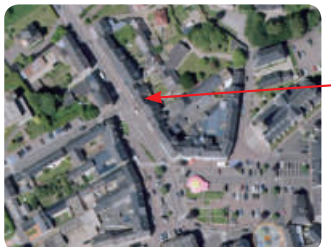

Bréauté

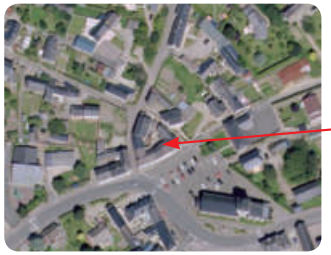

TYPE DE BÂTI N°2 : GRANDES DEMEURES INDIVIDUELLES PROCHES DU CENTRE BOURG

- Densité moyenne : **~ 4 à 10 log./ha**
- Taille moyenne des parcelles : **variable** (~ de 200 à 4000 m²)
- Implantation du bâti : Généralement **au milieu de la parcelle**
- Hauteur du bâti : **R+1+C à R+2+C**
- Matériaux : pierres, briques, bois (colombages)
- Toitures : de deux pentes à quatre pentes et généralement recouvertes d'ardoise
- Clôtures : murs appareillés (briques, pierres), parfois accompagnés d'une grille ou d'une haie

Goderville

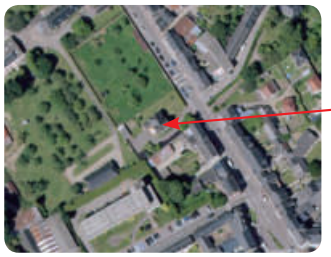

Ecrainville

FORMES URBAINES ET LEURS PARTICULARITÉS
TYPOLOGIE URBAINE N°1 : LE BÂTI ANCIEN GROUPÉ OU DIFFUS

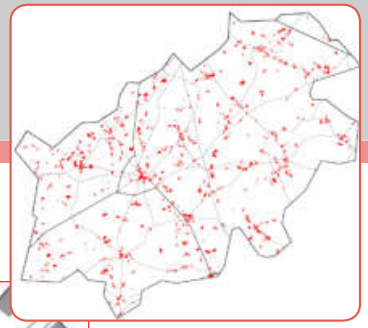

TYPE DE BÂTI N°3 : HABITAT RURAL DE BOURG ET COEUR DE HAMEAU

- Densité moyenne : **~ 3 à 5 log.ha**
- Taille moyenne des parcelles : **variable** (~ de 400 à 5000 m²)
- Implantation du bâti : variable, plus souvent en **alignement sur la rue**
- Hauteur du bâti : RDC à R+1+C
- Matériaux : brique, pierre, bois (colombages)
- Toitures : de deux à quatre pentes, généralement recouvertes d'ardoise
- Clôtures : murs appareillés (briques, pierres), briques, haies

TYPE DE BÂTI N°4 : BÂTI ANCIEN EN ZONE D'HABITAT DIFFUS

- Densité moyenne : **~2 à 5 log.ha**
- Taille moyenne des parcelles : **moyenne** (>1000 m²)
- Implantation du bâti : **Alignement sur la rue**
- Hauteur du bâti : RDC à R+C
- Matériaux : briques, bois (colombages)
- Toitures : généralement à deux pentes, recouvertes d'ardoise, tuile, ou plus rarement en chaume
- Clôtures : murs en briques, en pierres, haies, alignements d'arbres

Vattetot-sous-Beaumont

Saint-Maclou-la-Brière

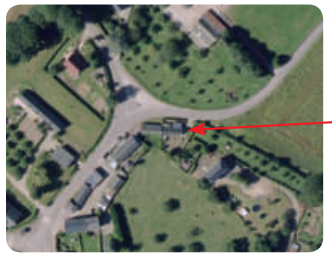

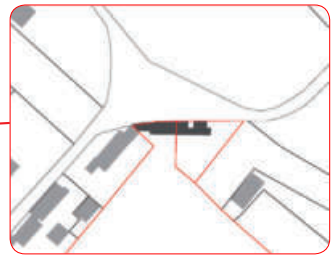

Annouville-Vilmesnil

Sausseuzemare-en-Caux

FORMES URBAINES ET LEURS PARTICULARITÉS
TYPOLOGIE URBAINE N°2 : L'HABITAT PAVILLONNAIRE

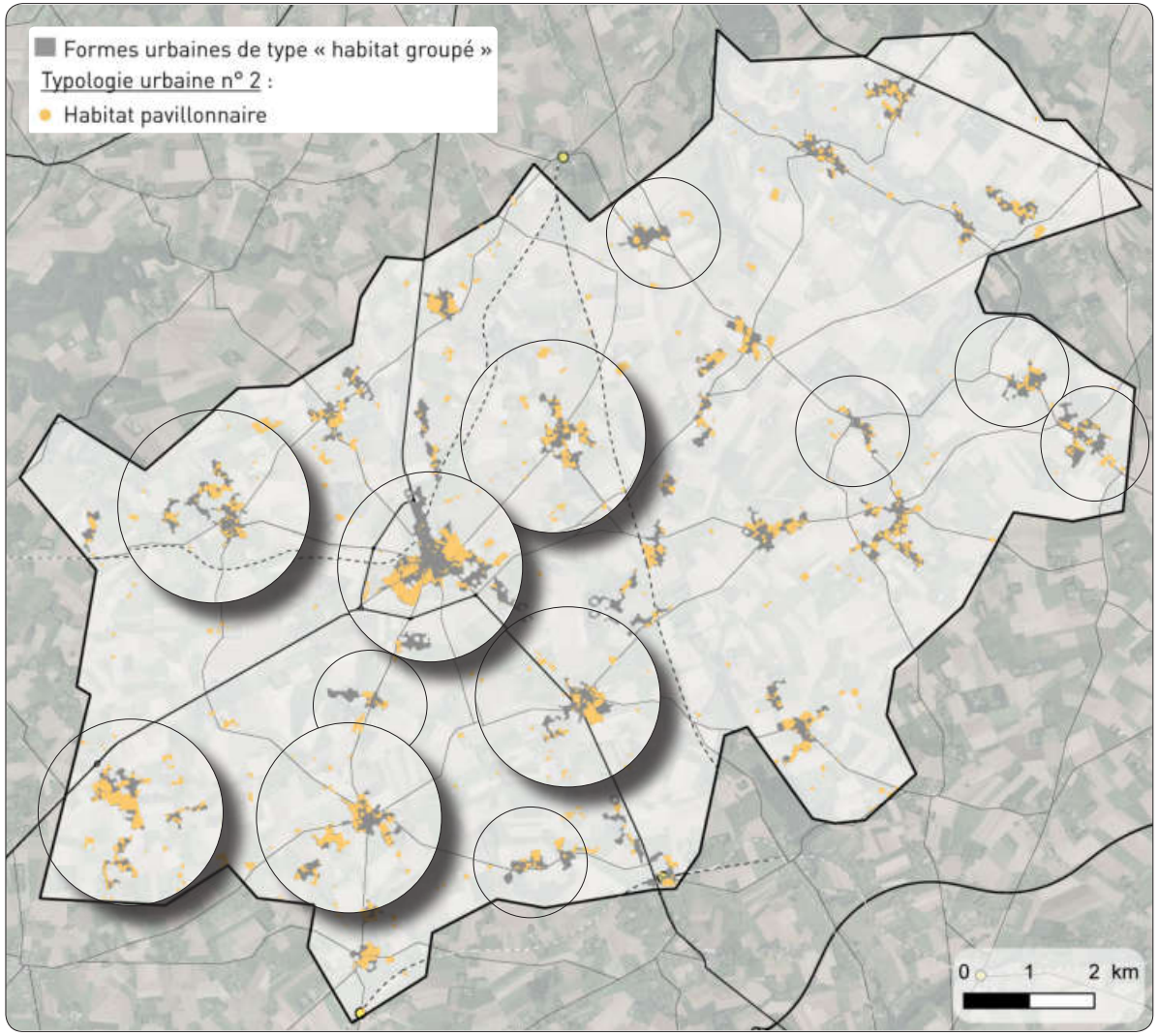

UN HABITAT PAVILLONNAIRE MARQUÉ SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

L'habitat pavillonnaire recouvre l'ensemble des communes du territoire. Il se localise très généralement **sur les extérieurs proches des centres bourgs, en extension**.

Le regroupement de l'habitat pavillonnaire **révèle l'attractivité de certaines communes**. Les plus marquées par ce type d'habitat sont **Goderville**, **Bretteville-du-Grand-Caux**, **Saint-Sauveur-d'Emalleville, Bréauté**, **Ecrainville** et **Manneville-la-Goupil**. En revanche, les moins marquées par ce type d'habitat sont Bénarville, Tocqueville-les-Murs, Houquetot, Bornambusc, Mentheville et Angerville-Bailleul.

- Angerville-Bailleul
- Annouville-Vilmesnil
- Auberville-la-Renault
- Bec-de-Mortagne
- Bénarville
- Bornambusc
- Bréauté
- Bretteville-du-Grand-Caux
- Daubeuf-Serville
- Ecrainville
- Goderville
- Gonfreville-Caillot
- Grainville-Ymauville
- Houquetot
- Manneville-la-Goupil
- Mentheville
- Saint-Maclou-la-Brière
- Saint-Sauveur-d'Emalleville
- Sausseuzemare-en-Caux
- Tocqueville-les-Murs
- Vattetot-sous-Beaumont
- Virville

FORMES URBAINES ET LEURS PARTICULARITÉS
TYPOLOGIE URBAINE N°2 : L'HABITAT PAVILLONNAIRE

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Des vagues d'extensions pavillonnaires ont progressivement eu lieu depuis les années 1970. Elles sont génératrices d'une forme architecturale et urbaine monotone et monofonctionnelle.

Il regroupe **2 types de bâti** :

1. L'habitat pavillonnaire en zone d'habitat groupé
2. L'habitat pavillonnaire en zone d'habitat diffus

ENJEUX

- Maîtriser le développement de ce type d'habitat consommateur d'espaces et énergivore.
- Valoriser de manière qualitative les interfaces entre bâti et espaces agricole/naturels.

1

Bretteville-du-Grand-Caux

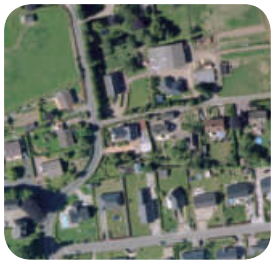

Ecrainville

L'habitat pavillonnaire groupé se localise en zones d'habitat groupé, proche des centres bourgs et coeurs de hameaux, soit par **extension du bâti existant**, soit par **comblement des zones non bâties**. La taille des parcelles est très régulière et répétitive.

2

Mentheville

Grainville-Ymauville

L'habitat pavillonnaire se localise également en zones d'habitat diffus, à savoir de **petites agglomérations rurales comprenant de 4 à 50 bâtiments**. Il s'implante généralement à proximité de **bâtis anciens, autrefois isolés**. Ce type d'habitat regroupe souvent quelques bâtiments à la fois, d'où un sentiment de trame répétitive moins important, mais néanmoins une juxtaposition avec l'habitat ancien et une insertion paysagère moins aisées.

FORMES URBAINES ET LEURS PARTICULARITÉS
TYPOLOGIE URBAINE N°2 : L'HABITAT PAVILLONNAIRE

TYPE DE BÂTI N°1 : HABITAT PAVILLONNAIRE EN ZONE D'HABITAT GROUPÉ

- Densité moyenne : **~10 à 20 log./ha**
- Taille moyenne des parcelles : **moyenne** (~ de 500 à 1300 m²)
- Implantation du bâti : **au milieu de la parcelle**
- Hauteur du bâti : R à R+C+1
- Matériaux : briques, façades enduites
- Toitures : à deux pentes, en ardoise ou tuiles de terre cuite
- Clôtures : grillages, haies, murets en pierres, clôtures accompagnées de haies

TYPE DE BÂTI N°2 : HABITAT PAVILLONNAIRE EN ZONE D'HABITAT DIFFUS

- Densité moyenne : **~ 5 à 10 log./ha**
- Taille moyenne des parcelles : **moyenne** (~ de 400 à 1500 m²)
- Implantation du bâti : **au milieu de la parcelle**
- Hauteur du bâti : R à R+C+1
- Matériaux : façades enduites
- Toitures : à deux pentes, en ardoise ou tuiles de terre cuite
- Clôtures : grillages, haies, murets en pierres, clôtures accompagnées de haies

Houquetot

Bretteville-du-Grand-Caux

Mentheville

Bec-de-Mortagne

FORMES URBAINES ET LEURS PARTICULARITÉS
TYPOLOGIE URBAINE N°3 : L'HABITAT COLLECTIF

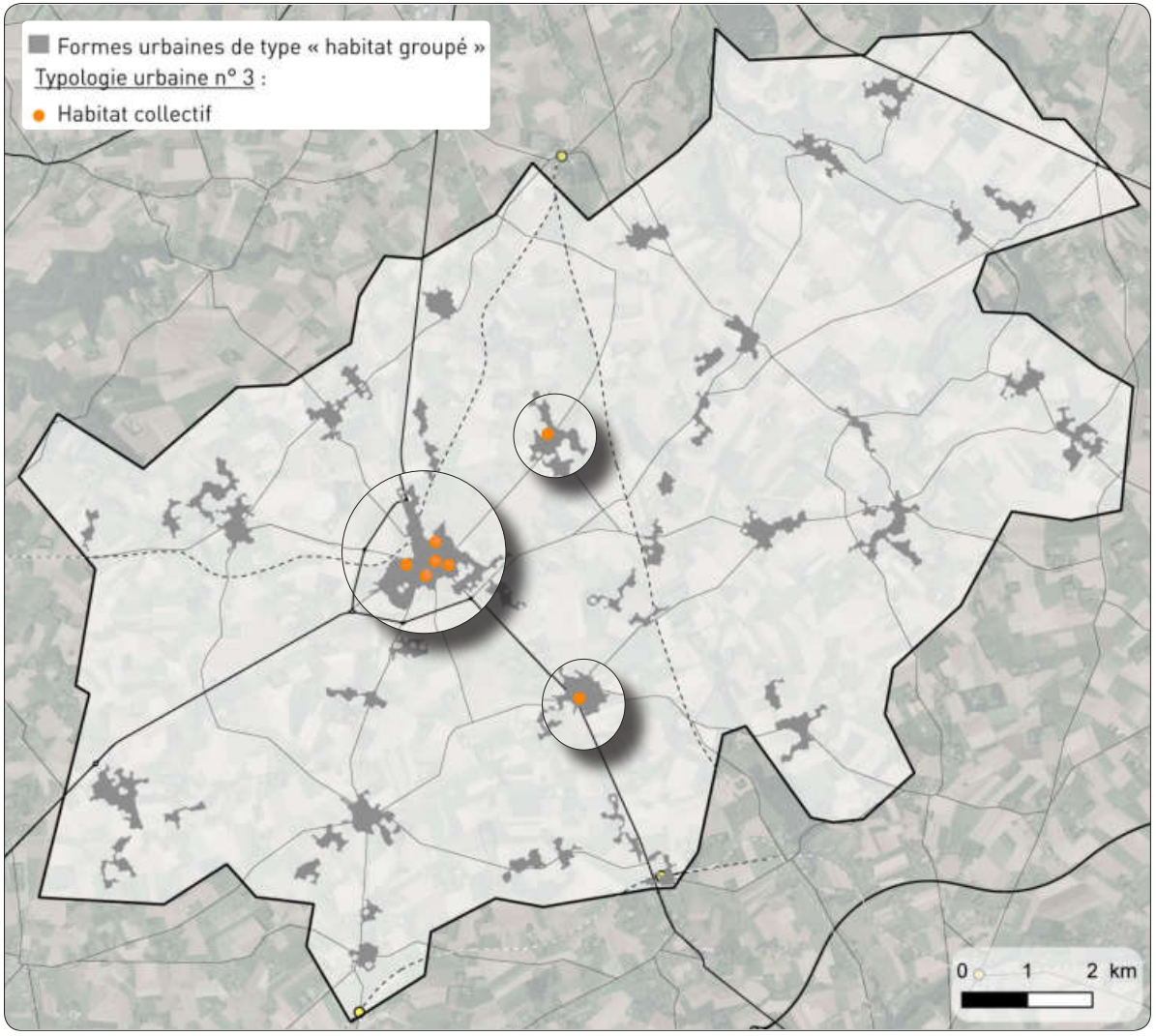

UN HABITAT COLLECTIF TRÈS PEU GÉNÉRALISÉ

L'habitat collectif se situe **dans les communes de Goderville**, de **Bretteville-Grand-Caux** et de **Bréauté**, et proche du centre bourg. Ce type d'habitat est donc **trés peu généralisé** sur le territoire.

- Bréauté
- Bretteville-du-Grand-Caux
- Goderville

FORMES URBAINES ET LEURS PARTICULARITÉS
TYPOLOGIE URBAINE N°3 : L'HABITAT COLLECTIF

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

L'habitat collectif présent à Goderville, Bretteville-du-Grand-Caux et Bréauté démontre la variété des époques de construction depuis les années 1970. Situé dans le centre bourg ou proche du centre bourg, il dispose généralement d'espaces publics peu qualitatifs.

Il regroupe **4 types de bâti** :

1. Habitat collectif ancien
2. Petits collectifs récents
3. Habitat collectif de centre bourg récent
4. Habitat collectif récent

ENJEUX

- Valoriser la qualité des espaces publics et la végétation trop peu présente
- Habitat souvent énergivore car peu isolé pour le bâti ancien et les petits collectifs

1

L'habitat collectif ancien se localise proche du centre bourg et dispose d'espaces extérieurs très peu qualitatifs. Il provoque un sentiment d'habitat **compact** et de **densité importante**.

2

Le petit collectif se localise proche du centre bourg sous forme de **plots accolés**. Le **rez-de-chaussée est dévolu au stationnement automobile**. Les espaces publics sont peu travaillés.

3

L'habitat collectif se localise également dans le centre bourg avec des **commerces en rez-de-chaussée**. Il **contraste fortement avec le reste du quartier** dont l'architecture est ancienne.

4

L'habitat collectif récent date des années 2000 et se localise près du centre bourg. Peu développé, il **contraste en général** avec le reste du quartier composé en grande partie d'habitat pavillonnaire.

FORMES URBAINES ET LEURS PARTICULARITÉS
TYPOLOGIE URBAINE N°3 : L'HABITAT COLLECTIF

TYPE DE BÂTI N°1 : HABITAT COLLECTIF ANCIEN

- Densité moyenne : **~25 log./ha**
- Implantation du bâti : **au milieu de la parcelle**
- Hauteur du bâti : R+2+C
- Matériaux : Briques, béton
- Toitures : à quatre pentes avec tuiles en terre cuite
- Clôtures : petites haies

TYPE DE BÂTI N°2 : PETITS COLLECTIS RÉCENTS

- Densité moyenne : **~10 à 15 log./ha**
- Implantation du bâti : **au milieu de la parcelle**
- Hauteur du bâti : R+C à R+1+C
- Matériaux : façades enduites
- Toitures : à deux pentes composées revouvertes d'ardoise

TYPE DE BÂTI N°3 : HABITAT COLLECTIF DE CENTRE BOURG

- Densité moyenne : ~ **40 à 50 log./ha**
- Implantation du bâti : **Alignement sur rue**
- Hauteur du bâti : R+3+C
- Matériaux : façades enduites
- Toitures : à deux pentes recouvertes d'ardoise
- **Commerces en rez-de-chaussée**

TYPE DE BÂTI N°4 : HABITAT COLLECTIF RÉCENT

- Densité moyenne : **~20 à 120 log./ha**
- Implantation du bâti : **au milieu de la parcelle**
- Hauteur du bâti : R+1+C à R+3+C
- Matériaux : façades enduites, bois
- Toitures : de deux à quatre pentes recouvertes d'ardoise
- Clôtures : grillages, grilles

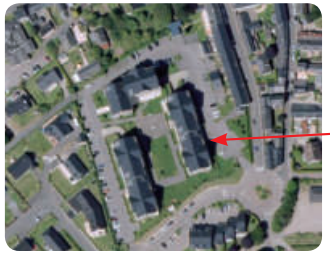

FORMES URBAINES ET LEURS PARTICULARITÉS
TYPOLOGIE URBAINE N°4 : L'HABITAT ISOLÉ

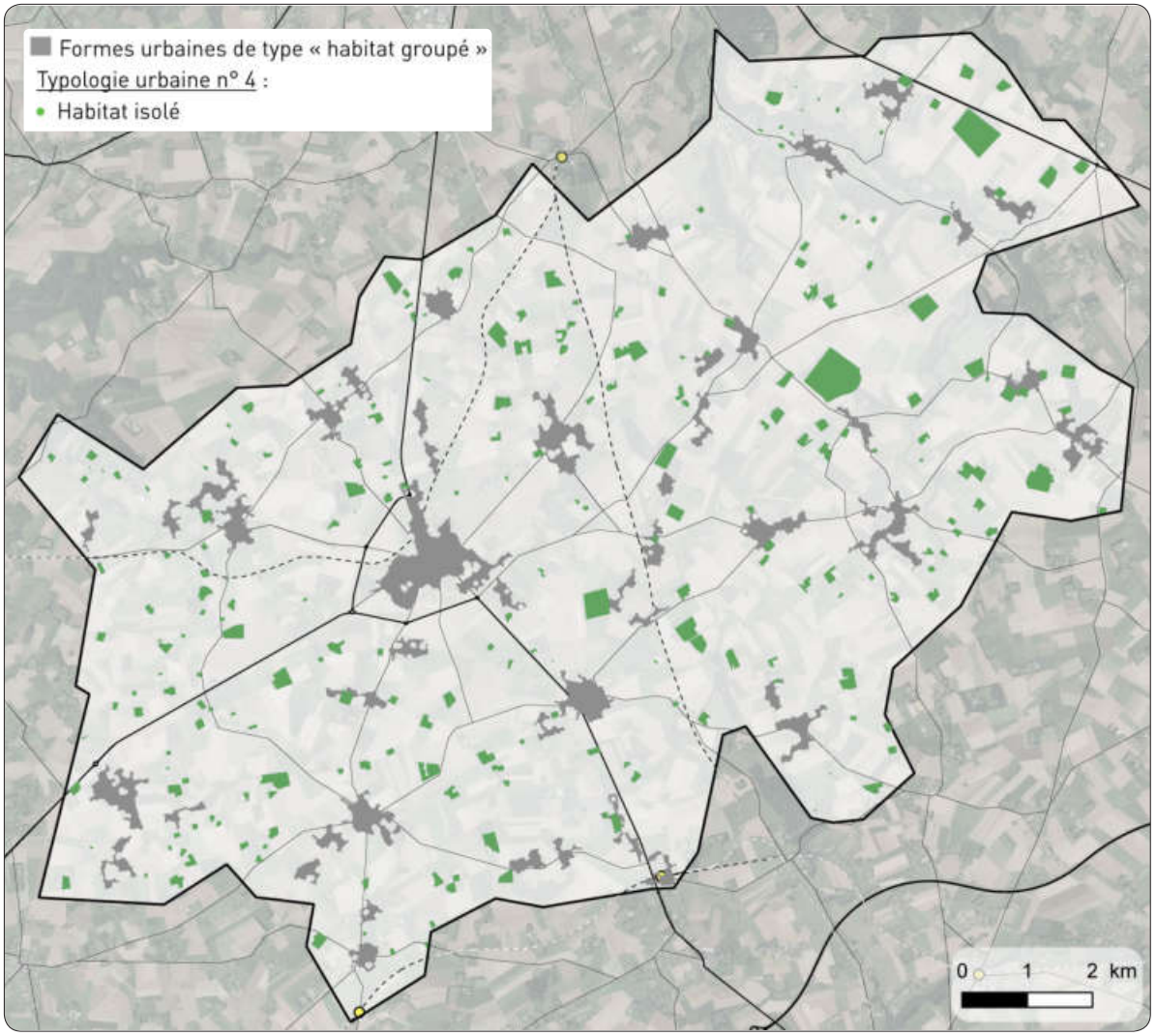

UN HABITAT ISOLÉ SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

L'habitat isolé s'implante de manière uniforme sur l'ensemble des communes du territoire. Il se situe dans un ensemble urbanisé comprenant trois bâtiments maximum en zone rurale, **à l'écart des centres bourgs et des coeurs de hameaux**.

- Angerville-Bailleul
- Annouville-Vilmesnil
- Auberville-la-Renault
- Bec-de-Mortagne
- Bénarville
- Bornambusc
- Bréauté
- Bretteville-du-Grand-Caux
- Daubeuf-Serville
- Ecrainville
- Goderville
- Gonfreville-Caillot
- Grainville-Ymauville
- Houquetot
- Manneville-la-Goupil
- Mentheville
- Saint-Maclou-la-Brière
- Saint-Sauveur-d'Emalleville
- Sausseuzemare-en-Caux
- Tocqueville-les-Murs
- Vattetot-sous-Beaumont
- Virville

FORMES URBAINES ET LEURS PARTICULARITÉS
TYPOLOGIE URBAINE N°4 : L'HABITAT ISOLÉ

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Cet type d'habitat dispose d'une qualité architecturale et paysagère typique du territoire.

Il regroupe **3 types de bâti** :

1. Les châteaux et leurs dépendances
2. Les demeures et bâtiments sous forme de Clos Masure
3. L'habitat individuel isolé sous forme corps de ferme

ENJEUX

- Préserver la qualité du patrimoine architectural et paysager des châteaux et des Clos Masure

Angerville-Bailleul - Château de Bailleul

1

Les châteaux et leurs dépendances, réparti sur le territoire, marquent très fortement le **patrimoine local** et ont participé à l'**histoire du territoire**. Ils s'établissent dans de **très grands domaines arborés** et isolés.

Virville

2

Les grandes demeures sous forme de **Clos Masure** se situent dans une zone isolée et possède une **qualité architecturale et paysagère forte** et reconnue comme **typique de la région**. Elles sont très souvent accompagnées de corps de ferme.

Bréauté

3

L'habitat individuel isolé prend la forme de ferme, soit accompagnée d'une **exploitation agricole**, soit réaffectée en **bâtiment d'habitation uniquement**. Ce type d'habitation est très fréquent dans les territoires ruraux et **très consommateur d'espaces**.

FORMES URBAINES ET LEURS PARTICULARITÉS
TYPOLOGIE URBAINE N°4 : L'HABITAT ISOLÉ

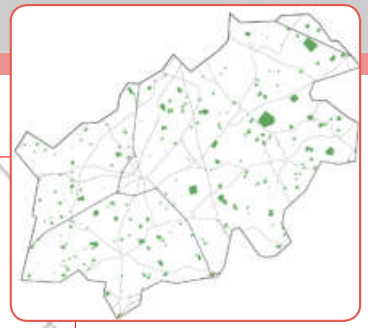

TYPE DE BÂTI N°1 : LES CHÂTEAUX ET LEURS DEPENDANCES

- Densité moyenne : **~ 1 log./ha**
- Taille moyenne des parcelles : **très grande** (> 2 500 m²)
- Implantation du bâti : **au milieu de la parcelle**
- Hauteur du bâti : R+1+C à R+2+C
- Matériaux : pierres, enduit
- Toitures : à pentes multiples, généralement en ardoise
- Clôtures : Murs appareillés (pierres), haies, alignements d'arbres

Daubeuf-Serville - Château de Serville

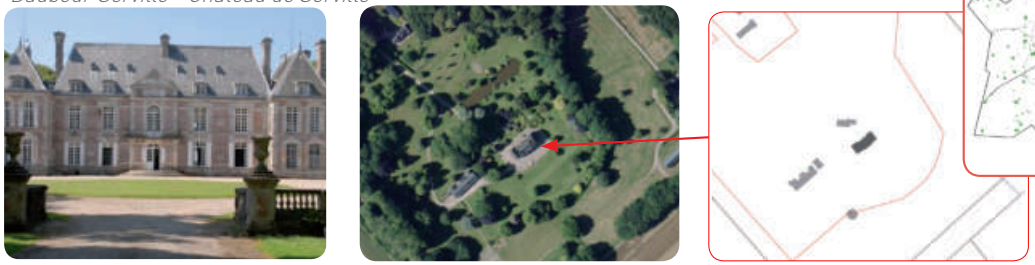

Grainville-Ymauville - Château de Trébons

TYPE DE BÂTI N°2 : DEMEURES SOUS FORME DE CLOS MASURE

- Densité moyenne : **~ 1 log./ha**
- Taille moyenne des parcelles : **très grande** (> 5 000 m²)
- Implantation du bâti : **variable**, généralement **au milieu de la parcelle**
- Hauteur du bâti : RDC+C à R+2+C
- Matériaux : briques
- Toitures : de deux pentes à quatre pentes en ardoise
- Clôtures : Haies, alignements d'arbres

Angerville-Bailleul

Saint-Maclou-la-Brière

FORMES URBAINES ET LEURS PARTICULARITÉS
TYPOLOGIE URBAINE N°4 : L'HABITAT ISOLÉ

TYPE DE BÂTI N°3 : HABITAT INDIVIDUEL ISOLÉ SOUS FORME DE CORPS DE FERME

- Densité moyenne : **~ 1 log./ha**
- Taille moyenne des parcelles : **Grande** (> 3 000 m²)
- Implantation du bâti : **variable**, souvent sur une extrémité de la parcelle
- Hauteur du bâti : R à R+C
- Matériaux : briques, façades enduites
- Toitures : de deux pentes à quatre pentes, en ardoise
- Clôtures : murs en briques, en pierres, haies, alignements d'arbres
- Souvent accompagné d'une activité agricole

Ecrainville

Bénarville

FORMES URBAINES ET LEURS PARTICULARITÉS
TYPOLOGIE URBAINE N°5 : LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET TOURISTIQUES

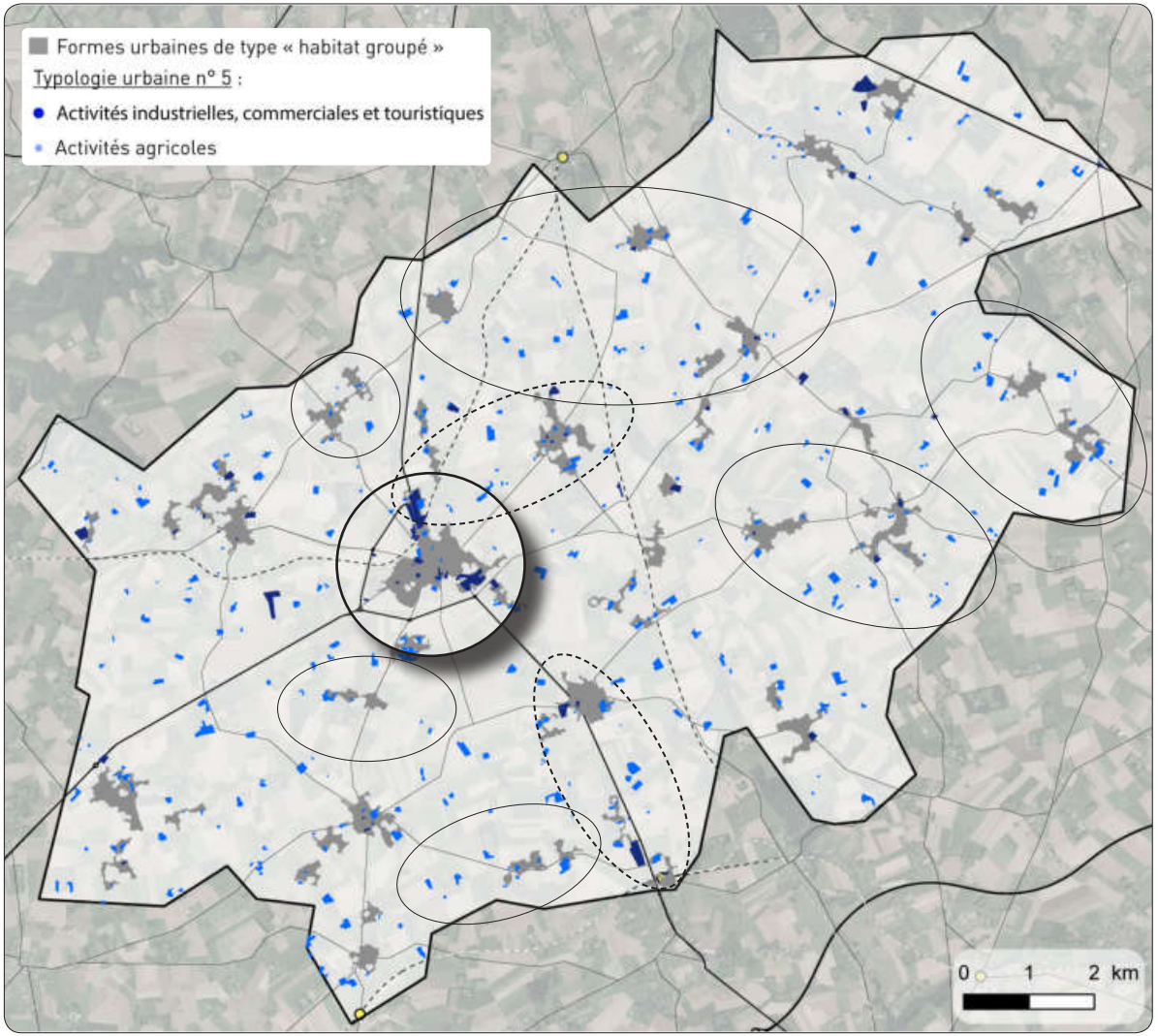

DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES PRINCIPALEMENT SITUÉES DANS LES COMMUNES DYNAMIQUES

Les activités économiques se répartissent de **manière uniforme** sur le territoire, **notamment pour les activités agricoles**.

Les **activités industrielles, commerciales et touristiques se localisent** principalement sur la commune de **Goderville. Viennent dans un second temps les communes de** Bréauté et Bretteville du Grand-Caux et dans une moindre mesure, Ecrainville, Saint-Sauveur d'Emalleville, Manneville-la-Goupil, Virville, Vattetot-sous-Beaumont, Grainville-Ymauville, Angerville-Bailleul, Bec-de-Mortagne et Daubeuf-Serville.

Les communes ne disposant pas de ces activités économiques non agricoles sont Bornambusc, Houquetot, Sausseuzemare-en-Caux, Auberville-la-Renault, Mentheville, Annouville-Vilmesnil, Gonfreville-Caillot, Saint-Maclou-la-Brière, Tocqueville-les-Murs et Bénarville.

FORMES URBAINES ET LEURS PARTICULARITÉS
TYPOLOGIE URBAINE N°5 : LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET TOURISTIQUES

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Les activités économiques sont très diverses et conditionnent leur localisation ainsi que la taille des parcelles sur lesquelles elles se situent. Le bâti est très généralement hétérogène et affecte souvent la qualité paysagère du territoire.

Il regroupe **4 types de bâti** :

1. Secteurs commerciaux
2. Secteurs industriels
3. Secteurs agricoles
4. Secteurs de loisir et de tourisme

ENJEUX

- Valoriser l'aspect qualitatif du bâti pour atténuer son atteinte négative sur le paysage
- Valoriser la végétalisation et l'harmonisation du bâti hétéroclite
- Préserver la qualité architecturale du bâti ancien

1

Goderville

Les secteurs commerciaux se situent dans le **centre bourg au rez-de-chaussée** des habitations pour les petits commerces, ou en **sortie de centre bourg** pour les plus grands.

2

Saint-Sauveur-d'Emalleville

Les secteurs d'activités industrielles se situent le **long des axes routiers structurants** en continuité des centres bourgs. Il s'agit généralement de **très grandes parcelles et de grands bâtiments**.

3

Bec-de-Mortagne

Les secteurs agricoles se localisent dans les espaces ruraux, au **coeur de parcelles cultivées**. Il s'agit très souvent d'un ensemble de bâtiments situés sur de très grandes parcelles.

4

Bretteville-du-Grand-Caux

Les secteurs de loisir et de tourisme se localisent aussi bien en centre bourg, que dans les espaces isolés. **La taille de la parcelle et la localisation varie selon l'activité**.

FORMES URBAINES ET LEURS PARTICULARITÉS

TYPOLOGIE URBAINE N°5 : LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET TOURISTIQUES

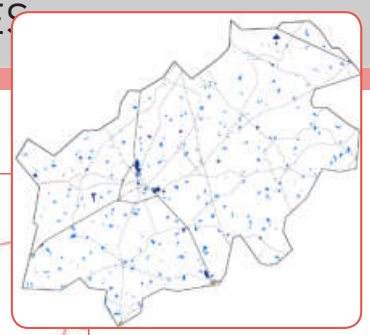

TYPE DE BÂTI N°1 : SECTEURS COMMERCIAUX

- Taille moyenne des parcelles : **variable** selon la localisation et la taille du commerce (rez-de-chaussée de bâtiment d'habitation ou sortie de centre bourg)
- Implantation du bâti : **variable**, alignement sur rue, au milieu, en limite latérale de la parcelle
- Hauteur du bâti : R à R+1+C
- Matériaux : tôle, bois, enduit, PVC
- Toitures : à deux pentes, souvent en tôle
- Clôtures : barrières, grillages

Bréauté

Manneville-la-Goupil

TYPE DE BÂTI N°2 : SECTEURS INDUSTRIELS

- Taille moyenne des parcelles : **Très grande** (> 2 500 m²)
- Implantation du bâti : **au milieu de la parcelle**
- Hauteur du bâti : variable en fonction de l'activité
- Matériaux : tôle, enduit, PVC
- Toitures : pas de pente, à deux pentes, souvent en tôle
- Clôtures : haies, grilles, grillages

Bretteville-du-Grand-Caux

Goderville

FORMES URBAINES ET LEURS PARTICULARITÉS
TYPOLOGIE URBAINE N°5 : LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET TOURISTIQUES

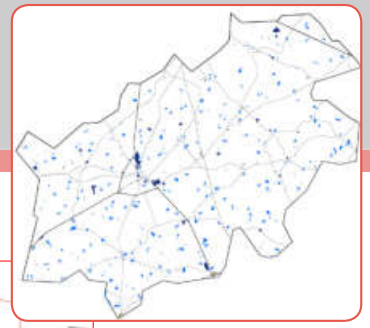

TYPE DE BÂTI N°3 : SECTEURS AGRICOLES

- Taille moyenne des parcelles : **Très grande** (~6000 m²)
- Implantation du bâti : **au milieu ou sur une extrémité de la parcelle**
- Hauteur du bâti : R à R+C
- Matériaux : tôle, bois, enduit, PVC, briques...
- Toitures : à deux pentes, en tuiles plates en ardoise, en tôle
- Clôtures : haies, alignements d'arbres

Tocqueville-les-Murs

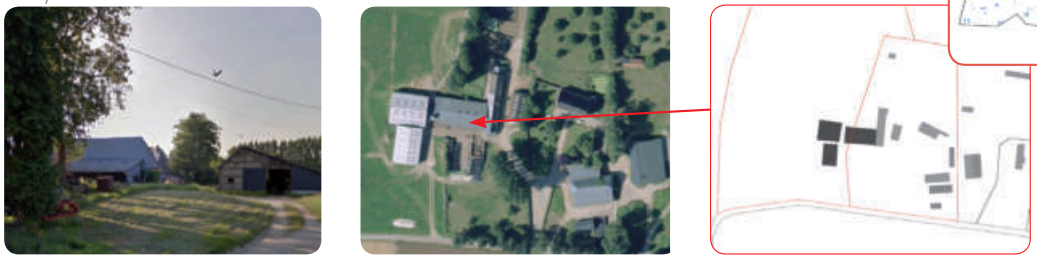

Virville

TYPE DE BÂTI N°4 : SECTEURS DE LOISIRS ET DE TOURISME

- Taille moyenne des parcelles : **grande** (>2 500 m²)
- Implantation du bâti : **au milieu de la parcelle**
- Hauteur du bâti : R à R+1+C
- Matériaux : pierre, briques, bois, enduit, PVC...
- Toitures : de deux à quatre pentes, généralement en tuiles plates en ardoise
- Clôtures : murs, haies, alignements d'arbres

Saint-Maclou-la-Brière - Maison des traditions Normandes

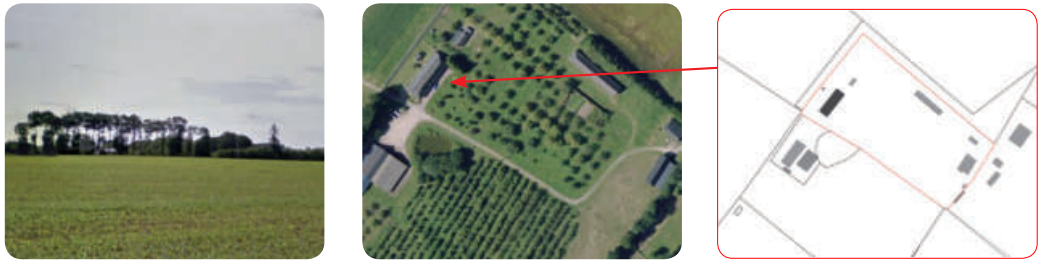

Grainville-Ymauville - Château de Trébons

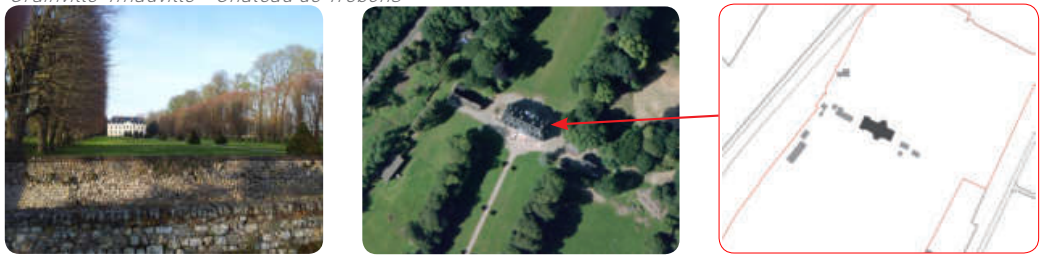

FORMES URBAINES ET LEURS PARTICULARITÉS
TYPOLOGIE URBAINE N°6 : LES ÉQUIPEMENTS

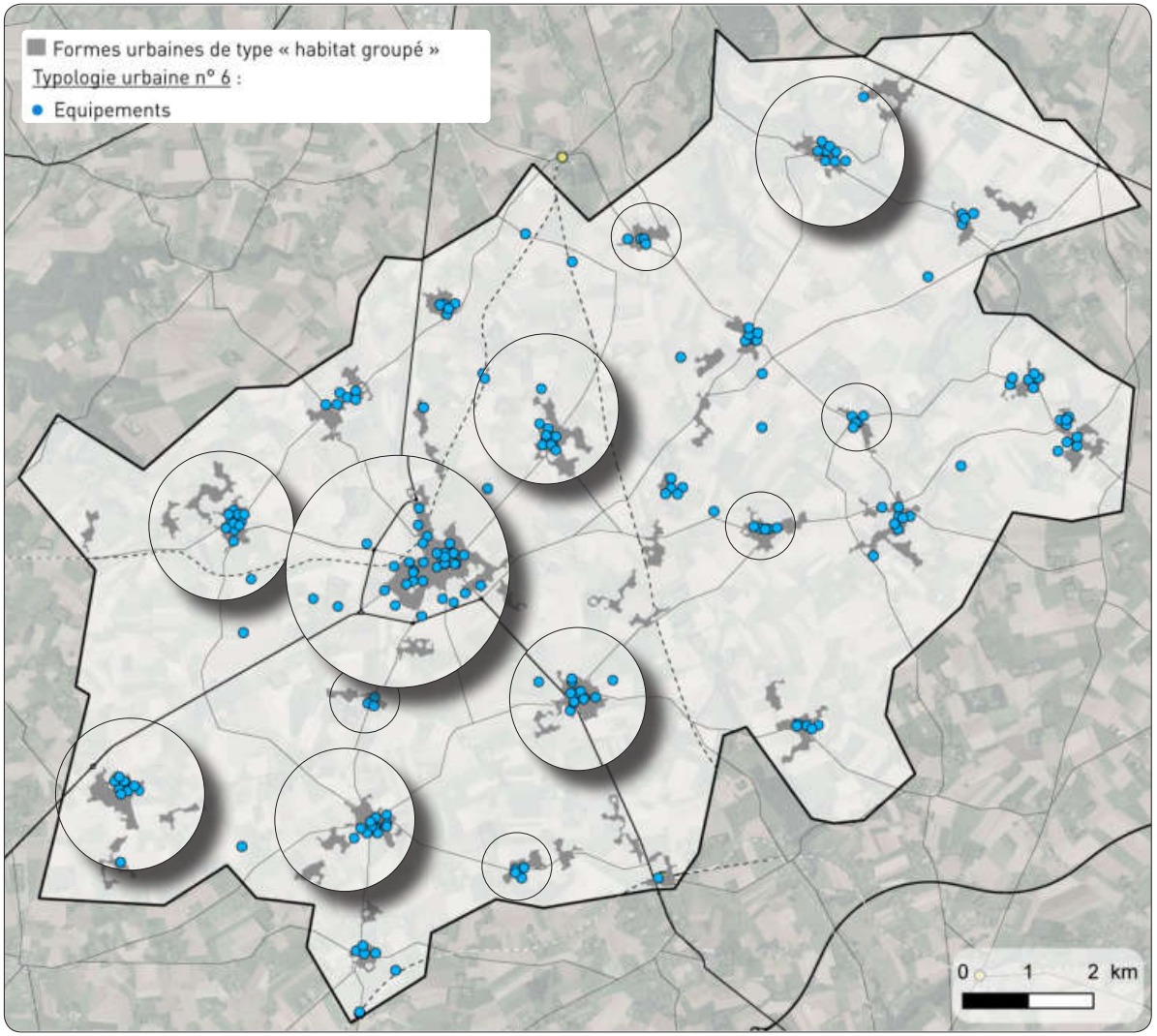

DES EQUIPEMENTS LOCALISÉS PRINCIPALEMENT DANS LES CENTRES BOURGS ET COEURS DE HAMEAUX

Les équipements se répartissent sur l'ensemble des communes du territoire et se **localisent principalement dans les centres bourgs et les coeurs de hameaux**.

Les communes ayant le plus d'équipements sont **Goderville**, puis les communes d'**Ecrainville**, de **Bréauté**, de **Bretteville-du-Grand-Caux**, de **Manneville-la-Goupil**, de **Saint-Sauveur-d'Emalleville** et de **Bec-de-Mortagne**.

En revanche, les communes disposant de peu d'équipements sont **Houquetot**, **Mentheville, Bornambusc, Angerville-Bailleul** ou encore **Gonfreville-Caillot.**

FORMES URBAINES ET LEURS PARTICULARITÉS
TYPOLOGIE URBAINE N°6 : LES ÉQUIPEMENTS

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Cette typologie regroupe les équipements de sûreté, les équipements scolaires, les équipements religieux, les équipements sportifs, les équipements techniques, les équipements de transport ou encore les équipements institutionnels. Ils présentent pour certains une certaine qualité architecturale.

ENJEUX

- Préserver la qualité architecturale du patrimoine ancien
- Porter une attention particulière au bâti récent pour ne pas dénaturer la qualité paysagère du territoire

Ecrainville

Les équipements regroupent les équipements institutionnels comme les **mairies**, qui présentent très souvent une **forte qualité architecturale typique des centres bourgs**.

Goderville

Ils regroupent également les équipements de sûreté qui **se localisent dans la commune de Goderville**, comme la gendarmerie ou la caserne. Il s'agit souvent de bâtiment à l'architecture peu qualitative.

Gonfreville-Caillot

Il s'agit également des **équipements scolaires**, que l'on retrouve dans presque toutes les communes. Ce sont généralement des bâtiments anciens situés proche du centre bourg ou coeur de hameau.

Virville

Il peut également s'agir d'**équipements religieux** comme des églises, des paroisses ou des cimetières. On retrouve ces équipements dans l'ensemble des communes. Ils révèlent un **patrimoine historique riche et à préserver**.

FORMES URBAINES ET LEURS PARTICULARITÉS
TYPOLOGIE URBAINE N°6 : LES ÉQUIPEMENTS

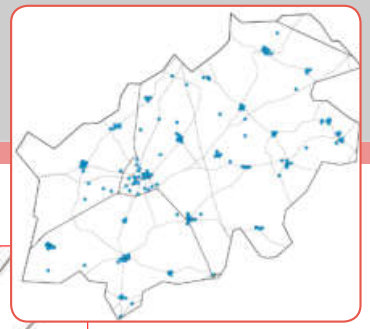

TYPE DE BÂTI

- Taille moyenne des parcelles : **variable** (de 200 à plus de 2000 m²)
- Implantation du bâti : **au milieu de la parcelle**
- Hauteur du bâti : R à R+3
- Matériaux : briques, enduit, béton, tôle, PVC...
- Toitures : de deux à quatre pentes, en tuiles plates en ardoise, en tôle, en terre cuite, sans pente
- Clôtures : Grilles, haies, murs

Virville - Gare

Goderville - Caserne

Goderville - Résidence Sénior

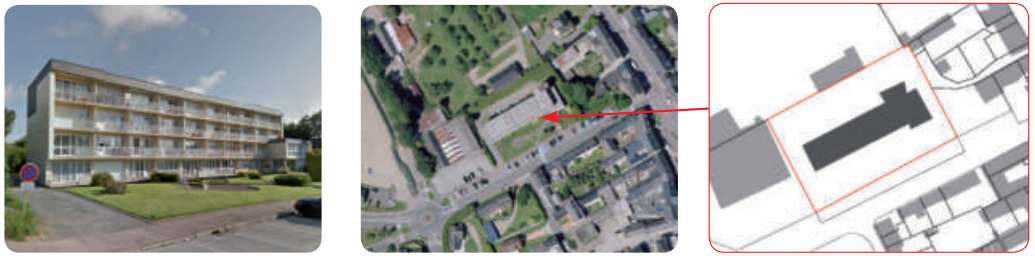

Bretteville-du-Grand-Caux - Gymnase

SYNTHÈSE DES TYPOLOGIES URBAINES

Le **bâti ancien groupé ou diffus** se répartit sur l'ensemble du territoire, cette typologie traditionnellement rurale est **très développée**

L'**habitat collectif** se situe à proximité des centres bourgs et reste **très peu répandu**

L'**habitat pavillonnaire** se localise majoritairement en extension des centres bourgs et coeur de hameaux. Cette typologie urbaine connaît un **fort développement**

L'**habitat isolé** se situe loin des centres bourg et est **très consommateur d'espaces** du fait de sa faible densité

Les **activités économiques** se répartissent sur tout le territoire, notamment pour les activités agricoles. Le reste se situe davantage **près des centres bourgs et des axes routiers**

Les **équipements** sont proches des centres bourgs et constituent, avec l'habitat collectif, les **typologies urbaines les moins répandues**

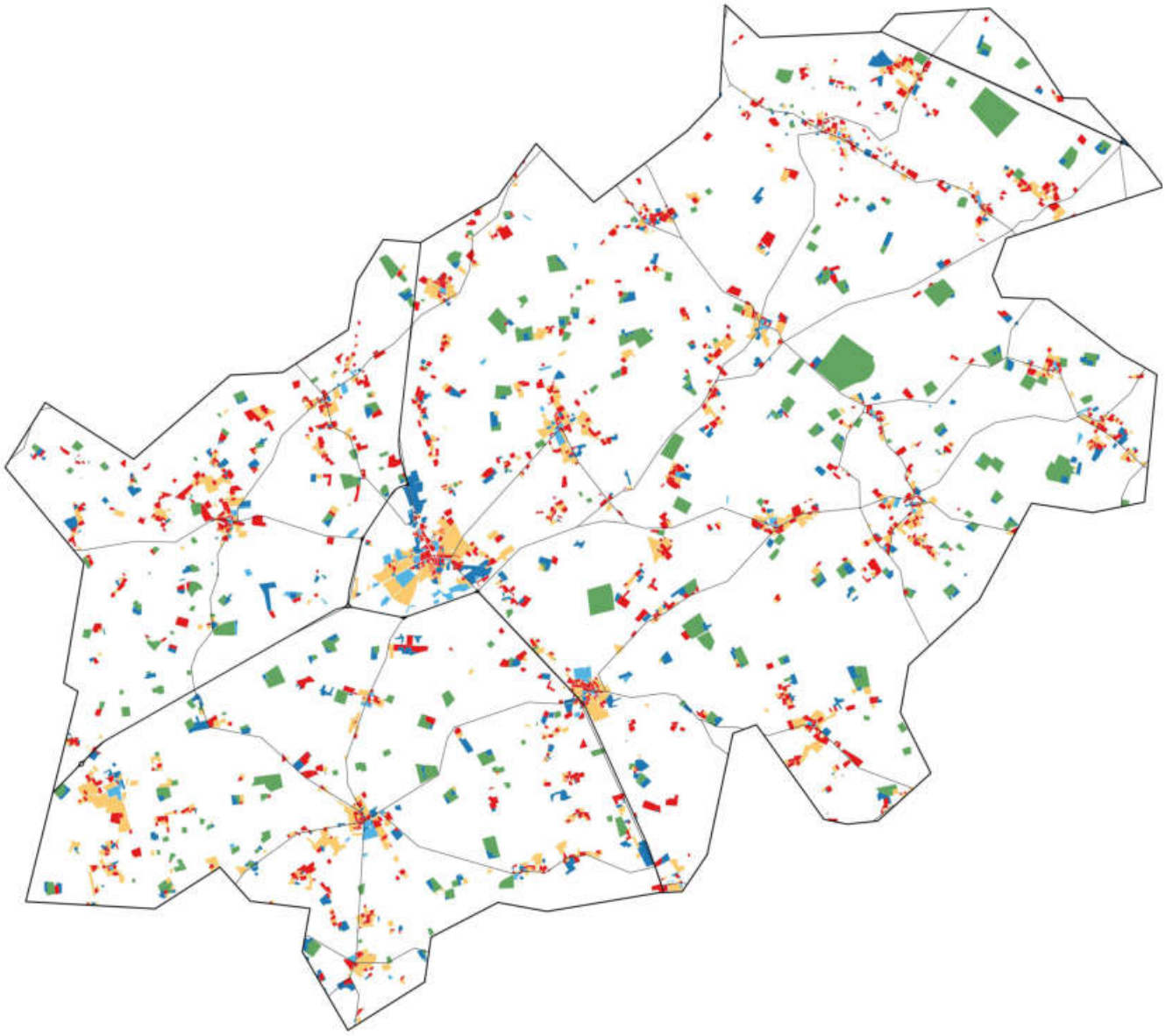

SYNTHÈSE DES TYPOLOGIES URBAINES

		HABITAT GROUPE	HABITAT DIFFUS	HABITAT ISOLE
BATI ANCIEN GROUPE ET DIFFUS	Habitat individuel en bande de centre bourg	X		
	Grandes demeures individuelles proches du centre bourg	X	X	
	Habitat individuel traditionnel et rural du bourg/hameau	X	X	
	Bati ancien en zone d'habitat diffus		X	x
HABITAT COLLECTIF	Petits collectifs	X		
	Habitat collectif ancien	X		
	Habitat collectif en bande de centre bourg	X		
	Habitat collectif récent	X		
HABITAT PAVILLONNAIRE	Habitat pavillonnaire en zone d'habitat groupé	X		
	Habitat pavillonnaire en zone d'habitat diffus		X	
HABITAT ISOLE	Châteaux et leurs dépendances			X
	Habitat isolé sous forme de ferme		x	X
	Habitat isolé sous forme de clos masure		x	X
ACTIVITES ECONOMIQUES	Secteurs commerciaux	X		
	Secteurs industrielles	X	X	
	Secteurs agricoles		X	X
	Secteurs touristiques		X	X
EQUIPEMENTS		X	X	X

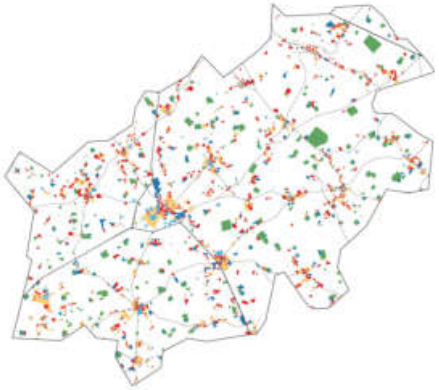

ENJEUX

- Limiter le développement de l'habitat pavillonnaire dans les zones d'habitat diffus
- Réfléchir à de nouvelles formes urbaines moins consommatrices d'espaces et adaptées aux modes de vie et attentes des habitants du territoire
- Préserver la qualité du bâtiment ancien présentant une architecture typique du territoire
- Concentrer davantage l'urbanisation proche des équipements et services

Le territoire en devenir

Comment déterminer le potentiel foncier mutable ?

Le potentiel foncier mutable par commune

INTRODUCTION

Selon la loi **ALUR** relative à l'accès au logement, il est nécessaire, pour les projets à venir, de **privilégier la densification urbaine** à l'étalement urbain et à la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestier.

L'article L. 151-4 du code de l'urbanisme précise que « la capacité de densification urbaine et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, doit tenir compte des formes urbaines et architecturales.»

Densifier l'espace urbain existant permet de réguler et maîtriser l'extension au delà des enveloppes urbaines définies. La structure urbaine des bourgs se voit conservée et préservée, et les centres villes redynamisés.

Etape 1 : sélectionner les espaces bâtis à densifier

L'analyse spatiale du territoire réalisée a fait ressortir que la CC de Campagne de Caux se caractérise par une dispersion du bâti (à la fois de l'habitat, mais également des activités économiques). Cette caractéristique génère des organisations urbaines particulières sur certaines communes, avec un fort éclatement de l'urbanisation en plusieurs secteurs.

De ce fait, le travail d'identification des espaces densifiables a été basé sur un travail d'analyse des entités bâties et de leur rôle au sein des communes. Des échanges avec les élus ont permis d'ajuster cette analyse par rapport à leur perception du territoire et de prendre en compte certaines contraintes notamment celles liées aux réseaux. Il en ressort trois principaux types d'espaces qui ont vocation à être confortés pour organiser la stratégie foncière à l'échelle de l'intercommunalité.

A. Les bourgs et villages :

Ils correspondent aux entités structurantes des communes liées à la présence des équipements publics.

De manière générale, ces espaces ont été considérés dans le PLUI:

- comme des espaces à mobiliser en priorité en matière de densification pour favoriser un développement économe en foncier et à proximité des services :
- comme les lieux privilégiés pour le développement de l'urbanisation afin de conforter et structurer ces polarités.

B. Les hameaux structurants retenus :

Constitués autour d'un groupe important d'habitations (au moins vingts habitations), ils se distinguent en raison de leur importance à l'échelle de la commune et de leur rôle dans la structuration de la commune. Ils peuvent supporter un accroissement de population car ils ne sont pas ou peu impactés par des contraintes environnementales et sont desservis par les réseaux.

Le choix de mobiliser ces hameaux pour la densification contribue à une optimisation du foncier déjà bâti et à limiter les besoins en extension.

C. Secteurs complémentaires retenus :

Il s'agit de hameaux secondaires (environ 10 habitations) et moins structurants que ceux de la catégorie B. Ils ont été retenus comme des secteurs de densification et peuvent accueillir quelques habitations supplémentaires au sein de l'enveloppe bâtie existante, notamment dans un objectif de comblement des dents creuses. Les emprises disponibles disposent de la desserte en réseaux et ne sont pas ou peu impactées par des contraintes environnementales ou agricoles.

Le choix de retenir ces secteurs vise à limiter les extensions urbaines sur les espaces agricoles et naturels au niveau des bourgs.

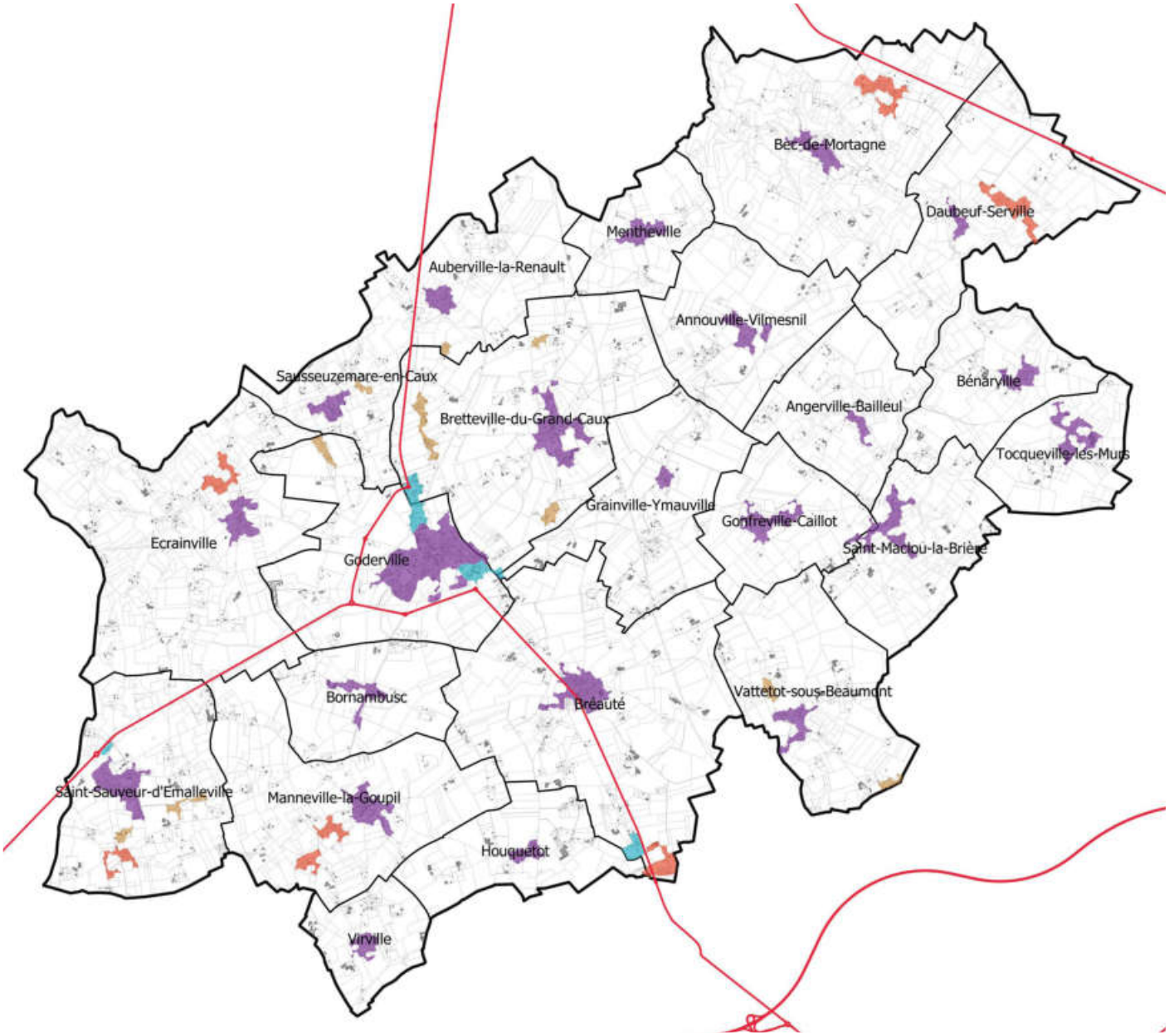

Les espaces à densifier retenus :

- Bourg/village
- Hameau structurant retenu
- Hameau secondaire retenu

Informations

- Espace économique majeur
- Routes principales

<u>Etape 2 :</u> délimiter l'enveloppe bâtie au sein de laquelle l'étude de densification sera réalisée.

1. La délimitation de l'enveloppe densifiable de l'espace retenu s'appuie d'abord sur la «tâche bâtie», définie par un «tampon» autour des constructions existantes.

2. Le périmètre de cette tâche est ensuite adapté au parcellaire en fonction de l'usage du sol et de la cohérence urbaine. Elle intègre les secteurs d'équipements et les projets récents (non matérialisés sur le cadastre), engagés ou à venir (Permis d'Aménager, Permis de Construire, déposés et accordés).

Ce périmètre est également ajusté par rapport à la présence d'exploitations agricoles (non intégrées dans l'enveloppe) et de certains enjeux environnementaux (risques, trame verte et bleue, etc...).

«Tâche urbaine» délimitée autour des bâtiments existants
Parcelles avec bâti non cadastré
Secteur d'équipements
Corps de ferme
Enveloppe bâtie retenue

A. Retrait des exploitations agricoles
B. Intégration des équipements publics
C. Intégration des projets récents ou en cours de réalisation (dans ces cas, les constructions sont réalisées)

Etape 3 : Identifier les parcelles mobilisables au sein des espaces préalablement définis

Pour déterminer la capacité de densification urbaine et de mutation, nous avons retenu **deux types de parcelles potentiellement mutables** qui se distinguent au sein des enveloppes urbaines :

Les parcelles libres :
- sont des parcelles non bâties de type dents creuses ou,
- sont des parcelles bâties de type friches urbaines pouvant faire l'objet d'une réhabilitation ou d'un renouvellement.
- ne sont pas concernées par un projet en cours.

Critère de sélection : ont été retenues les parcelles non bâties, sans minimum de surface imposée, avec toutefois comme critères :
- La possibilité de réaliser à minima 1 logement avec ses accès ;
- L'urbanisation de la dent creuse doit rester conforme à la typologie urbaine avoisinante.

La surface d'une dent creuse est prise à 100% dans le calcul du potentiel mobilisable.

Les parcelles divisibles :
- sont de grandes parcelles bâties partiellement occupées qui pourraient être divisées pour construire de nouveaux logements

Critère de sélection : ont été retenues les parcelles non bâties, sans minimum de surface imposée, avec toutefois comme critères :
- La possibilité de réaliser à minima 1 logement avec ses accès ;
- L'urbanisation de la dent creuse doit rester conforme à la typologie urbaine avoisinante.

La surface d'une parcelle divisible est prise à 50% dans le calcul du potentiel mobilisable afin de prendre en compte la présence de l'habitation existante exception faite pour certains cas particuliers où un projet est clairement identifié.

Afin de déterminer les parcelles potentiellement mutables, il est nécessaire de repérer les différents **risques et contraintes** qui grèvent le territoire. En particulier, les risques liés aux **axes de ruissellement et aux cavités souterraines**, qui sont fortement présents sur l'ensemble de la CC Campagne de Caux.

Ainsi, le travail d'identification du foncier mobilisable tient compte des conditions de viabilisation et des enjeux/contraintes environnementales et agricoles. Ainsi, pour être retenues comme mobilisables, les parcelles doivent:
- respecter les critères d'accès aux réseaux (eau, incendie, électricité,...)
- ne pas être enclavée (impossibilité d'accès, ...) ;
- prendre en compte les contraintes topographiques ;
- ne pas être impactées par un risque de ruissellement, d'inondation,...;
- ne pas être impactées par un périmètre de réciprocité relatif à la protection des exploitations agricoles ;
- ne pas être impactées par une contrainte identifiée au titre de l'article L.151-23 du CU.

Pour le foncier divisible, le critère suivant a également été pris en compte :
- ne pas être impactées par un risque de cavité impactant plus de 30% de la superficie de la parcelle (auquel cas la parcelle impactée dispose d'une faible potentialité d'être urbanisée (surcharge financière, contrainte technique, ...)) ;

LES SURFACES MOBILISABLES RETENUES

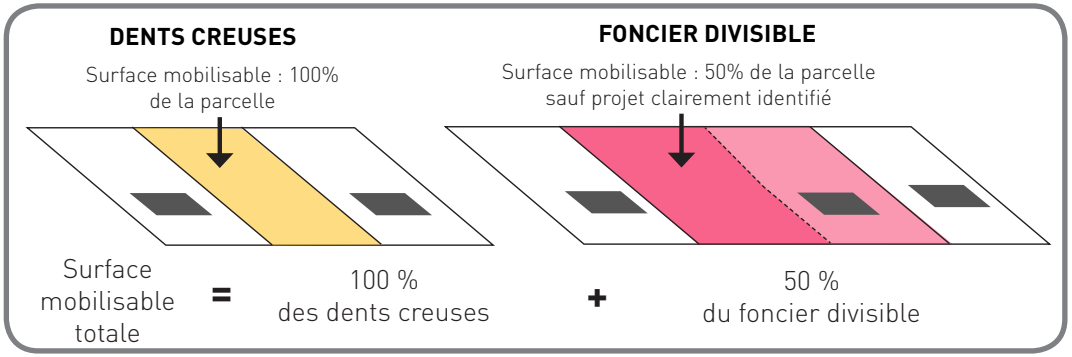

Etape 4 : Evaluer le potentiel de logements possibles

LE CALCUL DU NOMBRE DE LOGEMENTS

L'identification des espaces mobilisables permet de déduire **un potentiel de logements** qu'il est possible de réaliser dans l'enveloppe bâtie existante. Ce calcul s'appuie sur les objectifs de densité définis dans le PADD (dans le respect des prescriptions du SCOT) qui sont modulés en fonction du type de communes.

LE PHÉNOMÈNE DE RÉTENTION FONCIÈRE

Les cartographies élaborées en concertation avec les élus de chaque commune recensent les parcelles potentiellement densifiables et déterminent ainsi un **potentiel foncier mutable brut.**

Or, ce foncier étant en très large majorité du foncier privé, il est difficile voire quasi impossible de penser que la totalité du foncier identifié va muter d'ici l'échéance du PLUI (2030) ; de nombreuses parcelles feront l'objet de **«rétention foncière».**

Ainsi, l'ensemble des surfaces identifiées comme potentiel mobilisable se sont vu attribuer **un indicateur de mutabilité permettant de traduire «théoriquement» cette rétention,** afin d'estimer les surfaces qui pourront effectivement être constructibles **dans une vision réaliste du territoire, de son marché et des pratiques observées de ses habitants et propriétaires.**

Le territoire regroupe des communes aux profils assez différents, certaines sont de très petites communes rurales ou la pression foncière est très faible, d'autres sont des communes rurales avec école où la demande en logement est plus importante et d'autres enfin sont des communes structurantes où la pression foncière est la plus présente.

Ainsi un i**ndicateur de mutabilité a été fixé à 60%** pour l'ensemble du territoire, ce qui correspond à un taux moyen constaté ces dernières années sur le territoire. Ce qui signifie que pour 10 parcelles ciblées comme étant urbanisable, six le seront potentiellement réellement dans le temps du PLUi.

ANGERVILLE-BAILLEUL

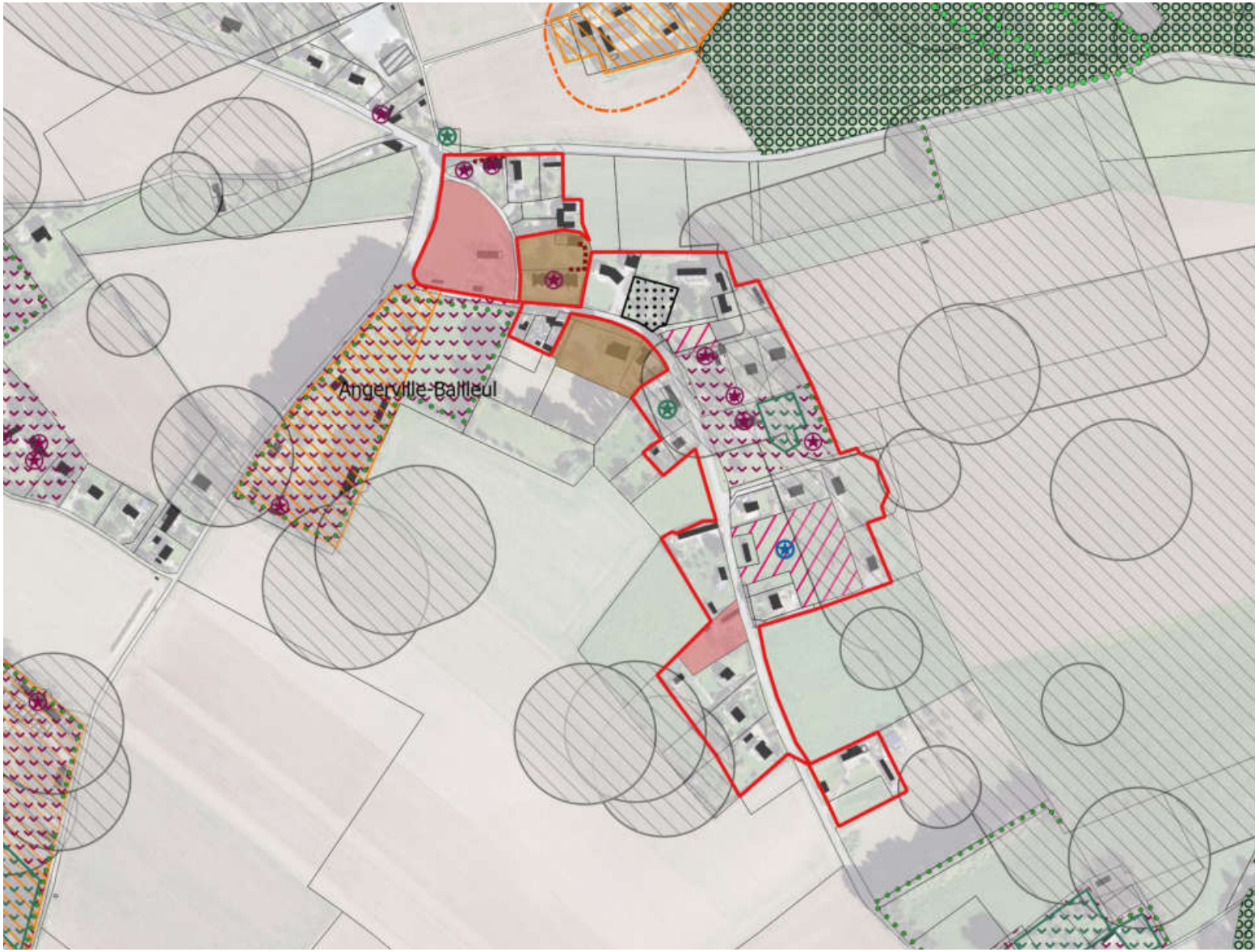

INFORMATIONS GENERALES
- Commune
- Parcellaire
- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Parcelles avec bâti non cadastré
- Projets en cours

Perimetre du diagnostic foncier
- Périmètre du diagnostic foncier
- Secteur à vocation économique
- Equipements publics

FONCIER RETENU
- Foncier divisible
- Parcelle libre (dent creuse)

CONTRAINTES ET RISQUES
- Corps de ferme
- Périmètre de réciprocité autour des bâtiments agricoles
- Périmètre de sécurité lié à un indice de cavité
- Axe de ruissellement
- Zone d'expansion des crues/talweg

PROTECTIONS PATRIMONIALES ET PAYSAGERES
- Muret protégé
- Haie/Alignement d'arbres protégé
- Arbre protégé
- Mare protégée
- Edifice patrimonial protégé
- Site paysager protégé
- Ensemble patrimonial protégé
- Espace boisé classé

ANNOUVILLE-VILMESNIL

INFORMATIONS GENERALES
- Commune
- Parcellaire
- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Parcelles avec bâti non cadastré
- Projets en cours

Perimetre du diagnostic foncier
- Périmètre du diagnostic foncier
- Secteur à vocation économique
- Equipements publics

FONCIER RETENU
- Foncier divisible
- Parcelle libre (dent creuse)

CONTRAINTES ET RISQUES
- Corps de ferme
- Périmètre de réciprocité autour des bâtiments agricoles
- Périmètre de sécurité lié à un indice de cavité
- Axe de ruissellement
- Zone d'expansion des crues/talweg

PROTECTIONS PATRIMONIALES ET PAYSAGERES
- Muret protégé
- Haie/Alignement d'arbres protégé
- Arbre protégé
- Mare protégée
- Edifice patrimonial protégé
- Site paysager protégé
- Ensemble patrimonial protégé
- Espace boisé classé

AUBERVILLE-LA-RENAULT

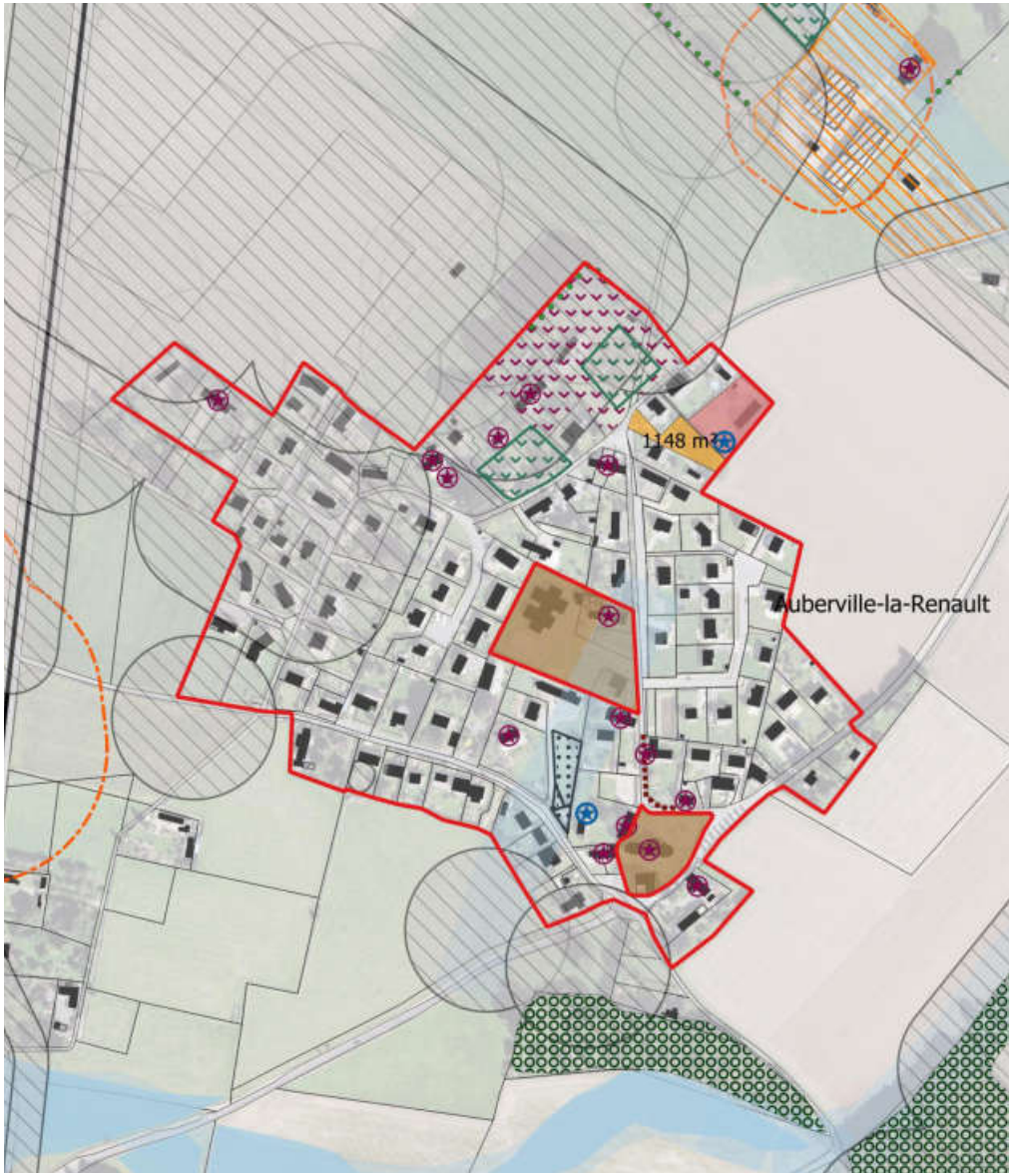

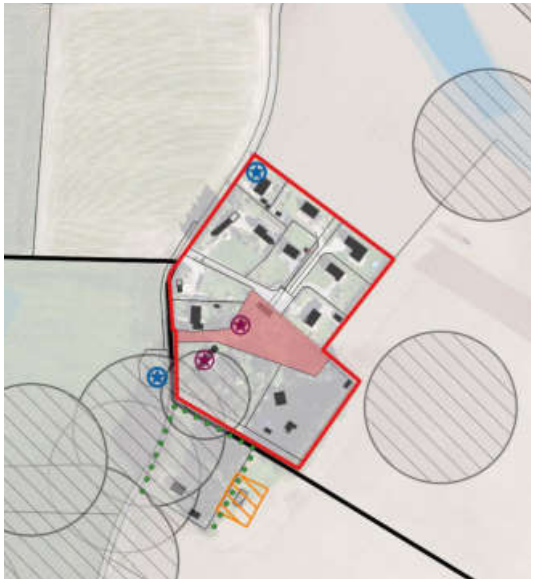

INFORMATIONS GENERALES
- Commune
- Parcellaire
- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Parcelles avec bâti non cadastré
- Projets en cours

Perimetre du diagnostic foncier
- Périmètre du diagnostic foncier
- Secteur à vocation économique
- Equipements publics

FONCIER RETENU
- Foncier divisible
- Parcelle libre (dent creuse)

CONTRAINTES ET RISQUES
- Corps de ferme
- Périmètre de réciprocité autour des bâtiments agricoles
- Périmètre de sécurité lié à un indice de cavité
- Axe de ruissellement
- Zone d'expansion des crues/talweg

PROTECTIONS PATRIMONIALES ET PAYSAGERES
- Muret protégé
- Haie/Alignement d'arbres protégé
- Arbre protégé
- Mare protégée
- Edifice patrimonial protégé
- Site paysager protégé
- Ensemble patrimonial protégé
- Espace boisé classé

BEC-DE-MORTAGNE (1/2)

INFORMATIONS GENERALES
- Commune
- Parcellaire
- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Parcelles avec bâti non cadastré
- Projets en cours

Perimetre du diagnostic foncier
- Périmètre du diagnostic foncier
- Secteur à vocation économique
- Equipements publics

FONCIER RETENU
- Foncier divisible
- Parcelle libre (dent creuse)

CONTRAINTES ET RISQUES
- Corps de ferme
- Périmètre de réciprocité autour des bâtiments agricoles
- Périmètre de sécurité lié à un indice de cavité
- Axe de ruissellement
- Zone d'expansion des crues/talweg

PROTECTIONS PATRIMONIALES ET PAYSAGERES
- Muret protégé
- Haie/Alignement d'arbres protégé
- Arbre protégé
- Mare protégée
- Edifice patrimonial protégé
- Site paysager protégé
- Ensemble patrimonial protégé
- Espace boisé classé

BEC-DE-MORTAGNE (2/2)

INFORMATIONS GENERALES
- Commune
- Parcellaire
- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Parcelles avec bâti non cadastré
- Projets en cours

Perimetre du diagnostic foncier
- Périmètre du diagnostic foncier
- Secteur à vocation économique
- Equipements publics

FONCIER RETENU
- Foncier divisible
- Parcelle libre (dent creuse)

CONTRAINTES ET RISQUES
- Corps de ferme
- Périmètre de réciprocité autour des bâtiments agricoles
- Périmètre de sécurité lié à un indice de cavité
- Axe de ruissellement
- Zone d'expansion des crues/talweg

PROTECTIONS PATRIMONIALES ET PAYSAGERES
- Muret protégé
- Haie/Alignement d'arbres protégé
- Arbre protégé
- Mare protégée
- Edifice patrimonial protégé
- Site paysager protégé
- Ensemble patrimonial protégé
- Espace boisé classé

BÉNARVILLE

INFORMATIONS GENERALES
- Commune
- Parcellaire
- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Parcelles avec bâti non cadastré
- Projets en cours

Perimetre du diagnostic foncier
- Périmètre du diagnostic foncier
- Secteur à vocation économique
- Equipements publics

FONCIER RETENU
- Foncier divisible
- Parcelle libre (dent creuse)

CONTRAINTES ET RISQUES
- Corps de ferme
- Périmètre de réciprocité autour des bâtiments agricoles
- Périmètre de sécurité lié à un indice de cavité
- Axe de ruissellement
- Zone d'expansion des crues/talweg

PROTECTIONS PATRIMONIALES ET PAYSAGERES
- Muret protégé
- Haie/Alignement d'arbres protégé
- Arbre protégé
- Mare protégée
- Edifice patrimonial protégé
- Site paysager protégé
- Ensemble patrimonial protégé
- Espace boisé classé

BORNAMBUSC

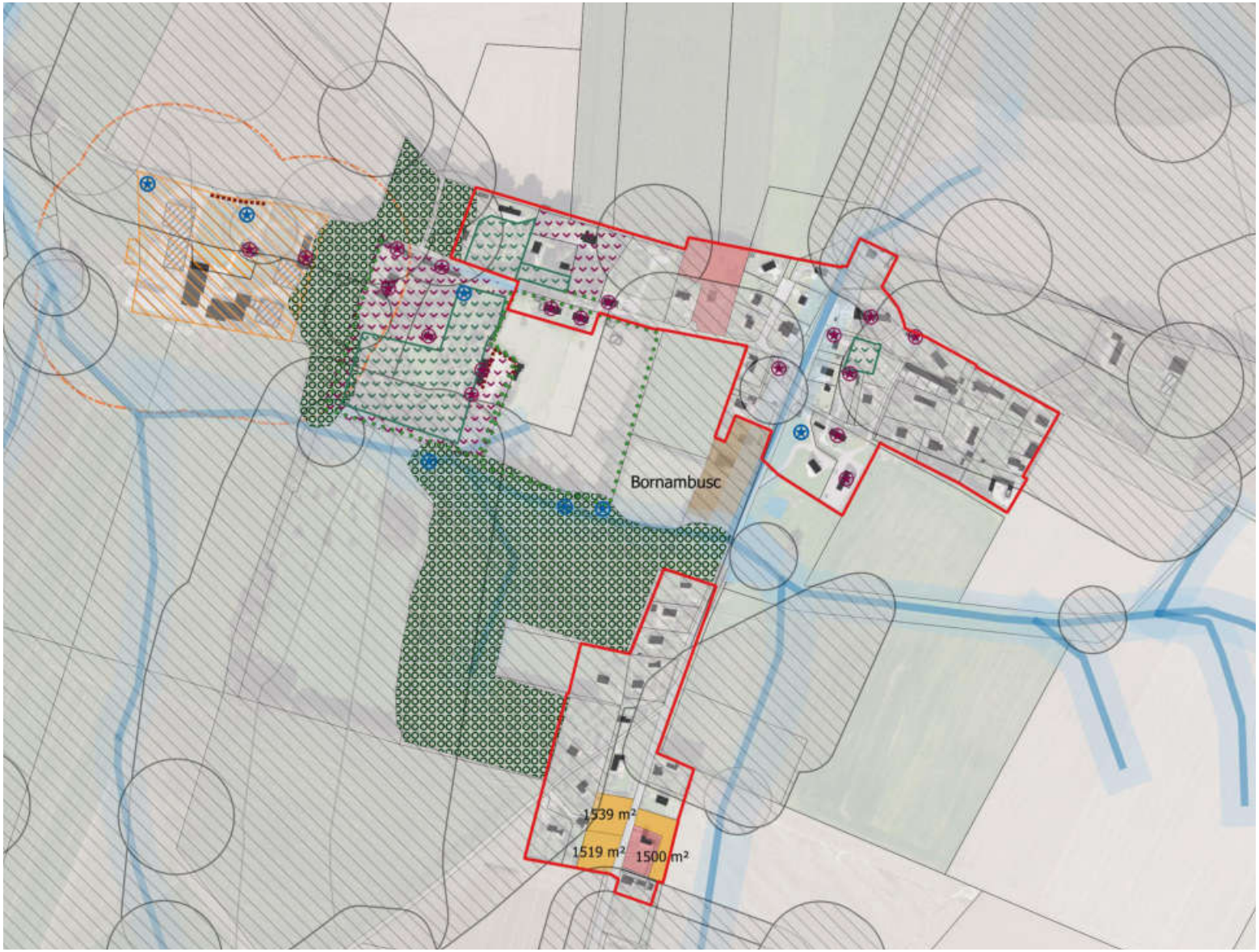

INFORMATIONS GENERALES
- Commune
- Parcellaire
- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Parcelles avec bâti non cadastré
- Projets en cours

Perimetre du diagnostic foncier
- Périmètre du diagnostic foncier
- Secteur à vocation économique
- Equipements publics

FONCIER RETENU
- Foncier divisible
- Parcelle libre (dent creuse)

CONTRAINTES ET RISQUES
- Corps de ferme
- Périmètre de réciprocité autour des bâtiments agricoles
- Périmètre de sécurité lié à un indice de cavité
- Axe de ruissellement
- Zone d'expansion des crues/talweg

PROTECTIONS PATRIMONIALES ET PAYSAGERES
- Muret protégé
- Haie/Alignement d'arbres protégé
- Arbre protégé
- Mare protégée
- Edifice patrimonial protégé
- Site paysager protégé
- Ensemble patrimonial protégé
- Espace boisé classé

BRÉAUTÉ (1/2)

INFORMATIONS GENERALES
- Commune
- Parcellaire
- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Parcelles avec bâti non cadastré
- /// Projets en cours

Perimetre du diagnostic foncier
- Périmètre du diagnostic foncier
- Secteur à vocation économique
- Equipements publics

FONCIER RETENU
- Foncier divisible
- Parcelle libre (dent creuse)

CONTRAINTES ET RISQUES
- Corps de ferme
- Périmètre de réciprocité autour des bâtiments agricoles
- Périmètre de sécurité lié à un indice de cavité
- Axe de ruissellement
- Zone d'expansion des crues/talweg

PROTECTIONS PATRIMONIALES ET PAYSAGERES
- Muret protégé
- Haie/Alignement d'arbres protégé
- Arbre protégé
- Mare protégée
- Edifice patrimonial protégé
- Site paysager protégé
- Ensemble patrimonial protégé
- Espace boisé classé

BRÉAUTÉ (2/2)

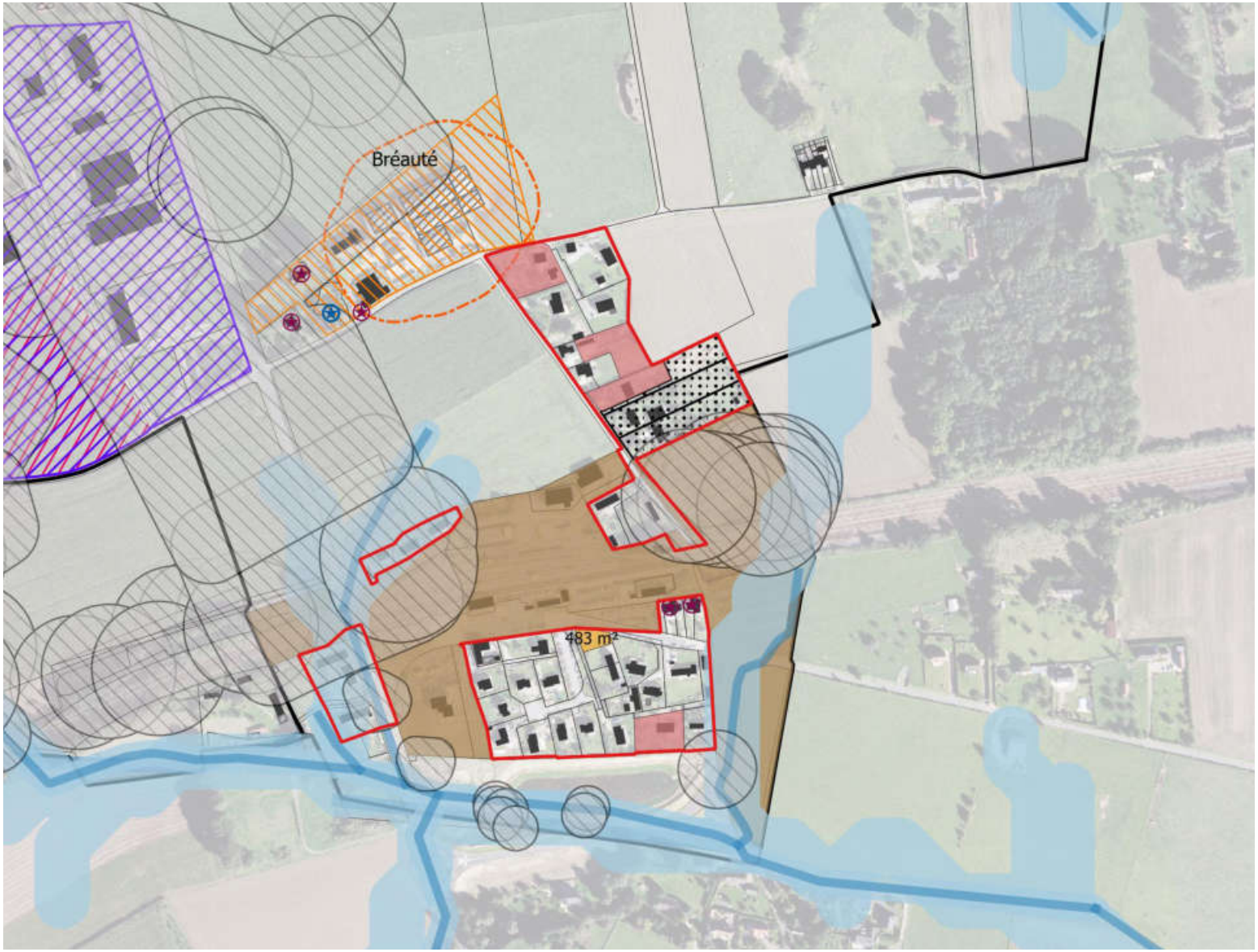

INFORMATIONS GENERALES
- Commune
- Parcellaire
- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Parcelles avec bâti non cadastré
- Projets en cours

Perimetre du diagnostic foncier
- Périmètre du diagnostic foncier
- Secteur à vocation économique
- Equipements publics

FONCIER RETENU
- Foncier divisible
- Parcelle libre (dent creuse)

CONTRAINTES ET RISQUES
- Corps de ferme
- Périmètre de réciprocité autour des bâtiments agricoles
- Périmètre de sécurité lié à un indice de cavité
- Axe de ruissellement
- Zone d'expansion des crues/talweg

PROTECTIONS PATRIMONIALES ET PAYSAGERES
- Muret protégé
- Haie/Alignement d'arbres protégé
- Arbre protégé
- Mare protégée
- Edifice patrimonial protégé
- Site paysager protégé
- Ensemble patrimonial protégé
- Espace boisé classé

BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX (1/2)

INFORMATIONS GENERALES
- Commune
- Parcellaire
- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Parcelles avec bâti non cadastré
- Projets en cours

Perimetre du diagnostic foncier
- Périmètre du diagnostic foncier
- Secteur à vocation économique
- Equipements publics

FONCIER RETENU
- Foncier divisible
- Parcelle libre (dent creuse)

CONTRAINTES ET RISQUES
- Corps de ferme
- Périmètre de réciprocité autour des bâtiments agricoles
- Périmètre de sécurité lié à un indice de cavité
- Axe de ruissellement
- Zone d'expansion des crues/talweg

PROTECTIONS PATRIMONIALES ET PAYSAGERES
- Muret protégé
- Haie/Alignement d'arbres protégé
- Arbre protégé
- Mare protégée
- Edifice patrimonial protégé
- Site paysager protégé
- Ensemble patrimonial protégé
- Espace boisé classé

BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX (2/2)

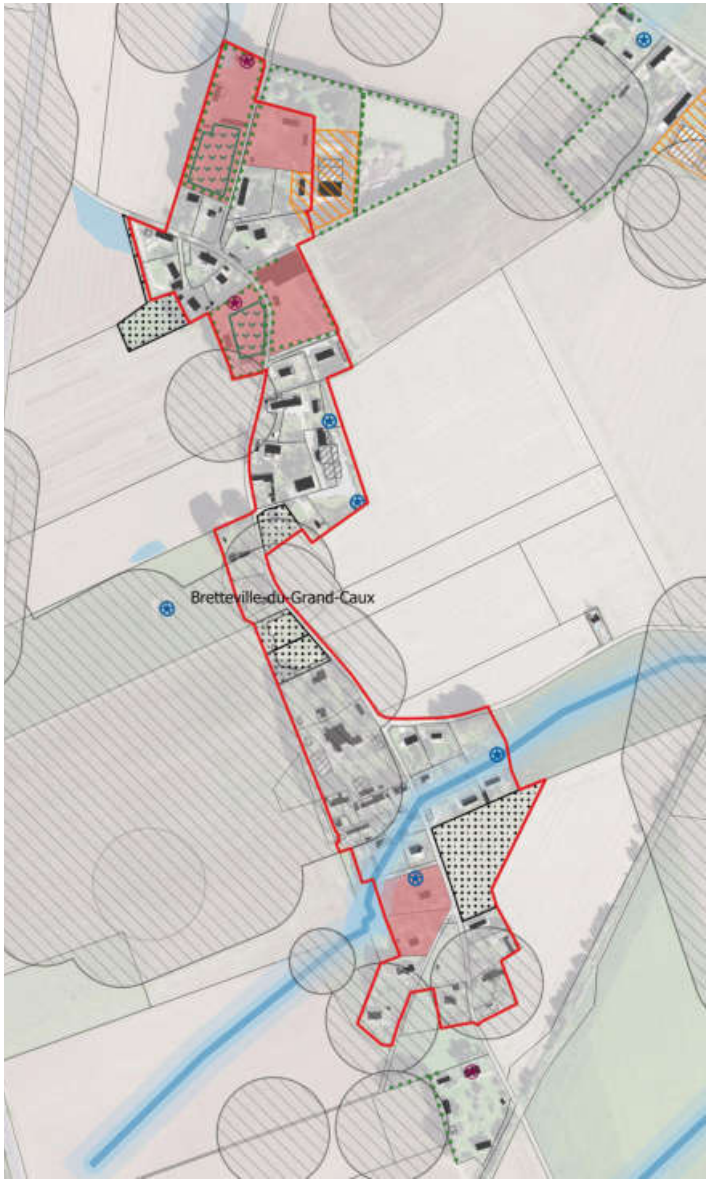

INFORMATIONS GENERALES
- Commune
- Parcellaire
- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Parcelles avec bâti non cadastré
- Projets en cours

Perimetre du diagnostic foncier
- Périmètre du diagnostic foncier
- Secteur à vocation économique
- Equipements publics

FONCIER RETENU
- Foncier divisible
- Parcelle libre (dent creuse)

CONTRAINTES ET RISQUES
- Corps de ferme
- Périmètre de réciprocité autour des bâtiments agricoles
- Périmètre de sécurité lié à un indice de cavité
- Axe de ruissellement
- Zone d'expansion des crues/talweg

PROTECTIONS PATRIMONIALES ET PAYSAGERES
- Muret protégé
- Haie/Alignement d'arbres protégé
- Arbre protégé
- Mare protégée
- Edifice patrimonial protégé
- Site paysager protégé
- Ensemble patrimonial protégé
- Espace boisé classé

DAUBEUF-SERVILLE

INFORMATIONS GENERALES
- Commune
- Parcellaire
- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Parcelles avec bâti non cadastré
- Projets en cours

Perimetre du diagnostic foncier
- Périmètre du diagnostic foncier
- Secteur à vocation économique
- Equipements publics

FONCIER RETENU
- Foncier divisible
- Parcelle libre (dent creuse)

CONTRAINTES ET RISQUES
- Corps de ferme
- Périmètre de réciprocité autour des bâtiments agricoles
- Périmètre de sécurité lié à un indice de cavité
- Axe de ruissellement
- Zone d'expansion des crues/talweg

PROTECTIONS PATRIMONIALES ET PAYSAGERES
- Muret protégé
- Haie/Alignement d'arbres protégé
- Arbre protégé
- Mare protégée
- Edifice patrimonial protégé
- Site paysager protégé
- Ensemble patrimonial protégé
- Espace boisé classé

ECRAINVILLE

INFORMATIONS GENERALES
- Commune
- Parcellaire
- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Parcelles avec bâti non cadastré
- Projets en cours

Perimetre du diagnostic foncier
- Périmètre du diagnostic foncier
- Secteur à vocation économique
- Equipements publics

FONCIER RETENU
- Foncier divisible
- Parcelle libre (dent creuse)

CONTRAINTES ET RISQUES
- Corps de ferme
- Périmètre de réciprocité autour des bâtiments agricoles
- Périmètre de sécurité lié à un indice de cavité
- Axe de ruissellement
- Zone d'expansion des crues/talweg

PROTECTIONS PATRIMONIALES ET PAYSAGERES
- Muret protégé
- Haie/Alignement d'arbres protégé
- Arbre protégé
- Mare protégée
- Edifice patrimonial protégé
- Site paysager protégé
- Ensemble patrimonial protégé
- Espace boisé classé

GODERVILLE (1/2)

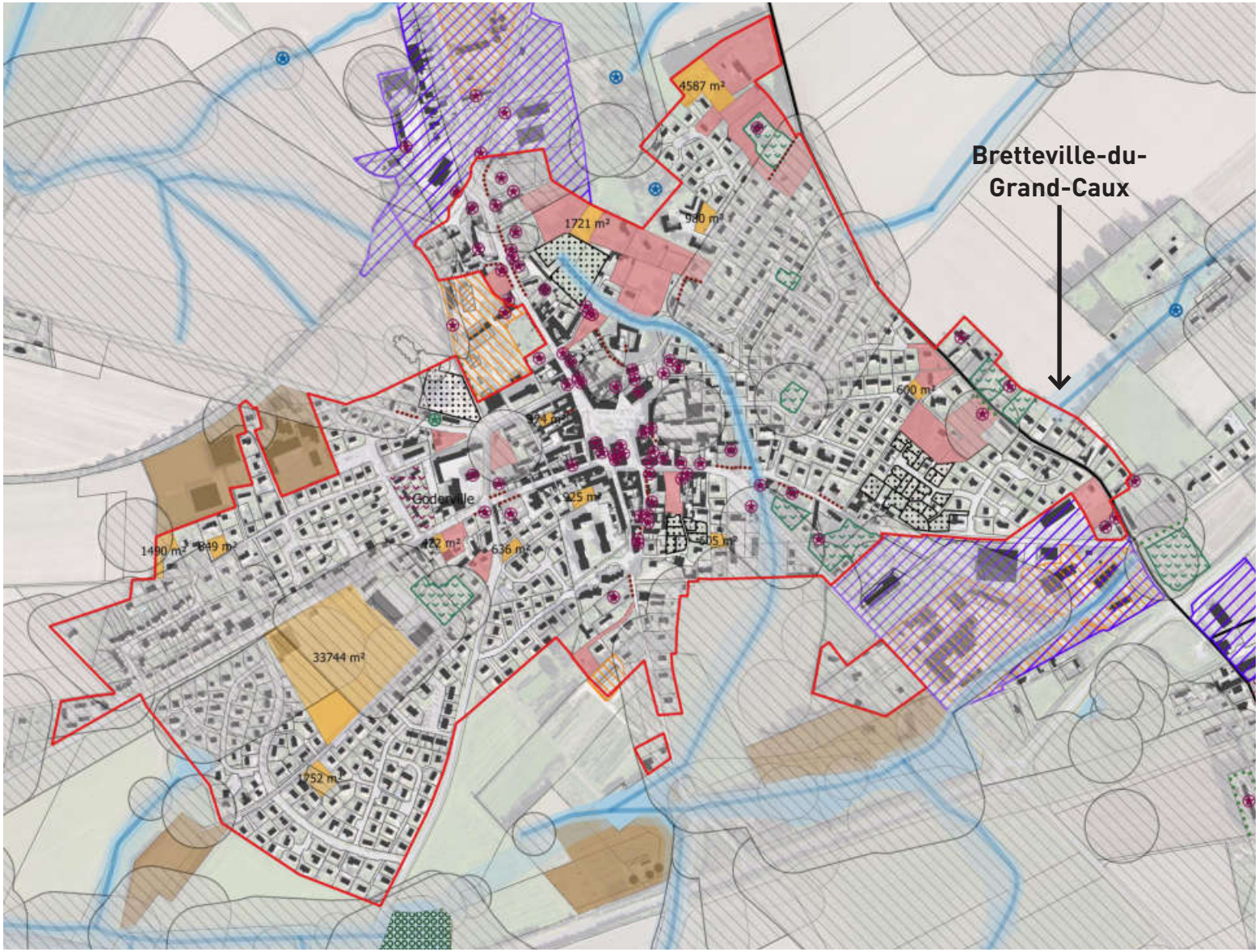

INFORMATIONS GENERALES
- Commune
- Parcellaire
- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Parcelles avec bâti non cadastré
- Projets en cours

Perimetre du diagnostic foncier
- Périmètre du diagnostic foncier
- Secteur à vocation économique
- Equipements publics

FONCIER RETENU
- Foncier divisible
- Parcelle libre (dent creuse)

CONTRAINTES ET RISQUES
- Corps de ferme
- Périmètre de réciprocité autour des bâtiments agricoles
- Périmètre de sécurité lié à un indice de cavité
- Axe de ruissellement
- Zone d'expansion des crues/talweg

PROTECTIONS PATRIMONIALES ET PAYSAGERES
- Muret protégé
- Haie/Alignement d'arbres protégé
- Arbre protégé
- Mare protégée
- Edifice patrimonial protégé
- Site paysager protégé
- Ensemble patrimonial protégé
- Espace boisé classé

GODERVILLE (2/2)

INFORMATIONS GENERALES
- Commune
- Parcellaire
- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Parcelles avec bâti non cadastré
- Projets en cours

Perimetre du diagnostic foncier
- Périmètre du diagnostic foncier
- Secteur à vocation économique
- Equipements publics

FONCIER RETENU
- Foncier divisible
- Parcelle libre (dent creuse)

CONTRAINTES ET RISQUES
- Corps de ferme
- Périmètre de réciprocité autour des bâtiments agricoles
- Périmètre de sécurité lié à un indice de cavité
- Axe de ruissellement
- Zone d'expansion des crues/talweg

PROTECTIONS PATRIMONIALES ET PAYSAGERES
- Muret protégé
- Haie/Alignement d'arbres protégé
- Arbre protégé
- Mare protégée
- Edifice patrimonial protégé
- Site paysager protégé
- Ensemble patrimonial protégé
- Espace boisé classé

GONFREVILLE-CAILLOT

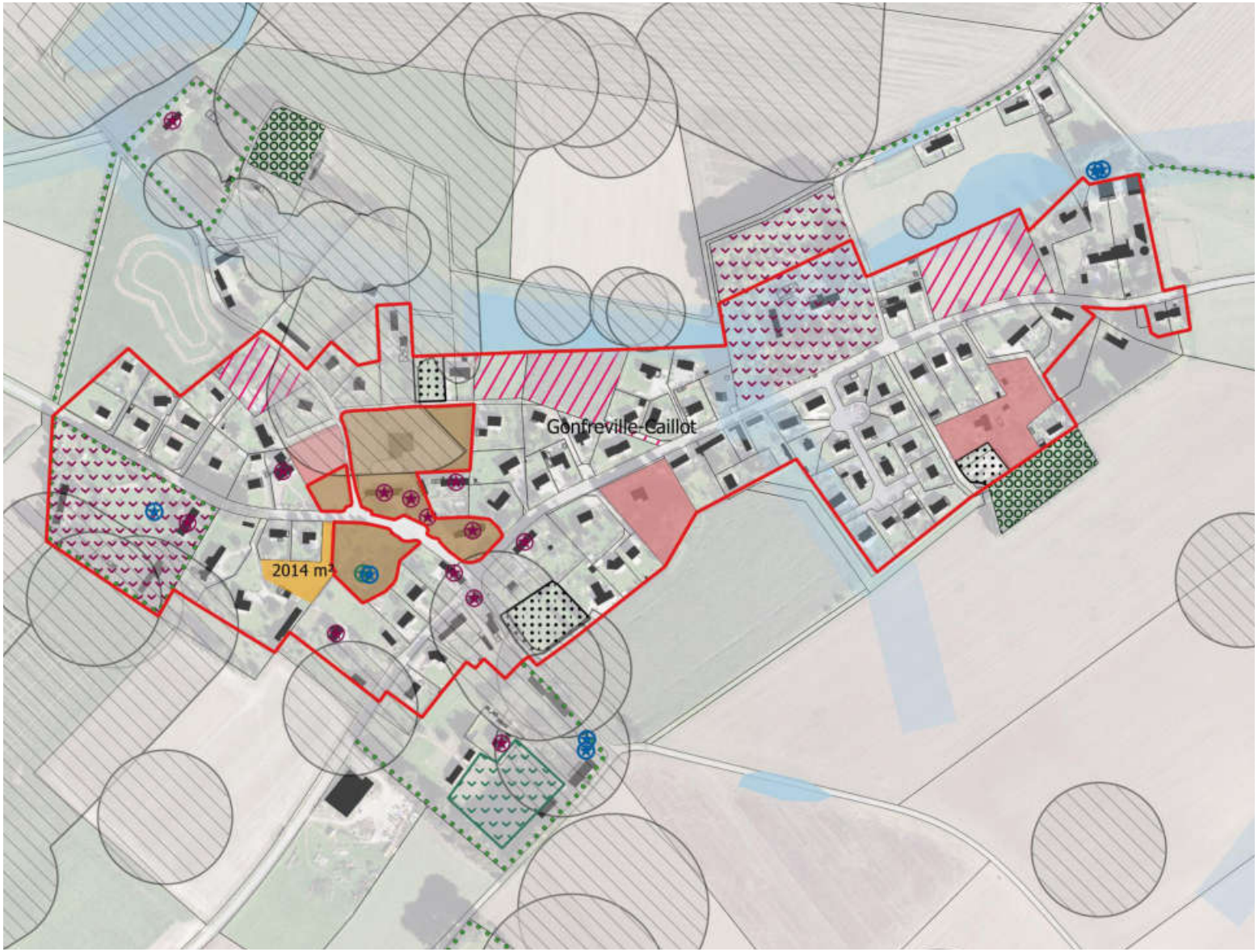

INFORMATIONS GENERALES
- Commune
- Parcellaire
- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Parcelles avec bâti non cadastré
- Projets en cours

Perimetre du diagnostic foncier
- Périmètre du diagnostic foncier
- Secteur à vocation économique
- Equipements publics

FONCIER RETENU
- Foncier divisible
- Parcelle libre (dent creuse)

CONTRAINTES ET RISQUES
- Corps de ferme
- Périmètre de réciprocité autour des bâtiments agricoles
- Périmètre de sécurité lié à un indice de cavité
- Axe de ruissellement
- Zone d'expansion des crues/talweg

PROTECTIONS PATRIMONIALES ET PAYSAGERES
- Muret protégé
- Haie/Alignement d'arbres protégé
- Arbre protégé
- Mare protégée
- Edifice patrimonial protégé
- Site paysager protégé
- Ensemble patrimonial protégé
- Espace boisé classé

GRAINVILLE-YMAUVILLE

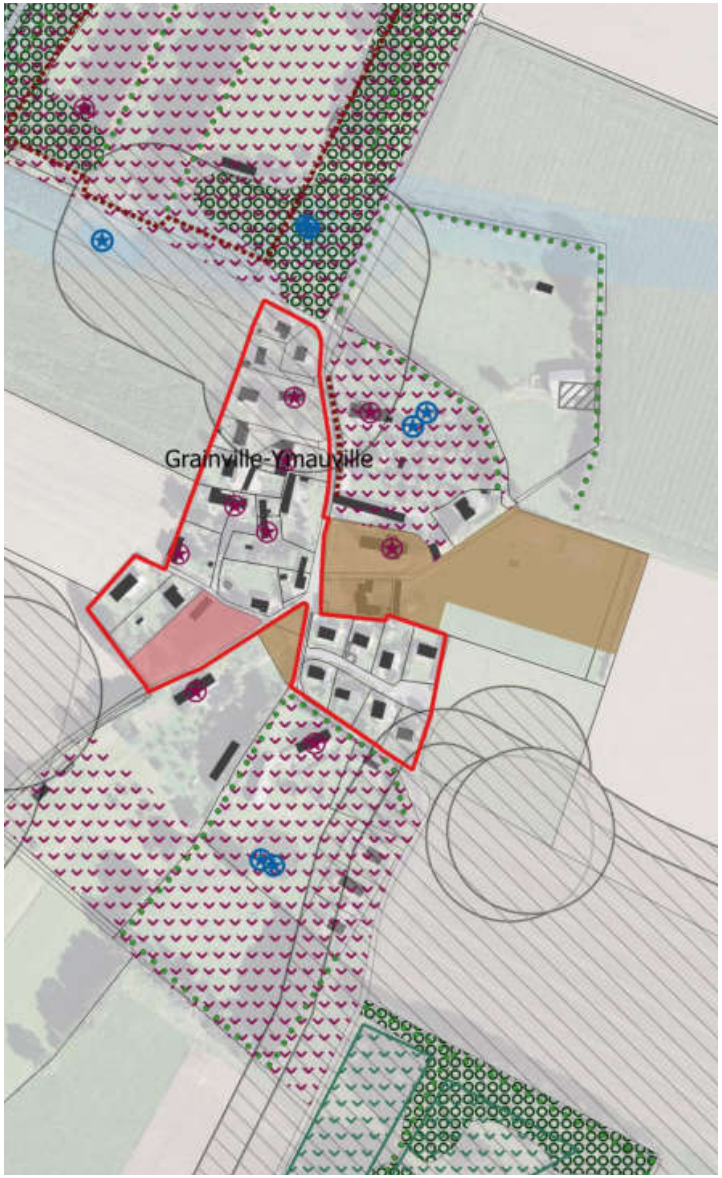

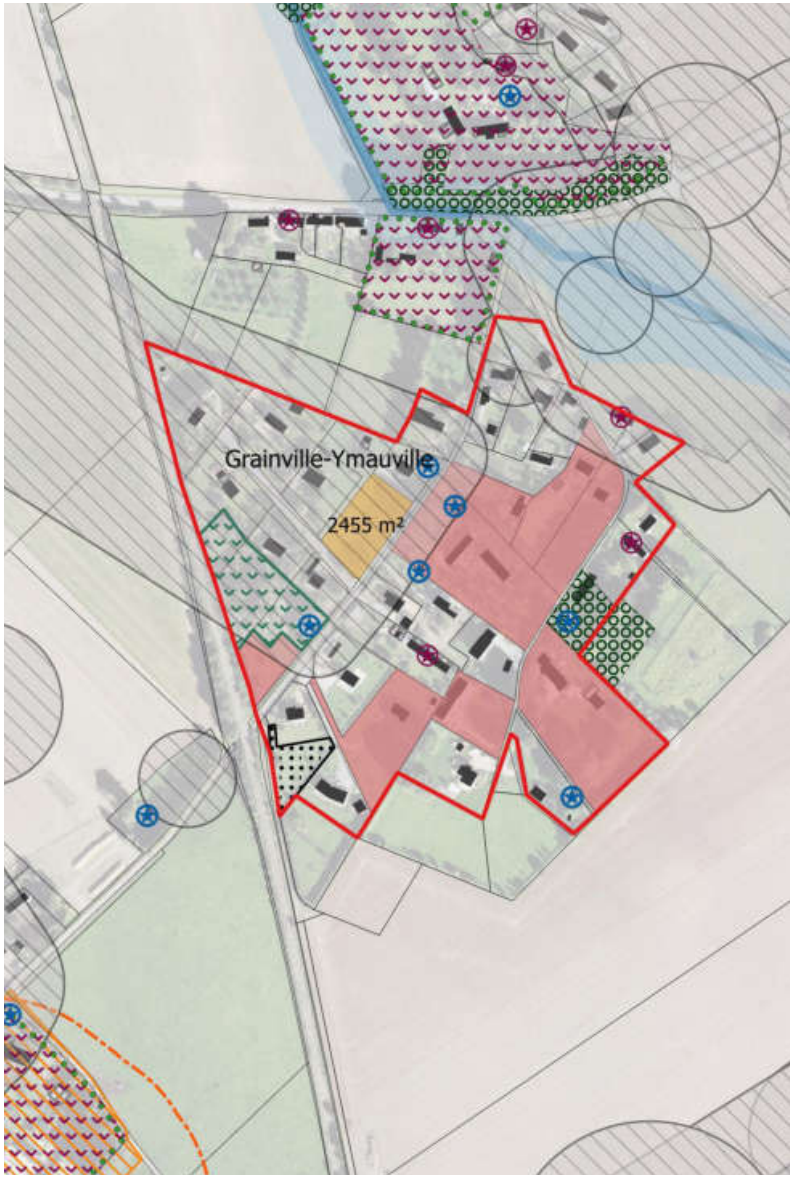

INFORMATIONS GENERALES
- Commune
- Parcellaire
- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Parcelles avec bâti non cadastré
- Projets en cours

Perimetre du diagnostic foncier
- Périmètre du diagnostic foncier
- Secteur à vocation économique
- Equipements publics

FONCIER RETENU
- Foncier divisible
- Parcelle libre (dent creuse)

CONTRAINTES ET RISQUES
- Corps de ferme
- Périmètre de réciprocité autour des bâtiments agricoles
- Périmètre de sécurité lié à un indice de cavité
- Axe de ruissellement
- Zone d'expansion des crues/talweg

PROTECTIONS PATRIMONIALES ET PAYSAGERES
- Muret protégé
- Haie/Alignement d'arbres protégé
- Arbre protégé
- Mare protégée
- Edifice patrimonial protégé
- Site paysager protégé
- Ensemble patrimonial protégé
- Espace boisé classé

HOUQUETOT

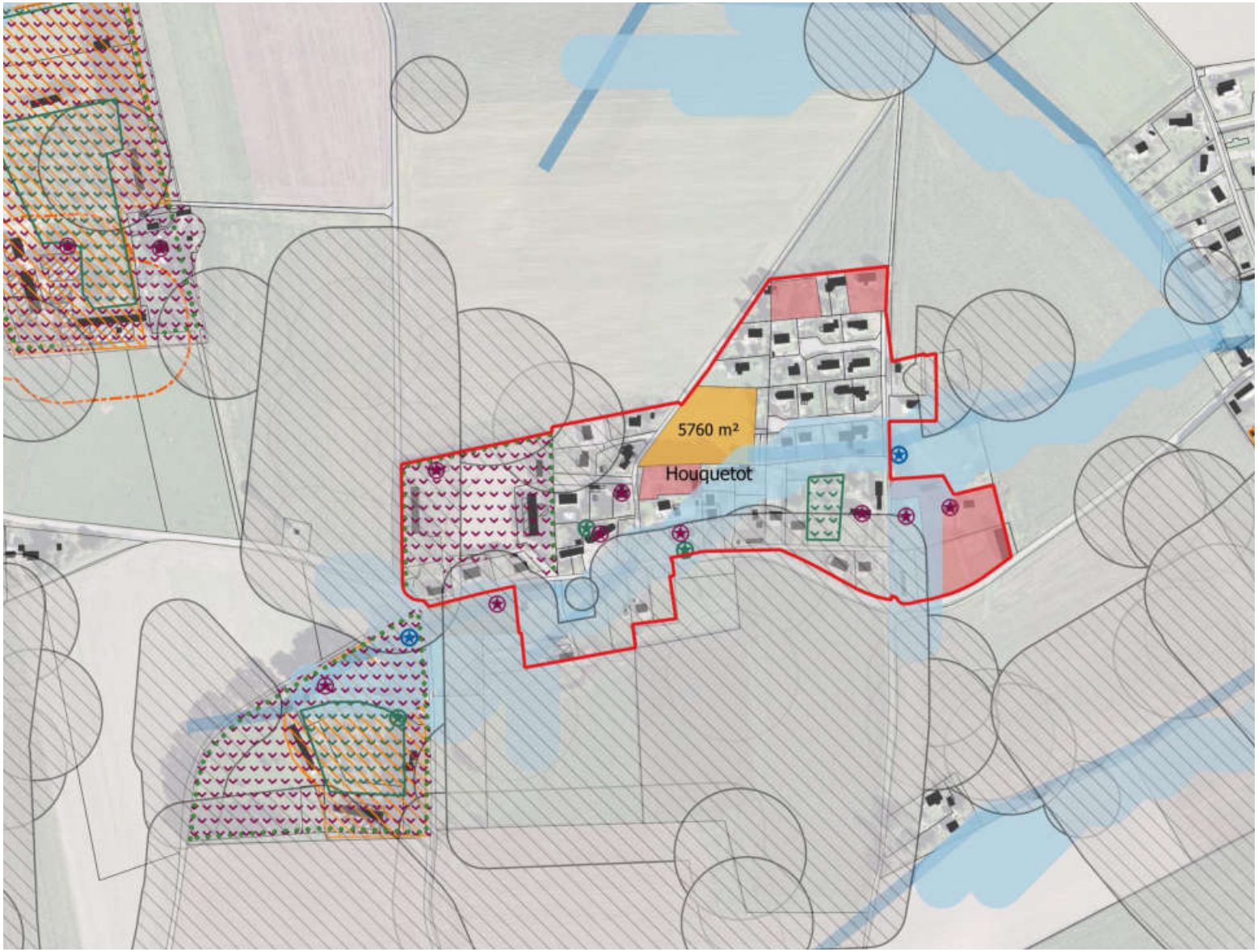

INFORMATIONS GENERALES
- Commune
- Parcellaire
- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Parcelles avec bâti non cadastré
- Projets en cours

Perimetre du diagnostic foncier
- Périmètre du diagnostic foncier
- Secteur à vocation économique
- Equipements publics

FONCIER RETENU
- Foncier divisible
- Parcelle libre (dent creuse)

CONTRAINTES ET RISQUES
- Corps de ferme
- Périmètre de réciprocité autour des bâtiments agricoles
- Périmètre de sécurité lié à un indice de cavité
- Axe de ruissellement
- Zone d'expansion des crues/talweg

PROTECTIONS PATRIMONIALES ET PAYSAGERES
- Muret protégé
- Haie/Alignement d'arbres protégé
- Arbre protégé
- Mare protégée
- Edifice patrimonial protégé
- Site paysager protégé
- Ensemble patrimonial protégé
- Espace boisé classé

MANNEVILLE-LA-GOUPIL

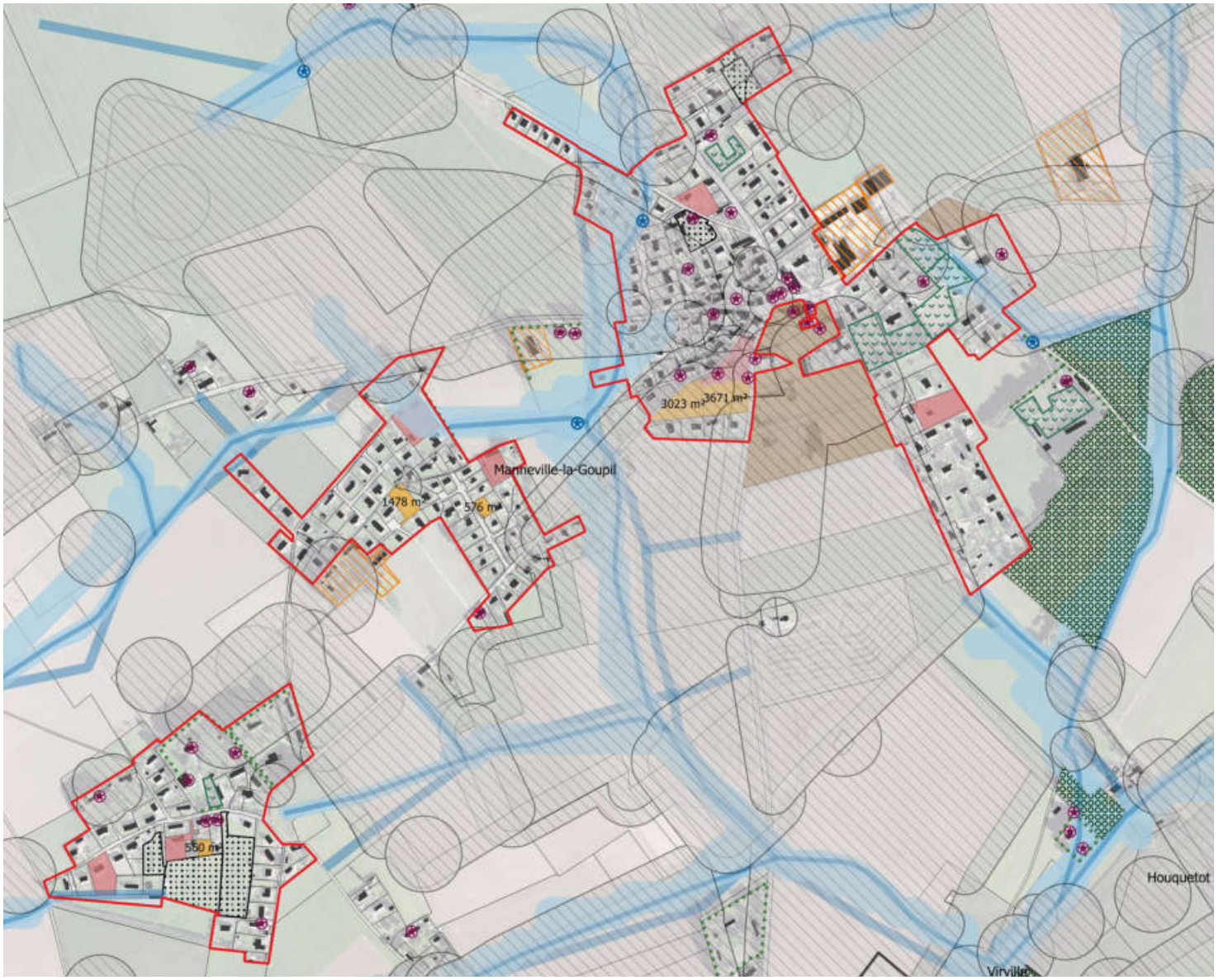

INFORMATIONS GENERALES
- Commune
- Parcellaire
- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Parcelles avec bâti non cadastré
- Projets en cours

Perimetre du diagnostic foncier
- Périmètre du diagnostic foncier
- Secteur à vocation économique
- Equipements publics

FONCIER RETENU
- Foncier divisible
- Parcelle libre (dent creuse)

CONTRAINTES ET RISQUES
- Corps de ferme
- Périmètre de réciprocité autour des bâtiments agricoles
- Périmètre de sécurité lié à un indice de cavité
- Axe de ruissellement
- Zone d'expansion des crues/talweg

PROTECTIONS PATRIMONIALES ET PAYSAGERES
- Muret protégé
- Haie/Alignement d'arbres protégé
- Arbre protégé
- Mare protégée
- Edifice patrimonial protégé
- Site paysager protégé
- Ensemble patrimonial protégé
- Espace boisé classé

MENTHEVILLE

INFORMATIONS GENERALES
- Commune
- Parcellaire
- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Parcelles avec bâti non cadastré
- Projets en cours

Perimetre du diagnostic foncier
- Périmètre du diagnostic foncier
- Secteur à vocation économique
- Equipements publics

FONCIER RETENU
- Foncier divisible
- Parcelle libre (dent creuse)

CONTRAINTES ET RISQUES
- Corps de ferme
- Périmètre de réciprocité autour des bâtiments agricoles
- Périmètre de sécurité lié à un indice de cavité
- Axe de ruissellement
- Zone d'expansion des crues/talweg

PROTECTIONS PATRIMONIALES ET PAYSAGERES
- Muret protégé
- Haie/Alignement d'arbres protégé
- Arbre protégé
- Mare protégée
- Edifice patrimonial protégé
- Site paysager protégé
- Ensemble patrimonial protégé
- Espace boisé classé

SAINT-MACLOU-LA-BRIÈRE

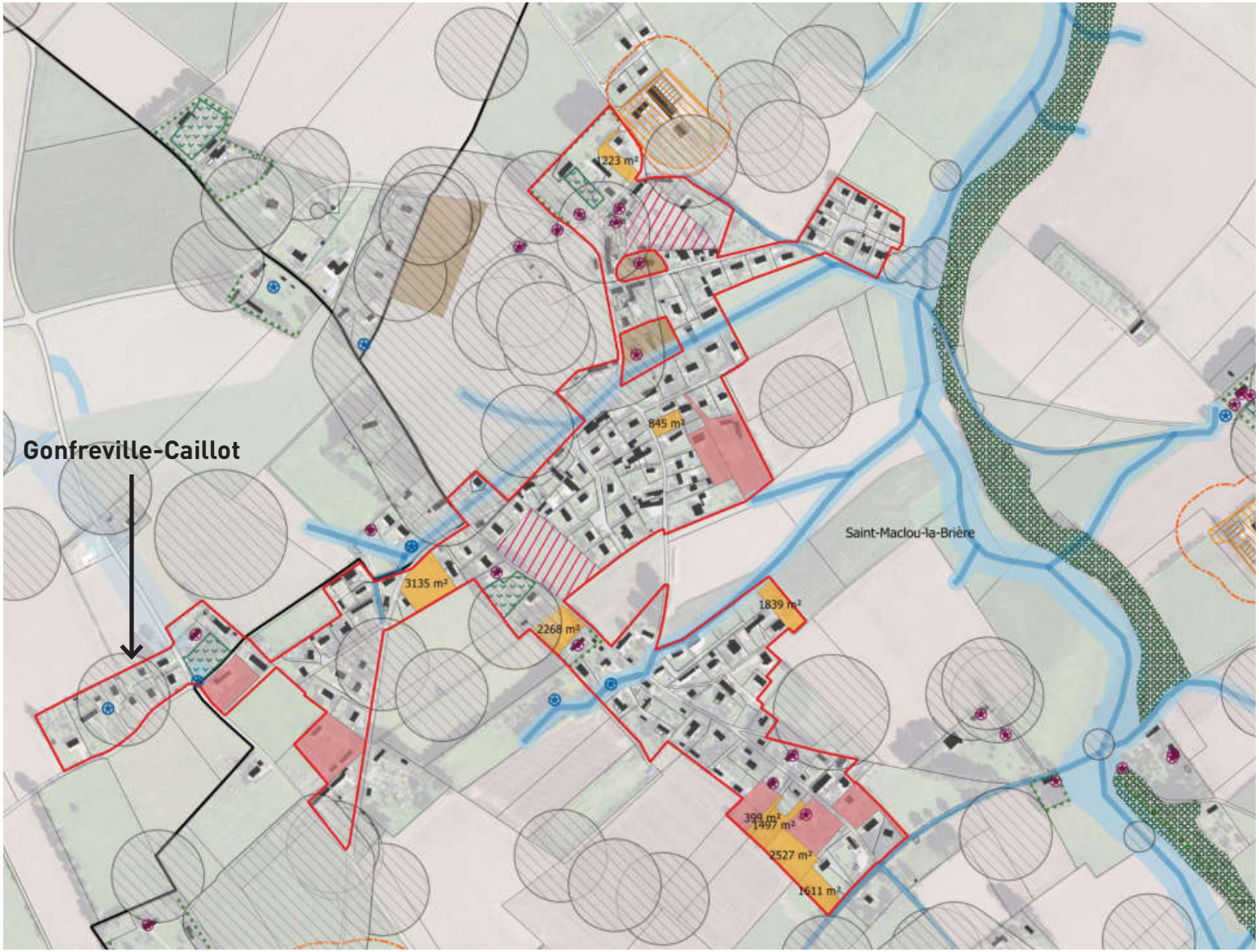

INFORMATIONS GENERALES
- Commune
- Parcellaire
- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Parcelles avec bâti non cadastré
- Projets en cours

Perimetre du diagnostic foncier
- Périmètre du diagnostic foncier
- Secteur à vocation économique
- Equipements publics

FONCIER RETENU
- Foncier divisible
- Parcelle libre (dent creuse)

CONTRAINTES ET RISQUES
- Corps de ferme
- Périmètre de réciprocité autour des bâtiments agricoles
- Périmètre de sécurité lié à un indice de cavité
- Axe de ruissellement
- Zone d'expansion des crues/talweg

PROTECTIONS PATRIMONIALES ET PAYSAGERES
- Muret protégé
- Haie/Alignement d'arbres protégé
- Arbre protégé
- Mare protégée
- Edifice patrimonial protégé
- Site paysager protégé
- Ensemble patrimonial protégé
- Espace boisé classé

SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE (1/2)

INFORMATIONS GENERALES
- Commune
- Parcellaire
- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Parcelles avec bâti non cadastré
- Projets en cours

Perimetre du diagnostic foncier
- Périmètre du diagnostic foncier
- Secteur à vocation économique
- Equipements publics

FONCIER RETENU
- Foncier divisible
- Parcelle libre (dent creuse)

CONTRAINTES ET RISQUES
- Corps de ferme
- Périmètre de réciprocité autour des bâtiments agricoles
- Périmètre de sécurité lié à un indice de cavité
- Axe de ruissellement
- Zone d'expansion des crues/talweg

PROTECTIONS PATRIMONIALES ET PAYSAGERES
- Muret protégé
- Haie/Alignement d'arbres protégé
- Arbre protégé
- Mare protégée
- Edifice patrimonial protégé
- Site paysager protégé
- Ensemble patrimonial protégé
- Espace boisé classé

SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE (2/2)

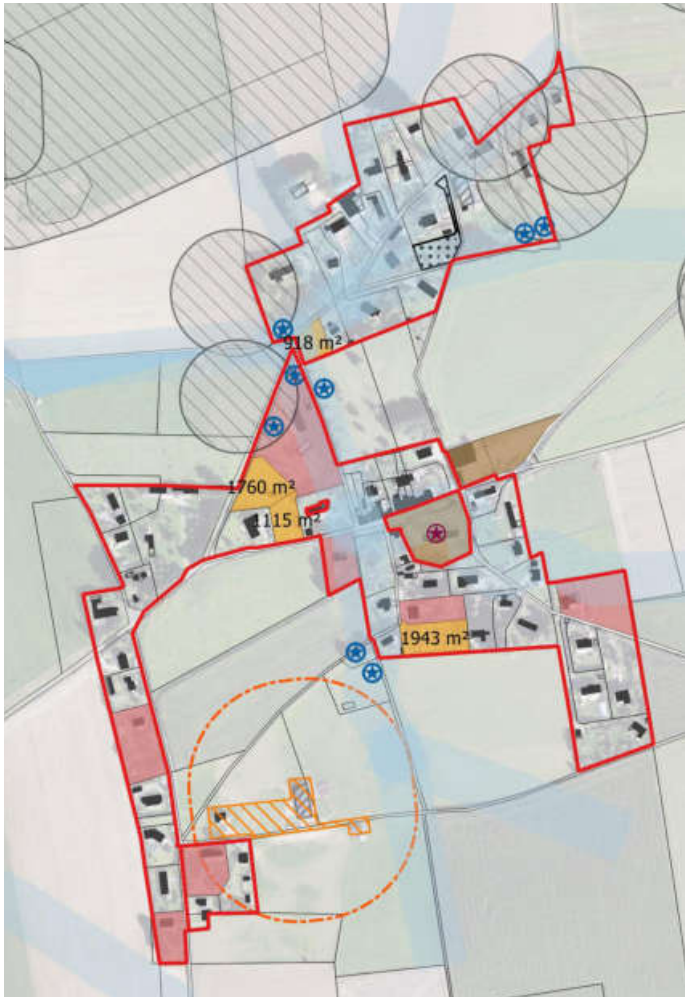

INFORMATIONS GENERALES
- Commune
- Parcellaire
- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Parcelles avec bâti non cadastré
- Projets en cours

Perimetre du diagnostic foncier
- Périmètre du diagnostic foncier
- Secteur à vocation économique
- Equipements publics

FONCIER RETENU
- Foncier divisible
- Parcelle libre (dent creuse)

CONTRAINTES ET RISQUES
- Corps de ferme
- Périmètre de réciprocité autour des bâtiments agricoles
- Périmètre de sécurité lié à un indice de cavité
- Axe de ruissellement
- Zone d'expansion des crues/talweg

PROTECTIONS PATRIMONIALES ET PAYSAGERES
- Muret protégé
- Haie/Alignement d'arbres protégé
- Arbre protégé
- Mare protégée
- Edifice patrimonial protégé
- Site paysager protégé
- Ensemble patrimonial protégé
- Espace boisé classé

SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX

INFORMATIONS GENERALES
- Commune
- Parcellaire
- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Parcelles avec bâti non cadastré
- Projets en cours

Perimetre du diagnostic foncier
- Périmètre du diagnostic foncier
- Secteur à vocation économique
- Equipements publics

FONCIER RETENU
- Foncier divisible
- Parcelle libre (dent creuse)

CONTRAINTES ET RISQUES
- Corps de ferme
- Périmètre de réciprocité autour des bâtiments agricoles
- Périmètre de sécurité lié à un indice de cavité
- Axe de ruissellement
- Zone d'expansion des crues/talweg

PROTECTIONS PATRIMONIALES ET PAYSAGERES
- Muret protégé
- Haie/Alignement d'arbres protégé
- Arbre protégé
- Mare protégée
- Edifice patrimonial protégé
- Site paysager protégé
- Ensemble patrimonial protégé
- Espace boisé classé

TOCQUEVILLE-LES-MURS

INFORMATIONS GENERALES
- Commune
- Parcellaire
- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Parcelles avec bâti non cadastré
- Projets en cours

Perimetre du diagnostic foncier
- Périmètre du diagnostic foncier
- Secteur à vocation économique
- Equipements publics

FONCIER RETENU
- Foncier divisible
- Parcelle libre (dent creuse)

CONTRAINTES ET RISQUES
- Corps de ferme
- Périmètre de réciprocité autour des bâtiments agricoles
- Périmètre de sécurité lié à un indice de cavité
- Axe de ruissellement
- Zone d'expansion des crues/talweg

PROTECTIONS PATRIMONIALES ET PAYSAGERES
- Muret protégé
- Haie/Alignement d'arbres protégé
- Arbre protégé
- Mare protégée
- Edifice patrimonial protégé
- Site paysager protégé
- Ensemble patrimonial protégé
- Espace boisé classé

VATTETOT-SOUS-BEAUMONT

INFORMATIONS GENERALES
- Commune
- Parcellaire
- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Parcelles avec bâti non cadastré
- Projets en cours

Perimetre du diagnostic foncier
- Périmètre du diagnostic foncier
- Secteur à vocation économique
- Equipements publics

FONCIER RETENU
- Foncier divisible
- Parcelle libre (dent creuse)

CONTRAINTES ET RISQUES
- Corps de ferme
- Périmètre de réciprocité autour des bâtiments agricoles
- Périmètre de sécurité lié à un indice de cavité
- Axe de ruissellement
- Zone d'expansion des crues/talweg

PROTECTIONS PATRIMONIALES ET PAYSAGERES
- Muret protégé
- Haie/Alignement d'arbres protégé
- Arbre protégé
- Mare protégée
- Edifice patrimonial protégé
- Site paysager protégé
- Ensemble patrimonial protégé
- Espace boisé classé

VIRVILLE

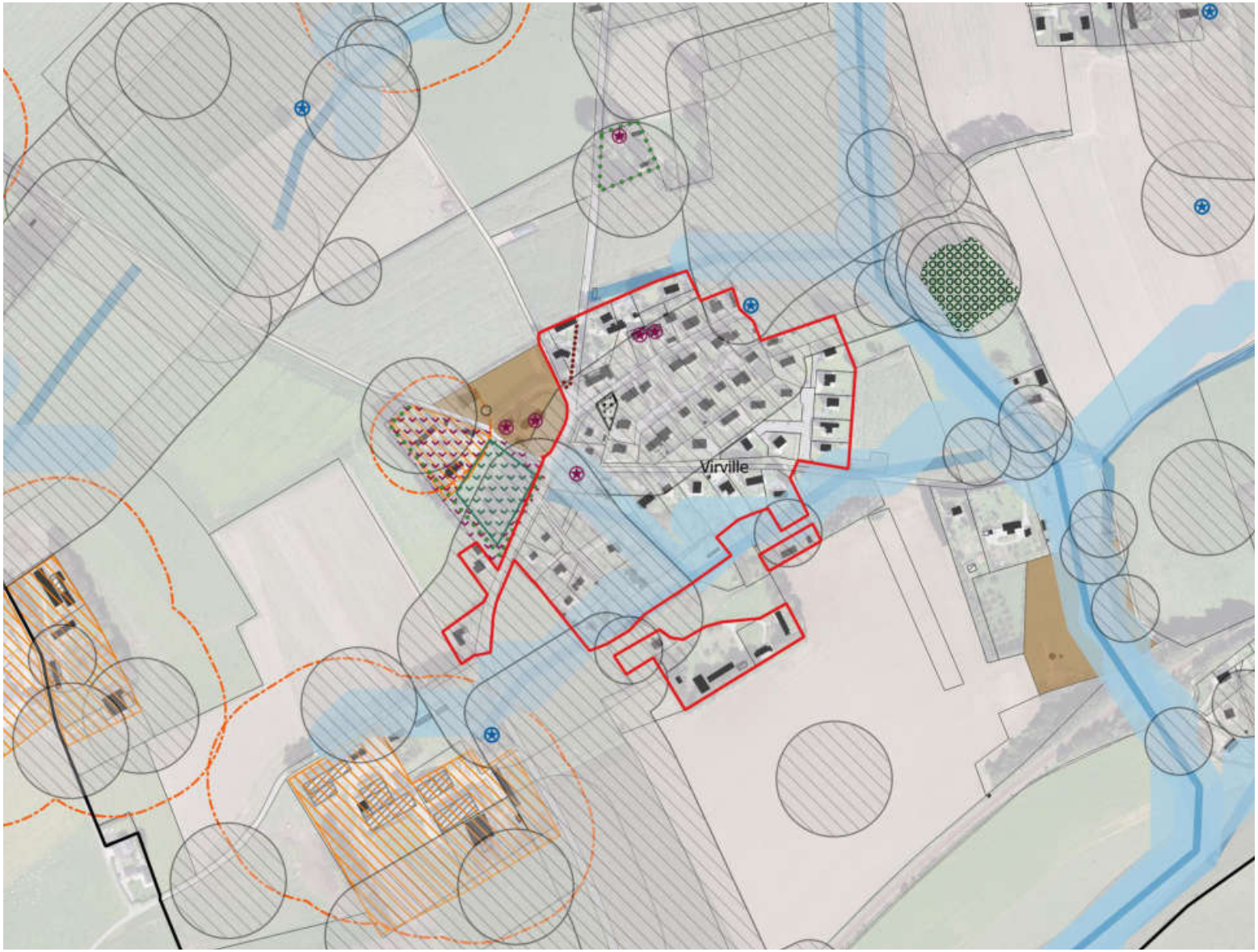

INFORMATIONS GENERALES
- Commune
- Parcellaire
- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Parcelles avec bâti non cadastré
- Projets en cours

Perimetre du diagnostic foncier
- Périmètre du diagnostic foncier
- Secteur à vocation économique
- Equipements publics

FONCIER RETENU
- Foncier divisible
- Parcelle libre (dent creuse)

CONTRAINTES ET RISQUES
- Corps de ferme
- Périmètre de réciprocité autour des bâtiments agricoles
- Périmètre de sécurité lié à un indice de cavité
- Axe de ruissellement
- Zone d'expansion des crues/talweg

PROTECTIONS PATRIMONIALES ET PAYSAGERES
- Muret protégé
- Haie/Alignement d'arbres protégé
- Arbre protégé
- Mare protégée
- Edifice patrimonial protégé
- Site paysager protégé
- Ensemble patrimonial protégé
- Espace boisé classé

SYNTHÈSE DES SURFACES MOBILISABLES

COMMUNE	Surfaces des dents creuses recensées (ha)	Surfaces totales des parcelles divisibles recensées (ha)	Surfaces des parcelles divisibles mobilisables *(après abbatement de 50%)*	Surfaces des parcelles mobilisables (Divisibles + Dents creuses)	Total du foncier mobilisable (ha) après rétention de 40%
Goderville	5,19	*7,18*	3,59	8,78	5,27
Bréauté	0,56	*2,43*	1,21	1,77	1,06
Bretteville-du-Grand-Caux	0,19	*8,06*	4,03	4,22	2,53
Bec-de-Mortagne	1,08	*5,61*	2,81	3,88	2,33
Écrainville	1,01	*1,45*	0,72	1,74	1,04
Manneville-la-Goupil	0,93	*1,70*	0,85	1,78	1,07
Saint-Maclou-la-Brière	1,53	*2,21*	1,10	2,64	1,58
Saint-Sauveur-d'Émalleville	1,23	*2,72*	1,36	2,59	1,55
Angerville-Bailleul	0,00	*0,79*	0,40	0,40	0,24
Annouville-Vilmesnil	0,46	*2,60*	1,30	1,76	1,06
Auberville-la-Renault	0,11	*0,50*	0,25	0,36	0,22
Bénarville	0,00	*1,74*	0,87	0,87	0,52
Bornambusc	0,45	*0,59*	0,29	0,75	0,45
Daubeuf-Serville	1,26	*4,78*	2,39	3,65	2,19
Gonfreville-Caillot	0,20	*1,12*	0,56	0,76	0,46
Grainville-Ymauville	0,25	*3,12*	1,56	1,80	1,08
Houquetot	0,57	*1,16*	0,58	1,15	0,69
Mentheville	0,46	*2,78*	1,39	1,86	1,11
Sausseuzemare-en-Caux	1,07	*2,76*	1,38	2,45	1,47
Tocqueville-les-Murs	0,00	*1,01*	0,51	0,51	0,30
Vattetot-sous-Beaumont	0,74	*2,77*	1,38	2,12	1,27
Virville	0,00	*0,00*	0,00	0,00	0,00
Total	17,29	*57,07*	28,53	45,83	27,50

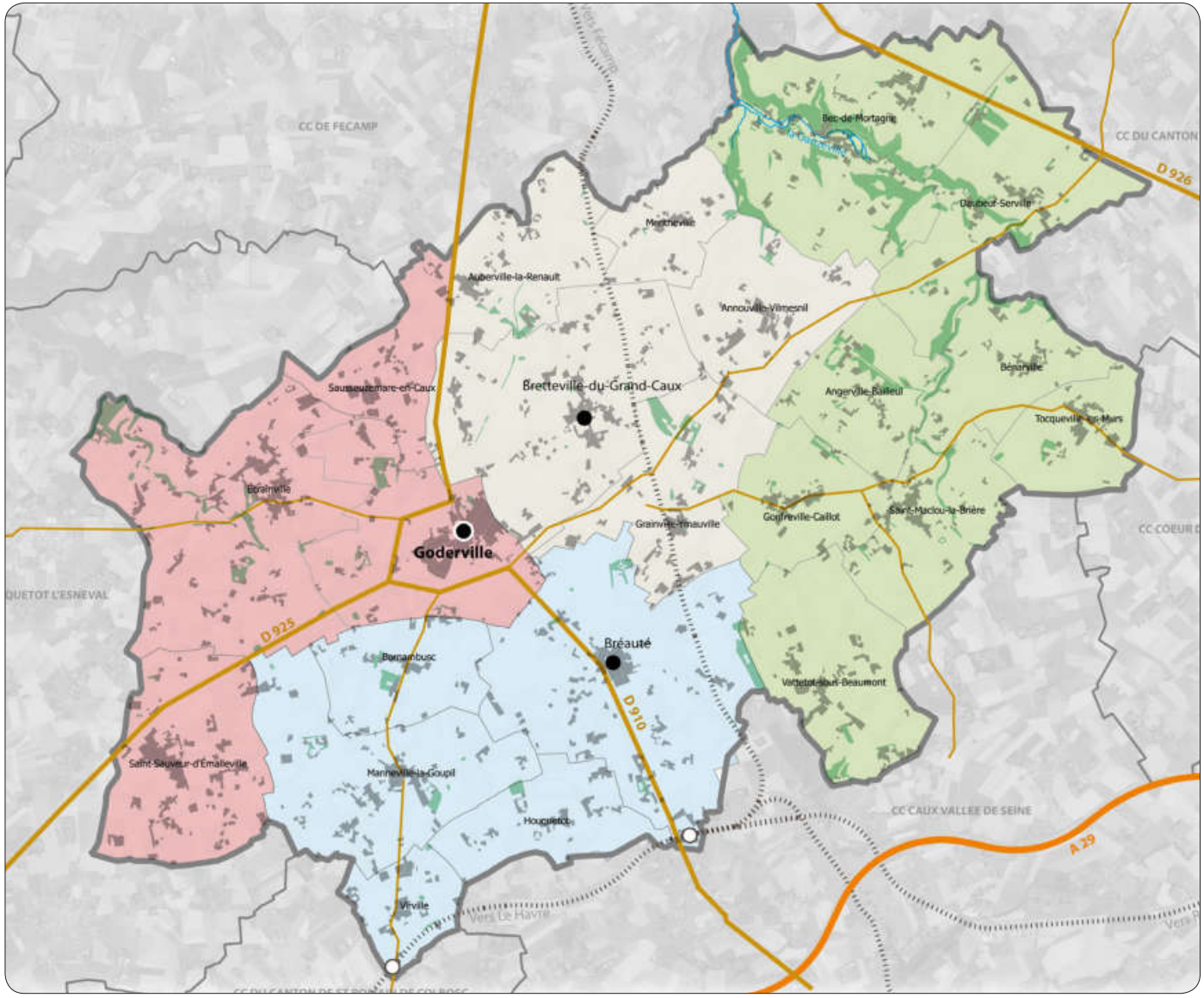

Les projets en cours de l'ensemble des communes du territoire seront présentés **par secteurs géographiques** définis précédemment.

Les projets de logements, d'activités, d'équipements, d'espaces publics et de mobilité seront recensés.

Le territoire compte **plus de 50 projets** en cours réparti sur l'ensemble des communes.

NB : L'état des lieux des projets en cours a été réalisé fin 2017 lors de l'élaboration de la phase diagnostic. Ce bilan des projets a permis d'établir un socle pour l'élaboration du projet de territoire et sa déclianaison au sein du zonage.

Communauté de communes Campagne de Caux

Secteurs géographiques

- Ouest
- Centre
- Nord-Est
- Sud

LES PROJETS EN COURS
SECTEUR NORD-EST

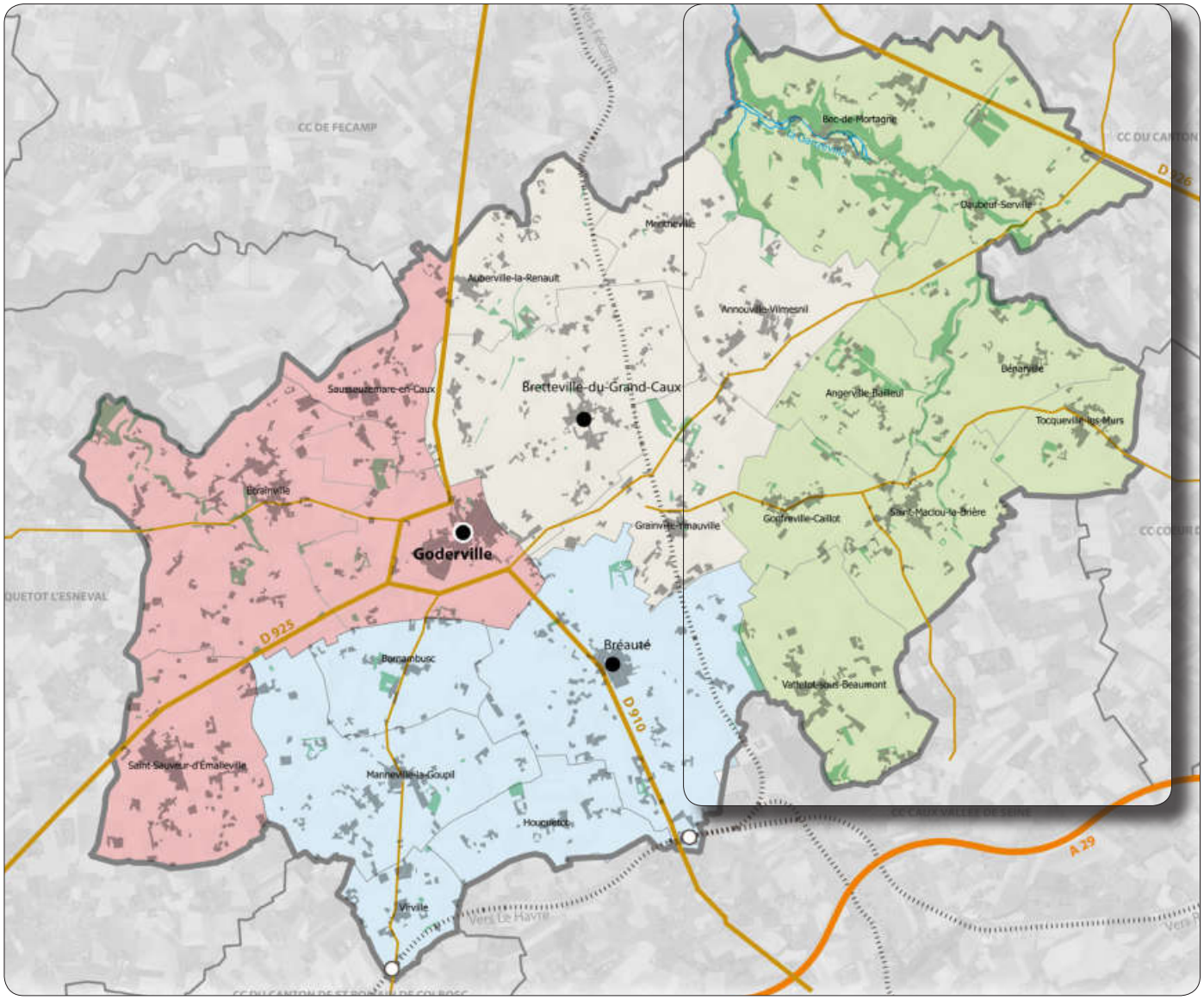

Le secteur Nord-Est est constitué de **8 communes.** En tout, environ **17 projets** en cours, à venir ou souhaités sont répartis dans ces 8 communes.

- Angerville-Bailleul
- Bec-de-Mortagne
- Bénarville
- Daubeuf-Serville
- Gonfreville-Caillot
- Saint-Maclou-la-Brière
- Tocqueville-les-Murs
- Vattetot-sous-Beaumont

Communauté de communes Campagne de Caux

Secteurs géographiques

- Ouest
- Centre
- Nord-Est
- Sud

SECTEUR NORD-EST

	PROJETS DE LOGEMENTS	PROJETS D'ACTIVITES	PROJETS D'EQUIPEMENTS	PROJETS D'ESPACES PUBLICS	PROJETS DE MOBILITE	TOTAL
Angerville-Bailleul			▸ Déplacement de la mairie ▸ Création d'un vestiaire pour l'école ▸ Amélioration de l'accessibilité et mise en conformité des sanitaires dans l'école		▸ Sécuriser l'arrêt de car scolaire	4
Bec-de-Mortagne	▸ Construction d'un logement				▸ Améliorer l'offre en stationnement du centre-bourg	2
Bénarville				▸ Projet de structure complémentaire de jeux pour enfants		1
Daubeuf-Serville						
Gonfreville-Caillot	▸ Construction de 3 ou 4 logements locatifs ▸ Aménagement d'un lotissement communal d'environ 7 parcelles		▸ Construction d'une maison d'associations	▸ Réalisation de trottoirs sur l'ensemble de la commune		4
Saint-Maclou-la-Brière	▸ Construction d'une dizaine de logements sur des terrains à aménager ▸ Construction de 5 à 6 logements		▸ Aménagement du parking de la salle polyvalente, travaux d'isolation, de chauffage et de ventilation.			3
Tocqueville-les-Murs			▸ Rénovation de la salle communale			1
Vattetot-sous-Beaumont		▸ Construction de deux éoliennes	▸ Réhabilitation de l'église			2

LE TERRITOIRE EN DEVENIR : LES PROJETS EN COURS
SECTEUR CENTRE

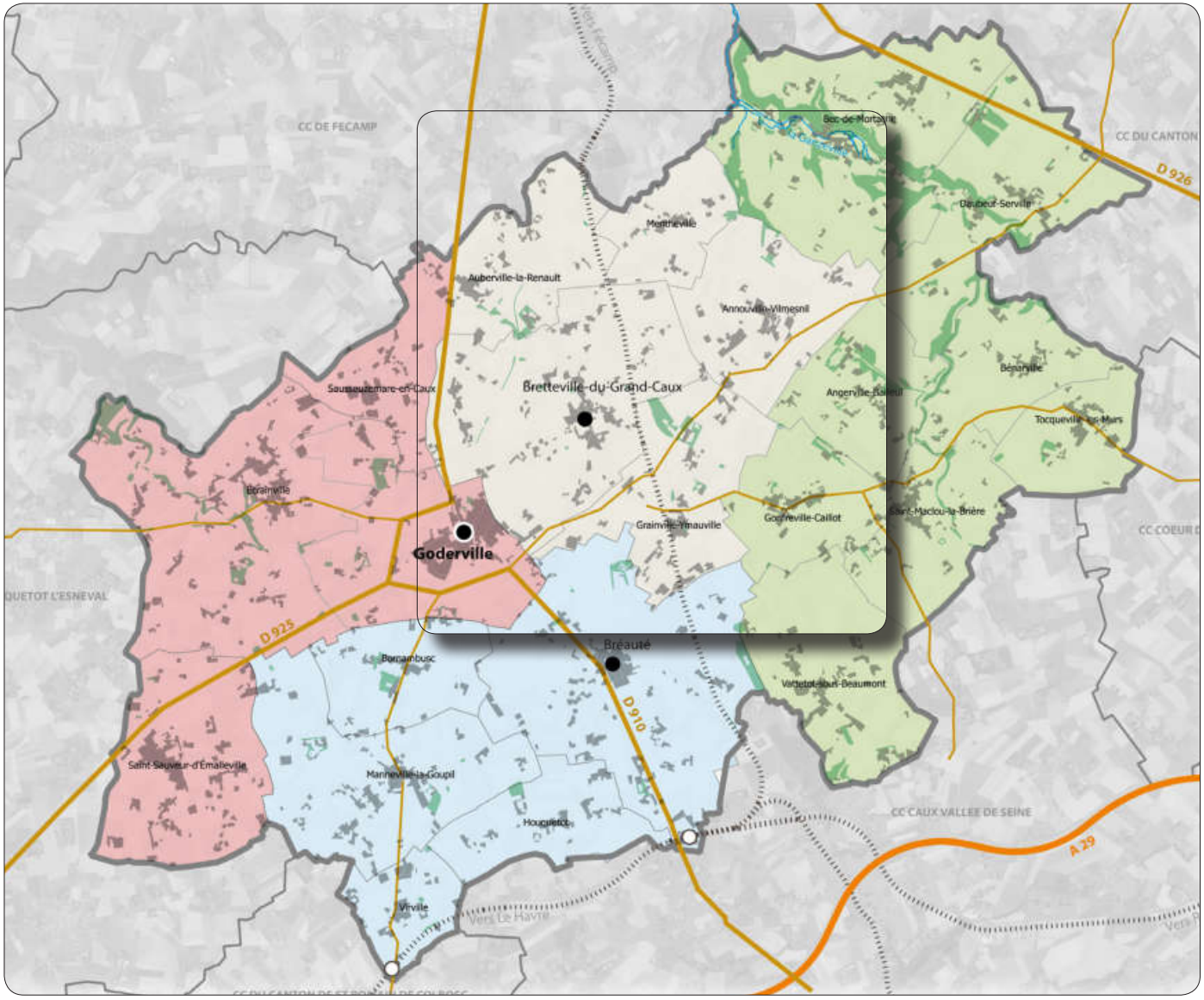

Le secteur Centre est constitué de **5 communes.** En tout, environ **12 projets** en cours, à venir ou souhaités sont répartis dans ces 5 communes.

- Annouville-Vilmesnil
- Auberville-la-Renault
- Bretteville-du-Grand-Caux
- Grainville-Ymauville
- Mentheville

Communauté de communes Campagne de Caux

Secteurs géographiques

- Ouest
- Centre
- Nord-Est
- Sud

SECTEUR CENTRE

	PROJETS DE LOGEMENTS	PROJETS D'ACTIVITES	PROJETS D'EQUIPEMENTS	PROJETS D'ESPACES PUBLICS	PROJETS DE MOBILITE	TOTAL
Annouville-Vilmesnil	1 lotissement d'une dizaine de logements					
Auberville-la-Renault		▸ Transformation de l'ancienne voie ferrée en voie verte ▸ Aménagement d'un espace touristique en entrée de village			▸ Création d'un rond point pour améliorer l'accessibilité à la RD925 ▸ Création d'un parking de covoiturage	4
Bretteville-du Grand-Caux	▸ Création d'un lotissement de 14 logements ▸ Création de 22 logements dont 12 petits collectifs	▸ Requalification et extension de la zone d'activités de Goderville/ Bretteville-du-Grand-Caux		▸ Amélioration de l'entrée de village par paysagement et ralentissement des vitesses	▸ Elargissement de la RD10A	5
Grainville-Ymauville				▸ Réaménagement de la place du centre bourg	▸ Création de 21 places de stationnement	2
Mentheville	▸ Revalorisation d'un corps de ferme en centre bourg					1

LE TERRITOIRE EN DEVENIR : LES PROJETS EN COURS
SECTEUR OUEST

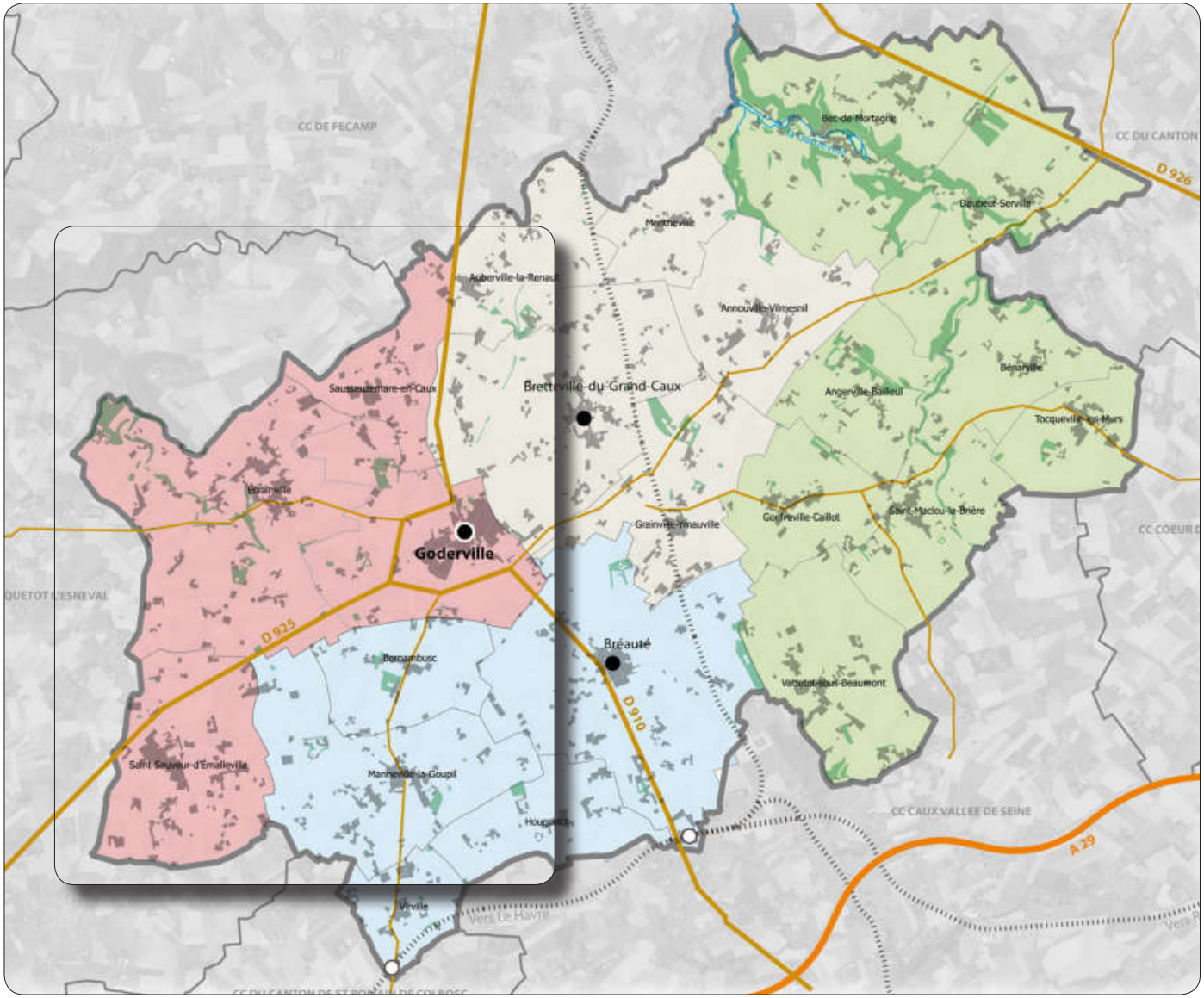

Le secteur Nord-Est est constitué de **4 communes.** En tout, environ **15 projets** en cours, à venir ou souhaités sont répartis dans ces 4 communes.

- Ecrainville
- Goderville
- Saint-Sauveur-d'Emalleville
- Sausseuzemare-en-Caux

Communauté de communes Campagne de Caux

Secteurs géographiques

- Ouest
- Centre
- Nord-Est
- Sud

SECTEUR OUEST

	PROJETS DE LOGEMENTS	PROJETS D'ACTIVITES	PROJETS D'EQUIPEMENTS	PROJETS D'ESPACES PUBLICS	PROJETS DE MOBILITE	TOTAL
Ecrainville	▸ Construction d'une dizaine de maisons à destination du logement social 2 lotissements d'une vingtaine de logements au global		▸ Construction d'une nouvelle station d'épuration			2
	▸ Projet global de redynamisation du coeur de bourg (étude réalisée avec l'EPFN en 2017/2018)					
Goderville		▸ Requalification et extension de la zone d'activités de Goderville/ Bretteville-du-Grand-Caux	▸ Projet de création d'une résidence médicalisée pour personnes âgées ▸ Restructuration du collège ▸ Création d'une zone d'équipements sportifs et de loisirs intégrant une nouvelle piscine et le déplacement des terrains de sports (localisation à côté du Collège et du dojo) ▸ Construction d'une crèche et déplacement du Relais d'Assistante Maternelle à proximité de la résidence de la Chênais ▸ Nouvelle caserne des pompiers et nouveau centre technique du département (localisation : hameau de Versailles, au Sud de Goderville)		▸ Amélioration de l'équilibre entre stationnements, modes doux, VL/PL et arrêts de car ▸ Création de ralentisseurs et élargissement de certaines voiries ▸ Création d'un circuit pédestre autour et au sein de la commune	10
Saint-Sauveur d'Emalleville	▸ Construction d'une dizaine de logements collectifs pour jeunes et personnes âgées				▸ Création d'un parking en centre bourg	2
Sausseuzemare en-Caux					▸ Création de voies piétonnes et aménagements routiers destinés à réduire la vitesse, pour sécuriser les accès aux écoles et deux carrefours routiers	1

LE TERRITOIRE EN DEVENIR : LES PROJETS EN COURS
SECTEUR SUD

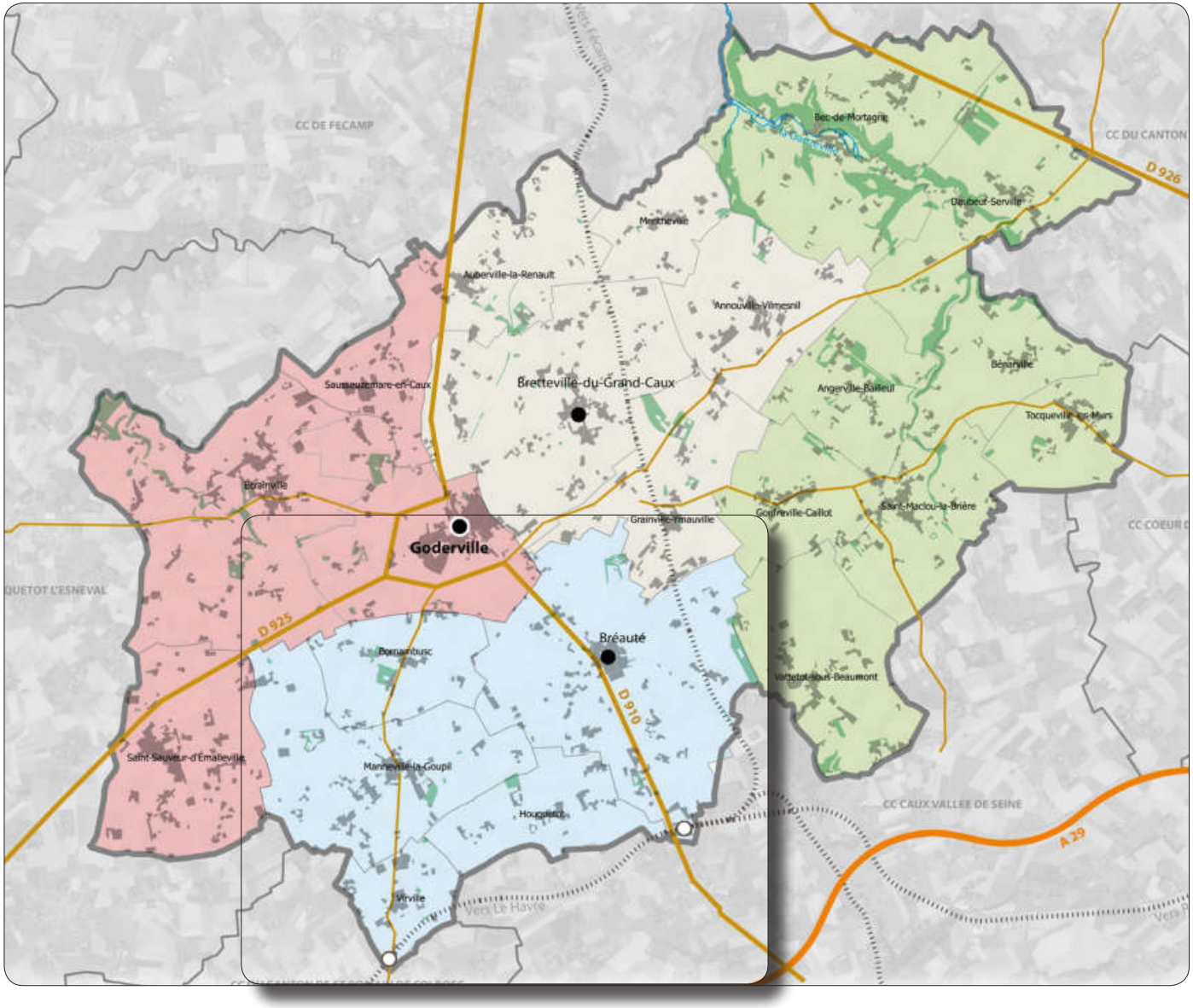

Le secteur Nord-Est est constitué de **5 communes.** En tout, environ **17 projets** en cours, à venir ou souhaités sont répartis dans ces 5 communes.

- Bornambusc
- Bréauté
- Houquetot
- Manneville-la-Goupil
- Virville

Communauté de communes Campagne de Caux

Secteurs géographiques

- Ouest
- Centre
- Nord-Est
- Sud

SECTEUR SUD

	PROJETS DE LOGEMENTS	PROJETS D'ACTIVITES	PROJETS D'EQUIPEMENTS	PROJETS D'ESPACES PUBLICS	PROJETS DE MOBILITE	TOTAL
Bornambusc					▸ Etude de réaménagement de la traversée de bourg (sécuriser et faciliter les déplacements doux, signifier la traversée d'un village, stationnement)	1
Bréauté	▸ Projet global d'aménagement et de développement du coeur de bourg (étude réalisée en 2018) ▸ Projet de restructuration urbaine du secteur de la gare (étude réalisée avec l'EPFN - à venir) ▸ Construction d'une vingtaine de logements	▸ Extension de la ZA des Sapins (commercialisation en cours)	▸Création d'une bibliothèque-médiathèque ▸Création d'une zone d'équipement scolaire regroupant les écoles de Vattetot, Grainville, Gonfreville-Caillot, Saint-Maclou et Bréauté		▸ PAVE en cours d'élaboration	7
Houquetot					▸ Projet de réaménagement de carrefours dangereux	1
Manneville-la-Goupil	▸ Création de 18 logements avec 10 places de stationnement		▸ Construction de 4 classes, d'une salle de réunion et d'un préau pour l'école		▸ Aménagement de 20 places de stationnement ▸ Réalisation d'un cheminement piéton menant au centre bourg ▸ Sécurisation des routes rurales et carrefours dangereux	5
Virville	▸ Construction de 3 logements				▸Réalisation de sente piétonne et cyclable vers le hameau et la gare ▸Réaménagement de carrefours dangereux et création de trottoirs	3

LE TERRITOIRE EN DEVENIR : LES PROJETS EN COURS
FOCUS SUR L'ÉTUDE DE REDYNAMISATION DU CENTRE-BOURG DE GODERVILLE

Source : Étude pré-opérationnelle d'urbanisme pour l'attractivité du centre-bourg de Goderville
MOA : Commune de Goderville et EPFN
MOE : Quartier Libre (mandataire), ozas architectes, zeppelin paysagistes, actéhis et guam

Goderville a fait l'objet d'une étude pré-opérationnelle d'urbanisme pour renforcer l'attractivité de son centre-bourg. Cette étude réalisée conjointement avec l'EPFN a été réalisée entre 2017 et 2018 par le groupement Quartier Libre (mandataire), Ozas architectes, Zeppelin paysagistes, Actéhis et Guam

Cette étude avait pour objectif de définir un schéma d'aménagement d'ensemble pour permettre à la collectivité d'engager un programme d'actions pour conforter le dynamisme et le rôle structurant du centre-bourg.

Ce travail a permis d'établir une stratégie globale en matière de déplacements, d'espaces publics, de dynamique commerciale et d'habitat. Puis, plusieurs secteurs stratégiques pour la commune ont été définis en précisant leur pertinence par rapport aux enjeux thématiques de l'étude.

Plusieurs secteurs ont fait l'objet de propositions d'aménagement approfondies permettant de préciser la programmation et l'organisation futures des aménagements, la qualité urbaine, paysagère et architecturale attendue, le montage opérationnel ainsi que le bilan financier.

Approche contextuelle, réglementaire et administrative

Approche spatiale

POPULATION

Habitat

Activités et tissu économique

Diagnostic Agricole

Équipements

Mobilités

État initial de l'environnement

Synthèse des enjeux croisés

- Une croissance démographique soutenue qui tend à ralentir
- Une population jeune mais un vieillissement à prendre en compte
- Des dynamiques démographiques contrastées au sein du territoire
- Une population très familiale qui génère d'importants besoins en logements
- Des typologies de ménages relativement homogènes
- Des revenus des ménages assez resserrés
- Propriétaires et locataires : des revenus moins dispersés qu'à l'échelle départementale
- Synthèse des enjeux

Une croissance démographique soutenue qui tend à ralentir

Une croissance démographique très soutenue depuis plusieurs décennies

…alors que le département connaît une croissance faible.

Un ralentissement au sud-ouest, notamment à Goderville, ainsi qu'au nord-ouest sur la période récente.

Taux d'évolution annuel de la population

	Goderville	CC Campagne-De-Caux	Zone d'emploi: Le Havre	Seine-Maritime	France mét.
2007 - 2012	0,07%	1,07%	-0,04%	0,15%	0,51%
1999 - 2007	2,66%	1,66%	-0,22%	0,06%	0,68%
1990 - 1999	1,23%	0,70%	-0,01%	0,14%	0,37%

Source: INSEE RP 2012

Taux d'évolution annuel de la population entre 2007 et 2012 (en %)

Source : INSEE, RP 2012. Traitements : GTC

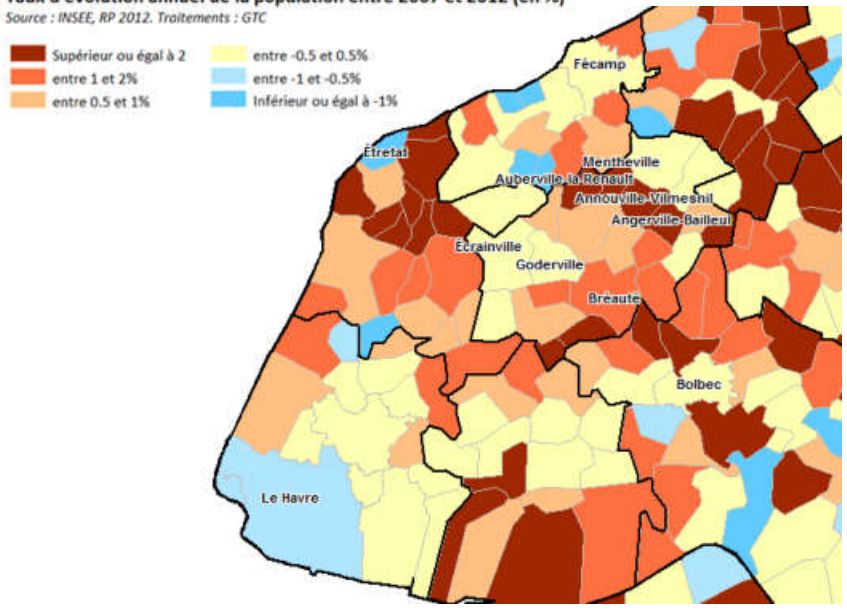

Une conjonction d'un solde naturel (= naissances-décès) nettement positif…

Nettement supérieur aux référents, il témoigne d'une population plutôt jeune

…et d'un solde migratoire (= entrées-sorties) positif

Celui-ci illustre une forte attractivité résidentielle du territoire, sauf pour Goderville.

Composantes de la croissance démographique depuis 2007

(source : INSEE, RP 2012)

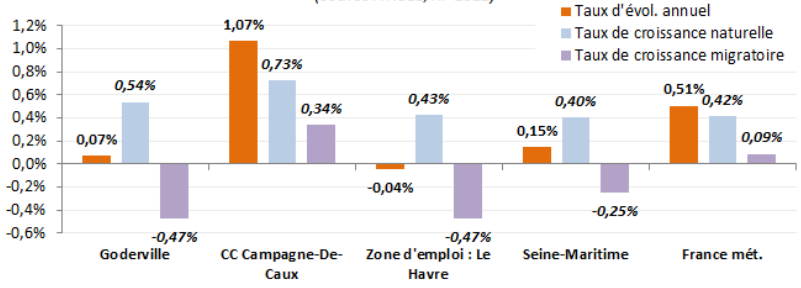

ENJEUX

Viser un rythme de croissance démographique permettant le maintien de l'offre scolaire existante

ACTUALISATION DU DIAGNOSTIC

Une croissance démographique qui s'amenuise de plus en plus…

Source : INSEE, RP 2016	Goderville	CC Campagne-de-Caux	Seine-Maritime	France métropolitaine
Population 2016	2840	15097	1255755	64468792
Taux d'évolution annuel de la population 2006-2011	0,82%	1,36%	0,12%	0,54%
Taux de croissance naturelle 2006-2011	0,56%	0,76%	0,40%	0,43%
Taux de croissance migratoire 2006-2011	0,26%	0,60%	-0,29%	0,11%
Taux d'évolution annuel de la population 2011-2016	-0,15%	0,19%	0,07%	0,44%
Taux de croissance naturelle 2011-2016	0,38%	0,63%	0,33%	0,35%
Taux de croissance migratoire 2011-2016	-0,53%	**-0,45%**	-0,26%	0,09%
Indice de jeunesse 2011	0,9	1,5	1,1	1,0
Indice de jeunesse 2016	0,8	1,3	1,0	1,0
Taux d'évolution annuel des 75 ans et + 2011-2016	1,6%	**2,1%**	0,6%	1,1%

…à cause d'un solde migratoire devenu nettement négatif et d'un vieillissement accentué de la population

ENJEUX CONFIRMES

Viser un rythme de croissance démographique permettant le maintien de l'offre scolaire existante

Une population jeune mais un vieillissement à prendre en compte

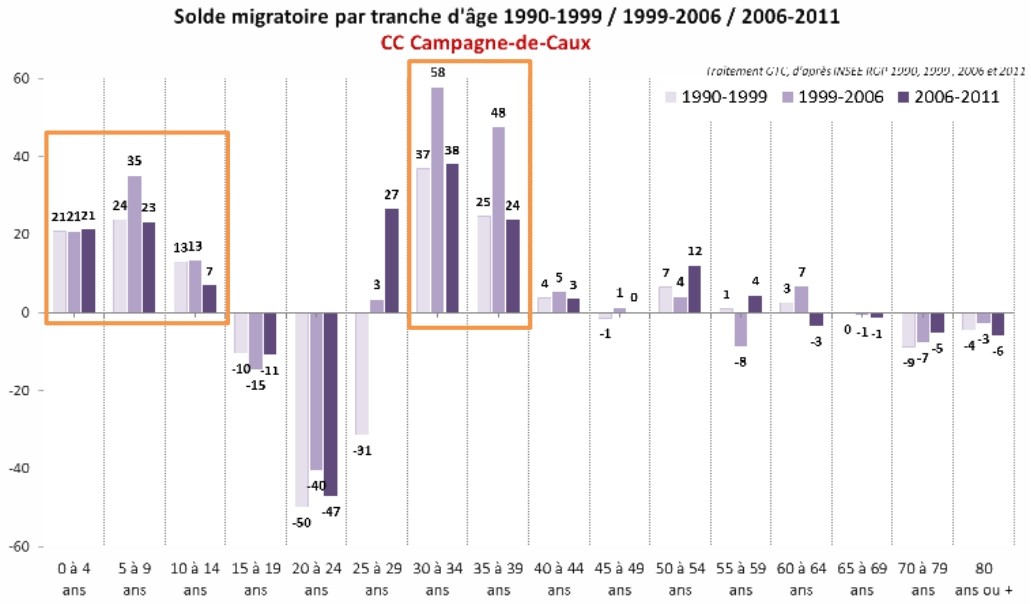

Jeunesse et personnes âgées - données de synthèse

	Goderville	CC Campagne-De-Caux	Seine-Maritime	France mét.
Indice de jeunesse* 2012	**0,92**	**1,43**	**1,08**	**1,02**
Indice de jeunesse 2007	**1,10**	**1,66**	**1,24**	**1,14**
% des 60 ans et + en 2012	27%	20%	23%	24%
Taux d'évolution annuel des 60 ans et + 2007-2012	2,8%	3,9%	2,4%	2,4%
% des 80 ans et + en 2012	8%	4%	5%	6%
Population des plus de 80 ans en 2012	228	566	68 228	3 585 319

** Indice de jeunesse = pop. - 20 ans / pop. 60 ans et +*

source : INSEE, RP 2012

Une attractivité résidentielle auprès des familles avec enfants, contrairement à l'ensemble de la zone d'emploi

...et fondée principalement sur l'accession à la propriété en maisons individuelles

Un départ des jeunes de 15-24 ans vers les pôles de formation et d'emploi

Une faible attractivité auprès des seniors

...ce qui n'empêche pas un vieillissement progressif de la population (arrivée à l'âge de la retraite des générations des années 50-60)

Un vieillissement plus prononcé à Goderville

ENJEUX

Répondre aux enjeux du vieillissement en cours de la population, en évitant une spécialisation sociale excessive des communes

ACTUALISATION DU DIAGNOSTIC

Une population jeune mais un vieillissement à prendre en compte

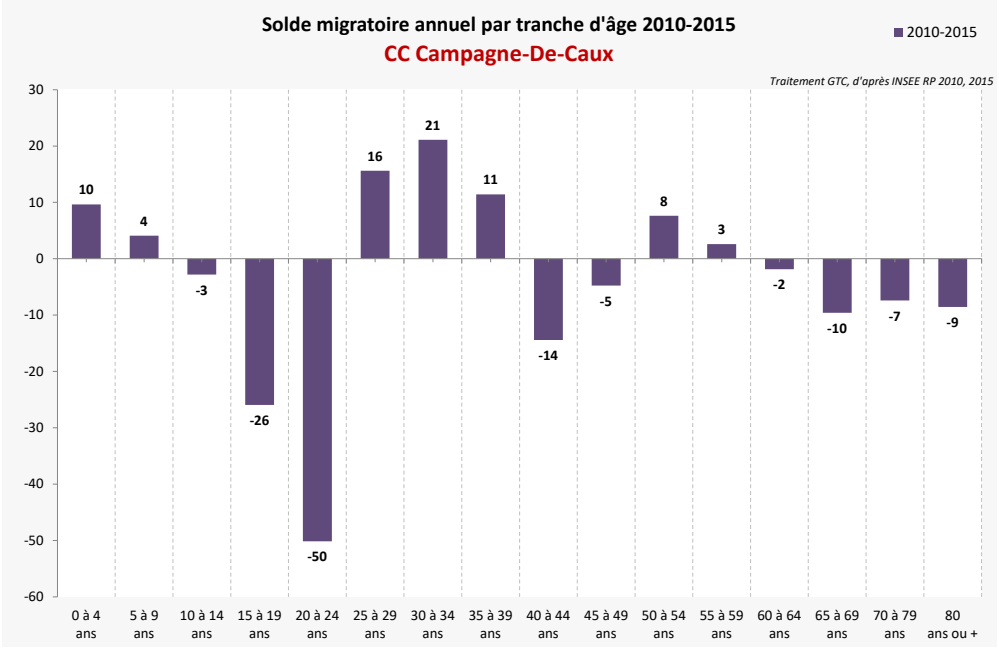

Une forte réduction des apports en jeunes familles (25-39 ans avec enfants de 0 à 14 ans)

Un départ des jeunes de 15-24 ans vers les pôles de formation et d'emploi

Une faible attractivité auprès des seniors

...ce qui n'empêche pas un vieillissement progressif de la population (arrivée à l'âge de la retraite des générations des années 50-60)

Un vieillissement plus prononcé à Goderville

ENJEUX CONFIRMES

Répondre aux enjeux du vieillissement en cours de la population, en évitant une spécialisation sociale excessive des communes

Rétablir une attractivité auprès des familles avec enfants

Des dynamiques démographiques contrastées au sein du territoire

CC CAMPAGNE DE CAUX - DYNAMIQUES ET STRUCTURES DEMOGRAPHIQUES

	Taux d'évolution annuel de la population 1999-2008	Taux d'évolution annuel de la population 2008-2013	Indice de jeunesse 2008	Indice de jeunesse 2013	% des 80 ans et + en 2013
sources :	*INSEE RP*	*INSEE RP*	*INSEE RP*	*INSEE RP*	*INSEE RP*
Écrainville	1,07%	0,25%	1,4	1,2	4%
Goderville	2,63%	-0,65%	1,1	0,9	8%
Saint-Sauveur-d'Émalleville	2,32%	0,02%	2,5	1,8	1%
Sausseuzemare-en-Caux	1,35%	0,82%	1,7	1,5	2%
sous-total OUEST	**2,16%**	**-0,23%**	**1,4**	**1,2**	**5%**
Angerville-Bailleul	-0,11%	0,30%	1,7	1,1	1%
Bec-de-Mortagne	1,09%	0,03%	1,9	1,5	4%
Bénarville	2,36%	0,50%	2,9	2,3	2%
Daubeuf-Serville	1,74%	-0,16%	1,8	1,4	5%
Gonfreville-Caillot	2,14%	1,59%	2,1	1,5	3%
Saint-Maclou-la-Brière	1,92%	0,04%	1,7	1,9	3%
Tocqueville-les-Murs	3,75%	1,14%	1,7	1,4	2%
Vattetot-sous-Beaumont	1,27%	1,17%	2,6	2,2	1%
sous-total NORD EST	**1,66%**	**0,53%**	**2,0**	**1,6**	**3%**
Annouville-Vilmesnil	0,86%	5,71%	1,5	1,8	2%
Auberville-la-Renault	1,25%	3,64%	1,6	1,9	2%
Bretteville-du-Grand-Caux	1,31%	0,68%	1,7	1,5	3%
Grainville-Ymauville	0,45%	1,01%	2,0	1,7	2%
Mentheville	4,66%	3,45%	3,2	3,4	1%
sous-total CENTRE	**1,35%**	**2,23%**	**1,8**	**1,8**	**2%**
Bornambusc	1,19%	0,15%	1,9	1,9	3%
Bréauté	1,62%	0,61%	1,3	1,1	5%
Houquetot	1,07%	2,46%	2,5	1,9	2%
Manneville-la-Goupil	0,66%	0,70%	2,2	1,8	3%
Virville	2,08%	2,89%	2,8	1,8	2%
sous-total SUD	**1,26%**	**1,02%**	**1,8**	**1,5**	**4%**
CC CAMPAGNE DE CAUX	**1,70%**	**0,69%**	**1,7**	**1,4**	**4%**
Seine-Maritime	0,08%	0,10%	1,2	1,1	6%

Une baisse de la population depuis 2008 sur le secteur Ouest et notamment sur Goderville à mettre en relation avec le tassement de la construction sur le secteur

Une nette accélération de la croissance démographique sur les secteur Centre

Un territoire qui reste relativement jeune avec toutefois un vieillissement plus prononcé à Goderville

ENJEUX Viser un développement des communes permettant le maintien de l'offre scolaire

Une population très familiale qui génère d'importants besoins en logements

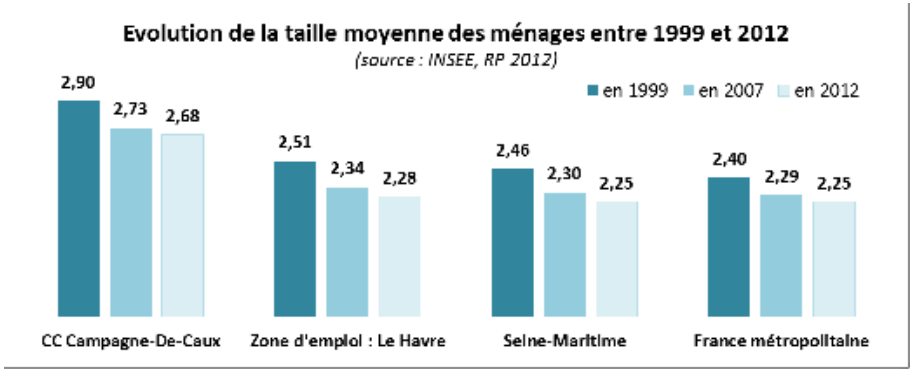

Evolution de la taille moyenne des ménages

	Goderville	CC Campagne-De-Caux	Seine-Maritime	France mét.
Taille moyenne des ménages en 2012	2,31	2,68	2,25	2,25
Desserrement 2007-2012	**-0,76%**	**-0,31%**	**-0,52%**	**-0,38%**
Taille moyenne des ménages en 2007	2,40	2,73	2,30	2,29
Desserrement 1999-2007	**-1,19%**	**-0,78%**	**-0,82%**	**-0,60%**
Taille moyenne des ménages en 1999	2,64	2,90	2,46	2,40
Desserrement 1990-1999	**-0,81%**	**-0,63%**	**-0,75%**	**-0,74%**
Taille moyenne des ménages en 1990	2,85	3,07	2,63	2,57

source : INSEE, RP 2012

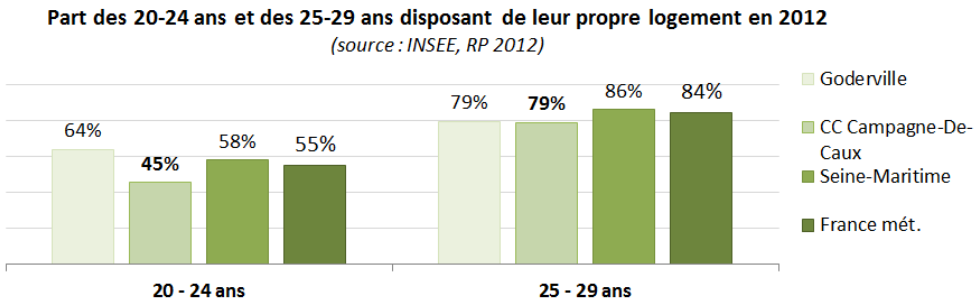

Une taille moyenne des ménages élevée

Qui témoigne du caractère très familial de la population

Une baisse sensible de la taille moyenne des ménages

Qui reste cependant nettement supérieure aux référents

Un desserrement plus marqué sur Goderville

Une moindre part des jeunes de 25 à 29 ans en logement autonome

Cela peut témoigner des difficultés de décohabitation faute d'offre adaptée

ENJEUX

D'importants besoins en logements générés par le desserrement des ménages: besoins spécifiques des jeunes décohabitants, des personnes en situation de divorce-séparation, des différentes catégories de seniors

ACTUALISATION DU DIAGNOSTIC

Une population très familiale qui génère d'importants besoins en logements

Source : INSEE, RP 2016				
	Goderville	CC Campagne-de-Caux	Seine-Maritime	France métropolitaine
Taille moyenne des ménages en 2016	2,23	2,62	2,20	2,21
Desserrement des ménages 2006-2011	-0,76%	-0,33%	-0,59%	-0,40%
Desserrement des ménages 2011-2016	-0,68%	**-0,61%**	-0,46%	-0,37%

Une taille moyenne des ménages élevée
Qui témoigne du caractère très familial de la population

Une baisse accentuée de la taille moyenne des ménages
Qui reste cependant nettement supérieure aux référents

Un desserrement plus marqué sur Goderville

ENJEUX CONFIRMES

D'importants besoins en logements générés par le desserrement des ménages:
- besoins spécifiques des jeunes décohabitants,
- des personnes en situation de divorce-séparation,
- des différentes catégories de seniors

Des typologies de ménages relativement homogènes

CC CAMPAGNE DE CAUX - DYNAMIQUES ET STRUCTURES DEMOGRAPHIQUES

	Taille moyenne des ménages en 2013	Desserrement des ménages 1999-2008	Desserrement des ménages 2008-2013	% ménages 1 personne en 2013 (compl)	% couple sans enfant en 2013 (compl)	% couple avec enfant(s) en 2013 (compl)	% famille monoparentale en 2013 (compl)
sources :	*INSEE RP*	*INSEE RP*	*INSEE RP*	*INSEE RP*	*INSEE RP*	*INSEE RP*	*INSEE RP*
Écrainville	2,64	-0,75%	-0,35%	18%	37%	44%	0%
Goderville	2,31	-1,06%	-0,76%	30%	31%	28%	8%
Saint-Sauveur-d'Émalleville	2,96	-0,31%	-0,49%	9%	36%	47%	5%
Sausseuzemare-en-Caux	2,66	-1,06%	0,16%	18%	30%	42%	6%
sous-total OUEST	**2,52**	**-0,88%**	**-0,53%**	**23%**	**33%**	**36%**	**6%**
Angerville-Bailleul	2,66	-1,64%	-0,84%	20%	27%	47%	7%
Bec-de-Mortagne	2,59	-0,62%	-0,43%	22%	33%	42%	2%
Bénarville	2,89	0,45%	-0,72%	14%	33%	52%	0%
Daubeuf-Serville	2,68	-0,02%	-0,30%	24%	32%	38%	6%
Gonfreville-Caillot	2,66	-1,15%	-0,83%	12%	47%	37%	3%
Saint-Maclou-la-Brière	2,77	-0,41%	-0,85%	17%	31%	44%	6%
Tocqueville-les-Murs	2,61	0,71%	-1,95%	23%	27%	41%	9%
Vattetot-sous-Beaumont	2,93	-0,53%	-0,11%	10%	39%	49%	0%
sous-total NORD EST	**2,72**	**-0,43%**	**-0,65%**	**18%**	**34%**	**44%**	**4%**
Annouville-Vilmesnil	2,92	-1,13%	1,64%	11%	29%	56%	4%
Auberville-la-Renault	2,80	-0,69%	-0,07%	16%	32%	45%	2%
Bretteville-du-Grand-Caux	2,74	-0,77%	-0,08%	18%	32%	43%	7%
Grainville-Ymauville	2,80	-1,01%	0,01%	12%	36%	43%	9%
Mentheville	3,19	0,14%	-0,45%	14%	24%	57%	5%
sous-total CENTRE	**2,82**	**-0,76%**	**0,22%**	**15%**	**31%**	**47%**	**6%**
Bornambusc	2,98	-0,12%	0,06%	18%	24%	47%	6%
Bréauté	2,62	-0,46%	-0,07%	19%	36%	41%	3%
Houquetot	2,94	0,18%	-0,98%	8%	42%	50%	0%
Manneville-la-Goupil	2,86	-0,81%	-0,95%	12%	37%	48%	3%
Virville	3,05	0,06%	-0,40%	8%	29%	50%	12%
sous-total SUD	**2,79**	**-0,45%**	**-0,41%**	**15%**	**35%**	**45%**	**4%**
CC CAMPAGNE DE CAUX	**2,68**	**-0,68%**	**-0,36%**	**19%**	**33%**	**42%**	**5%**
Seine-Maritime	2,24	-0,80%	-0,49%	34%	27%	27%	9%

Le profil très familial de la population est très homogène sur le territoire, à l'exception de Goderville qui accueille une majorité de personnes seules et de couples sans enfant

A noter, l'augmentation de la taille moyenne des ménages sur le secteur Centre, lié probablement à l'essor récent de la construction.

ENJEUX

Diversifier l'offre de logements dans les différents secteurs pour mieux répondre à la diversité des besoins (jeunes, seniors, divorces/séparations,...).

Des revenus des ménages assez resserrés

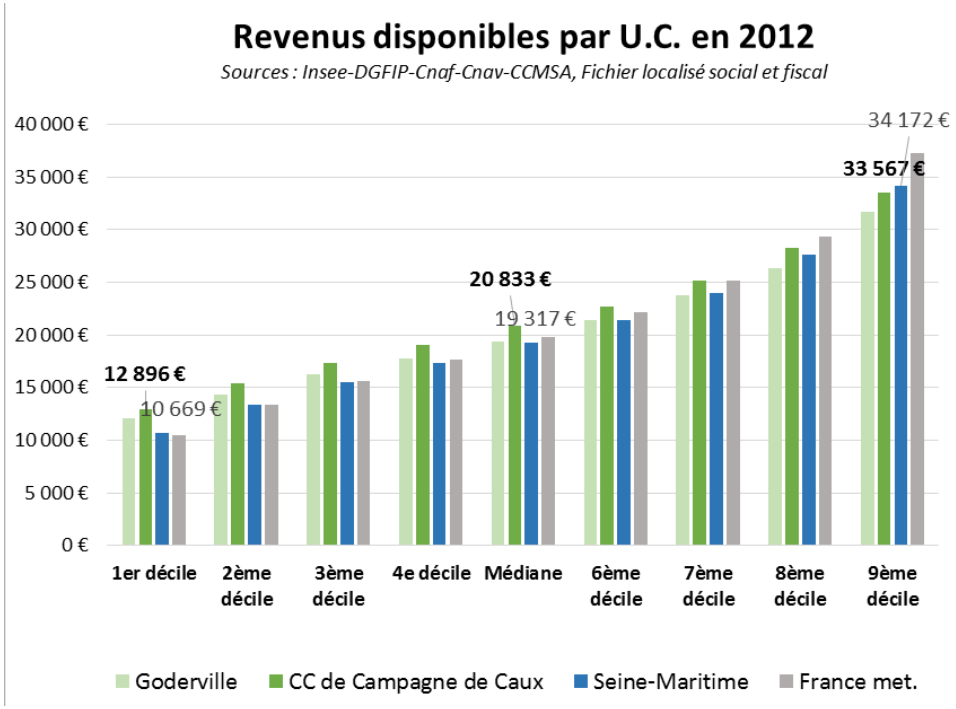

Le chômage en 2012 et son évolution depuis 2007

	Goderville	CC Campagne-De-Caux	Seine-Maritime	France mét.
Nombre de chômeurs en 2012	132	614	82 339	3 770 002
Taux de chômage en 2012	10,5%	8,6%	14,2%	12,7%
Taux de chômage en 2007	7,4%	6,5%	11,9%	11,0%

source : INSEE, RP 2012

Un revenu médian sur la CC supérieur aux référents

Des écarts de revenus moindres qu'à l'échelle départementale et nationale

Des revenus des premiers déciles (les plus modestes) supérieurs aux référents, contrairement à ceux du 9ème décile.

Les revenus de Goderville sont systématiquement inférieurs à ceux des référents

De par la fonction locative de son parc de logements.

Un taux de chômage en progression mais qui reste nettement inférieur aux référents

ENJEUX

Développer une offre de logements adaptés à tous les niveaux de revenus des ménages

Des revenus des ménages assez resserrés

	REVENUS DISPONIBLES MEDIANS par unité de consommation 2012	Taux de chômage en 2008	Taux de chômage en 2013	% agriculteurs en 2013 (actifs 15-64 ans)	% artisans, commerçants et chefs d'entreprises en 2013 (actifs 15-64 ans)	% cadres et professions intellectuelles supérieures en 2013 (actifs 15-64 ans)	% professions intermédiaires en 2013 (actifs 15-64 ans)	% employés en 2013 (actifs 15-64 ans)	% ouvriers en 2013 (actifs 15-64 ans)
sources	*insee/ dgi 2012*	*INSEE RP 2013*	*INSEE RP 2013*	*Catégories socio professionnelles des actifs - INSEE RP 2013*					
Écrainville	22129	5,5%	7,2%	1%	6%	14%	27%	32%	20%
Goderville	19398	7,4%	10,5%	1%	3%	10%	25%	33%	28%
Saint-Sauveur-d'Émalleville	22915	4,1%	6,1%	1%	3%	9%	31%	30%	25%
Sausseuzemare-en-Caux	22015	5,7%	7,4%	0%	0%	0%	22%	38%	41%
sous-total OUEST	**ND**	**6,2%**	**8,6%**	**1%**	**3%**	**10%**	**27%**	**32%**	**26%**
Angerville-Bailleul	22907	10,8%	**11,6%**	0%	5%	9%	32%	18%	36%
Bec-de-Mortagne	20254	7,5%	7,8%	4%	4%	10%	18%	27%	36%
Bénarville	**17439**	6,7%	**11,9%**	0%	0%	18%	7%	25%	**50%**
Daubeuf-Serville	19186	7,7%	11,7%	0%	7%	5%	11%	41%	34%
Gonfreville-Caillot	22021	6,5%	8,0%	0%	5%	10%	13%	33%	40%
Saint-Maclou-la-Brière	20235	6,1%	9,2%	2%	4%	15%	28%	24%	26%
Tocqueville-les-Murs	19580	11,5%	7,5%	0%	0%	10%	33%	27%	30%
Vattetot-sous-Beaumont	21930	3,9%	8,9%	3%	4%	12%	31%	20%	30%
sous-total NORD EST	**ND**	**7,1%**	**9,2%**	**2%**	**4%**	**11%**	**22%**	**26%**	**34%**
Annouville-Vilmesnil	20705	9,0%	7,4%	0%	2%	3%	18%	38%	39%
Auberville-la-Renault	20240	3,2%	7,0%	4%	6%	6%	32%	30%	22%
Bretteville-du-Grand-Caux	21549	6,5%	8,2%	1%	7%	8%	25%	33%	25%
Grainville-Ymauville	21424	5,0%	7,6%	9%	5%	2%	27%	27%	29%
Mentheville	20384	7,3%	**12,4%**	0%	8%	3%	28%	31%	31%
sous-total CENTRE	**ND**	**6,3%**	**8,2%**	**3%**	**6%**	**5%**	**25%**	**32%**	**28%**
Bornambusc	21675	8,9%	7,3%	0%	0%	6%	44%	17%	33%
Bréauté	20103	7,7%	9,6%	3%	4%	7%	21%	36%	28%
Houquetot	21998	4,8%	9,6%	3%	3%	6%	34%	28%	25%
Manneville-la-Goupil	21822	8,0%	6,7%	1%	5%	4%	30%	30%	29%
Virville	23074	4,5%	8,0%	4%	7%	19%	37%	15%	19%
sous-total SUD	**ND**	**7,3%**	**8,3%**	**2%**	**4%**	**7%**	**28%**	**30%**	**27%**
CC CAMPAGNE DE CAUX	**20833**	**6,6%**	**8,6%**	**2%**	**4%**	**9%**	**26%**	**30%**	**29%**
Seine-Maritime	19316	12,0%	14,8%	1%	5%	12%	25%	30%	27%

- Des écarts de sociaux et de revenus entre communes et secteurs qui restent assez limités
- Une progression du chômage qui est générale depuis 2008
- Des revenus plus modestes et un chômage plus élevé sur Goderville (fonction locative) et le secteur Nord-Est (population plus ouvrière).

ENJEUX

Développer dans les différents secteurs une offre de logements adaptés à tous les niveaux de revenus des ménages

Propriétaires et locataires : des revenus moins dispersés qu'à l'échelle départementale

Propriétaires occupants - Revenus des ménages (plafond HLM-PLUS)

	EPCI		DÉPARTEMENT	
<=30%	112	2,5%	7 947	2,6%
]30% ; 60%]	499	11,2%	31 107	10,4%
]60% ; 100%]	1 408	31,5%	84 399	28,1%
]100% ; 130%]	990	22,2%	64 703	21,5%
]130% ; 150%]	460	10,3%	31 285	10,4%
> à 150%	998	22,3%	80 834	26,9%
Total	**4 467**	**100,0%**	**300 275**	**100,0%**

Source : Filocom déc.-13

Logements locatifs privés - Revenus des ménages (plafond HLM-PLUS)

	EPCI		DÉPARTEMENT	
<=30%	72	9,1%	17 300	16,2%
]30% ; 60%]	182	23,1%	23 067	21,6%
]60% ; 100%]	307	38,9%	34 797	32,5%
]100% ; 130%]	127	16,1%	16 324	15,3%
]130% ; 150%]	40	5,1%	5 921	5,5%
> à 150%	61	7,7%	9 614	9,0%
Total	**789**	**100,0%**	**107 023**	**100,0%**

CC DE CAMPAGNE DE CAUX

Logements locatifs publics - Revenus des ménages (plafond HLM-PLUS)

	EPCI		DÉPARTEMENT	
<=30%	37	17,5%	28 889	22,4%
]30% ; 60%]	77	36,5%	38 281	29,6%
]60% ; 100%]	78	37,0%	42 518	32,9%
]100% ; 130%]	19	9,0%	13 350	10,3%
]130% ; 150%]	0	0,0%	3 352	2,6%
> à 150%	0	0,0%	2 818	2,2%
Total	**211**	**100,0%**	**129 208**	**100,0%**

Source : Filocom déc.-13

Tant pour les propriétaires que pour les locataires, les situations de très faibles revenus (< 30% des plafonds HLM) sont moins marquées que sur le département. Mais c'est aussi le cas pour les plus hauts revenus (> 150 %).

Des revenus des propriétaires nettement supérieurs à ceux des locataires

Deux tiers des locataires du parc locatif privé ont des revenus qui leur permettraient d'accéder au parc locatif social

ENJEUX :
Développement d'une offre locative sociale ou privée conventionnée

Synthèse des enjeux démographie

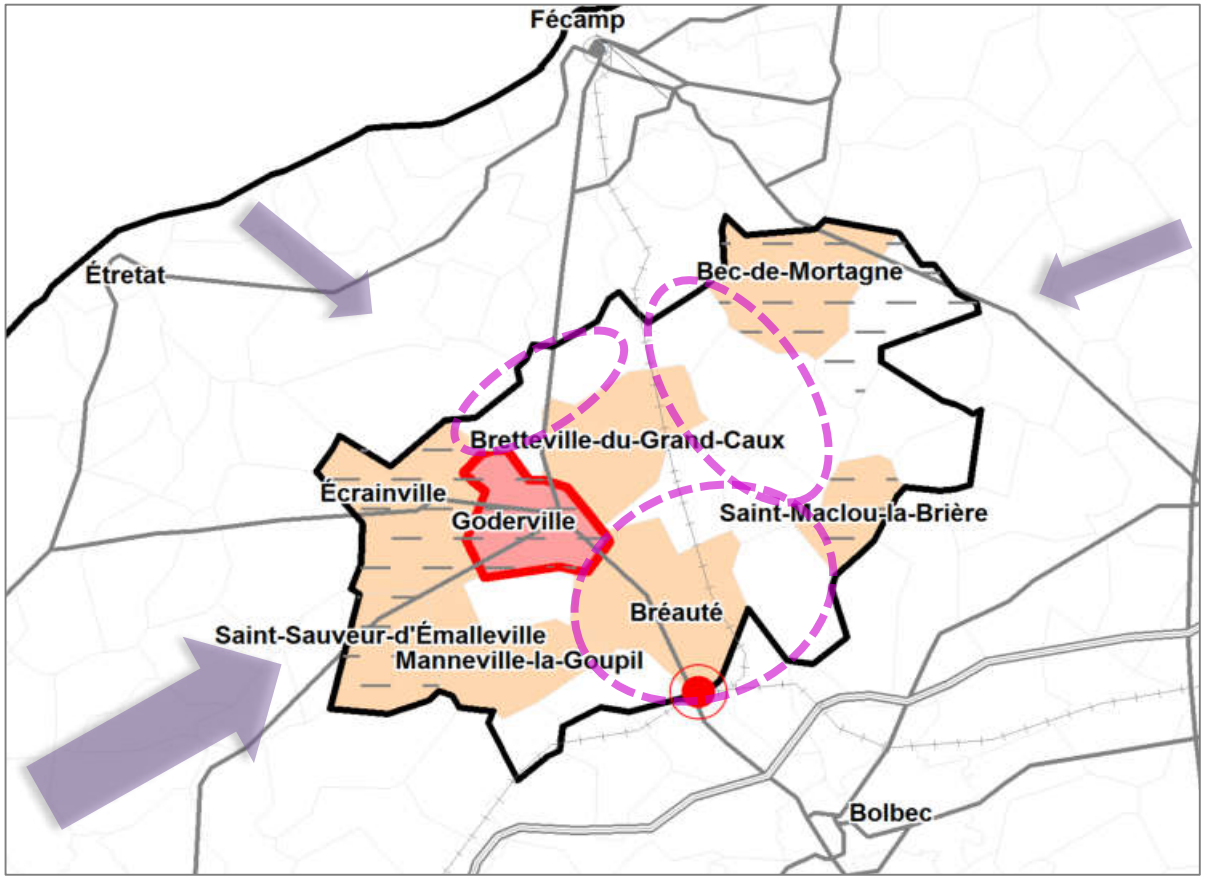

Axes de transports
- Liaison principale
- Liaison régionale
- Type autoroutier
- Voie ferrée

Gare de Bréauté

Veiller à la qualité de l'habitat ancien

Goderville, pôle principal
Diversifier la construction de logements, (personnes âgées, jeunes) et renforcer l'attractivité démographique du pôle

Pôles de proximité et d'hyper-proximité
Maintenir la population et la construction (diversifier les formes urbaines) et favoriser l'installation des nouveaux ménages

Arrivées de ménages (solde migratoire positif)

Stabilité démographique sur la période récente

Croissance démographique affirmée sur la période récente, pouvant amplifier le phénomène d'étalement urbain

DEMOGRAPHIE

- Veiller au maintien de l'attractivité des polarités principales et secondaires en termes de démographie
- Permettre la décohabitation et l'installation des jeunes ménages
- Favoriser le parcours résidentiel des personnes âgées au sein du territoire
- Conserver l'attractivité auprès des ménages familiaux

Enjeux largement confirmés par l'actualisation du diagnostic

Approche contextuelle, réglementaire et administrative

Approche spatiale

Population

HABITAT

Activités et tissu économique

Diagnostic Agricole

Équipements

Mobilités

État initial de l'environnement

Synthèse des enjeux croisés

Un secteur locatif relativement peu développé

Un parc social peu développé mais présent dans toutes les communes

Un parc de résidences principales relativement ancien dont la qualité doit être maintenue

Un parc de logements qui ne présente pas de signes de dégradation manifeste

Une offre de logement-hébergement dédiée aux personnes âgées assez limitée

Un niveau élevé de construction de logements, porté principalement par Goderville

Un tassement marqué de la construction de logements depuis 2008

Des prix des terrains destinés au logement individuel compétitifs pouvant accentuer l'étalement urbain

Une construction de logements orientée vers l'accueil de populations nouvelles

Synthèse des enjeux

Un secteur locatif relativement peu développé

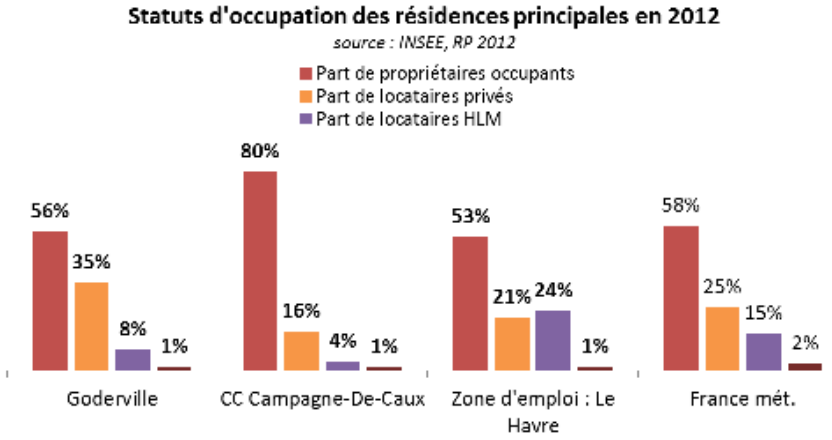

Zoom sur la taille des logements HLM en 2012

	Goderville	CC Campagne-De-Caux	Seine-Maritime	France mét.
% HLM : 1 pièce	9%	5%	4%	5%
% HLM : 2 pièces	9%	11%	14%	18%
% HLM : 3 pièces	34%	31%	36%	36%
% HLM : 4 pièces	34%	39%	32%	29%
% HLM : 5 pièces	10%	12%	11%	10%
% HLM : 6 pièces et +	3%	3%	3%	2%

source : INSEE, RP 2012

Zoom sur la taille des logements locatifs privés en 2012

	Goderville	CC Campagne-De-Caux	Seine-Maritime	France mét.
% LP : 1 pièce	2%	2%	12%	13%
% LP : 2 pièces	30%	18%	27%	27%
% LP : 3 pièces	35%	30%	28%	28%
% LP : 4 pièces	19%	26%	19%	19%
% LP : 5 pièces	9%	14%	9%	9%
% LP : 6 pièces et +	5%	10%	5%	5%

source : INSEE, RP 2012

Une majorité de propriétaires occupants

Un secteur locatif, tant social que privé, relativement peu développé par rapport aux référents et à la demande potentielle

A Goderville, plus d'un tiers des habitants en logement locatif privé et 8% en logement locatif social

Le secteur locatif, tant privé que HLM, est à vocation plutôt familiale avec une assez forte proportion de 4 pièces +.

Plus de la moitié du parc de logements constitué de 5 pièces et +, contre seulement un tiers dans la zone d'emploi du Havre.

ENJEUX

Développer un secteur locatif en l'adaptant au mieux à la demande potentielle, en lien avec la présence de services et d'équipements (centres-bourgs)

ACTUALISATION DU DIAGNOSTIC

Un secteur locatif relativement peu développé

Source : INSEE, RP 2016	Goderville	CC Campagne-de-Caux	Seine-Maritime	France métropolitaine
Résidences principales en 2016	1271	5761	559516	28496794
% des propriétaires occupants en 2016	55%	79%	53%	58%
% des locataires HLM en 2016	7%	3%	23%	15%
% des locataires du secteur privé en 2016	36%	16%	23%	25%
taux de locatif social selon RPLS en 2016	5,9%	3,1%	24,8%	16,5%

Source : RPLS au 1er janvier 2018	Goderville	CC Campagne-de-Caux	Seine-Maritime	France métropolitaine
2012 logements du parc locatif social (*) RPLS	77	183	131503	4429653
2013 logements du parc locatif social (*) RPLS	77	183	133127	4504154
2014 logements du parc locatif social (*) RPLS	75	181	134417	4547594
2015 logements du parc locatif social (*) RPLS	75	181	136307	4616405
2016 logements du parc locatif social (*) RPLS	75	181	138941	4690122
2017 logements du parc locatif social (*) RPLS	75	181	140936	4759720
2018 logements du parc locatif social (*) RPLS	75	181	142099	4843152

* Sont exclus les logements non conventionnés de France métropolitaine appartenant à une société d'économie mixte (

Un secteur locatif social qui ne se développe plus depuis plusieurs années alors que la demande reste très soutenue

ENJEUX CONFIRMES

Développer un secteur locatif en l'adaptant au mieux à la demande potentielle, en lien avec la présence de services et d'équipements (centres-bourgs)

Un parc social peu développé mais présent dans toutes les communes

CC CAMPAGNE DE CAUX- LE PARC LOCATIF SOCIAL PAR COMMUNE			
	COLLECTIFS	INDIVIDUELS	Total général
Angerville-Bailleul		1	1
Annouville-Vilmesnil		6	6
Bec-de-Mortagne		4	4
Bénarville		6	6
Bréauté		46	46
Bretteville-du-Grand-Caux		18	18
Écrainville		10	10
Goderville	39	36	75
Manneville-la-Goupil		1	1
Mentheville		6	6
Saint-Maclou-la-Brière	5		5
Tocqueville-les-Murs		6	6
Vattetot-sous-Beaumont		2	2
TOTAL C.C	44	142	186
source: RPLS 2015			

Bien que peu développé, le secteur locatif social est présent dans 13 communes.

Le secteur locatif social est surtout présent sous forme de maisons individuelles.

Une demande qui apparaît relativement soutenue, notamment sur Goderville

la pression de la demande de logement locatif social : le rapport demandes / attributions							
		Total	T1	T2	T3	T4	T5
France métro.		4,0	7,4	5,3	3,3	3,0	2,3
Seine-Maritime		2,4	6,1	3,7	1,9	1,8	1,6
CC de Campagne de Caux	nombre de demandes	115	4	36	40	28	7
	nombres d'attributions	16		1	9	5	1
CC Campagne de Caux		7,2		36,0	4,4	5,6	7,0
source : https://www.demande-logement-social.gouv.fr/statistiques/							
demandes en cours au 16/03/2016							
attributions sur un an							

ENJEUX

Développer un secteur locatif en l'adaptant au mieux à la demande potentielle, en lien avec la présence de services et d'équipements (centres-bourgs)

Un parc de résidences principales relativement ancien dont la qualité doit être maintenue

Taux de résidences principales construites avant 1946

Source: INSEE RP 2012

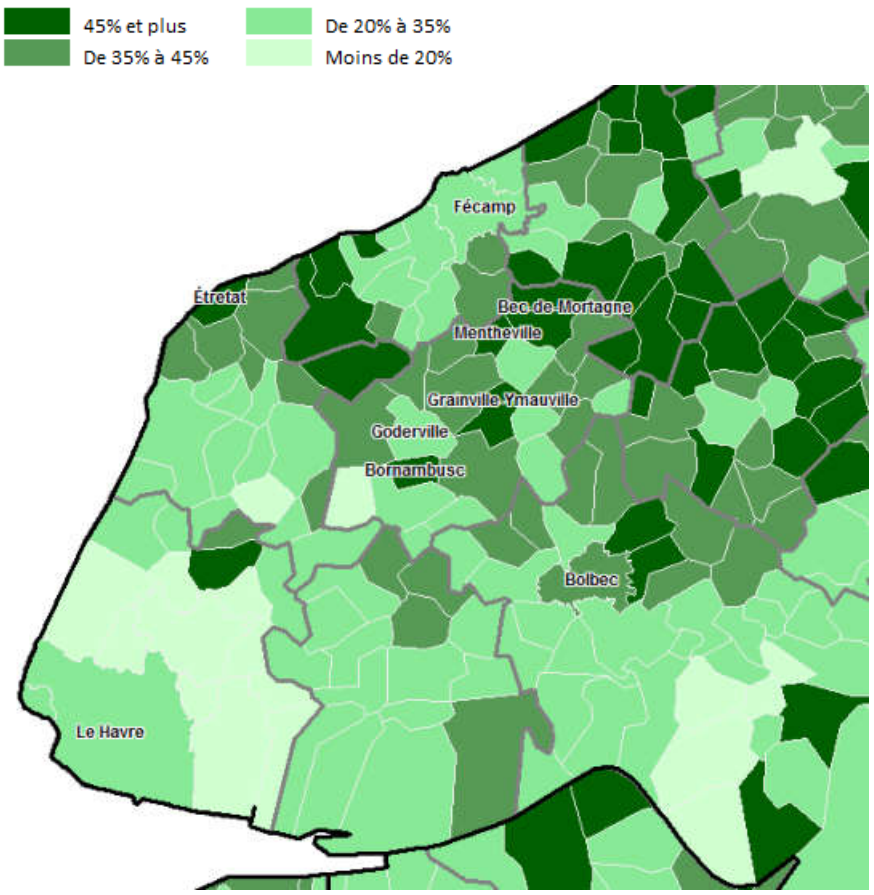

Un parc de logements majoritairement composé de maisons (90%)

Un parc relativement ancien avec un tiers de résidences principales construites avant 1946 (33,5%)

Contre 27% en Seine-Maritime.

Ce chiffre égale ou dépasse 45% dans 4 communes: Bec-de-Mortagne, Bornambusc, Grainville-Ymauville et Mentheville.

En 2009, une part de parc privé potentiellement indigne (PPPI) à hauteur du référent départemental (4,5%)

Des besoins en réhabilitation ponctuels signalés lors des entretiens

Qui entraînent de la vacance lorsque non satisfaits.

ENJEUX

Veiller à l'amélioration et au maintien de la qualité du parc de logements (thermique, accessibilité et adaptation à la perte d'autonomie)

Un parc de logements qui ne présente pas de signes de dégradation manifestes

EPCI : **CC DE CAMPAGNE DE CAUX**

DEFINITIONS

Parc Pirvé Potentiellement Indigne :
Ce sont les résidences principales privées :
- de catégorie 6, occupées par un ménage au revenu fiscal de référence inférieur à 70% du seuil de Pauvreté (PPPI B1),
- et de catégories 7 et 8, occupées par un ménage au revenu fiscal de référence inférieur à 150% du seuil de pauvreté.

Le classement cadastral 1 grand luxe, 2 luxe, 3 très confortable, 4 confortable, 5 assez confortable, 6 ordinaire, 7 médiocre, 8 très médiocre.

Sitadel :

Fichiers des permis de construire.
Les logements

Parc privé potentiellement indigne

	EPCI	DÉPARTEMENT
Total parc privé (propriétaires et locataires)	5 305	407 667
Parc privé potentiellement indigne	221	17 046
Taux de parc privé potentiellement indigne	4,2%	4,2%

Source : Filocom déc.-13

Le parc privé potentiellement indigne par EPCI en 2011
Moyenne départementale : 4,2%

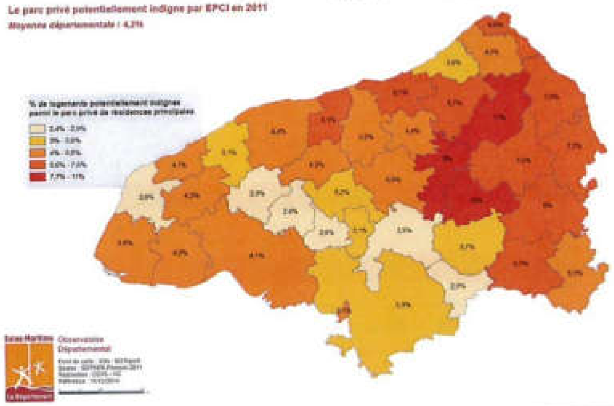

- Le parc de logements ne présente pas d'indicateurs alertant sur la dégradation de certains de ses segments.
- L'indicateur relatif au Parc privé Potentiellement Indigne s'inscrit dans le cadre de la moyenne départementale.
- Les entretiens avec les élus réalisés en Mairies et ceux réalisés dans le cadre des ateliers thématiques n'ont pas permis de déceler de problématiques spécifiques au territoire en termes de typologies d'habitat dégradé ou de secteurs urbains dégradés.
- C'est davantage la paupérisation de certains ménages du parc locatif privé qui alertent, plus que l'état du bâti.

ENJEUX

Veiller à la salubrité et à la qualité des logements

Une offre de logement-hébergement dédiée aux personnes âgées limitée

Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'autonomie

	CC Campagne-De-Caux		DEPARTEMENT	
	Effectif	Densité pour 1000 personnes de 75 ans ou plus	Effectif	Densité pour 1000 personnes de 75 ans ou plus
Bénéficiaires de l'APA à domicile	152	159,6	18 954	170,6
Répartition des GIR en % du total des bénéficiaires :				
GIR1	ND	ND	342	1,8%
GIR2	44	28,9%	3 291	17,6%
GIR3	35	23,0%	4 224	22,6%
GIR4	70	46,1%	10 794	57,9%
Bénéficiaires de l'APA en établissemen	71	74,6	9 094	81,9

Source : Département de la Seine-Maritime 2014 - Traitement Observatoire Départemental

	Type d'accueil pour personnes âgées						
	EHPAD	Capacité 2014	Densité pour 1000 pers de 60 ans ou plus	USLD	Capacité 2014	Densité pour 1000 pers de 60 ans ou plus	Places d'accueil de jour 2014
CC Campagne-De-Caux	0	0	0,0	0	0	0,00	0
DEPARTEMENT	97	10 499	36,1	6	665	2,3	286

Source : Département de la Seine-Maritime 2014 - Traitement Observatoire Départemental

Une population de personnes âgées de 60 et plus moins représentée qu'à l'échelle départementale

Notamment pour les 75 ans et plus (6,3% contre 8,9%)

Une population de 75 ans et plus relativement moins dépendante

La densité de bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (à domicile ou en établissement) est inférieure à celle du département.

Une offre dédiée aux personnes âgées limitée à la résidence de la Chesnaie à Goderville (38 logements en T1, structure non-médicalisée)

Conséquence: un report obligé dans les territoires voisins

ENJEUX

Répondre au mieux aux besoins spécifiques des différentes catégories de seniors sur le territoire en lien avec l'offre de commerces et d'équipements

Un niveau élevé de construction de logements, porté principalement par Goderville

Un niveau de construction nettement supérieur à celui des référents

Il s'établit au double de la zone d'emploi du Havre. Il est particulièrement fort sur Goderville (12,6 logements par an pour 1000 habitants)

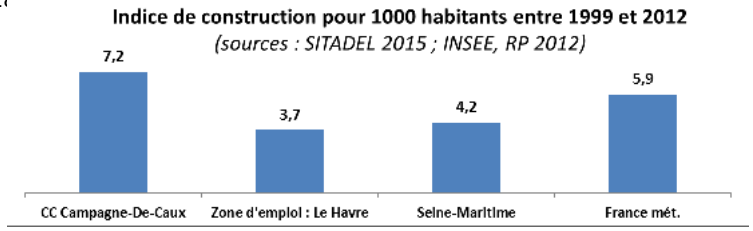

Un ralentissement notable de la construction à partir de 2008

Ceci peut notamment s'expliquer par le ralentissement d'une accession à la propriété rendue plus difficile par les restrictions des prêts bancaires

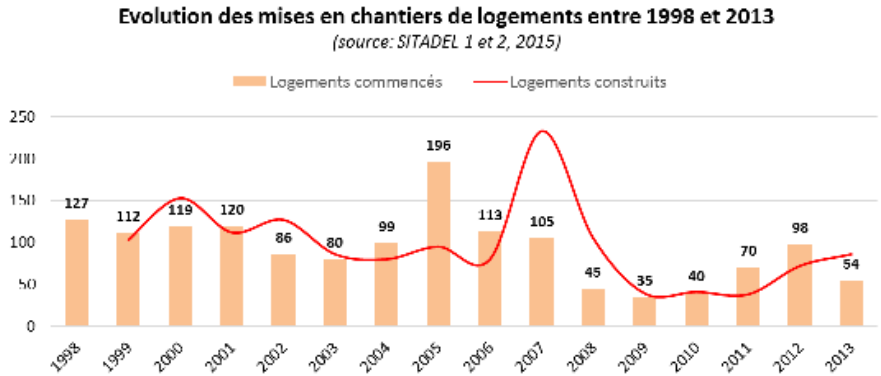

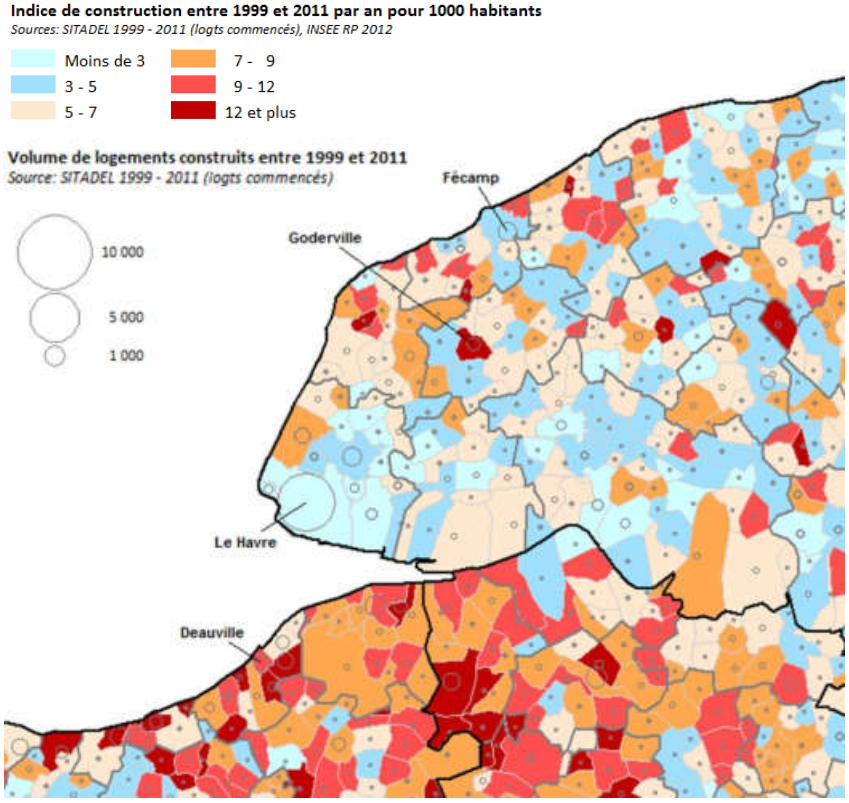

ENJEUX

Maîtriser l'impact de la construction de logements sur les équipements et services publics

ACTUALISATION DU DIAGNOSTIC

Un niveau élevé de construction de logements, porté principalement par Goderville…

CC CAMPAGNE DE CAUX		
L'EVOLUTION DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS		
en nombre de logements par an		
1999-2010 inclus	2006-2010 inclus	2011-2015 inclus
108	**100**	**58**
source: SITADEL avril2019		

…mais un fléchissement très net de la construction de logements depuis 2011, notamment sur Goderville, qui a contribué au ralentissement démographique observé.

ENJEUX CONFIRMES

Maîtriser l'impact de la construction de logements sur les équipements et services publics

Assurer une certaine relance de la construction de logements dans le cadre du PLUI

Un tassement marqué de la construction de logements depuis 2008

EVOLUTION DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

	logements construits 1999-2007 / an	indice construction neuve /an/1000 hab.1999-2007		logements construits 2008-2015 /an	indice construction neuve /an/1000 hab.2008-2015
sources :	*SITADEL 2*	*SITADEL+INSEE RP*		*SITADEL 2*	*SITADEL+INSEE RP*
Écrainville	5	***5,4***		2	***1,9***
Goderville	44	***17,0***		12	***4,2***
Saint-Sauveur-d'Émalleville	10	***9,5***		3	***2,8***
Sausseuzemare-en-Caux	1	***3,8***		2	***5,4***
sous-total OUEST	61	***12,1***		20	***3,6***
Angerville-Bailleul	1	***5,0***		1	***3,7***
Bec-de-Mortagne	4	***5,5***		2	***3,5***
Bénarville	1	***5,7***		1	***5,7***
Daubeuf-Serville	1	***3,8***		1	***1,3***
Gonfreville-Caillot	3	***10,4***		1	***4,2***
Saint-Maclou-la-Brière	3	***7,1***		1	***2,3***
Tocqueville-les-Murs	3	***10,2***		1	***4,2***
Vattetot-sous-Beaumont	4	***6,8***		2	***3,3***
sous-total NORD EST	19	***6,6***		11	***3,3***
Annouville-Vilmesnil	3	***7,5***		4	***7,3***
Auberville-la-Renault	2	***6,0***		3	***7,9***
Bretteville-du-Grand-Caux	9	***7,1***		7	***5,1***
Grainville-Ymauville	2	***5,8***		1	***3,0***
Mentheville	2	***8,4***		3	***12,5***
sous-total CENTRE	18	***6,9***		18	***6,2***
Bornambusc	2	***6,5***		0	***0,5***
Bréauté	11	***9,1***		3	***2,0***
Houquetot	2	***6,6***		2	***6,6***
Manneville-la-Goupil	5	***5,0***		5	***5,0***
Virville	2	***5,4***		1	***3,7***
sous-total SUD	21	***6,9***		11	***3,5***
CC CAMPAGNE DE CAUX	**119**	***8,8***		**60**	***4,0***
Seine-Maritime	4948	***4,0***		5336	***4,3***

- Un recul de la construction qui touche les différents secteurs sauf celui du Centre
- Un tassement très marqué de la construction sur Goderville
- Un niveau relatif de construction aujourd'hui inférieur à celui du département

ENJEUX

Maîtriser l'impact de la construction de logements sur les équipements et services publics

Des prix des terrains destinés au logement individuel compétitifs pouvant accentuer l'étalement urbain

Une très forte dominante de logements individuels dans la construction

86 % des mises en chantier de la période 1999-2014 sont des logements individuels (Goderville: 62 %- Seine-Maritime: 58%)

Un renchérissement de la construction des maisons individuelles sur terrain à bâtir moins rapide qu'à l'échelle départementale

Le prix au m² des terrains à bâtir (permis de particuliers) s'est maintenu entre 2010 et 2014

Année	Territoire	Nombre de terrains (achetés ou non)	Prix moyen du terrain	au m²	Prix moyen de la maison	au m²	Coût global moyen du projet	Part du terrain dans le coût global
2014	CC Campagne-De-Caux	27	57 306 €	50 €	132 205 €	1 111 €	189 511 €	30,2%
	Seine-Maritime	1358	67 168 €	63 €	144 557 €	1 181 €	211 725 €	31,7%
2010	CC Campagne-De-Caux	41	62 427 €	50 €	124 369 €	981 €	186 796 €	33,4%
	Seine-Maritime	1657	59 367 €	46 €	125 013 €	1 035 €	184 380 €	32,2%

Source: Enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB), 2010 -2014, DREAL Normandie.

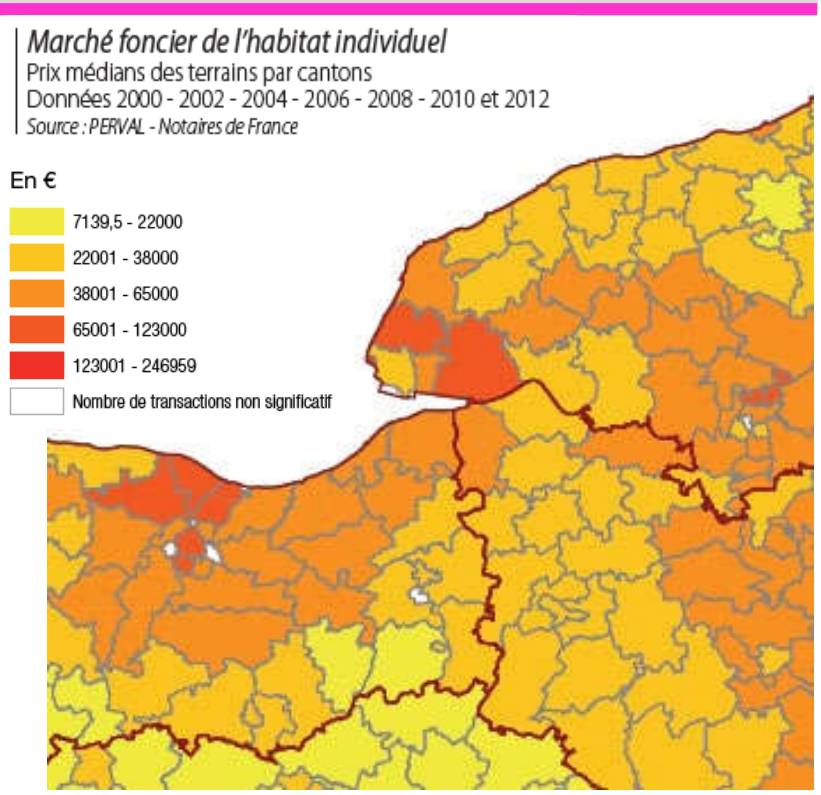

Source: Les marchés immobiliers et fonciers du logement en Normandie, EPF Normandie, mars 2014

ENJEUX

Maîtriser l'impact de la construction de logements sur la consommation d'espaces agricoles et naturels

Une construction de logements orientée vers l'accueil de populations nouvelles

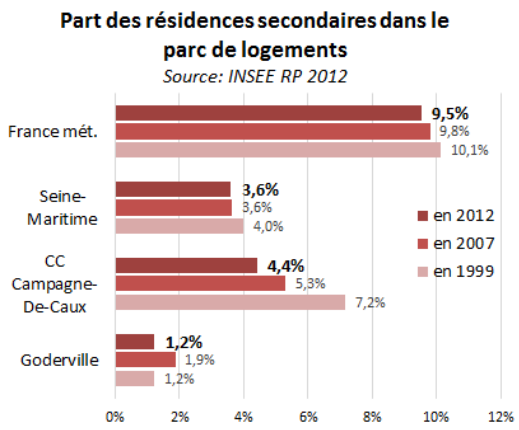

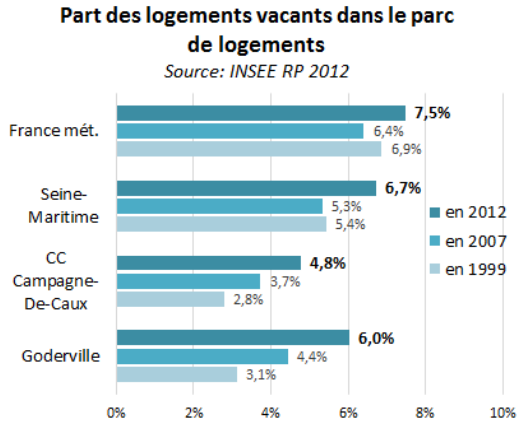

Le point mort 2007-2012 exprimé en logements / an

		Goderville	CC Campagne-De-Caux	Seine-Maritime	France mét.
A	*Besoins liés au desserrement des ménages 2007-2012 - exprimé en annuel*	9	**16**	2 780	101 389
B	*Renouvellement du parc 2007-2012 - exprimé en annuel*	18	**8**	45	41 886
C	*Variation des logements vacants 2007-2012 - exprimé en annuel*	5	**16**	1 991	93 534
D	*Variation des résidences secondaires 2007-2012 - exprimé en annuel*	-1	**-7**	173	16 255
E=A+B+C+D	**Point mort 2007-2012 - exprimé en annuel**	30	**34**	4 989	253 065
	% de la construction neuve ayant uniquement servi à répondre aux besoins du point mort 2007-2012	99%	**37%**	85%	64%
G= E - F	**Effet démographique 2007-2012 - exprimé en annuel**	0	**58**	888	141 507
F	*Construction neuve 2007-2011 inclus (SITADEL) - exprimé en annuel*	30	**91**	5 877	394 572

(sources : INSEE, RP 2012 ; SITADEL 2015)

Un recul progressif de la part des résidences secondaires…

…qui se fait au profit des résidences principales et de la vacance.

Un taux de vacance qui reste très modeste malgré une hausse continue depuis 1999

Moins de 5% en 2012 contre 6,7% en Seine-Maritime et 7,5% en France métropolitaine.

Il traduit l'attractivité résidentielle du territoire.

NB: un taux de vacants qui reste à 5,2 % en 2016.

La construction de logements se fait prioritairement au service de la croissance démographique

En permettant le desserrement des ménages et l'accueil de nouveaux habitants

ENJEUX

Répondre également aux besoins endogènes de la population, notamment ceux des seniors et des jeunes

Synthèse des enjeux habitat

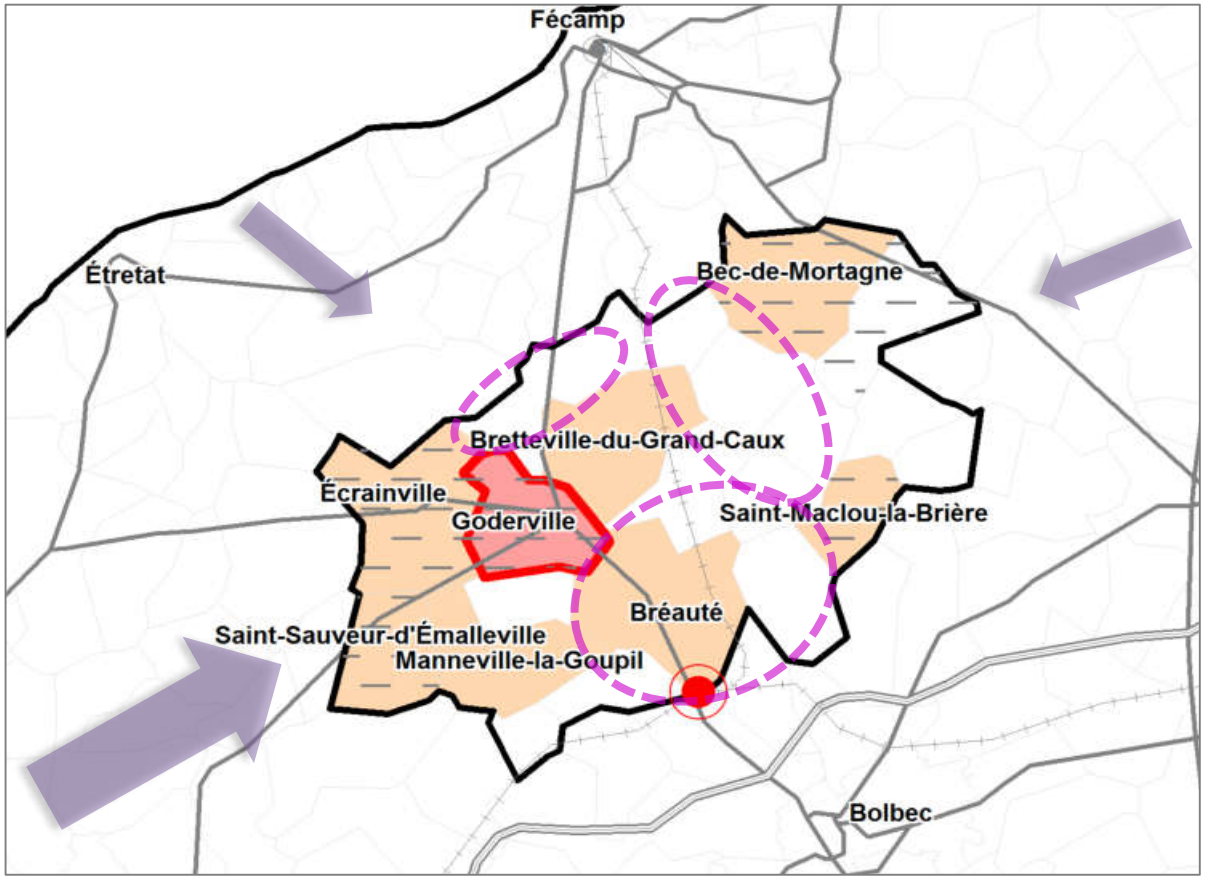

Axes de transports
- Liaison principale
- Liaison régionale
- Type autoroutier
- Voie ferrée

Gare de Bréauté

Veiller à la qualité de l'habitat ancien

Goderville, pôle principal
Diversifier la construction de logements, (personnes âgées, jeunes) et renforcer l'attractivité démographique du pôle

Pôles de proximité et d'hyper-proximité
Maintenir la population et la construction (diversifier les formes urbaines) et favoriser l'installation des nouveaux ménages

Arrivées de ménages (solde migratoire positif)

Stabilité démographique sur la période récente

Croissance démographique affirmée sur la période récente, pouvant amplifier le phénomène d'étalement urbain

Habitat

- Développer un secteur locatif en l'adaptant au mieux à la demande potentielle
- Veiller à l'amélioration et au maintien de la qualité du parc de logements (thermique, accessibilité et adaptation à la perte d'autonomie)
- Répondre au mieux aux besoins spécifiques des différentes catégories de seniors et des jeunes sur le territoire
- Maîtriser l'impact de la construction de logements essentiellement individuels, qui favorisent l'étalement urbain
- Relancer la construction de logements dans le cadre du PLUI;

Approche contextuelle, réglementaire et administrative

Approche spatiale

Population

Habitat

ACTIVITÉS ET TISSU ÉCONOMIQUE

Diagnostic Agricole

Équipements

Mobilités

État initial de l'environnement

Synthèse des enjeux croisés

Un territoire très résidentiel

Une progression de l'artisanat

Une évolution différenciée des effectifs salariés dans les activités présentielles

La construction : un gros employeur local mais dont les effectifs salariés ont nettement fléchi avec la crise

Le commerce : développement des établissements et des effectifs salariés

Hébergement - restauration : développement des établissements et des effectifs salariés

La santé et l'aide à domicile

Des activités en hausse : les activités récréatives et sportives, la coiffure

Les facteurs de développement de l'emploi dans les activités présentielles et PME locales

Une offre en zones d'activités économiques limitée

Des potentialités de développement économique

Un appareil commercial relativement modeste

Un appareil commercial assez fortement concentré sur Goderville

Une offre importante en hébergement touristique représentant un potentiel de développement commercial

Synthèse des enjeux

Un territoire très résidentiel

La population active occupée en 2012 et son évolution depuis 2007 (source : INSEE, RP 2012)

indice de concentration de l'emploi = emplois / actifs résidents occupés	Goderville	CC Campagne-De-Caux	Seine-Maritime	France métropolitaine
Nombre d'actifs occupés en 2012	1123	6538	495934	25875432
Taux d'évolution annuel du nombre d'actifs occupés 2007-2012	-1,01%	0,87%	-0,23%	0,21%
Nombre d'emplois au lieu de travail en 2012 (princ)	876	2423	508095	25771470
Nombre d'emplois au lieu de travail en 2007 (princ)	944	2363	510728	25459773
Indice de concentration de l'emploi en 2012	0,78	**0,37**	1,02	1,00
Indice de concentration de l'emploi en 2007	0,80	**0,38**	1,02	0,99

Une fonction résidentielle du territoire

Le territoire n'offre que 37 emplois localisés pour 100 actifs résidents occupés

L'emploi progresse dans un contexte de crise

L'emploi a progressé cependant dans le difficile contexte de crise depuis 2007. Mais il a progressé moins vite que le nombre d'actifs résidents occupés

Goderville, un pôle d'emploi

La ville-centre concentre une partie notable des emplois du territoire, bien que leur nombre se soit tassé avec la crise

Deux autres pôles d'emplois significatifs (> 300 emplois): Bréauté, Bretteville-Grand Caux

ENJEUX

Favoriser le développement de l'emploi local

Un territoire très résidentiel

	Sphère non présentielle domaine privé	Sphère non présentielle domaine public	Sphère présentielle domaine privé	Sphère présentielle domaine public
CC CAMPAGNE DE CAUX	436	0	816	352
	27%	0%	51%	22%
DEPARTEMENT SEINE-MARITIME	157706	535	172841	112782
	36%	0%	39%	25%

© Insee Source : Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP)-2013

Une dominante d'activités « présentielles »

Ce sont les activités orientées principalement vers les populations résidentes sur le territoire ou à proximité immédiate. Par opposition, les activités non-présentielles sont tournées vers des marchés extérieurs au territoire.

Le territoire se caractérise par une nette prépondérance des activités présentielles avec une très forte présence des activités de construction, du commerce. Le secteur public(administration, enseignement, santé,...) est également assez bien représenté bien qu'inférieur au référent départemental.

A noter:

- la part assez modeste de l'hôtellerie-restauration
- La part importante de l'agriculture dans les activités non-présentielles

L'EMPLOI SALARIE AU 31/12/2013 PAR GRANDES FONCTIONS

	Postes des Ets actifs au 31/12/2013	Agriculture, sylviculture et pêche	Extr., énerg., eau, gestn déch. & dépol.	Fab. aliments, boiss. & prdts base tabac	Cokéfaction et raffinage	Fab. éq. élec., électr., inf. & machines	Fabrication de matériels de transport	Fabrication autres produits industriels	Construction	Commerce ; répar. automobile & motocycle	Transports et entreposage	Hébergement et restauration	Information et communication	Activités financières et d'assurance	Activités immobilières	Ac. spé., sci. & tec., svces adm. & stn	Admin. pub., enseign., santé & act. soc.	Autres activités de services
CC CAMPAGNE DE CAUX	1609	84	2	29	0	0	0	127	326	264	94	36	0	39	10	94	471	33
	100%	**5%**	0%	2%	0%	0%	0%	8%	**20%**	**16%**	6%	2%	0%	2%	1%	6%	29%	2%
DEPARTEMENT SEINE-MARITIME	440638	3205	10563	10483	2597	7982	11052	36848	31173	52185	36441	12622	5118	14318	4798	39282	147173	14798
	100%	1%	2%	2%	1%	2%	3%	8%	7%	12%	8%	3%	1%	3%	1%	9%	33%	3%

© Insee Source : Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP)-2013

ENJEUX

Favoriser la diversification des emplois locaux par le développement d'activités:

- dans l'industrie et la logistique
- dans certaines activités présentielles peu développées (hôtellerie-restauration)

Une progression de l'artisanat

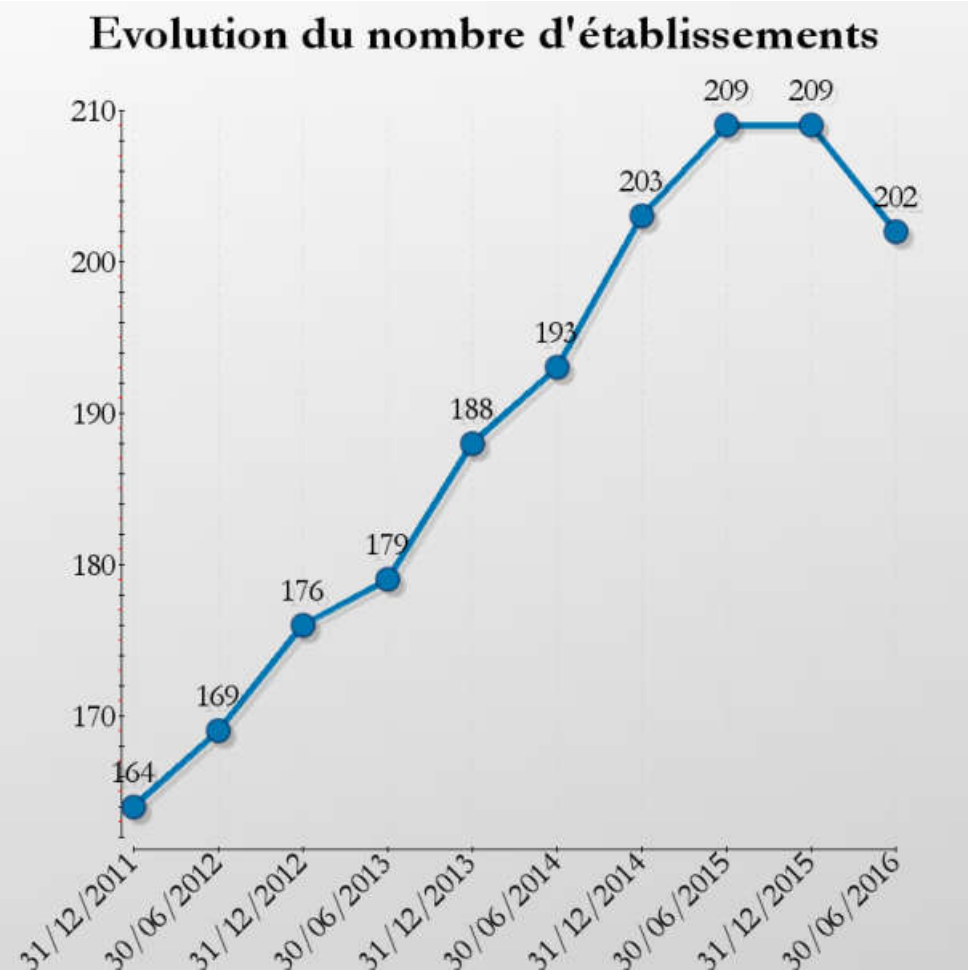

La grande majorité de l'artisanat relève des activités présentielles, c'est-à-dire travaillant pour un marché local.

La progression du nombre d'établissements en Campagne de Caux a été très soutenue ces dernières années avec toutefois un plafonnement en 2016.

Source: Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine-Maritime.

Une évolution différenciée des effectifs salariés dans les activités présentielles

CC CAMPAGNE DE CAUX - EVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIE PRIVE -2008-2015

source: URSSAF-ACOSS - juin 2016

données au 31/12

ape	nb_etab 2008	nb_etab 2009	nb_etab 2010	nb_etab 2011	nb_etab 2012	nb_etab 2013	nb_etab 2014	nb_etab 2015	eff2008	eff2009	eff2010	eff2011	eff2012	eff2013	eff2014	eff2015	tendance effectifs
	188	191	202	191	197	192	200	205	1028	1040	1054	1056	1061	1054	1036	1024	=
	dont								dont								
fabrication de denrées alimentaires, boissons	9	9	11	11	10	9	11	8	21	26	29	27	26	26	27	23	=
fabrication industrielle	12	11	11	13	13	13	15	15	73	66	71	86	97	95	97	105	+
construction, bâtiment	46	46	48	42	41	42	42	42	312	322	307	320	301	306	288	285	-
commerce	29	32	34	31	31	33	35	37	216	223	231	215	228	227	230	236	+
transports	9	9	10	8	9	9	8	9	104	107	96	91	92	86	78	80	-
hébergement, restauration	8	8	10	9	11	12	12	13	22	24	31	24	35	32	40	37	+
santé	5	5	5	4	6	6	6	7	50	46	53	52	53	48	44	22	-
hébergement médico-social, social et action sociale	3	3	3	3	3	2	2	3	49	47	48	46	45	42	41	52	=
activités récréatives	13	13	14	13	13	12	11	13	15	16	21	27	28	34	34	32	+
autres activités de services	9	10	9	9	9	8	10	10	13	19	13	15	14	15	19	18	+

L'emploi présentiel privé peut être connu par la source « Emploi salarié privé » de l'URSSAF qui renseigne le nombre d'établissements et le nombre de salariés.

Bien qu'elle soit considérée comme activités productives et non pas présentielles, il convient de noter la progression du nombre d'établissements et de salariés dans la fabrication industrielle

La construction: un gros employeur local mais dont les effectifs salariés ont nettement fléchi avec la crise

- Une centaine d'établissements pour 302 salariés fin 2014 (INSEE-CLAP) soit une grande quantité de petits établissements.
- On peut estimer qu'environ plus d'un établissement sur deux n'emploie aucun salarié (artisans, autoentrepreneurs).
- Trois implantations principales en nombre d'emplois salariés: Bréauté (127), Bretteville GC (65) et Goderville (44).
- Les principaux métiers présents sont : les constructions de voies ferrées et de réseaux pour fluides, les travaux de menuiserie, de plâtrerie, peinture…les effectifs dans la maçonnerie et le gros œuvre sont par contre assez faibles.
- Les effectifs salariés ont nettement chuté entre 2008 et 2015 (près de 10%) notamment dans la maçonnerie et le gros œuvre alors que le nombre d'établissements a mieux résisté.

Les entreprises de BTP implantées sur la CC ont certainement un champ d'intervention qui dépasse largement les limites de celles-ci. Inversement, les travaux de BTP effectués sur la CC, en ancien comme en neuf, sont réalisés en grande partie par des entreprises implantées en dehors de la CC. Une politique publique visant à stimuler l'emploi local dans le BTP pourrait donc articuler une intervention sur deux plans:

- une certaine relance de la construction sur le territoire de la CC peut profiter pour partie aux entreprises locales

-une politique d'amélioration de l'habitat existant (isolation thermique, adaptation au vieillissement et handicap,…) alimenterait sur le long terme les artisans locaux mais cette politique doit être impulsée sur une échelle plus large (échelle du SCOT, voire inter SCOT) pour créer un marché suffisant.

Le commerce : développement des établissements et des effectifs salariés

- Plus de 100 établissements pour 240 salariés fin 2014 (INSEE-CLAP) soit une grande quantité de petits établissements
- Une forte concentration sur Goderville (plus de 150 emplois) et à un moindre niveau sur Bretteville-GC et Bréauté.
- Les principaux métiers présents sont :
  - ✓ l'entretien-réparation automobile (Bretteville GC), en développement
  - ✓ le commerce de gros alimentaire (Bretteville GC, Bréauté), en développement
  - ✓ Les supermarchés (Goderville), effectifs plutôt stables
  - ✓ Le commerce de détail notamment alimentaires (Goderville) et pharmaceutiques (Goderville) dont les effectifs sont assez stables.
- Les effectifs salariés ont globalement augmenté depuis 2008.

La Chambre des Métiers de Seine-Maritime a entrepris récemment une enquête auprès des commerces de la CC, notamment de bouche, en vue d'apprécier les conditions de leur pérennisation. Les résultats en seront connus prochainement.

Hébergement -restauration: développement des établissements et des effectifs salariés

- Quelque 40 établissements (mais seulement 13 employant des salariés) pour environ 35/40 salariés fin 2014 (INSEE-CLAP) soit une grande quantité de petits établissements
- Une très forte concentration sur Goderville (plus de 150 emplois).
- Les principaux métiers présents sont :
  - ✓ Les terrains de camping
  - ✓ la restauration traditionnelle
  - ✓ La restauration rapide
  - ✓ Les débits de boisson
- Les effectifs salariés ont globalement augmenté depuis 2008 mais uniquement dans la restauration rapide.

La santé et l'aide à domicile : des effectifs limités et plutôt en baisse

Les effectifs salariés (inférieurs à 50)dans la santé relèvent de deux types d'activités:

- Le transport par ambulances, avec un seul établissement dont les effectifs diminuent sur la période
- L'activité des infirmiers et sages-femmes dont les effectifs progressent sensiblement.

- Les effectifs dans l'aide à domicile tendent à baisser légèrement alors qu'ils augmentent dans l'accueil des jeunes enfants. Ces deux activités emploient une cinquantaine de salariés.

Des activités en hausse : les activités récréatives et sportives, la coiffure

Les activités récréatives et sportives emploient un peu plus de 30 salariés mais ces effectifs ont doublé en 7 ans. Ils sont plutôt localisés sur Goderville et Bréauté.

Les effectifs salariés ont également augmenté sensiblement dans la coiffure et les soins de beauté. Ils sont assez nettement concentrés sur Goderville.

Les facteurs de développement de l'emploi dans les activités présentielles et PME locales

- Selon la Chambre des Métiers de Seine-Maritime, la demande des artisans locaux porte à la fois :

- sur des parcelles non-bâties pour des projets plutôt en accession
- sur des locaux de taille modeste, de 150 à 200 m², plutôt en location.

Une offre mixte avec parcelles et locaux, en accession et location, avec proximité des axes routiers et une bonne visibilité commerciale doit être développée.

Ce type d'offre qui vise principalement des entreprises du BTP peut aussi répondre à des TPE-PME industrielles.

Des activités récréatives ou sportives (clubs de gym., fitness, danse,…) peuvent également s'insérer dans ce type de zones d'activités (facilité de stationnement).

Une ou plusieurs zones d'activités pourraient être crées en ce sens, proposant parcelles et locaux, en accession et en location, de préférence sur le pôle urbain de Goderville ou sur Bréauté, mieux positionné en termes de desserte.

- Le Bâtiment qui reste un gros employeur local a vu ses effectifs fortement érodés par la crise depuis 2008. Deux impulsions publiques pourraient contribuer à une amélioration de son activité localement:

- Une certaine relance de la construction dans le cadre du PLUI
- Une politique d'amélioration de l'habitat privé à une échelle toutefois plus large que celle de la CC.

Une offre en zones d'activités économiques limitée

Tableau récapitulatif des zones d'activités		
Zones d'activités	**Commune**	**Superficie en ha**
Goderville nord	Goderville	**3,9**
Goderville sud	Goderville	**6,8**
Grande Chaussée	Bretteville-du-Grand-Caux	**7,4**
La Flacquaire	Bréauté	**1,7**
Les Sapins	Bréauté	**3,7**
Saint-Sauveur	Saint-Sauveur-d'Emalleville	**1,0**
TOTAL		**24,5**
source: CC Campagne de Caux		

Un rythme de commercialisation assez lent

Les 25 ha ont été commercialisés en 25 ans environ soit de l'ordre d'un ha par an.

Une offre limitée en Zones d'Activités

Environ 25 ha occupés en ZA mais des disponibilités aujourd'hui très limitées

Des ZA qui offrent peu de services et qui sont peu « lisibles »

Des zones d'activités qui sont davantage des espaces dédiés à l'accueil d'entreprises mais sans véritable valeur ajoutée

Des statuts juridiques et une délimitation peu clairs, avec des imbrications de parcelles publiques et privées.

ENJEUX

Requalifier et clarifier juridiquement les zones d'activités existantes

Des potentialités de développement économique

- **Les atouts :**

Bien qu'étant à forte dominante rurale, le territoire présente **un positionnement intéressant entre plusieurs pôles majeurs** : Le Havre, Fécamp, la Vallée de la Seine

La gare SNCF de Bréauté et la proximité de l'A29 et du pôle industriel et portuaire du Havre: des potentialités pour des activités logistiques et industrielles, pour des entreprises principalement extérieures au territoire

La demande endogène d'entreprises déjà présentes (agrandissement, relocalisation) pour les zones existantes: une demande limitée mais réelle selon Caux Seine Développement

Une demande potentielle de TPE pour des produits aujourd'hui absents : hôtel d'entreprises, ateliers-relais…

- **Les points faibles:**

Une offre en zones d'activités peu lisible, offrant peu de services et avec des disponibilités très limitées aujourd'hui.

ENJEUX

Poursuivre les études préalables sur le pôle logistique multimodal de Bréauté

Développer de nouveaux produits (hôtels d'entreprises, ateliers-relais) adaptés aux TPE et PME et proches des pôles urbains déjà bien équipés (Goderville, Bretteville,…)

Un appareil commercial relativement modeste

Descriptif de l'offre commerciale traditionnelle : CDC de Campagne-de-Caux

32

Une offre principalement centrée sur l'alimentaire

Avec 81 commerces et services, la CDC Campagne-de-Caux ne compte que pour 12% des commerces du Pays alors qu'elle représente 18% de la population du territoire. Goderville regroupe 45% de l'offre en commerces alimentaires traditionnels de la CDC.

Un taux de diversité et des densités particulièrement faibles

Avec un taux de 12%, la diversité commerciale de la CDC Campagne-de-Caux est faible. La CDC Campagne-de-Caux affiche des densités inférieures aux moyennes du Pays dans tous les secteurs d'activité.

Ce déficit d'offre en commerciale est cependant logique au regard de la vocation des pôles de l'intercommunalité et de la proximité des pôles plus importants de Fécamp, d'Yvetot, de Bolbec voire du Havre et de Rouen.

81 commerces (12% commerces / 18% de la pop) Poids de Goderville : 64%

Taux de diversité : 12%

Offre commerciale par secteur sur la CDC de Campagne-de-Caux

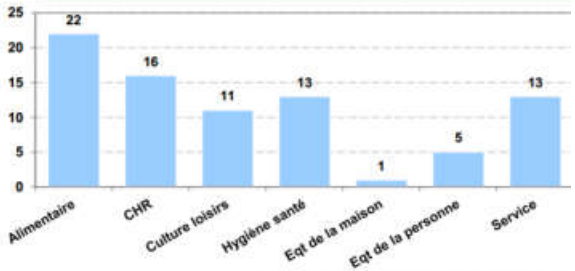

Source : Inventaire commercial CCI Fécamp-Bolb

Densité de l'offre commerciale par secteur

(en nombre de commerces pour 1 000 habitants)

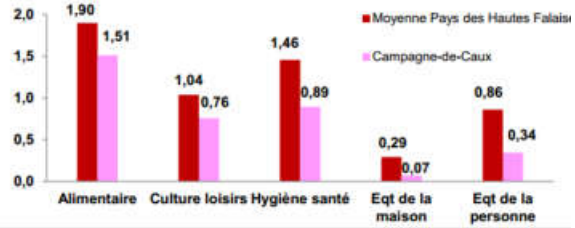

Pays des Hautes Falaises – Diagnostic DAC

Une offre relativement peu dense par rapport à la population résidente qui s'explique par la proximité de grands urbains plus importants (Le Havre, Fécamp, Bolbec)

Une offre relativement peu diversifiée avec prépondérance de l'alimentaire

Une offre concentrée aux 2/3 sur Goderville

ENJEUX

Renforcement et diversification de l'offre commerciale par valorisation des produits locaux notamment auprès de la clientèle touristique

Un appareil commercial assez fortement concentré sur Goderville

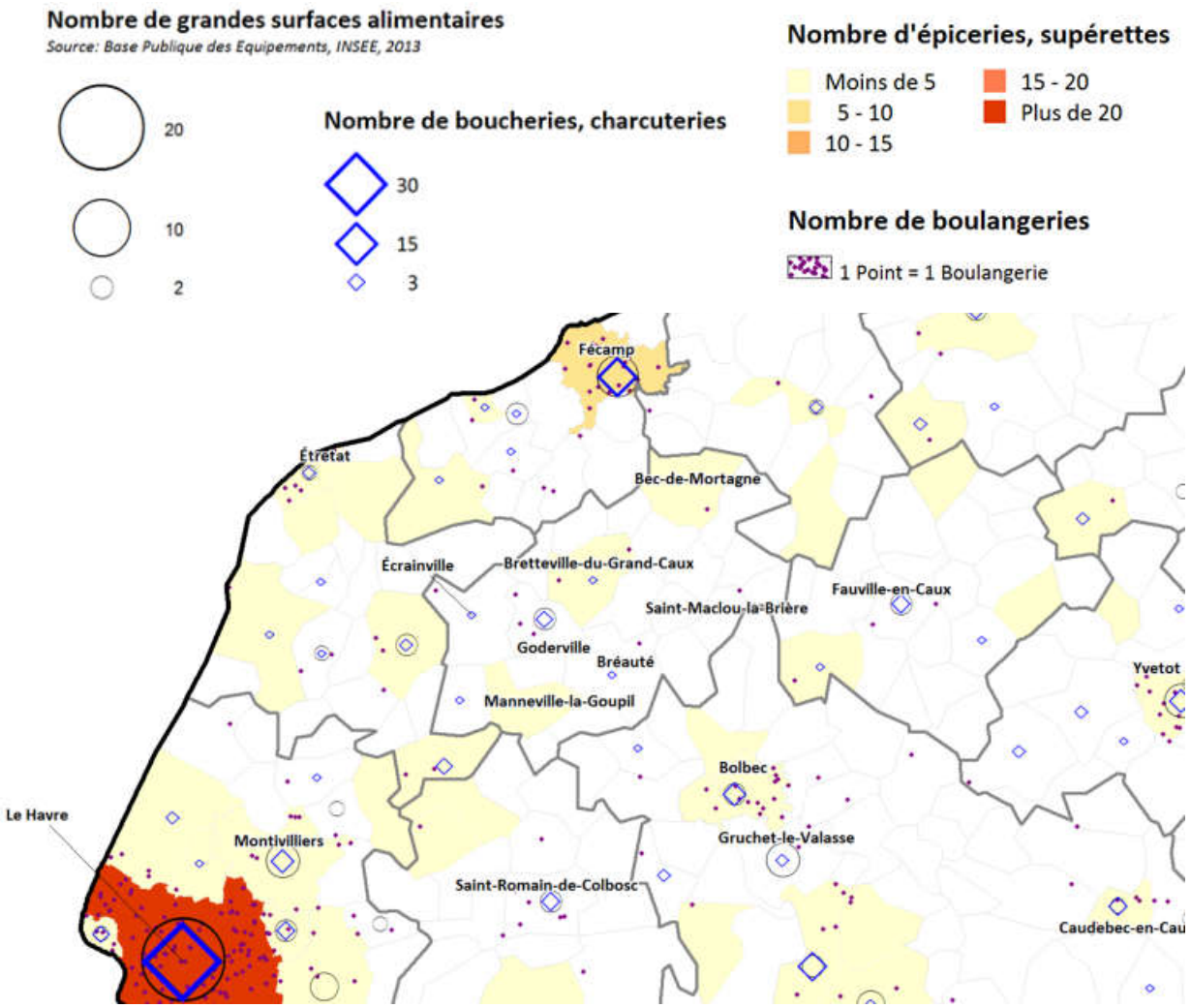

Des grandes surfaces concentrées à Goderville, qui offre en outre un éventail assez large de commerces

Quelques polarités commerciales, plus ou moins complètes:

Bretteville GC, Bréauté, Bec-de-Mortagne, Manneville la G., Ecrainville, St Maclou-la-B., St-Sauveur d'E.

On retrouve des commerces de proximité (supérettes, boulangeries et boucheries-charcuteries) dans plusieurs villages.

Une quinzaine de villages dépourvus de tout commerce alimentaire

ENJEUX

Maintenir les commerces existants et renforcer les pôles de Bréauté et Ecrainville identifiés dans le SCOT

Une offre importante en hébergement touristique représentant un potentiel de développement commercial

Commune	Nb de gîtes, chambres d'hôtes	Nb de chambres
Annouville-Vilmesnil	4	12
Auberville-la-Renault	2	3
Bec-de-Mortagne	5	11
Bénarville	3	3
Bréauté	8	23
Bretteville-du-Grand-Caux	11	25
Daubeuf-Serville	2	8
Écrainville	6	13
Goderville	3	11
Mentheville	5	16
Saint-Maclou-la-Brière	3	6
Saint-Sauveur-d'Émalleville	4	8
Sausseuzemare-en-Caux	3	8
Tocqueville-les-Murs	1	2
Vattetot-sous-Beaumont	2	7
CC Campagne de Caux	**62**	**156**

Source: CC Campagne de Caux, février 2016

Plus de 60 gîtes et chambres d'hôtes recensés par la Communauté de Communes (février 2016)

Un camping proposant des locations en mobil home à Bec-de-Mortagne

(111 places selon l'INSEE + 20 emplacements pour caravanes)

Un total d'environ 900 lits sur le territoire de la Communauté de Communes

Trois équipements culturels locaux

A Saint-Maclou la Brière (la Maison des Traditions Normandes) et à Bretteville-du-Grand-Caux (Ecomusée de la Pomme et du Cidre, La Vitrine du Lin)

ENJEUX

Une offre commerciale à développer en lien avec le tourisme

Synthèse des enjeux économiques

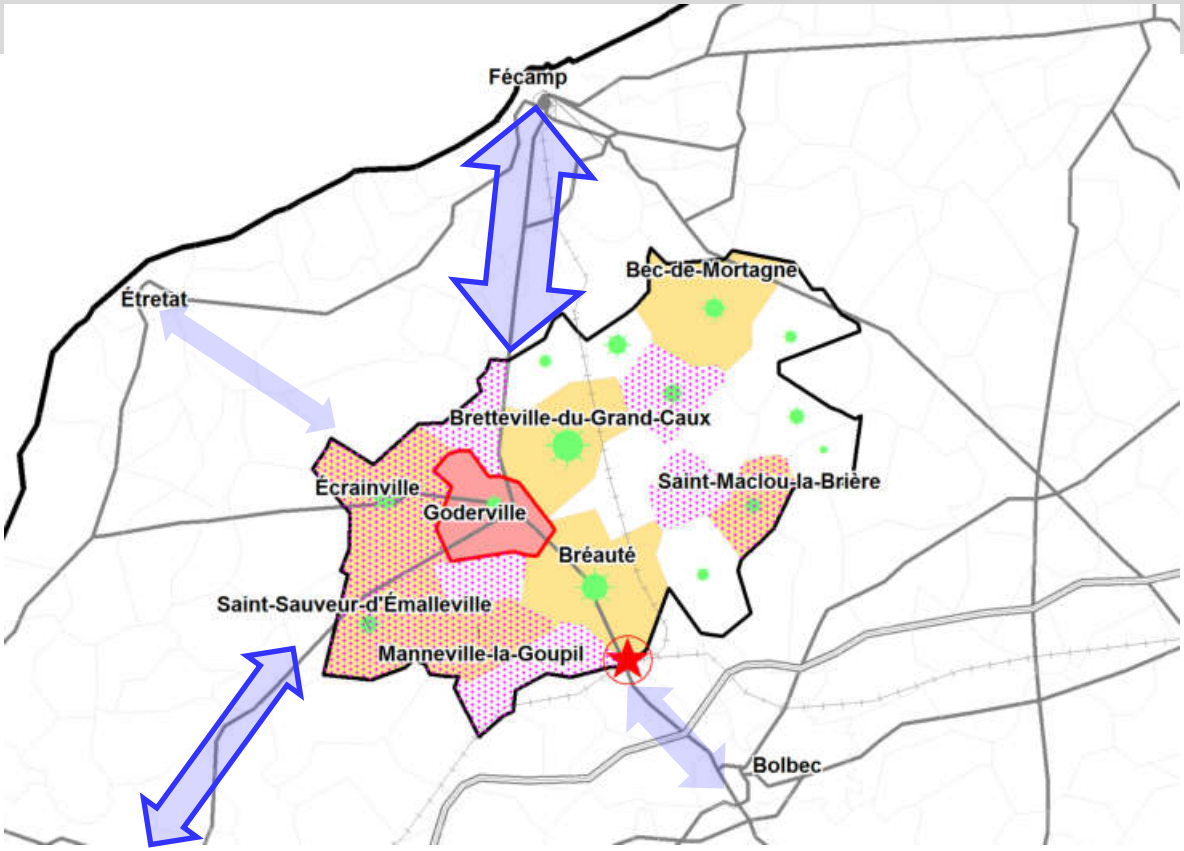

Axes de transports
- Liaison principale
- Liaison régionale
- Type autoroutier
- Voie ferrée

Gare de Bréauté
Réflexion à poursuivre sur le pôle logistique multimodal

Goderville, pôle principal
Valoriser les zones d'activités existantes, favoriser l'implantation des PME et TPE

Pôles de proximité et d'hyper-proximité
Favoriser l'implantation des PME et TPE dans les pôles déjà équipés,
Veiller au maintien des commerces de proximité

Une offre en hébergement touristique, potentiel de développement commercial

Une majorité des actifs travaillant dans l'aire d'emploi du Havre

Un potentiel de développement économique grâce à un positionnement privilégié

ECONOMIE

- Renforcer et diversifier l'offre de locaux à destination des TPE et PMA dans les pôles déjà équipés
- Valoriser les zones d'activités existantes
- Poursuivre la réflexion sur le pôle logistique multimodal de Bréauté
- Favoriser une implantation commerciale dans les pôles de proximité en lien avec l'offre en hébergement touristique
- Veiller au maintien d'une offre commerciale de proximité

Approche contextuelle, réglementaire et administrative

Approche spatiale

Population

Habitat

Activités et tissu économique

DIAGNOSTIC AGRICOLE

Équipements

Mobilités

État initial de l'environnement

Synthèse des enjeux croisés

- Un territoire marqué par l'agriculture
- Une activité économique importante
- Portrait dynamique des exploitations
- Autres activités, diversification
- Evolution de l'activité agricole et conséquences
- Environnement et cadre de vie
- La perception des agriculteurs du territoire
- Atouts / Faiblesses / Enjeux selon les élus
- Facteurs influençant l'activité agricole
- Synthèse des enjeux

Un territoire marqué par l'agriculture

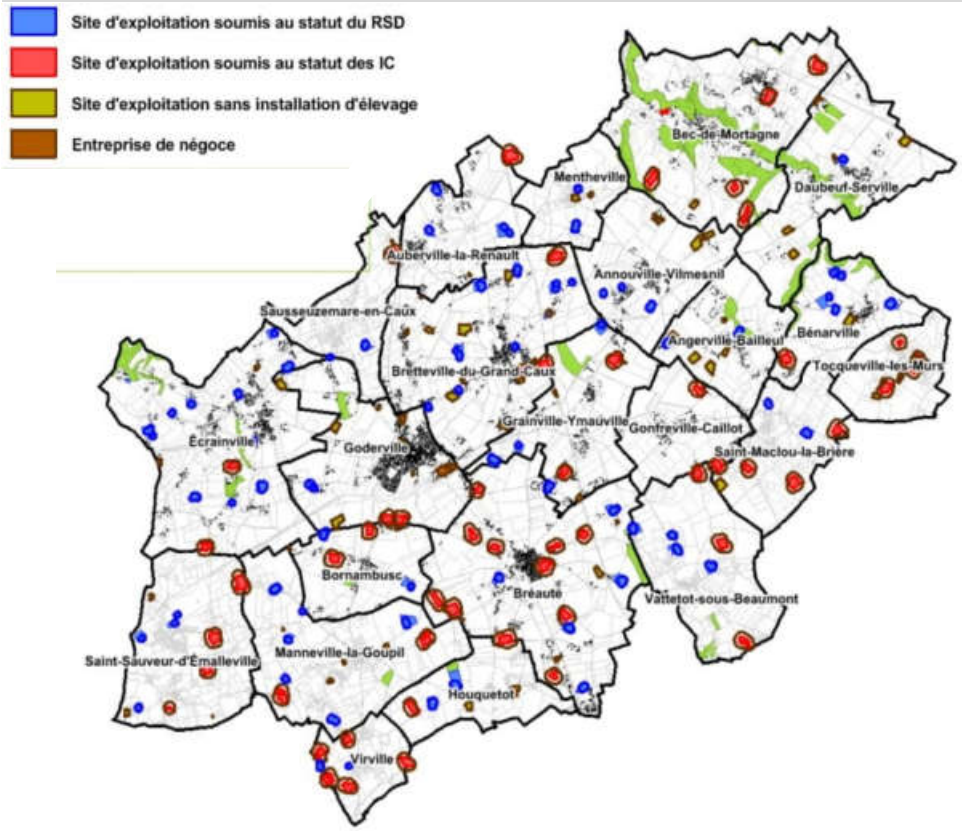

85% du territoire

293 exploitations, 150 sièges d'exploitation et 33 sites secondaires

125 sites d'élevage

- 70 RSD
- 55 ICPE

Une variété de cultures végétales grâce à un potentiel agronomique exceptionnel

- 38% de céréales
- 21% de prairies
- 17% de cultures industrielles (lin et betteraves)
- 8% de colza
- 11% de mais

ENJEUX
Préserver les terres et les sites d'exploitation

Une activité économique importante

La production laitière, les céréales et les cultures industrielles sont les principales sources de revenu

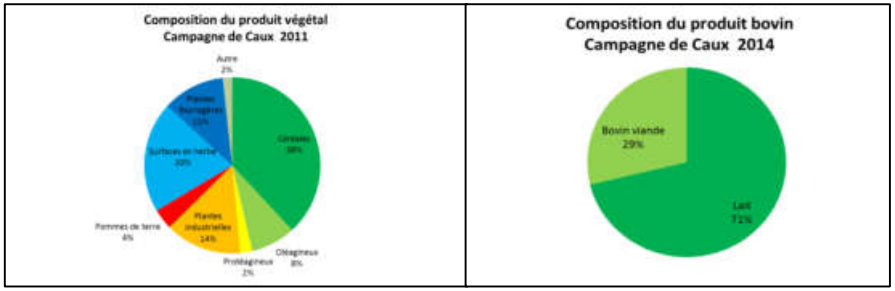

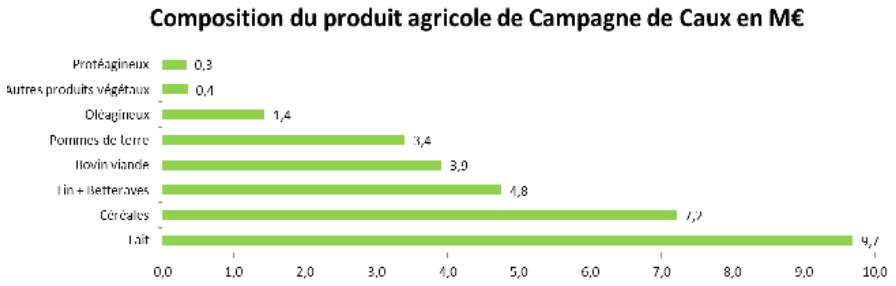

Un tissu socio-économique développé

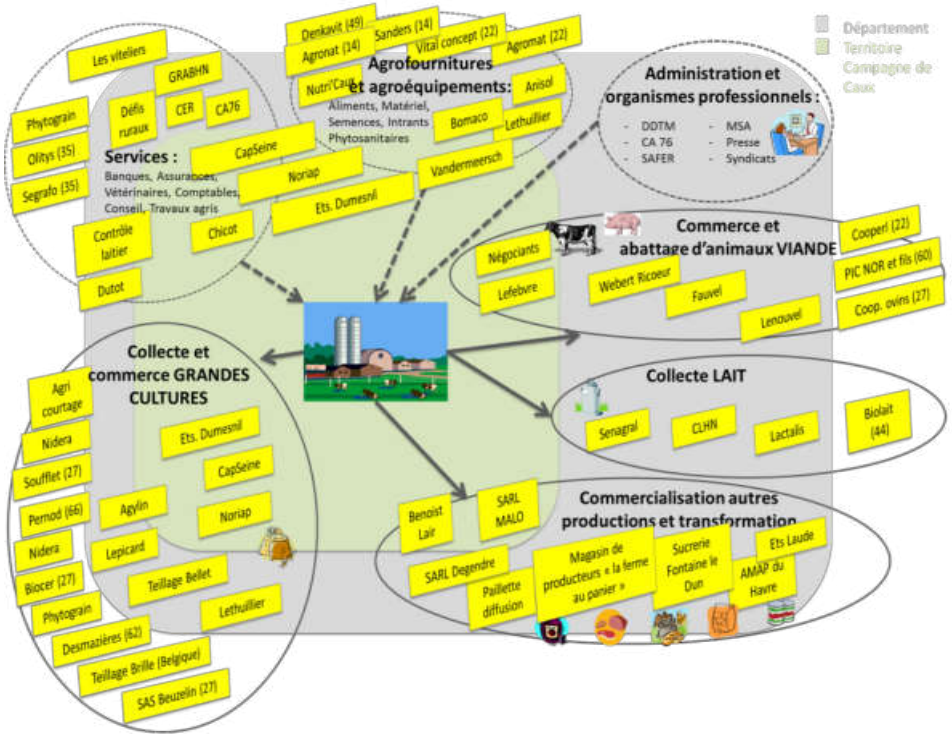

ENJEUX
Maintenir l'élevage et les filières agricoles (amont/aval)

Portrait dynamique des exploitations

Les Orientations Technico Economiques des exploitations

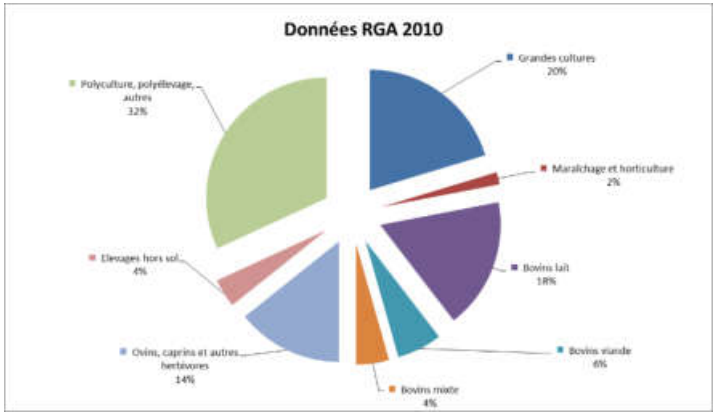

OTEX communale 2000

OTEX communale 2010

Une augmentation de la Surface Agricole Utile des exploitations

106 ha en 2013 selon la PAC contre 71 ha en 2010 selon le RGA

(Réf.76 = 81 ha)

Une baisse du nombre d'exploitation et des Unités de Travail Annuel

150 en 2016 contre 220 en 2000

1,62 en moyenne par exploitation (Réf.76 = 2 UTA)

Une augmentation des formes sociétaires

44% en 2000 et 57% en 2016

Des agriculteurs jeunes et récemment installés

Une complémentarité poly culture / poly élevage

Une diminution et une concentration des ateliers d'élevage

ENJEUX

Maintenir la complémentarité poly culture / poly élevage

Autres activités, diversification

Diversification, circuits courts et signe de qualité :

- 6 exploitations en agriculture biologique en 2016
- 23 exploitations concernées par les circuits courts en 2010
- 31 exploitations concernées par la diversification en 2010

Autres activités :

- Peu de maraichage : 3 exploitations
- Production de plantes médicinales
- Peu d'élevage hors sol (porcs, volailles) < 10
- Exploitations équestres assez présentes > 20

Des engagements spécifiques à travers des chartes de production:

- Bien être animal
- Label rouge
- Bleu Blanc Cœur
- ...

ENJEUX
Valoriser et encourager la diversification

Portrait dynamique des exploitations

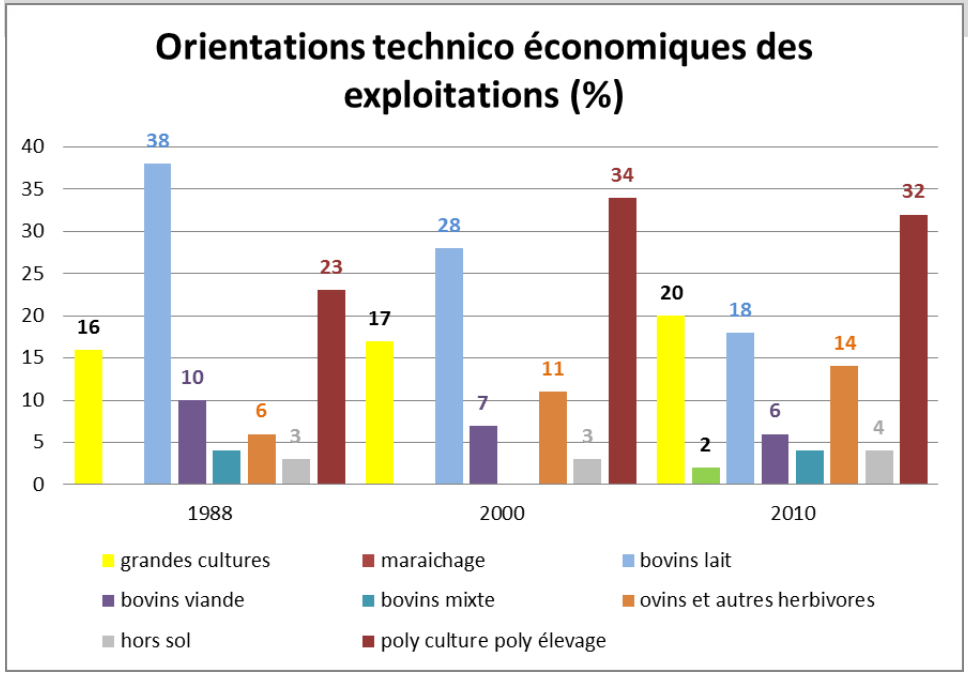

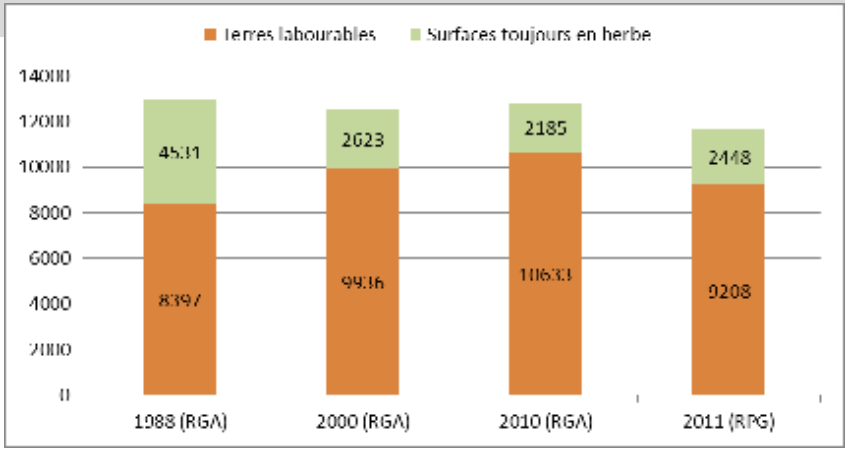

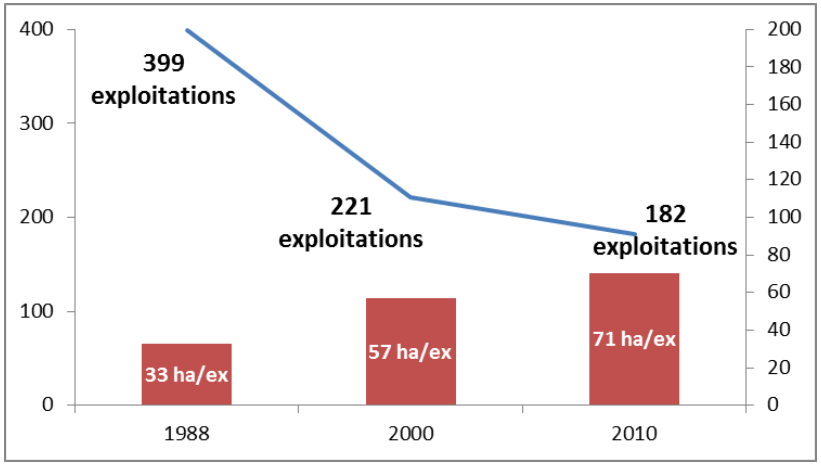

Diminution de l'élevage bovins (lait)

Légère augmentation des grandes cultures

Poly culture poly élevage régresse après une importante progression

Les élevages d'ovins quasiment aussi nombreux que les élevages bovins lait

Apparition du maraichage

SAU relativement stable et diminution des surfaces en prairies

ENJEUX

Maintenir la complémentarité poly culture / poly élevage

Evolution de l'activité agricole et conséquences

Principales évolutions / constat

- Agrandissement des exploitations (disposant de plusieurs sites)
- Augmentation de la taille du parcellaire des exploitations
- Spécialisation des exploitations
- Diminution du nombre d'ateliers d'élevage
- Evolution des engins
- Développement des grandes cultures et cultures industrielles
- Une commercialisation principale via des filières longues

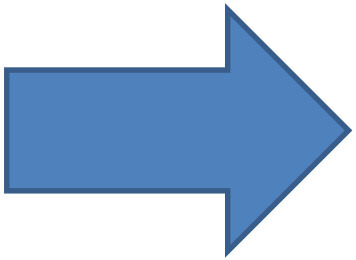

Conséquences pour le territoire

- Diminution des prairies
- Réorganisation parcellaire
- Clos masures, bâtiments et haies ne sont plus adaptés aux pratiques
- Une majorité des productions sont exportées du territoire
- Augmentation des zones d'interface entre habitat et parcelles cultivées
- Augmentation du trafic agricole

ENJEUX
Encourager les initiatives liées au territoire et concourant à un meilleur cadre de vie

Environnement et cadre de vie

Objectifs poursuivis :

- Améliorer la qualité de l'eau
- Lutter contre l'érosion et le ruissellement
- Contribuer au maintien de la biodiversité et des paysages
- Produire des énergies renouvelables
- Contribuer au maintien du patrimoine culturel et architectural

Un socle réglementaire

- La PAC : conditionnalité des aides et paiement vert
- Décret érosion
- DUP de captage
- Réglementation du SAGE

Des actions volontaires :

- Mise en place d'aménagements hydraulique douce avec les syndicats de bassin versant (haies, fascines , mares, etc.)
- Programmes d'actions pour lutter contre les pollutions ponctuelles et diffuses dans les bassins d'alimentation de captage (Radicatel, Fécamp, Angerville Bailleul et Yport) : remise en herbe (autour des bétoires, dans les fonds de talwegs, ...) et adaptation des pratiques (diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires)
- Bandes ligno-cellulosiques
- Production d'énergie (Méthacaux, chaufferie bois)
- Développement de l'Agro-écologie avec l'association Sol en Caux et un groupe agricole sur l'agriculture de conservation
- Réhabilitation des anciens bâtiments agricoles (gîtes, accueil du public, magasin, etc.)

ENJEUX
Valoriser et encourager les initiatives locales

La perception des agriculteurs du territoire

Les exploitants déclarent :

- perdre des terres au profit de l'urbanisation, d'aménagement hydraulique ou d'aménagements routiers (30%)
- rencontrer des difficultés de circulation (40%)
- être interpelés par les habitants au sujet de leur activité (34%)

2 visions de l'activité d'ici 2030 :

- Les tendances actuelles se poursuivent et deux profils d'exploitations coexistent : les « petites » structures qui se diversifient et les « grandes » qui se spécialisent dans les cultures et/ou l'élevage
- Les systèmes des exploitations évoluent et misent sur la création de valeur ajoutée, une moindre dépendance aux agro industries et le développement de pratiques innovantes conciliant production agricole et préservation de l'environnement

2 visions du territoire d'ici 2030:

- Une poursuite de l'étalement urbain de l'agglomération du Havre (plus d'urbanisation, plus d'infrastructures, plus de déplacements, etc.)
- Un territoire qui sait préserver son caractère rural avec des espaces agricoles, naturels et urbanisés harmonieux (préservation des sites et parcelles exploités, urbanisation exclusivement des bourgs et dents creuses)

Le rôle de l'agriculture

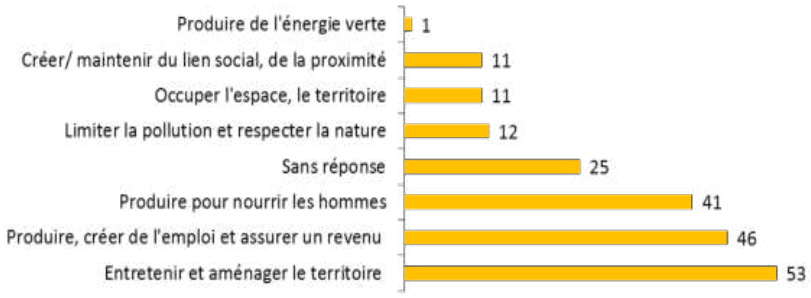

Circulations agricoles

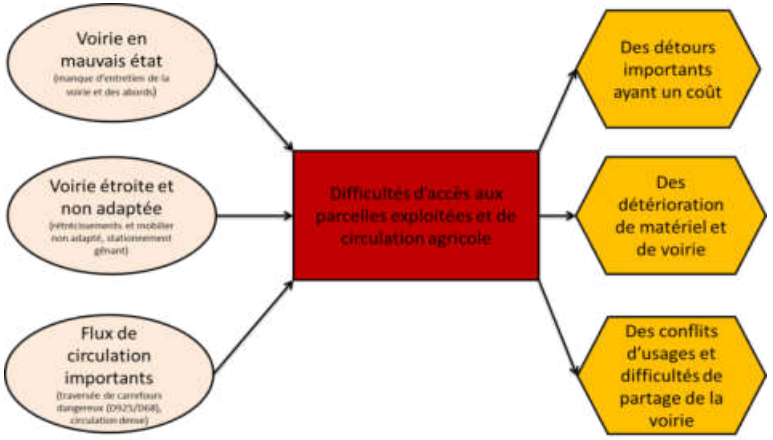

ENJEUX

Limiter la consommation de l'espace agricole
Améliorer les conditions de circulation
Améliorer les relations agriculteurs / non agriculteurs
Permettre la diversification

La perception des agriculteurs du territoire

Leurs suggestions pour une bonne prise en compte de l'agriculture dans le PLUi :

- Améliorer la prise en compte de l'activité agricole dans les projets d'aménagement et d'urbanisation
- Adapter la réglementation aux pratiques et aux besoins des exploitants agricoles
- Préserver l'identité rurale du territoire : trouver un juste équilibre entre urbanisation et agriculture, maintenir les haies et alignements boisés, permettre l'adaptation des clos masures pour leur maintien
- Encourager les démarches innovantes
- Permettre l'évolution du territoire : éviter de figer le territoire en appliquant une réglementation trop restrictive
- Prévenir les conflits d'usage, développer les liens entre population locale, acteurs locaux et agriculteurs
- Développer la concertation locale et l'écoute des acteurs locaux
- Eclaircir les compétences et liens entre les communes et la communauté de communes
- Avoir un investissement plus important de la part de la communauté de communes dans la maitrise des projets d'aménagement et d'urbanisation

Les attentes des agriculteurs

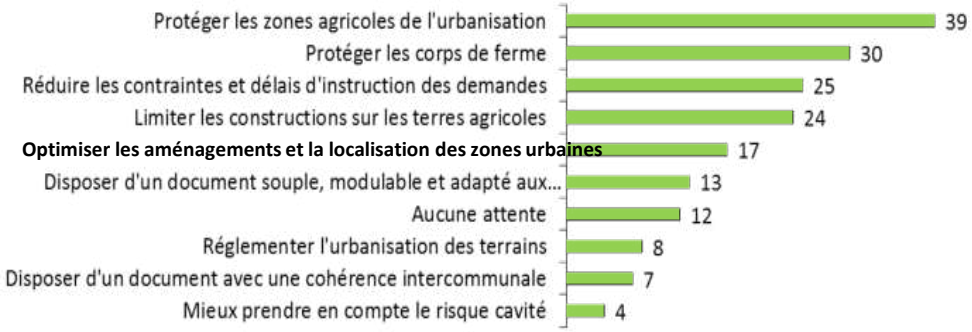

ENJEUX
Optimiser la gestion du foncier
Permettre les adaptations et évolutions en ayant un règlement souple
Améliorer les relations agriculteurs / non agriculteurs

Atouts/faiblesses/ enjeux selon les élus

ATOUTS (agriculture, urbanisme et territoire)	FAIBLESSES (agriculture, urbanisme et territoire)
- Urbanisation privilégiée dans les centres bourgs et les dents creuses - Activités de diversification présentes (gîtes, circuits courts) - Qualité agronomique des terres et contexte pédo climatique favorables - Diversité des cultures exploitées - Valorisation agricole des clos masures - Population agricole jeune - Attractivité touristique du territoire pour le développement des gîtes - Clientèle présente sur le territoire pour le développement des circuits courts qui restera cependant un marché de niche - Patrimoine bâti remarquable - Implication de l'agriculture dans le tissu socio-économique local	- Peu de développement de l'agriculture biologique - Perte de vocation agricole des clos masures - Pression foncière - Enclavement de certains corps de ferme - Proximité entre habitat et parcelles agricoles - Agrandissement des structures d'élevage : phénomène de concentration et diminution des surfaces en herbe - Dispersion du parcellaire générant beaucoup de circulations agricoles - Classement et protection trop fortes dans les documents d'urbanisme existants (EBC, etc.) pour permettre l'évolution des corps de ferme - Aménagement des voiries dans les bourgs pas adaptés au passage des engins agricoles - Contraintes réglementaires fortes pour les agriculteurs liées aux captages, ruissellement, érosion, marnières, etc. - Tendance au retournement des prairies au profit des cultures

ENJEUX

Préserver l'activité d'élevage
Limiter l'agrandissement des structures
Permettre la réhabilitation des anciens corps de ferme
Permettre l'adaptation des sites d'exploitations aux évolutions des pratiques et des activités
Eviter d'imposer de nouvelles contraintes réglementaires aux exploitants agricoles
Protéger le patrimoine naturel et bâti de manière souple afin de permettre son évolution
Inciter au développement de toutes les agricultures

Facteurs influençant l'activité agricole

- **Un contexte réglementaire peu favorable**
  - Diminution des aides PAC
  - Renforcement des contraintes environnementales
  - Prise en compte des risques naturels (cavités, ruissellement)

- **Une concurrence sur le foncier**
  - Des surfaces agricoles qui diminuent
  - Une augmentation du prix des terres

→ Un accès au foncier agricole de plus en plus compliqué

- **Un marché des matières agricoles fluctuant**
  - Exemple de la crise laitière avec la fin des quotas et un phénomène de surproduction

- **Des attentes sociétales qui évoluent vers de nouvelles demandes**
  - Consommation des produits agricoles
  - Méconnaissance de l'activité agricole et des réalités de la vie « à la campagne »
  - Une agriculture diversifiée et multifonctionnelle

ENJEUX

Optimiser la gestion du foncier

Garantir des conditions de « bon voisinage » entre résidents et agriculteurs

Valoriser les initiatives locales

Veiller au respect de la réglementation sans introduire de nouvelles contraintes aux exploitants

Synthèse des enjeux

- Optimiser la gestion du foncier
  - Limiter le mitage de l'espace agricole et l'enclavement des corps de ferme
  - Garantir l'accès aux parcelles agricole et permettre la circulation des engins agricoles
- Maintenir l'élevage et répondre aux enjeux environnementaux
  - Limiter le développement de l'urbanisation à proximité des bâtiments d'élevage
  - Sensibiliser les habitants sur l'activité
- Conforter les entreprises en lien avec l'activité agricole
  - Maintenir les outils de collecte sur le territoire
  - Permettre l'accès des engins agricoles aux sites
- Accompagner les projets agricoles répondant aux attentes sociétales
  - Permettre la réhabilitation des bâtiments agricoles pour les activités de diversification
  - Disposer d'une réglementation suffisant souple pour permettre à ces projets d'émerger en zone agricole
- Favoriser les relations entre agriculteurs et non agriculteurs
  - Éviter le développement de zones d'habitat à proximité des corps de ferme
  - Prévoir des espaces tampons entre les zones d'habitat et les zones agricoles
  - Améliorer la connaissance des habitants, agriculteurs et élus sur leurs attentes et attentes réciproques

Approche contextuelle, réglementaire et administrative

Approche spatiale

Population

Habitat

Activités et tissu économique

Diagnostic Agricole

ÉQUIPEMENTS

Mobilités

État initial de l'environnement

Synthèse des enjeux croisés

Des services publics peu présents, concentrés à Goderville

Une offre de santé limitée, concentrée sur Goderville

Des équipements « petite enfance » diversifiés, une légère baisse des effectifs scolaires à confirmer

Un niveau d'équipement scolaire assez important

Des besoins satisfaits en équipements sportifs, une présence en bibliothèques à renforcer

Synthèse des enjeux

Des services publics peu présents, concentrés à Goderville

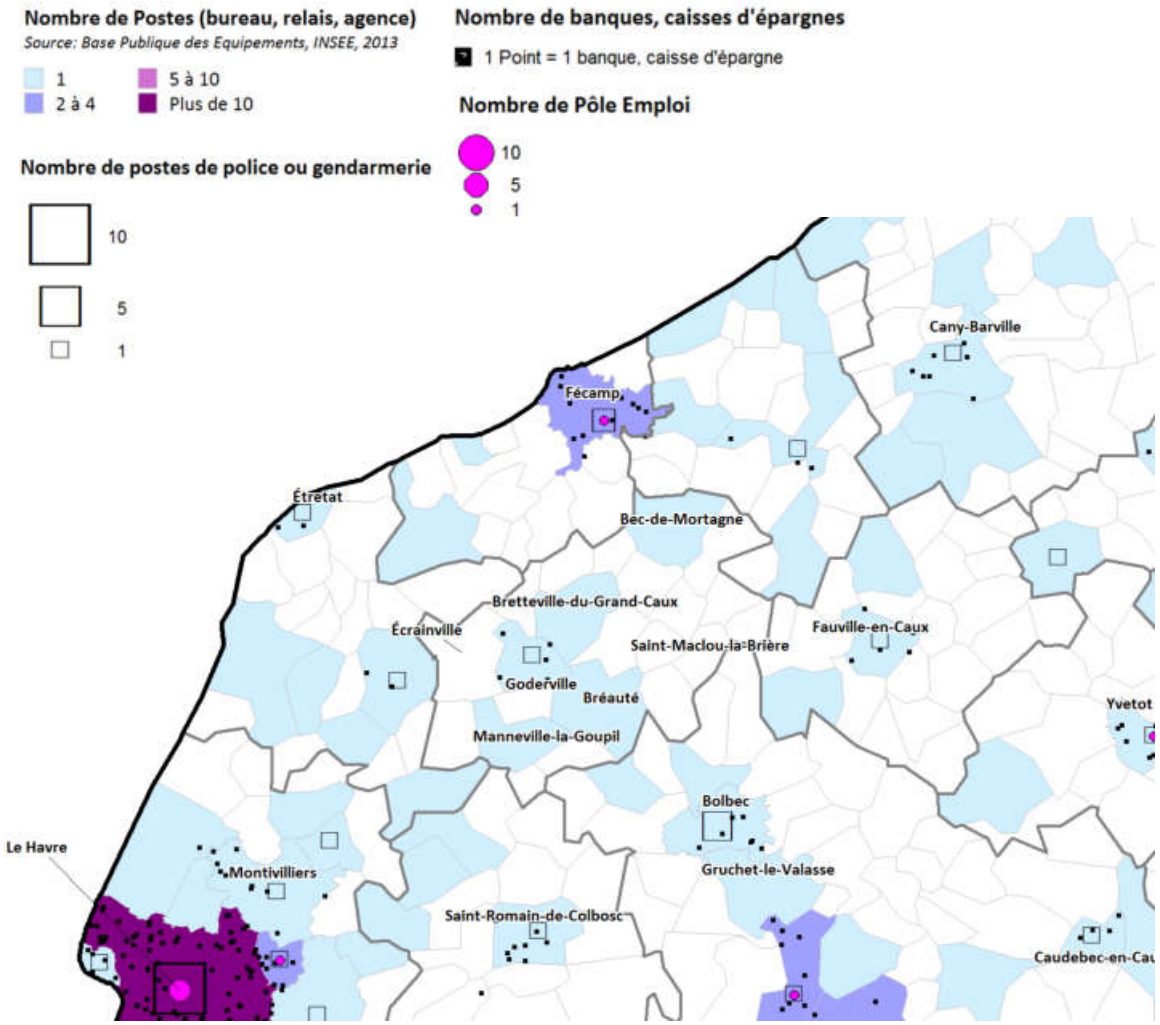

Des bureaux de Poste ou équivalents relativement bien distribués

Des banques localisées uniquement à Goderville

Un poste de Gendarmerie à Goderville

Absence d'agence ou équivalent Pôle Emploi, comme sur de nombreux territoires alentours

ENJEUX

Maintenir un niveau de services publics et favoriser la venue de services bancaires

Une offre de santé limitée et concentrée sur Goderville

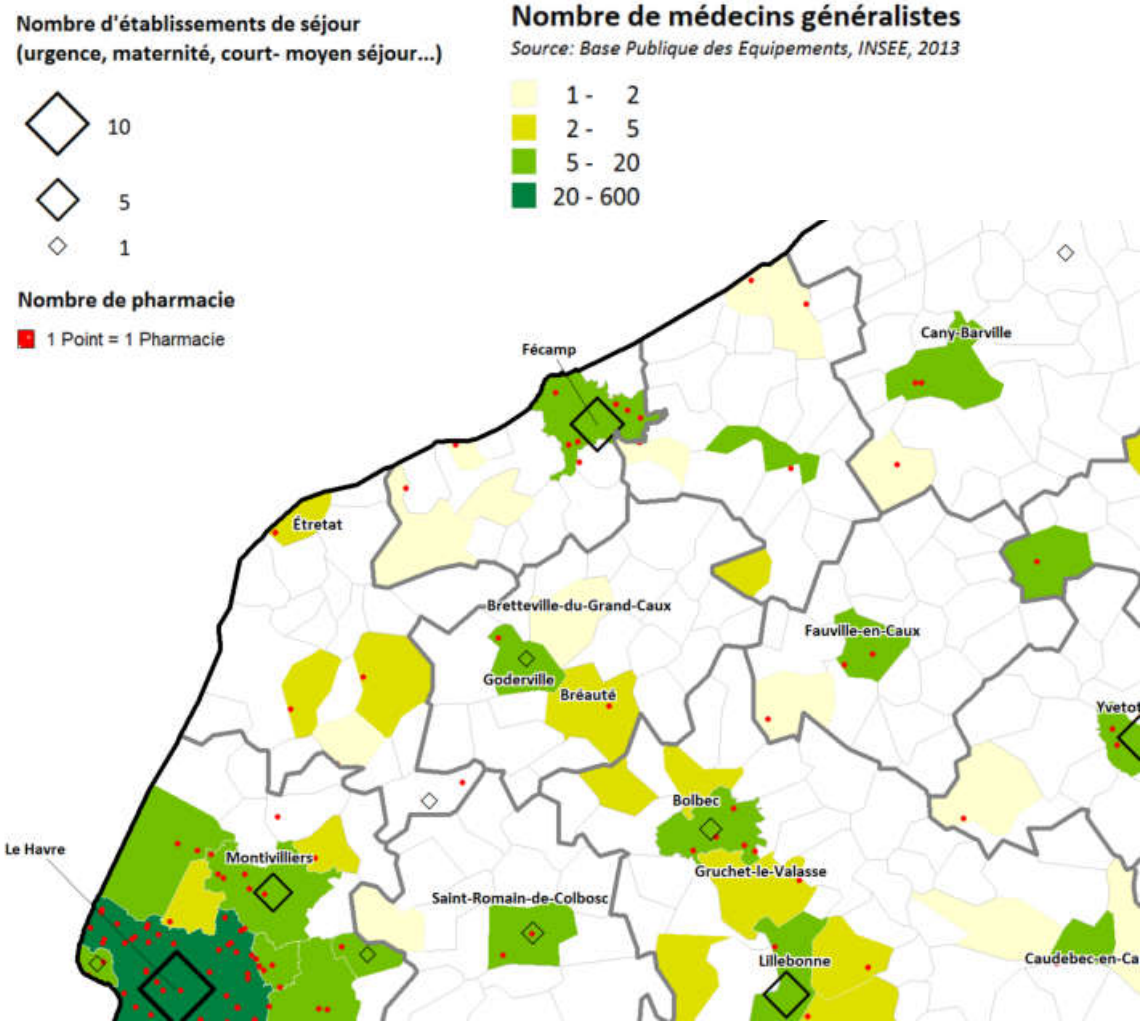

Un centre de santé à Goderville

En dehors de Goderville, des médecins seulement à Bréauté et Bretteville-du-Grand-Caux

Une offre de médecins spécialistes surtout à Goderville, Bretteville du Grand-Caux et Bréauté

Deux pharmacies à Goderville et Bréauté

ENJEUX

Favoriser le développement d'une offre de santé de proximité à l'Est du territoire (généraliste, pharmacies, spécialistes)

Des équipements « petite enfance » diversifiés, une légère baisse des effectifs scolaires à confirmer

Enfance - famille

Nombre de naissances

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Taux de natalité en 2012
CC Campagne-De-Caux	218	187	188	193	188	185	1,2%
DEPARTEMENT	16 066	16 041	15 947	16 338	16 146	16 014	1,3%

Source : Insee, état civi

Structure des moins de 25 ans

	CC Campagne-De-Caux		DEPARTEMENT	
	Effectif	% dans les moins de 25 ans	Effectif	% dans les moins de 25 ans
Population de moins de 25 ans	4 996	100%	396 721	100%
Moins de 3 ans	588	11,8%	45 793	11,5%
[3- 6 ans[	610	12,2%	46 762	11,8%
[6- 11 ans[	1 203	24,1%	77 758	19,6%
[11- 16 ans[	1 189	23,8%	78 359	19,8%
[16- 18 ans[	440	8,8%	30 854	7,8%
[18- 21 ans[	429	8,6%	51 870	13,1%
[21- 25 ans[	537	10,7%	65 325	16,5%

Source : Insee RP 2012, exploitation principale

Accueil petite enfance

	CC Campagne-De-Caux		DEPARTEMENT	
	Effectif	Densité pour 1000 enfants de moins de 3 ans	Effectif	Densité pour 1000 enfants de moins de 3 ans
Nombre de places en accueil collectif	20	34,0	5 224	114,1
Nombre de places chez les assistants maternels	733	1246,6	36408	795,1

Source : Département de la Seine-Maritime 2014 - Traitement Observatoire Départemental

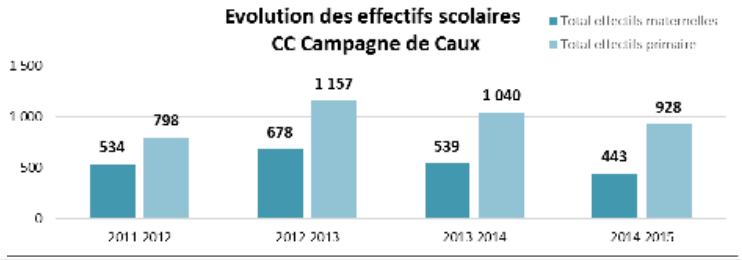

Un taux de natalité et une part d'enfants de moins de 3 ans très proches des référents du département

Concernant la petite enfance, un nombre de places très limité en accueil collectif mais une offre conséquente chez les assistants maternels

Des effectifs scolaires en augmentation en 2011 et 2012, un recul depuis la rentrée 2013

Des situations diversifiées selon les communes, une tendance à la baisse à confirmer

ENJEUX

Maintenir le niveau d'accueil en petite enfance dans sa diversité

Assurer la pérennité des équipements scolaires, fortement soumis aux évolutions démographiques

Un niveau d'équipement scolaire assez important

CC CAMPAGNE DE CAUX- L'EQUIPEMENT SCOLAIRE DES COMMUNES - 1er et 2nd degré

	École maternelle	École maternelle en RPIC	École maternelle de RPI dispersé	École élémentaire	École élémentaire avec classe pré-élémentaire	École élémentaire en RPIC	Classe élémentaire de RPI dispersé	Classe élémentaire de RPI dispersé avec classe pré-élémentaire	collège
Angerville-Bailleul	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Annouville-Vilmesnil	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Auberville-la-Renault	0	0	0	0	0	0	1	1	0
Bec-de-Mortagne	0	0	0	1	1	0	0	0	0
Bénarville	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Bornambusc	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bréauté	0	0	0	2	2	0	0	0	0
Bretteville-du-Grand-Caux	0	0	0	1	1	0	0	0	0
Daubeuf-Serville	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Écrainville	0	0	0	1	1	0	0	0	0
Goderville	1	0	0	1	0	0	0	0	1
Gonfreville-Caillot	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Grainville-Ymauville	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Houquetot	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Manneville-la-Goupil	0	0	0	1	1	1	0	0	0
Mentheville	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Saint-Maclou-la-Brière	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Saint-Sauveur-d'Émalleville	0	0	0	1	1	0	0	0	0
Sausseuzemare-en-Caux	0	0	0	0	0	0	1	1	0
Tocqueville-les-Murs	0	0	0	0	0	0	1	1	0
Vattetot-sous-Beaumont	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Virville (*)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(*) Virville est en RPI maternelle+primaire avec Manneville-la G., Bornambusc et Houquetot

source : INSEE BPE 2015

- Toutes les communes sont au moins couvertes par un RPI avec classes élémentaires et maternelles
- Mais seulement 7 communes scolarisent en maternelle et élémentaire sur la commune
- Des déplacements d'enfants souvent assez lourds du domicile à l'école
- Goderville possède un équipement scolaire complet du 1er et 2nd degré avec collège

ENJEUX

Assurer la pérennité des équipements scolaires, fortement soumis aux évolutions démographiques

Des besoins satisfaits en équipements sportifs, une présence en bibliothèques à renforcer

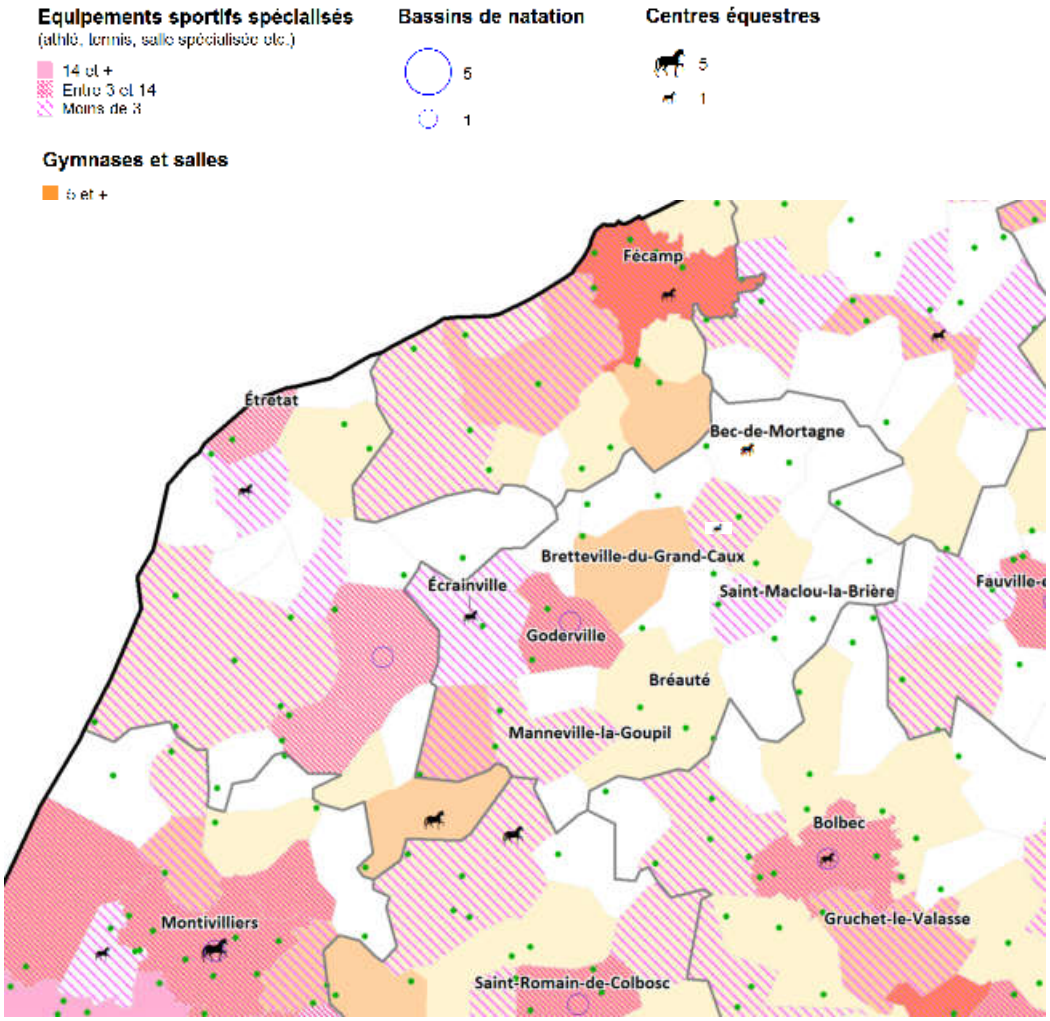

Des équipements sportifs bien présents, pas de besoins supplémentaires identifiés par les communes

Un territoire identifié comme moins équipé en bibliothèques dans le SCOT

En termes d'horaires d'ouvertures et de nombre de documents accessibles (4 bibliothèques)

ENJEUX

Un niveau d'équipements sportifs à maintenir

Une offre en bibliothèque à étoffer d'après le SCOT

Synthèse des enjeux équipements

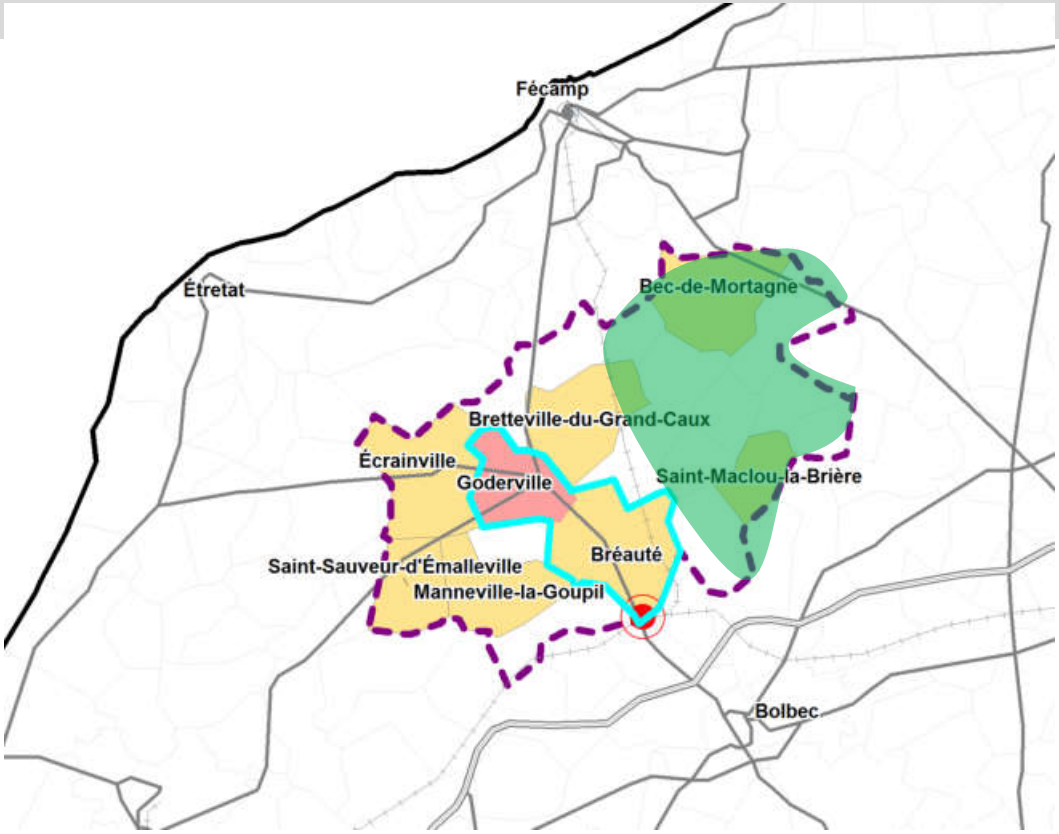

Axes de transports
- Liaison principale
- Liaison régionale
- Type autoroutier
- Voie ferrée

Gare de Bréauté

Goderville, pôle principal

Pôles de proximité et d'hyper-proximité

Goderville et Bréauté: des pôles d'équipements à pérenniser et à renforcer, en lien avec la gare de Bréauté

Assurer le maintien des équipements scolaires

Une absence d'équipements de santé à l'Est, un développement à envisager dans un pôle

EQUIPEMENTS

- Favoriser le développement d'équipements de santé dans les pôles à l'Est du territoire
- Assurer la pérennité des équipements scolaires
- Veiller au maintien des équipements sportifs existants

Approche contextuelle, réglementaire et administrative

Approche spatiale

Population

Habitat

Activités et tissu économique

Diagnostic Agricole

Équipements

MOBILITÉS

État initial de l'environnement

Synthèse des enjeux croisés

- Socio-démographie et mobilité
- Hiérarchie viaire et enjeux routiers
- Offre de transports collectifs
- Modes actifs

Une dispersion de la population propice aux modes individuels

Répartition des habitants et emplois dans la CCCC

Campagne de Caux:
15000 habitants
2400 emplois
22 communes

Communes	Population	Emplois
Goderville (siège)	2824	876
Bréauté	1318	342
Bretteville-du-Grand-Caux	1299	323
Saint-Sauveur-d'Émalleville	1191	117
Écrainville	1033	110
Manneville-la-Goupil	1021	107
Bec-de-Mortagne	681	61
Vattetot-sous-Beaumont	577	32
Annouville-Vilmesnil	543	41
Saint-Maclou-la-Brière	498	45
Auberville-la-Renault	451	24
Grainville-Ymauville	416	48
Sausseuzemare-en-Caux	414	21
Daubeuf-Serville	376	43
Virville	360	30
Houquetot	354	31
Gonfreville-Caillot	343	51
Tocqueville-les-Murs	319	28
Bornambusc	279	10
Mentheville	270	14
Bénarville	243	26
Angerville-Bailleul	212	41

La CCCC dans son environnement voisin

EPCi	Habitants	Emplois	Emploi pour 100 habitants
Caux Estuaire	18022	10962	61%
Campagne de Caux	**15022**	**2423**	**16%**
Canton de Valmont	11309	1976	17%
Canton de Criquetot-L'Esneval	16394	3282	20%
Cœur de Caux	9800	1972	20%
Caux Vallée de Seine	68484	25047	37%
Fécamp Caux Littoral	28656	10782	38%

- Un territoire à dominante résidentielle, au poids relativement modeste dans son environnement voisin ;
- Des emplois et habitants relativement dispersés dans la CCCC, malgré la présence de Goderville, pôle de population, d'emplois, de services et d'équipement (respectivement 20% de la population de la CCCC, et 35% des emplois) ;
- Un territoire dynamique, avec une progression de la population de 1,1% et des emplois de 5% entre 2007 et 2012 (moyenne supérieure à la Seine Maritime).

➔ **Une faible densité des habitants et emplois engendrant des besoins de mobilité « longue distance » et favorisant les modes de déplacement individuels (voiture notamment).**

Des enjeux de gestion du stationnement privé

- Taux de motorisation moyen sur la CCCC : plus de 1,7 véhicules par ménage;
- Taux de ménage possédant au moins une place de parking: 78%.

Nom EPCi	Population	Taux de motorisation	place de parking
Caux Estuaire	18022	94%	80%
Campagne de Caux	**15022**	**93%**	**78%**
Canton de Valmont	11309	92%	80%
Canton de Criquetot-L'Esneval	16394	91%	79%
Cœur de Caux	9800	91%	80%
Caux Vallée de Seine	68484	87%	68%
Fécamp Caux Littoral	28656	77%	49%

Part des ménages possédant une place de parking

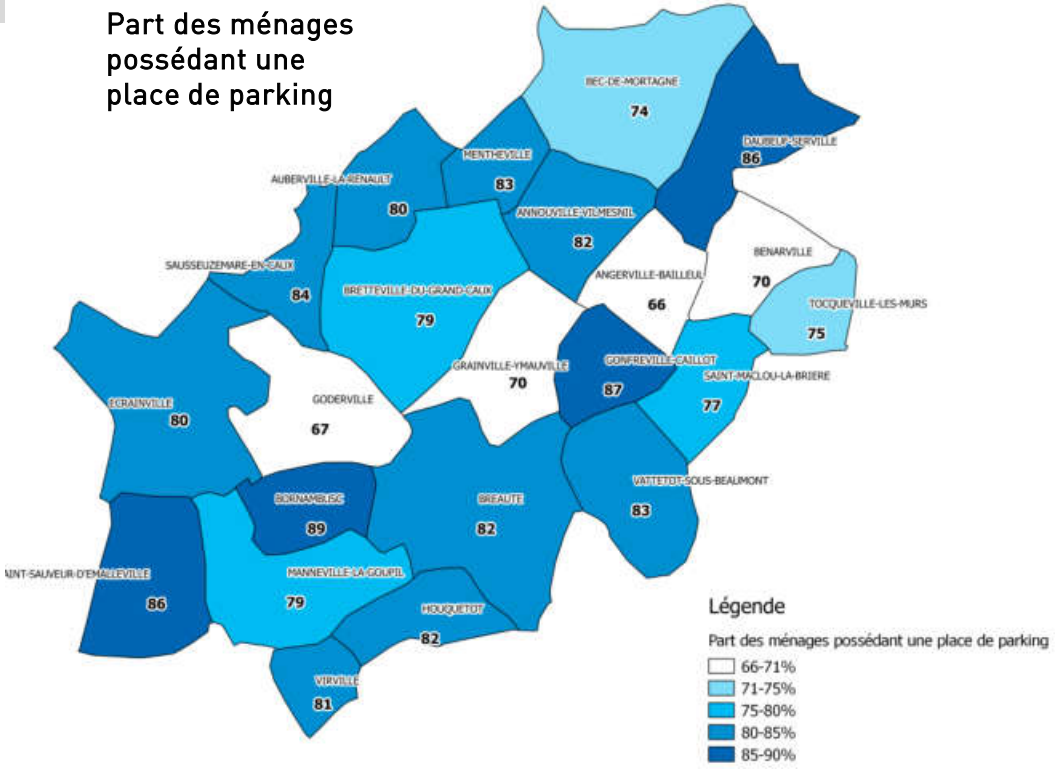

- Des ménages très équipés en automobile, témoignant notamment du caractère rural du territoire ;
- Un niveau d'équipement homogène sur le territoire de la CCCC ;
- Une majorité de ménages disposant d'au moins une place de stationnement privé mais un fort taux d'équipement induisant un report sur la voie publique et des problèmes de cohabitation des modes dans les centre-bourgs.

➔ **Enjeu d'aménagement des voiries et de dimensionnement du stationnement privé dans les projets immobiliers (2 places par logement)**

Offre de stationnement public – *les communes structurantes*

Commune	Place stationnement vélo	Places stationnement voiture	Parking covoiturage existant	Projets parking public	Projets parking covoiturage	projet bornes de recharges	Autres/Remarques	Enjeux identifiés
Bretteville du Grand Caux	16	170	Non	-	Réflexion terrain ZAE coté Goderville	Borne installée au 01/06/2016	Parking place de l'Eglise réaménagé récemment	-
Bréauté	1	65	Oui 40 places (non référencé au département)	30 places devant le pôle paramédical en 2017	-	-	-	Mise en valeur du parking covoiturage existant
Ecrainville	6	230	Non	-	-	-	-	-
Goderville	-données manquantes-	Cf page suivante	Non	-	-	-	-	Cf page suivante
Manneville la Goupil	-	150	Non	Parking Evergreen au niveau de la salle des fêtes/ église	Projet en cours place des tilleuls (7places)	2 places de recharges sur le parking covoiturage	5 places PMR et 1 place livraison 61 places pour la salle des fêtes	-
Gare de Bréauté	Abri en construction	650	Non	-	-	-	-	Valoriser le jalonnement et les cheminements piétons depuis le parking Nord

➔ Dans les principales communes du territoire, l'enjeu sur l'offre de stationnement public réside plus dans l'usage et leur gestion que dans la quantité de l'offre.

➔ Mobilité durable : plusieurs projets de parking de covoiturage et de prises de recharges pour véhicules électriques dans la CCCC (un parking covoiturage existant à Saint-Sauveur d'Emalleville)

Offre de stationnement public – *les communes structurantes*

- Des espaces de stationnement occupant une part importante des espaces publics du cœur de bourg
- D'autres poches de stationnement en périphérie, essentiellement aux abords des équipements publics

Source : Étude pré-opérationnelle d'urbanisme pour l'attractivité du centre-bourg de Goderville - Quartier Libre

➔Gestion du stationnement en centre-ville pour favoriser la rotation et les usages courte durée,
➔Optimiser le stationnement pour libérer de l'espace pour d'autres usages en lien avec la démarche de revitalisation du centre-ville,
➔Valoriser les parkings en périphérie du centre pour décongestionner le centre de Goderville

Des mobilités professionnelles tournées vers l'extérieur

Structure des mobilités professionnelles

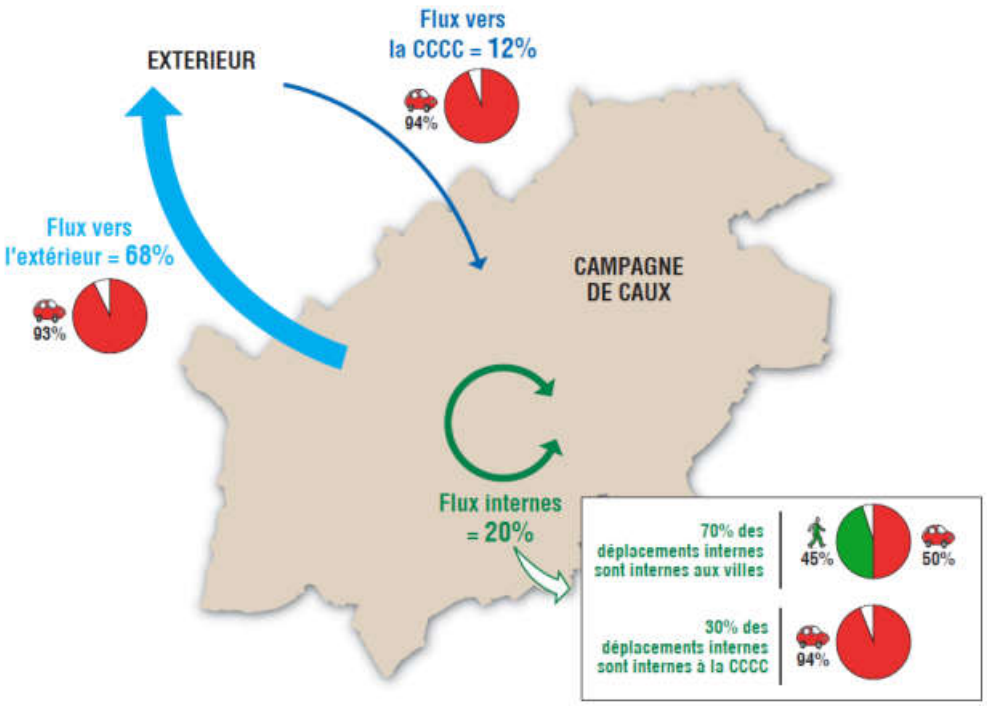

Au total, 7'500 migrations professionnelles déclarées en lien avec la CCCC

- Un territoire tourné vers l'extérieur :
  - Une très forte attractivité de l'agglomération du Havre totalisant 33% (dont 22% pour Le Havre) des migrations domicile – travail en lien avec la CCCC ;
  - Des communes exerçant une attraction de niveau secondaire pour les habitants de la CCCC : Fécamp, Bolbec, Criquetot-L'Esneval et Saint-Romain-de-Colbosc, représentant au total 20% des migrations domicile travail en lien avec la CCCC.
- Environ 20% de migrations internes à la CCCC, et notamment près de 15% en interne aux communes.
- Un quart des migrations sont en lien avec Goderville, principal polarité du territoire.
- Une forte domination du mode automobile, à l'exception des flux internes aux communes.

➔ **Des enjeux d'aménagement des centre-bourg pour favoriser davantage les modes actifs sur les déplacements de courte distance.**

➔ **Des enjeux de valorisation de la gare de Bréauté pour la desserte du Havre.**

Source: INSEE 2012

Nota : les données présentent un nombre de migrations domicile-travail potentielles, dans le sens domicile vers travail

Un territoire structuré par la D925

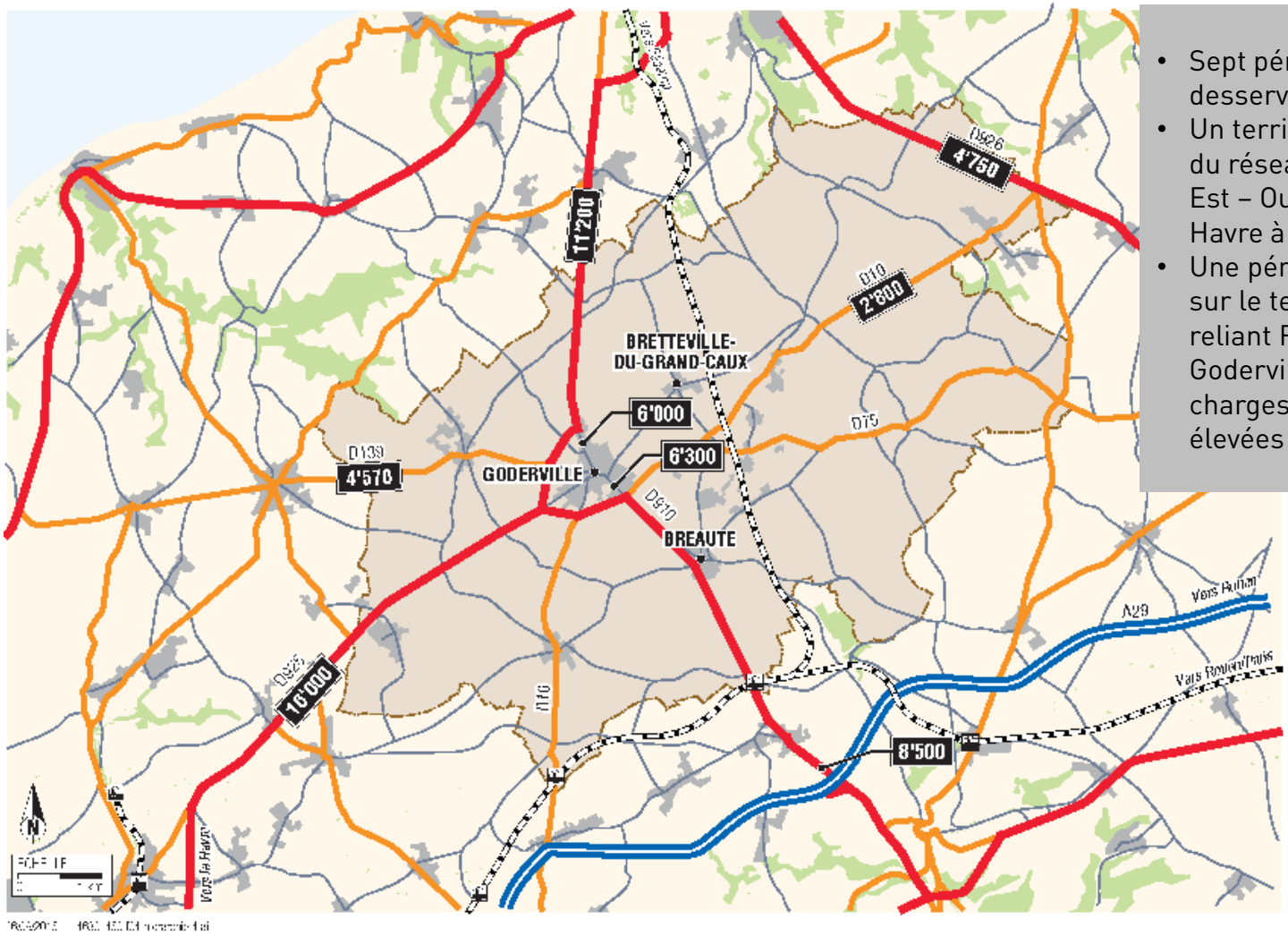

- Sept pénétrantes radiales desservant Goderville ;
- Un territoire situé à proximité du réseau autoroutier A29, axe Est – Ouest reliant Honfleur / le Havre à Amiens.
- Une pénétrante structurante sur le territoire : la RD925, reliant Fécamp au Havre, via Goderville et présentant les charges de trafic les plus élevées sur le territoire.

Légende

- Réseau autoroutier
- Réseau principal
- Réseau secondaire
- Réseau tertiaire
- Voie SNCF et gare
- Limite de la Communauté de Commune de Campagne-de-Caux
- 6'300 Charge de trafic journalière (véh./jour)

Source des comptages : TMJA issu des comptages du Département Seine Maritime, DIRNO, SAPN

Des enjeux de sécurisation

- Deux carrefours présentant des problématiques de sécurité (RD925 avec RD68) – Démarches en cours avec le département.
- Des réflexions à mener sur la cohabitation entre l'automobile et les modes actifs dans les centre-bourgs, mais également avec les engins agricoles.
- Des exemples d'aménagements modérateurs de vitesse au sein de la CCCC (trottoirs, ralentisseurs..), mais qui peuvent soulever des difficultés pour les engins agricoles.

➔ **Des enjeux de sécurisation et de cohabitation.**

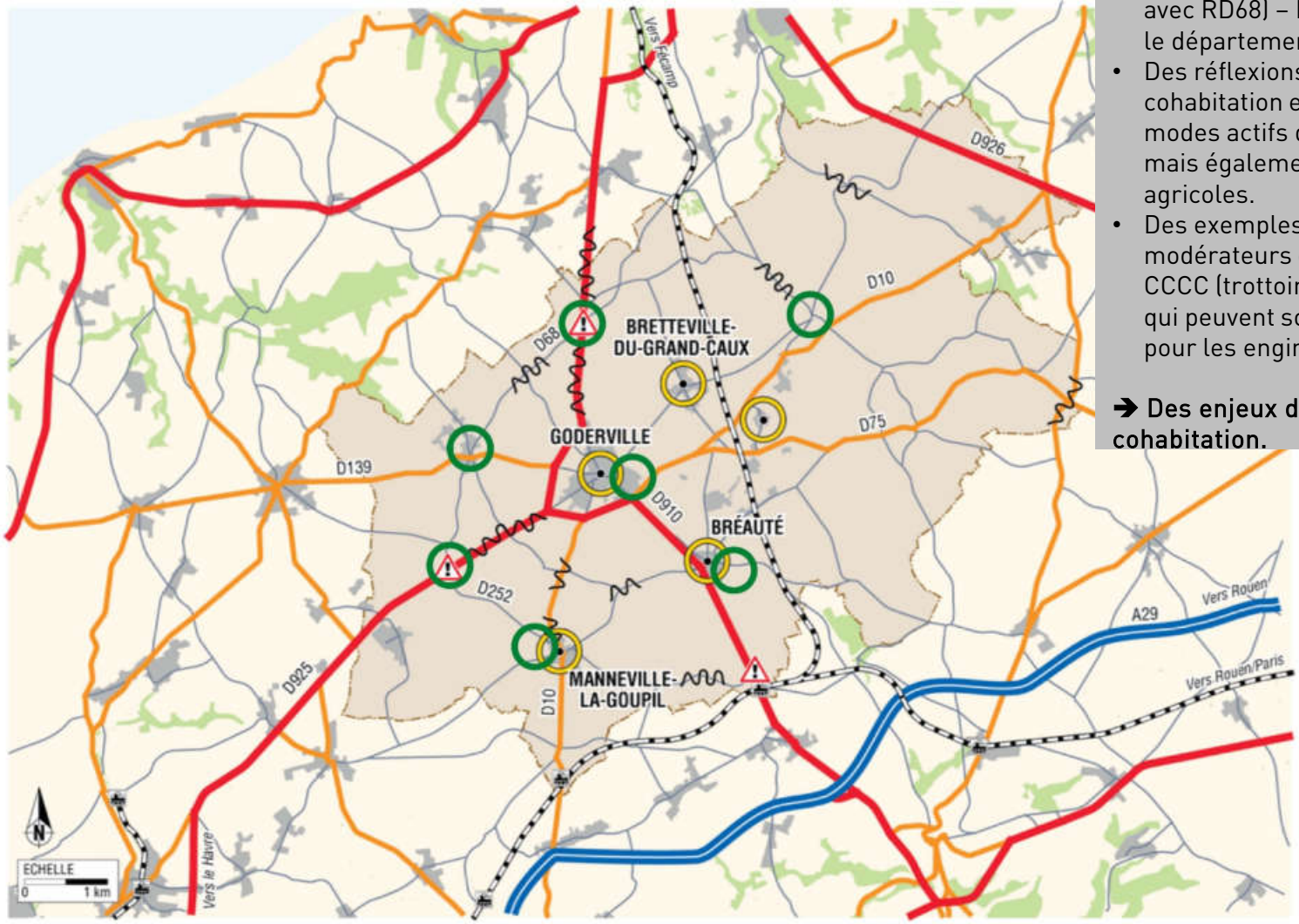

Trois lignes régulières départementales desservant le territoire

Ticket 2€ - Abo trimestriel 100€ - Support régional unique multimodal Atoumod

Source: seinemaritime.net

Détails des lignes desservant le territoire

Lignes département CD76

Ligne 17 (horaires en correspondance avec le train vers/depuis Paris à Bréauté)

Bréauté > Goderville > Etretat	1 car le vendredi , 1 car le samedi
Etretat > Goderville > Bréauté	1 car le dimanche

1580 voyages par an

Ligne 22

Bolbec > Goderville > Fécamp	9 cars / jour en période scolaire (4 sinon)
Fécamp > Goderville > Bolbec	11 cars / jour en période scolaire (4 sinon)

8350 voyages par an

Ligne 23

Le Havre> Goderville > Fécamp	13 cars / jour en période scolaire (8 sinon)
Fécamp Goderville > Le Havre	13 cars / jour en période scolaire (7 sinon)
Offre le dimanche (4 cars) Horaire en correspondance avec l'offre scolaire du Havre	

37600 voyages par an

Lignes de Marché: horaires spécifique sur ligne existante (17/22/23) et ligne spécifique. 1A/R pour plusieurs villes dans et hors CCCC ➔ 315 voyages pour Goderville

- Une liaison forte avec Fécamp ;
- Une desserte peu attractive de la gare de Bréauté (hors Goderville) ;
- Un bon fonctionnement du service scolaire.

Une offre TC desservant l'ensemble des communes

Communes de la CCCC desservies par les lignes départementales régulières

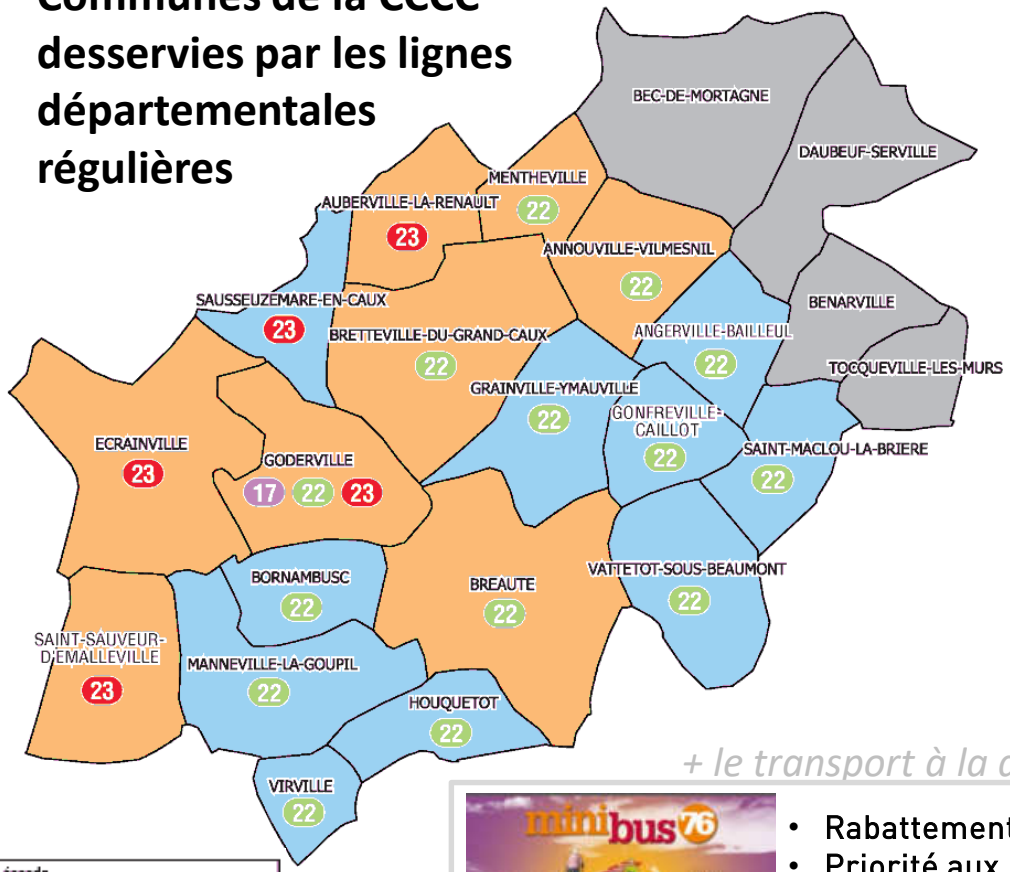

Source: seinemaritime.net

- Un service scolaire desservant l'ensemble des communes ;
- Une offre régulière permanente pour les communes de plus de 1000 habitants, excepté Manneville-La-Goupil desservie uniquement en période scolaire ;
- Quatre communes non desservies au Nord de la CCCC mais un service de transport à la demande départemental pour les communes isolées.

→ **Une desserte de l'ensemble des communes en ligne régulière ou transport à la demande, présentant un usage majoritairement captif, et nécessitant d'être valorisé** (lisibilité des itinéraires et des arrêts, communication, ...)

+ le transport à la demande du CD76

- Rabattement privilégié sur les lignes régulières
- Priorité aux PMR
- Réservation la veille avant 16h
- Donne accès au chef lieu de canton (ou pôle), marché proche, CAF/pôle emploi /maison du département ou à une grande agglomération à proximité

175 réservations en 2015

Une gare connectée au réseau national et régional

Ticket 2€ - Abo trimestriel 100€ - Support régional unique multimodal Atoumod

Source: seinemaritime.net

Détails des lignes desservant le territoire

Lignes SNCF

Bréauté – Le Havre (TER / Intercités)

25 trains par jour ; tarif à 5€70; temps de parcours 15-20mn

Bréauté – Fécamp (ligne de car SNCF)

12 cars par jour ; tarif à 4€60; temps de parcours 30mn

Bréauté – Rouen (TER / Intercités)

18 trains par jour ; tarif à 12€; temps de parcours 45-60mn

Virville-Manneville – Le Havre (TER)

4 trains par jour ; tarif à 4€60; temps de parcours 20mn

Virville-Manneville – Rouen(TER)

4 trains par jour ; tarif à 12€; temps de parcours 70mn

- Une gare de Bréauté présentant une bonne offre en lien avec le Havre et Rouen, ainsi qu'avec Fécamp avec la réouverture de la ligne début 2017 (offre équivalente à l'actuelle effectuée en mixte car/train amenant un gain de temps) ;
- Une gare de Bréauté permettant les changements de modes avec la présence d'un parking voiture et d'un parking vélo sécurisé ;
- Un projet d'extension de la ligne Le Havre – Rolleville (hors CCCC).

➔ **Un enjeu de valorisation de l'intermodalité (vélo et voiture) à la gare de Bréauté.**

Une offre TC à valoriser en lien avec le Havre et Fécamp

Principaux pôles d'emplois des habitants de la CCCC et offre de transports collectifs

Trajet	Temps de trajet automobile	Temps de trajet transports collectifs
Goderville-Fécamp	18 minutes	20 minutes
Bréauté – Le Havre	35 minutes	15-20 minutes (TER ou intercités)
Goderville-Bolbec	18 minutes	20 minutes

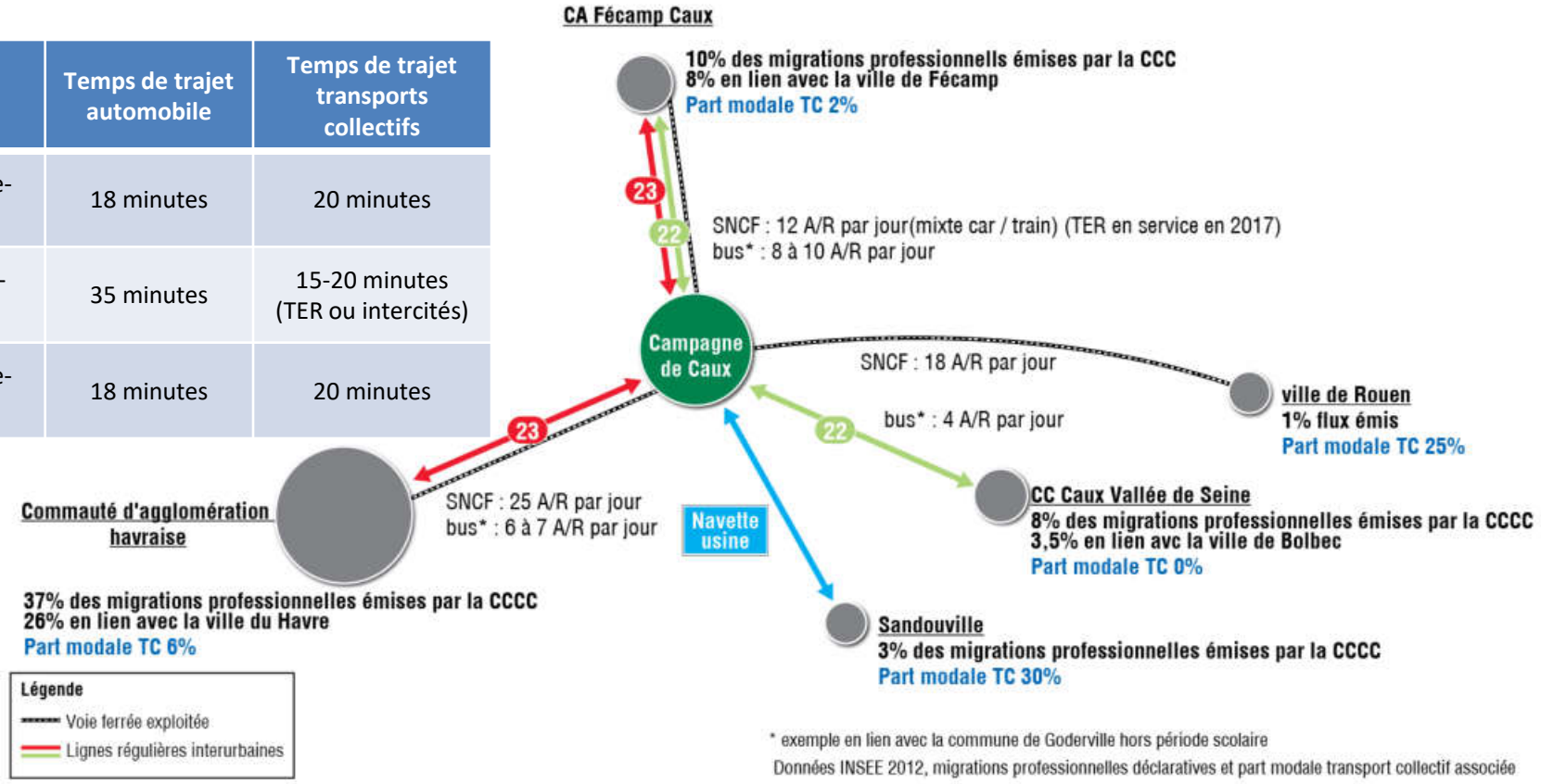

- Un potentiel de valorisation de l'usage des transports collectifs en lien avec le Havre et Fécamp, présentant à la fois une bonne offre en transports collectifs depuis la gare de Bréauté, des temps de parcours compétitifs et un nombre de migrations domicile–travail important.

→ **Une nécessaire valorisation des accès multimodaux à la gare de Bréauté depuis la CCCC.**

Bréauté-Beuzeville : Un potentiel multimodal à développer

➔ **L'offre**

- Une offre ferroviaire intéressante : 63 passages par jour.
- Une offre de parking automobile importante : environ 700 places.
- Un parking vélo sécurisé

➔ **La demande**

- 540 actifs travaillant dans la CODAH dans un rayon de 5km de la gare; 2500 à l'échelle de la CCCC (Dont 370 depuis Goderville,185 depuis Bréauté et 240 depuis Manneville-la-Goupil).
- 475 000 voyageurs par an.

➔ **L'environnement**

- Une topographie propice aux déplacements à vélo.
- Une revalorisation récente des abords de la gare.
- Une gare considérée comme dynamique à l'échelle de la région

→ Gare à fort potentiel au vu de l'offre et de la demande ferroviaire.
→ Potentiel de rabattement des actifs de la CCCC en lien avec la CODAH (part modale des transports en commun de 6%)
→ Potentiel de valorisation de l'usage vélo

Des modes actifs encore peu présents

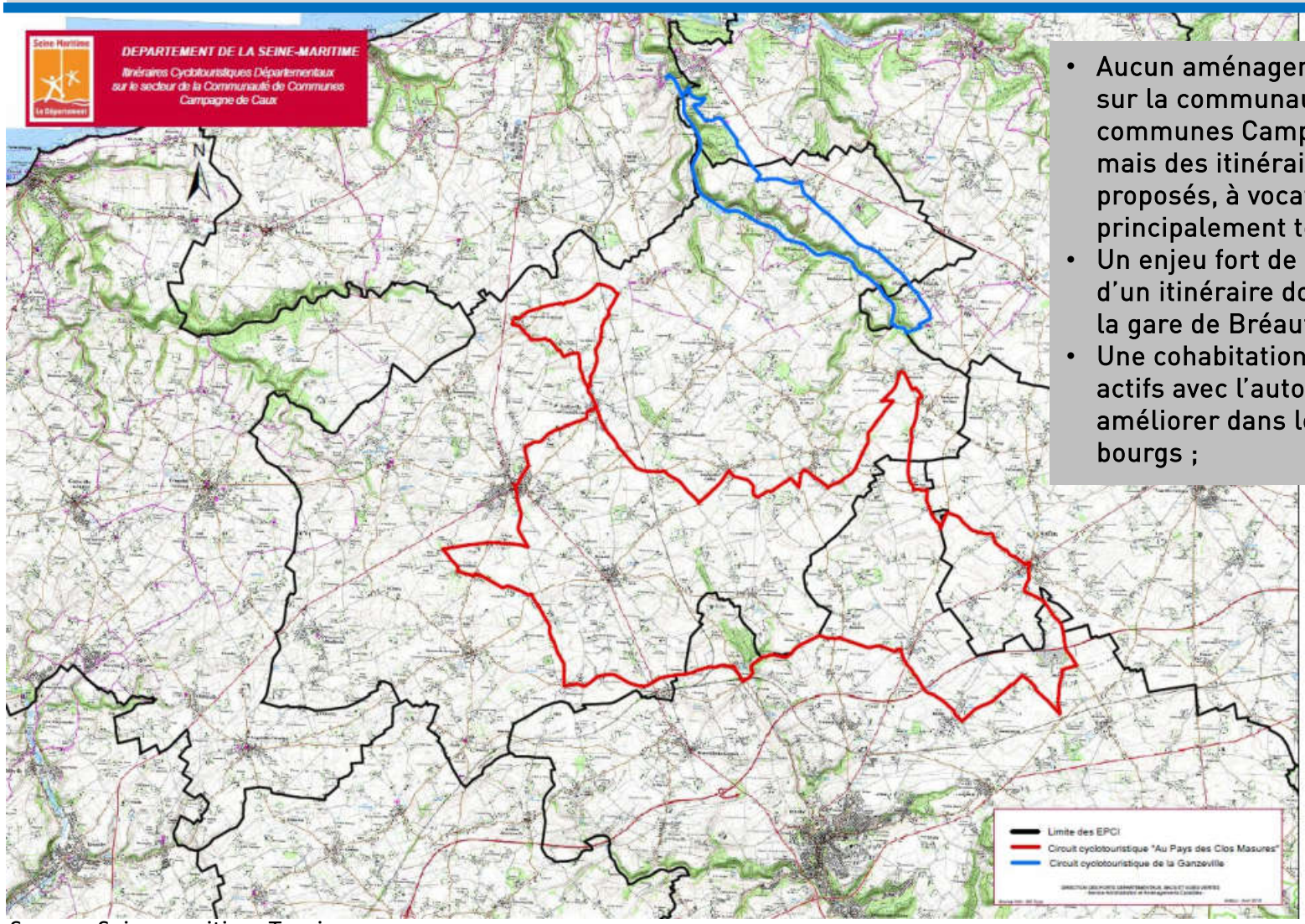

- Aucun aménagement cyclable sur la communauté de communes Campagne de Caux mais des itinéraires cyclables proposés, à vocation principalement touristique ;
- Un enjeu fort de développement d'un itinéraire doux en lien avec la gare de Bréauté ;
- Une cohabitation des modes actifs avec l'automobile à améliorer dans les centres bourgs ;

Source: Seine maritime Tourisme

Des itinéraires à vocation de loisirs et touristique

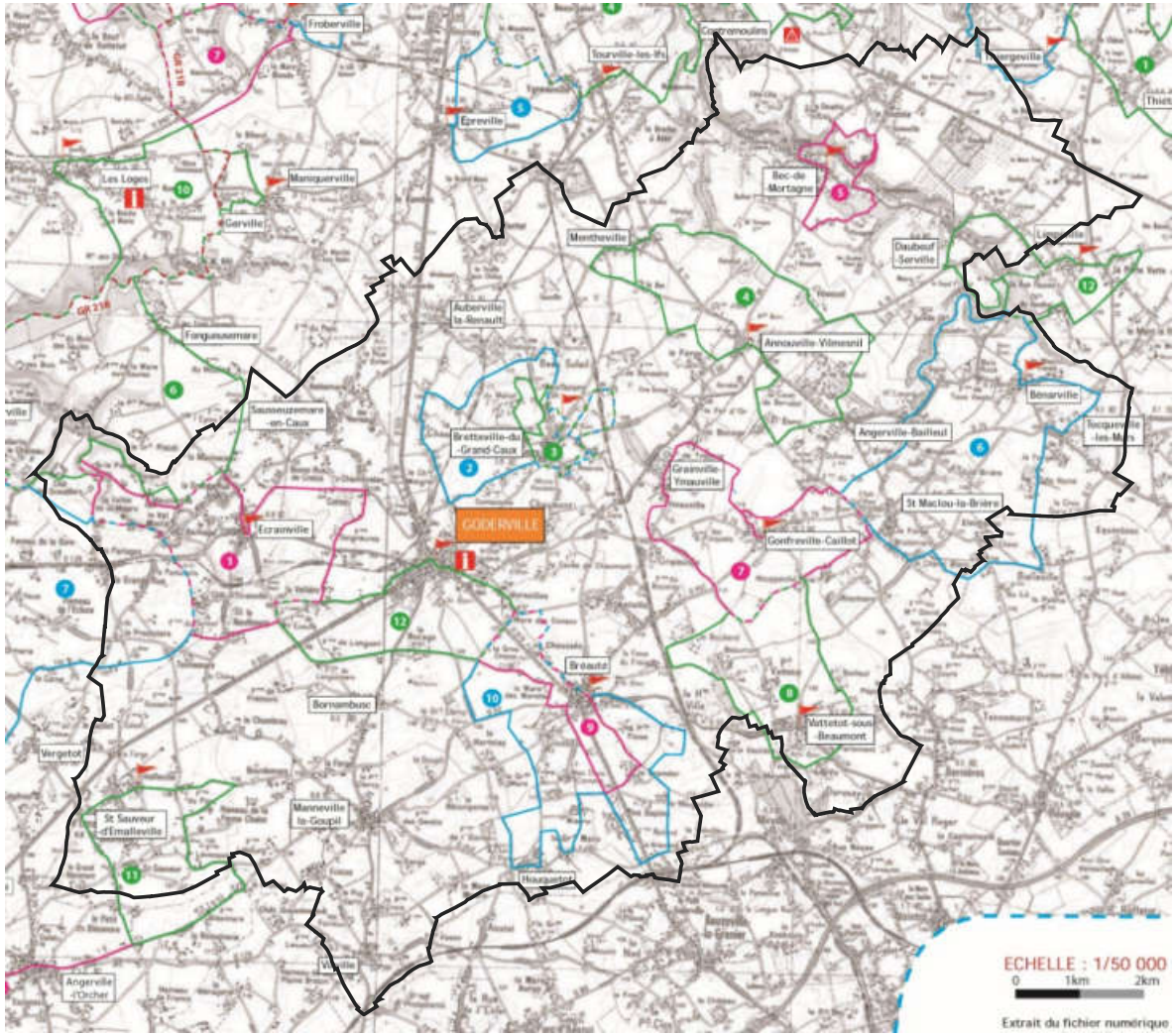

1. Ecrainville la Vellière
   Départ : Eglise d'Ecrainville
   14 Km - 3h30 - Difficulté : ✓✓
2. Bretteville du Grand Caux
   Départ : Eglise de Bretteville
   12 Km - 3h00 - Difficulté : ✓✓
3. Bretteville du Grand Caux
   Départ : Eglise de Bretteville
   7 Km - 1h45 - Difficulté : ✓
4. Annouville-Vilmesnil
   Départ : Eglise d'Annouville
   14 Km - 3h30 - Difficulté : ✓✓
5. Bec de Mortagne
   Départ : Eglise de Bec de Mortagne
   6 Km - 1h30 - Difficulté : ✓✓
6. Benarville
   Départ : Eglise de Bénarville
   16 Km - 4h00 - Difficulté : ✓✓
7. Gonfreville-Caillot
   Départ : Eglise de Gonfreville
   12 Km - 3h00 - Difficulté : ✓✓
8. Vattetot-sous-Beaumont
   Départ : Eglise de Vattetot
   10 Km - 2h30 - Difficulté : ✓✓
9. Bréauté
   Départ : Eglise de Bréauté
   10 Km - 2h30 - Difficulté : ✓✓
10. Bréauté
    Départ : Eglise de Bréauté
    17 Km - 4h15 - Difficulté : ✓✓✓
11. St Sauveur d'Emalleville
    Départ : Mairie de St Sauveur d'Emalleville
    10 Km - 2h30 - Difficulté : ✓✓
12. Goderville
    Départ : Eglise de Goderville
    10 Km - 2h30 - Difficulté : ✓✓

- Des chemins de randonnée à valoriser (entretiens, jalonnement, continuités) et à compléter afin de créer un véritable réseau d'itinéraires de découverte du territoire;

Des itinéraires à vocation de loisirs et touristique

Carte des cheminements doux (chemins de randonnées, vélo-route, liaison piétonne, ...) existante et à créer à l'échelle de la Communauté de Communes Campagne de Caux

Continuité douce protégée (itinéraire de randonnée, vélo-route, liaison piétonne, etc...) ou à créer (article L151-38 du CU)

Continuité à protéger

Continuité à créer ou à améliorer

- Des chemins de randonnée à valoriser (entretiens, jalonnement, continuités) et à compléter afin de créer un véritable réseau d'itinéraires de découverte du territoire;

Synthèse des enjeux mobilités

Synthèse des enjeux mobilité

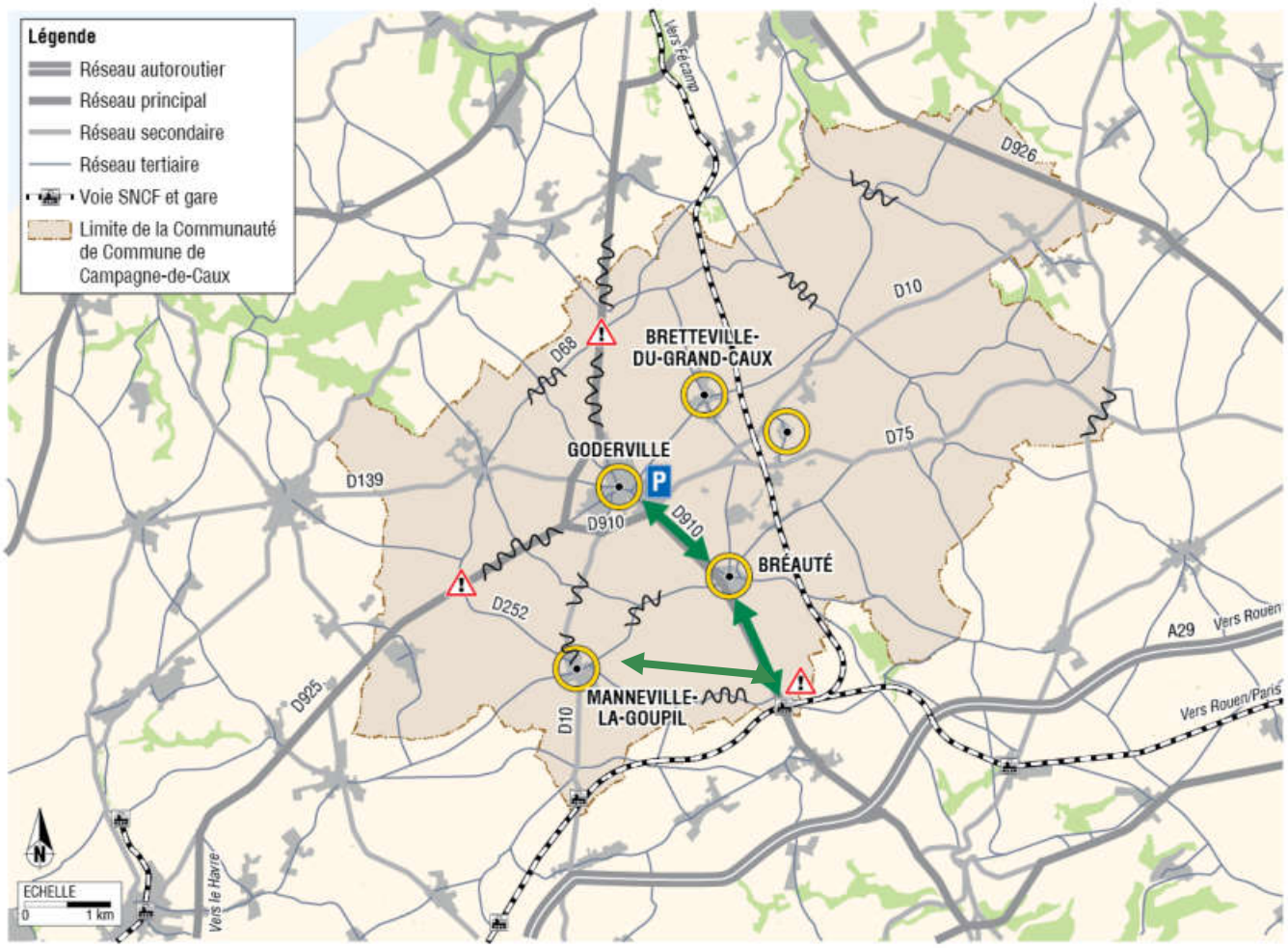

Les enjeux de mobilité du territoire

Automobile et stationnement :

- Problématique de sécurité aux carrefours (RD925 et 910).
- Vitesses excessives.
- Gestion du stationneemnt public à améliorer à Goderville (qualité des espaces publics, rotation).
- Gestion du stationnement privé en centre-bourgs
- Prise en compte des projets de développement urbain (dimensionnement de la voirie et du stationnement).

Transports collectifs, modes actifs et intermodalité :

- habitation entre la circulation tomobile et la vie locale odes actifs notamment).
- ison mode doux vers la gare e Goderville - Bréauté - Gare).
- sibilité de l'offre de transports llectifs départementale oraires, arrêts, communication).
- Valorisation des itinéraires touristiques (randonnées et cyclotourisme).

Développement urbain:

- Développer les secteurs les mieux équipés et desservis pour limiter les besoins de déplacement

TRANSITEC

Approche contextuelle, réglementaire et administrative

Approche spatiale

Population

Habitat

Activités et tissu économique

Diagnostic Agricole

Équipements

Mobilités

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Synthèse des enjeux croisés

Se référer au rapport spécifique relatif à l'Etat Initial de l'Environnement

Approche contextuelle, réglementaire et administrative

Approche spatiale

Population

Habitat

Activités et tissu économique

Diagnostic agricole

Équipements

Mobilités

énergies renouvelables

État initial de l'environnement

SYNTHÈSE DES ENJEUX CROISÉS

Atouts/Faiblesses du territoire

Proposition d'enjeux croisés et prospectifs

Exercice de prospective

ATOUTS/FAIBLESSES DU TERRITOIRE

ATOUTS	FAIBLESSES
- **Positionnement stratégique** entre Le Havre, Fécamp et la Vallée de Seine. Bonne desserte autoroutière et bonne desserte ferroviaire avec présence d'un noeud ferroviaire. - **Dynamisme** : . nombreuses constructions (à destination de logements principalement) . nombreux projets de développement . jeunesse et caractère familial de la population - **Cadre de vie de qualité** : . paysage garant de l'identité Cauchoise et la présence notamment de «clos-masures» . «ruralité», faible densité . offre commerciale plutôt complète . des équipements «petite enfance» diversifiés et équipements sportifs bien présents . bon fonctionnement du service de transport scolaire . une gare connectée au réseau national et régional - **Paysage et biodiversité spécifiques** : . de nombreux éléments de petit patrimoine (bâti, murs, ensembles...) qui viennent agrémenter le paysage . de multiples points de vue sur le plateau et depuis les hauts de versant . un habitat dispersé, de multiples entités végétales (clos masures, alignements d'arbres, parcs de châteaux, bandes boisées sur certains talwegs...) et un relief mollement ondulé qui viennent caractériser et différentier le paysage local par rapport à d'autres secteurs « d'open field » . préservation du patrimoine remarquable : Clos-masures, patrimoine ancien des centres-bourgs . un réseau de mares conséquent avec des rôles multiples (paysager, hydraulique, biologique...) . sur le plateau agricole, une présence « héritée » du végétal (boisements, bosquets, clos masures, parcs de châteaux) et de l'eau (mares) qui peut constituer un point d'appui pour valoriser, voire restaurer la TVB	**- Un territoire «traversé» :** . des infrastructures routières sources de nuisances : des flux de véhicules importants, des infrastructures bruyantes (RD 926, 910 et 925) et ciblées comme éléments fragmentant dans le SRCE. . une gare pas assez desservie en transports collectifs et notamment depuis Goderville - **Territoire / paysage fortement marqués par l'étalement urbain et les changements de modes de vie/d'usage** : . consommation importante des espaces agricoles, naturels et forestiers . une évolution du paysage qui pourrait entraîner une perte d'identité du territoire, voire de banalisation . proximité entre habitat et parcelles agricoles . une sensibilité paysagère du fait de la topographie de plateau offrant des vues lointaines avec des impacts potentiellement importants en cas de projets d'aménagement sans réflexion sur leur bonne intégration . peu d'espaces naturels remarquables sur le territoire . pression foncière sur le milieu agricole . retournement des prairies au profit des cultures . perte de vocation agricole des clos-masures - **Des services à développer** : . une offre commerciale essentiellement concentrée à Goderville . une offre de santé limitée . des services publics peu présents et concentrés à Goderville

ATOUTS/FAIBLESSES DU TERRITOIRE

ATOUTS	FAIBLESSES
- **Potentialités de développement de l'habitat** : . potentiel foncier mutable disponible à l'intérieur des enveloppes urbaines . coût du foncier compétitif . un potentiel intéressant pour le développement des énergies renouvelables (solaire, biomasse, éolien, géothermie...) . de nombreuses stations d'épuration qui couvrent bien le territoire, avec globalement, une capacité épuratoire restante qui permet d'accueillir de nouveaux habitants = plus de 5000 équivalents / habitants de capacité restante . un rendement des réseaux en alimentation en eau potable globalement très satisfaisant **- Des potentialités de développement économique :** . positionnement géographique intéressant . présence de la gare de Bréauté, de l'A29 et du pôle industriel et portuaire du Havre . demandes de TPE . attractivité touristique du territoire . offre importante en hébergement touristique, de qualité . qualité agronomique des terres . diversification agricole (gîtes, circuits courts)	**- Territoire très impacté par les risques naturels de différents types :** . 18 des 22 communes concernées par un risque d'inondation, en lien avec le ruissellement principalement . 17 des 22 communes concernées par un mouvement de terrain . des talwegs (même peu encaissés) qui favorisent la concentration des eaux de ruissellement et les effets associés (érosion, crues turbides) . un nombre très important de cavités . une ressource en eau brute très vulnérable aux pollutions (dû aux bétoires) - **Une offre de logements à diversifier et à entretenir** : . une offre de logements locatifs peu développée . un parc de logments relativement ancien : potentiellement énergivore et nécessitant d'être entretenu . une offre de logements spécifiques pour personnes âgées limitée - **Un territoire résidentiel, dépendant de l'extérieur économiquement et de l'automobile :** . des pôles d'emplois extérieurs au territoire . de nombreux déplacements vers l'extérieur du territoire . un manque de desserte de la gare de Bréauté en transports collectifs . une offre limitée en ZAE . des routes, carrefours et centres-bourgs accidentogènes . charges de trafic élevées . des modes actifs trop peu présents

1. HARMONISER LES INTERACTIONS ENTRE LES ACTEURS DU TERRITOIRE ET LEUR ENVIRONNEMENT

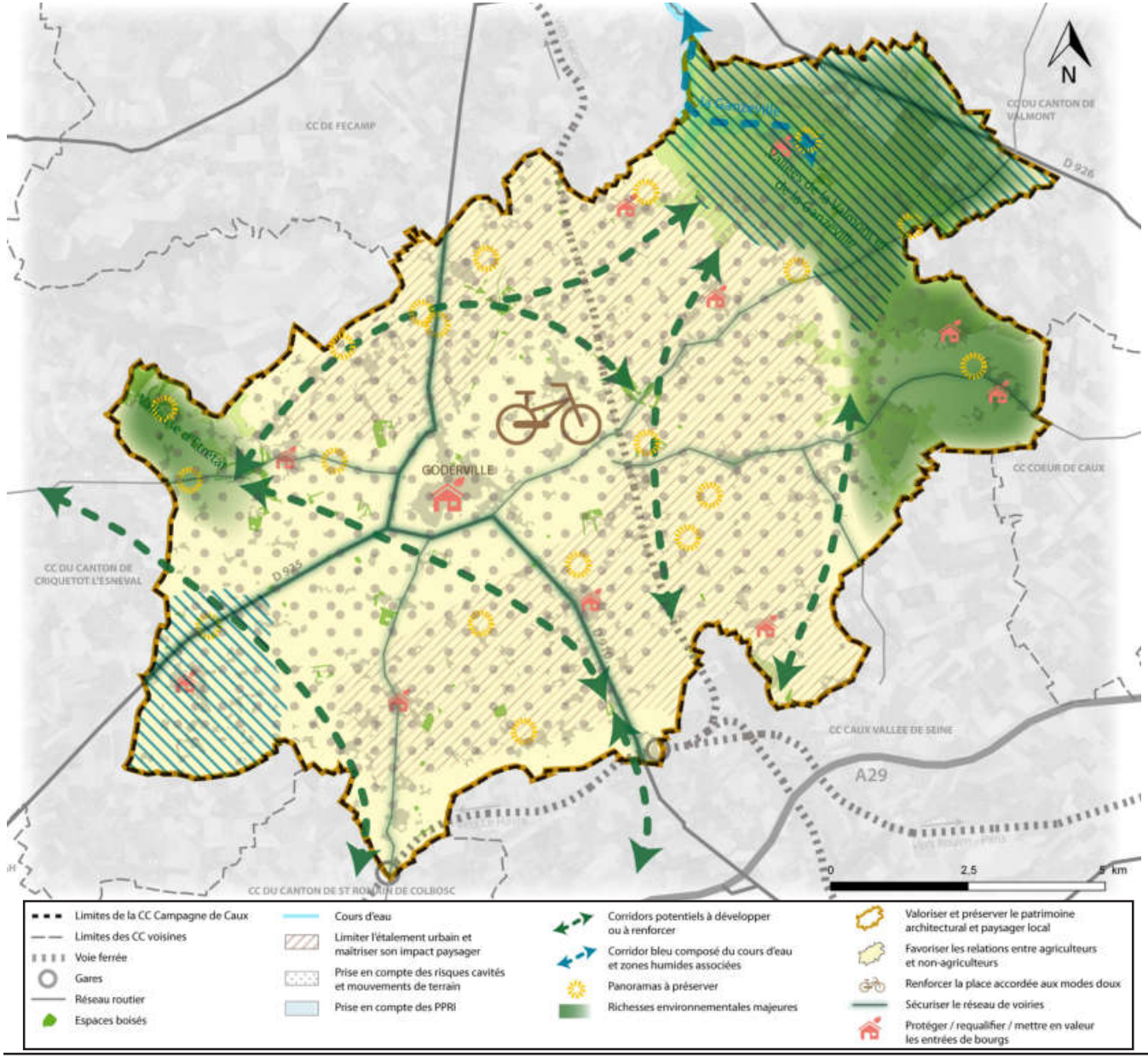

Maîtriser l'impact de la construction de logements essentiellement individuels :

. optimiser la gestion du foncier : limiter l'étalement urbain, la consommation et le mitage de l'espace agricole

. lutter contre la banalisation du paysage et chercher une bonne intégration paysagère des nouveaux aménagements

Composer avec le territoire et ses éléments naturels :

. prendre en compte l'ensemble des risques dans la localisation et/ou conception des aménagements

. conforter et restaurer le maillage de continuités écologiques

. intégrer la trame verte et bleue dans les choix d'aménagement et de mise en valeur du territoire

. protéger certains points de vue ou panoramas

. faciliter / inciter à la mise en oeuvre de dispositifs de production d'énergie renouvelable

Améliorer les conditions d'usage du territoire :

. sensibiliser les habitants et les élus aux richesses patrimoniales et paysagères que le territoire recouvre et inciter à leur entretien

. faciliter et favoriser les interactions entre usagers agricoles et non agricoles du territoire

. renforcer la place accordée aux modes doux, sécuriser le réseau routier et protéger / requalifier / mettre en valeur les entrées de bourgs

2. ORGANISER / STRUCTURER LE TERRITOIRE POUR UN DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX

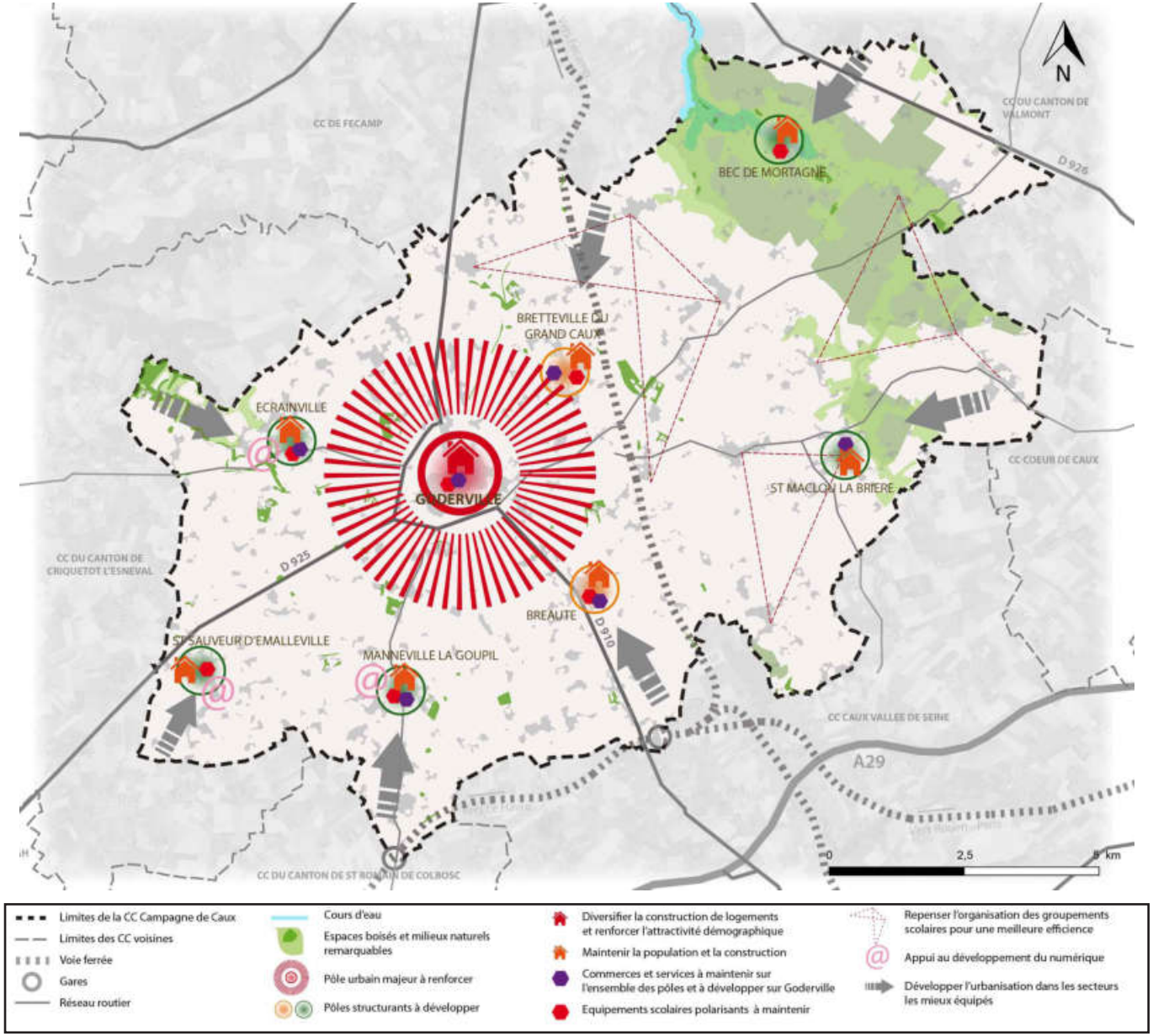

Renforcer le pôle urbain majeur :

. diversifier la construction de logements (personnes âgées, jeunes) et renforcer l'attractivité démographique du pôle
. réorganiser le centre-ville
. maintenir et favoriser le développement de l'offre commerciale et de services / équipements polarisants à l'échelle intercommunale

Appuyer le développement des pôles structurants :

. maintenir la population, la construction (diversifier les formes urbaines) et favoriser l'installation des nouveaux ménages
. maintenir l'offre commerciale et services/ équipements de proximité
. appui au développement du numérique, notamment au niveau des pôles structurants de l'Ouest du territoire

Repenser de manière générale l'organisation du territoire :

. privilégier une plus grande mixité des formes bâties, vers des formes urbaines plus compactes, moins consommatrices en énergie et en foncier
. veiller à rendre compatible la répartition des logements en fonction des capacités d'assainissement collectif
. développer les secteurs les mieux équipés et desservis pour limiter les besoins en déplacement
. repenser l'organisation des groupements scolaires pour une meilleure efficience

3. AMELIORER LES CONDITIONS D'ÉCHANGE ET LIMITER LA DÉPENDANCE DU TERRITOIRE AVEC L'EXTÉRIEUR

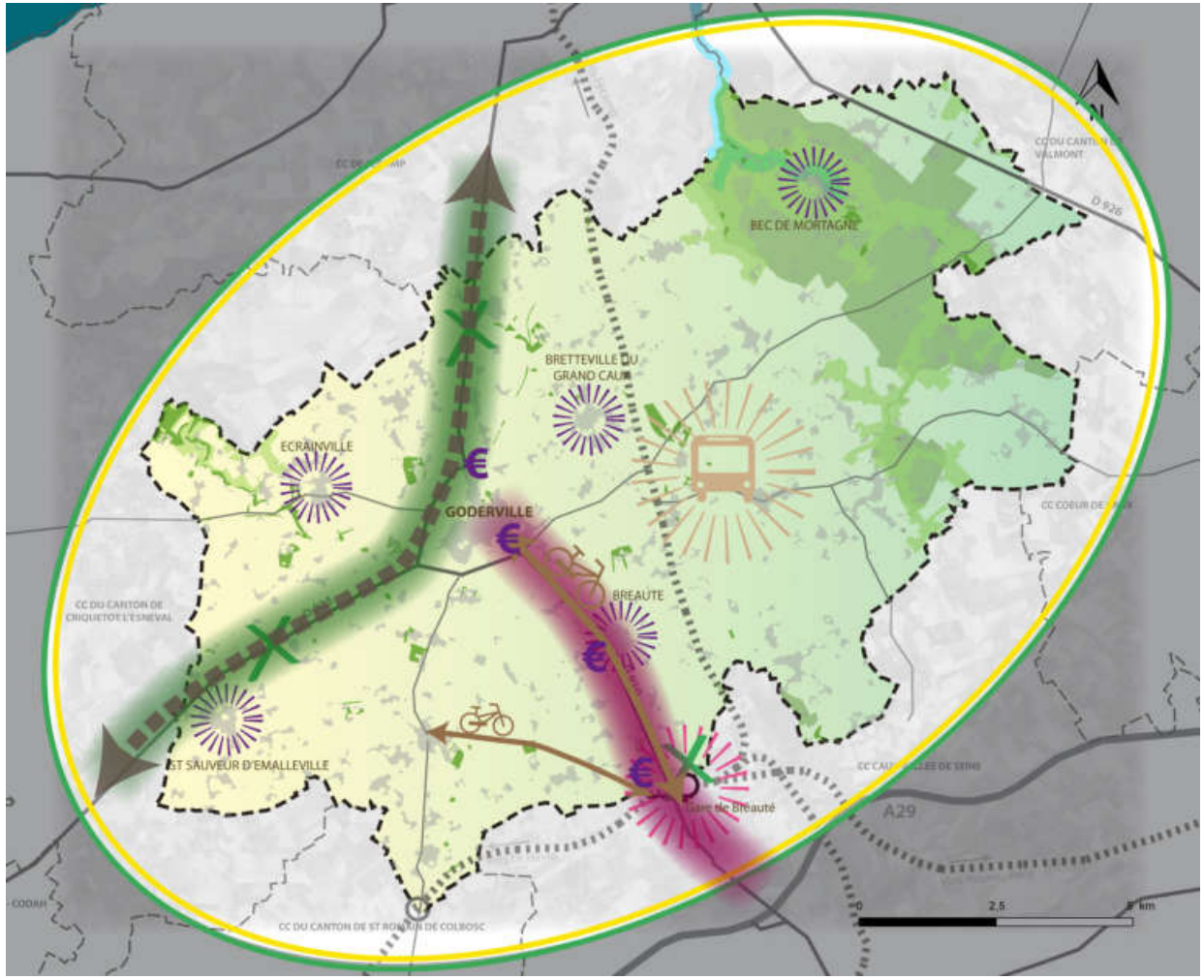

Accompagner les mobilités pendulaires :

. développer les modes doux vers la gare de Bréauté (axe Goderville - Bréauté - gare)
. améliorer la lisibilité de l'offre de transports collectifs départementale
. sécuriser les carrefours accidentogènes au niveau des RD 925 et 910

S'appuyer sur les potentialités de développement existantes :

. favoriser une implantation commerciale dans les pôles structurants en lien avec l'offre en hébergement touristique
. valoriser les itinéraires touristiques (randonnées et cyclotourisme)
. accompagner les projets agricoles
. conforter les activités économiques en place et s'appuyer sur les potentialités de développement existantes

Impulser le développement économique du territoire :

. renforcer et diversifier l'offre de locaux à destination des TPE et PMA dans les pôles déjà équipés
. valoriser les zones d'activités existantes
. poursuivre la réflexion sur le pôle logistique multimodal de Bréauté

EXERCICE DE PROSPECTIVE

UN CHANGEMENT DE DYNAMIQUE À PARTIR DE 2008

CC CAMPAGNE DE CAUX	Source INSEE Tendances passées 1990-1999 Nombre d'années			Source INSEE Tendances passées 1999-2008 Nombre d'années			Source INSEE Tendances passées 2008-2013 Nombre d'années		
	1990	9	1999	1999	9	2008	2008	5	2013
Population totale	11 733	0,70%	12 488	12 488	1,70%	14 529	14 529	0,69%	15 034
Population des ménages	11 689		12 445	12 445		14 527	14 527		15 026
dont solde naturel		0,45%			0,77%			0,69%	
dont solde migratoire		0,24%			0,92%			0,00%	
		0,70%			1,70%			0,38%	
Taille moyenne des ménages	3,07		2,90	2,90		2,73	2,73		2,68
Var/an de la taille moyenne des ménages		-0,63%			-0,68%			-0,36%	
Parc total	4 409		4 763	4 763		5 859	5 859		6 189
Résidences principales	3 804		4 289	4 289		5 326	5 326		5 608
Logements vacants	230		133	133		223	223		305
RS et occasionnels	375		341	341		311	311		275
% Logements vacants	5,2%		2,8%	2,8%		3,8%	3,8%		4,9%
%RS et occasionnels	8,5%		7,2%	7,2%		5,3%	5,3%		4,4%
	1990-1999			1999-2008			2008-2013		
	Global	par an	par an / 1000 hab.	Global	par an	par an / 1000 hab.	Global	par an	par an / 1000 hab.
Construction neuve	412	46	3,8	1 069	119	8,8	295	59	4,0
Effet démographique	261	29	2,39	762	85	6,27	188	38	2,55
Point mort	151	17	1,4	307	34	2,5	107	21	1,4
dont desserrement	224	25	2,1	274	30	2,3	96	19	1,3
dont renouvellement du parc	58	6	0,5	-27	-3	-0,2	-35	-7	-0,5
% de renouvellement annuel du parc		*0,14%*			*-0,05%*			*-0,11%*	
dont variation des vacants	-97	-11	-0,9	90	10	0,7	82	16	1,1
dont variation des RS et occasionnels	-34	-4	-0,3	-30	-3	-0,2	-36	-7	-0,5

Des données sur la construction de logements (SITADEL) à prendre avec précaution compte tenu de leur tendance à sous estimer la construction ces dernières années.

Une très nette baisse de la construction de logements à partir de 2008 qui induit un ralentissement marqué de la croissance démographique avec un solde migratoire qui devient nul.

Un ralentissement de la baisse de la taille moyenne des ménages qui devrait être provisoire

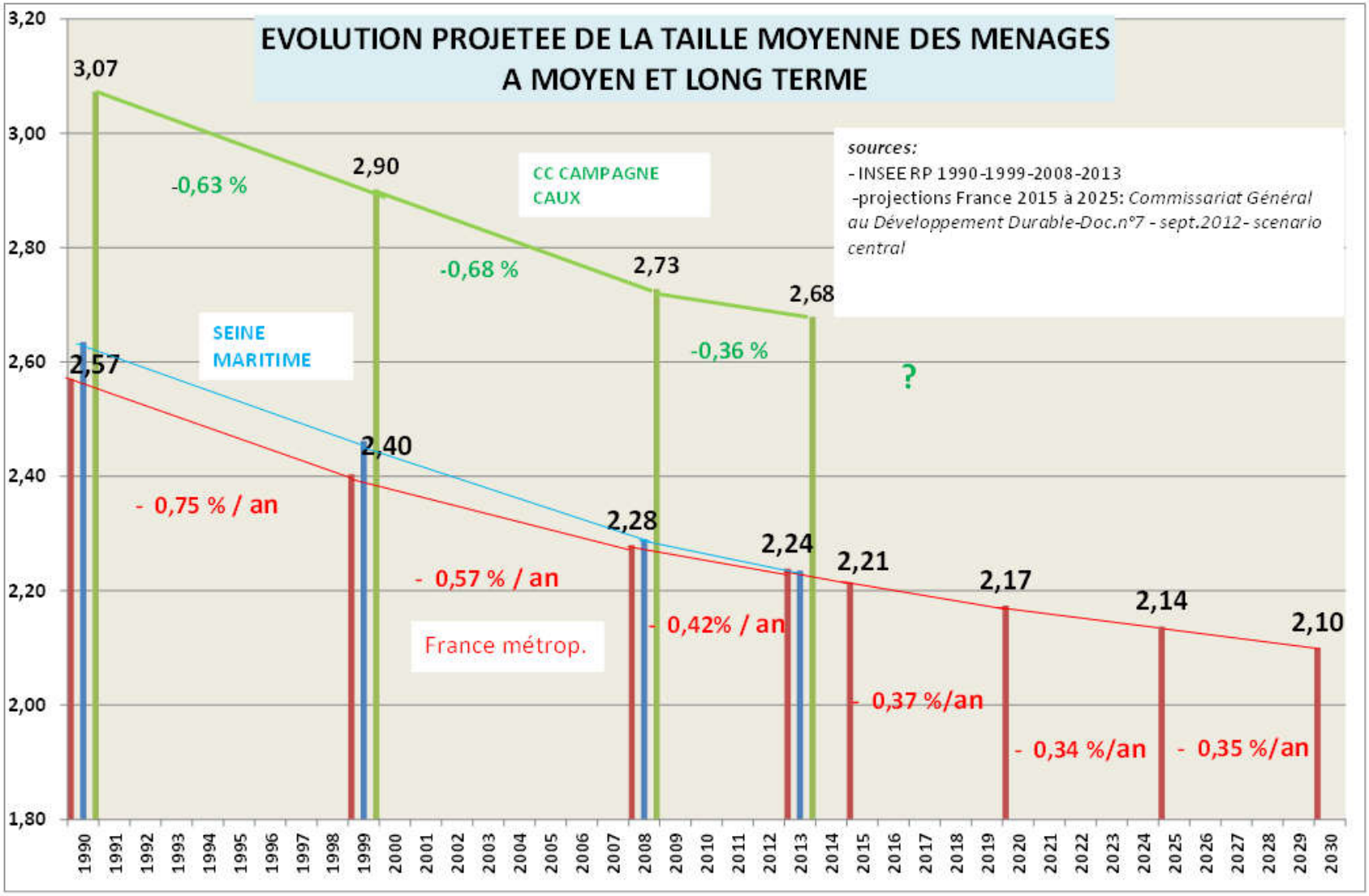

Une taille des ménages largement supérieure aux référents (département, France) et qui a diminué moins vite depuis 2008

	Taille moyenne des ménages ayant emménagés depuis moins de 2 ans en 2013	Taille moyenne des ménages ayant emménagés depuis 2 à 4 ans en 2013	Taille moyenne des ménages ayant emménagés depuis 5 à 9 ans en 2013	Taille moyenne des ménages ayant emménagés depuis plus de 10 ans en 2013
Écrainville	3,22	2,75	3,19	2,44
Goderville	2,30	2,24	2,42	2,31
Saint-Sauveur-d'Émalleville	2,81	2,94	3,24	2,91
Sausseuzemare-en-Caux	2,78	2,89	3,53	2,36
sous-total OUEST	2,48	2,42	2,80	2,47
Angerville-Bailleul	2,67	3,56	3,00	2,40
Bec-de-Mortagne	2,73	2,89	2,81	2,42
Bénarville	2,67	3,31	3,11	2,67
Daubeuf-Serville	2,86	3,17	3,06	2,47
Gonfreville-Caillot	2,67	3,08	3,21	2,39
Saint-Maclou-la-Brière	3,00	2,79	3,30	2,62
Tocqueville-les-Murs	2,67	2,29	3,10	2,45
Vattetot-sous-Beaumont	2,90	3,52	3,68	2,58
sous-total NORD EST	2,80	3,04	3,15	2,50
Annouville-Vilmesnil	3,67	3,66	3,35	2,36
Auberville-la-Renault	3,24	3,12	3,30	2,49
Bretteville-du-Grand-Caux	3,02	2,85	3,25	2,54
Grainville-Ymauville	2,70	2,88	3,26	2,60
Mentheville	3,12	3,68	3,42	2,88
sous-total CENTRE	3,10	3,14	3,29	2,54
Bornambusc	3,00	3,13	3,93	2,73
Bréauté	2,31	2,66	3,13	2,41
Houquetot	2,64	3,04	3,53	2,81
Manneville-la-Goupil	2,56	3,25	3,10	2,72
Virville	2,63	2,88	3,36	3,03
sous-total SUD	2,49	2,95	3,22	2,63

DES APPORTS RÉCENTS CONSTITUÉS PRINCIPALEMENT DE MÉNAGES FAMILIAUX

	Taille moyenne des ménages ayant emménagés depuis moins de 2 ans en 2013	Taille moyenne des ménages ayant emménagés depuis 2 à 4 ans en 2013	Taille moyenne des ménages ayant emménagés depuis 5 à 9 ans en 2013	Taille moyenne des ménages ayant emménagés depuis plus de 10 ans en 2013
CC CAMPAGNE DE CAUX	**2,66**	**2,79**	**3,07**	**2,52**
Seine-Maritime	2,02	2,33	2,59	2,13
France métropolitaine	2,04	2,32	2,58	2,14
source: INSEE RP 2013				

Les emménagés récents ont des structures très familiales en Campagne de Caux contrairement aux tendances observées sur les référents

ESQUISSE DE SCÉNARIOS

CC CAMPAGNE DE CAUX	Scénario 1 Poursuite du rythme de construction observé depuis 2008 59 logements / an + accueil centré sur familles			Scénario 2 scenario SCOT avec diversification de l'offre		
Période...	2013	17	2030	2013	17	2030
Population totale	15 034	0,55%	16 509	15 034	1,04%	17 923
Population des ménages	15 026		16 501	15 026		17 914
Solde naturel		0,50%			0,50%	
Solde migratoire		0,05%			0,54%	
Taille moyenne des ménages	2,68		2,52	2,68		2,46
Var/an de la taille moyenne des ménages		-0,35%			-0,50%	
Parc total	6 189		7 087	6 189		7 882
Résidences principales	5 608		6 537	5 608		7 280
Logements vacants	305		355	305		406
RS et occasionnels	275		195	275		195
% Logements vacants	4,9%		5,0%	4,9%		5,2%
%RS et occasionnels	4,4%		2,8%	4,4%		2,5%
	2013-2030			2013-2030		
	Global	par an	par an / 1000 hab	Global	par an	par an / 1000 hab
Construction neuve	1 003	59	3,7	1 819	107	6,5
Effet démographique	583	34	2,2	1 173	69	4,2
Point mort	420	25	1,6	646	38	2,3
dont desserrement	344	20	1,3	499	29	1,8
dont renouvellement du parc	105	6	0,4	126	7	0,5
% de renouvellement annuel du parc		*0,10%*			*0,12%*	
dont variation des vacants	50	3	0,2	101	6	0,4
dont variation des RS et occasionnels	-80	-5	-0,3	-80	-5	-0,3

Estimation de la construction moyenne au cours des 4 dernières années (2013-2016 inclus)- moyenne annuelle	Objectif construction 2017-2030 - en moyenne annuelle	Objectif construction 2017-2030 - TOTAL	Objectif construction 2017-2030 - en moyenne annuelle	Objectif construction 2017-2030 - TOTAL
60	59	763	121	1579

Scenario 1: maintien de la tendance 2008-2013 avec un rythme de construction modeste et un accueil très centré sur les familles avec enfants

Scenario 2 : calé sur les objectifs du DOO du SCOT et développant une plus grande diversité de l'offre nouvelle

Annexe 4 : Budget

Description succincte	**Axe de rattachement**	**Porteur**	**Budget (€ HT)**	**Partenaires Financeurs concernés**	**Financements 2021-2022 attendus**	**INSCRIPTION BUDGET 2021 TTC**
Acquisition de matériel de visio conférence mobile – accès aux services	**1**	Campagne de Caux	10 845,99 Soit 13 015,18 € TTC	**-**	**-**	**10 846,00 €**
Dématérialisation des actes d'urbanisme	**1**	Campagne de Caux	23 759 Soit 28 510,80 € TTC	**État**	**DETR (23,5%) + Fonds pour la transformation numérique (53,8%)**	**22 800,00 €**
VTA aide au déploiement d'une politique sociale et familiale – diagnostic de territoire	**1**	Campagne de Caux	**En fonction du profil**	**État**	**15 000 €**	
Construction d'un pôle social et culturel	**2**	Campagne de Caux	**5 138 000** **Soit 6 165 600 € TTC**	**État** **Département** **CNAF** **FNADT** **Commune**	**DSIL 30%** **DETR 30%** **Département 30%** **CNAF 5,3%** **FNADT 7,7%**	**227 200,00 €**
Conseiller numérique France Relance	**3**	Campagne de Caux	**-**	**État**	**50 000 € / 24 mois**	
Investigation	**4**	Campagne	**11 592**	**Départem**	**40%**	**10846,00 €**

suite à l'affaissement route des Hortensias		de Caux	**Soit 13 910,40 € TTC**	**ent** **État**	**DETR 30%**	
Création d'un atlas de la biodiversité	**4**	Campagne de Caux	**-**	**ANBDD**	**100%**	
Réalisation d'un pré-diagnostic énergétique	**5**	Campagne de Caux	**-**	**ANCT**	**100%**	
Étude de faisabilité et mission AMO dans le cadre d'un marché global pour la création d'un réseau de chaleur biomasse	**5**	Campagne de Caux	**17 760** **Soit 21 312 € TTC**	**Ademe** **DSIL**	**50% (validé)** **30%**	**50 000,00 €**
Volontariat territorial en administration élaboration du PAT	**5**	Campagne de Caux	**En fonction du profil**	**État**	**15 000 €**	
Équipement de déchetterie optimisant la collecte et le transfert	**6**	Campagne de Caux	**127 200** **Soit 152 640 € TTC**	**État**	**DSIL 80%**	
Renforcement des réseaux fuyards d'eau	**6**	Campagne de Caux	**257 442** **Soit 308 930,40 € TTC**	**Agence de l'eau** **État**	**19%** **DSIL 60%**	**310 000€**
Transfert des effluents de Bréauté et Vattetot-Sous-Beaumont vers la STEP de Gruchet-le-valasse	**6**	Campagne de Caux	**1 667 158,9** **Soit 2 000 590,68 € TTC**	**Départem ent** **Agence de l'eau** **État**	**17,5%** **37,1%** **DSIL 25,4%**	**1 864 986,4 €**
Volontariat territorial en administration dév. éco	**8**	Campagne de Caux	**En fonction du profil**	**État**	**15 000 €**	

Extension du bâtiment communautaire	**9**	Campagne de Caux	**484 000** **Soit 580 800 € TTC**	**État** **Département**	**DSIL 30 %** **DETR 30%** **20%**	**200 000,00**
Pôle d'échange multimodal	**9**	Campagne de Caux	**795 000** **Soit 954 000 € TTC**	**État** **Région**	**DSIL 26%** **2021 4,9%** **2022 49,1%**	**30 000,00 €**
Voirie communale	**9**	Campagne de Caux	**403 747,71** **Soit 484 497,25 € TTC**	**État** **Département**	**DSIL 20 %** **DETR 30%** **30%**	**250 000,00 €**

PPI CRTE

BUDGET GENERAL	INVESTISSEMENT							SUBVENTIONS	Auto financement	FCTVA
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total			
PROJETS DELIBERES										
POLE SOCIAL ET CULTUREL AXE 1 N°2	57,604.00 €	1,864,740.00 €	4,045,236.00 €				5,967,580.00 €	4,012,961.61 €	1,954,618.39 €	978,921.82 €
DEMATERIALISATION ACTE URBANISME AXE 1 N°3	28,511.00 €						28,511.00 €	18,438.80 €	10,072.20 €	4,676.94 €
FUTURE PISCINE AXE 2 N°16							0.00 €		0.00 €	0.00 €
RESEAU CHALEUR BIOMASSE AXE 5 N°60		21,312.00 €					21,312.00 €	14,408.00 €	6,904.00 €	3,496.02 €
OUVRAGE GIVOUT A BREAUTE AXE 4 N°51	66,000.00 €						66,000.00 €	24,201.00 €	41,799.00 €	10,826.64 €
COMBLEMENT CAVITE HOUQUETOT AXE 4 N°53	4,440.00 €						4,440.00 €	2,590.00 €	1,850.00 €	728.34 €
INVESTIGATION SUITE AFFAISSEMENT ROUTE HORTENSIAS AXE 4 n°	13,910.40 €						13,910.40 €	8,114.40 €	5,796.00 €	2,281.86 €
EXTENSION BATIMENT COMMUNAUTAIRE AXE 9 N°122	153,248.00 €	428,700.00 €					581,948.00 €	387,961.60 €	193,986.40 €	95,462.75 €
POLE MULTIMODAL AXE 9 N°123	78,000.00 €	787,200.00 €					865,200.00 €	635,205.00 €	229,995.00 €	141,927.41 €
RENFORCEMENT VOIRIE 2021 AXE 9 N°124	484,497.25 €						484,497.25 €	322,998.16 €	161,499.09 €	79,476.93 €
RUISSELLEMENTS IMPASSE DES LILAS AXE 4 N°50		19,200.00 €	336,000.00 €				355,200.00 €		355,200.00 €	58,267.01 €
ACQUISITION MATERIEL VISIO CONFERENCE AXE 1 N°1	13,015.18 €						13,015.18 €	0.00 €	13,015.18 €	2,135.01 €
PROJETS ISSUS DE LA CONCERTATION										
MISE EN PLACE TRANSPORT POUR PERS EN DIFFICULTE AXE 1			30,000.00 €				30,000.00 €		30,000.00 €	4,921.20 €
ETUDES RECONVERSION ANCIENNE PISCINE AXE 2 N°15		50,000.00 €					50,000.00 €		50,000.00 €	8,202.00 €
DEVELOPPER ITINERANCE ACCUEIL RAM ET LAEP AXE 3 N°45		20,000.00 €					20,000.00 €		20,000.00 €	3,280.80 €
DES MILLIERS ARBRES POUR DEMAIN AXE 4 N°49		15,000.00 €					15,000.00 €		15,000.00 €	2,460.60 €
CREATION D'UNE RECYCLERIE/REPAIR CAFE AXE 6 N°82										
							0.00 €		0.00 €	0.00 €
							0.00 €		0.00 €	0.00 €
TOTAL	899,225.83 €	3,206,152.00 €	4,411,236.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8,516,613.83 €	5,426,878.57 €	3,089,735.26 €	1,397,065.33 €

BUDGET DECHETS	INVESTISSEMENT							subventions	Auto financement	FCTVA
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total			
PROJETS DELIBERES										
RESTRUCTURATION DECHETTERIE AXE 6 N°72		631,620.00 €					631,620.00 €	289,492.50 €	342,127.50 €	103,610.94 €
EQUIPEMENT DECHETTERIE AXE 6 N° 80		152,640.00 €					152,640.00 €	101,760.00 €	50,880.00 €	25,039.07 €
PROJETS ISSUS DE LA CONCERTATION										
ETUDES BIODECHETS AXE 6 N° 73							0.00 €		0.00 €	0.00 €
PROJET EN REFLEXION										
MISE EN REGIE PASSAGE REDEVANCE INCITATIVE AXE 6 N°76							0.00 €		0.00 €	0.00 €
							0.00 €		0.00 €	0.00 €
TOTAL		784,260.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	784,260.00 €	391,252.50 €	393,007.50 €	128,650.01 €

BUDGET ASSAINISSEMENT	INVESTISSEMENT							subventions	Auto fiancement	FCTVA
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total			
PROJETS DELIBERES										
STEP ST SAUVEUR AXE 6 N°74	170,000.00 €	290,000.00 €					460,000.00 €		460,000.00 €	75,458.40 €
RENFORCEMENT RESEAUX FUYARDS AXE 6 N°77	282,000.00 €						282,000.00 €	204,475.60 €	77,524.40 €	46,259.28 €
TRANSFERT EFFLUENTS BREAUTE AXE 6 N°81	2,000,590.68 €						2,000,590.68 €	1,333,727.12 €	666,863.56 €	328,176.90 €
REHABILITATION RESEAUX BEC DE MORTAGNE	3,060.00 €	528,000.00 €					531,060.00 €	264,000.00 €	267,060.00 €	87,115.08 €
PROJETS EN REFLEXION										0.00 €
USINE TRAITEMENT TURBIDITE AXE 6 N°78	10,500.00 €								0.00 €	0.00 €
									0.00 €	0.00 €
TOTAL	2,466,150.68 €	818,000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3,284,150.68 €	1,802,202.72 €	1,471,447.96 €	537,009.66 €

BUDGET EAU	INVESTISSEMENT						Total	subventions	Auto financement
	2021	2022	2023	2024	2025	2026			
PROJETS DELIBERES									
RESTAURATION CHÂTEAU D'EAU AXE 6 N°79		252,600.00 €					252,600.00 €	84,200.00 €	168,400.00 €
							0.00 €		0.00 €
							0.00 €		0.00 €
TOTAL	0.00 €	252,600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	252,600.00 €	84,200.00 €	168,400.00 €

BUDGET GENERAL	FONCTIONNEMENT						Total	SUBVENTIONS	Auto financement
	2021	2022	2023	2024	2025	2026			
PROJETS DELIBERES									
							0.00 €		0.00 €
CONSEILLER NUMERIQUE France RELANCE AXE 1 N°4	10,000.00 €	30,000.00 €	20,000.00 €				60,000.00 €	50,000.00 €	10,000.00 €
CHARGE MISSION CRTE AXE 5 N°70	11,700.00 €	35,000.00 €	23,400.00 €				70,100.00 €	50,000.00 €	20,100.00 €
									0.00 €
									0.00 €
PROJETS ISSUS DE LA CONCERTATION									
ITINERANCE MICRO FOLIE AXE 2 N°26		15,000.00 €					15,000.00 €		15,000.00 €
LABELLISATION 100 % EAC	17,000.00 €	27,000.00 €	37,000.00 €				81,000.00 €	31,970.00 €	49,030.00 €
CREATION D'UN PAVA AXE 2 N°33		28,000.00 €					28,000.00 €	14,000.00 €	14,000.00 €
DEVELOPPEMENT FESTIVAL MON PRINTEMPS SONORE AXE 2 N°34		12,000.00 €					12,000.00 €	7,320.00 €	4,680.00 €
LIVRE GUIDE NUMERIQUE AXE 3 N°47	2,500.00 €						2,500.00 €		2,500.00 €
HARMONISER SIGNALETIQUE A L'ECHELLE COMMUNAUTAIRE AXE 7 N°92		50,000.00 €					50,000.00 €		50,000.00 €
CREATION OFFICE TOURISME INTERCOMMUNAL AXE 8 N°118			75,000.00 €				75,000.00 €		75,000.00 €
REALISATION SCHEMA DIRECTEUR TOURISME AXE 8 N°119	10,000.00 €						10,000.00 €	7,500.00 €	2,500.00 €
ITINERANCE France SERVICE AXE 1 N°11									

ADAPTER LA COMMUNICATION AUX BESOIN DE LA POP. AXE 1 N°12									
ANIMATION DE LA VIE SOCIALE AXE 1 N°13									
CREATION D'UN FORUM DES METIERS AXE 1 N°14		6,000.00 €						4,000.00 €	2,000.00 €
MISE EN RESEAU DE LA LECTURE PUBLIQUE AXE 2 N°32									
REQUALIFICATION DES BATIMENTS SCOLAIRES AXE 2 N°35									
DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE AXE 3 N°43									
TEMPS DE RENCONTRES ECHANGES AXE 3 N°44									
MISE EN PLACE GUICHET UNIQUE EFS AXE 3 N° 46									
JARDINS PARTAGES AXE 4 N°54									
ATLAS DE LA BIODIVERSITE AXE 4 N°55									
DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL AXE 5 N°59									
ELABORATION D'UN PAT AXE 5 N°66									
SENSIBILISATION/VALORISATION PRO.LOCALES AXE 5 N° 67									
DEVELOPPER UNE STRATEGIE ENERGETIQUE AXE 5 N°68									
AIDER A L'INSTALLATION AXE 5 N°69									
AIDER AUX SYNERGIE DU TERRITOIRE AXE 6 N°83									
SENSIBILISATION AUX BONNES PRATIQUES AXE 6 N°84									
AMELIORER LES BACS A VERRE AXE 6 N°85									
GESTION DES DEPOTS SAUVAGES AXE 6 N°86									
PROJETS A DELIBERER									
VTA AXE 1 N°5	12,000.00 €	35,000.00 €						15,000.00 €	
SUBVENTION GYMNASE COMMUNE ST SAUVEUR AXE 2 N°17		50,000.00 €					50,000.00 €		50,000.00 €
TOTAL	63,200.00 €	288,000.00 €	155,400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	453,600.00 €	179,790.00 €	294,810.00 €

Annexe

Fiche Action 1.1 : Mise en place d'un système de portage de repas à domicile pour les personnes âgées

Pilote de l'action	**Campagne de Caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	PORTER UNE POLITIQUE SOCIALE ET SOLIDAIRE
	cohésion sociale : santé, vieillissement, handicap, alimentation
Date de signature	Octobre 2021
Délai de mise en œuvre	Dernier trimestre 2021
Description générale	Contexte : dans le cadre du maintien à domicile, il existe une réelle demande d'instaurer ce service sur le territoire. Faiblesse : service inexistant sur le territoire. Quelques bénéficiaires font appel à des sociétés hors territoire. Durant la crise sanitaire, certains commerçants (traiteurs, restaurateurs…) ont mis en place ce service, mais il est difficile de se projeter sur une continuité lorsque la situation sera rétablie. Les dépenses faites auprès d'une société de services à la personne sont éligibles au crédit d'impôt, voire à l'APA ou aide de la caisse de retraite... En terme de fonctionnement, plusieurs possibilités peuvent répondre au besoin identifié : • la 4c fournit une chambre froide uniquement, accessible à toutes heures (tôt le matin, acheminement des colis par la société retenue). Le prestataire gère les livraisons avec son personnel et son véhicule réfrigéré + toute la partie marketing (prospection, suivi de clientèle, facturation...) • la 4c intervient comme sous-traitant, fournit la chambre froide, le véhicule réfrigéré + personnel (impliquant à sa charge les frais de véhicule, les remplacements de personnel en cas de maladie ou de congés...) en contrepartie le prestataire reverse 2 euros par colis livré. Ce dernier se charge de la partie commerciale + facturation. • Le prestataire gère la totalité de la prestation partie marketing et administrative et partie livraison (préparation /

	logistique / distribution) • Un groupement se constitue pour répondre à la demande : par exemple un restaurateur et un service d'aide à la personne ou une association d'insertion.
Objectifs	● Permettre un service de portage de repas aux personnes âgées sur l'ensemble des communes du territoire, un service fiable et pérenne dans le temps. ● Rompre la solitude par la création d'un lien social... ● Permettre un suivi nutritionnel qualitatif et adapté à chacun, s'assurer ainsi d'une alimentation correcte et équilibrée.
Intervenants	Centre Intercommunal d'Action Sociale Campagne de Caux
	Caisse d'allocations Familiales Département de Seine Maritime Comité Cantonal d'Aide à Domicile, Croix Rouge, ACOMAD, Respect
Budget global	[Montant € TTC]
Réponse à AAP	● Nom de l'AAP : ● Date du dépôt de l'AAP ● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	● Date de lancement du marché ● Nombre de jours d'écart par rapport à la date prévue de lancement de la démarche
Indicateurs de résultat	● Nombre de personnes ayant commandé des repas ● Nombre de personnes par commune ayant commandé ● Evolution mensuelle du nombre de repas

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	**[*financeurs, modalités*]**

	- Financeurs 1; type de subvention demandée ; % sollicité ***- Financeurs 2; type de subvention demandée ; % sollicité***

Description	Financeur	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
ex : XX-phase 1	*Etat/DSIL*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : XY -phase 1	*Région/CPER*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : YY -phase 2	*Département*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : ZZ -phase 2	Etc					

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiches Action 1.1 : ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE ET DE VISIO CONFÉRENCE MOBILE

Pilote de l'action	**CC Campagne de Caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Améliorer l'accessibilité aux services pour les personnes vulnérables
	Développement du numérique
Date de signature	30 avril 2021
Délai de mise en œuvre	30 avril 2021 – 15 mai 2022
Description générale	Les bénéfices des outils et services numériques tels que la visio conférence permettent aujourd'hui d'optimiser l'organisation des échanges et de limiter les déplacements afférents : gain de temps, réduction des coûts, de la fatigue, des risques sanitaires, de l'empreinte carbone… Dans le contexte actuel, les systèmes de visio-conférence deviennent indispensables afin de limiter les contacts physiques et faire perdurer l'activité et le service public. La Communauté souhaite donc acquérir un système de visio conférence mobile avec écran et ordinateur.
Objectifs	• Diminution des contacts physiques • Continuité du service public • Optimisation des coûts, du temps • Accessibilité aux services et communication • Animations • Être suffisamment équipé et agile pour répondre aux besoins croissants
Intervenants	Campagne de Caux

Budget global	10 845,99 euros HT
Réponse à AAP	
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	• Nombre de jours pour être équipés • Nombre de réunions organisées en 2021 et 2022 • Nombre d'agents formés

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	***- Financeurs Autofinacement fonds propres 100%***					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
Aquisition	*Campagne de Caux*	Mai 2021	10 845,99	10 845,99	0	**100**

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**

[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiche action 1.1. Volontariat Territorial en Administration

Pilote de l'action	**CC Campagne de Caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Porter une politique sociale et solidaire (Orientation1) Un territoire responsable (Orientation2) Favoriser le développement économique du territoire (Orientation 3)
	• Attractivité – Développement économique • Cohésion sociale • Développement durable
Date de signature	Septembre 2021
Délai de mise en œuvre	Septembre 2021 – janvier 2023
Description générale	L'EPCI Campagne de Caux souhaite, dans le cadre de son CRTE, pouvoir bénéficier de soutien et renforts de jeunes diplômés en matière d'ingenierie pour participer à la conduite des projets inscrits dans le cadre de cette contractualisation, notamment dans des domaines d'expertise en cours de développement et pointés à l'occasion des échanges de concertation. **Typologie de territoire et contexte territorial** Communauté de communes de 15 000 habitants, Campagne de Caux entre activement depuis le début de l'année 2021 dans une démarche de construction d'un contrat de relance et de transition écologique qui s'appuie très fortement sur le projet de territoire construit par l'EPCI pour le mandat de 6 ans, initié à l'automne 2020. **Définition du besoin** Bénéficier de 4 VTA pour intégrer l'équipe projet du CRTE **Besoins :** ➢ **Dynamisation - Appui aux entreprises & aide à la définition d'un stratégie de développement économique** ➢ **Mieux Communiquer – mise en place d'une stratégie com et déclinaison**

	➢ **Environnement : Politique de recyclage et élaboration du PAT** ➢ **Cohésion sociale : aide au déploiement d'une politique sociale et familiale** **Modalités de mise en œuvre** Personne référente de l'EPCI : la directrice générale des services Isabelle Davanne isabelle.davanne@campagne-de-caux.fr
Objectifs	● Aider à l'ingenierie (montage et suivi de dossiers, veille, financements) sur les sujets fléchés prioritaires dans le cadre du CRTE ● Appui des équipes et des élus pour les études et la réalisation des projets issus de la concertation
Intervenants	Campagne de Caux
	État

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiche Action 1.3 : Dématérialisation des actes d'urbanisme

Pilote de l'action	**CC Campagne de Caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Améliorer l'accessibilité aux services pour les personnes vulnérables
	Développement du numérique / accès au service public
Date de signature	30 avril 2021
Délai de mise en œuvre	Acquisition matériel et logiciel : avril-mai 2021 Formation agents : juin 2021
Description générale	La Communauté de communes souhaite mettre en place la dématérialisation des actes d'urbanisme à compter du 1er janvier 2022 et offrir un nouveau service à ses habitants. Elle a ouvert une maison France Services sur la commune de Goderville le 1er mars 2021. Le service des Autorisations de Droit des Sols composé de 3 agents, y tiendra des permanences 2 jours par semaine pour faciliter l'accès au service. Pour cela, il est nécessaire des disposer de postes informatiques performants et mobiles, d'une suite logicielle adaptée au traitement dématérialisé des actes d'urbanisme, d'un support grand format pour la lecture des plans dématérialisés et de former les agents concernés. Une phase d'expérimentation sur 3 communes (Goderville, Auberville-la-Renault et Bec-de-Mortagne) se mettra en place à compter du 1er juillet 2021.
Objectifs	• Diminution des contacts physiques • Continuité du service public • Optimisation des coûts, du temps • Accessibilité aux services • Être suffisamment équipé et agile pour répondre aux besoins croissants • Rapidité de traitement

Intervenants	Campagne de Caux
	État
Budget global	**23 759 €** HT ***- Financeurs 1 État 77,5% (DETR + aide à l'application de la démat ADS)*** ***- autofinancement fonds propres 22,5%***
Indicateurs d'avancement	• Pourcentage de dossiers instruits en démat en phase test • Nombre de jour moyen de traitement d'un dossier ADS/ mois
Indicateurs de résultat	● Nombre de jours pour être équipés ● Nombre de communes ayant participé à la phase d'expérimentation ● Nombre d'agents formés

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	***- Financeurs 1 État 77,5% (DETR + aide à l'application de la démat ADS)*** ***- autofinancement fonds propres 22,5%***					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
Aquisition / formation	*Etat/DETR*		23 759	23 759	5 638,80	**23,7**
Aquisition / formation	*État – DDTM Aide à l'appliaction de la Démat*		23 759	23 759	12 800 (4000 € par centre instructeur	**53,8**

	ADS				+ 400 € par communes rattachées soit 22)	
Aquisition / formation	*Campagne de caux*		23 759	23 759	5 345,78	**22,5**

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Fiche Projet : Obtenir le label 100% EAC

Pilote de l'action	Communauté de Communes Campagne de Caux
Axe de rattachement et contribution de l'action à la transition écologique	Axe 2 : Sport et Culture, se doter d'équipements adaptés, coordonner les actions, Développer et conforter l'offre Favoriser la cohésion sociale et l'équilibre entre territoires ruraux et territoires urbains
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	Rentrée 2024
Description générale	La culture, les arts, leurs pratiques, sont des dimensions essentielles de la formation intellectuelle, sensible et personnelle des enfants. Parce qu'ils œuvrent à l'émancipation de chacun, ils sont indispensables à l'exigence républicaine de lutte contre les inégalités. C'est pourquoi les Ministères de l'Education et de la Culture sont mobilisés autour du dispositif 100 % EAC. L'éducation artistique et culturelle (EAC) favorise la pratique artistique et culturelle et suscite le désir de culture chez tous les enfants et adolescents, quelle que soit leur situation et leur lieu de vie. Elle constitue ainsi un levier de long terme pour garantir à chacun, à tout âge et dans tous les territoires, le respect de ses droits culturels et la pleine possibilité de participer à la vie artistique et culturelle. Les arts et la culture enrichissent et diversifient par ailleurs les apprentissages. Ils favorisent l'épanouissement personnel, la capacité à penser et faire des choix par soi-même. Ils contribuent à l'expression de chacun dans sa singularité. L'éducation artistique et culturelle représente donc un instrument puissant au service de l'égalité des chances : c'est pour cette raison que le Président de la République a fait de sa généralisation un objectif prioritaire. Pour atteindre ce dernier, la présence des arts et de la culture à l'école est fondamentale. Le parcours scolaire est un dénominateur commun pour la très large majorité d'une classe d'âge, et l'EAC sur ce temps scolaire constitue un véritable socle. C'est pourquoi à l'horizon 2024, chaque élève devra chaque année bénéficier d'une action d'EAC de qualité. Atteindre un objectif aussi ambitieux nécessite la mobilisation de multiples acteurs : • les artistes, • les acteurs culturels, éducatifs et associatifs, • les services de l'Etat, les collectivités territoriales ... La coopération étroite des ministères en charge de la Culture et de l'Éducation nationale, en lien - pour l'enseignement agricole - avec le ministère de l'Agriculture, structure le cadre dans lequel se développent ces partenariats dans tous les territoires. Au-delà de cet horizon chiffré, il s'agit de rendre plus lisible, compréhensible et légitime la démarche d'éducation artistique et culturelle pour tous ceux qui en sont les bénéficiaires. Il faut qu'élèves et familles deviennent familiers de ces propositions, perçoivent mieux la façon dont elles viennent concrètement enrichir le parcours éducatif de chaque enfant, de chaque jeune. La généralisation de l'EAC se fonde sur les principes exprimés par la Charte de l'Éducation artistique et culturelle rédigée par le Haut Conseil de l'Éducation artistique et culturelle en 2016.

	Ainsi, les trois piliers qui définissent l'EAC restent plus que jamais d'actualité : ▪ la rencontre des œuvres, des artistes et professionnels de la culture encourage une découverte sensible et incarnée du registre artistique, une ouverture sur la diversité des univers esthétiques, des formes d'expression et de création, et stimule la créativité ; ▪ la pratique culturelle ou artistique offre un espace privilégié d'expression comme d'écoute, créée du lien et favorise les dynamiques collectives tout en confortant la confiance en soi des enfants et des jeunes. Encore très fortement dépendante du contexte social et géographique pour ce qui concerne le temps familial, son développement à l'école relève d'une véritable exigence d'égalité républicaine ; ▪ l'acquisition de connaissances réconciliant expérience sensible et exercice de la raison contribue à une formation humaniste, permettant un accomplissement personnel autant que social et citoyen. Espace d'exploration et d'expérimentation, l'éducation artistique et culturelle encourage une démarche de projets, imaginés en articulation étroite avec les enseignements, mais toujours co-construits entre partenaires éducatifs et culturels, avec le souci de proposer aux élèves des parcours cohérents et pluriels. Depuis 2018, la Communauté de Communes Campagne de Caux travaille avec la Drac et le Théâtre Le Passage de Fécamp pour proposer des parcours d'EAC sur le territoire. Ce travail se concrétisera en 2021/2022 par la signature d'un Contrat Culture, Territoire, Enfance, Jeunesse. **L'objet de cette fiche projet est de fixer la montée en puissance de ce contrat sur 3 ans afin d'atteindre en 2024, l'objectif 100% EAC.**
Objectifs	- Remédier au déséquilibre constaté entre les élèves au sein du territoire mais aussi à l'échelle supra-locale (déséquilibre ville/campagne) en termes d'accès à la Culture - Soutenir et désenclaver les écoles à classe unique - Améliorer l'attractivité du territoire - Encourager les pratiques locales et la connaissance de son territoire
Intervenants	Communauté de Communes Campagne de Caux
	• les artistes • les acteurs culturels, éducatifs et associatifs, • les services de l'Etat
Budget global	
Réponse à AAP	
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	Nombres de classes ayant participé à un parcours d'EAC

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
Année 2021/2022	Campagne de Caux		17 000 €	17 000 €	7 500 €	45 %
	DRAC				5 000 €	30 %
	Education Nationale				1000 €	5,5 %
	CAF				2 500 €	14 %
	Rectorat				1 000 €	5,5 %
Année 2022/2023	Campagne de Caux		27 000 €	27 000 €	12 500 €	46 %
	DRAC				10 000 €	37 %
	Education Nationale				1000 €	4 %
	CAF				2 500 €	9 %
	Rectorat				1 000 €	4 %
Année 2023/2024	Campagne de Caux		37 000 €	37 000 €	19 500 €	53 %
	DRAC				13 000 €	35 %
	Education Nationale				1000 €	2,5 %
	CAF				2 500 €	7 %
	Rectorat				1 000 €	2,5 %

Signatures (optionnel)

Fiche Projet : Mise en réseau de la lecture Publique à l'échelle du territoire Campagne de Caux

<table>
<tr><td>Pilote de l'action</td><td>Communauté de Communes Campagne de Caux</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Axe de rattachement et contribution de l'action à la transition écologique</td><td>Axe 2 : Sport et Culture, se doter d'équipements adaptés, coordonner les actions, Développer et conforter l'offre</td></tr>
<tr><td>Favoriser la cohésion sociale et assurer un équilibre territorial de l'accès à la Culture.</td></tr>
<tr><td>Date de signature</td><td></td></tr>
<tr><td>Délai de mise en œuvre</td><td></td></tr>
<tr><td>Description générale</td><td>Le secteur des lettres et de la littérature est l'un des principaux créneaux d'intervention des communes en matière de culture par l'entremise des bibliothèques municipales et des points lectures, associatifs ou communaux, qui fournit des services, pour la plupart gratuits, à l'ensemble de la population.
Le territoire a ainsi un taux d'équipement particulièrement élevé, bien au-dessus des chiffres départementaux et nationaux.
<table>
<tr><th></th><th>NORMANDIE</th><th>SEINE-MARITIME</th><th>CAMPAGNE DE CAUX</th></tr>
<tr><td>Lieux de lecture publique</td><td>616
1 pour 5 402 habitants</td><td>268
1 pour 4 700 habitants</td><td>7
1 pour 2 150 habitants</td></tr>
</table>
Sources : Atlas régional de la Culture 2017 - Ministère de la Culture et de la Communication, Département des études, de la prospective et des statistiques

En plus de disposer d'une collection de qualité regroupant environ 18 650 documents disponibles au prêt ou à la consultation, les bibliothèques proposent diverses activités liées à la lecture telles des soirées contes, des conférences, des ateliers thématiques, …

En 2018, les bibliothèques municipales comptent[1] :
▪ 610 usagers adultes inscrits et 573 enfants pour un total de 1 183 usagers inscrits, soit un taux de pénétration de 8%. Il s'agit d'un taux bas comparativement à la moyenne française/normande qui se situe à près de 36 %.
▪ 5 867 entrées physiques. Globalement, les responsables ont noté une hausse de la fréquentation des bibliothèques au cours des cinq dernières années.
▪ 18 900 prêts aux usagers (1,25 prêts / habitant très au-dessus de la moyenne nationale de 0,2 prêts par habitants).

A l'instar de leurs modes de gestion, en matière d'installations et d'équipements, les bibliothèques se trouvent à divers niveaux, compte tenu de la population qu'elles desservent. Associative, communale, bibliothèque, médiathèque, avec personnel, avec bénévoles formés, avec bénévoles non-formés, bâtiment neuf, bâtiment ancien, la bibliothèque sur le territoire est protéiforme.
Les liens entre elles sont donc quasi-inexistants même au sein de la Médiathèque Départementale de Seine-Maritime. Il n'y a aucune mise en réseau localement.

De ce fait, mis à part la Médiathèque de Bretteville-du-Grand-Caux, la bibliothèque en général tarde à amorcer le virage vers une nouvelle génération d'offre de services où la bibliothèque publique se veut un « troisième lieu » de vie pour ses usagers, soit un lieu</td></tr>
</table>

[1] *Chiffres pour les bibliothèques de Bornambusc, Bretteville-du-Grand-Caux, Ecrainville, Manneville-la-Goupil et Saint-Sauveur-d'Emalleville*

	axé non seulement sur la lecture, mais aussi sur l'apprentissage et l'information en général ainsi que la socialisation. Les échanges qui ont eu lieu lors des ateliers J'ose, Je propose, renforcés par ceux autour du CRTE ont mis en lumière une volonté issue des habitants de voir se mettre en place **un réseau de la lecture publique** afin d'homogénéiser l'offre de services et améliorer l'accès à cette offre en tout point du territoire. Ce réseau s'organiserait autour de : ▪ Un partage des ressources : itinérance des expositions et des animations, organisation locale des formations, … ▪ Une mise en commun du catalogue qui permettrait à l'usager de connaître la disponibilité d'un livre quelque soit la bibliothèque ou médiathèque qui l'abrite. Cette mise en commun passe par une uniformisation des logiciels de prêts. A terme, un système de portage du livre pourra être envisagé. ▪ BublioBus ▪ Groupe de critiques de lectures ▪ …
Objectifs	La mise en réseau de la lecture publique a pour objectif de : - Mettre en adéquation le taux d'équipement (très haut) et le taux de pénétration (très bas) - Assurer un meilleur accès à la lecture publique - Encourager la professionnalisation des acteurs de la lecture publique
Intervenants	Communauté de Communes Campagne de Caux
	Communes (pour mettre à disposition des locaux) Les structures et associations de lecture publique La Médiathèque départementale
Budget global	
Réponse à AAP	
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	▪ Evolution du taux de pénétration de la lecture publique sur le territoire ▪ Taux d'emprunts/mois ▪ Nombre de livres dans le catalogue des bibliothèques

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
Contrat Culture Territoire Lecture	Drac		Montant à définir			50
	CC Campagne de Caux					50

Signatures (optionnel)

Fiche Action : Montée en gamme du Festival Mon Printemps sonore

Pilote de l'action	Communauté de Communes Campagne de Caux
Axe de rattachement et contribution de l'action à la transition écologique	Axe 2 : Sport et Culture, se doter d'équipements adaptés, coordonner les actions, Développer et conforter l'offre : Participer à la cohésion sociale du territoire et assurer un accès à la Culture pour tous.
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	Printemps 2022
Descripion générale	**Mon Printemps sonore est un mini-Festival autour de la musique et du son dont le maître-mot est la PRATIQUE : le participant n'est pas spectateur, il est acteur du festival.** Il est né d'une demande récurrente formulée par les participants aux animations culturelles **d'investir un domaine culturel représenté de manière très concentrée sur le territoire**.

Ce besoin s'est trouvé renforcé lors des échanges qui ont lieu à l'occasion des ateliers participatifs « J'ose, je propose ». En effet, la musique et surtout la pratique musicale sont présentes uniquement à Goderville et Bretteville-du-Grand-Caux, et l'idée était de s'ouvrir au territoire. Parallèlement, le service Culture s'était jusque-là très concentré sur le spectacle vivant et le patrimoine immatériel et architectural.

L'autre principe était de **désacraliser la pratique musicale**, en plaçant le participant comme acteur, même si celui-ci est totalement novice.

Enfin, la volonté était de proposer durant les vacances de printemps, aux familles, **un parcours culturel éducatif complet** (découverte, pratique et rencontre avec

	des professionnels) tels que la Direction régionale des Affaires Culturelles et l'Education Nationale souhaitent que les actions soient mises en œuvre[1]. 2 éditions ont eu lieu en 2018 puis 2019 avec un programme réunissant : > **Des ateliers autour du son et de la musique** (yoga & percussions, fabrication d'instruments, exposition de sculptures musicales entièrement jouables en autonomie) **> Des randos sonores** **> Un temps de rencontre avec un professionnel** (BD-concert, Bal des p'tits pieds avec toujours un temps d'échanges avec les artistes, en général autour d'un moment de convivialité) Ce mini-Festival a tout de suite trouvé son public avec des ateliers généralement complets et des temps de spectacles avec une centaine de participants. Le lien familial y tient une place importante puisque l'idée est de toujours faire participer les enfants et leurs accompagnants (papa, maman, papi, mamie, nounou, …). Les éditions 2020 et 2021 n'ont pu se tenir à cause des restrictions sanitaires liées à la Covid. Les échanges organisés dans le cadre du CRTE ont souligné le fait que certaines familles étaient très éloignées financièrement et géographiquement de la pratique musicale. D'où la volonté de monter en gamme ce mini-festival de manière quantitative (plus de jours, plus d'ateliers en se déployant au-delà des vacances scolaires de printemps) et de manière qualitative en renforçant les liens avec les professionnels de la musique et en élargissant les publics (scolaires, 12-16 ans, …).
Objectifs	Le développement du Festival Mon Printemps sonore doit permettre : ▪ Un temps de pratique musicale, locale et à moindre frais, ouvert à tous ▪ Les rencontres entre habitants et professionnels ▪ Avoir des échanges pour trouver des solutions à « l'isolement » musical ▪ Participer à la démarche 100% EAC
Intervenants	Communauté de Communes Campagne de Caux
	Communes (pour mettre à disposition des locaux) Associations locales de musique Programmateur de la Ficelle
Budget global	12 000 euros
Réponse à AAP	
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	Fréquence des rendez-vous (nombre de dates) Fréquentation des rendez-vous (nombre de participants, taux de fréquentation)

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
	Région Normandie		12 000 €	12 000 €	3 600 €	30
	Département de Seine-Maritime		12 000 €	12 000 €	3 600 €	30
	Campagne de Caux		12 000 €	12 000 €	3 600 €	30
	Billetterie		12 000 €	12 000 €	1 200 €	10

[1] *Notes : la contractualisation avec la Drac impose ce « triptyque » sur le temps scolaire mais aussi non-scolaire.*

Signatures (optionnel)

Fiche Projet : Création d'un Point d'Appui à la Vie Associative (PAVA) au sein de France Services

Pilote de l'action	Communauté de Communes Campagne de Caux
Axe de rattachement et contribution de l'action à la transition écologique	Axe 2 : Sport et Culture, se doter d'équipements adaptés, coordonner les actions, Développer et conforter l'offre : Réduire la fracture numérique, géographiquement, technologiquement et en matière de compétences.
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	
Description générale	Le territoire de Campagne de Caux est marqué par un tissu très dense d'associations sportives et culturelles participant à l'attractivité et au cadre de vie. Toutefois, l'accompagnement des équipes dirigeantes permettant la pérennité des structures et le renouvellement des bénévoles n'est pas présent sur le territoire. C'est pourtant une demande émanant de ce tissu d'associations d'avoir un lieu ressource que ce soit avant l'embauche d'un premier salarié, pour gérer les ressources humaines de son association, pour bénéficier de conseils sur les procédures nécessaires ou sur le droit applicable. Les ressources les plus proches, les Point d'Appui à la Vie Associative (PAVA) se trouvent à plus de 30 km. 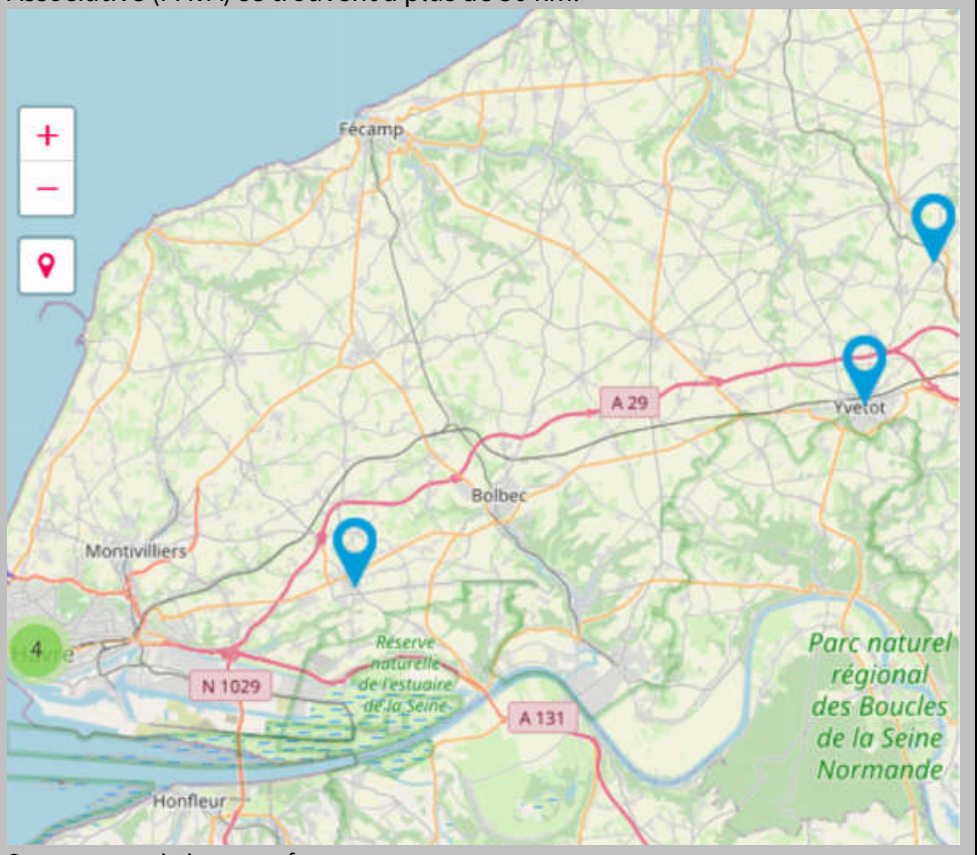 Sources : *associations.gouv.fr* Par ailleurs, concernant les associations employeurs, les services de l'état peuvent parfois jouer, sur une thématique spécifique (fiscalité, droit du travail., aide à l'emploi, formation...) un rôle de conseil, comme par exemple les DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi), Pôle Emploi, l'URSSAF (Unions de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales), des services de collectivités territoriales mais aussi des OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé).

	Sachant que France Services regroupe une partie de ces opérateurs nationaux, dispose de compétences élargies sur 10 services publics et d'outils numériques, il semble opportun de créer un Point d'Appui à la Vie Associative au sein de France Services. Un PAVA agit dans le domaine des statuts associatifs et obligations déclaratives, dans la gestion financière et comptabilité, dans les ressources humaines/emploi salariés, dans la fiscalité, le Bénévolat et/ou volontariat, les Subvention et le Numérique. Ainsi un PAVA a pour objectif de fournir un accompagnement technique, méthodologique et gratuit aux porteurs de projet associatif et aux associations déjà actives. C'est une aide à la résolution des problèmes quotidiens (ressources humaines, techniques d'organisation, de gestion, de comptabilité, première embauche, lien avec des partenaires, orientation vers les circuits financiers locaux, associatives analyse et méthodologie de projet, droit du travail, recherche de financement, communication, mutualisation etc, …). L'appui peut prendre la forme d'un rendez-vous ponctuel ou d'un accompagnement plus long dans la durée selon le besoin exprimé … Le soutien s'articule autour de plusieurs axes : ▪ La structuration et le fonctionnement interne de l'association elle-même : La stabilisation des instances, la consolidation des processus de décision et des modalités de gouvernance ; ▪ Le développement et la diversification de l'activité ; ▪ L'adaptation et l'optimisation des ressources en cohérence avec l'évolution des activités : l'attention portée au capital humain qui la compose (bénévoles et salariés) ; ▪ Le soutien au développement des compétences des bénévoles comme des salariés.
Objectifs	La mise en place d'un PAVA sur le territoire vise à : - Désenclaver le territoire - Pérenniser le tissu associatif qui participe à l'attractivité du territoire - Encourager la professionnalisation des associations - Garantir un visage derrière chaque démarche en ligne - Mener un observatoire local des associations afin d'adapter l'évolution des politiques publiques.
Intervenants	Communauté de Communes Campagne de Caux
	Ministère de l'Educations, de la Jeunesse et des Sports Associations
Budget global	
Réponse à AAP	
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	Nombre d'associations accompagnées Nombre d'ateliers à thème organisés Nombre de documents et d'informations partagées (calendrier, Trello, Google Drive, …) Evolution du nombre d'association Evolution du nombre de bénévoles Evolution du nombre de bénévoles à responsabilité

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
½ ETP	Associations via le FONJEP		13 000	13 000	6 500	50
	CC Campagne de Caux				6 500	50

Signatures (optionnel)

Annexe

Fiches Action 1.2 : Pôle social et culturel - Goderville

Pilote de l'action	**CC Campagne de Caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Garantir un territoire fonctionnel et adapté aux besoins - Garantir une proximité des équipements et services structurants sur l'ensemble du territoire (Axe 9 – Défi 29)
	Développement Durable / Cohésion sociale
Date de signature	30 avril 2021
Délai de mise en œuvre	• Programme technique détaillé –Avril>Juin 2021 • Concours restreint MOE – Juin>Décembre 2021 • Mise au point APS avec MOE – Décembre 2021 • Phase APD– Janvier 2022 • Dépôt & instruction Permis de construire – Janv.>Mai 2022 • Phase PRO/DCE – Mars>Mai 2022 • Appel d'offre travaux – Juin>Juillet 2022 • Début Travaux – Août 2022 • Fin de travaux – Octobre 2023
Description générale	La 4C dispose des compétences Petite Enfance, Jeunesse, Tourisme, culture et Personnes âgées. Elle souhaite étendre son offre de service et permettre à chaque citoyen du territoire d'avoir accès à une offre de services publics en un seul et même lieu équipé et encadré par des personnels formés et disponibles. A cet effet, la 4C a pour projet la construction d'un Pôle Social et Culturel incorporant : • Un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) • Un Relai Assistant Maternel (RAM) & Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) • Un Point d'info tourisme • La Mission Locale • Le Comité Cantonal d'Aide à Domicile • Un Espace France Services • Le Centre Médico-social et la Protection Maternelle et Infantile (Mutualisation avec le Département de Seine Maritime) • Une Médiathèque (Mutualisation Batiment avec Commune de Goderville) • Un espace culturel (Mutualisation Batiment avec Commune de Goderville) **Un lieu unique**, situé en centre-ville, à proximité directe de la salle

	culturelle La Ficelle et de la Résidence Autonomie La Chenaie, non loin des écoles maternelles et primaires de la ville de Goderville ; au sein de la rue Saint Jacques, secteur revu en une rue semi piétonnière permettant la liaison douce entre différents équipements communautaires et communaux structurants, permettant de mutualiser des espaces parking. **Un lieu de vie** où jeunes et moins jeunes se rencontreront au travers des différents services offerts : mode de garde individuels et collectifs, lieu d'accueil des familles ; lieu d'information tourisme, culture, services ; intégration des partenaires obligatoires au travers de l'espace France Services et de partenaires complémentaires tel que la mission locale, les services d'aides à domicile ; Médiathèque et espace culturel Le tout dans **un espace mutualisé** incorporant bureaux, salle de réunion équipé en visio conférence, espace d'accueil, outil numérique … Un **espace numérique et connecté de proximité** répondant à la fracture numérique (d'accès et d'usage) équipé en ordinateurs, espace de confidentialité, accompagnement par les personnels formés Cet espace foncier, acquis dans le cadre d'un partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) permettra la requalification d'une friche en un bâtiment structurant pour l'ensemble du territoire et pour la ville de Goderville. Le pôle incorporant en partie des locaux destinés à usage exclusif à la Commune de Goderville (Médiathèque) et au Département (CMS/PMI). Une partie des surfaces seront mutualisées avec l'ensemble des destinataires (salle de réunion, espace d'activité et de convivialité, sanitaires…) Surface parcelle : 1660 m² Emprise prévisionnelle au sol du bâti : 850 m² Nombre de niveaux : 3 > RDC +N1 + N2 Destination par niveau : RDC : CMS/PMI + Petite Enfance N1 : Médiathèque + France Services + services à la personne N2 : Salles de réunion, d'activités et espace de convivialité (Mutualisé)
Objectifs	• Proximité et service au public • Bâtiment à faible dépense énergétique • Améliorer la visibilité des actions sur les volets Petite Enfance, Culturel, Tourisme et social • S'adapter aux besoins des publics du territoire • Limitation des déplacements • Valoriser et requalifier une zone de friche • Optimiser le foncier disponible

Intervenants	Campagne de Caux Commune de Goderville Département Seine Maritime
	Etat Région Normandie Département Seine Maritime Caisse Nationale d'Allocations Familiales Caisse d'Allocations Familiales de Seine Maritime Commune de Goderville Acteurs locaux de la Petite Enfance, de l'action sociale et de la culture Direction Régionale des Affaires Culturelles
Budget global	5 138 000.00 € HT DSIL 30% DETR 30% Département 6,8% CNAF 5,3% FNADT 7,7% Autofinancement : 20,2%
Réponse à AAP	
Indicateurs d'avancement	• Respect du calendrier prévisionnel de l'opération • Désignation de la Maitrise d'œuvre (Résultat Concours) • Désignation des Titulaires Lots Travaux • Démarrage Travaux • Réception de l'ouvrage • Ouverture du Pôle
Indicateurs de résultat	• Ouverture du Pôle • Accueil des publics par typologie de services (Petite Enfance, France Services, Médiathèque, CMS) & fréquentation

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
	Etat/DSIL		*5 138 000 €*	*5 138 000 €*	*1 541 400*	*30*
	Etat/DETR			*5 138 000 €*	*1 541 400*	*30*
	Département				*350 000 €*	*6,8*
	CNAF				*273 200 €*	*5,3*
	FNADT			*3 933 178 €*	*394 000 €*	*7,7*
	Campagne de Caux *(autofinancement)*			*5 138 000 €*	*1 037 876*	*20,2*

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]

[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiches Action 1.1 : Conseiller Numérique France Relance

Pilote de l'action	**CC Campagne de Caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 1 : Porter une politique sociale et solidaire à l'échelle du territoire Réduire la fracture numérique, géographiquement, technologiquement et en matière de compétences.
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	Janvier 2022
Description générale	L'enquête Capacity réalisée en 2017 a démontré que le « Tous connectés », malgré des taux d'équipement en constante hausse, n'est pas une réalité. 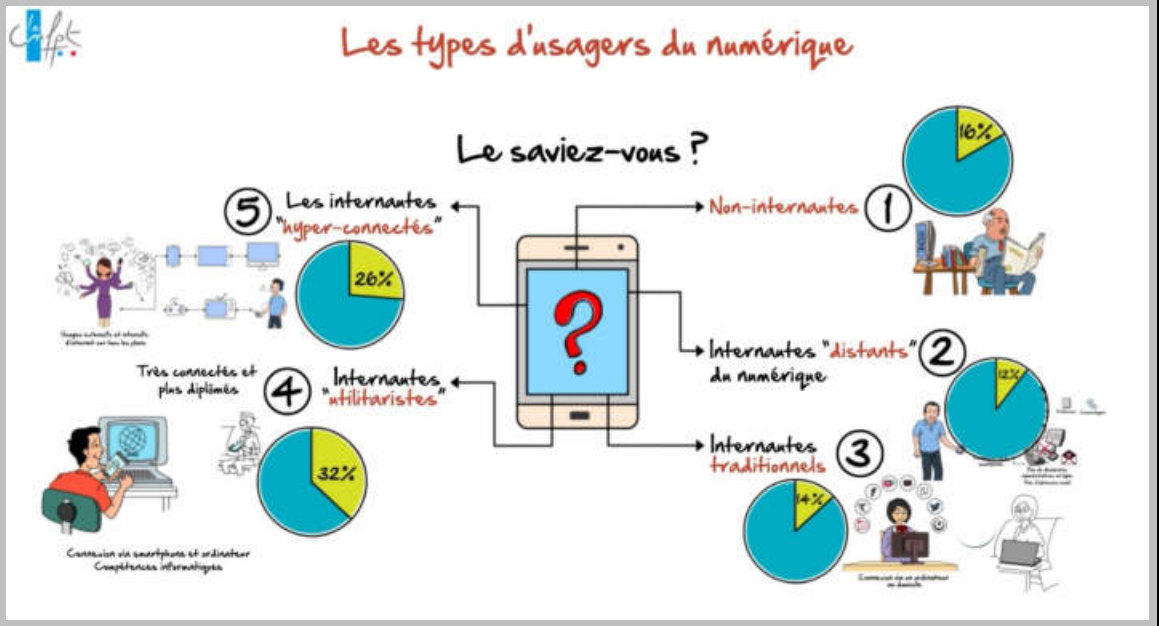 Environ 40% de la population est éloigné du numérique par manque d'équipement, d'appétence ou de compétence. Être équipé n'est ainsi pas une fin en soi pour être à l'aise avec le numérique. Par ailleurs, le Défenseur des Droits a révélé qu'1 personne sur 5 éprouve des difficultés à accomplir des démarches administratives courantes et cette proportion augmente quand

	celle-ci doit être faite en ligne. De même 54% de la population rapporte des difficultés pour résoudre un problème avec une administration ou un service public. 12% de ces personnes abandonnent leurs démarches. La Communauté de Communes Campagne de Caux s'est donc engagée dans la création d'un Espace France Services qui a ouvert le 8 mars 2021. Cette ouverture, forte fin avril de 527 demandes traitées, a fait émerger que le territoire est marqué par 3 types d'exclus du numérique et de l'accès aux services publics : - Les exclus géographiques : se rendre dans les services publics ou à France Services est impossible faute de mobilité - Les exclus technologiques : personne en zone blanche ou sans équipement - Les non-compétents : ce sont des personnes équipées et connectés mais pour qui les démarches en ligne restent difficiles par manque de goût pour le numérique, manque d'informations sur les nouvelles procédures, par peur de mal faire, … Si dans ce dernier cas, France Services remplit complètement ses missions, les problématiques d'isolement géographiques et technologiques reste sans réponse. Aujourd'hui, une personne sans adresse mail ni portable est exclue d'office des démarches administratives en ligne avec toutes les conséquences financières et sociales. C'est pourquoi l'emploi d'un conseiller numérique France Relance s'impose comme essentiel. Equipé d'outils numériques fixes et mobiles, le conseiller numérique France Relance aura pour mission d'assurer le « back Office » de France Services nécessaires au bon fonctionnement du service et une meilleure efficacité (gain de temps sur certaines missions et temps réinvestit dans la gestion des dossiers) et d'aller à la rencontre des personnes privées de mobilités via des outils itinérants. Ainsi le conseiller numérique France Relance se verra confier des (liste non-exhaustive) : - Ateliers « Création d'une adresse mail et d'un compte France Connect » - Ateliers « Initiation à la visio » - Ateliers « Cybersécurité et données personnelles » - Ateliers « Prendre confiance dans ses démarches administratives » - Prises de rendez-vous avec les opérateurs nationaux présents sur France Services - Information de niveau 1 sur les démarches administratives ou visio avec les agents France Services - Diagnostic de compétences Pix
Objectifs	L'emploi d'un conseiller numérique France Relance vise à : ▪ Désenclaver le territoire ▪ Réduire la fracture numérique ▪ Fluidifier la gestion des démarches à France Services et chez les opérateurs en équipant a minima les habitants du « kit d'accès aux démarches en ligne » (objectif 100% France Connect) ▪ Garantir un visage derrière chaque démarche en ligne ▪ Mener un observatoire local de l'accès au numérique afin d'adapter l'évolution des politiques publiques.
Intervenants	Campagne de Caux ANCT

Budget global	50 000 euros / 24 mois
Réponse à AAP	● AMI Conseiller Numérique France Relance : 18 décembre 2021
Indicateurs d'avancement	▪
Indicateurs de résultat	▪ Nombre de personnes équipées d'une adresse mail / compte France Connect ▪ Nombre de diagnostic PIX ▪ Nombre de RDV en itinérance ▪ Nombre de démarches réalisées par France Services

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	***- Financeur 1 Etat 100 %***					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
	Etat/DSIL		50 000 euros sur 24 mois	50 000	50 000	**100**

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe
Fiche Action : Développement de la Coordination Petite Enfance – 0 à 11 ans

Pilote de l'action	**Communauté de Communes Campagne de Caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Développer une politique familiale intercommunale
	Territoire humain qui favorise l'épanouissement
Date de signature	[XX/XX/XX]
Délai de mise en œuvre	2021
Description générale	Développer la Coordination Petite Enfance afin de construire un maillage cohérent entre les différents acteurs intervenant dans ce champ, et d'accompagner le développement de l'offre sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité.
Objectifs	• Créer un réseau d'acteurs du territoire intervenant dans le champ de la petite enfance. • Initier une réflexion afin de fédérer les acteurs du territoire autour de valeurs communes • Apporter une réponse territoriale en cohérence avec les besoins des familles • Développer des projets collaboratifs (Semaine de la famille, Semaine de la parentalité…).
Intervenants	Communauté de Communes Campagne de Caux
Budget global	
Réponse à AAP	• Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	• Création du listing des partenaires (identification) • Nombre de réunions programmées

Indicateurs de résultat	• Nombre de partenaires • Diversité des champs d'action du partenariat • Nombre d'évènements mis en place

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	**[*financeurs, modalités*]** ***- Financeurs 1; type de subvention demandée ; % sollicité*** ***- Financeurs 2; type de subvention demandée ; % sollicité***					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
ex : XX-phase 1	*Etat/DSIL*	[XX/XX/XX] - [XX/XX/XX]				
ex : XY -phase 1	*Région/CPER*	[XX/XX/XX] - [XX/XX/XX]				
ex : YY -phase 2	*Département*	[XX/XX/XX] - [XX/XX/XX]				
ex : ZZ -phase 2	Etc					

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**

[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiche Action Diagnostic de territoire

Pilote de l'action	**Communauté de Communes Campagne de Caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Développer une politique familiale intercommunale
	Territoire humain qui favorise l'épanouissement
Date de signature	[XX/XX/XX]
Délai de mise en oeuvre	2021- 2022
Description générale	Réalisation d'un diagnostic partagé afin de mettre en œuvre une politique familiale en articulation avec les spécificités du territoire et les besoins et attentes des habitants (parents, enfants, professionnels....)
Objectifs	• Etat des lieux des offres d'accueil existantes sur l'ensemble du territoire intercommunal. • Recensement des besoins des familles. • Créer des supports d'information pour accompagner les futures implantations de structures d'accueil.
Intervenants	Communauté de Communes Campagne de Caux
	CAF (possibilité d'aide au financement d'un diagnostic)
Budget global	[Montant € TTC]
Réponse à AAP	• Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	• Rédaction du cahier des charges • Recensement des partenaires • Création des outils de recensement

Indicateurs de résultat	• Cartographie de l'offre • Nombre de propositions en réponse aux besoins non pourvus

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	***[financeurs, modalités]*** ***- Financeurs 1; type de subvention demandée ; % sollicité*** ***- Financeurs 2; type de subvention demandée ; % sollicité***					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
ex : XX-phase 1	*Etat*	[XX/XX/XX] - [XX/XX/XX]				
ex : XY -phase 1	*Région*	[XX/XX/XX] - [XX/XX/XX]				
ex : YY -phase 2	*Département*	[XX/XX/XX] - [XX/XX/XX]				

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]

[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiche Action : Temps de rencontres-échanges

Pilote de l'action	**Communauté de Communes Campagne de Caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Développer une politique familiale intercommunale Territoire humain qui favorise l'épanouissement
Date de signature	[XX/XX/XX]
Délai de mise en oeuvre	2021
Description générale	Mise en place de temps de « rencontres-échanges » trimestriels à destination des parents, à partir de thématiques issues des questionnements des familles. Ces rendez-vous pourront être animés par des intervenants extérieurs « experts » du sujet.
Objectifs	● Proposer un espace d'écoute bienveillant et non-jugeant. ● Favoriser et accompagner les échanges entre parents sur la thématique abordée - partage d'expériences- ● Soutenir la parentalité. Renforcer et valoriser les compétences des parents.
Intervenants	Communauté de Communes Campagne de Caux : temps d'intervention d'un accueillant 3x par an (soir). Intervenants extérieurs en fonction de la thématique abordée (bénévoles ou prestataires)
Budget global	700€/an Pas de certitude quant à un soutien financier CAF.
Réponse à AAP	● Nom de l'AAP : ● Date du dépôt de l'AAP ● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	● Rédaction des règles de fonctionnement du groupe ● Nombre de sujets proposés par les familles ● Elaboration d'un outil mesure -satisfaction des usagers - Loi du 2 janvier 2002 -
Indicateurs de résultat	● Nombre de participants ● Nombre de nouvelles propositions thématiques ● Résultats de l'enquête de satisfaction

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	**[*financeurs, modalités*]** ***- Financeurs 1; type de subvention demandée ; % sollicité*** ***- Financeurs 2; type de subvention demandée ; % sollicité***					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
ex : XX-phase 1	*Etat/DSIL*	[XX/XX/XX] - [XX/XX/XX]				
ex : XY -phase 1	*Région/CPER*	[XX/XX/XX] - [XX/XX/XX]				
ex : YY -phase 2	*Département*	[XX/XX/XX] - [XX/XX/XX]				
ex : ZZ -phase 2	Etc					

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiche Action 2.4 : Réalisation d'un atlas de la biodiversité intercommunal

Pilote de l'action	**Campagne de Caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Préserver notre patrimoine et réaliser des investissements durables Restaurations écologiques (Plan de relance, État, 2020)
Date de signature	septembre 2021
Délai de mise en œuvre	Septembre 2021 – septembre 2022
Description générale	Le territoire de Campagne de Caux est un espace rural entre littoral et campagne. Entre les plateaux cultivés, les vertes prairies, les bois sur les versants, les vallons secs et la vallée de la Ganzeville, ce territoire est riche d'une biodiversité parfois insoupçonnée. La concertation a fait ressortir un besoin connaitre cette nature environnante. L'idée de réaliser un atlas de la biodiversité va permettre de mieux connaitre cette biodiversité, de sensibiliser les populations à cette nature fragile et discrète pour in fine, favoriser sa protection. Cette action répond au défi 14 du projet politique de l'intercommunalité : Favoriser la biodiversité.
Objectifs	● Mieux connaître la biodiversité d'un territoire et identifier les enjeux spécifiques qui y sont liés, ● Sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la préservation de cette biodiversité. La considérer comme un bien commun à maintenir et à valoriser, ● Intégrer les enjeux de biodiversité en amont des différentes démarches d'aménagement et de gestion du territoire. ● Connaître, localiser et minimiser l'impact des espèces invasives

Intervenants	Communauté de Communes Campagne de Caux, Communes volontaires, Milieu associatif, riverains curieux et passionnés DREAL/DRIEE, Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), France Nature Environnement (FNE), Conservatoires botaniques nationaux (CBN), Centres permanents d'Initiation à l'Environnement (CPIE), Humanité et Biodiversité, Vivarmor Nature, l'association des Maires de France, Région de Normandie, les Ecomaires, Fonds de Dotation pour la Biodiversité, Ligue de Protection des Oiseaux, les Parcs nationaux, Parcs Naturels Régionaux.
	État (DDTM) / Agence Normande de la Biodiversité
Budget global	Accompagnement en ingenierie (ANBDD 100%) Service civique à recruter pour l'animation
Réponse à AAP	• Nom de l'AAP : Atlas de la Biodiversité • Date du dépôt de l'AAP : 2021 • Réponse de l'AAP : en attente de la prochaine session
Indicateurs d'avancement	• Nombre de communes couvertes par un atlas de la biodiversité, • Nombre d'action autour de la biodiversité réalisée, • Nombre d'école associée, • Localiser les principaux foyers d'espèces invasives, • Nombre de sites traités (espèces invasives)
Indicateurs de résultat	• Nombre de sites traités (espèces invasives) • Nombre de points noire de discontinuités identifiées dans la trame verte et bleue

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	***- Financeur : ANBDD***					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
ex : XX-phase 1	*ANBDD*	30/09/21-30-05-22	-	-	-	**100**

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiches Actions : Création de jardins partagés

Pilote de l'action	**Campagne de caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Préserver notre patrimoine et réaliser des investissements durables
	Jardins partagés et agriculture urbaine (Plan de relance, État, 2020)
Date de signature	[XX/XX/XX]
Délai de mise en œuvre	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]
Description générale	Pouvoir cultiver un jardin, être au contact de la nature, se nourrir en respectant les circuits courts sont des ambitions compatibles avec l'implantation de potagers collectifs. Répondant à une demande de la population, cette initiative est un vecteur important pour se retrouver autour d'activités sociales et culturelles. Cette action peut se décliner en plusieurs projets : jardins partagés, jardin pédagogiques,…
Objectifs	• Donner un accès à un jardin pour le plus grand nombre, • Favoriser les circuits courts, • Améliorer la qualité et la diversité de l'alimentation, • Contribuer aux besoins d'épanouissement social et culturel.
Intervenants	Communes volontaires, Communauté de Communes Campagne de Caux, Ecoles, Riverains volontaires, milieu associatif
	État

Budget global	[Montant € TTC]
Réponse à AAP	• Nom de l'AAP : Jardins partagés et agriculture urbaine • Date du dépôt de l'AAP • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	• Nombre de jardins partagés créés, • Nombre d'écoles associées à des projets de jardin, • Nombre d'actions organisées par an en intergénérationnel.
Indicateurs de résultat	• [XX] • [XX]

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	**[*financeurs, modalités*]** ***- Financeurs 1; type de subvention demandée ; % sollicité*** ***- Financeurs 2; type de subvention demandée ; % sollicité***					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
ex : XX-phase 1	*Etat/DSIL*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : XY -phase 1	*Région/CPER*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				

ex : YY -phase 2	*Département*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : ZZ -phase 2	Etc					

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiches Actions : Des milliers d'arbres pour demain

Pilote de l'action	**Campagne de caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Préserver notre patrimoine et réaliser des investissements durables Restaurations écologiques (Plan de relance, État, 2020)
Date de signature	2021
Délai de mise en œuvre	2021-2026
Description générale	Le territoire de Campagne de Caux est un espace rural entre littoral et campagne. La concertation a fait ressortir un besoin de restaurer les écosystèmes, de faire revenir la biodiversité, de travailler sur le paysage. L'idée de planter des arbres sous différentes formes : bois, mini-forêt, haies, talus-plantés va contribuer à la restauration écologique. Cette action répond au défi 14 du projet politique de l'intercommunalité : Favoriser la biodiversité. Elle répond également au défi 25 (axe : maintenir la qualité du cadre de vie) : Promouvoir un développement du territoire respectueux des spécificités de son environnement naturel et agricole, et de ses paysages.
Objectifs	• Minimiser l'impact du changement climatique, • Accroitre et diversifier la biodiversité, • Limiter les risques de ruissellements et d'érosion, • Protéger la ressource en eau potable, • Redynamiser le paysage.
Intervenants	Communauté de Communes Campagne de Caux, Communes volontaires, Exploitants agricoles, riverains volontaires, milieu associatif

	État, Agence de l'Eau Seine Normandie Trees Everywhere Crédit Agricole RSE entreprises Collèges / écoles / mairies
Budget global	[Montant € TTC]
Réponse à AAP	• Nom de l'AAP : Programme « Plantons des haies ! » • Date du dépôt de l'AAP • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	• Linéaire de haies, • Evolution de la surface de bois, • Pourcentage d'essences et de provenances locales plantées.
Indicateurs de résultat	• [XX] • [XX]

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	**[*financeurs, modalités*]** ***- Financeurs 1; type de subvention demandée ; % sollicité*** ***- Financeurs 2; type de subvention demandée ; % sollicité***					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**

ex : XX-phase 1	*Etat/DSIL*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : XY -phase 1	*Région/CPER*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : YY -phase 2	*Département*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : ZZ -phase 2	Etc					

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiches Actions : Création d'oasis & cours-oasis

Pilote de l'action	**Campagne de caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Préserver notre patrimoine et réaliser des investissements durables Renaturation
Date de signature	[XX/XX/XX]
Délai de mise en œuvre	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]
Description générale	Les oasis constituent une nouvelle méthode de rénovation des cours des établissements scolaires et des espaces urbains permettant d'envisager de nouveaux usages. 1. Cours d'écoles Encore principalement asphaltés et imperméables aujourd'hui, les cours d'écoles participent massivement à l'effet d'îlot de chaleur. De plus, ce sont des sont fermés au public le week-end, alors même que les lieux « nature » de convivialité, ret accessibles à tous sont soulignés comme manquants sur le territoire dans une enquête à la population. Les cours oasis proposent des espaces plus naturels, d'avantage de végétation, une meilleure gestion de l'eau de pluie et des points d'eau, des aménagements plus ludiques et adaptés aux besoins des enfants, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace. Un des objectifs premiers du projet reste l'amélioration du bien-être des enfants. Ces cours peuvent également accueillir un public plus large en dehors des temps éducatifs, et devenir notamment des « refuges » pour les personnes vulnérables durant les vagues de chaleur. La démarche Oasis propose d'associer dès le démarrage les premiers concernés par la nouvelle cour : les élèves et les adultes de l'établissement. Il s'agit de partager les regards sur la cour et d'aboutir à un consensus pour un nouvel aménagement de l'espace. Des outils pour la co-conception ont été réalisés et permettent de dessiner les nouvelles cours, en impliquant les enfants et les adultes des établissements scolaires concernés.

	S'appuyant sur cette première étape de co-construction avec les élèves et les adultes de l'établissement, les transformations des cours apportent diverses nouveautés : • Le sol fait l'objet d'une attention particulière : il doit participer à une meilleure gestion de l'eau de pluie et être plus clair pour éviter d'emmagasiner la chaleur s'il n'est pas ombragé. Il s'agit aussi de privilégier des matériaux naturels et moins polluants. L'idée est de retrouver un équilibre entre zones perméables, avec une préférence pour la pleine terre quand cela est possible, et un sol imperméable permettant la gestion de l'eau de pluie (pentes naturelles avec ruissellement de l'eau de pluie vers les espaces naturels par exemple : Les sols naturels contribuent à la stimulation des enfants en leur offrant une surface d'exploration et d'imagination. Plus généralement, Le contact avec la nature contribue notamment à apaiser le climat scolaire Enfin, les sols en bons état peuvent également être partiellement conservés, dans une logique de sobriété. • Les surfaces végétalisées sont augmentées : plantations d'arbres, toitures et murs végétalisés, jardins pédagogiques, vergers, cabanes végétales… Les essences choisies sont des végétaux adaptés au cadre scolaire et plus résistants au changement climatique. • Le mobilier cherche à répondre aux besoins exprimés par les enfants et les adultes de l'école, notamment pour un meilleur partage de l'espace (entre petits et grands, filles et garçons, etc.) et permettre des activités diverses en extérieur. Sont ainsi proposés des gradins, des via ferrata, des jeux d'escalade, des cabanes, des parcours sensoriels… Une attention est aussi portée à la provenance des matériaux : circuit court et récupération sont privilégiés. Il s'agit de rechercher, dans une logique de sobriété, des solutions techniques adaptées au changement climatique et de nouveaux équipements pouvant être des supports de pédagogie et de jeux 2. Lieu de cohésion urbaine Dans les villes, la logique d'ambiance et de sobriété est la même. L'oasis est alors imaginé et réalisé avec les habitants.
Objectifs	• Améliorer le cadre de vie, • Favoriser la biodiversité,

	• Minimiser les impacts du changement climatique • Favoriser la cohésion sociale et l'apaisement • Produire des ilôts de fraîcheurs • Créer un usage pédagogique des espaces extérieurs • Entamer une démarche pédagogique sur l'environnement concrète dès le plus jeune âge • Créer de nouveaux lieux de rencontre et de manifestations
Intervenants	Communes volontaires, Communauté de Communes Campagne de Caux, Ecoles, Riverains volontaires, milieu associatif CAUE
	État
Budget global	[Montant € TTC]
Réponse à AAP	• Nom de l'AAP : Jardins partagés et agriculture urbaine • Date du dépôt de l'AAP • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	• Nombre de jardins partagés créés, • Nombre d'écoles associées à des projets de jardin, • Nombre d'actions organisées par an en intergénérationnel.
Indicateurs de résultat	• [XX] • [XX]

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	**[*financeurs, modalités*]** ***- Financeurs 1; type de subvention demandée ; % sollicité*** ***- Financeurs 2; type de subvention demandée ; % sollicité***					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
ex : XX-phase 1	*Etat/DSIL*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : XY -phase 1	*Région/CPER*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : YY -phase 2	*Département*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : ZZ -phase 2	Etc					

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiches Actions : Réalisation d'un plan paysage

Pilote de l'action	**Campagne de caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Préserver notre patrimoine et réaliser des investissements durables Répondre aux problématiques actuelles par une démarche paysagère.
Date de signature	2022
Délai de mise en œuvre	2022-2023
Description générale	Le paysage est un bien commun dont nous sommes les dépositaires. Comme tout héritage il doit, pour rester vivant, s'adapter aux évolutions contemporaines qui le transforment. Le plan de paysage est une démarche de projet dont l'objectif est de faire réfléchir ensemble habitants, usagers et aménageurs pour élaborer des stratégies d'adaptation qualitatives, choisies et partagées afin d'en préserver la qualité. La mise en œuvre d'une politique d'aménagement durable du territoire passe par une bonne gestion des paysages « du quotidien », garante de l'accès à tous à un cadre de vie de qualité. Dans ce cadre, le renforcement de la prise en compte du paysage dans les politiques publiques constitue un enjeu majeur. En effet, les transformations des paysages sont principalement liées aux différentes politiques d'aménagement mises en œuvre sur un territoire. Le Plan de paysage est un outil de prise en compte du paysage – qu'il s'agisse de sa protection, sa gestion ou de son aménagement – dans les politiques sectorielles d'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture) à l'échelle opérationnelle du paysage et du bassin de vie, que sont les unités paysagères.
Objectifs	• appréhender l'évolution et la transformation des paysages de manière prospective, transversalement aux différentes politiques à l'œuvre sur un territoire, et de définir le cadre de cette évolution, sous l'angle d'un projet de territoire • conforter une démarche qui met en cohérence des projets et des dynamiques à l'œuvre • formuler des objectifs de qualité paysagère à l'échelle du territoire, pour une unité paysagère, et de les traduire en actions.

	• faire dialoguer les acteurs du territoire pour qu'ils dessinent ensemble les contours du paysage de demain
Intervenants	Communauté de Communes Campagne de Caux, DREAL, ADEME, collectivités locales, associations, agriculteurs, aménageurs, artisans, habitants, CAUE, Club des plans paysage
	État, Agence de l'Eau Seine Normandie, Région
Budget global	[Montant € TTC]
Réponse à AAP	Appel à projet "Plan de paysage"
Indicateurs d'avancement	• Nombre de réunions de concertation • Nombre d'acteurs impliqués • Pourcentage d'essences et de provenances locales plantées.
Indicateurs de résultat	• Elaboration d'un plan d'action qui propose une stratégie de mise en œuvre des objectifs de qualité paysagère • Délais de mise en œuvre des premières actions

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	**[*financeurs, modalités*]** ***- Financeurs 1; type de subvention demandée ; % sollicité*** ***- Financeurs 2; type de subvention demandée ; % sollicité***

Description	Financeur	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
ex : XX-phase 1	*Etat/DSIL*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : XY -phase 1	*Région/CPER*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : YY -phase 2	*Département*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : ZZ -phase 2	Etc					

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiche Action 2.4 : Réalisation d'un atlas de la biodiversité intercommunal

Pilote de l'action	**Campagne de Caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Préserver notre patrimoine et réaliser des investissements durables
	Restaurations écologiques (Plan de relance, État, 2020)
Date de signature	septembre 2021
Délai de mise en œuvre	Septembre 2021 – mai 2022
Description générale	Le territoire de Campagne de Caux est un espace rural entre littoral et campagne. Entre les plateaux cultivés, les vertes prairies, les bois sur les versants, les vallons secs et la vallée de la Ganzeville, ce territoire est riche d'une biodiversité parfois insoupçonnée. La concertation a fait ressortir un besoin connaitre cette nature environnante. L'idée de réaliser un atlas de la biodiversité va permettre de mieux connaitre cette biodiversité, de sensibiliser les populations à cette nature fragile et discrète pour in fine, favoriser sa protection. Cette action répond au défi 14 du projet politique de l'intercommunalité : Favoriser la biodiversité.
Objectifs	● Mieux connaître la biodiversité d'un territoire et identifier les enjeux spécifiques qui y sont liés, ● Sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la préservation de cette biodiversité. La considérer comme un bien commun à maintenir et à valoriser, ● Intégrer les enjeux de biodiversité en amont des différentes démarches d'aménagement et de gestion du territoire. ● Connaître, localiser et minimiser l'impact des espèces invasives

Intervenants	Communauté de Communes Campagne de Caux, Communes volontaires, Milieu associatif, riverains curieux et passionnés
	État (DDTM) / Agence Normande de la Biodiversité
Budget global	Accompagnement en ingenierie (ANBDD 100%)
Réponse à AAP	• Nom de l'AAP : Atlas de la Biodiversité • Date du dépôt de l'AAP : 2021 • Réponse de l'AAP : en attente de la prochaine session
Indicateurs d'avancement	• Nombre de communes couvertes par un atlas de la biodiversité, • Nombre d'action autour de la biodiversité réalisée, • Nombre d'école associée, • Localiser les principaux foyers d'espèces invasives, • Nombre de sites traités (espèces invasives)
Indicateurs de résultat	• Nombre de sites traités (espèces invasives) • Nombre de points noire de discontinuités identifiées dans la trame verte et bleue

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	***- Financeur : ANBDD***					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**

ex : XX-phase 1	*ANBDD*	30/09/21-30-05-22	-	-	-	**100**

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiche action 2.4. réduction de la vulnérabilité du territoire en matière de cavités souterraines

Pilote de l'action	**CC Campagne de Caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Préserver notre patrimoine et réaliser des investissements durables - Réalisation d'investissements durables pour réduire l'impact des inondations et ruissellements récurrents (axe 4 – défi 13)
	Environnement – développement durable
Date de signature	2 mars 2021
Délai de mise en œuvre	2021-2026
Description générale	Le territoire de la Communauté de communes est criblé de cavités souterraines. Certaines sont d'origines anthropiques (les marnières) d'autres naturelles comme les bétoires. A peu près 80 000 marnières ont été creusées en Pays de Caux. Leurs effondrements, parfois inéluctable, est imprévisible. Certains de ces effondrements impacte le patrimoine de l'intercommunalité (réseau, voirie, bâtiment). Plusieurs effondrements récents affectent le patrimoine de l'intercommunalité. Le traitement de ces effondrements nécessite études et travaux.
Objectifs	• Combler les vides • Circonscrire les périmètres • Sécuriser les habitations bâtiments et voiries
Intervenants	Campagne de Caux
	État Département

Budget global	***- Financeurs 1 Département*** ***- Financeurs 2 DETR*** - Autofinancement
Réponse à AAP	
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	• Nombre de jours pour conforter la cavité • Nombre de jours pour rouvrir la route

Plan prévisionnel de financement

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiches Action 2.5 : Appui à la réalisation d'un pré-diagnostic en matière d'énergie (consommation, potentiel de production)

Pilote de l'action	**CC Campagne de Caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Garantir un territoire fonctionnel et adapté aux besoins
	Aménager le territoire Égalité de services des usagers / Accessibilité (cohésion sociale)
Date de signature	30 avril 2021
Délai de mise en œuvre	Si possible livrables rendus avant la fin du mois de juin pour être directement intégré dans le CRTE dont l'élaboration doit aboutir au plus tard au 30 juin.
Description générale	L'EPCI Campagne de Caux souhaite, dans le cadre de son CRTE, pouvoir disposer d'un diagnostic en matière d'énergie afin de pouvoir cibler des actions pertinentes à conduire en la matière pendant le mandat. **Typologie de territoire et contexte territorial** Communauté de communes de 15 000 habitants, Campagne de Caux entre activement depuis le début de l'année 2021 dans une démarche de construction d'un contrat de relance et de transition écologique qui s'appuie très fortement sur le projet de territoire construit par l'EPCI pour le mandat de 6 ans, initié à l'automne 2020. L'EPCI s'est lancé dans un PLUi qui est en cours de finalisation, mais ne fait pas partie des EPCI qui sont obligés d'élaborer un PCAET. Cela explique le manque de données et d'analyse sur les questions de transitions, notamment énergétiques. **Définition du besoin** Bénéficier du lot 34 du marché national ANCT, et plus spécifiquement des UO 10.1, 10.2, 10.3. **Première analyse du besoin** La première formulation de la demande de la collectivité était très large et générale. Un premier travail pour affiner ces besoins a été réalisé, en particulier en reprenant les éléments déjà disponibles, notamment le diagnostic du PLUi. Or celui-ci paraît incomplet au regard du besoin, et des enjeux du territoire.

	Proposition d'intervention de l'Agence L'ANCT locale a été mobilisée pour effectuer un premier travail sur le besoin exprimé par la collectivité, sur le volet transition énergétique. 2 autres besoins d'études ont été formulés par la collectivité, le premier (étude de faisabilité d'une tarification incitative pour la gestion des déchets) a été orienté vers un appui de l'ADEME. Le deuxième besoin consiste en un diagnostic sur le volet biodiversité. Cette demande suite à différents échanges avec l'EPCI, a été cadrée vers un atlas de la biodiversité intercommunale. Il s'agit d'une action du CRTE en cours de construction. **Modalités de mise en œuvre** Personne référente de l'EPCI : la directrice générale des services Isabelle Davanne isabelle.davanne@campagne-de-caux.fr La directrice de la communication Julie Liver-Carlesi communication@campagne-de-caux.fr La DT ANCT propose que l'étude soit intégrée comme une fiche action du CRTE qui vient d'être initié par l'EPCI. **Ressources mobilisées** Résultats de l'étude seront utilisés pour la mise jour du diagnostic du CRTE, et l'adjonction d'actions complémentaires.
Objectifs	- cibler des actions pertinentes à conduire en matière d'énergie pendant le mandat - évaluer les actions menées - Agir sur la réduction de la consommation énergétique
Intervenants	Campagne de Caux
	Gouvernance mise en place dans le cadre du CRTE – accompagnement ANCT

Annexe

Fiches Action : développer une stratégie énergétique

Pilote de l'action	**Campagne de Caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	- Axe 5 : initier une politique environnementale forte, multi-partenariale et transversale - Contributions : défis 15&17
	Environnement / alimentation / agriculture
Date de signature	[XX/XX/XX]
Délai de mise en œuvre	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]
Description générale	***Description générale*** *:* Déployer une stratégie énergétique veillant à associer les porteurs de projet dans la gouvernance (gouvernance ouverte avec par ex. élus, techniciens, agriculteurs…) et se basant sur - Des projets existants sur le territoire - L'émergence de projets s'intégrant avec les projets existants sur le territoire
Objectifs	***Objectifs*** *:* - Installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments existants pour ne pas consommer de de foncier - Créer une filière locale d'approvisionnement (ex. : haies) pour la chaufferie biomasse assurant des débouchés aux acteurs locaux - Sensibiliser et communiquer auprès des riverains et des professionnels autour de la thématique énergétique
Intervenants	Communauté de Communes Campagne de Caux

Budget global	
Réponse à AAP	•
Indicateurs d'avancement	• [XX] • [XX]
Indicateurs de résultat	• [XX] • [XX]

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	[*financeurs, modalités*] ***- Financeurs 1; type de subvention demandée ; % sollicité*** ***- Financeurs 2; type de subvention demandée ; % sollicité***					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
ex : XX-phase 1	*Etat/DSIL*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : XY -phase 1	*Région/CPER*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : YY -phase 2	*Département*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				

ex : ZZ -phase 2	Etc					

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiches Action : élaborer un Projet Alimentaire Territorial

Pilote de l'action	**Campagne de Caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	- Axe 5 : initier une politique environnementale forte, multi-partenariale et transversale - Contribution : défi 16
	Environnement / alimentation / agriculture / économie / aménagement Gaspillage alimentaire stratégie agricole / immobilier d'entreprises (accompagnement des logistiques) / dispositifs fonciers / accessibilité alimentaire / résilience / conversion bio / développement de filières / santé / urbanisme favorable /
Date de signature	[XX/XX/XX]
Délai de mise en œuvre	2022-2023
Description générale	***Description générale*** *:* élaboré en concertation avec les parties prenantes présentes sur le territoire, le PAT a pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation *(cf. ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation)* en rapprochant les producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs et collectivités territoriales.
Objectifs	***Objectifs*** *:* • Avoir une connaissance approfondie de l'agriculture du territoire et de l'offre en circuits-courts • Favoriser un approvisionnement local pour la restauration collective • Accompagner les communes / regroupements scolaires sur le passage à la loi Egalim en janvier • Faire travailler ensemble des acteurs autour d'un projet commun • Travailler en complémentarité des PAT des territoires voisins et agir ensemble (Le Havre Seine Métropole, Département de la Seine-Maritime…) :

	Les élus et services des intercommunalités de l'estuaire de la Seine œuvrent à se construire une culture commune et transverse pour favoriser l'émergence des projets alimentaires de territoire. Pour ce faire, le Pôle métropolitain organise un cycle d'ateliers faisant appel à des intervenants de portée nationale et valorisant de nombreux exemples concrets. Dans un second temps, une démarche de diagnostic/émergence d'enjeux collectifs alimentera les projets des EPCI. L'objectif à terme est d'assurer une cohérence entre les différentes stratégies locales et de faire émerger des actions collectives.
Intervenants	Communauté de Communes Campagne de Caux
	Pôle métropolitain – communes – regroupements scolaires – agriculteurs – chambre d'agriculture – terres de liens – INRA – Ademe - PENAP – France urbaine – GIEC Normand – Afterre - Département - Région – FNAB - État…
Budget global	
Réponse à AAP	•
Indicateurs d'avancement	• [XX] • [XX]
Indicateurs de résultat	• [XX] • [XX]

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	**[*financeurs, modalités*]** ***- Financeurs 1; type de subvention demandée ; % sollicité*** ***- Financeurs 2; type de subvention demandée ; % sollicité***

Description	Financeur	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
ex : XX-phase 1	*Etat/DSIL*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : XY -phase 1	*Région/CPER*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : YY -phase 2	*Département*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : ZZ -phase 2	Etc					

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiches Action : Communiquer et sensibiliser sur les pratiques agricoles

Pilote de l'action	**Campagne de Caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	- Axe 5 : initier une politique environnementale forte, multi-partenariale et transversale Contribution : défi 16
	Environnement
Date de signature	[XX/XX/XX]
Délai de mise en œuvre	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]
Description générale	Favoriser les échanges et les rencontres entre les acteurs du territoire et entre les acteurs du territoire avec les habitants.
Objectifs	***Objectifs :*** ● Communiquer sur/promouvoir les bonnes pratiques et initiatives présentes sur le territoire (mettre en avant ce qui est fait sur le territoire) ● Faciliter l'interconnaissance et les échanges entre les habitants (pratiques, saisonnalité des activités agricoles…) ● Favoriser l'interconnaissance et les échanges entre les agriculteurs (pratiques et initiatives sur le territoire, énergie, haies…) ● Organiser des rencontres entre les acteurs du territoire ● Sensibiliser et communiquer auprès des riverains et des professionnels autour de la thématique énergétique
Intervenants	Communauté de Communes Campagne de Caux
	ADEME, CCI, REGION, FEDER AMPRESSE

Budget global	
Réponse à AAP	•
Indicateurs d'avancement	• [XX] • [XX]
Indicateurs de résultat	• [XX] • [XX]

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	**[*financeurs, modalités*]** ***- Financeurs 1; type de subvention demandée ; % sollicité*** ***- Financeurs 2; type de subvention demandée ; % sollicité***					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
ex : XX-phase 1	*Etat/DSIL*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : XY -phase 1	*Région/CPER*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : YY -phase 2	*Département*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				

ex : ZZ -phase 2	Etc					

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiche Action 2.5 : Étude faisabilité et mission AMO dans le cadre de la passation d'un marché global pour la création d'un réseau de chaleur à base de biomasse sur la commune de Goderville

Pilote de l'action	**CC Campagne de Caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Initier une politique environnementale forte, multi-partenariale et transversale – Réduire les énergies polluantes (Axe 5 – défi 15)
	Développement Durable / Développement de nouveaux modes de productions d'énergie
Date de signature	29/03/2021
Délai de mise en œuvre	Etudes de faisabilité 15/04/2021-30/05/2021 Notification résultats Marché global de performance 30-05/2021 – 30/03/2022
Description générale	Etudes pour la construction d'un réseau de chaleur et de chaufferie Biomasse Mutualisés – **Suivi de travail amorcé et mission AMO avec rédaction du DCE et mise au point du marché** Différentes opérations de construction sont prévues à courte et moyenne échéance sur la Commune de Goderville : • **Déconstruction et reconstruction du Collège André Gide** par le Département de Seine Maritime, • **Construction d'un Pôle Social et Culturel,** incorporant des services Petite Enfance, un office de Tourisme et un Espace France Services par la Communauté de Communes, • **Construction d'un centre Aquatique Communautaire** par la Communauté de Communes, Dans le cadre de ces opérations, une pré-étude conjointe portée par le Département de Seine Maritime, concernant la faisabilité et la pertinence de la mise en place d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur mutualisés a été établie. Cette pré-étude permet de consolider la pertinence de la mise en place d'un réseau de chaleur. Afin d'affiner cette opération, une étude portée par la 4C est en cours. Cette dernière s'étend sur un périmètre bâtiments, ci-après décliné, comportant à la fois des bâtiments existants et à venir, à savoir (cette liste n'est pas exhaustive) : • Gymnase Communautaire, • Dojo Communautaire,

	• Futur Centre Aquatique Communautaire, • Collège André Gide, • Salle Culturelle la Ficelle, • Futur Pôle Social et Culturel, • Résidence Autonomie La Chenaie, • Groupe Scolaire Savigny (maternelles et primaires), • Autres à définir fonction de l'étude… Le périmètre pourrait s'étendre au bailleur Habitat 76 qui dispose de logements sociaux face au groupe scolaire Savigny, l'office HLM Habitat 76 va être sollicité dans ce cadre. Le périmètre pourrait également s'étendre aux zones à urbaniser de la Commune de Goderville.
Objectifs	La mise en place de ce type d'installation est porté par un réel intérêt économique, environnemental, ainsi qu'une notion de bien-être et une sécurité renforcée. De plus, la présence d'une coopérative agricole de lin sur le territoire de Campagne de Caux. L'exploitation des anas de lin locaux, dont le pouvoir calorifique est reconnu, permet de disposer d'une filière locale avec un impact carbone très limité. L'étude portera, entre autre, sur ce type de biomasse. **Un confort assuré :** température constante, maintien de la chaleur, pas d'interruption du chauffage, eau chaude disponible en permanence, tels sont les avantages des réseaux pour les usagers. Les réseaux de chaleur sont devenus une priorité de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, avec un objectif de multiplication par 5 de la quantité de chaleur et de froid renouvelable et de récupération livrée par ces réseaux d'ici 2030. **La sécurité :** pas de gaz, pas de stock de combustible, pas de chaudière dans l'immeuble, pas de conduits d'évacuation des fumées… Pour les occupants, aucun risque d'exposition ou d'intoxication au monoxyde de carbone. **La préservation du pouvoir d'achat et la sécurité énergétique :** L'énergie fournie par les réseaux de chaleur est proposée à un prix stable et bon marché, notamment parce qu'elle est produite en grande quantité et qu'elle permet la mutualisation des achats et des moyens de production. Pour la même raison, les frais d'entretien sont réduits (une sous–station est conçue pour durer plus de 30 ans, sans baisse de rendement si elle est correctement entretenue). Par ailleurs, les réseaux de chaleur bénéficient d'une TVA à taux réduit (5,5 %) quand ils sont alimentés à plus de 50 % par des énergies renouvelables ou de récupération. Enfin, parce qu'ils recourent à différentes sources, les réseaux de chaleur peuvent s'orienter au fil du temps vers l'énergie la plus compétitive sur le marché et la plus respectueuse de l'environnement. **L'environnement :** techniquement, les réseaux de chaleur peuvent utiliser n'importe quel type d'énergie. Si à l'origine, ils recouraient principalement à des énergies fossiles (pétrole, gaz naturel, charbon…), fortement émettrices de CO2, ils ont désormais pris le tournant des énergies renouvelables ou de récupération : biomasse, géothermie, solaire, valorisation des déchets ménagers, récupération de la chaleur. Ils permettent ainsi de diminuer l'empreinte carbone du réseau.

	Qualité de l'air et santé publique : Misé sur un réseau de chaleur contribue concrètement à l'amélioration de la qualité de l'air car c'est le mode de chauffage qui émet le moins de gaz à effet de serre. La lutte contre la pollution de l'air représente un enjeu majeur puisque celle-ci a un impact direct sur la santé des citoyens. Les réseaux de chaleur limitent l'émission de particules en suspension, qui représentent un facteur de risques sanitaires, puisqu'ils ont davantage recours aux énergies renouvelables et de récupération plutôt qu'aux combustibles comme le fioul domestique ou le charbon. **Un coup de pouce à l'emploi :** la mise en place d'un réseau de chaleur profitera à notre territoire en offrant des contrats aux entreprises locales (fourniture, maintenance…).
Intervenants	Campagne de Caux
	État Ademe
Budget global	17 760 euros HT
Indicateurs d'avancement	Date de lancement des études de conception de marché
Indicateurs de résultat	• Date de la remise de l'étude (jours d'avance / retard) • Contractualisation des marchés (jours d'avance / retard)

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	***- Financeurs 1 État 30% (DSIL dérogatoire)*** ***- Financeurs 2 Ademe 50%*** ***Autofinancement fonds propres : 20%***

Description	Financeur	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Étude faisabilité réseau de chaleur	*Etat/DSIL*	15/04/2021-30/03/2022	17 760 €	17 760 €	5 328	**30**
Étude faisabilité réseau de chaleur	*Ademe*	15/04/2021-30/03/2022	17 760 €	17 760 €	8 880	**50**
Étude faisabilité réseau de chaleur	*Campagne de Caux*	15/04/2021-30/03/2022	17 760 €	17 760 €	3 552	**20**

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiches Action 2.6 : Équipement de la déchetterie optimisant la collecte et le transfert des déchets

Pilote de l'action	**CC Campagne de Caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Gagner en performance et améliorer notre qualité de service - Accentuer les politiques publiques pour la diminution de l'empreinte écologique (axe 6 – défi 20)
	Développement durable – réduction de l'empreinte carbone
Date de signature	2 mars 2021
Délai de mise en œuvre	30 avril 2021 – 30 décembre 2021
Description générale	Afin d'optimiser les déplacements vers les différents exutoires et réduire ainsi les émissions de gaz à effet de serres, la Communauté de communes souhaite faire l'acquisition d'un engin automoteur, de type packmat, qui assure le compactage de tout type de déchets. Cette réflexion s'inscrit dans le cadre de la restructuration de la déchetterie et de la politique de la Collectivité d'amélioration de la qualité de services et du gain de performances. Les performances de compaction et de réduction du volume des déchets d'un compacteur à rouleau permettent de réduire fortement la rotation des bennes de 40 à 70 % selon le type de déchets compactés.
Objectifs	• Rationnaliser les déplacements vers les exutoires (gain de temps) • Réduire les gaz à effet de serres
Intervenants	Campagne de Caux
	État Département

Budget global	127 200 euros HT
Réponse à AAP	
Indicateurs d'avancement	Nombre d'engins automoteurs acquis sur l'année
Indicateurs de résultat	● Diagnostic carbone (à réalisation de celui-ci) – rotation des engins de collecte des déchets vers es exécutoires

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	***- Financeurs 1 État – DSIL (80%)*** **- Autofinancement : 20%**					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
Acquisition	*Etat/DSIL*	30/04/21 – 30/12/2021	127 200	127 200	101 760	**80**
Acquisition	*Campagne de Caux*	30/04/21 – 30/12/2021	127 200	127 200	25 440	**20**

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**

[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiche Action 2.6 : Renforcement réseaux eau fuyards

Pilote de l'action	**Campagne de Caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un territoire responsable
	Préserver notre patrimoine et réaliser des investissements durables
Date de signature	Mai 2021
Délai de mise en œuvre	Juin 2021 – avril 2022
Description générale	L'intercommunalité Campagne possède la compétence en eau potable et assainissement. A ce titre, elle gère de nombreux ouvrages ainsi qu'un linéaire important de canalisations. En eau potable, des canalisations âgées d'une soixantaine d'années sont très fuyardes. L'indice linéaire de perte est affecté avec un gaspillage d'eau traitée non négligeable. Il est nécessaire de renouveler certains tronçons. En assainissement, certains tronçons présentent des infiltrations d'eaux parasitaires. Il est nécessaire de renouveler ces canalisations ainsi de procéder à quelques extensions de réseaux. Cette action répond au défi 18 : Maintenir un prix de l'eau en cohérence avec une exigence de qualité de services du projet politique de l'intercommunalité
Objectifs	● Améliorer l'indice linéaire de pertes du réseau en eau potable, ● Limiter les infiltration d'eau parasitaires en assainissement, ● Étendre le réseau en lien avec les nouveaux projet d'urbanisme.
Intervenants	Communauté de Communes Campagne de Caux,

	Agence de l'eau Seine Normandie
Budget global	257 442 € HT ***- Financeurs 1; Agence de l'Eau ; 19% sollicité (40% de la base de 125 026 €)*** ***- Financeurs 2; État / DSIL ; 60% sollicité*** **Autofinancement fonds propres 21%**
Réponse à AAP	● Nom de l'AAP : ● Date du dépôt de l'AAP ● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	● Linéaire renforcé en ml ● Travaux d'extension réalisé en ml ●
Indicateurs de résultat	● [XX] ● [XX]

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	**[*financeurs, modalités*]** ***- Financeurs 1; Agence de l'Eau ; 19% sollicité (40% de la base de 125 026 €)*** ***- Financeurs 2; État / DSIL ; 60% sollicité*** **Autofinancement fonds propres 21%**					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
travaux	*Etat/DSIL*	Juin 2021 – avril 2022	257 442 € HT	257 442 € HT	154 465,2	**60**

travaux	*Agence de l'eau*	Juin 2021 – avril 2022	257 442 € HT	257 442 € HT	50 010,40	**19**
travaux	Campagne de Caux	Juin 2021 – avril 2022	257 442 € HT	257 442 € HT	54 062,82	**21**

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

fiche Action : Sensibilisation et communication sur les bonnes pratiques

Pilote de l'action	**Campagne de Caux**
Axe de rattachement et congtribution de l'action à la transition écologique	Axe 6 : Gagner en performances et améliorer notre qualité de service
	Contribution à la TE : réduction des déchets et des moyens affectés à la collecte
Date de signature	Juillet 2021
Délai de mise en oeuvre	2021-2026
Description générale	- Le domaine de la gestion des déchets reste très flou pour nos administrés; Difficulté dans la mise en œuvre du tri sélectif, méconnaissance du circuit d'élimination, incompréhension des flux financiers et de la composante de la redevance - Les enjeux économique et écologique ne sont pas connus et compris par tous
Objectifs	● Il est nécessaire que nos administrés comprennent toute la problématique de l'élimination des déchets; pourquoi trier, composter, recycler ● Pourquoi une redevance et quel équilibre financier ● Plan de communication régulier ● Informer, Sensibiliser, Expliquer, Eduquer ● Traiter les incivilités ● Développer les points de consignes ● Réduire les emballages à la source ● Installer des machines à recycler dans les communes qui rémunèrent les particuliers
Intervenants	Communauté de communes Campagne de Caux
	Administrés de Campagne de Caux Run Éco Team Mairies

	Ecoles & collège Normandie Équitable
Budget global	5 000 €
Réponse à AAP	• Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	• Taux de refus du tri selectif
Indicateurs de résultat	• Tonnage par catégories de déchets

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	**[*financeurs, modalités*]** ***- Financeurs 1; type de subvention demandée ; % sollicité*** ***- Financeurs 2; type de subvention demandée ; % sollicité***					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
Réalisation	*Autofinancement*	2021	5000			

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiche Action 2.6 : Transfert des effluents des communes de Bréauté et Vattetot-sous-Beaumont vers la STEP de Gruchet le Valasse

Pilote de l'action	**Campagne de Caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 6 : gagner en performance et améliorer notre qualité de service
	Environnement – gestion de l'eau / mise en conformité
Date de signature	01/04/2021
Délai de mise en oeuvre	[01/04/2021]- [30/11/2021]
Description générale	Le projet comporte la mise en place des infrastructures de transfert suivantes : ♣ - Environ 6 000 ml de réseau en refoulement en domaine public, ♣ - Environ 200 ml de réseau gravitaire en domaine public ♣ - Création de 3 ouvrages de refoulement, dont un pneumatique, et les fournitures associées y compris traitement anti H2S au sein du poste de transfert principal « PR Village ». ♣ - Les équipements associés au réseau (Regards de visite, traitement H2S, débitmètre, purges, ventouses …) ♣ - Mise en place d'un bassin de stockage / restitution au sein du site de la STEP de Bréauté. Le bassin sera mis en place suite aux travaux de démolition de la STEP (hors marché). Ce projet s'inscrit dans l'orientation 2 : un territoire responsable, et plus particulièrement dans l'axe 6 : gagner en performance et améliorer notre qualité de service
Objectifs	• Suppression des 2 STEP Bréauté et Vattetot non conformes
Intervenants	Communauté de Communes Campagne de Caux

	Département 76 ; Agence de l'eau ; DSIL
Budget global	1 667 158,90 € HT ***- Département 76; MO & Travaux ; 17,50 % accordé le 14/12/2020*** ***- Agence de l'Eau; MO & Travaux ; 37,10 % sollicité*** ***- DSIL : MO & Travaux ; 25,40 % sollicité*** - Autofinacement : 20%
Réponse à AAP	● Nom de l'AAP : ● Date du dépôt de l'AAP ● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	● [XX] ● [XX]
Indicateurs de résultat	● [XX] ● [XX]

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	**[*financeurs, modalités*]** ***- Département 76; MO & Travaux ; 17.50 % accordé le 14/12/2020*** ***- Agence de l'Eau; MO & Travaux ; 37.10 % sollicité*** ***- DSIL : MO & Travaux ; 25.40 % sollicité*** **Autofinancement fonds propres : 20%**					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
MO & travaux	*Etat/DSIL*	01/04/2021-30/11/2021	1.667.158,90 € HT	1.667.158,90 € HT	423 289,12 €	**25.40**

MO & travaux	*Département*	01/04/2021-30/11/2021	1.667.158,90 € HT	1.667.158,90 € HT	292 768 €	**17,50**
MO & travaux	*AESN*	01/04/2021-30/11/2021	1.667.158,90 € HT	1.667.158,90 € HT	617 670 €	**37,10**
MO & travaux	*Campagne de Caux*	01/04/2021-30/11/2021	1.667.158,90 € HT	1.667.158,90 € HT	333 436,86	**20**

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiches action : Accueillir l'entreprenariat local - Valorisation et développement des ZAE

Pilote de l'action	**Campagne de Caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	**Favoriser le développement économique du territoire et dynamiser l'emploi** Relancer l'économie, accompagner le développement.
Date de signature	[XX/XX/XX]
Délai de mise en œuvre	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]
Description générale	Le territoire de Campagne de Caux peut être perçu comme « un territoire à la marge », ou encore « éloigné », dans une représentation régionale souvent orientée sur les centres urbains ou économiques et leurs « périphéries ». Des ressources territoriales sont pourtant présentes : agriculture, patrimoines naturels et culturels, potentiels touristiques, énergie renouvelable, … Elles peuvent être les fondements de nouvelles formes de développement économique, de savoir-faire, des vecteurs de création de richesse, des sources d'attractivité territoriale. Un territoire « aux énergies positives » est un territoire misant sur ses ressources territoriales à mettre en valeur, et qui définit un programme d'actions. Il se fixe alors des objectifs notamment dans les domaines de l'urbanisme durable, de l'économie verte, de l'économie de proximité. La bonne gestion de ses zones d'activité économique fait partie de ses ressources à mettre en valeur. Pour cela il s'agit de : ▪ **Gérer et entretenir** : la mise en œuvre de cette gestion/entretien est assurée par un gestionnaire. Le gestionnaire d'une zone d'activités n'est pas nécessairement l'organisme à l'origine de la création. Il peut s'agir d'une structure ad hoc créée spécialement pour assurer la gestion/entretien. De même, le gestionnaire n'est pas obligatoirement le propriétaire du foncier. Il n'a pas forcément vocation à réaliser lui-même les différentes actions liées à la gestion/entretien. En revanche, il en assure la coordination à

	l'image d'un chef d'orchestre ▪ **Animer** : La mise en œuvre d'une politique d'animation permet de : o créer du lien entre les différents acteurs de la zone d'activités (entreprises, gestionnaires, partenaires). Il s'agit donc d'organiser des manifestations favorisant ces rencontres dans un cadre convivial. o informer les entreprises sur la vie de la zone d'activités mais aussi sur les actualités pouvant les intéresser dans leur développement. Il s'agit alors de disposer d'outils de communication et de prévoir des temps de rencontre spécifiques. o favoriser les échanges entre les entreprises soit sur la vie de la zone d'activités soit sur des thématiques liées à leurs activités à travers des réunions et des groupes de travail. o impliquer les employés des différentes entreprises à travers des manifestations festives et culturelles. Pour appuyer cette animation des outils de communication peuvent être déployés : lettre d'information, site internet avec un espace réservé aux adhérents, courriers électroniques … ▪ **Créer des services communs** : la mise en œuvre des services communs est au cœur de la problématique du développement durable des zones d'activités. Dans ce domaine, l'innovation est de mise car il reste encore de nombreux types de démarches collectives et de mutualisations à inventer. D'une manière générale, tout ce qui n'est pas lié au cœur de métier d'une entreprise peut potentiellement faire l'objet d'une externalisation et, par voie de conséquence, donner lieu à la mise en place d'un service mutualisé sur une zone d'activités. Cette approche visant à mutualiser les externalisations des entreprises contribue pleinement à la performance durable de la zone d'activités : o au niveau économique, la mutualisation permet aux entreprises de réduire leurs charges et leurs coûts par le biais d'économies d'échelle o au niveau social, la mutualisation des besoins permet d'améliorer la qualité de vie des employés. Elle permet aux entreprises les plus petites de profiter de services inaccessibles individuellement comme la restauration ou des activités sportives et culturelles. o au niveau environnemental, la mutualisation constitue également une opportunité pour optimiser les ressources consommées pour produire le service. De plus, elle permet aux entreprises de mettre en œuvre des solutions souvent inaccessibles de manière individuelle. o enfin, au niveau de la gouvernance, si les démarches collectives impliquent un minimum de « culture du collectif » en amont, elles permettent au fur et à mesure son renforcement, notamment par le développement de nouvelles formes de solidarités locales. ▪ **Créer des services stratégiques** en complément des services communs en se focalisant sur le développement des entreprises ciblées. Ils permettent d'apporter une réponse aux

	besoins de ces dernières, de leur création à leur développement. Souvent implantés sur des zones d'activités à vocation métropolitaine/technopolitaine, ils se développent de façon marginale sur les zones d'activités ayant d'autres vocations. Ces services viennent compléter une politique d'animation du tissu économique. Plusieurs catégories de services stratégiques existent : o des services liés à la création et au développement d'entreprises o des services liés à la présence d'équipements structurants o ▪ **Assurer la fonctionnalité du site** : les entreprises qui s'implantent sur une zone d'activités doivent pouvoir y développer leurs activités dans les meilleures conditions. Pour cela, le site doit leur garantir un fonctionnement adapté en matière d'accessibilité et de desserte (infrastructures routières, connexions multimodales, transports en commun, …) mais aussi des dispositifs adaptés pour gérer l'ensemble des flux qui leur sont nécessaires (eau, énergie, télécommunications, électricité, gaz, …). Enfin, le site doit être conçu et aménagé de manière à pouvoir gérer au mieux les circulations et le stationnement liés aux différents usagers, tout en limitant les conflits d'usage. ▪ **Assurer la qualité des aménagements** : Cette approche par la « qualité » de l'aménagement complète l'approche « fonctionnelle ». A travers la qualité de l'aménagement, il est possible de porter une politique ambitieuse qui permette de faire émerger une véritable identité partagée et fédératrice, vecteur d'attractivité et d'ancrage pour les entreprises mais également pour les salariés. ▪ **Promouvoir et communiquer** : La promotion et la communication contribuent tout d'abord à la commercialisation de la zone d'activités en mettant en avant la qualité des prestations proposées ainsi que ses offres foncières ou immobilières. A travers la promotion et la communication, il est possible de valoriser les entreprises qui sont implantées et qui s'impliquent dans la vie de la zone. La communication doit également s'adresser à différents types de publics et de cibles : entreprises actuelles et prospects, collectivités locales, partenaires publics et institutionnels, opérateurs immobiliers, investisseurs, salariés et usagers, acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, etc… ce qui implique la mise en œuvre de stratégies et d'outils à géométrie variable. La communication et la promotion visent plusieurs finalités. ▪ **Tenir un observatoire des terrains potentiels** ▪ **Etendre les ZAE existantes**

Objectifs	▪ La gestion et l'entretien de la zone d'activité permettent d'assurer la pérennité du projet dans une logique d'amélioration continue ▪ L'animation d'une zone d'activités favorise la création de liens et de synergies entre les entreprises à travers l'émergence d'une culture du collectif. Elle vise l'établissement d'une relation de confiance entre les différents partenaires et acteurs de la zone d'activités ▪ Les services communs ont pour objectif de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des employés et à la compétitivité des entreprises par la mutualisation des besoins ▪ Les services stratégiques sont directement liés au cœur de métier des entreprises implantées et/ou ciblées. Ils apportent une véritable plus-value à la zone d'activités en lien avec son positionnement et sa stratégie de développement. ▪ La fonctionnalité de l'aménagement du site doit permettre de garantir aux futurs usagers du site un fonctionnement adapté à l'ensemble de leurs besoins. ▪ La promotion et la communication visent la valorisation de la zone d'activités, des entreprises qui y sont implantées et des différentes actions mises en œuvre pour sa performance durable.
Intervenants	Campagne de Caux
	CCI SMA Entreprises locales Banque des territoires Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)
Budget global	[Montant € TTC]
Réponse à AAP	●
Indicateurs d'avancement	● [XX] ● [XX]

Indicateurs de résultat	● Nombre et types de projets énergétiques sur les domaines

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	[*financeurs, modalités*] ***- Financeurs 1; type de subvention demandée ; % sollicité*** ***- Financeurs 2; type de subvention demandée ; % sollicité***					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
ex : XX-phase 1	*Etat/DSIL*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : XY -phase 1	*Région/CPER*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : YY -phase 2	*Département*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : ZZ -phase 2	Etc					

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d’ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Fiche Action : Maillage du territoire en mobilité douce

Pilote de l'action	Communauté de Communes Campagne de Caux
Axe de rattachement et contribution de l'action à la transition écologique	Axe 8 : Favoriser le développement économique du territoire et dynamiser l'emploi
	Les concepts de mobilité douce et de mobilité durable sont intrinsèquement liés. La mobilité douce désigne l'ensemble des déplacements non motorisés comme la marche à pied, le vélo, le roller et tous les transports respectueux de l'environnement. Ses bénéfices sont nombreux : réduction de la pollution, augmentation de l'activité physique, meilleure santé physique, augmentation de la qualité de vie et des conditions de transports, etc. Mettre en place des solutions de mobilité douce comprend une réflexion sur l'environnement et les problématiques de développement durable en repensant l'aménagement du territoire et de l'espace urbain. Il s'agit de limiter l'empreinte carbone et de réduire les inégalités territoriales dans les zones mal desservies par les transports.
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	2021 – 2022 : confortement et développement des itinéraires pédestres, cyclo et équestres / poursuite des études véloroute 2022-2023 : promotion / commercialisation / développement des services annexes
Description générale	La Communauté de Communes est marquée par un réseau routier dense où les mobilités douces sont peu représentées voire absentes selon le type de mobilité. De même, la population locale est très équipée en automobile et ces chiffres sont en constante augmentation.

LOG T9 - Équipement automobile des ménages

	2007	%	2012	%	2017	%
Ensemble	5 226	100,0	5 594	100,0	5 847	100,0
Au moins un emplacement réservé au stationnement	4 092	78,3	4 335	77,5	4 734	81,0
Au moins une voiture	4 817	92,2	5 207	93,1	5 476	93,7
1 voiture	2 061	39,4	2 052	36,7	2 134	36,5
2 voitures ou plus	2 755	52,7	3 155	56,4	3 342	57,2

Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal prévoit l'accueil d'une population nouvelle de 2 600 habitants et la production de 1250 logements à l'horizon 2030. Près de 50 % de ces nouveaux habitants vont s'installer dans les communes de Goderville, Bréauté et Bretteville-du-Grand-Caux. La Communauté de Communes souhaite donc structurer et développer les déplacements alternatifs à la voiture entres ces 3 communes et la gare de Bréauté, mais aussi avec les communes environnantes afin que celles-ci puissent profiter des services proposés dans ces communes.
Par ailleurs, ce maillage cycliste, pédestre et équestre permet l'émergence de services (hébergement en adéquation avec la pratique, station de services, …) participant d'une économie durable.

Ainsi l'organisation de ce maillage doit comprendre 2 niveaux :

☐ Un niveau de montée en charge des itinéraires et voies existants et projection sur l'avenir avec :
- Le confortement des circuits pédestres existants en les inscrivant au PDESI ;

	▪ La création de nouveaux circuits pédestres pour compléter le maillage, sur suggestion notamment des communes et des associations de randonneurs ; ▪ Le développement de la sécante de la Seine à la Mer en partenariat avec le Département de Seine-Maritime ; ▪ La prise en charge du circuit cyclotouristique des Clos Masures laissé en déshérence par le Département ; ▪ Le développement d'un circuit équestre de 3 jours allanr jusqu'à la mer ; ▪ La poursuite des études pour la mise en place d'une véloroute. ☐ Un niveau de promotion et de commercialisation qui nécessitera la mise en place d'une coordination « mobilité douce » avec : ▪ La gestion du suivi des équipements et de leur entretien ; ▪ La coordination des acteurs engagés (Seine-Maritime Attractivité pour l'Accueil Vélo et la promotion, l'OTI pour la commercialisation, …) ; ▪ La prospective et la recherche d'investisseurs sur les services annexes (portage de bagages, station de services vélo, …) ; ▪ La promotion des mobilités douces dans les écoles, auprès du grand public, …
Objectifs	Développer la mobilité douce et durable fait sens dans la mesure où les enjeux sont à la fois environnementaux, économiques et sociaux. L'ambition est : ▪ D'offrir les équipements encourageant un changement de mentalité sur les mobilités, problématique très prégnante dans les territoires ruraux et encourageant l'activité physique ; ▪ De créer un maillage suffisant pour être générateur d'emplois durables et ancrant le territoire notamment dans le Slow Tourisme ; ▪ De désenclaver certains secteurs du territoire et offrir des solutions de mobilité apaisée aux personnes exclues de la voiture ; ▪ De créer du lien géographique mais aussi social par, par exemple, l'échange d'expériences sur les itinéraires cyclables ou l'organisation de trajets « partagés » pour regrouper ensemble des personnes isolées sur des trajets communs ;
Intervenants	Communauté de Communes Campagne de Caux
	Département de Seine-Maritime Seine-Maritime Attractivité Région Normandie SNCF Réseaux Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine Communes traversées Associations (cyclistes, randonnées pédestres et équestres) FFR et ses comités régional et départemental Comité Régional de Tourisme Equestre
Budget global	
Réponse à AAP	
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	▪ Nombre de kilomètres de chemin pédestre inscrits au PDESI ▪ Nombre de kilomètres de chemin équestre inscrits au PDESI ▪ Nombre de kilomètres de circuits cyclistes inscrits au PDESI ▪ Quantité de services : o Nombre de prestataires marque Accueil Vélo o Nombre de prestataires marque Rando Accueil o Portage de bagages o Nombres d'arceaux vélo à disposition

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
Sécante Seine à la Mer	Département	Février 2022				100
Circuits de randonnées pédestres – Balisage	Com. Com.	Printemps 2022	10 000			100
Circuits de randonnées pédestres – Commercialisation	Département	Hiver 2022	5 000	5 000	1 500	30
Circuit Cyclo Clos-masures – Balisage	Département	Février 2022	5 000	5 000	1 500	30
Circuit Cyclo Clos-masures – Commercialisation	Département	Printemps 2022	3 000	3 000	1 000	30
Circuit équestre						
Véloroute - aménagement	Région Normandie		4 300 000	2 500 000	1 250 000	30%
	Département			3 000 000	1 500 000	35 %
	Banque des Territoires (Mobi-Prêt sur 25 à 50 ans à 0,60 %)			1 000 000	1 000 000	23 %

Signatures (optionnel)

Annexe

Fiche action : Réalisation d'un pôle d'échange multimodal à Goderville

Pilote de l'action	**Campagne de Caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Garantir un territoire fonctionnel et adapté aux besoins **Faiblesses** : Une dispersion de la population propice aux modes de mobilités individuels/manque de desserte de la gare de Bréauté en transports collectifs **Ambition** : S'appuyer sur une organisation réaliste et durable des mobilités
Date de signature	30 juin 2021
Délai de mise en œuvre	**Phase 1** : mise au point d'un cahier des charges et organisation d'une consultation de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation des travaux : **Juin 2021 à Novembre 2021** **Phase 2** : Dossier de consultation des entreprises et travaux : **2022**
Description générale	**Eléments de contexte** : La Communauté de communes Campagne-de-Caux a engagé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal en 2015. Une de ses orientations majeures vise à rendre plus attractive la commune de Goderville et conforter son rôle central pour l'ensemble du territoire. La commune a engagé une réflexion pour la revitalisation de son centre-bourg et a été retenue à l'appel à projet Petites Villes de Demain. Ce dispositif vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire. L'étude préalable de revitalisation de centre-bourg montre qu'il est nécessaire de réorganiser les flux de circulation venant des rues Jean Prévost, Émile Bénard, Guy de Maupassant, et de développer une offre de stationnement en périphérie des places centrales de manière à apaiser et sécuriser les déplacements en centre-bourg. Dans ce cadre, la Communauté de commune envisage créer un pôle multimodal sur le champ de foire de Goderville. Ce pôle permettrait de libérer des espaces des places

	centrales (arrêts de bus, stationnement, conteneurs enterrés), créer un espace covoiturage important et un espace sécurisé pour les vélos. Ce pôle permettrait de concentrer les flux et de faciliter les déplacements vers la gare de Bréauté en bus ou en covoiturage. Il serait également un point d'ancrage sur l'itinéraire d'un véloroute reliant la gare de Bréauté, Tourville-les-Ifs et Etretat. Ce pôle multimodal est un préalable indispensable à l'aménagement des espaces publics du cœur de ville de Goderville. Il sera mené en étroite collaboration avec la commune de Goderville selon la même méthode que celle utilisée pour les aménagements de la rue St Jacques. Son périmètre est volontairement évolutif. Un premier périmètre est composé des emprises appartenant d'ores et déjà à la commune de Goderville et à la communauté de Campagne-de-Caux (périmètre opérationnel dans le cadre du présent contrat). D'autres emprises, au sud de ce premier périmètre, pourront être mobilisées ultérieurement (échanges en cours avec le Département) afin de développer une offre d'habitat et de services à la population et d'accroître le nombre de places de stationnement dédié au covoiturage.
Objectifs	• Contribuer à l'évolution des pratiques de déplacement et de stationnement en centre-bourg de Goderville, • Concentrer les flux et faciliter les déplacements vers la gare de Bréauté-Beuzeville en bus ou en covoiturage • Être un point central sur l'itinéraire d'une vélo-route entre la gare de Bréauté-Beuzeville, les communes de Tourville-les-Ifs et Etretat et vers Écrainville.
Orientations programmatiques	Dans la continuité de l'étude centre-bourg, la Communauté de communes a fait réaliser une étude de faisabilité afin de confirmer le potentiel du site et de préciser les orientations programmatiques et spatiales du projet. L'étude de faisabilité prévoit (périmètre opérationnel à court terme) : - L'aménagement de la rue Émile Bénard, - L'optimisation du stationnement existant (place du Champ de foire) et l'affirmation de sa vocation d'espace de stationnement de longue durée (stratégie centre-bourg), - L'intégration de stationnements dédiés aux vélos, - La relocalisation des arrêts de bus (aujourd'hui place de Verdun), - La création de places de covoiturage.
Intervenants	CdC Campagne-de-Caux
	Partenaires : Commune de Goderville, Région de Normandie, Département de Seine Maritime, Orange,

Budget global	795 000 € HT
Réponse à AAP	• Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	• Respect calendrier
Indicateurs de résultat	• Livraison des travaux

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	**Etat/DSIL, Région/DC/CP2017-2021, MO/autofinancement** ***- Financeur 1 : Etat ; Type : DSIL ; % sollicité : 25*** ***- Financeurs 2 : Région ; Type Droit commun CP2017-2021 ; % obtenu : 53,9***					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité ou obtenu**	**%**
2022 -phase 2	*Etat/DSIL*	2022		721 000 € HT	207 000 €	26
2021 -phase 1	*Région/Contrat de territoire 2017-2021*	Juin 2021 à Novembre 2021		60 000 € HT	39 000 €	4,9

2022 -phase 2	*Région/Contrat de territoire 2017-2021*	2022		600 000 € HT	390 000 €	49,1
Phases 1 et 2	Maître d'ouvrage	2021-2022		795 000 € HT	159 000 €	20

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Campagne-de-Caux	**ETAT**	**Région Normandie**	
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiches Action 3.9 : EXTENSION D'UN BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE POUR CRÉATION DE BUREAUX PÔLE ENVIRONNEMENT

Pilote de l'action	**CC Campagne de Caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Garantir un territoire fonctionnel et adapté aux besoins - Garantir une proximité des équipements et services structurants sur l'ensemble du territoire (Axe 9 - Défi 29)
	Équipements et services de proximité / Développement Durable
Date de signature	30 avril 2021
Délai de mise en œuvre	Dépôt de permis de construire : fin avril 2021 APD et DCE : avril – juin 2021 AO travaux : juillet-août 2021 Notification de travaux : septembre 2021 Travaux : octobre 2021 – juin 2022 Réception : juillet 2022
Description générale	La 4C nécessite la création d'espaces d'administration complémentaires pour accueillir son pôle Environnement, aujourd'hui localisé dans l'Hôtel Communautaire. Au vu des prises de compétences de la Communauté de Communes et de l'augmentation des effectifs qui en découle, mais également eût égard aux projets portés par la Collectivité sur le sujet de l'optimisation de la collecte et de la réduction des déchets (effectif lié au passage en redevance incitative et en régie), la construction de locaux attenants au bâtiment RAM est envisagée. Cette extension d'une surface approximative de 200 m² se décomposerait comme suit : • Une salle de réunion d'environ 30m² pouvant être basculée dans un futur proche en espace bureaux (2 bureaux) • Un réfectoire/salle de détente d'une surface d'environ 40m² • 4 bureaux pouvant accueillir 8 postes de travail dont 1 pour la direction du pole • Des vestiaires d'une contenance de 10 hommes et 4 femmes Les futurs locaux seront implantés sur la parcelle ZA70, propriété de la Communauté de Communes Campagne de Caux. Le Batiment Relais Assistants Maternels qui sera transféré au sein du projet Pôle Social et Culturel, d'ici environ 3 ans sera requalifié en espace administratif, bureau et salle de réunion.

	Ce projet s'inscrit également en continuité de la restructuration de la déchetterie. Il permettra notamment la création de vestiaires aux normes et mixtes pour les agents. Une attention particulière est apportée aux performances énergétiques de cette extension.
Objectifs	• Proximité et service au public • Bâtiment à faible dépense énergétique • Améliorer la visibilité des actions sur les volets environnementaux • S'adapter aux besoins • Limitation des déplacements • Optimiser le foncier disponible
Intervenants	Campagne de Caux
	État Département
Budget global	484 000 euros HT Travaux : 356 000 € / études & autres : 129 000 €
Réponse à AAP	
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	• Nombre de jours pour être équipés • Nombre d'agents au sein des locaux • Nombre de visites d'usagers

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	***- Financeur 1 État 60% (DSIL / DETR)*** ***- Financeur 2 Département 20%*** ***- Financeur 3 Autofinancement 20%***					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
Extension batiments	*Etat/DSIL*	04/21 – 08/22	484 000 €	484 000 €	145 200	**30**
Extension batiments	*Etat/DETR*	04/21 – 08/22	484 000 €	484 000 €	145 200	30
Extension batiments	*Département*	04/21 – 08/22	484 000 €	484 000 €	96 800	20
Extension batiments	*Campagne de Caux*	04/21 – 08/22	484 000 €	484 000 €	96 800	20

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**

[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiche action 3.9 : Réalisation d'un pôle d'échange multimodal à Goderville

Pilote de l'action	**Campagne de Caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Garantir un territoire fonctionnel et adapté aux besoins
	Mobilités accès aux services, aux équipements, aux soins et aux commerces pour tous Tourisme / attractivité
Date de signature	30 juin 2021
Délai de mise en œuvre	**Phase 1** : mise au point d'un cahier des charges et organisation d'une consultation de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation des travaux : **Juin 2021 à Novembre 2021** **Phase 2** : Dossier de consultation des entreprises et travaux : **2022**
Description générale	**Faiblesses** : Une dispersion de la population propice aux modes de mobilités individuels/manque de desserte de la gare de Bréauté en transports collectifs **Ambition** : S'appuyer sur une organisation réaliste et durable des mobilités **Eléments de contexte** : La Communauté de communes Campagne-de-Caux a engagé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal en 2015. Une de ses orientations majeures vise à rendre plus attractive la commune de Goderville et conforter son rôle central pour l'ensemble du territoire. La commune a engagé une réflexion pour la revitalisation de son centre-bourg et a été retenue à l'appel à projet Petites Villes de Demain. Ce dispositif vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité,

	les moyens de concrétiser leurs projets de territoire. L'étude préalable de revitalisation de centre-bourg montre qu'il est nécessaire de réorganiser les flux de circulation venant des rues Jean Prévost, Émile Bénard, Guy de Maupassant, et de développer une offre de stationnement en périphérie des places centrales de manière à apaiser et sécuriser les déplacements en centre-bourg. Dans ce cadre, la Communauté de commune envisage créer un pôle multimodal sur le champ de foire de Goderville. Ce pôle permettrait de libérer des espaces des places centrales (arrêts de bus, stationnement, conteneurs enterrés), créer un espace covoiturage important et un espace sécurisé pour les vélos. Ce pôle permettrait de concentrer les flux et de faciliter les déplacements vers la gare de Bréauté en bus ou en covoiturage. Il serait également un point d'ancrage sur l'itinéraire d'un véloroute reliant la gare de Bréauté, Tourville-les-Ifs, Etretat et vers Écrainville. Ce pôle multimodal est un préalable indispensable à l'aménagement des espaces publics du cœur de ville de Goderville. Il sera mené en étroite collaboration avec la commune de Goderville selon la même méthode que celle utilisée pour les aménagements de la rue St Jacques. Son périmètre est volontairement évolutif. Un premier périmètre est composé des emprises appartenant d'ores et déjà à la commune de Goderville et à la communauté de Campagne-de-Caux (périmètre opérationnel dans le cadre du présent contrat). D'autres emprises, au sud de ce premier périmètre, pourront être mobilisées ultérieurement (échanges en cours avec le Département) afin de développer une offre d'habitat et de services à la population et d'accroître le nombre de places de stationnement dédié au covoiturage.
Objectifs	• Contribuer à l'évolution des pratiques de déplacement et de stationnement en centre-bourg de Goderville, • Concentrer les flux et faciliter les déplacements vers la gare de Bréauté-Beuzeville en bus ou en covoiturage • Être un point central sur l'itinéraire d'une vélo-route entre la gare de Bréauté-Beuzeville, les communes de Tourville-les-Ifs et Etretat et vers Écrainville.
Orientations programmatiques	Dans la continuité de l'étude centre-bourg, la Communauté de communes a fait réaliser une étude de faisabilité afin de confirmer le potentiel du site et de préciser les orientations programmatiques et spatiales du projet. L'étude de faisabilité prévoit (périmètre opérationnel à court terme) : - L'aménagement de la rue Émile Bénard, - L'optimisation du stationnement existant (place du Champ de foire) et l'affirmation de sa vocation d'espace de stationnement de longue durée (stratégie centre-bourg), - L'intégration de stationnements dédiés aux vélos, - La relocalisation des arrêts de bus (aujourd'hui place de Verdun),

	- La création de places de covoiturage.
Intervenants	CdC Campagne-de-Caux
	Partenaires : Commune de Goderville, Région de Normandie, Département de Seine Maritime, Orange,
Budget global	795 000 € HT
Réponse à AAP	• Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	• Respect calendrier
Indicateurs de résultat	• Livraison des travaux

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	**Etat/DSIL, Région/DC/CP2017-2021, MO/autofinancement** ***- Financeur 1 : Etat ; Type : DSIL ; % sollicité : 25*** ***- Financeurs 2 : Région ; Type Droit commun CP2017-2021 ; % obtenu : 53,9***					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité ou obtenu**	**%**

2022 -phase 2	*Etat/DSIL*	2022		721 000 € HT	207 000 €	26
2021 -phase 1	*Région/Contrat de territoire 2017-2021*	Juin 2021 à Novembre 2021		60 000 € HT	39 000 €	4,9
2022 -phase 2	*Région/Contrat de territoire 2017-2021*	2022		600 000 € HT	390 000 €	49,1
Phases 1 et 2	Maître d'ouvrage	2021-2022		795 000 € HT	159 000 €	20

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Campagne-de-Caux	**ETAT**	**Région Normandie**	
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiches Action 3.9 : VOIRIE COMMUNALE

Pilote de l'action	**CC Campagne de Caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Garantir un territoire fonctionnel et adapté aux besoins
	Aménager le territoire Égalité de services des usagers / Accessibilité (cohésion sociale)
Date de signature	15 mai 2021
Délai de mise en œuvre	15 mai 2021 – 15 octobre 2021
Description générale	Travaux de réalisation de voirie intercommunale non revêtue pour les communes de moins de 2 000 habitants. Soit : Bec de Mortagne – Chemin de Ricey - Bec de Mortagne – Chemin du Chalet - Bénarville – Chemin de la Valette - Bréauté – Rue du Maugendre - Bretteville du Grand Caux – 1419 rte du Neufbourg - Daubeuf Serville – Chemin de Recusson - Daubeuf Serville – Impasse Vertot - Ecrainville – Chemin de Diane - Ecrainville – Chemin Epine Froidure - Ecrainville – Impasse des moissons - Gonfreville Caillot – Chemin de la ferme - Grainville Ymauville – Bel ami - Grainville Ymauville – Château blanc - Houquetot – Chemin de l'eau claire - Manneville la Goupil – Chemin des pinsons - Mentheville – Rue Dubuc - Saint Sauveur d'Emalleville – Rue des écoliers - Vattetot sous Beaumont – Chemin de la plaine - Vattetot sous Beaumont – Route de Bernières - Vattetot sous Beaumont – Route de Grainville
Objectifs	- Amélioration de l'accessibilité aux services et à la desserte (secours en cas d'intempéries…) - Harmoniser la voirie sur l'ensemble du territoire - Permettre une égalité d'accès à chaque citoyen – Être accessible à tous (praticabilité)

	- Permettre de développer une vision globale de l'aménagement de la qualité de l'espace publics
Intervenants	Campagne de Caux
	État Département
Budget global	403 747,71 euros HT ***- Financeurs 1 Département 30%*** ***- Financeurs 2 ÉTAT (DETR) 30% / (DSIL 20%)*** ***- Autofinancement fonds propres 20%***
Réponse à AAP	
Indicateurs d'avancement	• Nombre de km de voirie réalisés
Indicateurs de résultat	Nombre de voies aménagées

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	***- Financeurs 1 Département 30%*** ***- Financeurs 2 ÉTAT (DETR) 30% / (DSIL 20%)*** ***- Autofinancement fonds propres 20%***					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**

Travaux	*Etat/DETR*	15 mai 2021 – 15 octobre 2021	403 747,71	403 747,71	121 124,31	**30**
Travaux	*Département*	15 mai – 15 octobre 2021	403 747,71	403 747,71	121 124,31	**30**
Travaux	*Etat/DSIL*	15 mai – 15 octobre 2021	403 747,71	403 747,71	80 749,54	**20**
Travaux	*Campagne de Caux*	15 mai – 15 octobre 2021	403 747,71	403 747,71	80 749,54	**20**

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiche projet 1.1 : Adapter la communication / les événements aux besoins de la population

Pilote de l'action	**Campagne de Caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	PORTER UNE POLITIQUE SOCIALE ET SOLIDAIRE
	cohésion sociale : accès aux services, numérique, accès à la culture, au sport, attractivité, éducation, information.
Date de signature	-
Délai de mise en œuvre	2022-2023
Description générale	En complément d'une structuration nationale des conditions de la solidarité et d'une organisation départementale des moyens d'accompagnement, c'est à l'échelle des territoires de projet que l'on peut tisser la bonne articulation des parcours individuels, des appuis sur l'environnement des personnes et des projets de développement local aptes à intégrer ces parcours. En matière d'action sociale, la multiplicité des offres de services publics, d'assos, d'entreprises à destination des habitants n'est pas recensée sur Campagne de Caux. Il n'existe pas à l'heure actuelle de service centralisateur exhaustif, de guide pratique, de plateforme interactive qui permettent de trouver facilement une réponse à ses besoins. Le manque de lisibilité de l'offre ne permet pas aux bénéficiaires d'accéder aux services et aux aides auxquels ils peuvent prétendre et accentue la fracture sociale. Profitant de la création de l'Espace France Services mais également de la restructuration du CIAS, la Communauté de communes mettra en place une communication adaptée pour faciliter le parcours et l'expérience usager, rapprocher les offres des besoins.
Objectifs	● Recenser l'offre multi-thématique en matière d'action sociale ● Créer un livret d'informations à destination des usagers par thématique et publics (personnes âgées, personnes sans emploi, personnes handicapées, personnes en grande difficulté, jeunes enfants…). Celui-ci doit permettre une autonomie et une réactivité dans la recherche de

	solutions et doit contribuer à développer le pouvoir d'agir sur son propre parcours. Il est un service supplémentaire pour retrouver et développer sa capacité citoyenne, son intégration ● Favoriser le lien entre tous les acteurs locaux sur ces thématiques (GT, échanges de kits de communication…) ● Créer un forum de l'orientation et des métiers ● Organiser des rencontres entreprises / demandeurs d'emploi / collégiens
Intervenants	Communauté de Communes Campagne de Caux
	CAF, DDCS, Mission Locale, Espace France Services, pôle emploi, Acomad, Département, Restos du Cœur, Banque alimentaire, CCAD, les CCAS, assistantes sociales, Maia, Ehpad, Icare…
Budget global	
Réponse à AAP	● Nom de l'AAP : ● Date du dépôt de l'AAP ● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	● Nombre de dispositifs de communication mis en place ● Nombre d'acteurs mis en réseaux et recensés
Indicateurs de résultat	

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	**[*financeurs, modalités*]** ***- Financeurs 1; type de subvention demandée ; % sollicité*** ***- Financeurs 2; type de subvention demandée ; % sollicité***

Description	Financeur	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
ex : XX-phase 1	*Etat/DSIL*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : XY -phase 1	*Région/CPER*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : YY -phase 2	*Département*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : ZZ -phase 2	Etc					

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiches Actions : Développement d'une plaine sportive communautaire

Pilote de l'action	Ville de Goderville
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Sport & Culture, se doter d'équipements adaptés, coordonner les actions, développer et conforter l'offre
	Sport
Date de signature	[XX/XX/XX]
Délai de mise en œuvre	A moyen – Long terme
Description générale	Un manque de structures sportives diversifiées et adaptées aux différents types de publics (Handicap, loisirs, sports de masse…) différents types de pratiques (pratiques collectives, individuelles, différents niveaux de pratique), adapté au développement et la diversité des pratiques sportives est constaté. La création d'une plaine sportive composée de différents types de structures (terrains extérieurs, bâtiments sportifs pluridisciplinaires). Cette plaine sportive viendra en complément des équipements sportifs existants et à venir (Gymnase Communautaire, Dojo Communautaire, Futur Centre aquatique) à proximité des équipements scolaires (Collège et groupe scolaire maternelle et primaire) permettant une centralisation de la pratique sportive en un seul et même lieu identifié. Une liaison douce permettrai la sécurisation des accès, des publics à destination de cette plaine sportive.
Objectifs	• Répondre à un besoin d'équipements destinés aux associations sportives, aux scolaires et aux dispositifs sportifs communautaires durant les temps extrascolaires • Disposer de structures adaptées à l'ensemble des pratiques sportives • Identification pour les publics d'un seul et même lieu pour l'ensemble des pratiques sportives

Intervenants	Communauté de Communes Campagne de Caux
	Commune du territoire – Associations sportives – DRDJSCS – Département – Région – Etat – Fédérations sportives – ADEME – Education Nationale
Budget global	[Montant € TTC]
Réponse à AAP	• Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	• [XX] • [XX]
Indicateurs de résultat	• [XX] • [XX]

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	**[*financeurs, modalités*]** ***- Financeurs 1; type de subvention demandée ; % sollicité*** ***- Financeurs 2; type de subvention demandée ; % sollicité***					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
ex : XX-phase 1	*Etat/DSIL*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				

ex : XY -phase 1	*Région/CPER*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : YY -phase 2	*Département*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : ZZ -phase 2	Etc					

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiche projet : Développer l'itinérance des accueils RAM et LAEP

Pilote de l'action	**Communauté de Communes Campagne de Caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Développer une politique familiale intercommunale Territoire humain qui favorise l'épanouissement
Date de signature	[XX/XX/XX]
Délai de mise en oeuvre	A déterminer si fiche projet retenue
Description générale	Proposer des accueils collectifs RAM et LAEP en itinérance sur plusieurs communes du territoire intercommunal
Objectifs	• Proposer un accueil de proximité. • Rompre l'isolement des familles et des professionnels • Soutenir les parents et les assistant-e-s maternel-le-s dans leur rôle et leurs fonctions.
Intervenants	Communauté de Communes Campagne de Caux :
Budget global	Cf ETP du RAM-LAEP Véhicule, matériel adapté à l'itinérance
Réponse à AAP	• Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	• Achat du véhicule et du matériel • Recensement des lieux d'accueil.
Indicateurs de résultat	• Nombre de lieux d'accueil • Nombre de personnes différentes accueillies par type d'accueil • Nombre de d'accueil réalisés

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	**[*financeurs, modalités*]** ***- Financeurs 1; type de subvention demandée ; % sollicité*** ***- Financeurs 2; type de subvention demandée ; % sollicité***					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
ex : XX-phase 1	*Etat/DSIL*	[XX/XX/XX] - [XX/XX/XX]				
ex : XY -phase 1	*Région/CPER*	[XX/XX/XX] - [XX/XX/XX]				
ex : YY -phase 2	*Département*	[XX/XX/XX] - [XX/XX/XX]				
ex : ZZ -phase 2	Etc					

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiche projet : Mettre en place un guichet unique

Pilote de l'action	**Communauté de Communes Campagne de Caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Développer une politique familiale intercommunale
	Territoire humain qui favorise l'épanouissement
Date de signature	[XX/XX/XX]
Délai de mise en oeuvre	A déterminer si fiche projet retenue
Description générale	Mettre en place un guichet unique pour les structures d'accueil collectif intervenant dans le champ de la « Petite Enfance » du territoire.
Objectifs	• Faciliter la vie des familles. • Coordonner l'offre d'accueil
Intervenants	Communauté de Communes Campagne de Caux
	Crèches du territoire
Budget global	
Réponse à AAP	• Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	• Rédaction d'une convention •
Indicateurs de résultat	• Nombre d'utilisateurs du guichet unique •

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	**[*financeurs, modalités*]** ***- Financeurs 1; type de subvention demandée ; % sollicité*** ***- Financeurs 2; type de subvention demandée ; % sollicité***					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
ex : XX-phase 1	*Etat/DSIL*	[XX/XX/XX] - [XX/XX/XX]				
ex : XY -phase 1	*Région/CPER*	[XX/XX/XX] - [XX/XX/XX]				
ex : YY -phase 2	*Département*	[XX/XX/XX] - [XX/XX/XX]				
ex : ZZ -phase 2	Etc					

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiche projet : Livret/guide numérique de l'ensemble des offres de services du territoire de la petite enfance à la post-adolescence

Pilote de l'action	**Communauté de Communes Campagne de Caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Développer une politique familiale intercommunale Territoire humain qui favorise l'épanouissement
Date de signature	[XX/XX/XX]
Délai de mise en oeuvre	A déterminer si fiche projet retenue
Description générale	Mettre en place un guide numérique répertoriant l'offre de services et ressources du territoire (structures, dispositfs....) au bénéfice des familles par typologie d'âges de l'enfance à la post-adolescence
Objectifs	• Informer les familles • Orienter
Intervenants	Communauté de Communes Campagne de Caux
Budget global	
Réponse à AAP	• Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	• Recensement des acteurs locaux • Recensement des domaines
Indicateurs de résultat	• Nombre de connexions • Réponses au questionnaire de satisfaction

Commenté [Auteur in1]: Il peut être intéressant d'ajouter en fin de connexion un bref questionnaire de satisfaction type emoticones ! suggestion

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	**[*financeurs, modalités*]** ***- Financeurs 1; type de subvention demandée ; % sollicité*** ***- Financeurs 2; type de subvention demandée ; % sollicité***					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
ex : XX-phase 1	*Etat/DSIL*	[XX/XX/XX] - [XX/XX/XX]				
ex : XY -phase 1	*Région/CPER*	[XX/XX/XX] - [XX/XX/XX]				
ex : YY -phase 2	*Département*	[XX/XX/XX] - [XX/XX/XX]				
ex : ZZ -phase 2	Etc					

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiche Action : Temps de rencontres-échanges parents/enfants/adolescents

Pilote de l'action	**Communauté de Communes Campagne de Caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Développer une politique familiale intercommunale
	Territoire humain qui favorise l'épanouissement
Date de signature	[XX/XX/XX]
Délai de mise en oeuvre	A déterminer si fiche projet retenue
Description générale	Mise en place de temps de « rencontres-échanges » à destination des parents, enfants et adolescents, à partir de thématiques issues des questionnements des familles. Ces rendez-vous pourront être animés par des intervenants extérieurs « experts » du sujet.
Objectifs	• Proposer un espace d'écoute bienveillant et non-jugeant. • Favoriser et accompagner les échanges entre les parents et les enfants. • Soutenir la relation parents – enfants – adolescents
Intervenants	Communauté de Communes Campagne de Caux : temps d'intervention d'un accueillant 3x par an (soir).
	Intervenants extérieurs en fonction de la thématique abordée (bénévoles ou prestataires)
Budget global	
Réponse à AAP	• Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	• Rédaction des règles de fonctionnement du groupe • Nombre de sujets proposés par les parents • Elaboration d'un outil mesure -satisfaction des usagers - Loi du 2 janvier 2002 -
Indicateurs de résultat	• Nombre de participants par typologie d'âges • Nombre de nouvelles propositions thématiques • Résultats de l'enquête de satisfaction

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	**[*financeurs, modalités*]** ***- Financeurs 1; type de subvention demandée ; % sollicité*** ***- Financeurs 2; type de subvention demandée ; % sollicité***					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
ex : XX-phase 1	*Etat/DSIL*	[XX/XX/XX] - [XX/XX/XX]				
ex : XY -phase 1	*Région/CPER*	[XX/XX/XX] - [XX/XX/XX]				
ex : YY -phase 2	*Département*	[XX/XX/XX] - [XX/XX/XX]				
ex : ZZ -phase 2	Etc					

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

fiche projets : Gestion des DEPOTS SAUVAGES

Pilote de l'action	**Campagne de Caux**
Axe de rattachement et congtribution de l'action à la transition écologique	Axe 6 : Gagner en performances et améliorer notre qualité de service
	Contribution à la TE : préservation environnement,
Date de signature	2021
Délai de mise en oeuvre	2021-2026
Description générale	- Un référent 4C pour les dépôts sauvages de déchets - Plan de sensibilisation aux déchets sauvages - Arrêté territorial interdisant le transport de déchets en remorque non-bâchée - Ramassage régulier des déchets en bord de routes/plaines (impact paysans)
Objectifs	● Œuvrer pour la préservation des paysages et de l'environnement ● Éviter des difficultés aux agriculteurs (déchets ingérés par les animaux, bloqués dans les engins) ● Donner l'exemple ● Préserver l'image du territoire
Intervenants	Communauté de communes Campagne de Caux
	Association Surf Rider et Run Éco Team
Budget global	NC

Réponse à AAP	• Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	• [XX] • [XX]
Indicateurs de résultat	• [XX] • [XX]

Plan prévisionnel de financement

ex : YY -phase 2	*Département*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : ZZ -phase 2	Etc					

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

fiche projets : Création d'une recyclerie et d'un repair café sur le territoire

Pilote de l'action	**Campagne de Caux**
Axe de rattachement et congtribution de l'action à la transition écologique	Axe 6 : Gagner en performances et améliorer notre qualité de service
	Contribution à la TE : - Porter une politique sociale et solidaire - Réduction des déchets - Lutte contre le gaspillage (réemploi) - Favoriser le lien social
Date de signature	PROJET
Délai de mise en oeuvre	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]
Description générale	- Une recyclerie est une structure dédiée au réemploi et à la réutilisation - Elle a des objectifs économiques et sociaux (création de valeurs et d'emplois) - Elle est un outil de proximité au service du territoire pour la réduction des déchets et un service de formation, de transmission de bonnes pratiques et un lieu de vie - Le porteur de projet pourrait être une association soutenue par la 4C
Objectifs	● Collecter qualitativement les déchets (chez le particulier, en collecte d'encombrants, en déchetterie et en apport volontaire) ● Former les agents de la déchetterie à la sélection des objets recyclables ● Revaloriser les produits apportés (en les réparant, les transformant et en les nettoyant) ● Vendre (mise en place d'un espace de vente pour tous) ● Former (sensibiliser le public à l'environnement et au développement durable – Contribuer à la réinsertion professionnelle et former le personnel à différents métiers) ● Accueillir (lieu de vie et d'insertion)

Intervenants	Communauté de communes Campagne de Caux
	ADEME CCI REGION FEDER NORMANDIE ÉQUITABLE NECI AMPRESSE
Budget global	[Montant € TTC]
Réponse à AAP	• Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	• Suivi du tonnage entrant / sortant
Indicateurs de résultat	• Nbre de clients en recyclerie • Nbre d'apports volontaires

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	**[*financeurs, modalités*]** ***- Financeurs 1; type de subvention demandée ; % sollicité*** ***- Financeurs 2; type de subvention demandée ; % sollicité***					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
ex : XX-phase 1	*Etat/DSIL*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				

ex : XY -phase 1	*Région/CPER*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : YY -phase 2	*Département*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : ZZ -phase 2	Etc					

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiche projet 6 : Harmoniser la signalétique à l'échelle communautaire

Pilote de l'action	**Communes, CdC Campagne-de-Caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Maintenir la qualité du cadre de vie
	TE : la revitalisation des centre-bourgs est le lieu, le moment privilégier pour intégrer le plus en amont possible l'impératif de transition énergétique via les différents volets du projet : - réhabilitation des logements, publics ou privés, notamment d'un point de vue énergétique, - réflexion sur la mobilité et la place de la voiture, notamment via des actions sur la mobilité douce, l'aménagement numérique du territoire (télé-travail, télé-médecine, etc.), la mutualisation des espaces de stationnement, - réflexion sur la production d'énergies propres, - réflexion sur les équipements publics (localisation, performance énergétique, diversification des usages pour un même bâtiment, etc.), - réflexion sur les zones d'extension urbaine en lien avec le projet de revitalisation dans un souci de gestion économe de l'espace, etc.
Date de signature	30 juin 2021
Délai de mise en oeuvre	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]
Description générale	**Faiblesses** : Une évolution du paysage qui pourrait entraîner une perte d'identité du territoire, voire de banalisation. Proximité entre habitat et parcelles agricoles **Ambition** : Promouvoir un développement du territoire respectueux des spécificités de son environnement naturel et agricole, et de ses paysages **Eléments de contexte** : La commune de Goderville et la Communauté de Communes Campagne-de-Caux ont engagé la construction d'un schéma de signalisation et de signalétique concernant leurs équipements publics respectifs. Ce schéma vise à faciliter l'orientation des usagers vers les équipements publics. Il

	est proposé d'élargir ce travail à l'ensemble des communes du territoire.
Objectifs	• Harmoniser la signalétique à l'échelle communautaire • Etudier l'intérêt de mettre en place un règlement local de publicité
Intervenants	Communes concernées Communauté de communes
	[Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
Budget global	[Montant € TTC]
Réponse à AAP	• Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	• [XX] • [XX]
Indicateurs de résultat	• [XX] • [XX]

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	**[*financeurs, modalités*]** ***- Financeurs 1; type de subvention demandée ; % sollicité*** ***- Financeurs 2; type de subvention demandée ; % sollicité***					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**

ex : XX-phase 1	*Etat/DSIL*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : XY -phase 1	*Région/CPER*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : YY -phase 2	*Département*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : ZZ -phase 2	Etc					

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiche projet 1 : Structurer le maillage scolaire sur le territoire de Campagne-de-Caux

Pilote de l'action	**Communes, CdC Campagne-de-Caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Maintenir la qualité du cadre de vie
	TE : 1/ Cohésion sociale et cadre de vie – garantir l'accès à la même qualité de services pour tous pour éviter les fractures 2/ Créer des déplacements logiques et centralisés
Date de signature	[XX/XX/XX]
Délai de mise en oeuvre	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]
Description générale	**Faiblesses** : Une offre scolaire dispersée et hétérogène ne permettant pas à tous les enfants l'accès au même niveau d'équipements et aux familles un même niveau de services **Ambition** : Structurer le développement par un maillage cohérent et réparti de façon équilibrée sur l'ensemble du territoire **Eléments de contexte** : Le territoire de Campagne-de-Caux présente une dispersion des structures scolaires qui constitue un frein à la qualité de l'offre pédagogique (cours multi-niveaux, isolement des enseignants, difficulté à travailler en équipe, absence du numérique, temps de transport) **Défi 23 - Structurer le développement par un maillage cohérent et réparti de façon équilibrée sur l'ensemble du territoire → Retirer le défi de la description générale et le mettre ailleurs** > Affirmer le pôle prioritaire de Goderville, moteur de développement à l'échelle intercommunale > Conforter l'existant et structurer l'est du territoire > Conserver une vie active au sein des communes rurales > Piloter une réflexion sur le devenir des écoles à l'échelle intercommunale
Objectifs	• Envisager la constitution de pôles déconcentrés pour renforcer la qualité de l'offre pédagogique (réduction cours multi-niveaux, développement du travail d'équipe, et du

	numérique, réduction des temps de transport) ● Valoriser les équipements scolaires existants et imaginer des reconversions
Intervenants	Communes concernées Communauté de communes (cohérence territoriale)
	[Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
Budget global	[Montant € TTC]
Réponse à AAP	● Nom de l'AAP : ● Date du dépôt de l'AAP ● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	● [XX] ● [XX]
Indicateurs de résultat	● Temps de transport des élèves ● Nombre de sites fréquentés par l'élève pour la scolarité primaire

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	***[financeurs, modalités]*** ***- Financeurs 1; type de subvention demandée ; % sollicité*** ***- Financeurs 2; type de subvention demandée ; % sollicité***					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**

ex : XX-phase 1	*Etat/DSIL*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : XY -phase 1	*Région/CPER*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : YY -phase 2	*Département*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : ZZ -phase 2	Etc					

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiche projet 2 : Optimiser le maillage des équipements sportifs et culturels à proximité des équipements scolaires

Pilote de l'action	**Communes, CdC Campagne-de-Caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Maintenir la qualité du cadre de vie
	TE : 1/ Cohésion sociale et cadre de vie – garantir l'accès à la même qualité de services pour tous pour éviter les fractures 2/ Créer des déplacements logiques et centralisés
Date de signature	[XX/XX/XX]
Délai de mise en oeuvre	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]
Description générale	**Faiblesses** : Une offre scolaire dispersée et hétérogène ne permettant pas à tous les enfants l'accès au même niveau d'équipements **Ambition** : Optimiser le maillage des équipements sportifs et culturels et le répartir de façon équilibrée sur l'ensemble du territoire **Eléments de contexte** : Le territoire de Campagne-de-Caux présente une dispersion des structures scolaires qui constitue un frein à la qualité de l'offre pédagogique. A côté de cela, le positionnement des infrastructures sportives et culturelles ne facilite pas l'accès des scolaires à ces équipements **Défi 23 - Structurer le développement par un maillage cohérent et réparti de façon équilibrée sur l'ensemble du territoire → Retirer le défi de la description générale et le mettre ailleurs** > Affirmer le pôle prioritaire de Goderville, moteur de développement à l'échelle intercommunale > Confirmer le développement des communes structurantes de Bréauté, Ecrainville et Bretteville-du-Grand-Caux, relais de l'animation à l'échelle intercommunale > Conserver une vie active au sein des communes rurales

	> Piloter une réflexion sur le devenir des écoles à l'échelle intercommunale
Objectifs	• Prévoir le développement des nouvelles infrastructures sportives et culturelles à proximité des équipements scolaires existants ou à venir • Valoriser les équipements sportifs existants et imaginer des reconversions vers d'autres fonctions
Intervenants	Communes concernées Communauté de communes
	[Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
Budget global	[Montant € TTC]
Réponse à AAP	• Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	• [XX] • [XX]
Indicateurs de résultat	• Nombre de jours d'utilisation annuel des équipements sportifs • [XX]

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	**[*financeurs, modalités*]** ***- Financeurs 1; type de subvention demandée ; % sollicité*** ***- Financeurs 2; type de subvention demandée ; % sollicité***

Description	Financeur	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
ex : XX-phase 1	*Etat/DSIL*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : XY -phase 1	*Région/CPER*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : YY -phase 2	*Département*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : ZZ -phase 2	Etc					

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiche projet : Mutualiser les équipements communaux et communautaires

Pilote de l'action	**Communes, CdC Campagne-de-Caux / Commune de Goderville**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Maintenir la qualité du cadre de vie
	TE : Limiter la consommation foncière et énergétique
Date de signature	2021
Délai de mise en oeuvre	2021-2026
Description générale	La Commune de Goderville et la CdC mènent une réflexion commune sur une logique de mutualisation de certains de leurs équipements notamment techniques. La Commune de Goderville disposent d'ateliers vétustes. Campagne de Caux a besoin de s'agrandir pour accueillir ses nouveaux services liés aux nouvelles compétences mais aussi pour anticiper le passage en régie de la collecte de déchets et pour pallier la disparition d'atelier sur la place du champ de foire, futur pôle multimodal.
Objectifs	• déclencher de nouvelles logiques d'organisation plus performantes parmi lesquelles la gestion organisationnelle des emplois et des compétences, l'impulsion d'une démarche de mutualisation sur le territoire avec les communes partenaires • Limiter la consommation foncière et énergétique • Faire des économies
Intervenants	Commune de Godervlle Communauté de communes
	État

Budget global	[Montant € TTC]
Réponse à AAP	• Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	• [XX] • [XX]
Indicateurs de résultat	•

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	**[*financeurs, modalités*]** ***- Financeurs 1; type de subvention demandée ; % sollicité*** ***- Financeurs 2; type de subvention demandée ; % sollicité***					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
ex : XX-phase 1	*Etat/DSIL*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : XY -phase 1	*Région/CPER*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : YY -phase 2	*Département*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				

ex : ZZ -phase 2	Etc					

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiche projet 3 : Rénover les centre-bourgs

Projet 3.1 : Mettre en œuvre les conventions Petites Villes de Demain (PVD) et Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

Pilote de l'action	**Commune de Goderville, CdC Campagne-de-Caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Maintenir la qualité du cadre de vie
	Faiblesses : Une évolution du paysage qui pourrait entraîner une perte d'identité du territoire, voire de banalisation. Proximité entre habitat et parcelles agricoles **Ambition** : Promouvoir un développement du territoire respectueux des spécificités de son environnement naturel et agricole, et de ses paysages
Date de signature	30 juin 2021
Délai de mise en œuvre	Non défini
Description générale	**Eléments de contexte** : La commune de Goderville a été lauréate de l'appel à projet de l'EPFN et de la Région Normandie « Redynamisation des centres bourgs ». Avec le concours d'un bureau d'étude, les élus ont construit en avril 2018 un plan guide et des propositions sur six sites stratégiques. C'est sur la base de cette stratégie que la commune et la CC Campagne de Caux ont engagé une réflexion devant conduire à l'élaboration d'une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire. Les orientations envisagées sont les suivantes : **> En MATIERE D'HABITAT,** l'ORT permettra de faciliter le développement d'une offre de logements permettant un parcours résidentiel complet visant prioritairement les primo-accédants et jeunes ménages. Le projet permettra aussi la production de logements adaptés au vieillissement de la population tout en en augmentant le rythme des constructions pour résorber la hausse des prix de l'immobilier, rendant difficile l'accès au logement pour une large partie des ménages. Les dispositions fiscales supplémentaires issues de l'ORT permettront de lutter contre la vacance et l'habitat dégradé ou ancien par des interventions en faveur de la rénovation des logements. Les collectivités sont très favorables à l'ORT, elles sont conscientes que le travail entamé lors

	de l'étude de redynamisation du centre bourg doit se poursuivre avec un volet habitat plus affirmé. En ce sens, plusieurs sites identifiés dans le cadre de la stratégie ou ayant émergé par la suite font l'objet d'une attention particulière de la part des élus et pourront contribuer à atteindre les objectifs fixés en matière d'habitat, tout en s'inscrivant dans la perspective de l'application du « zéro artificialisation nette » : - Un projet phare, le site de « l'ancienne école St-François » rue jean Prévost : occupée à ce jour par des associations et une crèche dont le déménagement vient d'être acté, cet ensemble immobilier situé en centre-bourg est ciblé comme un site prioritaire pour accueillir de nouveaux logements. La réhabilitation des bâtiments existants couplée à une opération de densification sur ce tènement foncier de 1 500m² situé à 5 minutes à pied du cœur commerçant contribuera à la fois à étoffer l'offre de logements sur des segments de marché en tension à Goderville, à savoir les petits logements T2-T3, mais aussi à renforcer la vitalité du centre-bourg en développant le potentiel d'usagers, tout en requalifiant l'entrée de ville au nord. C'est aussi l'occasion pour la collectivité de valoriser un patrimoine communal sous-utilisé et couteux (en termes d'entretien et de coûts de fonctionnement notamment). - Deux ilots en cœur de bourg au potentiel à confirmer : L'îlot dit « du Crédit Agricole » est délimité par la place Godard des Vaux, les rues Saint-Maur, Guy de Maupassant et Saint-Jacques. C'est un cœur d'îlot peu qualitatif, majoritairement propriété communale et partiellement bâti d'une superficie de 1 600 m². Sa situation et la maîtrise foncière communale justifie son inscription en tant que « site stratégique » à l'issue du diagnostic urbain et foncier réalisés dans le cadre de l'étude. Les conditions de sa reconversion et sa vocation restent cependant à approfondir. L'«îlot de la Poste » comprend quant à lui des bâtiments en mauvais état dont le devenir questionne. Ce site est depuis plusieurs années ciblé par un projet immobilier porté par un privé mais qui est aujourd'hui au point mort. Il s'agit là d'une véritable verrue en centre-bourg avec à court terme un enjeu de salubrité. La collectivité a de fait entamé des démarches auprès de l'Etat. - Un gisement à exploiter avec les logements vacants au-dessus des commerces sur lequel la commune souhaite agir, à la fois pour remettre sur le marché des logements en diversifiant l'offre à destination des publics qui peinent à se loger (jeunes ménages, familles monoparentales, personnes seules) mais aussi pour redonner une attractivité résidentielle au centre-bourg. Cette réflexion est à mener en associant étroitement les commerçants et les bailleurs. - Plus globalement, le lancement d'une OPAH, avec un volet renouvellement urbain, est envisagée pour aménager et réhabiliter le patrimoine immobilier et offrir plus de confort et de sécurité aux occupants. En parallèle, la volonté d'exemplarité de la commune qui souhaite engager une étude sur les conditions de l'amélioration thermique et énergétique des bâtiments et logements communaux doit avoir un caractère incitatif, tout comme l'ambition environnementale portée par la CC Campagne de Caux avec notamment la réflexion en cours sur un projet de chaufferie biomasse et de réseau de chaleur visant à alimenter les équipements communautaires (Dojo, futur piscine et collège notamment). **> Sur le VOLET COMMERCIAL**, Goderville a besoin de retrouver son dynamisme. Il y a une véritable volonté de la part des élus de soutenir le commerce local. Des pistes sont à l'étude et devront être

	approfondies : acquisition de fonds de commerce (dans le cadre de l'exercice du droit de préemption voire à travers société foncière pour le commerce mise en place par la Région), amélioration de la signalétique (projet en cours), etc. L'étude centre-bourg réalisée formule des pistes qui sont à explorer pour le maintien et la dynamique des commerces de proximité en agissant sur la modernisation de l'outil de production (matériel atelier, point de vente…), la rénovation de la devanture commerciale et des vitrines, les équipements destinés à la sécurisation des locaux, la mise en accessibilité des points de vente pour les Personnes à Mobilité Réduite, la transformation digitale des commerces ou encore la mise en place d'actions innovantes (boutique à l'essai par exemple). Des contacts sont noués avec la CCI Seine Estuaire pour accompagner les commerçants godervillais dans ces transitions/transformations à opérer. Un appui du département pourrait aussi être éventuellement envisagé. **> Enfin, des ACTIONS ET PROJETS STRUCTURANTS POUR RENOUVELER L'ATTRACTIVITE du centre bourg ont aussi été identifiées**. Soutenir le commerce à Goderville, accueillir de nouveaux habitants dans le centre-bourg nécessitent que soit aussi menée une action forte sur le cadre de vie et les fonctions d'aménités proposées dans le centre-bourg, afin d'être en mesure d'offrir demain une centralité conviviale et attractive. - Le réaménagement des espaces publics du cœur de bourg est une des actions prioritaires issue de l'étude pré-opérationnelle d'urbanisme pour l'attractivité du centre-bourg de Goderville menée en 2017-2018. Il est la traduction opérationnelle de la transition à opérer en termes de gestion de la circulation et d'évolution des pratiques de déplacement. Ces espaces, qui se composent des places Célestin Bellet, de Verdun, Godard des Vaux ainsi qu'une partie de certaines rues adjacentes représentent une surface d'environ 10 000 m² qui est aujourd'hui principalement dévolue à la circulation et au stationnement, automobiles et déqualifie le cœur de bourg. Parmi les objectifs fixés par les élus, il y a l'aménagement d'espaces libres de circulation et de stationnement pour redonner la place aux piétons (PMR compris), tout en permettant d'accueillir la diversité des usages qui peuvent être attendus d'un cœur de ville : marché hebdomadaire, terrasses, fêtes foraines, braderies, et autres évènements culturels ou populaires. - Améliorer les conditions d'accès au centre-bourg, l'apaiser au profit des modes doux et organiser les flux doivent également concourir à améliorer son image tout en favorisant le rayonnement de la ville centre sur son territoire. La mobilité est ainsi au cœur des préoccupations de la municipalité. Celle-ci est partagée par la CC Campagne de Caux qui souhaite créer un pôle intermodal sur le Champ de Foire de Goderville. Ce site en entrée est se verra de fait confier une nouvelle fonction, celle d'accueillir un pôle multimodal destiné notamment à desservir l'hyper-centre, tout en le délestant d'une part du trafic routier. L'aménagement de ce site stratégique comprendra l'aménagement de la rue Émile Bénard depuis le pôle multimodal jusqu'à l'entrée dans le cœur de ville, l'intégration de stationnements dédiés aux vélos, la relocalisation des arrêts de bus (aujourd'hui place de Verdun) ainsi que la création de places de covoiturage. Discuté avec la Région, ce projet dont les contours sont encore à préciser contribuerait, comme celui de la Véloroute, à renforcer la vitalité du centre et accroître son rayonnement.

Objectifs	• Redynamiser le centre-bourg de Goderville • Favoriser l'accessibilité aux équipements publics
Intervenants	Commune de Goderville Communauté de communes
	Partenaires des conventions Petites Villes de Demain et de l'Opération de Revitalisation de territoire
Budget global	[Montant € TTC]
Réponse à AAP	• Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	• Indicateurs des conventions Petites Villes de Demain et de l'Opération de Revitalisation de territoire
Indicateurs de résultat	• Indicateurs des conventions Petites Villes de Demain et de l'Opération de Revitalisation de territoire

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	**[*financeurs, modalités*]** ***- Financeurs 1; type de subvention demandée ; % sollicité*** ***- Financeurs 2; type de subvention demandée ; % sollicité***					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**

ex : XX-phase 1	*Etat/DSIL*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : XY -phase 1	*Région/CPER*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : YY -phase 2	*Département*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : ZZ -phase 2	Etc					

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Fiche Projet : Mise en place d'AAP sur la commercialisation des produits locaux

Pilote de l'action	Campagne de Caux
Axe de rattachement et contribution de l'action à la transition écologique	Axe 8 : Favoriser le développement économique du territoire et dynamiser l'emploi
	La valorisation de la production fermière en circuit court (maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur) et de proximité (distance géographique réduite à 150 km entre le producteur et le consommateur) permet de répondre à des enjeux économiques (création de valeur ajoutée, maintien et création d'emplois non délocalisables), sociaux (lien entre producteurs et consommateurs), territoriaux (mise en valeur des produits et savoir-faire du territoire) et environnementaux (relocalisation de la consommation de produits locaux).
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	
Description générale	Le territoire de Campagne de Caux, à dominante rural et agricole, présente de nombreux producteurs de produits locaux dont la commercialisation est très hétérogène. Parallèlement, l'offre de commercialisation par des tiers (applications, magasins, site web, marché, …) est tout aussi hétérogène. Producteurs et clients sont souvent perdus dans le foisonnement d'offres en plein essor depuis la crise sanitaire. La demande d'un outil groupé émerge ainsi aussi bien du côté des producteurs que du côté des consommateurs. Par ailleurs, la réputation de certains produits, marqueurs de l'identité du territoire, entraîne des demandes d'exports de ces produits au-delà de la Région Normandie voire de la France. Or cette commercialisation demande du temps et des compétences dont ne disposent pas forcément les producteurs. Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, la Communauté de Communes Campagne de Caux a souhaité faire de l'Agriculture et l'Agroalimentaire, un domaine d'intervention privilégié par le biais de la définition et de la mise en œuvre d'une politique publique volontaire et ambitieuse. Elle souhaite ainsi inscrire son action dans une dynamique de maintien et de développement du tissu agricole et agroalimentaire tout en répondant aux aspirations des consommateurs du territoire, en leur proposant une offre de produits locaux de qualité ainsi que des services adéquats. La mise en place d'appel à projets se propose de soutenir des projets qui visent à mettre en œuvre et structurer des initiatives innovantes et basées sur la vente en circuit court et l'export de produits alimentaires locaux.
Objectifs	Parmi les axes prioritaires de la politique économique définie à l'échelle du territoire de Campagne de Caux, l'amélioration du revenu agricole repose sur un levier fondamental qui est la valorisation des productions agricoles locales. Ces produits vendus en circuits courts répondent également aux aspirations des consommateurs du territoire qui recherchent de plus en plus à relocaliser leur consommation. L'objectif des appels à projets est de faire émerger une ou plusieurs initiatives qui visent à mettre en œuvre et à structurer des projets créateurs de valeur ajoutée et qui ont pour ambition de : - développer une commercialisation innovante de produits agricoles locaux en circuit court et de proximité à l'échelle du territoire de la Com.Com., qui pourrait par exemple permettre :

	▪ d'accompagner une structuration innovante de l'offre des produits agricoles, ▪ créer une plateforme logistique, ▪ mettre en œuvre un service de collecte et/ou de distribution des produits, ▪ développer de nouveaux circuits de distribution, - diminuer l'impact environnemental en privilégiant des productions adaptées au territoire (produits locaux, de saison et engagés dans des démarches de qualité) et en visant un mode de distribution optimisé et performant, - faire preuve d'innovation à l'échelle territoriale dans un ou plusieurs domaines (offre de produits et de services proposés, clientèle ciblée, circuits de distribution envisagé, mise en avant des produits, localisation du projet et étendue de la zone de chalandise, utilisation de nouvelles technologies, mode de gouvernance envisagée, etc.).
Intervenants	Communauté de Communes Campagne de Caux
	Seine-Maritime Attractivité CCI Producteurs locaux
Budget global	
Réponse à AAP	
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**

Signatures (optionnel)

Annexe

Fiches projet : Accompagner l'entreprenariat local – L'incubateur public territorial

Pilote de l'action	**Campagne de Caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	**Favoriser le développement économique du territoire et dynamiser l'emploi** Relancer l'économie, accompagner le développement.
Date de signature	[XX/XX/XX]
Délai de mise en œuvre	[XX/XX/XX]- [XX/XX/XX]
Description générale	Contexte Bien qu'étant à forte dominante rurale, le territoire présente un positionnement intéressant entre plusieurs pôles majeurs : Le Havre, Fécamp, la Vallée de la Seine. La gare SNCF de Bréauté et la proximité de l'A29 et du pôle industriel et portuaire du Havre: des potentialités pour des activités logistiques et industrielles, pour des entreprises principalement extérieures au territoire La demande endogène d'entreprises déjà présentes (agrandissement, relocalisation) pour les zones existantes : une demande limitée mais réelle. Une demande potentielle de TPE pour des produits aujourd'hui absents : hôtel d'entreprises, ateliers-relais… Faiblesses identifiées : • Absence d'un véritable dynamique économique • Peu de synergies sur le territoire • Absence d'espaces de coworking / fab lab, accès au numérique parfois difficile • Offre limitée en ZAE et peu promue • Difficultés liées aux démarches administratives notamment à l'installation • Zones d'activités mal identifiées, pas assez modernes et équipées (manque d'attractivité malgré un positionnement géographique stratégique)

	• Commerces concentrés, peu diversifiés • Animation commerciale trop confidentielle et centrée sur Goderville La Communauté de Communes a identifié la politique d'innovation comme un levier de croissance économique essentiel pour répondre aux défis des transitions numériques et écologiques. Il s'agit notamment de fonder une nouvelle trajectoire de croissance en promouvant une stratégie de l'innovation, basée sur une économie numérique compétitive et partagée, mais aussi d'agir de manière décisive pour l'agriculture et les filières vertes. Dans cette optique, l'incubateur public territorial permet au porteur de projet de création d'une entreprise innovante de préciser son idée, d'évaluer la pertinence de son projet, de catalyser ses ressources propres et de bénéficier de l'expérience du réseau. Le processus de sélection des projets retenus pour incubation est porteur de légitimité. Il ancre le projet dans le tissu économique local et les ambitions affichées du territoire. Il facilite l'accès aux financements, c'est un label, une garantie de sérieux, de pérennité, de soutien du projet. En ce sens, l'entrée dans l'incubateur confère une légitimité aux porteurs de projets vis-à-vis des instances ou partenaires extérieurs. L'incubateur apporte des ressources relationnelles sous la forme d'accès aux réseaux des acteurs de l'économie locale. Il ajoute de la valeur en étant l'intermédiaire entre les différents réseaux ou en construisant des ponts entre les trous structurels des acteurs de l'innovation. Il est l'acteur central d'une nouvelle gouvernance locale du développement économique qui mobilise de multiples acteurs locaux (collectivités, organismes de recherche, universités, CCI,…). L'incubateur public territorial peut également jouer le rôle d'animation de l'univers des incubateurs privés, espaces et laboratoires d'innovation, notamment Fab Labs, sur l'ensemble du territoire. C'est un pôle de service pour les jeunes pousses (point d'accès au réseau des ressources scientifiques et financières du territoire, soutien administratif et juridique aux entrepreneurs, prestations d'ingénierie de projets). En ce sens, en tant que tête de réseau, l'incubateur public territorial peut soutenir les associations des commerçants ainsi qu'animer les ZAE et hôtels d'entreprises.
Objectifs	▪ Affirmer une logique territoriale de « Bien vivre / bien travailler ». ▪ Fédérer l'existant (acteurs économiques locaux) pour consolider l'avenir ▪ Apprendre à mixer les initiatives privées et publiques ▪ Alléger les contraintes en ce qui concerne l'installation

	▪ Accompagner les projets innovants ▪ Encourager et faciliter l'entreprenariat ▪ S'appuyer sur des filières légitimes ▪ Impulser la mutualisation et la mise en commun des outils de production.
Intervenants	Campagne de Caux
	CCI SMA Université Entreprises locales Normandie Incubation Banque des Territoires
Budget global	[Montant € TTC]
Réponse à AAP	●
Indicateurs d'avancement	● [XX] ● [XX]
Indicateurs de résultat	● [XX] ● [XX]

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	**[*financeurs, modalités*]** ***- Financeurs 1; type de subvention demandée ; % sollicité*** ***- Financeurs 2; type de subvention demandée ; % sollicité***					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**

Ingénierie du projet	*Banque des Territoires via « Aider à l'émergence de projets et favoriser le développement économique des territoires ruraux - Accompagnement des projets dans les territoires ruraux »*					

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Fiche Projet : Création d'un Office de Tourisme Intercommunal

Pilote de l'action	Communauté de Communes Campagne de Caux
Axe de rattachement et contribution de l'action à la transition écologique	Axe 8 : Favoriser le développement économique du territoire et dynamiser l'emploi Ce projet vise à créer, dans un cadre connu et reconnu de tous, une identité touristique du territoire axé sur le Slow Tourisme et encourageant le développement d'activité permettant l'équilibre entre préservation du cadre de vie et tourisme de masse.
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	
Description générale	La Communauté de Communes Campagne de Caux (22 communes autour de Goderville – 15km de Fécamp, 17km d'Etretat, 30 km du Havre) a longtemps vu son territoire comme la base arrière des stations balnéaires de la côte, permettant d'accueillir les touristes en mal d'hébergements plus proches de la mer. A ce titre, bien qu'ayant vu se multiplier les initiatives privées de création d'hébergements et de prestations touristiques, elle ne s'est jamais dotée d'un Syndicat d'Initiative ou d'un Office de Tourisme. En 2007, avec l'appui du Pays des Hautes Falaises, la Communauté de Communes Campagne de Caux a toutefois créé un service Tourisme qui s'est matérialisé notamment par la création d'un Point Info Tourisme (PIT). Cependant, son implantation dans les locaux de la Communauté de Communes, à proximité des flux routiers vers Le Havre, Etretat et Fécamp, mais en périphérie du bourg de Goderville (à 1km de la place centrale), a contraint son évolution en Office de Tourisme. En 2017, la Loi NOTRe a obligé à renforcer cette action en donnant au EPCI un vrai rôle en matière de développement et de promotion du tourisme. Ainsi, la Communauté de Communes a instauré la taxe de séjour au 1er janvier 2018 pour se doter de moyens supplémentaires et s'est investie dans des projets d'aménagement et de promotion touristiques comme l'Espace de Biodiversité de Bénarville (ouverture en avril 2021) ou la carte d'hôtes Welcom'Meuh ! En outre, un nouvel espace d'accueil touristique, plus grand et mieux situé, pouvant proposer plus de services, notamment numériques, et s'inscrivant dans la notion de Tiers-Lieux a vu le jour en mars 2021. Si les offres de loisirs et de visites s'effritent sur le territoire, les hébergements sont en plein boom. 93 hébergements touristiques sont connus du service Tourisme (Cerfa, DéclaLoc ou prise de contact). 3 meublés de tourisme, dont une auberge collective et un hébergement comprenant 5 chambres d'hôtes ont annoncé leur ouverture prochaine. 8 hébergements sont connus mais non déclarés. Au total, le territoire comptera bientôt (au moins) 105 hébergements, soit une augmentation de 35 % en 2 ans. Cette augmentation est due : ▪ à l'action du gestionnaire de la taxe • qui a entrepris des actions de veille • qui a exploité les états déclaratifs des opérateurs numériques ▪ à l'arrivée en 2020 d'investisseurs extérieurs Notre territoire représente ainsi 4 % du parc seinomarin de lits en meublés de tourisme pour un territoire qui ne représente que 1,2 % de la population seinomarine et 2,3 % de la surface du Département. Le Tourisme est donc une activité très importante pour le territoire et est ainsi en plein essor. Au regard des chiffres fournis par Seine-Maritime Attractivité, le volume global de dépenses touristiques sur notre territoire représente environ 1 457 700 euros.

	Le Tourisme est donc un enjeu majeur du territoire. Par ailleurs, les concertations du CRTE ont fait émerger des enjeux locaux : ▪ création d'une identité touristique notamment dans une notion de slow tourisme ; ▪ commercialisation de produits locaux (sur site et en ligne) ; ▪ professionnalisation des hébergeurs et bonne connaissance du parc pour éviter le tout « location saisonnière » dans certains secteurs ; ▪ création d'un site web indépendant pour le Tourisme ; ▪ développement de visites patrimoniales. Depuis la loi Notre, la Communauté de Communes Campagne de Caux est pleinement compétente pour créer un Office de Tourisme par délibération, d'autant que la mutualisation avec France Services permet de cocher une très grande partie des fondamentaux à avoir pour la catégorie 2 : ☒ L'espace d'accueil est facile d'accès et à proximité immédiate des flux touristiques ; ☒ Il existe un espace dédié à l'accueil et à l'information accessible à tout public ; ☒ Le mobilier permet de s'asseoir ; ☒ L'information est accessible gratuitement via un moyen d'accès internet à haut débit sans fil ; ☒ L'OT est ouvert au moins 180 jours par an pour 1080h par an ; ☒ L'OT recueille, valide et diffuse une information la plus complète possible et régulièrement mise à jour ; ☒ L'OT dispose d'un système de gestion informatisé pour gérer l'information touristique ; ☒ L'OT fournit gratuitement des plans et des cartes ; ☒ L'OT dispose de compte sur les réseaux sociaux qui lui sont propres ; ☒ L'OT emploie un responsable titulaire d'une formation de niveau 5 ou d'une expérience professionnelle et des collaborateurs permanents (= 3 ETP) ☒ L'OT assure un recueil statistique ☒ L'OT met en œuvre la stratégie touristique locale validée par la Collectivité (on dispose de l'étude stratégique groupée avec Fécamp et du PMES).
Objectifs	L'objectif principal de la création d'un OTI est de créer une entité légitime pour porter le développement touristique du territoire puisque les missions d'un OT sont : ▪ La promotion de la destination et en être la vitrine ▪ La promotion des événements locaux ▪ L'animation du territoire en : • Soutenant les prestataires touristiques • Créant du lien • Valorisant le patrimoine • Mettant en marché les atouts touristiques • Participant à l'amélioration du cadre de vie ▪ La coordination et la fédération de l'offre ▪ L'augmentation de la consommation touristique (Veille qualifiée, conseil et appui technique aux porteurs de projets) ▪ Tenir un observatoire du Tourisme permettant d'orienter les politiques publiques L'ancrage d'un OTI a également pour objectif de renforcer le rôle des habitants en tant qu'ambassadeurs de leur territoire. Enfin, la structuration de l'offre touristique a comme ambition la professionnalisation des acteurs locaux et la création d'emplois pérennes.

Intervenants	Communauté de Communes Campagne de Caux
	Seine-Maritime Attractivité Offices de Tourisme de Normandie (ex FROTSI) ADN Tourisme (Offices de Tourisme de France, Tourisme & Territoires et Destination Régions) OT voisins MONA Tourisme Acteurs locaux du Tourisme
Budget global	
Réponse à AAP	
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	▪ Nombre de demandes traitées tout vecteur ▪ Montant de la taxe de séjour perçue o Nombre de nuitées o Prix moyen de la nuitée o Nombre d'hébergeurs

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**

Signatures (optionnel)

Fiche Projet : Réalisation d'un schéma directeur de l'hébergement touristique marchand

Pilote de l'action	Campagne de Caux
Axe de rattachement et contribution de l'action à la transition écologique	Axe 8 : Favoriser le développement économique du territoire et dynamiser l'emploi Ce projet vise à créer, dans un cadre connu et reconnu de tous, une identité touristique du territoire axé sur le Slow Tourisme et encourageant le développement d'activité permettant l'équilibre entre préservation du cadre de vie et tourisme de masse.
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	Janvier 2023
Description générale	Petit territoire en rétro-littoral, la Campagne de Caux comptent gagner en attractivité touristique par le développement du Slow Tourisme et sous l'effet d'un monde du tourisme en pleine mutation. Dans ce contexte, le secteur de l'hébergement touristique a fortement évolué ces dernières années, avec l'essor de nouvelles formes de commercialisation et le développement de concepts ou formats innovants. Dans le même temps le tourisme d'affaires réalise lui aussi sa mutation. Face à l'afflux de travailleurs liés aux grands travaux en cours sur la Pointe de Caux, les hébergeurs développent un accueil et des services personnalisés. Ainsi la Communauté de Communes connaît une progression sans précédent de ses hébergements touristiques marchands (+35% en 2 ans). Cette progression est concentrée sur les meublés de tourisme mais concerne également les chambres d'hôtes, l'insolite et l'hébergement de plein-air. Cet essor est lié à l'arrivée d'investisseurs extérieurs ou à la reconversion de sites. L'hébergement marchand dans son ensemble est une composante essentielle du panorama économique et de l'offre touristique d'une destination. Dans ce contexte, la Communauté de Communes Campagne de Caux souhaite se doter d'un outil de référence pour anticiper et accompagner les évolutions en cours de l'hébergement touristique : le Schéma de Développement de l'Hébergement Touristique. Ce schéma comprend : ▪ Diagnostic quantitatif et qualitatif de l'hébergement touristique ▪ Benchmark avec des destinations comparables ▪ Définition des problématiques spécifiques à l'hébergement touristique marchand ▪ Analyse des enjeux induits par les problématiques identifiées ▪ Définition de scénarii de développement pour l'offre d'hébergement ▪ Recommandation et plan d'actions pour l'hébergement touristique du territoire.
Objectifs	Les objectifs d'un schéma directeur des hébergements touristiques marchands sont de contribuer à ce que notre territoire continue de porter l'innovation, que son aménagement favorise le développement économique et que les investisseurs touristiques trouvent une écoute et un accompagnement adaptés, tout cela dans le respect du cadre de vie et le Slow Tourisme.
Intervenants	Communauté de Communes Campagne de Caux
	Seine-Maritime Attractivité CCI Offices de Tourisme de Normandie (ex FROTSI) ADN Tourisme (Offices de Tourisme de France, Tourisme & Territoires et Destination Régions) OT voisins

	MONA Tourisme Acteurs locaux du Tourisme Communes membres de Campagne de Caux
Budget global	
Réponse à AAP	
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
Aménagements, équipements et hébergements à vocation touristique	Département		10 000 €	8330	2500	25 % (30% du montant hors taxe)
FONDS D'AIDE AU CONSEIL ET À L'INNOVATION TOURISTIQUE	Région Normandie			10 000	5 000	50 %
	CC Campagne de Caux			10 000	2 500	25 %

Signatures (optionnel)

Annexe
Fiches Projet : permettre un parcours résidentiel au sein du territoire

Pilote de l'action	**Campagne de Caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	**Garantir un territoire fonctionnel et adapté aux besoins**
	En matière de transition écologique et de transition énergétique, le secteur du bâtiment et de l'habitat est le premier poste d'émissions de CO2 dans l'empreinte carbone des français, devant le transport (2ème) et l'alimentation (3ème). C'est donc un enjeu fondamental pour la transition vers une société plus durable. > Rénovation énergétique & constructions plus en adéquations avec les enjeux environnementaux. En terme de cohésion sociale, permettre un parcours résidentiel c'est aussi permettre à chacun de se loger en fonction de ses besoins et de son autonomie sans quitter le territoire, favoriser la mixité, réduire les fractures.
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	
Description générale	<u>Faiblesses identifiées</u> : • Un parc de logements relativement ancien, potentiellement énergivore et nécessitant d'être entretenu • Une offre de logements spécifiques pour les personnes âgées limitée • une dispersion de la population <u>Ambitions :</u> Favoriser une plus grande diversification de l'habitat pour permettre un parcours résidentiel au sein du territoire **1/ Logements anciens** Réhabilitation de bâtiments communaux en logements adaptés aux besoins du territoire (PLUI) **2/ Diversifier l'offre de logements et les rendre accessibles** ➢ Réhabilitation des logements au-dessus des commerces

	➢ Réhabilitation des logements énergivores ➢ Production de logements sociaux ➢ Création de résidences seniors en centralité (pôles structurants Bréauté, Bretteville) ➢ Encourager les initiatives favorisant l'autonomie (éco-quartier collocations intergénérationnelles, autonomie énergétique)
Objectifs	• Redynamiser la construction de logements à loyers modérés • Adapter l'habitat aux enjeux du vieillissement et de l'autonomie • Encourager la rénovation de l'habitat ancien • Innover en terme de petites parcelles, de lotissements dédiés à des logements de surfaces plus modestes • Construction d'une résidence seniors en centralité
Intervenants	Communes
	Bailleurs sociaux / acteurs de l'habitat social et du logement social / Région
Budget global	[Montant € TTC]
Réponse à AAP	●
Indicateurs d'avancement	● Nombre de T3/T4 produits / construits ● Nombre de parcelles produites / vendues
Indicateurs de résultat	● Nombre de logements réhabilités pour autonomie ● Nombre de logements à loyers modérés ● Nombre de logements mis en location au-dessus d'un commerce

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	**[*financeurs, modalités*]** ***- Financeurs 1; type de subvention demandée ; % sollicité***

	- Financeurs 2; type de subvention demandée ; % sollicité					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
ex : XX-phase 1	*Etat/DSIL*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : XY -phase 1	*Région/CPER*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : YY -phase 2	*Département*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : ZZ -phase 2	Etc					

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe
Fiches projet : Soutenir les initiatives locales en faveur de la santé

Pilote de l'action	**Campagne de Caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	**Garantir un territoire fonctionnel et adapté aux besoins** Cohésion sociale > Accès aux soins pour tous
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	
Description générale	Faiblesses identifiées : • Installation de libéraux dispersée – occupation d'habitations Ambitions : Favoriser l'accès aux soins pour tous Développer l'offre de soins
Objectifs	• garantir l'accès aux soins : ➢ Valoriser les initiatives locales de Création de pôle de santé ➢ Soutenir à l'installation (réflexion à mener sur l'exonération foncière, communication incitative dédiée aux professionnels de santé) ➢ Positionnement 4C par rapport à la compétence santé ➢ Mener une étude sur la pertinence et la faisabilité d'un EHPAD
Intervenants	Communes / Campagne de Caux

Budget global	[Montant € TTC]
Réponse à AAP	●
Indicateurs d'avancement	● Création/extension d'une maison de santé / d'un pôle médical de santé
Indicateurs de résultat	● Nombre de médecins et spécialistes installés

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	**[*financeurs, modalités*]** ***- Financeurs 1; type de subvention demandée ; % sollicité*** ***- Financeurs 2; type de subvention demandée ; % sollicité***					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
ex : XX-phase 1	*Etat/DSIL*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : XY -phase 1	*Région/CPER*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : YY -phase 2	*Département*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				

ex : ZZ -phase 2	Etc					

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe
Fiches projet : Développer les mobilités dans le respect de l'environnement

Pilote de l'action	**Campagne de Caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	**Garantir un territoire fonctionnel et adapté aux besoins**
	Environnement : Mobilités douces / décarbonées – transports en communs Cohésion sociale : permettre un accès facilité aux services, soins, commerces, activités
Date de signature	
Délai de mise en œuvre	
Description générale	Faiblesses identifiées : • Aucune connaissance de l'offre et du maillage entre la gare de Bréauté et le reste du territoire et les territoires alentours • une dispersion de la population propice aux modes de transports individuels • Une centralisation des services sur Goderville Ambitions : S'appuyer sur une organisation réaliste et durable des mobilités Garantir une proximité des équipements, services, commerces et soins pour tous
Objectifs	• Encourager la mobilité décarbonée (Création d'aménagements cyclables et de nouveaux services / Multiplier les bornes électriques notamment sur les ZAE) • Rendre accessibles les services, équipements, commerces, soins (Développer le transport à la demande, créer un pôle multimodal) • Connexions avec la Ville de Goderville : recenser et communiquer sur l'existant • optimisation des stationnements • Interroger la nécessité de nouvelles lignes pour mailler le territoire (diagnostic & étude des besoins)

Intervenants	Campagne de Caux
	Région / Département / MOVEO / Agglomérations environnantes (CU, Caux Seine, Fécamp) / communes / porteurs privés / SDE76
Budget global	[Montant € TTC]
Réponse à AAP	• AAP French mobility
Indicateurs d'avancement	• Création d'un pôle multimodal • Recensement de l'existant • Nombre d'aires de covoiturage avec signalétique adéquate
Indicateurs de résultat	• Nombre d'arrêt de bus • Nombre de vélos électriques à la location • Nombre de bornes de recharge électriques • Nombre d'infrastructures pour vélos (recharge, sécurité)

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	**[*financeurs, modalités*]** ***- Financeurs 1; type de subvention demandée ; % sollicité*** ***- Financeurs 2; type de subvention demandée ; % sollicité***					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**

			du projet			
ex : XX-phase 1	*Etat/DSIL*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : XY -phase 1	*Région/CPER*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : YY -phase 2	*Département*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : ZZ -phase 2	Etc					

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiche projet : Site de la Briqueterie

Orientation 1 et axe 2 :

Création d'un parcours santé sur une réserve naturelle

Pilote de l'action	**Commune de GODERVILLE**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Création d'un espace de sport et de santé
	Un territoire humain qui favorise l'épanouissement Sport & Culture, se doter d'équipements adaptés, coordonner les actions, développer et conforter l'offre
Date de signature	A définir
Délai de mise en œuvre	Courant 2022-2023, au plus tôt
Description générale	Création d'un parcours de santé sur un espace naturel, nommé « poumon vert », avec respect de la faune et de la flore (maintien de la biodiversité avec notamment la mare – réserve naturelle). Création de parcours de promenade, multi-générationnels. Création de toilette sèche afin de permettre aux scolaires et aux extra-scolaires de profiter du site, dans le cadre d'activités et d'animations ludiques et sportives.
Objectifs	• Garantir la sécurité du site et son utilisation quotidienne auprès des différents publics (scolaires, extra-scolaires, particuliers, etc…) • Garantir l'attractivité du territoire avec la présence d'un poumon vert à quelques mètres du centre-bourg
Intervenants	Commune de GODERVILLE

Budget global	A définir
Réponse à AAP	• Mise en concurrence
Indicateurs d'avancement	• Avancement des travaux
Indicateurs de résultat	• Nombre d'usagers et d'animations créées tous les ans sur le site préservé par la commune • Nombre de jours entre la date prévue de réception et la date réelle de réception

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	***[financeurs, modalités]*** ***- Financeurs 1; type de subvention demandée ; % sollicité*** ***- Financeurs 2; type de subvention demandée ; % sollicité***					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
A Définir						

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiches Actions/ fiche projets : Réfection de l'Eglise Notre-Dame de la Nativité de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT

Pilote de l'action	
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Nom de l'axe : Coordonner les actions culturelles à l'échelle du territoire
	Contribution à la TE : Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et remarquable
Date de signature	26/04/2021
Délai de mise en œuvre	Dossier déposé le 16 avril 2021. Travaux prévus du 3 mai 2021 au 31 août 2021
Description générale	Restauration de maçonnerie-pierre de taille : restauration de la baie n°6, des bandeaux des contreforts et des enduits intérieurs de la sacristie
Objectifs	Préservation du patrimoine qui représente un intérêt pour le territoire au niveau touristique. Restaurer cette église c'est transmettre le patrimoine culturel de l'Abbé ALEXANDRE connu par ses qualités de conteur, écrivain, ethnologue. Il a été ordonné Prêtre de 1945 à 1990 dans cette église. A travers ses histoires, il a su faire connaitre le Pays de Caux.
Intervenants	Commune de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT
	Etat et Département
Budget global	25 978,05€ TTC
Réponse à AAP	• Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]

Indicateurs d'avancement	Travaux non commencés à ce jour
Indicateurs de résultat	Nombre de jours

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	**[*financeurs, modalités*]** ***- Financeurs 1; type de subvention demandée ; % sollicité*** ***- Financeurs 2; type de subvention demandée ; % sollicité***					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
ex : XX-phase 1	*Etat/DSIL*	03-05-2021 au 31-08-2021	21 648,38	21 648,38	6 494,51	30
ex : XY -phase 1	*Région/CPER*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : YY -phase 2	*Département*	03-05-2021 au 31-08-2021	21 648,38	21 648,38	5 412,10	25
ex : ZZ -phase 2	DETR	03-05-2021 au 31-08-2021	21 648,38	21 648,38	5 412,10	25

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiches Actions/ fiche projets : Réfection de l'Eglise Notre-Dame de la Nativité de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT

Pilote de l'action	
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Nom de l'axe : Coordonner les actions culturelles à l'échelle du territoire
	Contribution à la TE : Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et remarquable
Date de signature	26/04/2021
Délai de mise en œuvre	Dossier déposé le 16 avril 2021. Travaux prévus du 3 mai 2021 au 31 août 2021
Description générale	Restauration de la flèche du clocher, de la couverture du clocher et de l'essentage du fût Nord-Ouest du clocher ; travaux réalisés à l'aide d'un échafaudage
Objectifs	Préservation du patrimoine qui représente un intérêt pour le territoire au niveau touristique. Restaurer cette église c'est transmettre le patrimoine culturel de l'Abbé ALEXANDRE connu par ses qualités de conteur, écrivain, ethnologue. Il a été ordonné Prêtre de 1945 à 1990 dans cette église. A travers ses histoires, il a su faire connaitre le Pays de Caux.
Intervenants	Commune de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT
	Etat et Département
Budget global	97 374,18€ TTC
Réponse à AAP	• Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]

Indicateurs d'avancement	Travaux non commencés à ce jour
Indicateurs de résultat	Nombre de jours

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	**[*financeurs, modalités*]** ***- Financeurs 1; type de subvention demandée ; % sollicité*** ***- Financeurs 2; type de subvention demandée ; % sollicité***					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
ex : XX-phase 1	*Etat/DSIL*	03-05-2021 au 31-08-2021	81 145,15	81 145,15	24 343,55	30
ex : XY -phase 1	*Région/CPER*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : YY -phase 2	*Département*	03-05-2021 au 31-08-2021	81 145,15	81 145,15	20 286,29	25
ex : ZZ -phase 2	DETR	03-05-2021 au 31-08-2021	81 45,15	81 145,15	20 286,29	25

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiches Actions: Rénovation et extension salle polyvalente/ associations

Pilote de l'action	**[Commune de Houquetot]**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un territoire qui favorise l'épanouissement Axe 2 : sport et culture, se doter d'équipements adaptés ; coordonner les actions ; développer et conforter l'offre.
	Amélioration énergétique et cohésion sociale.
Date de signature	[15/07/2021]
Délai de mise en oeuvre	[15/07/2021]- [30/12/2021]
Description générale	Contexte : Avec la crise sanitaire et sociale, l'urgence de recréer du lien entre les habitants est apparue plus prégnante. À la suite des nombreuses permanences et consultations auprès des administrés, plusieurs activités nouvelles ont été proposées pour répondre à une demande forte à Houquetot. Celles-ci connaissent un vif succès sur la commune et alentours, toutes tranches d'âge confondues. Elles sont assurées par des associations communales mais aussi du territoire communautaire, la salle polyvalente leur est prêtée à titre grâcieux. En effet, la commune souhaite se positionner au sein de l'intercommunalité Campagne de Caux comme un centre d'accueil des associations présentes sur le territoire. La municipalité a signé des conventions avec plusieurs d'entre elles. En outre, la salle polyvalente reçoit régulièrement des manifestations culturelles ou autres organisées par l'intercommunalité elle-même (festival de marionnettes, pièces de théâtre, commissions diverses…). Or, la celle-ci s'avère vieillissante. Construite il y a plus de 30 ans, elle souffre de nombreux handicaps pouvant freiner les projets énoncés ci-dessus. Faiblesses :

	- une salle trop petite pour le stockage du matériel associatif - inadaptée à des réceptions (pas de cuisine aux normes), n'a pas vocation, dans ces conditions à servir de salle des fêtes. - problèmes de déperdition thermique liés, entre autres, à la vétusté de certains matériels : fenêtres en ossature bois et simple vitrage, présence d'uniquement deux convecteurs électriques simples, absence d'isolation du faux plafond… - les problèmes de bruit. La salle est située en centre-bourg, au milieu d'habitations. Les plaintes de riverains liées au bruit émis par les différentes manifestations sont donc fréquentes. - l'aspect extérieur de la salle trahit son ancienneté et sa vétusté. Comme indiqué ci-dessus, elle se situe en centre-bourg et apparaît comme une verrue dans le paysage, offrant une piètre image de la commune, en inadéquation avec le dynamisme affiché par la nouvelle municipalité, partagé par les administrés, et la volonté communale de rayonner sur tout le territoire de la Communauté Campagne de Caux. Ambitions : devenir un équipement de référence pour les associations communautaires. Il est donc prévu : - Une isolation extérieure avec bardage bois et casquette en aluminium ; - La pose de fenêtre en pvc avec volets roulants ; - Le remplacement d'une porte ; - La pose de laine de verre sur faux plafond.
Objectifs	● Répondre aux besoins des associations du territoire Campagne de Caux. ● Répondre à la forte demande de la population d'activités régulières. ● Recréer du lien au sein du village et des villages alentours (rayonnement). ● Réduire notre consommation énergétique d'au moins 30 %. ● Faire cohabiter sereinement riverains et activités. ● Intégration du bâtiment dans les aménagements et jalonnements prévus au sein de la commune.
Intervenants	[Commune de Houquetot]

	CAUE 76 Etat Département Associations locales Riverains Communauté de Communes Campagne de Caux
Budget global	[97 200 € TTC]
Indicateurs d'avancement	• [XX] • [XX]
Indicateurs de résultat	• Réduction de la consommation énergétique en kw/h sur une facture annuelle. • Nombre de jours d'écart entre la date prévue de réception et la date réelle de réception. • Nombre de créneaux sportifs ou culturels occupés par semaine

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	***Etat ; DSIL ; 20 %*** ***Etat ; DETR ; 30 %*** **Etat ; Département ; 30 %**					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**

ex : XX-phase 1	*Etat/DSIL*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]		97 200	19 440	20%
ex : XY -phase 1	*Etat/DETR*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]		97 200	29160	30 %
ex : YY -phase 2	*Département*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]		97200	29 160	30 %
ex : ZZ -phase 2	Etc					

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Fiche Action :

Création d'une micro-folie et d'un fablab au sein de la médiathèque de Bretteville du Grand Caux

Pilote de l'action	
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 2 : Politique sportive et culturelle : se doter d'équipements adaptés, coordonner les actions, développer et conforter l'offre
	La Commune de Bretteville du Grand Caux souhaite s'engager dans le dispositif de musées numériques soutenu par le ministère de la Culture et coordonné par l'établissement culturel de la Villette à Paris appelé Micro Folie.
Date de signature	Été 2021
Délai de mise en oeuvre	Septembre 2021
Description générale	Il y a 10 ans, la médiathèque Le Pressoir ouvrait ses portes avec la volonté de donner à Bretteville du Grand Caux une identité culturelle. L'équipe municipale s'est toujours attachée à ce que ce formidable outil mis à la disposition de ses habitants soit à la fois un lieu de présentation de documents (livres, revues, CD, DVD), un lieu de lecture et de travail, mais aussi un lieu de rencontres, d'échanges, d'animations. Consciente de sa chance de posséder un tel équipement en milieu rural, et pour rester attractif, dynamique et à la pointe de la modernité, l'équipe municipale a entendu parlé des Micro-Folies, un dispositif de musées numériques soutenu par le ministère de la Culture et coordonné par l'établissement culturel de la Villette à Paris. L'équipe municipale est entrée en contact avec la Villette en septembre 2020 qui a validé le projet d'installation de la Micro Folie au sein de la Médiathèque, couplé à la création d'un FAB LAB. Le projet Micro-Folie s'articule autour d'un Musée numérique en collaboration avec 12 établissements culturels nationaux

	fondateurs*. • Les douze établissements fondateurs sont : le Centre Pompidou, le Château de Versailles, la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris, le Festival d'Avignon, l'Institut du monde arabe, le Louvre, le Musée national Picasso-Paris, le musée d'Orsay, le Musée du Quai Branly-Jacques Chirac, l'Opéra national de Paris, la Réunion des musées nationaux – Grand Palais, Universcience et La Villette. La Micro Folie fonctionnera de la façon suivante : 1 / un accès grand public (en accès libre dans la salle d'animations ou en « temps fort » dans la médiathèque pour des conférences ou des spectacles). 2 / un accueil de public spécifique. Pour cela, l'idée est de réfléchir en cercles concentriques autour du lieu afin de cerner quel type de public est susceptible d'être intéressé : ● les Brettevillais (dont scolaires, séniors,...) ● les adhérents de la médiathèque ● les habitants de la communauté de communes mais également les établissements scolaires, EHPAD, etc. ● les associations
Objectifs	Proposer un service culturel de proximité Permettre aux habitants du territoire de découvrir les chefs-d'œuvre sans cesse renouvelés des plus grandes institutions culturelles. Créer un lieu de rencontre et de partage
Intervenants	Commune de Bretteville du Grand Caux La Villette Département 76
Budget global	

	19 461,40€
Réponse à AAP	
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	Nombre de visiteurs (individuels et groupes)

Dépenses en HT		**Recettes en HT**	
Investissement			
Achat Matériel numérique	16 303.15 €	Subvention DETR (30%)	5 838.42 €
Achat Matériel Fab Lab (imprimante 3D + découpe vinyle + thermoformeuse + consommables : fils imprimante et feuilles thermoforeuse)	1 424.00 €	Subvention DSIL (25%)	4 865.35 €
Mobilier divers (poufs et fauteuils pivotants, tables gigognes	1 734.25 €	Aide département médiathèques (25%)	4 865.35 €
		Commune (20%)	3 892.28 €
TOTAL	**19 461.40 €**		**19 461.40 €**

Fonctionnement

Abonnement annuel La Villette 800€
L'animation sera assurée par le personnel déjà en poste à la médiathèque avec le soutien à partir du 1er septembre 2021 d'un médiateur culturel recruté en service civique pour une période de 9 mois.

Avec le concours de la Communauté de Communes Campagne de Caux, le recrutement d'une personne à temps complet pourrait être envisagé pour développer la Micro-Folie de Bretteville du Grand Caux« Hors les murs » par l'acquisition de matériel adapté.

Annexe

Fiches Actions: Espace intergénérationnel de sport et de santé

Pilote de l'action	**[Commune de Houquetot]**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Un territoire qui favorise l'épanouissement Axe 2 : sport et culture, se doter d'équipements adaptés ; coordonner les actions ; développer et conforter l'offre.
	Cohésion sociale et rayonnement. Santé. Animer la vie sociale (lien intergénérationnel).
Date de signature	[30/04/2021]
Délai de mise en oeuvre	[30/04/2021]- [01/09/2021]
Description générale	Contexte : Avec la crise sanitaire et sociale, l'urgence de recréer du lien entre les habitants est apparue plus prégnante. À la suite des nombreuses permanences et des consultations auprès des administrés, plusieurs activités nouvelles ont été proposées pour répondre à une demande forte à Houquetot. Celles-ci connaissent un vif succès sur la commune et alentours, toutes tranches d'âges confondues. Elles sont assurées par des associations communales mais aussi du territoire communautaire, la salle polyvalente leur est prêtée à titre gracieux. Différents constats ont été posés pour proposer de nouveaux centres d'intérêt et élaborer un projet faisant sens : • Tout d'abord, la commune est jeune avec de nombreuses familles parentales (elles représentent 28 % de la population). • D'autre part, il émane de cette jeunesse une forte demande d'activités, de lieu accessible. Il faut savoir qu'à Houquetot une cinquantaine d'enfants sont âgés de 0 à 10 ans et 51 sont adolescents. Il apparait nécessaire de leur apporter des propositions concrètes. • Beaucoup de seniors et de familles monoparentales se sentent

	isolés. Une étude a été réalisée pour aménager le terrain de foot situé derrière le parking de la mairie. Cet espace permettrait à tous les habitants de se retrouver au centre du bourg. Ce terrain comportant des cavités, il n'est pas envisageable pour l'heure d'y bâtir du dur mais des solutions existent. Faiblesses : à l'heure actuelle, le village est dépourvu d'équipements permettant à la population de se retrouver spontanément et gratuitement. Ambitions : favoriser l'accès aux loisirs et au sport pour toute la famille, en créant un lieu de vie sociale au sein du village, accessible à tous en tout temps. Il est donc prévu : > 3 modules de jeux destinés aux enfants de 2 ans à 12 ans > un parcours de VTT avec 9 modules > un parcours type crapa avec 3 modules > une remise aux normes des cages de foot > des tables de pique-nique > un agrès de fitness type ski de fond > des cages de foot Ces équipements viendront en complément du terrain de pétanque et de tables de pique-nique en cours de commande. Ils n'existent pas d'aménagements similaires sur le territoire du regroupement scolaire (communes de Virville, Manneville-La-Goupil et Bornambusc) et plus largement sur la Communauté de communes. Cet espace viendra donc s'inscrire en complément de l'existant. L'installation est prévue en 2021 via un chantier participatifs avec tous les habitants.
Objectifs	• Répondre à la forte demande de la population d'activités en libre accès et gratuites. • Recréer du lien au sein du village et des villages alentours (rayonnement) entre toutes les générations. • Encourager le sport/santé • Faire cohabiter sereinement riverains et activités. • Redonner une vraie fonction au terrain de sport qui était délaissé par les administrés.

	● Bénéficier d'un point central identifié pour l'organisation de rencontres et manifestations communales, communautaires ou associatives.
Intervenants	[Commune de Houquetot]
	CAUE 76 Etat Département Associations locales Riverains
Budget global	[8 760 € TTC]
Indicateurs d'avancement	● Nombre de modules posés ● Nombre de chantiers participatifs
Indicateurs de résultat	● Enquête d'impact et de fréquentation auprès de la population. ● Nombre de jours d'écart entre la date prévue de réception et la date réelle de réception.

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	***Etat ; DSIL ; 20 %*** ***Etat ; DETR ; 30 %*** **Etat ; Département ; 30 %**					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**

ex : XX-phase 1	*Etat/DSIL*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]		8 760	1 752	20 %
ex : XY -phase 1	*Etat/DETR*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]		8 760	2 628	30 %
ex : YY -phase 2	*Département*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]		8 760	2 628	30 %
ex : ZZ -phase 2	Etc					

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiche projet : Aménagement d'une médiathèque communale

Orientation 1 et axe 2 :

Aménagement (ameublement et acquisition de collections) d'une médiathèque communale au sein d'un pôle social et culturel, mutualisé avec la Communauté de communes

Pilote de l'action	**Commune de GODERVILLE**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Création d'un espace culturel
	Un territoire humain qui favorise l'épanouissement Sport & Culture, se doter d'équipements adaptés, coordonner les actions, développer et conforter l'offre
Date de signature	A définir
Délai de mise en œuvre	A définir selon l'avancement des travaux du bâti
Description générale	Aménagement d'une médiathèque communale avec son ameublement et l'acquisition des diverses collections (tous supports confondus ; de l'imprimé au numérique, pour tous les publics et âges) Création de manifestations culturelles adaptées au territoire
Objectifs	• Garantir l'attractivité du territoire avec la présence à quelques mètres du centre-bourg, des écoles publiques et de la salle culturelle « La Ficelle », en plus des équipements sportifs communaux et intercommunaux • Garantir l'optimisation de la médiathèque, ses accueils et animations pour différents publics – communaux et intercommunaux (scolaires, extra-scolaires, associatifs, particuliers, professionnels, etc…)

Budget global	A définir
Réponse à AAP	• Mise en concurrence
Indicateurs d'avancement	• Avancement des travaux
Indicateurs de résultat	• Nombre de m² aménagés et quantité des collections • Nombre d'usagers et d'animations créées tous les ans • Nombre de jours entre la date prévue de réception et la date réelle de réception

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	***[financeurs, modalités]*** ***- Financeurs 1; type de subvention demandée ; % sollicité*** ***- Financeurs 2; type de subvention demandée ; % sollicité***					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
A Définir						

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiches Actions/ fiche projets : Salle Marcel LEBRETON

Pilote de l'action	MAIRIE ANNOUVILLE-VILMESNIL
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS
	Contribution à la TE
Date de signature	Février 2021
Délai de mise en oeuvre	01/02/2021 au 31/08/2021
Description générale	Rénovation d'un bâtiment public datant de 1948 avec modifications des systèmes de chauffage, d'éclairage, d'isolation et de création d'un système ventilation double flux.
Objectifs	• Ventilation double flux (création) • Chauffage : passage du gaz à une pompe à chaleur air/eau (modification) • Isolation / réduction de volumes : faux plafond (modification) • Electricité : passage à l'éclairage LED (modification) • Rénovation du parquet .
Intervenants	Mairie d'Annouville-Vilmesnil Cabinet d'architecture IDEART Bureau de contrôle QUALICONSULT Peinture (DHENIN) – Aménagement intérieur (AJC) – Maçonnerie (BL maçonnerie) – Electricité (JPELEC) – Chauffage/ventilation (DELAMOTTE) – Menuiserie (SALADIN)
	1. Etat : DETR et DSIL exceptionnelle 2. Département
Budget global	130.928 ,87 €

Réponse à AAP	• NEANT
Indicateurs d'avancement	• NEANT
Indicateurs de résultat	• NEANT

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	***- Etat ; DETR (25%) / DSIL exceptionnelle (25%)*** ***- Département de la Seine-Maritime (25%)***					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
ex : XX-phase 1	*Etat/DSIL*	01/02/2021 au 31/08/2021	130.928,87	109.107,39	27.276,84 (DETR) 27.276,84 (DSIL ex)	25% 25%
ex : XY -phase 1	*Région/CPER*	NEANT				
ex : YY -phase 2	*Département*	01/02/2021 au 31/08/2021	130.928,87	109.107,39	27.276,84	25%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de

l’action et les cofinanceurs de l’action)

[maitre d’ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**
Nadine Morisse Maire	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiche projet :

Orientation 1 et axe 3 :

Création d'un restaurant scolaire et d'une garderie pour l'école maternelle et réhabilitation et mise aux normes PMR de la garderie de l'école élémentaire et de ses sanitaires

Pilote de l'action	**Commune de GODERVILLE**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Réhabilitation d'un bâtiment communal annexe à l'école maternelle pour création d'un restaurant scolaire et d'une garderie (avec mise aux normes PMR) et réhabilitation de la garderie avec ses sanitaires de l'école élémentaire (avec mise aux normes PMR)
	Un territoire humain qui favorise l'épanouissement Améliorer l'offre de service aux scolaires en favorisant un accueil de qualité et l'accessibilité pour les personnes vulnérables
Date de signature	A définir
Délai de mise en œuvre	Phase 1 : réhabilitation d'un bâtiment annexe à l'école maternelle : dernier trimestre 2021, 1er et 2nd trimestre 2022, au plus tôt L'idéal serait que les travaux soient achevés pour la rentrée scolaire 2022-2023 Phase 2 : réhabilitation de la garderie élémentaire et de ses sanitaires : 2nd trimestre 2023, au plus tôt L'idéal serait que les travaux soient achevés pour la rentrée scolaire 2023-2024
Description générale	Réhabilitation d'un bâtiment annexe à l'école maternelle pour création d'un restaurant scolaire et d'une garderie à usage des maternels (avec mise aux normes PMR) et réhabilitation de la garderie avec ses sanitaires de l'école élémentaire (avec mise aux normes PMR)

Objectifs	• Une meilleure offre éducative sur le territoire Campagne de Caux avec l'accueil et l'ouverture de classes supplémentaires dans les écoles publiques de Goderville • Adaptation aux normes PMR pour un meilleur accueil • Extension pour permettre une meilleure « distanciation » entre les élèves – chaque école aurait son propre restaurant scolaire et sa propre garderie
Intervenants	Commune de GODERVILLE Etat au titre de la DSIL et de la DETR (+appels à projets notamment avec le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la forêt) Département
Budget global	A définir
Réponse à AAP	• Mise en concurrence
Indicateurs d'avancement	• Nombre de m² créés pour le restaurant scolaire et la garderie de l'école maternelle • Nombre de m² réhabilités pour la garderie de l'école élémentaire et nombre de sanitaires réhabilités
Indicateurs de résultat	• Nombre de jours entre la date prévue de réception et la date réelle de réception.

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	[*financeurs, modalités*] *- Financeurs 1; Etat - DSIL ; 30 % sollicités* *- Financeurs 2; Etat – DETR ; 25% sollicités* *- Financeurs 3 : Département ; 25% sollicités*					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
A définir						

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiches Projet : Rénovation et extension salle polyvalente/ associations

Pilote de l'action	**[Commune de Goderville]**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Maintenir la qualité du cadre de vie
	Maintenir la qualité du cadre de vie
Date de signature	2021 (PVD)
Délai de mise en oeuvre	2022-2026 (phasage)
Description générale	Contexte : En 2017, Goderville a engagé une réflexion pour la redynamisation de son centre-bourg qui a pris la forme d'une étude pré-opérationnelle d'urbanisme réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'Établissement public foncier de Normandie (EPFN), dont l'intervention se situait dans le cadre de la convention passée avec la Région Normandie relative à la mise en œuvre d'actions sur la thématique « Foncier et redynamisation des centres villes et des cœurs de bourgs ». L'étude menée avait pour objectif, outre le diagnostic du centre-bourg, de définir un projet d'ensemble et d'élaborer des propositions d'intervention sur les sites les plus stratégiques. Ont été associés à cette démarche la communauté de communes Campagne de Caux, la Direction départementale des territoires et de la mer, le Département et le CAUE de Seine-Maritime, Seine-Maritime Attractivité et la Région Normandie. A par ailleurs été associée aux différents temps de travail et de restitution l'Association des commerçants de Goderville. L'étude s'est déroulée de juillet 2017 à avril 2018. 3 fils conducteurs à ce projet : 1. APAISER Il s'agit de réinvestir les espaces publics, quelle que soit leur vocation actuelle, pour opérer une transition significative en termes

	de gestion de la circulation et d'évolution des pratiques de déplacement. Le centre-bourg « pratiqué » doit reprendre le pas sur le centre-bourg « traversé », au bénéfice de sa convivialité, de son dynamisme commercial et de la qualité de vie de ses habitants. 2. [RÉ]HABITER Projet centre-bourg et PLUi doivent être vecteurs d'un renouveau en termes de qualité résidentielle, lequel viendra de la mobilisation des acteurs privés et publics de l'habitat et des outils dont la commune, accompagnée par la communauté de communes Campagne de Caux, se dotera pour insuffler ses ambitions en la matière et agir tant sur le parc existant (résorption des logements vacants, réhabilitation/rénovation du parc ancien, requalification de certains îlots, périmètres de surveillance foncière) que sur l'offre nouvelle. Les objectifs et orientations inscrits dans le PLUi sont à ce titre déterminants. 3. SE RÉINVENTER Ancien chef-lieu de canton, Goderville, à l'instar d'autres bourgs centres, doit réinventer la fonction et changer pour cela de paradigme. Conforter l'offre « traditionnelle » d'équipements et services publics, et œuvrer, le cas échéant, pour son maintien (ex. récent des écoles) demeure une priorité, mais d'autres pistes sont à explorer pour renouveler le rôle à jouer de Goderville dans le grand territoire : offre culturelle et récréative (amorçage en cours avec la programmation de La Ficelle), positionnement économique et numérique (immobilier tertiaire de type hôtel d'entreprises/pépinière, espace de coworking, fablab… sont des concepts qui peuvent trouver place dans le centre-bourg, ou en continuité immédiate de celui-ci), offre de services et fonctions supports dans le cadre de la politique de développement touristique de la Communauté de communes, etc. Ces propositions sont mesurées, en accord avec la stratégie et les priorités d'actions de la commune au stade de l'étude. Il s'agit de pistes à explorer en lien avec l'écosystème local (entreprises, secteur associatif, chambres consulaires, SMA…), dans le cadre de la mise en œuvre du projet centre-bourg. Elles sont déclinées ci-après (et localisées lorsque cela est possible). Elles relèvent d'une maîtrise d'ouvrage communale. ACTION 1 **Réaménagement des espaces publics du cœur de bourg : places Célestin Bellet, de Verdun et Godard des Vaux et reconversion de l'îlot dit « du Crédit Agricole »** Le réaménagement des espaces publics du cœur de bourg est l'action prioritaire issue de l'étude pré-opérationnelle d'urbanisme pour l'attractivité du centre-bourg de Goderville menée en 2017-2018. Il est la traduction opérationnelle de la transition à opérer en termes de gestion de la circulation et d'évolution des pratiques de déplacement. L'îlot dit « du Crédit Agricole » est délimité par la place Godard des Vaux, les rues Saint-Maur, Guy de Maupassant et Saint-Jacques.

	C'est un cœur d'îlot peu qualitatif, majoritairement propriété communale et partiellement bâti. Sa situation et la maîtrise foncière communale ont justifié son inscription en tant que « site stratégique » à l'issue du diagnostic urbain et foncier. Les conditions de sa reconversion restent cependant à approfondir. **ACTION 2 Élaboration et mise en œuvre d'un schéma communal de signalisation** La mise en œuvre d'un schéma communal de signalisation a été identifiée comme une action prioritaire. Ce schéma vise la refonte de la signalétique d'information locale et l'évolution, en lien avec les acteurs concernés, de la signalétique directionnelle à l'échelle du centre-bourg mais aussi en amont. ACTION 3 - **Réhabilitation du site de l'ancienne Briqueterie en vue d'y créer un espace à vocation récréative** La commune de Goderville est propriétaire de parcelles situées au nord du centre-bourg, à l'articulation avec la zone d'activités de Goderville/Bretteville-du-Grand-Caux. Dans le cadre de la stratégie centre-bourg, la réhabilitation du site a été actée dans la perspective de la création d'un espace à vocation récréative.
Objectifs	• Offrir un cadre de vie convivial et renforcer l'attractivité commerciale du centre-bourg • Contribuer à l'évolution des pratiques de déplacement et de stationnement en centre-bourg. • Encourager, par effet d'entraînement, la réhabilitation et la revalorisation du patrimoine bâti. • Contribuer au renouvellement d'image du centre-bourg de Goderville et au renforcement de son rôle de « ville centre » du bassin de vie qu'elle structure, notamment par la valorisation de son offre commerciale et de services (à laquelle contribuera une signalétique renouvelée). • Valoriser le patrimoine bâti communal dans la perspective de relocaliser des équipements existants • Aménager la liaison piétonne entre la rue Saint-Maur et la rue aux Brebis • Exploiter le potentiel foncier de la salle paroissiale et des garages propriété communale • Mieux gérer, dans le centre-bourg et surtout en amont de celui-ci, les flux de circulation de transit, condition sine qua none au réaménagement du cœur de ville. • Favoriser, en accompagnement d'actions visant à développer les itinéraires cyclables et sécuriser les cheminements piétons, le recours à la marche et au vélo dans les déplacements du quotidien et offrir, en particulier,

	une plus grande autonomie de déplacements aux jeunes (dans l'accès aux équipements scolaires et sportifs). ● Mettre en valeur les éléments de patrimoine en centre-bourg. ● Proposer un espace récréatif qui s'adresse à toute la population et vient compléter, en la diversifiant, l'offre de loisirs que constituent aujourd'hui les équipements sportifs de Goderville ● Orchestrer la transition entre le centre-bourg et l'environnement rural de Goderville ● Exploiter le potentiel d'aménités offert par le parc à la zone d'activités ● Valoriser un foncier communal
Intervenants	[Commune de Goderville]
	Etat Département Commerçants Riverains Communauté de Communes Campagne de Caux
Budget global	
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	

Annexe

Fiche Projet : AMENAGEMENT DU BOURG DE SAINT MACLOU LA BRIERE

Pilote de l'action	**CRTE CAMPAGNE DE CAUX** **Commune de Saint Maclou la Brière**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	**Axe 7** : Maintenir la qualité du cadre de vie Défi 23 : Structurer le développement par un maillage cohérent et réparti de façon équilibrée sur l'ensemble du territoire. **Axe 8** : Appuyer le développement économique du territoire sur les dynamiques extérieures et locales Défi 26 : Assurer un développement de l'emploi local parallèle à celui de la population pour ne pas accentuer le caractère « dortoir » du territoire **Axe 9** : Garantir un territoire fonctionnel et adapté aux besoins Défi 28 : S'appuyer sur une organisation réaliste et durable des mobilités Défi 29 : Garantir une proximité des équipements, services et commerces structurants sur l'ensemble du territoire.
	Faire exister le centre du village - en installant une cohésion entre ses différentes composantes (place de la mairie, sortie de l'école, terrain multisports, commerces), - en créant un espace public polyvalent, lieu de convivialité et de détente. Engager une politique de redynamisation par la création de lieux d'accueil de nouveaux commerces. Valoriser les déplacements doux.
Date de signature	30/06/2021
Délai de mise en oeuvre	Etudes : 2021 – 2022 Dossier de consultation des entreprises : 2ème semestre 2022 Travaux : démarrage 4ème trimestre 2022 – 1er trimestre 2023
Description générale	**Faiblesses** : Une évolution du paysage qui pourrait entraîner une perte d'identité du territoire, voire de banalisation. Proximité entre habitat et parcelles agricoles

	Ambition : Promouvoir un développement du territoire respectueux des spécificités de son environnement naturel et agricole, et de ses paysages
Objectifs	• Mettre en place un espace convivial autour de la mairie permettant l'accueil de manifestations ou commerces de produits locaux, tout en insérant un espace de jeux pour enfants. • Sécuriser les déplacements des enfants et rationnaliser le stationnement autour de l'école (parking perméable). • Créer des trottoirs ou cheminements piétons sur l'axe Fécamp Bolbec, traversant le village. • Proposer des espaces verts et des aménagements paysagers naturels et économiques en eau. • Renforcer l'attractivité du village en créant des lieux d'accueil pour de nouveaux commerçants, attractivité aujourd'hui présente dans le village par la dynamique insufflée par la boulangerie et l'épicerie. • Conserver l'esprit rural du village, contribuer à la mise en valeur du patrimoine
Intervenants	**Commune de SAINT MACLOU LA BRIERE**
	ETAT – DEPARTEMENT – CCI
Budget global	Budget prévisionnel : 602 000 € HT - 722 400 € TTC Le projet d'aménagent du bourg se fera en différentes tranches. Une première tranche devrait voir le jour fin 2022 / début 2023. Une deuxième tranche pourrait être démarrée en 2025. Montant de ces deux tranches : 437 200 € HT La dernière tranche sera envisagée sur le prochain mandat. Estimation : 164 800 €
Réponse à AAP	• Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]

Indicateurs d'avancement	•
Indicateurs de résultat	•

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	**[*financeurs, modalités*]** ***- Financeurs 1; type de subvention demandée ; % sollicité*** ***- Financeurs 2; type de subvention demandée ; % sollicité***					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
ex : XX-phase 1	*Etat/DSIL*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : XY -phase 1	*Région/CPER*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : YY -phase 2	*Département*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : ZZ -phase 2	Etc					

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiches Actions/ fiche projets : Création de logements

Pilote de l'action	Commune de MENTHEVILLE
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 9 : Garantir un territoire fonctionnel et adapté aux besoins
	Favoriser une plus grande diversification de l'habitat pour permettre des parcours résidentiels au sein du territoire et de garantir l'accueil de familles sur l'ensemble du territoire eut égard aux besoins identifiés.
Date de signature	
Délai de mise en oeuvre	16 mois
Description générale	La commune de Mentheville connaît aucune vacance de logements. Tous les logements sont occupés. Les jeunes ne peuvent avoir accès au logement locatif. Le bâtiment communal dans lequel se situe la mairie dispose de 2 étages non occupés qui peuvent faire l'objet d'une réhabilitation pour la création de 2 logements type f3. Il s'agit d'une maison de maître typique du pays de Caux qui date du 19ème siècle en briques et pierres située au cœur du village.
Objectifs	• Renforcer le parcours résidentiel en proposant une typologie de logement absente sur la commune. • Créer des logements sans avoir recours à l'artificialisation des sols.

	• Accès au logement locatif • Protéger et valoriser le patrimoine communal
Intervenants	Commune de Mentheville
	Etat/Communauté de Communes « Campagne de Caux »
Budget global	**405 950 €**
Réponse à AAP	• Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	• Respects des délais •
Indicateurs de résultat	• Diversité de la typologie des logements. • Objectif de création de logement atteint PLUI • Taux occupation logement. • Consommation énergétique

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	Création de logements locatifs					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
	Etat/DSIL *Département*			405 950 € idem	202 975 € 8 000 € 8 000 €	
ex : XY -phase 1	*Région/CtER*					
ex : YY -phase 2	*Département*					
ex : ZZ -phase 2	Etc					

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

MAIRIE DE MENTHEVILLE 76110

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiche Projet 1.1 : Mise en place d'un réseau de transport pour les personnes en difficulté

Pilote de l'action	**Campagne de Caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	PORTER UNE POLITIQUE SOCIALE ET SOLIDAIRE
	(Loi Mobilités) - cohésion sociale : mobilité, accès aux équipements, accès aux services, accès aux soins, emploi, numérique, accès à la culture, au sport, vieillissement, handicap
Date de signature	2023
Délai de mise en œuvre	2022-2023
Description générale	Afin de pallier aux problématiques de mobilités pour les personnes vulnérables, mise en œuvre d'un système de transport individualisé et/ou collectif sur demande de type « mobifil », d'accompagnement de la personne du domicile jusqu'à sa destination à un prix raisonnable et sous réserve de remplir des critères d'éligibilité (handicap, demandeurs d'emploi, seniors, problèmes de santé…)
Objectifs	• Permettre et améliorer les déplacements du quotidien pour les personnes vulnérables • Accès à la santé, à l'insertion professionnelle, … • Créer du lien social et rompre l'isolement
Intervenants	Centre Intercommunal d'Action Sociale Campagne de Caux
	Région, Département, CCAD, Caisse de Retraite, mission locale…
Budget global	
Réponse à AAP	• Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP

	• Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	• Schéma et planification • Achat de véhicules ou lancement d'un marché pour prestation de service
Indicateurs de résultat	• Nombre de personnes prises en charge

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	**[*financeurs, modalités*]** ***- Financeurs 1; type de subvention demandée ; % sollicité*** ***- Financeurs 2; type de subvention demandée ; % sollicité***					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
ex : XX-phase 1	*Etat/DSIL*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : XY -phase 1	*Région/CPER*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : YY -phase 2	*Département*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				

ex : ZZ -phase 2	Etc					

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe

Fiche projet 1.1 : Développement de la coordination Jeunesse (13-25 ans) sur le territoire

Pilote de l'action	**Campagne de Caux**
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	PORTER UNE POLITIQUE SOCIALE ET SOLIDAIRE
	cohésion sociale : accès aux équipements, accès aux services, emploi, numérique, accès à la culture, au sport, jeunesse, attractivité, éducation
Date de signature	-
Délai de mise en œuvre	Juin 2021
Description générale	Diverses actions sont menées à l'attention de l'enfance et de la jeunesse du territoire tels que les Accueils Collectifs pour Mineurs, des dispositifs sportifs. Le développement des ACM est impératif afin de répondre au besoin de mode de garde, la mise en place de dispositifs spécifiques, à destination des jeunes permettant de favoriser la créativité, expérimenter le collectif, développer l'esprit critique, favoriser l'autonomie et sensibiliser à l'écologie… mener des actions de prévention et d'information, de développement de compétences et d'accompagnement vers l'emploi Il est indispensable d'émettre un diagnostic de territoire complet et de développer des actions en corrélation avec ce dernier. Pour mener ces actions à bien le développement de la coordination Jeunesse au sein de la 4C est indispensable.
Objectifs	• Diagnostic Jeunesse sur le territoire • Insertion de la jeunesse • Accompagnement et valorisation des initiatives « jeunes » • Mise en place d'un projet de territoire (Projet social, Projet éducatif Territorial…) • Développement d'actions à destination de la Jeunesse
Intervenants	Communauté de Communes Campagne de Caux
	CAF, DDCS, Mission Locale, Espace France Services

Budget global	
Réponse à AAP	• Nom de l'AAP : • Date du dépôt de l'AAP • Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	• Nombre de dispositifs mis en place • Tranches d'âges couvertes
Indicateurs de résultat	• Nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux dédiés • Fréquentation / participants aux dispositifs • Étendue par tranches d'âges / types d'activités / communes

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	**[*financeurs, modalités*]** ***- Financeurs 1; type de subvention demandée ; % sollicité*** ***- Financeurs 2; type de subvention demandée ; % sollicité***					
Description	**Financeur**	**Calendrier**	**Coût global annuel du projet**	**Base subventionnable**	**Montant sollicité**	**%**
ex : XX-phase 1	*Etat/DSIL*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : XY -phase 1	*Région/CPER*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				

ex : YY -phase 2	*Département*	[XX/XX/XX]-[XX/XX/XX]				
ex : ZZ -phase 2	Etc					

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	**[cofinanceur1]**	**[cofinanceur 2]**	**[cofinanceur 3]**
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Annexe 6: annuaire

NOM	MAIL	FIXE	PORTABLE
Julie LIVER-CARLESI Cheffe de projet Resp. Innovation, concertation, communication	communication@campagne-de-caux.fr	02.35.27.53.50	07.85.95.42.20
Chargé de mission CRTE	En cours de recrutement		
Pierrick COURSEAUX >Équipements / >Infrastructures / >Réseaux	pierrick.courseaux@campagne-de-caux.fr	02.35.29.36.14	06.63.71.14.35
Pascal CHENEAU >Développement territorial >Mobilités >Attractivité >Urbanisme >Chargé de mission ORT	pascal.cheneau@campagne-de-caux.fr	02.35.10.32.60	
Marie BERTIN >Stratégie touristique >Dév. Politique culturelle	marie.bertin@campagne-de-caux.fr	02.27.30.39.62	
Claire CLAEREBOUDT >Expérience Usagers	claire.claereboudt@campagne-de-caux.fr	02.27.30.39.60	
Julien GOUVAZE >Politique environnementale Préservation de la ressource	julien.gouvaze@campagne-de-caux.fr	02.35.27.50.20	06.49.24.35.69
Katia BERTHO >Stratégie Financière	katia.bertho@campagne-de-caux.fr	02.35.27.50.21	
SIG En cours de recrutement	sig@campagne-de-caux.fr	02.35.27.50.18	
Chargé de l'innovation sociale	En cours de recrutement - **VTA**		

52 impasse du Lin
76110 GODERVILLE
Tél. : 02 35 29 65 85
Fax : 02 35 29 06 06
www.campagne-de-caux.fr
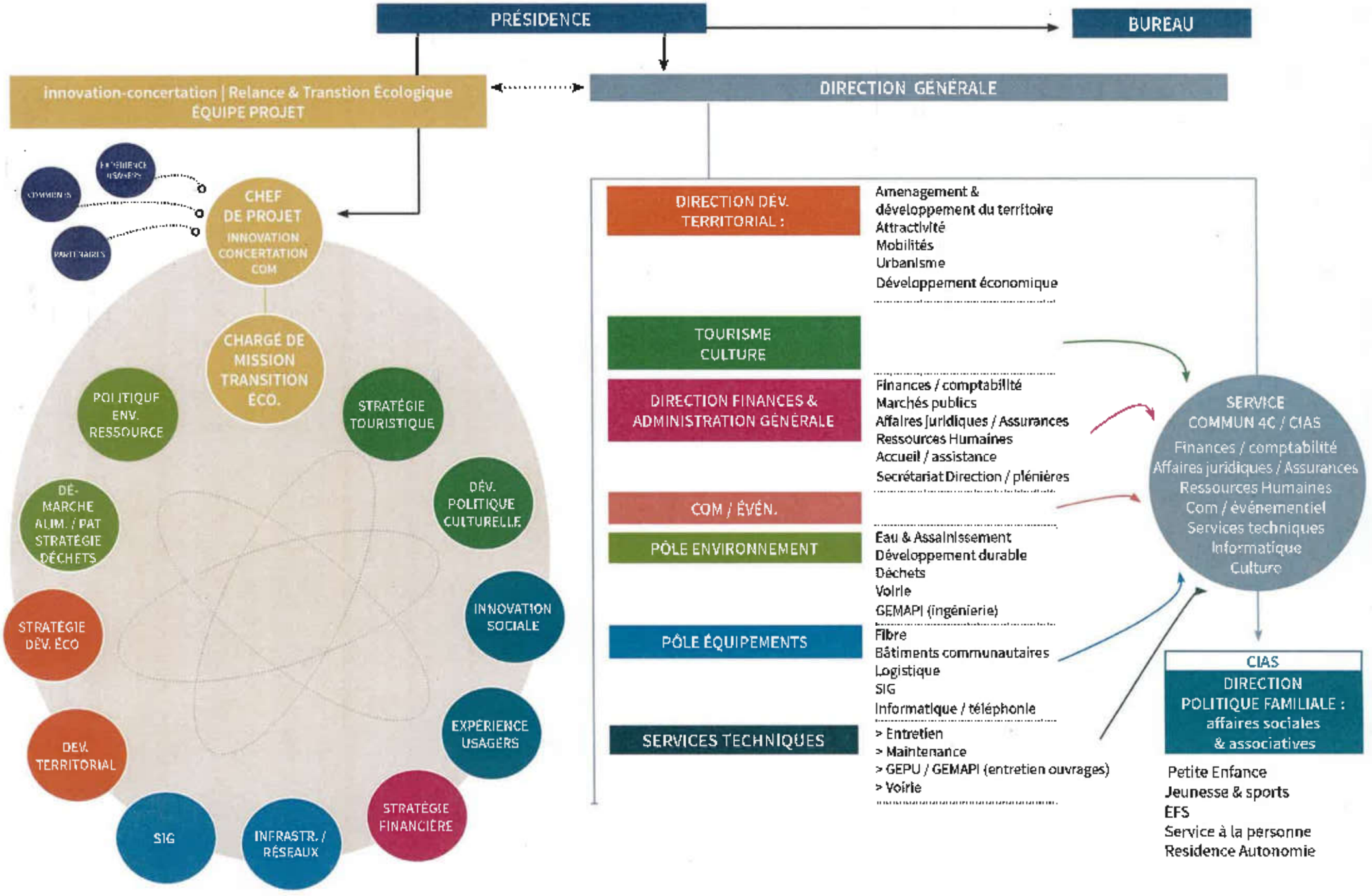
ORGANIGRAMME 2021-2026